JUN 9 1937

F
940.1
F64

D117 .H57 1928
vol.2
Fliche, Augustin, 1884-1951.
L'Europe occidentale de 888
a 1125,

DOMINICAN COLLEGE
LIBRARY
SAN RAFAEL

HISTOIRE DU MOYEN AGE

HISTOIRE GÉNÉRALE

publiée sous la direction de GUSTAVE GLOTZ, membre de l'Institut

HISTOIRE DU MOYEN AGE

TOME II

L'EUROPE OCCIDENTALE
DE 888 A 1125

PAR

Augustin FLICHE

Professeur à l'Université de Montpellier

DOMINICAN COLLEGE
LIBRARY
SAN RAFAEL

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

PARIS, BOULEVARD SAINT-MICHEL, 49

1930

F
940.1
F64

28767
~~25072~~

TOME II

L'EUROPE OCCIDENTALE DE 888 A 1125

BIBLIOGRAPHIE

Il n'y a pas lieu d'énumérer à nouveau, en tête de ce volume, les répertoires, collections de textes, ouvrages généraux, instruments de recherche, dont on trouvera une liste détaillée au début du tome Ier. On se bornera à indiquer ici ce qui a trait uniquement à la période 888-1125.

A. — Sources

Comme pour la période précédente, la collection essentielle est celle des *Monumenta Germaniae historica* dont plusieurs séries nouvelles in-4° doivent être mentionnées ici. Ce sont, pour les sources narratives, les *Libelli de lite Imperatorum et Pontificum saeculis XI et XII conscripti* ; pour les sources diplomatiques, les *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, tome I, et les *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, tomes I à IV.

Pour les sources narratives, à toutes les collections citées tome Ier, p. IX-XI, qui renferment la plupart des chroniques ayant trait à la période envisagée ici, on ajoutera : J. M. Watterich, *Pontificum Romanorum qui fuerunt inde ab exeunte saeculo IX usque ad finem saeculi XIII vitae*, Leipzig, 1862, 2 vol., et : E. Brandenburg und G. Seeliger, *Quellensammlung zur deutschen Geschichte*, Leipzig, 1907 et suiv.

Pour les sources diplomatiques, on consultera : J. F. Böhmer, *Regesta chronologica regum atque imperatorum Romanorum inde a Conrado I usque ad Heinricum VII. Die Urkunden der römischen Könige und Kaiser von Conrad I bis Heinrich VII*, 911-1313, Francfort, 1831 ; K. F. Stumpf (Stumpf-Brentano), *Die Reichskanzler vornehmlich des X, XI und XII Jahrhunderts*, Innsbrück, 1865-1883.

2. — Ouvrages divers

Comme au tome précédent, on n'a noté sous cette rubrique que les ouvrages s'étendant à l'ensemble de la période ou à des fractions très étendues de cette période. Les bibliographies particulières des différentes questions traitées seront jointes à chaque chapitre. On a éliminé également les ouvrages généraux et répertoires s'étendant à toute la période médiévale, cités au tome Ier, p. XIV-XV, aussi bien que ceux, englobant l'histoire de tout un pays, qui ont fait l'objet d'une recension dans les pages XV et suiv.

A) Papauté et église :

Cardinal J. von Hergenrœther, *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, 6e éd., par J. B. Kirsch, Fribourg-en-Brisgau, t. III et IV.

A. Dufourcq, *Histoire ancienne de l'Église : le christianisme et les Barbares*, 4e éd., Paris, 1924 ; *Histoire moderne de l'Église : le christianisme et l'organisation féodale*, 4e éd., Paris, 1924.

L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, 3e éd., Paris, 1911.

J. Gay, *Les papes du XIe siècle et la chrétienté*, Paris, 1926.

A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, Louvain, Paris, 1924-1925, 2 vol.

J. Langen, *Geschichte der römischen Kirche von Gregor VII bis Innocenz III*, 1893.
A. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*. t. III, 4e éd., Leipzig, 1920.
T. E. Tout, *The Empire and the Papacy*, 981-1273, Londres, 1898.
G. Schnuerer, *Kirche und Kultur im Mittelater*, Paderborn, 1924-1926, 2 vol.

B) Empire :
W. von Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaizerzeit*, t. I à III, 5e éd. Leipzig, 1881-90.
M. Manitius, *Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern* (911-1125), Stuttgart, 1899, dans la « Bibliothek deutscher Geschichte », dirigée par H. von Zwiedineck-Südenhorst.
H. Fisher, *The medieval empire*, Londres, 1898, 2 vol.
E. Dümmler, *Geschichte des östfränkischen Reichs*, 2e éd., t. III, 1888 : *Die letzten Karolinger ; Konrad I* (dans la collection des *Jahrbücher der deutschen Geschichte*, publiée par l'académie de Munich).
Fr. Stein, *Geschichte des Königs Konrads I von Franken und seines Hauses*, Leipzig, 1872.
G. Waitz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Königs Heinrich I*, 3e éd., Leipzig, 1885 (collection des *Jahrbücher* de Munich).
R. Köpke et E. Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876 (collection des *Jahrbücher*, de Munich).
K. Uhrlirz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III*, Leipzig, 1902 (collection des *Jahrbücher* de Munich).
S. Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, herausgegeben von R. Uringer, H. Pabst, und H. Bresslau, Leipzig, 1862-74, 3 vol. (collection des *Jahrbücher* de Munich).
H. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, Leipzig, 1879-84, 2 vol. (collection des *Jahrbücher* de Munich).
E. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, Leipzig, 1874, 2 vol. (collection des *Jahrbücher* de Munich).
G. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, Leipzig, 1890-1909, 7 vol. (collection des *Jahrbücher* de Munich).

C) Italie :
L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. III, 2e p., *Die Anarchie* ; t. IV, 1re p., *Die Ottonische Herrschaft*, Gotha, 1911-1915.
F. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. III-IV, Stuttgart, 1890.
J. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, Paris, 1904.
L. von Heinemann, *Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sezilien bis zum Austerben des Normannischen Königshauses*, t. I, Leipzig, 1894.
F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris, 1897, 2 vol.

D) France :
Ernest Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re p. *Le christianisme. Les Barbares. Mérovingiens et Carolingiens*, par G. Bayet, C. Pfister et A. Kleinclausz, Paris, 1903 ; t. II, 2e p. *Les premiers Capétiens* (987-1137), par A. Luchaire, Paris 1901.
La plupart des règnes des xe et xie siècles ont fait l'objet de monographie : parues, à l'exception des deux dernières, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences philologiques et historiques*. Ce sont :
E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (882-898), Paris, 1893.
A. Eckel, *Charles le Simple*, Paris, 1899.
Ph. Lauer, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne, rois de France*, Paris, 1910. — *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1899.
F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891. — *Études sur le règne de Hugue Capet et la fin du Xe siècle*, Paris, 1904.

C. PFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, Paris, 1885.
A. FLICHE, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, Paris, 1912.
A. LUCHAIRE, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne*, Paris, 1890.

E) GRANDE-BRETAGNE :
STUBBS, *The constitutional history of England*, Oxford, 5e éd., 1895, traduction française par MM. PETIT-DUTAILLIS et LEFEBVRE, Paris, 1907-1927, 3 vol.
FREEMAN, *History of the Norman Conquest*, Londres, 1867-69, 6 vol.
DAVID C. DOUGLAS, *The age of the Normans*, Londres, 1929.
W. STEPHENS, *History of the Church*, t. II.

F) HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT :
J. CALMETTE, *La société féodale*, Paris, 1923.
Pour l'Allemagne, outre le SCHRÖDER-KUESSBERG, indiqué t. I, p. XVII, voir :
G. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. V-VIII, Berlin, 1874-78, 2e éd., 1895.
Pour la France :
FUSTEL DE COULANGES, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, publiée par C. JULLIAN, Paris, 1892.
P. VIOLLET, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890-1903, 3 vol.
J. FLACH, *Les origines de l'ancienne France*, Paris, 1886-1917, 4 vol.
A. LUCHAIRE, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (987-1180), 2e éd. Paris, 1891, 2 vol. — *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1892.
F. LOT, *Fidèles ou vassaux ? Essai sur la nature juridique du lien qui unissait les vassaux à la royauté*, Paris, 1904.
H. PIRENNE, *Les villes au Moyen âge, Essai d'histoire économique et sociale* Bruxelles, 1927.
Pour la Grande-Bretagne :
L'ouvrage déjà cité de STUBBS.
C. H. HASKINS, *Norman Institutions* (Harvard Historical Studies nº 24). Cambridge, 1918.

G) HISTOIRE DE LA CIVILISATION :
G. SCHNUERER, *Kirche und Kultur im Mittelalter*, Paderborn, 1924-26, 2 vol.
U. BERLIÈRE, *L'ordre monastique des origines au XIIe siècle*, Paris, 1921.

Première Partie

LES CONSÉQUENCES DU DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE CAROLINGIEN (888-962)

CHAPITRE PREMIER

La succession de Charles le Gros

I. — Le démembrement de l'Empire en royaumes [1]

LE SORT DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

L'empereur Charles le Gros, déposé en novembre 887 par la diète de Tribur, est mort à Neidingen le 13 janvier 888. « Alors, écrit l'historien Réginon, les royaumes qui avaient été soumis à sa domination se fractionnèrent en rompant le lien qui les unissait et, sans attendre leur seigneur naturel, chacun chercha à se créer un roi tiré de ses propres entrailles »[2].

Partage de l'empire en royaumes et, à l'intérieur de chacun de ces royaumes, élection par les grands du titulaire de la fonction royale : tels sont, en effet, les deux traits primordiaux de la crise politique ouverte par la disparition du souverain incapable et mou qui avait réussi un moment à grouper sous son autorité fragile les divers pays autrefois soumis au pouvoir de Charlemagne.

ARNULF, ROI DE GERMANIE

Au moment où meurt Charles le Gros, la dynastie carolingienne n'a plus qu'un représentant légitime, Charles, fils posthume de Louis le Bègue. Agé de sept ans, cet enfant ne pouvait, en une heure aussi critique, prétendre à l'empire. En dehors de lui, le seul descendant de Charlemagne qui pût élever des droits était un bâtard du roi de Bavière Carloman, né d'ailleurs d'une femme noble, Arnulf, duc de Carinthie.

Ambitieux, énergique, prodigieusement actif, Arnulf avait révélé de bonne heure des qualités d'homme de gouvernement qui s'alliaient chez lui à une certaine valeur militaire. Vers 870, alors qu'il avait à

1. Pour cette question, nous renverrons surtout à E. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. III, *Die letzten Karolinger*; *Konrad I*, Leipzig, 1888, en le complétant à l'aide des diverses monographies citées à propos de chaque royaume.

2. Réginon, *Chronicon*, a. 888. Pour la date de la mort de Charles le Gros, cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 289, n. 2.

peine vingt-cinq ans, il s'était vu confier les marches de Pannonie et de Carinthie, puis, pendant la maladie de son père, il avait administré la Bavière qu'il dut, à la mort de Carloman (879), remettre à son oncle Louis III. Tenu à l'écart par Charles le Gros, qui le redoutait en raison de son intelligence et de son prestige, il sut attirer à lui les mécontents et se gagner les sympathies de tous ceux qu'inquiétait l'inertie de l'empereur régnant. En 887, sûr de sa popularité, il s'est délibérément placé à la tête des révoltés qui l'ont proclamé roi et ont contraint Charles, déposé par eux, à le reconnaître comme son successeur en Allemagne[3]. Il n'osa pas revendiquer immédiatement l'empire, craignant sans doute que sa naissance illégitime ne suscitât d'insurmontables obstacles et, pendant les premiers mois de l'année 888, il se contenta modestement d'affermir son autorité sur le royaume qui lui était échu.

Personne, d'ailleurs, ne songeait à contester son pouvoir qu'il tenait tout à la fois, comme l'ont remarqué plusieurs de ses contemporains[4], de l'élection et de l'hérédité. Son avènement n'a pas un caractère révolutionnaire ; les grands de Germanie ont voulu sauver le pays en se débarrassant d'un souverain qui s'était montré inapte à le gouverner et à le défendre; mais, sans la moindre hésitation, ils sont restés fidèles à la dynastie carolingienne[5].

EUDE, ROI DE FRANCE

Il en est tout autrement en France, où la situation est trop critique pour que le loyalisme dynastique ne s'efface pas devant de redoutables perspectives. Les invasions normandes ont plus rudement secoué les pays de l'ouest. On est encore sous le coup du siège de Paris (885-886) et de la honteuse capitulation qui l'a suivi[6]. La crainte du meurtre et du pillage l'emporte sur toute autre préoccupation et, puisque la maison carolingienne, incarnée en un enfant malingre, ne peut fournir un chef de guerre, on est unanime à penser qu'il y a lieu de chercher ailleurs l'homme qui pourra sauver le pays gravement menacé. Cet homme, l'archevêque de Reims, Foulque, croit l'apercevoir dans le duc de Spolète, Guy II, dont l'aïeul, Lambert, avant de s'exiler au delà des Alpes, avait été comte de Nantes; mais les seigneurs déjouent les pro-

3. Voir t. I.

4. Cf. Réginon : « Donec hic solus de tam numerosa regum posteritate idoneus inveniretur, qui imperii Francorum sceptra susciperet ». On trouvera d'autres textes exprimant la même pensée dans Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 304, n. 2.

5. Sur l'avènement d'Arnulf, voir : E. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 299 et suiv.; W.-B. Wenck, *Die Erhebung Arnulfs und der Zerfall des karolingischen Reichs*, Leipzig s. d. in-8°.

6. Voir tome I.

jets de l'ambitieux prélat qui, apparenté à cette famille italianisée depuis un demi-siècle, espérait gouverner sous le nom de Guy : tandis que celui-ci, accouru à l'appel de Foulque, se fait sacrer à Langres par l'évêque de cette ville, Gellon, ils proclament roi le comte de Paris, Eude, qui est couronné à Compiègne, le 29 février 888, par l'archevêque de Sens, Gautier[7].

Ce choix s'imposait. Eude, né vers 860, était le fils de Robert le Fort qui, au temps de Charles le Chauve, s'était illustré dans la lutte contre les Normands. Il avait lui-même acquis, dès sa jeunesse, une réputation de valeureux guerrier, et sa résistance héroïque, prolongée pendant toute une année, lors du fameux siège de Paris (885-886), avait encore accru son prestige. Aussi n'est-il pas surprenant qu'à la mort de Charles le Gros, les seigneurs de Neustrie, de France et de Bourgogne, sûrs de répondre au vœu de tous, aient confié la couronne à ce chef éminent qui joignait à une courageuse habileté l'opiniâtre volonté de vaincre.

L'avènement d'Eude fut en général accueilli avec une satisfaction confiante. Il y eut cependant quelques tentatives d'opposition. Si Guy de Spolète reprit le chemin de l'Italie aussitôt après l'élection de son rival, le parrain de sa candidature, Foulque, ne se rallia pas immédiatement. D'accord avec les évêques de Beauvais, Noyon, Cambrai, et avec le comte de Flandre, Baudouin II, petit-fils de Charles le Chauve par sa mère Judith, il alla trouver le roi de Germanie à Worms[8] et l'invita avec insistance à revendiquer le royaume franc de l'Ouest, échu, disait-il, par un véritable abus de pouvoir à un prince qui n'était pas de race royale[9]. Arnulf, qui jusque-là n'avait pas songé à se poser en compétiteur d'Eude, a-t-il accueilli favorablement la demande de l'archevêque et un moment médité une attaque contre le royaume voisin[10]? Les textes ne permettent pas de l'affirmer positivement. En tout cas, Eude, en inaugurant son règne par une éclatante victoire sur les Normands à Montfaucon (24 juin 888)[11], déjoua les combinaisons de Foulque. Baudouin de Flandre ne persista pas dans son opposition[12]. Quant à Arnulf, il se contenta de citer Eude à un plaid, et le roi des Francs occidentaux, après s'être entouré des garanties nécessaires, se

7. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 315, n. 4 et 316, n. 2. Sur l'avènement d'Eude, cf. E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France* (882-898), p. 78 et suiv.

8. Favre, *op. cit.*, p. 99-100.

9. Cf. la lettre de Foulque dans Flodoard, *Historia Remensis ecclesiae*, IV, 5. Cf. aussi *Annales Vedastini*, a. 888.

10. Tel est l'avis de Favre, *op. cit.*, p. 105.

11. Favre, *op. cit.*, p. 106-108.

12. *Ibid.*, p. 109.

rendit à la convocation qui lui était adressée. Une entrevue entre les deux princes eut lieu à Worms au commencement d'août. Arnulf reconnut Eude. Celui-ci, de son côté, consentit à se placer, vis-à-vis du roi de Germanie, dans une certaine dépendance qui ne ressemble en rien à la vassalité et qui a seulement pour but de maintenir quelque unité morale entre les deux principaux États issus du démembrement de l'empire carolingien[13].

Cette entente entre les deux souverains réglait le sort de la *Francia occidentalis*. L'archevêque de Reims n'eut qu'à s'incliner devant le fait accompli et à se soumettre au roi que l'élection des grands avait désigné comme successeur du carolingien Charles III[14].

LE ROYAUME DE PROVENCE

Entre l'Allemagne et la France, les divers royaumes, un moment absorbés dans l'empire de Charles le Gros, se reconstituent également et recouvrent leur indépendance.

Au Sud, depuis la mort de Lothaire Ier (855), la Provence avait eu, à plusieurs reprises une existence autonome. Le plus jeune fils de l'empereur, Charles, la gouverna tout d'abord de 855 à 863; puis, après bien des vicissitudes, le comte Boson se fit élire roi par les évêques des provinces de Vienne, Besançon, Lyon, Tarentaise, Aix, Arles, et conserva la couronne jusqu'à sa mort, survenue le 11 janvier 887, un an avant celle de Charles le Gros[15].

Boson laissait un fils en bas âge, Louis, qui était incapable de faire valoir ses droits à la succession paternelle; mais sa veuve, Ermengarde, personne entreprenante et énergique, était bien décidée à assurer la transmission de la royauté à sa postérité. A la faveur de l'anarchie générale, elle gouverna elle-même la Provence[16]; puis, après la mort de Charles le Gros, elle put, avec le concours du pape Étienne V et aussi du roi de Germanie, Arnulf, qui ne pouvait guère revendiquer pour lui ce royaume lointain, réunir à Valence une assemblée d'évêques et de grands qui, à la fin de 889 ou au début de 890, remit la couronne à Louis et le fit sacrer roi[17]. Sans doute, le jeune prince ne fut

---

13. Sur ces événements, voir les *Annales Vedastini*, les *Annales Fuldenses* et Réginon, a. 888. Ces différents textes ne les interprètent pas de la même façon, les deux derniers accentuant davantage la subordination d'Eude envers Arnulf. Sur la nature des rapports entre les deux souverains, cf. Favre, *op. cit.*, p. 113-116.

14. Flodoard, *Hist. Rem. eccl.*, IV, 5.

15. Voir t. I et aussi : Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, p. 1-141.

16. Poupardin, *op. cit.*, p. 152.

17. On a conservé le procès-verbal de cette assemblée que l'on trouvera dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Capitularia*, t. II, p. 376. Sur la date, cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 156, n. 2.

pas reconnu par tous les pays qui avaient autrefois appartenu à Boson : la Provence proprement dite, le Viennois, le Lyonnais acceptèrent son autorité; mais la Bourgogne et la province ecclésiastique de Besançon lui échappèrent pour une large part [18]. Ermengarde, qui exerça la régence jusqu'à sa mort (896 ou 897) [19], comptait sur Arnulf pour agrandir le royaume provençal; mais ses espoirs furent déçus. Arnulf ne put prévenir la formation du royaume de Bourgogne au profit de Rodolphe Ier et il créa lui-même celui de Lorraine en faveur de son fils Zwentibold.

LE ROYAUME DE BOURGOGNE

Le royaume de Bourgogne apparaît dans l'histoire peu après la mort de Charles le Gros. Au début de l'année 888, les grands de l'ancien duché de Transjuranie, réunis dans la basilique d'Agaune, proclament roi le marquis Rodolphe, fils de Conrad, comte d'Auxerre [20]. En réalité, ce prince échange simplement son titre contre un autre; car il exerçait déjà son autorité sur le pays compris entre le Jura et les Alpes Pennines dont se compose le nouvel État [21], mais il est dévoré par l'ambition et rêve de réunir sous son sceptre toute l'ancienne Lotharingie. A peine a-t-il reçu la couronne qu'il occupe l'Alsace et une partie de la Lorraine. Au cours d'une assemblée, tenue à Toul, il est sacré roi de Lotharingie par l'évêque de cette ville, Arnaud [22]. L'abstention dédaigneuse des seigneurs l'oblige toutefois, dès juin 888, à abandonner la Lorraine et même l'Alsace [23]. Après avoir négocié avec Arnulf, il demeure finalement roi de la Bourgogne transjurane qui vers le Nord s'étend jusqu'à l'Aar, englobant l'archidiocèse de Besançon et aussi les deux villes de Bâle et de Genève, tandis que le duché de Belley appartient à Louis de Provence [24].

LE ROYAUME DE LORRAINE

L'échec de Rodolphe de Bourgogne en Lorraine s'explique fort bien : la plupart des seigneurs du pays, laïques ou ecclésiastiques, étaient acquis à Arnulf, roi de Germanie. En juin 888, les évêques, à l'exception d'Arnaud de Toul, prennent part au concile réuni à Mayence par le bâtard carolingien, ce qui semble bien prouver que déjà ils reconnaissaient son autorité [25]. Jusqu'en 895, les destinées de la Lorraine

18. Poupardin, *op. cit.*, p. 157-159 et 190 et suiv.
19. *Ibid.*, p. 158-163.
20. Réginon, a. 888. Cf. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* (888-1038), p. 10-12.
21. Sur l'étendue des États de Rodolphe, voir: Pourpardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 12 n. 3.
22. Réginon, a. 888; *Annales Vedastini*, a. 888. Cf. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 13 et suiv.; Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 488.
23. *Annales Fuldenses*, a. 888.
24. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 16 et suiv.
25. Mansi, t. XVIII, col. 63. Cf. Parisot, *op. cit.*, p. 491.

restent confondues avec celles de l'Allemagne. Cependant, lorsqu'en 893 la reine Oda eut donné le jour à un fils qui reçut le nom de Louis, Arnulf, alors préoccupé d'organiser l'Allemagne et de conquérir l'Italie, voulut ériger son État de l'Ouest en royaume distinct pour son bâtard Zwentibold auquel il avait voué une affection toute particulière. Il se heurta pendant deux ans à de vives résistances dont on ignore les raisons; mais il tint bon et, en mai 895, à l'assemblée de Worms, les seigneurs lorrains se décidèrent à reconnaître Zwentibold pour roi[26].

Malgré ses incontestables qualités que gâtait malheureusement un tempérament par trop autoritaire et emporté, Zwentibold ne réussit jamais à devenir populaire. L'aristocratie ne le subissait qu'à contre-cœur et elle fit preuve à son égard d'une défiante réserve qui se transforma en hostilité le jour où les comtes Étienne, Gérard, Matfrid et Odoacre, qui avaient sans doute dérobé quelques biens aux églises de Toul et de Trèves, furent, par mesure de représailles, dépouillés de leurs fiefs par le roi[27]. L'intervention d'Arnulf amena une réconciliation, accompagnée de restitution (897)[28], mais, l'année suivante (898), Zwentibold provoqua de nouveaux mécontentements, en confisquant les biens du comte Renier au Long-col qui fut exilé du royaume[29]. Renier fit appel au roi de France, Charles le Simple, qui avait remplacé Eude, mort le 1er janvier 898. Charles répondit à l'invitation qui lui était adressée et envahit la Lorraine, mais les populations, préférant encore la domination de Zwentibold à celle du Carolingien de l'Ouest, ne lui ménagèrent pas l'accueil qu'il attendait d'elles. Aussi, au moment, où les deux armées rivales allaient s'affronter près de Prüm, préféra-t-il négocier et conclure la paix, après quoi il se retira[30]. La Lorraine restait à Zwentibold, mais ses procédés despotiques empêchèrent, malgré les efforts de son père, un accord durable avec ses sujets. Ceux-ci, lorsqu'Arnulf fut mort (8 décembre 899), prirent comme roi le fils du prince défunt, Louis l'Enfant, qui avait déjà reçu la couronne de Germanie[31]. Zwentibold se vengea par d'atroces dévastations, mais il périt, le 13 août 900, dans un combat qu'il livra à l'armée de son jeune frère sur les bords de la Meuse[32]. Louis l'Enfant fut par-

26. Dümmler, *op. cit.*, p. 408, n. 2 ; Parisot, *op. cit.*, p. 508 et suiv.
27. Réginon, a. 897; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 455-457; Parisot, *op. cit.*, p. 539.
28. *Annales Fuldenses*, a. 897.
29. Réginon, a. 898. — On ne connaît pas les raisons qui ont inspiré cette mesure. Cf. Parisot *op. cit.*, p. 544. Sur le surnom de Renier, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 610-611.
30. Réginon, *Annales Vedastini*, a. 898 ; Parisot, *op. cit.*, p. 525 et suiv.
31. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 501, n. 1.
32. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 502, n. 1.

tout reconnu, mais, au lieu d'annexer la Lorraine à la Germanie, il lui laissa son autonomie et en confia le gouvernement au comte de Franconie, Gebhard, qui porta le titre de duc[33].

LE ROYAUME D'ITALIE

L'Allemagne et la France, la Provence, la Bourgogne et la Lorraine se sont constituées, aussitôt après la mort de Charles le Gros, en États indépendants dont les souverains ont été élus, sans contestation sérieuse. L'Italie, au contraire, a éprouvé de rudes convulsions ; les rivalités entre les princes qui se sont disputé ce beau royaume, y ont entretenu la guerre civile pendant de longues années.

Dans les premiers jours de 888, une assemblée se réunit à Pavie et désigne comme roi Bérenger, marquis de Frioul, petit-fils de Louis le Pieux par sa mère Gisèle[34], mais Bérenger, qui n'a de partisans sûrs qu'au nord-est de la péninsule, voit surgir aussitôt un compétiteur en la personne du duc de Spolète, Guy II. Celui-ci était issu d'une vieille famille franque des bords de la Moselle qui, pendant la seconde moitié du IX^e^ siècle, s'était solidement implantée en Italie grâce à des alliances matrimoniales bien choisies, grâce aussi à une politique énergique et sans scrupules. C'était le père de Guy II, Guy I^er^, qui avait acquis le duché. Après sa mort (879), son fils aîné, Lambert, lui avait succédé à Spolète, tandis que Guy héritait du comté de Camerino, mais Lambert lui-même disparaît en 882 et son héritage passe à son plus jeune frère. Celui-ci est un ambitieux qui connaît merveilleusement l'art de nouer les intrigues. Pour l'agrandissement de ses États, il n'hésite pas à s'allier aux Grecs et aux Sarrasins, ce qui inquiète à la fois le pape et l'empereur. Il est déclaré coupable de haute trahison. Charles le Gros charge son futur rival, Bérenger, de s'assurer de sa personne et d'occuper ses terres (883). Bérenger ne réussit pas à s'acquitter de cette mission ; la peste se déclare dans son armée et l'empêche de saisir Guy qui, en 885, rentre en grâce auprès de l'empereur[35].

A la mort de Charles le Gros, le duc de Spolète semble tout d'abord se désintéresser de l'Italie. Il songe à la couronne de France que lui offre l'archevêque de Reims, Foulque[36]. Bientôt évincé par Eude, il se rabat sur l'Italie où il va sans peine triompher du marquis de Frioul auquel il n'a pas pardonné son intervention de 883. Un combat s'engage près de Brescia. Il est à la fois meurtrier et indécis. Les

33. Sur les institutions de la Lorraine, cf. Parisot, *op. cit.*, p. 558 et suiv.
34. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 313, n. 1.
35. Sur tous ces événements, cf. t. I et aussi Kleinclausz, *L'empire carolingien*, p. 523-524.
36. Cf. *supra*, p. 2-3.

deux adversaires, hors d'état de continuer la lutte pour le moment, concluent jusqu'au 6 janvier 889 un armistice qui leur donne quelque répit pour se préparer aux guerres futures[37]. Bérenger s'efforce d'obtenir l'appui du roi de Germanie en lui reconnaissant, comme l'avaient fait les rois de France et de Bourgogne, une sorte de prééminence sur l'Italie[38], mais Arnulf est trop occupé par les affaires de son propre royaume pour lui être d'un grand secours et, lorsque les hostilités reprennent en 889, Bérenger est complètement battu à La Trébie[39]. Sa défaite est interprétée comme un jugement de Dieu. Les évêques se rallient à Guy de Spolète qu'ils élisent à Pavie (février 889), non sans lui avoir imposé leurs conditions : Guy s'est engagé notamment à respecter les églises et à faire preuve envers le Saint-Siège d'une filiale soumission[40].

L'ITALIE BYZANTINE

La souveraineté du nouveau roi ne s'étend pas à toute l'Italie. Bérenger se maintient au nord-est. Au sud, les Grecs sont réinstallés à Bari depuis 876 et aspirent à reconquérir les territoires qu'ils avaient autrefois occupés. Ils ont même acquis un certain prestige en repoussant, en 888-889, une attaque musulmane, partie de la Sicile, qui, après avoir d'abord mal tourné pour eux, s'est terminée par leur propre succès : l'amiral byzantin Michel a réussi en effet à s'emparer du chef de l'armée arabe qui, après la destruction de la flotte grecque, avait débarqué sur le continent, Mogber ibn Ibrahim, et à rejeter ses troupes dans l'île. L'opposition des princes lombards et le peu d'initiative du gouvernement impérial de Constantinople ne permirent pas, il est vrai, aux Grecs d'Italie, qui avaient fait figure de sauveurs, de poursuivre leurs avantages. En juillet 891, le stratège Symbatikios s'installera un moment à Bénévent, mais ne pourra s'y maintenir et la ville reviendra à la maison de Spolète. Byzance devra se contenter, dans l'Italie méridionale, de Siponto et de Bari qui pourront être le point de départ de nouveaux établissements dans la péninsule d'où l'on pouvait croire sa domination à jamais disparue[41].

SURVIVANCE DE L'IDÉE IMPÉRIALE EN OCCIDENT

L'empire carolingien a donc sombré en 888. De son démembrement sont issus six royaumes indépendants. Pourtant l'idée impériale n'a pas totalement disparu. Eude de France, Rodolphe

37. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 324, n. 3.
38. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 325, n. 1.
39. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 366, n. 1.
40. On trouvera le décret d'élection dans les *M. G. H.* in-4°, *Capitularia*, t. II, p. 104.
41. Sur tous ces événements, voir J .Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 145 et suiv.

de Bourgogne, Bérenger de Frioul ont reconnu au roi de Germanie, Arnulf, une certaine prééminence, parce que, quoique bâtard, il était de la souche de Charlemagne. Cette prééminence pouvait-elle se transformer en quelque chose de plus positif ? Le seul survivant de la dynastie carolingienne qui ne fût pas un enfant était-il capable de ressusciter à son profit l'Empire, toujours considéré comme l'apanage de sa maison ? Tel était le problème qui se posait au lendemain de la mort de Charles le Gros et de la dislocation de ses États.

II. — Les tentatives de reconstitution de l'Empire

LES PROJETS DU PAPE ÉTIENNE V

Les royautés, nées du démembrement de l'empire de Charles le Gros, ont eu toutes une origine élective. Le choix de l'empereur ne pouvait s'opérer suivant la même procédure et de toute nécessité le Saint-Siège devait intervenir. Jean VIII avait successivement désigné Charles le Chauve, Louis le Bègue et Charles le Gros. Son successeur, Étienne V, allait-il exercer une prérogative que personne ne songeait à lui contester?

La situation était fort embarrassante pour lui. Il ne pouvait remettre la couronne impériale à Charles le Simple dont les Francs de l'ouest n'avaient pas même voulu comme roi et la naissance illégitime d'Arnulf créait un obstacle de prime abord difficile à surmonter. Toutefois les services rendus à l'Église et à la chrétienté par le bâtard de Carloman inclinèrent assez vite le pape à oublier sa tare originelle.

Dès son avènement, Arnulf s'était montré respectueux et prévenant envers les évêques allemands qui avaient pu, grâce à sa protection, tenir, dans l'été de 888, à Mayence, un concile général, ce qui ne s'était pas vu depuis fort longtemps[42]. Par ailleurs, le nouveau roi affichait sa ferme volonté de contenir les peuples païens qui se pressaient aux limites de la chrétienté et de défendre celle-ci contre leurs incursions. Lors de l'assemblée de Forchheim (mai 889) il, décida d'entreprendre une expédition contre la tribu slave des Obotrites[43]. La campagne eut lieu en septembre[44] et, si elle ne fut pas heureuse, elle prouva du moins que le roi avait conscience de sa mission protectrice.

---

42. Mansi, t. XVIII, col. 61.
43. *Annales Fuldenses*, a. 889.
44. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 335, n. 3.

Instruit de ces faits, Étienne V, au début de 890, fit demander à Arnulf, par l'intermédiaire du prince des Moraves, Svatopluk, de venir à Rome pour visiter Saint-Pierre et aussi pour « délivrer l'Italie des mauvais chrétiens et des païens menaçants[45] ». Ce langage ne pouvait laisser aucun doute quant aux secrètes intentions du pape. Étienne V savait par ailleurs que les rois de France et de Bourgogne témoignaient des dispositions plutôt favorables à Arnulf. Seul Guy de Spolète, roi d'Italie, observait une prudente réserve qui trahissait son dessein de revendiquer pour lui-même, quoique n'appartenant pas à la famille carolingienne, la couronne impériale.

Le malheur voulut qu'Arnulf ne pût répondre aussitôt à l'invitation qui lui était adressée. De graves raisons, d'ordre intérieur et extérieur, vont le retenir en Allemagne jusqu'en 894. Au moment où le pape le fait pressentir, il a des inquiétudes au sujet de la Souabe qu'un fils naturel de Charles le Gros, Bernard, essaie de soulever. La mort de Bernard, qui périt de la main du comte Rodolphe de Rhétie, et quelques mesures de répression font tout rentrer dans l'ordre[46], mais, au même instant, d'autres périls se dessinent aux frontières. A l'est, le grand empire morave, qui s'étend de l'Oder à la Saale, à la Save et à la Tizza, est une menace pour la Germanie et une entrevue avec le duc Svatopluk, au cours de laquelle furent précisément transmises les propositions d'Étienne V (mars 890), ne réussit pas à dissiper les nuages qui s'amoncellent de ce côté[47] A l'ouest, les Normands ne sont pas moins redoutables : en 890-891, ils parcourent la région de la Meuse, traversent le fleuve à Liége et vont ravager la région d'Aix-la-Chapelle[48]. Abandonner l'Allemagne en de telles conjonctures est impossible : avant de se laisser captiver par le rêve impérial, Arnulf doit sauver son propre royaume.

Il s'attelle avec beaucoup d'énergie à cette œuvre de libération. Le 1er novembre 891, il remporte près de Louvain une victoire sur les Normands[49], qu'il ne peut pourtant empêcher, l'année suivante, de venir dévaster une fois de plus les pays rhénans[50]. A cette date, il est déjà engagé du côté de l'est. Dès février 892, on le trouve en Bavière où il devait avoir une nouvelle entrevue avec Svatopluk, mais Svatopluk s'est dérobé et la guerre devient cette fois inévitable. Arnulf pénètre

45. *Annales Fuldenses* a. 890.
46. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 341 et 343.
47. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 338, n. 1 et 2.
48. *Annales Vedastini*, a. 891.
49. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 350, n. 2.
50. Réginon, *Annales Vedastini*, a. 892.

en effet dans l'empire morave où il laisse son armée commettre toutes sortes d'excès, mais il n'obtient pas de résultats, car il ne peut prendre aucune ville[51]. Il s'adresse alors au tsar des Bulgares, Vladimir, avec lequel il échange des présents, sans aboutir à un accord positif[52]. L'expédition de 893 est aussi stérile que celle de l'année précédente[53]. Tout au plus ces incursions en pays ennemi ont-elles affaibli la force combative de l'adversaire et retardé une invasion possible.

GUY DE SPOLÈTE EMPEREUR (21 FÉVRIER 891)

Retenu en Allemagne, Arnulf a laissé échapper la couronne impériale que convoitait au même moment, le roi d'Italie, Guy de Spolète.

Étienne V n'avait aucune raison d'être agréable à Guy de Spolète. Ce prince, comme ses prédécesseurs, n'avait pas toujours fait preuve de déférence envers le Saint-Siège dont la puissance temporelle dans l'Italie centrale contrecarrait son ambition sans cesse en éveil[54]. Après son avènement comme roi, il chercha du moins à corriger la réputation de malveillance rapace que sa dynastie s'était acquise. L'assemblée de Pavie, qui consomma son élection, inscrivit en tête de ses canons que l'Église romaine, tête de toutes les églises, devait conserver ses droits, dignités, privilèges, et constata que, Guy ayant juré d'aimer cette même Église romaine, il avait été choisi pour « roi et défenseur »[55]. N'étaient-ce pas là de sûres garanties et le pape ne devait-il pas, en présence de telles déclarations, accorder à Guy une absolution satisfaite ou plutôt la récompense ardemment souhaitée?

Arnulf demeurant décidément sourd à l'invitation pontificale, Étienne V n'osa pas prolonger une situation qui n'était pas dépourvue d'inconvénients. A la suite de tractations dont on ne connaît point le détail, il ceignit de la couronne impériale le front de Guy de Spolète, le 21 février 891, à Saint-Pierre[56]. Ainsi se trouvait brisée la tradition presque séculaire qui réservait à la famille carolingienne la plus haute dignité temporelle de l'Occident chrétien.

Guy de Spolète prit d'ailleurs son rôle tout à fait au sérieux. Il dromulgua des capitulaires imités de Charlemagne[57] et, pour perpé-

---

51. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 354
52. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 355, n. 1.
53. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 362, n. 1.
54. Sur les rapports du Saint-Siège avec la maison de Spolète, voir : Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 289-290.
55. *Capitularia*, t. II, p. 104.
56. *Annales Vedastini*, a-888. — Sur la date, cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 368, n. 1 et Kleinclausz, *op. cit.*, p. 539, n. 2.
57. Cf. Kleinclausz, *op. cit.*, p. 539.

tuer l'empire dans sa famille, fit couronner, le 30 avril 892, son fils Lambert par le pape Formose qui venait de succéder au défunt Étienne V[58]. Il n'en demeure pas moins vrai que l'empire de Spolète n'est qu'une pâle caricature de l'empire carolingien : il ne s'étend même pas à toute l'Italie où Bérenger maintient ses prétentions et n'est reconnu par aucun des royaumes issus de l'ancienne Lotharingie. Eude, roi de France, l'ignore, tandis qu'en Germanie Arnulf attend le moment favorable pour restaurer l'ancienne tradition impériale.

PREMIÈRE EXPÉDITION D'ARNULF EN ITALIE (894)

A la fin de 893, ce moment paraît venu. L'Allemagne jouit d'une paix relative. D'Italie parviennent des appels plus pressants. Au cours de l'année 893, le pape Formose a envoyé au prince carolingien une ambassade chargée de renouveler l'invitation de son prédécesseur[59] et le concurrent évincé de l'empereur Guy, Bérenger de Frioul, semble toujours disposé à favoriser une entreprise susceptible de mettre fin à la domination de la maison de Spolète[60]. Arnulf ne peut plus se dispenser d'intervenir. Il envoie, sous le commandement de son fils naturel, Zwentibold, une armée destinée à soutenir Bérenger. A l'approche de celle-ci, Guy, pris de panique, court s'enfermer dans Pavie, mais ses adversaires n'essaient pas d'exploiter l'avantage qui résultait pour eux de cette fuite inattendue. Pendant trois semaines, Zwentibold garde une surprenante inaction, après quoi, peut-être acheté par l'empereur spolétain, il bat en retraite[61]. Arnulf se décide alors à venir lui-même dans la péninsule. Malgré un hiver terrible, il se met en route au début de janvier 894, rejoint Bérenger à Vérone, marche sur Bergame que défendait le comte Ambroise, s'en empare après un assaut meurtrier et un violent combat de rues, accompagné d'épouvantables massacres ; Ambroise se réfugie dans une tour où il essaie de prolonger la résistance, mais il est pris et pendu, tandis que l'évêque Adalbert, captif lui aussi, est remis à l'archevêque de Mayence, Hatton[62].

RETRAITE D'ARNULF

Cet atroce exemple entraîne la soumission de la plupart des villes de l'Italie septentrionale. Milan et Pavie se rendent à Arnulf, tandis que Guy s'enfuit

58. Jaffé-Wattenbach, 3479. Cf. Kleinclausz, *op. cit.*, p. 539, n. 3.
59. *Annales Fuldenses*, a. 893.
60. *Gesta Berengarii*, l. III, v. 13-14. Cf. Kleinclausz, *op. cit.*, p. 539-540.
61. *Gesta Berengarii*, l. III, v. 7 et suiv. ; *Annales Alamannici*, a. 893. Seul Liudprand de Crémone (*Antapodosis*, I, 22), dont le témoignage est très sujet à caution, affirme que Zwentibold se serait laissé acheter par Guy de Spolète.
62. *Gesta Berengarii*, l. III, v. 80 et suiv. ; *Annales Fuldenses*, Réginon, a. 894.

précipitamment dans son duché de Spolète. Les princes toscans se prononcent également pour le roi de Germanie qui s'avance jusqu'à Plaisance (mars 894) et songe à marcher sur Rome, mais, au moment où son triomphe paraît proche, il s'arrête et rentre en Allemagne[63].

Les motifs de cette retraite demeurent mystérieux. Les Annales de Fulda l'attribuent à la maladie qui sévissait dans l'armée allemande. Il est fort probable que la défection du marquis Adalbert de Toscane et aussi l'attitude hostile, prise par le roi de Bourgogne, Rodolphe, n'ont pas été étrangères à la résolution d'Arnulf. Rodolphe n'avait pas pardonné au roi de Germanie d'avoir contrarié ses vues sur la Lorraine et ce n'est pas sans raison qu'au lieu de revenir directement en Allemagne par le Brenner, Arnulf a été assiéger la place d'Ivrée devant laquelle il se trouvait le jour de Pâques (31 mars 894). La ville était défendue par le marquis Anchier qui la tenait de son parent, Guy de Spolète, mais une armée bourguignonne participait aux opérations, ce qui prouve bien que Rodolphe avait pris parti contre Arnulf. Celui-ci, pendant trois semaines, essaya vainement de forcer l'obstacle et dut reprendre le chemin de l'Allemagne sans avoir enlevé Ivrée[64]. Il garda une vive rancune envers Rodolphe, mais ne put l'empêcher de régner paisiblement jusqu'à sa mort (912)[65].

SECONDE EXPÉDITION ET COURONNEMENT IMPÉRIAL D'ARNULF (895-896)

A la fin de 894, la situation de la péninsule se modifie en faveur d'Arnulf. Guy de Spolète meurt[66]. Son fils Lambert, associé à la couronne depuis 892, lui succède sans difficulté, mais il est très jeune et ne semble pas de taille à lutter. Aussi Arnulf, de nouveau sollicité par Formose, s'empresse-t-il de venir en Italie, afin d'y réparer son échec de l'année précédente[67]. Il quitte son royaume en octobre et arrive à Pavie le 1er décembre 895. La marche sur Rome commence aussitôt. Elle s'annonce pénible : la pluie ne cesse de sévir ; le ravitaillement est difficile, car l'armée de Spolète, en se retirant, a transformé le pays en un véritable désert ; les alliés, notamment Adalbert de Toscane, qui est revenu de sa défection, se montrent peu empressés. Bref l'armée allemande arrive devant Rome harassée, épuisée, et, au

63. *Annales Fuldenses*, Réginon, a. 894.
64. *Annales Fuldenses*, a. 894. Sur ces événements, voir : Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 21.
65. Cf. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 24-28.
66. Sur la date, cf. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. III, 2e part., p. 136-137, n. 14.
67. *Annales Fuldenses*, a. 895.

lieu d'y entrer triomphalement, comme elle l'espérait, elle trouve les portes fermées. L'âme de la résistance n'était autre que la veuve de l'empereur Guy, Agiltrude. Impérieuse, autoritaire, animée de l'inébranlable volonté de rester impératrice, elle entend défendre la ville jusqu'au bout. Elle ne peut pourtant empêcher Arnulf d'y pénétrer par une brèche, près de la porte Saint-Pancrace. Le roi de Germanie est aussitôt reçu par le pape à Saint-Pierre, puis couronné empereur avec le cérémonial habituel. Les Romains se rallient à lui sans effort et lui prêtent serment de fidélité (22 février 896)[68].

MALADIE ET MORT D'ARNULF

Il s'agissait maintenant de consolider ces résultats et de tirer des événements la conclusion qu'ils comportaient. Malgré la prise de Rome, la situation d'Arnulf restait précaire. Agiltrude et Lambert persistaient à ne pas vouloir s'effacer devant lui. Il paraissait urgent de les mettre hors de cause. Aussi, au début de mars 896, le nouvel empereur, après avoir installé à Rome l'un de ses fidèles, Farold, marche sur Spolète où s'était retirée l'ex-impératrice. Chemin faisant, il est frappé de paralysie[69]. On doit le ramener en Allemagne où il vivra péniblement jusqu'en 899[70]. Son armée évacue l'Italie où elle semble avoir laissé d'assez mauvais souvenirs[71].

FIN DE L'EMPIRE CAROLINGIEN

Arnulf est le dernier empereur qui ait appartenu à la famille carolingienne. Il a laissé la réputation d'un prince courageux et actif. En d'autres temps, il eût pu peut-être faire assez grande figure, mais il a été manifestement débordé par les circonstances et sa carrière a été trop brusquement interrompue par la maladie pour qu'il pût donner toute sa mesure.

Sa mort marque la disparition définitive de l'empire de Charlemagne. Après lui, d'autres souverains s'affubleront encore du titre impérial, mais ils n'en tireront aucune puissance effective sur la chrétienté occidentale et n'arriveront même pas à exercer leur autorité sur leurs propres États, si restreints qu'ils soient. En réalité, l'échec de la tentative d'Arnulf consacre pour longtemps le morcellement de l'empire en royaumes indépendants où la dynastie carolingienne, combattue par d'autres princes plus puissants qu'elle, n'arrivera même pas à se maintenir.

---

68. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 419-421 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e part., p. 118-121.
69. Réginon, *Annales Fuldenses, Annales Alamannici*, a.896. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 422-423
70. Arnulf est mort le 8 décembre 899. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 473, n. 3.
71. C'est du moins l'avis de Liudprand, *Antap.*, I, 33. Sur la valeur de ce témoignage, cf. Kleinclausz, *op. cit.*, p. 543, n. 3.

CHAPITRE II

L'Allemagne, de la mort d'Arnulf à l'avènement d'Otton 1er (899-936)

I. — Le péril extérieur : Slaves et Hongrois

L'histoire de l'Allemagne au début du xe siècle est dominée pour une large part par des contingences extérieures. La présence des Slaves sur l'Elbe et le Danube, l'apparition des Hongrois, dont les invasions périodiques commencent aussitôt après la mort d'Arnulf, ont lourdement pesé sur les destinées du royaume de Germanie.

LES SLAVES DE L'ELBE

Du côté du nord-est, la frontière allemande est formée par l'Elbe et par son affluent, la Saale, qu'elle n'atteint même pas toujours[1]. Des tribus slaves se sont installées, en certains points, sur la rive gauche de ces cours d'eau ; quelques-unes se sont infiltrées, le long de la forêt de Thuringe, jusqu'au Main. L'Allemagne se trouve donc à la merci du moindre incident. La politique purement défensive, suivie par Charlemagne et par ses successeurs, n'a eu que des résultats incertains et les positions slaves sur les rives de l'Elbe sont restées pour le moins intactes.

Parmi ces peuplades on distingue généralement trois groupes principaux : tout à fait au nord, sur l'Elbe inférieure, les Obotrites qui englobent les Wagriens, établis dans le Holstein oriental, et toute la série des tribus qui occupent le Mecklembourg et le Lauenbourg, puis, au centre, entre l'Oder et la Baltique, les Wélétabes ou Wilzes et les Liutices qui ont été astreints au tribut sous Charlemagne, enfin, entre la Saale, l'Erzgebirge et l'Elbe, le puissant groupe des Sorabes ou

---

1. Sur les Slaves de l'Elbe, voir : E. O. Schülze, *Die Kolonisierung und Germanisierung der Gebiete zwischen Saale und Elbe* Leipzig, 1896; L. Notrott, *Aus der Wendenmission*, Halle 1897 ; H. Leo, *Untersuchungen zur Besiedelungs und Wirtschaftsgeschichte des thuringischen Osterlands*, Leipzig, 1900; et surtout : Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 686 et suiv. ; t. III, p. 70 et suiv.

Serbes du nord qui déborde au delà du fleuve jusqu'au Brandebourg actuel et auquel se rattachent, plus à l'est, les Daléminciens, les Miltchanes et les Luzitchanes[2].

Ces peuples sont restés païens et presque entièrement inaccessibles à l'influence allemande. Ils n'ont cessé d'attirer l'attention des rois de Germanie. Au début de son règne, Arnulf a été obligé d'entreprendre une expédition contre les Obotrites[3] et une invasion de tribus, qui ne sont pas nommément désignées, est signalée en 902 par les annales saxonnes[4]. Toutefois, si des incursions isolées sont toujours à redouter, aucun mouvement d'ensemble ne se dessine à la fin du IXe siècle. Le danger existe ; il n'est pas imminent.

L'EMPIRE MORAVE

A l'est de l'Erzgebirge, un autre rameau slave est formé par les Tchèques, établis dans la vallée supérieure de l'Elbe, par les Moraves, fixés dans le bassin de la Morava, d'où ils rayonnent jusqu'aux Carpathes et au Danube, enfin, sur la rive droite du Danube, par les Slovènes. Les Moraves ont eu, pendant la seconde moitié du IXe siècle, les plus brillantes destinées[5]. Tributaires de l'empire franc à l'époque de Charlemagne, ils se sont affranchis et ont aggloméré la plupart des peuples voisins. Ils ont créé, au temps de Rastislas (845-870) et de Svatopluk (870-894), le grand empire morave qui s'étendait sur la Pannonie, donnée en fief à Svatopluk par Charles le Gros, sur la Bohême et même, à l'ouest, sur le pays des Sorabes, à l'est sur la Galicie orientale, soit du Fichtel-Gebirge aux sources du Dniestr et de la Saale à la Tizza et au Danube. Évangélisé par des missionnaires venus de Byzance, Cyrille et Méthode, ce qui ne l'empêcha pas d'être filialement soumis à l'Église romaine[6], l'empire de Svatopluk formait, aux portes de l'Allemagne, un État puissant qui fut, comme on l'a déjà noté, l'objet de sérieuses préoccupations pour les rois de Germanie[7].

La mort de Svatopluk (894) a été beaucoup plus fatale à l'empire morave que les vaines expéditions dirigées par Arnulf. Le duc laissait deux fils, Moimir et Svatopluk II, auxquels il confia le gouvernement de ses États ; il avait subordonné le plus jeune à son aîné et recommandé à tous deux de vivre dans la plus parfaite union, afin de mieux poursuivre

---

2. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 73-76.
3. Cf. *supra*, p. 9.
4. *Annales Hildesheimenses*, a. 902 : « Sclavi vastaverunt Saxoniam. »
5. Voir tome I, et aussi : Bretholz, *Geschichte Böhmens und Mährens, bis zum Austerben der Premysliden*, Munich et Leipzig, 1912.
6. Cf. F. Dvornik, *Les Slaves, Byzance et Rome au IXe siècle*, Paris, 1926.
7. Arnulf notamment a fait deux expéditions en Moravie, en 892 et 893. Cf. *supra*, p. 10-11.

la lutte contre la Germanie[8]. Moimir et Svatopluk II s'empressèrent toutefois de conclure la paix avec Arnulf[9]. Une opposition s'était dessinée contre la politique de leur père : certains seigneurs, qui désapprouvaient la guerre avec l'Allemagne et souhaitaient une entente pacifique avec les populations voisines de Bavière, n'avaient pas hésité, en juillet 895, à se rendre à Ratisbonne[10], où se trouvait Arnulf, pour manifester leurs sentiments. Une réconciliation entre Slaves et Germains semblait donc possible et elle paraissait d'autant plus nécessaire qu'un nouveau péril, de nature à les faire également trembler, venait de surgir à l'est. L'année même où disparaît le grand animateur de l'empire morave (894), les Hongrois pénètrent en Pannonie.

APPARITION DES HONGROIS DANS LA VALLÉE DU DANUBE

Originaires de l'Asie centrale, où ils menaient une vie essentiellement nomade, les Magyars, appelés plus tard Hongrois, ont pénétré en Europe au début du IXe siècle et se sont établis, autour de 860, entre le Don et le Dniépr où Méthode, alors archevêque de Pannonie, essaya, sans grand succès, de les convertir au christianisme[11]. L'arrivée dans ces parages des Petchénègues, qui venaient eux aussi du centre de l'Asie, les contraignit à franchir le Dniepr, puis le Dniestr. Un moment fixés en Moldavie et en Valachie d'où ils lancent déjà des expéditions vers l'ouest et vers le sud, ils franchissent les Carpathes en 895, cédant toujours à la poussée des Petchénègues. Cette fois, ils s'installent dans la région de la Tizza et du moyen Danube, où ils s'intercalent entre les Slovènes et les Moraves qu'ils ont déjà attaqués à deux reprises, peut-être avec la complicité d'Arnulf qui, animé contre les Slaves d'une haine aveugle, n'a pas su apercevoir le nouveau péril. La crise intérieure qui avait suivi la mort de Svatopluk facilita ces progrès : les deux fils du prince défunt s'entendaient mal et, loin de favoriser une réconciliation nécessaire, la politique allemande entretint, à l'intérieur de l'empire morave, des divisions qui devaient être cruellement expiées[12].

La plaine du Danube moyen invitait les Hongrois à un établisse-

---

8. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 390, n. 2.
9. *Annales Fuldenses*, a. 894.
10. *Annales Fuldenses*, a. 895.
11. *Vita Methodii*, c. XVI.
12. Sur l'origine des Magyars, voir surtout : J. Marquart, *Osteuropaische und ostasiatische Streifzüge. Ethnologische und historisch-topographische Studien zur Geschichte des 9 und 10 Jahrhunderts (840-940)*, 1903 ; Szinnyei, *Die Herkunft der Hungarn*, 2e éd., 1924. — Sur les invasions hongroises, on consultera : Csuday, *Geschichte Ungarns*, Berlin, 1899 ; R. Lüttich, *Ungarnzüge in Europa im 10 Jahrhundert*, Berlin 1910 (fasc. 84 des *Historische Studien* de Ebering).

ment prolongé. Aucun autre occupant n'était capable de la leur disputer victorieusement. Le sol et le climat étaient propices à un développement agricole, source d'une prospérité certaine, mais il eût fallu, pour cela, que de nomades les nouveaux arrivants devinssent sédentaires. Or ce peuple, essentiellement guerrier, par-dessus tout pillard et amateur de razzias fructueuses, était incapable de se plier à une pareille transformation. Il n'essaya même pas de cultiver la riche plaine à laquelle il a attaché son nom ; il se contenta d'y pratiquer l'élevage du cheval et cela dans un but belliqueux, afin d'assurer le succès des raids extraordinairement rapides qui allaient, pendant de longues années, semer la terreur en Italie et en Allemagne.

LA POLITIQUE D'ARNULF

Ni d'un côté ni de l'autre on ne vit immédiatement le danger. En Allemagne, Arnulf, avec une extraordinaire inconscience, peut-être due à son fâcheux état de santé, persévéra dans ses anciens errements. Après avoir laissé les Hongrois prendre possession du Danube moyen, il ne sut pas mettre son royaume en état de défense ni lui procurer les alliances nécessaires. Un rapprochement avec les Slaves s'imposait. Au lieu de recourir à ce moyen de salut, le seul qui pût être vraiment efficace, le roi de Germanie, fidèle à son ancienne politique, chercha au contraire à anéantir l'empire morave en exploitant à son profit la guerre civile qui le désolait.

En 898, les fils de Svatopluk, Moimir et Svatopluk II, qui s'entendaient mal depuis la mort de leur père, en viennent aux mains. Le plus jeune sollicite contre son aîné l'appui de l'Allemagne. Sur l'ordre d'Arnulf, les margraves Luitpold et Aribon vont ravager le pays, mais sans grand résultat, semble-t-il, car Moimir réussit à se saisir de son frère. En 899, les Bavarois accourent de nouveau pour délivrer le malheureux Svatopluk qu'ils ramènent triomphalement en Bavière, après avoir mis le feu au château où il était enfermé[13].

LES PREMIÈRES INCURSIONS HONGROISES

A la même date, les Hongrois commencent leurs incursions. Sans doute l'Allemagne est tout d'abord épargnée et c'est sur l'Italie que s'abat le fléau. En 899, la Lombardie est saccagée, mais, au retour, les pillards vont compléter leur butin en Pannonie (juillet 900). Pendant ce temps, les Bavarois sont occupés à ravager la Moravie où ils ont pénétré par la Bohême[14]. Les cavaliers magyars,

13. *Annales Fuldenses*, a. 898-899.
14. *Annales Fuldenses*, a. 900.

ne trouvant aucun obstacle devant eux, marchent vers l'ouest et s'avancent jusqu'à l'Enns, en traversant les terres de l'abbaye de Saint-Florian. Ils sont enfin arrêtés par le comte Luitpold et l'évêque Richer de Passau qui ont réussi, non sans peine, à improviser une armée (20 novembre 900)[15]. Ils battent en retraite. Le péril est momentanément écarté, mais, bien que douze cents ennemis soient restés sur le champ de bataille, les forces hongroises demeurent intactes et leur vigueur offensive n'est nullement brisée.

LOUIS III L'ENFANT

D'autre part, la Germanie n'a même plus de souverain qui soit capable de la défendre. Arnulf est mort le 8 décembre 899. Il a eu pour successeur son seul héritier légitime, son fils Louis, auquel il avait pris la précaution de faire jurer fidélité, dès 897, par les seigneurs allemands[16]. Ceux-ci n'osèrent pas se déjuger et, le 4 février 900, l'assemblée de Forchheim proclama à nouveau le jeune prince roi de Germanie[17]. La Lorraine, que se disputaient Zwentibold et le roi de France, Charles le Simple, reconnut également Louis III qui vint aussitôt à Thionville recevoir le serment de ses sujets de l'ouest[18] et, malgré les efforts de Zwentibold qui fut vaincu et tué[19], elle resta, jusqu'en 911, unie à l'Allemagne.

Né en 893, Louis, que l'on a surnommé l'Enfant, venait, en 899, d'accomplir sa sixième année. Il était donc incapable de gouverner et d'organiser la résistance à l'invasion. L'assemblée de Forchheim lui adjoignit un conseil de régence d'où sa mère, la reine Oda, fut écartée. Le royaume passa sous la direction des évêques, notamment de l'archevêque de Mayence, Hatton, et de l'évêque d'Augsbourg, Adalbéron, qui avaient été les plus intimes conseillers d'Arnulf pendant les dernières années du règne. Ils s'adjoignirent quelques seigneurs laïques comme le margrave de Bavière, Luitpold, personnage puissant et bientôt populaire par sa victoire sur les Hongrois, les deux comtes franconiens Gebhard et Conrad[20].

CHUTE DE L'EMPIRE MORAVE (905-906)

L'avènement d'un enfant de six ans, au moment où il aurait fallu que le royaume eût à sa tête un chef militaire de premier ordre, avait la valeur d'une catastrophe. Les régents firent pourtant preuve d'un certain bon sens. Instruits par l'invasion

15. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 515, n. 3
16. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 457, n. 1.
17. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 495, n. 1 et 2.
18. Réginon, a. 900 ; Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 552-553.
19. Parisot, *op. cit.*, p. 553-555.
20. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 496-500.

de 900, qui inaugura le nouveau règne, ils s'empressèrent de réagir contre la malencontreuse politique d'Arnulf et de conclure la paix avec les Moraves (901)[21].

Il était malheureusement trop tard et l'ancien empire de Svatopluk avait été trop affaibli au cours des années précédentes pour résister aux attaques répétées des Hongrois. Ceux-ci, au printemps de 901, ont paru en Carinthie, et, bien qu'ils aient été repoussés, ils ne sont pas hors d'état de nuire[22]. La lutte continue pendant les années qui suivent. L'on n'en connaît pas les différents épisodes. Il semble que les Moraves, spécialement affectés par l'agression magyare, se soient bien défendus, mais, malgré des succès partiels, malgré quelques avantages du côté bavarois, leur empire s'effondre en 905-906 et passe sous le joug des Hongrois[23]. Cette fois, l'Allemagne est immédiatement menacée et les erreurs de la politique orientale d'Arnulf vont produire leurs effets.

LES INVASIONS HONGROISES EN ALLEMAGNE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS L'ENFANT (906-911)

Au cours des années 906 et 907, la poussée est particulièrement forte. Elle s'exerce à la fois sur l'Elbe et sur le Danube. Du côté de l'Elbe, les Hongrois ont obtenu des Slaves installés sur le cours moyen du fleuve, qui avaient subi récemment plusieurs attaques de la part des princes saxons, l'autorisation de traverser leur territoire et, à la fin de juin 906, ils pénètrent en Saxe où ils commettent toutes sortes de violences[24]. L'année suivante (907), la Bavière est envahie à son tour et elle paraît hors d'état de se défendre. Après la première randonnée hongroise dans ce pays, on a fortifié hâtivement les monastères destinés à devenir, en cas de nécessité urgente, des lieux de refuge, mais, en dehors de la place d'Ennsbourg, aucun obstacle n'est assez puissant pour retarder sérieusement les hordes redoutées. Une assemblée, tenue à Furth le 19 mars, sous la présidence du jeune roi et à laquelle assistent plusieurs comtes et évêques, essaie de recruter une armée. Celle-ci, obligée de combattre à peine constituée, se montre incapable de tenir le coup. Attaquée par les Hongrois le 5 ou 6 juillet, elle est presque totalement anéantie. Son chef, le valeureux duc Luitpold, périt dans la mêlée ; l'archevêque de Salzbourg et deux autres évêques sont faits prisonniers[25].

Après ce désastre, l'Allemagne est largement ouverte aux Hongrois

21. *Annales Fuldenses*, a. 901.
22. *Annales Fuldenses*, a. 901.
23. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 530, n. 4 et 6, p. 534, n. 1.
24. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 546, n. 1.
25. Dümmler, *op. cit.* t. III, p. 548, n. 1.

qui, chaque année, renouvellent leurs visites sanglantes. En 908, c'est la Saxe qui est encore une fois ravagée ; une armée, composée de Franconiens et de Thuringiens, a le même sort que l'armée bavaroise en 907 ; l'évêque de Würtzbourg, Rodolphe, et le margrave de Thuringe, Burchard, périssent dans le combat[26]. En 909, selon l'alternance habituelle, l'invasion est déclenchée au sud : maîtres de la marche de l'est qui leur sert de base d'opérations, les Hongrois s'avancent jusqu'en Souabe et, comme cette région n'avait pas encore été pillée, le butin est particulièrement abondant[27]. Au retour, les envahisseurs sont surpris, près de l'Inn, par le jeune margrave de Bavière, Arnulf, fils de Luitpold, qui venge ainsi la mort de son père (30 juillet 909)[28], mais, l'année suivante (910), ils prennent une terrible revanche en dispersant près d'Augsbourg les contingents souabes, franconiens et bavarois que le roi Louis l'Enfant, parvenu à sa majorité, avait péniblement réussi à grouper sous son étendard[29].

MORT DE LOUIS L'ENFANT (911)

Cette nouvelle défaite, aussi grave que celles de 907 et 908, a précédé d'un an la mort de Louis l'Enfant qui disparaît, âgé seulement de dix-huit ans, le 24 septembre 911[30], en laissant une situation à bien des égards désespérée.

II. — La formation des duchés nationaux

CONSÉQUENCES DES INVASIONS HONGROISES

Les invasions hongroises ont épuisé l'Allemagne ; elles l'ont à la fois saignée et ruinée. A travers les récits des chroniqueurs et des hagiographes on peut, même en faisant la part des exagérations habituelles, deviner les traces douloureuses qu'elles ont laissées[31]. Massacre méthodique de toute la population virile sans distinction d'âge, outrages ignominieux aux femmes de toute condition qui, lors de l'expédition de 906 en Saxe, furent emmenées en captivité nues et attachées les unes aux autres par leur chevelure[32], cruautés préméditées envers les enfants, dévastation méthodique des

26. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 551, n. 5.
27. *Annales Alemannici*, a. 909. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 555, n. 2.
28. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 555, n. 3.
29. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 557, n. 1.
30. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 559, n. 1.
31. On trouvera sur ce point des textes probants dans : Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 546, n. 1 et p. 563, n. 1.
32. *Annales Palidenses*, a. 906.

campagnes, incendie des villes et des villages aussi bien que des forêts et des moissons, pillage en règle des églises et des monastères, profanation des reliques et vol des reliquaires, tel est le bilan ordinaire des incursions magyares qui semblent avoir dépassé en horreur tout ce que l'on avait vu jusque-là. Aussi les populations ont-elles vécu dans un état de terreur continuelle. Elles n'ont eu d'autre ressource que de se réfugier dans les places murées qui ne leur ont pas toujours offert l'abri parfaitement sûr qu'elles recherchaient.

L'ANARCHIE INTÉRIEURE

Aux maux provenant de l'invasion s'en ajoutent d'autres qui ont pour origine l'insécurité générale. Sauf dans quelques régions où l'autorité locale a été assez forte pour maintenir l'ordre, le brigandage a sévi avec une intensité peu commune. Les écrivains de tout ordre déplorent en termes émus l'état d'anarchie où, pendant le règne de Louis l'Enfant, se débat la malheureuse Allemagne. Rien de plus caractéristique à cet égard que l'épître en vers adressée vers 906 par l'évêque Salomon de Constance à son confrère de Verdun, Dadon : « Il y en a bien peu parmi les nôtres, s'écrie-t-il, qui vivent en bonne intelligence. Tous se querellent, l'évêque, le comte et les vassaux. Concitoyens et hommes de la même race se combattent les uns les autres. Le peuple des villes murmure et, à l'intérieur des cités, la sédition est déchaînée. Pourquoi faut-il que la discorde vienne aussi exciter les proches de son aiguillon? Le frère provoque le frère en une lutte armée. La populace exhale son acrimonie et sa rage. Tout le monde se bat, tandis que la loi est piétinée[33]. »

EFFACEMENT DE LA ROYAUTÉ

La royauté s'est montrée aussi impuissante à réprimer ces désordres qu'à barrer la route aux envahisseurs. Les quelques tentatives de Louis l'Enfant pour organiser la résistance ont abouti à un lamentable échec. Personne ne songea pourtant à déposer le jeune souverain, si manifestement inférieur à sa tâche, mais son abstention détermina chaque pays à créer par lui-même ses moyens de défense : Luitpold en Bavière, Henri en Saxe, l'un en 900, l'autre en 906, ont ainsi assumé la protection des contrées qui relevaient de leur autorité.

FORMATION DES DUCHÉS NATIONAUX

Dès lors, il n'est pas surprenant que ces chefs militaires, qui en général se transmettaient leur fonction de père en fils, se soient transformés très vite en chefs nationaux. Forts de l'appui des

33. *Mittheil der züricher antiq. Gesellschaft*, t. XII, p. 233, v. 116 et suiv.

peuples qui se groupaient autour d'eux, de comtes ou de margraves ils sont devenus des « ducs », à peu près indépendants de la couronne[34].

Plusieurs circonstances ont favorisé la formation de ces duchés nationaux. L'existence de groupes ethniques ayant une individualité très accusée constitue le facteur le plus essentiel. Quoique incorporés dans l'empire carolingien, ces groupes ont gardé leur langue, leurs mœurs, leurs lois particulières et, comme le plus souvent ils correspondent à des régions géographiques nettement dessinées, on s'explique fort bien que, du jour où le pouvoir royal devint trop faible pour exercer son action, ils aient repris leur autonomie dans le cadre traditionnel, sous l'autorité d'un chef militaire, appartenant à l'aristocratie indigène. Ces chefs ont, avec le titre de duc, usurpé les droits régaliens ; dès la fin du règne de Louis III, ils ont hérité de toutes les prérogatives et de tous les pouvoirs qui appartenaient au souverain.

RIVALITÉ DES ÉVÊQUES ET DES DUCS

L'Église ne se montra pas favorable à cette évolution. Les évêques sont restés très attachés à la dynastie carolingienne qui les a enrichis et, le plus souvent, a choisi parmi eux ses conseillers. Ce sont eux qui ont gouverné pendant la minorité de Louis l'Enfant. Aussi ont-ils vu d'un assez mauvais œil se dresser en face de la royauté une nouvelle puissance qui risquait de jalouser et de combattre celle qu'ils avaient eux-mêmes acquise. Dans certains pays ils luttèrent avec âpreté contre les ducs, mais le pouvoir de leurs rivaux s'appuyait tout à la fois sur des nécessités actuelles trop urgentes et sur des traditions trop anciennes pour qu'il fût possible d'aller à l'encontre d'une transformation provoquée par d'inévitables circonstances.

LES CINQ DUCHÉS NATIONAUX

Dès la fin du règne de Louis l'Enfant, l'Allemagne est partagée en cinq duchés nationaux, qui ont chacun leur physionomie.

LE DUCHÉ DE SAXE

Le plus ancien de ces duchés est la Saxe, bastion septentrional de la Germanie en face des Danois et des Slaves massés à sa frontière du nord et du nord-est[35]. La maison ducale a eu pour fondateur, au temps de Louis le Pieux, Liudolf qui, issu d'une vieille famille noble, portait déjà le

34. Sur la formation des duchés nationaux, voir : Waitz, *Deutscheverfassungsgeschichte*, t. V, p. 33 et suiv.; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 3-5 ; Schröder, *Deutsche Rechtsgeschichte*, p. 376 et suiv. ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 563 et suiv. ; F. L. Ganshof, *Quelques aspects de l'histoire de l'empire au XI^e siècle*, Paris, 1928, p. 6-7.

35. Sur les origines du duché de Saxe, cf. Waitz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich I*, p. 5 et suiv., 179 et suiv.. Cf Dümmler, *op. cit.*, t. II, p. 136.

titre de duc des Saxons orientaux. Son fils, Brunon, qui hérite de cette dignité, se distingue par sa lutte héroïque contre les Danois au cours de laquelle il trouve la mort. Après lui, le second fils de Liudolf, Otton, agrège à la Saxe la marche de Thuringe qui suivra désormais ses destinées. Il réussit également, pendant les règnes de Charles le Gros, d'Arnulf et de Louis l'Enfant, à se rendre indépendant et à accaparer pour lui tous les droits régaliens, sans même se heurter à l'Église que ses prédécesseurs ont richement dotée. Otton a de telles allures de souverain que les derniers Carolingiens n'osent guère se montrer dans son duché où ils n'ont plus que l'ombre du pouvoir. Dès le début du x^e siècle, sans qu'il y ait eu même un soupçon de guerre civile, la Saxe, matée et annexée par Charlemagne, a repris ses anciens traits nationaux, et même sa physionomie plutôt archaïque.

LE DUCHÉ DE BAVIÈRE

Le duché de Bavière s'est constitué lui aussi sans violence, quoique dans des conditions quelque peu différentes[36].

Il doit son origine à une marche frontière, créée par Louis le Pieux pour protéger l'Allemagne contre les Slaves. Les margraves qui furent placés à sa tête et qui portèrent à plusieurs reprises le nom de ducs, se rattachaient généralement à la famille carolingienne. La Bavière a même un instant formé, avec Ratisbonne pour capitale, un royaume distinct pour l'un des fils de Louis le Germanique, Carloman et, lors de son avènement, Arnulf la gouvernait comme duc. Celui-ci, en prenant possession de la couronne, confia sa charge, avec mission de veiller à la frontière morave, à son ami Luitpold qui appartenait à une famille autochtone. Grâce au crédit dont il jouissait auprès du roi, plus tard grâce au rôle qui lui fut dévolu sous le règne de Louis l'Enfant[37], Luitpold put s'enrichir. Il acquit de nombreux fiefs, réunit sous son autorité la Carinthie et la Pannonie, arrondit encore ses domaines à la suite de son mariage avec Cunégonde, sœur des comtes souabes, Erchanger et Berthold. La guerre contre les Hongrois acheva de le mettre en relief et c'est en combattant les nouveaux envahisseurs qu'il trouva la mort (907). Du moins légua-t-il sa dignité à son fils, Arnulf, qui s'intitule « duc de Bavière et des pays voisins par la grâce de Dieu[38] ». A ce moment, la Bavière, comme la Saxe, a conquis sa

36. Sur les origines du duché de Bavière, cf. surtout : M. Doeberl, *Entwicklungsgeschichte Bayerns*, t. I, Munich, 3e édit. 1916. — On pourra également consulter, quoiqu'un peu ancien : Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. I, p. 1 et suiv., et aussi: Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 395, 488, 566 et suiv.

37. Cf. *supra*, p. 19.

38. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 549, n. 2.

pleine indépendance et Arnulf s'acquitte de la lourde mission qui lui incombe sans se soucier du roi qu'il feint d'ignorer.

LE DUCHÉ DE FRANCONIE

Un troisième duché allemand a pris corps en Franconie, dans ce pays des « Francs de l'est » qui a pour centre la vallée du Main. Il est loin d'avoir la même cohésion que la Saxe ou la Bavière : Franconie orientale et Hesse se sont longtemps opposées l'une à l'autre ; de plus la rivalité des deux principales familles nobles, celle des Bamberg et celle des Conradins, qui atteint son paroxysme au début du Xe siècle, a beaucoup retardé la formation du duché et, à la différence des deux autres, l'a fait naître dans une atmosphère empourprée de sang[39].

A la fin du règne d'Arnulf, la famille des Bamberg était représentée par Adalbert, Adalard et Henri, fils du comte Henri qui avait été tué au siège de Paris par les Normands en 886. Les Conradins avaient pour chef le comte Conrad l'Ancien, père du futur roi Conrad Ier. Arnulf n'avait cessé de favoriser les Conradins, en donnant notamment au plus jeune de ses membres, Rodolphe, l'évêché de Würtzbourg[40]. La rivalité, fort ancienne, qui opposait les Bamberg et les Conradins, dégénéra alors en un violent conflit, les terres des premiers étant en partie enclavées parmi celles de l'évêché. En 902, Adalbert et ses frères, sortant de leur château de Bamberg, attaquèrent les frères de Conrad, Eberhard, Gebhard et Rodolphe, mais, après un combat meurtrier, ils furent complètement battus. L'un d'eux, Henri, avait été tué ; le second, Adalard, tombé entre les mains de Gebhard, eut la tête tranchée. Restait Adalbert qui avait dû son salut à la fuite, mais n'était nullement disposé à céder[41]. Malgré une sentence royale qui, en 903 donna tort à son parti et prononça la confiscation des biens de ses frères[42], il fit à trois reprises, en 903, en 904 et en 905, irruption dans les terres de l'évêché de Würtzbourg, contraignit Rodolphe à abandonner sa ville épiscopale et réussit à remporter, le 27 février 906, une grande victoire à Fritzlar. Conrad l'Ancien ayant succombé dans cette bataille[43], les haines n'en furent que davantage attisées, mais finalement Adalbert, traqué à son tour, dut se rendre. Il fut mis à mort le 9 septembre 906 et eut ses biens confisqués[44]. Conrad le Jeune, à qui allait échoir

39. Cf. Waitz, *op. cit.*, t. V, p. 47-51 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 521 et suiv., et p. 563.
40. Réginon, a. 897.
41. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 524, n. 2.
42. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 526, n. 1.
43. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 540, n. 1 et 2.
44. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 542, n. 1.

en 911 la couronne d'Allemagne, reçut, en attendant le titre de duc avec tout le pays franconien au nord et au sud du Main.

LE DUCHÉ DE SOUABE

Le duché de Souabe, ancien pays des Alamans, à cheval sur le Rhin et le Danube, est né lui aussi à la fin du règne de Louis l'Enfant. Burchard, margrave de Rhétie, qui était, avec son frère Adalbert, lui-même comte de Scherrgau et de Thurgau, le plus puissant seigneur de la région, tenta de s'arroger le titre de duc, mais il se heurta aussitôt à l'opposition de l'évêque de Constance, Salomon III, et fut tué en 911. La haine du prélat ne fut pas désarmée par la disparition de son rival ; elle s'appesantit sur ses fils qui durent abandonner leurs biens, puis prendre le chemin de l'exil, et sur son frère, Adalbert, qui fut assassiné à son tour[45]. C'est ainsi qu'à peine constitué le duché de Souabe traverse, par suite de l'opposition de l'Église, une crise qui menace d'être mortelle pour lui. Il ressuscitera un peu plus tard et ne tardera pas à connaître les plus brillantes destinées.

LE DUCHÉ DE LORRAINE

A l'ouest de l'Allemagne, un dernier duché apparaît au début du Xe siècle, celui de Lorraine. Il est issu de l'ancien royaume du même nom qui avait été réuni à celui de Germanie lors de l'avènement de Louis l'Enfant, tout en gardant son autonomie[46]. Le jeune roi désigna comme duc, entre 900 et 903, non pas un seigneur du pays qui aurait pu acquérir une puissance redoutable, mais le Conradin Gebhard qui gouverna la Lorraine, jusqu'au jour où il périt dans un combat contre les Hongrois (910)[47]. Cette intrusion d'une famille franconienne dans une région très fortement attachée à son indépendance, provoqua un vif mécontentement qui se transforma assez vite en une véritable révolte. Dès 906, deux comtes lorrains, Gérard et Matfrid, se soulevèrent, mais ils furent battus par Conrad le Jeune et durent s'exiler[48]. Après la disparition de Gebhard, Renier au Long Col, qui s'était jusque-là contenté d'un rôle de second plan, s'empara du pouvoir, puis, à la mort de Louis l'Enfant (911), la Germanie n'ayant plus de roi carolingien, la Lorraine se donna au seul survivant de la dynastie, Charles le Simple, qui d'ailleurs y rencontra de fortes oppositions, tellement les aspirations à l'autonomie étaient puissantes dans cette région[49].

---

45. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 7-8 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 568-570.
46. Cf. *supra*, p. 19.
47. Parisot, *Le royaume de Lorraine*, p. 557 et suiv.
48. Réginon, a. 906.
49. Parisot, *op. cit.*, p. 576 et suiv.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA FORMATION DES DUCHÉS

Si la Lorraine disparaît momentanément de la carte de la Germanie en 911, les autres duchés, à la même date, ont achevé, à l'exception de celui de Souabe, de conquérir leur indépendance. Leur apparition transforme la physionomie de l'Allemagne. L'unité carolingienne, longtemps combattue par les forces locales toujours persistantes, est définitivement brisée et les peuples qui composaient l'ancienne Germanie, Saxons, Bavarois, Francs de l'est, Alamans, ont politiquement recouvré leur individualité que Charlemagne et ses successeurs n'avaient jamais réussi à effacer entièrement. Le royaume, créé au traité de Verdun pour Louis le Germanique, ne se maintient qu'en vertu de la tradition et du sentiment, d'ailleurs assez vague, d'un péril extérieur commun, mais il est disloqué et son souverain n'exerce plus qu'une autorité théorique sur les États qui le composent. Sans doute les ducs ne songent pas à supprimer l'institution royale, mais, en fait, ils agissent comme si elle n'existait pas. Jusqu'à la mort de Louis l'Enfant, ils ont généralement vécu en bons termes avec le roi, parce que le roi, sans ratifier officiellement l'usurpation qu'ils ont commise, l'a tacitement acceptée. Ils le respectent, mais ils l'ignorent et gouvernent par eux-mêmes, sans jamais le consulter ni en référer à lui.

La création des duchés consacre donc l'affaiblissement de la royauté. Elle menace également une autre puissance, plus solidement implantée sur le sol allemand, celle de l'Église.

L'Église a joui dans le royaume carolingien d'une situation privilégiée. Grâce à la faveur des souverains qui, tout à la fois pour gagner le ciel et pour servir leurs intérêts politiques, ont multiplié les donations en sa faveur, elle s'est enrichie et a pu appuyer son autorité spirituelle sur des propriétés foncières souvent fort étendues. Auréolés du prestige sacerdotal de leur fonction, nantis de domaines qui sont pour eux la source d'importants revenus, les évêques sont devenus, sous les derniers Carolingiens, les premiers personnages de l'État et, à plusieurs reprises, le gouvernement est passé entre leurs mains. Ces avantages risquent d'être compromis par l'entrée en scène des ducs qui possèdent tous les droits régaliens. Ceux-ci ne sauraient tolérer la présence, au-dessus d'eux, d'un épiscopat richement doté et solidement organisé, obéissant aux directions d'un métropolitain qui parfois a son siège en dehors des limites du duché, se réunissant en conciles nationaux qui édictent des règles communes à toute l'Allemagne. De leur côté, les évêques ne sont nullement disposés à consentir un sacrifice qui leur paraîtrait aussi néfaste pour

l'Église que pour l'État. Le conflit est fatal. Il a éclaté en Souabe dès le règne de Louis l'Enfant ; il est destiné à se propager partout.

Pour se défendre, l'Église aura tout intérêt à ressusciter le pouvoir de la couronne, car, seule, une royauté forte peut la protéger contre les empiétements de ses rivaux. D'autre part, étant donné le caractère essentiellement national des duchés et la popularité grandissante de leurs chefs, elle est la seule alliée possible pour le roi, le jour où celui-ci voudra reconquérir l'autorité et le prestige qu'il a perdus. Cette entente, ébauchée sous le règne du successeur de Louis l'Enfant, Conrad Ier, sera définitivement consacrée par Otton le Grand.

III. — Le règne de Conrad 1er (911-918) [50]

ÉLECTION DE CONRAD DE FRANCONIE

Louis III l'Enfant est mort le 24 septembre 911, sans laisser de postérité[51]. La dynastie carolingienne n'a plus, à cette date, d'autre représentant que le roi de France, Charles le Simple, auquel, selon les lois de l'hérédité, aurait dû revenir aussi la couronne de Germanie. Personne ne songea à la lui offrir. Réunis à Forchheim, les princes allemands se donnèrent pour roi le duc de Franconie, Conrad le Jeune, qui devint Conrad Ier (10 novembre 911)[52].

Il semble que la parenté de Conrad avec la famille carolingienne, à laquelle il se rattachait sans doute par sa mère, n'ait pas été étrangère à ce choix[53]. Le nouveau roi se recommandait aussi, au dire des chroniqueurs, par sa bravoure, sa piété et sa prudence qui s'alliaient mal avec une cruauté farouche et sans égard pour personne. Peut-être enfin a-t-il été désigné de préférence aux ducs de Saxe et de Bavière, parce que sa puissance personnelle était moindre et qu'il n'y avait guère à craindre de sa part une tentative de restauration monarchique[54].

PERTE DE LA LORRAINE

Le règne de Conrad Ier est en effet jalonné par une série d'échecs. Il commence par une amputation territoriale : le duché de Lorraine se détache de la Germanie.

---

50. Sur le règne de Conrad Ier voir : Fr. Stein, *Geschichte des Königs Konrad I von Franken und seines Hauses*, Leipzig, 1872, et surtout : Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 574-620 ; Hauck *op. cit.*, t. III, p. 8-16.

51. Cf. *supra*, p. 21.

52. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 575, n. 1 et 2.

52. Cf. Dümmler, *op. cit.*, p. 576, n. 1.

54. Widukind prétend (I, 16) que l'on aurait d'abord offert la couronne à Otton, duc de Saxe, qui aurait soi-disant allégué, pour la refuser, son grand âge. C'est là sans doute une pure légende destinée à prouver la popularité de la dynastie saxonne avant l'avènement de Henri Ier l'Oiseleur.

Ce pays était très attaché à la dynastie carolingienne. De même qu'à la mort de Charles le Gros, il avait préféré Arnulf à Eude[55], il considère, en 911, Conrad Ier comme un usurpateur et se donne à Charles le Simple qui, dès le 20 décembre, délivre son premier diplôme pour la Lorraine[56]. Conrad ne se résigne pas à cet abandon : il veut reprendre le duché. Le 14 mai 912, il est à Strasbourg, puis, après une trêve de courte durée, il marche sur Aix-la-Chapelle, pendant que les Lorrains, de leur côté, tentent un coup de main sur la capitale alsacienne qu'ils incendient. Finalement chacun reste sur ses positions sans avoir obtenu aucun résultat. Une nouvelle expédition, en 913, aboutit également à un échec. La Lorraine reste à Charles le Simple et c'est seulement après la seconde déchéance, en France, de la dynastie carolingienne qu'elle sera réincorporée à la Germanie[57].

NOUVELLES INVASIONS HONGROISES

La question lorraine a inutilement retenu l'attention de Conrad pendant les deux premières années de son règne et l'a détournée d'événements extérieurs ou intérieurs d'une exceptionnelle gravité. Accaparé par elle, le roi n'a pu ni conjurer l'invasion hongroise, ni prévenir l'opposition des ducs.

L'invasion hongroise recommence dès 912, mais elle affectera désormais un caractère nouveau. La Bavière étant complètement épuisée, les Magyars vont étendre leur champ d'action et piller des contrées plus lointaines, susceptibles de leur fournir un butin plus abondant. De là une généralisation du fléau qui, jusque-là limité aux provinces septentrionales ou orientales, ravagera maintenant toute l'Allemagne et même la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne.

On connaît malheureusement assez mal le détail de ces expéditions. En 912, les Hongrois dévastent la Souabe et la Franconie, sans que Conrad Ier, enfoncé en Lorraine, ait rien fait pour prévenir cette calamité[58]. En 913, ils reviennent en Souabe, mais au retour, ils sont attaqués sur l'Inn par une armée bavaroise que commande le duc Arnulf, entouré des comtes souabes, Erchanger et Berthold, et éprouvent un désastre, comme ils n'en avaient encore jamais connu[59]. C'est pour Arnulf, implacable ennemi de Conrad et bientôt chef de

55. Cf. *supra*, p. 5-6.
56. Il semble bien que le comte Renier au Long Col qui, depuis la mort du duc Gebhard, exerçait un pouvoir de fait sur la Lorraine, ait mandé Charles dès l'été de 911, alors qu'il pouvait prévoir la mort prochaine de Louis l'Enfant et l'avènement d'un duc allemand. Cf. Eckel, *Charles le Simple*, p. 94, n. 2.
57. Eckel, *op. cit.*, p. 100 et suiv.
58. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 591, n. 1 et 2.
59. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 591, n. 4.

l'opposition, un vrai triomphe qui coïncide avec l'échec définitif du roi dans sa tentative pour récupérer le duché de l'ouest.

La victoire de l'Inn a procuré à l'Allemagne une année de répit, mais, en 915, les Hongrois réapparaissent en Souabe d'où ils rayonnent sur la Thuringe et la Saxe[60]. En 917, l'Allemagne du sud reçoit encore une fois leur visite ; cette fois ils s'avancent, à travers l'Alsace, jusqu'en Lorraine où ils parviennent aux portes de Metz[61]. Ce raid lointain ne tarit pas leurs énergies sans cesse renouvelées : on les reverra dans la vallée de la Wéser en 918 et, en 919, de nouveau en Lorraine.

Les chroniqueurs qui ont fait le récit lamentable de ces randonnées sanglantes ne mentionnent jamais l'intervention de Conrad Ier. Cette abstention, qui contraste avec le rôle si actif d'un Arnulf de Bavière, s'explique facilement : après avoir perdu deux années en Lorraine, le roi s'est trouvé aux prises avec une opposition intérieure qui désormais l'absorbera tout entier et préviendra ses efforts.

LE CONFLIT DES DUCS AVEC L'ÉGLISE

A l'origine, cette opposition n'est pas dirigée contre la royauté, mais plutôt contre l'Église que Conrad Ier, avec une claire vision des intérêts de la couronne, a été amené à défendre contre les ducs. Le conflit, qui s'annonçait dès la fin du règne de Louis l'Enfant, est partout engagé et, s'il ne revêt pas toujours la même allure, il se déroule avec une égale âpreté en Bavière, en Saxe et en Souabe.

En Bavière, Arnulf, duc depuis 907, a inauguré très vite une politique de sécularisations qui l'a fait comparer à Charles Martel. Il a dépouillé sans scrupule les grands monastères de Tegernsee, de Niederaltaich, de Pollin, d'autres encore, et distribué leurs biens, sous forme de fiefs, à des laïques qui sont devenus ses vassaux et ont constitué pour lui une clientèle sûre et dévouée. La débordante popularité, dont il jouit dans ses États par suite de ses victoires sur les Hongrois, a faci ité cette opération dont seuls les évêques lui gardent une profonde et légitime rancune[62].

Henri, duc de Saxe, qui a succédé le 30 novembre 912 à son père Otton[63], est animé des mêmes tendances. Il n'a pas pour l'Église le respect traditionnel de ses prédécesseurs et, quand il s'agit de fortifier son pouvoir, tous les moyens lui paraissent bons, mais il lui faut compter avec l'archevêque de Mayence, Hatton, esprit vif, fertile en ressources,

60. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 596, n. 1.
61. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 613, n. 1.
62. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 7-10.
63. Waitz, *Heinrich I*, p. 195 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 533.

aussi ingénieux dans le choix des procédés que rapide dans les décisions à prendre et chez qui l'ardeur la plus courageuse s'allie avec une prudente ténacité. Avec son sûr coup d'œil, Hatton a deviné chez Henri un adversaire redoutable qu'il fallait immédiatement terrasser. C'est lui sans doute qui a persuadé à Conrad Ier de retirer au jeune duc la Thuringe sur laquelle avait régné son père[64], mais il mourut le 15 mai 913[65], sans avoir obtenu aucun résultat positif ; le duc Henri reste plus que jamais l'ennemi du roi et de l'Église.

Un mouvement analogue se dessine en Souabe où Salomon III, évêque de Constance, avait réussi à se débarrasser par l'assassinat du duc Burchard[66]. Le comte Erchanger affiche l'intention de venger le défunt et peut-être aussi de le remplacer. Il engage sans hésiter la lutte avec le terrible prélat ; en 914, il réussit à le faire prisonnier et l'enferme au château de Diepoltsbourg, sur le Neckar[67].

Ainsi, dans les trois duchés, la lutte avec l'Église est entrée dans une phase aiguë. Le roi qui, pendant deux années, est resté impassible ne peut persévérer dans cette abstention et, du jour où il renonce définitivement à revendiquer la Lorraine, il intervient en faveur des évêques qu'il considère comme les meilleurs soutiens du trône.

POLITIQUE INTÉRIEURE DE CONRAD Ier

Conrad tente tout d'abord d'apaiser les querelles qui risquent d'aboutir à une guerre civile. Il cherche à se rapprocher du duc de Bavière et des comtes souabes, peut-être afin d'isoler éventuellement Henri de Saxe, plus immédiatement dangereux pour la royauté. En 913, il épouse Cunégonde, sœur d'Erchanger, veuve de Luitpold de Bavière et mère d'Arnulf[68]. Ce mariage, tout diplomatique, ne donne pas les résultats attendus : l'année suivante, Erchanger, devenu le beau-frère du roi, attaque l'évêque de Constance. Conrad ne peut laisser cet attentat impuni. Il est d'autant plus urgent de sévir que d'autres, du même genre, viennent de se produire : Otbert, évêque de Strasbourg, a été assassiné (913) ; Einhardt, évêque de Spire, est tombé sous les coups des comtes Bernard et Conrad[69]. Un exemple s'impose : Conrad marche contre Erchanger, le saisit, l'oblige à rendre la liberté à Salomon de Constance et prononce contre lui une sentence de bannissement[70].

---

64. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 11 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 585 ; Waitz, *op. cit.*, p. 20.
65. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 11, n. 4 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 589, n. 1.
66. Cf. *supra*, p. 26.
67. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 594, n. 4.
68. *Annales Alemannici*, a. 913.
69. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 593, n. 1 et 4.
70. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 595, n. 1.

Cet acte de répression énergique, loin de maîtriser les passions, ne fait que les exaspérer. Le jeune comte Burchard se révolte à son tour contre le roi et décide Arnulf de Bavière à prendre lui aussi une attitude hostile[71]. Erchanger ne tarde pas à rentrer d'exil, et, uni à Burchard, remporte une victoire sur les partisans de Conrad et de Salomon à Wahlwies, près de Stockach (915)[72]. Enfin Henri de Saxe, auquel Conrad a prétendu enlever la Thuringe, prend ouvertement parti contre son souverain. Sûr de la fidélité de ses Saxons, il poursuit les comtes Burchard et Bardon qui avaient été avantagés à son détriment, inflige une défaite à Eberhard, frère du roi, et paraît un instant en Franconie[73]. A la fin de 915, la situation est devenue tout à fait critique.

Pour y faire face, le roi n'a manqué ni d'habileté ni de sang-froid. Il a su, par des concessions dont on ignore le caractère exact, calmer Henri de Saxe et obtenir sa retraite[74], puis, négligeant pour le moment la Souabe, il va s'efforcer tout d'abord d'abattre Arnulf qu'il considère à juste titre comme le plus dangereux de ses ennemis. Dans l'été de 916, il fait irruption en Bavière où il est chaleureusement accueilli par les évêques, achève de conquérir les sympathies cléricales par des donations aux églises et aux abbayes, remporte une victoire sur son adversaire et s'empare de Ratisbonne, mais il ne sait pas user avec modération des avantages qu'il a conquis et, donnant libre cours à ses cruels instincts, met le duché à feu et à sang[75]. Il ne réussit, par ces atrocités qui pèsent lourdement sur sa mémoire, qu'à se rendre odieux et à accroître la popularité d'Arnulf qui, sans doute réfugié chez les Hongrois et confiant dans son étoile, n'a pas voulu faire la paix.

CONCILE DE HOHENALTHEIM (916)

Les armes n'ont pas eu raison de l'opposition des ducs. Pour la dompter, Conrad Ier, recourant à des moyens plus pacifiques, va se servir de l'Église. Il provoque la réunion, pour le 20 septembre 916, d'un concile national à Hohenaltheim, aux confins de la Bavière, de la Souabe et de la Franconie, avec l'espoir qu'une conversation entre les évêques des différents duchés pourra acheminer vers une réconciliation générale. Il a pu intéresser à cette assemblée le pape Jean X qui s'y fait représenter par le légat Pierre d'Orta, porteur d'une bulle pontificale[76]. Cette fois, il obtient un vrai succès. Les prélats allemands

71. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 595, n. 2 et 3.
72. *Annales Alemannici*, a. 915.
73. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 586 et 596-597.
74. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 12-13 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 597.
75. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 12 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 598-599.
76. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 13 et suiv. ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, p. 744 et suiv.

répondent en masse à son appel ; seuls, les Saxons, retenus sans doute par le duc Henri, ne sont pas là pour prendre part aux délibérations[77].

On a conservé les canons du synode de Hohenaltheim[78]. Les uns, d'une portée générale, ont trait à la discipline ecclésiastique qu'ils tendent à fortifier en insistant sur la nécessité pour les évêques de prêcher et de commenter les saintes Écritures, pour les laïques de respecter les biens des églises, de s'abstenir de juger les clercs, de payer les dîmes, pour tous d'éviter les rapports avec les excommuniés. Les autres sont au contraire d'une actualité significative : après avoir rendu hommage au pouvoir royal, indispensable aux progrès de la foi, les prélats prononcent par avance l'anathème contre ceux qui conspireraient contre le roi avec l'intention de le mettre à mort ou de le déposer ; ils blâment pour leur absence leurs collègues saxons et les menacent de les déférer à Rome, s'ils ne modifient leur attitude ; ils somment Richwin, qui s'est emparé du siège de Strasbourg après l'assassinat d'Otbert, de se justifier devant l'archevêque de Mayence, Hériger, et ordonnent une enquête sur l'attentat commis contre Einhardt de Spire ; les comtes Erchanger, Berthold et Burchard, qui n'ont pas paru au concile où ils ont été pourtant cités, devront se soumettre à leurs évêques et accepter les pénitences qui leur seront infligées ; enfin Arnulf de Bavière est invité à comparaître, le 7 octobre, devant un synode, à Ratisbonne, et, s'il fait défection, il sera excommunié.

CONRAD Ier NE PEUT TRIOMPHER DE L'OPPOSITION DES DUCS

Ainsi l'Église prenait nettement parti et mettait son autorité spirituelle au service de la cause du roi qui était en même temps la sienne, mais on put bientôt constater l'inefficacité des sanctions canoniques. Les comtes souabes, Erchanger et Berthold. ne manifestèrent aucun empressement à apporter les satisfactions requises. Conrad les fit alors saisir et, sans égard pour les services qu'ils avaient rendus au royaume pendant l'invasion hongroise en 913, ordonna froidement de leur trancher la tête (21 janvier 917), Cette atroce sentence ne devait pas servir à l'apaisement des esprits : le comte Burchard prit la tête du mouvement et s'empara des biens d'Erchanger et de Berthold, sans que le roi pût l'en empêcher[79]. De son côté, Arnulf de Bavière n'obéit pas davantage aux injonctions des

77. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 13, n. 2.
78. On les trouvera dans Mansi, t. XVII, col. 325.
79. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 611, n. 1 et 2.

DOMINICAN COLLEGE LIBRARY SAN RAFAEL

évêques. Persévérant dans son insoumission, il reprit sa capitale et les efforts de Conrad Ier pour l'en déloger, dans l'été de 917, demeurèrent vains[80]. Grâce à son activité, le duché bavarois, dévasté par Conrad Ier après l'avoir été tant de fois par les Magyars, put renaître de ses cendres. Partout la politique royale aboutissait à un échec.

MORT DE CONRAD Ier (23 DÉCEMBRE 918)

Conrad Ier mourut le 23 décembre 918[81]. Le bilan de son règne se chiffre uniquement par des pertes : il a dû abandonner la Lorraine à Charles le Simple ; il n'a pu enrayer l'invasion hongroise ni mater l'opposition. Du moins ce roi, qui vécut en des temps difficiles, a-t-il tracé à la monarchie allemande son orientation future en essayant de faire de l'Église son point d'appui contre les ducs. Otton Ier se contentera de reprendre son programme. Le successeur immédiat de Conrad, le duc de Saxe, Henri, avec lequel le roi s'était réconcilié dans ses derniers jours et qu'à son lit de mort il avait désigné, de préférence à son propre frère, pour lui succéder[82], suivra au contraire des directions toutes différentes.

IV. — L'avènement de la dynastie saxonne

ÉLECTION DE HENRI Ier (MAI 919)

Réunis à Fritzlar en mai 919, les princes allemands ont ratifié les dernières volontés de Conrad Ier et remis la couronne à Henri, duc de Saxe, qu'ils s'accordaient à reconnaître comme le plus valeureux d'entre eux et comme le seul capable d'assurer aussi bien l'ordre intérieur que la sécurité extérieure[83].

HENRI L'OISELEUR

Né vers 876, Henri, surnommé l'Oiseleur, était le fils du comte de Thuringe, devenu duc de Saxe en 880, Otton, auquel il succéda en 912. Par ses victoires sur les Slaves, puis sur les Hongrois qu'il a, en 906, chassés de l'État paternel[84], il a conquis de bonne heure un immense prestige. Outre ses qualités militaires incontestées, les chroniqueurs ont célébré sa naturelle droiture, son esprit de justice, sa prévenante bonté qui ont contribué sans aucun doute à augmenter sa popularité[85].

---

80. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 612, n. 1.
81. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 616, n. 1.
82. Waitz, *op. cit.*, p. 25, n. 3 ; Dümmler, *op. cit.*, p. 615, n. 4.
83. Widukind, I, 26. Sur le règne de Henri Ier, voir surtout : Waitz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter König Heinrich I*, 1885 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 18-22.
84. Cf. *supra*, p. 20.
85. Voir en particulier : Widukind, I, 27 ; Thietmar I, 2 ; *Vita Mathildis ant.*, c. 1.

A son avènement, il n'a d'autre intention que de rétablir la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, d'une part en cherchant à ménager une entente entre la monarchie et les ducs, d'autre part en opposant une digue à l'invasion hongroise qui a de nouveau, malgré la victoire d'Arnulf en 913, déferlé sur l'Allemagne pendant les dernières années du règne de Conrad Ier. Grâce à son intelligence, à son énergique fermeté, à son sens politique, grâce aussi à la conscience très nette qu'il a de ses devoirs de souverain, il est de taille à mener à bien la tâche difficile qui s'offre à lui au lendemain de son élection.

GOUVERNEMENT DE HENRI Ier

Sa politique intérieure diffère totalement de celle de Conrad Ier. Conrad a gouverné avec l'Église contre les ducs. Henri prend au contraire son parti de l'existence des duchés nationaux ; au lieu de vouloir briser les nouveaux cadres qui lui sont imposés par d'impérieuses circonstances, il cherchera à les assouplir pour permettre à l'autorité royale de s'y adapter ou plutôt de se superposer à eux.

Les premiers actes du nouveau règne sont, à cet égard, tout à fait significatifs. Quoique désigné par Conrad Ier pour lui succéder, Henri Ier a voulu tenir la couronne de ses pairs. En revanche, après avoir été élu, il refuse d'être sacré et couronné par l'archevêque de Mayence, Hériger, sous prétexte qu'il est indigne d'un si grand honneur[86]. Cette humilité affectée ne saurait donner le change : le nouveau roi témoigne par là qu'il ne veut pas renier son passé et affirme clairement sa volonté de se rendre indépendant de l'épiscopat, dont l'influence avait été si décisive sous le règne précédent.

HENRI Ier ET LES DUCHÉS NATIONAUX

Par la suite, ces tendances s'accentuent. Aussitôt élu, Henri Ier remet à Eberhard, frère du roi défunt, le duché de Franconie, dont il perpétue ainsi l'existence[87]. En Souabe, Burchard, qui a réussi à s'emparer de la dignité ducale, n'a pas pris part à l'assemblée de Fritzlar ; Henri l'oblige à faire sa soumission, mais s'empresse de reconnaître son pouvoir[88]. Le Bavarois, Arnulf, semble s'être lui aussi abstenu lors de l'élection de Henri Ier et a sans doute cru un moment qu'un duel à mort allait s'engager entre lui et le nouveau souverain que sa puissance pouvait inquiéter. Dès 921, un accord intervient ;

86. Widukind, I, 26 ; Thietmar, I, 5.
87. Waitz, *op. cit.*, p. 41.
88. Waitz, *op. cit.*, p. 43-46. Suivant Widukind, I, 27, Henri Ier aurait été obligé, au début de son règne, de conduire une expédition en Souabe pour se faire reconnaître par Burchard.

Arnulf se reconnaît vassal de Henri Ier, en conservant toutefois le droit de nommer les évêques bavarois[89].

Cette dernière clause révèle les dangers de la politique suivie par le fondateur de la dynastie saxonne. L'Église est sacrifiée, tandis que la puissance des ducs reste intacte et se trouve même officiellement consacrée. Sans doute Arnulf de Bavière a seul bénéficié de cette fâcheuse concession qui lui subordonnait l'épiscopat de son duché, mais le précédent est créé et il eût pu être gros de conséquences pour la royauté, si le successeur de Henri Ier, Otton Ier, n'avait vigoureusement réagi contre l'orientation paternelle. Pendant le règne de Henri Ier les évêques bavarois ont eu leurs synodes spéciaux ; ils se sont tenus à l'écart des conciles généraux de Worms (928) et d'Erfurt (932)[90], ce qui pouvait faire craindre que l'Église, jusque-là puissance d'unité, ne fût entraînée elle aussi dans le mouvement qui désagrégeait le royaume de Germanie.

Pour le moment, la politique conciliante de Henri Ier n'a donné que d'heureux résultats. La reconnaissance officielle des duchés a été bien accueillie par leurs titulaires qui sont devenus les auxiliaires de la royauté. Sûr de l'appui et du concours des ducs, Henri Ier pourra étendre l'Allemagne à l'ouest, et, en même temps la protéger contre les envahisseurs au nord et à l'est.

ACQUISITION DE LA LORRAINE

Il a tout d'abord annexé à l'Allemagne l'ancien royaume de Lorraine. Celui-ci n'avait joui, sous la domination française, que d'une tranquillité relative. A deux reprises, sans doute en 919 et 920, le fils du comte Renier, Gilbert, aussi intrigant et remuant que l'avait été son père, se révolta contre Charles le Simple[91] et il semble bien que sa seconde rébellion ait été encouragée par Henri Ier[92]. En tout cas, la guerre éclata cette année-là (920) entre les rois de France et de Germanie. On n'en connaît pas les diverses péripéties ; on sait du moins qu'elle se termina par le traité de Bonn, aux termes duquel, sous une forme très vague, les deux souverains se promettaient une mutuelle amitié et se reconnaissaient leurs possessions respectives[93].

La chute de Charles le Simple amena la solution du problème. Après de longues hésitations et surtout après deux ans de guerre civile

89. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 17 ; Waitz, *op. cit.*, p. 53 et suiv.
90. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 18-19.
91. Parisot, *op. cit.*, p 624 et suiv.
92. Telle est du moins l'opinion de Parisot, *op. cit.*, p. 634, n. 2, contre Waitz, *op. cit.*, p. 69; et il y a tout lieu de l'adopter.
93. *Constitutiones et acta*, t. I, p. 1. Cf. Parisot, *op. cit*, p. 640-645.

au cours desquelles Gilbert opta tour à tour pour Henri Ier, roi de Germanie, puis pour Raoul, roi de France, enfin de nouveau pour Henri, les Lorrains finirent par reconnaître définitivement Henri Ier (925). Celui-ci, en 928, accorda à Gilbert, avec le titre de duc, la main de sa fille Gerberge[94].

En fin de compte, la Lorraine constituait un duché allemand, au même titre que la Franconie, la Souabe, la Bavière, la Saxe, et ce duché était créé par le roi lui-même qui par cet acte soulignait une fois de plus les tendances de son gouvernement.

LUTTE CONTRE LES HONGROIS

Tout en consacrant juridiquement la division en duchés telle qu'elle existait en fait avant son avènement, Henri Ier s'est préoccupé de relever le prestige de la monarchie, en prenant résolument la direction de la lutte contre les Hongrois, les Slaves et les Danois. Libérer l'Allemagne des menaces extérieures qui planaient sur elle, telle était à ses yeux la fonction essentielle de la royauté.

L'INVASION DE 926

Les invasions hongroises avaient recommencé dès la première année du règne et c'est sans doute pour conjurer une nouvelle attaque que le roi, en 919, aussitôt après l'assemblée de Fritzlar, a été appelé en Saxe[96]. Toutefois, au cours des années suivantes, l'Italie attire davantage les envahisseurs et il faut attendre 926 pour voir se déclencher une offensive vraiment sérieuse du côté de l'Allemagne. Cette année-là, pendant que des bandes vont ravager la Toscane et faire trembler Rome, d'autres se précipitent sur la Bavière et la Souabe qui viennent de renaître à la vie ; églises et monastères flambent de nouveau ; Augsbourg est pourtant sauvée par son évêque Ulrich, mais Constance, après une victorieuse résistance, est incendiée et l'abbaye de Saint-Gall mise à sac. Très rapidement, les hordes magyares atteignent la Lorraine et la Champagne où de nouveau d'affreux brasiers s'allument, tandis que les reliques sont profanées et les reliquaires emportés avec une foule d'autres richesses[97].

Henri Ier a été très affecté par ces événements. Au début de novembre 926, il réunit à Worms une assemblée d'évêques et de seigneurs laïques, où paraît aussi le roi de Bourgogne, Rodolphe, mais on ignore les décisions qui furent prises[98]. Par la suite, on négocia la

94. On trouvera le récit de la guerre lorraine dans Flodoard, a. 923-926. Cf. surtout Parisot *op. cit.*, p. 661 et suiv. et aussi : Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I. p. 49-51.
96. *Annales Corbeienses*, a. 919. Cf. Waitz, *op. cit.*, p. 41, n. 7.
97. Flodoard, a. 926 ; *Annales Augustani*, a. 926 ; *Annales Alemannici*, a. 926.
98. Waitz, *op. cit.*, p. 90.

retraite des Hongrois. L'invasion de 926 fut suivie d'une trêve de sept ans pendant laquelle Henri Ier paya un tribut à ses ennemis, mais qu'il utilisa pour mettre l'Allemagne en état de défense.

L'ŒUVRE MILITAIRE DE HENRI Ier

L'œuvre militaire du premier roi saxon est très remarquable. Il ne crée pas de nouvelles marches, de crainte sans doute qu'il n'en résulte un nouvel amoindrissement de la puissance royale, mais il entreprend autour des villes, surtout en Saxe et en Thuringe où il est le maître absolu, de vastes travaux de fortification et organise les habitants en vue de la résistance. Les ducs de Bavière, de Franconie, de Lorraine ne demandent pas mieux que d'unir leurs efforts aux siens et, connaissant le vœu des populations, apportent à leur souverain la collaboration qu'il souhaitait. Du même coup, l'utilité de la monarchie, trait d'union entre les duchés nationaux, se trouve démontrée et la puissance royale sort de là fortifiée[99].

VICTOIRE DE HENRI Ier SUR LES HONGROIS (933)

Une victoire sur les Hongrois devait souligner l'incomparable valeur de l'œuvre accomplie.

En 933, Henri Ier se sent assez fort pour adopter une attitude plus énergique. Il éconduit les ambassadeurs magyars qui viennent, comme les années précédentes, chercher la rançon régulièrement payée depuis 926, et, de pied ferme, attend l'ennemi. Celui-ci se jette simultanément sur l'Italie et sur l'Allemagne. Une bataille s'engage en Thuringe, sans doute le 15 mars 933 ; Henri Ier est victorieux. Ce succès a en Allemagne un immense retentissement[100]. La dynastie saxonne a rempli la tâche qui incombait à la royauté, et son avenir paraît assuré.

LUTTE CONTRE LES SLAVES (928-929)

En même temps qu'il protège le royaume contre les Hongrois, Henri Ier prend l'offensive contre les Slaves. Ceux-ci ne donnaient pourtant aucun signe d'agitation immédiate, mais les ducs saxons ont toujours eu la passion de la guerre et, non contents de maintenir, comme l'avaient fait les Carolingiens, les tribus installées autour de l'Elbe, ils ont été les attaquer chez elles : en 897, le père de Henri Ier, Otton, a contraint les Souabes à lui payer tribut ; Henri lui-même a fait ses premières armes en combattant les Daléminciens[101]. Devenu roi, il reste esclave des traditions familiales. De plus, une défaite des Slaves ne peut que concourir à donner à la monarchie saxonne le lustre

99. Waitz, *op. cit.*, p. 92 et suiv.
100. Flodoard, a. 933; Widukind. I, 38.
101. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 74.

nécessaire à sa durée et c'est là une raison de plus pour se jeter sur l'ennemi héréditaire.

L'attaque se déclenche au sud, en 928. Henri Ier détruit Jahua, impose un tribut aux Souabes et aux Daléminciens, construit, pour surveiller le pays, la forteresse de Meissen. L'hiver ne l'arrête pas : il se retourne contre les Wilzes et les Liutices, enlève, malgré un froid très vif, la place de Brandebourg, ce qui entraîne la soumission générale à laquelle participeront bientôt les Obotrites. Seuls, les Rédariens ne veulent pas s'incliner devant le fait accompli ; ils essaient de provoquer un mouvement d'ensemble, mais ils sont battus à Lenzen et tous les pays de l'Elbe doivent subir l'influence saxonne (929)[102].

L'activité de Henri Ier s'étend aussi à la Bohême. En 929, il pénètre à Prague, après un siège qui a vivement frappé les chroniqueurs, et oblige le duc Venceslas à s'incliner devant lui. La Bohême rentre, elle aussi, dans l'orbite de la politique allemande, qui, sous le règne d'Otton le Grand (936-973), y favorisera, comme dans les autres pays slaves, la pénétration chrétienne.

GUERRE CONTRE LES DANOIS (934)

Le dernier événement militaire du règne de Henri Ier fut une guerre contre les Danois. On connaît mal cette expédition qui eut lieu en 934 et au cours de laquelle le roi remporta une victoire que certains chroniqueurs ont célébrée comme le plus glorieux de tous ses exploits[103]. Les Danois furent astreints, eux aussi, au tribut, et, en même temps, le prince Chnuba, qui dominait le Schleswig, dut se convertir au christianisme[104]. Les succès militaires de Henri Ier ont préparé et rendu possible le grand travail d'évangélisation, dirigé par l'église de Hambourg, qui s'annonce dès 935.

MORT DE HENRI Ier (2 JUILLET 936)

Henri Ier est mort le 2 juillet 936[105], après dix-huit ans d'un règne qui, surtout si on le compare à ceux qui l'ont précédé, paraît extraordinairement fécond. A l'extérieur, il a, par ses victoires sur les Hongrois, les Slaves et les Danois, singulièrement limité le péril extérieur que son fils, Otton, parviendra à conjurer. A l'intérieur, il a restauré l'autorité royale par des moyens qui pouvaient sembler dangereux pour l'avenir, mais qui, pour le moment, se sont montrés tout à fait efficaces. En reconnaissant l'existence des duchés, il a mis un terme

102. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 74-76 ; Waitz, *op. cit.*, p. 122 et suiv.
103. Widukind, I, 40 ; Vita Brunonis, c. 37 ; Liudprand, *Antapodosis*, III, 21.
104. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 80-81.
105. Waitz, *op. cit.*, p. 174.

aux guerres civiles qui désolaient le royaume et facilitaient l'invasion C'est là, à n'en pas douter, un grand résultat, mais cette concession, en consacrant une puissance rivale de la couronne et en affaiblissant la meilleure alliée de celle-ci, l'Église, aurait pu avoir de néfastes conséquences, si le fils et successeur de Henri Ier, Otton Ier, n'avait immédiatement aperçu le danger auquel, grâce à certaines intuitions de génie, il a porté remède dès le lendemain de son avènement. Avec lui, l'Allemagne va s'orienter dans des voies nouvelles : Henri Ier avait redressé la royauté annihilée par les ducs ; Otton Ier ressuscitera l'empire au profit de la Germanie.

CHAPITRE III

L'Italie de 896 à 947

I. — La fin de l'Empire spolétain (896-898) [1]

L'ITALIE APRÈS LA RETRAITE D'ARNULF

En 896, le Carolingien Arnulf, roi de Germanie, a réussi à entrer dans Rome, mais son œuvre a été extraordinairement précaire. Au bout de quelques semaines, l'Italie recouvre son indépendance et l'empire spolétain, renversé par Arnulf, est restauré.

Aussitôt après le départ des troupes allemandes, Lambert de Spolète, qu'Arnulf avait un moment évincé, rentre en scène et procède à de terribles représailles : il met à mort le comte Maginfred qui avait essayé de soulever Milan contre lui, et fait arracher les yeux au fils et au beau-fils de ce malheureux seigneur, considérés comme ses complices [2]. Par ces procédés de terreur, il soumet rapidement la Lombardie à son autorité, puis, afin de pouvoir marcher sur Rome sans trop de risques, il se réconcilie avec son ancien rival, Bérenger, auquel il reconnaît la souveraineté des pays situés au delà de l'Adda et du Pô depuis son confluent avec cette rivière, tandis qu'il garde pour lui, outre son duché de Spolète, Milan et Pavie avec le titre impérial [3].

LAMBERT DE SPOLÈTE RENTRE A ROME

Libre de ce côté, Lambert se dirige vers Rome où Farold, laissé par Arnulf, tenait toujours avec quelques contingents allemands [4]. Le pape Formose, qui avait trahi Lambert après l'avoir

---

1. L'ouvrage essentiel pour toute l'histoire d'Italie au x^e^ siècle est : L. M. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter* (Collection *Geschichte der europaischen Staaten* dirigée par A. H. L, Heeren, F. A. Ukert, W. von Giesebrecht, K. Lamprecht), t. III, 2^e^ p. *Die Anarchie*, Gotha, 1911. On trouvera également des renseignements et de nombreuses références pour la fin du IX^e^ et le début du x^e^ siècle dans l'ouvrage déjà cité de Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. III. Pour tout ce qui touche directement ou indirectement à la papauté, voir : Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, Paris, 1911.
2. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2^e^ p., p. 122 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 424, n. 3.
3. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2^e^ p., p. 122 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 425, n. 1.
4. Cela résulte très clairement de la bulle J. W. 3511.

couronné empereur, était mort le 4 avril 896 et avait été remplacé par Boniface VI qui ne fit que passer, puis par Étienne VI[5]. Celui-ci, qui était évêque d'Anagni au moment de sa promotion et qui, contrairement aux canons, avait abandonné son église pour une autre, s'empressa, pour avoir un protecteur éventuel, de reconnaître Lambert qui reprit possession de Rome au début de 897[6]. L'empire spolétain était ressuscité, mais il ne devait pas avoir une longue durée.

PROCÈS DE FORMOSE

Le nouveau pontife pensa être agréable à Lambert en poursuivant de sa haine la mémoire de Formose. Il imagina d'intenter un procès au pontife défunt et de le contraindre à expier, après sa mort, la trahison dont il s'était rendu coupable en appelant et en sacrant Arnulf. De là une scène lugubre et sinistre. Le cadavre de Formose fut exhumé sur l'ordre d'Étienne VI, traîné devant un concile, placé sur le siège apostolique et soumis à un interrogatoire auquel un diacre répondit à sa place. On lui reprocha d'avoir accepté la tiare, bien qu'il fût excommunié et déjà pourvu d'un évêché, après quoi il fut condamné pour avoir « par une ambition coupable échangé le siège de Porto contre celui de Rome », puis dépouillé de ses vêtements et insignes pontificaux, finalement jeté dans le Tibre. Étienne VI eut soin également de casser toutes les ordinations de Formose, dont la sienne comme évêque d'Anagni, ce qui le lavait du même coup du reproche qu'on pouvait lui adresser d'avoir troqué son église contre une autre[7].

L'ANARCHIE A ROME

Ce singulier pontife ne survécut que fort peu au synode qu'il avait présidé. L'annulation des actes de son prédécesseur lui avait aliéné tous les clercs qui tenaient leur dignité des mains de Formose et tous ceux qu'indignaient tant d'outrages posthumes. Renversé par une insurrection et jeté en prison, il mourut étranglé (août 897). Sous le pontificat de son successeur, Théodore II, qui ne dura d'ailleurs que vingt jours, la dépouille mortelle de Formose, qu'un moine avait, disait-on, sauvée des eaux, reçut, avec une pompe solennelle, une sépulture digne d'un pape[8].

Cet acte de légitime réparation ne réussit pas à calmer les passions. Partisans et adversaires de Formose continuent à s'affronter dans Rome et se disputent la tiare. Le diacre Serge, qui comptait parmi les

5. Cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 296-297.
6. Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 426, n. 2.
7. On connaît surtout le procès de Formose par les œuvres d'Auxilius (Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, 1866. Le récit de Liudprand, *Antapodosis*, I, 30 contient des inexactitudes. Cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 298-300 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e, p. p. 123-124.
8. Duchesne, *op. cit.*, p. 300-302 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e, p. 125.

adversaires, peut un moment la saisir, mais il est supplanté par Jean IX, qui parvient à dominer l'agitation et fait reconnaître par deux conciles, successivement réunis en 898 à Rome et à Ravenne, la validité de tous les actes de Formose, y compris, bien entendu, le couronnement impérial de Lambert, à l'exclusion de celui d'Arnulf[9].

MORT DE L'EMPEREUR LAMBERT

Lambert ne pouvait qu'être satisfait de ce résultat. Il était permis d'espérer que les sages décisions prises par les deux synodes achemineraient vers la paix religieuse, gage de la paix politique. A Rome le calme renaissait peu à peu, tandis que s'effaçaient les souvenirs tragiques se rattachant à Formose. Les princes de l'Italie centrale, comme Adalbert, marquis de Toscane, Guy de Spolète, reconnaissaient l'autorité de Lambert et ne demandaient qu'à collaborer avec lui. Celui-ci préparait des mesures réformatrices, destinées à ramener l'ordre et la prospérité dans la péninsule, lorsqu'il mourut brusquement d'un accident de chasse, le 15 octobre 898[10].

BÉRENGER ROI D'ITALIE

Cette disparition prématurée fut un grand malheur pour l'Italie. Lambert ne laissait pas d'héritier. Bérenger put, sans difficulté, ressaisir la couronne que personne ne lui disputa, mais il était loin d'avoir la valeur de l'empereur spolétain qui, seul, eût été capable, après avoir réalisé l'union de tous les Italiens, de défendre la péninsule contre les terribles invasions qui vont l'éprouver, elle aussi, à l'aube du x[e] siècle.

II. — Les invasions hongroises et sarrasines

L'INVASION HONGROISE DE 899

L'Italie a reçu, avant l'Allemagne, la visite des Magyars. C'est sur elle qu'aussitôt après leur installation dans la plaine danubienne ils lancent, au printemps de 899, leurs hordes incendiaires. Par Aquilée et Vérone les envahisseurs s'avancent, avec leur rapidité habituelle, jusqu'à Pavie, sans rencontrer le moindre obstacle susceptible de retarder leur élan. La retraite d'Arnulf, puis la mort de Lambert ont privé la péninsule des seuls hommes capables de la défendre.

Bérenger, qui avait recueilli la couronne, réussit pourtant à mettre sur pied une armée d'environ quinze mille hommes. Dès qu'elle entre

9. Mansi, t. XVIII, col. 222 et 229.
10. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2[e] p., p. 132.

en ligne, les Hongrois reculent derrière l'Adda, puis, trouvant sans doute que leur butin n'était pas suffisamment en sécurité, ils se replient jusqu'à la Brenta, sans cesse harcelés par Bérenger qui remporte un léger succès près de Vérone. Ils s'établissent alors sur de solides positions et offrent la paix que l'on a le tort de ne pas accepter. A la fin de septembre, ils reprennent l'offensive et se jettent à l'improviste sur leurs adversaires qui sont complètement battus (25 septembre 899). La Lombardie est affreusement ravagée et, si le tableau qu'a peint de ses malheurs, avec trop de réminiscences de l'Énéide, l'évêque Salomon III de Constance dans son épître en vers à Dadon de Verdun renferme peut-être quelques exagérations, il n'en est pas moins vrai que seules les villes fortifiées furent épargnées ; les autres, comme Modène, Reggio, Plaisance, devinrent autant de brasiers ; les églises et les monastères souffrirent davantage encore, et bien des richesses artistiques ont été anéanties dans la tourmente. La Vénétie aurait eu le même sort sans la virile habileté de son doge, Pierre ; les Hongrois essayèrent bien d'y pénétrer, mais ils furent repoussés et regagnèrent leur pays en passant par la Pannonie[11].

NOUVELLES INVASIONS HONGROISES (921-926)

L'Italie, après cette catastrophe, connut un long moment de repos. Pendant les premières années du Xe siècle, l'Allemagne est le principal objectif des Hongrois. Bérenger, qui les avait combattus en 899, essaie bien de les attirer pour le soutenir dans sa lutte avec ses compétiteurs[12], mais jusqu'en 921, il n'y a pas d'invasion sérieuse. En 921, au contraire, et plus encore en 922, on note des dévastations graves qui atteignent surtout la Toscane, l'Italie centrale et même la région de Bénévent[13]. L'invasion de 924 dépasse toutes les autres en étendue et en horreur. Toujours alliés de Bérenger qu'ils soutiennent contre son rival, Rodolphe II de Bourgogne, les Hongrois mettent le siège devant Pavie. Ils y entrent le 12 mars 924 et se livrent à toutes sortes d'excès : les églises, les palais, les maisons particulières sont la proie des flammes, puis c'est un massacre général qui n'épargne pas l'évêque Jean ni son confrère de Verceil, Ragamfrid, qui était son hôte[14]. Au même moment, d'autres bandes franchissent les Alpes et se déversent sur la vallée du Rhône, sans que les efforts conjugués des rois Rodolphe II de Bourgogne et Hugue de Provence

11. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 176-179 ; Dümmler, *op. cit.*, t. III, p. 507-510.
12. Voir : Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 48.
13. *Annales Beneventani*, a. 922.
14. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 193-194 ; Poupardin, *op. cit.*, p. 49-50.

parviennent à les contenir ; elles réussissent même à passer le fleuve, saccagent Nîmes et plusieurs autres villes du Languedoc, mais, une épidémie très meurtrière s'étant déclarée parmi elles, le marquis de Gothie, Raymond-Roger, peut s'en débarrasser assez facilement[15].

Une dernière incursion a lieu en 926 ; elle atteint surtout la Toscane et Rome paraît un moment en danger[16], mais, cette année-là, l'Italie n'est que le théâtre secondaire des opérations et l'effort magyar se porte plus au nord, vers la Souabe, la Lorraine, la Champagne[17].

LES INCURSIONS SARRASINES

C'est surtout en Lombardie et en Toscane que les Hongrois ont jeté l'épouvante. L'Italie du Sud a connu elle aussi les maux de l'invasion. Les Musulmans ou « Sarrasins », solidement établis en Afrique, en Sicile et même en Campanie, sur les hauteurs qui dominent l'embouchure du Garigliano, ont lancé, pendant les premières années du Xe siècle, une série d'offensives contre les côtes italiennes et provençales[18].

EXPÉDITIONS D'IBRAHIM-IBN-AHMED (900-902)

L'Afrique a tout d'abord donné l'élan. Les Musulmans de Sicile, pendant les dernières années du IXe siècle, avaient vécu en paix avec les chrétiens et ne paraissaient nullement disposés à reprendre la lutte, mais l'émir de Kairouan, Ibrahim-ibn-Ahmed, fanatique violent et cruel, dont relevait la Sicile, n'entendait pas renoncer à la guerre sainte. Comme la noblesse arabe s'était rendue à peu près indépendante, il chargea son fils, Abd-Allah, d'aller rétablir sa domination dans l'île. Celui-ci, avec une flotte imposante, fit voile vers Mazzara, où il débarqua le 1er août 900, et rentra à Palerme qui devait lui servir de base d'opérations contre les chrétiens. Les Grecs de Calabre virent le danger ; ils organisèrent une armée pour secourir Taormine et Catane, plus immédiatement exposées aux coups du fanatisme musulman. Abd-Allah, non sans quelque hardiesse, essaya de prévenir leur intervention par une attaque contre Reggio qui, en 901, fut mise au pillage. Les villes voisines, pour éviter pareille infortune, offrirent au vainqueur un tribut appréciable dont il voulut bien se contenter. Il songeait d'ailleurs avant

15. Flodoard, *Annales*, a. 924 ; *Cf. Chronicon Nemausense*, a. 924. Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 50-51.
16. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 215-216.
17. Cf. *supra*, p. 37.
18. Sur les invasions musulmanes, voir surtout pour l'Italie : Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 156 et suiv. et J. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* ; pour la Provence les ouvrages déjà cités de Poupardin, *Royaume de Provence* et *Royaume de Bourgogne*.

tout à consolider en Sicile le régime musulman et n'aspirait pas personnellement à de nouvelles conquêtes, mais telle n'était pas la politique de son père, Ibrahim, animé à l'égard des chrétiens d'une haine farouche et d'une volonté conquérante, toujours en quête de nouveaux exploits.

Aussi, en 902, l'émir, après avoir rappelé Abd-Allah en Afrique, vogue-t-il lui-même vers la Sicile où il va se substituer à son fils. Son arrivée est suivie d'une vigoureuse marche en avant, sillonnée de meurtres et de pillages. Taormine est incendiée et ses habitants ne peuvent échapper au massacre ou à l'esclavage, puis Ibrahim, impulsif et rapide, franchit le détroit de Messine et, repoussant les propositions des villes de Calabre épouvantées, traverse tout le pays, du sud au nord, jusqu'à Cosenza qui lui oppose, à la fin de septembre 902, une résistance inattendue. Pendant qu'il en fait le siège, il meurt de la dysenterie (octobre 902). Son petit-fils, Ziadet-Allah, abandonne aussitôt le projet de son aïeul qui rêvait d'aller jusqu'à Rome, afin de détruire « la cité de ce ridicule vieux Pierre », et ramène l'armée musulmane en Sicile. L'Italie méridionale est délivrée, mais sa population a été tout à la fois décimée par des massacres sans cesse renouvelés et ruinée par des pillages méthodiquement organisés[19].

CHUTE DE LA DOMINATION MUSULMANE SUR LE GARIGLIANO (914-915)

La mort d'Ibrahim est suivie, en Afrique, de troubles qui rendent impossible une nouvelle offensive en Calabre. De plus, la Sicile musulmane se range sous l'autorité des Califes de Bagdad et traite avec les Grecs de l'Italie méridionale[20]. C'en est fini des attaques de grand style. Seuls, les Sarrasins du Garigliano se livrent à quelques incursions soit dans la région de Capoue (905), soit, à plusieurs reprises dans la campagne romaine. Encore sont-elles assez vite enrayées. En 914, le pape Jean X organise avec le marquis de Spolète, Albéric, le prince de Capoue et le stratège byzantin une véritable croisade qui, grâce au concours actif de la flotte grecque, amène, en 915, la chute de la colonie musulmane du Garigliano[21]. L'Italie continentale est libérée de la présence des Infidèles, mais elle reste toujours exposée à l'agression des Sarrasins établis en Sicile et en Afrique.

---

19. Gay, *op. cit.*, p. 155 et suiv. On trouvera tous les textes dans Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p, p. 173. n. 12.
20. Gay, *op. cit.*, p. 158-159.
21. Gay, *op. cit.*, p. 159-163.

DERNIÈRES INCURSIONS SARRASINES EN CALABRE (917-956)

Les incursions qui se succèdent à partir de 915, à des intervalles assez espacés, ne sont plus que des entreprises de pirates, avides de s'enrichir ; elles n'en causent pas moins de sérieux dommages. En 917, les flottes africaines rançonnent les villes de Calabre ; en 918, elles saccagent Reggio[22]. Une attaque du même genre se renouvelle en 922, bientôt suivie d'une autre, plus importante, combinée avec les Slaves de l'Adriatique (924-925). En 925, après une bataille où l'armée grecque perd six mille hommes, Oria est pillée et dix mille personnes sont emmenées en captivité. En 926, Tarente succombe à son tour, sous les coups de l'émir de Sicile et du corsaire slave Saïan ; Salerne et Naples sont également visitées par les pirates, sans que les flottes byzantines puissent intervenir efficacement. Toutefois ces diverses expéditions n'offrent ni cohésion ni continuité et elles ne trahissent pas de la part des Musulmans le désir de reprendre pied dans l'Italie méridionale[23]. C'est seulement en 950 que l'émir de Sicile, El Hasan, essaie sérieusement d'occuper la Calabre ; Reggio tombe en son pouvoir ; Gerace et Cassano échappent au pillage moyennant tribut. Par deux fois encore, en 952 et en 956, El Hasan reparaît dans l'Italie continentale et y sème l'effroi, mais de part et d'autre on est las de se battre ; Byzance est aux prises, en Orient, avec de sérieuses difficultés, tandis que les Musulmans sont minés par la division et la discorde ; en 956, Sarrasins et Grecs signent un traité qui engendre, au moins pour quelque temps, une tranquillité relative[24].

LES SARRASINS EN PROVENCE

Les incursions sarrasines se sont propagées plus au nord. Dès la fin du IXe siècle, elles ont affecté le littoral méditerranéen de la Provence où elles ont abouti, sans doute entre 890 et 900, à la création d'une colonie musulmane à Fraxinetum, près de la Garde-Freinet, dans la région située entre Saint-Tropez et la mer[25]. Solidement fortifiés dans ce coin montagneux et secondés par des contingents venus d'Espagne, les Arabes rayonnèrent continuellement entre les Alpes et le Rhône, sans que l'on pût jamais les déloger. Deux expéditions entreprises contre Freinet, l'une par la flotte grecque en 931[26], l'autre par

22. Gay, *op. cit.*, p. 201-202.
23. Gay, *op. cit.*, p. 206-208.
24. Gay, *op. cit.*, p. 212-218.
25. Cf. Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 248 et suiv.
26. Flodoard, *Annales*, a. 931.

le roi d'Italie, Hugue, et par l'empereur de Constantinople, Romain Lécapène, en 942[27], malgré quelques succès partiels, n'aboutirent pas au résultat que l'on recherchait. On n'arriva pas davantage à empêcher les Sarrasins d'envahir la haute vallée du Rhône, de traverser la Rhétie et d'aller jeter l'effroi au monastère de Saint-Gall[28]. C'est seulement après la restauration de l'empire par Otton le Grand que ces pirates seront expulsés (972) de leur inaccessible repaire du Freinet où ils ont été, pendant quatre-vingts ans environ, à l'abri de toutes représailles[29].

CONSÉQUENCES DES INVASIONS SARRASINES ET HONGROISES

Comme l'Allemagne, l'Italie a été, pendant la première moitié du xe siècle, durement secouée par les invasions. Les incursions sarrasines ont empêché tout commerce dans la mer Tyrrhénienne ; les ports de Marseille, Fréjus, Naples, d'autres encore ont été pillés à plusieurs reprises, et, pour se rendre de l'un à l'autre, l'insécurité est telle que personne n'ose s'aventurer en pleine mer ; la Méditerranée devient de plus en plus déserte et toute activité économique y demeure impossible.

D'autre part, Sarrasins et Hongrois ont dépeuplé et ruiné la péninsule. Églises et abbayes de la Lombardie et de la Calabre ont subi d'égales tribulations ; les richesses, qu'elles possédaient en manuscrits et en œuvres d'art, ont été anéanties. D'innombrables destructions ont été commises, et cela sans compensation d'aucune sorte. A la différence des Hongrois, les Musulmans apportaient avec eux une civilisation qu'ils auraient pu essayer de substituer à la civilisation chrétienne préexistante ; ils n'en ont rien fait et n'ont eu, au moins pour le moment, aucune influence sur le développement économique et intellectuel des pays qu'ils ont temporairement occupés.

III. — Les luttes dynastiques (908-926)

RIVALITÉ DE BÉRENGER ET DE LOUIS DE PROVENCE

En dehors des invasions, l'Italie a passé, pendant la première moitié du xe siècle, par d'autres épreuves. Comme la plupart des royaumes issus de l'empire carolingien, elle a souffert alternativement de l'occupation étrangère et de la guerre civile.

---

27. Flodoard, *Annales*, a. 942.
28. Sur ces expéditions, cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 91-93.
29. Cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 94 et suiv.

Après la mort de Lambert de Spolète(898), Bérenger avait été facilement accepté comme roi[30]. Deux ans plus tard, il voit surgir un compétiteur en la personne du roi de Provence, Louis, fils de Boson, petit-fils par sa mère de l'empereur Louis II.

On ne connaît pas les raisons pour lesquelles les seigneurs italiens ont fait appel à Louis. Faut-il voir là une preuve d'attachement à la dynastie carolingienne, dont Louis était issu, ou le simple effet des désillusions produites par le gouvernement de Bérenger qui, en 899, n'avait pas réussi à enrayer les pernicieux effets de l'invasion hongroise ? Le silence des textes n'autorise aucune hypothèse à cet égard. Ce qui demeure certain, c'ést que, le 11 octobre 900, Louis de Provence est à Pavie où, sans doute le lendemain qui était un dimanche, il ceint la couronne royale. Quatre mois plus tard, il entre à Rome où il reçoit le diadème impérial des mains du pape Benoît IV (15 ou 22 février 901)[31].

Ce rapide succès ne doit pas faire illusion. Si Rome, la Toscane et la majeure partie de la Lombardie ont acclamé le roi de Provence, l'Italie méridionale l'ignore et Bérenger, réfugié dans son marquisat de Frioul, ne s'incline pas davantage devant son autorité. Bien que l'on soit mal renseigné sur les phases de la guerre entre les deux rivaux, il est acquis que Bérenger a repris Pavie dans l'été de 902. Quant à Louis, tout en continuant à se prévaloir de son titre d'empereur, il a constamment séjourné en Provence de 902 à 905[32]. Au début de l'été de 905, cédant aux instances des seigneurs qui l'avaient élu et lui reprochaient son peu d'empressement, il se décide à revenir en Italie, attaque vigoureusement Bérenger qui s'enfuit en toute hâte jusqu'en Bavière, rentre à Pavie, puis à Vérone. Son triomphe est de courte durée. Bérenger s'aperçoit très vite qu'il a trop facilement abandonné la place et qu'il compte encore de nombreux partisans dans la plaine du Pô. Il réapparaît brusquement, reprend Vérone par surprise, met la main sur son rival auquel, non sans lui avoir fait, au préalable, arracher les yeux, il permet de regagner la Provence[33].

RIVALITÉ DE BÉRENGER ET DE RODOLPHE II DE BOURGOGNE

Délivré de Louis de Provence, Bérenger, pendant quelques années, jouit assez paisiblement de la couronne, mais il n'exerce aucune

30. Cf. *supra*, p. 43.
31. Pour l'itinéraire de Louis de Provence, voir : Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, p. 164 et suiv.
32. Cf. Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 179-180.
33. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 181-182 ; Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 181, 189.

autorité. Il ne peut même pas se rendre à Rome dont le marquis de Toscane, Adalbert, lui barre la route et où le pape Serge IV (904-911) ne semble nullement disposé à lui remettre la dignité impériale, objet de tous ses rêves. En 915, pourtant, le troisième successeur de Serge IV, Jean X, manifeste de meilleures intentions à son égard ; il l'invite à se rendre auprès de lui et, quoique Louis l'Aveugle soit toujours en vie, le couronne empereur[34].

Malgré ce nouveau titre, Bérenger fait encore pâle figure. Il essaie vainement de profiter de la mort du marquis Adalbert pour prendre la Toscane[35]. Il se rend partout impopulaire par un despotisme impérieux et arrogant qui cadre mal avec son infime puissance. En 921, pour protester contre la perception par le roi d'une redevance illicite, l'archevêque de Milan, Lambert, se soulève et entraîne dans sa rébellion plusieurs seigneurs italiens parmi lesquels le marquis d'Ivrée, Adalbert, et le comte de Bergame, Gilbert. Les révoltés font appel au roi de Bourgogne, Rodolphe II, qui est victorieux, le 17 juillet 923, à Fiorenzuola, près de Plaisance. Bérenger se réfugie à Vérone, mais ne s'avoue pas vaincu[36].

Le succès de Rodolphe II est en effet loin d'être décisif. Non seulement le roi de Bourgogne n'a pas entamé la domination de Bérenger dans le Frioul, mais il n'a pu se faire reconnaître en Toscane et il n'exerce pas la moindre influence sur l'Italie méridionale. Bérenger peut encore compter sur l'appui des Hongrois et, d'autre part, Hugue d'Arles, qui gouverne la Provence au nom de Louis l'Aveugle, s'affirme, semble-t-il, dès 923, comme un compétiteur possible[37]. Plus que jamais, le sort de l'Italie reste incertain. La mort de Bérenger, assassiné par son filleul Flambert (7 avril 924)[38], va rendre la solution plus aisée.

HUGUE D'ARLES ROI D'ITALIE

Rodolphe II, qui était rentré en Bourgogne à la fin de 923, revient en toute hâte. Il est à Pavie le 18 août 924, à Vérone le 12 novembre[39], mais, au moment où l'Italie du nord-est, autrefois soumise à Bérenger, paraît prête à se rallier à son pouvoir, les seigneurs du centre s'insurgent contre lui et optent décidément pour Hugue d'Arles qui a également pour lui l'archevêque de Milan et sans doute

34. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 187-188.
35. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 188-189.
36. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 191-192 ; Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 216-218, et *Royaume de Bourgogne*, p. 34 et suiv.
37. Cf. Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 218-219.
38. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 192-193.
39. Sur l'itinéraire de Rodolphe II, voir : Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 51-52.

aussi le pape Jean X[40]. Rodolphe pourtant n'abandonne pas la lutte ; il appelle à son secours son beau-père, Burchard de Souabe, qui lui amène d'importants renforts, mais Burchard est tué devant Ivrée le 28 ou 29 avril 926 et Rodolphe II, universellement délaissé, regagne son royaume de Bourgogne, tandis que Hugue reçoit à Pavie (juillet 926) la couronne d'Italie qu'il devait conserver pendant vingt ans[41].

Liudprand de Crémone raconte que, par la suite — ce serait sans doute vers 933[42] — les Italiens rappelèrent encore une fois Rodolphe et que Hugue conjura le péril en cédant à Rodolphe « toute la terre qu'il avait tenue en Gaule avant de monter sur le trône[43] ». Il faut voir là sans doute une allusion au traité par lequel, en 933, Hugue d'Arles renonça à toute prétention sur la succession de Louis l'Aveugle, mort en 928 sans héritier légitime. En réalité, Hugue ne fut pas sérieusement inquiété en Italie, mais il renonça à toute autorité royale sur le versant occidental des Alpes[44].

FORMATION DU ROYAUME D'ARLES

Rodolphe II de Bourgogne trouva en effet en Provence une heureuse compensation à son échec italien. Après le départ de Hugue d'Arles, Louis l'Aveugle avait remis le gouvernement du comté de Vienne à son bâtard, Charles-Constantin, qui réussit à s'y maintenir après la mort de l'infortuné souverain (928), mais, à la suite du traité de 933, Charles, tout en gardant le Viennois, dut reconnaître l'autorité du roi de Bourgogne transjurane. Les efforts du roi de France pour asseoir sa suzeraineté, un moment admise, sur le comté et, en même temps, sur le Lyonnais ne furent pas couronnés de succès et c'est ainsi que, par la volonté de Hugue d'Arles, soucieux d'éviter toute compétition en Italie, l'ancien royaume de Provence revint à Rodolphe II qui régna désormais sur le « royaume d'Arles », depuis Bâle jusqu'au delta du Rhône[45].

L'existence de ce nouvel État parut, au début, assez précaire. Charles-Constantin, comte de Vienne, chercha un moment à substituer sur son fief la suzeraineté du roi de France à celle du roi de Bourgogne[46]. D'autre part, à la mort de Rodolphe II (937), Hugue d'Arles

40. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 195-196.
41. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 197 ; Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 219-225, et *Royaume de Bourgogne*, p. 53-58.
42. Cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 59, et *Royaume de Provence*, p. 231.
43. Liudprand, *Antapodosis*, III, 48.
44. Cf. Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 230-233.
45. Sur la formation du royaume d'Arles, voir surtout : Poupardin, *Royaume de Provence*, p. 233 et suiv., *Royaume de Bourgogne*, p. 59-61.
46. Cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 60-61.

tenta de confisquer à son profit la succession du prince défunt. Grâce à l'intervention du roi de Germanie Otton Ier, le royaume d'Arles garda son indépendance qu'il conserva pendant un siècle (933-1032)[47].

APAISEMENT DES LUTTES POLITIQUES EN ITALIE

La formation du royaume d'Arles, qui groupe deux des États formés par l'ancienne Lotharingie, tandis que le troisième, la Lorraine, est devenu un duché allemand, est sans doute la plus curieuse conséquence des luttes dynastiques qui ont affecté l'Italie de 900 à 926. Celles-ci semblent, à cette date, en voie de s'apaiser. Hugue, jusqu'en 945, ne sera pas sérieusement inquiété, mais il n'a, en réalité, qu'une ombre de pouvoir. La royauté italienne, dans le second quart du Xe siècle, n'est pas plus forte que la royauté germanique au temps de Louis l'Enfant et de Conrad Ier de Franconie.

IV. — L'Italie pendant le règne de Hugue d'Arles (926-947)

ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ITALIE AU DÉBUT DU Xe SIÈCLE

Les causes qui ont provoqué en Allemagne la formation des duchés nationaux ont déterminé en Italie une évolution politique du même ordre, quoiqu'assez différente dans ses effets. A la faveur des luttes dynastiques, particulièrement âpres dans la péninsule pendant les premières années du Xe siècle, l'autorité royale a subi une éclipse totale ; partout se sont édifiées des puissances locales qui ont acquis une indépendance à peu près complète. L'Italie, pendant le règne de Hugue d'Arles (926-947), est morcelée en principautés laïques et ecclésiastiques qui échappent totalement à l'emprise du souverain.

LES MARQUIS DE FRIOUL ET D'IVRÉE

Le royaume carolingien d'Italie avait son centre en Lombardie et Pavie en était la capitale. Il s'étendait, à l'est, avec la marche de Frioul, jusqu'à l'Istrie et, au sud-ouest, la Toscane en faisait partie. Au moment où mourut Charles le Gros, le marquis de Frioul, Bérenger, avait acquis une indépendance à peu près complète qui lui permit d'aspirer à la couronne. Il en était de même des marquis d'Ivrée Adalbert, puis Bérenger, dont relevaient les comtés de Turin

47. Cf. Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 66 et suiv.

et d'Asti ; solidement établis sur le rebord des Alpes, ils ont échappé à tout contrôle de la part des rois qui se sont succédé en Italie pendant le premier quart du xe siècle[48].

LA TOSCANE

Plus au sud, gardant les voies qui conduisent à Rome, la maison de Toscane a joué un rôle encore plus décisif. Le marquis Adalbert a pu, pendant plusieurs années, retarder le couronnement impérial de Bérenger auquel il ne reconnaît aucun pouvoir sur son État[49]. La mort de ce prince aux allures toutes royales, survenue en 913, ne changea rien à la situation. Comme son fils et successeur, Guy, était mineur, Bérenger crut l'occasion propice pour s'emparer de la marche de Toscane. En 916, il fit saisir et emmener à Mantoue le jeune marquis et sa mère, Berthe, qui exerçait la régence en son nom. Aussitôt villes et châteaux se dressèrent contre le roi, si bien qu'il fallut rendre la liberté aux deux prisonniers[50]. L'indépendance de la Toscane se trouva accrue de ce fait. Par la suite, Guy augmenta très sensiblement sa puissance en épousant une des personnes les plus en vue de l'aristocratie romaine, Marozie[51].

LA FÉODALITÉ ECCLÉSIASTIQUE DANS L'ITALIE DU NORD

A côté des marquis qui ont usurpé tous les droits régaliens, il s'est constitué une féodalité ecclésiastique, particulièrement forte en Lombardie. Pendant la période troublée qui a suivi la mort de Charles le Gros, les évêques, dont l'influence sur les populations n'a cessé de grandir à la faveur des invasions hongroises et des guerres civiles, ont arraché aux divers prétendants qui se disputaient la couronne d'importantes concessions qui leur ont assuré la plus large autorité temporelle sur les cités qu'ils dirigeaient au spirituel. C'est ainsi que, pour se concilier l'évêque de Modène, Guy de Spolète s'est empressé de lui abandonner la plupart des droits régaliens sur sa ville épiscopale. Bérenger, contraint par des nécessités analogues, s'est dépouillé de la même façon au profit de l'église de Bergame. Celles de Crémone, Parme, Plaisance ont reçu des privilèges analogues. Dans beaucoup de cités, l'évêque perçoit les redevances qui autrefois alimentaient le trésor royal et, sous prétexte de défendre le pays contre les envahisseurs, construit un château qui lui permet d'accroître sa puissance matérielle[52].

---

48. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 182.
49. Cf. *supra*, p. 50.
50. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 188-189.
51. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 195.
52. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 182-185.

ALBÉRIC PRINCE DES ROMAINS

Le roi d'Italie, dont l'autorité tend à devenir purement nominale au nord et au centre de la péninsule, ne peut pas davantage faire prévaloir son influence à Rome et dans la région avoisinante.

Depuis la disparition de l'empire carolingien, Rome est tombée au pouvoir de l'aristocratie qui, contenue et bridée par Charlemagne et ses successeurs, a relevé la tête depuis la mort du pape Jean VIII (882). Elle a notamment exploité en sa faveur les incidents qui ont suivi la mort de Formose, et finalement s'est emparée du gouvernement de Rome où le pape lui-même est désigné par elle[53]. Son chef, au début du x^e^ siècle, est le vestiaire pontifical, Théophylacte, qui, comme tel, a la garde du trésor ; il ajoute à cette charge les fonctions de *dux* et de *magister militum* grâce auxquelles il domine la campagne romaine, puis le double titre de *consul* et de *senator romanus*, source pour lui de la toute-puissance à Rome même[54].

Théophylacte a subi, au plus haut point, l'influence de sa femme, Théodora, puis de sa fille aînée, Marozie, une des femmes les plus dévergondées de l'histoire. En premières noces, Marozie avait épousé le marquis de Spolète, Albéric, dont elle eut un fils, également nommé Albéric, qui est peut-être le seul homme d'État véritable qu'ait engendré l'Italie pendant la première moitié du x^e^ siècle. C'est lui qui a été le vrai maître de Rome pendant le règne de Hugue d'Arles.

Hugue avait imaginé, pour asseoir sa puissance sur la ville éternelle, d'épouser Marozie. Par elle, ou plus exactement par le fils qu'elle avait eu de son union illicite avec le pape Serge III, il espérait devenir empereur. Albéric eut assez de volonté et d'énergie pour faire échouer cette manœuvre qui risquait d'étouffer ses propres ambitions. Il souleva les Romains contre son beau-père qui s'empressa de prendre la fuite et contre sa mère qui fut mise en lieu sûr, puis il s'empara du gouvernement, de Rome qu'il exerça avec autant de modération que de fermeté (932)[55].

Au lieu de chercher à supplanter Hugue d'Arles, Albéric observa à son égard une attitude purement défensive et se contenta de repousser en 933, en 936, en 941, ses attaques successives[56]. Il n'a eu d'autre ambition, semble-t-il, que de reconstituer à son profit le duché de

53. Voir plus loin chapitre IV.

54. Sur le pouvoir de Théophylacte, voir : Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. III, p. 236 et suiv. ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2^e^ p., p. 209-210.

55. Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat pontifical*, p. 322-323 ; Hartmann, *op. cit*, t. III, 2^e^ p., p. 217-218.

56. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2^e^ p., p. 218.

Rome. Dans la ville, il entend être le maître et il veille à ce que les papes, nommés par lui, se confinent dans leurs fonctions spirituelles. Il manifeste d'ailleurs à l'égard de l'Église des dispositions conciliantes ; les pontifes, qui lui doivent leur promotion, Léon VII (936-939), Étienne VIII (939-942), Marin II (942-946), Agapit II (946-955) sont moralement très supérieurs à ceux qui les ont précédés au temps de Théophylacte et de Marozie. Albéric laisse aussi saint Odon de Cluny réformer les monastères italiens ou romains ; il collabore même à cette œuvre d'assainissement par ses largesses et ses interventions. Son administration proprement dite reflète les mêmes tendances. S'il gouverne par lui-même sous le titre, qui figure sur ses monnaies, de *princeps et omnium Romanorum senator*, il sait se montrer tout à la fois équitable et pacifique ; cela lui vaut une réelle popularité parmi les Romains qui lui font confiance et sur lesquels il peut exercer jusqu'à sa mort (954) le pouvoir le plus absolu[57].

LE DUCHÉ DE SPOLÈTE

A l'est et au sud de Rome, le duché de Spolète couvre la vallée moyenne du Tibre et une bonne partie des Abbruzzes. Ses princes ont un moment obtenu la royauté italienne et la dignité impériale. Après la disparition de Lambert, le comte de Fermo, Albéric, a recueilli son héritage en se débarrassant du dernier représentant de la famille de l'empereur qui fût capable de le lui disputer, Guy IV, qu'il fit jeter dans le Tibre[58]. Il put ainsi régner en maître à Spolète et à Camerino. Ses succès sur les Sarrasins le mirent en relief et, grâce à son mariage avec Marozie, fille de Théophylacte, il espéra même un moment dominer Rome, mais la mort le surprit en 926 avant qu'il eût pu réaliser son rêve[59].

L'ITALIE MÉRIDIONALE

L'Italie méridionale n'a jamais subi l'influence franque. Théoriquement elle a toujours été revendiquée par l'empereur de Constantinople qui n'a jamais formellement renoncé à ses anciens droits. Pratiquement, elle est, partagée entre les Grecs, les Lombards et les Musulmans.

LES POSSESSIONS BYZANTINES

A ne considérer que les textes grecs, on pourrait croire que la domination byzantine a survécu dans toute l'Italie du sud après la chute de l'exarchat de Ravenne et les conquêtes de Charlemagne. Constantin VII Porphyrogénète rattache les possessions de l'empire

57. Duchesne, *op. cit.*, p. 331-332 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 221 et suiv.
58. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 154 et 211.
59. Duchesne, *op. cit.*, p. 317-320.

d'Orient en Italie à deux thèmes, celui de Sicile et celui de Longobardie[60], mais cette division officielle, si elle laisse supposer qu'à Constantinople on n'a pas abandonné l'espoir de restaurer la domination grecque partout où elle s'était exercée, ne correspond plus à la réalité. La Sicile est occupée par les Musulmans et l'ancien thème auquel elle a donné son nom se réduit à la Calabre avec Reggio pour capitale. Quant au thème de Longobardie, s'il englobe en principe l'Italie tout entière sur laquelle Byzance prétend à une véritable suzeraineté, en fait il ne s'étend pas au delà des territoires sur lesquels s'exerçait l'autorité du stratège de Bari, c'est-à-dire la Pouille et la terre d'Otrante[61].

L'influence byzantine, au début du Xe siècle, atteint encore le littoral campanien. Gaëte, après avoir, au IXe siècle, oscillé entre le pape et l'empereur grec, opte décidément pour le basileus, tout en cherchant à conquérir son indépendance qu'elle obtiendra vers 963[62]. Naples, malgré quelques tentatives passagères pour secouer la suzeraineté byzantine, n'a jamais complètement rompu avec Constantinople et il en est de même d'Amalfi dont le commerce s'accommode fort bien d'une certaine subordination à l'empire d'Orient[63]. Bref, si l'on songe qu'à l'époque de Charlemagne l'Italie byzantine se trouvait réduite d'un côté à Gallipoli et à Otrante, de l'autre à l'extrémité sud-ouest de la péninsule au delà de Rossano et d'Amantea, on ne peut méconnaître que les Grecs ont su prendre, au sud de l'Italie, une position qui, à ne considérer que la carte, paraît encore assez forte. Toutefois les progrès de l'hellénisation dans ces régions demeurent fort lents, au moins en Pouille où l'élément lombard, qui a poussé, depuis le VIIIe siècle, de profondes racines, résiste victorieusement. On continue à parler latin, à se conformer au droit lombard et l'église de Constantinople n'arrive pas à supplanter celle de Rome. D'ailleurs les Grecs, installés seulement sur le littoral, sont peu nombreux et, pour lutter contre les Musulmans, ils seront obligés de faire appel aux milices lombardes[64]. La domination byzantine demeure fragile et la mauvaise administration qui l'accompagne disposera les populations, pressurées d'impôts par des fonctionnaires obligés de vivre à leurs dépens, à

60. Constantin VII Prophyrogénète, *De thematibus*, édit. Bekker, t. II, p. 58-60.
61. Cf. J. Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 167 et suiv ; F. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, 1907, p. 1 et suiv.
62. De 899 à 933, les actes sont datés des années de l'empereur de Constantinople. Cf. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 9 ; Gay, *op. cit.*, p. 251-253.
63. Gay, *op. cit.*, p. 240-251 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 10-16.
64. Cf. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 26 et suiv.

accepter, quand l'occasion s'en présentera, les nouveaux maîtres qui bientôt s'offriront pour les gouverner.

LES PRINCIPAUTÉS LOMBARDES

Entre les possessions byzantines de Pouille-Calabre et les petits États campaniens, plus ou moins vassaux de Constantinople, s'intercalent le duché de Bénévent et la principauté de Salerne, derniers vestiges de la domination lombarde en Italie.

Le duché de Bénévent a connu un moment de réelle splendeur à l'époque de Sicard (832-839) qui, maître de Bénévent, de Capoue et de Salerne, a réussi à chasser les Grecs de Pouille et de Calabre, à occuper Amalfi et à imposer sa suzeraineté à Naples, mais, à la mort de ce prince entreprenant et actif, le duché a été démembré. Le frère de Sicard, Siconolf, dut se contenter de Salerne et de Capoue, tandis que Bénévent restait aux mains d'un usurpateur, Radichis. Bientôt Capoue se détacha de Salerne, pour s'unir ensuite à Bénévent. Les Grecs, de leur côté, récupérèrent les territoires perdus, mais ils ne réussirent jamais à imposer leur suzeraineté aux princes lombards dont le pouvoir ne cessa de s'affermir, pendant la première moitié du x^e^ siècle, avec Landolf I^er^ à Capoue et Guaimar II à Salerne.

Grâce à ces princes, qui surent faire régner l'ordre et la paix autour d'eux, les ruines accumulées par les invasions se réparèrent peu à peu. Les moines du Mont-Cassin, réfugiés à Teano depuis la destruction de leur abbaye par les Sarrasins en 883 ou 884, vinrent temporairement résider à Capoue où ils reprirent leurs travaux de copie et d'enluminure des manuscrits. Le monastère de Saint-Vincent de Vulturne fut également reconstruit entre 915 et 930. C'étaient là autant de signes indiscutables du réveil de la civilisation dans l'Italie lombarde qui est sortie la première de l'anarchie où se débattait la péninsule[65].

LA SICILE

En revanche, la Sicile ne peut se dégager de la domination aglabite. Peu à peu chassés du continent, les Musulmans se maintiennent dans l'île où les Grecs n'occupent que la petite place de Rametta qu'ils perdront même en 965[66]. Ils ont là une excellente base d'opérations pour leurs courses dans la Méditerranée occidentale. La délivrance de la Sicile est le but commun vers lequel s'orienteront les efforts du pape, de l'empereur de Constantinople,

65. Nous renvoyons pour tous ces faits aux excellentes pages de J. Gay, *op. cit.*, p. 229-238, que nous n'avons fait que résumer.

66. Gay, *op. cit.*, p. 290-291.

bientôt aussi de l'empereur d'Occident, après la restauration de 962.

MORCELLEMENT DE L'ITALIE

Tel est l'état politique de l'Italie pendant le règne de Hugue d'Arles Le morcellement a atteint de plus larges proportions que dans l'Allemagne des duchés. Certaines unités ethniques, lombardes, grecques, musulmanes, ont également persisté, mais elles sont loin d'être aussi fortement accusées qu'en Germanie. Les princes, qui ont réussi à s'affranchir de l'autorité royale, tiennent surtout leur pouvoir de circonstances de fait et les cadres sont moins résistants. Toutefois, par suite des luttes dynastiques, le pouvoir du souverain est plus faible que partout ailleurs et ce n'est pas Hugue d'Arles qui est capable de rendre à la royauté le prestige qu'elle a depuis longtemps perdu.

LE GOUVERNEMENT DE HUGUE D'ARLES

Hugue d'Arles sentait sa puissance si fragile que, pour assurer la succession au trône de son fils Lothaire, il crut bon, dès 931, de se l'associer comme roi[67]. Il chercha également à s'affermir en confiant les plus hautes dignités de l'État soit à ses proches parents, soit à des seigneurs bourguignons. Ses fils naturels, Boson et Tedbald, devinrent l'un évêque de Plaisance et archichancelier, l'autre archidiacre de Milan avec promesse de succéder à l'archevêque en fonctions. Un autre fils naturel, Hubert, reçut la Toscane à la mort de Guy, après que les héritiers légitimes eurent été éliminés par la mutilation ou par le meurtre. Les frères naturels et neveux ne furent pas moins avantagés, ainsi qu'un autre parent, l'archevêque d'Arles, Manassès, qui avait accompagné Hugue en Italie[68].

L'OPPOSITION DE BÉRENGER, MARQUIS D'IVRÉE

Ces procédés ont rendu Hugue très impopulaire parmi les Italiens qui ont été furieux de leur exclusion systématique et l'on s'explique fort bien que le prince des Romains, Albéric, ait empêché ce roi foncièrement antipathique de se faire couronner empereur. De son côté, l'aristocratie italienne songea de bonne heure à se débarrasser d'un joug qui lui était odieux. Elle trouva un chef en la personne du jeune marquis d'Ivrée, Bérenger, qui, marié à la nièce de Hugue, avait observé pendant quelque temps, une certaine réserve. Le roi, qui le redoutait, projeta de se débarrasser de lui. A la fin de 941[69], Bérenger, se sen-

67. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 197, n. 12.
68. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 200-201.
69. Sur la date, cf. Hartmann, *op. cit.*, p. 241, n. 14.

tant menacé, s'enfuit en Allemagne, près du duc de Souabe, Hermann, qui le conduisit à la cour du roi Otton Ier[70].

Otton, à cette date, ne pouvait songer à intervenir ; la situation intérieure et extérieure de l'Allemagne n'était pas assez sûre, pour qu'il pût s'éloigner sans danger. Berenger, déçu, resta en Souabe, mais, en 945, voyant l'impopularité de Hugue s'accroître en Italie et croyant le moment propice, il franchit les Alpes rhétiques, descendit la vallée de l'Adige où il fut arrêté par la forteresse de Formicaria (aujourd'hui Botzen) que gardait, au nom de l'archevêque Manassès, le prêtre Adalard. En promettant à l'un l'évêché de Côme et à l'autre l'archevêché de Milan, il se fit ouvrir les portes de la ville. Les défections se multiplièrent parmi les partisans de Hugue ; le comte Milon de Vérone, l'évêque Guy de Modène passèrent à Bérenger. Hugue, se voyant abandonné de tous, manifesta son désir de se retirer en Provence, en laissant la couronne à son fils Lothaire, mais Bérenger qui, instruit par l'expérience du passé, redoutait qu'il ne revînt bientôt avec de nouvelles forces, le contraignit à rester en Italie et se contenta de gouverner sous l'autorité nominale des deux rois[71].

MORT DE HUGUE D'ARLES (10 AVRIL 947)

Hugue d'Arles ne survécut guère à ces événements. Il mourut le 10 avril 947[72]. Son fils Lothaire put lui succéder et régner dans les mêmes conditions, mais il disparaîtra à son tour en 950. A ce moment l'Italie sera mûre pour l'intervention allemande et elle ne tardera pas à accueillir Otton Ier comme un libérateur. Elle n'a pas surmonté par elle-même la crise anarchique née du démembrement de l'empire carolingien, des invasions et des rivalités dynastiques. Le redressement de la monarchie ne s'y est pas opéré comme en Allemagne et le salut ne peut venir que du dehors.

70. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 233-234.
71. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 234-236 ; Köpke et Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 136. 140.
72. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 242, n. 15.

CHAPITRE IV

La France de 888 à 987

I. — Le règne d'Eude (888-898)[1]

LA QUESTION DYNASTIQUE

L'élection d'Eude comme roi de la *Francia occidentalis*, après la mort de Charles le Gros, a été dictée, comme on l'a vu[2], par le péril normand, mais elle n'implique pas la déchéance définitive de la dynastie issue de Charlemagne. Il persiste en France, comme en Allemagne et en Italie, un loyalisme carolingien, prêt à se réveiller aussitôt que les circonstances seront plus favorables. Si Eude a obtenu la couronne, c'est avant tout parce que le seul représentant de l'illustre lignée, Charles, fils posthume de Louis le Bègue, est un enfant de huit ans, chétif et malingre, incapable, en face d'une situation tragique, d'assumer les charges et les responsabilités du pouvoir.

LE POUVOIR ROYAL

En présence de cette impossibilité, les grands ont désigné Eude tout à la fois parce qu'il avait fait ses preuves comme chef militaire et parce qu'il disposait d'une puissance personnelle supérieure à toute autre. Eude possède le comté de Paris, d'importants domaines dans l'Orléanais, le Blésois et la Touraine ; il est le maître de la Neustrie dans laquelle il faut englober le futur État normand et aussi, grâce au titre de *dux Francorum* que lui a confirmé Charles le Gros[3], de la *Francia* ; comme tel, il est, plus que quiconque, capable d'enrayer les invasions normandes qui

---

1. Sur le règne d'Eude, les deux ouvrages essentiels sont : E. Favre, *Eude, comte de Paris et roi de France* (882 898). Paris, 1893, et A. Eckel, *Charles le Simple*, Paris, 1899. On pourra encore consulter utilement : A de Barthélemy, *Les origines de la maison de France* dans *Revue des questions historiques*, t. XIII, 1873, p. 108-144 ; C. von Kalckstein, *Geschichte des französischen Königthums unter den ersten Capetingern*, t. I, *Der Kampf der Robertiner und Karolinger*, Leipzig, 1877. On ne négligera pas non plus, pour ce règne, comme pour les suivants, les excellents chapitres de M. Pfister dans l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, tome II, 1re p., p. 395-439, et de M. Halphen dans la *Cambridge medieval history*, t. III, c. v et vi. Pour la critique des sources, on trouvera quelques indications dans G. Monod, *Études sur l'histoire de Hugues Capet* dans : *Revue historique*, t. XXVIII, 1885, p. 241-272.

2. Cf. *supra*, p. 2-3.

3. Sur le caractère et la valeur de ce titre, voir : Eckel, *op. cit.*, p. 34, n. 4.

affectent surtout la région de Seine et Loire sur laquelle s'exerce plus directement son autorité[4].

Sur le reste du royaume il ne jouit, au contraire, d'aucun pouvoir effectif. Si l'évolution qui donnera naissance au régime féodal n'est pas encore terminée, on peut dire pourtant que, dès la fin du IXe siècle, le bénéfice tend de plus en plus à devenir héréditaire et que l'assimilation des offices aux bénéfices est le plus souvent chose faite[5]. Au temps d'Eude, il y a déjà des dynasties de comtes indépendants qui se considèrent beaucoup plus comme les vassaux que comme les fonctionnaires de la couronne. Il en est ainsi, dans le nord, en Flandre où Baudouin Bras de Fer a transmis à son fils, Baudouin II, le comté qu'il a reçu en 863 de Charles le Chauve, et en Vermandois où, au début du Xe siècle, Herbert II héritera de son père, le comte Herbert Ier. Au centre, le duché de Bourgogne, qui réunit les comtés d'Avallon, Auxerre, Langres, Mâcon, Châlon, l'Autunois, l'Auxois, le Lassois, le Barrois, le Tonnerrois, le pays entre la Saône, la Vingeanne et la Tille, sans doute aussi les comtés de Sens et de Troyes, est devenu, avec Richard le Justicier, un État autonome où le pouvoir ducal est héréditaire. Le midi échappe davantage encore à l'emprise de la couronne : Ramnulf II, comte de Poitou, qui s'affuble du titre de duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, comte d'Auvergne et marquis de Gothie, gouvernent à leur guise. Quant à la Septimanie et à la marche d'Espagne, elles sont en marge du royaume franc qu'elles ignorent à peu près complètement[6].

Ainsi les liens qui rattachent au souverain les différentes parties du royaume se distendent de plus en plus. Avec un roi élu cette évolution ne peut que s'accentuer, Eude, quelque peu jalousé par les grands feudataires, notamment par Baudouin II de Flandre, Richard de Bourgogne, Ramnulf II de Poitou, aura besoin de beaucoup de tact et de beaucoup d'énergie pour gouverner, tellement sa puissance est fragile et risque de s'effondrer au premier choc.

VICTOIRE D'EUDE SUR LES NORMANDS A MONTFAUCON (24 JUIN 888)

Ce prince semble tout d'abord justifier les espérances que l'on a placées en lui. Son règne débute par une magnifique victoire.

---

4. Sur les domaines de la maison robertienne voir : Favre, *op. cit.*, p. 12-15.

5. Cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. IV. *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, publ. par C. Jullian, Paris, 1892, p. 640 et suiv. ; F. Lot, *Fidèles ou vassaux ?* Paris, 1904.

6. On trouvera une carte très détaillée du royaume franc de l'ouest à la fin du IXe siècle dans Eckel, *Charles le Simple*, p. 32-41.

Les Normands, après la capitulation de Charles le Gros (novembre 886), ont largement exécuté la clause du traité qui les autorisait à ravager la Bourgogne, puis dans l'automne de 887, ils sont revenus vers la Marne, à Chessy, près de Lagny[7]. Après la mort de l'empereur, ils s'empressent de reprendre l'offensive, non plus cette fois vers Paris, mais du côté de l'est. Ils incendient Troyes, menacent Reims, s'avancent jusqu'à Toul et à Verdun. Ils se heurtent alors, dans des circonstances que l'on connaît mal, à l'armée d'Eude dont ils ne soupçonnaient pas la présence dans ces parages ; ils sont battus à Montfaucon-en-Argonne (24 juin 888) et poursuivis jusqu'au delà des frontières du royaume[8].

Ce brillant succès a un énorme retentissement. Baudouin de Flandre, hostile à Eude, s'empresse de le reconnaître et son adhésion est suivie de celle d'Arnulf de Germanie qui accepte la déchéance de sa famille[9]. On allait pourtant s'apercevoir très vite que la victoire de Montfaucon n'avait eu que des résultats éphémères et qu'elle ne mettait nullement fin aux déprédations normandes.

LA LUTTE CONTRE LES NORMANDS DE 888 A 891

Dès la fin de l'été 888, les envahisseurs, un moment chassés de France, reviennent vers l'ouest, brûlent Meaux, menacent Paris, mais ils n'osent tenter un nouveau siège et vont s'installer, pour l'hiver, au bord du Loing[10]. La situation générale est exactement la même qu'avant la bataille de Montfaucon.

En 889, les Normands, s'échappant de leur repaire, portent leurs coups tour à tour à l'est et à l'ouest, vers la Bourgogne, où ils incendient les faubourgs d'Auxerre, et vers Paris qui leur oppose de nouveau une résistance héroïque, conduite par l'évêque Anseri, digne successeur de Gozlin, mais Eude, rééditant le geste de Charles le Gros, achète leur retraite[11]. Rien n'explique ce surprenant abandon qui n'accorde à la région parisienne qu'un très court moment de répit. En 890 en effet, les Normands vont ravager le Cotentin et essaient d'entamer la Bretagne ; repoussés par le comte de Rennes, Bérenger[12], ils reviennent aussitôt vers la Seine. Parvenus à Conflans en octobre 890, ils remontent l'Oise avec le dessein de s'établir à Noyon pour

7. Sur l'identification de *Caziacum*, voir : Favre, *op. cit.*, p. 67, n. 1.
8. Steenstrup, *Normannerne*, t. II, p. 237 et suiv. ; Favre, *op. cit.*, p. 106-108.
9. Cf. *supra*, p. 3.
10. Favre, *op. cit.*, p. 116-118.
11. Favre, *op. cit.*, p. 127-128.
12. Cf. H. Prentout, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, p. 119.

l'hiver. Eude s'efforce vainement de contrarier ce projet et il ne peut pas davantage, à la fin de l'hiver de 891, prévenir le retour des pillages périodiques dirigés, cette année-là, vers les pays meusiens[13]. Un engagement à Wallers, près de Valenciennes, ne donne aucun résultat[14]. Une bataille, livrée en Vermandois à d'autres bandes que commandait un chef du nom d'Hastings, aboutit à une véritable déroute pour les troupes d'Eude[15]. Seul Arnulf, par sa victoire de Louvain (25 juin 891)[16], sauve la situation et décide les Normands à quitter le continent qui ne fournit plus à leur rapacité un butin suffisant, pour aller opérer en Angleterre.

Eude n'est pour rien dans cette retraite, provoquée avant tout par l'épuisement des régions affectées par l'invasion. Personnellement il n'a que des défaites à son actif. En bien des circonstances, il a manqué de clairvoyance, plus encore d'énergie et de décision. Son règne ressemble étrangement à ceux qui l'ont précédé. De là, à son égard, une indifférence croissante qui chez les uns dégénère bientôt en une aversion jalouse, tandis que chez les autres elle réveille des ambitions redoutables pour l'avenir.

RÉVOLTE DE LA FLANDRE

Dès 892, le comte Baudouin de Flandre se révolte contre le roi. A la mort de Rodolphe, abbé de Saint-Bertin et de Saint-Vast (5 janvier 892), il réclame, quoique laïque, sa succession à Saint-Bertin, mais Eude écoute les supplications des moines et confirme la libre élection de Foulque, archevêque de Reims[17]. Baudouin prend sa revanche en mettant la main, sans demander l'avis de personne, sur l'autre monastère vacant, celui de Saint-Vast. Foulque le menace d'excommunication[18] et Eude lui demande compte de son usurpation. Baudouin n'en a cure et, avec le concours d'un cousin du roi, Vaucher, qui occupait Laon, s'insurge ouvertement. Eude se dirige immédiatement vers Laon, s'en empare, traduit Vaucher devant un tribunal de seigneurs qui le déclare coupable de lèse-majesté et le condamne à mort, puis, après avoir laissé exécuter cette dure sentence, il marche contre Baudouin qui déjoue tous ses plans et l'oblige à battre en retraite sans avoir livré aucun combat[19].

---

13. Prentout, *op. cit.*, p. 119-120 ; Favre, *op. cit.*, p. 132-133.
14. Favre, *op. cit.*, p. 134.
15. Favre, *op. cit.*, p. 136.
16. Cf. *supra*, p. 10.
17. *Annales Vedastini*, a. 892.
18. Sa lettre a été conservée par Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, IV, 7.
19. Favre, *op. cit.*, p. 140-143.

RÉVOLTE DE L'AQUITAINE

Au même moment, une autre révolte se dessine au sud, en Aquitaine.

Le comte de Poitou, Ramnulf II, qui semble avoir pris dès 889 le titre de duc d'Aquitaine[20], avait observé une assez froide réserve à l'égard du successeur de Charles le Gros ; il s'était pourtant décidé à lui prêter un vague serment de fidélité, tout en gardant à sa cour le jeune Charles le Simple, réfugié auprès de lui[21]. Il mourut le 10 octobre 890[22], laissant un fils en bas âge, Eble. Les oncles de ce jeune prince, redoutant que le roi ne favorisât un compétiteur éventuel, son parent Adémar, s'insurgèrent contre lui au début de 892. A peine revenu de Flandre, Eude accourut à Poitiers où il entra sans difficulté, mais il trouva le moyen de mécontenter tout le monde en annonçant son intention de remettre le comté à son frère Robert et dut se retirer sans avoir pu faire prévaloir sa volonté. Adémar s'empara de Poitiers par surprise, tandis que le jeune Eble s'enfuyait auprès de Saint-Géraud d'Aurillac, puis de Guillaume, comte d'Auvergne[23].

COMPLOT CONTRE EUDE

Ainsi les échecs se sont succédé avec une déconcertante régularité : les Normands, victorieux en 890 et 891, ont quitté la région de la Seine, mais après l'avoir ruinée et de leur plein gré ; le comte de Flandre a clairement manifesté ses sentiments d'indépendance et l'Aquitaine a réglé ses destinées sans se soucier des décisions de la couronne. Partout le roi s'est montré inerte ou impuissant. Élu par les grands pour briser la force normande et pour relever le prestige du royaume franc de l'ouest, il ne s'est pas acquitté de la tâche qui lui était assignée. N'est-il pas logique de lui retirer, en le déposant, une confiance présomptueuse et de revenir à la dynastie traditionnelle dont le légitime représentant vient d'atteindre sa majorité ? Telle est la question qui se pose avec une acuité grandissante à la fin de 892.

L'archevêque de Reims, Foulque, aussi ambitieux qu'intrigant, peu sympathique à Eude auquel il ne s'était rallié qu'à contre-cœur, préoccupé avant tout de jouer personnellement un grand rôle, a bien vu que les esprits étaient mûrs pour une réaction carolingienne. Il a su attiser les mécontentements suscités par le gouvernement d'Eude. Il a été l'âme du complot qui groupe immédiatement autour de lui

20. Cela semble bien ressortir des textes très significatifs cités par Favre, *op. cit.*, p. 121, n. 3.
21. Favre, *op. cit.*, p. 121-123 ; Eckel, *op. cit.*, p. 10.
22. Sur la date, cf. Favre, *op. cit.*, p. 130, n. 3.
23. Favre, *op. cit.*, p. 146-149.

l'évêque de Paris Anseri[24], les comtes Effroi d'Artois et Herbert de Vermandois. Les conjurés escomptent le prochain concours de Baudouin de Flandre que Foulque a eu soin de ménager malgré son conflit personnel avec lui au sujet de Saint-Bertin[25], d'Adémar de Poitiers, de Guillaume d'Auvergne, peut-être aussi de Richard de Bourgogne qui se confine dans une réserve un peu dédaigneuse.

SACRE DE CHARLES LE SIMPLE (28 JANVIER 893)

Pour entraîner tous les hésitants, Foulque a recours à une manifestation théâtrale qui lui paraît de nature à faire exploser le loyalisme carolingien toujours vivace. Le 28 janvier 893, il conduit dans sa cathédrale Charles le Simple, réfugié sans doute auprès de lui depuis la mort de Ramnulf d'Aquitaine[26], et le sacre suivant le cérémonial traditionnel[27]. C'est affirmer que Charles, docile à la volonté de l'archevêque, entend revendiquer la couronne de ses ancêtres, mais Eude, si surpris qu'il ait pu être tout d'abord par ce coup d'audace, n'est aucunement disposé à s'effacer devant son rival. La cérémonie du 28 janvier 893 ouvre l'ère des grandes luttes dynastiques entre Carolingiens et Robertiens.

GUERRE ENTRE EUDE ET CHARLES LE SIMPLE (JUIN-SEPTEMBRE 893)

Charles le Simple a pour lui presque tous les grands de l'ancienne Austrasie qui, pour la plupart, ont assisté à son sacre. La Neustrie, au contraire, paraît avoir tenu pour Eude, mais de quel côté allaient pencher les incertains, il était impossible de le prévoir.

En présence du danger qui le menace, Eude recouvre la décision et l'esprit d'initiative qui lui avaient sans cesse manqué depuis son avènement. C'est en Aquitaine qu'il a connu, au début de février 893, la nouvelle du sacre de Charles. Aussitôt il se réconcilie, au prix de concessions qu'il faut se résoudre à ignorer, avec Adémar de Poitiers et Guillaume d'Auvergne[28], puis, fort de leur bienveillante neutralité, il se jette sur la Bourgogne, surprend le duc Richard au milieu de ses préparatifs et le contraint à renoncer à son intervention en faveur du

24. On voit par une lettre de Foulque au roi de Germanie, Arnulf, conservée par Flodoard dans son *Historia ecclesiae Remensis*, IV, 5, qu'Anseri s'était plaint à l'archevêque de l'attitude d'Eude à son égard. M. Favre estime avec raison (*op. cit.*, p. 150-151) qu'Anseri a vivement reproché au roi d'avoir gardé pour lui l'abbaye de Saint-Denis, à la mort de l'abbé Eble. Il est possible aussi que l'évêque ait conservé une certaine rancune contre Eude pour son rôle passif lors du siège de Paris par les Normands en 889.

25. Cf. une lettre de Foulque dans Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 7.

26. Cf. Favre, *op. cit.*, p. 152.

27. *Annales Vedastini*, a. 893. Sur la date, cf. Dümmler, *Geschichte des ostfränkischen Reichs*, t. III, p. 383 ; Favre, *op. cit.*, p. 155, n. 4.

28. Favre, *op. cit.*, p. 160-161.

prétendant carolingien, désormais privé de toute alliance efficace[29]. De Bourgogne, où il est encore le 28 mai, il passe en Champagne, détruit Épernay qui appartenait à Foulque, assiège Reims[30]. En quelques semaines il a reconquis son royaume.

Charles le Simple finit pourtant par se ressaisir[31]. En septembre, il réapparaît devant Reims, contraint Eude à s'éloigner de la cité archiépiscopale et signe avec lui une trêve jusqu'à Pâques 894[32].

LA DIPLOMATIE DE FOULQUE

En interrompant ainsi les hostilités, Foulque de Reims, qui conduit la barque de Charles, cherche surtout à gagner du temps, afin d'assurer le succès des savantes manœuvres diplomatiques qu'il poursuit depuis février 893. Aussitôt après le sacre, il a fait écrire par le jeune prince au pape Formose une lettre déférente et respectueuse ; Formose a répondu avec beaucoup de bienveillance[33]. De même, Foulque a recherché l'appui tout à la fois de l'empereur Guy de Spolète et du rival de Guy, le roi de Germanie, Arnulf, mais Guy a d'autres soucis et Arnulf se méfie de Foulque sans doute en raison de ses négociations avec Guy[34]. Foulque ne s'émeut pas ; il dépêche en Allemagne l'évêque de Beauvais, Autran, écrit lui-même à Arnulf pour lui faire comprendre que Charles, trop jeune en 888 pour succéder en France à Charles le Gros, est maintenant capable de bien gouverner le royaume écœuré par la tyrannie d'Eude, insinuant du même coup qu'en vertu de la solidarité qui a toujours uni les membres de la famille carolingienne, le représentant français de la dynastie est prêt à admettre la suprématie d'Arnulf dont il pourra un jour, par réciprocité, aider le fils à recueillir l'héritage germanique[35].

RÔLE D'ARNULF, ROI DE GERMANIE

Arnulf se laisse convaincre par ces arguments. Il reçoit Charles le Simple à Worms (mai ou juin 894) et accepte de le reconnaître moyennant des promesses dont on ignore la teneur exacte[36]. Aussitôt après, Charles reprend l'offensive, mais Eude, solidement

29. Favre, *op. cit.*, p. 161.
30. Favre, *op. cit.*, p. 161 ; Eckel, *Charles le Simple*, p. 15.
31. Suivant M. Eckel, *op. cit.*, p. 15, Charles, après l'arrivée d'Eude en Champagne, se serait réfugié en Bourgogne, mais cette hypothèse semble difficile à admettre, étant donné que le duc Richard avait abandonné quelques semaines plus tôt la cause carolingienne.
32. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 3 ; *Annales Vedastini*, a. 893.
33. Les deux lettres ont été transcrites par Flodoard dans l'*Historia ecclesiae Remensis*, IV, 3 et 5.
34. Favre, *op. cit.*, p. 156 et suiv.
35. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 5. Cf. Favre, *op. cit.*, p. 163-165.
36. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 7. Il est probable que Charles a dû s'engager à reconnaître la suzeraineté d'Arnulf, le jour où le roi de Germanie aurait reçu l'empire. Cf. Favre, *op. cit.*, p. 167, n. 1.

retranché sur les bords de l'Aisne, oppose un fort barrage à ses troupes où sont englobés d'anciens partisans de la famille robertienne. Dès le premier choc, c'est une débandade générale et le prétendant carolingien n'a d'autre ressource que de s'enfuir en Bourgogne où le duc Richard l'accueille, semble-t-il, sans grand enthousiasme[37]. L'appui du roi de Germanie n'a pu prévenir la défaite de Charles le Simple.

Cet échec paraît avoir sensiblement modifié les dispositions d'Arnulf. En 894, cédant aux instances de Foulque, il a pris parti pour Charles sans même entendre Eude. La défaite carolingienne éveille chez lui de tardifs scrupules. Il convoque à sa cour les deux rivaux, afin d'en finir par un arbitrage qui lui permettra peut-être de restaurer son prestige quelque peu atteint par les derniers événements[38]. Charles fait défaut. Eude comparaît humblement à Worms, à la fin de mai 895, et, disent les chroniqueurs, « obtient tout ce pour quoi il était venu »[39], ce qui ne laisse aucun doute sur l'issue de l'assemblée.

DÉFAITE DE CHARLES LE SIMPLE

A partir de ce moment, Arnulf, absorbé par les préparatifs de sa seconde expédition en Italie (octobre 895)[40], se désintéresse des querelles dynastiques en France. Une fois de plus, les armes vont décider entre Charles et Eude.

Charles s'est assuré l'alliance du roi de Lorraine, Zwentibold, auquel il a promis certains avantages territoriaux[41], mais il se brouille avec lui, à la suite d'une expédition infructueuse de Zwentibold contre Laon[42], et Zwentibold réussit à détacher de lui le comte de Flandre, Baudouin et son frère, Raoul, dont l'exemple sera bientôt suivi par d'autres fidèles, comme Herbert de Vermandois et Erchanger de Boulogne[43]. Bref Charles est à la merci de son adversaire. Il ne lui reste plus d'autre ressource que de dépêcher vers lui les comtes Herbert et Effroi qui, en son nom, concluent jusqu'à Pâques de l'année suivante (4 avril 896) une trêve destinée à faciliter la mise au point des conditions auxquelles on pourrait conclure la paix[44]. Eude triomphe sans avoir combattu. Charles, désemparé, se réfugie en Lorraine où Zwentibold, qui l'a trahi, songe surtout à arrondir son royaume

37. *Annales Vedastini*, a. 894.
38. Favre, *op. cit.*, p. 172 ; Eckel, *op. cit.*, p. 17.
39. *Annales Vedastini*, a. 895 ; Réginon, a. 895.
40. Cf. *supra*, p. 13.
41. *Annales Vedastini*, a. 895. Il s'agit vraisemblablement, comme le suppose M. Favre, *op. cit.*, p. 175-176, d'une partie du comté de Laon et du Porcien qui faisaient saillie au milieu du territoire lorrain.
42. *Annales Vedastini*, a. 895 ; Réginon, a. 895.
43. Favre, *op. cit.*, p. 185 ; Eckel, *op. cit.*, p. 24.
44. *Annales Vedastini*, a. 895. Cf. Favre, *op. cit.*, p. 180-181.

par l'annexion de la région de Reims et de Laon, vers laquelle il conduit son armée, à la grande indignation de l'archevêque Foulque[45].

NOUVELLES INVASIONS NORMANDES (896-897)

Malgré l'anéantissement du parti carolingien, l'avenir est loin d'être sans nuages pour le roi Eude. Au moment où il croit avoir vaincu son rival, l'invasion recommence. Pendant l'été de 896, l'armée normande qui avait quitté la France pour aller dépouiller l'Angleterre, réapparaît à l'estuaire de la Seine, remonte le fleuve jusqu'au confluent de l'Oise, puis, conformément aux vieilles habitudes, s'installe pour l'hiver, à Choisy-au-Bac, au confluent de l'Aisne avec l'Oise d'où, au printemps de 897, elle ira renouveler ses incursions dans la vallée dela Meuse[46].

PAIX ENTRE EUDE ET CHARLES LE SIMPLE

Charles le Simple eut un moment l'idée de se servir des Normands pour reconquérir le royaume de ses pères. Énergiquement détourné de ce déshonorant projet par l'archevêque de Reims[47], il se vit forcé de reprendre les négociations avec Eude auquel il envoya une nouvelle ambassade. Celui-ci, inquiet sans doute de la réapparition du péril normand[48], ne repoussa pas un accommodement. Une entrevue eut lieu entre les deux rivaux. Eude consentit à céder à Charles « une portion du royaume » et « lui promit davantage encore »[49]. Cette expression plutôt vague, dont se sert le chroniqueur de Saint-Vast, a suscité chez les historiens modernes toutes sortes d'hypothèses entre lesquelles il est impossible de choisir[50]. Il est permis de croire qu'Eude, qui devait mourir l'année suivante et se sentait peut-être déjà condamné, a promis à Charles le Simple de le proposer comme son successeur.

PAIX AVEC LES NORMANDS ET MORT D'EUDE (1er JANVIER 898)

Après avoir traité avec le Carolingien, Eude s'empressa de conclure la paix avec les Normands dont la présence causait tant de dommages aux pays de la Seine au-dessous de Paris. Il les décida à se transporter sur

---

45. Voir, à ce sujet, la lettre de Foulque au pape Etienne VI dans Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 4.

46. *Annales Vedastini*, a. 896 et 897.

47. Voir la lettre de Foulque dans Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 5.

48. Nous croyons avec M. Eckel, *op. cit.*, p. 27, que telle est bien la raison essentielle qui détermina Eude à traiter.

49. *Annales Vedastini*, a. 897.

50. Pour M. Favre, *op. cit.*, p. 190-191, la cession de territoire à laquelle il est fait allusion concernerait la ville de Laon. M. Eckel, *op. cit.*, p. 26, repousse énergiquement cette hypothèse. Aucun argument décisif ne justifie une ou l'autre attitude.

la Loire d'où ils pourraient dévaster à leur aise la Neustrie et l'Aquitaine[51]. C'était là une convention peu glorieuse, mais guerre normande et guerre civile avaient conduit le royaume à un tel état d'épuisement qu'un nouvel effort semblait impossible. Eude ne survécut guère à cet arrangement. Il mourut le 1er janvier 898, après avoir recommandé aux grands d'élire Charles le Simple pour lui succéder[52].

RÉSULTATS DU RÈGNE D'EUDE

On ne pouvait avouer plus explicitement l'échec de l'expérience, tentée en 888, qui avait substitué à la dynastie traditionnelle l'élu de l'aristocratie. Brillamment inauguré par la victoire de Montfaucon, le règne d'Eude a été tout à la fois stérile et néfaste. La menace normande est aussi redoutable en 898 qu'en 888. D'autre part le pouvoir royal, miné par la guerre civile qui a permis aux grands d'exercer le rôle d'arbitres entre Eude et Charles le Simple, a achevé de s'éclipser devant la grande féodalité qui agit et gouverne à sa guise. L'évolution, commencée aussitôt après la mort de Charlemagne, n'a fait que s'accentuer et rien désormais ne pourra l'empêcher de parvenir à son terme.

L'AVÈNEMENT DE CHARLES III LE SIMPLE

Pour le moment, le retour à la dynastie carolingienne s'impose. Charles le Simple, désigné par Eude, est reconnu sans difficulté. Robert, frère d'Eude, Richard de Bourgogne, Guillaume d'Auvergne, lui jurent fidélité et Herbert de Vermandois, qui l'avait un moment abandonné, s'empresse de lui apporter sa soumission[53]. Seul, Baudouin de Flandre se confine dans l'abstention et essaie de troubler la paix, à laquelle tout le monde aspire, en pillant des biens ecclésiastiques et en s'emparant de Péronne qui appartenait à Herbert, mais il suffit que Charles paraisse devant Arras pour qu'il lui apporte à son tour son adhésion[54]. En somme, les seigneurs français ne demandent qu'à se grouper autour du roi carolingien qui maintient entre eux une sorte d'équilibre et qui, tout en ayant été choisi par eux, est au-dessus d'eux du fait de sa naissance.

Charles a d'ailleurs des qualités ; il n'est pas dépourvu d'une certaine énergie et l'on peut se demander si le surnom de Simple, dont il a été affublé par les chroniqueurs de la fin du Xe siècle, a eu à l'origine le sens péjoratif qu'il a pris par la suite[55]. Aucun témoignage contem-

51. *Annales Vedastini*, a. 897. Cf. Favre, *op. cit.*, p. 193.
52. Favre, *op. cit.*, p. 193, n. 3.
53. *Annales Vedastini*, a. 898. Cf. Eckel, *Charles le Simple*, p. 30-31.
54. Eckel, *op. cit.*, p. 50-57.
55. Voir : Eckel, *op. cit.*, app. I : *Du surnom de Simple attribué à Charles III.*

porain ne permet malheureusement de tracer son portrait avec précision et c'est surtout sur son œuvre que l'on peut juger ce prince qui semble avoir été généreux et bon.

II. — La fondation du duché de Normandie[56]

LA QUESTION NORMANDE EN 898

L'événement le plus marquant du règne de Charles le Simple est à coup sûr le traité de Saint-Clair-sur-Epte qui est un essai de liquidation de la question normande.

Celle-ci, au moment où Charles III succède à Eude, n'a rien perdu de son acuité. Le traité conclu par le roi défunt[57] ne pouvait être qu'une trêve tout à fait provisoire et l'on s'en aperçut aussitôt. L'année 898 est marquée par une recrudescence et une extraordinaire dissémination du péril. Au printemps, deux armées normandes vont opérer l'une en Aquitaine, l'autre dans le Vimeu, tandis qu'une troisième, un peu plus tard, envahit la Bretagne[58], mais, de côté et d'autre, elles se heurtent à une résistance inaccoutumée : dans le Vimeu, Charles le Simple, avec une petite troupe, réussit à infliger aux agresseurs des pertes assez sérieuses et, en Bretagne, quatorze mille guerriers trouvent leur tombeau. Au début de l'hiver, la Bourgogne est ravagée à son tour ; les abbayes flambent successivement ; à Bèze, les moines, qui ont eu le courage de rester, sont froidement égorgés[59], mais ils ne tardent pas à être vengés : tandis qu'ils s'avancent vers Dijon, les Normands sont battus à Argenteuil, en Tonnerrois (28 décembre 898)[60], et ils doivent se replier vers la région de Seine et Oise[61].

En résumé, si l'offensive normande n'a rien perdu de sa vigueur,

---

56. Outre les ouvrages généraux indiqués au tome I dont notamment celui de Steenstrup, *Normannerne*, on consultera plus spécialement pour l'histoire de la formation du duché de Normandie : H. Prentout, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie*, Paris, 1911, et, du même : *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son histoire des premiers ducs normands*, Paris, 1916. On trouvera aussi dans Eckel, *Charles le Simple*, un bon chapitre consacré à la question normande.

57. Cf. *supra*, p. 68-69.

58. *Annales Vedastini*, a. 898. Cf. Eckel, *op. cit.*, p. 64-65 ; Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 121.

59. *Chronicon Besuense*, a. 898.

60. Eckel, *op. cit.*, p. 66, n. 1. Il semble, comme le constate très justement M. Eckel, que cette victoire d'Argenteuil ait beaucoup frappé l'imagination des contemporains. C'est en effet la première qui ait été vraiment décisive.

61. D'après Dudon de Saint-Quentin, II, 21, les Normands auraient été ensuite en Auvergne, d'où ils seraient revenus par la vallée de la Loire, mais le récit de cet historien est trop légendaire pour qu'à défaut d'autres sources on puisse y ajouter foi. On ne voit pas d'ailleurs comment, après une défaite aussi grave que celle d'Argenteuil, l'armée normande aurait pu accomplir une randonnée lointaine.

la répression ne s'était pas montrée depuis longtemps aussi vigoureuse ni aussi efficace. Cependant les batailles livrées dans le Vimeu, en Bretagne et en Bourgogne n'ont pas fait avancer la solution du grave problème. Sans doute plusieurs bandes ont été décimées, mais d'autres sont prêtes à se reformer à l'embouchure des fleuves et à renouveler les funestes exploits de celles qu'elles vont remplacer.

LES INCURSIONS NORMANDES DE 900 A 910

On connaît très mal les incursions qui ont suivi celles de 898. Les Annales de Saint-Vast, si précises et si détaillées pour la fin du IXe siècle, s'arrêtent à 899 et, à part quelques brèves mentions éparses dans les sources locales, on est désormais réduit à Dudon de Saint-Quentin, lui-même assez sobre pour cette période, et dont le témoignage est tout à fait sujet à caution[62]. Le seul fait avéré est l'incendie de Saint-Martin de Tours par deux chefs, Héric et Baret[63]. On peut se demander toutefois si cette expédition de Touraine est un fait isolé et exceptionnel ou si, au contraire, elle constitue un simple épisode d'un cycle plus étendu. La première hypothèse paraît s'imposer et il est plus que probable qu'à la suite de leurs échecs en 898, les Normands ont éprouvé le besoin de reconstituer leurs forces. En 910, ils sont de nouveau prêts et se décident sans peine à recommencer les attaques de grand style qui, cette année-là, affectent tout à la fois le Sénonais et le Berry[64].

ROLLON ET L'INVASION DE 911

En 911, l'offensive est dirigée contre le pays chartrain. Elle est conduite par le fameux Rollon dont le nom apparaît pour la première fois avec certitude. Le portrait, que Dudon a laissé de ce chef illustre, est purement légendaire[65] et les Annales franques sont à peu près muettes à son sujet. Il est probable que Rollon était d'origine norvégienne[66], mais on doit se résoudre à ignorer son rôle jusqu'au jour où, en 911, il va, après avoir ravagé le Dunois, mettre le siège devant Chartres. L'évêque Gousseaume défend la ville, tandis qu'une armée de secours s'organise sous le commandement de Robert, comte de Paris et duc des Francs, de Richer, duc de Bourgogne, et d'Eble,

62. On trouvera une critique très poussée de Dudon dans Prentout, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin.*

63. Eckel, *op. cit.*, p. 67, n. 3.

64. Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 122, n. 3.

65. Voir notamment : Henry H. Howorth, *A criticism of the life of Rollo, astold by Dudo de Saint-Quentin* dans *Archaeologia*, t. XLV, 1880, p. 235-250.

66. Cf. la dissertation très convaincante de Prentout, *Origines du duché de Normandie* (c. VII : *Rollon était-il danois, norvégien ou suédois ?*), qui réfute la thèse danoise acceptée par Steenstrup (Cf. *Bulletin de la société des antiquaires de Normandie*, t. X, p. 260).

comte de Poitou. Rollon, vaincu dans une sanglante bataille qui aurait coûté aux Normands près de sept mille hommes (20 juillet 911), doit battre en retraite[67], après quoi il s'empresse de signer avec Charles le Simple le traité de Saint-Clair-sur-Epte.

CONCLUSION DU TRAITÉ DE SAINT-CLAIR-SUR-EPTE (911)

L'histoire de ce traité est enveloppée de légendes et de contradictions. Elle n'a été contée en détail que par le seul Dudon de Saint-Quentin chez lequel on a relevé tant d'erreurs qu'il est impossible de retracer la marche des négociations avec quelques chances d'exactitude[68]. La date même des pourparlers ne peut être fixée que par conjecture : elle est postérieure à l'échec de Rollon devant Chartres (20 juillet 911) et vraisemblablement antérieure à la conquête de la Lorraine par Charles le Simple qui a suivi de quelques semaines la mort de Louis l'Enfant (24 septembre 911). Il est fort probable qu'avant de s'engager à l'est, Charles a voulu régler la question normande. Dans ces conditions, le traité de Saint-Clair-sur-Epte se placerait en octobre 911.

On devine mieux les raisons qui ont acheminé Charles le Simple et Rollon vers la conclusion d'une paix mutuelle. De part et d'autre, on aspirait au repos. Les dernières invasions normandes n'avaient pas apporté à leurs auteurs les mêmes bénéfices que celles qui avaient précédé ; elles avaient abouti parfois à des défaites ; de nombreux guerriers avaient succombé et le butin s'était plus d'une fois évanoui. Aussi, avec leur sens pratique habituel, certains chefs ont-ils été amenés, pendant les premières années du Xe siècle, à se demander s'il ne serait pas plus avantageux de renoncer aux razzias trop souvent infructueuses pour exploiter une région riche et fertile dont on tirerait des revenus certains. C'est à Rollon sans doute qu'il faut attribuer ce plan ingénieux qui allait astreindre à une vie sédentaire ses guerriers à l'humeur nomade et les fixer autour de la vallée inférieure de la Seine.

Charles le Simple ne pouvait qu'entrer dans ces vues. Malgré les victoires remportées depuis son avènement, la situation demeurait instable et l'organisation militaire du royaume était insuffisante pour

---

67. Eckel, *op. cit.*, p. 69-70 ; Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 122.

68. Dudon II, 25 et suiv. Cf. Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 180 et suiv. Dudon affirme, entre autres choses, que le traité aurait été conclu à la suite d'une entrevue entre Charles le Simple et Rollon, ménagée par l'archevêque de Rouen, Francon, qui aurait pris l'initiative des négociations. Or, le prélat installé sur le siège de Rouen en 911 portait le nom de Guy et Flodoard raconte (*Hist. eccl. Rem.*, IV, 14) que ce Guy aurait demandé des conseils à l'archevêque de Reims, Hervé, sur la manière de convertir les Normands au christianisme. Cette erreur sur la personne n'est-elle pas de nature à enlever toute autorité à la narration de Dudon de Saint-Quentin ?

opposer une digue inébranlable au flot des envahisseurs. Comme on l'a très justement remarqué[69], l'armée, sous le règne de Charles le Simple, a déjà un caractère féodal ; elle a perdu toute cohésion ; les « fidèles » des ducs, comtes ou évêques qui la composent ne connaissent d'autres chefs que ceux sous les ordres immédiats desquels ils servent. Ceux-ci, exclusivement préoccupés de défendre leurs propres domaines, acceptent difficilement de se grouper sous un commandement unique pour concourir à des entreprises d'intérêt général. Suivant la force dont ils disposent, ils repoussent les envahisseurs ou composent avec eux, mais ils opèrent toujours en ordre dispersé ; tout au plus parviennent-ils à former, comme en 911, des coalitions passagères ; en règle générale, ils sont incapables de s'élever au-dessus de l'horizon borné de leurs terres ; l'idée de participer à une œuvre de salut, dans le cadre du royaume, leur est totalement étrangère.

Charles le Simple a eu le mérite de percevoir ces traits qui dominent la situation de son royaume vers 911. De là l'idée d'en finir avec les invasions normandes par des concessions territoriales.

CLAUSES DU TRAITÉ

Le texte du traité de Saint-Clair-sur-Epte ne nous est pas parvenu et, étant donné le peu de valeur des renseignements fournis par Dudon de Saint-Quentin, on éprouve quelque difficulté à le reconstituer. D'après ce chroniqueur, la paix conclue entre Rollon et Charles le Simple se ramènerait à quatre clauses essentielles : concession, en toute propriété, d'un territoire au chef normand, abandon de la Bretagne à ses guerriers comme pays à ravager, mariage de Rollon avec Gisèle, fille de Charles le Simple, baptême de Rollon.

CESSION DE LA HAUTE-NORMANDIE A ROLLON

Le territoire cédé à Rollon en 911 se limitait à la Haute-Normandie, c'est-à-dire au pays entre l'Epte et la mer. C'est seulement en 924 que le Bessin et le Maine viendront s'ajouter à la donation primitive, puis, en 933, le successeur de Rollon, Guillaume Longue-Epée, recevra du roi Raoul les diocèses de Coutances et d'Avranches. Les textes à cet égard sont formels et il est impossible d'admettre avec Dudon que Rollon ait été investi par Charles le Simple en 911 de Bayeux, d'Évreux et du Mont-Saint-Michel[70]. Comme

69. Eckel, *op. cit.*, p. 71-72.

70. Le texte des annales de Flodoard ne laisse aucun doute pour les donations de 924 et de 933. Donc en 911, Rollon n'a reçu ni le Bessin, ni le Maine, ni les pays de Coutances et d'Avranches. D'ailleurs Dudon lui-même, quand il analyse le traité, parle uniquement du pays entre l'Epte et la mer ; c'est seulement à propos d'une conversation entre Rollon et l'arche-

l'indique Flodoard[71], le chef normand n'a obtenu à cette date que la ville de Rouen et quelques comtés maritimes limités par la Bresle, l'Epte, l'Avre et sans doute la Dives[72].

LA QUESTION DE BRETAGNE

Dudon, après avoir mentionné ces clauses territoriales du traité, ajoute que Rollon, trouvant la région de la Basse-Seine par trop ruinée, demanda à Charles le Simple de lui désigner un pays à piller. Charles lui ayant offert la Flandre, le chef normand aurait objecté que c'était une contrée trop marécageuse pour offrir un butin suffisant et indiqué ses préférences pour la Bretagne qu'il aurait finalement obtenue. Il y a là, comme on l'a très bien observé[73], une pure légende destinée à justifier les prétentions élevées sur la Bretagne par les ducs normands contemporains de Dudon. Comment en effet Rollon, qui, en 911, venait d'essuyer sous les murs de Chartres une grave défaite, aurait-il pu insinuer de telles revendications, susceptibles de faire échouer les négociations engagées sur sa demande?

LA LÉGENDE DU MARIAGE DE ROLLON AVEC GISÈLE

C'est également au rang des légendes qu'il faut reléguer la mention, faite par Dudon, d'un mariage entre Rollon et Gisèle, fille de Charles le Simple, qui aurait été comme la garantie du traité de Saint-Clair-sur-Epte. En 911, Gisèle, quatrième fille de Charles le Simple et de Frérone, n'était certainement pas née, le roi s'étant lui-même marié en 907. Il est donc probable que Dudon a tout simplement transposé un passage de Réginon où il est rapporté que le chef normand, Godfrid, lorsqu'il reçut la Frise, épousa du même coup Gisèle, fille de Lothaire II[74], et qu'il a greffé là-dessus certains détails pittoresques, imaginés par lui, comme la consultation des chefs normands qui engagent Rollon à épouser une jeune fille de naissance légitime, d'une haute stature, d'une virginité immaculée, aussi prudente dans ses conseils qu'agréable dans sa conversation.

---

vêque de Rouen qu'il est question des autres territoires. Cf. Deville, *Dissertation sur l'étendue des terres concédées à Rollon par le traité de Saint-Clair-sur-Epte* dans *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, t. VII, 1831-1833, p. 47-61 ; Eckel, *op. cit.*, p. 76-78 ; Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 180 et suiv.

71. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 14.

72. Voir dans Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 182-184, les textes qui autorisent ce tracé de la frontière.

73. Eckel, *op. cit.*, p. 78-79 ; Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 184-187. Cf. aussi, De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II.

74. Réginon, a. 882. Telle est l'hypothèse de Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. II, col. 77-78, reprise par Dümmler, *Zur Kritik Dudos von Saint-Quentin* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VI, 1866, p. 371-373 et plus récemment par Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 188. Eckel, *op. cit.*, p. 81-82, rejette au contraire cette filiation.

BAPTÊME DE ROLLON

Toujours d'après la même source, l'archevêque de Rouen, à qui reviendrait l'idée d'unir Rollon à Gisèle, aurait mis comme condition que Rollon reçût le baptême. Sur ce point la version de Dudon doit être admise. Flodoard est tout à fait formel et constate qu'aussitôt après leur défaite de Chartres, les Normands « commencèrent à accepter la foi du Christ, moyennant la cession de certains comtés maritimes et de la ville de Rouen[75] ». Naturellement Dudon a agrémenté la cérémonie de détails singuliers[76], mais le fait du baptême demeure et il complète la physionomie du traité : les Normands de Rollon, jusque-là païens, sont incorporés, en 911, dans la chrétienté occidentale.

CONSÉQUENCES DU TRAITÉ DE SAINT-CLAIR-SUR-EPTE

La convention signée entre Charles le Simple et Rollon a suscité les commentaires les plus opposés. Pendant longtemps, les historiens ont été presque unanimes à flétrir la politique de Charles le Simple qui, disaient-ils, avait, avec une incommensurable lâcheté, capitulé devant les Normands et aliéné une riche province à des pirates qu'il n'avait pas le courage de combattre. Un revirement s'est produit par la suite et le traité de Saint-Clair-sur-Epte est généralement considéré aujourd'hui comme un acte de sagesse qui a mis fin aux invasions normandes, rendu la paix aux pays de la Seine, introduit de nouveaux éléments de vie dans la chrétienté occidentale. Peut-être cet optimisme, succédant à un pessimisme excessif, est-il lui aussi un peu exagéré. Sans doute l'ère des grandes expéditions normandes est close, mais les admirateurs les plus enthousiastes du traité de Saint-Clair-sur-Epte sont malgré tout forcés de convenir que les incursions n'ont pas entièrement cessé. Elles n'apparaissent plus toutefois, ajoutent-ils, que comme des « entreprises privées, faites en dehors de l'action du duc, sinon contre sa volonté[77] ». Tel est bien en effet le caractère de l'attaque contre Guérande en 919 ou même de celle, de plus grande envergure, qui, en 920, est dirigée contre la Bretagne[78]. En revanche, les offensives, accompagnées des traditionnels pillages, qui seront organisées contre Raoul et Louis IV[79], ressemblent étrangement, comme on le verra par la suite, aux randonnées du IXe siècle. Comment d'ailleurs les Normands, accoutumés à

75. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 14.
76. Robert, duc des Francs, aurait servi de parrain à Rollon
77. Eckel, *op. cit.*, p. 84.
78. Eckel, *op. cit.*, p. 85, n. 1.
79. Cf. *infra*, p. 81-82 et 93-94.

vivre de brigandage et de piraterie, auraient-ils pu devenir du jour au lendemain de paisibles agriculteurs et, à peine entrés dans la communauté chrétienne, renoncer d'un seul coup à leurs habitudes païennes ? Une transformation aussi subite serait sans précédent et l'on peut affirmer qu'elle ne s'est pas produite. Les compagnons de Rollon, constamment renforcés par de nouveaux immigrants, se sont très vite trouvés à l'étroit dans leur État, et, chaque fois qu'une occasion favorable s'est présentée, ils ont, au mépris de la convention passée avec Charles le Simple, renouvelé leurs attaques contre les pays situés au nord et à l'est. Les derniers Carolingiens et les premiers Capétiens ont pu constater plus d'une fois la survivance de leurs instincts querelleurs et batailleurs, de leur amour immodéré du gain et du pillage. La guerre a changé de caractère, mais elle a persisté jusqu'au jour où la Normandie a été annexée au domaine royal.

LE DUCHÉ DE NORMANDIE

Si les vieilles mœurs scandinaves n'ont jamais complètement disparu, du moins l'État normand, désigné le plus souvent à partir du XI[e] siècle sous le nom de duché de Normandie[80], a-t-il revêtu une physionomie semblable à celle des autres grands fiefs. Tout d'abord il reconnaît la suzeraineté du roi de France. Sans doute Dudon qualifie d'alleu le territoire attribué à Rollon, mais il rapporte que Rollon fut prié de prêter hommage à Charles le Simple, ce qui implique qu'il tenait la Normandie du roi[81]. Plus tard, Guillaume Longue-Épée, successeur de Rollon, jurera fidélité à Raoul (927) et les grands de Normandie, au nom de Richard I[er] en bas-âge, renouvelleront ce geste auprès de Louis IV[82].

Les Normands se sont donc incorporés dans le royaume et tel est le résultat le plus clair du traité de Saint-Clair-sur-Epte. Il est non moins évident que ces hommes du Nord se sont laissé pénétrer par l'élément indigène. Cela tient en grande partie à ce que les compagnons de Rollon n'avaient pas, pour la plupart, emmené leurs femmes avec eux

---

80. Au début, on trouve indistinctement, pour désigner l'État normand, les termes de duché, de marche ou de comté. Rollon est appelé *princeps* par Flodoard et Richer, *dux* ou encore *patricius* par Dudon de Saint-Quentin. En 1015, dans un diplôme, Richard II s'intitule *dux et princeps*. Cf. à ce sujet les observations très judicieuses de M. Prentout (*Origines du duché de Normandie*, p. 226-229) qui conclut avec M. Flach (*Les origines de l'ancienne France*, t. I, p. 170, n. 1) qu'à l'époque du traité de Saint-Clair-sur-Epte, « les titres de duc, comte, marquis prince, patrice, avoué, etc... n'avaient plus ou n'avaient pas encore de signification précise. »

81. Dudon de Saint-Quentin, II, 28. D'après ce chroniqueur, Rollon aurait refusé de baiser le pied de Charles le Simple et envoyé à sa place un soldat qui, au lieu de s'agenouiller, saisit le pied du roi et le porta à sa bouche. C'est là, sans doute, une légende destinée à mettre en lumière l'esprit d'indépendance des premiers ducs normands.

82. Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 233.

et qu'ils se sont mariés dans la région de la Seine[83]. Sans doute quelques noms de lieu et quelques termes de la vie maritime rappellent-ils l'origine scandinave des Normands, mais, dans son ensemble, la civilisation de l'État qu'ils ont fondé procède surtout de la civilisation franque : ni le droit, ni la littérature, ni l'art, à l'exception de quelques particularités sculpturales, ne portent l'empreinte profonde des pays nordiques.

Il est plus difficile de saisir comment s'est faite cette assimilation. La seule source que l'on ait conservée pour l'histoire de la Normandie au Xe siècle est la chronique de Dudon de Saint-Quentin, et l'on sait combien elle est sujette à caution. Il faut se résoudre en particulier à considérer comme légendaires les fameuses lois de Rollon dont la physionomie a été poétisée par son biographe. Le successeur de Rollon, Guillaume Longue-Épée (937-942), a davantage l'allure du prince franc et du prince chrétien. Encore l'évolution accomplie sous son règne a-t-elle été brusquement interrompue par son assassinat (17 décembre 942). Aussitôt après, il s'est produit une violente réaction scandinave et païenne, provoquée par de nouveaux immigrants. Celle-ci ne fut, il est vrai, que passagère, et, pendant la seconde moitié du Xe siècle, sous le duc Richard Ier (943-996), puis sous Richard II (996-1027), les traits de l'État normand médiéval achèveront de se fixer.

III. — Les luttes dynastiques de 898 à 936

LE GOUVERNEMENT DE CHARLES LE SIMPLE

Le règne de Charles le Simple se ramène à deux faits essentiels : un essai de liquidation des invasions normandes par la création du duché de Normandie et l'annexion de la Lorraine qui, à la mort de Louis l'Enfant (911), s'est donnée au dernier survivant de la dynastie carolingienne[84].

Cette acquisition, qui étendait le royaume franc de l'ouest jusqu'à la mer du Nord, au Rhin et aux Vosges, aurait dû affermir le pouvoir royal. En fait, elle a contribué pour une large part à déchaîner la guerre civile qui désole la France à partir de 920.

---

83. Le fait indiqué par M. Prentout, *Origines du duché de Normandie*, p. 251, que l'on ne trouve pas dans le langage normand de termes scandinaves relatifs à la vie de famille, est assez probant à cet égard. Les textes cités par Steenstrup (*Études préliminaires pour servir à l'histoire des Normands et de leurs invasions* dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie* t. X, p. 316-320) ne semblent s'appliquer qu'à des cas tout à fait exceptionnels.

84. Cf. *supra*, p. 28-29.

Charles le Simple a subi l'attraction du duché, berceau de sa famille, qu'il avait longtemps convoité[85] et où il s'est plu à résider constamment. Ses diplômes attestent ses fréquents séjours à Thionville, Gondrecourt, Héristal, Metz. De là un vif mécontentement parmi les seigneurs neustriens qui, en outre, reprochaient au roi de se passer de leurs conseils pour suivre les inspirations d'un certain Haganon, d'origine lorraine sans doute, et, en tout cas, d'assez basse extraction[86].

L'OPPOSITION DES SEIGNEURS NEUSTRIENS

Pendant plusieurs années, ces griefs ne se produisirent pas au grand jour. Charles le Simple les ignora ou affecta de les ignorer. Pourtant certains indices étaient de nature à l'éclairer. Lorsqu'en 917, puis en 919, les Hongrois, venus d'Allemagne dévastèrent la Lorraine et la Bourgogne[87], les seigneurs, à l'exception de l'archevêque de Reims, Hervé, qui en 900 avait succédé à Foulque assassiné[88], ne répondirent pas à l'invitation du roi, se réservant d'intervenir au cas où le fléau s'étendrait jusqu'à leurs propres terres[89]. Charles ne parut pas comprendre cette leçon des événements. Fasciné par Haganon, il s'entêta outre mesure. Lors d'un plaid tenu à Soissons (920), tandis que Robert, frère d'Eude, quittait l'assemblée avec fracas, les autres seigneurs présents le supplièrent de se séparer de son conseiller favori. Il leur opposa un refus obstiné ; il allait par là au-devant d'une rupture certaine[90].

RÉVOLTE DE LA LORRAINE

Cette politique était d'autant plus imprudente qu'en Lorraine même la situation de Charles le Simple était quelque peu ébranlée. Dès la fin de 918, une révolte a éclaté dans le duché, sous l'impulsion de Gilbert, fils de Renier au Long-Col, qui était mort à la fin de 915. Elle a échoué, il est vrai, et Gilbert, en 920, s'est réconcilié avec Charles[91], mais, entre temps, il a été en Allemagne où il a exposé ses griefs au roi Henri Ier qui, en 919, a succédé à Conrad Ier et qui médite précisément de prendre la Lorraine à la France. Pour comble de maladresse, Charles, mécontent de ce que Henri ait soutenu Gilbert, imagine d'envahir la région

85. Voir Eckel, *Charles le Simple*, p. 96, n. 2 et 3.
86. Eckel., *op. cit.*, p. 106-107.
87. Cf. *supra*, p. 30.
88. Eckel, *op. cit.*, p. 52-53.
89. Cette abstention est soulignée tout à la fois par Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 14 et par Richer, I, 15.
90. Sur ces événements et ceux qui suivent, outre Eckel, *op. cit.*, voir : Lauer, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne, rois de France*, Paris, 1910. M. Eckel, p. 108, n. 4, trouve que Charles le Simple a eu raison, en 920, de ne pas céder aux injonctions des grands ; c'était cependant le plus sûr moyen de déchaîner la guerre civile.
91. Eckel, *op. cit.*, p. 110-112.

rhénane. Il est battu près de Worms (920) et juge plus prudent de conclure avec le roi de Germanie, après une entrevue à Bonn (4 novembre 921), un accord sur les bases du *statu quo*[92]. La Lorraine est sauvée pour cette fois, mais tout donne à penser qu'à la première occasion elle échappera à Charles le Simple.

NOUVELLE RÉVOLTE DES GRANDS

L'expédition de 920, provocation inutile à l'égard du roi de Germanie, a eu, en France même, d'autres effets non moins désastreux. Elle a accentué l'opposition neustrienne, toujours hostile aux tentatives de Charles le Simple pour déplacer vers l'est le centre de gravité de sa puissance. De plus, le roi, au lieu de la calmer par des concessions indispensables, s'est ingénié à la surexciter par des mesures de défiance vexatoire. En 922, sans aucun prétexte apparent, il a enlevé à Rothilde, belle-mère du fils de Robert, Hugue, l'abbaye de Chelles et l'a donnée à Haganon[93]. C'était là un véritable défi que rien ne justifiait et qui venait mal à son heure. Le duc de Bourgogne, Richard le Justicier, au fond favorable aux Carolingiens, était mort le 31 août 921[94] et l'avènement de son fils Raoul, gendre de Robert dont il avait épousé la fille Emma, tout acquis à l'opposition neustrienne, allait apporter à celle-ci l'appoint bourguignon.

ÉLECTION ET COURONNEMENT DE ROBERT (28-30 JUIN 922)

La rébellion éclate en avril 922. Charles était alors à Laon. Redoutant une surprise, il s'enfuit en Lorraine, sans que le duc des Francs réussisse à gêner sa retraite. Il essaie aussitôt de prévenir une action conjuguée de Robert et de Raoul, mais il ne peut empêcher les deux princes d'opérer leur jonction, et assiste impuissant à la chute de Laon, citadelle du parti carolingien. Autour de lui, les défections se multiplient ; Gilbert de Lorraine, à son tour, prend parti pour Robert, en sorte que le malheureux roi n'est plus en sûreté même dans ses États de l'est[95].

Aussi les conjurés peuvent-ils aller de l'avant. Le 29 juin 922, ils élisent roi Robert qui est couronné le lendemain, à Saint-Rémi de Reims, par l'archevêque de Sens, Gautier, celui-là même qui, en 898, avait posé le diadème sur la tête d'Eude[96].

---

92. Eckel, *op. cit.*, p. 112-115; Cf. *supra*, p. 36.
93. Eckel, *op. cit.*, p. 116-117; Lauer, *Robert Ier et Raoul*, p. 8.
94. Eckel, *op. cit.*, p. 116, n. 1; Lauer, *op. cit.*, p. 8, n. 1.
95. Eckel, *op. cit.*, p. 116-119; Lauer, *op. cit.*, p. 8-9.
96. Eckel, *op. cit.*, p. 119, n. 4; Lauer, *op. cit.*, p. 9.

BATAILLE DE SOISSONS ET MORT DE ROBERT (15 JUIN 923)

L'élection de Robert ne ressemble en rien à celle d'Eude en 898. Eude, quoique jalousé par certains seigneurs, n'avait devant lui aucun compétiteur. Il en est tout autrement pour Robert. Charles le Simple ne songe pas à s'effacer devant lui; il est décidé à lui disputer âprement la couronne. A cet effet, une armée carolingienne est réunie en Lorraine et marche sur Soissons où Robert avait établi sa résidence. Le 15 juin 923, tout à fait à l'improviste, Charles attaque son rival et sème la panique parmi ses troupes. Robert est tué dans la mêlée ; la débandade commence, mais elle est conjurée par Hugue, fils de Robert, et par Herbert de Vermandois, dont l'arrivée a ranimé la confiance. Finalement c'est l'armée lorraine qui bat en retraite dans le plus grand désordre[97].

ÉLECTION DE RAOUL, DUC DE BOURGOGNE (13 JUILLET 923)

La situation créée par la bataille de Soissons est tout à fait confuse : les insurgés sont victorieux, mais leur roi a été tué et il est très difficile à remplacer. Sans doute Hugue, fils de Robert, s'offrirait-il volontiers pour succéder à son père, mais il n'a pas encore fait ses preuves et d'autre part le choisir, ne serait-ce pas, après les deux règnes d'Eude et de Robert, restaurer implicitement le principe héréditaire au profit d'une nouvelle dynastie dont on pourrait se lasser un jour? De même, le jeune comte de Vermandois, Herbert II[98], personnage sans scrupules, ambitieux, avide, rêve lui aussi de la couronne royale, mais il inspire une confiance médiocre et ne soulève aucune sympathie. Reste Raoul, gendre de Robert, duc de Bourgogne, comte d'Autun, sans doute aussi d'Auxerre et de Sens, que recommandent tout à la fois sa valeur personnelle et la puissance dont il dispose ; c'est à lui finalement que se rallieront les grands, mais seulement au bout d'un mois. Pendant ce temps, Charles le Simple a pu reprendre espoir et s'attacher à réparer par la diplomatie l'échec de ses armes, mais ses efforts pour se gagner le comte Herbert II et l'archevêque de Reims, Séulf, qui avait succédé à Hervé au moment de l'élection de Robert[99], échouent totalement. Toute réconciliation semble impossible. Le 13 juillet 923, Raoul est élu à Soissons par une assemblée de grands, puis couronné par l'archevêque de Sens, Gautier[100].

---

97. Lauer, *op. cit.*, p. 10, n. 1.
98. Herbert II a succédé, en 900, à son père, Herbert Ier, assassiné par un vassal du comte de Flandre. Cf. Eckel, *op. cit.*, p. 57.
99. Flodoard, *Annales*, a. 922 ; et *Hist. eccl. Rem.*, IV, 18.
100. Lauer, *op. cit.*, p. 12, n. 3 ; Eckel, *op. cit.*, p. 125.

On ne saurait parler toutefois d'une adhésion de tout le royaume. Seuls les seigneurs du Nord et de la Bourgogne ont suscité cette désignation. La Normandie et la Bretagne n'y ont pas pris part ; le Midi, où les diplômes continueront à être datés des années du règne de Charles l'a ignorée ; la Lorraine enfin tient généralement pour le Carolingien.

CAPTIVITÉ DE CHARLES LE SIMPLE

Charles n'eut pas le temps de rechercher des alliances. Un guet-apens, insidieusement tendu par Herbert de Vermandois, l'a, avant la fin de 923, privé de sa liberté.

Herbert ayant feint de se soumettre, Charles vint à lui en toute confiance. Il fut aussitôt saisi, enfermé au donjon de Château-Thierry, puis transféré à Péronne[101]. Le roi Raoul, dont le caractère généreux ne pouvait que réprouver cet acte d'abominable perfidie, ne fit rien pour délivrer son rival. En réalité, le coup était dirigé contre lui au moins autant que contre la victime. Herbert tenait désormais un gage précieux dont il ne manquerait pas de se servir contre son souverain, si celui-ci contrecarrait son ambition et n'en passait pas par toutes ses exigences. Il pourrait, au moment voulu, provoquer un mouvement en faveur du prince captif, digne de toute pitié, et empêcher l'équilibre d'être rompu en faveur du roi bourguignon. Le calcul était exact : dès 924, Raoul doit compter avec une opposition qui, pendant cinq ans, va le paralyser et l'empêcher de gouverner.

NOUVELLES INCURSIONS NORMANDES (924-926)

C'est en Normandie que les troubles ont commencé. Un certain Rögnvald, qui commandait le groupe de la Basse-Loire, entraînant avec lui les bandes de la Basse-Seine, attaqua le Vermandois, fut repoussé, puis revint à la charge pour être de nouveau battu par le comte d'Arras, Alleaume. Raoul, après une expédition de représailles, conclut un armistice peu honorable, bientôt converti en une paix définitive qui donna aux Normands de la Basse-Seine le Maine et le Bessin (924)[102]. Ceux-ci furent ainsi récompensés d'avoir violé le traité de Saint-Clair-sur-Epte dont ils avaient trouvé une interprétation ingénieuse, en prétendant que Rollon était lié personnellement envers Charles le Simple, mais non pas envers Raoul qui avait usurpé sa place.

---

101. Lauer, *op. cit.*, p. 21, n. 1 ; Eckel, *op. cit.*, p. 127.

102. Pour cette guerre avec les Normands et pour tout le règne de Raoul, la principale source à laquelle on doit avoir recours est constituée par les annales de Flodoard. Cf. Lauer, *op. cit.* p. 24-33.

Rögnvald ne fut pas satisfait de cet arrangement qui ne lui donnait aucun territoire. Il reprit les hostilités, remonta le cours de la Loire cherchant, semble-t-il, à atteindre la Bourgogne et dévastant tout sur son passage. Il arriva ainsi jusqu'en Gâtinais où il fut battu, en l'absence de Raoul, alors malade, par le comte Garnier de Sens qui périt d'ailleurs dans le combat (6 décembre 924). Malgré cette défaite, il réussit à se frayer un chemin jusqu'à la vallée de la Seine où il se heurta à de nouvelles forces, amenées par Raoul enfin rétabli ; avec beaucoup d'habileté il parvint à éviter le combat et à battre en retraite à travers la forêt d'Orléans sans être inquiété[103].

Il est probable que Rögnvald suggéra alors aux Normands de la Basse-Seine de reprendre leurs attaques, au mépris cette fois non plus du traité de 911, mais de celui de 924 passé avec Raoul en personne. Des bandes se lancent en effet sur le Beauvaisis, arrivent très vite devant Amiens, puis devant Arras et Noyon, en se livrant à toutes sortes d'horreurs. Une contre-offensive en Vexin les rappelle. Bientôt Raoul lui-même paraît devant Eu, enlève le château et fait froidement massacrer les habitants, mais il n'ose poursuivre ses avantages et se retire dans le Beauvaisis qu'il venait de délivrer[104].

L'année suivante (926), les Normands veulent se venger de leur échec. Ils envoient leur flotte ravager les côtes du Boulonnais, tandis que, sur terre, ils envahissent l'Artois. Raoul accourt en toute hâte, escorté d'Herbert de Vermandois. Il se laisse surprendre à Fauquembergue, échappe, non sans peine et au prix d'une grave blessure, à l'étreinte de ses ennemis et, s'il réussit malgré tout à sauver son armée, il ne peut prévenir le pillage de la Champagne jusqu'aux confins de la Lorraine. Pour sauver la Bourgogne, il est obligé d'acheter la paix[105].

PERTE DE LA LORRAINE (925) ET INVASION HONGROISE (926)

Ainsi, quinze ans après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, les invasions normandes ont recommencé, au mépris de tous les engagements contractés, et elles ont eu pour la France plusieurs conséquences fâcheuses En 925, pendant que Raoul était absorbé par la lutte contre les Normands, Henri Ier, roi de Germanie, a franchi le Rhin près de Zulpich et occupé la Lor-

103. Flodoard, *Annales*, a. 925. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 33-35. M. Lauer (*ibid.*, p. 35-36) considère comme probable le pillage, au cours de la retraite, de l'abbaye de Saint-Benoît-sur Loire dont aucun texte ne donne la date. Il n'y a malheureusement aucune preuve positive.

104. Flodoard, *Annales*, a. 925. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 37-39.

105. Flodoard, *Annales*, a. 926. Sur la localisation à Fauquembergue de la bataille livrée par Raoul aux Normands, voir : Lauer, *op. cit.*, p. 43, n. 2.

raine qui avait d'abord reconnu Raoul sans difficulté [106]. En 926, pour la même raison, ce prince n'a pu se porter au-devant des Hongrois qui ont librement ravagé la Champagne et dépouillé de nombreux monastères[107]. Enfin, si la même année l'Aquitaine se révolte contre Raoul, c'est bien parce qu'elle espère que le roi, retenu par les Normands, ne pourra exercer aucune répression.

RÉVOLTE DE L'AQUITAINE (924)

Le grand duché du Midi a généralement été fidèle aux Carolingiens. Le duc Guillaume II a refusé de reconnaître Raoul qui, en 924, a dû se montrer dans la vallée de la Loire pour obtenir sa soumission[108]. En 926, il reprend les armes et menace la Bourgogne, si bien que Raoul, quoique mal remis de la blessure qu'il avait reçue au combat de Fauquembergue, doit revenir en toute hâte pour sauver ses États. Le roi pénètre un moment en territoire aquitain, mais doit brusquement interrompre sa marche pour prendre le chemin de la Bourgogne où les Hongrois ont fait une nouvelle apparition[109]. La mort de Guillaume, en 927, aplanit toutes les difficultés[110]. Son frère, Effroi, qui lui succède, ne donnera plus aucune inquiétude à son suzerain.

RÉVOLTE D'HERBERT DE VERMANDOIS

Lorsqu'il put croire Raoul affaibli par les luttes qu'il avait dû soutenir contre les Normands et les Aquitains, Herbert de Vermandois, qui nourrissait toujours les plus ambitieux projets, se décida à entrer personnellement en lice. La succession du comte de Laon, Roger, lui fournit le prétexte qu'il cherchait. Il la revendiqua, au détriment de l'héritier naturel, pour son fils Eude[111]. Raoul ne pouvait ratifier une telle injustice. Aussitôt Herbert, qui n'osait pas encore prétendre à la couronne pour lui-même, déchaîne la guerre civile dans le nord de la France en reconnaissant de nouveau comme roi Charles le Simple qu'il transfère, en 927, de Péronne à Saint-Quentin[112].

En même temps, il se met en quête d'alliés. Il peut compter sur Reims où, en 925, il a installé, comme successeur de Séulf sur le siège

---

106. Cf. *supra*, p. 36-37 Raoul a paru une première fois en Lorraine en 923, au moment où Henri Ier, appelé par le duc Gilbert, tentait de s'emparer du duché, et a réussi à imposer son autorité (Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 26-27). En 925, il est revenu dans le pays de la Meuse recevoir l'hommage de Gilbert qui venait de faire sa soumission (Cf. *ibid.*, p. 36-37).
107. Cf. *supra*, p. 37 ; Lauer, *op. cit.*, p. 44, n. 1.
108. Flodoard, *Annales*, a. 924. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 27-28.
109. Lauer, *op. cit.*, p. 44.
110. Lauer, *op. cit.*, p. 49, n. 3.
111. Flodoard, *Annales*, a. 926. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 46-47.
112. Lauer, *op. cit.*, p. 48-49.

archiépiscopal, son propre fils, Hugue, âgé de cinq ans[113], ce qui lui permet d'administrer lui-même le temporel de l'évêché. Il entraîne sans difficulté les Normands qui redoutent Raoul et dont les chefs, Rollon d'abord, Guillaume Longue-Épée ensuite, prêtent volontiers hommage à Charles le Simple, l'un en 927, l'autre en 928[114], mais c'est là le seul succès positif qu'il puisse compter à son actif. L'Aquitaine, malgré son loyalisme carolingien, reste immobile. Le pape Léon VI, sollicité d'accorder son appui moral, se confine dans le silence le plus absolu[115]. Le roi de Germanie, Henri Ier, également pressenti, ne voit pas la nécessité de se lancer dans une aventure qui ne peut rien lui rapporter[116]. La manœuvre d'Herbert a échoué sur toute la ligne et le comte juge prudent d'ajourner l'exécution de ses grands projets. En 928, il réintègre Charles le Simple dans sa prison et, moyennant la cession de Laon que les troupes bourguignonnes avaient déjà évacué, s'empresse de se réconcilier avec Raoul[117].

MORT DE CHARLES LE SIMPLE (7 OCTOBRE 29)

Charles le Simple meurt le 7 octobre 929[118]. Son fils Louis, qui, aussitôt après la trahison d'Herbert de Vermandois, s'était réfugié en Angleterre avec sa mère Ogive, fille du roi Edouard Ier l'Ancien, ne songe pas pour le moment à revendiquer sa succession ; mais Raoul, quoique n'ayant plus de compétiteur devant lui, aura encore besoin de quelques années pour affermir son pouvoir avant de s'atteler à l'œuvre de réparation que la guerre civile, après les grandes invasions, a rendue nécessaire.

RAOUL ET LES NORMANDS

Il lui faut d'abord en finir avec les Normands de la Loire qui, au cours des dernières années, n'ont cessé de troubler le royaume. Au début de 930, renonçant à ravager la France et la Bourgogne, ils vont semer l'effroi en Saintonge, en Angoumois, en Périgord et en Limousin. Raoul, qui se propose avant tout de pacifier son royaume et de relever le prestige de la royauté, n'hésite pas à se porter au secours des populations éprouvées ; il ne saurait trouver meilleur moyen de traduire par des actes la conception qu'il se fait de sa fonction royale. Il remporte une retentissante victoire qui lui vaut une immense popularité, si

113. Lauer, *op. cit.*, p. 41-43. Herbert a même réussi à obtenir, pour cette singulière nomination, l'assentiment du pape Jean X (Jaffé-Wattenbach, 3570).
114. Lauer, *op. cit.*, p. 50-52 ; Eckel, *op. cit.*, p. 131-133.
115. Lauer, *op. cit.*, p. 51 ; Eckel, *op. cit.*, p. 132.
116. Lauer, *op. cit.*, p. 53-54.
117. Lauer, *op. cit.*, p. 54, n. 2.
118. Lauer, *op. cit.*, p. 56, n. 1 ; Eckel, *op. cit.*, p. 134, n. 2.

bien que l'Aquitaine, jusque-là indifférente ou hostile, accordera désormais sa confiante adhésion au souverain dont la généreuse intervention l'a libérée d'un grand péril[119]. D'un seul coup, Raoul a éteint les deux foyers de résistance, le foyer normand et le foyer aquitain.

LUTTE DE RAOUL CONTRE HERBERT DE VERMANDOIS

Pour achever la restauration de la puissance royale, il fallait en finir avec le comte de Vermandois dont les promesses de paix ne pouvaient faire illusion. Après s'être assuré le concours de Hugue, fils du roi Robert, brouillé avec Herbert, Raoul, pour prévenir une attaque perfide, prend l'offensive. En 931, il s'empare de Denain, assiège Arras, puis, après un armistice, offert par le duc de Lorraine, Gilbert, allié d'Herbert, et rompu par Herbert lui-même, il entreprend une large opération contre Laon et Reims. Herbert, abandonné par plusieurs de ses vassaux qui redoutent pour eux les conséquences d'une victoire de Raoul, essaie de provoquer en sa faveur une intervention du roi de Germanie, Henri Ier, auquel il fait hommage pour ses États, mais Raoul déjoue son plan en envoyant lui-même en Allemagne une ambassade conduite par Hugue, et Henri reste neutre.

Tranquille de ce côté, Raoul se montre de plus en plus entreprenant. Il prend successivement Reims, où il fait procéder à l'élection canonique d'un nouvel archevêque, puis Laon. Il doit, pendant l'hiver, interrompre la guerre pour aller régler différentes affaires en Bourgogne, mais, en son absence, Hugue poursuit la lutte et, au printemps de 932, s'empare de Saint-Quentin. Herbert perd peu à peu toutes ses places, à l'exception de Péronne et de Château-Thierry. Avec une énergie désespérée, il trouve le moyen de combattre encore pendant trois ans, jusqu'au jour où, épuisé, il doit accepter un armistice pendant la durée duquel lui vient un secours inespéré, l'alliance d'Arnoul, comte de Flandre, qui avait épousé Adèle de Vermandois[120]. Malgré tout, il n'est pas en état de prolonger sa résistance et il se résigne à capituler. En juin 935, il se rend à une assemblée réunie par Raoul, sur les bords de la Chiers, en présence du roi de Germanie, Henri Ier, pris comme arbitre, et accepte de se soumettre. C'est alors la réconciliation générale : Raoul restitue à Herbert quelques-unes de ses places

119. Lauer, *op. cit.*, p. 59. Il y a tout lieu de penser (cf. *ibid.*, p. 59, n. 2) que la bataille où Raoul repoussa les Normands s'est livrée à Estresse, près de Beaulieu (Corrèze). C'est ainsi qu'il faudrait traduire l'expression *ad Destricios*, employée par les chroniqueurs.

120. Flodoard, *Annales*, a. 932-935 et *Hist. eccl. Rem.*, IV, 24 et 35. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 60 et suiv.

et la paix paraît assurée[121]. Un combat s'engage encore autour de Saint-Quentin entre Herbert et Hugue qui ne voulait pas remettre cette ville au comte de Vermandois[122], mais, aussitôt après, tout rentre dans l'ordre et le royaume connaît enfin un moment de repos.

LE POUVOIR ROYAL DE RAOUL

A ce moment, l'autorité de Raoul est partout reconnue, aussi bien dans le midi que dans le nord. En 923, Raymond-Pons III, comte de Toulouse, avec son oncle Ermengaud, comte de Rouergue, a prêté hommage au roi pour le Toulousain, la Gothie et même l'Aquitaine dont il était devenu duc, après la mort de Guillaume II[123]. La suzeraineté de Raoul s'exerce aussi, mais très temporairement sur la vallée du Rhône où son neveu, Charles-Constantin, comte de Vienne, après l'avoir formellement reconnu en 931, l'a reçu en 933 et lui a juré fidélité[124]. Bref, dans le Midi, il n'y a plus que la marche d'Espagne et le royaume d'Arles qui échappent à l'autorité royale. De même, à l'ouest, Raoul a reçu, en 933, l'hommage de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, auquel il a donné, pour prix de sa soumission, les diocèses de Coutances et d'Avranches[125].

Ainsi, autour de 935, l'unité du royaume paraît reconstituée et il y avait longtemps que la situation de la couronne n'avait été aussi favorable. Sans doute il n'a pas été possible de remonter le courant qui, depuis le milieu du IXe siècle, avait acheminé vers un régime nouveau ; sans doute le roi doit-il se résigner à n'être plus que le suzerain de vassaux héréditaires qui ne lui sont plus liés que par l'hommage et exercent dans leur plénitude tous les droits régaliens, mais, du moins, Raoul est-il reconnu par les grands feudataires et peut-il s'intituler légitimement *rex Francorum, Aquitanorum et Burgundionum* (il aurait même pu ajouter *Normannorum*). Eude et Charles le Simple, n'avaient jamais groupé autour d'eux un nombre aussi imposant de fidèles.

Au total, ce prince que les grands avaient vraisemblablement choisi avec l'espoir de le manœuvrer à leur guise, a accru l'autorité royale et, par ses qualités personnelles, l'a rendue populaire. Nul doute en effet qu'il ne soit très supérieur à ses prédécesseurs. Il n'est pas seulement un chef valeureux, toujours prêt à s'exposer dans les combats ; il a,

---

121. Flodoard, *Annales*, a. 935. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 75.
122. Flodoard, *ibid.* Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 77.
123. Lauer, *op. cit.*, p. 67, n. 3 ; Lot, *Fidèles ou vassaux ?* p. 55.
124. Lauer, *op. cit.*, p. 60 et 70 ; A. Steyert. *Histoire de Lyon*, t. II, 1897, p. 192-194 ; G. de Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècles*, p. 131. Cette suzeraineté ne sera que très momentanée et le comté de Vienne sera peu après incorporé au royaume de Bourgogne ; cf. *supra*, p. 51.
125. Lauer, *op. cit.*, p. 71 ; De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 378 ; Lot, *Fidèles ou vassaux ?*, p. 184. Cf. *supra*, p. 73.

en certaines circonstances, conçu des plans stratégiques qui ne manquaient pas d'habileté et qui lui ont permis de triompher de tous ses adversaires. C'est aussi un homme de gouvernement : à la différence d'Eude qui s'est toujours laissé dominer par les circonstances, il a eu une politique qu'il a poursuivie malgré les multiples difficultés qui s'opposaient à sa réalisation. Au surplus, les chroniqueurs ont loué sa culture, plus encore sa piété, sa générosité, son amour de la justice et de l'ordre[126] qui lui ont assuré un réel prestige[127].

MORT DE RAOUL (JANVIER 936)

Raoul est mort malheureusement avant d'avoir pu donner toute sa mesure. Au moment où il triomphait des diverses oppositions qui pendant dix ans l'avaient tenu en haleine, il était très éprouvé dans ses affections familiales. Il perdit successivement, à la fin de 934, sa vaillante compagne, la reine Emma qui, en bien des circonstances, l'avait secondé avec une énergie toute virile, puis en septembre 935, son frère Boson[128]. Il tomba lui-même malade peu après et rendit l'âme le 14 ou 15 janvier 936[129].

LE PROBLÈME DYNASTIQUE A LA MORT DE RAOUL

Raoul ne laissait pas d'héritier direct. Son frère, Hugue le Noir, lui succéda comme duc de Bourgogne, mais il était trop effacé pour pouvoir prétendre à la couronne. En 936, le personnage le plus en vue du royaume est sans aucun doute le beau-frère de Raoul, Hugue, surnommé le Grand, fils de Robert, « duc entre Loire et Seine », c'est-à-dire maître de la région correspondant à l'ancienne Neustrie, comte de Paris, propriétaire de vastes domaines non seulement en *Francia*, mais aussi en Orléanais, en Touraine et en Berry, abbé laïque de Saint-Martin de Tours, de Marmoutier, de Saint-Germain d'Auxerre, de Morienval, peut-être aussi de Saint-Germain-des-Prés. Bien qu'un bon nombre de ses terres soit inféodé, Hugue est le plus riche propriétaire du royaume. D'autre part, le *ducatus Francorum* lui confère la suzeraineté de la *Francia*. Enfin son mariage avec Ethilde, sœur du roi des Anglo-Saxons, Athelstan, ajoute encore à son influence. A cette puissance matérielle il joint une intelligence de premier ordre. Sans doute, il n'a pas la valeur militaire

126. Voir les textes cités par Lauer, p. 81, n. 2 et 82, n. 1-5.

127. On a reproché à Raoul d'avoir abandonné la Lorraine à Henri Ier, roi de Germanie, et de n'avoir pas cherché à la reconquérir. Comme le remarque très justement M. Lauer (*op. cit.*, p. 85), la responsabilité de cet abandon pèse surtout sur Herbert de Vermandois, « homme néfaste qui, toute sa vie, fut le mauvais génie de son pays » et qui, par son opposition continue, n'a pas laissé à Raoul la faculté de veiller à la frontière orientale du royaume.

128. Lauer, *op. cit.*, p. 74 et 77.

129. Lauer, *op. cit.*, p. 78, n. 4.

de ses ancêtres et il est enclin à recourir à la diplomatie plutôt qu'aux armes, mais c'est un politique avisé et habile, que les scrupules ne gênent pas beaucoup et qui sait merveilleusement nouer ou dénouer une intrigue. Il est tout indiqué pour assumer la fonction royale et pour continuer l'œuvre ébauchée par Raoul.

SACRE DE LOUIS IV D'OUTREMER (19 JUIN 936)

Si ambitieux qu'il soit, Hugue le Grand ne veut pourtant pas tenter la chance d'une élection. Avec son habituelle perspicacité, il se rend compte que les circonstances ne lui sont pas entièrement favorables. Il connaît la défiance de l'aristocratie qui le jalouse et le redoute davantage encore en raison de la fermeté et de la souplesse de son caractère. Il est sûr d'avoir contre lui Hugue le Noir, frère de Raoul, Herbert de Vermandois, Guillaume Longue-Épée. Aussi, estimant que les temps ne sont pas encore accomplis, il préfère renoncer au titre royal et cherche à exercer le pouvoir en fait, sinon en droit. A cette fin, il affiche, aussitôt après la mort de Raoul, un loyalisme carolingien qui n'est pas précisément désintéressé. C'est lui qui persuade aux grands de rappeler Louis, fils de Charles le Simple, alors réfugié en Angleterre[130].

Sa proposition reçoit un excellent accueil : une ambassade est envoyée à Louis qui débarque à Boulogne, où sa belle prestance paraît avoir déchaîné l'enthousiasme, et se rend à Laon où il est sacré, le dimanche 19 juin 936, par l'archevêque de Reims, Artaud[131].

On aboutissait donc, par la voie de l'élection, à une restauration carolingienne que les divisions des seigneurs avaient rendue presque fatale. A la différence de celle de 898, elle va durer un demi-siècle et se serait peut-être prolongée davantage, si le plus imprévu des accidents ne l'avait interrompue en 987.

IV. — La restauration carolingienne (936-987)[132]

LOUIS IV D'OUTREMER

Louis IV ne ressemble en rien à son père Charles le Simple. Robuste et vigoureux, excellent cavalier, assoupli à tous les exercices du

130. Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, p. 11, n. 1. — Richer, II, 2, rapporte le discours tenu par Hugue à cette occasion. Comme l'ont fort bien montré MM. Luchaire (*Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, t. I, p. 12, n. 1) et Lauer (*Louis IV*, p. 11, n. 2), les propos attribués à Hugue sont tout à fait fantaisistes. Il semble toutefois que ce soit bien Hugue qui ait pris l'initiative du rappel de Louis IV.

131. Lauer, *Louis IV*, p. 11-14.

132. Sur cette période, les deux ouvrages capitaux sont ceux de Ph. Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, Paris, 1899 et de F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, Paris, 1891, en tête

corps[133], capable d'endurer les plus rudes fatigues, il est peu cultivé, mais fort intelligent et vaut plus encore par son tempérament actif, énergique, tenace, qui l'aidera à surmonter bien des difficultés. Il a la volonté de régner et de continuer l'œuvre de restauration monarchique commencée par Raoul qui a singulièrement défriché le terrain devant lui.

LOUIS IV ET HUGUE LE GRAND

Un tel programme devait fatalement le mettre aux prises avec Hugue le Grand, « second après lui dans ses États », bientôt « duc des Francs par la grâce de Dieu »[134], dont il est bien obligé, pour asseoir son autorité, d'accepter tout d'abord l'encombrante protection. L'influence énorme dont dispose ce puissant personnage peut lui être d'un réel secours. Aussi se laisse-t-il conduire en Bourgogne par Hugue qui se sert de lui pour assouvir ses rancunes personnelles contre Hugue le Noir. Il oblige l'héritier de Raoul à remettre au duc des Francs une partie de la succession fraternelle, puis, au lieu de se rendre à Laon, qui était la vraie capitale carolingienne, il accompagne à Paris Hugue le Grand qui s'imagine dès lors que son rêve est réalisé, qu'il tient le jeune prince en tutelle et va gouverner en son nom[135].

Ce calcul est bientôt déjoué. Louis IV a percé à jour les projets de Hugue le Grand et entend recouvrer son indépendance. Avant que l'année 936 ne soit terminée, il quitte Paris, gagne Laon où il rejoint sa mère Ogive, récemment arrivée d'Angleterre[136], puis il prend comme chancelier l'archevêque de Reims, Artaud[137], ce qui trahit aussi clairement que possible ses intentions.

Bien que Louis ait évité de donner à son départ une allure agressive, la lutte entre le roi et le duc des Francs, déçu dans son ambition et froissé dans son orgueil, devient fatale. Cette pensée s'impose aux deux antagonistes ; elle les obsède même à un tel point qu'ils ne songent pas à repousser les Hongrois qui, en 937, peuvent librement ravager

---

desquels on trouvera une abondante bibliographie qu'il serait fastidieux de reproduire ici. Cf. aussi les ouvrages généraux indiqués au début du chapitre et : August Heil, *Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich*, Berlin, 1904 (fasc. 46 des *Historische Studien* de Ebering) ; Curt Schoene, *Die politischen Beziehungen zwischen Deutschland und Frankreich in den Jahren* 953-980, Berlin, 1910 (fasc. 82 de la même collection).

133. Si l'on en croit Richer, II, 14, il aurait, en débarquant à Boulogne, maîtrisé un fougueux coursier, orné des insignes royaux, que Hugue le Grand lui avait fait amener et produit, par cet exploit, une vive impression sur les assistants.

134. Lauer, *Louis IV*, p. 16, n. 2. — C'est en 937, c'est-à-dire l'année qui suit l'avènement de Louis IV, que l'on relève pour la première fois dans un acte de Hugue l'expression de *clementia omnipotentis Dei Francorum dux.*

135. Flodoard, *Annales*, a. 936 ; Richer, II, 4-5. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 16-18.

136. Flodoard, *Annales*, a. 937 ; Richer, II, 6.

137. Le nom d'Artaud apparaît pour la première fois dans un diplôme du 1er février 937, ce qui semble bien prouver qu'il y a connexion entre sa désignation comme chancelier et le départ de Louis IV pour Laon.

la Champagne et la Bourgogne[138]. Pendant que ces hordes pillent les monastères de Saint-Basle à Reims, de Saint-Pierre-le-Vif à Sens, Louis IV et Hugue le Grand sont exclusivement préoccupés de chercher des appuis en vue de leur conflit futur. Hugue a essayé d'abord de se ménager l'alliance allemande, en épousant Avoie, sœur du roi de Germanie, Otton Ier (937)[139]. Il s'est surtout réconcilié avec son ancien rival, Herbert II de Vermandois, qui en a profité pour reprendre Château-Thierry[140]. En 938, il gagne encore à sa cause le duc de Lorraine, Gilbert[141], et très probablement aussi le duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée[142]. De son côté, Louis se rapproche du duc de Bourgogne, Hugue le Noir, avec lequel il a, en 938, une entrevue où est ébauchée une entente contre l'ennemi commun[143]. Il a également pour lui le comte de Flandre, Arnoul le Vieux, auquel il est apparenté et qui redoute tout à la fois Hugue le Grand et Herbert de Vermandois[144]. L'unité du royaume, péniblement réalisée par Raoul, est brisée dès 938 et l'œuvre du roi bourguignon paraît déjà compromise.

LOUIS IV RECONQUIERT SON DOMAINE

Tandis que se poursuivent ces diverses négociations, les hostilités s'engagent. Louis IV cherche avant tout à reconstituer l'ancien domaine royal carolingien. En 938, il reprend sur la Meuse Tusey, donné en dot à sa mère Ogive par son père Charles le Simple, puis Corbeny, qui avait appartenu à la reine Frérone et qui commandait la route de Reims à Laon[145]; il enlève enfin, non sans difficulté, la citadelle de Laon où Herbert tenait garnison depuis 935[146]. Cette dernière opération a affermi la situation du roi qui se trouve en excellente posture pour lutter contre ses grands vassaux.

LE PROBLÈME LORRAIN

Louis compromit tous ces avantages en accueillant favorablement, en 939, les ouvertures des seigneurs lorrains chez lesquels son avènement avait réveillé les sentiments traditionnels d'attachement à sa dynastie. Entraînés depuis quelque temps dans le mouvement d'opposition qui s'était déchaîné contre Otton Ier, ils lui offrirent de lui prêter hommage,

138. Lauer, *op. cit.*, p. 19-27.
139. Flodoard, a. 938. Sur la date, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 27, n. 4.
140. Flodoard, a. 937; Richer, II, 6.
141. Flodoard, *Annales*, a. 938.
142. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 36, n. 4.
143. Flodoard, *Annales*, a. 938.
144. Lauer, *op cit.*, p. 35-36.
145. Flodoard, *Annales*, a. 938. Sur l'ordre de ces expéditions, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 30, n. 4.
146. Flodoard, *ibid.* Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 32, n. 6, qui montre fort bien que la construction de cette citadelle par Herbert est, contrairement à l'avis de M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 119), antérieure à l'année 938.

et, après avoir tout d'abord décliné cette proposition, Louis consentit, en fin de compte, à recevoir le serment de fidélité que vinrent lui jurer le comte Otton, Isaac de Cambrai, Thierry de Hollande et même le duc Gilbert qui, l'année précédente, avait pris le parti de Hugue le Grand[147].

COALITION CONTRE LOUIS IV

En la circonstance, Louis IV a manqué de prudence. Son acceptation de la suzeraineté de la Lorraine a noué l'alliance de Hugue le Grand et des autres opposants français avec le roi de Germanie. Dès la fin de 939, Otton Ier conclut une entente non seulement avec Hugue le Grand et Herbert de Vermandois, mais même avec Arnoul de Flandre et Guillaume Longue-Épée qui, eux aussi, prennent parti contre leur souverain[148]. Seul Hugue le Noir reste fidèle au roi qui va être obligé de faire face simultanément à une guerre civile et à une guerre étrangère.

GUERRE ENTRE LOUIS IV ET OTTON Ier

Les grands vassaux français laissent le roi de Germanie commencer les hostilités. En 939, Otton vient ravager la Lorraine, mais il doit se retirer aussitôt parce qu'il est aux prises, sur le Rhin, avec une opposition terrible qui met un moment la royauté saxonne à deux doigts de sa perte. Il arrive pourtant à surmonter cette crise intérieure[149] et reconquiert la Lorraine qu'il remet au comte Otton, réconcilié avec lui[150],

L'année suivante (940), Otton Ier, de nouveau maître de la Lorraine. pénètre en Champagne, reçoit à Attigny l'hommage de Hugue le Grand et de Herbert de Vermandois, poursuit Louis IV qui fuyait en toute hâte vers la Bourgogne, atteint Hugue le Noir sur les bords de la Seine et l'oblige à se soumettre, puis, se considérant sans doute comme suffisamment vengé, rentre en Allemagne. Aussitôt le roi de France, qui ne se tient pas pour battu, réapparaît en Lorraine où Otton revient à son tour. Une bataille semble à la veille de s'engager, mais au fond on ne la désire ni d'un côté ni de l'autre, et finalement les deux souverains se retirent dans leurs États respectifs sans s'être affrontés[151].

GUERRE ENTRE LOUIS IV ET HUGUE LE GRAND

Tout en luttant contre Otton le Grand, Louis IV n'a cessé de combattre ses propres vassaux. Il a eu le tort de les provoquer en donnant le comté de Reims, qui appartenait à Herbert,

147. Flodoard, *Annales*, a. 939. Sur ces divers personnages, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 41, n. 5 et 6 et 42, n. 1.
148. Flodoard, *ibid.* Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 42-43.
149. Cf. *infra*, chapitre VI.
150. Flodoard, *Annales*, a. 939 ; Widukind, II, 25-26. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 43-49.
151. La source essentielle pour cette guerre reste toujours Flodoard, *Annales*, a. 940. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 58-61 ; Köpke et Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 105-106.

à l'archevêque Artaud[152]. Hugue le Grand et le comte de Vermandois sont aussitôt venus, accompagnés du duc de Normandie, Guillaume Longue-Épée, mettre le siège devant la cité archiépiscopale et, grâce aux intelligences qu'Herbert avait parmi la garnison aussi bien que parmi la population, ils ont pu y entrer sans difficulté (940). Artaud doit abdiquer ; l'ancien archevêque, Hugue, fils d'Herbert, qui venait d'atteindre sa vingt et unième année, est intronisé à sa place[153] ; l'année suivante (941), un concile, réuni à Soissons, ratifie la déposition d'Artaud et l'élection de Hugue[154]. Le comte de Vermandois est de nouveau maître de Reims.

La perte de cette ville est un gros échec pour Louis IV. Ses adversaires essaient d'exploiter leur succès et s'efforcent d'enlever Laon, pivot de la défense carolingienne. Par deux fois ils en font le siège, mais, malgré une victoire remportée sur le roi dans le voisinage de la ville (941), ils ne peuvent s'emparer de cette place dotée par la nature des plus formidables moyens de protection[155].

RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX EXTÉRIEURE ET INTÉRIEURE

Louis IV a tenu le coup. En 942, la situation évolue de plus en plus en sa faveur. Le pape Étienne VIII envoie en France un légat, Damase, pour offrir la médiation pontificale et il menace d'excommunication quiconque poursuivrait le roi à main armée, mais, en même temps, il manifeste son esprit de conciliation en adressant le *pallium* à l'archevêque de Reims, Hugue, fils d'Herbert[156]. Au même moment Otton de Germanie, dont Louis IV a épousé la sœur, Gerberge, veuve de Gilbert de Lorraine, paraît disposé à traiter. Une entente entre les deux souverains a lieu à Visé, à la fin d'octobre ou au début de novembre 942[157], et la paix est conclue sur des bases que malheureusement l'on ne connaît point[158].

Ces événements ont une répercussion immédiate à l'intérieur du royaume. Hugue et Herbert, redoutant tout à la fois l'excommunica-

---

152. Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, IV, 27.
153. Flodoard, *Annales*, a. 940, et *Hist. eccl Rem.*, IV, 28-35.
154. Flodoard, *Annales*, a. 941. Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 158.
155. Flodoard, *Annales*, a. 940 et 941. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 57 et suiv.
156. La bulle d'Étienne VIII est perdue, mais elle a été analysée par Flodoard, *Annales*, a. 942. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 77 n. 1.
157. Sur le lieu et la date, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 83-84.
158. Selon les historiens allemands Kalckstein, *Geschichte des französischen Königthums unter den ersten Capetingern*, t. I, p. 234-236 et Köpke et Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 128, Louis aurait renoncé à la Lorraine et à sa suzeraineté sur le Viennois. M. Lauer, *op. cit.*, p. 85, n. 1, se refuse à le croire. En l'absence de tout texte, il est impossible de se prononcer.

tion pontificale et une intervention allemande, n'hésitent pas à se soumettre au roi[159].

La paix est donc rétablie au dedans et au dehors. L'autorité de Louis IV, protégée par le pape, reconnue par le roi de Germanie, tolérée par les grands vassaux, semble en voie de s'affermir. Le Midi qui, au même moment, aspire à se débarrasser de la suzeraineté du roi d'Arles, Conrad, fils de Rodolphe II, lui est généralement favorable. A la fin de 941, Louis s'est rendu à Vienne où le comte Charles-Constantin lui a ménagé la plus cordiale réception[160]. De là il s'est transporté à Poitiers où il a été non moins bien accueilli par les seigneurs aquitains et par le comte Guillaume Tête d'Étoupe (janvier 942)[161]. Celui-ci a ensuite accompagné le roi à Rouen où le duc Guillaume Longue-Épée, beau-frère du comte de Poitiers, a manifesté lui aussi un certain empressement[162]. Il semble que Louis IV, partout reconnu, puisse désormais gouverner son royaume en paix. La naissance d'un fils, Lothaire (941)[163], assure la perpétuité de la dynastie.

INTRIGUES DE HUGUE LE GRAND

L'ambition malsaine de Hugue le Grand allait une fois de plus empêcher Louis IV de donner sa mesure. Le calme ne dura pas plus de deux ans. Tout en se montrant déférent à l'égard de son roi, le duc des Francs ruminait une vengeance et était à l'affût de toutes les occasions qui, en affaiblissant son rival, pourraient l'aider à redresser sa propre cause et à reprendre un jour la lutte avec chances de succès.

En 943, la mort d'Herbert de Vermandois provoque quelques divergences entre le roi et les héritiers du comte. Hugue encourage ceux-ci à assiéger le château de Clastres, non loin de Saint-Quentin, qui appartenait à un vassal de Louis IV. Louis riposte en ravageant le diocèse de Hugue, archevêque de Reims et fils d'Herbert (944)[164].

AFFAIRES DE NORMANDIE

La Normandie offre un terrain encore plus propice pour semer le désordre. Hugue le Grand y compte de nombreux et dévoués partisans. Après

159. Flodoard, *Annales*, a. 942 ; Richer, II, 29.
160. Flodoard, *Annales*, a. 941. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 73-74.
161. Deux diplômes de Louis IV ont été délivrés à Poitiers les 5 et 7 janvier 942. Cf. Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, p. 243 ; Lauer, *op. cit.*, p. 75, n. 7 et 76, n. 1.
162. Lauer, *op. cit.*, p. 79-81. Suivant M. Lauer, ce revirement de Guillaume Longue-Epée serait dû à une pression énergique du pape Étienne VIII. Cette hypothèse paraît peu vraisemblable, le Saint-Siège n'ayant encore aucune influence dans le duché de Normandie. Il semble plus probable, étant donné la présence de Guillaume Tête d'Etoupe à Rouen lors du séjour de Louis IV, de voir dans ce rapprochement l'œuvre de ce prince, beau-père de Guillaume Longue-Epée et tout acquis à Louis IV.
163. Flodoard, *Annales*, a. 941. Sur la date de la naissance, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 72, n. 2.
164. Flodoard, *Annales*, a. 944. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 113 et 115-116.

l'assassinat de Guillaume Longue-Épée (17 décembre 942)[165], plusieurs seigneurs lui ont fait hommage[166], et, grâce à ces intelligences, il va pouvoir, bien que le successeur de Guillaume Longue-Épée, Richard Ier, ait prêté serment de fidélité au roi[167], dresser la Normandie contre Louis IV.

Louis n'était pas populaire dans le duché. On lui avait généralement su mauvais gré d'avoir, aussitôt après l'avènement de Richard Ier, énergiquement réprimé la réaction païenne, dirigée par Setric et Turmod[168]. On lui en voulait aussi de s'être réconcilié avec le comte de Flandre, Arnoul, que la rumeur publique accusait d'avoir participé à l'assassinat de Guillaume Longue-Épée. La question bretonne accentua ces dissentiments.

La Bretagne, par suite de la rivalité des comtes Alain et Bérenger, était plongée dans une sombre anarchie. Les Normands, sous prétexte d'y rétablir l'ordre, vinrent saccager Dol et dévaster le pays avoisinant. Ils se retirèrent ensuite, en laissant quelques-uns de leurs nouveaux immigrants dont ils n'étaient peut-être pas fâchés de se débarrasser[169]. Louis IV fut très vivement irrité de cette intervention, car les Bretons s'étaient toujours montrés fidèles à la royauté. Sur les conseils du comte de Flandre, il organisa une expédition de représailles contre la Normandie, entra à Rouen, sans doute à la fin de juillet 944, et, pour prévenir toute intrigue de la part de Hugue le Grand, il lui offrit Bayeux que le duc s'empressa d'aller investir; mais, les Normands ayant fait leur soumission, il retira aussitôt cette concession et pria Hugue de lever le siège qu'il venait d'entreprendre[170]. Hugue fut très mécontent : il n'avait pas hésité, pour obtenir un avantage territorial qui en valait la peine, à froisser les seigneurs normands sur lesquels il avait conquis un réel ascendant et cet avantage lui échappait, par la volonté de Louis IV qui, du même coup, restaurait son autorité en Normandie. Dès lors, la rupture entre le roi et son vassal ne pourra être évitée.

REPRISE DES HOSTILITÉS ENTRE LOUIS IV ET HUGUE LE GRAND

Hugue mit à profit, l'absence prolongée de Louis IV qui, à la fin de 944 et au début de 945, séjourna presque continuellement en Normandie afin, sans doute, d'y établir fortement son pouvoir. Avec

165. Lauer, *op. cit.*, p. 88, n. 1 et 2.
166. Lauer, *op. cit.*, p. 111.
167. Lauer, *op. cit.*, p. 89-92 et 98 et suiv.; Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 186.
168. Lauer, *op cit.*, p. 99-101.
169. Flodoard, *Annales*, a. 944. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 116-118.
170. Lauer, *op. cit.*, p. 119-124.

plusieurs de ses vassaux, il organisa une série de coups de main qui purent fixer Louis IV sur ses intentions[171]. Aussi, au printemps de 945, le roi quitte-t-il la Normandie avec des troupes qu'il a surtout recrutées dans le duché et, pour frapper immédiatement un grand coup, il marche sur Reims qu'il se propose d'enlever à l'archevêque Hugue. En même temps, une autre armée normande envahit le domaine de Hugue le Grand, mais elle est immédiatement repoussée. Après s'être débarrassé d'elle, le duc se porte vers Reims. Craignant une défaite et tenant par ailleurs à empêcher Louis IV d'entrer dans cette ville, dont la possession aurait singulièrement affermi la puissance carolingienne, il entame des négociations et obtient du roi une suspension d'armes dont il est fermement décidé à tirer le meilleur parti[172].

LOUIS IV PRISONNIER DES NORMANDS, PUIS DE HUGUE LE GRAND

Il était convenu que l'archevêque Hugue viendrait comparaître devant un plaid, le 24 juin. On ne le vit point. Louis IV qui, sur cette promesse, avait levé le siège de Reims, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait été berné. Bien d'autres déconvenues l'attendaient.

La trêve ayant été prolongée d'un commun accord, le roi retourne en Normandie, mais il tombe aussitôt dans un guet-apens. Invité par Harold de Bayeux à une entrevue sur les bords de la Dives[173], il est entouré d'hommes armés qui massacrent sa suite ; il parvient malgré tout à s'enfuir, mais, à peine rentré à Rouen dont il se croyait le maître, il est fait prisonnier[174]. Hugue le Grand intervient alors pour le délivrer. Les Normands accèdent à son désir, mais avant de remettre le roi entre les mains de son vassal, ils lui ont sans doute fait jurer de renoncer à toute suzeraineté directe sur le duché[175], car Hugue se substitue à Louis dans ce rôle. C'est là pour le duc des Francs un succès primordial qu'il compte bien exploiter, le jour où il voudra usurper la couronne. Avec cela, il tient en son pouvoir son souverain qu'il remet au comte Thibaud de Chartres, tout en conservant la libre disposition de son prisonnier[176]. Il semble que l'on soit revenu aux plus mauvais jours du règne de Charles le Simple.

---

171. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 126.
172. Flodoard, *Annales*, a. 945 et *Hist. eccl. Rem*, IV, 31 ; Richer, II, 45. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 126-130.
173. Sur le lieu de l'entrevue, cf. Lauer, *op. cit.*, p. 131-132.
174. Lauer, *op. cit.*, p. 133.
175. Cf. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 178-188.
176. La source essentielle pour ces événements est toujours Flodoard, *Annales*, a. 945. On trouvera une excellente critique des autres chroniques qui complètent son récit dans Lauer, *op. cit.*, p. 135-137.

NOUVELLE INTERVENTION D'OTTON Ier

Une fois de plus, le roi de Germanie, beau-frère à la fois de Louis IV et de Hugue le Grand, allait être amené à jouer en France le rôle d'arbitre. Vivement sollicité de part et d'autre, il n'eut pas un instant d'hésitation. Tout lui commandait de prendre le parti du Carolingien. Quel intérêt y aurait-il eu pour lui à accroître la puissance du duc des Francs dont l'ambitieuse activité l'inquiétait et à favoriser dans un royaume immédiatement voisin une révolte qui était pour ses propres vassaux d'un scandaleux exemple? En outre, les procédés dont avait usé Hugue le Grand ne pouvaient que lui paraître blâmables, et le geste qu'il eût dessiné en s'unissant à un vassal pervers pour accabler un roi trahi et captif eût été vraiment peu chevaleresque.

Aussi Otton céda-t-il sans peine aux supplications de sa sœur Gerberge et refusa-t-il l'entrevue que Hugue lui avait fait demander[177], mais son intervention n'allait pas immédiatement modifier la situation.

Sans doute elle a pour conséquence la délivrance de Louis IV, mais cette délivrance est chèrement achetée : la reine Gerberge doit remettre Laon à Hugue le Grand qui depuis longtemps convoitait cette place, considérée à juste titre comme la clef du domaine carolingien[178] et dont l'abandon devait rendre à peu près inutile le secours apporté par le roi de Germanie à Louis IV. D'ailleurs Otton, arrivé en France à la fin d'août ou au début de septembre 946, n'essaie pas de la reprendre. Après avoir rejoint Louis, il se dirige avec lui vers Reims où les deux princes entrent sans difficulté. Ils réintègrent Artaud, pendant que l'archevêque Hugue s'enfuit à Mouzon, puis ils pénètrent sur les terres du duc des Francs, essaient sans succès d'enlever Senlis qui était admirablement défendue, cherchent à atteindre Hugue le Grand qui toujours évite la bataille, traversent la Seine et ravagent le pays situé au sud du fleuve; mais la mauvaise saison arrive sans qu'aucun résultat stratégique ait été obtenu. Otton regagne la Germanie (novembre 946). L'infortuné Louis IV, qui n'a même pas pu recouvrer Laon, passe la plus grande partie de l'hiver à Reims, puis, vers Pâques (947), il va rejoindre Otton à Aix-la-Chapelle, tandis que Hugue le Grand essaie vainement de ressaisir Reims[179].

---

177. Flodoard, *Annales*, a. 946 ; Richer, II, 49 et 50.
178. Flodoard, *Annales*, a. 946 et *Hist. eccl. Rem*, IV, 35. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 141-143.
179. La seule source digne de foi est Flodoard, *Annales*, a. 946 et 947 et *Hist. eccl. Rem.*, Sur les faits légendaires dont l'expédition d'Otton a été enrichie, cf. Lauer, *op. cit.*, et suiv.

C'est sans doute pendant le séjour de Louis IV à Aix-la-Chapelle qu'un nouveau plan a été élaboré. Il se précise dans une seconde rencontre d'Otton et de Louis IV sur les bords de la Chiers, pendant l'été de 947. On décide qu'un concile se réunira dans le courant de novembre pour régler canoniquement la question de Reims. Puisque la solution militaire avait échoué, on préparerait ainsi la soumission de Hugue le Grand ou, en le contraignant à entrer en révolte contre les décisions de l'Église, on rendrait sa situation particulièrement délicate[180].

CONCILE D'INGELHEIM (JUIN 948)

La procédure fut longue à engager. Deux fois cité, à Verdun (novembre 947), puis à Mouzon (janvier 948), Hugue de Reims ne comparut pas. Il fut condamné par défaut et privé de la communion jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant un concile général[181]. On s'adressa alors au Saint-Siège dont l'autorité suprême apparaissait comme seule capable d'en imposer aux deux partis en présence. Le rival de Hugue à Reims, Artaud, envoya à Rome un mémoire exposant l'état de la querelle et le pape Agapit, requis d'intervenir, dépêcha auprès d'Otton un légat, Marin, avec pouvoir de convoquer un grand concile qui trancherait souverainement. L'église de Saint-Rémi, à Ingelheim, fut choisie comme lieu de réunion. Trente-deux évêques s'y rendirent, mais la grande majorité était formée par des prélats allemands ou lorrains; parmi les Français, seuls Artaud de Reims et ses deux suffragants de Laon et de Cambrai avaient répondu à l'invitation. Le légat Marin présida en personne, en qualité de vicaire du pape. Le roi Louis trouva l'occasion d'exposer toutes ses infortunes et Artaud, dans un long discours, énuméra les diverses tribulations subies par l'église de Reims. Le diacre Sigebold essaya bien de défendre la cause de l'archevêque Hugue, mais il ne réussit qu'à faire éclater, après une intervention du légat mis en cause, les procédés plus que douteux dont Hugue s'était servi pour se concilier l'appui de Rome. Finalement Hugue fut déposé et excommunié. De plus, pour être agréable à Louis IV, le concile vota un canon qui déclarait que nul ne devait « porter atteinte au pouvoir royal ni le déshonorer traîtreusement par un perfide attentat » et qui décidait, en conséquence, que Hugue le

180. Flodoard, *Annales*, a. 947. Suivant Widukind, III, 5, Hugue le Grand se serait alors réconcilié avec Otton, ce qui est tout à fait inexact (cf. Lauer, *op. cit.*, p. 161, n. 1).

181. Flodoard, *Annales*, a. 947 et 948. Ce chroniqueur a reproduit le texte de la sentence du concile de Mouzon.

Grand serait frappé d'anathème s'il ne se justifiait devant un concile[182].

L'Église se prononçait ouvertement pour la royauté carolingienne. Les décisions du concile d'Ingelheim devaient décider de l'issue de la lutte sans merci engagée entre Louis IV et son vassal.

EXCOMMUNICATION DE HUGUE LE GRAND

Hugue le Grand ne se laissa pas émouvoir par les décisions ni par les menaces du concile d'Ingelheim. Il y répondit en allant incendier Soissons et en jetant son armée, en partie composée de Normands, sur le diocèse de Reims qui fut mis à feu et à sang[183]. Cet acte de banditisme n'entraîna pour lui aucun avantage appréciable ; il ne réussit qu'à exaspérer les populations qui se groupèrent autour du roi et de l'archevêque Artaud. C'était, d'autre part, un défi à l'égard des évêques. Hugue aggrava encore son cas en n'envoyant aucun représentant au concile de Trèves (septembre 948) où il avait été convoqué pour apporter sa soumission. Aussi cette assemblée décréta-t-elle que l'excommunication serait maintenue contre lui jusqu'au jour, que l'on souhaitait prochain, où il aurait fait amende honorable en présence du légat Marin ou des évêques[184].

SOUMISSION DE HUGUE LE GRAND

Les choses prenaient décidément mauvaise tournure pour le duc des Francs qui, malgré quelques avantages militaires sans importance, ne réussissait pas à emporter la décision par les armes. En 949, un événement inattendu vint améliorer encore la situation de Louis IV ; le roi réussit à pénétrer dans Laon par ruse. Hugue n'arriva pas à reprendre la ville[185]. Il ne pouvait subir une plus grave défaite. Maître de Laon et de Reims, Louis IV était en mesure de faire échec à son vassal. Celui-ci le comprit et il offrit une trêve qui fut acceptée. C'était le prélude de la soumission totale qui s'imposait d'autant plus qu'un concile romain venait de confirmer l'excommunication prononcée à Ingelheim et à Trèves. Au début de 950, après d'actives négociations auxquelles prennent part Otton Ier et Conrad de Lorraine, une entrevue a lieu sur les bords de la Marne ; Hugue conclut la paix avec Louis IV et, comme signe de cette paix, restitue la tour de Laon qu'il tenait

182. On trouvera un récit exact et détaillé du concile dans Flodoard, *Annales*, a. 948 et *Hist. eccl. Rem.*, IV, 35. La narration de Richer est au contraire tout à fait tendancieuse. Les actes se trouvent dans les *M. G. H.* in-4°, *Constitutiones et acta*, t. I, p. 14 et suiv. Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 761 et suiv.

183. Flodoard, *Annales*, a. 948 et *Hist. eccl. Rem.*, IV, 35. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 189-191.

184. Flodoard, *Annales*, a. 948 et *Hist. eccl. Rem.*, IV, 37. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 191-195.

185. Flodoard, *Annales*, a. 949 ; Richer, II, 87-90. Cf. la critique des deux versions par Lauer, *op. cit.*, p. 199, n. 3.

encore[186]. On ne peut dire pourtant que les hostilités, soient entièrement terminées : pendant trois ans, Hugue manifestera encore sa mauvaise humeur par des attaques sinon contre le roi, du moins contre certains de ses alliés ; mais, au début de 953, lors d'un plaid tenu à Soissons, il renouvellera toutes ses promesses précédentes[187] et pendant un an et demi le royaume jouira d'une tranquillité depuis longtemps inconnue.

MORT DE LOUIS IV D'OUTREMER (10 SEPTEMBRE 954)

Cette période de stabilité fut brusquement interrompue par la mort de Louis IV (10 septembre 954)[188], survenue au lendemain d'une terrible invasion hongroise qui, au printemps de 954, avait semé la mort et l'incendie en Lorraine, dans le Laonnois et en Champagne[189].

Il est très difficile de porter un jugement sur ce prince auquel les événements n'ont pas permis de donner sa mesure. A certains égards, son règne marque un recul par rapport au précédent ; la Normandie s'est dérobée à l'autorité royale pour se placer sous la suzeraineté du duc des Francs, ce qui constitue une dangereuse rupture d'équilibre. Ailleurs, notamment dans le Midi, le pouvoir de la monarchie carolingienne s'est maintenu dans le cadre étroit où il était enfermé et n'a subi aucune atteinte nouvelle. D'autre part, Louis IV a triomphé de Hugue dont la puissance reste intacte, mais qui ne peut, après ses défaites, songer à revendiquer la couronne. Il peut, sans la moindre difficulté, avoir pour successeur son fils Lothaire, bien que celui-ci ne soit âgé que de treize ans. Ce seul fait suffit à prouver le caractère durable de la restauration carolingienne de 936.

ÉLECTION DE LOTHAIRE (12 NOVEMBRE 954)

Aucune contestation ne se produit en effet. Le 12 novembre 954, une assemblée de grands et d'évêques, accourus de France, de Bourgogne et d'Aquitaine, se réunit à Reims et s'empresse d'élire roi le jeune fils de Louis IV, Lothaire, qui est aussitôt couronné par l'archevêque de Reims, Artaud[190]. Hugue le Grand n'esquisse pas le moindre geste de protestation. Il se contente, au cours des mois qui suivent, de faire payer chèrement son adhésion. A la mort de Gilbert, duc de Bourgogne, qui s'était proclamé son vassal (8 avril 956), il hérite du duché avec l'assentiment de Lothaire ; auparavant il

186. Flodoard, *Annales*, a. 949 et 950 ; Richer, II, 94-97. Cf. Lauer, *op. cit.*, p. 207-208.
187. Lauer, *op. cit.*, p. 216 et suiv.
188. Lauer, *op. cit.*, p. 231, n. 4.
189. Lauer, *op. cit.*, p. 229-230.
190. Flodoard, *Annales*, a. 954 ; Richer, III, 2. Cf. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 9, n. 5.

s'est fait reconnaître la suzeraineté de l'Aquitaine. Il est vrai qu'une expédition entreprise dans ce pays, à la fin de l'été de 955, ne lui a pas donné le résultat qu'il attendait[191].

MORT DE HUGUE LE GRAND (16 OU 17 JUIN 956)

Hugue le Grand ne survécut guère à cet échec. Il mourut le 16 ou 17 juin 956[192]. La disparition de ce personnage ambitieux et perfide, dont le rôle, toujours néfaste, n'a jamais été inspiré par aucun sentiment généreux, ne pouvait que servir la cause de la paix[193]. Les trois fils qu'il laissait, Hugue, connu sous le nom de Hugue Capet[194], Otton et Eude-Henri, étaient tous trois mineurs et par suite incapables d'hériter de la puissance paternelle.

RÉGENCE DE BRUNON DE COLOGNE (956-965)

Jusqu'en 956, Lothaire et sa mère Gerberge ont subi l'influence du duc des Francs. Après la mort de Hugue le Grand, l'archevêque de Cologne, Brunon, frère de Gerberge sur laquelle il avait beaucoup d'ascendant, a fait constamment prévaloir ses directions dans le gouvernement de la France.

Cette intrusion n'a pas été sans de sérieux inconvénients. Brunon, frère de Gerberge, l'était aussi d'Hathuide, veuve de Hugue le Grand. D'autre part, comme duc de Lorraine[195], il avait intérêt à ce que la royauté française ne fût pas trop forte. Pour éviter tout danger de ce côté, le meilleur moyen était de tenir la balance égale entre Carolingiens et Robertiens, et c'est à cela que Brunon n'a cessé de s'appliquer. A cette fin, il a empêché Lothaire d'annexer la Bourgogne à son domaine, et obligé le roi à remettre le duché à Otton, fils de Hugue le Grand, tandis que Hugue Capet devenait duc des Francs et recevait le Poitou[196]. C'est pour arriver à ce singulier résultat que Lothaire était venu par trois fois dompter la féodalité bourguignonne. Après la mort d'Otton (965), le duché passa au plus jeune des fils de Hugue le Grand, Eude-Henri[197].

On pourrait croire, d'après ces faits, que la politique de Brunon a

---

191. Lot, *op. cit.*, p. 12-15. Cf. aussi du même, *Fidèles ou vassaux*, p. 58-62, d'où il résulte qu'après la mort de Raymond-Pons III (950) le titre de duc d'Aquitaine n'a pas été remis à Guillaume Tête d'Étoupe, mais n'a pas eu de titulaire jusqu'au moment où il a été concédé par Lothaire à Hugue le Grand.

192. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 16, n. 4.

193. Nous adhérons pleinement au jugement que M. Lauer, *op. cit.*, p. 240 et suiv., oppose aux appréciations traditionnelles portées sur le rôle de Hugue le Grand.

194. Sur le surnom de Capet, cf. Lot, *Les derniers Carolingiens*, app. IV, p. 320-322.

195. On verra au chapitre VI comment Brunon a reçu de son frère Otton Ier le duché de Lorraine.

196. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 21 et suiv.

197. Flodoard, *Annales*, a. 962 ; Richer, III, 15-16. Cf. Lot, *op. cit.*, p. 38-40.

eu pour objectif d'affaiblir la dynastie carolingienne au profit de la maison robertienne. Pourtant il n'en fut pas partout ainsi. A Reims, le résultat inverse a été obtenu. A la mort de l'archevêque Artaud (962), Hugue Capet, pour se concilier la maison de Vermandois, avait demandé qu'on réinstallât sur le siège de Reims Hugue, fils d'Herbert, précédemment déposé par le concile d'Ingelheim. Gerberge alla aussitôt trouver Brunon et, sans doute avec l'assentiment de son oncle, Lothaire adopta une attitude énergique : il fit porter l'affaire devant le pape Jean XII qui s'empressa, vraisemblablement à la demande d'Otton Ier, qu'il venait de couronner empereur, de renouveler l'excommunication portée contre Hugue. Brunon suggéra en même temps aux clercs de Reims d'élire, pour succéder à Artaud, un chanoine de Metz, Oudri. Sans doute cette proposition n'était-elle pas désintéressée : Oudri pourrait être un instrument de l'influence germanique dans le royaume carolingien, mais il avait le mérite d'être intelligent, énergique et pieux; il a donné la paix à son diocèse et mis fin aux discordes qui le minaient.

L'INFUENCE ALLEMANDE EN FRANCE APRÈS LA MORT DE BRUNON (965-969)

Brunon est mort le 10 ou 11 octobre 965[198]. Quelque temps auparavant, il avait obtenu que Lothaire se rendît à la grande assemblée réunie à Cologne sous la présidence d'Otton Ier (2 juin 965)[199]. Ainsi s'affirmait l'emprise germanique sur la royauté française. Lothaire la subit quelque temps encore. A la fin de 965 ou au début de 966, il épousa Emma, fille de l'impératrice Adélaïde qui l'avait eue de son premier mariage avec Lothaire, roi d'Italie[200]. A la mort d'Oudri, archevêque de Reims (6 novembre 969), il laissa nommer, pour lui succéder, Adalbéron, chanoine de Metz, personnage aussi intelligent qu'ambitieux, animé d'un vif désir de réformer le clergé, très décidé à arracher son église à l'étreinte séculière, mais convaincu aussi que l'ordre ne pouvait renaître dans le monde occidental que sous l'impulsion de l'empereur allemand[201]. La présence, non loin de la frontière orientale du royaume carolingien, d'un prélat animé de pareilles dispositions et très décidé à les traduire dans ses actes, constituait un danger dont Lothaire n'allait pas tarder à mesurer toute la gravité.

198. Lot, *op. cit.*, p. 51, n. 1.
199. Cf. Dümmler, *Otto der Grosse*, p. 371-377, où l'on trouvera une réfutation de la thèse de Stumpf (*Würzburger Immunitätsurkunden*, p. 36) d'après lequel il faudrait prendre à la lettre l'expression d' « impérator augustus Romanorum et Francorum » que l'on trouve dans un diplôme destiné à cette assemblée.
200. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 54, n. 1.
201. Sur Adalbéron et son œuvre à Reims, cf. Lot, *op. cit.*, p. 63 et suiv.

GOUVERNEMENT DE LOTHAIRE

Le jeune roi n'a pas pu réagir aussi vite qu'il l'eût souhaité contre la politique de son oncle Brunon de Cologne. Il est pourtant pénétré du désir de rendre à sa dynastie son ancien prestige. Autant qu'on en peut juger à travers les brèves mentions des chroniqueurs, il n'est pas dépourvu d'une certaine valeur personnelle : courageux comme l'était son père, il se distingue surtout par son esprit de décision, de promptitude dans l'action, auquel s'ajoute une certaine finesse, allant parfois jusqu'à la ruse. Sa mère Gerberge, qui meurt le 14 mars 968[202], a eu le souci de lui apprendre son métier de roi et de développer en lui les qualités indispensables pour bien gouverner. Avant la mort de Brunon, il a déjà, en certaines circonstances, exercé une action personnelle, par exemple en Normandie où il a soutenu Thibaud le Tricheur, comte de Chartres, contre le duc Richard[203], et en Flandre où il a réussi à se faire instituer par le comte Arnoul comme héritier du fief, le jour où celui-ci eut perdu son fils Baudouin (1er janvier 962). Il est vrai qu'il ne put recueillir l'intégralité de cette succession qui par la volonté des Flamands passa à Arnoul II, mais il garda du moins Arras, Douai et Saint-Amand[204].

Ces différentes interventions attestent un tempérament actif, plus encore la volonté de restaurer les prérogatives de la royauté. Après la mort de Brunon et après celle d'Otton Ier (7 mai 973), pour lequel il éprouvait une déférence respectueuse, Lothaire suivra ses propres impulsions qui vont entraîner une rupture avec la Germanie.

RIVALITÉ DE LOTHAIRE ET D'OTTON II

Cette rupture fut provoquée, une fois de plus, par la question lorraine. Presque aussitôt après l'avènement d'Otton II, une révolte, dirigée par Renier et Lambert, éclate dans le duché. Les deux seigneurs rebelles se font battre, puis se réfugient en France où ils sont très bien accueillis par le roi, par son frère Charles et par les princes de la maison de Vermandois[205]. En 976, ils peuvent, grâce à ces différents concours, reprendre l'offensive en s'attaquant à Godefroy, comte de Verdun, et à Arnoul, comte de Valenciennes, auxquels Otton II avait remis le comté de Hainaut. Une sanglante bataille s'engage près de Mons ; elle se termine par la victoire de la coalition

202. Lot, *op. cit.*, p. 62, n. 2.
203. Lot, *op. cit.*, p. 34 et suiv., et aussi appendice VIII, p. 346-357.
204. Lot, *op. cit.*, p. 46-47.
205. Lot, *op. cit.*, p. 79, n. 3.

lorraine et française [206]. Cambrai est un moment menacé, mais les choses en demeurent là. Avec beaucoup d'habileté, Otton II parvient à dissocier ses adversaires en pardonnant à Renier et à Lambert qui recouvrent leurs biens et plus encore en se servant des dissensions qui venaient de naître parmi la famille carolingienne. Lothaire avait tout récemment chassé son frère Charles qui avait accusé la reine Emma d'entretenir des relations coupables avec le nouvel évêque de Laon, Ascelin. Otton s'empresse de donner le duché de Basse-Lorraine à l'exilé qui devient vassal de la couronne de Germanie [207].

MARCHE DE LOTHAIRE SUR AIX-LA-CHAPELLE

Lothaire, indigné, se décide à brusquer les choses. En 978, il organise dans le plus grand secret une expédition dont le but est de surprendre, à Aix-la-Chapelle, Otton II et sa femme Théophano, alors enceinte. Les grands de Bourgogne et du nord de la France, à commencer par les Robertiens, lui prêtent volontiers leur concours, Pour ne pas éveiller l'attention, l'armée est partagée en plusieurs contingents qui s'acheminent vers l'est par des voies différentes, mais, au moment où elle parvient au voisinage d'Aix-la-Chapelle, Otton II est informé et il a le temps de s'enfuir en toute hâte avec l'impératrice vers Cologne. Le coup est manqué. Les troupes de Lothaire se dédommagent en pillant copieusement le palais impérial puis, au bout de trois jours, l'ordre de retraite est donné [208].

EXPÉDITION D'OTTON II EN FRANCE

Otton II, revenu de son émotion, veut immédiatement venger cet affront. A son tour, il réunit une nombreuse armée et, le 1er octobre 978, il envahit la France. Il s'empare d'abord de Laon où Charles de Lorraine est proclamé roi, ravage le pays avoisinant ainsi que le Soissonnais et le Rémois, en ayant soin pourtant d'épargner les églises et les monastères. Il arrive ainsi jusqu'à la Seine et vient camper sur les hauteurs de Montmartre, pendant que Lothaire s'enfuit à Étampes, protégé par Hugue Capet qui barre le passage du fleuve aux Allemands. Ceux-ci, brisés dans leur élan, se contentent d'incendier les faubourgs de Paris et de dévaster les environs, puis, comme l'hiver approchait et que, grâce à la résistance de Hugue Capet, Lothaire avait pu reconstituer une armée derrière la Seine, Otton II, craignant de ne

206. Lot, *op. cit.*, p. 83, n. 3, prouve fort bien, contre Giesebrecht (*Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II*, p. 30) que le résultat de ce combat a été défavorable à Arnoul et à Godefroy, bien que ce dernier seigneur ait pu rentrer dans Mons, grièvement blessé.

207. Lot, *op. cit.*, p. 82 et suiv. — Sur l'étendue du duché de Charles, cf. *ibid*, p. 91, n. 4.

208. On trouvera tous les textes relatifs à cette expédition qui a beaucoup frappé l'imagination des contemporains dans les notes de Lot, *op. cit.*, p. 92 et suiv.

pouvoir nourrir ses soldats aux dépens d'un pays qu'il avait transformé en un désert, juge plus sûr de prendre le chemin du retour (30 novembre 978). Lothaire s'élance à sa poursuite et réussit, grâce à une crue de l'Aisne, à anéantir, près de Soissons, l'arrière-garde ennemie. Le 25 décembre, Otton II est rentré à Francfort, sans avoir obtenu plus de résultats que Lothaire lors de sa randonnée vers Aix-la-Chapelle[209].

TRAITÉ DE MARGUT-SUR-CHIERS (JUILLET 980)

Il ne restait plus qu'à liquider cette guerre inutile et stérile. En 979, Lothaire envoya des ambassadeurs à Otton II, pour entamer des pourparlers de paix[210]. Otton, qui était à la veille de partir pour l'Italie, souhaitait se réconcilier avec son cousin. Une entrevue eut lieu à Margut-sur-Chiers ; les deux rois se jurèrent amitié et alliance (juillet 980)[211].

LOUIS V ASSOCIÉ AU TRONE

La guerre contre l'Allemagne a été la grande erreur du règne de Lothaire ; elle n'a été déterminée par aucun motif sérieux et ne pouvait aboutir à aucun résultat de nature à renforcer la puissance de la dynastie carolingienne, ébranlée par le différend qui avait opposé Lothaire et Charles de Lorraine. Le roi semble avoir été assez sérieusement préoccupé des conséquences que pouvait présenter pour la royauté l'inimitié de son frère. Dès 978, après lui avoir repris Laon, il a associé au trône son fils Louis, âgé de treize ans, qui fut sacré le 8 juin 979[212]. Il négocia ensuite pour ce futur héritier de la couronne un riche mariage et réussit à lui faire épouser Adélaïde, veuve du plus puissant seigneur de l'Aquitaine, Étienne, comte de Gévaudan[213]. Malheureusement Adélaïde était beaucoup plus âgée que le roi qui n'avait guère que quinze à seize ans et ne semblait pas révéler un tempérament des plus sérieux. Délaissée par lui, elle s'en alla en Provence où elle s'empressa de convoler en troisièmes noces avec Guillaume Ier, comte d'Arles[214]. Le prestige carolingien a été encore atteint par cette ridicule aventure.

HUGUE CAPET

Au même moment, l'influence de la maison robertienne ne cesse de s'accroître. Son représentant Hugue Capet, fils aîné de Hugue le Grand, s'est rendu populaire

---

209. Lot, *op. cit.*, p. 98 et suiv. Cf. surtout p. 106, n. 3, où l'on trouvera une appréciation très juste des événements.

210. M. Lot, *op. cit.*, p. 118, pense que l'archevêque de Reims, Adalbéron, a dû servir d'intermédiaire, parce que l'*Historia Francorum Senonensis* fait conclure la paix à Reims. Cet argument ne nous paraît pas péremptoire : la chronique sénonaise est tellement constellée d'erreurs qu'il semble impossible de bâtir sur elle une hypothèse quelconque.

211. Lot, *op. cit.*, p. 118-119.

212. Sur la date, cf. Lot, *op. cit.*, p. 109, n. 5.

213. Lot, *op. cit.*, p. 127.

214. Sur les mariages d'Adélaïde, voir Lot, *op. cit.*, appendice IX, p. 358-369.

par sa brillante défense de Paris en 978. Son zèle religieux lui a assuré l'appui du clergé séculier et régulier, enrichi par ses donations. Il était évident que, si une brouille survenait entre le roi et le duc des Francs, celui-ci pourrait compter sur de multiples concours. Or, Lothaire a froissé Hugue en l'écartant de toutes les négociations qui ont amené la conclusion du traité de Margut-sur-Chiers, alors qu'il l'avait si largement utilisé, lorsqu'il s'était agi de défendre le territoire envahi. Le duc n'a pas caché son mécontentement et, pour le manifester sous une forme plus tangible, au début de 981, il part pour Rome où se trouvait Otton II avec lequel il a une entrevue des plus cordiales [215]. Lothaire est à son tour blessé par ce geste inamical et, sans la pression de son entourage, il est probable que la guerre civile aurait repris en France dès 981. La réconciliation des deux rivaux la prévient pour le moment [216].

LOTHAIRE ET OTTON III

Tranquille à l'intérieur de son royaume, Lothaire tourne de nouveau ses regards vers l'est et revient à sa politique d'aventureuse magnificence, peu en rapport avec les moyens dont il dispose. La mort d'Otton II (7 décembre 983) [217] fait tomber l'Allemagne au pouvoir d'un enfant de trois ans, Otton III, et sous la coupe d'une régente, peu sympathique, l'impératrice mère, Théophano, grecque d'origine. Un moment Lothaire, sous l'influence de l'archevêque de Reims, Adalbéron, poursuit le rêve chimérique de se faire confier la tutelle du jeune empereur [218], mais il doit renoncer très vite à cette illusion et aussitôt il s'entend avec le duc de Bavière, Henri, qui était l'âme de l'opposition en Allemagne. Conformément au plan concerté avec ce prince, au début de 985, il s'avance vers l'Alsace pour rejoindre son allié, mais celui-ci, au dernier moment, est pris de peur ou de remords et ne paraît pas. Lothaire doit battre en retraite à travers les Vosges, en plein hiver, au milieu d'une population hostile. Pourtant il ne se décourage pas et va prendre Verdun qu'il doit abandonner un moment, mais qu'il ne tarde pas à réoccuper après un fougueux assaut (mars 985) [219].

ROLE D'ADALBÉRON DE REIMS

Cette brillante opération était, dans sa pensée, le prélude de la conquête de la Lorraine, mais il n'y eut pas moyen de donner suite à cette idée. L'expédition d'Alsace avait suscité le mécontentement de

215. Lot, *op. cit.*, p. 120-124.
216. Sur la durée de la discorde, voir Lot, *op. cit.*, p. 126, n. 2.
217. Uhlirz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III*, p. 206, n. 57.
218 Cf. Lot, *op. cit.*, p. 131 et suiv. Voir aussi *infra*, Deuxième partie, chapitre I.
219. Lot, *op. cit.*, p. 140 et suiv.

l'archevêque de Reims, Adalbéron, qui, Lorrain d'origine, était très attaché à la famille des Ottons. D'accord avec son ami, l'écolâtre de Reims, Gerbert, qui nourrissait les mêmes sentiments à l'égard de la dynastie saxonne, il forma le projet de sauver Otton III, qu'il croyait menacé par Lothaire, en substituant Hugue Capet à la famille carolingienne. Il chercha à cimenter une alliance entre les Robertiens et ceux des chefs lorrains qui, lors de la prise de Verdun, avaient échappé à Lothaire et auxquels Gerbert écrivait : « Le roi Lothaire ne gouverne la France que de nom ; Hugue en est le maître véritable. Si vous aviez sollicité avec nous son amitié et rapproché son fils Robert de celui de César (Otton III), vous n'auriez plus rien à redouter de l'hostilité du roi des Francs[220]. »

Lothaire éventa le complot et traduisit Adalbéron devant une grande assemblée d'évêques qui se réunit à Compiègne, le 11 mai 985, mais fut bientôt dispersée par Hugue Capet. Les choses en restèrent là pour le moment et une fois de plus le duc se réconcilia avec le roi[221].

MORT DE LOTHAIRE (2 MARS 986)

Celui-ci revint alors à ses projets extérieurs ; il menaça un instant Cambrai et Liége, mais, tandis qu'il s'apprêtait à reprendre la conquête de la Lorraine, il mourut prématurément, âgé seulement de quarante-quatre ans (2 mars 986)[222].

LE RÈGNE DE LOUIS V (986-989)

La succession de Lothaire ne donne lieu à aucune difficulté. Hugue Capet, malgré les appuis sur lesquels il peut compter, ne cherche pas à disputer la couronne au fils du roi défunt, associé au pouvoir depuis 979. Louis V, qui n'a que dix-neuf ans, est d'ailleurs loin de valoir son père et le seul fait que ce prince léger, indécis, quelque peu ridiculisé par son aventure conjugale, ait pu hériter sans compétition, prouve à quel point la royauté carolingienne est encore forte.

Le règne de Louis V ne dure qu'une année et il se concentre presque exclusivement autour de la lutte entre le roi et l'archevêque de Reims, Adalbéron.

Le jeune prince détestait ce prélat qui le poussait à une entente avec le roi de Germanie. Sa mère, Emma, fille de l'impératrice Adélaïde, elle-même veuve d'Otton le Grand, inclinait aussi vers une politique de rapprochement avec l'Allemagne pour laquelle Louis V semble avoir

220. Gerbert, *epist.* 48
221. Lot, *op. cit.*, p. 148 et suiv.
222. Lot, *op. cit.*, p. 164, n. 1

éprouvé une vive répugnance. Il n'hésita pas à se brouiller avec sa mère et aurait volontiers scellé une alliance avec Hugue Capet contre l'archevêque de Reims, mais le duc des Francs tenait à ménager Adalbéron dont le concours pouvait éventuellement lui être fort utile. Le roi résolut alors de se passer de son puissant vassal et, n'écoutant que sa rancune personnelle, il alla, sans prétexte avoué, investir Reims. Adalbéron offrit aussitôt de se justifier devant une assemblée à Compiègne, le 27 mars 987, et il fallut lever le siège. Le procès fut ensuite ajourné au 18 mai, mais au moment où commençaient les débats. Louis V périt accidentellement (21 ou 22 mai 987)[223].

ÉLECTION DE HUGUE CAPET

Il ne restait plus qu'un seul représentant de la famille carolingienne : C'était le frère de Lothaire, Charles, duc de Basse-Lorraine, très impopulaire parmi les grands et encore plus mal vu de la cour germanique pour ses ambitions sur la Haute-Lorraine. Hugue Capet jugea que son heure était venue. Il prit la présidence de l'assemblée de Compiègne qui, après avoir réhabilité Adalbéron, décida de s'ajourner, non sans avoir fait jurer à tous ses membres, sur la proposition de l'archevêque qui ne faisait plus figure d'accusé, de ne prendre aucune initiative pour l'élection d'un roi jusqu'à la réunion d'une autre assemblée, à Senlis, dans les derniers jours du mois de mai.

Les choses se passèrent comme il avait été convenu. A Senlis, devant les grands du royaume, Adalbéron prononça les paroles décisives dont Richer a conservé au moins le sens[224]. « Le trône, aurait-il dit, ne s'acquiert point par droit héréditaire et l'on ne doit mettre à la tête du royaume que celui qui se distingue non seulement par la noblesse corporelle, mais encore par les qualités de l'esprit, celui que l'honneur recommande, qu'appuie la magnanimité. » Aussi, entre Charles « que ne guide point l'honneur, que l'engourdissement énerve, qui a perdu la tête au point de n'avoir plus honte de servir un roi étranger » et Hugue, « recommandable par ses actions, par sa noblesse, par ses troupes », ne saurait-il y avoir la moindre hésitation.

Il n'y en eut point en effet. Tout le monde était favorable à Hugue Capet, à commencer par les grands vassaux tels que Eude-Henri, duc de Bourgogne et frère du duc des Francs, Richard, duc de Normandie, et même Guillaume IV, duc d'Aquitaine, dont Hugue avait épousé la

223. Lot, *op. cit.*, p. 190 et suiv.
224. Richer, IV, 11. Cf. Lot, *op. cit.*, p. 201 et suiv.

sœur[225]. Aussi le résultat fut-il rapidement acquis. L'assemblée, transférée de Senlis à Noyon, proclama roi Hugue Capet, le 1er juin 987. Le 3 juillet, l'archevêque Adalbéron sacra, à Reims, le prince auquel son intervention avait assuré la couronne[226].

CARACTÈRES DU CHANGEMENT DE DYNASTIE DE 987

C'en était fini de la dynastie carolingienne. Malgré quelques éclipses passagères, elle avait survécu beaucoup plus longtemps en France que dans les royaumes voisins et elle eût sans doute duré davantage encore sans la mort inopinée de Louis V et sans l'impopularité de Charles de Lorraine qui avait perdu tout contact avec le royaume de son frère et de son neveu.

Telles sont bien en effet les deux causes essentielles du changement de dynastie de 987 sur lequel on a bâti tant de fragiles hypothèses auxquelles les faits opposent un démenti formel[227]. La chute des Carolingiens est due uniquement aux circonstances et elle survient au moment où la dynastie, après la crise qui a marqué la fin du IXe et le début du Xe siècle, semble, malgré l'opposition redoutable qu'elle a subie à plusieurs reprises de la part du duc des Francs, en voie de se consolider et de s'affermir. Sans doute les derniers rois, issus de Charlemagne, n'ont disposé que d'un domaine relativement peu étendu qui ne dépassait guère la Seine d'un côté et la Meuse de l'autre, englobant notamment la ville et le comté de Laon, Douai, Arras, les abbayes de Saint-Vast et de Saint-Amand, Compiègne, plusieurs villes de la région de l'Oise et Aisne, d'autres villes dans les Ardennes et sur la Marne, un palais à Reims dont le comté avait été abandonné à l'archevêque, avec, en Bourgogne, l'annexe de Dijon[228]. Toutefois, quelque exigu que fût ce domaine, surtout si on le compare à celui de Hugue Capet, il pouvait fournir des ressources qui n'étaient pas négligeables, d'autant plus que, tout autour, les comtes de Vermandois, de Roucy, de Troyes, de Chartres étaient, à l'époque de Lothaire, très dévoués au roi. Enfin, l'autorité suzeraine des Carolingiens était reconnue, comme on l'a déjà noté, par la plus grande partie du royaume où parmi les grands

225. Sur les sentiments de ce dernier personnage, voir : Lot, *op. cit.*, p. 210, n. 2 et appendice IX

226. Lot, *op. cit.*, p. 212, n. 1. Cf. aussi Havet, *Les couronnements des rois Hugue et Robert* dans la *Revue historique*, t. XLV, 1891, p. 290.

227. Voir en particulier, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1re p., p. 412-413, les pages très fortes où M. Pfister démontre que l'avènement de Hugue Capet n'est ni une victoire de la nationalité française ni une victoire de la féodalité, comme on l'a cru trop longtemps.

228. On trouvera une carte précise et détaillée du domaine carolingien dans Lot, *op. cit.*, p. 181 et suiv.

fiefs ; seul le duché de Normandie était vassal du duc des Francs[229].

Ce n'est donc pas en raison de sa faiblesse que la dynastie de Charlemagne a succombé. Comme l'a très vigoureusement mis en lumière l'historien des derniers Carolingiens, « il semble que, durant la seconde moitié du x^e siècle, l'autorité royale ait été plus respectée que pendant les cent années précédentes »[230]. On ne saurait en voir de meilleure preuve que la transmission régulière de la couronne de Louis IV à Lothaire et de Lothaire à Louis V. En 986, il n'y a même pas eu d'élection, mais un simple serment de fidélité de la part des grands à un roi qui régnait déjà, du fait de son association au pouvoir[231]. Le changement de dynastie n'est donc qu'un accident, mais un accident dont les conséquences ont une très lointaine portée.

229. Cf. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 192. On notera également que, depuis 964, le Lyonnais et le Viennois, qui ont reconnu la suzeraineté de Louis IV (cf. *supra*, p. 51) sont réunis au royaume de Bourgogne.

230. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 293.

231 La reine Emma écrit à l'impératrice Adélaïde (Cf. Gerbert, *epist.* 74) : « Noveritis interim Francorum principes mihi ac filio simul fidem sacramento firmavisse ».

CHAPITRE V

La papauté de 896 à 962

I. — L'aristocratie romaine et le Saint-Siège[1]

LA PAPAUTÉ ET L'EMPIRE CAROLINGIEN

La dislocation de l'empire carolingien n'a pas seulement engendré les transformations politiques qui ont été précédemment exposées. Elle a aussi ébranlé la puissance du Saint-Siège et déterminé par contre-coup une crise religieuse.

Pendant la période carolingienne, les deux pouvoirs spirituel et temporel ont vécu dans la plus intime union. Les rares dissentiments que l'on peut enregistrer ont été passagers et sans grande portée. Les empereurs, s'ils ont fait peser sur le siège apostolique une tutelle parfois assez lourde, notamment par leurs interventions dans les élections pontificales, lui ont par ailleurs rendu d'immenses services en contenant la noblesse romaine, toujours prête à se soulever et en protégeant l'État pontifical contre les périls extérieurs ; ils ont également respecté la hiérarchie ecclésiastique et favorisé l'action chrétienne parmi les peuples d'Occident. Aussi la papauté est-elle restée très attachée à l'institution impériale et a-t-elle travaillé, pendant la période de crise qui a précédé le démembrement définitif, à maintenir la paix et l'unité, avec le pressentiment que la disparition de l'empire entraînerait pour elle et pour l'Église les pires catastrophes[2].

RÔLE POLITIQUE DU SAINT-SIÈGE DE 888 A 896

Cette crainte était fondée. Dès le pontificat de Jean VIII (875-882), Rome fut en proie à une agitation inquiétante qui aboutit à l'assassinat du pape. C'était

---

1. L'ouvrage essentiel est celui de L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, 3e édit., Paris, 1911, complété par l'article très suggestif de P. Fedele, *Ricerche per la storia di Roma e del papato nel sec. X* dans *Arch. della soc. Rom. di storia patria*, t. XXIII, 1910, p. 177-247. Voir aussi : L. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. III, 2e p., chap. VI, et Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. III, Stuttgart, 1890.

2. Sur les rapports de la papauté avec l'empire carolingien, voir tome I.

là un grave avertissement qui explique pourquoi, après la mort de Charles le Gros (888), le Saint-Siège s'attacha par-dessus tout à ressusciter l'empire carolingien qui lui semblait présenter pour lui plus de garanties que la domination spolétaine. On a vu[3] comment Formose, quoique ayant reconnu Guy de Spolète et sacré son fils Lambert (30 avril 892), a favorisé l'entreprise du bâtard carolingien, Arnulf, roi de Germanie, qu'il s'est empressé de couronner empereur (22 février 896). Cette politique à double face a eu les plus fâcheuses conséquences La retraite précipitée d'Arnulf a livré le siège apostolique d'abord à la maison de Spolète, qui s'est cruellement vengée, puis à l'aristocratie romaine. La chute irrémédiable de l'empire carolingien, en privant la papauté de ses seuls protecteurs, ouvre pour elle, à la mort de Formose (4 avril 896), une période douloureuse qui ne se terminera qu'avec le couronnement impérial d'Otton le Grand (2 février 962).

LA QUESTION DE FORMOSE

Le procès, intenté à la mémoire de Formose, traître envers les Spolétains, par son successeur Étienne VI, a été la première étape vers l'asservissement du Saint-Siège. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les scènes macabres dont il a été l'occasion. Il suffira d'en analyser les conséquences qui pendant plusieurs années ont troublé la vie de l'Église romaine.

Étienne VI avait cassé les ordinations et autres actes de Formose, sous prétexte que sa promotion était irrégulière : le pape défunt avait abandonné son évêché d'Anagni pour celui de Rome. Tous ceux qui devaient leur situation à Formose se trouvaient menacés par cette décision qui greffait sur une affaire purement politique un problème canonique d'une solution délicate. Ils réussirent à constituer un puissant parti et à fomenter une insurrection contre Étienne VI, qui fut assassiné en 897. Ses successeurs immédiats, Romain, puis Théodore, ne firent que passer sur le siège pontifical et l'année n'était pas encore terminée qu'une troisième élection devenait nécessaire. Partisans et adversaires de Formose s'affrontèrent : toute entente fut impossible et deux papes, Serge III et Jean IX, furent élus à la fois[4]. L'intervention de l'empereur Lambert décida en faveur du second, pourtant favorable à la réhabilitation de Formose dont les ordinations furent reconnues valables par les conciles de Rome et de Ravenne (898)[5], mais,

3. Cf. *supra*, p. 11-14.
4. Duchesne, *op. cit.*, p. 300-302.
5. Mansi, t. XVIII, col. 222. Cf. Duchesne, *op. cit.*, p. 302-303 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 714-718.

après la mort de Jean IX (900) et de son successeur, Benoît IV (903)[6], le parti antiformosien reprit le dessus. L'ancien compétiteur de Jean IX, Serge III, réussit, en janvier 904, à supprimer Léon V et Christophe qui se disputaient la tiare et qui périrent l'un et l'autre en prison d'une façon, semble-t-il, peu naturelle[7]. Un synode cassa à nouveau tous les actes de Formose et contraignit les prêtres ou diacres consacrés par lui à se démettre de leurs fonctions ou à se laisser réordonner, tandis que Jean IX et ses successeurs étaient rayés de la liste des papes légitimes[8].

Ces polémiques et ces luttes autour de Formose successivement outragé, réhabilité et de nouveau condamné, n'étaient pas faites pour rehausser le prestige de la papauté. A Rome, le clergé, terrifié par Serge III, n'osa pas protester, mais il n'en fut pas de même dans les autres diocèses où les évêques nommés par Formose ne voulurent pas abandonner leurs charges. Deux prêtres, Auxilius et Vulgarius, entreprirent de démontrer que les ordinations de Formose étaient canoniques. Serge III maintint ses positions et jusqu'à la fin de son pontificat (911), on discuta âprement, mais sans aboutir[9].

ASSERVISSEMENT DE LA PAPAUTÉ A L'ARISTOCRATIE ROMAINE

Il semble que Serge III, en la circonstance, ait été surtout l'instrument de la famille de Théophylacte qui, à la faveur de l'anarchie déterminée par la disparition de l'empire carolingien, était devenue toute-puissante à Rome[10] et avait réussi à confisquer à son profit l'élection pontificale. Jean IX, pressentant cette usurpation, avait essayé de la prévenir en remettant en vigueur la constitution de 824 aux termes de laquelle le pape ne pouvait être désigné qu'en présence des *missi* de l'empereur, mais la carence de l'empire, après l'échec d'Arnulf et après la mort de Lambert de Spolète, a ôté à cette décision toute espèce de valeur. En 904, Serge III a dû son ascension à la dignité pontificale à Théophylacte et plus encore à sa femme Théodora. Désormais — et c'est là une des plus graves conséquences de l'effondrement de l'empire carolingien — la papauté est sous le joug de l'aristocratie romaine, d'abord de Théophylacte et de sa femme, puis de ses filles Théodora et Marozie, plus tard d'Albéric.

---

6. Sur ce dernier pontificat, voir : Duchesne, *op. cit.*, p. 306.
7. Duchesne, *op. cit.*, p. 308.
8. Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, Leipzig, 1866, p. 78 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 308-309.
9. On trouvera tous les textes relatifs au débat, notamment le traité d'Auxilius, intitulé *In defensionem sacrae ordinationis Formosi*, dans Dümmler, *op. cit.*, p. 59 et suiv. — Sur la valeur canonique des ordinations de Formose, voir : L. Saltet, *Les réordinations*, Paris, 1907, p. 152-163.
10. Sur les pouvoirs et le rôle de Théophylacte, cf. *supra* p. 54.

Dans l'ensemble, ce régime a été désastreux pour le Saint-Siège et pour l'Église. Ce qui caractérise l'histoire religieuse du x^e siècle, c'est une éclipse, au moins partielle, de l'autorité apostolique d'où est résulté un affaiblissement notable de la discipline cléricale et de la morale chrétienne. Plusieurs papes ont donné eux-mêmes l'exemple d'une vie dévergondée et souillée par le vice. Toutefois il ne faudrait pas généraliser. On a eu trop longtemps tendance à accepter, sans examen critique, les anecdotes scandaleuses colportées par le panégyriste d'Otton le Grand, Liudprand de Crémone, qui, pour faire ressortir les services rendus à l'Église par l'empereur germanique, n'a pas craint d'assombrir encore la période qui a précédé sa venue en Italie et de jeter systématiquement le discrédit sur tous les pontifes intronisés par l'aristocratie romaine[11]. Or, si l'on examine le détail des faits, on constate très vite qu'une condamnation globale risquerait d'être injuste et que le mot de « pornocratie » ne saurait légitimement s'appliquer à toute l'histoire du Saint-Siège de 904 à 962.

SERGE III (904-911)

Serge III, qui inaugure cette période, a été particulièrement chargé par Liudprand. Il aurait été, au dire du chroniqueur, l'amant d'une fille de Théophylacte, Marozie, et de cette scandaleuse union serait né le futur pape Jean XI. Bien que cette paternité soit indiquée aussi par une brève mention du *Liber Pontificalis*, on ne peut la considérer comme certaine[12]. Il n'en demeure pas moins vrai que les mœurs de Serge III laissaient sans doute à désirer et que, d'autre part, la famille de Théophylacte a exercé sur lui une grande influence. C'est grâce à son appui qu'il a pu garder pendant sept ans le pouvoir pontifical, malgré l'antipathie universelle que lui a valu son tempérament autoritaire et emporté. Appliqué par-dessus tout à satisfaire ses rancunes personnelles, il s'est désintéressé le plus souvent du gouvernement de l'Église

11. Cf. à ce sujet l'article cité de P. Fedele qui corrige heureusement sur certains points les appréciations parfois excessives de Mgr Duchesne. Il y aurait lieu de reprendre en détail l'histoire de toute cette période, en commençant par une étude critique un peu serrée de l'*Antapodosis* de Liudprand de Crémone.

12. C'est là une question très controversée. Mgr Duchesne, *op. cit.*, p. 313, a adopté l'opinion traditionnelle, suivant laquelle « Serge III fut l'amant de Marozie » et le père de Jean XI. Celle-ci a été combattue par M. Fedele dans l'article cité à la note 1. Pour lui, le *Liber Pontificalis* dérive de Liudprand, ce que nie Mgr Duchesne, *Serge III et Jean XI* dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. XXXIII, 1913, p. 43 et suiv. Nous renvoyons à ces deux articles, en constatant que les nombreux arguments accumulés par M. Fedele ont ébranlé Mgr Duchesne lui-même qui, dans la 3^e édition des *Premiers temps de l'État pontifical*, maintient ce qu'il a écrit à ce sujet, mais « y ajoute l'expression d'un doute ». Le problème est d'une solution très difficile. Il est fort possible que la version de la naissance illégitime de Jean XI ait été répandue par les ennemis, fort nombreux, de Serge III et que l'intimité du pape avec la famille de Théophylacte ait donné crédit à cette calomnie.

et a inauguré une politique de laisser-aller très préjudiciable à l'action du Saint-Siège et, par suite, au maintien de la discipline ecclésiastique. Il semble du moins qu'il n'ait pas trop mal administré son propre diocèse : c'est par ses soins que fut reconstruite, à Rome, la basilique de Saint-Jean de Latran qui tombait en ruines[13].

ANASTASE III (911-913) ET LANDO (913-914)

Serge III mourut en 911. Après lui, Anastase III (911-913) administra l'Église romaine pendant deux ans, sans essayer davantage de se soustraire à l'autorité des Théophylacte qui ne s'effacèrent pas davantage sous l'éphémère et insignifiant pontificat de Lando[14]. Il n'en sera plus de même avec Jean X (914-928) qui, parvenu au siège apostolique dans des conditions analogues, n'obéira au contraire qu'à ses propres impulsions.

JEAN X (914-928)

Si l'on en croyait Liudprand, Jean X, d'abord clerc à Ravenne, aurait dû sa rapide ascension à la violente passion qu'éprouvait pour lui la propre épouse de Théophylacte, Théodora. Par son intermédiaire, Jean, « qu'elle avait forcé de pécher avec elle », serait devenu évêque de Bologne, puis archevêque de Ravenne à la mort de Pierre et, peu après, titulaire du siège apostolique[15]. La critique moderne a fait justice de ces calomnies sans consistance et sans fondement[16]. Jean X n'en est pas moins devenu pape par la volonté des Théophylacte, ce qui ne l'a pas empêché de manifester à leur égard une indépendance inaccoutumée.

SA POLITIQUE ITALIENNE

Il a d'ailleurs une personnalité plus accusée que ses prédécesseurs. C'est un politique clairvoyant qui, d'un sûr coup d'œil, a fort bien saisi les traits dominants de la situation de l'Italie et s'est efforcé aussitôt, avec beaucoup d'esprit de suite, de conjurer les périls extérieurs et intérieurs qui jetaient le désarroi dans la vie de la péninsule. Il a compris notamment que, pour faire renaître la tranquillité et l'ordre, il fallait avant tout se débarrasser des Musulmans, fortement retranchés sur les rives du Garigliano; il a été l'âme de la coalition dirigée contre eux et s'est

13. Gregorovius, *op. cit.*, t. III, p. 239-241 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 314.
14. Duchesne, *op. cit.*, p. 314.
15. Liudprand, *Antapodosis*, II, 48.
16. On a relevé dans le récit de Liudprand une série de contradictions et d'erreurs qui en font suspecter la véracité. Il semble prouvé notamment que Jean était archevêque de Ravenne dès 905 ; il aurait donc attendu neuf ans pour devenir pape, ce qui s'accorde mal avec le *modica temporis intercapedine* qui, suivant Liudprand, aurait séparé les deux promotions et prouve par sucroît que Théodora a pu vivre longtemps éloignée de l'objet présumé de sa passion. Cf. Duchesne, *Serge III et Jean XI*, p. 42. De plus l'archevêque de Ravenne, auquel Jean X a succédé, ne s'appelait pas Pierre, mais Cailon.

révélé, à cette occasion, aussi bon général qu'habile diplomate[17], c'est grâce à lui que des positions considérées comme inexpugnables ont été enlevées, car cet homme d'Église, qui par définition aurait dû avoir horreur de verser le sang, n'a pas hésité à charger lui-même au milieu des lignes ennemies ni à s'exposer dans la mêlée[18]. De même, il s'est préoccupé d'imposer un terme à l'anarchie intérieure et de rétablir la paix en Italie. En décembre 915, il a couronné Bérenger et, après l'assassinat de ce pâle souverain qui avait déçu toutes ses espérances (924), il a, après un moment d'hésitation, opté pour Hugue de Provence avec lequel il a conclu, lors d'une entrevue à Mantoue (926), un pacte dont on ignore la teneur, mais qui avait sans doute pour but primordial l'expulsion des terribles Hongrois[19].

SES INTERVENTIONS EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

Jean X a su également porter ses regards au delà de l'horizon italien et faire prévaloir, au delà des monts, la même politique de pacification. En Allemagne, c'est un de ses légats, Pierre d'Orta, qui préside le concile de Hohenaltheim, réuni par le roi Conrad Ier pour mettre fin à la guerre civile (916) et le pape n'hésite pas à user de son autorité pour affermir le pouvoir d'un prince régulièrement élu et très favorable à l'Église[20]. Les affaires de France sollicitent également l'attention du pontife : en 923, il proteste avec véhémence, mais sans succès, contre l'incarcération de Charles le Simple qui lui paraît contraire au droit des gens aussi bien qu'à la morale chrétienne[21]. Il semble qu'avec lui la papauté ait repris conscience de sa mission œcuménique, quelque peu oubliée par Serge III et par ses successeurs, et l'on verra que, dans le gouvernement de l'Église Jean X a également réagi contre la politique d'abandon et d'abstention où s'étaient complu ses prédécesseurs immédiats. C'est là ce qui lui a valu les éloges, parfois enthousiastes, des écrivains contemporains. Flodoard et l'auteur des gestes de Bérenger, pour ne nommer que ceux-là, ont eu conscience des services rendus à l'Église et à la chrétienté par ce pape dont l'intelligence et le sens pratique ne peuvent être mis en discussion.

---

17. Cf. *supra*, p. 46.
18. Voir sa lettre à l'archevêque de Cologne où il raconte la bataille du Garigliano (Jaffé-Wattenbach, 3556).
19. Cf. *supra*, p. 50-51.
20. Cf. *supra*, p. 32.
21. Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, IV, 21 ; Richer, I, 54.

OPPOSITION DE MAROZIE ET ASSASSINAT DE JEAN X (928)

L'aristocratie aurait à la rigueur pardonné à Jean X ses interventions au dehors, mais elle lui sut mauvais gré d'avoir cherché à consolider sa puissance à Rome et dans la campagne romaine où le propre frère du pape, Pierre, tenait la citadelle d'Orta. Il semble que Jean ait cherché à exploiter tout à la fois le prestige dont l'avait entouré sa victoire sur le Garigliano et la situation créée par la mort de Théophylacte, mais il se heurta aussitôt à la fille du vestiaire, la trop fameuse Marozie, aussi ambitieuse que dévergondée qui, mariée au marquis de Toscane, Guy, avait la ferme volonté de dominer Rome. Un conflit ne pouvait manquer de se produire. Il éclata en effet et se termina par l'assassinat de Jean X. Redoutant l'influence grandissante du pontife qui risquait de faire échouer ses projets, la *domna senatrix* résolut de le supprimer. Elle fit venir des troupes de Toscane et, avec leur appui, organisa une insurrection. Le Latran fut envahi, Pierre, frère du pape, massacré : Jean X lui-même, tombé aux mains de Marozie, ne tarda pas à disparaître à son tour, lâchement étouffé sous un coussin (928)[22].

LA PAPAUTÉ AU POUVOIR DE MAROZIE (928-931)

La mort de Jean X livre le siège apostolique à Marozie qui, pendant cinq ans, dispose de la tiare au gré de ses fantaisies et de ses caprices. On connaît fort mal les papes qui lui ont dû leur dignité. Ce sont des personnages incolores qui ne font que passer sans esquisser aucune politique et semblent se désintéresser du sort de l'Église. Léon VI (928-929), fils du primicier Christophe, et prêtre de Sainte-Suzanne, ne dure que quelques mois. Après lui, Étienne VII (929-931), Romain lui aussi et prêtre de Sainte-Anastasie, gouverne un peu plus de deux ans, mais son pontificat est tout aussi vide. Marozie le remplace par son propre fils, Jean XI, dont elle a besoin pour réaliser le nouveau projet qui lui tient à cœur. Hugue, roi d'Italie, est veuf ; elle lui offre sa main et se voit déjà couronnée impératrice par le pontife auquel elle a donné le jour. Le mariage est célébré à Rome en mars 932, mais l'intervention d'un autre fils de la grande courtisane, Albéric, écœuré de cette union, déchaîne une émeute contre Hugue, et Marozie, au lieu de coucher dans le lit d'un empereur, se voit contrainte, tandis que son nouvel époux s'enfuit en toute hâte, d'aller gémir en

22. Duchesne, *op. cit.*, p. 314-321 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 213-216 ; Gregorovius, *op. cit.*, t. III, p. 242 et suiv.

prison sur la fragilité de la destinée humaine. Albéric, maître de Rome, laisse Jean XI terminer son lamentable pontificat, mais, après la mort de ce singulier successeur de l'apôtre, il usurpe à son tour le privilège de nommer le pape et jusqu'en 955 décide des destinées de l'Église[23].

LA PAPAUTÉ SOUS LE PRINCIPAT D'ALBÉRIC (932-955)

Léon VII (936-939), Étienne VIII (939-942), Marin II (942-946), Agapit II (946-955) doivent leur dignité à Albéric. Ce sont des personnages pieux, dont la moralité est à l'abri de tout soupçon, mais très effacés, étrangers à l'administration de Rome et à la politique italienne, dépourvus de toute autorité temporelle, « princes théoriques comme les rois mérovingiens des derniers temps[24] ». Au début mêmes ils n'exercent que d'une façon lointaine leurs prérogatives apostoliques : Léon VII, qui était moine au moment de son ascension sur le siège pontifical, a secondé plutôt que dirigé la réforme monastique en Italie, dont l'initiative appartient avant tout à Albéric et à saint Odon de Cluny. Peu à peu cependant le Saint-Siège s'efforce de reprendre la direction de la chrétienté : Étienne VIII, Marin II et surtout Agapit II sont intervenus dans les affaires de France[25] et l'on verra par la suite comment Agapit s'est rapproché du roi de Germanie, Otton Ier, dont il a soupçonné le rôle possible. Bref, si les papes institués par Albéric ont été forcés de se tenir à l'écart des événements romains, ils ont eu le mérite de relever le prestige moral du Saint-Siège et de reprendre, timidement sans doute, le rôle extérieur qu'avait joué autrefois Jean X.

JEAN XII

La disparition presque simultanée d'Albéric (954) et d'Agapit II (955) interrompt brusquement cet effort de régénération et déchaîne à nouveau les pires scandales.

Albéric, sentant venir la mort et devinant les transformations politiques qui allaient s'accomplir en Italie du fait de l'intervention allemande, avait fait jurer aux Romains d'élire pape, après la mort d'Agapit II, son propre fils Octavien qui devait hériter déjà de sa puissance temporelle ; celle-ci paraissant très fragile, le prince s'était préoccupé d'assurer l'avenir de son rejeton en lui remettant, à défaut de Rome, la dignité pontificale. Sa dernière volonté fut strictement observée et Octavien, en décembre 955, reçut la tiare sous le nom de Jean XII.

---

23. Duchesne, *op. cit.*, p. 321-323 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 216-218 ; Gregorovius, *op. cit.*, t. III, p. 273-281.
24. Duchesne, *op. cit.*, p. 323.
25. Cf. *supra*, p. 97.

Ce libidineux jeune homme ne brillait pas précisément par les vertus sacerdotales. Liudprand n'est pas seul à l'accabler. Le *Liber Pontificalis* a pu dire de Jean XII qu'il « passa toute sa vie dans l'adultère et la vanité », et il serait facile d'illustrer ce témoignage, impressionnant dans sa brièveté, de commentaires contemporains où s'étalent toutes les turpitudes de ce singulier pontife, sans cesse entouré d'un essaim de seunes femmes, grand buveur et grand chasseur, dont « les amours acrilèges s'affichaient publiquement et n'étaient arrêtées ni par la considération des personnes qu'il désirait, ni par les liens du sang[26] ».

Un tel pontificat ne pouvait être que néfaste pour l'Église. L'autorité apostolique, qui avait résisté à la crise formosienne et à celle de l'époque des Théophylacte, a été beaucoup plus ébranlée par les incartades de Jean XII : c'est en étalant les hontes de ce pape « plongé dans le bourbier de ses débauches » que l'évêque d'Orléans, Arnoul, pressera les évêques français, réunis en concile à Saint-Basle de Verzy, de désobéir au Saint-Siège[27]. De même, la scandaleuse administration du fils d'Albéric servira de prétexte à Otton Ier lorsqu'il voudra, après son couronnement (962), étroitement subordonner le pouvoir pontifical à son autorité impériale. Toutes les difficultés rencontrées par les papes à la fin du Xe et au début du XIe siècle, sont dues au dernier représentant de l'aristocratie romaine dont les impuretés dépassent de beaucoup celles de ses prédécesseurs.

II. — Le gouvernement de l'Église[28]

AFFAIBLISSEMENT DE LA PUISSANCE TEMPORELLE DU SAINT-SIÈGE

La puissance temporelle du Saint-Siège, échafaudée par Grégoire le Grand et ses successeurs, n'a pas survécu à la disparition de l'empire carolin-

26. Duchesne, *op. cit.*, p. 35.

27. Voir : F. Lot, *Étude sur le règne de Hugue Capet et la fin du Xe siècle*, p. 33 et suiv ; A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 13-14.

28. Cette question n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. On trouvera des renseignements dans : Langen, *Geschichte der römischen Kirche von Nikolaus I bis Gregor VII*, 1892, p. 275 et suiv. ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 203 et suiv. ; A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 10 et suiv. Sur le mouvement monastique, voir : U. Berlière, *L'ordre monastique des origines au XIIe siècle*, et *L'ascèse bénédictine des origines à la fin du XIIe siècle*. Paris, 1927 ; Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny*, Autun, Paris, 1868, 3 vol ; E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeinengeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, Halle 1892-94, 2 vol. ; W. Schultze, *Gerhard von Brogne und die Klosterreform in Niederlothringen* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXV, 1885, p. 222-271, et : *Forschungen zur Geschichte der Klosterreform im X Jahrbundert*, Halle, 1883 ; A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai*, Louvain, 1890,

gien et les diverses tentatives qui ont été esquissées pour la ressusciter ont été vaines ou éphémères. L'œuvre de Jean X s'est éteinte avec lui. Depuis sa mort (928) jusqu'au couronnement impérial d'Otton le Grand (962), la papauté, prisonnière de l'aristocratie romaine, n'a joué aucun rôle politique en Italie et, si elle est parfois intervenue en Allemagne ou en France, elle n'a pas conservé le prestige dont elle jouissait parmi les princes chrétiens au temps de Nicolas Ier (858-867) et de Jean VIII (872-882). Du moins son autorité spirituelle est-elle intacte; l'Église romaine reste, au xe siècle, la « mère de toutes les églises ».

LA PRIMAUTÉ ROMAINE

La primauté du siège apostolique n'a pas cessé d'être reconnue. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir les collections canoniques qui ont vu le jour pendant les premières années du xie siècle[29]. Si les textes destinés à mettre en relief l'autorité pontificale sont relativement peu nombreux, si surtout ils n'apparaissent pas encore groupés, comme ils le seront plus tard, en un faisceau impressionnant, on peut relever malgré tout, éparses à travers ces recueils, des affirmations significatives, comme celle-ci : *Prima sedes a nemine judicatur*, qui figure notamment dans une collection composée dans l'Italie méridionale, entre 911 et 930[30]. Burchard de Worms, dont le *Decretum* a été très répandu au début du xie siècle, rappelle que saint Pierre a reçu le premier le pouvoir de lier et de délier, et en conclut qu'en raison de cette prééminence, ses successeurs ont le droit de juger les procès que les évêques n'auraient pas réussi à terminer ; il reconnaît aussi qu'un concile n'est pas œcuménique, s'il n'a été convoqué par le pontife romain et que celui-ci peut seul disposer du *pallium* archiépiscopal[31]. En France, au même moment, Abbon de Fleury admet également que « l'autorité du siège romain et apostolique brille par toute l'Église universelle, puisque les pontifes de ce siège tiennent la place du bienheureux Pierre qui est le prince de toute l'Église », et affirme avec non moins de force que « celui qui s'oppose à l'Église romaine se sépare de ses membres pour entrer dans le corps des adversaires du Christ[32]. »

---

t. I; J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en* 1900, Tournai, 1909; E. Sabbe, *Note sur la réforme de Richard de Saint-Vannes dans les Pays-Bas*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome VII, 1928, p. 551-570.

29. Sur le mouvement canonique aux xe et xie siècles, voir : Paul Fournier, *Un groupe de recueils canoniques italiens des X^e-XI^e siècles*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL, 1915, p. 95-123, et : *Le décret de Burchard de Worms, son caractère et son influence*, dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 451-473 et 670-701.

30. Cf. P. Fournier, *Un groupe de recueils canoniques italiens*.

31. Voir : A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 16.

32. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 12 et 56.

INTERVENTIONS DU SAINT-SIÈGE DANS LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES

L'examen des faits prouve que ces formules canoniques sont l'expression de la réalité. Les papes, nommés par les Théophylacte et par Albéric, n'ont cessé d'exercer leur pouvoir apostolique sur l'Église universelle[33]. Les abbayes continuent à solliciter la confirmation pontificale pour leurs biens et leurs privilèges, les archevêques à requérir l'envoi du *pallium* que seul le Saint-Siège peut conférer[34]. Plus généralement le monde chrétien persiste dans sa soumission aux sentences du pontife romain qu'il continue à provoquer dans certains cas.

Ces interventions de l'autorité apostolique se sont produites surtout pendant le pontificat de Jean X dont l'activité s'est étendue aux choses spirituelles aussi bien qu'aux temporelles. Le pape écrit par exemple aux évêques du midi de la France pour les inviter à expulser du siège de Narbonne l'intrus Giraud, puis à reconnaître l'archevêque Agius qu'il considère comme légitime et auquel il envoie le pallium par la même occasion. De même, il donne des instructions à l'archevêque de Cologne, Hermann, pour apaiser un différend survenu entre l'évêque d'Utrecht et le comte de Flandre, ou encore il mande à Rome ce haut dignitaire pour régler la situation de l'évêché de Tongres que se disputent deux compétiteurs. C'est lui aussi qui, en 926, après l'élection du jeune Hugue de Vermandois, âgé de cinq ans, à l'archevêché de Reims, fixe les modalités suivant lesquelles l'église sera administrée. En d'autres circonstances enfin, il rappelle le respect que l'on doit à la primauté romaine : s'il félicite Hermann de Cologne de son zèle envers le siège apostolique, il reproche au contraire à Jean, archevêque de Spalato, la négligence dont il fait preuve à son égard et lui intime de se rendre auprès de lui pour compléter l'organisation des églises de Dalmatie[35].

Les pontificats suivants se ressentent de la tyrannie exercée par Marozie ou Albéric, mais, si les interventions sont plus rares, le contact entre le siège apostolique et les églises locales n'est pas rompu. Léon VI envoie le pallium à Jean de Spalato et invite les évêques de Dalmatie à obéir à leur métropolitain. Jean XI, comme on le verra plus loin, sanctionne de son autorité pontificale la fondation de l'ordre clunisien. Léon VII, très ferme dans sa revendication de la primauté

33. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 10-11 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 203 et suiv.
34. Voir : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 11, n. 2 et 3.
35. Jaffé-Wattenbach, 3.554, 3.557, 3.564, 3.570, 3.568, 3.571, 3.573.

romaine, confie à l'archevêque de Mayence, Frédéric, un vicariat en Germanie avec mission de réprimer les abus. Marin II et Agapit II, en même temps qu'ils délivrent un nombre relativement important de privilèges pour les monastères, se signalent par quelques timides mesures en faveur d'une réforme de l'Église[36].

CARACTÈRES DE L'AUTORITÉ APOSTOLIQUE AU Xe SIÈCLE

Sans doute il ne faut pas exagérer l'importance ni la valeur de ces interventions. Elles attestent simplement que les papes du xe siècle ont réussi à maintenir leurs prérogatives essentielles et que la juridiction suprême du Saint-Siège est respectée par l'Église. Personne ne songe, au moins avant Jean XII, à méconnaître l'autorité apostolique, mais la pesante tutelle de Théophylacte, de Marozie et d'Albéric en a plus d'une fois gêné l'exercice et n'a pas permis aux pontifes qui se sont succédé sur le siège de Pierre de diriger effectivement l'Église ni la chrétienté. L'action de ces papes porte surtout sur des questions juridiques ; elle se désintéresse le plus souvent des grands événements d'ordre ecclésiastique ou religieux qui ont peu à peu modifié la physionomie du monde occidental. Si Jean X a combattu les Sarrasins en Italie, l'évangélisation des Slaves et des peuples scandinaves massés aux frontières de la Germanie s'est accomplie, en dehors de toute direction romaine. C'est à peine si une bulle d'Agapit II, le 2 janvier 948, institue l'église de Hambourg comme métropole des évêchés danois, norvégiens et suédois[37].

AFFAIBLISSEMENT DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

Cet effacement de l'autorité pontificale est encore plus sensible à l'intérieur de l'Église. La papauté, tout en restant au sommet de la hiérarchie ecclésiastique, n'exerce plus la même action dirigeante. Les conciles, si nombreux pendant la période carolingienne, sont rares au xe siècle et leurs canons n'ont qu'un rayonnement limité. Invasions et guerres civiles ont rendu également plus difficile le gouvernement de l'Église. Partout on observe un affaiblissement de la discipline.

LES USURPATIONS LAÏQUES

Impuissante à se défendre contre l'aristocratie romaine, la papauté ne paraît plus capable d'empêcher la mainmise des rois et des seigneurs laïques sur les églises. Sans doute bien des usurpations ont été commises avant le xe siècle. A la fin de la période carolingienne,

36. Jaffé-Wattenbach, 3.579, 3.584, 3.613, 3.628, 3.634, 3.636.
37. Jaffé-Wattenbach, 3641.

l'élection des évêques comme des abbés appartient déjà au roi qui, en Allemagne, la conservera comme une de ses prérogatives essentielles, tandis qu'en France il l'abandonnera souvent à ses vassaux[38], Ces pratiques ne font que se généraliser au x^e siècle et surtout elles donnent lieu à de fâcheux abus sur lesquels le Saint-Siège a constamment fermé les yeux.

LA SIMONIE

Les princes temporels, qui confèrent les évêchés et les abbayes, ne se soucient guère des mérites spirituels des candidats. Le plus souvent ils disposent des dignités ecclésiastiques en faveur des membres de leur propre famille ou de ceux qu'ils désirent s'attacher. Les riches propriétés foncières, inhérentes aux églises et aux monastères, sont l'objet des plus vives convoitises et, pour les tenir en fief du roi ou du seigneur, on n'hésite pas à verser une somme d'argent par laquelle on acquiert simultanément le temporel et le spirituel. De là un véritable trafic des choses saintes, désigné sous le nom de simonie, qui a peuplé les évêchés d'hommes se recommandant plus par leur bourse bien garnie que par leurs vertus, et que rien ne prédisposait au sacerdoce[39].

LE NICOLAÏSME

Cet abus, conséquence de l'usurpation par les laïques de l'élection épiscopale, en engendre lui-même un autre, le nicolaïsme ou désordre des mœurs cléricales.

L'évêque, qui a gagné son siège par sa fortune ou par ses relations, n'est guère disposé à se plier aux règles de la discipline ecclésiastique. S'il a convoité sa haute fonction, c'est uniquement pour jouir des revenus qui y sont attachés. A son tour, il vend les dignités inférieures qui dépendent de lui, mais surtout il n'entend pas renoncer, du jour où il est investi de sa charge, aux passions du siècle ; il continue à chasser, à fréquenter les tavernes et les mauvais lieux ; il se moque de la loi du célibat ecclésiastique qui de plus en plus tombe en désuétude. Le clergé inférieur suit l'exemple qui lui vient d'en haut. « J'ai honte de le dire, mais je crois dangereux de le taire, écrit Atton de Verceil aux prêtres de son diocèse, plusieurs d'entre vous sont tellement subjugués par la passion qu'ils permettent à d'obscènes courtisanes d'habiter dans leurs demeures, de partager leur nourriture, de se montrer avec eux en public... et, afin que ces femmes puissent être bien parées, les églises sont dépouillées[40]. » Ce relâchement s'étend aux abbayes

38. Voir : Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'Église de France du IX^e au XII^e siècles*, Paris, 1890, p. 74-91 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 1 et suiv.
39. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 23-30.
40. Atton de Verceil, *Epist.* 9. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 32.

où s'étale, jusqu'à la réforme clunisienne, une dépravation éhontée[41].

LES TENTATIVES DE RÉFORME

En face de cette situation, qui témoigne de la plus lamentable anarchie morale, la papauté, gangrenée elle-même à certaines heures, s'est confinée dans une attitude de passive abstention. Les avertissements ne lui ont pas manqué. Dès 909, en France, le concile de Trosly jette le cri d'alarme et dénonce aussi bien le concubinage des clercs séculiers que les mœurs dissolues qui pénètrent jusque dans les monastères[42]. Des évêques, comme Atton de Verceil ou Rathier de Vérone, signalent à plusieurs reprises, pendant la première moitié du x[e] siècle, l'immensité du mal. Le Saint-Siège reste sourd à leur appel. Il faut attendre les pontificats de Léon VII (936-939), de Marin II (942-946), d'Agapit II (946-955) pour découvrir quelques très rares bulles attestant une vague préoccupation de réforme[43]; encore n'ont-elles trait qu'à des cas isolés de simonie ou d'invasions d'églises par des laïques, mais on y chercherait en vain l'indice d'un programme[44].

En réalité, les seules tentatives qui se soient fait jour pour supprimer la simonie et le nicolaïsme sont l'œuvre d'évêques qui, animés du plus pur esprit chrétien, ont cherché à enrayer le courant dévastateur. Tels Atton de Verceil (924-964), Rathier de Vérone (931-968) ou encore en Allemagne Ulrich d'Augsbourg (924-973), en France Fulcran de Lodève (949-1006). Si méritoire qu'ait été le zèle de ces prélats qui tranchent dans leur siècle par l'éclat de leurs vertus, leurs efforts étaient condamnés à l'impuissance et à la stérilité parce que dispersés, sans cohésion ni continuité[45]. L'élection étant à la merci du pouvoir temporel, l'évêque réformateur est le fruit d'un heureux hasard que tôt ou tard ne se renouvellera pas ; le plus souvent son successeur ne lui ressemble guère et l'œuvre ébauchée est interrompue, compromise ou même entièrement détruite. D'autre part, pour extirper les abus déshonorants dont l'Église est souillée, un mouvement d'ensemble est nécessaire et, pour diriger ou coordonner ce mouvement, seule la

41. On trouvera des exemples typiques de ce relâchement dans *Réforme grégorienne*, t. I, p. 30-36.

42. Mansi, t. XVIII, col. 263-308 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2[e] p., p. 722-725.

43. Jaffé-Wattenbach, 3613, 3628, 3634, 3636.

44. Seul Léon VII l'a esquissé dans la lettre J. W. 3613 par laquelle, en nommant Frédéric, archevêque de Mayence, vicaire du pape en Germanie, il confère à ce prélat le pouvoir de corriger les évêques, les prêtres, les diacres et les moines. Frédéric a réuni, en 952, à Augsbourg, un concile qui a interdit aux évêques, prêtres, diacres et sous-diacres d'avoir commerce avec les personnes de l'autre sexe. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 31.

45. Sur cette réforme épiscopale du x[e] siècle, voir : *Réforme grégorienne*, t, I p. 60-92.

papauté a suffisamment d'autorité et de prestige. Or la papauté, elle-même prisonnière du pouvoir temporel, ne veut ni ne peut prendre une semblable initiative que réprouveraient et contrarieraient forcément ses tyranniques protecteurs.

Aussi l'anarchie morale s'est-elle perpétuée même après la restauration de l'empire par Otton le Grand. Simonie et nicolaïsme continueront à exercer leurs ravages pendant la fin du Xe et la première moitié du XIe siècle. C'est là une des plus lointaines et des plus fâcheuses conséquences de la disparition de l'empire carolingien.

LA PAPAUTÉ ET LE MOUVEMENT MONASTIQUE

L'Église séculière, privée de la direction apostolique, s'en va à la dérive, livrée aux puissances temporelles, généralement impuissante à réagir contre les abus et les vices qui la contaminent. L'Église régulière la devance dans l'œuvre de régénération qui, entrevue dès le début du Xe siècle, s'est poursuivie avec succès et a reçu les encouragements du Saint-Siège. C'est Jean XI qui, en 931, a délivré le privilège qui devait assurer l'avenir de la réforme clunisienne[46].

CLUNY

L'abbaye de Cluny a été fondée le 11 novembre 910, sur les bords de la Grosne, au diocèse de Mâcon, par le duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux. On a conservé la charte qui présida à sa naissance. Deux particularités y attirent l'attention. Le nouveau monastère est affranchi de toute juridiction laïque. « Il m'a paru bon de décider par la présente charte, dit Guillaume, qu'à dater de ce jour les moines seront soustraits à toute domination temporelle, qu'elle vienne de nous, de nos parents ou même du roi. » D'autre part Cluny, libre d'entraves temporelles, échappe également à l'autorité spirituelle de l'évêque et relève directement du pontife romain[47]. C'est là pour l'abbaye un gage d'avenir : elle ne risque pas de tomber entre les mains des laïques ni d'avoir à sa tête un de ces seigneurs cupides et âpres au gain qui, dans d'autres monastères, ont tué l'esprit monastique et transformé en lieux d'orgie les maisons de la prière et de la pénitence. Subordonnée exclusivement à Rome, elle ne subira pas l'étreinte d'un épiscopat trop souvent corrompu ou asservi aux passions du siècle; jouissant de la plus complète indépendance, elle restera l'un des rares sanctuaires de la vie religieuse en un temps où le paganisme a envahi l'Église elle-même.

---

46. Jaffé-Wattenbach, 3584.
47. Sur les débuts de Cluny, voir surtout : Sackur, *Die Cluniacenser*, t. I, p. 39 et suiv.

LA RÈGLE CLUNISIENNE

La plus ancienne rédaction que l'on ait conservée de la règle clunisienne remonte à l'époque de saint Maïeul (948-994)[48], mais on n'a fait que codifier à ce moment-là des usages antérieurs, apportés par le premier abbé, Bernon, du monastère de Baume, au diocèse de Besançon, où le duc Guillaume avait été le chercher pour lui confier l'avenir de sa fondation. Or, à Baume, on suivait la règle de saint Benoît d'Aniane, qui procédait elle-même de celle du Mont-Cassin[49]. Cluny ne fait donc que ressusciter dans toute leur rigueur les vieilles traditions bénédictines[50]. Les moines vivent dans la solitude du cloître, à l'abri des agitations du siècle, en renonçant à leurs biens personnels et à toute propriété individuelle, ce qui est le seul moyen de parvenir à la paix de l'âme, source et condition du salut. Le vœu de pauvreté s'accompagne de celui d'obéissance, forme essentielle de l'humilité qui est la vertu monastique par excellence : le Clunisien n'a d'autre volonté que celle de l'abbé entre les mains duquel il abdique sa liberté et dont il exécute les ordres avec la plus joyeuse promptitude. La chasteté est une obligation non moins primordiale et, pour la faire observer, la règle édicte une série de précautions : nulle femme ne peut pénétrer dans l'abbaye et aucun moine n'est autorisé à pénétrer dans une maison où se trouve une personne de l'autre sexe. La mortification continue, par le jeûne, par les veilles, au besoin par la flagellation, et par une série d'autres fatigues qui brisent le corps, est un puissant remède à la sensualité.

Pauvreté, humilité, chasteté, pénitence sont autant de moyens pour le moine de rompre les chaînes qui l'attachent au monde et d'atteindre Dieu, mais, s'il fuit le siècle, il pratique la loi de charité qui est la vertu sociale par excellence. La règle clunisienne insiste sur la nécessité de la prière, de la sanctification personnelle par l'assistance au service divin et par le chant des psaumes ; en outre, suivant la tradition de saint Benoît, elle considère le travail comme l'un des éléments essentiels de la vie monastique que résument les deux mots *ora et labora*. Les formes en sont très diverses : service intérieur, moisson et vendange, défrichement de la forêt, mais aussi copie de manuscrits, étude des saintes Ecritures et des arts libéraux. Les Clunisiens, par leur activité économique et intellectuelle, ont joué un rôle dans

48. Berlière, *L'ascèse bénédictine*, p. 29.
49. Berlière, *op. cit.*, p. VI et 29 ; Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 62-63.
50. Sur la règle clunisienne, cf. Berlière, *op. cit.*, p. 117 et suiv., Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 50-63.

l'histoire de la civilisation et l'on ne saurait oublier non plus que par la suite, en construisant leurs églises, ils ont contribué à la formation et au développement de l'art roman. Ils ont aussi travaillé au bien matériel de leurs semblables, en pratiquant largement les lois de l'hospitalité et en répandant les aumônes autour d'eux.

LE MOUVEMENT CLUNISIEN

Or cette règle clunisienne va avoir une extraordinaire diffusion et les principes qui l'animent s'enrichiront d'une série d'applications nouvelles qui en faciliteront le rayonnement. Dès sa fondation, l'abbaye élevée par Guillaume d'Aquitaine apparaît comme une abbaye modèle et suscite aussitôt des émules. En 917, un vassal de Guillaume d'Aquitaine, Ebbon, édifie à Déols, en Berri, un monastère auquel il confère un privilège calqué sur celui qu'avait délivré son suzerain à l'abbaye bourguignonne, et demande à Bernon, premier abbé de Cluny, de venir en prendre la direction. Dans la même région, Bernon est également appelé à assumer la charge de l'abbaye de Massay. C'est le début du mouvement clunisien qui va s'accentuer avec une prodigieuse rapidité après la mort de Bernon (926), sous le gouvernement de son illustre successeur, saint Odon[51].

SAINT ODON

Saint Odon, abbé de Cluny de 926 à 942, est une des plus grandes figures du x^e^ siècle. C'est un ascète qui ne recule pas devant les plus rudes mortifications ni devant les plus humiliantes pénitences jugées nécessaires à sa sanctification personnelle, mais c'est aussi un homme d'action ardent, convaincu, enflammé par le désir de conquérir des âmes à Dieu, pour lequel le seul moyen d'entraîner celles-ci dans les voies du salut est de les conduire au port du monachisme. Toute sa vie n'est qu'un combat opiniâtre, méthodique pour le triomphe de la discipline clunisienne. Vrai fils de saint Benoît, il confesse sans phrases qu'il ne peut y avoir de salut pour ses contemporains que dans le retour à l'idéal tracé par « ce conducteur providentiel des hommes dans leur marche vers le ciel », et il n'a d'autre programme que d'enrichir la sainte milice, de lui insuffler davantage l'esprit du fondateur, de l'organiser plus fortement pour les luttes qu'elle devra sans cesse soutenir[52].

PROGRÈS DE LA RÉFORME

Sous l'impulsion du fougueux abbé, la règle clunisienne réalise de remarquables conquêtes. La plupart des abbayes étaient contaminées par

51. Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 63-64.
52. Sur saint Odon, voir : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 40-47.

les mœurs du siècle. Odon entreprend de les réformer. Il est aidé par les quelques évêques qui, au milieu de la dépravation générale, ont conservé le vieil esprit sacerdotal et aussi par les seigneurs qui espèrent, en suivant l'exemple de Guillaume d'Aquitaine, racheter une vie souillée par l'iniquité ou par le vice et s'assurer la divine récompense qu'ils ont conscience d'avoir peu méritée. Les uns et les autres appellent Odon et lui demandent de restaurer dans leurs monastères la règle de saint Benoît. C'est ainsi que, pour répondre au désir exprimé par Adélaïde, duchesse de Bourgogne, épouse de Richard le Justicier, l'abbé de Cluny prend la direction de l'abbaye de Romainmoutier. Ont été de même réformés par ses soins les monastères d'Aurillac, Tulle, Sarlat, Saint-Martial de Limoges, Saint-Jean d'Angély, Saint-Allyre de Clermont en Aquitaine, de Jumièges en Normandie, de Fleury-sur-Loire et de Saint-Pierre-le-Vif de Sens dans le domaine royal, de Saint-Paul, de Sainte-Marie de l'Aventin, de Saint-Laurent et de Sainte-Agnès à Rome, de Subiaco, Saint Hélie près Népi et même Farfa dans le reste de l'Italie. Cette prodigieuse extension se prolongera sous les successeurs d'Odon, sous Aimar (942-948), surtout sous Maïeul (948-994) et sous Odilon (994-1049), tous personnages extraordinaires, doués, comme on l'a remarqué, tout à la fois d'une exceptionnelle longévité et d'une étonnante ubiquité, qui, par leur intelligence, par leur volonté réformatrice, par leur inlassable activité, perpétueront et développeront en France, en Italie, en Allemagne, en Espagne, l'œuvre accomplie par leur devancier[53].

LE PRIVILÈGE DE JEAN XI (931)

Le prodigieux succès obtenu par saint Odon ne doit pas faire illusion sur les difficultés qu'il a rencontrées. Lorsque, par exemple, il arriva à Fleury-sur-Loire, les moines l'accueillirent par des menaces de mort que calmèrent peu à peu ses protestations d'humilité. On pourrait citer plusieurs autres traits du même genre : ils prouveraient que l'intervention de Cluny n'a pas toujours été accueillie avec enthousiasme. Aussi, pour rendre son action efficace et durable, Odon a-t-il songé à grouper les diverses abbayes qu'il avait ramenées à l'observation de la règle bénédictine en un ordre fortement centralisé, dont le chef aurait une autorité absolue et illimitée. En 931, il obtient du pape Jean XI un privilège aux termes duquel les monastères réformés resteront subordonnés à Cluny ; l'abbé de Cluny sera l'abbé

53. On trouvera la liste des monastères réformés par saint Odon et par ses successeurs dans Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 71 et suiv.

de toutes les filiales où il délèguera, pour le représenter, un simple prieur. Cluny devient une congrégation et c'est là le caractère primordial de l'œuvre réalisée par saint Odon[54].

LA PAPAUTÉ ET CLUNY

En imprimant à Cluny ce caractère, Jean XI, très probablement sans en avoir conscience, a rendu un immense service à l'Église. Il a permis à la réforme monastique, commencée par saint Odon, de se perpétuer et de s'étendre. Ses successeurs, notamment Léon VII, étaient plus qualifiés pour saisir la portée du mouvement qu'ils n'ont cessé d'encourager en multipliant les privilèges[55]. Le monachisme est la seule force sur laquelle puisse s'appuyer le Saint-Siège, au moment où l'Église séculière passe de plus en plus sous la coupe des laïques dont Cluny et ses diverses filiales ont réussi au contraire à s'affranchir.

CARACTÈRES DU MOUVEMENT CLUNISIEN

Par là, Cluny, dans l'anarchie dissolvante du x^e^ siècle, apparaît comme un principe de conservation. L'ordre réalise, sous l'autorité suprême et exclusive du Saint-Siège, l'unité de l'Église régulière, mais son rôle se borne là. Le mouvement clunisien est exclusivement monastique et il ne pénétrera guère l'Église séculière. Sans doute l'esprit de Cluny a-t-il çà et là gagné quelques prélats qui essaieront de ramener leur clergé à des mœurs meilleures, sans doute aussi Cluny a créé autour de ses abbayes, notamment dans certaines paroisses où ses moines avaient la *cura animarum*, une atmosphère de pureté, favorable à une réforme morale de l'Église, mais là se borne son rôle. On n'a pas vu à Cluny les causes profondes des maux qui ravagent la chrétienté et l'on n'y a aperçu d'autres sources de salut que le renoncement au siècle et la multiplication des abbayes clunisiennes où l'on peut, en vivant chrétiennement, gagner le ciel.

LA RÉFORME MONASTIQUE DANS LE ROYAUME DE LORRAINE

La réforme monastique du x^e^ siècle ne se concentre pas uniquement autour de Cluny. Un autre mouvement s'est dessiné, contemporain de celui qu'avait provoqué la fondation de Guillaume d'Aquitaine, dans l'ancien royaume de Lorraine d'où il a rayonné sur le nord et l'est de la France.

GÉRARD DE BROGNE

L'initiateur est un jeune seigneur, tourmenté par le dégoût du siècle, Gérard, qui, en 914, bâtit sur sa terre de Brogne, près de Namur, une église où il réunit

54. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 48.
55. Jaffé-Wattenbach, 3598, 3599, 3600, 3603, 3605, 3606, 3610.

d'abord des chanoines. Bientôt, il implante parmi ses compagnons la règle de saint Benoît et, renonçant au monde, devient lui-même abbé du monastère qu'il avait fondé. Il donne l'exemple du plus rigoureux ascétisme, acquiert très vite une grande réputation de sainteté, puis il gagne à la cause du monachisme plusieurs seigneurs tels que Gilbert de Lorraine et Arnoul de Flandre. Grâce à leur appui, il réussit, avant sa mort survenue en 959, à réformer les abbayes de Saint-Ghislain, de Saint-Bavon de Gand, de Saint-Pierre au mont Blandain, de Saint-Bertin, de Saint-Omer, toutes fort éprouvées par les invasions normandes et par les guerres civiles[56].

JEAN DE GORZE

Gérard de Brogne a eu plusieurs émules. Le plus connu et aussi le plus influent a été Jean de Gorze. Fils d'un riche seigneur de la région de la Moselle, il se sent, à la suite d'un séjour à l'école de Toul, où régnait une atmosphère de vive piété, attiré par le cloître ; un voyage en Italie, où il visite Rome et le Mont-Cassin, l'affermit dans son désir d'ascétisme. L'évêque de Metz, Adalbéron, prélat fort intelligent qui appartenait à l'aristocratie lorraine, aperçoit tout le parti qu'il pourra tirer de Jean et des compagnons que celui-ci avait entraînés dans son pieux dessein. Il les oriente vers l'abbaye de Gorze qui, fondée autrefois par Chrodegang, était depuis plusieurs années désertée par les moines et tombait en ruines (933). En 938, le pape Léon VII confirme cette fondation et accorde le privilège d'élire librement l'abbé[57]. Malgré quelques difficultés d'ordre divers, Gorze connut une période de réel éclat et, jusqu'à la mort de Jean (974), le nombre des moines ne cessa de s'accroître. De plus, grâce au concours particulièrement actif de l'évêque Adalbéron, l'influence de Jean s'étendit sur toutes les abbayes de la Haute-Lorraine dont beaucoup furent réformées au milieu du x^e siècle. Tel fut le cas dans le diocèse de Metz de Saint-Arnulf, de Saint-Félix, de Longeville, de Hornbach, dans celui de Toul de Saint-Apre, Saint-Mansuet, Sénones, Moyenmoutier, dans celui de Trèves de Saint-Maximin, dans celui de Liége de Stavelot, Malmédy et Saint-Hubert. En même temps que la vie renaît dans les anciennes abbayes, de nouveaux monastères s'édifient, comme Belmont, Bainville qui relèvent l'un de Moyenmoutier, l'autre de Saint-Apre, comme Gembloux,

56. Sur Gérard de Brogne, voir : W. Schultze, *Gerhard von Brogne* dans *Forsch, z. d. Gesch.*, t. XXV, p. 222-271 ; Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 121 et suiv.; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 28 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 346-350 ; A. Fliche, *Réforme grégorienne*, t. I, p. 74.

57. Jaffé-Wattenbach, 3609.

comme Bouxières et Saint-Gengout de Toul destinés aux nonnes[58]

CARACTÈRES DE LA RÉFORME LORRAINE

Il y a donc eu en Basse et Haute Lorraine un mouvement monastique intense, nettement distinct de celui de Cluny et qui revêt d'ailleurs des caractères assez différents[59]. D'abord il a une allure beaucoup plus ascétique, mais là n'est pas la divergence essentielle. Elle réside plutôt dans ce fait que Cluny est une congrégation, tandis que les monastères lorrains conservent leur pleine autonomie. Cluny relève directement du Saint-Siège : aucune des abbayes lorraines n'a été affranchie de la juridiction de l'ordinaire. D'ailleurs entre celles-ci et l'épiscopat le contact a été beaucoup plus étroit. Alors que, dès l'origine, Cluny et ses filiales sollicitent et obtiennent de la papauté des privilèges d'exemption qui les mettent en marge de l'Église séculière et leur attirent plus d'une fois la défiance ou même l'hostilité de l'épiscopat, en Lorraine ce sont les évêques qui le plus souvent ont pris l'initiative de la réforme : Adalbéron à Metz, Gozlin à Toul, Richer à Liége ont secondé, souvent orienté les efforts des réformateurs qui sans eux n'auraient pas abouti[60].

CE QUE LA PAPAUTÉ DOIT AUX RÉFORMATEURS LORRAINS

Aussi ce mouvement a-t-il un caractère local beaucoup plus marqué. Tandis que Cluny conquiert le monde chrétien tout entier, les réformateurs lorrains, étrangers à toute idée de large propagande, n'étendent pas leur action au delà de la Lorraine, de la Flandre, de l'Allemagne rhénane. A cet égard leur rayonnement est moindre que celui de Cluny. En réalité leur influence a été d'un tout autre ordre et elle se fera sentir beaucoup plus tard. C'est en Lorraine que l'on a saisi pour la première fois les causes véritables de la crise dont souffre l'Église depuis la disparition de l'empire carolingien et que l'on a posé la question d'une réforme générale que les clunisiens, confinés dans leur idéal monastique, n'ont pas cherché à concevoir avec clarté et précision. On y a compris que le désordre des mœurs cléricales était une conséquence de l'asservissement du pouvoir spirituel au temporel et l'on y a

---

58. Cf. Schultze, *Forschungen zur Geschichte der Klosterreform im zehnten Jahrhundert* ; Sackur, *op. cit.*, t. I, p. 146 et suiv.; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 350 et suiv.

59. L'influence de Cluny ne pénétrera que très tard dans ces régions. On a cru longtemps qu'elle s'était fait sentir au début du XI[e] siècle sous l'impulsion de Richard de Saint-Vannes. Dans un fort curieux article sur *La réforme de Richard de Saint-Vannes*, paru dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. VII, 1928, p. 556-570, M. Sabbe a démontré qu'il n'en était rien et que le mouvement créé par Richard était, comme celui de Brogne et de Gorze, tout à fait indépendant de Cluny. On aura d'ailleurs l'occasion de revenir plus loin sur cette réforme.

60. Hauck, *op. cit.*, t. III, p 357 et suiv.; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 75.

entrevu, de bonne heure, que la régénération de l'Église ne pourrait être opérée avec succès que le jour où la papauté, maîtresse du monde chrétien, aurait recouvré sa pleine indépendance [61].

L'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT PONTIFICAL APRÈS 962

Ces idées, dont on trouverait la plus lointaine esquisse chez Rathier de Liège au milieu du X^e^ siècle [62], mettront de longues années à éclore et à se préciser. Elles n'entreront vraiment en lice que le jour où plusieurs réformateurs lorrains viendront à Rome au temps de Léon IX (1048-1054) et où l'un d'eux parviendra à la papauté sous le nom d'Étienne IX (1057-1058) [63]. Pour le moment, le Saint-Siège ignore les caractères véritables du mouvement lorrain et ses titulaires successifs restent à l'écart des voies qui peuvent assurer sa libération totale. Il se laisse conduire par les événements plutôt qu'il ne songe à les diriger. La restauration de l'empire par Otton le Grand, en 962, va l'arracher à la tyrannie de l'aristocratie romaine, mais elle ne lui rendra pas son indépendance ni son autonomie. Jusqu'à l'avènement d'Étienne IX (1057), les papes subiront la tutelle impériale, substituée à celle des Théophylacte ; ils ne jouiront pas d'une liberté véritable et n'auront pas l'autorité suffisante pour combattre les divers abus qui se sont insinués à tous les degrés de la hiérarchie.

61. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 126-128.
62. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 75-86.
63. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 152-153 et 173, n. 1.

CHAPITRE VI

Otton le Grand
La restauration de l'Empire d'Occident
(936-962)[1]

SURVIVANCE DE L'IDÉE IMPÉRIALE EN OCCIDENT

Pendant la première moitié du Xe siècle, les divers États issus du démembrement de l'empire carolingien ont vécu de leur vie propre, sans qu'aucun des rois qui les ont gouvernés ait tenté de réunir les rameaux détachés du grand tronc. De son côté, la papauté, accaparée par la noblesse romaine, n'a pas essayé davantage de ressusciter l'institution impériale telle qu'elle existait au siècle précédent. Toutefois le souvenir de celle-ci n'a jamais disparu ; il reste vivace dans la littérature qui exalte Charlemagne et le régime instauré par lui.

Dès la seconde moitié du XIe siècle, la légende du grand empereur s'ébauche à travers les poèmes et les chants en langue vulgaire[2]. Au même moment, le *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, composé vraisemblablement en 897 ou 898[3], célèbre l'ordre merveilleux institué par Charlemagne et déplore sa disparition. Ce sentiment persiste et s'accroît au Xe siècle sous l'influence des maux causés par l'invasion. Vers 950, Adson, moine à Montiérender, dans sa *Vita Antechristi*, annonce que la venue de l'antéchrist, qui doit concorder

1. Sur Otton le Grand et la restauration de l'empire on devra consulter avant tout : R. Köpke et E. Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, Leipzig, 1876, auquel nous renverrons constamment pour les références aux textes contemporains. On trouvera également des vues très suggestives dans Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III. Nous citerons encore : W. von Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. I, Leipzig, 1881 ; M. Manitius, *Deutsche Geschichte unter den sächsischen und salischen Kaisern*, 911-1125, Stuttgart, 1889. En français, il n'existe que la traduction de l'ouvrage anglais de Bryce (*The Holy Roman Empire*, Londres, 1864), intitulée *Le Saint Empire romain germanique et l'Empire actuel d'Allemagne*, Paris, 1890 ; on lira toutefois avec beaucoup de fruit le dernier chapitre de l'*Empire carolingien* de Kleinclausz : *Les origines carolingiennes du Saint Empire romain germanique*. On ne manquera pas enfin de recourir aux histoires générales d'Allemagne et d'Italie déjà mentionnées ainsi qu'au livre, plusieurs fois cité, de Duchesne sur *Les premiers temps de l'État pontifical*.

2. Voir : Kleinclausz, *L'Empire carolingien*, p. 506 et suiv.

3. Cf. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, p. 192.

avec le moment où tous les royaumes se sépareront de l'empire romain, n'est pas encore proche, car, « aussi longtemps qu'il existera des rois francs pour tenir l'empire romain, la dignité impériale ne périra pas. » Ces œuvres ont eu une grande influence[4]. Partout ce sont les mêmes appels émus à un nouveau Charlemagne qui mettra fin aux dures épreuves de la chrétienté.

Ce nouveau Charlemagne surgit au Xe siècle et il vient d'Allemagne. Seul ce royaume était parvenu, depuis l'avènement de la dynastie saxonne (919), à un état de stabilité favorable à une œuvre de longue haleine, et cette dynastie saxonne eut par surcroît l'heureuse fortune de donner le jour à un homme de génie en la personne du fils et successeur d'Henri Ier, Otton Ier, surnommé le Grand, à qui il devait être échu de restaurer l'empire en 962.

OTTON LE GRAND

Otton le Grand est né le 23 novembre 912[5]. Il n'est donc âgé que de vingt-quatre ans, au moment où, en 936, il succède à son père Henri Ier comme roi de Germanie. Il a tout ce qu'il faut pour conquérir les sympathies de son peuple. Il en impose d'abord par sa haute taille et sa puissante carrure, par sa physionomie énergique qu'embroussaille une barbe rousse et touffue, par son regard enflammé et impétueux. Passionné pour les exercices physiques, naturellement très brave, d'une endurance peu commune, toujours prêt à donner de sa personne, il ne reculera jamais devant les plus rudes fatigues et ne craindra pas dans les combats d'affronter les postes les plus périlleux. Ce corps robuste abrite, en même temps qu'une âme de guerrier, une intelligence de premier ordre. Sans doute Otton n'est-il guère cultivé. Son éducation, toute militaire, n'a pas visé à faire de lui un lettré. Il ignore le latin et, en dehors de sa langue maternelle, parle mal le slave et le français ; il n'a appris à lire que tardivement, mais ces lacunes de son instruction ne l'empêcheront pas, tellement il est bien doué, de se distinguer autant comme homme d'État que comme général. Sa belle humeur, sa bonté souriante ne seront pas étrangères non plus à la popularité que lui vaudra son gouvernement toujours équitable et modéré. Sa piété achèvera de lui concilier les sympathies des hommes d'Église. Comme la plupart des rois de son temps il ne s'est pas montré, au moins pendant sa jeunesse, bien scrupuleux quant à l'observation des lois de la morale chrétienne ; à dix-sept ans, il avait déjà un fils naturel, né d'une belle

4. Voir : Kleinclausz, *op. cit.*, p. 550-551
5. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 6, n. 3.

captive slave, mais il s'est assagi en prenant de l'âge et il a alors racheté cette fâcheuse sensualité par une extrême fidélité aux pratiques religieuses. Il a une foi immense dans la protection des saints dont il vénère les reliques avec dévotion et se complaît à présider les grandes cérémonies cultuelles. D'autre part, il s'efforcera toujours de conformer son gouvernement aux principes évangéliques et de réaliser, du mieux qu'il le pourra, le type du roi chrétien que Charlemagne incarne à ses yeux[6].

A son avènement, quoique n'ayant jamais été associé aux affaires, il sait clairement où il veut en venir. Consolider en Allemagne l'œuvre paternelle, afin d'être en mesure de revendiquer la couronne d'Italie, puis la dignité impériale, tel est le but qu'il se propose tout d'abord et qu'il poursuivra avec autant de méthode que de ténacité.

I. — Le gouvernement d'Otton Ier en Allemagne

ÉLECTION ET COURONNEMENT D'OTTON Ier

Les circonstances qui ont entouré l'avènement d'Otton Ier, en 936, révèlent les intentions du nouveau roi et son programme de gouvernement, très différent de celui auquel s'était conformé Henri Ier.

Henri Ier s'est efforcé avant tout de vivre en parfait accord avec les ducs nationaux qu'il a associés à sa politique. Il les a si bien gagnés qu'aucun d'eux ne cherche à disputer le royaume à son fils ; ceux de Souabe et de Lorraine sont ses créatures; quant à celui de Bavière, il se tient pour satisfait des concessions qui lui ont été accordées. D'autre part, les victoires remportées sur les Hongrois, les Slaves et les Danois ont assuré à la dynastie saxonne un prestige incontesté. Enfin Henri Ier, avant de mourir, a pris soin de désigner son fils Otton au choix des princes, mais ceux-ci ont été sollicités de donner leur assentiment, en sorte que le principe électif demeurait sauf en apparence, malgré une transmission héréditaire de la couronne[7].

A la différence de son père, Otton Ier inaugure son règne en se

6. La plupart des éléments de ce portrait sont empruntés au biographe d'Otton Ier, Widukind, qui reste une des sources primordiales de l'histoire du règne. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 513-522.

7. C'est ce qui résulte de cette mention très significative que l'on relève dans les Annales de Quedlinbourg (a. 937), relativement à l'élection d'Otton Ier : « Jure hereditario paternis eligitur succedere regnis. » On trouvera tous les textes relatifs à cette élection dans Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 21-23.

faisant sacrer et couronner. Il n'a pas les mêmes raisons que Henri Ier de redouter la puissance excessive de l'Église qui peut, au contraire, concourir à la réalisation de ses desseins. Aussi, dans l'été de 936, sans doute le 8 août, réunit-il à Aix-la-Chapelle une grande assemblée où viennent en foule ses vassaux et arrière-vassaux. Les ducs renouvellent l'élection et Otton reçoit d'eux le serment féodal, puis l'archevêque de Mayence le conduit au milieu de l'Église et le présente au peuple qui l'acclame comme l'élu de Dieu et des princes, après quoi, l'entraînant derrière l'autel, il lui remet les insignes de la royauté, tandis que l'on chante le *Te Deum*[8].

Cette cérémonie est tout à fait significative. Elle renoue la tradition carolingienne avec laquelle Henri Ier avait nettement rompu et confère à la royauté saxonne un caractère religieux dont elle avait été dépourvue à ses origines. D'autre part, si Otton Ier manifeste, à cette occasion, son désir d'entente avec l'épiscopat, il affirme, au même moment, sa volonté de subordonner les ducs à l'autorité royale. Après lui avoir prêté le serment féodal, les quatre ducs de Franconie, de Souabe, de Bavière et de Lorraine, ont assuré son service personnel comme grands officiers de la couronne[9]. Tous les actes du gouvernement d'Otton Ier témoigneront que le roi les considère comme de véritables *ministeriales*.

Une avance à l'Église et un avertissement aux ducs, voilà ce que trahit chez le nouveau roi la cérémonie du 8 août 936, deux traits qui se relient d'ailleurs l'un à l'autre. Il était facile de prévoir que les ducs ne se plieraient pas sans résistance à l'adaptation qui leur avait été assignée par surprise et c'est pour triompher de leur opposition éventuelle, peut-être aussi pour préparer, dans un avenir plus lointain, la restauration de l'empire à son profit, qu'Otton Ier s'est rapproché de l'Église en sollicitant la bénédiction dédaignée par son père.

SOULÈVEMENT DE LA BOHÊME ET DES SLAVES DE L'ELBE

Les ducs, surpris et décontenancés, n'ont pas marqué le coup et Otton Ier a pu, sans être gêné par eux, parer aux graves embarras qui surgirent, au début du règne, sur les frontières orientales de son royaume.

Le duc de Bohême, Venceslas, n'avait cessé, depuis 929, de manifester les dispositions les plus pacifiques. Il avait tout à la fois accentué

8. Widukind II, 1 et 2.
9. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 37-41 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 25-26 ; F. L. Ganshof, *Quelques aspects de l'histoire de l'empire au XIe siècle*, Paris, 1928, p. 8.

le rapprochement de son pays avec l'Allemagne et facilité la pénétration du christianisme en rappelant les prêtres bannis, en construisant de nouvelles églises et en relevant celles qui étaient tombées en ruines, en invitant l'évêque de Ratisbonne à venir consacrer la cathédrale édifiée à Prague par ses soins, mais, quelques mois avant l'avènement d'Otton Ier, le 28 septembre 935, il a été assassiné par son frère Boleslas qui groupait autour de lui tous les opposants. Ce coup de force fut suivi aussitôt d'une réaction nationale, à la fois antichrétienne et antigermanique. Les clercs furent pourchassés et dépouillés, tandis que Boleslas, proclamé duc, se dérobait à la tutelle allemande qu'Otton Ier n'osa pas lui imposer par la force[10].

Un autre danger, plus grave encore, se dessinait sur l'Elbe où les tribus slaves s'agitaient. Les Rédariens notamment, qui avaient déjà préoccupé Henri Ier à la fin de son règne, affichaient une hostilité non déguisée à l'égard de la Germanie. Otton, n'osant s'éloigner aussitôt après son avènement, les fit combattre par le jeune Hermann de Billung qui réussit à les tenir en respect sans pouvoir implanter parmi eux la suprématie allemande[11].

Ainsi le péril slave est loin d'être écarté, tandis qu'au même moment les Hongrois s'empressent de rappeler qu'ils n'ont en aucune façon renoncé à leurs marches périodiques vers l'ouest.

L'INVASION HONGROISE (937). Dès les premiers jours de l'année 937, l'Allemagne est envahie par les Magyars. Un premier flot submerge la Franconie, un second la Souabe. D'autres bandes font irruption en Saxe. Otton les repousse et les poursuit jusqu'à Metz[12]. L'invasion est ainsi dérivée vers la France de l'est, puis vers l'Italie que les Hongrois traversent à leur retour, non sans avoir poussé une audacieuse pointe jusqu'à Capoue et au Mont-Cassin[13].

Bien que l'Allemagne ait relativement moins souffert que les pays voisins, le règne d'Otton Ier commence mal. Le prestige du jeune roi est quelque peu atteint par cette réapparition du péril extérieur que l'on croyait conjuré. Les difficultés intérieures ne vont pas tarder à surgir. Elles viendront de la part des ducs qui ne tarderont guère à s'insurger contre les nouvelles méthodes de gouvernement, esquissées au jour du sacre et bientôt affirmées par d'autres actes.

---

10. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 50-55 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 190-192.
11. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 55-58.
12. Widukind II, 5 ; *Annales Augustani*, a. 937.
13. Léon d'Ostie, I, 55 ; *Annales Beneventani*, a. 937.

LES RAPPORTS D'OTTON Ier AVEC LES DUCS NATIONAUX

La mort du duc de Bavière, Arnulf (14 juillet 937), pose pour la première fois la question des rapports entre la couronne et les duchés nationaux.

Arnulf s'était toujours montré loyal et dévoué envers la dynastie saxonne qui, en retour, n'avait pas cherché, sous Henri Ier, à lui disputer les droits régaliens qu'il avait usurpés. Après sa disparition, Otton Ier veut au contraire ressaisir les prérogatives abandonnées par son père ; il entend en particulier nommer les évêques bavarois. Le fils d'Arnulf, Eberhard, lui oppose une résistance farouche. De son côté, le roi tient bon et ne renonce à aucune de ses revendications, mais il lui faut conduire deux expéditions en Bavière pour les faire triompher[14]. Toutefois son succès est aussi complet qu'il pouvait le souhaiter : Eberhard vaincu doit prendre le chemin de l'exil et le duché est remis à l'un des plus fidèles serviteurs d'Otton, Berthold, frère d'Arnulf[15].

Il en est de même en Franconie où le duc Eberhard, frère de Conrad Ier, nourrissait à l'égard de la dynastie saxonne une jalousie acrimonieuse. En 937, cédant aux conseils de son entourage, il se soulève lui aussi, mais la répression est immédiate et le duc rebelle doit verser au roi cent livres d'argent, après quoi il obtient son pardon[16].

GUERRE CIVILE EN ALLEMAGNE (938-939)

Cet échec ne calme pas l'ambition d'Eberhard. En 938, il participe très activement à une conjuration formée contre Otton par le duc de Lorraine, Gilbert, inquiet lui aussi pour l'indépendance de son duché, et par le propre frère du roi, Henri. Celui-ci, plus jeune qu'Otton, né après l'avènement de son père, prétendait que la couronne aurait dû lui revenir ; il avait réussi à rallier à ses vues sa mère, Mathilde, et par ses largesses s'était concilié en Saxe même de nombreux partisans. Il n'hésite pas à se mettre à la tête des ducs et à faire siennes leurs réclamations.

Le plan des conjurés était de provoquer un soulèvement de la Lorraine avec, si possible, l'appui du roi de France, Louis IV[17], au moment où Otton Ier se trouvait retenu à la frontière orientale de la Germanie. Otton déjoua ces combinaisons par la rapidité de ses mouvements. Il confia au fidèle comte Géron la mission de contenir les Slaves et se retourna aussitôt contre ses adversaires. Au début de 939,

14. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 68 et suiv.
15. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 79, n. 1 et 2.
16. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 62-63.
17. Sur les rapports de Louis IV avec les seigneurs lorrains, cf. *supra*, p 90-91.

il surprit, près de Xanthen, son frère qui se dirigeait vers le Rhin pour opérer sa jonction avec l'armée lorraine. Il le battit, mais ne put l'empêcher d'aller s'enfermer dans Mersebourg où il vint aussitôt l'assiéger. Henri finit par se rendre moyennant la promesse d'un armistice de trente jours. Ainsi libéré, il s'empressa de joindre Gilbert qu'il décida à reprendre les hostilités. Louis IV avait enfin consenti à recevoir l'hommage, qu'il avait d'abord décliné, des seigneurs lorrains[18] et l'on pouvait espérer son concours effectif. La lutte s'engageait donc pour les conjurés sous les plus favorables auspices[19].

VICTOIRE D'OTTON Ier SUR LES DUCS

Otton ne se laissa pas prendre au dépourvu. Informé de la trahison de son frère, avec lequel il avait eu une entrevue sans grands résultats, il gagne de nouveau la région rhénane, ravage la Lorraine, contraint Gilbert à se réfugier dans la forteresse de Chièvremont, près de Liége, puis retourne en Saxe où le péril slave s'accusait de nouveau. Dès qu'il est rassuré de ce côté, il réapparaît en Alsace et assiège Brisach que tenaient les partisans d'Eberhard. Il accepte alors d'engager des négociations par l'intermédiaire de l'archevêque de Mayence, Frédéric, mais celui-ci, dont l'attitude était depuis quelque temps fort douteuse, passe aux insurgés, entraînant avec lui plusieurs prélats parmi lesquels l'évêque de Strasbourg, Ruthard.

Le roi ne perd pas confiance, et il a raison. Au moment où il paraît avoir perdu la partie, il est sauvé de la façon la plus inattendue.

Gilbert de Lorraine et Eberhard de Franconie, venus de Metz, avaient passé le Rhin à Andernach pour obliger Otton à lever le siège de Brisach. Brusquement ils sont surpris par une petite troupe saxonne, que commandaient les comtes Udon de Wetterau et Conrad le Sage, et périssent misérablement l'un et l'autre. Aussitôt la situation est retournée. Brisach capitule; l'archevêque de Mayence et l'évêque de Strasbourg sollicitent leur pardon ; Henri dépose les armes ; les seigneurs lorrains font leur soumission ; la veuve du duc Gilbert, Gerberge, qui était la propre sœur d'Otton, épouse le roi de France et désormais Louis IV, que les coalisés avaient essayé d'entraîner dans leur parti, se désintéressera de la Lorraine. Otton confie la garde du duché à un comte du pays, Otton, qui veillera sur le jeune fils de Gilbert et de Gerberge, Henri, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité. Quant

18. Cf. Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, p. 41-42.

19. Les deux sources principales pour ces divers événements sont Widukind, II, 13 et suiv., et le continuateur de Réginon, a. 937-939. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 76 et suiv.

au duché de Franconie, il revient tout simplement à la couronne[20].

AFFERMISSEMENT DE LA MONARCHIE SAXONNE

Otton ne pouvait espérer une victoire plus complète. La royauté a brisé la puissance des ducs nationaux et peut disposer désormais de leurs États à sa guise, sans soulever la moindre résistance. En 948, à la mort de Berthold de Bavière, Otton peut retirer le duché au fils du défunt, qui était en bas-âge, et le remettre à son frère Henri avec lequel il scelle ainsi sa réconciliation[21]. Quatre ans plus tôt, en 944, il a donné la Lorraine, où le fils de Gilbert et le comte Otton étaient morts simultanément, à Conrad le Roux, qui put ainsi arrondir les larges domaines qu'il possédait dans la région rhénane, autour de Worms et de Spire[22]. Quant à la Souabe, elle revint, en 949, au fils aîné du roi, Liudolf, qui avait épousé, en 947, Ida, fille du duc Hermann. Celui-ci n'ayant pas d'héritiers mâles, la transmission s'accomplit, à sa mort (949), sans aucune difficulté[23].

Il n'y a donc plus, au milieu du Xe siècle, de duchés indépendants : c'est le roi qui nomme les ducs. L'autorité monarchique, partout contrebattue, jouit en Allemagne d'une force et d'un prestige grâce auxquels Otton pourra bientôt concevoir les projets les plus grandioses.

OTTON Ier ET L'ÉGLISE

Cet affermissement de la monarchie saxonne a été grandement facilité par l'appui de l'Église. Henri Ier n'avait pas su, comme roi, se dépouiller des sentiments de défiance jalouse qu'entretenaient les ducs nationaux à l'égard des évêques, alliés traditionnels de la couronne. Ceux-ci ont été, pendant son règne, tenus à l'écart[24]. Dès son avènement, Otton Ier atteste au contraire sa volonté de gouverner avec eux, Lorsqu'en 937 il réunit à Magdebourg une assemblée pour juger Eberhard de Franconie, rebelle à son autorité, il convoque, pour l'entourer, deux archevêques, Frédéric de Mayence et Adalgag de Hambourg, et huit évêques, venus de toutes les parties de l'Allemagne, et c'est après s'être éclairé de leurs avis qu'il rend sa sentence[25]. Il y a là l'indice d'une ligne de conduite nouvelle : Otton a vu clairement qu'à la condition d'être maître absolu des élections épiscopales, il n'avait

20. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 86 et suiv.
21. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 150.
22. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 131-133.
23. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 101.
24. Cf. *supra*, p. 36 et 40
25. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 28.

rien à redouter de l'Église et qu'il pouvait retirer de son alliance les plus précieux avantages. En lui concédant des privilèges territoriaux et féodaux, il creusera le fossé qui la sépare des ducs, menacés par cet accroissement de puissance, et, comme les ducs se dressent contre la couronne, l'Église sera tout naturellement amenée à se ranger aux côtés du roi en face de l'ennemi commun.

Dominer l'Église en se rendant maître des évêchés et l'enrichir pour avoir son appui, tels seront, pendant toute la durée du règne, les deux traits essentiels de la politique ecclésiastique d'Otton Ier.

INTERVENTION DU ROI DANS LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

Dès le début, les nominations épiscopales sont faites par le roi ou tout au moins avec son assentiment le plus formel. Les textes ne disent pas explicitement si, en 936, Frédéric, qui succède à Hildebert comme archevêque de Mayence; a été désigné par Otton Ier[26], mais il ne saurait y avoir aucun doute pour Adalgag qui monte au même moment sur le siège de Hambourg[27]. Par la suite, aucune élection ne s'est opérée sans l'intervention royale. Otton n'hésite pas à s'imposer les plus lointains déplacements pour faire valoir sa prérogative : en 941, la double vacance des sièges de Würtzbourg et de Spire le ramène de Saxe en Franconie ; en 942, il entreprend également un long et pénible voyage, afin de pourvoir d'un nouveau titulaire l'église de Ratisbonne. Le plus souvent, il est vrai, il nomme l'évêque à la cour même[28], mais il s'efforce toujours de ne pas aller à l'encontre des vœux des électeurs canoniques. Parfois même, il accorde par diplôme la *licentia eligendi*[29] ; il ne se prive pas, en pareil cas, de faire de la candidature officielle et demeure libre de ne pas ratifier les propositions qui lui sont adressées[30].

Otton Ier a pu de la sorte peupler les évêchés de ses créatures. Les membres de sa famille ont été particulièrement favorisés. Son fils, Guillaume, est devenu archevêque de Mayence et son frère, Brunon, archevêque de Cologne. Henri de Trèves, les deux Poppon de Würtzbourg, Liudolf d'Osnabrück, d'autres encore étaient ses parents plus ou moins proches. Il faut reconnaître que ces choix ont été en général heureux. Brunon de Cologne, destiné de bonne heure au service de l'Église et élevé à l'école cathédrale d'Utrecht, n'a pas été seulement un

26. Voir : Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 66, n. 2.
27. L'une des vies de Mathilde dit formellement que le roi a désigné Adalgag sur la recommandation de sa mère. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 67, n. 2.
28. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 30-31.
29. Stumpf, 63 et 101 ; Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 529, n. 1.
30. C'est ce qui est arrivé à Cologne et à Cambrai. Cf. Hauck, *op. cit.*, p. 29, n. 8.

habile diplomate qui a rendu au roi d'éminents services en France et en Lorraine[31] ; il n'a jamais oublié qu'il était évêque et, comme tel, il s'est signalé tout à la fois par son austère piété et par sa large culture intellectuelle qui lui a valu une réputation de philosophe et de lettré[32].

PUISSANCE TEMPORELLE DES ÉVÊQUES

Ces évêques, nommés par lui, Otton Ier les considère comme des vassaux qui relèvent directement de la couronne. Ce sont de véritables seigneurs temporels qui jouissent de prérogatives multiples. Sans doute Otton n'a fait que reprendre la politique de ses prédécesseurs qui avaient concédé à l'épiscopat de nombreux privilèges d'immunité, mais son règne est marqué, à cet égard, par de nouveaux progrès. Non seulement en effet il a accru les pouvoirs judiciaires du tribunal épiscopal sur le territoire qui jouit de l'immunité, non seulement il a abandonné à plusieurs prélats d'importants droits régaliens, comme la frappe de la monnaie et la perception de tonlieux, mais il en est arrivé à conférer à l'évêque les pouvoirs du comte à l'intérieur et même dans les dépendances de la cité. Il en a été ainsi pour Spire dès 946, puis pour Magdebourg, Mayence, Cologne, Chur[33]. Les successeurs d'Otton Ier obéiront aux mêmes tendances et ainsi l'épiscopat allemand arrivera à acquérir, pendant la seconde moitié du Xe siècle, une extraordinaire puissance territoriale.

L'INVESTITURE ROYALE

L'évêque, devenu seigneur temporel, ne se distingue guère des hauts feudataires laïques. Le roi voit en lui un de ses vassaux immédiats et se conduit à son égard comme un suzerain. Non content d'exercer, en l'élargissant, le pouvoir traditionnel que lui reconnaissaient les canons lors des élections épiscopales, il lui remet sa dignité, « l'investit » en lui tendant lui-même le bâton pastoral, et la consécration n'a lieu qu'après cette formalité. S'il n'est pas sûr que la formule *Accipe ecclesiam* ait été employée dès le Xe siècle[34], le sens de la cérémonie qui a lieu à cette occasion n'est pas douteux : c'est du roi que l'évêque tient son église et le serment qu'il prête est un serment féodal, mais, comme dans l'évêché le spirituel et le temporel forment un tout qu'il est très difficile de disjoindre, il en résulte une confusion qui pèsera sur les rapports de l'Église et de l'État le jour où dans l'Église le pouvoir suprême,

31. Voir plus haut, p. 100 et suiv., son rôle en France pendant la minorité de Lothaire.
32. Sur le rôle et l'activité de Brunon, voir : Strebitzki, *Quellenkritike Untersuchungen zur Geschichte des E B Brun I von Köln*, Neustadt, 1875 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 41-46.
33. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 62-63 ; Ganshof, *op. cit.*, p. 22.
34. Le mot n'apparaît qu'au début du XIe siècle, mais il traduit un état de fait bien antérieur. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 52 et suiv. ; Ganshof, *op. cit.*, p. 26.

représenté par le Saint-Siège, aura conquis sa pleine indépendance.

L'ÉPISCOPAT ALLEMAND AU TEMPS D'OTTON Ier

Pour le moment, il est vrai, les inconvénients de ce régime ne se laissent guère percevoir. L'épiscopat allemand, au temps d'Otton Ier, a une réelle valeur morale et ne se désintéresse pas de ses fonctions spirituelles. Brunon de Cologne est le type accompli de l'évêque. On pourrait en dire autant d'Ulrich d'Augsbourg, défenseur de la cité menacée par les Hongrois, mais aussi pasteur de son peuple qu'il se préoccupe d'évangéliser avec une touchante sollicitude. Et ce ne sont pas là des exemples isolés. Peu à peu toutefois, chez ces évêques vassaux les soucis temporels se feront plus ardents, plus âpres, et les aspirations politiques primeront les grands intérêts religieux. Avec un prince comme Otton Ier les abus seront facilement évités, mais la subordination étroite de l'épiscopat à la monarchie n'est pas sans inconvénient pour l'avenir, car il peut suffire d'un changement de souverain pour que des pratiques fâcheuses s'insinuent dans l'Église impériale.

LE POUVOIR ROYAL D'OTTON Ier

Quoi qu'il en soit, en brisant la puissance des ducs et en s'appuyant sur l'Église, Otton Ier a donné à la monarchie saxonne une force incomparable. C'est là ce qui explique comment, au bout de dix ans de règne, le roi de Germanie peut songer à renouer la tradition de Charlemagne, à conquérir l'Italie et à ressusciter l'empire à son profit.

II. — La conquête de l'Italie

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE D'OTTON Ier JUSQU'EN 950

C'est en 950 qu'Otton Ier, cédant aux sollicitations qui lui venaient d'Italie, descend dans la péninsule pour y prendre la couronne, mais depuis longtemps déjà son attention avait été attirée sur le royaume que gouvernait depuis 926 Hugue d'Arles. A la fin de 941, le marquis d'Ivrée, Bérenger, révolté contre cet impopulaire despote, s'était enfui en Germanie et avait imploré l'intervention de son roi[35]. Otton ne crut pas devoir accéder à sa prière. Sans doute il a, dès ce moment, dompté l'opposition des ducs et fait triompher sa conception monarchique, mais il n'a pas encore imposé silence à tous les mécontents. L'attitude de l'archevêque de

35. Cf. *supra*, p. 58-59.

Mayence, Frédéric, malgré une apparente soumission, demeure équivoque et incertaine. Le frère d'Otton, Henri, tout d'abord calmé par la concession de la Lorraine, a rendu le roi responsable de difficultés qui l'ont obligé à renoncer à son duché et projeté de l'assassiner le jour de Pâques de l'année 941. Sans doute le complot a-t-il été découvert et Henri, pieds nus, a demandé pardon à son frère lors d'une grande assemblée tenue à Francfort le jour de Noël[36], mais le simple fait que cette conjuration ait pu se tramer prouve que la paix intérieure n'est pas suffisamment affermie pour qu'Otton puisse se lancer dans une expédition lointaine. D'autre part la situation extérieure n'est pas plus favorable : sur l'Elbe le margrave Géron contient péniblement les Slaves[37] et, au sud-est, une agression hongroise paraît imminente.

LA QUESTION DE BOURGOGNE

Dans ces conditions, Otton juge avec sagesse qu'une intervention en Italie est prématurée. Il l'a du moins préparée depuis le début de son règne en prévenant une extension du royaume de Hugue d'Arles. Celui-ci avait essayé de mettre à profit la mort de Rodolphe II de Bourgogne (937) pour faire annuler la convention de 933 et pour étendre son influence au delà des Alpes[38]. Aussitôt après la mort de Rodolphe, il s'était empressé d'épouser la veuve du défunt, Berthe, et de fiancer son fils, Lothaire, à la fille de Rodolphe et de Berthe, Adélaïde, alors âgée de sept ans. Comme le successeur de Rodolphe, son fils Conrad n'avait qu'une quinzaine d'années, il apparaissait clairement que Hugue voulait, au mépris du traité de 933, annexer le royaume de Bourgogne. Cette politique envahissante, qui risquait de faire tomber les passages des Alpes au pouvoir du roi d'Italie, avait inquiété Otton Ier, d'autant plus que, de son côté, le roi de France cherchait à faire prévaloir sa suzeraineté sur le Lyonnais et le Viennois. Aussi, dès 938 sans doute, le roi de Germanie fit-il une apparition en Bourgogne. Il prit sous sa protection le jeune Conrad qui l'accompagna et qui restera plusieurs années auprès de lui. Quant à Hugue d'Arles, il se retira en Italie, emmenant sa femme et sa bru[39].

Le royaume de Bourgogne avait ainsi gardé son indépendance. C'était pour Otton un succès, encore tout récent en 941, et dont il lui sembla préférable de se contenter pour le moment. L'Italie demeura

36. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 116-121.
37. On trouvera le récit des luttes qu'il doit soutenir à ce moment dans Widukind, II, 30.
38. Cf. *supra*, p. 51-52.
39. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 67-72.

donc sous la domination, plus ou moins théorique, de Hugue d'Arles qui mourut en 947[40]. Son fils Lothaire lui succéda, mais il ne lui survécut que trois ans et disparut à son tour le 22 novembre 950[41].

BÉRENGER II ROI D'ITALIE

Aussitôt Bérenger, qui depuis 945 était rentré en Italie et avait gouverné sous l'autorité nominale de Hugue, puis de Lothaire, s'empressa de se faire élire roi à Pavie (15 décembre 950) et il associa du même coup à la couronne son fils Adalbert[42]. Il pouvait redouter toutefois la compétition de la veuve de Lothaire, Adélaïde, que le roi avait épousée en 947, aussitôt après la mort de son père. Aux droits qu'elle tenait de son mari, la jeune princesse ajoutait ceux qui lui venaient de son propre père, Rodolphe II de Bourgogne, qui avait ceint un moment la couronne d'Italie. Comme elle s'était rendue très populaire par son affabilité et par la très grande dignité de sa vie, Bérenger, qui la savait intelligente et énergique, jugea plus sûr de l'emprisonner à Côme, mais le frère d'Adélaïde, Conrad de Bourgogne, protesta aussitôt contre cet acte de violence et il porta ses plaintes au roi de Germanie. Otton Ier allait trouver là une occasion chevaleresque d'intervenir en Italie[43].

OTTON Ier EN ITALIE

Le moment est beaucoup plus favorable qu'en 941. La situation intérieure de l'Allemagne n'a cessé de s'améliorer : les différents duchés ont à leur tête des hommes tout dévoués au roi et, en donnant la Bavière à Henri, Otton Ier a enlevé tout prétexte à l'opposition d'un frère aussi ambitieux que jaloux. A l'extérieur, les Hongrois ont été deux fois battus au cours des dernières années, en 943 par Berthold de Bavière[44], en 948 par Henri lui-même[45] ; un autre engagement, à Lova, en 950, a été, semble-t-il, moins heureux pour les Bavarois[46], mais il n'y a aucun péril imminent. De même, les Slaves paraissent calmes : dans l'été de 950, Otton s'est montré en Bohême avec une forte armée, afin d'imposer un terme aux combats de frontière, incessants depuis bientôt quinze ans, et a réussi à soumettre le pays dont il confie la surveillance à son frère Henri de Bavière[47]. Enfin, du côté de la France, lors du concile d'Ingelheim (948),

---

40. Cf. *supra*, p. 59.
41. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. III, 2e p., p. 242, n. 16.
42. Hartman, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 243 ; Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 185, n. 1
43. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 243-244 ; Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 190, n. 4 et 191, n. 3-5. Sur Adélaïde, voir : E. P. Wimmer, *Kaiserin Adelheid, Gemahlin Ottos I des grossen in ihrem Leben und Wirken*, Diss. Erlanger, 1897.
44. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 130, n. 3.
45. *Annales S. Emmeranni*, a. 948.
46. Flodoard, *Annales*, a. 950.
47. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 180-181.

une véritable alliance a été conclue avec Louis IV[48]. Otton peut partir pour l'Italie où il va libérer Adélaïde et conquérir sa couronne ; il sait qu'aucun événement fâcheux ne viendra entraver son expédition.

Il envoie d'abord en avant-garde sonfils aîné, Liudolf, qui, en raison de l'insuffisance de ses troupes, n'obtient aucun résultat positif[49]. Il franchit lui-même le Brenner en septembre 951, escorté de ses frères Brunon et Henri, du duc Conrad de Lorraine, des archevêques de Mayence et de Trèves, de plusieurs évêques et de nombreux seigneurs laïques[50]. Dès que cette imposante armée paraît en Lombardie, Vérone ouvre ses portes. Au même moment la reine captive réussit à s'évader de sa prison et trouve une sûre retraite à Reggio[51]. Le 23 septembre, Otton est à Pavie, où il prend le titre de roi d'Italie sans même se faire élire ni couronner, après quoi il envoie une ambassade, chargée de présents, solliciter pour lui la main d'Adélaïde qu'il obtient sans peine[52]. Le mariage est promptement célébré et ainsi le sort de l'Italie se trouve réglé sans qu'aucun des partisans de Bérenger ait esquissé le moindre geste d'opposition. Otton a-t-il songé dès ce moment à rétablir l'empire en sa faveur? Il est permis de le penser, car de Pavie une ambassade, composée de l'archevêque de Mayence, Frédéric, et de l'évêque de Chur, Hartbert, partit pour Rome[53], mais, si Otton s'est proposé de se rendre dans la capitale chrétienne, il n'a obtenu aucun succès : Albéric ne tenait aucunement à s'effacer devant le nouveau roi d'Italie qu'il était décidé à ignorer, comme il l'avait fait pour ses prédécesseurs.

L'ORGANISATION DE L'ITALIE PAR OTTON Ier

Il s'agissait maintenant d'organiser le pays si rapidement conquis. Peut-être Otton, pressé de montrer aux Allemands la nouvelle reine, s'est-il éloigné un peu vite, avant que Bérenger n'eût dévoilé ses intentions. Celui-ci se rendit compte très rapidement que toute résistance était impossible et il alla porter sa soumission au duc de Lorraine, Conrad, qu'Otton avait laissé à Pavie pour le représenter. Il essaya du moins, non sans habileté, de sauver sa couronne en offrant de gouverner l'Italie comme vice-roi, au nom du roi de Germanie. Conrad n'osa pas décliner cette extraordinaire

48. Cf. *supra*, p. 96-98.
49. Widukind, III, 6.
50. Sur la composition de l'escorte, voir : Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 194, n. 1-3.
51. Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 245-246. Cet épisode a été entouré par la suite d'une série de légendes qui ne reposent sur rien.
52. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 197-198 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 247-249.
53. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 199 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 249.

proposition où il vit peut-être un gage de paix. Il accompagna Bérenger en Allemagne, afin d'obtenir la ratification de son beau-père[54]. Otton l'accueillit plutôt froidement. Il finit pourtant par accepter de porter la question italienne devant le concile qui allait se réunir à Augsbourg pendant la seconde semaine d'août 952. Bérenger parut devant cette imposante assemblée et prêta au roi le serment de fidélité *per manus*, moyennant quoi il reçut comme vassal le gouvernement de l'Italie, à l'exception de l'ancien marquisat de Frioul qui, avec l'Istrie, fut laissé à Henri de Bavière ; il s'engagea aussi à administrer avec plus d'équité et à ne plus tyranniser ses sujets, comme il l'avait fait jusque-là[55].

On ne voit pas nettement quelles raisons ont pu amener Otton à conclure cet arrangement qui, étant donné le caractère de Bérenger, ne pouvait être définitif. Peut-être le roi a-t-il voulu avoir les mains libres pour faire face à un nouveau mouvement d'opposition qui se dessinait en Allemagne. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se donner, vis-à-vis de ses sujets d'outre-monts, des allures désintéressées et de les amener à souhaiter eux-mêmes une subordination plus étroite à la royauté germanique, d'où résulterait presque fatalement la restauration de l'empire d'Occident à son profit. Tel est, en tout cas, le but suprême de sa politique, mais il lui faudra encore dix années pour y parvenir.

III. — La restauration de l'Empire d'Occident

L'ALLEMAGNE DE 952 A 956

De 952 à 956, Otton Ier a dû interrompre l'exécution de ses grands projets. La situation intérieure et extérieure de l'Allemagne, si favorable en 950, est devenue brusquement pour lui l'objet de préoccupations de la plus haute gravité.

RÉVOLTE DE LIUDOLF ET DE CONRAD DE LORRAINE

L'opposition est née une fois de plus dans la famille royale. Lors du règlement de l'affaire italienne, Otton Ier a eu le tort d'avantager son frère Henri, personnage intrigant et brouillon, généralement antipathique, au détriment de son fils aîné Liudolf, duc de Souabe, qu'il avait eu d'un premier mariage

54. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 201-204 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 250.
55. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 205-209 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 783.

avec Édith, sœur du roi Édouard d'Angleterre. Liudolf, dont le duché confinait à la péninsule et qui, par surcroît avait, en 951, préparé les voies à son père, s'attendait à recevoir sa récompense. Il ne vit pas sans dépit Otton attribuer le Frioul à Henri de Bavière qui n'avait joué aucun rôle actif dans la campagne d'Italie. Cette déception se doubla d'une crainte, lorsqu'en 952 la reine Adélaïde eut donné le jour à un fils, Henri[56]. Convaincu qu'il serait évincé de la couronne après la mort de son père, Liudolf groupa autour de lui tous les mécontents ; son beau-frère, Conrad le Roux, duc de Lorraine, également jaloux de Henri de Bavière, et l'archevêque de Mayence, Frédéric, qui reprochait à Otton d'avoir choisi Brunon comme archichancelier[57], lui apportèrent une adhésion empressée.

Le complot, formé dès le printemps de 953, n'éclata pas aussitôt. Il semble que, de part et d'autre, on ait songé à un accommodement. Liudolf et Conrad, avant de se révolter ouvertement, allèrent trouver le roi à Mayence et lui déclarèrent qu'ils n'avaient aucune intention hostile à son égard, que seul Henri de Bavière était l'objet de leur ressentiment[58]. On ne sait pas sur quoi portèrent exactement leurs revendications[59]. Il paraît probable qu'Otton, inquiet du mouvement qui se dessinait en Franconie, en Souabe et même en Bavière, se montra très conciliant, mais, après une entrevue avec sa mère, Mathilde, qui avait toujours manifesté une fâcheuse prédilection pour Henri, il changea d'attitude. Il convoqua, pour mai 953, une assemblée à Fritzlar. Liudolf et Conrad n'y parurent pas[60]. Le second fut privé de son duché où il vit se dresser à nouveau contre lui son ancien rival, le comte Renier, neveu du duc Gilbert. Vaincu par lui sur les bords de la Meuse, il dut battre en retraite vers le Rhin et alla se réfugier à Mayence où l'archevêque Frédéric ne demandait pas mieux que de seconder sa résistance[61].

Le roi, avec une armée de Saxons, de Franconiens et de Lorrains, vint aussitôt assiéger Mayence. Après deux mois de vains efforts pour pénétrer dans la place, il se décida à négocier par l'intermédiaire de son cousin, le comte saxon, Egbert, et de son frère Brunon auquel

56. Widukind, III, 12.

57. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 211, n. 1. Cf. aussi O. Rommel, *Der Aufstand Herzog Liudolfs von Schwaben in den Jahren* 952 *und* 954, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IV, et W. Maurenbrecher, *Der Liudolfinische Aufstand von* 953, dans *Ibid.*, t. IV.

58. Widukind, III, 10 et 18. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 215.

59. D'après Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 216, Liudolf aurait exigé d'Otton la promesse de lui succéder et une participation immédiate au gouvernement.

60. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 217-218.

61. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 120 ; Lauer, *Le règne de Louis IV d'Outremer*, p. 226-227.

il avait tout récemment remis l'archevêché de Cologne. Liudolf et Conrad consentirent à se soumettre, mais des propos injurieux tenus sur eux par Henri de Bavière déchaînèrent à nouveau leur colère et l'accord, à peine conclu, se trouva irrémédiablement compromis[62].

VICTOIRE D'OTTON Ier SUR LES OPPOSANTS

La guerre civile recommença donc en Allemagne. Les conjurés, très populaires, recueillirent aussitôt de précieuses adhésions comme celles du comte saxon Egbert et du comte palatin Arnulf, fils du duc du même nom. La Bavière et la Souabe se prononcèrent pour eux, si bien qu'Otton fut obligé de se porter au secours de son frère Henri gravement menacé. Le roi n'obtint d'ailleurs aucun succès ; il alla faire le siège de Ratisbonne, qu'il dut abandonner au bout de quelques semaines, et rentra en Saxe[63]. En Lorraine il n'avait guère été plus heureux. Son frère Brunon, auquel il avait remis le duché, n'avait pu empêcher Conrad de s'emparer de Metz où l'évêque Adalbéron s'était montré particulièrement hostile à son égard[64]. En Souabe, Arnulf, fils de l'ancien duc de Bavière, combattait âprement en faveur de Liudolf, mais il fut battu à Schwabmünden par le comte Dietbald, frère de l'évêque d'Augsbourg, Ulrich[65]. C'était le premier succès remporté par Otton Ier. La réapparition du péril hongrois lui permit de ressaisir son royaume. Les populations terrorisées se détachèrent des opposants qui dès lors n'eurent plus qu'à se soumettre. En 954, à l'assemblée de Langenzenn, Conrad rentra dans la fidélité du roi et Frédéric de Mayence se justifia des accusations qui pesaient sur lui. Liudolf résista plus longtemps. Il livra à son père la sanglante et indécise bataille d'Horsdal, à la suite de laquelle il s'enferma dans Ratisbonne. La famine le contraignit à se rendre. Il s'en remit alors à la clémence d'Otton Ier. Une nouvelle assemblée se tint à Arnstadt. Liudolf et Conrad furent graciés l'un et l'autre. On les laissa en possession de leurs biens patrimoniaux, mais ils perdirent leurs duchés et leurs fiefs. La Souabe fut donnée au comte Burchard, gendre de Henri de Bavière. L'archevêque de Mayence, Frédéric, était mort le 25 octobre ; il eut pour successeur un fils naturel du roi, Guillaume, ce qui acheva de subordonner au roi Otton Ier les grandes métropoles de la région rhénane[66].

---

62. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 121.
63. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 122 et suiv.
64. Lauer, *op. cit.*, p. 227-228.
65. *Vita Oudalrici*, c. 10-11.
66. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 237-244.

L'INVASION HONGROISE DE 954

La paix était rétablie, mais la guerre civile, déchaînée par la révolte de Liudolf et de Conrad, avait eu de fâcheuses conséquences. Abandon momentané de la politique italienne, et surtout réapparition, à la faveur des désordres intérieurs, du danger extérieur sous la forme d'une invasion hongroise, telles ont été les deux répercussions essentielles des événements de 952-953.

Liudolf et Henri se sont mutuellement accusés d'avoir appelé les Magyars en Bavière[67]. En réalité, il est plus probable que ceux-ci ont profité des embarras de la royauté pour renouer une tradition qu'avait rompue l'énergie de la monarchie saxonne. Bref, en 954, ils se jettent sur la Bavière. Otton accourt pour les repousser, mais, au moment où il arrive avec une forte armée, il apprend que Liudolf a négocié leur départ vers la région rhénane où Conrad le Roux s'est empressé de traiter avec eux et les a conduits lui-même ravager les diocèses de Cologne et de Metz. Les Hongrois atteignent ensuite les pays de la Meuse et de l'Escaut qui sont durement traités : les abbayes de Gembloux et de Lobbes sont pillées ; Cambrai résiste, grâce au merveilleux sang-froid de son évêque, Fulbert, mais ses faubourgs sont réduits en cendres. De là, les envahisseurs gagnent la région de Reims et de Châlons, puis, suivant le rythme habituel, se retirent par la Bourgogne et par l'Italie[68]. L'Allemagne a été relativement épargnée et, à certains égards, l'invasion magyare a eu pour elle un heureux résultat : elle a raffermi le pouvoir du roi, seul capable de sauver le pays.

L'INVASION DE 955 ET LE SIÈGE D'AUGSBOURG

Cette confiance était nécessaire. En 955 les Hongrois, encouragés par leur succès de l'année précédente, déversent sur l'Allemagne des hordes plus nombreuses que jamais[69]. Après avoir ravagé la Bavière et une partie de la Souabe, ils viennent mettre le siège devant Augsbourg. L'évêque Ulrich, averti du danger, ne néglige aucun moyen pour assurer la défense de sa cité épiscopale : il prescrit des prières et des processions, fait réparer les murs et fortifier les maisons, place de solides garnisons aux points vitaux. Les Hongrois, qui croyaient la résistance de la ville très affaiblie depuis la guerre civile de 953, éprouvent une pro-

---

67. C'est du moins Widukind (III, 32) qui le prétend.
68. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 231-235 ; Lauer, *op. cit.*, p. 228-230.
69. Elles se seraient chiffrées par cent mille cavaliers suivant les chroniqueurs. Cf. *Annales Sangallenses*, le continuateur de Réginon et Flodoard, a. 955.

fonde surprise devant cette digue que leur a opposée le prélat. Leurs troupes, si hardies et si endurantes qu'elles soient, murmurent et ne manifestent aucun enthousiasme pour l'assaut ; les chefs doivent user du fouet pour les contraindre à aller au combat. Là-dessus, on apprend dans le camp magyar qu'Otton Ier approche. Pour éviter d'être pris à revers, on abandonne le siège et l'on décide qu'on ne le reprendra qu'après avoir anéanti l'armée de secours.

BATAILLE DU LECH (10 AOUT 955)

Le roi s'est montré, comme l'évêque, à la hauteur des circonstances. Il a réuni en Saxe une magnifique armée qui, si elle n'atteint pas en nombre celle des Hongrois, réunit cependant toutes les forces dont l'Allemagne peut disposer. Les ducs ont répondu à son appel. La Bohême elle-même a envoyé des contingents. Conrad le Roux, oubliant la rude expiation qui lui a été imposée par son beau-père, est venu lui aussi et la présence de cet entraînant et habile guerrier, dont la bravoure est proverbiale, donne confiance à tous. Il ne manque que le frère du roi, Brunon, retenu en Lorraine pour achever l'œuvre de pacification.

Le combat s'engage sur les bords du Lech, le 10 août 955. Les forces hongroises campaient sur la rive gauche de la rivière, au sud d'Augsbourg, dans une plaine découverte où la cavalerie pouvait se déployer librement. Otton voudrait obtenir par la surprise l'avantage initial qui peut décider du succès. Pour cela il a, afin de ne pas attirer l'attention, partagé son armée en huit colonnes qui s'avancent par des voies différentes : les trois premières sont fournies par des Bavarois que commandent, à défaut du duc déjà malade, trois comtes ; la quatrième groupe les Franconiens sous la direction du duc Conrad ; Otton s'est placé lui-même à la tête de la cinquième, entouré de ses Saxons ; la sixième et la septième, avec le duc Burchard, constituent l'apport souabe ; la huitième représente le contingent bohémien, conduit par le duc Boleslas.

Malgré toutes les précautions prises, les Hongrois ont été informés de l'arrivée des Allemands en ordre dispersé et, loin de se laisser surprendre, ce sont eux qui tombent à l'improviste sur le contingent bohémien et le mettent en fuite. Cette retraite jette le désarroi, mais le duc Conrad, chargé par Otton de rétablir le combat, réussit à ranimer les courages et même à délivrer les prisonniers capturés par l'ennemi. Bientôt l'impression fâcheuse, causée par l'échec du début, est effacée. La bataille proprement dite commence et la lutte est sanglante. Des deux côtés on se défend avec une âpreté féroce, telle-

ment on éprouve le sentiment que cette journée comptera dans les annales du monde occidental. Enfin le soir, Otton, après avoir percé de part en part l'armée hongroise, entre dans Augsbourg où il peut, en compagnie du fidèle évêque Ulrich, rendre grâces à Dieu pour cette resplendissante victoire qui lui vaudra le surnom de Grand, puis, le lendemain (11 août), il se lance à la poursuite de l'ennemi, qui fuit en désordre, capture quelques chefs illustres, sème partout la terreur. Seules quelques bandes décimées regagnent la plaine du moyen Danube où autrefois les envahisseurs revenaient chargés de glorieux trophées et de riches dépouilles cueillies dans les églises et les monastères[70].

IMPORTANCE DE LA VICTOIRE D'OTTON Ier SUR LES HONGROIS

Certains historiens ont rapproché la victoire du Lech de celle de Poitiers[71]. Peut-être y a-t-il là quelque exagération. On ne doit pas méconnaître toutefois qu'Otton Ier, en infligeant une défaite sans précédent aux barbares qui avaient tant de fois souillé l'Allemagne, l'Italie, la France de leurs meurtres et de leurs cupides dévastations, a rendu à l'Occident chrétien un éminent service dont on lui a gardé justement une infinie reconnaissance. Les contemporains ont eu le sentiment que quelque chose de grand s'était passé sous les murs d'Augsbourg et cela par le fait du roi de Germanie dont le prestige s'est sensiblement accru. Si la bataille de Poitiers a été le premier jalon vers la restauration de l'empire au profit de Charlemagne, celle du Lech est, à coup sûr, le prélude du couronnement impérial d'Otton le Grand.

VICTOIRE D'OTTON Ier SUR LES SLAVES (16 OCTOBRE 955)

L'invasion magyare a eu son contre-coup sur la frontière de l'Elbe où, dès 954, avec un remarquable synchronisme, les Slaves ont commencé à s'agiter. Pendant l'année 955, les tribus échelonnées entre le cours inférieur de l'Elbe et la Baltique, dessinent un mouvement de plus grande envergure qu'il est prudent d'enrayer immédiatement. Aussi, dès qu'il en a fini avec les Hongrois, Otton se dirige-t-il vers le Nord. Il s'avance, sans rencontrer de résistance, jusqu'à la Recknitz derrière laquelle ses ennemis se sont fortement organisés pour lui

70. La source essentielle pour l'histoire du siège d'Augsbourg et de la bataille du Lech est Widukind III, 44 et suiv., mais ce grand événement a alimenté toutes les chroniques dont on trouvera de nombreuses citations dans Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 255 et suiv. La bataille du Lech a donné lieu également à une foule d'articles parmi lesquels nous signalerons : M. Bresslau, *Die Schlacht auf dem Lechfeld* dans *Historische Zeitschrift*, t. XCVII, 1906, p. 137-151 et t. XCVIII, 1907, p. 471-472 ; D. Schäfer, *Die Ungarnschlacht von* 955, dans *Ibid.*, t. XCVII, 1906, p. 538-551 ; A. Schröder, *Die Ungarnschlacht von* 955, Dillingen., 1911.

71. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 262.

barrer le passage. C'est là que s'engage, le 16 octobre 955, une grande bataille qui fait écho à celle du Lech. Là aussi la victoire est chèrement achetée. La position de l'armée allemande paraît un moment tout à fait critique, mais le comte Géron, en jetant audacieusement trois ponts sur la rivière, déclenche une vigoureuse attaque qui aboutit à d'éclatants résultats. Les Slaves prennent la fuite à leur tour, laissant aux mains de leurs adversaires leur chef, Stoinef, qu'Otton eut le tort de faire mettre brutalement à mort avec un bon nombre de ses guerriers[72]. Du moins cet acte de férocité a-t-il produit une impression de terreur parmi les tribus slaves qui pour la plupart renouvelèrent leur soumission. Bien que deux expéditions aient encore été nécessaires en 957 et en 959 pour consolider les résultats obtenus, dès 955 tout péril est écarté.

En un mot, cette année 955 a vu le recul de tous les envahisseurs qui se pressaient aux frontières de l'Allemagne. Au nord comme à l'est, Otton Ier, victorieux de ses ennemis, apparaît comme le glorieux défenseur de la chrétienté qu'il a par son intelligence de la situation, par son énergie, par ses dons militaires, affranchie du cauchemar qui depuis plus d'un demi-siècle la paralysait dans son action.

L'EXTENSION DU CHRISTIANISME DANS LES PAYS DU NORD

En même temps qu'il fait reculer les peuples païens, Otton Ier travaille au rayonnement de l'Évangile dans les pays du nord. La grande œuvre qui remplit l'histoire de la Germanie médiévale a été inaugurée avant le rétablissement de l'empire d'Occident.

Dès les premières années du règne d'Otton Ier, sous l'impulsion de l'archevêque de Hambourg, Adalgag, dont le roi n'a pas cessé un instant de seconder le persévérant effort, les fondations pieuses se sont multipliées dans les pays scandinaves, en même temps que se développaient les relations commerciales. En 948, Adalgag peut paraître au concile d'Ingelheim, entouré de ses suffragants danois, les évêques Hored de Schleswig, Liafdag de Ribe, Reginbrand d'Aarus, qui sont également nommés dans la bulle par laquelle le pape Agapit II, en conférant le pallium à Adalgag, institue l'église de Hambourg comme métropole des Danois, Norvégiens et Suédois (2 janvier 948)[73]. A cette

72. Ici encore, c'est surtout par Widukind, III, 53-55, que l'on connaît l'expédition d'Otton Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 264-267 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 90.

73. Jaffé-Wattenbach, 3641 ; *Constitutiones et acta*, t. I, p. 13. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 99-100. Sur l'authenticité de la bulle d'Agapit II, attaquée par Dehio, *Geschichte des E. B. Hamburg-Bremen*, t. I, Anmerk,. p. 21, cf. *ibid.*, p. 99, n 2 et Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 167, n. 2.

date, l'évangélisation du Danemark est donc fort avancée et il est non moins curieux de constater que les nouveaux diocèses sont rattachés à un archevêché allemand.

Un effort religieux analogue a également servi l'influence germanique dans les pays slaves où sont fondés au même moment, l'un le 9 mai 946, l'autre le 1er octobre 948, les deux évêchés de Havelberg et de Brandebourg, suffragants non plus de Hambourg, mais de Mayence [74]. Ces nouveaux diocèses ont pour frontière à l'est l'Oder, à l'ouest et au sud l'Elbe, ce qui constitue un sérieux pas en avant aussi bien pour l'Allemagne que pour le catholicisme.

En collaborant ainsi à l'organisation de la mission chrétienne au dehors, Otton apparaissait de plus en plus comme le seul prince capable de reprendre et de continuer l'œuvre de Charlemagne. Il semblait donc que le titre impérial dût être la sanction de cette politique qui servait si bien les intérêts de la religion en même temps que ceux du royaume.

OTTON Ier ET LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

L'Église ne pouvait être que favorable à cette résurrection de l'empire au profit du roi de Germanie. Otton Ier, tout en la peuplant de ses créatures et en l'utilisant pour la réalisation de ses desseins temporels, n'a cessé de la seconder et, comme Charlemagne, de donner force de loi à ses décisions synodales. C'est lui qui, en 951, se charge d'appliquer la législation sévère, édictée par le concile de Francfort au sujet du rapt des femmes et des jeunes filles [75]. L'année suivante (952), se tient à Augsbourg une assemblée beaucoup plus importante où sont venus, avec la plupart des archevêques et évêques allemands, plusieurs prélats italiens. A la demande de l'archevêque de Mayence, le roi prend la présidence et sanctionne une série de décrets réformateurs qui défendent aux clercs de chasser, de fréquenter les tavernes, de se livrer au jeu et, sous peine d'être fouettés et tondus, d'avoir commerce avec des femmes, ou encore qui interdisent aux laïques de chasser les prêtres des églises et de dérober à l'évêque tout ou partie de la dîme [76].

Par ces mesures réformatrices qu'il a largement encouragées et parfois inspirées. Otton a gagné d'ardentes sympathies parmi le clergé. N'est-il pas le protecteur de l'Église au dedans comme au dehors ? L'épiscopat allemand ne doit-il pas, dans ces conditions, travailler

74. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 102 et suiv.
75. Mansi, t. XVIII, col. 435. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 187-188 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 783.
76. Mansi, t. XVIII, col. 435 ; Hefele-Leclercq, t. IV, 2e p., p. 783-784.

avec un pieux enthousiasme à la restauration de l'empire en faveur de ce généreux émule de Constantin, de Théodose et de Charlemagne?

LA MISSION D'HADAMAR DE FULDA A ROME

En 955, le moment paraît venu de renouer avec Rome les négociations qui, quatre ans plus tôt, n'ont pu aboutir. Otton envoie au pape Agapit II, qui appréciait comme il convenait son action politico-religieuse dans les pays païens, l'abbé Hadamar de Fulda. Le prétexte de cette ambassade était d'aller chercher le *pallium* pour le frère du roi, Brunon, archevêque de Cologne. Hadamar est admirablement accueilli et rapporte le *pallium* demandé ainsi que les reliques du saint martyr Pantaléon[77]. Il est probable toutefois qu'au cours des entretiens qui eurent lieu entre le pontife et l'abbé le problème impérial a été envisagé et que les premiers jalons vers sa solution ont été posés. La mort d'Agapit, survenue le 16 décembre 955, interrompit la négociation et retarda son issue

LA POLITIQUE DE JEAN XII

Le successeur d'Agapit II est en effet le fils d'Albéric, ce triste Octavien qui, en 953, a déjà hérité de son père de la charge de sénateur des Romains et qui, sous le nom de Jean XII, va, à l'âge de seize ans à peine, cumuler les pouvoirs politiques et religieux[78]. Le nouveau pape, qui songeait surtout à augmenter, pour en jouir grassement, les revenus de son église, ne désirait nullement restaurer l'empire ni favoriser l'influence germanique en Italie. Il préférait travailler pour lui-même et accroître son pouvoir temporel. C'est ainsi qu'en 959 il entreprend dans l'Italie du sud une expédition, d'ailleurs malheureuse, dont le but était d'enlever Capoue aux princes de Bénévent[79]. Cet échec n'aurait pas découragé ses rêves italiens, si d'autres circonstances, indépendantes de sa volonté, ne l'avaient contraint à changer l'orientation de sa politique.

OTTON Ier ET L'ITALIE

Otton Ier, malgré l'opposition qu'il éprouvait à Rome, ne perdait pas de vue son royaume italien. La situation de la péninsule demeurait trouble. Bérenger n'avait pas tenu les engagements pris à Augsbourg ni modifié les procédés de gouvernement qui l'avaient fait détester de ses sujets. Des plaintes furent adressées à la cour allemande[80]. Otton accueillit ces doléances avec un empressement intéressé, puis, à la fin

77. *Vita Brunonis*, c. 26.
78. Sur le personnage, cf. *supra*, p. 117-118.
79. *Chronicon Salernitanum*, c. 166.
80. Voir : Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 285-287

de l'automne de 956, il envoya au delà des monts son fils Liudolf qui malheureusement mourut de la fièvre, après être entré à Pavie où il avait reçu la soumission de Bérenger[81].

Les choses en restèrent là pour l'instant, mais, en 960, les récriminations contre Bérenger se firent plus pressantes. Jean XII, allié du marquis de Spolète, qui était alors en guerre avec le vice-roi, ne crut pouvoir faire autrement que de joindre ses instances à celles de l'épiscopat lombard. Une ambassade, composée du cardinal diacre Jean et du protoscriniaire Azon, partit pour l'Allemagne, afin d'inviter Otton Ier à venir délivrer l'Italie d'un tyran exécré[82].

EXPÉDITION D'OTTON Ier EN ITALIE (961-962)

Le roi ne se fit pas prier. Le calme régnait aux frontières ; la mort de Liudolf écartait pour l'avenir tout danger de compétition dynastique et aucun des princes ne songeait plus à troubler l'ordre ni à créer des embarras à la monarchie[83]. Otton peut quitter son royaume sans courir le moindre risque.

Il emploie les derniers mois de 960 et les premiers de 961 à préparer son expédition. Afin d'assurer, en cas de malheur, la perpétuité de la dynastie, il réunit, en mai 961, à Worms, une cour qui prend les mesures nécessaires. Son fils aîné, Otton, qu'il avait eu de son mariage avec Adélaïde, est associé à la royauté par la volonté des princes et du peuple, puis solennellement consacré par les trois archevêques rhénans. Brunon de Cologne et Guillaume de Mayence sont spécialement chargés de veiller sur le jeune prince, tant que son père sera en Italie[84].

En août 961, Otton Ier franchit le col du Brenner avec une nombreuse armée, accompagné de la reine Adélaïde et de plusieurs évêques. Il ne rencontre aucune résistance ; toutes les villes lui ouvrent leurs portes, et il arrive sans difficulté à Pavie où il célèbre paisiblement la fête de Noël, dans l'attente du grand événement qui doit marquer le terme de ce triomphal voyage[85].

---

81. On connaît mal le détail de cette expédition pour laquelle on est réduit à de brèves mentions des *Annales Sangallenses majores*, a. 957 et du continuateur de Réginon, a. 956 et 957. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 284-292.

82. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 221 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 257. Voir aussi K. Hampe, Die *Berufung Ottos des Grossen nach Rom durch Papst Johann XII.* Weimar 1910, et *Zum weiten Zuge Ottos I nach Italien* dans *Neues Archiv.*, t. XXV.

83. Otton Ier a également perdu, en 955, son frère, Henri de Bavière, qui, à plusieurs reprises avait mis la paix de l'Allemagne en danger. Il a remis le duché au plus jeune fils du défunt, également nommé Henri, et, comme celui-ci était encore mineur, il a confié la régence à sa mère Judith, elle-même fille de l'ancien duc Arnulf. Cette mesure conciliante a été fort bien vue en Bavière et dans le reste du royaume.

84. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 313-324.

85. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 326-327 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 258-259.

OTTON Ier DEVANT ROME

De Pavie le roi de Germanie a dépêché à Rome, au début de décembre, l'abbé de Fulda, Hatton, afin de préparer, de concert avec le pape, la cérémonie qui doit renouveler celle du jour de Noël de l'an 800[86], puis, en janvier 962, tandis que Bérenger et sa femme, Willa, vont se mettre à l'abri dans une forteresse de l'Apennin, il continue sa marche vers le sud. Le 31 janvier, il est devant Rome, mais il ne peut franchir le seuil de la Ville éternelle qu'après avoir prêté le serment traditionnel qui devait rassurer le pape et les Romains sur la pureté de ses intentions[87]. Ses promesses sont beaucoup plus précises que celles autrefois proférées par les empereurs carolingiens. Otton ne s'engage pas seulement à travailler à l'exaltation de l'Église romaine, à ne rien entreprendre contre la vie et l'honneur du successeur de Pierre; il jure aussi de ne tenir aucun plaid à Rome sans l'assentiment du pape, de n'intervenir en rien dans l'administration de l'État pontifical, de restituer tout ce qu'il détenait du patrimoine de saint Pierre et de protéger les biens temporels du Saint-Siège[88]. En échange, Jean XII et les Romains prêteront serment, sur les reliques de Saint-Pierre, de ne pas soutenir les ennemis d'Otton en Italie, c'est-à-dire Bérenger et son fils Adalbert.

Cet échange de promesses indique clairement quelles sont, à la veille du couronnement impérial, les dispositions de Jean XII. Il entend ménager l'indépendance du siège apostolique et conserver toutes ses possessions. Obligé de subir les événements, il n'accepte qu'à contre-cœur de renoncer à ses ambitions italiennes ; du moins veut-il sauver ce qui lui reste de puissance temporelle et prévenir la subordination, qu'il a tout lieu de redouter, de l'Église romaine à l'empire. Il a fait preuve d'une réelle habileté, mais Otton qui, pour entrer dans Rome, a juré tout ce qui lui était demandé, ne se tient pas pour battu. Pour le moment, il ne songe qu'à ceindre le glorieux diadème ; il prendra sa revanche à l'heure qu'il aura choisie.

LE COURONNEMENT IMPÉRIAL D'OTTON LE GRAND (2 FÉVRIER 962)

L'heure du dénouement est arrivée. Le 2 février 962, Otton Ier se rend à Saint-Pierre avec la reine Adélaïde et reçoit des mains de Jean XII la couronne impériale suivant le vieux cérémonial byzantin et

86. Hatton était à Rome le 10 décembre. Cf. Jaffé-Wattenbach, 3688.
87. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 328 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 259-260
88. On trouvera le texte de ce serment dans : *Constitutiones et acta*, t. I, p. 20 et suiv Sur son authenticité, qui paraît aujourd'hui évidente, voir : Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 223, n. 7.

franc. Le peuple acclame, conformément à l'usage traditionnel, le successeur de Constantin et de Charlemagne. Le pape et l'empereur se retirent ensuite après avoir échangé de riches présents[89].

LE CONCILE ROMAIN DU 12 FÉVRIER 962

Une fois investi de la dignité à laquelle il aspirait depuis plusieurs années, Otton, désormais tranquille, va arracher au pape une série de concessions qui lui semblent nécessaires pour assurer un brillant avenir à l'empire ressuscité en son honneur.

Le 12 février, un concile se réunit à Saint-Pierre. Deux mesures importantes y sont prises. Tout d'abord, Jean XII, à la demande d'Otton, crée à Magdebourg un archevêché auquel il donne pour suffragant l'évêché de Mersebourg ; Magdebourg devient ainsi la métropole des pays slaves, centre d'évangélisation, mais aussi foyer d'influence germanique. C'est là pour Otton un avantage incomparable qui permettra à la politique, suivie depuis plusieurs années, de prendre un nouvel essor. D'autre part, toujours pour être agréable à l'empereur, Jean XII dépose l'archevêque de Salzbourg, Hérold, qui avait manifesté une opposition tenace à l'égard de la politique religieuse d'Otton et auquel Henri de Bavière avait fait crever les yeux[90], et il remet le *pallium* au candidat royal Frédéric[91].

Par ces décrets Jean XII consacre et ratifie la politique religieuse d'Otton le Grand : il lui donne les moyens de poursuivre l'extension de l'Allemagne vers l'est et reconnaît son pouvoir absolu sur l'Église dans son royaume d'outre-monts. Il a toutefois soin d'affirmer, à cette occasion, la prééminence pontificale en rappelant, en tête de la bulle qui érige l'archevêché de Magdebourg, qu'il appartient à l'Église romaine de régler les affaires de la chrétienté et en mentionnant qu'il s'est rendu aux « humbles supplications » d'Otton[92]. Au moment où il dispense à celui-ci les moyens d'accroître sa puissance, il ne manque pas de faire sonner la supériorité du pape sur l'empereur.

LE PRIVILÈGE D'OTTON Ier

Le lendemain (13 février), c'est au tour d'Otton Ier de prouver au pape que, si le successeur de Pierre a une universelle souveraineté dans le domaine spirituel et ecclésiastique, l'empereur jouit de la même prérogative en matière temporelle. Il promulgue ce jour-là le fameux pri-

89. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 329 et suiv ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 224-225 ; Hartmann, *op. cit.*, t. III, 2e p., p. 260-261.
90. Sur cet incident, voir : Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 39-40.
91. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 225 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 791.
92. Jaffé-Wattenbach, 3690.

vilège par lequel il confirme les droits du pape sur les possessions territoriales de l'Église romaine, notamment sur celles qui proviennent des donations de Pépin et de Charlemagne[93]. En outre, s'inspirant de la *constitutio romana* de 824, il établit son contrôle sur l'administration de l'État pontifical en stipulant que ses *missi* devront chaque année lui adresser un rapport sur les conditions dans lesquelles la justice y est rendue et l'informer des troubles qui pourraient se produire. C'est affirmer qu'il est le suzerain de cette Rome dont il avait promis, quelques jours plus tôt, de respecter l'indépendance[94].

Il y a plus. Le privilège, renouvelant les dispositions de la constitution de 824, décide qu'à l'avenir le pontife, canoniquement élu, ne sera consacré qu'après avoir prêté serment à l'empereur ou à ses *missi*. Ainsi le pape peut proclamer sa supériorité sur l'empereur ; elle n'est qu'illusoire, puisqu'il lui est impossible d'obtenir sa dignité sans le concours du chef temporel de la chrétienté.

LE PAPE ET L'EMPEREUR

Décrets conciliaires du 12 février et privilège impérial du 13 précisent la signification de l'événement qui vient de s'accomplir. Entre Jean XII et Otton Ier l'accord est de pure forme ; un profond malentendu subsiste sur la situation réciproque du pape et de l'empereur. Jean XII a consenti à la venue d'Otton en Italie sous la pression des ennemis de Bérenger, avec l'espoir qu'il mettrait fin à l'anarchie tyrannique qui désolait l'Italie du nord ; il ne lui a concédé l'empire qu'à la condition que l'indépendance de l'État pontifical demeurerait entière et ne l'a laissé entrer à Rome qu'après avoir obtenu toutes garanties sur ce point. Le roi de Germanie, au contraire, n'est nullement disposé à se contenter de cet empire honorifique ; ce n'est pas à Bérenger ou à Louis de Provence qu'il entend ressembler ; il veut faire revivre Charlemagne, ce qui implique au temporel la suzeraineté de Rome et de l'Italie, au spirituel la tutelle de l'Église romaine, affranchie du joug de l'aristocratie.

Ces deux conceptions inconciliables expliquent pourquoi Otton, après avoir restauré l'empire, se heurtera à toutes sortes de difficultés

---

93. Ce privilège, dont l'original est perdu, a donné lieu à de nombreuses discussions. Dans un remarquable mémoire, intitulé *Das Privilegium Ottos I für die römische Kirche vom Jahre 962 erlaübert*, Innsbrück, 1883, M. von Sickel en a démontré l'authenticité. Il ne semble pas cependant que la copie contemporaine qu'il en a publiée soit parfaitement conforme à l'original. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 7, n. 1 et aussi Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 226, n. 1. Il est très difficile de restituer le texte du privilège de 962 qui a subi, en 963, des additions dont il sera question plus loin.

94. Hauck, *op. cit.*, p. 228, n. 1, a très bien mis en lumière les différences (on ne saurait dire les contradictions) qui existent entre le serment du 31 janvier et la promesse du 13 février.

qui l'obligeront à de fréquents séjours en Italie. Jean XII a subi le privilège du 13 février[95] ; il est bien décidé à ne pas en tenir compte. Or il a de précieux atouts en mains. Bérenger n'a pas plié devant Otton et, réfugié au fond de l'Apennin, il peut lui créer bien des embarras ; il est un allié possible pour le Saint-Siège. L'opinion publique italienne est peu favorable aux Allemands, guerriers redoutables sur lesquels courent toutes sortes de bruits sinistres et elle flétrit l'asservissement de Rome à un roi étranger[96]. L'empereur a été acclamé suivant l'usage, mais lorsque, le 14 février, il quitte la capitale chrétienne, il n'est pas sûr du lendemain et peut aisément prévoir un revirement qui se produira en effet dans un avenir tout à fait prochain.

CARACTÈRES DE LA RESTAURATION IMPÉRIALE DU 2 FÉVRIER 962

Il faudra toute l'énergie d'Otton Ier pour rendre durable la restauration de l'empire d'Occident. En dépit d'apparences contraires, c'est sa conception, et non celle de Jean XII, qui triomphera, au moins pendant près d'un siècle ; jusqu'à la réforme grégorienne, les empereurs germaniques, malgré une opposition âpre à certaines heures, domineront Rome et exerceront une forte influence sur le gouvernement pontifical.

A cet égard, le rêve d'Otton est pleinement réalisé : il a bien ressuscité l'empire de Charlemagne. Telle est d'ailleurs la signification que les contemporains ont attachée à l'événement du 2 février 962. Pourtant, malgré des analogies incontestables dans les institutions aussi bien que dans le cérémonial, on ne saurait conclure à une identité parfaite.

Charlemagne dominait tout l'Occident ; Otton est seulement le maître de l'Allemagne et d'une partie de l'Italie. Le sud de la péninsule appartient encore à Byzance et jusqu'à la fin du XIIe siècle échappera entièrement à la domination germanique qui, au centre, sera toujours éphémère. La France reste en dehors de l'empire d'Otton le Grand et, si pendant la minorité de Lothaire, Brunon y exerce, comme on l'a vu[97], une véritable régence, ni les derniers Carolingiens ni les premiers Capétiens ne consentiront à subir la tutelle allemande. L'unité chrétienne, réalisée par Charlemagne, n'est pas restaurée en 962.

La puissance d'Otton le Grand reste donc inférieure à celle du grand

95. On s'est demandé (cf. Hauck, *op. cit.*, p. 228) s'il n'avait pas accepté le privilège pour obtenir la retraite d'Otton qui a lieu en effet le lendemain. Il est également possible que le privilège ait soulevé, de la part de Jean XII, des protestations tellement vives que l'empereur jugea plus sûr d'abandonner Rome.

96. Voir dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 229, les textes tirés d'Atton de Verceil et de Benoît du Mont-Soracte qui prouvent que tel était bien le sentiment des Italiens.

97. Cf. *supra*, p. 100-101.

empereur dont le souvenir a hanté toute sa politique ; elle est allemande plus qu'universelle, mais il ne faudrait pas mésestimer pour cela la valeur de l'œuvre accomplie par le roi saxon. Dans le chaos, où se débattait l'Occident depuis la mort de Charles le Gros, il a introduit un élément d'ordre et de vie. L'empire est amoindri sans doute, mais il existe à nouveau et sa seule présence va imprimer à l'histoire du monde occidental, à partir de 962, une allure nouvelle. La crise politique, née du démembrement de l'empire carolingien, est terminée, mais les transformations sociales, engendrées par les invasions et favorisées par l'éclipse du pouvoir royal, persistent : c'est pendant la seconde moitié du X^e^ siècle que le régime seigneurial atteint son plus grand développement.

CHAPITRE VII

Le régime seigneurial

I. — L'organisation politique et administrative des royaumes occidentaux[1]

PHYSIONOMIE DES ÉTATS OCCIDENTAUX AU MILIEU DU X^e SIÈCLE

La disparition de l'empire carolingien a profondément modifié la carte de l'Europe occidentale en substituant à l'unité impériale, imparfaitement reconstituée par Otton le Grand, la division en royaumes. Le travail de désagrégation ne s'est pas arrêté là : au milieu du X^e siècle, chacun de ces royaumes n'est en réalité qu'une mosaïque d'États dont les chefs portent les noms de ducs, de marquis ou de comtes, et sur lesquels l'autorité monarchique, au moins en France, en Bourgogne et en Italie, ne se fait sentir que d'une façon lointaine et souvent illusoire. Les comtés eux-mêmes se morcellent en seigneuries indépendantes, laïques ou ecclésiastiques, dont les titulaires exercent pour la plupart les droits régaliens et ne sont rattachés au comte que par les liens de la vassalité, c'est-à-dire du dévouement personnel, qui unissent également les comtes et les ducs au roi[2].

---

1. Le régime seigneurial a donné lieu à une foule de travaux d'ensemble ou d'études de détail. Nous retiendrons comme essentiels pour les X^e et XI^e siècles : J. Calmette, *La société féodale*, Paris, 1923 ; Ferdinand Lot, *Fidèles ou vassaux ?* Paris, 1904 ; P. Guilhiermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse de France au Moyen âge*, Paris, 1902 ; Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France*, Paris, 1727, 2 vol. ; H. Pirenne, *Les villes au Moyen âge*, Paris, 1927 ; Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques et administratives de l'ancienne France. Les transformations de la royauté à l'époque carolingienne*, publiée par C. Jullian, Paris, 1892 ; P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890-1903, 3 vol. ; J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, Paris, 1886-1917, 4 vol. ; Ch. Seignobos, *Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en* 1360, Paris, 1882 ; A. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises, période des Capétiens directs*, Paris, 1892 ; J. Declareuil, *Histoire générale du droit français*, Paris, 1925 ; R. Schröder et E. von Künssberg, *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, Berlin et Leipzig, 6^e édit., 1922 ; G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. V-VIII ; E. Mayer, *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte vom* 9-11 *Jahrhundert*, Leipzig, 1899, 2 vol. ; H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, Bruxelles, 1909.

2. Ce sont là les caractères politiques et administratifs du régime seigneurial, tel qu'il est sorti de la crise qui a suivi la mort de Charles le Gros. Il importe de noter que ce régime a encore des aspects sociaux et économiques qui trouveront leur place dans la troisième partie.

ORIGINES DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Ce régime, dit seigneurial, n'est pas nouveau. Il existe virtuellement pendant la période carolingienne et ses origines premières remontent plus haut encore [3]. Le vasselage, qui subordonne une personne, le *vassus*, à une autre personne, le *senior*, est reconnu par les capitulaires dès l'époque de Charlemagne et il est, sous ses successeurs, un des éléments de la constitution de l'État : tout homme peut se choisir un seigneur auquel il jure fidélité, dont, en échange, il reçoit la protection et qui répond de lui devant le roi. Le plus souvent, ce vassal est en même temps un bénéficiaire auquel le seigneur remet « en bénéfice » une terre qu'il cultive moyennant certaines redevances et qu'en général il transmet à ses descendants.

Sur ce phénomène d'ordre social, d'où est né le régime seigneurial, se sont greffés d'autres usages qui, en provoquant la désagrégation de l'État, ont amorcé une transformation politique d'une incalculable portée. Le roi, par l'immunité, a abandonné les droits régaliens sur les terres des grands propriétaires fonciers qui ont rendu la justice et perçu les impôts pour eux-mêmes, acquérant ainsi au détriment de l'État une indépendance à peu près complète. Il a surtout — et c'est là l'étape la plus décisive — admis l'assimilation des offices aux bénéfices, abandonné aux comtes, représentants de l'autorité publique, en guise de traitement, les propriétés de l'État et les droits régaliens à l'intérieur de leurs circonscriptions administratives, si bien que ses fonctionnaires sont devenus à la fois des bénéficiaires et des immunistes qui, au lieu d'être ses mandataires responsables et révocables, ne se rattachent désormais au pouvoir central que par les liens assez lâches de la fidélité. C'est là une véritable révolution qui a transformé les comtes, primitivement agents de l'État, en « fidèles » ou « vassaux ». Naturellement l'anarchie politique qui a sévi un peu partout pendant la première moitié du x^e^ siècle, a rendu cette « fidélité » encore plus théorique et rompu les dernières entraves qui subordonnaient à la couronne les anciens fonctionnaires carolingiens.

CONSÉQUENCES DES LUTTES DYNASTIQUES

On a vu comment, au cours de cette période, tous les royaumes ont été en proie à des luttes dynastiques qui ont ébranlé l'autorité monarchique. Pour conserver la couronne, que leur disputaient âprement des compétiteurs ardents et jaloux, les rois n'ont eu d'autre préoccupation que de s'assurer le concours de

3. Voir t. I.

leurs « fidèles ». Le meilleur moyen d'obtenir leur appui n'était-il pas de leur abandonner les rares prérogatives qu'ils avaient conservées ? Aussi les ducs, marquis, comtes qui, depuis l'époque mérovingienne, se recommandaient au souverain avant d'entrer en fonctions, ont-ils achevé de devenir des vassaux dont le roi se contente de recevoir, en qualité de suzerain, l'hommage et le serment de fidélité, sans exercer aucun contrôle sur eux. Il y a plus : ces grands offices, d'où procéderont les « grands fiefs », se transmettent par l'hérédité si bien, qu'il se constitue de véritables dynasties qui échappent à l'action du souverain. En France par exemple, depuis Richard le Justicier (877), les ducs de Bourgogne se lèguent leur fonction de père en fils ; il en est de même en Normandie avec Guillaume Longue-Épée (927-943), Richard Ier (943-996), Richard II (996-1027), ou encore en Flandre où, depuis Baudouin Bras de Fer (863-879), la dignité comtale ne sort pas de la même famille[4]. La situation est identique en Allemagne où, jusqu'à Otton le Grand, la transmission par l'hérédité de la dignité ducale n'est gênée que par l'opposition de familles rivales[5]. Ainsi s'affermit le régime du dévouement personnel qui supprime l'ingérence du pouvoir central à l'intérieur des circonscriptions locales devenues autant de seigneuries indépendantes.

Cette évolution, commune à tous les royaumes occidentaux, ne s'est pas arrêtée partout au même stade et il en résulte une diversité sur laquelle on ne saurait assez insister : le régime seigneurial n'affecte pas la même physionomie en Allemagne qu'en Italie ou en France.

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN ALLEMAGNE

En Allemagne, la monarchie, après avoir connu une éclipse totale au temps de Louis l'Enfant (900-911) et de Conrad de Franconie (911-918), s'est ressaisie après l'avènement de la dynastie saxonne (mai 919). On a vu comment Otton Ier avait réussi à faire des ducs ses *ministeriales* qu'il nomme et révoque à sa guise[6]. Ce qui est vrai des ducs l'est aussi des comtes et des margraves placés à la tête des comtés frontières qui font face aux Slaves et aux Hongrois. Tous sont considérés comme des fonctionnaires investis des droits régaliens, mais simples représentants du pouvoir central qui rendent la justice et commandent l'armée au nom du roi, qui n'ont, comme on l'a très justement remarqué, qu'une simple délégation du *bannum* royal[7].

4. Cf. *supra*, p. 61. Voir surtout Lot, *Fidèles ou vassaux ?*
5. Cf. *supra*, p. 23 et suiv.
6. Cf. *supra*, p. 137-139.
7. Waitz, *op. cit.*, t. VI, p. 448 et suiv. ; t. VII, p. 24 et suiv. ; Schröder-Künssberg, *op. cit.*, p. 582 et suiv. ; Ganshof, *Quelques aspects de l'histoire de l'Empire au XIe siècle*, p. 18-19.

Cependant, malgré le redressement opéré par Otton le Grand, les cadres subsistent et la volonté de l'empereur se heurte à certaines habitudes acquises. Si le roi, en certaines circonstances, s'est débarrassé de ducs, de margraves ou de comtes rebelles, s'il a disposé de leurs dignités en faveur de ses parents et de ses amis, il a été obligé, en des cas plus nombreux, de se plier à la tradition et d'accepter la transmission par héritage des fonctions publiques, si bien que celles-ci continuent à faire partie du patrimoine familial et restent assimilées à des bénéfices[8]. Que le pouvoir royal, pour une raison ou pour une autre, vienne à s'affaiblir (ce qui arrivera pendant la seconde moitié du XIe siècle), l'Allemagne subira le sort des autres États occidentaux. Contrarié par Otton le Grand, le régime seigneurial s'y implantera plus tard qu'ailleurs, mais il y poussera des racines plus profondes et y durera plus longtemps.

En outre, pour contre-balancer le pouvoir des ducs, Otton Ier et ses successeurs ont été conduits à créer, au profit de l'Église, de véritables seigneuries ecclésiastiques. Non seulement ils ont multiplié les donations, mais surtout ils ont concédé aux prélats, assimilés à des princes temporels, les droits régaliens jusque-là réservés aux comtes. Dans l'ancien royaume de Lorraine par exemple, les évêques de Liége ont reçu les comtés de Huy, de Brunengerunz, de Haspinga et presque tout le Condroz ; ceux d'Utrecht, le Hamaland, l'Ostergo et le Westergo, tandis que ceux de Cambrai devenaient les maîtres de tout le Cambrésis[9]. A Mayence, à Cologne, à Magdebourg, à Coire, les évêques ont été investis par Otton Ier des pouvoirs comtaux sur le territoire de la ville ou du diocèse, avec le droit de percevoir les revenus qui y étaient attachés et il en a été de même, sous Otton II, à Worms et à Minden[10]. Otton III et Henri II développeront encore cette politique. Bref l'évêché, en Allemagne, est devenu l'un des éléments essentiels du régime seigneurial. Toutefois, comme, du fait du célibat ecclésiastique, le titulaire change à chaque décès et que le roi a conservé le droit de nomination, l'aliénation des droits régaliens aux mains des prélats aura des inconvénients moins sensibles pour la royauté.

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN ITALIE

Bien que l'Italie, à partir de 951, appartienne aux rois de Germanie, le régime seigneurial y a conservé, pendant la seconde

8. Ce fait a été fort bien mis en lumière par Ganshof, *op. cit.*, p. p. 19-20.
9. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 63.
10. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 62 et suiv.; Ganshof, *op. cit.*, p. 22-23.

moitié du x^e siècle, toute sa vigueur. Sous les Ottons, comme pendant la période anarchique qui avait suivi la disparition de l'empire carolingien, la péninsule reste partagée en une série de seigneuries dont les détenteurs sont les véritables souverains[11]. Toutes sont devenues héréditaires et Otton le Grand n'a pu aller à l'encontre d'usages déjà anciens. En Toscane par exemple, le marquis Herbert lègue sa dignité à son fils, Hugue le Grand, qui deviendra l'un des principaux personnages de la politique italienne à la fin du x^e siècle[12]. Il en est de même à Turin et à Canossa, à Spolète et à Ivrée ; seul le Frioul, qui intéresse directement la puissance germanique en Italie, est considéré comme une marche allemande, étroitement subordonnée à la royauté[13]. Les évêques ont, eux aussi, conservé leur indépendance et leurs grands domaines, mais, jalousés par les marquis et par les comtes, ils restent, comme en Allemagne, très attachés à la couronne qui les protège et les enrichit, afin d'être plus sûre de leur appui[14].

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN FRANCE

En France, comme en Italie, les prérogatives royales ont à peu près complètement disparu. Il ne s'est pas trouvé un Otton le Grand pour restaurer l'autorité monarchique ; tout au contraire celle-ci n'a cessé de s'affaiblir par suite de la très longue durée des luttes dynastiques et de la nécessité où se sont trouvés les rois, Carolingiens ou Robertiens, d'aliéner les quelques droits qu'ils avaient pu garder pour acheter les concours qui leur étaient nécessaires. D'autre part, il n'y a rien en France qui ressemble aux duchés allemands. Le royaume est partagé en douze ou quinze principautés sans caractère ethnique bien accusé et dont les chefs, parés du titre de duc, de marquis ou de comte, ont réuni le plus souvent sous leur pouvoir plusieurs comtés carolingiens[15]. Ce sont là de véritables États, gouvernés par des dynasties héréditaires qui exercent tous les droits régaliens dans la mesure où elles ne les ont pas aliénés à des seigneurs de moindre importance. En tous cas, le roi y a perdu tout pouvoir de contrôle ; c'est à peine si dans quelques-uns d'entre eux il a conservé la nomination de rares évêques. On ne songe même pas à solliciter de

---

11 On trouvera plus haut (p. 52-57) l'énumération des principales d'entre elles.

12. Sur la Toscane, voir Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, t. I, Berlin, 1896, p. 102 et suiv.

13. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. IV, 1^re p., p. 41-45.

14. Sur les domaines ecclésiastiques en Italie, voir G. Luzzatto, *I servi nello grandi proprieta ecclesiastiche Italiane dei sec. IX et X*, Pise, 1910 ; F. Schneider, *Die Reichsverwaltung in Toscana von der Gründung des Langobardenreiches bis zum Ausgang der Staufer*, t. I, *Die Grundlagen* dans *Bibl. des Kgl. Pr. hist. Institutes in Rom.*, t. XI, 1914.

15. On en trouvera la carte et l'énumération détaillée dans Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du X^e siècle*, p. 191-215. Cf. *infra*, p. 315-316.

lui la délivrance de diplômes[16] et sa suzeraineté, purement théorique, ne saurait exiger de ces vassaux, pourtant descendants des anciens fonctionnaires carolingiens, aucun des devoirs que comporte « la fidélité » ; le régime seigneurial est parvenu au terme de son évolution, et il faudra longtemps avant que la royauté puisse reconquérir les droits qu'elle a successivement abandonnés[17].

POUVOIRS DES GRANDS VASSAUX

Le régime seigneurial n'a donc pas la même allure dans les divers royaumes occidentaux. Toutefois les différences qui viennent d'être constatées sont des différences de degré et non pas de nature. Partout il existe de grandes seigneuries dont les titulaires, autrefois fonctionnaires révocables d'un roi souverain, sont maintenant, dans une plus ou moins large mesure, les vassaux héréditaires d'un roi suzerain. Sans doute le caractère des rapports juridiques n'a pas changé. Pendant la période carolingienne, les ducs et comtes n'entraient en charge qu'après s'être placés sous le *mundium* du souverain et lui avoir juré fidélité[18]. Le contrat vassalique, aux x^e^ et xi^e^ siècles, dérive de cette cérémonie ; il comporte tout à la fois l'hommage, issu de l'ancienne recommandation, et le serment de fidélité prêté sur l'Évangile. deux actes qui se complètent sans s'opposer l'un à l'autre. « C'est, comme on l'a dit très justement, par leur union intime, indissoluble, que se forme l'engagement vassalique[19]. »

Toutefois, si les formules juridiques sont toujours les mêmes, la situation qu'elles recouvrent s'est profondément modifiée. D'une part, les grands vassaux sont devenus héréditaires ; ils transmettent à leurs enfants leur duché ou leur comté, et c'est seulement au cas où il n'y a pas de descendance en ligne directe ou encore quand l'héritier est

---

16. F. Lot, *op. cit.*, p. 235-236, fait très justement remarquer que, pendant un règne de dix ans, Hugue Capet n'a délivré qu'une douzaine de diplômes, alors que l'on possède plus de quatre cents actes de son contemporain Otton III. Rien ne peut mieux faire ressortir la différence qui existe entre le régime seigneurial allemand et le régime seigneurial français à la fin du x^e^ siècle.

17. Il y a en Occident un quatrième royaume, celui de Bourgogne, mais il est loin d'avoir l'importance des trois autres et disparaît en 1038. Il suffira d'indiquer que le pouvoir royal y est encore plus faible qu'ailleurs. Cf. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* (888-1038), p. 177 et suiv. En Angleterre, le régime seigneurial a fait également son apparition, mais, en raison de l évolution particulière de ce pays, il ne saurait être étudié ici.

18. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 3-4.

19. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 247. M. Lot a lumineusement prouvé dans cet ouvrage que la fidélité ne saurait désigner un engagement plus faible que la vassalité » et que le sens des deux termes *fidelis* et *vassus* est rigoureusement identique. Il ajoute (p. 237 et suiv.), contre Brussel (*Nouvel examen de l'usage des fiefs*, t. I, p. 116-120), et Luchaire (*Manuel des Institutions françaises*, p. 188-190), que l'hommage des grands vassaux français du x^e^ siècle a tous les caractères de ce qu'on appellera au xiii^e^ siècle l'hommage-lige ; il s'agit donc d'un hommage sans réserve et celui qui le prête est, suivant l'expression allemande, *ledig*, c'est-à-dire libre de toute obligation envers un autre suzerain.

mineur qu'il peut y avoir intervention royale[20] ; en règle générale, le souverain se contente de recevoir l'hommage du fils d'un duc ou d'un comte défunt. D'autre part, sauf en Allemagne où, au Xe siècle, le roi a conservé un certain contrôle, le grand vassal jouit personnellement des pouvoirs dont il était autrefois investi comme délégué de la couronne. Le tribunal royal est devenu son propre tribunal et il perçoit pour lui les impôts dont le montant était autrefois versé à l'administration centrale. Il a sa cour, promulgue des ordonnances et, théoriquement au moins, reçoit les appels des tribunaux inférieurs. En France, dans bien des cas, il nomme l'évêque, exerce sur les églises et sur les monastères les droits royaux, à moins qu'à son tour il ne les cède en bénéfice[21]. Sa puissance est d'ailleurs variable, mais elle se trouve limitée moins du fait de la royauté que de celui des seigneurs d'un rang inférieur dont le grand vassal est lui-même le suzerain.

Il s'est produit en effet, à l'intérieur de ces grandes seigneuries, un phénomène analogue à celui qui les a fait naître dans le cadre du royaume : par suite d'une série d'aliénations successives, des seigneurs d'un moindre rang jouissent eux-mêmes, à la fin du Xe siècle, de droits régaliens qui leur assurent une indépendance à peu près complète. Au XIIe siècle, le grand feudataire réussira, au moins en France, à leur reprendre ce qu'ils ont conquis au Xe, mais jusque-là, c'est le triomphe du morcellement territorial, accompagné d'un émiettement de l'autorité souveraine qui persistera fort longtemps[22].

LES INVASIONS ET LE MORCELLEMENT TERRITORIAL

Ce morcellement territorial est une conséquence des grandes invasions des IXe et Xe siècles dont l'influence, pour la constitution du régime seigneurial, a été plus décisive encore que celle des luttes dynastiques.

On a vu comment l'État, très affaibli à la fin de la période carolingienne, n'avait pas pu, dans la plupart des cas, assurer efficacement la résistance aux incursions sarrasines, hongroises ou normandes. Aussi les populations, abandonnées à elles-mêmes, ont-elles cherché à se protéger en utilisant les ressources qu'elles avaient à leur portée. La défense s'est organisée sur place et, si les grandes dynasties seigneuriales ont parfois joué un rôle qui, en cas de succès, s'est traduit pour elles par une augmentation de puissance, les pouvoirs locaux, repré-

---

20. C'est à cela que se ramènent la plupart des nominations faites par Otton Ier ; le cas de ducs ou comtes dépossédés pour avoir pris les armes contre lui est beaucoup plus rare.
21. Cf. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t II, fasc. 3, 1928.
22. Guilhiermoz, *op, cit.*, p. 195 et suiv.

sentés par l'évêque, par le comte ou tout simplement par un propriétaire foncier disposant de moyens suffisants, sont intervenus de façon plus décisive encore et, le plus souvent, ont conjuré les horreurs inhérentes à l'invasion. En un mot, les nécessités de la lutte ont engendré une série de faits sociaux par le jeu desquels le régime seigneurial a franchi une nouvelle et suprême étape.

ORGANISATION DE LA DÉFENSE CONTRE LES INVASIONS AU X^e SIÈCLE

Lorsque les Normands ou les Hongrois surgissaient dans une contrée, le grand souci des habitants était naturellement de trouver un refuge où ils pussent échapper au massacre. Résignés à sacrifier la majeure partie de leurs biens, mais poussés par un instinct bien naturel de conservation, ils songeaient avant tout à sauver leurs existences menacées. Trois retraites possibles s'offraient à eux : les villes, les monastères fortifiés, les châteaux.

RÔLE DES VILLES

Au début, ce sont surtout les villes qui ont servi de lieux d'asile. A diverses reprises, les chroniques font le tableau lugubre des populations s'enfuyant vers elles à l'approche de l'ennemi. A Sens, on voit, à deux reprises, lors de l'invasion normande de 898 et lors de l'invasion hongroise de 936, les moines de Saint-Pierre-le-Vif quitter leur abbaye avec leurs reliques et se réfugier à l'intérieur des remparts[23]. En Anjou, on sacrifie la campagne et c'est également à l'intérieur d'Angers, de Saumur, d'Amboise que se concentre la résistance[24]. Augsbourg en Allemagne, Pavie en Italie ont joué un rôle identique[25].

Cette fonction des villes, en face de l'invasion, s'explique fort bien. Beaucoup parmi elles avaient gardé leurs murailles qui remontaient en général aux derniers temps de l'empire romain : c'était le cas, en Allemagne, de Magdebourg, de Wurtzbourg et de Hildesheim[26]. Souvent ces anciens remparts se révélèrent insuffisants ; il fut nécessaire de les restaurer ou d'en construire de nouveaux. En Allemagne, pendant le règne d'Henri I^er, les villes saxonnes, menacées par les Slaves, ont été ainsi fortifiées, et cela le plus souvent par l'initiative du roi. A Nantes, de 900 à 915, l'évêque Foucher, en même temps qu'il recons-

---

23. *Acta S. Saviniani* et chronique de Clarius (Duru, *Bibl. hist. Yonne*, t. II, p. 357 et 382).
24. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, p. 152.
25. On lira avec fruit les quelques pages lumineuses consacrées à cette question par Pirenne, *Les villes au Moyen âge*, p. 65 et suiv. Cf. du même, *Les villes flamandes avant le XII^e siècle* dans *Annales de l'Est et du Nord.*, t. I, 1905, p. 12 et suiv.
26. Voir C. Kochne, *Burgen, Burgmannen und Städte* dans *Historische Zeitschrift*, t. CXXXIII, 1925, p. 15.

truit la cathédrale, l'entoure d'une enceinte ; celle-ci, détruite par les Normands en 919, est réédifiée en 940 et complétée, en 990, par l'adjonction du château de Bouffay, au confluent de la Loire et de l'Erdre [27]. Ainsi s'affirme la valeur militaire des villes qui, au Xe siècle, ont perdu toute importance commerciale : elles servent de refuge en même temps qu'elles opposent une digue aux invasions.

RÔLE DES MONASTÈRES

En certains cas, la ville est trop lointaine pour assumer cette charge défensive. Lorsque les moines, en raison de la distance, ne peuvent y transporter leurs reliques et leurs trésors, ils fortifient leur abbaye qui, à son tour, devient un lieu d'asile. En 926, on annonce à Saint-Gall l'arrivée des Hongrois : aussitôt l'abbé Engilbert fait élever des retranchements qui se révèlent d'ailleurs insuffisants et n'empêchent pas le pillage du monastère [28]. Ailleurs les travaux ont été moins improvisés : lorsqu'au début du Xe siècle, Baudouin, comte de Flandre, s'est emparé de l'abbaye de Saint-Bertin, il l'a mise en état de résister aux attaques normandes dont elle avait eu à souffrir plusieurs fois [29] ; de même, à Saint-Martial de Limoges, autour de 935, l'abbé Étienne a fait élever deux tours, afin d'être en mesure de parer à des coups de main toujours possibles [30]. Ces fortifications sont d'ailleurs assez sommaires et le bois y est plus employé que la pierre.

APPARITION DES CHATEAUX

C'est au Xe siècle enfin que, toujours dans le même but, les différents pays d'Occident commencent à se hérisser de châteaux forts qui, avant d'être utilisés pour les guerres privées, ont servi à enrayer les invasions et à limiter leurs effets meurtriers. Jusqu'à l'arrivée des Normands, les villes seules étaient entourées de remparts. Ce mode de défense ne pouvant plus suffire, les comtes, les évêques, les grands propriétaires fonciers ont construit des « bourgs », destinés tout à la fois à barrer la route aux envahisseurs et à abriter la population rurale. En Allemagne, le droit d'édifier un château est resté un droit royal que les évêques et les princes laïques ont réussi parfois à usurper ; en France et en Italie, le contrôle du suzerain est devenu, comme pour tout le reste, très vite illusoire [31].

---

27. Cf. Widukind, I, 35 ; Enlart, *Manuel d'archéologie française* ; 2e partie, *Architecture civile et militaire*, p. 413-414.

28. Waitz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter König Heinrich* I, p. 89-90.

29. Cf. Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, préface, p. XLIV.

30. Rey, *Les vieilles églises fortifiées du midi de la France*, p. 18.

31. Sur la construction des châteaux, voir, outre Pirenne et l'article cité de Koehne F. Schneider, *Die Enstehung von Burg und Landgemeinde in Italien*, Berlin, 1924 ; W. Maitland *Township and Borough*, Cambridge, 1898.

Jusqu'à la fin du xe siècle, où la castramétation a réalisé de remarquables progrès, le château a un aspect tout à fait primitif. Il ne comporte qu'une enceinte peu développée, réduite le plus souvent à une simple palissade de bois et dont l'accès est interdit par un fossé[32] ; au centre un donjon, également en bois, domine la position[33]. Tout est organisé en vue de la défense : de larges souterrains ont été creusés, où l'on entasse les redevances en nature fournies par les paysans et tout ce qui est nécessaire pour soutenir un long siège. A la fin du siècle, le château seigneurial se perfectionnera : la pierre remplacera le bois dans la construction et les donjons pourront défier les attaques les mieux montées, mais, si rudimentaires qu'ils fussent, les premiers « bourgs »[34] ont joué, pendant la période des invasions, un rôle militaire qui n'a pas été dénué d'importance. Villes, monastères et châteaux ont été les pivots de la défense et l'on s'explique, dès lors, pourquoi évêques, abbés et châtelains, en assumant une mission protectrice d'une incontestable utilité ont été, en fin de compte, les ultimes bénéficiaires du régime seigneurial.

LES CHATELLENIES

La véritable unité politique, pendant la seconde moitié du xe siècle, c'est la châtellenie. Elle a des origines diverses et une physionomie essentiellement variable. Le châtelain peut être un comte, car, à côté des comtes qui ont soit par les armes, soit par une ingénieuse diplomatie matrimoniale, constitué les grandes unités dont il a été précédemment question, il en est d'autres qui se sont plus modestement contentés de conquérir leur indépendance et qui possèdent, sur le territoire du comté, un ou plusieurs châteaux. D'autres châtelains sont les héritiers des fonctionnaires inférieurs du comté, comme les vicomtes ; d'autres sont d'anciens propriétaires fonciers qui jouissaient de l'immunité et exerçaient les droits régaliens sur les terres de leur domaine ; d'autres enfin sont de simples fidèles du comte auxquels celui-ci a confié la garde de tel ou tel château qu'il avait construit et qui, en raison des

---

32. En l'an 1000, les remparts de Dinan ne se composaient que d'une palissade en bois. Cf. Enlart, *op. cit.*, p.45.

33. Le donjon de Foulque Nerra, comte d'Anjou, dans les dernières années du xe siècle, est certainement l'un des premiers donjons en pierre. C'est seulement au xie siècle que la pierre se substituera au bois et que s'élèveront, notamment en Anjou, les donjons carrés destinés non plus à la défense contre les invasions, mais à la guerre féodale. Cf. Enlart, *op. cit.*, p. 500 ; Halphen, *op. cit.*, p. 153 et suiv.

34. C'est en effet le terme qui prévaut généralement, bien que l'on trouve aussi dans les textes ceux de *castellum*, de *castrum* et d'*oppidum*.

concessions qui ont été faites, est devenu l'amorce d'une nouvelle seigneurie[35].

Quoi qu'il en soit, le châtelain, après avoir été, au début du xe siècle, un chef militaire, est arrivé à s'arroger un véritable pouvoir administratif dont l'ampleur varie suivant les régions, aussi bien que l'étendue des terres sur lesquelles il exerce sa souveraineté. Partout il a des attributions judiciaires et financières qu'il s'est appropriées aux dépens du suzerain, mais l'usurpation a été plus ou moins complète. Tantôt le seigneur a conquis la plénitude du pouvoir judiciaire ; tantôt au contraire il n'en a qu'une partie ; de là les distinctions entre haute et basse justice, source d'une réelle confusion et de nombreux conflits. En revanche, le seigneur a presque toujours hérité des impôts autrefois payés aux fonctionnaires royaux et qui ne vont même plus aux comtes, héritiers de ces fonctionnaires. Il n'y a plus, au xe siècle, d'impôts d'État ; ils ont été remplacés par les droits seigneuriaux que le roi a conservés sur son domaine personnel, mais qui partout ailleurs lui échappent[36].

LES DROITS SEIGNEURIAUX

Une classification rigoureuse de ces droits est impossible par suite de leur enchevêtrement. On a distingué les droits domaniaux, perçus sur le paysan, à son tour simple usufruitier et non plus possesseur du sol qu'il cultive, et les droits d'origine régalienne, mais les uns et les autres se sont tellement amalgamés qu'il est souvent difficile de les isoler, si bien qu'il est plus pratique d'établir entre eux une distinction d'après leur nature.

On peut isoler tout d'abord un certain nombre de services, dont le principal est la corvée (*corrogata opera*) qui oblige les paysans du domaine non seulement à participer à certains travaux d'utilité générale, tels que l'entretien du château et le curage des fossés, mais aussi à cultiver les terres seigneuriales, comme le faisait autrefois l'esclave pour le *mansus indominicatus*. Aux services s'ajoutent les redevances en nature, notamment le champart, par lequel le paysan remet au seigneur une partie de sa récolte, de son bétail ou des produits de sa basse-cour. Les redevances en argent sont le cens, qui

---

35. De même que l'origine diffère, le nom varie. Le terme primitif de *vassus*, au xe et surtout au xie siècle, est fréquemment remplacé par ceux de *miles*, de *dominus*, de *baro*, auxquels s'accolent les épithètes de *vir nobilis* de *liber homo* (en allemand *Freiherr*), de *homo ingenuus* Par la suite, le terme de *miles* s'opposera à celui de baron, le baron étant le possesseur d'un château, le *miles* étant au contraire un simple chevalier qui n'est pas nécessairement possesseur d'un fief. Cf. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 145 et suiv.

36. Sur la force et le pouvoir des châtelains, voir surtout Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 143-144.

représente à l'origine le prix de location de la terre, le chevage, ancienne *capitatio humana*, la taille, d'abord personnelle, mais qui, plus tard, sera payée en proportion des revenus,[37] les nombreux droits de mutation, comme le droit de lods et vente sur les marchandises vendues, les droits de succession, les droits d'amortissement, perçus lorsqu'une terre est cédée à l'Église, les droits sur le commerce et l'industrie, péages, tonlieux, auxquels viennent encore s'ajouter les banalités de moulin, de four, de pressoir qui dérivent de ce fait que le seigneur a le ban ou droit illimité de faire des règlements de police à l'intérieur de la seigneurie, ce qui l'amène à constituer de véritables monopoles, comme celui de la vente du vin, qu'il est obligé d'affermer pour en tirer des ressources. Le seigneur a également, au Xe siècle, le pouvoir de battre monnaie qui, grâce aux altérations auxquelles il se livrera, deviendra particulièrement productif. A tout cela il faut enfin joindre les droits de justice qui proviennent les uns de l'immunité, les autres de l'usurpation des droits régaliens, et donnent lieu à des amendes exorbitantes en même temps qu'à des perceptions non moins excessives pour le greffe et pour le timbre[38].

L'ABSOLUTISME SEIGNEURIAL

Le seigneur dispose donc de revenus importants qui ont le plus souvent un caractère arbitraire. Peu à peu une réglementation interviendra, mais rien de tel ne se dessine encore aux Xe et XIe siècles. Le seigneur, à cette date, est le maître absolu de son domaine. Solidement établi dans son château, allié souvent à d'autres châtelains du voisinage avec lesquels il forme de véritables coalitions, il peut défier toutes les remontrances de son suzerain, et c'est seulement à la fin du XIe et au XIIe siècle, lorsque se produira le travail de concentration qui aboutira à la création des grands fiefs, que son pouvoir subira une diminution sensible au profit de celui du grand feudataire[39].

LES VILLES ET LE POUVOIR ÉPISCOPAL

Le domaine du châtelain est le plus souvent un domaine rural. Dans la majorité des cas, il n'y a pas autour du château de véritable agglomération urbaine et, à l'intérieur des murailles, les

37. Sur les origines de la taille, voir Flach, *op. cit.* t I, p. 333 et suiv., qui voit en elle le prolongement de l'impôt direct carolingien, Luchaire, *op. cit.*, p. 336, pour qui elle est une survivance de l'ancien droit de retrait du pécule. M. Calmette (*op. cit.*, p. 67-68) a fort bien montré que ces diverses théories étaient trop exclusives et que la taille avait, en réalité, des origines multiples.

38. Calmette, *op. cit.*, p. 60 et suiv.; Declareuil, *op. cit.*, p. 206-212.

39. Il résulte de ce qui a été dit plus haut (p. 163-166) que ces considérations valent surtout pour la France, l'Italie et la Bourgogne. En Allemagne, l'autorité monarchique étant restée plus forte jusqu'au milieu du XIe siècle, les châtelains n'ont pas eu la même indépendance que dans les autres royaumes occidentaux.

forteresses créées aux temps des invasions n'abritent que les hommes nécessaires à la défense ou au service personnel du seigneur. Toutefois certains « bourgs » se sont établis à l'intérieur des villes et leurs occupants partagent, en ce cas, la juridiction avec l'évêque. Le plus souvent, surtout en Allemagne, c'est celui-ci qui, à l'intérieur de la cité, a la toute-puissance administrative, qu'il l'exerce directement ou qu'il la délègue à un avoué ou à un vidame[40].

Depuis l'époque mérovingienne, grâce à l'immunité, le pouvoir de l'évêque n'a cessé de grandir. Dès le IXe siècle, la cité, chef-lieu du diocèse, où il réside continuellement, est entièrement sous son autorité qui s'y exerce au temporel autant qu'au spirituel. Il a son tribunal, que préside l'archidiacre et dont relèvent non seulement les clercs, mais aussi les laïques pour un grand nombre de causes parmi lesquelles celles qui ont trait aux testaments et aux mariages. Il est chargé de la voirie, de la police, de la réfection des remparts et se substitue, en toutes choses, à l'administration civile défaillante. Si le roi ou le comte conserve le droit de le nommer, du moins n'est-il, comme les autres vassaux, qu'un fidèle, astreint aux seuls services qu'exige le dévouement personnel. Il a pris place dans la hiérarchie seigneuriale et, profitant de l'indépendance qu'il a conquise, il a pu recouvrer les biens et les droits qui lui avaient été arrachés à l'époque carolingienne. En somme, avant la querelle des investitures, l'évêché s'est organisé au sein du régime seigneurial et il en a été de même de l'abbaye qui, grâce aux progrès de la réforme monastique et au succès grandissant de l'exemption, se reconstitue elle aussi[41].

LES FAITS ET LE DROIT

C'est donc à un extraordinaire morcellement de la souveraineté qu'aboutit le régime seigneurial, et telle est l'ultime conséquence de la crise qui a suivi la disparition de l'empire carolingien. Dans l'Europe occidentale, à la fin du Xe et au début du XIe siècle, le pouvoir appartient avant tout au châtelain et à l'évêque ; il n'y a guère qu'en Allemagne que le roi ait conservé quelques-unes de ses prérogatives souveraines. Cependant, si châtelain et évêque gouvernent à leur guise, en droit ils sont sous la dépendance d'un suzerain qui peut être le roi, un duc ou un comte. De même, ils jouissent librement de leurs terres, mais juridiquement ils n'ont que l'usufruit et le suzerain conserve sur le

40. Pirenne, *Les villes au Moyen âge*, p. 57-63.
41. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. II, fasc. 3, p. 83 et suiv. ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 441 et suiv.

domaine de son vassal la « propriété éminente ». Au moment où les pouvoirs locaux s'affranchissent de ce qui fut autrefois le pouvoir central, les obligations vassaliques qui relient les différents échelons de la hiérarchie se définissent théoriquement avec plus de précision.

RAPPORTS DU VASSAL ET DU SUZERAIN

Le régime seigneurial, aux Xe et XIe siècles, est fondé sur une double hiérarchie, celle des personnes et celle des terres. Le vasselage, issu de l'ancienne recommandation, et le bénéfice, qui commence à prendre le nom de fief[42], se rejoignent et se confondent, car le vassal tient son fief du suzerain et les anciennes relations personnelles deviennent territoriales. Or, le fief n'est autre chose qu'un bénéfice devenu héréditaire, mais son caractère premier n'est pas entièrement tombé dans l'oubli et explique pour une large part l'allure qu'affectent les relations vassaliques.

LA FOI ET L'HOMMAGE

Le bénéfice viager faisait, à l'époque carolingienne, l'objet d'un contrat entre le suzerain et le vassal. De même, aux Xe et XIe siècles, lorsqu'un seigneur vient à mourir, son fils va trouver le suzerain, afin de lui prêter « foi et hommage ». Il paraît devant lui tête nue et agenouillé, met ses mains dans ses mains, reçoit de lui un baiser sur la bouche, puis lui prête serment sur l'Évangile et sur les reliques[43]. Il est désormais son homme et a contracté envers lui toutes sortes d'obligations ; en échange, il a reçu de lui son fief sous la forme d'un objet symbolique, tel que le bâton ou la lance. Tous deux se rendent ensuite sur le domaine où a lieu la cérémonie complémentaire de la *visio, ostensio* ou « monstrée de terre ».

Au XIIe siècle, on distinguera dans les textes deux sortes d'hommages, l'*hominium ligium* et l'*hominium planum*. Au Xe siècle, tout hommage est « lige » ou, suivant le terme allemand beaucoup plus expressif, *ledig*, ce qui veut dire qu'il ne contient aucune réserve ; il est exceptionnel que le vassal puisse, comme il arrivera plus tard, relever de plusieurs suzerains suivant les différentes terres dont il jouit ; en général, il n'en a qu'un seul envers lequel il s'engage sans aucune restriction, l'hommage étant la forme essentielle du dévouement personnel. Le serment de fidélité précise le sens de cet acte et, en

---

42. On s'accorde à penser que le terme de fief apparaît pour la première fois dans une charte de Cluny, de juin 881 (Bruel, *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, p. 29), mais il est encore exceptionnel au Xe siècle et ne devient d'un usage courant que dans la seconde moitié du XIe siècle.

43. On trouvera une description de la cérémonie dans Waitz, *op. cit.*, t. IV, p. 234 et suiv., Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 240-241 ; Guilliermoz, *op. cit.*, p. 78-85.

s'ajoutant à lui, scelle, comme on l'a déjà noté, le contrat vassalique[44].

LES OBLIGATIONS RÉCIPROQUES DU SUZERAIN ET DU VASSAL

Du fait de ce contrat, vassal et suzerain contractent l'un envers l'autre les plus graves obligations. En jurant fidélité à son suzerain, le vassal lui promet, suivant les expressions de Fulbert de Chartres dans sa lettre souvent citée à Guillaume V, duc d'Aquitaine (1020), *incolume, tutum, honestum, utile, facile, possibile,* ce qui revient à dire qu'il ne portera aucune atteinte à sa personne, qu'il se montrera en toutes circonstances un serviteur honnête et zélé. Le suzerain, à son tour, s'engage à rendre la pareille à son fidèle (*vicem fideli suo reddere*), mais, tandis qu'il n'est astreint qu'à ces devoirs d'ordre purement moral, il y a pour le vassal d'autres obligations, plus positives, que Fulbert résume dans les deux mots devenus classiques de conseil et aide (*consilium et auxilium*)[45].

LE CONSILIUM

Le conseil, c'est avant tout le service de cour : le vassal est tenu d'accourir avec ses hommes, chaque fois qu'il est convoqué par le suzerain, afin de préparer avec lui les ordonnances générales communes aux seigneuries qui relèvent de lui, plus encore pour rendre la justice[46]. Telle est en effet l'une des prérogatives essentielles du suzerain qui le plus souvent n'a pas été dépouillé de la haute justice, restée l'attribut des cours seigneuriales. L'organisation elle-même diffère suivant les pays. En Allemagne, on observe, au XI^e siècle, deux sortes de juridictions, les *Landgerichte* qui prolongent, à l'époque seigneuriale, les tribunaux publics de la période carolingienne, avec la même compétence qu'eux, et les *Lehngerichte*, organismes nouveaux dont ne relèvent que les procès d'ordre vassalique[47]. En France, au contraire, il n'y a qu'une seule juridiction, la cour féodale, qui dérive exclusivement du mall carolingien et réunit, pour connaître des mêmes procès, les *vassi comitum*, astreints à ce service qui constitue la plus effective de leurs obligations[48].

L'AUXILIUM

L'*auxilium* est double : le vassal est tenu d'aider le suzerain de sa personne et de son argent, ce qui revient à dire qu'il lui doit le service militaire et l'aide financière.

---

44. Voir Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 239-240 et l'article de F. L. Ganshof, *Depuis quand a-t-on pu en France être vassal de plusieurs seigneurs*, dans *Mélanges Paul Fournier*, 1929, p. 261-270, où ont été relevés plusieurs exemples, malgré tout assez rares jusqu'à la fin du X^e siècle, d'engagements vassaliques multiples dont le plus ancien date de 895.

45. Fulbert de Chartres, *epist.* 58. Cf. Calmette, *op. cit.*, p. 40 et 46-47.

46. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 255 et suiv.; Schröder-Künssberg, *op. cit.*, p. 440.

47. Schröder-Künssberg, *op. cit.*, p. 605 et suiv.; 632 et suiv.

48. Voir à ce sujet le très convaincant article de F. L. Ganshof, *Contribution à l'étude des origines des cours féodales en France* dans *Revue historique de Droit français*, 4^e série t. VII, 1928, p. 644.

Le service militaire sera défini, au XII^e siècle, par des règles très précises. Au début de la période seigneuriale, il est illimité : le vassal doit répondre à l'appel du suzerain, qu'il s'agisse de l'estage, c'est-à-dire de la garde de son château, ou de l'ost et chevauchée qui implique la participation aux guerres entreprises par lui. Il est tenu de venir accompagné de ses propres vassaux et de rester avec eux à la disposition du suzerain aussi longtemps que celui-ci l'exige. De là forcément de nombreux abus qui amèneront une atténuation sensible de ce devoir militaire. Celui-ci se présente encore sous un autre aspect : le vassal doit remettre son château au suzerain « irrité ou apaisé », quand il l'exige, soit pour prévenir une tentative possible de rébellion, soit parce que le château peut servir de point d'appui dans une guerre contre un ennemi. De plus, le vassal ne peut construire de nouvelles forteresses sans l'assentiment du suzerain. C'étaient là autant de précautions qui pouvaient paraître nécessaires, mais qui pratiquement furent illusoires sous ce régime où la force s'est exercée tant de fois à l'encontre du droit[49].

Le vassal doit également aider le suzerain de son argent et ici encore l'obligation offre, à ses débuts, le même caractère arbitraire. Au XII^e siècle, il sera prévu un certain nombre de cas où l' « aide » doit fonctionner, mais, à l'origine, il n'y a pas d'autre loi que la nécessité, source d'exigences aussi multiples que peu fondées. Si le vassal est faible, il se laissera pressurer ; s'il est fort, il résistera et il en résultera un de ces conflits armés qui ont été la plaie des X^e et XI^e siècles[50].

LES REDEVANCES FÉODALES

L'aide n'est pas la seule contribution pécuniaire que le vassal apporte au suzerain. A côté de cette obligation, inhérente, comme celle du service militaire, au contrat vassalique, la survivance de traditions antérieures à la période seigneuriale entraîne une série de redevances beaucoup mieux définies.

Le fief, on l'a déjà remarqué à plusieurs reprises, dérive du bénéfice viager. Si pratiquement il est devenu héréditaire, théoriquement il est, à la mort du vassal, repris par le suzerain et racheté par l'héritier qui, en conséquence, verse un droit dont le nom varie suivant le pays et dont le montant a été primitivement débattu entre les deux parties en cause. Pour la même raison, le suzerain seul a la faculté d'aliéner le fief et si, au XI^e siècle, il arrive que le vassal vienne à le

---

49. Calmette, *op. cit.*, p. 41-43, Schröder-Küssberg, *op. cit.* p. 563 et suiv.
50. Calmette, *op. cit.*, p. 43-44.

vendre, il doit mentionner dans l'acte de vente l'autorisation de son seigneur qu'il n'obtient que moyennant le paiement d'un droit de lods et vente. De même encore, il ne peut y avoir aliénation partielle ou « abrégement » du fief sans consentement du suzerain et cet abrégement s'étend à une foule de cas, comme l'affranchissement d'un serf ou, par la suite, la création d'une commune. Ce sont là autant d'usages qui attestent qu'en théorie le vassal n'a que l'usufruit et non pas la propriété de son fief, mais la conception juridique à laquelle ils répondent n'apporte pas de limites effectives à l'exercice de l'autorité du châtelain à l'intérieur de sa seigneurie. Châtelains et évêques disposent en réalité de leurs domaines comme ils l'entendent et les administrent à leur guise, sans que le suzerain puisse faire valoir ce *jus eminens*, relégué le plus souvent au rang des vieilles formules[51].

LES USAGES SUCCESSORAUX

Cette indépendance de fait a pour signe sensible l'hérédité. Malgré les cérémonies symboliques qui rappellent l'origine viagère du fief, le suzerain a perdu tout pouvoir d'intervention dans les successions seigneuriales. Au Xe siècle, il exerce encore un droit de déshérence, lorsque le vassal meurt sans laisser d'héritier mâle en ligne directe ou encore lorsque cet héritier est mineur, mais peu à peu s'établissent des règles qui concourent à l'éliminer à peu près totalement. Conrad II de Franconie reconnaîtra l'hérédité des fiefs de tout genre, aussi bien pour l'Italie que pour l'Allemagne[52], ce qui lui vaudra, au dire de son biographe Wipon[53], une grande popularité parmi ses vassaux. Partout ailleurs le même principe, sans s'exprimer sous une forme aussi catégorique, s'est introduit plus ou moins facilement et il n'est, en tout cas, contesté nulle part.

Le fief, devenu héréditaire dès le Xe siècle, n'a pas suivi les lois ordinaires de succession suivant lesquelles les enfants se partageaient l'héritage du père. Comme le suzerain en a conservé la propriété éminente, il peut théoriquement en disposer à sa guise et par conséquent choisir parmi les enfants du vassal défunt celui qui succédera au père. Généralement ses préférences se portent sur le fils aîné ; ainsi se crée pour beaucoup de fiefs un droit d'aînesse absolu qui exclut la division et maintient l'unité : il n'y aura jamais qu'un comte de Flandre et un

51. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 309 et suiv.
52. On trouvera le texte de la constitution italienne dans les *Monumenta Germaniae historiae, Constitutiones et acta publica imperatorum*, p. 90.
53. Wipon, c. 6.

comte de Normandie, un duc de Saxe et un duc de Bavière[54]. Cependant la coutume du partage opposera une énergique résistance à ces tendances nouvelles, et sur ce point encore les faits iront plus d'une fois à l'encontre du droit. On arrivera parfois, surtout pour les petites seigneuries, à des compromis entre les deux principes opposés : en Bretagne et en Touraine par exemple, l'aîné aura droit aux deux tiers du domaine, mais l'autre tiers sera partagé entre ses frères puînés[55].

D'autres difficultés ont surgi de bonne heure pour la succession des fiefs, notamment par suite de l'absence d'héritiers mâles ou de descendance directe, ou encore parce que l'héritier légitime était mineur. Elles n'ont pas été tranchées partout de la même façon. En Italie, aux termes de la *constitutio de beneficiis*, que promulgue en 1037 Conrad II, la femme est exclue de l'héritage seigneurial[56]. En France elle est, au début, également écartée, parce qu'elle ne peut aller à l'ost, mais on admet dès le XI^e siècle qu'il lui est permis de se faire représenter, et d'importantes seigneuries passeront ainsi en des mains féminines[57]. Par suite, l'héritière d'un riche fief sera très recherchée en mariage et plus d'une fois le suzerain s'empressera de l'épouser pour arrondir son propre domaine. Des raisons de ce genre ont été l'obstacle le plus efficace au travail de démembrement qui est issu du régime seigneurial.

Si le vassal n'a pas de descendance directe, le suzerain, en droit, reprend le fief. Bientôt cependant on admet la succession au profit des frères et même des collatéraux. Lorsque le seigneur aura perdu son fils aîné, il pourra y avoir compétition entre son petit-fils mineur et ses fils cadets ou même ses frères, mais de plus en plus on tendra à respecter le privilège de l'aîné[58].

Enfin il peut arriver qu'il n'y ait qu'un héritier mineur. Au X^e siècle, le suzerain reprend encore le fief ; au XI^e au contraire, on voit s'introduire l'usage du « bail » : le suzerain désigne un tuteur, le baillistre, et le plus souvent il se choisit lui-même comme tel, ce qui lui permet de jouir des revenus jusqu'à la majorité de son jeune vassal. Par la suite, cette fonction sera généralement remplie par le plus proche parent, ce qui ne sera pas sans danger pour le mineur qui mourra plus d'une fois

---

54. En Allemagne, la constitution de Conrad II prévoit qu'à la mort du père un seul fils héritera ou, à défaut du fils un seul petit-fils, à défaut du petit-fils un seul frère ; enfin, au cas où il y aurait plusieurs héritiers du même degré, il appartiendra au suzerain de les départager. Pour la France voir Declareuil, *op. cit.*, p. 218 et suiv.

55. Guilhiermoz, *op. cit.*, p. 200 et suiv.

56. *Constitutiones et acta imperatorum*, t. I, p. 89-91.

57. Luchaire, *op. cit.*, p. 167-168.

58. Luchaire, *op. cit.*, p. 165-166.

dans des conditions suspectes. S'il s'agit d'une fille, le droit de bail a encore plus d'importance, puisqu'il implique pour le baillistre le pouvoir de la marier et par suite de l'épouser[59].

ÉVOLUTION DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Ces mariages seigneuriaux ont facilité le travail de regroupement des fiefs qui s'esquissera seulement pendant la seconde moitié du XIe siècle. A l'émiettement indéfini succédera alors non pas encore un essai de reconstitution de l'État, mais un mouvement vers la centralisation qui aboutira, au moins en France, à la formation de grands fiefs où s'exercera directement l'autorité du grand feudataire, comte ou duc. En attendant, c'est à la fin du Xe siècle et au début du XIe que le morcellement seigneurial a atteint sa plus grande extension. Jamais l'idée de l'État n'a été plus affaiblie, et sa disparition à peu près totale explique sans doute pourquoi l'on observe une régression dans les mœurs. N'ayant pratiquement à rendre de comptes à personne et ne connaissant nul frein à ses fantaisies ou à ses caprices, le châtelain ou baron donnera libre cours à ses mauvais instincts. Avec le morcellement territorial, ce qui caractérise avant tout le régime seigneurial, c'est la multiplicité des guerres accompagnées de toutes sortes de violences envers les personnes comme envers les biens.

II. — Les guerres seigneuriales et les institutions de paix

CARACTÈRE DES GUERRES SEIGNEURIALES

L'affaiblissement de l'État, qui est à la base du régime seigneurial, explique la multiplicité, aux Xe et XIe siècles, des conflits armés qu'aucune autorité supérieure n'est capable de prévenir ou de réprimer, et dont le caractère est à peu près unique dans l'histoire. Par suite de la prédominance des forces locales, la guerre de royaume à royaume, jusqu'au XIIe siècle, constitue l'exception. Tout au plus voit-on s'affronter entre eux les grands feudataires ou ceux-ci se coaliser contre le roi suzerain : Otton Ier en Allemagne, Louis IV et Lothaire en France ont eu ainsi à lutter contre leurs fidèles révoltés[60]. Plus souvent, c'est un seigneur qui s'oppose à un autre seigneur ou un groupe à un autre groupe et une telle guerre ne dure que quelques semaines ou quelques mois, mais elle se renouvelle constamment. Elle ne dépend pas d'intérêts politiques et économiques ; elle est engendrée

59. Luchaire, *op. cit.*, p. 169-171.
60. Cf. *supra*, p. 137-138, 146-148, 89 et suiv.

uniquement par les caprices ou les fantaisies de princes ou de barons aux intérêts farouches, à l'humeur querelleuse, aux convoitises ardentes. Tantôt il s'agit de trancher un différend qu'au lieu de porter devant un tribunal ou un arbitre, on règle par la voie des armes[61]. Tantôt le motif est plus futile : pour une parole mal comprise ou pour une histoire de femme, l'on fonce sur le voisin et l'on ravage ses terres. Parfois même, tout prétexte fait défaut : le suzerain est parti pour un pèlerinage ou pour une expédition lointaine, il est mort en laissant un héritier mineur : ce sont là pour le vassal autant d'occasions d'arrondir son fief par un hardi coup de main, d'enrichir son trésor par de fructueuses razzias. Ou bien encore c'est le fils qui guerroie contre un père qui tarde trop à mourir et fait attendre sa succession au delà des limites permises, c'est un frère cadet qui s'insurge contre un aîné qu'il juge trop avantagé, c'est un oncle qui dépouille un neveu coupable d'avoir reçu un trop bel héritage, ce sont des enfants qui disputent à leur mère veuve la tranquille possession de son douaire. Quelquefois, à défaut de tout prétexte plus ou moins avouable, c'est le simple plaisir de piller. La guerre est pour le baron la passion de tous les instants : s'il fait profession de christianisme, ses pratiques religieuses sont purement rituelles et n'impliquent aucune obligation morale ; il assiste dévotement le dimanche à l'office célébré en sa présence par son chapelain, mais occupe les six autres jours de la semaine à commettre le vol, le rapt, l'homicide et n'interrompt ses belliqueux exploits que pour jouir avec bestialité des plaisirs de la table ou se laisser choir avec une sensualité lascive dans les bras des filles de joie[62].

QUELQUES TYPES DE BARONS

Ce type traditionnel du baron n'est pas une fiction de la littérature ; il a existé réellement. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir, à titre d'exemple, le curieux livre des miracles de Sainte-Foy, dont les parties les plus anciennes, rédigées au début du XI^e siècle, fourmillent en détails significatifs sur les mœurs seigneuriales du midi de la France vers cette date. On y trouve le portrait de plusieurs barons dont les moines ont été les innocentes victimes, que ce soit Rainon d'Aubin, excommunié pour ses multiples brigandages, ou le Limousin Adémar qui, pour un larcin de chevaux, attaque un de ses vassaux,

---

61. M. Pfister (*Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 163) pense que c'est là une survivance de l'ancien droit germanique de se faire justice à soi-même qui n'a jamais entièrement disparu, même à l'époque de Charlemagne.

62. Cet aspect moral du régime seigneurial a été moins étudié que les problèmes juridiques. On trouvera quelques bonnes pages dans le chapitre consacré à la féodalité par Luchaire dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2^e p., p. 12 et suiv.

et, après s'être emparé de sa personne, lui fait arracher les yeux, ou encore, en Velay, Wigon du Monastier qui perfidement saisit trois vassaux de l'église Notre-Dame du Puy et les fait jeter dans les souterrains de son château[63]. Dans tout le Midi, les mêmes types se retrouvent : tel Pons du Vernet, rançonneur de vilains, voleur de moutons et de fromages au détriment de l'abbaye de Saint-Martin du Canigou ; tel Oliba Cabreta, comte de Cerdagne, qui brusquement, en 981, se jette avec une troupe armée sur le comté de Razès que possédait en paix le comte de Carcassonne, Roger, y commet toutes sortes d'excès et laisse en se retirant de nombreux morts ou blessés ; telle enfin — car les femmes ont les mêmes instincts belliqueux — Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde qui, en 1013, arrache par la force à sa sœur Sénégonde le village de Palais, au diocèse d'Agde, après quoi elle offre de prouver la légitimité de ses droits[64].

Le seigneur turbulent, féroce et pillard, n'existe pas seulement dans le Midi. La chronique de Clarius de Sens fournit, pour la seconde moitié du x^e^ siècle, des exemples que l'on peut rapprocher de ceux précédemment empruntés aux miracles de Sainte-Foy. Le comte de Sens, Rainard le Vieux (951-996), que Clarius qualifie d'Antéchrist, bataille lui aussi de tous côtés, dépouille le monastère de Sainte-Colombe, s'empare de plusieurs autres abbayes qu'il transforme en châteaux forts, essaie de s'opposer par la force à l'entrée dans sa ville archiépiscopale de l'archevêque Seguin qui avait à ses yeux le tort de contraster par sa très grande dignité de vie avec son prédécesseur Archambaud, compagnon assidu du comte dans ses débauches aussi bien que dans ses dévastations meurtrières[65]. Non loin de Sens, en plein domaine royal, il serait facile de citer aussi de ces brigands rapaces qui ne reculent devant aucune violence pour satisfaire leurs instincts de rapine et de pillage[66].

On ne serait pas embarrassé pour découvrir également en Allemagne, au moins jusqu'à l'avènement d'Otton le Grand, et plus encore en Italie, où ils ont persisté plus longtemps, de ces barons assoiffés de meurtre et de carnage ; Bamberg et Conradins, au temps de Louis l'Enfant, en Franconie, ne le cèdent à personne pour l'amour du sang inutilement versé ; et le trop fameux Salomon III, évêque de Constance, qui n'a dominé que par la guerre et l'assassinat, est une preuve

63. *Liber miraculorum S. Fidis*, I, 5, 30, 2.
64. Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 192 et suiv., 245.
65. Clarius, *Chronicon S. Petri Vivi* dans Duru, *op. cit.*, t. II, p. 484 et suiv.
66. On en trouvera des exemples dans Pfister, *op. cit.*, p. 88 et suiv.

vivante de l'intrusion des mœurs seigneuriales jusque dans l'Église[67]. Toutefois, en Allemagne, ces fauteurs de désordre seront matés par Henri Ier et Otton Ier. En Italie, au contraire, les empereurs ne seront jamais assez forts pour ramener la paix intérieure ; pendant son séjour dans la péninsule, en 1027, Conrad II aura à lutter contre un certain Thasselgard, très digne de figurer dans la galerie que l'on vient de parcourir : Wipon dit de lui que, quoique d'une famille noble, il était essentiellement méprisable pour ses mauvaises mœurs et qu'il se montrait particulièrement habile à dépouiller les églises et les veuves ; solidement retranché dans ses châteaux du comté de Fermo, il en est sorti à plusieurs reprises pour dévaster la contrée avoisinante dans un cercle fort étendu[68]. La campagne romaine regorgeait de châtelains du même ordre qui, comme on le verra par la suite, ont semé de pièges et d'embuscades les pas du pape et de l'empereur.

Multiplicité des guerres

Avec de tels hommes la guerre est nécessairement un mal endémique. Si certaines régions ont été particulièrement éprouvées, toutes les annales de la fin du Xe siècle sont plus ou moins sillonnées par le récit de luttes à main armée. A titre d'exemple, on peut dresser la liste de celles qui se sont déroulées en France pendant les premières années du règne de Lothaire que l'on ne saurait pourtant considérer comme une période très agitée. Le roi a été couronné et sacré le 12 novembre 954. Or, la fin de l'année est remplie par la guerre de Renaud de Roucy avec Herbert de Vermandois : Herbert prend le château de Roucy, ce à quoi Renaud riposte en s'emparant de Monfélix qui appartenait à Herbert. En 955, a lieu une guerre entre Hugue le Grand et Guillaume Tête d'Étoupe, comte d'Aquitaine ; la même année sans doute, Renier, comte de Hainaut, attaque Ursion, chevalier de l'église de Reims, et met la main sur les possessions de la reine Gerberge, ce qui provoque, en 956, des représailles royales et des combats sous Mons. En 957, une expédition de Lothaire en Bourgogne est nécessitée par des troubles résultant de rivalités entre seigneurs de la région ; dans le Nord, Baudouin, fils d'Arnoul, comte de Flandre, et Roger, fils d'Erluin de Montreuil, s'affrontent au sujet de la ville d'Amiens ; la Lorraine enfin se révolte contre Brunon. En 958, les vassaux de l'église de Reims reprennent le château de Coucy dont s'était emparé Thibaud le Tricheur, comte de Chartres, tandis que la Bourgogne est ensan-

67. Cf. *supra*, p. 25-26.
68. Wipon, c. 18. Cf. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Konrad II*, t. I, p. 178-182.

glantée par de nouvelles guerres entre seigneurs qui provoquent encore une fois une intervention royale[69].

On pourrait continuer cette analyse et répéter presque indéfiniment l'expérience. Encore ne s'agit-il là que de guerres relativement importantes par suite de la qualité de ceux qu'elles mettent aux prises. A côté d'elles, combien d'autres de moindre envergure, mais tout aussi fâcheuses pour les personnes et pour les biens ! Si les évêques du Languedoc, réunis à Narbonne en 990, ont jugé opportun d'élever la voix contre une noblesse qui ne ménageait pas plus les clercs que les paysans, n'est-ce pas sans doute parce que des forteresses perchées sur le rebord escarpé de la montagne cévennole, à l'endroit où les rivières s'évadent de vallées abruptes pour se répandre dans la plaine, ont fait irruption des guerriers sauvages qui, sans respect pour les choses saintes et sans pitié pour les faibles, ont pillé les terres, des églises, détroussé les paysans, détruit les maisons, mis à sac les vergers et sont rentrés chez eux chargés d'un lourd butin, fruit de leur iniquité ?

ORIGINES DES INSTITUTIONS DE PAIX

Ces exemples suffisent pour mettre en lumière l'insécurité effroyable qu'a engendrée le régime seigneurial. Sans doute il y a de grandes différences suivant les régions. On a déjà noté, à plusieurs reprises, qu'en Allemagne la restauration de l'autorité monarchique avait ramené l'ordre intérieur dans ce royaume plus durement éprouvé qu'aucun autre après la chute de l'empire carolingien. En France, le mal a été moindre dans le Nord où, dès la fin du X^e^ siècle, le roi Robert mate les châtelains qui troublaient la paix[70], que dans le Midi où la royauté capétienne n'est pas reconnue, où le marquisat de Gothie n'est plus qu'une simple expression géographique, ce qui amène le triomphe du morcellement territorial et ôte toute espèce de frein aux instincts belliqueux. Toutefois, quelle qu'ait été l'étendue du mal, il a partout existé et l'on s'explique que, devant la carence de l'État, l'Église se soit émue. A la guerre seigneuriale répondent, en France et en Bourgogne, les institutions de paix dont l'origine est nettement ecclésiastique[71].

Il est assez difficile de déterminer à quelle époque remonte la plus

---

69. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 11 et suiv.

70. Pfister, *op. cit.*, p. 161-163.

71. On remarquera que l'Église n'a pris aucune initiative de ce genre en Allemagne et que certains évêques, comme Gérard de Cambrai, se sont déclarés les adversaires déterminés des institutions de paix, parce que dans ces pays où l'institution monarchique est restée forte, e soin de maintenir l'ordre incombe au roi et que vouloir se substituer à lui dans cette mission traditionnelle constitue, toutes proportions gardées, un acte de lèse-majesté.

lointaine ébauche de ces institutions qui, loin de s'épanouir brusquement, ne se sont développées que par paliers successifs. Pendant la période carolingienne, lors des troubles qui ont suivi le traité de Verdun, l'Église a déjà joué un rôle de conciliation et s'est efforcée de prévenir les luttes entre les princes que le pape Serge III menaçait de sanctions canoniques[72], et c'est Nicolas Ier qui a déclaré, dans sa fameuse lettre aux aux Bulgares[73], que, la guerre étant satanique dans ses origines, il fallait s'en abstenir en principe. Au Xe siècle, l'affaiblissement du pouvoir pontifical sur la chrétienté ne permet pas au Saint-Siège d'exercer cet apostolat pacifique, mais dans les régions plus spécialement exposées à la folie belliqueuse des barons, les évêques vont se concerter pour imposer un terme au fléau et leurs interventions, timides d'abord, s'affirment ensuite avec une énergie grandissante[74].

CONCILES DE CHARROUX (989) ET DE NARBONNE (990)

On considère généralement que le mouvement en faveur de la paix a son point de départ dans les conciles tenus en 989 à Charroux, en Aquitaine, et en 990 à Narbonne, en Septimanie. De fait, ces deux assemblées ont élevé d'éloquentes protestations et promulgué des sanctions contre les perturbateurs de la paix[75], mais il n'y a dans leurs canons qu'une condamnation indirecte de la guerre seigneuriale et l'on y chercherait en vain une idée doctrinale ou la trace d'une organisation destinée à prévenir des excès justement réprouvés. Ce qu'il importe seulement de remarquer, c'est que la protection de l'Église s'étend aux laïques comme aux clercs, et que ceux qui volent le bien des paysans ou des autres pauvres sont indistinctement frappés des rigueurs de l'anathème.

LES ASSOCIATIONS POUR LA PAIX

Un nouveau pas est franchi avec le synode que réunit au Puy, en 990, l'évêque Guy d'Anjou et auquel participent la plupart des prélats des provinces d'Embrun, de Vienne et de Narbonne. C'est là que l'on vote, pour la première fois, à la demande de Guy, une charte de paix qui multiplie les obstacles à la guerre et, en même temps, crée une force de police destinée à réprimer toutes les infractions.

---

72. Voir tome I.

73. Jaffé-Wattenbach, 2812.

74. Sur les institutions de paix, voir Klueckhohn, *Geschichte des Gottesfriedens*, Leipzig, 1857 ; Semichon, *La paix et la trêve de Dieu*, Paris, 1869, 2 vol. ; Huberti, *Studien zur Rechtsgeschichte der Gottesfrieden und Landfrieden*, t. I, *Die Friedensordnungen in Frankreich*, Ansbach, 1892. Voir aussi Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. II, et les ouvrages déjà cités de Pfister et Pourpardin.

75. Mansi, t. XIX, col. 89 et 103. Cf. Huberti, *op. cit.*, t. I, p. 34 et suiv. ; Paul Viollet, *op. cit.*, t. II, p. 143.

D'une part, il est interdit de faire irruption dans les églises, d'enlever des chevaux ou du bétail, d'employer des personnes étrangères au bénéfice ou à l'alleu pour construire ou assiéger un château, de faire tort aux moines ou à leurs compagnons qui voyagent sans armes, d'arrêter les paysans pour les contraindre à se racheter. D'autre part, on envisage des moyens pratiques pour faire respecter les décisions synodales : chevaliers et paysans s'associent, sans grand enthousiasme il est vrai, à la proposition de l'évêque et jurent de faire respecter le pacte : c'est là une ébauche de ligue en faveur de la paix[76].

Par la suite l'idée se précise. Il est question d'une association liée par le même pacte de paix et de justice lors du concile de Limoges (997). Celui de Poitiers (vers 1000), où sont présents l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Poitiers, Limoges, Angoulême et Saintes, décide que toute contestation entre particuliers sera réglée d'après le droit, que l'évêque et le comte pourront requérir contre une tentative de violence le concours des signataires du pacte[77]. Avant la fin du X^e siècle, le mouvement, parti du Velay, a gagné l'Aquitaine. Au début du XI^e, il va s'étendre à la plus grande partie de la France. Il s'est constitué des ligues pour la paix, dès 1021, en Picardie, entre les habitants de Corbie et d'Amiens. En 1023, les évêques Warin de Beauvais et Bérold de Soissons rédigent, pour les seigneurs de la province de Reims, une formule particulièrement saisissante où on lit entre autres choses : « Je n'envahirai en aucune façon les églises ni les celliers des églises, sinon pour y saisir le malfaiteur qui aura violé la paix ou commis un homicide... Je ne saisirai ni le paysan, ni la paysanne, ni les marchands ; je ne leur prendrai point leurs deniers et je ne les obligerai pas à se racheter. Je ne veux pas qu'ils perdent leur avoir à cause de la guerre de leur seigneur et je ne les fouetterai point pour leur enlever leur subsistance... Je ne détruirai ni incendierai les maisons ; je ne déracinerai ni ne vendangerai les vignes sous prétexte de guerre... J'observerai ce traité à l'égard de tous ceux qui l'ont juré et qui l'observent à mon égard[78]. » La même année, d'autres ligues se constituent dans le royaume de Bourgogne où déjà, lors du concile de Verdun-sur-Doubs (1016), il était question d'un serment de paix formulé sur les reliques et obligeant tous les signataires[79]. En 1038 enfin, le concile de Bourges, sous l'impulsion de l'archevêque Aimon,

76. Dom Vaissète, *op. cit.*, t. V, p. 15. ; Pfister, *op. cit.*, p. 167-168 ; Huberti, *op. cit.*, t. I, p. 123.
77. Pfister, *op. cit.*, p. 168.
78. Pfister, *op. cit.*, p. 170-171 ; Huberti, *op. cit.*, t. I, p. 156 et suiv.
79. Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 301 et suiv.

élaborera une organisation encore plus précise : tout fidèle, âgé de quinze ans, sera formellement tenu de jurer la paix et d'entrer dans les milices diocésaines chargées de la faire respecter [80].

PROGRÈS DE L'IDÉE DE PAIX

Ainsi s'est formée, suivant la très heureuse expression de M. Luchaire, une sorte de garde nationale, destinée à tenir la féodalité en respect [81]. Ce qui caractérise en effet le mouvement ecclésiastique français en faveur de la paix, c'est, outre l'engagement formel d'épargner toutes les personnes désarmées et de limiter le fléau de la guerre aux seuls belligérants et à leurs biens, l'association cimentée par un pacte entre tous ses membres et conclu pour une période donnée. Il y a là, sous l'impulsion de l'Église, une réaction organisée contre le régime seigneurial et une tentative fort intéressante pour substituer à l'arbitraire, que symbolise la guerre, l'arbitrage fondé sur le droit.

Les souverains, au début du XI[e] siècle, ont compris la portée du mouvement et s'y sont associés, car la royauté ne pouvait que gagner à s'appuyer sur les organisations nouvelles. Vers 1010-1011, Robert le Pieux tient à Orléans une assemblée destinée à proclamer la paix [82]. Lors de leur entrevue à Ivois (1021), le même roi de France et l'empereur, qui était alors Henri II, donnent une preuve de leur esprit pacifique en aplanissant tous leurs différends personnels et en s'engageant à faire triompher dans leurs États respectifs la « paix de la sainte Église » [83]. Malheureusement, la mort prématurée de Henri II (1024), celle, survenue la même année, du pape Benoît VIII qui a rêvé, semble-t-il, de généraliser la paix dans toute la chrétienté, empêchèrent d'arriver aux réalisations entrevues. D'autre part, certaines circonstances imprévues, comme la grande famine de 1031-1034, amenèrent une recrudescence du brigandage [84], mais ne purent avoir raison du zèle des évêques, très soutenus par l'opinion publique qui a bien vu d'où pouvait venir le salut [85].

ORIGINES DE LA TRÊVE DE DIEU

Autour de 1040, la physionomie du mouvement se modifie quelque peu. A la « paix de Dieu » s'ajoute la « trêve de Dieu », qui a pour

80. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2[e] p., p. 970-971.
81. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2[e] p., p. 135.
82. Pfister, *op. cit.*, p. 169.
83. Pfister, *op. cit.*, p. 369-370.
84. On trouvera une description de la famine et des scènes de brigandage dont elle a été la cause dans Raoul Gaber, IV, 4. Il est probable que ce récit renferme quelques exagérations, (cf Pfister, *op. cit.*, p. 1113), mais il y a malgré tout un fond de vérité.
85. Cf. aussi Raoul Glaber, IV, 5, auquel on doit un bon nombre de renseignements sur la question et qui montre la foule assiégeant les conciles au cri de : « Paix, paix, paix »

but de rendre la guerre plus difficile et plus rare en l'interrompant à tout instant, sous prétexte de respecter le souvenir de certains jours marqués du sceau des grands souvenirs religieux.

Il semble que, dès 1027, le premier synode tenu à Tuluges, en Roussillon, ait interdit de combattre le dimanche[86] et qu'une idée du même genre se soit glissée dans certains pactes de paix. Toutefois, c'est seulement en 1041 que la « trêve de Dieu » prend vraiment corps dans une lettre des évêques de la province ecclésiastique d'Arles, rédigée avec la collaboration de l'abbé Odilon de Cluny. « Nous vous demandons, lit-on dans cette épître fameuse, nous vous adjurons, vous tous qui craignez Dieu, qui croyez en lui, qui avez été rachetés de son sang, de maintenir la paix parmi vous, afin de mériter par là d'être en paix avec Dieu et d'atteindre le repos éternel. Acceptez et gardez par conséquent la trêve de Dieu, que nous avons déjà nous-mêmes acceptée et maintenue comme nous ayant été envoyée du ciel par un effet de la divine miséricorde. Elle consiste en ce que, à partir du mercredi soir, tous les chrétiens, amis ou ennemis, observent une paix complète et une trêve durable jusqu'au lever du soleil le lundi matin. » Et les prélats de développer ensuite les raisons qui ont inspiré la nouvelle institution. « Nous avons, ajoutent-ils, consacré à Dieu quatre jours, le jeudi à cause de l'Ascension du Christ, le vendredi en mémoire de ses souffrances, le samedi en raison de sa sépulture et le dimanche en souvenir de sa résurrection, en sorte qu'en ces jours il ne devra y avoir aucune expédition et que nul n'aura à redouter son ennemi[87]. »

ORGANISATION DE LA TRÊVE DE DIEU

Ainsi la trêve de Dieu consiste à interdire la guerre pendant les jours qui commémorent les épisodes douloureux ou glorieux de la vie du Christ. L'invention a eu un succès immédiat. L'année même où les évêques de Provence lancent leur appel, un concile, réuni à Montriond, au diocèse de Lausanne, décrète la trêve de Dieu toutes les semaines, du mercredi soir au lundi matin, pendant tout l'Avent et le temps de Noël jusqu'au premier dimanche après l'Épiphanie, enfin de la Septuagésime au premier dimanche après Pâques[88]. En 1042, la même pratique est introduite en Normandie où elle s'étend, de plus, à la période de l'année liturgique comprise entre

86. Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. V, p. 442-445 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 975.
87. Mansi, t. XIX, col. 593 et suiv. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 971-973.
88. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 139 et suiv.; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 972.

les Rogations et la fin de l'octave de la Pentecôte[89]. Elle s'implante aussi dans le Midi avec le second concile de Tuluges que préside, vers 1050, l'archevêque de Narbonne, Guifred[90].

CONCILE DE NARBONNE (1054)

La trêve de Dieu s'est généralisée rapidement par toute la France. Le concile de Narbonne (25 août 1054), tenu sous la présidence de l'archevêque Guifred, a codifié toute la législation antérieure. Ses canons peuvent être considérés comme ayant imprimé à l'institution sa forme définitive. Ils s'ouvrent par une affirmation dogmatique où l'on peut voir la plus énergique condamnation qui ait été portée contre les guerres seigneuriales. « Un chrétien qui tue un autre chrétien, y est-il dit, répand le sang du Christ. » Les autres décrets concernent à la fois la trêve de Dieu et la paix de Dieu. La trêve est proclamée chaque semaine, du mercredi soir au lundi matin, et s'étend non seulement aux périodes qui vont du premier dimanche de l'Avent à l'octave de l'Épiphanie, du premier dimanche du Carême à l'octave de Pâques, de l'Ascension à l'octave de la Pentecôte, mais encore à toutes les fêtes de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, des apôtres, à toutes les vigiles et aux quatre temps de septembre. La multiplication des jours où la guerre est interdite tend à la rendre pratiquement impossible. En outre, les prescriptions relatives à la paix de Dieu sont renouvelées et les plus graves sanctions, dans l'ordre ecclésiastique, sont prévues pour les infractions[91]. Par l'ensemble des mesures qu'ils renferment les canons du concile de Narbonne peuvent être considérés comme la charte de la paix dans la France du Midi.

LES INSTITUTIONS DE PAIX EN ALLEMAGNE, EN ITALIE ET EN ESPAGNE

La trêve de Dieu s'est répandue lentement en dehors de la France. En Allemagne, il n'en est pas question avant 1081, date à laquelle elle est introduite dans le diocèse de Liége par l'archevêque Henri de Toul ; elle s'est généralisée au cours des années suivantes et les chroniques indiquent qu'en 1083 tout le royaume jouissait des institutions de paix[92]. En Italie, le synode de Melfi (10 septembre 1089) a voté la paix de Dieu pour la Pouille et le Calabre ; en 1093, un autre

89. Mansi, t. XIX, col. 598.
90. Mansi, t. XIX, col. 1042. La date est difficile à préciser, mais ce concile est certainement antérieur à celui de Narbonne (1054).
91. Mansi, t. XIX, col. 827. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1111-1113.
92. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. III, p. 506-508.

concile réuni à Troia, a établi la trêve de Dieu dans les mêmes régions[93]. La trêve a pénétré sensiblement plus tôt en Espagne où elle est instituée dès 1068 par le concile de Gérone[94].

LES INSTITUTIONS DE PAIX AU CONCILE DE CLERMONT (1095)

Enfin, au crépuscule du XIe siècle, la papauté, devenue la tête du monde chrétien, prend en mains la cause de la paix et rend universelles les obligations édictées par les conciles français ou autres. Suivant l'historien Foucher de Chartres, lors du concile de Clermont où a été décrétée la première croisade, Urbain II aurait flétri avec une fougueuse véhémence les guerres seigneuriales et les excès qu'elles entraînaient à leur suite, pour arriver, en fin de compte, à cette conclusion : « Je vous demande instamment de maintenir énergiquement dans chacun de vos diocèses la trêve, ainsi qu'on la nomme ordinairement. Si quelqu'un, par avidité ou par orgueil, vient à la violer, en vertu de l'autorité divine et de celle de ce saint concile, n'hésitez pas à jeter sur lui l'anathème. » Quelles qu'aient été les paroles d'Urbain II, il est certain que la trêve de Dieu a été proclamée à Clermont à peu près dans les mêmes termes qu'en 1054 à Narbonne. Un canon stipule, en outre, que les moines, clercs et femmes jouiront quotidiennement de la paix de Dieu, qu'en outre, en raison de la cherté des vivres, cette paix sera également étendue pendant trois ans à tous les paysans et à tous les marchands[95].

LES INSTITUTIONS DE PAIX ET LE RÉGIME SEIGNEURIAL

Le concile de Clermont marque le point culminant des institutions de paix et de la réaction ecclésiastique contre les guerres et les pratiques belliqueuses nées du régime seigneurial. Ce mouvement, né dans le midi de la France, est à coup sûr une des plus belles pages de l'histoire médiévale et il fait honneur au sens chrétien des évêques qui l'ont lancé ou alimenté, mais il est difficile de dire dans quelle mesure il a réussi. A en juger par le grand nombre de conflits armés dont il est encore question dans les textes à la fin du XIe siècle, on serait tenté de conclure que les sanctions spirituelles n'ont pas été suffisantes pour modérer les barons. De plus, il n'apparaît pas que les associations créées un peu partout après le concile du Puy aient fait preuve très longtemps d'une grande activité,

---

93. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 297-299; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 345 et 372.
94. Mansi, t. XIX, col. 1035. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1268.
95. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 400-401.

et on peut se demander si le silence qui se fait peu à peu à leur sujet ne trahirait pas du découragement et de la lassitude. Il semble donc qu'il ait manqué à l'Église la force nécessaire pour faire respecter ses décisions, mais du moins l'idée est-elle semée et elle ne manquera pas de germer; des rois, comme Guillaume le Conquérant et Henri Ier en Angleterre, comme Louis VI en France, certains grands feudataires aussi se laisseront gagner par elle et la feront finalement triompher, le jour où ils auront eux-mêmes acquis les moyens nécessaires, mais il faut attendre pour cela la fin du XIe siècle ou même le début du XIIe. Jusque-là le régime seigneurial durera et ses conséquences, aussi bien politiques que morales, pèseront sur la vie des États qu'il régit et domine en toutes circonstances.

Deuxième Partie

PROBLÈMES POLITIQUES ET RELIGIEUX DE 962 A 1025

CHAPITRE PREMIER

La politique impériale de 962 à 1056

I. — L'Allemagne entre l'Italie et le monde slave (962-996)[1]

CONSÉQUENCES DE LA RESTAURATION IMPÉRIALE

Si la dynastie saxonne a pu, au milieu du X^e^ siècle, acquérir une puissance et un prestige hors pair, c'est avant tout parce qu'elle a eu conscience de la mission qui lui était assignée par les faits et qu'elle a réussi à écarter les graves périls qui menaçaient l'Occident. Après les victoires du Lech et de la Recknitz (955), Otton I^er^ apparaît comme le sauveur qui, au prix d'un génial et méthodique effort, a su enrayer l'invasion hongroise et briser l'élan redouté des Slaves. Ceux-ci toutefois ne sont pas anéantis : fortement massés au delà des barrières de l'Elbe et de l'Oder, ils risquent, si l'on ne parachève l'œuvre accomplie avant 962, de céder une fois de plus à l'impulsive fascination qu'exercent sur eux les terres de l'ouest, de désoler à nouveau la Saxe et la Westphalie. Dès lors, le programme impérial se dessine avec une limpide clarté : défendre la chrétienté contre les envahisseurs de l'Est, ou mieux encore l'étendre en convertissant les Slaves transformés, par la même occasion, en vassaux de la couronne allemande, telle est la mission qui incombe désormais à Otton I^er^ et à ses successeurs.

Otton le Grand, avec son sens politique très sûr, a vu cette orientation possible de l'effort germanique après les incomparables victoires

---

1. Sur Otton I^er^, voir les ouvrages indiqués, p. 132, n. 1, et aussi Karl Hampe, *Otto der Grosse* dans *Meistern der Politik*, t. I. Pour le règne d'Otton II, on consultera surtout K. Uhlirz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III*, Leipzig, 1902. Cf. aussi, pour ces deux règnes et pour les suivants, Richter und Kohl, *Annalen des deutschen Reichs im Zeitalter der Ottonen und Salier*, t. I, 1890, où l'on trouvera, comme dans les autres volumes des *Jahrbücher*, un bon nombre de textes. Pour la politique italienne on verra, outre les ouvrages déjà cités de Hartmann, Duchesne et Gay, G. Romano, *Le dominazione barbariche in Italia* (395-1024), Milan, 1909 ; pour la politique orientale, voir l'article de H. Brackmann, *Die Ostpolitik Ottos des Grossen*, dans *Historische Zeitschrift*, t. CXXXIV, 1926, p. 242-256 ; pour les rapports avec l'Orient, P. E. Schramm, *Kaiser Basileus und Papst in der Zeit der Ottonen*, dans *Hist. Zeitschrift*, t. CXXIX, 1924, p. 424-475.

de 955, mais les circonstances ont été plus fortes que sa volonté personnelle. Du jour où la dynastie saxonne a été appelée à intervenir en Italie, sa vocation traditionnelle a subi une rude épreuve et le couronnement impérial de 962, tout en étant la consécration étincelante des services qu'elle avait rendus à la chrétienté, l'a entraînée vers d'autres destinées. Héritier de Constantin, de Théodose et de Charlemagne, le nouvel empereur peut-il se parer de son titre, s'il ne domine Rome et l'Italie ? Or, les derniers événements ne sauraient faire illusion : la péninsule reste à conquérir, mais comment ne pas céder à cet attrait ? Et l'on saisit aussitôt quel est le problème qui se pose au lendemain de la restauration de 962 : la politique impériale doit-elle persévérer, conformément à une longue tradition, dans son avance vers l'Est, ou, au contraire, se laisser glisser vers le Sud ; aura-t-elle son axe sur l'Elbe ou sur le Pô ? Troublante question à laquelle Otton Ier répondra en essayant de mener de front les deux tâches, si lourdes qu'elle soient : il visera à consolider son empire tout à la fois par la conquête de l'Italie et par l'extension de l'influence allemande en pays slave, mais ses successeurs ne seront pas de taille à continuer cette œuvre gigantesque et, débordés par les événements, ils se heurteront à des difficultés qui, à certaines heures, dégénéreront en catastrophes.

L'ITALIE APRÈS LE COURONNEMENT IMPÉRIAL

Au lendemain de son couronnement, Otton Ier s'aperçoit très vite à quel point sa puissance est précaire en Italie. L'ancien roi Bérenger n'est nullement vaincu ; enfermé dans son château de San-Leo, près de Montefeltre, tandis que ses fils, Adalbert et Guy, tiennent les forteresses des lacs de Garde et de Côme, il dispose de solides appuis et sa femme, l'indomptable reine Willa, réfugiée dans l'île de San-Giulio sur le lac Majeur, s'emploie activement à réchauffer le zèle de ses partisans. Quant au pape Jean XII, malgré son attitude correcte et ses concessions résignées, il est loin d'avoir renoncé à ses ambitions temporelles ; plus que jamais, il aspire à la souveraineté de l'Italie, et comme, pour le moment, l'empereur qu'il vient de couronner est le principal obstacle à la réalisation de ses rêves, il est bien décidé, au mépris de ses promesses, à lui susciter tous les tracas possibles. Les Grecs enfin, au sud de la péninsule, n'ont pas lieu d'être satisfaits des derniers événements ; ils observent, en se réservant d'intervenir à l'heure qu'ils auront choisie[2]. Bref, la route

2. On connaît surtout ces faits et ceux qui suivent par Liudprand (*Historia Ottonis*) qui les a parfois déformés dans un sens favorable au souverain dont il est le panégyriste, mais le continuateur de Réginon et Flodoard, a. 962, permettent en général de le contrôler. Cf. Hartmann, *Geschichte Italiens im Mittelalter*, t. IV, 1re p., p. 3 et suiv.

d'Otton Ier est semée de pièges et une maladresse risque d'anéantir les résultats trop facilement acquis au début de 962.

OTTON Ier ET BÉRENGER

Pour le moment, il faut courir au plus pressé et en finir avec Bérenger. De Rome, l'empereur se dirige vers le lac Majeur, oblige la reine Willa à se rendre, mais lui laisse la liberté et essaie, par son intermédiaire, d'obtenir la soumission de l'ancien roi d'Italie. Willa se rend en effet auprès de son époux, mais, au lieu de l'incliner à la paix, lui conseille la guerre à outrance. Otton, déçu, est contraint, après avoir passé à Pavie l'hiver de 962-963, de s'acheminer vers San-Leo. Très vite, il s'aperçoit que ce roc inaccessible ne peut être réduit que par la famine. Or, il ne peut s'attarder, car de Rome parviennent de fâcheuses nouvelles qui vont modifier son programme primitif [3].

DÉPOSITION DE JEAN XII

Jean XII n'avait cessé de correspondre avec le fils de Bérenger, Adalbert, et, au moment même où il envoyait à Otton des ambassadeurs chargés de le rassurer sur ses intentions, il préparait l'entrée à Rome du jeune prince auquel il s'était décidément rallié pour faire échec au roi de Germanie. Adalbert pénétra dans la ville, sans doute en octobre 963. Aussitôt Otton, laissant à San-Leo quelques troupes chargées de continuer le siège, s'élance vers Rome devant laquelle il apparaît le 3 novembre 963 [4].

Tous les Romains ne l'ont pas abandonné. Jean XII s'en aperçoit très vite et, moins tenace dans l'exécution que hardi dans la conception, il prend la fuite, accompagné d'Adalbert. De nouveau maître de Rome, Otton Ier, sans même demander l'assentiment du pape, convoque pour le 6 novembre à Saint-Pierre un concile où, à côté de quarante évêques et des cardinaux prêtres ou diacres, siègent les représentants de la noblesse romaine. De lourdes accusations sont énoncées par le cardinal diacre Benoît et confirmées par la plupart des assistants. On décide de citer le pontife qui riposte en menaçant Otton d'excommunication au cas où, comme on lui en prêtait l'intention, il viendrait à

---

3. La lutte contre Bérenger est racontée par le continuateur de Réginon, a. 963. Cf. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 4-5.

4. On n'a sur ces événements que le seul témoignage de Liudprand de Crémone (*Hist. Ottonis*, c. 6-7), qui a sans doute un peu noirci le rôle de Jean XII. D'après Liudprand, une première ambassade de Jean XII serait venue, pendant le siège de San-Leo, pour démentir les faux bruits qui couraient sur le compte du pape et pour reprocher en même temps à Otton de s'être emparé des biens de l'Église romaine. L'empereur aurait alors envoyé à Rome des légats (parmi lesquels Liudprand) qui ne furent pas reçus par le pape et celui-ci, toujours pour tromper Otton, lui aurait dépêché une nouvelle ambassade, au moment même où se terminaient les préparatifs de l'entrée d'Adalbert à Rome. Cf. Köpke et Dümmler, *Kaiser Otto der Grosse*, p. 344 et suiv.

désigner un autre pape. Une seconde sommation reste également sans effet ; le 4 décembre, Otton Ier après avoir incriminé Jean XII de haute trahison, le fait déposer par le concile qui acclame ensuite comme son successeur le protoscriniaire Léon[5].

LE PRIVILÈGE DE 963

La déposition de Jean XII, illégale et contraire aux règles canoniques, allait avoir les plus graves conséquences. Le privilège, accordé à l'Église romaine au lendemain du couronnement, est remanié et la nouvelle rédaction accroît les pouvoirs du roi de Germanie dans l'élection pontificale. « Celui qui aura été élu à cette sainte et apostolique fonction, y est-il dit, ne sera pas consacré comme pontife, avant qu'il n'ait prêté, en présence de nos envoyés ou de notre fils, pour la satisfaction de tous et pour la paix, un serment analogue à celui que notre seigneur et vénéré père spirituel, Léon, a, on le sait, juré spontanément. » Les formules de chancellerie sont vagues à dessein, mais l'application qui a été faite du diplôme, avant qu'il fût promulgué, en révèle la véritable signification sur laquelle il ne saurait y avoir de doute : l'empereur entend nommer le pontife romain[6]. C'en est donc fini de l'indépendance du siège apostolique. Pour asseoir l'influence allemande en Italie, Otton Ier veut, dominer Rome et, pour dominer Rome, il lui faut avoir les moyens d'écarter tout pape qui oserait aller à l'encontre de ses desseins. La politique italienne entraîne fatalement la restauration d'un césaropapisme impérial, infiniment plus dur que ne l'avait été celui de Justinien et de Charlemagne.

OPPOSITION ET MORT DE JEAN XII

Croyant en avoir fini avec l'opposition romaine, Otton Ier retourne devant San-Leo. Il ne tarde pas à recevoir la soumission de Bérenger et de Willa qui sont envoyés prisonniers en Allemagne[7]. Il était temps d'en finir avec eux, car l'empereur avait à peine quitté Rome que Jean XII renouait ses intrigues. Le 3 janvier 964,

---

5. Liudprand, *Hist. Ottonis*, c. 8 et suiv. Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 805-810 ; L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 339 et suiv. Liudprand s'est efforcé d'atténuer les responsabilités de l'empereur qui n'avait pas qualité pour convoquer un concile ni pour juger le pape. Jean XII a été accusé surtout de débauche et de simonie ; on lui avait également reproché son goût pour la guerre et pour la chasse, ainsi que le meurtre du cardinal-diacre Benoît. Il semble qu'il ait invoqué, pour se défendre, le caractère intangible du pouvoir pontifical, car, dans sa seconde lettre, en date du 22 novembre, Otton s'exprime en ces termes : « Aussi longtemps que Judas fut au nombre des apôtres, il eut le pouvoir de lier et de délier, mais lorsqu'il cessa d'en faire partie, il ne conserva plus que celui de se lier lui-même avec une corde. »

6. Sur les discussions auxquelles a donné lieu le privilège de 963, voir A. Fliche, *La Réforme Grégorienne*, t. I, p. 7, n. 1 ; et Duchesne, *op. cit.*, p. 341-347.

7. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 380.

une émeute éclate dans la ville. Otton Ier, aussitôt accouru, la réprime sans peine, mais, une fois encore, il s'éloigne prématurément et, à la faveur d'une nouvelle insurrection, Jean XII rentre dans sa capitale, pendant que Léon VIII s'enfuit en toute hâte auprès de son protecteur[8].

Un concile se réunit à Saint-Pierre le 26 février 964 et, bien que sa composition soit à peu près identique à celle du synode de novembre 963, il casse tous les actes de cette assemblée. Léon VIII est déposé et l'anathème prononcé contre tous ceux qui continueraient à le reconnaître comme pape[9]. Jean XII ne pouvait souhaiter une plus solennelle réhabilitation, mais il ne survit guère et meurt le 14 mai 964[10].

ÉLECTION ET DÉPOSITION DE BENOIT V

Sans tenir compte du privilège de 963, les Romains lui donnent pour successeur le cardinal Benoît qui, après avoir prononcé contre lui le plus âpre réquisitoire, était ensuite revenu à de meilleurs sentiments[11]. Ainsi s'affirme et se précise la réaction contre le césaropapisme impérial.

Otton songe aussitôt à effacer les traces de cet affront. Vainqueur de Bérenger, il revient en toute hâte, bien décidé, au dire de Liudprand, « à briser son épée plutôt que de renoncer à la réintégration de Léon VIII ». A Rieti, il rencontre les ambassadeurs des Romains, chargés de solliciter la confirmation du pontife nouvellement élu. Furieux, il répond en occupant toutes les routes qui conduisent à Rome. La ville doit capituler et Benoît V se rendre à l'empereur. Un troisième concile se réunit au Latran à la fin de juin : Benoît V, contraint de comparaître, est dépouillé de la chape pontificale dont Léon VIII charge à nouveau ses épaules, puis il est déposé et confié à l'archevêque de Hambourg, qui l'emmène dans son diocèse[12].

RÉVOLTE DE LA LOMBARDIE ET NOUVELLE INSURRECTION A ROME (MARS-DÉCEMBRE 965)

Une fois de plus, la victoire d'Otton Ier est plus apparente que réelle et l'opposition italienne conserve toute sa vigueur. Sans doute, en mars 965, à la mort de Léon VIII, l'empereur peut imposer aux Romains un pape de son choix, Jean XIII[13], mais, pendant la vacance du siège pontifical, la Lombardie s'est

8. Duchesne, *op. cit.*, p. 346.
9. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 812-814.
10. Duchesne, *op. cit.*, p. 348.
11. Duchesne, *op. cit.*, p. 348-349.
12. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 816-818. Cf. aussi Duchesne, *op. cit.*, p. 349 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 236.
13. Duchesne, *op. cit.*, p. 350-351. Benoît V meurt au même moment, à Hambourg, en laissant une grande réputation de sainteté.

révoltée et le chancelier Guy de Modène, lui-même, s'est laissé gagner par les conjurés. Quelques mois plus tard, en décembre, Rome s'insurge, à son tour, contre le pape impérial qui est enfermé au château Saint-Ange par le préfet de la ville, Pierre, et par les chefs de l'aristocratie, puis transféré dans une forteresse de Campanie. Partout ailleurs, d'inquiétantes velléités d'indépendance se font jour. Otton, alors rentré en Allemagne, a envoyé en Italie le duc Burchard de Souabe qui a tout d'abord réussi à capturer Guy de Modène et à mettre en fuite Adalbert, fils de Bérenger, auquel s'étaient ralliés les évêques et les seigneurs lombards, mais ce succès n'a pas eu de lendemain : Adalbert reste en relations avec les opposants du Nord et l'aristocratie romaine ne désarme pas. Décidément l'entreprise italienne ne laisse aucun répit à l'empereur, dont la présence semble de nouveau indispensable[14].

QUATRIÈME EXPÉDITION D'OTTON Ier CONTRE ROME (966)

En août 966, après avoir tenu une assemblée à Worms et confié son jeune fils, le futur Otton II, à la garde de l'archevêque de Mayence, Otton Ier reprend le chemin de l'Italie. En Lombardie, il ne rencontre pas de résistance sérieuse et, après avoir envoyé quelques comtes en exil, il peut continuer librement sa marche vers le Sud. Il arrive à Rome un peu avant Noël. Il y est reçu par Jean XIII que les Romains, par crainte de représailles, se sont empressés de faire revenir. La répression n'en est pas moins terrible : le préfet Pierre est exposé à toutes sortes d'outrages, puis exilé en Allemagne; les chefs des douze quartiers de Rome sont pendus; d'autres exécutions, qui arrachent des cris de douleur au moine du Mont-Soracte, profondément attaché à l'indépendance italienne, [15] achèvent de produire une impression d'épouvante. Pour assurer l'avenir, Otton le Grand fait venir à Rome son fils Otton II qui, le jour de Noël 967, reçoit à son tour la couronne impériale[16].

PROJETS D'OTTON LE GRAND SUR L'ITALIE MÉRIDIONALE

Dans la pensée d'Otton Ier, l'Empire devait englober toute la péninsule De là son désir d'imposer son autorité aux princes lombards du Sud qu'il considérait comme ses vassaux,

---

14. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 380-381 et 403 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 14-15 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 351. Il est à remarquer que Liudprand de Crémone passe sous silence la révolte de la Lombardie, que l'on ne connaît que par le continuateur de Réginno, *a.* 965.

15. Benoît du Mont-Soracte, *Chronicon*, c. 39.

16. Duchesne, *op. cit.*, p. 351-353 ; Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 412 et suiv. ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 9.

mais il se heurtait, sur ce point, à un sérieux obstacle provenant de la présence des Grecs dans l'Italie méridionale[17]. Si, à Byzance, on a su tout d'abord gré au roi de Germanie d'avoir débarrassé l'Église de Jean XII, dont la vie débauchée était un objet de scandale, en revanche les tentatives répétées d'Otton pour placer sous le contrôle germanique la capitale de la chrétienté y ont été fort mal vues. Il en est résulté, entre les deux cours de Constantinople et d'Aix-la-Chapelle qui avaient jusque-là entretenu les meilleurs rapports[18], un refroidissement destiné à s'accentuer, si Otton Ier poursuit son plan de conquête italienne.

NÉGOCIATIONS AVEC LES GRECS

L'empereur a fort bien vu cette difficulté et essayé tout d'abord de l'aplanir par la diplomatie. Il lui sembla que le mariage de son fils Otton avec Théophano, fille de Romain II et belle-fille du basileus régnant, Nicéphore Phocas, pourrait amener une heureuse détente. Il se faisait illusion : Nicéphore, bien qu'il eût inauguré son règne par une défaite en Sicile, n'était nullement disposé à laisser le champ libre à la pénétration allemande. Pendant un séjour à Ravenne, en avril 967, Otton le Grand vit arriver une ambassade byzantine chargée de lui faire comprendre que l'empereur d'Orient maintenait tous ses droits sur l'Italie méridionale. A la suite de ces conversations, il envoya à son tour à Constantinople le Vénitien Domenico, porteur de sa proposition matrimoniale, mais Domenico fut plutôt mal reçu et Nicéphore exigea, au préalable, une renonciation formelle des Allemands à toute pensée d'annexion des territoires grecs. Domenico, qui manquait d'instructions, se déroba. Une nouvelle ambassade byzantine alla trouver Otton à Capoue (janvier 968) et ne put obtenir d'engagements plus précis, si bien que le projet de mariage entre le futur Otton II et Théophano parut abandonné[19].

OTTON Ier EN APULIE

Otton Ier s'imagina alors qu'il arriverait mieux à ses fins en renouvelant la politique d'intimidation qui avait si bien réussi à Rome. Il s'était très habilement ménagé l'appui du prince de Capoue, Pandolf Ier Tête de Fer,

---

17. Sur les prétentions italiennes d'Otton Ier, voir les excellentes pages de Gay (*L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 295-296), qui montre fort bien, en s'appuyant sur un diplôme d'Otton, en date du 2 novembre 968 (*Diplomata*, n° 367) et sur un passage de Liudprand (*Legatio*, c. 7), qu'Otton Ier a revendiqué tous les pays de race et de langue italiennes.

18. En 944, l'empereur Romain Lécapène a envoyé à Otton Ier une ambassade chargée de présents, puis, après la chute de Lécapène (16 décembre 944), Constantin, en 946, a renouvelé ce geste. La même année, une ambassade allemande se rend à Constantinople. Ce sont là de simples échanges de politesses sans résultats diplomatiques. Cf. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 133-134 et 171-173.

19. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 420-422 ; Gay, *op. cit.*, p. 302-303.

ancien ennemi de Jean XII, qu'il avait, par un diplôme du 11 janvier 967, créé « margrave de Camerino et du duché de Spolète ». Il eut moins de succès auprès de l'autre prince lombard, Gisulf Ier de Salerne, qui ira bien le saluer à Capoue en 968, mais ne consentira jamais à reconnaître sa suzeraineté[20].

Sûr du concours de Pandolf et de la neutralité de Gisulf, Otton, au début de l'année 968, vient à Capoue où il reçoit les ambassadeurs byzantins, puis il envahit l'Apulie et marche sur Bari, capitale du thème de Longobardie. Il s'aperçoit alors que la conquête des possessions byzantines est moins aisée qu'il ne l'avait pensé. Pour enlever Bari, il lui aurait fallu une armée plus nombreuse et surtout une flotte. Faute de moyens suffisants, il doit lever le siège[21].

AMBASSADE DE LIUDPRAND DE CRÉMONE A CONSTANTINOPLE

La tentative d'intimidation ayant avorté, il faut recourir à la diplomatie. Liudprand de Crémone, qui connaissait la langue grecque, est envoyé à Constantinople. C'était un personnage vaniteux et optimiste à l'excès, pétri d'illusions et convaincu que la manière forte aurait vite raison des atermoiements byzantins. Toutes ses prévisions furent déjouées. Nicéphore Phocas se montra hautain, raide, dédaigneux. Après avoir fait attendre à Liudprand pendant plusieurs jours l'audience qu'il sollicitait, il lui reprocha sur un ton acerbe et méprisant les violences commises à Rome par les Allemands et l'attaque contre les villes grecques de l'Italie du Sud. Liudprand, décontenancé, justifia du mieux qu'il put la politique de son maître ; il ne put triompher des préventions byzantines. Traité en prisonnier et non pas en diplomate, abreuvé d'humiliations, il n'eut bientôt d'autre souci que d'obtenir sa libération, et c'est avec une joie non dissimulée qu'il quitta Constantinople le 2 octobre 968, tout heureux d'échapper aux Grecs dont il redoutait les perfides entreprises[22].

NOUVELLE EXPÉDITION D'OTTON Ier DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE

Dès qu'il apprit comment avait été traité son ambassadeur, Otton Ier entra dans une violente colère et décida de commencer la guerre sans plus tarder. Dans un diplôme du 2 novembre 968, il annonce son intention de chasser

---

20. Gay, *op. cit.*, p. 296-299. Sur la formation de la puissance de Pandolf Ier et de Gisulf Ier, cf. *ibid.*, p. 233.

21. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 436-439 ; Gay, *op. cit.*, p. 304-305.

22. Liiudprand a laissé lui-même un récit de sa légation, dont on trouvera l'essentiel dans Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 454-456 et dans Gay, *op. cit.*, p. 306-310.

d'Italie ces Grecs orgueilleux auxquels il a voué désormais une haine vengeresse[23] et, au printemps de 969, va ravager la Calabre, mais l'expédition réussit en somme assez mal. Les Grecs évitant de risquer leurs troupes en rase campagne[24], il est impossible d'obtenir un succès décisif, si bien qu'après avoir investi Bovino, l'empereur regagne l'Italie du Nord, laissant à son ami Pandolf Tête de Fer le soin de continuer le siège avec l'armée allemande qu'il place sous ses ordres. Or, Pandolf trouve le moyen de se faire prendre au cours d'un engagement et il est dirigé sur Constantinople, pendant que ses soldats s'enfuient en désordre et laissent les Grecs s'avancer jusque dans la région de Capoue. Informé de ce désastre, Otton le Grand envoie de nouvelles troupes qui remportent enfin une victoire près d'Ascoli. Il arrive à son tour, au printemps de 970, et reprend le siège de Bovino[25]. Entre les deux empires d'Orient et d'Occident, c'est une lutte sans merci. La politique ottonienne a pris une singulière extension ; le souverain allemand, alors que tant d'intérêts nécessiteraient sa présence au nord des Alpes, est rivé aux bords de la Méditerranée.

MARIAGE D'OTTON II ET DE THÉOPHANO (14 AVRIL 972)

La mort de Nicéphore Phocas, qui survient fort à propos, va permettre une réconciliation momentanée. Le nouvel empereur, Jean Tzimiscès, manifeste des dispositions pacifiques en rendant la liberté à Pandolf Tête de Fer et, comme Otton Ier souhaite lui aussi la fin du conflit tout en conservant ses ambitions matrimoniales, on s'achemine aussitôt vers une entente. En 971, l'archevêque de Cologne, Géron, est envoyé à Constantinople. Il y reçoit un accueil très différent de celui dont avait souffert le malheureux Liudprand et, le 7 avril 972, il revient à Rome, accompagné de la séduisante Théophano, alors âgée de seize ans, dont la grâce enveloppante gagne immédiatement tous les cœurs, à commencer par celui de son fiancé. Le mariage est célébré à Saint-Pierre le jour de Pâques (14 avril) et le pape Jean XIII couronne ensuite la nouvelle impératrice[26]. Otton Ier, enfin arrivé à ses fins, se laisse bercer par

---

23. *Diplomata*, t. I, n° 367.

24. Telle est du moins l'hypothèse, très plausible, de Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 461-462.

25. L'histoire de cette guerre a été entièrement renouvelée, grâce à une judicieuse critique des sources, par Gay, *op. cit.*, p. 310-315, que nous avons suivi de préférence aux précédents historiens.

26. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 476 et suiv. ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 25. Voir aussi G. Wartenberg, *Ueber die Herkunft der Theophano, Gemählin Kaisers Otto II* dans *Byzantinische Zeitschrift*, t. IV, 1895, p. 467-480, et P. E. Schramm, *article cité* dans *Hist. Zeitschr.*, t. CXXIX, p. 428-436.

l'espoir que ce mariage, en rendant les Grecs plus accommodants, l'aidera à consolider la domination allemande en Italie.

PAIX AVEC LES GRECS

Une fois de plus il se faisait illusion. Sans doute cette alliance matrimoniale pourra-t-elle provoquer une détente et préparer quelques années de paix, mais aucun texte n'indique que Jean Tzimiscès ait reconnu le titre d'empereur romain qu'Otton s'était adjugé et d'autre part, bien que Capoue et Bénévent restent sous la suzeraineté allemande, le basileus n'a aucunement l'intention de remettre en dot à Théophano la Pouille, la Calabre, Naples et Salerne. Les positions restent intactes : si les rois de Germanie persistent dans leur rêve d'hégémonie italienne, ils se heurteront à la même barrière. Il ne saurait donc être question, en 972, d'un accord durable, mais seulement d'une trêve momentanée Otton Ier peut du moins retourner en Allemagne où la politique traditionnelle de la maison saxonne en face des Slaves, n'a connu, malgré la présence constante de l'empereur en Italie, aucun moment d'arrêt.

L'ALLEMAGNE ET LES SLAVES APRÈS 955

Otton Ier a eu en effet une politique slave en même temps qu'une politique italienne et, si la mort ne lui a pas permis d'en cueillir les fruits, du moins a-t-il élaboré une série de conceptions grandioses qui ont reçu, de 962 à 972, un commencement d'exécution [27].

Après la victoire de la Recknitz, deux hommes ont été spécialement chargés de consolider les résultats obtenus : le margrave Géron qui, depuis longtemps, avait fait ses preuves [28], et le duc de Souabe, Hermann. Le premier par une série d'expéditions entre Elbe et Oder, a fait progresser l'influence allemande dans ces régions. Le second, préposé plus spécialement à la garde du cours inférieur de l'Elbe, a prévenu tout retour offensif des Obotrites, des Wagriens et même des Liutices. Malheureusement la mort de Géron, survenue le 20 mai 965, au moment même où les événements d'Italie prennent une tournure inquiétante, prive l'empereur d'un chef de grande envergure. Otton est obligé de diviser la marche du Nord, trop lourde pour des épaules moins robustes que celles du prince défunt, en six marches distinctes, tout en laissant à l'un de ces margraves, Thierry, une certaine prééminence sur ses collègues. Il garde d'ailleurs pour lui-même la direc-

27. Sur la politique slave, voir avant tout l'article cité n. 1 de Brackmann qui a, sur bien des points, renouvelé la question d'une façon tout à fait décisive. Cf. aussi K. Uhlirz, *Geschichte des Erzbistums Magdeburg unter den Kaisern aus sächsischem Hause*, Magdebourg, 1887 ; et P. Kehr, *Das Erzbistum Magdeburg und die erste Organisation der christlichen Kirche in Polen* dans *Abhandlungen der Preuss. Akad. der Wissenschaften*, 1920, n. 1.

28. Cf. *supra*, p. 152.

tion suprême des opérations, mais cette disposition sera sans effet, car, à partir de 966, l'empereur résidera constamment en Italie[29].

ORGANISATION RELIGIEUSE DES PAYS SLAVES

D'ailleurs, pendant les dernières années du règne, la conquête revêt le plus souvent un caractère pacifique : l'évangélisation des Wendes païens doit, dans le plan d'Otton le Grand, préparer la pénétration allemande. La conversion du chef slave, Tugumir, qui dominait la région de la Havel, avait singulièrement facilité le travail. Il faut placer très probablement avant la restauration de l'Empire la fondation des trois évêchés de Brandebourg, de Havelberg et de Stargard, capitale des Wagriens, qui porta désormais le nom d'Oldenbourg. Les deux premiers diocèses qui s'étendaient sur les pays entre l'Elbe, l'Oder et la Baltique, englobant les Liutices et quelques tribus sorabes, relevaient de la métropole de Mayence, tandis que l'évêque d'Oldenbourg, pasteur des Obotrites, dépendait de l'archevêque de Hambourg[30].

L'organisation des pays occupés par les Sorabes et les Daléminciens a été plus tardive. Sans doute Otton Ier a vu de très bonne heure l'importance que pourrait avoir, à cet égard, le grand centre de Magdebourg et il est probable que, quand il y a fondé, le 21 septembre 937, une abbaye bénédictine[31], il nourrissait déjà quelques lointains projets, mais c'est seulement après la victoire de la Recknitz (955) que ceux-ci prennent corps. Ils aboutissent, lors des conciles de Rome (962) et de Ravenne (967), à la création du siège métropolitain de Magdebourg duquel, aux termes d'un privilège de Jean XII en date du 12 février 962, devaient relever, comme suffragants, les évêques de Brandebourg, de Havelberg, de Mersebourg et, par la suite, tous ceux qui se fonderaient en pays wende[32].

Une étape décisive vient d'être franchie[33]. Au cours des années suivantes, les évêchés suffragants s'organisent à leur tour, à Zeitz, à Meissen (ce dernier jeté en plein pays slave entre la Sprée, l'Oder et le Waldgebirge)[34], tandis que va commencer le travail d'évangélisation.

---

29. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 385-387.
30. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 102-108.
31. *Diplomata*, t. I, nos 14 et 15.
32. On trouvera les actes des conciles dans Mansi, t. XVIII, col. 499 et suiv. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 827-829 ; et Jaffé-Wattenbach, 3690. La fondation de l'archevêché de Magdebourg a suscité les plus vives protestations de la part de l'évêque d'Halberstadt, dont relevait la ville de Magdebourg, et de l'archevêque de Mayence qui soutint son suffragant. On trouvera l'exposé du conflit de ces prélats avec Otton Ier dans la dissertation de Uhlirz et dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 113-127.
33. C'est ce qu'a fort bien montré M. Brackmann dans l'article cité.
34. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 130-136.

L'ÉVANGÉLISATION DES PAYS SLAVES SOUS OTTON Ier

Dans la pensée d'Otton Ier, l'érection du siège métropolitain de Magdebourg a pour but de favoriser l'activité missionnaire et, par elle, la pénétration allemande entre Elbe et Oder d'abord, au delà de l'Oder ensuite. A cette fin, il désigne comme premier archevêque son ancien chapelain, Adalbert, qui, en 961-962, avait été en Russie. Sacré à Rome par Jean XIII (18 octobre 968)[35], Adalbert se met aussitôt à l'œuvre, mais les progrès sont lents et c'est à peine si les chroniques signalent l'apparition de quelques églises en pays slave[36]. Au Nord, l'archevêque de Hambourg, Adalgag, obtient, au moins en apparence, de meilleurs résultats : plusieurs princes des Obotrites se convertissent, mais les masses ne se laissent pas entamer. L'assassinat du second évêque de Brandebourg, Dodilon, en 980, prouvera à quel point le fanatisme païen reste tenace. Tant que vivra le grand empereur, dont les victoires ont imposé le respect, le calme se maintiendra, mais qu'il disparaisse, et la vieille haine explosera.

L'ALLEMAGNE ET LA POLOGNE

Au delà de l'Oder, Otton le Grand a songé à étendre par les mêmes moyens l'influence allemande jusqu'en Pologne. Dès 963, le margrave Géron a obligé le duc polonais Mesko à reconnaître la suzeraineté de la Germanie et à lui payer tribut pour la région de la Warthe. Selon toute vraisemblance, l'évêché de Posen fut fondé au même moment et occupé par un Allemand, Jordan, sans que l'on puisse affirmer avec certitude qu'il ait été, à ses origines, suffragant de Magdebourg. Toutefois le choix, comme titulaire de ce dernier siège, d'Adalbert, qui avait séjourné à la cour de la princesse russe Olga, paraît avoir été destiné à faciliter l'action de la grande métropole allemande sur les pays au delà de l'Oder. En tous cas, le christianisme a progressé en Pologne où Mesko a reçu le baptême en 967, mais la politique de l'empereur a été contrariée par le pape Jean XIII qui songeait plutôt à subordonner directement l'église polonaise à celle de Rome. Benoît VI, qui succéda à Jean XIII à la fin de 972, parut au contraire disposé à se rallier aux vues d'Otton ; malheureusement Otton mourut quelques mois après son avènement et son œuvre fut aussitôt interrompue[37].

35. Jaffé-Wattenbach, 3728. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 128, n. 6.
36. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 138-141.
37. Brackmann, *article cité*, p. 243-252 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 209-292.

Carte I. — ALLEMAGNE AUX Xe ET XIe SIÈCLES.

LA CONVERSION DES SLAVES DU SUD

Au Sud-Est, la victoire du Lech a permis également de réaliser quelques timides étapes. Ici encore, évangélisation et colonisation vont de pair. La fondation, en 972, de l'évêché de Prague, dont l'autorité devait s'étendre sur la Moravie, est destinée à faciliter l'établissement de la suzeraineté allemande en Bohême[38]. Plus au Sud, l'archevêque de Salzbourg, Frédéric (958-991), a réussi a étendre son influence en Carinthie et même en Pannonie. Plus important encore a été le rôle de l'évêque de Passau, Piligrim (971-991), parent de Frédéric et, comme lui, tout dévoué à l'empereur. Son diocèse avait souffert, plus qu'aucun autre, de l'invasion hongroise ; il s'est empressé de le réorganiser, reconstruisant les églises et les monastères, réformant le clergé, après quoi il a entrepris la conversion des Hongrois et réussi à porter l'influence allemande jusque sur les bords de la Leitha[39].

LA CONVERSION DES HONGROIS

Cette œuvre était commencée depuis un certain temps déjà. Avant la bataille du Lech, deux chefs, Bulézu et Gylas, avaient reçu le baptême à Constantinople et facilité la mission du moine Hiérotheus, sacré évêque par le patriarche Théophylacte[40]. Après 955, le mouvement religieux s'intensifie, favorisé par le mariage (avant 970) du duc Geisa avec une princesse chrétienne. Aussi, lorsque Piligrim pénètre en Hongrie, il a la joie d'y trouver cinq mille baptisés et de constater que l'ensemble du peuple est favorable au christianisme. Admirablement secondé par le Souabe Wolfgang qui, avant de devenir évêque de Ratisbonne, est allé, sans doute en 972, prêcher la foi chrétienne aux Hongrois, il donne libre cours à son âme d'apôtre et travaille pour l'Allemagne en même temps que pour l'Église. Le succès couronne son effort : avant de mourir, Otton le Grand aura la joie de recevoir, à l'assemblée de Quedlinbourg, une ambassade hongroise et il est probable que, s'il eût encore vécu quelques années, un évêché eût été créé, conformément au vœu de Piligrim, pour coordonner les activités dispersées[41]. La disparition de l'empereur fut, ici comme ailleurs, tout à fait néfaste ; les désordres intérieurs qui marquent le début du règne d'Otton II compromettront le prestige de l'Alle-

---

38. Brackmann, *article cité*, p. 252-254. Cf. aussi W. Schulte, *Die Gründung des Bisthums Prag* dans *Historisches Jahrbuch*, t. XXII, 1901.

39. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 155 et suiv. Sur Piligrim, voir Dümmler, *Piligrim von Passau*, 1854 ; Schröde, *Passavia sacra*, 1879, p. 77 et suiv.

40. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 494-495.

41. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 171-182 ; Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 495-497 ; Brackmann, *article cité*, p. 254-255.

magne et écarteront d'elle les Hongrois aussi bien que les Slaves.

MORT D'OTTON LE GRAND (7 MAI 973)

En résumé, jusqu'à la mort d'Otton Ier, la politique italienne n'a pas eu de répercussions fâcheuses sur les frontières orientales ; la pénétration allemande en pays slave a continué pendant la fin du règne, et si les masses se laissent difficilement entamer, du moins les princes se montrent-ils plus dociles. Lorsqu'en 973, Otton, enfin revenu d'Italie, célèbre la fête de Pâques à Quedlinbourg, il voit accourir pour le saluer, en même temps qu'une ambassade hongroise, les ducs de Bohême et de Pologne, qui font preuve à son égard d'une sympathique déférence[42]. Rien ne pouvait mieux souligner le succès de sa politique. Depuis le couronnement de 962, il n'a cessé de rêver d'un empire germanique aussi grand que celui de Charlemagne, mais il s'est rendu compte qu'il était impossible de reconstituer exactement ce qui existait au début du IXe siècle. Il a voulu faire autre chose et, au lieu de poursuivre l'annexion de la France à l'Allemagne et à l'Italie, il a cherché à s'étendre vers l'Est en même temps que vers le Sud. La conquête de l'Italie a été plus dure qu'il ne l'avait prévu et l'a absorbé pendant dix ans, mais elle n'a pas réussi à le détourner des pays de l'Elbe, de l'Oder et de la Warthe. Enfin libre de ses mouvements au début de 973, il s'apprêtait à affermir la suzeraineté germanique sur les Slaves, lorsque la mort le surprit à Mersebourg, le 7 mai 973 [43], pour le plus grand malheur de l'Allemagne qu'il laisse entre les mains de son fils Otton II, jeune, inexpérimenté et totalement dépourvu de génie.

OTTON II

Otton II est alors âgé de dix huit ans. Petit et corpulent, il n'a pas la belle prestance paternelle. Il est en revanche plus cultivé qu'Otton le Grand, et c'est là sa seule supériorité[44]. Son instruction a été poussée assez loin; son éducation a laissé davantage à désirer et n'a eu raison ni d'un tempérament sensuel ni d'une prodigieuse infatuation. Les écarts de conduite du jeune prince ont été une cause de scandale ; sa proverbiale vanité l'a rendu accessible aux viles flatteries des courtisans qui ont encouragé ses mauvais instincts, en tête desquels il faut placer un goût inné pour le despotisme. Il hérite de toutes les ambitions d'Otton le Grand, mais il n'a ni la perspicacité, ni l'énergie, ni la méthode nécessaires à leur réalisa-

---

42. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 498-499 ; Brackmann, *article cité*, p. 254.
43. Köpke et Dümmler, *op. cit.*, p. 510, n. 1.
44. Voir à ce sujet le témoignage de Thietmar, III, 1.

tion et, comme son intelligence est médiocre, il se laissera conduire par les événements plutôt qu'il ne les dirigera. De là des échecs répétés qu'expliquent tout à la fois les insuffisances d'Otton II et les difficultés réelles d'une situation qui n'a pas cessé d'être délicate.

DIFFICULTÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

Sans doute la transmission du royaume et de l'Empire s'opère sans la moindre gêne, car Otton II a été sacré roi en mai 961 et couronné empereur le jour de Noël 967[45], mais, bien que les seigneurs aient été, après la mort d'Otton Ier, unanimes à renouveler le serment de fidélité[46], Otton II, jusqu'en 976, sera presque complètement immobilisé par l'opposition de la Souabe, de la Lorraine, plus encore de la Bavière[47]. Aux frontières, si les Slaves du Nord ne manifestent pour le moment aucune velléité belliqueuse, du moins le duc de Bohême, Boleslas II, en se rangeant délibérément aux côtés du duc de Bavière, Henri le Querelleur, révolté contre Otton II, brise l'entente qui avait existé sous Otton Ier[48]. D'autre part, le roi de Danemark, Harald, envahit l'Allemagne[49]. Enfin, à l'Ouest, les rapports avec la France subissent le contre-coup de la mort d'Otton le Grand; la question lorraine amène, en 978, une rupture qui durera jusqu'en 980[50].

L'INSURRECTION ROMAINE DE 974

La situation de l'Italie n'est guère meilleure. En 972, la péninsule paraissait avoir pris son parti de l'hégémonie allemande et l'élection, à la mort de Jean XIII, qui avait manifesté une certaine indépendance à l'égard d'Otton Ier[51], du pâle Benoît VI, intronisé le 11 janvier 973, semblait consacrer la victoire de l'empereur. Or, dès 974, Crescent, qui représente le parti de la vieille aristocratie, soulève Rome contre le pape impérial, qui est étranglé dans les souterrains du château Saint-Ange, et il installe sur le siège apostolique, en juin 974, le cardinal diacre Francon, qui prend le nom de Boniface VII. Sans doute l'arrivée, comme *missus* de l'empereur, du comte Sicon, suffit pour mettre en fuite l'usurpateur qui laisse la place à l'évêque de Sutri, ordonné sous le nom de Benoît VII ; il n'en est pas moins vrai que,

---

45. Cf. *supra*, p. 198.
46. Uhlirz, *op. cit.*, p. 31.
47. Voir chapitre III.
48. Bretholz, *Geschichte Böhmens und Mährens*, p. 107 ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 54.
49. Uhlirz, *op. cit.*, p. 55-56. Cette invasion danoise sera, il est vrai, facilement repoussée par le duc de Saxe, Bernard, et par le comte de Stade, Henri, qui contraignirent Harald à demander la paix.
50. Cf., *supra*, p. 164.
51. Voir Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 239 et Brackmann, *article cité*, p. 247-254.

malgré la retraite de Boniface VII à Constantinople et sa condamnation par un concile, la domination germanique à Rome est singulièrement ébranlée ; la venue de l'empereur est plus que jamais nécessaire[52].

OTTON II EN ITALIE

Or, c'est seulement en 980 qu'Otton II, après avoir maté l'opposition intérieure, repoussé les Danois, tenté deux expéditions infructueuses en Bohême, conclu la paix avec la France, peut enfin se rendre en Italie, laissant la garde de l'Allemagne à l'archevêque Willigis de Mayence et aux ducs Bernard de Saxe et Charles de Basse-Lorraine. Le but de cette expédition est clairement indiqué dans un diplôme pour l'église de Reggio[53] : il s'agit d'affermir l'ordre, d'exiger l'accomplissement des devoirs vassaliques méconnus et oubliés. L'empereur n'emmène avec lui aucune armée ; il est accompagné de l'impératrice Théophano, de sa mère, Adélaïde, d'une brillante escorte d'évêques et de princes.

OTTON II A ROME

Otton II est à Pavie le 5 décembre 980, à Ravenne le jour de Noël[54]. De là, pendant la seconde quinzaine de janvier 981, il se dirige vers Rome. La ville était toujours en proie à des troubles et le pape Benoît VII, un saint homme tout rempli du sentiment de ses devoirs, mais incapable d'imposer son autorité, avait passé au dehors la plus grande partie de l'année 980. A-t-il été au-devant d'Otton II à Ravenne ? Les textes ne le mentionnent pas. En tous cas le pontife et l'empereur ne tardèrent pas à rentrer dans Rome et y furent très bien accueillis. Le jour de Pâques (27 mars 981), ils présidèrent une brillante assemblée où la simonie, contre laquelle Benoît VII avait engagé une lutte ardente, fut condamnée, et où furent également tranchées diverses questions d'ordre ecclésiastique[55].

Otton II séjourna à Rome jusqu'au début de l'été. La paix paraissait affermie et la retraite de Crescent au monastère des saints Boniface et Alexis, sur le mont Aventin, privait l'opposition de son chef[56]. L'empereur pouvait savourer la joie d'un succès facilement obtenu et qui allait l'encourager à poursuivre la restauration de l'empire romain par une aventure plus que périlleuse.

---

52. Sur ces événements voir : Uhlirz, *op. cit.*, p. 57 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 68-69 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 353-354 ; Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. III, p. 363 et suiv.

53. *Diplomata*, t. II, n° 231.

54. Uhlirz, *op. cit.*, p. 139-140.

55. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 835-836 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 71-74 ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 132.

56. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 73 ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 151.

EXPÉDITION IMPÉRIALE DANS L'ITALIE DU SUD

Depuis la disparition d'Otton le Grand, la situation de l'Italie méridionale avait évolué dans un sens défavorable aux intérêts germaniques. La mort toute récente de Pandolf Tête de Fer (981), qui tenait les trois villes de Spolète, Bénévent, Capoue, et était tout acquis à la dynastie saxonne, devait avoir les plus redoutables conséquences : le duc Manson d'Amalfi s'empressa en effet d'annexer Salerne et le littoral avoisinant ; Bénévent s'insurgea contre le fils aîné de Pandolf Ier, Landolf IV, et se donna à un de ses cousins. Pandolf II [57]. Il s'ensuivait une rupture d'équilibre fâcheuse pour l'empereur allemand et avantageuse aux Grecs dont Manson avait besoin pour son commerce.

Otton II est à Rome au moment ou surviennent ces événements. Il en est douloureusement affecté et veut à tout prix rétablir son autorité menacée. La réapparition du danger musulman, sous la forme d'incursions que les Grecs ne réussissaient pas toujours à maîtriser, va lui fournir un excellent prétexte pour intervenir. En réalité, il songe à profiter des embarras des Byzantins pour établir l'hégémonie allemande au sud de la péninsule, pour parfaire le « royaume d'Italie », partie essentielle de cet empire romain « qu'il veut », dit le chroniqueur Thietmar, « garder tel que son père le lui a laissé [58] ». Il se propose donc de restaurer la principauté de Capoue telle qu'elle était au temps de Pandolf Ier, d'occuper la Lucanie, la Calabre et l'Apulie, puis par une sensationnelle victoire sur l'Infidèle, d'asseoir son prestige dans ces régions où son père, malgré tout son génie, n'avait pas réussi à implanter solidement la puissance allemande.

Ces romanesques projets échouent successivement. Otton II ne peut enlever Salerne au duc d'Amalfi, avec lequel il est obligé de conclure la paix en lui reconnaissant la possession de la ville, et, après cette première défaite, il n'ose pas aller reprendre Bénévent. Avec des renforts qu'il a fait venir d'Allemagne, il pénètre en Apulie où il rencontre de la part des Grecs une résistance inattendue [59], puis il se dirige vers la Calabre, en annonçant qu'il va combattre les envahisseurs musulmans ; froidement accueilli par les officiers byzantins dont la présence de Théophano réussit pourtant à calmer la méfiance, il

57. Gay, *op. cit.*, p. 331-333.

58. Thietmar, III, 12. Cf. Gay, *op. cit.*, p. 328 et suiv., où cette politique d'Otton II a été bien mise en lumière.

59. Voir Gay, *op. cit.*, p. 333 et suiv., qui, en indiquant à nouveau les différentes versions, a modifié l'opinion que l'on avait auparavant sur cette première partie de l'expédition.

ne trouve aucun concours de leur côté, et c'est avec ses seules forces que, non sans une certaine présomption, il attaque les Sarrasins.

BATAILLE DU CAP COLONNE (13 JUILLET 982)

Il est en effet convaincu du succès et ne dissimule rien de ses mouvements. Il déploie largement son armée constituée par des contingents bavarois, souabes, franconiens, lorrains et où figurent aussi des Lombards et des Slaves. Le 13 juillet 982, ignorant les forces exactes de l'adversaire, il livre bataille dans le voisinage du golfe de Squillace, sans doute près du cap Colonne[60]. Après un avantage initial, il est enveloppé de toutes parts, voit tomber autour de lui les plus valeureux de ses compagnons, tels que l'évêque d'Augsbourg et l'abbé de Fulda, échappe lui-même avec peine à l'étreinte de ses ennemis et, avec les débris de son armée, bat précipitamment en retraite vers Rossano, puis vers Salerne, où il est le 18 août, et enfin vers Capoue, la seule ville qui lui soit restée fidèle. Il n'a plus qu'à rentrer à Rome où, pour comble de malheur, il apprend, en arrivant la mort du duc Otton de Bavière, l'un de ses meilleurs auxiliaires[61].

CONSÉQUENCES DE LA DÉFAITE D'OTTON II

La défaite du cap Colonne est, pour l'empire ottonien, un désastre sans précédent. Elle a ruiné pour deux siècles les plans d'hégémonie allemande sur l'Italie méridionale et fait naître, dans les autres parties de la péninsule, la conviction que la puissance germanique n'était pas aussi forte que pouvaient le faire croire de trompeuses apparences. Otton le Grand inspirait une crainte respectueuse ; Otton II s'effondre sous le scepticisme le plus railleur et ses décisions ne comptent plus[62]. En Allemagne, le retentissement est plus douloureux encore : les princes ressentent cruellement le poids de l'humiliation et se demandent avec inquiétude si cet empereur fugitif, qui a assisté impuissant à la destruction de son armée, a encore l'autorité suffisante pour en imposer aux ennemis traditionnels chez lesquels devait fatalement s'accréditer l'idée que l'armée impériale n'était plus invincible. La victoire des Arabes, à l'extrémité méridionale de l'Italie, va poser de nouveau et avec plus d'acuité que jamais, sur les rives de l'Elbe et de l'Oder, le problème slave.

---

60. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de modifier l'indication *in civitate Columnae* donnée par Lupus Protospatarius. M. Gay, *op. cit.*, p. 337, place la bataille plus au Sud, à Stilo.

61. Gay, *op. cit.*, p. 335-340 ; Uhlirz, *op. cit.*, p. 155-182 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., 82-83.

62. D'après Gerbert (*epist.* 11 et 12), l'empereur aurait été irrespectueusement traité d'âne.

LE PROBLÈME SLAVE AU TEMPS D'OTTON II

Il y avait à cela de sérieuses raisons. Depuis le début du règne, on avait observé un recul progressif de l'influence allemande en pays slave. Deux expéditions d'Otton II en Bohême, l'une en 975, l'autre en 976, n'ont pu avoir raison du duc Boleslas qui, dès 974, en appuyant la révolte de la Bavière, avait pris position contre le roi de Germanie[63]. Malgré la fondation de l'évêché de Prague, rattaché par Benoît VII à la métropole de Mayence et où, en 983, l'Allemand Thietmar a pour successeur le Slave Woitiech, l'église de Bohême échappe à la tutelle germanique[64] et, d'autre part, la persistance d'un élément païen hostile à l'Allemagne fait prévoir que le duché s'achemine vers une indépendance complète. Plus au Nord, dans la région de l'Elbe, les maladresses de la politique d'Otton II ont compromis l'effort missionnaire : en 981, l'évêché de Mersebourg, créé par Otton Ier, a été supprimé et il en est résulté un affaiblissement notable de la propagande chrétienne dont Otton II se désintéresse d'ailleurs totalement[65]. Cette politique d'abstention favorise le réveil des passions antireligieuses et antigermaniques qui éclateront à la première occasion. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris si, aussitôt après le désastre du cap Colonne, au printemps de 983, tandis que les Danois, franchissant la frontière, détruisent les châteaux élevés en face de leur royaume, le prince des Obotrites, Mistui, incendie Hambourg et si, quelques mois plus tard, les deux évêchés de Havelberg et de Brandebourg sont simultanément attaqués par les Wélétabes, l'un le 29 juin, l'autre le 2 juillet 983[66].

ASSEMBLÉE DE VÉRONE

A la lumière de ces faits, on comprend l'émoi des Allemands après la défaite du cap Colonne : l'offensive danoise et slave révélait toute l'étendue de la catastrophe italienne. Une ambassade est aussitôt envoyée vers Otton II pour attirer son attention sur les périls qui surgissaient au Nord. L'empereur réunit une assemblée à Vérone pour examiner la situation. Son inconscience y apparaît saisissante : au moment où l'existence du royaume germanique est menacée, il ne songe qu'à restaurer la puissance impériale en Italie ; de la défense de l'Elbe il n'a cure ; ce qui lui paraît urgent, c'est de s'attacher par des donations

63. Uhlirz, *op. cit.*, p. 63 et suiv., Bretholz, *op. cit.*, p. 107-108.
64. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 196 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 84 et suiv.
65. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 143-146. A la mort de l'archevêque de Magdebourg, Adalbert, Otton II a promu sur ce siège l'évêque de Mersebourg, Gisiler, auquel il n'a pas donné de successeur dans son diocèse.
66. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 251-252.

les évêques de Pouille et de Calabre, c'est d'installer à Capoue le plus jeune fils de Pandolf Tête de Fer, Landenolf, dont le frère aîné a péri au cap Colonne[67]. Malgré les supplications des princes et les impérieuses instances de l'abbé de Cluny, Maïeul, qui ne lui ménage pas les plus sinistres prédictions, il n'affiche qu'un seul désir, celui de retourner sans retard à Rome et de là dans l'Italie du Sud[68]. Entre les deux politiques qui s'offrent à lui, entre l'offensive en Italie et la défense du sol allemand contre les Slaves, son choix est fait : il veut l'impossible revanche et sacrifie à d'inutiles considérations d'amour-propre la sécurité de ses États. Son plan est cette fois plus audacieux encore : il franchira le détroit de Messine et ira détruire la puissance musulmane en Sicile. De là sans doute son rapprochement avec Venise : le 7 juin 983, il conclut avec elle un traité qui garantit à la république ses libertés commerciales ; il attend en retour son appui ou tout au moins sa bienveillante neutralité dans la guerre de revanche qu'il se dispose à engager contre les Sarrasins[69].

MORT D'OTTON II (7 DÉCEMBRE 983)

De Vérone, Otton II se dirige vers les Abbruzzes, mais, dans sa marche vers le Sud, il ne dépasse pas Lorino où on relève sa présence en août 983[70]. Il vient d'apprendre la mort de Benoît VII et croit prudent, en raison de troubles éventuels, de se rendre à Rome pour lui donner un successeur. La désignation de Pierre, évêque de Pavie, sous le nom de Jean XIV, ne suscite aucune difficulté[71], mais l'empereur ne survit guère à cet événement ; il succombe à son tour le 7 décembre 983, laissant un fils de trois ans, Otton III[72].

L'ATTAQUE SLAVE

Otton II a disparu sans avoir réalisé son projet de croisade contre les Musulmans, mais il a pu, avant de rendre l'âme, connaître les nouveaux déboires que sa politique avait valus à l'Allemagne. L'attaque slave, esquissée au printemps de 983, s'était développée pendant l'été. La prise presque simultanée de Havelberg (29 juin) et de Brandebourg (2 juillet) avait eu de graves conséquences : fuite de l'évêque Folcmar, massacre des clercs capturés, incendie des églises, anéantissement total de l'œuvre missionnaire au delà de l'Elbe. Encouragés par ce triomphe, les

67. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re p., p. 85-86.
68. Uhlirz, *op. cit.*, p. 185-187 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re p., p. 86-88.
69. Uhlirz, *op. cit.*, p. 188-195 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re p., p. 89-90.
70. *Diplomata*, t. II, n^os 316-317.
71. Duchesne, *op. cit.*, p. 355.
72. Uhlirz, *op. cit.*, p. 206 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 355.

Wendes passèrent le fleuve et menacèrent un moment Magdebourg. L'archevêque Gisiler et le margrave Thierry réussirent pourtant à les repousser sur la Tanger, mais leur tentative pour les poursuivre au delà de l'Elbe ne fut pas couronnée de succès et il fallut se résigner à la perte des pays situés sur la rive droite ; l'opinion publique vit là un châtiment pour la suppression par Otton II de l'évêché de Merseburg, sacrifié aux ambitions de Gisiler, et elle n'eut peut-être pas tort. Du côté du Nord, après l'incendie de Hambourg par Mistui, l'influence allemande a été également détruite, aussi bien parmi les Obotrites que parmi les Wilzes et les Liutices[73]. Au Sud enfin, le duc de Bohême, Boleslas, accentue son indépendance ; l'évêque de Prague, Woitiech, bien qu'il soit apparenté à la dynastie saxonne et qu'il ait pris le nom germanique d'Adalbert, a un programme exclusivement chrétien : soucieux d'entraîner ses ouailles dans les voies de la prière et de la pénitence, il se désintéresse de la politique pour se consacrer à la réforme de son clergé, à la lutte contre la polygamie et à l'adoucissement du sort des esclaves ; mal soutenu par Boleslas, qui favorise la réaction païenne, il se découragera très vite et, dès 988 ou 989, abandonnera la Bohême qui sera livrée du même coup aux forces antichrétiennes et antiallemandes[74]. De la grande œuvre accomplie par Otton Ier à l'est de son royaume germanique il ne reste à peu près rien ; la vaniteuse incapacité de son successeur a accumulé, au delà de l'Elbe aussi bien qu'en Italie, des ruines que l'on pourrait croire irréparables[75].

L'OPPOSITION ALLEMANDE ET ITALIENNE

L'avenir est d'autant plus sombre que l'héritier de la couronne est un enfant de trois ans. Aussi les oppositions allemande et italienne, toujours latentes, vont-elles, à la faveur de cette circonstance, se réveiller brusquement l'une et l'autre. En Allemagne, le duc de Bavière, Henri le Querelleur, aspire à évincer la dynastie saxonne et réussit un moment à enlever à sa mère le jeune Otton III ; il compte sur l'appui du roi de France, Lothaire, qui a des vues sur la Lorraine, et du duc de Bohême, Boleslas, qui poursuit avec ténacité

---

73. On connaît surtout cette offensive slave par Thietmar III, 18 et 19. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 251-252.

74. Bretholz, *op. cit.*, p. 88-90 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 244 et suiv.

75. Uhlirz, *op. cit.*, p. 208, tout en constatant l'échec de la politique d'Otton II, note que du moins l'empereur a affaibli l'opposition en Bavière et en Lorraine, affermi la frontière du côté du Danemark et de la France. Ce jugement est trop optimiste : comme on le verra dans les chapitres suivants, l'opposition bavaroise ne tardera pas à reprendre son acuité et le Danemark connaîtra, à la fin du xe et au début du xie siècle, un essor extraordinaire que la politique impériale n'a pas su prévenir ni empêcher.

sa politique d'affranchissement. A Rome, l'aristocratie estime que l'heure est propice pour se débarrasser du pape impérial. Boniface VII, revenu de Constantinople, surgit au printemps de 984; avec la complicité de Crescent qui rentre en scène, il se saisit de Jean XIV, l'enferme au château Saint-Ange où il le laisse mourir de faim, puis s'installe à sa place sur le siège apostolique, sans que le parti allemand, privé de chef, ait pu l'en empêcher[76]. Un tel pontife, à l'âme chargée de rancunes, ne pouvait être favorable à Otton III qui risque de perdre l'Empire en même temps que ses royaumes d'Allemagne et d'Italie.

LA RÉGENCE DE THÉOPHANO

Le jeune prince fut sauvé par la politique habile de sa mère Théophano, à qui la régence avait été confiée[77]. Cette belle princesse grecque, étincelante de grâce et d'esprit, semblait peu préparée au rôle que lui assignaient les circonstances. Elle fit preuve cependant d'une remarquable intelligence et d'un sens politique très supérieur à celui de son époux. Sachant qu'elle était impopulaire en Allemagne pour avoir laissé échapper quelques mots malheureux lors de la défaite du cap Colonne, elle s'effaça devant l'archevêque de Mayence, Willigis, qui avait sacré Otton III à Aix-la-Chapelle le jour de Noël 983, et, lui abandonnant le soin de mater l'opposition bavaroise, elle se réserva pour elle-même les affaires italiennes.

Elle les conduisit avec beaucoup de prudence et s'efforça de réparer les fautes commises par Otton II. Bien entendu elle s'empressa de laisser tomber le projet de croisade contre les Musulmans, mal vu des Allemands, des Italiens et aussi des Grecs avec lesquels Théophano a provoqué une détente favorable à l'empire germanique. Ce qui lui importait avant tout, c'était d'enrayer la désaffection à l'égard du régime ottonien. Grâce à l'appui de sa belle-mère, Adélaïde, veuve d'Otton Ier, qui, en raison de son passé, jouissait de beaucoup de prestige, grâce aussi à l'alliance de l'épiscopat, profondément attaché à une dynastie qui n'avait cessé de l'enrichir, et à la bienveillante attitude de Hugue de Toscane qui apercevait dans la faiblesse du jeune Otton III une garantie d'indépendance, elle put maintenir l'Italie du Nord et du Centre dans l'obéissance[78]. A Rome, elle fut bien servie

76. Pour l'Allemagne, cf. *infra*, chapitre III. Pour la situation en Italie, voir Duchesne, *op. cit.*, p. 355 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, Ire p., p. 96-97. Cf. aussi M. Hölzer, *Die Streit und die Nachfolge Kaisers Ottos II*, Luckau, 1895.

77. Comme l'a fort bien observé P. Kehr, *Zur Geschichte Ottos III* dans *Historische Zeitschrift*, t. CLXVI, 1891, et p. 415 et suiv. la régence a été tout d'abord partagée entre les impératrices Adélaïde, veuve d'Otton Ier et Théophano, veuve d'Otton II, mais les deux femmes s'entendirent mal et dès le printemps de 985 Théophano réussit à éliminer sa belle-mère.

78. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, Ire p., p. 96-97. Sur Hugue de Toscane, voir Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, t. I, p. 102 et suiv.

par les circonstances : Boniface VII, qui avait promptement lassé les Romains par ses violences, périt au cours d'une émeute pendant l'été de 985. Théophano, au lieu de chercher à imposer un pape de son choix, permit aux Romains, assagis par les secousses de l'année précédente, d'élire le successeur de Boniface VII qui fut Jean XV. De même, elle ne s'opposa pas à ce que le chef de l'aristocratie, Jean Crescent, fils de cet autre Crescent qui avait joué précédemment un si grand rôle et était mort en 984, prît le titre de patrice. On lui sut gré — et Crescent tout le premier — de cette modération. En 989, au moment de Noël, elle pourra venir à Rome et y sera très bien accueillie. En ménageant les puissances locales, elle a réussi à sauver la prééminence impériale[79].

La politique italienne de Théophano a donc été en général heureuse. La régente, secondée par l'archevêque de Mayence, a fait preuve des mêmes qualités de sagesse, de méthode, d'énergie et de décision, quand il s'est agi d'aborder le problème slave. Elle a clairement vu que le véritable danger venait de Boleslas de Bohême qui, de plus en plus, rêvait de constituer aux portes de l'Allemagne un grand empire où il engloberait tous les Wendes et de se lancer, avec ces forces ainsi groupées et unies, à l'assaut de la puissance germanique. Pour le moment, le duc, afin de s'attacher les Liutices, se laissait entraîner par eux dans une guerre contre le duc de Pologne, Mesko, lequel était très favorable à Otton III (990). Théophano s'occupa aussitôt de sauver la Pologne. Dès son retour de Rome, elle gagna Magdebourg, envoya à Mesko l'archevêque Gisiler et plusieurs chevaliers allemands qui avaient pour mission de rétablir la paix en s'interposant comme médiateurs. Après bien des incidents, Boleslas et Mesko finirent par se réconcilier[80] et, comme, par ailleurs, les Saxons venaient d'infliger une défaite aux Obotrites qui, revenus au paganisme, avaient martyrisé des prêtres, incendié des églises et chassé de son siège l'évêque d'Oldenbourg[81], un calme relatif régna sur la frontière de l'Elbe. Là encore, l'action de Théophano n'avait manqué ni d'habileté ni d'énergie.

MORT DE THÉOPHANO (15 JUIN 991)

C'est donc à une impératrice née sur le bord du Bosphore que revient le mérite d'avoir redressé la politique germanique, égarée par Otton II loin de sa voie traditionnelle. Théophano a compris les nécessités du moment et aperçu d'un clair coup d'œil quelles

79. Duchesne, *op. cit.*, p. 355-357 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re^ p., p. 97-99.
80. Bretholz, *op. cit.*, p. 110-111.
81. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 253.

devaient être les véritables destinées de l'empire ottonien. Si elle s'était contentée de renoncer aux projets de conquête de la Pouille et de la Calabre, on pourrait dire qu'elle a surtout bien servi les intérêts byzantins, mais sa tentative pour affermir, dans de sages limites, la domination impériale en Italie, son effort attentif et prévoyant pour prévenir la constitution d'un grand empire slave sous la direction du duc de Bohême prouvent qu'elle a deviné dans quel sens devait s'orienter l'Empire fondé par son beau-père dont elle est, beaucoup plus qu'Otton II, la continuatrice. Elle mourut malheureusement dans la fleur de l'âge, le 15 juin 991, alors que son fils n'avait encore que onze ans[82]. Toutefois ses directions continueront à prévaloir jusqu'au jour où Otton III, devenu majeur, gouvernera par lui-même.

RÉGENCE D'ADÉLAIDE (991-994)

Après la mort de Théophano, la régence, si l'on en croit Thietmar[83], passe aux mains de la veuve d'Otton Ier, Adélaïde, qui vivra jusqu'à la fin de 999, mais n'aura plus aucune influence à partir de 994, date à laquelle elle se retire de la cour. Willigis est son conseiller préféré comme il a été celui de Théophano, en sorte que les mêmes tendances persistent[84] : la lutte contre les Slaves l'emporte sur toute autre préoccupation. Il n'y a pas d'année où les chroniques ne signalent d'expédition. En 991, le jeune Otton III reprend la ville de Brandebourg ; il doit presque aussitôt l'abandonner, puis, après une campagne infructueuse (992), la recouvre définitivement (993), non sans avoir livré de violents combats aux Liutices[85]. Malgré ce succès d'une incontestable valeur, la situation demeure fragile : les Wendes ont cédé à la force, mais ils rendent la vie impossible aux missionnaires qui, le plus souvent, sont contraints de s'effacer : Réginbert de Walbeck, sacré évêque d'Oldenbourg par l'archevêque de Hambourg, ne peut prendre possession de son siège et l'évêque de Brandebourg, Folcmar, doit aller dépenser en Suède son zèle missionnaire[86].

MAJORITÉ D'OTTON III

Ainsi, bien que la politique slave de Théophano et de Willigis ait porté ses fruits, beaucoup de persévérance est encore nécessaire. Si l'on veut obtenir

---

82. Thietmar, IV, 19 ; *Annales Quedlinburgenses*, a. 991.
83. Thietmar, IV, 10.
84. Cf. P. Kehr, *article cité*, p. 430-432.
85. Thietmar, IV, 13-15 ; *Annales Hildesheimenses* 991-995.
86. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 254. Willigis ne s'est pas désintéressé non plus de la Bohême. Afin de christianiser le duché où le paganisme avait repris ses positions anciennes, il a, au concile romain de 992, provoqué le retour d'Adalbert à Prague, mais le malheureux prélat, en butte à la constante hostilité de Boleslas que manœuvrait le parti païen a dû, au bout d'un an, fuir devant la persécution. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 248-250 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 90-92 et 110-113 ; Voigt, *Adalbert von Prag*, Berlin, 1898, p. 260 et suiv.

un résultat durable, il importe de renoncer définitivement aux sollicitations italiennes pour concentrer au delà de l'Elbe toutes les forces matérielles et morales dont dispose l'Empire. Au moment où il prend la direction des affaires, le jeune Otton III se trouve plus que jamais en présence du troublant dilemme : l'Allemagne, placée entre l'Italie et le monde slave, doit-elle porter son effort principal au Nord ou au Sud, reculer les limites de la chrétienté jusqu'à l'Oder et à la Vistule ou faire rayonner la domination germanique jusqu'à la Sicile ? Par un singulier paradoxe, le Saxon Otton II s'était laissé séduire par le mirage méditerranéen, tandis que l'Orientale Théophano, revenant à la pure tradition saxonne, avait repris la lutte contre les Slaves. Entre ces deux politiques que lui ont tracées ses parents, Otton III aura bientôt fait son choix : il s'attachera, en les exagérant et en les idéalisant, aux erreurs paternelles.

II. — Le rêve impérial d'Otton III (996-1002) [87]

OTTON III

Le jeune souverain, qui pendant six ans va gouverner l'Allemagne et l'Italie, est une des plus curieuses figures de l'histoire médiévale. Il est difficile de démêler les traits de cette physionomie essentiellement mouvante où, sous le choc d'influences diverses et parfois contradictoires, se heurtent les contrastes les plus étranges [88]. L'étude de ces influences successives aidera peut-être à saisir le personnage essentiellement malléable et changeant.

SA FORMATION

Fils d'Otton II et de Théophano, Otton III a été, pendant son enfance, abandonné à ses instincts et à ses goûts, sans que sa mère qui eût craint, en les contrariant, de perdre une affection à laquelle elle tenait par-dessus tout, ait cherché le moins du monde à discipliner cette âme richement dotée, mais mal équilibrée, naturellement portée vers la rêverie et l'extase, tour à tour

87. Le règne d'Otton III n'a pas encore été traité dans la série des *Jahrbücher der deutschen Geschichte* publiée par l'Académie de Munich, le volume d'Uhlirz, s'arrêtant, malgré son titre, à la mort d'Otton II. Outre les ouvrages généraux précédemment mentionnés, on pourra utilement consulter : P. Kehr, *Die Urkunden Ottos III*, Innsbruck, 1890 et *Zur Geschichte Ottos III* dans *Historische Zeitschrift*, t. LXVI, 1891, p. 385-443 ; P. E. Schramm, *Studien zur Geschichte Kaisers Ottos III*, Diss. Heidelberg, 1923 ; M. Ter Braak, *Otto III, Ideal und Praxis im frühen Mittelalter*, Amsterdam, 1928.

88. Le dernier historien d'Otton III, M. Ter Braak, *op. cit.*, p. 1-40, a bien montré toute la complexité du personnage et a légitimement reproché à ses devanciers d'avoir trop négligé l'examen des idées religieuses et ascétiques de l'empereur dont il faut tenir le plus grand compte si l'on veut pénétrer cette extraordinaire personnalité.

asservie par de ambitions immodérées et soulevée vers des sphères toutes surnaturelles où, dans le détachement des biens de ce monde, elle perd le sentiment des réalités d'ici-bas. Après Théophano, deux hommes ont largement contribué à la première formation d'Otton III, le Grec Philagathe de Rossano, évêque de Plaisance depuis 988, qui l'a initié à sa langue maternelle[89], et aussi l'évêque d'Hildesheim, Bernard, un esprit mieux trempé, mais dont l'influence ne s'exercera pas au delà de la treizième année. Dès ce moment d'ailleurs, le précoce adolescent se croit en âge de se conduire seul, et déjà ses tendances personnelles s'ébauchent avec un singulier relief. « C'est un Grec », dira de lui Gerbert[90], et cette appréciation ne manque pas de vérité. De bonne heure, ce prince exceptionnellement cultivé, dont les veines regorgent de sang oriental, se laisse captiver par la civilisation hellénique et manifeste un réel dédain pour la sévérité germanique, ce qui ne l'empêchera pas malgré tout d'apprécier comme il convenait la solide intelligence d'un Willigis de Mayence ou les méthodiques conceptions d'un Grégoire V. Gerbert aurait pu ajouter : « C'est un chrétien. » Élevé par des hommes d'Église, Otton III a une foi convaincue qui s'alimente aux sources d'un mysticisme suraigu et ne recule pas devant les plus rudes mortifications. Toute sa vie, il sera ballotté entre d'impérieuses aspirations vers l'ascétisme le plus rigoureux et de formidables instincts de domination qui le conduiront à rêver d'un empire plus vaste que ne l'avait été celui de Charlemagne[91].

INFLUENCE DE GERBERT

Les influences qui s exerceront sur lui, après celles de Théophano, de Philagathe et de Bernard d'Hildesheim, ne feront que fortifier ces contradictions. Jugeant son instruction insuffisante, Otton III s'adresse à Gerbert, abbé de Bobbio par la volonté d'Otton II, plus tard archevêque de Reims, et il subit aussitôt l'ascendant de ce savant extraordinaire, représentant attardé de la culture latine, hardi précurseur de la science moderne. C'est lui qui, sous la poussée d'une fervente admiration pour l'antiquité, inculque au jeune souverain la volonté de restaurer l'empire romain avec sa hiérarchie de fonctionnaires, son cérémonial fastueux, sa brillante civilisation[92]. Otton ne demande qu'à se laisser persuader : par instants éclate chez lui le désir de faire revivre sinon Constantin, du

89. Sur ce personnage, voir P. E. Schramm, *Kaiser, Basileus und Papst in der Zeit der Ottonen*, dans *Historische Zeitschrift*, t. CXXIX, p. 443 et suiv.

90. Gerbert, *epist.* 26.

91. Sur les tendances ascétiques d'Otton III, cf. M. Ter Braak, *op. cit.*, p. 208-239.

92. Gerbert, *epist.* 185, 186, 187. Cf. C. Lux, *Papt Silvester II, Einfluss auf die Politik Kaisers Ottos III*, Bresslau, 1898.

moins Charlemagne, de dominer le monde et de l'éblouir par son luxe, après quoi, cédant à une impulsion contraire, il déserte la cour, s'en va à pied le long des grands chemins, portant ses pas vers une âpre solitude où il ira vivre quelque temps dans la retraite, nu et affamé. A ces heures où le tempérament ascétique reprend le dessus, l'influence de Gerbert est éclipsée par celle de saint Adalbert ou de saint Nil.

INFLUENCE DE SAINT ADALBERT ET DE SAINT NIL

Dès son premier séjour à Rome, en 996, Otton III rencontre saint Adalbert, évêque de Prague, qui, devant la persécution, a dû fuir son diocèse. Cet ascète, avide de souffrance, qui, tourmenté par la soif de la Terre Sainte, se dépouillera un jour de ses biens pour entreprendre dans un total dénuement le grand voyage d'Orient, produit une vive impression sur le fils de Théophano, et, lorsque, après avoir renoncé, sur les instances des moines du Mont-Cassin, à son idée de pèlerinage à Jérusalem, Adalbert s'installe tout simplement dans l'abbaye romaine des saints Boniface et Alexis, il trouve chez Otton III le plus fervent et le plus enthousiaste des disciples. Entre ces deux hommes, nés pour se comprendre, il se crée des liens de profonde affection et, quand Adalbert aura trouvé la mort au cours d'une mission dans les pays du Nord, c'est sur son tombeau que l'empereur ira puiser les énergies nécessaires à l'accomplissement de sa fonction.

A Rome, Otton III fait également la connaissance d'un moine grec dont il subira l'ascendant : c'est le fameux saint Nil qui, après s'être dépensé à propager la foi chrétienne dans l'Italie méridionale où sévissait le mahométisme, s'est proposé, du jour ou l'insécurité grandissante rendit cet apostolat impossible, de gagner les âmes des Latins à son idéal monastique. Il a été ainsi amené à développer son programme de vie érémitique devant Otton III qui, plus d'une fois, s'est courbé sous la main puissante du farouche solitaire et a fui la pourpre de la cour pour vivre dans la mortification et la pénitence[93].

CARACTÈRE ET PROGRAMME D'OTTON III

Le jeu de ces influences variées explique la complexité du caractère d'Otton III. Ce qui domine chez lui, c'est la volonté persévérante et inébranlable de devenir, comme il le dit lui-même dans un diplôme, « empereur auguste du monde romain »[94]. Il se proclame

---

93. Sur Adalbert, voir les ouvrages indiqués n. 86 ; sur saint Nil, on consultera les excellentes pages de Gay, *op. cit.*, p. 376 et suiv.

94. *Diplomata*, t. II, n° 390, p. 821.

« Romain, Saxon, et Italien », mais il est à coup sûr plus Romain que Saxon. Il rêve, avant toutes choses, de fixer sa résidence à Rome et de convaincre les Romains que, quoique fils d'un Allemand et d'une Grecque, il est digne de recevoir droit de cité parmi eux. Autour de Rome comme capitale, il édifiera un empire universel dont il n'aperçoit sans doute les contours et les limites que dans une brume lointaine, mais, si cette conception apparaît surtout comme un rêve auquel la mort brutale ne laissera pas le temps de se transformer en réalité, il demeure certain qu'à la différence de son père et de son aïeul, qui ont surtout cherché à étendre la puissance allemande sans se prévaloir de leurs prérogatives impériales, Otton III veut avant toutes choses être empereur, et c'est comme empereur qu'il agira, décidera, légiférera[95]. A l'image de celui de Charlemagne, dont le souvenir est sans cesse présent à l'esprit du jeune souverain, cet empire, plus universel encore, sera un empire chrétien qui fera progresser le règne du Christ et où l'Église aura une place privilégiée. Du fait de l'éducation qu'il a reçue et des amitiés qu'il a contractées, Otton III a une foi très vive qu'il entend traduire dans ses actes publics ou privés. A certaines heures, son tempérament despotique l'emportera sur elle et lui fera commettre des excès contraires à la morale évangélique, mais parfois aussi, à la suite d'un entretien avec saint Adalbert ou avec saint Nil, il sera torturé par l'idée de renoncer au monde pour devenir un saint, d'abandonner une couronne périssable pour en obtenir plus sûrement une autre, celle des élus, qui résiste à l'épreuve du temps et de la mort. Entre les goûts de luxe et les impulsions ascétiques ce sera un duel constant et semé d'angoisses. Vaniteux, autoritaire, capricieux, débordant d'ambition, mais par moments humble, détaché, repentant, mortifié, généreux, tel est cet étrange souverain, en qui s'accumulent et se heurtent les contradictions. Son règne a l'aspect d'une ligne brisée et offre un caractère saccadé qui est comme le reflet du personnage[96].

---

95. M. Dietrich Schäfer, dans sa brève mais fort intéressante histoire d'Allemagne, estime (p. 178 et suiv.) que l'idée de monarchie universelle, sous l'empire ottonien, n'est pas sortie du domaine des idées et n'a subi aucun commencement de réalisation, que les interventions extérieures des empereurs dérivent d'une volonté de conquête et non d'un souci d'ordre plus général. Cette appréciation est très exacte pour les deux premiers Ottons, mais, en ce qui concerne le troisième, elle semble plus difficile à admettre

96. On trouvera un bon portrait d'Otton III dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 255 et suiv., et une analyse fort intéressante de ses idées dans M. Ter Braak, *op. cit.*, p. 28 et suiv. M. Ter Braak remarque fort justement que les idées d'Otton III ne sont pas nouvelles, qu'on les trouve chez la plupart de ses contemporains et notamment chez Gerbert ; ce qui est nouveau, c'est leur interprétation, c'est l'essai d'application, et malheureusement l'empereur est mort trop jeune pour que l'on puisse même soupçonner ce que ce programme eût pu donner pratiquement.

EXPÉDITION D'OTTON III EN ITALIE (996)

Sous l'influence de Gerbert, l'idée impériale l'emporte tout d'abord et s'affirme avec une réelle vigueur.

En février 996, Otton III juge que l'heure est venue d'aller chercher à Rome la couronne qu'ont ceinte son père et son aïeul. L'Allemagne paraît tranquille ; les Slaves sont apaisés et affaiblis par une série d'expéditions successives. En Italie, l'épiscopat, particulièrement comblé pendant la régence d'Adélaïde, est plus que jamais favorable au régime ottonien ; Hugue de Toscane a témoigné sa fidélité depuis longtemps éprouvée par deux apparitions à la cour ; Venise est reconnaissante au roi de s'être prononcé pour le doge lors d'un conflit avec l'évêque de Belluno. Seule, l'aristocratie romaine se tient sur la réserve, et l'ambassade que Jean XV a envoyée en Germanie, par simple politesse, pour solliciter la venue de l'héritier d'Otton le Grand ne saurait faire illusion sur les sentiments que l'on nourrit à l'égard de celui-ci dans la capitale de la chrétienté[97]. Mais qu'importe ? Otton III demeure optimiste, en même temps que très décidé à briser toute résistance.

Le passage des Alpes au Brenner s'opère sans difficulté. En arrivant dans la plaine du Pô, le roi voit venir au-devant de lui les ambassadeurs de Venise auxquels il promet une fois de plus d'aider la république dans son conflit, qui persistait toujours, avec l'évêque de Belluno. A Vérone, la population se soulève contre les soldats allemands ; Otton III, sur les instances de l'évêque, accorde un généreux pardon et, par Brescia, continue sa marche vers Pavie où il rencontre les messagers des Romains chargés de lui annoncer la mort de Jean XV et de solliciter de lui, bien qu'il ne fût pas encore empereur, la désignation d'un pape[98]. Une fois de plus, la présence du roi de Germanie dans la péninsule engendre une craintive déférence.

ÉLECTION DE GRÉGOIRE V

C'est pour Otton III une occasion de manifester comment il entend régler l'allure des relations entre le Sacerdoce et l'Empire. A plusieurs reprises, ses prédécesseurs s'étaient arrogé le droit de nommer le titulaire du siège apostolique, mais, par une légitime pudeur, ils avaient toujours porté leur choix sur un clerc romain ou sur un évêque italien. Pour dominer plus sûrement Rome et l'Église, Otton III confère la tiare à un Allemand : le fils de son cousin Otton de Carinthie, alors clerc de sa

97. Sur la situation de l'Italie en 996, voir surtout Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re^ p., p. 99-100. Cf. aussi F. Schneider, *Papst Johann XV und Ottos Romfahrt* dans *Mitteilungen des Instituts für oester. Geschichtsforschung*, t. XXXIX, 1923, p. 193-218.

98. Duchesne, *op. cit.*, p. 357-358 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, I^re^ p., p. 100-101.

chapelle, devient pape sous le nom de Grégoire V. Le nouveau pontife se rend aussitôt à Rome, accompagné de l'archichancelier Willigis de Mayence et du chancelier Hildibald, évêque de Worms, et il est consacré sans la moindre difficulté, le 9 mai 996 [99].

COURONNEMENT IMPÉRIAL D'OTTON III

Pendant ce temps, Otton III s'avance de Pavie vers Ravenne, où il prononce de dures sentences contre les grands qui ont causé des dommages aux églises, puis vers Rome où, le 21 mai 996, il est couronné empereur par Grégoire V suivant le cérémonial accoutumé. Pour affermir son pouvoir, il exile Crescent dont il redoutait l'hostilité, mais, à la demande du pontife qui ne tenait pas à déchaîner l'aristocratie, il pardonne et, au moins en apparence, la concorde règne entre l'empereur, le pape et les Romains [100].

RETOUR D'OTTON III EN ALLEMAGNE

La sécurité paraît telle qu'au début de juin 996 Otton III quitte Rome. On ne connaît pas avec exactitude la raison de ce départ brusqué. Il est probable que Willigis de Mayence en a été l'instigateur. L'archevêque n'avait pas oublié les catastrophes provoquées par le séjour d'Otton II en Italie et il redoutait beaucoup l'influence des milieux romains sur un prince dont l'imagination ardente et tourmentée perdait trop souvent la notion du réel. Saint Adalbert, qui, dès la première entrevue, avait conquis cette âme impétueuse, inspirait une défiance toute particulière à Willigis qui lui fit intimer par Grégoire V l'ordre de retourner dans son diocèse. Toutefois cette décision qu'avait suggérée le prélat, soucieux des intérêts politiques de son pays, se retourna contre lui. Adalbert quitta Rome, mais ce fut pour accompagner l'empereur auprès duquel il séjourna quelque temps à Mayence, et son emprise ne fit que s'accentuer. Finalement, avide de souffrir pour le Christ, l'ancien évêque de Prague s'en alla chercher le martyre en Prusse où il fut massacré (23 avril 997), tandis que son disciple, s'inspirant de son exemple, se dirigeait vers l'Elbe pour combattre lui aussi les païens, ce que Willigis, en bon Allemand qu'il était, ne pouvait désapprouver [101].

COMBATS CONTRE LES SLAVES

Les incursions slaves avaient en effet recommencé dans les pays de la Havel et il importait de les enrayer, avant qu'elles prissent

---

99. Duchesne, *op. cit.*, p. 358 ; Hartmann, *op. cit.*; t. IV, I^re^, p., p. 101.
100. Duchesne et Hartmann, *loc. cit.*
101. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1^re^ p. p. 109-110 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 266.

une plus vaste ampleur. En 997, Otton III, après s'être séparé d'Adalbert, va repousser les Liutices, dont la pression était particulièrement inquiétante, mais, s'il remporte quelques succès[102], il ne sait pas ou ne veut pas les exploiter. Il n'a pas les goûts belliqueux de ses prédécesseurs ; il souhaite la paix et n'a d'autre ambition que d'attacher son nom à une politique d'entente grâce à laquelle, tout en respectant l'indépendance des Slaves, il les eût, sous sa suzeraineté, englobés dans l'empire dont il rêvait d'être la tête. L'idée chrétienne de conversion et d'évangélisation se rencontre avec l'idée romaine ; l'influence d'Adalbert se conjugue avec celle de Gerbert qui, depuis la mort de l'ascète martyr, s'affirme dominatrice et va bien vite ramener Otton III sous le ciel italien auquel l'empereur rêve toujours.

SOULÈVEMENT DE ROME CONTRE GRÉGOIRE V

A Rome, Grégoire V avait pris son rôle tout à fait au sérieux et, avec une rudesse assez peu évangélique, s'annonçait comme un pape réformateur. Suivant les principes d'une saine méthode, il s'attacha tout d'abord à faire disparaître les multiples abus qui souillaient sa propre église et, donnant lui-même l'exemple du plus pur désintéressement, il livra, avec une juvénile ardeur, une guerre acharnée à la simonie et au népotisme qui avaient bénéficié de la tolérance ou même des encouragements de Jean XV. Ce retour aux saines traditions ne pouvait être agréable à l'aristocratie qui, après le départ d'Otton III, rendit la vie dure au pape. Dès l'automne de 996, celui-ci dut quitter la place et Crescent, de nouveau maître de Rome, trouva ingénieux d'installer sur le siège pontifical, sous le nom de Jean XVI, l'ancien précepteur d'Otton III, Jean Philagathe, qui se trouvait de passage au retour d'une ambassade à Constantinople (avril 997)[103]. Rome échappait une fois de plus à la domination germanique, mais, comme toujours, ce ne fut pas pour longtemps.

RETOUR D'OTTON III A ROME (997-998)

Fort heureusement, la Lombardie demeurait fidèle à l'empereur. En janvier 997, Grégoire V, qui tout d'abord avait fui dans le duché de Spolète, put venir à Pavie où il attendit patiemment la venue d'Otton III, occupé à combattre les Slaves. Celui-ci ne put quitter l'Allemagne qu'en décembre, et c'est dans les derniers jours de l'année 997 qu'il rejoignit le pape, accompagné cette fois d'une

---

102. *Annales Quedlinburgenses*, a. 997.
103. Duchesne, *op. cit.*, p. 359-360 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 110-111.

véritable armée que commandaient les ducs Henri de Bavière et Otton de Carinthie. De Pavie on s'achemina vers Rome où l'on arriva au milieu de février 998. La scène, qui s'était jouée tant de fois, se renouvela aussitôt : les Romains, hostiles à l'empereur en son absence, mais jamais en sa présence, firent amende honorable ; l'antipape essaya de prendre la fuite ; saisi par les soldats d'Otton III qui, sans solliciter les ordres de personne, le mutilèrent atrocement, il fut solennellement déposé par un concile et promené dans Rome sur un âne. L'empereur assiégea ensuite Crescent dans le château Saint-Ange dont il s'empara au bout de deux mois (28 avril 998). Le rebelle eut la tête tranchée et son cadavre, avec ceux de douze de ses compagnons, fut pendu au gibet du Monte-Mario[104]. Cette fois, le despote inflexible et dur a triomphé du chrétien porté à la pitié ; comme Otton Ier en 966, c'est par la terreur qu'Otton III, cédant aux conseils de Grégoire V, a imposé son autorité et celle du pape intronisé par lui, mais il ne pourra faire disparaître le souvenir de Crescent qui gardera pendant longtemps la réputation d'un héros et d'un martyr.

VOYAGE D'OTTON III DANS L'ITALIE DU SUD (998-999)

Pendant ce second séjour à Rome, Otton III a eu l'occasion de rencontrer saint Nil. Le solitaire, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, était venu implorer la grâce du malheureux Philagathe, auquel l'empereur eût volontiers, s'il n'en avait été empêché par le pape, accordé son pardon. Cette entrevue provoqua une nouvelle crise d'ascétisme. A la fin de l'année 998, comme le calme paraissait entièrement rétabli, Otton annonça son intention de se rendre en pèlerinage, à pied et sans escorte, malgré les rigueurs de l'hiver, à Saint-Michel du mont Gargano et il accomplit son pieux dessein. Il ne manqua pas, au cours de son voyage, d'aller saluer saint Nil dans son ermitage de Serperi et partagea ses émouvantes austérités[105]. Il passa également à Capoue, mais absorbé par ses pieuses extases, il n'accorda aucune attention aux luttes qui mettaient aux prises le prince Laidulf, successeur de son frère Landenolf récemment assassiné (993), avec l'abbé du Mont-Cassin. De retour à Rome, il descendit enfin du ciel sur la terre et, comme revenu d'un rêve, il reprit l'exercice de sa fonction impériale avec une brutalité surprenante chez un homme par ailleurs si pénétré de vie surnaturelle.

Il envoya alors à Capoue un Capouan qui avait longtemps vécu

104. Duchesne, *op. cit.*, p. 360-361 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 112-114.
105. Cf. *Vita S. Nili*, c. 92 et suiv.

à la cour allemande, le marquis Adémar, avec l'ordre, immédiatement exécuté, de déposer Laidulf et de l'envoyer en Allemagne sous bonne garde, puis de s'installer à sa place. Cette mesure, accompagnée d'autres du même genre, à Naples par exemple où le duc Jean fut également emmené en captivité, était maladroite et ne produisit pas les résultats escomptés. Capoue se souleva contre son nouveau duc et proclama Landolf, comte de Sainte-Agathe (juillet 1000). Il fallut aussi délivrer Jean de Naples. A Bénévent et à Salerne, qui depuis 983 a recouvré son indépendance sous le gouvernement d'un Lombard de Spolète, le duc Jean, comme à Capoue et à Naples, la suzeraineté germanique est battue en brèche et n'existe plus qu'à l'état de souvenir. Otton III aura du moins le mérite de ne pas insister; il a d'autres soucis en tête; et les projets plus vastes où se complaît son imagination lui éviteront, au sud de l'Italie, les douloureuses erreurs du règne précédent[106].

MORT DE GRÉGOIRE V (18 FÉVRIER 999)

La mort de Grégoire V (18 février 999)[107] ramène Otton III à ses pensées d'empire chrétien. Le pontife défunt avait fourni une courte carrière pendant laquelle il s'était signalé par sa clairvoyance et par sa fermeté. Devenu pape par la volonté d'Otton III, il n'avait manqué aucune occasion d'être agréable à son cousin, sans jamais lui sacrifier les intérêts de l'Église. En plus d'une occasion, il sut prendre position contre lui et faire prévaloir ses vues personnelles : c'est ainsi qu'il n'hésita pas à mander devant lui, en 997, l'archevêque de Magdebourg, Gisiler, qui, d'accord avec Otton II, avait échangé contre ce siège métropolitain l'évêché de Mersebourg dont il était titulaire et où il n'avait pas reçu de successeur ; un concile, tenu à Rome à la fin de 998 ou au début de 999, décida la résurrection de ce dernier diocèse, si important pour la conversion des Slaves, et Otton III, docile à la volonté pontificale, dut, à contre-cœur, intimer à Gisiler l'ordre, qui ne fut pas exécuté, de rentrer dans son diocèse[108]. En d'autres circonstances, GrégoireV a observé une attitude analogue et maintenu la discipline ecclésiastique avec une rigueur méritoire ; il a osé notamment sévir contre les évêques rebelles aux directions du Saint-Siège sans se soucier de leurs attaches ou de leurs relations[109],

106. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 123-125 ; Gay, *op. cit.*, p. 370-375.
107. Duchesne, *op. cit.*, p. 362 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 125.
108. Hauck, *op. cit.* t. III, p. 267-268.
109. On verra plus loin quelle a été son attitude dans la fameuse affaire du siège de Reims, sur lequel il a rétabli Arnoul, déposé par les évêques français. Aux conciles de Pavie (janvier 997) et de Rome (mai 998), il a excommunié ou déposé des évêques simoniaques. En outre, à ce dernier synode, il a suspendu les évêques français qui avaient consenti à l'union incestueuse du roi Robert avec sa cousine, Berthe. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 886 et 890-891.

mais il est mort trop vite pour pouvoir réaliser, comme il l'eût souhaité, la réforme de l'Église.

SILVESTRE II

Otton III, en 999 comme en 996, dispose du siège apostolique à sa guise sans s'inquiéter de l'avis des Romains. Il nomme cette fois son conseiller et confident, Gerbert, archevêque de Ravenne, qui est consacré sous le nom de Silvestre II[110].

Ce nom était significatif : Silvestre Ier avait été le contemporain de Constantin, au moment où s'était élaborée l'organisation de l'empire chrétien. Comme son homonyme, Silvestre II sera l'un des meilleurs auxiliaires de la politique impériale, ce qui ne l'empêchera pas d'épouser les tendances de son prédécesseur en matière de réforme et de gouvernement de l'Église : c'est ainsi qu'il conserve le diocèse de Mersebourg, restauré par Grégoire V, et reconnaît comme archevêque de Reims son ancien rival Arnoul. S'il favorise les visées d'Otton III à l'empire universel, il est non moins persuadé que, dans le domaine spirituel, l'autorité pontificale ne doit connaître aucune limite et il s'applique à la faire respecter par les diverses églises : lors de la fameuse affaire de Gandersheim, il n'hésite pas à casser les décisions de l'archevêque de Mayence, Willigis, et à envoyer en Allemagne un légat qui ne réussira d'ailleurs pas à faire prévaloir les décisions romaines[111].

La conception qu'il se fait de son pouvoir apostolique n'empêche pas Silvestre II d'apporter, en toutes choses, à Otton III, avec lequel il a vécu en parfait accord, le concours de sa lumineuse intelligence. En ce début du XIe siècle, le pape et l'empereur sont vraiment, suivant l'expression classique. les deux flambeaux du monde.

LE GOUVERNEMENT DE LA CHRÉTIENTÉ SOUS OTTON III ET SILVESTRE II

Cette action simultanée se traduit par une orientation toute nouvelle du gouvernement de la chrétienté. Aux frontières de l'Empire, Otton III et Silvestre II s'efforcent d'englober les peuples nouvellement convertis en leur laissant la plus large autonomie, au lieu de leur imposer la tutelle politique et religieuse de l'Allemagne. En Hongrie, par exemple

---

110. Duchesne, *op. cit.*, p. 362 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, Ire p., p. 125. Sur Silvestre II, outre l'ouvrage déjà cité de Lux, on pourra consulter, parmi l'abondante littérature dont ce pape a été l'objet : F. Picavet, *Gerbert, un pape philosophe, d'après l'histoire et la légende*, Paris, 1897 ; K. Schultess, *Papst Silvester II* (Gerbert) *als Lehrer und Staatsmann*, Hambourg, 1891 ; Fr. Eichengrun, *Gerbert (Silvester II) als Persönlichkeit*, Berlin et Leipzig, 1928

111. Sur l'affaire de Gandersheim, voir Hauch, *op. cit.*, t. III, p. 268-270. L'abbaye de Gandersheim, où Sophie, sœur d'Otton III, avait pris le voile, était sur les confins des deux diocèses de Mayence et d'Hildesheim. En 1000, l'abbesse Gerberge invita l'archevêque de Mayence, Willigis, à venir y consacrer une église nouvellement bâtie ; l'évêque d'Hildesheim, considérant que c'était là une atteinte à ses droits, protesta avec la dernière énergie et suscita ainsi l'intervention pontificale. Ce débat était loin d'être terminé à la mort d'Otton III et de Silvestre II.

ils abandonnent le programme tracé par Piligrim de Passau qui ne pouvait envisager d'autres moyens d'évangélisation que l'envoi de missionnaires de race germanique ; le duc Waïk s'étant converti au christianisme en 995, après son mariage avec une fille d'Henri de Bavière, Silvestre II, d'accord avec Otton III, lui remet la couronne royale qu'il portera désormais sous le nom d'Étienne, et l'on projette déjà de créer une église nationale, relevant directement de Rome par l'intermédiaire d'une métropole hongroise[112]. De même, en Pologne, après un pèlerinage d'Otton III au tombeau de saint Adalbert à Gnesen, cette église, qui abritait les insignes reliques du martyr, est érigée en archevêché dont relèveront, comme suffragants, les diocèses de Breslau, Kolberg et Cracovie[113]. En Bohême, le duc Boleslas aurait voulu donner pour successeur à saint Adalbert son propre frère Zbralcynaz; l'empereur s'y opposa et plaça sur le siège de Prague le moine Thieddag de Corvey, mais celui-ci est chassé en 999 par Boleslas III. Otton III n'insiste pas et il semble que la Bohême s'achemine, elle aussi, vers la même autonomie ecclésiastique que la Pologne et la Hongrie[114].

On a reproché à Otton III d'avoir, par ces diverses créations, affaibli la puissance germanique. Il y a du vrai dans cette opinion. La conception de l'empereur, influencé sans doute par Silvestre II, ne ressemble en rien à celle de ses prédécesseurs. Ceux-ci, demeurés Allemands avant tout, se sont servis du christianisme pour étendre l'influence de leur race. Otton III, Grec par sa mère et Romain d'adoption, rêve d'un empire non pas germanique, mais chrétien et universel, ayant son centre à Rome plutôt qu'à Aix-la-Chapelle, groupant librement tous les peuples convertis à la loi du Christ sans les annexer à tel ou tel État préexistant. On peut se demander ce qu'eût donné ce plan grandiose et quelque peu idéaliste, si Otton III avait vécu suffisamment pour le développer, mais, s'il peut paraître prématuré à certains égards, il n'en est pas moins l'expression d'aspirations généreuses qu'un tempérament absolutiste a fait dévier plus d'une fois.

OTTON III, EMPEREUR ROMAIN

Rome devait être la capitale de cet empire universel. Aussi Otton III s'est-il préoccupé, avant toutes choses, d'y affermir son

112. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 271-272. On a beaucoup discuté sur l'authenticité de la bulle adressée à Waïk par Silvestre II (J. W. 3909), mais le fait même de la création par le pape en Hongrie d'une royauté nationale et indépendante reste indiscutable.

113. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 272-273

114. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 256-257.

pouvoir et en a-t-il fait sa résidence habituelle à partir de 999. Au début de l'an 1000, il est obligé d'aller faire un séjour de six mois en Allemagne, où il est rappelé par la mort presque simultanée de sa grand'mère, l'impératrice Adélaïde, et de sa tante, l'abbesse Mathilde[115], mais, s'il trouve à cette occasion le temps d'aller en pèlerinage au tombeau de saint Adalbert à Gnesen, il a une hâte fébrile de retourner à Rome. Le 19 mai 1000, jour de la Pentecôte, il est encore à Aix-la-Chapelle, où il procède en grande pompe à l'exhumation du corps de Charlemagne. Aussitôt après, il prend le chemin de l'Italie et, à l'automne, il est réinstallé sur l'Aventin d'où il prétend gouverner le monde[116].

Genere Graecus, imperio Romanus, a dit Gerbert en parlant d'Otton III[117]. Grec, il a introduit à la cour quelques pratiques du cérémonial byzantin : il mange seul, à une table séparée, et non plus entouré des grands, comme le faisaient son père et son aïeul ; il est vêtu d'un manteau doré, imitation de celui que portaient ses ancêtres du côté maternel ; les hauts fonctionnaires prennent les titres en usage à Constantinople et l'on voit parmi eux un protovestiaire, un maître de la milice impériale[118]. Le jeune empereur aspire à épouser une princesse grecque et, par deux fois, entame des négociations à cette fin, d'abord en 996 par l'intermédiaire de Philagathe, puis, en 1001, par celui de l'archevêque de Milan, Arnulf[119]. Tous ces traits attestent la puissance de l'atavisme maternel, mais l'idée romaine est plus forte encore. « L'empereur, constate Thietmar, voulait renouveler de son temps les antiques usages des Romains qui avaient en grande partie disparu[120]. » Les deux premiers Ottons avaient été à la fois rois d'Allemagne et rois d'Italie, mais entre ces deux royaumes il n'existait qu'une union purement personnelle et chacun d'eux conservait son administration distincte. Otton III veut au contraire les fondre l'un et l'autre dans le creuset de l'unité impériale. N'est-il pas avant tout *Romani orbis imperator augustus ?* Aussi l'organisation administrative est-elle transformée. Sous Otton Ier et Otton II, il y avait deux chancelleries

---

115. *Annales Quedlinburgenses*, a. 999. C'est à Mathilde qu'Otton III avait confié l'administration du royaume germanique pendant son absence, avec l'archevêque de Mayence, Willigis, comme principal conseiller.

116. Sur son itinéraire en 1000, voir *Annales Quedlinburgenses*, a. 1000 ; Thietmar, IV, 44-45 ; *Diplomata*, t. II, nos 362 et suiv.

117. Gerbert, *epist.* 187.

118. Certains historiens ont poussé trop loin les analogies entre la cour d'Otton III et la cour byzantine. Les choses ont été très heureusement remises au point par L. Halphen, *La cour d'Otton III à Rome* (998-1001) dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. XXV, 1905, p. 349-363.

119. Schramm, *article cité*, p. 449 et suiv.

120. Thietmar, IV, 47.

nettement distinctes, l'une pour l'Allemagne, l'autre pour l'Italie. Il en est encore ainsi pendant la régence de Théophano, mais, dès qu'il prend le pouvoir, Otton III bouleverse tout. En 998, lorsque meurt le chancelier allemand Hildibald, toutes les affaires sont concentrées entre les mains de Héribert, archevêque de Cologne. D'ailleurs, depuis le premier voyage en Italie, le personnel inférieur est de plus en plus italien et se déplace d'Italie en Allemagne ou inversement. N'est-ce pas là une preuve tangible des tendances à la concentration et à l'unité romaine qui ont prévalu dans le gouvernement impérial[121] ?

Cet empire est aussi un empire chrétien. Otton III se proclame « l'esclave de l'Apôtre » et il considère l'Église romaine comme la mère de toutes les églises, mais elle demeure elle-même subordonnée à l'empereur régnant auquel elle doit tout. Ni la donation de Constantin, forgée de toutes pièces, ni celle de Charlemagne ne sauraient avoir une valeur quelconque, mais, par une libéralité insigne, Otton III a témoigné sa reconnaissance au pape, son ancien maître, par l'octroi de huit comtés dans les marches et l'exarchat, en faisant sonner bien haut qu'ils lui appartenaient[122]. Peut-être y avait-il dans cette prétention à une prééminence sur le Saint-Siège les germes d'un conflit que la mort a étouffé dans l'œuf.

L'OPPOSITION ITALIENNE

Sans cette disparition prématurée, il est probable que le rêve impérial se serait heurté, en Italie même, à de violents obstacles. Aux yeux des Romains, Otton, malgré ses multiples avances, porte la tare de son origine allemande et, en raison des mauvais souvenirs laissés par les événements de 998, il n'a jamais pu se rendre populaire. En Lombardie et ailleurs, sa politique ecclésiastique, qui avait abouti souvent à dépouiller l'aristocratie au profit de l'Église, a provoqué un vif mécontentement. Un grand ambitieux, le marquis d'Ivrée, Arduin, eut l'art de grouper autour de lui les petits seigneurs qui se plaignaient d'avoir été lésés. L'assassinat de Pierre, évêque de Verceil (17 mars 997), créa, dès le début du règne, un malaise qui ne fit que s'accentuer. Arduin, qui avait plus ou moins participé à cet attentat, fut excommunié par Warmond, évêque d'Ivrée. Aussitôt les choses s'envenimèrent. Arduin, cité devant le concile romain du printemps de 999, présenta une défense très habile, mais fut malgré

---

121. On trouvera plusieurs textes intéressants dans Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 156* n. 26 et 27. Sur l'organisation de la chancellerie, voir surtout l'article de P. Kehr, *Zur Geschicht, Ottos III* dans *Historische Zeitschrift*, t. LXVI, p. 394 et suiv.

122. *Diplomata*, t. II, n° 389, p. 818-820.

tout convaincu d'avoir trempé dans le crime et Otton III confisqua ses biens. Cette sentence fut mal accueillie dans l'Italie du Nord où les rancunes s'exaspérèrent et où le parti hostile à l'hégémonie allemande ne cessa de se renforcer [123].

SOULÈVEMENT DE ROME CONTRE OTTON III (FÉVRIER 1001)

A Rome également, l'opposition prit vite une tournure menaçante. Le comte de Tusculum, Grégoire, trouva le moyen d'ameuter les nobles, mécontents de ce qu'Otton III eût pardonné aux habitants de Tivoli à la suite d'une révolte, au lieu de confisquer leurs biens et de les partager entre ceux qui avaient participé à la répression. En février 1001, des barricades s'élevèrent brusquement dans les rues de l'Aventin et des soldats allemands furent massacrés. La situation devint très vite périlleuse pour l'empereur lui-même, et c'est seulement grâce à l'habilité des personnes de son entourage qu'Otton III put quitter clandestinement Rome (16 février 1001), puis, à travers l'Ombrie, gagner Ravenne où il rencontra l'abbé de Cluny, Odilon, et un des plus illustres ascètes du temps, saint Romuald, qui fut pour lui un autre saint Nil. De nouveau tourmenté par la soif des choses éternelles, l'empereur ne songea plus dès lors qu'à la pénitence ; au lieu de châtier les Romains, il se précipita au mont Gargano, puis, de nouveau repris par les réalités d'ici-bas, il alla châtier les Bénéventins dont il avait sujet de se plaindre [124].

MORT D'OTTON III (24 FÉVRIER 1002)

Il ne put pourtant rentrer dans Rome. Après sa randonnée au Sud, il revint à Ravenne et songeait à retourner en Allemagne, d'où lui parvenaient d'inquiétantes nouvelles, lorsqu'il mourut tout à coup à Paterno, au pied du mont Soracte, le 24 janvier 1002, au moment même où l'archevêque de Milan arrivait à Bari avec la jeune princesse byzantine qui lui était destinée. Sa dépouille mortelle fut ramenée dans son royaume de Germanie et accueillie, à son passage dans la plaine lombarde, par des murmures ou des cris de haine [125]. Déjà Arduin d'Ivrée concevait les plus ambitieuses espérances : Otton III ne laissait pas d'héritier direct, si bien qu'en Italie comme en Allemagne la couronne devenait vacante. L'unité de l'empire, but suprême du gouvernement impérial d'Otton III, allait-elle résister à

123. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 127-132. Cf. aussi Loewenfeld, *Leo von Vercelli*, Posen, 1877.

124. Duchesne, *op. cit.*, p. 363-364 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re, p. 140 et suiv. ; Gay, *op. cit.*, p. 373-374.

125. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 149-152.

cette épreuve, et l'œuvre d'Otton le Grand elle-même ne risquait-elle pas de s'effondrer du fait de la disparition du dernier rejeton de la dynastie saxonne ?

III. — Le règne de Henri II (1002-1024)[126]

LA SUCCESSION D'OTTON III

Le successeur d'Otton III fut un prince bavarois, Henri, arrière petit-fils du roi Henri Ier l'Oiseleur, fils du duc de Bavière, Henri le Querelleur, et de Gisèle, fille du roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique. Il ne prendra la couronne impériale qu'en 1014, mais, comme roi de Germanie et bientôt comme roi d'Italie, il a usé en fait des mêmes prérogatives que ses prédécesseurs.

HENRI II

Élevé à l'école d'Hildesheim, confié ensuite à l'évêque de Ratisbonne, Wolfgang, Henri II est animé des mêmes sentiments religieux qu'Otton III, mais, s'il a été canonisé pour sa grande sainteté, sa foi ne revêt pas la même forme que celle du disciple d'Adalbert, de Nil et de Romuald ; elle est mieux équilibrée, moins mystique, mais très rigide et elle a sa répercussion sur la vie publique aussi bien que sur la vie privée du souverain. Bonté, charité, amour de la paix et horreur de la guerre, qui a le tort de ruiner les petits et les faibles, tels sont les traits dominants de ce généreux caractère ; il faut y joindre du courage, de l'énergie, de l'endurance, et aussi une belle humeur, une jovialité qui ont été, avec un sens très strict de la justice, autant de ferments de popularité. Henri II est le type accompli de l'empereur chrétien, mais il est empereur autant que chrétien ; malgré son sincère désir de servir l'Église, il se considère — et c'est en cela qu'il se rattache aux Ottons — comme investi vis-à-vis d'elle d'un sacerdoce suprême, du droit de la diriger au temporel et même au spirituel. Il fera preuve d'ailleurs d'une réelle modération à son égard ; il est naturellement mesuré, pondéré et la prudence est son lot beaucoup plus que l'intelligence[127].

Le programme impérial va se transformer en fonction de celui qui est chargé de l'appliquer. Otton III a rêvé de fonder un empire uni-

---

126. Pour le règne de Henri II, la principale source est la chronique de Thietmar de Merseburg, que complètent très heureusement les annales d'Hildesheim et de Quedlinbourg, déjà utilisées pour le règne précédent. Voir : S. Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, herausgegeben von R. Uringer, H. Pabst und H. Bresslau. Leipzig, 1862-1874, 3 vol. On trouvera un résumé fidèle et consciencieux du règne dans H. Lesêtre, *Saint Henri*, Paris, 7e édit., 1926, et quelques bonnes pages sur les rapports de Henri II avec la papauté et l'Église, dans Gay, *Les papes du XIe siècle et la chrétienté*, Paris, 1926.

127. On trouvera un très bon portrait de Henri II dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 391 et suiv. Celui de Lesêtre, *op. cit.*, sent un peu trop le panégyrique.

versel ; Henri II a des vues plus modestes : ce qu'il veut, c'est affermir la paix, c'est protéger l'Église au dedans et au dehors, c'est faire reculer le paganisme, c'est enfin imprimer à l'Empire, par sa politique comme par sa législation un caractère profondément religieux. Aussi renonce-t-il aux projets grandioses et quelque peu chimériques de son prédécesseur : conserver l'Italie et opposer une digue aux Slaves seront ses deux préoccupations essentielles.

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE A L'AVÈNEMENT DE HENRI II

Si raisonnable qu'elle parût être, cette double tâche présentait de réelles difficultés, nées de la situation plutôt embrouillée que léguait Otton III à son successeur.

En Allemagne, Henri II aura à combattre, pendant plusieurs années, une opposition ardente et tenace[128]. Aux frontières, le monde slave, malgré les expéditions victorieuses d'Otton III, donne toujours des inquiétudes : les Liutices, Wagriens, Obotrites n'ont pas désarmé et, si la Bohême traverse, depuis la mort de Boleslas II (7 février 999), une crise intérieure qui la met hors d'état de nuire[129], un autre ennemi, autrement dangereux, a surgi plus à l'Est avec Boleslas Chrobri, duc de Pologne depuis 992. Ce personnage remuant et ambitieux, mais fort intelligent aussi, a pu, à la faveur des troubles qui désolaient la Bohême, mettre la main sur Cracovie ; en 1002, il profite de l'incertitude causée en Allemagne par la disparition de la dynastie saxonne pour s'emparer de Budissin (Bautzen) et de Strehla ; il occupe très vite la Lusace et la Misnie jusqu'à l'Elster[130].

En Italie, les événements ont pris une tournure plus angoissante encore. Trois semaines, après la mort d'Otton III, le dimanche 15 février 1002, Arduin, marquis d'Ivrée, a été couronné roi à Pavie, avec l'assentiment de l'archevêque de Milan, des évêques de Crémone, de Brescia, de Plaisance, et le duc Otton de Carinthie, aussitôt envoyé par Henri II pour l'expulser, a été contraint de se retirer après une sanglante défaite[131]. A Rome, Silvestre II a pu se maintenir, mais il ne survit que fort peu à Otton III et sa mort (12 mai 1003) livre de nouveau le siège apostolique à l'aristocratie ; Jean, fils de Crescent, qui a repris le pouvoir avec le titre de patrice, désigne successivement Jean XVII, puis Jean XVIII (1003-1009) et, pendant un demi-siècle, la noblesse disposera de la tiare[132].

128. Cf. *infra*, p. 306-308.
129. Bretholz, *op. cit.*, p. 113 et suiv.
130. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 204-211.
131. Hartmann, *op. cit.*, IV, 1re p., p. 163-164 ; Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 235-242.
132. Duchesne, *op. cit.*, p. 365-366 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 172-173.

L'Allemagne divisée et envahie, l'Italie affranchie de l'hégémonie germanique, c'est toute l'œuvre d'Otton le Grand qui est remise en question. Un programme de réparation et de redressement s'impose à l'héritier de la dynastie saxonne.

HENRI II ET LA POLOGNE

Henri II a compris immédiatement que, s'il commençait par reconquérir son royaume italien, il risquait d'être détrôné en Allemagne et qu'il favoriserait les entreprises envahissantes de Boleslas. Aussi, tout en prodiguant ses encouragements à ses partisans en Lombardie et en Toscane, il pacifie son royaume germanique et s'attaque résolument à la question polonaise.

Boleslas poursuivait d'un pas sûr l'exécution de ses projets. En 1003, il conquiert la Bohême d'où une révolution vient de chasser Boleslas III[133] ; c'est la première étape vers la formation du grand empire slave, but suprême de tous ses efforts. Henri II a donc tout lieu de s'alarmer et, pour limiter l'extension polonaise, il offre à Chrobri de reconnaître ses annexions, aussi bien en Lusace qu'en Bohême, Moravie et Silésie, à la condition qu'il veuille accepter la suzeraineté germanique. Le duc ne consent même pas à recevoir les envoyés allemands porteurs de cette proposition. Malgré la volonté de paix de Henri II, il n'y a pas d'autre issue que la guerre à laquelle Boleslas se prépare avec un entrain confiant et enthousiaste.

C'est Henri II qui prend l'offensive. Au début de 1004, en plein hiver, il se jette sur la Haute-Lusace, mais le mauvais temps le contraint à se retirer. Du moins a-t-il conclu une entente avec les Liutices et les Rédariens qui, inquiets eux aussi des progrès de la puissance polonaise, ne demandent pas mieux que de s'allier avec la Germanie pour faire échec à l'ennemi commun. Ce rapprochement offre à Henri II un sérieux avantage : il va lui permettre un rapide voyage en Italie où il ne faut pas, au risque de tout perdre, laisser Arduin s'installer dans son usurpation. Ainsi va commencer une perpétuelle navette entre le front de l'Elbe et la plaine du Pô[134].

EXPÉDITION DE HENRI II EN ITALIE (AVRIL-MAI 1004)

A la fin de 1003, au moment de Noël, l'évêque de Vérone et plusieurs seigneurs italiens ont été trouver Henri II à Poehlde pour lui demander de venir sans tarder dans la péninsule où une absence prolongée risquait de périmer

133. Bretholz, *op. cit.*, p. 113-118 ; Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 231-232 et 251-253.
134. Sur la première guerre avec la Pologne, voir le récit de Thietmar, VI, 2, et Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 252 et suiv.

ses droits. Si nécessaire que soit sa présence en Allemagne, le roi n'ose décliner cette invitation. Le dimanche des Rameaux (9 avril 1004), il est à Trente. Arduin évacue aussitôt Vérone où il avait établi son quartier général et Henri II pénètre dans la ville, puis, par Bergame où l'archevêque de Milan, revenu à de meilleurs sentiments, lui prête serment de fidélité, il se dirige vers Pavie ; le 14 mai 1004, il est couronné roi d'Italie. Malheureusement, le soir de cette solennité, une rixe entre les habitants et les soldats allemands provoque une terrible émeute qui met un moment le souverain en danger, si bien que Henri II, après avoir assisté impuissant à l'incendie de la ville et aux excès de ses troupes assoiffées de carnage, s'empresse de quitter la Lombardie où son passage n'a laissé que de mauvais souvenirs [135]. Derrière lui la population est indignée et hostile. Arduin, qui n'a pas été battu, garde ses positions intactes. L'expédition n'a abouti à aucun résultat.

EXPÉDITION EN BOHÊME (AOUT 1004)

De retour en Allemagne, Henri II reprend l'étude du problème slave auquel, pendant plusieurs années, il va se consacrer tout entier sans pouvoir aboutir à une solution.

Il imagine cette fois une nouvelle tactique en essayant de disloquer les États de Boleslas et de provoquer un mouvement séparatiste en Bohême. Pour mieux réussir, il simule une attaque vers le Nord-Est, concentre des troupes à Mersebourg, réunit même une flottille sur l'Elbe, puis brusquement se retourne vers la Bohême, force les passages de l'Erzgebirge, rallie un contingent bavarois, marche sur Prague que Boleslas Chrobri s'empresse d'évacuer et y fait acclamer comme duc Jaromir, frère de Boleslas III (août 1004). Cette fois le but de l'expédition est atteint et le Polonais a reçu un rude coup [136].

GUERRES CONTRE LA POLOGNE (1004-1013)

Henri II veut immédiatement compléter ce succès par une attaque directe contre la Pologne. A la fin de septembre, il se dirige vers la Haute-Lusace, va assiéger Budissin, s'en empare et y installe une garnison allemande. Il laisse passer l'hiver, puis, dans l'été de 1005, reprend sa marche en avant, franchit l'Elbe le 16 août et, à travers la Basse-Lusace, va droit vers l'Est, accompagné du duc de Bohême et soutenu par un contingent que lui ont envoyé les Liutices, ennemis des Polonais. Il peut cette fois, réalisant une avance

135. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 164-169 ; Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 300-315.
136. On connaît surtout cette expédition par Thietmar, VI, 8, avec lequel les sources bohémiennes ne concordent pas toujours. Cf. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 316-322.

sans précédent, arriver jusqu'à Posen. Pour éviter une catastrophe, Boleslas demande la paix dont Taginon, archevêque de Magdebourg, est chargé de débattre les conditions et, à la suite des pourparlers engagés avec le prélat, accepte de restituer aux Allemands le pays entre Elbe et Oder[137].

Cette paix ne pouvait être qu'une trêve et l'ambitieux duc polonais ne l'a sollicitée que pour mieux regrouper ses forces en vue d'une nouvelle offensive. De fait, deux ans ne se sont pas passés que les hostilités recommencent. En 1007, à l'improviste, Boleslas Chrobri pénètre sur le territoire allemand et bondit jusqu'à Magdebourg, puis, poursuivant ses avantages, s'empare à nouveau de Budissin où commandait son propre gendre, le margrave Hermann. Henri II, qui est à ce moment occupé en Flandre, ne peut riposter et reste près de trois ans inactif sur le front oriental. C'est seulement en août 1010 qu'il concentre ses troupes sur l'Elbe et traverse le fleuve, mais il tombe presque aussitôt malade et l'armée allemande, privée de son chef, ne peut encore emporter la décision[138].

A la suite de cet échec, Henri II se confine dans une politique défensive. D'ailleurs les déconvenues s'accumulent. En 1012, le samedi saint, Jaromir, duc de Bohême, est renversé par une révolution[139]. La même année, Boleslas, reprenant sa marche en avant, s'empare de Liubusna et arrive à l'Elster noir[140], mais là se bornent ses succès. A la fin de 1012, la situation s'améliore au contraire pour Henri II : en Bohême, le frère de Jaromir, Ulrich, s'empare du pouvoir et reconnaît la suzeraineté allemande[141]; à l'Est, un conflit surgit entre la Pologne et la Russie, ce qui oblige Boleslas à conclure la paix avec la Germanie. En février 1013, le fils aîné du duc, Mesko, se rend à Magdebourg où se trouvait Henri II, et jure fidélité au nom de son père comme au sien, puis, le jour de la Pentecôte, Boleslas paraît lui-même devant le roi et renouvelle ce serment. En échange, Henri II lui remet en fief tous les pays qu'il avait conquis de 1009 à 1012 jusqu'à l'Elster noir[142].

---

137. Thietmar, VI, 11 et suiv. Cf. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 322-326 et 367-370. — Thietmar fait allusion à des négociations qui auraient eu lieu, au même moment, entre Henri II et les Slaves, mais il ne donne aucune précision. Il est possible que le roi, poursuivant l'organisation de la paix, ait cherché, après avoir vaincu la Pologne, à provoquer une entente générale avec tous les peuples établis le long des frontières allemandes.

138. Thietmar, VI, 24 et suiv. Cf. Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 14-15 et 291-293.

139. Bretholz, *op. cit.*, p. 118.

140. Hirsch, *op.cit.*, t. II, p. 327-337.

141. Bretholz, *op cit.*, p. 119 ; Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 337-339.

142. Thietmar, VI, 55 ; *Annales Quedlinburgeuses*, a. 1013. Cf. Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 392-393.

Cette longue série de guerres aboutit donc, en fin de compte, à un nouveau recul de l'Allemagne. Si Henri II avait persévéré et tenté de profiter des embarras de Boleslas du côté de la Russie, peut-être eût-il pu reconquérir toute la région entre Elbe et Oder et, au lieu de la concéder à son ennemi, l'organiser fortement en marche, mais depuis trop longtemps il attend l'occasion d'aller ceindre à Rome la couronne impériale ; une fois de plus les nécessités italiennes compromettent la sécurité sur le front slave.

L'ITALIE DE 1004 A 1013

L'Italie, depuis le sanglant couronnement de Pavie, était plongée dans un état de perpétuelle agitation. Malgré la présence en Lombardie d'un parti allemand, que dirigeait l'évêque de Verceil, Arduin a repris cette dernière ville et aussi celle de Novare[143]. A Rome, le régime ottonien n'existe plus qu'à l'état de souvenir ; le patrice Jean Crescent y a été, jusqu'à sa mort (1012), le maître incontesté et les papes Jean XVIII (1003-1009), puis Serge IV (1009-1012) ont docilement obéi à ses inspirations. Après la disparition de Serge IV (12 mai 1012), qui suivit de près celle du patrice, deux candidats se disputèrent la tiare, un certain Grégoire, candidat des Crescent, et Théophylacte, fils du comte Grégoire de Tusculum. Ce dernier, alors simple laïque, s'installa au Latran et prit le nom de Benoît VIII, mais il eut beaucoup de peine à se maintenir, sans que Grégoire parvînt à l'évincer. Cette rivalité ramena l'attention de Henri II vers les affaires italiennes. Sollicité des deux côtés, il ne pouvait manquer cette occasion de ressaisir la capitale chrétienne. Tout en accueillant avec déférence les messagers de Grégoire, il se prononça pour Benoît VIII, heureux de se débarrasser du parti des Crescent, puis, dès qu'il eut quelque tranquillité du côté de la Pologne, il s'empressa d'aller chercher à Rome la couronne impériale qu'il attendait depuis plus de dix ans[144].

COURONNEMENT IMPÉRIAL DE HENRI II (16 FÉVRIER 1014)

Parti de Mersebourg le 21 septembre 1013, Henri II arrive à Pavie pour Noël, sans qu'Arduin, réfugié dans un de ses châteaux, ait essayé de lui barrer le passage. De Pavie il gagne Ravenne, puis Rome où, le 16 février 1014, il est couronné empereur par Benoît VIII. Il tient ensuite un concile sur lequel on n'a aucun renseignement positif.

---

143. Sur les rapports d'Arduin et de Léon de Verceil, voir Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 169 et suiv.

144. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p.171-175 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 366-369 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 516-519 ; Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, t. IV, p.1 et suiv.

Le parti des Crescent n'avait pas désarmé. Huit jours après le couronnement, il provoqua entre Romains et Allemands une rixe qui n'eut pas de suites fâcheuses. Henri II préféra cependant ne pas prolonger son séjour ; il regagna Pavie où il se trouvait pour Pâques et laissa, en fin de compte, au pape le soin de réduire ses adversaires. Benoît VIII ne demanda pas mieux que de s'acquitter de cette mission ; son tempérament fougueux et batailleur le portait à rechercher les aventures ; il avait inauguré son pontificat en chassant les Sarrasins des positions qu'ils occupaient sur la côte toscane et en enlevant plusieurs châteaux de la campagne romaine ; une nouvelle guerre ne l'effrayait pas et il eut vite fait de contraindre les Crescent à prendre le chemin de l'exil ; il retira tous les bénéfices de l'opération, car il put exercer désormais le pouvoir temporel à Rome au lieu et place de l'empereur[145].

MORT D'ARDUIN (14 DÉCEMBRE 1014)

Le couronnement impérial n'a pas davantage accru le prestige de Henri II dans les autres parties de l'Italie. Arduin se charge de le prouver en soulevant toute la région du Nord-Ouest contre les prélats qui demeuraient le principal soutien de l'Allemagne. L'évêque de Verceil, Léon, réussit pourtant à refouler dans la montagne ce terrible adversaire qui se retira alors dans l'abbaye de Fruttuaria, déposa les insignes royaux, se rasa la tête et multiplia les pénitences, puis mourut le 14 décembre 1014[146]. Ses partisans envisagèrent un moment l'idée d'opposer à Henri II Rodolphe III de Bourgogne, mais celui-ci ne tenait nullement à se lancer dans une aventure qui ne pouvait lui être que préjudiciable. Faute de prétendant, la paix fut rétablie dans l'Italie septentrionale et Henri II, enfin tranquille, put de nouveau accorder toute son attention à l'affaire polonaise.

DERNIÈRES LUTTES AVEC LA POLOGNE (1014-1018)

La paix de 1013 ne pouvait être qu'une trêve. Boleslas, après avoir tiré vengeance des Russes, devait forcément songer à rompre les liens de vassalité qui le rattachaient à l'Allemagne et à constituer enfin le grand empire slave dont il rêvait depuis son avènement. Dès 1014, il fit savoir à Henri II qu'il ne reconnaissait plus sa suzeraineté pour la Lusace. La guerre était inévitable et elle eut lieu en effet, en 1015. Elle fut d'abord favorable à l'empereur qui poussa jusqu'à l'Oder

145. Duchesne, *op cit.*, p. 368-369 ; Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re p., p. 176-182 ; Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 413 et suiv. ; Gay, *op. cit.*, p. 72-73.
146. Hartmann, *op. cit.*, t. IV, 1re, p., p. 178-180 ; Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 438.

dont il força même le passage à Crossen (3 août 1015), mais une diversion polonaise en territoire bavarois le contraignit à une retraite qui se transforma bientôt en désastre. Non seulement les Polonais réussirent, dans un combat d'arrière-garde (1er septembre 1015), à tuer deux cents chevaliers allemands, mais Mesko, fils de Boleslas, parvenu jusqu'à l'Elbe au cours de la poursuite, put franchir le fleuve dans le voisinage de Meissen et il se serait emparé de la ville, malgré l'héroïsme des défenseurs, si une crue subite ne l'avait obligé à se retirer précipitamment[147].

Henri II ne put jamais reprendre le dessus. En 1017, il fonda quelque espoir sur une alliance avec la Russie dont le grand-duc, Jaroslas, avait promis d'attaquer la Pologne par l'Est, et aussi sur le concours des Bohémiens et des Liutices qui lui envoyèrent des contingents. A la fin de juillet 1017, il se jeta sur la Silésie et entra à Glogau le 9 août, mais il ne put déboucher au nord des Riesengebirge et, une fois de plus l'armée allemande, minée par la maladie, dut se retirer. Sur les autres théâtres des opérations, faute de coordination et d'entente entre les alliés, on n'enregistra aussi que des échecs, si bien qu'il fallut encore se résoudre à traiter[148].

PAIX AVEC LA POLOGNE (1018)

Le chroniqueur Thietmar de Merseburg écrit qu'au cours de l'année 1018, la paix avec la Pologne fut conclue « non pas comme il eût convenu, mais comme il était possible qu'elle le fût[149] ». Cette formule vague, que n'éclaire aucune donnée précise sur les négociations ni sur les clauses, est évidemment destinée à masquer l'échec de la politique impériale. De fait il apparaît, à la lumière des événements postérieurs, que la Lusace est restée à Boleslas et que tous les pays pour lesquels, en 1013, il devait faire hommage, lui appartiennent, à partir de 1018, en toute propriété. De vassalité à l'égard de l'Empire il n'est plus question. Sans doute, Boleslas étant chrétien, la croix domine toujours la région entre Elbe et Oder, mais l'influence allemande y a cédé le pas à l'influence polonaise.

LA QUESTION SLAVE A LA FIN DU RÈGNE DE HENRI II

Les rapports du royaume germanique avec les Slaves ont subi le contre-coup de cette défaite. En 1018, éclate une guerre entre les Liutices païens et les Obotrites chrétiens ; les premiers pénètrent sur le territoire des seconds avec

147. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 11-23.
148. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 48-64.
149. Thietmar, VIII, 1.

l'intention d'y exterminer tous les vestiges du catholicisme. Henri II, qui est lié par une convention avec les Liutices, laisse faire ; l'empereur chrétien reste passif à l'heure où les intérêts de la foi sont en cause ; c'est une véritable abdication[150]. Jusqu'en 1021, aucune intervention n'est signalée, et, bien que, cette année-là, le duc de Saxe ait obtenu une nouvelle promesse de tribut[151], les Slaves s'acheminent de plus en plus vers une indépendance totale qui s'accompagne d'un retour offensif du paganisme. L'œuvre accomplie par Otton le Grand est à la veille d'être totalement anéantie.

Sans doute Henri II n'abandonne-t-il pas toute pensée d'évangélisation. La fondation, au début du règne, en 1007, de l'évêché de Bamberg fait écho à celle de l'archevêché de Magdebourg sous Otton Ier[152]. Elle semblait destinée à être le point de départ d'une nouvelle vague missionnaire en pays wende, mais les résultats ne se firent pas immédiatement sentir et, après 1018, le désarroi est complet aussi bien du point de vue religieux que du point de vue politique. C'est la triste rançon de l'aventure italienne si mal conduite par Otton II et des rêves grandioses d'Otton III qui ont fait perdre à la politique impériale son caractère pratique et réalisateur. Il semble que l'Empire, qu'Otton le Grand avait cherché à étendre vers l'Est, se replie sur lui-même, sans trouver de compensations sérieuses du côté de l'Ouest où Henri II n'a pas enregistré plus de succès.

HENRI II ET LA FLANDRE

En 1006, alors qu'il était engagé au delà de l'Elbe, il a été brusquement rappelé par une attaque du comte de Flandre, Baudouin IV le Barbu, contre Valenciennes. Grâce à une entente avec le roi de France, Robert le Pieux, et à une expédition heureuse au cours de laquelle il s'empara de Gand, il put se faire restituer la ville que le comte avait prise et exiger de celui-ci un serment de fidélité[153]. Baudouin IV ne renonça pas à ses projets d'extension vers l'Est. En 1012, Henri II, pour éviter d'être inquiété dans sa lutte contre la Pologne, crut sage d'abandonner au belliqueux seigneur l'île de Walcheren avec quatre

---

150. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 93-96 ; Hauck, *op .cit.*, t. III, p. 647-649. Il semble bien comme le remarque Hauck, que Henri II ait craint, en combattant trop ouvertement le paganisme, de rejeter les Slaves du côté polonais. De là cette politique d'abstention qui s'est traduite par un ralentissement du mouvement missionnaire et a quelque peu surpris les contemporains chez un empereur foncièrement chrétien.

151. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 185 et suiv.

152. Sur la fondation de l'évêché de Bamberg et les difficultés auxquelles elle a donné lieu avec l'évêque de Würtzbourg, cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 418 et suiv.

153. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 101 ; Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 401-403 et t. II, p. 14-15.

autres îles et les Quatre Métiers[154], mais ces concessions ne pouvaient suffire à calmer une insatiable ambition. Aussi, pour assurer la sécurité de son royaume de ce côté, l'empereur créa-t-il deux nouvelles marches, l'une dans le pays d'Anvers, l'autre autour de Valenciennes. Il essaya aussi de s'emparer de Gand en 1020, mais ce fut en vain[155]. En somme, loin de trouver des compensations de ce côté pour ses échecs sur l'Elbe, il avait dû consentir à de nouveaux abandons.

HENRI II ET LE ROYAUME DE BOURGOGNE

Une intervention dans le royaume de Bourgogne n'a pas été plus heureuse. En 1016, profitant d'une accalmie du côté slave, Henri II répond à l'appel du roi Rodolphe III, alors aux prises avec une opposition seigneuriale devenue dangereuse pour sa couronne[156]. Une rencontre entre les deux princes a lieu à Strasbourg et aboutit à un traité par lequel Rodolphe reconnaît Henri II comme son futur successeur et s'engage, sa vie durant, à le consulter pour tous ses actes de quelque importance[157]. Cet engagement devait être confirmé par les grands du royaume bourguignon, mais ceux-ci ne manifestèrent aucun empressement à ratifier l'acte de leur souverain, et encouragés par l'exemple du plus hardi d'entre eux, le comte Otte-Guillaume, qui opposa à Henri II une résistance victorieuse, ils enjoignirent à Rodolphe III d'annuler sa promesse. Rodolphe parut acquiescer, mais, convoqué à Mayence par Henri II, il fut contraint de renouveler le traité de 1016 (février 1018). A la suite de cette entrevue, Henri II se rend de nouveau en Bourgogne, probablement pour mater la féodalité, mais il n'obtient toujours pas la soumission qu'il souhaitait et l'avenir reste chargé de lourdes incertitudes[158].

TROUBLES EN ITALIE

Peut-être y a-t-il eu connexion entre l'attitude des seigneurs bourguignons et la recrudescence, autour de 1016, de la crise italienne. Le 1er avril 1016, dans une lettre à Henri II, l'évêque de Verceil, Léon, qui avait été le meilleur soutien de la politique impériale, constatait douloureusement que « les choses allaient plus mal que jamais »[159]. Il redoutait,

154. Pirenne, *op. cit.*, t. I, p. 102 ; Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 317-324.

155. Pirenne, *op. cit.*, t. I, p. 102-103.

156. Les origines de l'intervention de Henri II sont assez obscures. Dès 1006, pour des raisons en somme inconnues, Henri a annexé la ville de Bâle (cf. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 391 et Poupardin, *Le royaume de Bourgogne*, p. 120, n. 3). On sait d'autre part qu'avant l'entrevue de Strasbourg, en 1016, l'empereur a mandé Rodolphe à Bamberg et que le roi, n'osant abandonner ses États de crainte, sans doute, d'être dépouillé de la couronne en son absence, pria Henri II de venir jusqu'à lui. Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 123-126.

157. Sur les caractères de ce traité, cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 126-128.

158. Poupardin, *op. cit.*, p. 128-136.

159. Sur la date de cette lettre, cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 121, n. 8.

ajoutait-il, une nouvelle tentative des seigneurs lombards pour mettre sur le trône italien un prétendant dont il ne donne pas le nom, mais qui pourrait bien être Otte-Guillaume, petit-fils de Bérenger II[160]. Une menace plus grave encore se dessinait du côté de Rome où, à la fin de 1016, les Crescent étaient enfin parvenus à arracher au pape Benoît VIII, alors occupé à chasser de Sardaigne l'émir de Majorque, Mogehid-ibn-Abdallah, une convention leur reconnaissant la possession des châteaux contestés[161]. L'Italie méridionale était au même moment en pleine effervescence : Mélès, riche habitant de Bari, qui s'était déjà en 1008 révolté contre l'autorité byzantine, avait repris l'offensive, au printemps de 1017, fort du concours de quelques Normands établis en Italie et des encouragements de Benoît VIII. L'entreprise réussit mal, il est vrai, et cet échec permit aux Grecs de s'affermir dans le sud de la péninsule, grâce à la soumission des princes lombards qui, à commencer par Pandolf III de Capoue, volèrent au secours des vainqueurs[162].

Cette agitation universelle exigeait la venue de Henri II, mais, jusqu'en 1018, l'empereur joue contre Boleslas la partie suprême et il doit se contenter d'être représenté par son fidèle conseiller, Piligrim, chancelier pour l'Italie à partir de 1016[163]. Une fois libéré de la Pologne, il cherchera dans la péninsule une revanche, qu'il croit trop facile, à ses défaites de Lusace et de Misnie.

EXPÉDITION DE HENRI II DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE (1021-1022)

A la fin de l'année 1019, il convoque à Strasbourg les archevêques de Milan et de Ravenne, les évêques de Parme, Côme, Verceil, Plaisance, Lucques, Volterra et d'assez nombreux seigneurs laïques pour se faire mettre au courant de la situation[164]. En 1020, c'est le pape lui-même qui se rend à l'appel du souverain auprès duquel il se trouve, pour Pâques, à Bamberg et qu'il accompagne ensuite à Fulda[165]. C'est sans doute au cours de ces entretiens que fut arrêté le projet d'une expédition allemande dans l'Italie méridionale. Henri II est fasciné à son tour par le mirage méditerranéen. Il ne sera d'ailleurs pas plus favorisé que ses prédécesseurs.

---

160. Telle est l'hypothèse fort ingénieuse de Poupardin, *op. cit.*, p. 123.
161. Duchesne, *op. cit.*, p. 369 ; Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 132-134.
162. Gay, *op. cit.*, p. 399 et suiv. ; Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 42 et suiv.
163. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 134.
164. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 138-143.
165. Il y a tout lieu de penser avec Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 523-525 que c'est l'empereur, qui a convoqué le pape, mais il est difficile d'admettre avec lui que la question de l'Italie méridionale ait été étrangère à cette convocation.

En novembre 1021, l'empereur vient prendre à Augsbourg le commandement de l'armée qui s'y concentre depuis quelques semaines Il franchit le Brenner, traverse successivement Vérone, Mantoue et Ravenne, longe un moment l'Adriatique, puis se dirige vers Bénévent où il se rencontre avec Benoît VIII, capture Pandolf III de Capoue qu'il envoie en Allemagne et place à la tête du Mont-Cassin un nouvel abbé plus docile à l'influence impériale, mais là se bornent ses succès. Il ne peut pas prendre Troia et doit battre en retraite sans avoir entamé la puissance byzantine ni imposé respect aux princes lombards[166]. Il n'arrive pas à asseoir son autorité sur la campagne romaine et rentre en Allemagne sans avoir détruit la puissance des Crescent avec lesquels la papauté devra toujours compter.

ÉCHEC DE LA POLITIQUE DE HENRI II

Ainsi, au Sud comme à l'Est, la politique de Henri II s'est heurtée à d'insurmontables obstacles. Animé d'une sincère volonté de paix, l'empereur a été contraint à des guerres continuelles et également infructueuses : il n'a pu asseoir sa suprématie sur l'Italie sur laquelle la royauté germanique exerce une suzeraineté plus théorique qu'effective, et il a dû abandonner à la Pologne les territoires que ses prédécesseurs avaient conquis sur les Slaves. Du moins a-t-il essayé d'infuser à son empire, diminué et amoindri, une vie nouvelle en l'imprégnant de christianisme.

L'EMPIRE CHRÉTIEN

Henri II, on l'a déjà noté, a de sa fonction une idée toute sacerdotale. Il se considère comme investi de la mission de défendre la foi contre les ennemis du dedans aussi bien que contre ceux du dehors, de poursuivre l'hérésie ce qu'il fit notamment en 1012 lors de la pénétration des Catharess (en Allemagne[167]), plus encore de veiller au maintien des lois canonique parmi les clercs et parmi les laïques. Animé d'un zèle réformateur intense, il se plaît à présider les conciles où il prend part personnellement aux discussions et impose généralement sa manière de voir. Ses interventions s'exercent d'ailleurs en faveur de l'orthodoxie, qu'il s'agisse des mariages contractés entre parents au troisième degré, comme à Thionville en 1002, ou, comme à Dortmund en 1005, d'affaires d'ordre purement rituel telles que la fixation des vigiles où l'on doit jeûner[168]. Il se croit tenu en conscience de relever le niveau

166. Gay, *op. cit.*, p. 419 et suiv.
167. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 433-435.
168. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 905-907 et 907-908.

moral du clergé et cette question domine les délibérations des trois grands conciles de Goslar (1019), de Pavie (1er août 1022), de Seligenstadt (12 août 1023)[169]. A Pavie notamment, après un énergique discours de Benoît VIII et une intervention plus vigoureuse encore de l'empereur, il fut interdit aux clercs et aux évêques d'avoir auprès d'eux, sous peine de déposition, des épouses ou des concubines, puis décidé, comme on l'avait fait à Goslar, que les fils et les filles nés de ces unions illicites seraient considérés comme la propriété de l'Église et ne pourraient être affranchis, même si leur mère était une femme libre, ce qui paraissait être une garantie en faveur du célibat ecclésiastique[170].

A l'égard des abbayes, l'empereur apporte les mêmes préoccupations. La vie monastique, qui suppose le détachement des biens terrestres et prescrit la contemplation des choses éternelles, devait apparaître à ce prince, très attaché à son propre perfectionnement, comme la forme la plus pure du renoncement chrétien, et son développement dans l'Empire était susceptible d'y créer l'atmosphère religieuse qu'il souhaitait. Aussi Henri II favorise-t-il l'introduction en Allemagne de la réforme clunisienne, mais ses préférences se sont manifestées surtout en faveur d'une réforme autonome, dont Poppon de Stavelot, disciple de Richard de Saint-Vannes, a été le principal initiateur. Moins rigoriste que son maître, qui s'est toujours montré très indépendant à l'égard du pouvoir temporel, Poppon a accepté des mains de Henri II la dignité abbatiale du double monastère de Stavelot-Malmédy. Il entrait ainsi dans les vues du souverain, qui tenait à garder la haute main sur les monastères et à l'appui duquel il doit le succès de son œuvre d'assainissement du clergé régulier[171]. Celle-ci entre pleinement dans le cadre de la réforme impériale, telle que la concevait Henri II.

Cette réforme, l'empereur a rêvé un moment de l'étendre à tout l'Occident. Quand la mort le surprit, il se proposait de réunir, de concert avec Robert le Pieux, un grand concile où l'on s'efforcerait de coordonner, entre évêques allemands, italiens et français, les directions religieuses destinées à assurer le relèvement moral du clergé qui lui tenait surtout à cœur[172]. Sa disparition fit avorter ce projet.

169. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 908-916 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 429 ; Fliche, *Réforme grégorienne*, t. I, p. 98. Sur la date de ces diverses assemblées, cf. *Réforme grégorienne*, I, p. 98, n. 2.

170. Mansi, t. XIX, p. 343. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 98.

171. Sur la réforme des abbayes allemandes, voir Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 499 et suiv., qui devra être rectifié à l'aide de l'article de E. Sabbe, *Note sur la réforme de Richard de Saint-Vannes dans les Pays-Bas*, dans *Revue belge et philologie et d'histoire*, t. VII, 1928, p. 556-570.

172. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 100.

LE CÉSAROPAPISME IMPÉRIAL SOUS HENRI II

Ce zèle réformateur indéniable n'a pas empêché Henri II de rester fidèle à la tradition césaropapiste de ses prédécesseurs. Il se considère comme investi dans l'Église d'un pouvoir suprême de direction et de correction. Il continue à nommer les évêques et s'oppose à toutes les tentatives qui se dessinent, notamment à Magdebourg et à Trêves, pour restaurer la liberté des élections ; il agit de même à l'égard des abbayes dont il entend rester le maître absolu. Il n'hésite pas davantage à déposer les prélats qu'il soupçonne d'infidélité politique, comme Adalbert de Ravenne et Jérôme de Vicence, ou les abbés qui, quoique désignés par leurs frères, ne lui paraissent pas présenter les garanties nécessaires[173]. Il affirme enfin son pouvoir prééminent sur l'Église par de constantes incursions dans le domaine spirituel et en se substituant à l'autorité ecclésiastique en quantité de circonstances : c'est lui qui, en 1003, restaure l'évêché de Mersebourg, supprimé par Otton III, et c'est lui qui oblige l'archevêque de Mayence, Willigis, à renoncer, en 1007, à ses prétentions sur l'abbaye de Gandersheim en faveur de l'évêque d'Hildesheim[174]. Il joue davantage encore le rôle d'arbitre dans les traditionnels conflits entre l'épiscopat et les moines qui tendent de plus en plus à se soustraire, par l'exemption, à la juridiction de l'ordinaire ; il maintient rigoureusement le droit de visite des évêques qu'il fait d'ailleurs collaborer à la réforme des monastères : Willigis de Mayence, Taginon de Magdebourg, Adalbéron de Bâle, Gebhard de Ratisbonne, d'autres encore ont travaillé avec succès à rétablir la discipline quelque peu battue en brèche par le gouvernement de certains abbés que leur richesse territoriale avait transformés en véritables princes temporels[175].

HENRI II ET LA PAPAUTÉ

Le césaropapisme impérial s'affirme davantage encore dans les rapports de Henri II avec le Saint-Siège. Au moins autant que sous les Ottons, le pape est réduit au modeste rôle de vicaire de l'empereur. On s'en aperçoit lors du concile tenu à Rome au lendemain du couronnement. Les débats sont dirigés non par le pape, mais par Henri II qui publie les décrets et fait figure de chef suprême de l'Église. De même, en 1020, Benoît VIII est convoqué en Allemagne comme un simple

173. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 408-409 et 449 et suiv. ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 97.
174. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 411-418.
175. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 443-449, 458-460, 478-499. Voir aussi *Diplomata*, t. III, n° 371.

évêque et, quoique entouré de marques extérieures de respect, il ne peut exprimer d'autre volonté que la volonté impériale[176].

Aussi n'est-il pas surprenant que les liens qui rattachent à Rome les églises locales se distendent plus qu'ils ne resserrent. L'autorité impériale se substituant à celle du Saint-Siège, les hauts prélats ont perdu eux aussi le sens de la hiérarchie catholique : tel l'archevêque de Mayence, Aribon, qui, après avoir, en 1023, frappé d'anathème dans un synode le comte Otton de Hammerstein, contesta le droit d'appel à Rome et fit décider, la même année, par le concile de Seligenstadt, qu'un pénitent ne pouvait légitimement recourir à cette procédure qu'après avoir accompli la pénitence prescrite par l'ordinaire[177].

L'ŒUVRE DE HENRI II

Cet incident significatif souligne le caractère de l'empire chrétien au temps de Henri II : l'autorité romaine est purement nominale et c'est du pouvoir impérial seul que vient l'impulsion. Si l'empereur s'astreint dans sa vie privée aux plus rigoureuses exigences de la morale évangélique, s'il témoigne envers l'Église d'une certaine condescendance et ne tolère aucune atteinte à la loi religieuse, il n'admet ni la prééminence, ni l'indépendance du pouvoir spirituel qu'il subordonne au sien. Dans ces conditions, son œuvre réformatrice ne pouvait être définitive ; un simple changement de règne devait la remettre en question et les tendances opposées du successeur de Henri II, Conrad II, allaient prouver manifestement qu'elle n'était pas viable.

MORT DE HENRI II (13 JUILLET 1024)

Henri II est mort le 13 juillet 1024, sans laisser d'héritier direct[178]. L'élection de son cousin, qui régnera sous le nom de Conrad II, fait passer la couronne de la maison de Saxe à la maison de Franconie.

IV. — Les premiers empereurs franconiens (1024-1056)[179]

CONRAD II

Conrad II ne ressemble en rien à son prédécesseur. C'est un soldat qui n'a pas plus d'inclination pour les divertissements de l'esprit que pour les cérémonies religieuses. Cou-

176. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 521 et suiv.
177. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 923 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 534-535.
178. Hirsch, *op. cit.*, t. III, p. 298-300.
179. Les deux ouvrages, essentiels pour cette période sont : H. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, Leipzig, 1879-1884, 2 vol., et E. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, Leipzig, 1874. On y trouvera tous les textes provenant des diverses annales, plus nombreuses surtout pour le dernier règne. Conrad II et Henri III ont trouvé un biographe assez impartial en la personne de Wipon, *De Gestis Chonradi et Heinrici*. Cf. aussi J. Harttung, *Studien zur Geschichte Konrads II*, Bonn, 1876; J. von Pflugk-Harttung, *Untersuchungen zur Geschichte Konrads II*, Stuttgart, 1890.

rageux, endurant, toujours prêt à payer de sa personne, il aime passionnément la vie des camps et aperçoit dans la guerre le plus sûr moyen pour faire respecter la volonté impériale. Avec cela, il est affligé d'un caractère violent, emporté, brutal, qui n'admet aucune contradiction ni aucune résistance. Convaincu qu'il ne saurait y avoir de limites à l'exercice de son autorité, il n'admet pas plus le contrôle de l'Église que celui des laïques et ne se soucie guère d'observer la loi ecclésiastique : en 1016, il a épousé sa cousine, Gisèle de Souabe, parente à un degré prohibé ; il la garde auprès de lui, malgré les remontrances d'une partie du clergé ;de même, au mépris des canons dont il n'a cure, il vend les évêchés qui, à ses yeux relèvent exclusivement de la couronne[180]. Ce tempérament autoritaire n'a d'ailleurs pas tari chez lui les sources de l'intelligence : un esprit vigoureux, fertile en ressources, chez lequel la claire vision des choses s'accompagne d'ingéniosité et de souplesse dans le choix des moyens, permettra à Conrad II d'être aussi bon politique que valeureux guerrier. Avec lui la politique impériale entre dens une ère de réalisations.

Conrad II revient en effet à la tradition d'Otton le Grand. Il n'est plus question ni d'empire universel, ni d'empire chrétien, mais bien d'empire germanique. Tout en dominant l'Église, Otton III et Henri II, animés pour elle d'une déférente symphathie, avaient cherché, chacun à sa manière, à favoriser son effort : évangélisation et réforme, dans le cadre de l'absolutisme impérial ,ont été au premier rang de leurs préoccupations. Conrad II cherchera simplement à étendre l'Allemagne et à la dominer par la subordination à l'empereur de tous les pouvoirs laïques et ecclésiastiques. Idée impériale et idée chrétienne ne sont plus chez lui que des survivances du passé. Allemand avant tout, il veut par la conquête agrandir son royaume à l'Est, à l'Ouest et au Sud. La réforme ecclésiastique n'intéresse pas ce prince simoniaque qui assimile les biens ecclésiastiques à des fiefs et ne voit dans leurs détenteurs que des vassaux ; l'Église n'est qu'un instrument, une force qu'il faut savoir utiliser pour les réalisations vers lesquelles tend désormais la politique impériale.

MORT DE BOLESLAS DE POLOGNE (17 JUIN 1025)

Les premiers mois du règne ont été employés à consolider la situation intérieure, assez instable du fait que la couronne n'a pu, en 1024, se transmettre par

180. C'est ce qui arrive au début du règne, en 1025, à Liége où Rainard a acheté sa dignité à Conrad II, et à Bâle où Ulrich a fait de même. On ne compte, sous le règne de Conrad II, que deux élections qui n'aient pas été entachées de simonie ; ce sont celles de Brunon (le futur Léon IX), à Toul et de Nithard, à Liége. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 101-102.

l'hérédité, mais le calme a été très vite rétabli et, à la faveur de la paix civile, Conrad II a pu se consacrer tout entier aux problèmes de la politique extérieure.

Les circonstances le favorisaient. Henri II n'était pas mort depuis un an que disparaissait à son tour le dangereux rival qui avait paralysé l'extension de l'Allemagne en pays slave, Boleslas Chrobri. Après avoir réussi à ceindre, au début de 1025, la couronne royale, objet de ses rêves, il s'était éteint le 17 juin de la même année[181], laissant pour successeur son fils Mesko II, qu'il avait nommément désigné. Ce choix ne fut pas unanimement approuvé par le peuple, si bien qu'obligé de combattre les partisans de son frère, Otton-Bezprim, le nouveau roi se trouva condamné, au dehors, à une politique d'abstention[182]. Le danger polonais s'évanouissait pour l'Allemagne. Avec une remarquable habilité, Conrad II réussissait au même moment à conclure un traité de bon voisinage avec le roi de Danemark, Cnut le Grand, apparenté à Boleslas[183] et, tranquille au Nord, il pouvait tourner son attention vers le Sud, où les événements prenaient une allure plus inquiétante.

L'ITALIE APRÈS LA MORT DE HENRI II

La mort de Henri II avait réveillé l'opposition italienne. La domination allemande n'avait jamais été populaire dans la péninsule. Seul le clergé, comblé par Otton III et par Henri II, restait favorable à l'Empire, mais l'aristocratie laïque ne consentait qu'une obéissance apparente et provisoire. Quant au peuple des villes, il était délibérement hostile et l'on put s'en apercevoir aussitôt : dès que la nouvelle de la mort de Henri II fut connue à Pavie, les habitants se soulevèrent et détruisirent le palais royal[184].

Ce coup de force tout spontané encouragea les anciens partisans d'Arduin qui se mirent en quête d'un souverain, mais ni le roi de France, Robert le Pieux, ni le duc d'Aquitaine, Guillaume V, auxquels ils offrirent successivement la couronne ne se laissèrent tenter[185] et le terrain se trouva ainsi déblayé sous les pas du roi franconien qui, dès qu'il en eut la possibilité, s'empressa de couper court à toute cette agitation en allant lui-même revendiquer ses droits.

---

181. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 52-54. Il ne semble pas que l'autorisation du pape ait été sollicitée et il est probable que Boleslas s'est fait couronner par l'archevêque de Gnesen, sans demander l'avis de personne.

182. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 98-101.

183. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 101-104.

184. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 68.

185. On connaît surtout ces négociations par le chroniqueur milanais, Arnulf, et par la correspondance de Guillaume V avec le marquis de Turin, Manfred. Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 72-79 et 106-113.

CONRAD II EN ITALIE

Bien que le départ eût été décidé en principe dès juillet 1025, lors de l'assemblée de Tribur, c'est seulement le 2 février 1026 que le roi vient prendre à Augsbourg le commandement de l'armée qui devait l'accompagner en Italie. De là il gagne le Brenner. Le 23 mars, il est à Milan où il se fait couronner, afin de témoigner par cette modification aux usages traditionnels son ressentiment envers la population de Pavie. Après Pâques, il va dévaster la campagne autour de la cité rebelle dont il entrave le commerce en coupant toutes ses communications avec le dehors, puis, jugeant inutile d'entreprendre le siège d'une ville aussi bien fortifiée, il se dirige vers le Sud-Est. C'est par Ravenne qu'il veut aller à Rome, en évitant la Toscane dont il redoute l'hostilité. Le séjour dans l'ancienne capitale byzantine est endeuillé par des rixes sanglantes entre la population et les soldats, suivies de brutales mesures de répression. Conrad II, devenu odieux aux habitants, n'ose prolonger son séjour, mais il ne continue pas sa marche sur Rome ; il redoute un été qui s'annonce pénible et envoie son armée se refaire dans les Alpes du Trentin. En octobre, il reprend la route du Sud, traverse cette fois la Toscane dont le marquis Renier se décide enfin à l'assurer de sa fidélité. Le 21 mars 1027, il est aux portes de Rome[186].

COURONNEMENT IMPÉRIAL DE CONRAD II (26 MARS 1027)

Il y est reçu par le pape Jean XIX. Benoît VIII avait devancé Henri II dans la tombe de quelques semaines, en juin 1024. Les comtes de Tusculum s'étaient empressés, pour que la dignité pontificale ne sortît pas de leur famille, de substituer au pape défunt son propre frère, simple laïque qui, si l'on en croit le moine Raoul Glaber, aurait acheté son élection à prix d'argent[187]. Quoi qu'il en soit, Jean XIX, qui n'avait aucune des qualités requises pour devenir successeur de saint Pierre, fit preuve dans le gouvernement de l'Église d'un fâcheux laisser-aller[188]. Envers le roi de Germanie il n'éprouvait aucune hostilité préconçue. Sentant qu'il pouvait avoir besoin de lui pour se maintenir sur le siège apostolique, il l'accueillit fort bien et, le 26 mars 1027, le couronna empereur, en présence d'une nombreuse assistance où figuraient notamment les rois Rodolphe III de Bourgogne et Cnut de Danemark. Il posa également le diadème sur le front

186. Pour l'itinéraire de Conrad II, voir Wipon, c. 11-15 et *Diplomata*, t. IV, nos 51 et suiv. Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 116-139.
187. Raoul Glaber, IV, 1.
188. Sur le gouvernement de Jean XIX, voir surtout Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 556 et suiv.

de la reine Gisèle, bien que l'union du couple royal fût canoniquement illicite[189], mais il n'avait pas le droit de se montrer d'une exigence excessive : sa propre élection n'était-elle pas illégale, puisqu'il avait reçu tous les ordres en un seul jour ?

CONCILE DU LATRAN (6 AVRIL 1027)

D'ailleurs Jean XIX révèle très vite son inexpérience et son insouciance. Un concile se réunit au Latran le 6 avril. D'importantes questions y sont débattues et c'est l'empereur qui leur apporte une solution plus conforme à ses intérêts politiques qu'aux règles canoniques. Un conflit mettait aux prises les patriarches d'Aquilée et de Grado : Poppon d'Aquilée avait profité d'une révolution à Venise et de l'exil du doge Otton Orseolo pour s'introduire à Grado et y implanter son autorité, mais, Orseolo ayant été rappelé, Orso de Grado, rétabli sur son siège, s'était empressé, afin de prévenir une nouvelle usurpation, de faire confirmer par Jean XIX ses privilèges traditionnels. Or, sur l'ordre de Conrad II, dont Poppon était l'ami, le pape, au concile du Latran, proclame, contrairement à sa décision antérieure, que l'évêque de Grado doit reconnaître l'autorité métropolitaine du patriarche d'Aquilée[190]. Il était impossible d'humilier davantage le siège apostolique. Pour Conrad II, en revanche, le succès est double : le césaropapisme, en forçant le pape à réformer une décision canonique, enregistre une victoire sans précédent et la puissance impériale, dont Poppon était le meilleur auxiliaire, gagne du terrain dans l'Italie du Nord.

POLITIQUE ITALIENNE DE CONRAD II

L'empereur s'attarde quelque temps en Italie pour régler toutes choses à sa guise. Par les marches de Spolète et de Camerino, il s'achemine vers l'Adriatique, séjourne, au début de mai, à Ravenne et ensuite à Vérone, où il tient un grand plaid[191]. Au cours de ces diverses étapes, une politique nouvelle se dessine. Henri II s'était appuyé exclusivement sur le haut clergé ; Conrad II ne songe pas à renoncer à ce concours d'une valeur éprouvée, mais il s'attache davantage encore à réconcilier la monarchie allemande avec l'aristocratie laïque, jalouse de l'Église dont elle convoitait les riches domaines. Entre les deux forces qui se partagent l'Italie, il veut tenir la balance égale. En général, on répond favorablement aux avances de l'empereur

189. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 558 ; Bresslau, t. I, p. 139-140.
190. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 944-945.
191. Sur l'itinéraire de Conrad II, cf. Stumpf, nos 1944 et suiv. On a longtemps placé à ce moment (cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 132) une première expédition de Conrad II dans l'Italie méridionale. M. Gay a prouvé (*op. cit.*, p. 442-443) que Wipon, le seul écrivain qui en parle, a certainement confondu Campanie et Apulie.

qui voit venir à lui des hommes tels que Manfred II, marquis de Turin, solidement établi sur le rebord des Alpes, où il tient les comtés de Turin, d'Asti, d'Auriate, et dans la plaine du Pô, où il occupe la citadelle de Suse, ou encore Boniface de Canossa, possesseur des comtés de Modène, Reggio, Mantoue, Brescia, Ferrare. Conrad II enfin s'efforce de pallier à la pénible impression laissée parmi les masses par les excès des troupes allemandes en réduisant les féodaux qui désolaient les campagnes italiennes : le fameux Thasselgart, dans le comté de Fermo, est pendu sur son ordre [192]. Il démontre par là l'utilité bienfaisante du pouvoir impérial, garant de la paix et de l'ordre.

RETOUR DE CONRAD II EN ALLEMAGNE (JUIN 1027)

Jamais l'hégémonie allemande en Italie n'a paru aussi forte. Conrad II peut donc, en juin 1027, repasser les Alpes sans crainte. De sérieuses raisons le rappellent : l'opposition s'est regroupée pendant son absence et les affaires de Pologne nécessitent un sérieux examen. Avec sa méthode habituelle, l'empereur s'applique pendant une année à dompter les résistances qui gênent l'exercice de son autorité absolue [193], puis, quand il en a triomphé, il s'attelle à la solution de la question polonaise [194].

LUTTE AVEC LA POLOGNE (1028-1031)

Celle-ci se pose en effet avec une acuité nouvelle. Mesko II nourrit à l'égard de l'Allemagne les mêmes sentiments que son père. Au cours de l'année 1028, il a rétabli la situation intérieure et, comme Conrad II refuse toujours de lui reconnaître son titre royal, il se jette sur la Saxe orientale qu'il met à feu et à sang [195]. L'empereur prépare aussitôt sa revanche et, après s'être assuré l'appui des Liutices, concentre, en 1029, une armée à Leitzkau, sur la rive droite de l'Elbe, puis se dirige vers le Sud-Est pour donner la main aux Bohémiens alliés qui, conduits par Bretislas, fils du duc Ulrich, avaient déclenché une attaque en Silésie.

L'expédition aboutit, une fois de plus, à un échec. Comme son père, Mesko resta insaisissable et Conrad II ne put même pas s'emparer de Bautzen. Seuls, les Bohémiens remportèrent quelques succès et recou-

---

192. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 178-180.
193. Cf. *infra*, p. 311.
194. Son activité extérieure, pendant cette période, se traduit uniquement par une négociation matrimoniale, à laquelle il ne semble avoir attaché qu'une médiocre importance, avec la cour byzantine. Il s'agissait de faire épouser au fils de Conrad, le futur Henri III, une fille de l'empereur Constantin IX, mais la mort soudaine du basileus fit avorter le projet. Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 232-234 et 271-275.
195. *Annales Hildesheimenses*, a. 1028. Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 246 et suiv.

vrèrent les villes de Moravie qui leur avaient autrefois appartenu. Mesko ne chercha pas à les reprendre. Il préféra, en 1030, exploiter sa victoire en envahissant de nouveau la Saxe. Le pays entre Elbe et Saale fut atrocement dévasté ; plus de cent villages furent incendiés avec leurs églises ; l'on massacra à tort et à travers, en n'épargnant ni les femmes ni les enfants. La résistance finit pourtant par s'organiser et les Polonais furent contraints à la retraite, mais neuf mille prisonniers, dont l'évêque de Brandebourg, restèrent entre leurs mains[196].

Toutefois Conrad II avait tiré la leçon des événements et compris qu'une autre tactique s'imposait. Lorsqu'en 1031 il reprit l'offensive, il n'emmena avec lui qu'une petite armée très légère et très mobile. On ne connaît pas dans le détail les résultats qu'il a obtenus, mais ils durent être heureux, car, un mois après l'entrée en campagne, une paix favorable fut conclue. Mesko, qui avait cependant les moyens de résister, redoutait une attaque des Russes, combinée avec celle des Allemands. Il offrit donc de renoncer aux pays germaniques que son père avait reçus en 1018 et de restituer, avec le butin, les prisonniers qu'il avait faits au cours des campagnes de 1028 et de 1030. Conrad accepta ces propositions, sans reconnaître au duc de Pologne le titre royal qu'il convoitait. En 1032 ou 1033, Mesko se rendit à Merseburg et très humblement, sans couronne ni insignes royaux, se prosterna devant l'empereur qui lui accorda son pardon et lui reconnut la possession d'une partie de la Pologne[197]. Les désastres du règne précédent étaient enfin réparés grâce à l'énergie féconde de Conrad II.

INTERVENTION DE CONRAD II EN BOHÊME

Au même moment, Conrad II signifie à la Bohême qu'elle doit elle aussi se considérer comme vassale du royaume germanique. L'alliance, conclue lors de la compagne de 1029, n'avait pas duré et, pour des raisons que l'on ignore, un refroidissement s'était produit entre les deux pays[198]. En 1032, le duc Ulrich,

---

196. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 276-279 et 289-292.

197. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 327-334 et t. II, p. 6-9 et 79-81 Cf. aussi J. R. Dieterich, *Die Polenkriege Konrads II und die Friede von Merseburg*, Giessen, 1895. — La chronologie des derniers événements est très obscure par suite des contradictions entre les textes. Certaines sources placent en juillet 1032 la venue de Mesko à Mersebourg ; d'autres parlent, cette année-là, d'une nouvelle campagne de Conrad II en Pologne, auquel cas il faudrait reporter la conclusion du traité à la cour tenue à Mersebourg le 29 juin 1033. De même, on ne sait pas exactement quel a été le sort réservé à la Pologne. Suivant Wipon et les *Annales Hildesheimenses*, elle aurait été partagée entre Mesko II et son parent, Thierry de Wettin, mais celui-ci aurait été très vite éliminé.

198. Il est possible que Conrad II ait été jaloux, en 1029, des succès bohémiens, alors que ses propres troupes étaient battues. Le même fait se reproduisit l'année suivante, au cours d'une campagne en Hongrie. Ce qui est certain, c'est que le duc Ulrich n'a pas participé à la guerre de 1031 contre la Pologne.

invité à la diète de Mersebourg, n'y paraît pas et cette abstention déchaîne la colère de l'empereur qui, obligé de se rendre en Bourgogne, charge son fils, Henri, duc de Bavière, de procéder à une exécution. Ulrich se soumet et est envoyé en Bavière ; la Bohême est remise à son frère Jaromir qui, depuis 1012, végétait en prison à Utrecht. Il en résulte une effroyable anarchie qui dure jusqu'au jour où le vainqueur de la Pologne, Bretislas, devient duc à son tour, succédant à son père Ulrich auquel le pouvoir venait d'être rendu et qui meurt brusquement le 9 novembre 1034. Son premier soin est d'aller jurer fidélité à Conrad II lors de la cour tenue à Bamberg le 18 mai 1035. La Bohême, comme la Pologne, est désormais vassale de l'Allemagne qui devient suzeraine des États situés sur ses frontières orientales[199].

CONRAD II ET LES SLAVES DU NORD.

Au Nord également, les peuples slaves, un moment affranchis de la tutelle germanique, sont contraints de la subir à nouveau. L'activité missionnaire s'est pourtant de plus en plus ralentie pendant le règne de Conrad II, qui n'a pas vu le parti qu'il pouvait tirer de la pénétration chrétienne. Aussi le paganisme a-t-il repris le dessus ; dans les diocèses de Brandebourg et de Havelberg, les évêques ne peuvent plus résider et, à l'exception de Pribigniev-Udon, qui fit élever son fils Godescalc dans la religion chrétienne, les princes des Wagriens et des Obotrites pratiquent le culte des idoles. Toutefois ces peuplades, pas plus que les Liutices, qui fournirent à plusieurs reprises des contingents pendant les luttes contre la Pologne, ne témoignent d'aucune hostilité envers l'Allemagne et, si la guerre reprend en 1033, c'est par la faute des Saxons qui, cette année-là, sans motif plausible, attaquent Werben sur l'Elbe. Conrad II, après avoir essayé tout d'abord d'apaiser le conflit, juge plus sûr d'installer une garnison dans cette place. De là un réel mécontentement des Liutices qui, en 1034 et 1035, livrent aux Saxons des combats victorieux. Pour les punir, l'empereur à la fin de 1035, saccage leur pays avec la plus sauvage férocité, puis en 1036, avant de partir en Italie où l'appelle l'insurrection des villes lombardes, il fait encore une apparition et impose à ses adversaires un tribut : les Liutices sont de nouveau les vassaux de l'Allemagne, mais lui gardent rancune pour les dévastations commises chez eux et aspirent à la revanche[200].

---

199. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 84-85, 98, 101-102, 120-121, 131-133 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 128.

200. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 89-98, 131-132, 150-152 et 216-217.

GUERRE AVEC LES HONGROIS

Conrad II aurait voulu également étendre la suzeraineté allemande à la Hongrie, mais de ce côté il aboutit à l'échec le plus complet.

A partir du jour où les Magyars, renonçant à leurs incursions, s'étaient fixés dans la plaine du moyen Danube, les empereurs saxons avaient eu les meilleures relations avec eux. Un refroidissement très sensible s'est au contraire produit au début du règne de Conrad II. Peut-être faut-il voir là une conséquence de la rupture de ce prince avec Venise, à propos de la rivalité des patriarches d'Aquilée et de Grado, car le doge Otton Orseolo était gendre du roi de Hongrie, Étienne. D'autre part, en 1028, Conrad II a songé à faire épouser à son fils Henri une fille de l'empereur byzantin, Constantin IX ; ce projet a été mal vu des Hongrois, voisins et rivaux de l'empire grec depuis la victoire de celui-ci sur les Bulgares, à tel point qu'Étienne ne permit pas aux ambassadeurs allemands qui se rendaient à Constantinople de traverser son royaume [201]. Quoi qu'il en soit, en juin 1030, Conrad II force brusquement la frontière hongroise. Il se heurte aussitôt à toutes sortes de difficultés : fleuves, forêts, marécages constituent pour lui autant d'obstacles insurmontables et, par surcroît, la famine vient compléter l'œuvre de la nature. Il faut battre en retraite, et de la magnifique armée qui avait pénétré en Hongrie il ne revient en Allemagne que de lamentables débris [202]. Toutefois le roi Étienne, essentiellement pacifique, ne songeait pas à tirer de sa victoire un parti immodéré et, devant ces dispositions favorables, Conrad II s'empressa de traiter. On ne connaît pas avec précision les clauses territoriales de la convention intervenue, mais il semble que le roi de Hongrie se soit contenté de se faire céder le pays le long du Danube, délimité au Nord par la Leitha [203]. C'était là une bonne frontière pour l'Allemagne; toutefois le royaume magyar gardait sa pleine indépendance.

ANNEXION DU ROYAUME DE BOURGOGNE

Grâce à la sécurité obtenue sur les frontières orientales, Conrad II a pu, à la fin de son règne, réaliser, à l'Ouest, une acquisition importante, celle du royaume de Bourgogne.

Henri II avait obtenu du roi Rodolphe III une promesse de

---

201. Cf. *supra*, p. 251, n. 194. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 296, voit dans le projet de mariage byzantin la cause essentielle de la rupture entre Conrad II et la Hongrie ; la chronologie des événements semble bien autoriser cette hypothèse.

202. Bretislas et les Bohémiens, encore alliés aux Allemands, avaient du moins remporté quelques succès et poussé jusqu'à Gran.

203. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 294-301 et 311-313.

succession [204]. Au lendemain de la mort de l'empereur, Rodolphe III, sous la pression de son entourage, essaya de se dégager en soutenant qu'il avait légué ses États à Henri II personnellement et non pas au roi de Germanie, mais une vigoureuse intervention de Conrad II, qui occupa Bâle (1025), l'obligea à composer et à conclure un nouveau traité accordant au successeur de Henri II l'expectative de son propre héritage [205]. Avant de mourir (5 ou 6 septembre 1032), il fit parvenir à Conrad II dont la femme, Gisèle, petite-fille de Conrad le Pacifique, se trouvait être sa propre nièce, la couronne et la lance de Saint-Maurice. Malgré cela, Conrad II vit surgir un compétiteur en la personne d'Eude II, comte de Blois et Champagne, apparenté lui aussi au prince défunt, type du grand feudataire entreprenant et hardi, décidé à risquer les plus périlleuses aventures pour augmenter une puissance territoriale bien assise. Eude fit preuve, en la circonstance, de son audace habituelle : il trouva le moyen de s'emparer des deux places de Morat et de Neuchâtel qui constituaient de solides points d'appui, puis, au moment où Conrad II se préparait à envahir son fief champenois, il pénétra lui-même en Lorraine où l'évêque Brunon réussit pourtant à l'arrêter devant Toul (août 1033).Cela n'empêcha pas Conrad de se faire élire et couronner roi de Bourgogne à Saverne (2 février 1033), de s'assurer dans son nouvel État quelques solides appuis, comme celui du comte de Savoie, Humbert aux Blanches-Mains, de faire en Champagne, après une entrevue à Deville, sur la Meuse, avec le roi de France Henri Ier, la diversion projetée. Eude fut alors contraint de traiter et de renoncer à ses prétentions. Après avoir reçu la soumission de son rival, Conrad II se rendit dans son nouvel État (mai 1034), et la chute de Morat mit fin aux dernières résistances [206].

C'est seulement en 1038 que l'acquisition du royaume de Bourgogne reçut sa consécration définitive. A la fin de septembre ou au début d'octobre de cette année-là, une grande assemblée d'évêques et de prélats se tint à Soleure et « Conrad donna à son fils le royaume de Bourgogne », [207] ce qui veut dire qu'il l'associa à son pouvoir, le désignant ainsi comme son successeur. Tous les assistants jurèrent fidélité et, à la mort de Conrad II (1039), la transmission du pouvoir s'opéra sans la moindre difficulté.

---

204. Cf. *supra*, p. 241.
205. Sur ces événements, voir Poupardin, *Le royaume de Bourgogne* (888-1038), p. 136-144.
206. Poupardin, *op. cit.*, p. 145 et suiv. Sur Eude de Blois, cf. Lex, *Eudes II, comte de Blois*. Troyes, 1892. — En 1037, Eude, profitant d'une absence de Conrad II, envahira encore une fois la Lorraine, mais il sera battu à Bar (15 novembre) et périra dans la mêlée.
207. Wipon, c. 38. Cf. Poupardin, *op. cit.*, p. 173-175.

L'annexion de la Bourgogne reste le grand événement du règne de Conrad II. Il en est résulté pour l'Empire un sérieux accroissement territorial, puisqu'une bonne partie de la Suisse actuelle, avec les pays de la Saône et du Rhône, et même quelques enclaves sur la rive droite de ces cours d'eau, y a été incorporée. L'empereur n'a pas été aussi heureux en Italie où il n'a pu implanter la domination allemande.

LA PÉNÉTRATION ALLEMANDE EN ITALIE APRÈS 1027

Depuis 1027, les progrès de la germanisation n'avaient cessé de s'accentuer dans la péninsule. Pour maintenir l'alliance traditionnelle de la royauté germanique avec l'épiscopat, Conrad II a pensé que le meilleur moyen était de peupler les évêchés de ses créatures : Padoue, Trévise, Belluno, Parme, d'autres villes encore ont reçu, par la volonté de l'empereur et au mépris des règles canoniques, des prélats allemands. A Aquilée le patriarche Poppon, à Ravenne l'archevêque Gebhard se sont appliqués avec une inlassable persévérance à faire des clercs de leurs provinces respectives les agents dévoués de la politique impériale. Seule parmi les métropoles du Nord, Milan oppose quelque résistance : son archevêque, Aribert, a une nature fière et indépendante qui ne peut s'accommoder d'un rôle jugé par trop servile. En revanche, à Rome, la mort de Jean XIX, survenue le 6 novembre 1032, a livré la papauté à un enfant, le neveu du pontife défunt, Théophylacte, qui, élu sous le nom de Benoît IX, songe surtout à mener joyeuse vie; l'influence du Saint-Siège se trouve ainsi diminuée et l'empereur ne demande qu'à la confisquer à son profit [208].

A l'égard de l'aristocratie laïque, Conrad II a suivi une politique analogue. Au lieu de chercher à briser sa puissance, il lui a infusé du sang allemand par des alliances matrimoniales habilement choisies. Au marquis Albert-Azzon II il a fait épouser la fille du défunt comte bavarois Welf II. Lorsque Manfred, comte de Turin, mourut en 1034 ou 1035, laissant trois filles, il s'empressa de marier l'aînée, Adélaïde, au duc Hermann de Souabe auquel il donna l'investiture des fiefs de son beau-père. Au même moment, Boniface de Montferrat qui, par la volonté de l'empereur, s'était, à la mort du marquis Renier, enrichi de la Toscane (1030), convola avec la propre nièce de l'impératrice, Béatrix, fille du duc de Lorraine, Frédéric, qui était mort en 1033 [209].

---

208. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 171 et suiv ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 359 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 372-373.
209. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 188-194.

Ainsi les grands fiefs de l'Italie septentrionale et centrale tendent à se germaniser et, par là même, les foyers d'opposition s'éteignent peu à peu. Le soulèvement des villes lombardes devait permettre à Conrad II de gagner les dernières positions qui restaient à conquérir, mais ses violences allaient mettre fin à son alliance avec l'épiscopat.

SOULÈVEMENT DES VILLES LOMBARDES

Les villes de la plaine du Pô ont connu, à la fin du Xe et au début du XIe siècle, grâce à la renaissance de la vie économique, une période de réelle prospérité. Pavie, admirablement située au point de convergence des deux passages du Grand Saint-Bernard et du Splügen, s'est enrichie par le commerce du drap ; Crémone et Brescia ont vu se développer celui des grains ; plus à l'Est, Venise, Trévise, Belluno ont pris également une activité de plus en plus grande. Il s'est ainsi formé une classe de marchands qui détient la fortune et supporte mal la domination de l'épiscopat ou des seigneurs laïques dont elle est en général fort jalouse.

D'autre part les mêmes désirs d'indépendance se font jour parmi la féodalité inférieure, celle des *valvassores* qui s'oppose à celle des *capitanei*. Ces derniers, devenus tout-puissants, transmettent librement leurs fiefs à leurs descendants, tandis que les autres n'ont obtenu que des concessions temporaires qu'ils rêvent, sans y parvenir, de rendre héréditaires. De là des jalousies et des rancunes qui dégénéreront bientôt en un mouvement violent contre la haute féodalité ecclésiastique ou laïque, hostile aux revendications de ces *milites inferiores*, comme on les appelle encore quelquefois. Ceux-ci vont avoir recours à la violence et déchaîneront, en 1035-1036, un véritable soulèvement des villes lombardes contre le haut clergé et la haute aristocratie[210].

Le conflit s'annonce dès les premières années du XIe siècle à Turin, où l'évêque est chassé par les vavasseurs, à Brescia, où il est contraint à des concessions, à Crémone surtout où il est également expulsé et où les habitants s'emparent des biens qui appartenaient à l'église. Il est beaucoup plus grave à Milan, où la tyrannie de l'archevêque Aribert était d'une excessive dureté. En 1035, les vavasseurs forment une conjuration qui éclate à la suite de la confiscation des fiefs d'un des leurs. Aribert cherche à négocier, mais en vain. Il réprime alors l'insurrection avec la dernière violence ; les vavasseurs sont obligés de quitter la ville, mais ils trouvent de précieux appuis dans les cités voisines, organisent une armée qui marche sur Milan, rencontre à Campo-Malo

210. Sur les origines du mouvement, voir Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 194-202.

les troupes des *capitanei* et des serviteurs de l'église qu'elle contraint à la retraite, sans pouvoir forcer l'entrée de la capitale lombarde[211].

NOUVELLE EXPÉDITION DE CONRAD II EN ITALIE

Le soulèvement des vavasseurs a produit en Allemagne une impression profonde. L'empereur peut d'autant moins s'en désintéresser que son appui est sollicité de part et d'autre, mais il se trouve dans un cruel embarras. Personnellement, il a peu de sympathies à l'égard des insurgés. Il éprouve plus d'aversion encore pour l'orgueilleux archevêque qu'il considère comme le pire de ses adversaires. La guerre contre les Liutices[212] lui laisse le temps de réfléchir, de s'informer, puis, quand il a battu les Slaves, il descend en Italie où il va jouer le rôle d'arbitre suprême entre les parties en présence (décembre 1036).

Bien accueilli à Milan, où il s'arrête tout d'abord, Conrad II réunit à Pavie, en mars 1037, une grande assemblée devant laquelle il cite Aribert et les vavasseurs. L'archevêque prend une attitude arrogante qui a le don de l'exaspérer, si bien que cédant à une de ces violentes impulsions dont il est coutumier, il se saisit de lui et le remet à la garde du patriarche Poppon d'Aquilée, en laissant répandre le bruit que le prélat avait conspiré contre sa propre vie, mais Aribert réussit à tromper la surveillance de ses gardiens, à s'enfuir et à rentrer dans Milan où il est acclamé par le menu peuple. Conrad II, de plus en plus furieux, s'en prend à Poppon qu'il accuse de haute trahison, si bien que le patriarche, fort inquiet, s'éloigne à son tour en toute hâte[213].

L'empereur s'est aliéné le haut clergé. Pour compenser cette défection, il va se rapprocher de la petite féodalité laïque. Le 28 mai 1037, un diplôme, demeuré fameux, décide que tous ceux, ecclésiastiques et laïques, qui ont reçu un fief, ne peuvent le perdre sans un jugement de leurs pairs et que ceux qui ont été récemment dépouillés doivent recouvrer ce qui leur a été enlevé ; en outre, le principe de l'hérédité des fiefs est solennellement proclamé, non seulement en ligne directe, mais même pour les collatéraux[214]. Une telle législation ne peut manquer d'être agréable aux vavasseurs, tandis qu'elle mécontentera forcément les évêques et les *capitanei*, obligés à de douloureuses restitutions ; la résistance d'Aribert a conduit l'empereur à modifier l'axe de sa politique.

---

211. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 202-213.
212. Cf. *supra*, p. 253.
213. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 218-219 et 227-237.
214. Stumpf, 2092.

Conrad II ne retire pourtant pas de cette mesure le bénéfice immédiat qu'il en attendait. Il est obligé de lever le siège de Milan qu'il avait vainement essayé, le 19 mai, d'enlever par un assaut. Un nouvel accès de colère lui fait déposer Aribert de sa propre autorité, sans même réunir un synode, et nommer, à sa place, un chanoine du nom d'Ambroise, ce qui soulève la désapprobation générale. Ambroise n'est reconnu par personne et tous ceux qui auraient scrupule de ne pas suivre les directions de l'Église se rangent derrière l'épiscopat qui serre les rangs autour d'Aribert[215]. La situation devient tout à fait critique. Un mouvement national est à craindre ; il faut à tout prix l'empêcher de se produire.

Pour le prévenir, l'empereur cherche à diviser le haut clergé. Il se réconcilie avec Poppon d'Aquilée qui va au-devant de ses désirs en sollicitant son pardon. Ce succès diplomatique est suivi, en septembre 1037, de victoires militaires en Lombardie, si bien qu'à la fin de l'année, Conrad II peut sans danger gagner la Toscane. Il va au-devant du pape Benoît IX qu'il rencontre à Foligno et obtient de lui l'excommunication d'Aribert, sans doute aussi la reconnaissance d'Ambroise comme métropolitain de Milan[216]. Cette décision singulière n'entraîne pourtant pas la soumission de l'archevêque rebelle qui est bien décidé à lutter jusqu'au bout et à se maintenir sur son siège malgré la volonté du pape conjuguée avec celle de l'empereur.

Conrad II ajourne d'ailleurs l'exécution de la sentence. Il médite pour le moment une intervention dans l'Italie méridionale, où le prince de Capoue, Pandolf III, s'efforçait, avec un acharnement méthodique, de détruire ce qui pouvait rester d'influence germanique. Maître de Gaète depuis 1032, l'ambitieux seigneur était parvenu à mettre la main sur le Mont-Cassin et à y installer son protégé, le Calabrais Basile. C'est là ce qui donne prétexte à l'intervention de Conrad II : il somme Pandolf de respecter l'indépendance de l'abbaye, puis pénètre en Campanie, passe au Mont-Cassin, où il installe comme abbé le Bavarois Richer, prononce la déchéance de Pandolf et remet Capoue au prince de Salerne, Guaimar V, neveu de Pandolf, sur la fidélité duquel il se fait quelques illusions, après quoi il se retire. Le prestige germanique paraît rétabli, mais l'accueil qu'ont reçu à Béné-

215. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 238-253.
216. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 260-267 et 284-287 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 373.

vent les troupes impériales laisse clairement entendre qu'au fond les sentiments des populations n'ont pas changé[217].

MORT DE CONRAD II (4 JUIN 1039)

Il semble que Conrad II ait eu hâte de quitter l'Italie, car son armée a beaucoup souffert du climat. Sans passer par Rome, il se dirige en toute hâte vers le Pô qu'il franchit au milieu de juillet 1038. Il ne peut, à cause de l'état sanitaire, aller châtier, comme il l'eût souhaité, l'archevêque de Milan. Par Brescia et Vérone, il regagne l'Allemagne. Les deuils causés par l'épidémie s'accumulent autour de lui : il voit successivement succomber son beau-fils, Hermann de Souabe, et sa belle-fille, Cunégonde, épouse de Henri III[218]. Lui-même tombe malade au printemps de 1039 et meurt le 4 juin, à Utrecht[219].

L'ŒUVRE DE CONRAD II

Le règne de Conrad II, caractérisé par un retour très accusé à la tradition d'Otton le Grand, a eu, on l'a déjà noté, les plus heureux résultats territoriaux : à l'Est, les pays cédés par Henri II à la Pologne ont été recouvrés ; à l'Ouest, le royaume de Bourgogne a été annexé ; l'Empire s'étend de l'Oder au Rhône et à la Saône. A ne considérer que la carte, des conclusions exclusivement optimistes s'imposeraient et l'on pourrait célébrer l'œuvre réparatrice du premier empereur franconien, mais les deux dernières années du règne ont été franchement néfastes et la crise italienne de 1037-1038 a affaibli une situation très forte au lendemain des victoires sur les Slaves et de l'annexion de la Bourgogne. Par ses violences envers les prélats et son dédaigneux mépris de la loi canonique, Conrad II a détaché de lui l'Église et créé de ce côté une opposition dont vingt ans plus tard l'Empire subira les rudes contre-coups

L'OPPOSITION ECCLÉSIASTIQUE

Ce prince autoritaire a toujours considéré les évêques comme de simples vassaux. Lorsque Aribert de Milan s'est dressé devant lui, il lui a infligé, pour des raisons d'ordre purement politique, des sanctions canoniques qu'il n'avait pas qualité pour édicter. De même, à Lyon, l'archevêque Bouchard, coupable lui aussi de rébellion, a été emprisonné sur l'ordre de l'empereur[220]. Cette audacieuse désinvolture a fait scandale et c'est elle qui explique, beaucoup plus encore que

---

217. Gay, *op. cit.*, p. 437-447. Nous avons suivi, avec cet historien, la version de la chronique du Mont-Cassin, qui paraît s'imposer, de préférence aux versions allemandes généralement adoptées par ses devanciers.

218. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 316 et suiv. Après son retour en Allemagne, Conrad II a été en Bourgogne où s'est tenue l'assemblée de Soleure (Cf. *supra*, p. 255).

219. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 333-337.

220. Poupardin, *op. cit.*, p. 170.

la simonie éhontée qui a sévi pendant tout le règne, la désaffection de l'Église à l'égard d'un régime dont jusque là elle n'avait eu qu'à se louer. Sans doute les tentatives d'opposition sont encore timides, mais, à certains indices, on soupçonne la transformation qui est en voie de s'accomplir dans les esprits. N'est-il pas significatif, par exemple, qu'un Gérard de Cambrai affirme toute sa vie son indépendance vis-à-vis de l'empereur ou qu'un Aribon de Mayence, après avoir songé à créer en Allemagne une église nationale, se rende en pélerinage à Rome au déclin de sa vie pour s'incliner devant ce siège apostolique contre lequel il s'insurgeait si fièrement lors du concile de Seligenstadt [221]? Après la crise des dernières années du règne, ces tendances ne feront que s'accentuer et seule l'indignité de Benoît IX explique pourquoi le mouvement qui détourne les hommes d'Église de l'empereur vers le pape ne se précipite pas davantage. Pourtant, au début du règne suivant, certains faits, isolés sans doute, mais tels que l'on n'en avait jamais enregistrés, attestent le travail qui s'opère dans certains milieux ecclésiastiques : un abbé de Gorze déclare, en 1043, que malgré son respect envers l'empereur, il « craint et aime davantage le Seigneur », et Wason de Liége affirme, en 1048, que la primauté romaine ne peut être limitée par le même empereur [222].

Henri III a vu le danger et essayé de le conjurer par un retour à la tradition de Henri II, mais son gouvernement réformateur ne pourra se dégager de l'ornière césaropapiste et, en outre, en élevant à la papauté des hommes dont la haute vertu devait rallier les esprits et les cœurs, il favorisera l'évolution provoquée par des mesures d'un absolutisme irrespectueux des canons de l'Église.

HENRI III

Henri III qui, au début de juin 1039, succède à Conrad II, est alors âgé de vingt-deux ans. Élevé par sa mère Gisèle, par les évêques Brunon d'Augsbourg et Gilbert de Freising, il est à la fois plus cultivé et plus religieux que son père, mais il hérite de ses instincts dominateurs. Il se rapproche de Henri II par sa modération, par son horreur de la simonie, par son zèle réformateur qui lui a valu les éloges enthousiastes des hommes d'Église, mais, comme Henri II aussi, il entend rester la maître absolu des évêchés, y compris celui de Rome, dont il nomme ou dépose les titulaires, et ne peut concevoir une Église dont il ne serait pas le chef suprême. Il a d'ailleurs une très haute idée de la fonction impé-

221. *Gesta episcoporum Cameracensium*, III, 1 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 526.
222. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 114 et suiv.

riale et par là il se distingue de ses deux prédécesseurs immédiats[223].

POLITIQUE D'APAISEMENT EN ITALIE

La première préoccupation du nouveau souverain est d'apporter une solution à l'affaire milanaise. L'attitude de son père a choqué ses sentiments personnels et, s'il n'a pas osé manifester publiquement sa réprobation[224], il veut du moins témoigner de son respect pour les canons de l'Église. L'armée italienne, prête à marcher contre Aribert, se dissout aussitôt après la mort de Conrad II et l'archevêque, sensible à ce geste, vient en Allemagne apporter sa soumission (1040); il jure fidélité à Henri III, reçoit son pardon, recouvre sa dignité[225]. L'Italie est pacifiée et le roi peut porter son attention vers les frontières orientales où Slaves et Hongrois vont le retenir pendant sept ans.

LUTTE DE HENRI III CONTRE BRETISLAS, DUC DE BOHÊME

En Bohême, le nouveau duc Bretislas, quoique ayant reçu, le 18 mai 1035, l'investiture de Conrad II et aidé l'empereur dans sa guerre contre les Liutices, nourrissait de vastes ambitions. Il avait profité de l'anarchie qui sévissait en Pologne depuis la mort de Mesko II (10 mai 1034)[226] pour s'emparer de Cracovie, de Gnesen, d'où il avait ramené à Prague les reliques de saint Adalbert, et de Breslau (1039)[227]. La Pologne se trouvait réduite à ses provinces orientales, et c'était autour de la Bohême que paraissait devoir s'agréger désormais le grand empire slave dont la politique impériale avait toujours redouté la formation. Déjà l'évêque de Prague, gardien maintenant des reliques de saint Adalbert, sollicitait de Benoît IX le pallium archiépiscopal, gage de l'émancipation religieuse à l'égard de l'Allemagne et, pour préparer l'indépendance politique, Bretislas négociait une alliance avec le roi Pierre de Hongrie, ennemi lui aussi du royaume germanique.

On comprend que Henri III se soit ému de cette situation qui risquait de compromettre l'œuvre paternelle. En août 1040, remettant à plus tard son couronnement impérial, il réunit une armée en Bavière et essaie de forcer les passages de la forêt de Bohême, mais, après une malencontreuse surprise qui coûte aux Allemands beaucoup de morts,

---

223. Sur les tendances du gouvernement de Henri III, voir *Réforme grégorienne*, t. I, p. 104 et suiv.

224. Wipon, c. 35.

225. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 84-85.

226. Le successeur de Mesko, Casimir, avait été renversé et contraint de se réfugier en Allemagne. Cf. *Annales Hildesheimenses*, a. 1039.

227. Bretholz, *op. cit.*, p. 128-130 ; Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 61 et suiv.

il est obligé de battre en retraite. L'année suivante (1041), il prépare son offensive avec plus de soin, parvient, le 8 septembre, devant Prague et obtient la capitulation de Bretislas qui promet de payer huit mille marcs d'argent, de restituer les prisonniers tombés en son pouvoir et de démolir les fortifications de la forêt de Bohême. Quelques jours plus tard, ce prince ardent et ambitieux paraît devant Henri III à Ratisbonne et reçoit en fief le duché qu'il avait rêvé de transformer en royaume indépendant (22 octobre 1041)[228].

LUTTE CONTRE LES HONGROIS

Une des raisons qui explique la défaite de Bretislas, après les brillants succès de 1040, c'est la défection de la Hongrie. Ce pays était en proie, depuis la mort du roi Étienne (15 août 1038), aux plus anarchiques convulsions. Le successeur du prince défunt, son neveu Pierre, avait dû fuir devant un compétiteur, Samuel Aba ou Ovo, qui était plus ou moins apparenté à la famille royale. Excommunié par le pape. il essaya d'abord de se faire reconnaître par Henri III, mais, trouvant sans doute que le roi ne mettait pas assez d'empressement, il se jeta sur l'Allemagne qu'il envahit par la vallée du Danube, puis se retira, chargé de butin, après avoir réédité les traditionnelles incursions qu'Otton le Grand croyait avoir étouffées pour toujours (février 1042)[229].

Henri III riposta presque aussitôt en envahissant la Hongrie par la vallée du Danube (septembre 1042) et en réinstallant comme duc un neveu du roi Étienne dont on ignore le nom, mais à peine s'était-il retiré qu'Ovo réapparaissait et obligeait son compétiteur à s'enfuir en Bohême, en sorte que pratiquement l'expédition n'avait abouti à aucun résultat[230]. En 1043, Henri III, après avoir réuni une flotte sur le Danube, attaque les fortes positions de la Rabaniza, affluent du Raab, mais, au moment où il va donner l'assaut, les Hongrois sollicitent la paix qui cette fois est conclue : Ovo est reconnu, moyennant une forte indemnité et la rétrocession des territoires autrefois abandonnés à Étienne qui formeront en 1045 la nouvelle marche d'Autriche. Tout n'était pas fini cependant : à la suite de nouveaux troubles, Henri III dut venir encore une fois en Hongrie et, après un combat victorieux sur le Raab, il restaura le roi détrôné, Pierre[231].

---

228. Bretholz, *op. cit.*, p. 132-134 ; Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 89 et suiv. Il paraît probable que, lors de l'entrevue de Ratisbonne, Bretislas a renoncé à la plus grande partie de la Pologne où Casimir rentre à peu près au même moment.

229. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 114-122 et 148-152.

230. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 152-164. On peut se demander si Hermann de Reichenau et les *Annales Altahenses* n'ont pas attribué une importance excessive aux succès de Henri III qui paraît s'être retiré bien précipitamment.

VICTOIRE DE HENRI III SUR LES SLAVES

Aux frontières du Nord, Henri III a remporté une autre victoire sur les Liutices qui, après être restés calmes pendant les premières années du règne, sont tombés sur la Saxe en 1045. Ils furent assez vite repoussés. En juin 1046, le roi eut, à la frontière wende, une entrevue avec les princes slaves qui reconnaissaient sa suzeraineté, Bretislas de Bohême, Casimir de Pologne, Zemuzil de Poméranie [232]. Il consacrait par là les succès qu'il avait remportés au cours des sept dernières années et grâce auxquels il avait affermi et complété la grande œuvre accomplie par son père.

AFFERMISSEMENT DE LA ROYAUTÉ GERMANIQUE EN BOURGOGNE

Des résultats identiques ont été obtenus à l'Ouest. En 1042, profitant d'un moment d'accalmie aux frontières orientales, Henri III s'est rendu dans son royaume de Bourgogne qu'il a organisé sur le plan d'une parfaite autonomie, avec une chancellerie spéciale qu'il confia à l'archevêque de Besançon, Hugue Ier, tout dévoué à l'empire. Grâce à l'appui de l'Église notamment, à partir de 1046, de l'archevêque de Lyon, Halinard, et aussi du comte de Savoie, Odon, dont la fille Berthe de Maurienne sera fiancée, en 1055, au fils aîné de Henri III, le pouvoir du roi, combattu par Renaud Ier comte de Bourgogne, par Gérold, comte de Genève, et par quelques autres seigneurs, s'est rapidement consolidé dans son royaume bourguignon qui ne lui donnera plus de soucis [233].

MARIAGE DE HENRI III (NOVEMBRE 1043)

Le mariage de Henri III, veuf de la princesse danoise Cunégonde, avec Agnès, fille du duc d'Aquitaine, Guillaume V, célébré à Besançon en novembre 1043, devait resserrer les liens qui l'unissaient à son dernier royaume ; par sa mère, également nommée Agnès, la jeune reine était la petite-fille d'Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, auquel Rodolphe III avait dû quelques mauvaises heures [234].

LA QUESTION ITALIENNE

En 1046, enfin libre de tout souci à l'Est et à l'Ouest, Henri III peut songer à descendre en Italie. Depuis 1043, l'urgence d'un voyage dans la

---

231. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 177-183, 202-215, 229-235.
232. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 285-286 et 298-299.
233. Sur le royaume de Bourgogne au temps de Henri III, voir surtout : L. Jacob, *Le royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens*, Paris, 1906, p. 39 et suiv.
234. Jacob, *op. cit.*, p. 46-47 ; Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 187-193. Quelque temps auparavant, Henri III a eu à Ivois (avril 1043) avec le roi de France, Henri Ier, une entrevue qui se rapporte sans doute à ce mariage en vue duquel il aurait voulu avoir l'assentiment du suzerain de sa fiancée. Cf. Jacob, *op. cit.*, p. 45.

péninsule se faisait vivement sentir. En Lombardie, le meurtre d'un vavasseur par un noble pour un motif d'ordre privé avait déchaîné la guerre civile que ni l'envoi de légats du roi de Germanie, ni la mort d'Aribert (10 janvier 1045) n'avaient réussi à éteindre[235]. A Rome, la population s'était révoltée contre Benoît IX et lui avait substitué, le 22 février 1044, Silvestre III qui dut, au bout de quelques semaines, s'effacer devant son rival, mais celui-ci, bientôt las du pontificat, avait abdiqué, le 1er mai 1045, en faveur de Jean Gratien, archiprêtre romain de Saint-Jean-Porte-Latine qui prit le nom de Grégoire VI[236]. L'Italie méridionale enfin connaissait une période de vive agitation. A la faveur des rivalités entre les princes, les Normands, installés à Aversa par le duc Serge IV de Naples, s'étaient de plus en plus insinués dans le pays ; autour de leur chef, Rainolf qui, en 1042, avait reçu de Guaimar V de Salerne la ville de Gaète, se groupaient maintenant des aventuriers entreprenants et sans scrupules parmi lesquels émergeaient les fils de Tancrède de Hauteville, Guillaume Bras de Fer et Dreu. Ceux-ci, en intervenant dans la lutte entre les Grecs et le Lombard Arduin, avaient réussi à se rendre maîtres de toute la Pouille occidentale, si bien qu'en 1043 l'autorité du basileus se trouvait limitée au littoral apulien, à la Calabre, à Tarente et à la terre d'Otrante. Toutefois la situation était loin d'être désespérée pour Byzance, en raison des divisions qui existaient dans le camp adverse. Si Guillaume Bras de Fer et son frère Dreu, devenu le gendre de Guaimar V de Salerne, mettaient leur activité au service de ce prince, en revanche Guaimar s'entendait mal avec les Normands d'Aversa. L'arrivée de Pandolf III, revenu de Constantinople en 1031, avait amené un nouvel élément de trouble. Bref, l'Italie méridionale se débattait dans la confusion et le moment paraissait propice pour une intervention germanique[237].

HENRI III ET LE SAINT-SIÈGE

A l'automne de 1046 Henri III franchit les Alpes. Sa seule présence en Lombardie suffit à ramener la paix. Après avoir tenu un concile à Pavie (25 octobre 1046)[238], il se rend à Plaisance où il a une entrevue avec Grégoire VI qu'il prie de convoquer un synode à Sutri. Au cours de cette assemblée, d'un geste impérieux, il dépose le pontife contre lequel il n'avait jusque là élevé aucune objection (20 décembre

235. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 239-248. Pour remplacer Aribert, l'empereur a nommé un clerc du nom de Guy, qui a pu prendre assez facilement possession de son siège.

236. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 106-108 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 374-377.

237. Gay, *op. cit.*, p. 437 et suiv. ; Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 87 et suiv.

238. Sur ce concile et le prétendu discours de Henri III, voir *Réforme grégorienne*, t. I, p. 108, n. 1.

1046). Il se prononce en même temps contre l'antipape Silvestre III, puis, dans un autre concile réuni à Rome le 24 décembre, il prend la même sanction à l'égard de Benoît IX, dont la restauration se fût imposée, si Grégoire VI était considéré comme illégitime. Après quoi, sans consulter personne, il substitue aux trois papes déchus son ami, l'évêque de Bamberg, Suidger, qui, après avoir reçu l'assentiment du clergé et du peuple de Rome, est consacré, le jour de Noël, sous le nom de Clément II[239]. Jamais le césaropapisme ne s'est aussi brutalement affirmé ; Henri III, qui se pique d'être réformateur, a bouleversé toutes les traditions canoniques et, plus audacieux que ne l'avait été son père simoniaque et impie, il a ligoté l'Église romaine dont il a besoin pour briser les dernières résistances italiennes et pour imposer partout l'absolutisme impérial. Un pape allemand est en effet incapable de contrarier sa volonté toute-puissante et de briser l'esclavage impie sous lequel il vient de courber le siège apostolique.

COURONNEMENT IMPÉRIAL DE HENRI III (25 DÉCEMBRE 1046)

Le jour même de sa consécration, Clément II donne la preuve de sa servilité en posant la couronne sur la tête de Henri III et de son épouse, Agnès, puis le nouvel empereur reçoit le titre de patrice des Romains qui lui permettra de se rendre maître de la ville éternelle et des élections pontificales[240]. Après quoi il poursuit sa marche vers le Sud, afin d'achever de réduire l'Italie à sa merci.

HENRI III EN CAMPANIE

Le premier soin de Henri III est de reprendre Capoue où s'était installé Guaimar de Salerne et de la restituer à Pandolf, afin de rétablir l'équilibre. Ensuite l'empereur décide que les Normands, dont l'appui pouvait assurer la prééminence de l'un ou l'autre des deux princes rivaux, relèveront directement de lui, aprés quoi il confère à Dreu l'investiture du comté de Pouille et à Rainolf II celle du comté d'Aversa[241].

Cette politique ne manque pas d'habilité. Elle prévient la constitution dans l'Italie méridionale d'un pouvoir fort ; en maintenant la division et le morcellement, Henri III espère étendre enfin la domination germanique jusqu'à l'extrémité de l'Italie. Toutefois un échec devant Bénévent, qui refuse de lui ouvrir ses portes[242], laisse prévoir qu'il faudra encore beaucoup de persévérance pour parvenir à l'un des

239. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 108-112 ; Duchesne, *op. cit.*, p. 379-381.
240. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 475 et suiv. ; *Réforme grégorienne* et Duchesne, *loc. cit.*
241. Gay, *op. cit.*, p. 475-476 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 113-114.
242. Gay, *op. cit.*, p. 476 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 114-115.

grands buts poursuivis par la politique impériale depuis Otton le Grand. Henri III, obligé de rentrer en Allemagne où l'appellent d'autres préoccupations, doit renoncer à faire le siège de la ville et son prestige supportera fatalement les conséquences de ce départ précipité.

L'EMPIRE CHRÉTIEN EN 1046

Il n'en est pas moins vrai que l'époque du couronnement impérial de Henri III marque le point culminant du chemin parcouru depuis 962. Il semble que le programme d'Otton le Grand soit à la veille d'être réalisé. Jamais l'Empire n'a été aussi étendu : non seulement il atteint l'Oder d'un côté, le Rhône et la Saône de l'autre, mais il progresse le long du Danube comme au sud de Rome. Henri III règne sur les trois royaumes de Germanie, de Bourgogne et d'Italie ; Slaves et Hongrois reconnaissent sa suzeraineté. L'Église elle-même est sous la coupe de l'empereur qui s'achemine vers la direction spirituelle et temporelle de la chrétienté où seuls les pays de l'Ouest échappent à son influence. Toutefois sous ces brillantes apparences se dissimulent des causes de faiblesse : l'extension même de l'Empire, le manque de cohésion, l'assimilation incomplète de races très diverses constituent autant de forces dissolvantes. Pour prévenir leur action, il eût fallu une armée solide et des revenus suffisants : or l'empereur ne peut compter que sur les contingents féodaux et sur les ressources domaniales[243]. D'autre part le césaropapisme, s'il a contribué à la formation de la puissance impériale, en préparera aussi le déclin : Conrad II et Henri III, en allant trop loin dans la voie où s'étaient engagés les Ottons, vont déchaîner la réaction ecclésiastique d'où sortira l'affranchissement de l'Église romaine. De là une crise qui s'ouvrira après la mort de Henri III, mais dont on observe les premiers symptômes à la fin du règne.

LA RÉACTION HONGROISE

Déjà, pendant l'absence de Henri III, la Hongrie a secoué le joug impérial. Au moment où le souverain partait pour l'Italie, le roi Pierre était assassiné et les magnats lui substituaient un certain André qui, quoique porté au trône par le parti païen et antiallemand, se fit couronner par l'Église et offrit de reconnaître la suzeraineté germanique. Malgré ces avances, l'évêque de Ratisbonne, avec l'autorisation de Henri III, pénétra en Hongrie pendant l'hiver de 1049-1050 ; il fut battu, mais cette escarmouche fut suivie, en 1051, d'une plus vaste expédition dirigée par l'empereur en personne et qui aboutit à un nouvel échec,

---

243. Ce fait a été bien mis en lumière par F. L. Ganshof, *Quelques aspects de l'histoire de l'Empire au XI^e siècle*, p. 37-40.

infiniment plus grave : l'armée allemande, qui était descendue le long du Danube, dut battre en retraite à travers un pays qu'elle avait dévasté et la famine fit parmi elle de terribles ravages. André offrit la paix. Henri III repoussa ses propositions et, s'entêtant à vouloir venger sa défaite, il alla, en 1052, investir Presbourg dont il ne put s'emparer, bien qu'il eût amené avec lui un puissant matériel de siège. Les Hongrois invaincus échappèrent désormais à la suzeraineté germanique et, en 1054, recommencèrent leurs incursions en ravageant la Carinthie [244].

LA RÉACTION SLAVE

Les mêmes aspirations à l'indépendance se font jour en Bohême. Jusqu'à sa mort (10 janvier 1055) [245], le duc Bretislas s'est montré le plus fidèle des vassaux et son successeur, son fils Spitignev, s'est, aussitôt après son avènement, rendu à Ratisbonne pour recevoir l'investiture impériale. Cet acte de déférence ne l'empêche pas, peu de temps après, d'expulser tous les Allemands de ses États, ce qui indiquait clairement une nouvelle orientation politique [246]. La mort surprendra Henri III avant qu'il puisse intervenir.

Au même moment (1056), une attaque des Liutices vient rappeler l'existence du péril slave que l'on pouvait croire conjuré en raison des progrés de l'évangélisation à laquelle l'archevêque de Hambourg, Adalbert, un grand prélat, marqué du sceau d'une belle intelligence [247], et le prince chrétien des Obotrites, Godescalc, avaient donné un essor nouveau. Les princes saxons n'arrivent pas à repousser les envahisseurs. Henri III, alors en Italie, revient en toute hâte, mais il arrive pour apprendre, quelques jours avant sa mort, la nouvelle d'une sérieuse défaite sur les bords de la Havel [248]. Une fois de plus l'œuvre d'Otton le Grand, si bien reprise et complétée par les premiers empereurs franconiens, se trouve remise en question.

LA RÉACTION ITALIENNE

Il en est de même en Italie, où le règne de Henri III, après l'apothéose du couronnement impérial de 1046, finit aussi sous les plus fâcheux auspices.

Tout d'abord l'assassinat de Boniface de Toscane (6 mai 1052)

---

244. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 305-306 ; t. II, p. 7-15, 105-112, 153-160, 179-183, 283-284
245. Bretholz, *op. cit.*, p. 135.
246. Steindorff, *op. cit.*, t. II, p. 289-294 et 347-349 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 147, conteste le fait de l'expulsion des Allemands, rapporté par Cosmas, sous prétexte qu'il s'harmonise mal avec l'acte de vassalité accompli par Spitignev aussitôt après son avènement. Le caractère tyrannique du gouvernement de ce prince rend cependant la chose parfaitement plausible.
247. On trouvera un très beau portrait de ce prélat dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 649 et suiv.
248. Steindorff, *op. cit.*, t. II, p. 350-353.

prive l'Empire d'un de ses meilleurs serviteurs. Le prince défunt ne laissait que des enfants mineurs. Aussi sa veuve, Béatrix, qui possédait déjà des biens en Lorraine, s'empresse-t-elle de revendiquer pour elle le marquisat de Toscane. Henri III ne met aucun empressement à lui donner satisfaction et il en résulte un refroidissement sensible qui s'accentue encore le jour où, sans que l'empereur ait été informé, Béatrix épouse le duc de Lorraine, Godefroy, tête de l'opposition allemande (1054)[249].

L'Italie méridionale est davantage encore un sujet d'alarmes. De nouveaux afflux y grossissent constamment les effectifs normands. Aussitôt après le départ de Henri III, entrent en scène le plus jeune fils de Tancrède, Robert Guiscard, qui s'engage au service de Pandolf III, et Richard qui, à la mort de Rainolf (1047), est choisi comme comte par les habitants d'Aversa. Tous deux sont d'intrépides guerriers, mais aussi de véritables spécialistes du pillage, dont l'astuce proverbiale s'accompagne d'un souverain mépris pour tout ce qui est loyauté ou scrupules ; à leurs yeux le meurtre et le vol ne sont que vétilles sans importance ; pour acquérir des terres, tous les moyens sont bons, quel que soit le dommage qui puisse en résulter pour le prochain, laïque ou ecclésiastique, séculier ou régulier, auquel incombe principalement le devoir de les enrichir le plus largement possible. L'application de tels principes a engendré une terreur favorable au succès de leurs entreprises. Dès 1048, les Normands de Pouille enlèvent Troia, tandis que Robert Guiscard pénètre dans la province de Calabre dont il entend poursuivre la conquête jusqu'à l'expulsion totale des Grecs. Le moment est propice : le gouvernement de Constantinople, accablé de soucis en Orient, ne peut distraire aucun contingent vers l'Italie. Peut-être y a-t-il plus à redouter du côté du Nord où les papes allemands, Clément II (1046-1047), Damase II (1047-1048), Léon IX (1048-1054) travaillent vigoureusement à sauver les intérêts de leur patrie. Léon IX, notamment, essaie de grouper autour de lui les victimes de la rapine normande. Il accueille les doléances des Bénéventins qui, indépendants et isolés, commencent à se repentir de leur attitude envers l'empereur en 1047 et, d'accord avec Henri III qu'il va voir à deux reprises en Allemagne (1049 et 1050), il envoie le cardinal Humbert prendre possession de la ville au nom du Saint-Siège (1051). Il cherche ensuite à s'appuyer sur les petits princes plus ou

249. Steindorff, *op. cit.*, t. II, p. 172-175 et 272-273.

moins menacés, mais il éprouve des déconvenues, notamment à Salerne où Gisulf, successeur de Guaimar V qui a été assassiné en 1052, est reconnu comme suzerain par les Normands et par suite obligé de les soutenir contre leurs adversaires. Il se rapproche alors des Grecs avec lesquels, en 1053, il essaie de combiner une offensive, mais, au moment où il va opérer sa jonction avec eux dans la Pouille septentrionale, il est attaqué près de Civitate par Richard d'Aversa et Robert Guiscard (23 juin 1053). L'armée pontificale est mise en déroute ; le pape lui-même tombe entre les mains des Normands qui lui rendent la liberté après l'abandon par lui sinon de la ville, du moins de la campagne de Bénévent. Tous les projets de empereur, dont Léon IX n'est en somme que le représentant, s'effondrent : c'est au profit des Normands et non des Allemands que s'opérera la chute définitive de la domination byzantine sur l'Italie méridionale[250].

Ainsi, au sud comme au centre de la péninsule, la situation n'a cessé d'empirer depuis le couronnement impérial. En 1055, Henri III, ému tout à la fois du mariage toscan et de la défaite de Civitate, vient en Italie pour essayer de regagner le terrain perdu, mais il n'aboutit pas à grand'chose. Sans même l'attendre, Godefroy se réfugie en Lorraine. L'empereur se venge en emprisonnant Béatrix qu'il est bien obligé de libérer sans trop tarder. Il envoie une ambassade au Sud, sans faire avancer d'un pas la solution du problème normand, et l'attaque des Liutices le rappelle en Allemagne, avant qu'il ait pu procéder à un règlement général des affaires italiennes[251]. Il ne peut compter que sur le Saint-Siège, mais qu'une révolution à Rome vienne une fois de plus briser les liens dans lesquels l'Empire a enchaîné le Sacerdoce, et c'en est fini de l'hégémonie germanique. Or cette révolution se prépare et l'initiative viendra cette fois non pas de l'aristocratie romaine, mais du haut clergé, ce qui est infiniment plus grave.

LA RÉACTION ECCLÉSIASTIQUE

Les symptômes de réaction contre l'asservissement de l'Église à l'empereur, qui se dessinent dès le début du règne, se précisent en effet après l'attentat de 1046. C'est à l'évêque de Liége, Wason, que revient le mérite d'avoir dénoncé les singuliers abus de pouvoir commis par Henri III lors du concile de Sutri[252]. Consulté, après la mort de Clément II (9 octobre 1047) sur le choix d'un nouveau pontife, ce cou-

250. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 115-142 ; Gay, *op. cit.*, p. 477-490.
251. Steindorff, *op. cit.*, t. II, p. 297-316 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 162.
252. Cf. *supra*, p. 265-266.

rageux prélat, qui avait donné à l'empereur de multiples preuves de fidélité, n'hésita pas à lui reprocher d'avoir déposé Grégoire VI et nommé, du vivant du pape légitime, un titulaire du siège apostolique, alors que « de toute évidence les lois divines et humaines ne lui concédaient pas ce droit, le souverain pontife ne pouvant être jugé par personne si ce n'est par Dieu seul [253]. » Précédemment, en 1044, au moment où Henri III manifestait l'intention de déposer l'archevêque de Ravenne, Widger, Wason avait défendu avec la même énergie les droits du pouvoir spirituel et l'indépendance du Sacerdoce [254]. C'était la condamnation de toute la politique religieuse de la dynastie saxonne et de la dynastie franconienne. L'idée d'affranchir l'Église romaine du césaropapisme impérial prenait ainsi naissance dans l'ancien royaume de Lorraine où, déjà un siècle plus tôt, Rathier de Liége, précurseur de Wason, avait posé, avec une surprenante netteté, le principe de la supériorité de la puissance sacerdotale par rapport à la puissance royale.

POLITIQUE RÉFORMATRICE DE HENRI III

Henri III a vu le danger et il a essayé de sauver son système religieux par une politique résolument réformatrice. Les papes qu'il a donnés à l'Église, Clément II (1046-1047), Damase II (1047-1048), Léon IX (1048-1054), Victor II (1055-1057) sont tous nimbés d'une auréole de sainteté et, aussi dociles à la volonté de l'empereur qu'à leurs propres impulsions, ils n'ont cessé de combattre les abus qui désolaient le clergé. En 1049, trois conciles, présidés par le pape en personne, se sont tenus successivement à Rome, à Reims, à Mayence, et ont renouvelé les condamnations antérieures contre la simonie et le nicolaïsme, en les accompagnant de sanctions efficaces [255]. Henri III appuie ce mouvement et donne aux décisions synodales force de loi dans tout l'Empire ; cela lui vaut les éloges enthousiastes de Pierre Damien qui le compare à un nouveau Daniel et le félicite « d'avoir arraché la chrétienté à la gueule de l'insatiable dragon, en tranchant avec le glaive de la divine vertu les têtes multiples de l'hydre qui a nom simonie » [256].

Toutefois Henri III ne change rien à son programme de politique ecclésiastique. Il entend rester le maître absolu des évêchés dont il nomme et, au besoin, dépose les titulaires aussi bien que du siège apos-

253. *Gesta episcoporum Leodiensium*, II, 65.
254. Sur les idées de Wason et leur origine, voir *Réforme grégorienne*, t. I, p. 113 et suiv.
255. Sur le pontificat de Léon IX, voir *Réforme grégorienne*, t. I, p. 129 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 595 et suiv. ; J. Drehmann, *Papst Leo IX und Simonie*, Leipzig, 1907 ; O. Delarc, *Saint Grégoire VII et la Réforme de l'Église au XI^e siècle*, tome I.
256. Pierre Damien, *Liber gratissimus*, 38.

tolique, et ne songe nullement à s'incliner devant les canons de l'Église. Or ceux-ci, sous le pontificat de Léon IX, se précisent avec une rigueur nouvelle sous l'influence d'un pape, formé dans le milieu lorrain, et qui, s'il n'a pas osé s'élever contre un souverain auquel il devait sa dignité, n'en était pas moins acquis aux idées nouvelles.

L'ŒUVRE DU PAPE LÉON IX

Léon IX en effet, sans que l'empereur s'en rendît compte, a forgé les armes qui permettront à ses successeurs de se libérer de l'étreinte césaropapiste. On lui doit notamment d'avoir donné une vive impulsion aux études de droit canon. C'est dans son entourage qu'a été composée, autour de 1050, la collection dite en 74 titres qui débute par une série de textes empruntés au recueil des Fausses Décrétales, composé vers 850 dans la province de Tours sous le nom d'Isidore, et où, sous le titre significatif *De primatu ecclesiae*, sont énoncés les droits et les pouvoirs du pontife romain[257]. Ceux-ci ont été également exposés sous une forme dogmatique dans le traité *Adversus Graecorum calumnias*, rédigé au nom du pape par un de ses meilleurs auxiliaires, le cardinal Humbert de Moyenmoutier, pour combattre les prétentions du patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire.

Ces idées ont reçu, dès le pontificat de Léon IX, un commencement d'application. Le pape s'est efforcé, par la tenue de conciles plus fréquents, de resserrer les liens qui unissaient à Rome les différentes églises de la chrétienté, de manifester par de continuelles interventions la supériorité de la juridiction pontificale. De plus en plus, les yeux se tournent vers le siège apostolique auquel il ne reste plus qu'à conquérir sa liberté à l'égard de l'Empire. La disparition de Henri III et la minorité de son successeur allaient permettre aux réformateurs lorrains, venus à Rome sous le pontificat de Léon IX[258], de franchir la suprême étape et de porter un coup mortel au césaropapisme impérial.

MORT DE HENRI III (5 OCTOBRE 1056)

Ainsi, de 1046 à 1056, de tous côtés se pressent les symptômes de crise : les peuples slaves et hongrois tendent à se libérer de la tutelle allemande ; l'Italie balaye la domination germanique ; l'Église, jusque là inféodée à l'Empire, est prête à secouer le joug césaropapiste. Henri III n'a pu avoir raison de ces diverses tentatives qui sapent l'édifice élevé par ses prédecesseurs. Sa mort (5 octobre

257. Sur cette collection, voir P. Fournier, *Le premier manuel canonique de la réforme du XI^e siècle* dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XIV, 1894, p. 144-223.

258. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 152-153.

1056)[259] aggrave la situation. Son héritier est un enfant de quatre ans, Henri IV, placé sous la tutelle de sa mère Agnès. Du même coup, les forces de résistance s'affaiblissent et rien ne pourra désormais endiguer les vagues qui, de tous côtés, déferlent sur l'Empire. Dès 1057, l'Église romaine s'affranchit par l'élection d'Étienne IX[260]. Une période nouvelle s'ouvre dans l'histoire de la chrétienté occidentale.

259. Steindorff, *op. cit.*, t. II, p. 353-357.
260. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 167.

CHAPITRE II

L'expansion danoise[1]

I. — Les origines de l'Empire danois

Pendant que les empereurs saxons et franconiens poursuivaient leur politique méditerranéenne, la physionomie de l'Europe du Nord-Ouest s'est transformée. A l'aube du XI^e siècle, en l'espace de quelques années, les Danois ont conquis la Norvège, puis l'Angleterre et créé autour de la mer du Nord un empire, éphémère sans doute, mais dont les destinées s'annoncèrent un moment très brillantes.

LE ROYAUME DE DANEMARK AU DÉBUT DU X^e SIÈCLE

Au début du X^e siècle, le royaume de Danemark comprenait le Jutland, le Schleswig jusqu'à l'Eider, la Fionie, le Seeland, les îles de Laaland et de Falster, la Scanie, le Halland, avec des postes avancés sur la côte slave de la Baltique, dans la région correspondant à la Prusse actuelle[2]. Une partie de la Norvège reconnaissait déjà son hégémonie. C'était sans contredit la plus grande puissance du Nord.

Le pays était alors gouverné par Gorm l'Ancien, sur lequel on a plus de récits légendaires que de renseignements sûrs. On a vu qu'en 934, le Danemark fut envahi par le roi de Germanie, Henri I^er l'Oiseleur qui lui imposa un tribut[3]. Il subit, pendant les années qui suivirent,

---

1. On consultera tout d'abord sur cette question les ouvrages généraux relatifs à l'histoire des pays scandinaves, notamment J. Steenstrup, *Normannerne*, Copenhague, 1876-1882, 4 vol.; et *Danmarks Riges Historie*, t. I, Copenhague, 1907 ; A, Bugge, *Norges Histoire*, t. I, Christiania, 1909-1910; E. Hildebrand, *Sveriges Historia intili tjungonde seklet*, t. I, Stockholm, 1903; O. Montelius, *Kulturgeschichte Schwedens von den ältesten Zeiten bis zum elften Jahrhundert nach Christus*, Leipzig, 1906. Pour la conquête de l'Angleterre, on trouvera d'excellentes indications dans *The Cambridge medieval history*, t. III, c. XV, Cambridge, 1924 ; Hunt et Poole, *The political history of England*, t. I, par Th. Hodgkin, Londres, 1906 ; C. Oman, *A history of England*, t. I, Londres, 1910, et un résumé bref, mais intéressant dans Prentout, *Histoire d'Angleterre*, Paris 1920. — Sur Cnut le Grand, cf. L. M. Larson, *Cnut the Great and the rise of the danish imperialism during the viking age*, New-York et Londres, 1912, qui renferme beaucoup de renseignements sur la période qui précède celle du conquérant danois.

2. Larson, *op. cit.*, p. 3.

3. Cf. *supra*, p. 39.

l'influence allemande que propagèrent surtout les missionnaires envoyés par l'église de Hambourg. Ceux-ci travaillèrent à christianiser les populations très attachées au paganisme ; ils trouvèrent des appuis à la cour, où l'archevêque Unni parut en 935, et jusque dans la famille royale : Gorm et son fils Harald se montrèrent sympathiques à la foi que la reine Thyra embrassa résolument[4]. Si l'on en croit la légende celle-ci aurait joué un rôle important dans le gouvernement et essayé, tout en favorisant la prédication de l'Évangile, de limiter l'hégémonie allemande ; c'est à elle qu'il faudrait attribuer la construction du *Danewirk*, grand mur fortifié et destiné à empêcher une nouvelle incursion des voisins du Sud[5]. De ce fait, la tentative de Henri Ier ne pourra pas être rééditée avant 975.

HARALD DENT-BLEUE (950-986)

On ne connaît pas la date de la mort de Gorm, qui doit se placer au milieu du Xe siècle. Son successeur fut son fils, Harald Dent-Bleue, que l'on a considéré, peut-être avec quelque exagération, comme le fondateur de la puissance danoise.

A l'intérieur, Harald n'oppose aucun obstacle à la pénétration chrétienne. L'archevêque de Hambourg, Adalgag, trouve en Danemark un terrain propice à son apostolat. Des églises s'élèvent, notamment celle de Roskilde, consacrée à la Sainte Trinité ; les diocèses s'organisent et, dès le 2 janvier 948, le pape Agapit II peut rattacher à la métropole de Hambourg les trois évêchés récemment fondés de Schleswig, de Ribe et d'Aarhus[6]. A une date que l'on ne peut fixer, le roi lui-même se fait baptiser avec sa femme Gunhild et son fils Svend, mais celui-ci, peu sincère dans sa conversion, déchaînera à la fin du règne une violente réaction païenne qu'Harald ne pourra étouffer et qui compromettra les résultats précédemment acquis[7].

Malgré ses excellents rapports avec l'église de Hambourg, Harald a eu une politique nationale. Il supportait avec peine l'obligation de payer tribut au roi de Germanie. Tant qu'Otton le Grand vécut, il n'osa s'y dérober, mais, après la mort de l'empereur, il essaya de s'en affranchir. Bien que ses ambassadeurs eussent, en 973, lors de l'assemblée de Quedlinbourg, renouvelé à Otton II le traditionnel serment de fidélité, dès 974 il prépara une offensive. Ses belliqueux projets

4. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 81-83.
5. Cf. Wimmer, *De danske Runemindesmaerker*, t. I, 2e p., p. 71 et suiv.
6. Cf. *supra*, p. 152.
7. L'évangélisation du Danemark a été racontée par Adam de Brême, II, 26 et suiv. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 101.

furent dénoncés à son rival qui les devança en marchant contre lui. Après une première rencontre qui ne leur fut pas favorable, les Allemands, commandés par Bernard, duc de Saxe, et par Henri, comte de Stade, envahirent le Schleswig, mirent le feu au *Danewirk* et contraignirent Harald à demander la paix avec promesse de payer à nouveau le tribut[8].

Les tentatives de Harald Dent-Bleue pour étendre l'influence danoise sur la Norvège ne furent pas beaucoup plus heureuses.

La Norvège, au milieu du Xe siècle, était désolée par des guerres civiles de nature à compromettre son existence comme royaume. Son unité avait été réalisée, pendant la seconde moitié du IXe siècle, par le fameux Harald Fairhair qui, d'abord seigneur d'un petit territoire compris entre le lac Wener et les Dovre Fielde, avait peu à peu étendu son autorité sur tout le pays et même sur les îles avoisinant l'Écosse, ainsi que sur l'Irlande. La mort de ce prince, dont on ignore la date exacte, fut suivie d'une terrible crise de succession qui se prolongea fort longtemps. Harald Dent-Bleue la mit à profit pour conquérir la Norvège. Il garda pour lui la côte sud et remit les territoires du nord à un comte Hakon qui, après avoir accepté la suzeraineté danoise, voulut se rendre indépendant. Pour le châtier, Harald recourut à des incursions sur les côtes norvégiennes, mais sa flotte fut battue dans la baie de Hjörunga et il fallut renoncer momentanément à tout projet d'expansion au nord de la Baltique[9].

En somme, du côté de l'Allemagne comme du côté de la Norvège, la politique envahissante de Harald Dent-Bleue n'avait abouti qu'à des échecs. Aussi le roi a-t-il été peu populaire : on lui reprochait surtout d'avoir capitulé devant l'armée germanique. Vers 983, le mécontentement se transforma en révolte. Un fils de Harald, Svend à la Barbe fourchue, accepta de se mettre à la tête des opposants. Il obtint l'abdication de son père et, pour être agréable à ceux qui l'avaient porté au pouvoir, il fit la guerre à l'empereur. Profitant du désarroi causé par la défaite du cap Colonne, il attaqua un des châteaux construits par Otton II en face de la côte danoise et ravagea les côtes allemandes, mais les choses en restèrent là : Harald, qui avait dû quitter le Danemark, réussit à y revenir un moment ; il ne tarda pas toutefois à être blessé mortellement et expira sans doute le 1er novembre 986[10].

---

8. Uhlirz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III*, p. 55-56

9. On ne connaît pas la date exacte de cette bataille qui n'a sans doute eu lieu qu'en 986, au moment de la mort d'Harald Dent-Bleue. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 11-13.

10. Uhlirz, *op. cit.*, p. 203 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 250.

IMPORTANCE DU RÈGNE DE SVEND (986-1014)

Svend, qui succède à son père, a contribué beaucoup plus que lui à la formation de l'empire danois. Animé du vieil esprit viking, passionné pour la guerre et pour la piraterie, tourmenté par les plus ardents désirs de conquête, ne reculant devant aucune entreprise, mais sachant rester méthodique dans sa hardiesse, il a tour à tour porté ses coups vers l'Angleterre et vers la Norvège, qu'il a successivement agrégées au royaume danois. En 986, la Norvège, toujours minée par l'anarchie, semble une proie facile à saisir, mais, malgré son désir de venger la défaite toute récente de Hjörunga, Svend ne se sent pas suffisamment prêt et d'autre part la situation de l'Angleterre, où les colons danois, refoulés au Xe siècle par les Anglo-Saxons, reprennent une victorieuse offensive, mérite toute son attention. Pour comprendre le sens de son expédition, il est nécessaire de retracer les luttes dont les Iles britanniques ont été le théâtre depuis la mort d'Alfred le Grand (899) et dont la conquête danoise, au début du XIe siècle, a été pour ainsi dire le couronnement naturel.

LES COLONIES DANOISES EN ANGLETERRE

Le IXe siècle a été pour l'Angleterre, comme pour tous les pays de l'Europe occidentale, l'époque des grandes incursions vikings[11]. Elles ont abouti à la formation du *Danelaw* qui, à la mort d'Alfred le Grand, avait pour frontière le *Watling Street* et englobait les deux anciens royaumes de Northumbrie, d'Est-Anglie, plus une partie de celui de Mercie. Seul le Wessex avait conservé son indépendance avec les débris de la Mercie que gouvernait le duc Ethelred[12]. Malgré les victoires d'Alfred, l'Angleterre anglo-saxonne, tout en conservant des principautés éparses à travers tout le territoire, restait presque exclusivement confinée au sud de la Tamise, mais, pendant la première moitié du Xe siècle, grâce à la politique des successeurs d'Alfred le Grand, elle ne cessera de s'étendre.

LA RECONQUÊTE ANGLO-SAXONNE PENDANT LE RÈGNE D'ÉDOUARD (899-925)

Édouard, dit l'Ancien, fils d'Alfred le Grand, qui règne de 899 à 925, est un prince de tout premier ordre. S'il n'a pas la valeur intellectuelle de son père, c'est du moins un vrai soldat, énergique, endurant, audacieux, capable aussi de mettre de son côté toutes les chances de succès par l'intelligente orientation de sa débordante activité. Il veut

11. Cf. tome I.
12. Cf. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 340-360.

débarrasser l'Angleterre des Danois et, sans y parvenir complètement, il apparaît comme l'un des meilleurs ouvriers de l'unité nationale, Dans cette œuvre de libération qui remplit toute sa vie, il sera aidé par son beau-frère Ethelred, plus encore, après la mort de celui-ci (913), par sa propre sœur, Ethelfled, la *lady of Mercians*, comme disent les chroniqueurs, véritable amazone à l'âme fortement trempée qui, du jour où elle devint veuve, a révélé des dons hors pair aussi bien pour gouverner ses États que pour diriger la guerre contre les Danois[13].

Ceux-ci ont essayé de profiter du changement de règne pour reprendre ce qu'Alfred leur avait enlevé. Après quelques vaines escarmouches en 905, ils attaquent, en 910 ou 911, le Staffordshire, mais les bandes qui avaient franchi la Severn sont battues à Tettenhall. Cette retentissante victoire donne confiance à Édouard et à sa sœur, attelés depuis dix ans à de vastes travaux de fortifications dont l'utilité vient de se révéler et qu'il poursuivent en vue de leur propre offensive. L'initiative d'Ethelfled a fait surgir une série de châteaux dans les comtés de Hereford, de Derby, de Lincoln, tandis qu'Édouard en construisait d'autres au voisinage de l'Essex. Les Danois, comme il est naturel, veulent détruire, avant qu'elle soit terminée, cette œuvre dont ils ont compris le sens. Leur échec de 911 ne les décourage pas. En 914 et surtout en 915, avec le concours de Vikings venus de la Bretagne française, ils renouvellent leur effort et se heurtent une fois de plus à une infranchissable barrière. En 918, les Anglo-Saxons attaquent à leur tour : Ethelfled occupe Derby, puis soumet Leicester. Une habile diversion, dirigée contre Édouard, ne ralentit pas son avance et déjà plusieurs chefs, établis à Northampton, à Huntington, à Cambridge et dans l'Est-Anglie, offrent de reconnaître le roi de Wessex comme « protecteur et seigneur », sous réserve de conserver leurs États et leurs coutumes nationales.

La reconquête se poursuit au cours des années suivantes. En 919, Édouard prend Stamford et fait capituler d'autres chefs. La mort d'Ethelfled, survenue au même moment, ne brise pas son élan. Il fait reconnaître son autorité par les Merciens, emmène en Wessex la fille unique que laissait sa sœur et termine l'année par un nouveau triomphe, la prise de Nottingham. Dès la fin de 919, il a étendu son pouvoir sur tous les Danois installés au sud de l'Humber. Grâce à de nouveaux succès il réussit à reconquérir, avant de mourir (17 juil-

---

13 Voir notamment *Chronique anglo-saxonne*, a. 912.

let 925), toute la Mercie avec les cinq bourgs de Lincoln, Nottingham, Derby, Leicester, Stamford, qui formaient le pivot de l'organisation ennemie, puis l'Est-Anglie et la région de Cambridge. De plus, les Écossais et leur roi Constantin III (900-942), l'acclament comme « père et seigneur »[14]. Ces résultats autorisent pour l'avenir les plus vastes espérances, d'autant plus qu'il semble bien que le vieil esprit viking s'affaiblisse et que les descendants des glorieux pirates d'autrefois, minés par des rivalités intestines, peu adaptés à la guerre défensive qui leur a été imposée et pour laquelle ils ne sont pas prêts, n'aient plus d'autre idéal que de s'enrichir, sans se soucier de leur indépendance politique[15].

LES CONQUÊTES D'ATHE (925-939)

Aussi la reconquête se continue-t-elle sous le règne du successeur d'Édouard l'Ancien, son fils Athelstan (925-939). Le nouveau roi, affable et lettré comme Alfred le Grand, n'avait pas le tempérament guerrier de son père et préférait agir par la diplomatie plutôt que par les armes. Peu après son avènement, il se rencontre avec le chef danois, Sihtric, à Tamworth, capitale de la Mercie, et lui offre la main de sa sœur moyennant la promesse de se faire baptiser. Sihtric accepte, mais il ne tarde pas à trahir sa promesse en répudiant sa femme et sa nouvelle religion, après quoi il meurt. Athelstan marche vers le Nord et, sans doute en 926, occupe le royaume des Northumbriens. Dès lors, il est le maître de toute l'Angleterre actuelle. En 933, une coalition, dont l'âme était le roi d'Écosse, Constantin III, quelque peu oublieux des promesses faites à Édouard l'Ancien, essaie de lui arracher les fruits de sa conquête, mais, à la suite d'âpres luttes, la grande victoire de Brunanburh (937) permet aux Anglo-Saxons de conserver toutes leurs acquisitions. Athelstan est vraiment, suivant l'expression inscrite sur ses monnaies, roi de toute la Bretagne, *rex totius Britanniae*, et son prestige s'est tellement accru qu'une de ses sœurs a pu épouser Charles le Simple, une autre, le duc des Francs Hugue le Grand, une troisième Otton le Grand[16].

L'ATTAQUE DANOISE SOUS EDMOND (939-946) ET EDRED (946-955)

La mort prématurée de ce glorieux souverain (27 octobre 939) risque une fois de plus de compromettre les résultats obtenus. Dès

14. Sur le sens de cette expression, employée par la chronique anglo-saxonne, voir Hodgkin, *op. cit.*, p. 325 et suiv. Il ne semble pas qu'il y ait lieu de lui attacher un sens proprement féodal.

15. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 360-366 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 319 et suiv. ; Beaven, *The Regnal dates of Alfred, Edward the Elder and Athelstan* dans *English historical review*, t. XXXII, 1917, p. 517-531.

16. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 366 ; Beaven, *article cité.*

940, les Danois, voulant profiter de ce qu'Edmond, demi-frère et successeur d'Athelstan, n'a que dix-huit ans, se soulèvent et acclament comme roi Olaf Guthfrithson, qui traverse le Welland et occupe Tamworth, mais très rapidement la contre-attaque s'organise ; en 942, l'ancienne frontière de la Mercie est reconquise et, en 944, Olaf Cuaran, successeur d'Olaf Guthfrithson, qui était mort en 941, s'enfuit à Dublin. Edmond doit seulement, pour renouer l'alliance écossaise, remettre, en 945, le Cumberland au roi d'Écosse, Malcolm, qui, en 942, avait succédé à Constantin[17].

Malheureusement Edmond est assassiné en 946, alors qu'il n'avait pas atteint sa vingt-sixième année. Ses deux fils, Edwi et Edgar, étant trop jeunes pour lui succéder, la couronne revient à son frère Edred qui n'avait lui-même que vingt-trois ans. Aussi les Danois s'essaient-ils de nouveau à secouer le joug anglo-saxon ; ils y sont poussés par l'archevêque d'York, Wulstan, qui s'était déjà révélé comme l'implacable ennemi de la dynastie d'Alfred le Grand. Cette fois encore, le duel engagé entre les deux peuples qui se disputent le sol anglais tourne à l'avantage des Anglo-Saxons. Après avoir éprouvé tout d'abord une sanglante défaite à Chesterford[18], Edred, en semant la terreur en Northumbrie et dans l'Est-Anglie, obtient la soumission de ces pays entraînés dans la rébellion, et l'emprisonnement, en 952, de l'archevêque Wulstan prive les insurgés de leur meilleur conseiller. Bref, en 954, Edred apparaît de nouveau comme le *rex totius Britanniae*, mais il ne jouit guère de son triomphe. Il meurt le 23 novembre 955, laissant le royaume à un fils d'Edmond, Edwi, âgé de quatorze ans[19].

LE ROYAUME ANGLO-SAXON SOUS EDWI (955-959) ET EDGAR (959-975)

Pendant ce nouveau règne, qui ne dure que quatre ans (955-959), la paix extérieure ne fut pas troublée, mais la lutte des factions, mal domptées par un roi sans autorité, eût risqué d'affaiblir le royaume anglo-saxon, si le gouvernement d'Edwi s'était prolongé davantage[20]. Fort heureusement, en 959, à la mort d'Edwi, le pouvoir tombe entre les mains de son jeune frère, Edgar, beaucoup plus intelligent et énergique.

Le règne d'Edgar (959-975) est une période essentiellement pacifique. Après la reconquête, l'Angleterre éprouve le besoin de s'organiser

17. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 368-369 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 339-341.
18. Il faut peut-être identifier cette localité avec Chesterfield.
19. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 370 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 342-343.
20. Sur ces luttes intérieures, voir *Cambridge medieval history*, t. III, p. 371-372 et Hodgkin, *op. cit.*, p. 349-352.

et une partie de sa législation médiévale remonte à ces seize années fort bien remplies. Au même moment, l'abbé de Gladston, Dunstan, exilé sous le règne précédent et devenu archevêque de Cantorbéry, s'attaque à la réforme de l'Église anglaise dont l'état moral laissait à désirer. Admirablement secondé par Oswald, évêque de Worcester, et par Ethelwald, évêque de Winchester, il expulse les moines fornicateurs et veille à la stricte observation de la règle de saint Benoît, combat l'ivrognerie et la luxure parmi le clergé séculier, réorganise enfin, avec le concours du roi, l'administration ecclésiastique et donne un statut juridique aux biens d'Église[21].

Il ne semble pas que les Danois aient cherché à troubler la paix. Si l'on en croit Florent de Worcester et Guillaume de Malmesbury, lors du couronnement d'Edgar qui, pour des raisons que l'on ignore, fut différé jusqu'en 973, huit rois auraient été présents, ce qui atteste tout à la fois la tranquillité du royaume et le prestige du souverain, surnommé à très juste titre le pacifique. Ce calme ne devait pas lui survivre. Sa mort (8 juillet 975) ouvre une crise qui permettra la conquête de l'Angleterre par Svend de Danemark.

LA CRISE DE 975-990

Edgar laissait deux fils : l'aîné, Édouard, qu'il avait eu d'un premier mariage avec Ethelfled, était âgé de treize ans ; l'autre, Ethelred, né de la reine Elfthryth, accomplissait sa huitième année. Édouard fut couronné par l'archevêque de Cantorbéry ; il mourut assassiné en 978, après un court règne qui se passa en luttes entre partisans et adversaires de la réforme religieuse[22]. Ethelred lui succéda ; il n'avait pas dix ans et cette nouvelle minorité devait être encore plus désastreuse que les précédentes.

Il semble en effet que l'Angleterre s'en aille à la dérive, complètement abandonnée à elle-même. Dès 980, Dunstan est chassé de la cour où il est supplanté par le duc Elfhere qui, sous le règne précédent, avait dirigé l'assaut contre sa politique réformatrice. La mort d'Elfhere (984) amène quelque accalmie, mais les forces du royaume anglo-saxon se sont affaiblies et cela n'échappe pas aux Danois établis dans les Iles britanniques. Or, au même moment, le vieil esprit viking, quelque peu somnolent depuis le début du x^e siècle, se réveille. En 980, des

---

21. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 372 et suiv. ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 353 et suiv.
22. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 378-379 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 360-365. Malgré le silence des chroniqueurs contemporains, que la crainte de représailles a peut-être fait taire, il paraît probable qu'Elfthryth a trempé dans cet assassinat.

envahisseurs danois se montrent à Chester, devant Southampton, dans l'île de Thanet, située à l'extrémité orientale du Kent, et, en 982, une nouvelle tentative est faite du côté de la Cornouaille : ce sont là de graves avertissements, d'autant plus que ces deux incursions ont une origine extérieure[23]. D'autre part, en 986, le farouche Svend succède, en Danemark, à son père Harald Dent-Bleue. Il a une âme de vrai Viking et rêve de lointaines aventures. Comment n'eût-il pas songé à venir au secours de ces Danois d'Angleterre, refoulés ou asservis par la conquête anglo-saxonne, mais jamais assimilés et toujours prêts à obéir au premier signe qui leur viendrait de leur pays d'origine ? Délaissant provisoirement la Norvège, il tourne son attention vers l'Angleterre qu'Ethelred est tout à fait incapable de défendre contre lui et où l'anarchie ouvre la voie à l'invasion.

PREMIÈRES EXPÉDITIONS DANOISES EN ANGLETERRE (986-994)

Après les premiers raids de 980 et 982, il y a eu, de 983 à 986, une accalmie relative, mais, dès 986, première année du règne de Svend en Danemark, les Vikings réapparaissent en Irlande, puis, en 988, une flotte, composée sans doute d'éléments danois et norvégiens, se montre dans la mer de Bristol[24]. Ce sont là les préludes d'une attaque plus sérieuse qui se déclenche en 991 et à laquelle participent, avec les Danois, d'assez nombreux Norvégiens que commande Olaf Tryggvesson.

Les Anglo-Saxons étaient hors d'état de se défendre. Sans doute Ethelred avait atteint sa majorité, mais il se révélait comme un prince apathique et faible, sans intelligence et sans caractère, incapable de raviver et de coordonner les forces créées par le sage gouvernement de ses prédécesseurs. Son incurie explique la facile victoire des Danois à Maldon, en Essex, où, malgré les prodiges de certains seigneurs qui ont inspiré les poètes, les Anglo-Saxons furent anéantis (991)[25]. En 994, Svend vient lui-même en Angleterre ; il débute par un échec devant Londres, mais trouve une compensation dans le pillage du Sussex et du Hampshire, qui jette l'alarme parmi les fidèles d'Ethelred. Il paraît impossible de continuer la lutte. L'archevêque de Cantorbéry, Siric, est envoyé au camp ennemi pour négocier la paix. Les Vikings consentent à devenir des mercenaires au service du roi d'Angleterre qui, de son côté, promet de leur payer un tribut. En réalité on était décidé

23. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 379-380 ; Steenstrup, *Normannerne*, t. III p. 221.
24. Steenstrup, *op. cit.*, t. III, p. 321 ; Larson, *op. cit.*, p. 25-26.
25. Cf. F. Liebermann, *Zur Geschichte Bryhtnoths, des Helden von Maldon* dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. CI, 1898, p. 15-28.

de part et d'autre, à ne pas tenir les engagements ainsi contractés : Ethelred, à peine le traité signé, s'empressa de construire une flotte, tandis que les Danois cherchaient à mettre la main sur les châteaux de la région de l'Humber, mais Svend fut obligé de rentrer en Danemark, appelé par de graves événements qui rendaient sa présence nécessaire, et il en résulta pour l'Angleterre une accalmie relative[26].

LA QUESTION NORVÉGIENNE

Il est possible qu'une invasion suédoise en Danemark ait provoqué le retour de Svend, mais la chronologie, donnée par des sources relativement récentes, est trop incertaine pour permettre une affirmation positive à ce sujet[27]. La situation de la Norvège méritait, elle aussi, un sérieux examen : le gouvernement de Hakon y était devenu tout à fait impopulaire et un fort parti se dessinait en faveur d'Olaf Tryggvesson, alors en Angleterre où, aux côtés des Danois, il avait combattu à Maldon. Aussi Olaf s'était-il dépêché, à la fin de 994, de conclure la paix avec Ethelred auquel il avait promis de ne rien entreprendre contre le royaume anglo-saxon ; puis, après s'être converti au christianisme et fait baptiser, il quitta l'Angleterre et cingla vers la Norvège où, dans des circonstances mal connues, il se fit proclamer roi (995)[28].

FORMATION DE L'HÉGÉMONIE DANOISE DANS LA BALTIQUE

Cette révolution norvégienne ne pouvait manquer d'inquiéter Svend qui oublia ses différends avec la Suède et s'empressa, après avoir répudié sa femme, la princesse slave Gunhild, d'épouser la veuve de son ancien ennemi Eric, Sigrid. De ce fait, dans le conflit dano-norvégien, la Suède allait se ranger du côté du Danemark, tandis que les Slaves devaient se montrer favorables à Olaf. Svend eut également soin de se créer des sympathies parmi les anciens partisans de Hakon et aussi, quoiqu'il se fût lui-même converti au christianisme, parmi les païens de Norvège qu'inquiétait le zèle religieux d'Olaf.

Lorsqu'il fut sûr de ces diverses alliances, Svend attaqua Olaf Tryggvesson. Dans l'été de l'an 1000, une grande bataille navale s'engagea en vue d'Helsingborg entre Norvégiens et Wendes d'un

---

26. Larson, *op. cit.*, p. 26-27 ; Hodgkin. *op. cit.*, p. 378 et suiv.

27. Il y a eu certainement une invasion suédoise en Danemark à la fin du règne d'Éric, à la suite de laquelle Svend fut un moment détrôné par Éric ; le roi ne tarda pas à mourir et son fils Olaf, qui lui succéda en Suède, dut en Danemark s'effacer devant Svend. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 634 et suiv. A quelle date s'est produit cet événement ? Éric régnait-il encore en 994 ? Autant de questions auxquelles il est impossible de répondre avec certitude.

28. Taranger, *Den Angelsaksske Kirkes Indflydelse paa den norske*, Christiania, 1890, p. 125; Larson, *op. cit.*, p. 29.

côté, Danois et Suédois de l'autre. Elle tourna à l'avantage de ces derniers. Olaf périt dans la mêlée et la Norvège fut partagée entre les vainqueurs. Svend garda pour lui la côte sud et abandonna toute la partie nord au fils d'Hakon, Eric, à l'exception des sept comtés du pays de Trondjhem qui furent laissés au roi de Suède pour prix de ses services[29].

La bataille d'Helsingborg marque le début de l'hégémonie danoise dans le nord-ouest de l'Europe. Si Svend n'est pas encore le maître de la Norvège, il règne du moins sur les deux rives de la Baltique et commande les détroits. Il pourra, quand il le voudra, achever la conquête du royaume voisin ; pour le moment, il préfère en finir, de l'autre côté de la mer du Nord, avec la puissance anglo-saxonne.

CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR SVEND

De 995 à 1000, pendant que Svend concentrait tous ses efforts vers la Norvège, Ethelred a préparé sa revanche. Il a réuni une flotte avec laquelle, en l'an 1000, tandis que se livrait dans la Baltique la bataille qui devait décider du sort des pays scandinaves, il a attaqué, sans grand succès d'ailleurs, les établissements norvégiens de l'île de Man. Au cours des années suivantes, il s'assure l'alliance du duc de Normandie, Richard, dont il épouse la sœur Emma (1002), multiplie les travaux de défense, puis, quand il se croit suffisamment fort, il cesse de payer le *danegeld* et cherche à se débarrasser de ses adversaires en les égorgeant : il accuse les Danois de préparer son assassinat et, sous ce prétexte, ordonne froidement de tuer tous ceux que l'on pourra atteindre ; c'est le fameux massacre de Saint-Brice (13 novembre 1002), qui fit un nombre très élevé de victimes parmi lesquelles la propre sœur de Svend, Gunhild, et le mari de celle-ci, Pallig[30].

Cette sanglante provocation amène aussitôt des représailles. Svend veut venger la mort de sa sœur et de son beau-frère. Dès 1003, des bateaux danois apparaissent sur les côtes anglaises. Grâce à l'alliance normande et à la défense héroïque de l'Est-Anglie par Ulfcythel, Ethelred, au cours des années 1004 et 1005, résiste au choc, mais, en 1007 et 1008, une formidable attaque se prépare. En 1009, les fameux vikings de Jom, à la solde de Svend, viennent occuper la Tamise, tandis qu'une seconde flotte, commandée par deux autres chefs non moins

29. Larson, *op. cit.*, p. 33-35. Cf. le récit d'Adam de Brème II, 38.
30. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 381-382 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 385-387 ; Larson, *op. cit.*, p. 37-39.

audacieux, Eglaf et Henring, va ravager les comtés du Sud. Le 5 mai 1010, les Danois remportent une grande victoire à Ringmere, au sud du Norfolk, puis s'emparent de Cantorbéry où, au cours d'une orgie, ils massacrent l'archevêque Alphège. Partout la résistance anglo-saxonne se révèle inefficace et l'entourage d'Ethelred ne voit d'autre moyen de salut que le paiement d'un formidable *danegeld*. Les Danois acceptent ce complément de butin et s'engagent à devenir, comme autrefois, les mercenaires du roi anglais, ce qui ne les empêchera pas de préparer une invasion gigantesque, destinée à leur assurer la possession des Iles britanniques[31].

En 1013, Svend juge que son heure est venue. Tout paraît concourir pour lui assurer le succès : le royaume anglo-saxon est affaibli par des incursions continuelles et des pillages répétés ; la Norvège semble pacifiée et la Suède demeure une alliée fidèle ; les Slaves sont aux prises avec l'Allemagne ; Henri II, après ses luttes stériles contre la Pologne, n'est pas capable d'intervenir ; le Danemark dispose d'une marine invincible et la dynastie est assez solidement implantée pour que le fils aîné du roi, Harald, puisse garder le royaume en l'absence de son père. Aussi, en cette année 1013, une flotte magnifique s'achemine-t-elle vers les côtes du Kent et du Sussex, tandis que du *Danelaw* part une expédition contre le Wessex. Svend lui-même vient prendre le commandement des forces scandinaves en Angleterre et, en septembre, à travers les Middelands, conduit son armée vers le Sud. La Tamise est franchie à Oxford qui capitule, ainsi que Winchester. Seule, Londres oppose une résistance opiniâtre. Svend est obligé d'en abandonner le siège pour aller prendre ses quartiers d'hiver sur le Trent, mais la fuite d'Ethelred en Normandie, où l'ont déjà précédé la reine Emma et ses fils, déconcerte les Anglo-Saxons (janvier 1014). Londres ouvre enfin ses portes ; l'Angleterre paraît conquise, mais au moment où il va cueillir les fruits de sa victoire, le grand conquérant danois est emporté par une mort prématurée (2 février 1014)[32].

L'EMPIRE DANOIS A LA MORT DE SVEND

L'œuvre accomplie par Svend a failli ne pas lui survivre. Après sa disparition, l'empire qu'il a fondé se désagrège. Au Danemark, l'aîné de ses fils, Harald, lui succède, tandis qu'en Angleterre l'armée acclame un autre fils du roi, Cnut, qui a pris une part bril-

31. On trouvera un récit détaillé de ces campagnes dans la chronique anglo-saxonne, a.1004 et suiv., et dans Florent de Worcester, I, 160-165. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 40-45.

32. Larson, *op. cit.*, p. 40-57 ; Hodgkin, *op. cit.*, p. 387 et suiv. ; *Cambridge medieval history*, t. III, p. 382-383.

lante à l'expédition lors de la marche contre le Wessex. D'autre part, la Norvège, qui semble bien avoir été comprise dans la part de Cnut, incline à se débarrasser de la domination danoise et la mort de Svend y ressuscite l'esprit d'indépendance[33]. La dislocation est fatale et l'œuvre du conquérant aurait sans doute été anéantie en peu de temps, s'il n'avait trouvé un digne continuateur en la personne de son fils Cnut, surnommé plus tard le Grand. Celui-ci, pendant son règne de vingt années (1014-1035), va reprendre et réaliser le programme paternel, sans réussir pourtant à créer quelque chose de durable.

II. — Cnut le Grand (1014-1035)

LE ROI CNUT

Le roi, que les Danois d'Angleterre acclament en 1014, n'a guère plus de dix-neuf ans. Né sans doute en 995, de l'union de Svend avec la Polonaise Gunhild, que le souverain répudia deux ans plus tard pour épouser Sigrid, il a, conformément à la volonté de sa mère, soucieuse tout à la fois de l'éloigner de la cour danoise et de le préparer à de glorieuses destinées, passé la plus grande partie de sa jeunesse à Jomsbourg, où s'était établie, pour surveiller les Wendes, une colonie de Vikings dont le chef était un certain Thurkill. Une rude discipline régnait parmi eux : l'exclusion était prononcée contre quiconque reculerait devant un adversaire et l'on devait, en toutes choses, s'en remettre à la décision du chef qui seul avait la faculté de disposer du butin ; en outre, il était interdit de s'absenter plus de trois jours et aucune femme ne pouvait pénétrer dans la communauté[34]. Astreint à de telles obligations, le jeune Cnut ne manquerait pas de s'aguerrir et de s'imprégner des traditions ancestrales. Lorsque les Vikings de Jomsbourg furent invités à participer à la conquête de l'Angleterre, il les accompagna et ses exploits le recommandèrent au choix de l'armée, qui le voulut pour roi à la mort de son père, tandis que Harald succédait à Svend en Danemark.

RÉACTION ANGLO-SAXONNE (1014-1015)

Le royaume, à la tête duquel Cnut se trouve ainsi placé, est conquis de fraîche date et la première tâche qui s'impose à lui, c'est d'asseoir son autorité sur cette Angleterre dont l'avenir

33. Larson, *op. cit.*, p. 58.
34. *Jomvikingsaga*, c. 24. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 31-32 et 155-157.

demeure incertain. La mort de Svend a rendu espoir aux Anglo-Saxons. Sans doute Ethelred n'ose encore quitter la Normandie. Il envoie du moins son jeune fils Edmond prodiguer aux sujets qu'il a lâchement abandonnés les plus séduisantes promesses. Or, les seigneurs de la région située au sud de la Tamise ne demandent qu'à se laisser convaincre : ils ne croient plus à la force danoise, éprouvée par des combats meurtriers ; ils s'imaginent que la mort de Svend rendra difficile l'arrivée de nouvelles recrues et supposent que Cnut n'aura ni l'expérience ni l'autorité de son père. A leurs yeux, une dernière chance s'offre de reconquérir les territoires perdus ; il faut la saisir. Aussi Ethelred reçoit-il facilement son pardon et, dès le mois d'avril 1014, il peut débarquer en Angleterre[35].

Ce retour, suivi d'une offensive immédiate, surprend Cnut qui doit regagner en toute hâte ses vaisseaux et se trouve contraint de quitter son royaume pour se réfugier en Danemark auprès de son frère Harald. Le règne commence mal : l'Angleterre paraît à la veille d'échapper à la domination danoise ; les mercenaires laissés dans la grande île sont décimés par d'affreux massacres, et ceux qui survivent tendent à reconnaître Ethelred dont Thurkill lui-même accepte les offres pécuniaires, moyennant l'engagement de se mettre à son service[36].

CAMPAGNE DE 1015-1016

Cnut ne pouvait prendre son parti d'abandonner la plus belle conquête de son père. Aussi, dès le printemps de 1015, accumule-t-il en Danemark d'immenses préparatifs, puis, à la fin d'août, accompagné de Thurkill, qui est revenu à sa cause, et du comte Eric de Norvège, il fait voile vers l'Angleterre. Il débarque à Sandwich et se dirige vers le Sud. L'approche de l'hiver n'interrompt pas sa marche : il veut à tout prix enlever la décision sans laisser aux Anglo-Saxons le temps de se ressaisir. Cette fois tout paraît lui sourire : Ethelred, malade, est obligé d'abandonner l'armée ; son fils Edmond, placé à la tête des troupes, s'entend mal avec le meilleur de ses auxiliaires, le comte Eadric, qui passe aux Danois. Bientôt le Wessex, évacué par Edmond, fait sa soumission et la Northumbrie ne tarde pas à imiter son exemple. Seule Londres manifeste quelques velléités de résistance. La mort d'Ethelred (23 avril 1016) augmente encore les chances de Cnut qui,

35. Larson, *op. cit.*, p. 59-60.
36. Larson, *op. cit.*, p. 61-62. Il semble que Thurkill ait joué double jeu : attiré par un fort *danegeld*, il a promis son concours à Ethelred, mais il s'est arrangé, en même temps, pour aller en Danemark et y faire décider une nouvelle expédition contre l'Angleterre.

maître de la plus grande partie du royaume, n'a plus qu'à se faire concéder la couronne par ses anciens adversaires[37].

Une assemblée de notables se réunit en effet à Southampton et, dans les premiers jours de mai, reconnaît Cnut comme roi d'Angleterre mais une autre assemblée, convoquée en toute hâte à Londres, a acclamé Edmond. Entre les deux prétendants les armes seules peuvent décider. Aussi Cnut, pour en finir, entreprend-il, dès la fin de mai ou le début de juin, le siège de Londres. Il n'a pu empêcher Edmond de quitter la ville, ce qui l'oblige à distraire une partie de ses forces sous le commandement de Thurkill pour poursuivre son rival. Edmond réussit pourtant à échapper à l'étreinte danoise et à se réconcilier avec le duc. De ce fait, la situation de Cnut devient plus délicate : il est obligé d'abandonner le siège de Londres et de courir à ses vaisseaux, ce qui ne l'empêche pas de piller au passage la Mercie entraînée dans la défection d'Eadric. Il laisse une partie de son armée dans l'île de Sheppey, à l'embouchure de la Medway, et envoie sa flotte plus au Nord, vers l'estuaire de l'Orwell, en Suffolk, où il trouvera un point d'appui en vue de ses campagnes futures.

Ainsi les Danois voient encore une fois la victoire leur échapper. Edmond a pu reconstituer une nouvelle armée et la délivrance de Londres a rendu courage à ses partisans, mais, de nouveau, le manque d'unité dans le commandement va se faire cruellement sentir. Les chefs anglo-saxons ne s'entendent pas sur l'allure à donner aux opérations : Edmond veut attaquer avant que Cnut ait eu le temps de regrouper ses forces, tandis qu'Eadric est d'avis de temporiser. Aussi la bataille d'Ashington, engagée le 18 octobre 1016 sans le concours d'Eadric, est-elle une lourde défaite pour Edmond qui voit tomber auprès de lui ses meilleurs collaborateurs, tels que les comtes Godwin, Ulfcythel et Ethelward. Il lui faut fuir précipitamment vers la Severn et Cnut, sortant de sa retraite, reprend le siège de Londres[38].

CONVENTION DE DEERHURST (NOVEMBRE 1016)

Cette fois tout espoir est perdu pour les Anglo-Saxons, mais les Danois ont été, eux aussi, fort éprouvés par ces campagnes répétées et souhaitent la paix. Edmond, qui est très supérieur à son père, devine ces dispositions et s'efforce aussitôt de sauver par la diplomatie une partie de son héritage. Il envoie

37. Sur cette campagne, que racontent la chronique anglo-saxonne, a. 1015-1016, et Florent de Worcester, I, 271, voir, outre Larson, *op. cit.*, p. 75-84 : Steenstrup, *Normannerne*, t. III, p. 287 et suiv.

38. Larson, *op. cit.*, p. 85-95.

à Cnut des ambassadeurs chargés de lui faire des propositions et Cnut, loin de les éconduire, se rallie à l'idée d'un partage. Un traité est conclu dans cet esprit : c'est la convention de Deerhurst (novembre 1016), aux termes de laquelle Edmond gardera le Wessex, tandis que Cnut régnera sur la Mercie et la Northumbrie, la Tamise formant la limite des deux États. Il semble que Londres soit restée à Cnut qui d'autre part continuera à lever le *danegeld* sur le royaume d'Edmond[39].

CNUT ROI D'ANGLETERRE

La convention de Deerhurst stipulait encore que celui des deux princes qui disparaîtrait le premier aurait le survivant pour successeur. Or, dès 1017, Edmond meurt dans des circonstances assez mystérieuses[40]. Aussitôt Cnut, qui certainement n'a été pour rien dans cette tragique issue, se préoccupe de recueillir son héritage. Il ne rencontre aucune résistance : tous les fils d'Ethelred sont morts et personne parmi les Anglo-Saxons n'est de taille à disputer la couronne au conquérant danois qui est aussitôt reconnu par eux[41]. Comme jadis Athelstan, Cnut est maintenant *rex totius Britanniae*.

PERTE DE LA NORVÈGE (1015-1017)

Tandis que Cnut achevait de reconquérir son royaume anglais, la Norvège, que sans doute Svend lui avait léguée, se libérait de la domination danoise. Le prétendant au trône était maintenant Olaf le Fort qui jusque-là avait vécu soit en Angleterre, soit en Normandie où il avait reçu le baptême. Après s'être aguerri tantôt au service d'Ethelred, tantôt à celui du duc Richard, il pensa à utiliser les événements d'Angleterre pour cueillir la couronne, objet de ses rêves. Informé sans doute de la participation d'Eric de Norvège à l'expédition qui devait rendre à Cnut les territoires qu'il avait perdus, il prépara son entreprise avec un remarquable synchronisme et, au moment même où Cnut traversait la mer du Nord pour reconquérir l'Angleterre, il naviguait vers la Norvège. Il débarqua sans peine, se fit reconnaître par la population côtière, eut facilement raison du frère et des fils d'Eric, puis gagna le nord et s'installa à Nidaros[42], dont il fit sa capitale et où il construisit une église. La Norvège était momentanément perdue pour

39. Larson, *op. cit.*, p. 96-97. Florent de Worcester affirme que Londres resta à Edmond. Cependant, comme le remarque Larson (p. 97), Cnut s'installa aussitôt dans cette ville, ce qui laisse supposer qu'elle faisait partie de son lot.

40. Florent de Worcester, I, 179. Eadric a été soupçonné d'avoir assassiné Edmond. Il est impossible de l'affirmer et, s'il y a eu meurtre, il faut se résoudre à ignorer le nom de l'auteur.

41. Larson, *op. cit.*, p. 104-107.

42. Aujourd'hui Trondjhem.

le Danemark ; Cnut, occupé en Angleterre, n'a pu la disputer à Olaf, mais il reste décidé à la reprendre dès qu'il en aura le loisir[43].

CNUT ROI DE DANEMARK,

Pour le moment, Cnut, préoccupé d'affermir son pouvoir en Angleterre, s'efforce de réparer les maux causés par la guerre et par l'anarchie gouvernementale qui a accompagné le règne d'Ethelred. Pendant qu'il est attelé à cette œuvre primordiale, son frère Harald, qui a succédé à Svend en Danemark et qui ne semble pas avoir hérité des qualités paternelles, meurt en 1018, après un règne sans éclat. Celui-ci ne laissait pas d'héritiers et fatalement la couronne devait revenir à Cnut qui fut proclamé en 1019, lors d'un voyage en Danemark[44]. C'était là pour lui un événement capital : avec ses flottes et ses soldats, le Danemark constituait un précieux appoint. En outre, du fait de sa situation géographique, il ouvrait à Cnut de nouvelles perspectives vers l'Est et ce prince, né pour la conquête, allait pouvoir reprendre les grands projets de son père qui avait rêvé de transformer la Baltique en un lac danois.

CNUT ET LES SLAVES

Cnut a d'abord cherché à presser la pénétration de son peuple parmi les Slaves établis le long des côtes baltiques. La colonie de Jom sur l'Oder était pour lui une excellente base d'opérations. C'est de là sans doute qu'au début de 1022 il lança ses bateaux contre les pays situés à l'est de la Vistule[45]. Cette expédition, dont on connaît mal le détail, aboutit à la création de comptoirs sur les bords de l'Oder, de la Vistule et de la Dvina. De là l'influence danoise a largement rayonné sans être combattue par personne[46]. Les rois de Germanie, Henri II, puis Conrad II n'ont pu, en raison de leurs difficultés avec la Pologne[47], contrecarrer cette politique d'expansion et il leur fallut, bon gré mal gré, s'accommoder des progrès du commerce danois dans la mer Baltique. Conrad II songea même à utiliser l'alliance de Cnut qu'il acheta, en 1035, avec la marche de Schleswig ; les fiançailles de Gunhild, fille de Cnut, avec le propre fils de Conrad, le futur Henri III, scellèrent ce rapprochement[48]. Il ne restait plus que la Norvège à conquérir pour achever l'édification de l'empire nordique.

---

43. On connaît cette expédition par la Saga de saint Olaf, c. 28 et suiv. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 73, 80-81, 102.

44. Larson, *op. cit.*, p. 138-143.

45. C'est du moins ainsi qu'il faudrait interpréter les termes vagues dont se servent les chroniqueurs. Cf. Steenstrup, *op. cit.*, t. III, p. 322 et Larson, *op. cit.*, p. 157-158.

46. Steenstrup, *op. cit.*, t. I, p. 195-199 et t. III, p. 322-325 ; Larson, *op. cit.*, p. 158-159.

47. Cf. *supra*, p. 234-239 et 247-252.

48. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II.* t. II, p. 145-148. Cl. *supra*, p. 248.

LA NORVÈGE SOUS OLAF LE SAINT

Olaf le Saint, qui s'était emparé du pouvoir en Norvège, avait aussitôt cherché à christianiser le pays en apportant à cette œuvre une ardeur précipitée qui déchaîna la résistance d'une partie de la population, très attachée aux idoles. D'autre part, son absolutisme lui aliéna la féodalité, soucieuse de restaurer les privilèges dont elle avait joui au temps d'Hakon. Il se forma ainsi une opposition, dirigée par une aristocratie de chefs audacieux et énergiques, les uns païens tels que Thor et Harek, vrais animateurs de la conspiration qui devait coûter la vie à Olaf, les autres, comme Erling et Einar, convertis au christianisme.

Olaf sentit venir l'orage. Il eut le tort de vouloir briser le mouvement par la force. De terribles mesures de répression, peu conformes à l'idéal évangélique qu'il professait, achevèrent de détacher de lui ses derniers partisans et dès lors Cnut apparut comme le libérateur possible, seul qualifié pour mettre fin à ce régime de terreur[49].

BATAILLE DE LA RIVIÈRE HELGE (1026)

Jusqu'en 1024, Cnut a été trop occupé par l'organisation de l'Angleterre, la pacification du Danemark et l'expédition contre les Wendes pour pouvoir secourir les opposants norvégiens. C'est seulement pendant l'hiver de 1024-1025 qu'il fut en mesure d'envoyer à la cour d'Olaf une ambassade chargée de revendiquer la couronne pour lui-même. Olaf congédia ces insolents messagers et la guerre devint inévitable[50].

Cnut n'arriva pas à être prêt pour l'été de 1025 et Olaf utilisa ce répit inattendu pour négocier une alliance avec le jeune roi de Suède, Anund Jacob, qui craignait que Cnut, une fois maître de la Norvège, ne propageât plus à l'Est son œuvre de conquête et, comme au printemps de 1026, Cnut, obligé de se rendre en Angleterre, ne paraissait toujours pas dans la mer Baltique, les deux princes décidèrent de prendre l'offensive. Une flotte fut réunie à l'embouchure du fjord de Trondjhem, mais Cnut, informé du plan de ses adversaires, avait poussé énergiquement ses préparatifs, et, avec une incroyable rapidité, gagné les eaux danoises, afin de barrer la route à Olaf qui arrivait à ce moment près des côtes du Seeland. Une grande bataille s'engagea près de l'embouchure de la rivière Helge, à l'est de la Scanie. Elle ne tourna pas à l'avantage de Cnut. Olaf se replia en bon ordre et Cnut,

---

49. *Olafs Saga*, c. 106 et suiv. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 197-203.
50. *Olafs Saga*, c. 130.

par suite des pertes formidables qu'il avait subies, ne put songer à le poursuivre[51]. La conquête de la Norvège dut être remise à plus tard.

CONQUÊTE DE LA NORVÈGE PAR CNUT (1028-1030)

Ne pouvant renouveler immédiatement son attaque, Cnut a recours à une série de manœuvres diplomatiques. Il cherche à dissoudre la coalition de la Norvège et de la Suède, en essayant de gagner Anund. A la fin de 1026, il entreprend son fameux pèlerinage à Rome où il affiche un zèle religieux, d'ailleurs sincère, et se concilie les sympathies du pape. Il s'assure l'appui des chefs norvégiens, notamment d'Erling. En même temps, il pousse activement ses préparatifs militaires et, en 1028, avec une flotte admirablement équipée, il traverse la mer du Nord, longe les côtes de Germanie, débarque en Norvège, marche sur Nidaros où, après avoir soumis le pays environnant, il se fait proclamer roi. Il est alors obligé de repartir pour le Danemark, puis pour l'Angleterre. Olaf reprend aussitôt l'offensive, mais il est très vite contraint de s'enfuir en Suède. En 1030, il fera une suprême tentative pour recouvrer son royaume ; il sera alors battu et tué au cours d'une sanglante bataille au nord-est de Trondjhem (29 juillet 1030) et la Norvège restera finalement à Cnut qui y délèguera son pouvoir à son fils Svend[52].

L'EMPIRE DANOIS

Avec la chute d'Olaf disparaît le dernier obstacle à la formation de l'empire danois. Sous le sceptre de Cnut le Grand se trouvent maintenant réunis les trois royaumes de Danemark, d'Angleterre et de Norvège, auxquels viennent s'ajouter les terres slaves des vallées inférieures de l'Oder et de la Vistule. Les rois d'Écosse et d'Irlande se déclarent vassaux du conquérant dont les îles Shetland et Orcades, peut-être aussi les Hébrides, reconnaissent également l'autorité. Les flottes danoises sillonnent le mer du Nord, la mer Baltique et la partie septentrionale de l'océan Atlantique. Aucun roi dans la chrétienté latine n'exerce son pouvoir ou son influence sur des territoires aussi étendus.

Toutefois cet empire manque de cohésion. Composé de races différentes et qui n'ont entre elles rien de commun, construit hâtivement et au gré des circonstances, il repose sur la seule personne du souverain.

---

51. Ces événements sont mal connus. En dehors de la chronique anglo-saxonne, qui affirme positivement que Cnut fut battu par Olaf, on n'a guère que les récits des sagas. Cf *Olafs Saga*, c. 148 et suiv. La date de la bataille est elle-même difficile à fixer. La saga donne celle de 1027 et la chronique anglo-saxonne celle de 1025. Nous adopterions volontiers avec M. Larson (*op. cit.*, p. 220-221) l'automne de 1026, car la bataille est certainement antérieure au pèlerinage de Cnut à Rome, qu'elle a sans doute en partie inspiré.

52. *Olafs saga*, c. 168 et suiv. Cf. Larson, *op. cit.*, p. 219 et suiv.

Encore celui-ci s'est-il rendu compte qu'il lui était impossible d'exercer partout son autorité par lui-même et il l'a déléguée à des vice-rois qui ont joui de pouvoirs assez étendus : en Danemark, le plus jeune fils de Cnut, Hartacnut, a reçu le titre de roi ; la Norvège, d'abord partagée entre Hakon et Wick qui n'ont eu que le titre de comtes, a été remise, en 1030, à un autre fils, Svend. Seule l'Angleterre a été gouvernée directement par Cnut qui a résidé habituellement en Wessex, à Winchester, où sa cour groupe des Danois, des Norvégiens, des Suédois et même des Normands aussi bien que des Anglo-Saxons. C'est là d'ailleurs le seul élément de fusion entre les diverses parties de l'empire. Chaque royaume conserve ses institutions, sa législation, ses assemblées particulières, sans qu'il y ait une ébauche d'organisation commune.

GOUVERNEMENT DE CNUT EN ANGLETERRE

L'Angleterre a été le principal objet des préoccupations de Cnut le Grand. Des problèmes particulièrement délicats à résoudre se posèrent pour lui au lendemain de la conquête. Il fallait tout à la fois donner satisfaction aux Danois et assimiler les Anglo-Saxons. La jeune roi a fait preuve à cet égard d'une réelle habileté. Il a récompensé les chefs qui l'avaient aidé dans ses expéditions successives par la distribution du *danegeld*, par la concession des terres confisquées et par quelques offices de comtes[53]. D'autre part il a supprimé par avance toute opposition anglo-saxonne en se débarrassant, par des mesures d'ordre divers, de ceux qui auraient été susceptibles de prendre la tête d'un mouvement contre le régime danois : c'est ainsi qu'il a fait mettre à mort les seigneurs qui lui portaient ombrage, comme Eadric, qui avait épousé une fille d'Ethelred ; il a supprimé par le même moyen un fils du roi Ethelred, Etheling, qui, d'abord exilé, avait eu l'audace de rentrer en Angleterre : il a envoyé au duc de Pologne, Boleslas, les jeunes enfants d'Edmond et, pour rendre inoffensifs les deux fils d'Ethelred et d'Emma, Alfred et Édouard, réfugiés en Normandie, il a épousé leur mère, en lui arrachant la promesse que les rejetons qui naîtraient de leur union recevraient la couronne de préférence à ceux qu'elle avait eus d'Ethelred[54].

L'organisation politique et administrative donnée à l'Angleterre est également destinée à prévenir toute tentative de révolte. Cnut a conservé la division du royaume en quatre grandes circonscriptions terri-

53. Larson, *op. cit.*, p. 113.

54. Larson, *op. cit.*, p. 124 et suiv. Emma aura de Cnut le Grand deux enfants, un fils, Hartacnut, qui succédera à son père, et une fille, Gunhild, qui épousera Henri III. Cf. *supra*, p. 290.

toriales correspondant aux anciens royaumes, et placé à la tête de celles-ci des *earldoms*, grands chefs militaires qui se montrèrent parfois très durs[55]. Il a, avec la même pensée, créé la garde des *thingmen*, destinée à remplacer l'armée danoise qu'il licencia en 1018 et composée des hommes les plus riches du pays, Anglo-Saxons ou Scandinaves, ceux-ci y ayant toujours été plus nombreux[56]. Cette troupe d'élite, où la discipline était d'une extraordinaire sévérité, a été à coup sûr l'un des instruments essentiels de la domination de Cnut sur l'Angleterre.

Tout en affirmant sa force, Cnut a cherché à se concilier ses sujets en respectant leurs coutumes. En 1018, il réunit à Oxford une grande assemblée qui décide, sur sa demande, que les lois d'Edgar continueront à régir l'Angleterre[57]. Nul doute que cette mesure n'ait affermi la popularité du conquérant. En outre, l'Angleterre a joui d'une autonomie complète et ses habitants n'ont qu'exceptionnellement participé aux guerres nécessitées par l'expansion danoise. De même, on ne note aucun effort pour introduire dans le pays les institutions scandinaves, sauf sur des points de détail sans importance. Pourtant Cnut a eu une réputation de législateur, mais son activité s'est toujours exercée dans le sens de la tradition anglaise qu'il a simplement développée, et c'est en cela qu'il a fait preuve d'un réel esprit politique.

GOUVERNEMENT DE CNUT EN DANEMARK

On connaît mal les mesures qui ont marqué le règne de Cnut en Danemark. Sa popularité y a été moins accusée qu'en Angleterre. En 1026, un mouvement de sérieuse résistance, dont l'âme était le comte Ulf, lui donna de sérieuses préoccupations. Les opposants, qui lui reprochaient de séjourner sans cesse en Angleterre, proclamèrent roi son jeune fils, Hartacnut. Cnut vint alors en Danemark où l'attaque norvégienne et suédoise rendait sa présence indispensable ; il obtint la soumission des rebelles qui prirent part à la bataille de la rivière Helge, mais il garda une profonde rancune envers Ulf que, dans un moment de colère, il fit assassiner[58]. Par la suite, il n'a pas davantage vécu en Danemark et s'est déchargé de l'administration du royaume sur Harald, fils de Thurkill. Il ne semble pas qu'il ait cherché à y implanter les institutions anglaises. On constate simplement une ten-

---

55. Sur cette organisation, voir W. Stubbs, *Histoire constitutionnelle de l'Angeterre*, édition française par Ch. Petit-Dutaillis, t. I, p. 252-255.

56. Larson, *op. cit.*, p. 130-136. Une tradition voulait que seuls fussent admis parmi les *thingmen* ceux qui seraient assez riches pour acquérir une épée à deux tranchants incrustés d'or.

57. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 252 ; Larson, *op. cit.*, p. 138-139.

58. Larson, *op. cit.*, p. 221-224.

dance à substituer l'archevêque de Cantorbéry à celui de Hambourg, quand il s'agit de consacrer les évêques, mais ces évêques, c'est le roi qui les nomme et Cnut prétend s'arroger les mêmes pouvoirs ecclésiastiques que les autres souverains de la chrétienté occidentale[59].

LE GOUVERNEMENT DE CNUT EN NORVÈGE

La Norvège, lors de la conquête danoise, se débattait dans la plus lamentable anarchie. Cnut chercha à remettre de l'ordre. De là certaines innovations qui dénotent davantage l'influence des coutumes anglo-saxonnes. Le don en nature exigé des sujets norvégiens au temps de Noël, certaines lois sur les revenus, les pénalités sont une adaptation évidente des lois anglaises[60]. L'œuvre de Cnut a d'ailleurs été peu populaire en Norvège, où ne tarda pas à naître une opposition violente, dirigée surtout contre le jeune Svend.

LA POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE DE CNUT LE GRAND

L'empire danois apparaît donc, à la fin du règne de Cnut le Grand, comme une mosaïque de royaumes distincts que gouverne le même souverain. Le seul lien qui existe entre eux, en dehors de cette union personnelle, est le lien religieux ; l'empire danois est un empire chrétien.

Le roi lui-même adhère à la loi du Christ avec beaucoup de sincérité, et cette sincérité se retrouve dans toutes les manifestations de sa piété. Sans doute a-t-il plus d'une fois violé les préceptes moraux de l'Évangile : belliqueux, féroce et cruel à l'occasion, essentiellement vindicatif, peu scrupuleux quand ses intérêts sont en jeu, il a gardé une âme de Viking, mais cela ne l'empêche pas d'apprécier à sa juste valeur l'influence que peut avoir la foi qu'il professe pour le développement de la civilisation. Aussi l'évangélisation des pays scandinaves a-t-elle, pendant son règne, réalisé de nouveaux progrès avec le concours de missionnaires venus des Iles britanniques. A partir du moment où la Norvège fut conquise, Cnut n'a plus été tenu à aucune réserve envers les païens qu'il avait été obligé de ménager jusque-là et la lutte contre les idoles a pris davantage d'intensité[61].

Envers l'Église Cnut le Grand a manifesté beaucoup de déférence. Toutefois ses rapports avec elle n'ont pas eu toujours la même allure. Au début du règne, il aperçoit surtout en elle une force qui peut concourir à son œuvre et qu'il a intérêt à ménager, mais il observe une

---

59. Voir Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 639-642.
60. Larson, *op. cit.*, p. 281 et suiv.
61. Cf. surtout Taranger, *op. cit.*, p. 143 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 639-642.

certaine réserve, afin de ne s'aliéner ni l'armée danoise, où le paganisme a encore de nombreux adeptes, ni les exilés norvégiens, nombreux à la cour de Winchester. Aussi se borne-t-il à reconstruire les églises détruites par les invasions, à enrichir les monastères par des donations, à accorder aux clercs une certaine liberté [62], mais il n'ose aller plus loin. Peu à peu, sous l'influence de prélats anglais, tels qu'Ethelnoth le Bon, archevêque de Cantorbéry, et Lifing, évêque de Crediton, sa foi devient plus profonde, plus convaincue, et ses rapports avec l'Église évoluent en conséquence. Dès 1022, il organise l'Église danoise ; à sa demande, Ethelnoth consacre trois nouveaux évêques : Gerbrand, qui est installé sur le siège de Roskilde, Reginbert qui est envoyé à Fünen (Odensee) et Bernard qui est placé à la tête de la Scanie. Ces trois diocèses restent d'ailleurs subordonnés à la métropole de Hambourg, ce qui dénote l'absence de toute préoccupation politique [63].

LE PÈLERINAGE A ROME (1026-1027)

Une nouvelle étape est franchie à la fin de 1026, avec le fameux pèlerinage au tombeau des apôtres. Les raisons de ce voyage sont difficiles à démêler. Dans son message au peuple anglais, Cnut déclare qu'il a voulu accomplir un vœu déjà ancien et obtenir le pardon de ses péchés. Il est possible en effet qu'il ait voulu expier le meurtre d'Ulf dont il a certainement éprouvé des remords, mais d'autres motifs d'ordre politique ont dû s'ajouter à celui-là. Au moment d'enlever la Norvège à Olaf le Saint, Cnut a tenu sans doute à affirmer son zèle pour la foi et cherché à convaincre le pape de la légitimité de ses prétentions. Peut-être aussi s'agissait-il de rassurer Conrad II sur les conséquences de l'entreprise norvégienne et la présence de Cnut à Rome, en mars 1027, au moment du couronnement impérial, n'a sans doute pas été fortuite. Enfin il a été question, au cours des entretiens avec le pape Jean XIX, de l'Église anglaise dont l'organisation a été réglée à ce moment de concert avec le Saint-Siège. Dans son message aux Anglais, Cnut insiste sur la nécessité de payer les redevances promises à saint Pierre, mais, en même temps, il annonce qu'il a obtenu une réduction des droits exorbitants exigés des métropolitains pour l'envoi du *pallium*. D'autre part, il n'est pas douteux qu'à son retour de Rome le roi a accru son pouvoir sur l'Église anglaise : à partir de 1027, la cour de Winchester intervient constamment dans les affaires ecclésiastiques qu'elle a réellement dirigées, ce qui indique chez Cnut un

62. Larson, *op. cit.*, p. 168.
63. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 642-644 ; Steenstrup, *op. cit.*, t. III, p. 383.

souci accusé de tout ce qui concerne l'Église[64]. De plus en plus l'empire danois fait figure d'empire chrétien et ne se distingue des autres États de l'Europe occidentale que par quelques survivances de l'esprit viking tout imprégné de paganisme.

MORT DE CNUT LE GRAND (12 NOVEMBRE 1035)

Cnut est mort le 12 novembre 1035, à Shaftesbury, et il a été inhumé à Winchester, dans l'abbaye dédiée aux saints apôtres[65]. Il laissait trois fils, Svend, Harald, Hartacnut, et une fille, Gunhild, mariée au futur empereur Henri III. Il était clair que son empire ne lui survivrait pas, car déjà des fissures lézardaient de toutes parts l'édifice qu'il avait hâtivement construit. En Angleterre, il fallait compter avec la dynastie d'Ethelred dont les représentants, réfugiés en Normandie, conservaient des partisans surtout en Écosse où la domination danoise n'avait jamais pu pénétrer. Le Danemark demeurait sourdement hostile à l'union avec l'Angleterre. En Norvège le mauvais gouvernement du jeune Svend et de sa mère, et une crise économique qui s'est traduite par une horrible famine engendrent un mécontentement d'autant plus redoutable que saint Olaf, canonisé par l'Église scandinave (3 août 1031) est devenu l'objet d'un culte populaire. Deux ans avant la mort de Cnut, en 1033, une première révolte éclate, mais elle échoue. En 1035, l'arrivée d'un fils de saint Olaf, Magnus, déchaîne l'enthousiasme ; le jeune Svend doit se réfugier au Danemark avant que Cnut, déjà malade, ait eu le temps d'intervenir[66]. Cette fuite est comme le glas de l'empire danois qui va s'écrouler aussi vite qu'il s'est constitué : moins de dix ans après la mort de Cnut, il ne restera plus rien de son œuvre.

III. — La désagrégation de l'empire danois (1035-1042)

LA SUCCESSION DE CNUT LE GRAND

D'après certains historiens, Cnut le Grand aurait, de son vivant, réglé le sort de son empire et procédé à un partage entre ses fils : la Norvège eût été le lot de Svend, le Danemark serait échu à Hartacnut et l'Angleterre aurait formé la part de Harald[67]. Cette opinion est fondée sur le seul fait qu'au moment où disparaît le roi, Hartacnut était investi du gouvernement du Danemark et Svend de

64. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 138 et suiv. ; Larson, *op. cit.*, p. 221 et suiv.
65. Larson, *op. cit.*, p. 320-321.
66. Larson, *op. cit.*, p. 314-320.
67. Hodgkin, *op. cit.*, p. 417.

celui de la Norvège, tandis que Harald résidait en Angleterre, mais rien ne prouve que Cnut ait pris des dispositions pour l'avenir. La dislocation de l'empire danois, qui se produit aussitôt après sa mort, a été beaucoup moins le fruit de sa volonté que le résultat des circonstances.

MAGNUS ROI DE NORVÈGE

En 1035, la Norvège est en voie de reconquérir son indépendance. Svend, retiré en Danemark, y mourra en 1036 et, dès lors, Magnus n'aura plus devant lui aucun compétiteur. Ce fils de saint Olaf, fort du prestige de son nom et de ses brillantes qualités guerrières, s'est fait d'abord reconnaître par le pays de Trondjhem, puis par l'ensemble du royaume. La mort de Cnut ouvre devant lui un avenir plein de promesses ; celle de Svend confirme ses espoirs. Pour enlever à Hartacnut toute idée d'invasion, il lance contre lui une vigoureuse offensive qui le conduit dans les eaux danoises. C'est le début d'une guerre de deux ans (1036-1038), à la suite de laquelle les deux princes se réconcilient, se reconnaissent réciproquement leurs couronnes et conviennent que, si l'un d'eux meurt sans héritier, il aura l'autre pour successeur[68]. La mort de Hartacnut, en 1042, entraîne l'application de cette clause au profit de Magnus de Norvège qui hérite alors du Danemark. Jusqu'en 1047, le fils d'Olaf le Saint règne sur les deux royaumes[69]. Fidèle à la tradition paternelle, il défend et propage la foi chrétienne en Scandinavie avec le concours du roi de Suède, Anund Jacques, qui partage ses sentiments et ses convictions. Il lutte aussi contre les Wendes sur lesquels, avec des contingents saxons, il remporte une victoire en Schleswig[70]. Sa mort (1047) amène la séparation de la Norvège où son gendre, Harald, lui succède, et du Danemark qui reconnaît Svend Estrithson[71].

HARTACNUT ROI DE DANEMARK

On connaît mal l'histoire du Danemark sous le règne d'Hartacnut (1035-1042.) Les chroniqueurs représentent le fils de Cnut comme un être chétif, maladif, hanté toute sa vie par la pensée du jugement de Dieu et de l'éternité, mais totalement dépourvu de cette hardiesse qui avait permis à son père et à son grand-père d'écrire une des pages les plus saisissantes de l'histoire médiévale[72]. Hartacnut n'a même pas songé à revendiquer pour lui l'Angleterre où une longue période d'agitation politique prépare la chute du régime danois.

---

68. Larson, *op. cit.*, p. 336.
69. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 273.
70. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 198-199 et 276.
71. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 200-201. Cette séparation des deux royaumes amena une guerre entre le Danemark et la Norvège dont le Jutland eut particulièrement à souffrir, mais qui n'amena aucune modification territoriale.
72. Chronique anglo-saxonne, a. 1042.

HARALD, ROI D'ANGLETERRE (1035-1040)

Après la mort de Cnut, les deux femmes du roi défunt se disputent la domination de l'Angleterre. L'une Ogive, mère de Harald, s'appuie sur la Mercie et sur l'ancien *Danelaw ;* elle a pour principal soutien Léofric, comte de Mercie. L'autre, Emma, mère d'Hartacnut, a pour elle le Wessex, et le comte Godwin, qui avait joué un rôle important pendant les dernières années du règne de Cnut le Grand, combat activement en sa faveur.

C'est Ogive qui l'emporte tout d'abord. Une assemblée, où prédomine l'élément danois, se réunit à Oxford et, grâce à l'énergique pression des marins de la Tamise, acclame Harald tout en reconnaissant Hartacnut comme roi de Danemark. Le Wessex essaya de s'insurger contre cette décision ; l'abstention d'Hartacnut rendit cette opposition inefficace. Pour complaire au comte Godwin, avec lequel il fallait compter, on permit à Emma de conserver le gouvernement du Wessex, mais, à la suite d'intrigues en faveur d'un de ses enfants du premier lit, Alfred, qui, en 1037, débarqua en Angleterre, l'ambitieuse reine fut exilée en Normandie où elle s'attacha dès lors à préparer le retour des fils d'Ethelred dans l'ancien royaume de leur père[73].

HARTACNUT EN ANGLETERRE (1040-1042)

La mort de Harald (17 mars 1040) plaça Emma dans un grand embarras. Il lui fallait choisir entre Hartacnut et les fils d'Ethelred. Elle comprit très vite que l'Angleterre n'était pas encore mûre pour une restauration de la dynastie d'Alfred le Grand et ne chercha pas à contrarier la venue du seul survivant des fils de Cnut. Le jeune prince fut couronné comme roi d'Angleterre le 18 juin 1040. Son règne ne dura que deux années (1040-1042), au cours desquelles il se rendit impopulaire par ses exigences financières et ses mesures de représailles à l'égard des partisans de Harald[74]. Aussi sa mort (8 juin 1042) allait-elle amener très vite le retour des rois anglo-saxons.

RESTAURATION DE LA DYNASTIE ANGLO-SAXONNE EN ANGLETERRE

Trois candidats s'offraient pour gouverner l'Angleterre : le roi de Norvège, Magnus, qui, devenu roi de Danemark aurait ainsi reconstitué au profit de la maison de saint Olaf l'empire de Cnut ; puis un neveu de Cnut, Svend Estrith-

---

73. Chronique anglo-saxonne, a. 1035 et suiv. Cette chronique affirme positivement qu'après l'assemblée d'Oxford, Harald fut maître souverain de l'Angleterre. Il n'y a donc aucune raison de penser avec Larson, *(op. cit.*, p. 335,*)* qu'il n'eut qu'un pouvoir analogue à celui que Cnut avait autrefois délégué à Hartacnut en Danemark et à Svend en Norvège, et que c'est seulement après 1037 qu'il exerça l'autorité royale dans sa plénitude.

74. Steenstrup, *op. cit.*, t. III, p. 421 ; Larson, *op. cit.*, p. 337-338.

son ; enfin Édouard, fils d'Ethelred et d'Emma. Ce dernier fut aussitôt acclamé. Svend essaya de débarquer, puis il se ravisa et se contenta d'arracher à son rival une promesse de succession et, comme Édouard, que l'on a surnommé le Confesseur, avait fait vœu de célibat, il pouvait concevoir des espérances qui, il est vrai, ne se réalisèrent pas, car c'est Guillaume le Conquérant qui régnera après Édouard[75].

L'ŒUVRE DE CNUT LE GRAND

L'année 1042 marque donc l'échec définitif de la tentative de Cnut le Grand pour unir les deux rives de la mer du Nord sous la domination danoise. Aussi peut-on la considérer comme une date importante dans l'histoire de l'Europe occidentale dont l'évolution eût été sans doute très différente si l'empire de Cnut avait survécu à son fondateur.

Si éphémère qu'ait été l'œuvre du conquérant danois, elle a laissé des traces qui en soulignent la valeur. Cnut a fait rentrer les peuples du Nord dans la chrétienté occidentale ; bien que des réactions païennes, parfois violentes, se soient encore produites, l'influence de l'Évangile se fera de plus en plus sentir et, avec elle, celle de l'Église et de la papauté. Dès 1053, une bulle de Léon IX organise l'Islande et le Groënland qui sont rattachés, comme les autres pays scandinaves, à la métropole de Hambourg, et bientôt ce sont les îles Orcades qui, à leur tour, seront gagnées au christianisme[76]. Du même coup la civilisation scandinave s'est elle aussi transformée et rapprochée de celle des autres royaumes de l'Europe occidentale. On a pu dire avec raison que le règne de Cnut marquait la fin de l'âge viking et, pour les pays scandinaves, l'aurore de temps nouveaux[77]. C'en est fini en effet des grandes incursions maritimes : repliés sur eux-mêmes, les royaumes danois et norvégien, au lieu de s'adonner à la piraterie, se livrèrent au commerce. L'union momentanée de l'Angleterre avec le Danemark et la Norvège, l'extension de l'influence danoise sur les pays wendes ont créé un mouvement d'échanges réguliers ; les fourrures et les autres produits du Nord arrivent maintenant dans les ports anglais. Bref, le monde scandinave devient un élément de vie et non plus de destruction : c'est là, à n'en pas douter, la conséquence essentielle de l'œuvre accomplie par Cnut le Grand.

---

75. Larson, *op. cit.*, p. 338-340 ; *Cambridge medieval history*, t. III, p. 388-389.

76. Jaffé-Wattenbach, 3258. — Léon IX a constitué à ce moment une sorte de grand patriarcat du Nord en faveur de l'archevêque de Hambourg, Adalbert, mais de plus en plus, on verra se dessiner en Danemark, sous le règne de Svend, aussi bien qu'en Norvège, après la mort de Magnus, des églises nationales relevant directement de Rome. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 658-664.

77. Larson, *op. cit.*, p. 306

CHAPITRE III

Rois et vassaux pendant la première moitié du XI^e siècle

CONSÉQUENCES POLITIQUES DU RÉGIME SEIGNEURIAL

Avec la restauration de l'Empire par Otton le Grand, d'où découlent les grands problèmes extérieurs qui se sont posés après 962, le grand fait de l'histoire politique du x^e siècle est, comme on l'a déjà noté, l'installation à peu près universelle dans les royaumes occidentaux du régime seigneurial. Ce régime ayant pour caractéristique essentielle, à cette époque, l'usurpation des droits régaliens par les fonctionnaires, les mêmes questions se trouvent partout posées : les rois prendront-ils définitivement leur parti de cette situation amoindrie et se laisseront-ils arracher les dernières prérogatives qu'ils ont pu conserver ou essaieront-ils au contraire de recouvrer ce qu'ils ont été contraints d'abandonner ? Les vassaux chercheront-ils à briser les quelques entraves, plus ou moins fortes suivant qu'il s'agit de l'Allemagne ou de la France, qui s'opposent à leur indépendance totale ? Entre rois et vassaux la lutte est fatale et, de fait, elle s'engage partout avec un certain nombre de traits communs, mais aussi avec des variantes qu'il importe de mettre en relief.

I. — L'affaiblissement du pouvoir royal en Allemagne[1]

LE POUVOIR ROYAL D'OTTON LE GRAND

De tous les États occidentaux le royaume germanique est celui où le régime seigneurial a été le plus vigoureusement combattu et où, grâce à la politique de redressement opérée par Henri I^er

1. Voir les ouvrages indiqués p. 132, n. 1, 161, n. 1 et les notes 1, 87, 126, 179 du chapitre 1.

et par Otton Ier, l'autorité monarchique a le mieux réussi à reconquérir les positions perdues lors du naufrage général qui a suivi la disparition de l'empire carolingien. Tout d'abord, grâce à l'association du fils aîné à la couronne du vivant de son père, le principe héréditaire a pu se maintenir : à la mort de Henri Ier (936) et à celle de ses successeurs, l'élection n'a fait que consolider les liens créés par le sang et cette tradition est devenue si forte qüe, le jour où la dynastie saxonne viendra à s'éteindre, c'est en faveur du plus proche parent des Ottons que s'élèvera finalement la voix des princes. De plus, le pouvoir royal a repris, sous Otton Ier, le caractère souverain qu'il avait perdu pendant les règnes de Louis l'Enfant (900-911) et de Conrad Ier (911-918). Comme on l'a fort bien remarqué [2], les rois saxons ont le même *bannum*, c'est-à-dire le même pouvoir général de commandement que les rois carolingiens, auquel s'ajoute le droit de grâce par lequel ils peuvent tout à la fois remettre les peines édictées par leurs vassaux et en infliger eux-mêmes pour toutes les infractions à leurs ordres. Ils disposent d'une puissante administration qui sert fort bien leurs tendances absolutistes : la cour carolingienne a subsisté avec ses grands officiers qui sont les conseillers ordinaires du souverain et l'on a repris l'habitude de réunir de grandes assemblées auxquelles l'assistance est strictement obligatoire pour tous ceux qui y sont convoqués sous peine d'être considérés comme des rebelles [3]. On a vu enfin qu'Otton Ier avait réussi à faire des ducs, vrais maîtres de l'Allemagne au milieu du Xe siècle, ses *ministeriales*, à imposer aux margraves, aux comtes et même aux évêques le rôle de mandataires investis d'une fonction publique. En un mot tous, laïques ou ecclésiastiques, ne sont que les instruments de l'absolutisme monarchique [4].

Toutefois, si Otton Ier a fait évoluer les institutions dans un sens favorable à la couronne, il n'a pu effacer les souvenirs du passé ni supprimer, dans les anciens cadres toujours subsistants, des ambitions mal contenues et impatientes d'être satisfaites. Très habilement il les a paralysées en procédant à une sorte de reclassement des duchés qui les a placés entre les mains de ses parents ou de ses amis : la Bavière a été donnée à son frère Henri, marié à Judith, veuve de l'ancien duc Arnulf ; la Souabe au gendre de celui-ci, Burchard ; la Franconie à

2. Voir surtout Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. VI, p. 461 et suiv. ; Schröder-Künssberg, *Deutsche Rechtsgeschichte*, p. 121-122 et 527 ; Ganshof, *Quelques aspects de l'histoire de l'Empire au XIe siècle*, p. 13 et suiv.

3. Waitz, *op. cit.*, t. V, p. 409-411 et t. VI, p. 329-331 ; Schröder-Künssberg, *op. cit.*, p. 530 ; Ganshof, *op. cit.*, p. 16-17.

4. Cf. *supra*, p. 135.

Hermann de Billung, homme de toute confiance. Grâce à ces ingénieuses mesures, la royauté saxonne n'a pas connu de résistance véritable jusqu'en 973, mais de tels moyens ne pouvaient avoir qu'une efficacité momentanée et, comme par ailleurs la restauration de l'Empire, en posant la question italienne, a contraint Otton Ier à de fréquentes absences, il en est résulté, dans l'exercice du pouvoir royal, une certaine détente qui a permis aux plus ambitieux parmi les ducs de reprendre espoir. Lorsque le grand empereur aura disparu, il naîtra une opposition qui ne fera que s'accroître en fonction des circonstances extérieures : les obligations nées de la restauration de l'Empire vont amener le déclin de l'absolutisme monarchique en Allemagne.

L'opposition bavaroise sous Otton II

Otton Ier est mort le 7 mai 970[5]. Dès le mois de novembre de la même année, son fils Otton II, auquel les princes avaient pourtant renouvelé le serment de fidélité[6], se trouve aux prises avec de sérieuses difficultés, créées par la disparition du duc de Souabe, Burchard. Fidèle à la politique paternelle, Otton II remet le duché à son propre neveu Otton, fils de l'ancien duc de Lorraine, Conrad le Roux. Or, la veuve de Burchard, Hadwig, une femme énergique et dominatrice, convoitait pour elle-même la succession du défunt et elle fit partager ses rancunes à son frère, le duc de Bavière, Henri II surnommé le Querelleur, cousin d'Otton II, personnage ambitieux, remuant, agité, très désireux d'agrandir son duché et d'y affermir son autorité combattue par l'épiscopat[7]. Dès 974, une coalition est formée où entrent la mère de Henri II et de Hadwig, Judith, l'évêque Abraham de Freising, les ducs Boleslas II de Bohême et Mesko Ier de Pologne[8].

Otton II, mis au courant de ce qui se tramait contre lui, convoqua les rebelles à sa cour et prononça contre eux de dures sentences : le duc Henri et l'évêque Abraham furent emprisonnés, l'un à Ingelheim, l'autre à Corvey ; Judith dut prendre le voile et une armée allemande alla dévaster la Bohême (975). En 976, Henri, qui avait réussi à s'enfuir et à regagner la Bavière, essaya bien de provoquer une insurrection, mais, poursuivi par Otton II qui occupa Ratisbonne, il n'eut d'autre

5. Cf. *supra*, p. 207.
6. Uhlirz, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Otto II und Otto III*, p. 31.
7. Henri II le Querelleur et Hartwig étaient les enfants de Henri, frère d'Otton Ier, auquel l'empereur avait remis la Bavière et qui avait épousé Judith, fille de l'ancien duc Arnulf. Henri Ier était mort en 955 ; Henri II avait alors quatre ans et Judith avait exercé la régence en son nom. Cf. Doeberl, *Entwickelungsgeschichte Bayerns*, t. I, 1906, p. 114.
8. Uhlirz, *op. cit.*, p. 50-51 ; Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 114-115.

ressource que de se réfugier en Bohême où il ne tarda pas à apprendre son excommunication et sa déposition. Une nouvelle tentative, en 977, eut un égal insuccès : Henri le Querelleur trouva pourtant un allié inattendu, Henri, fils de l'ancien duc Berthold, auquel Otton II avait remis, deux ans plus tôt, la Carinthie détachée de la Bavière qui avait été elle-même incorporée à la Souabe. Les deux princes s'emparèrent un moment de Passau où, bientôt assiégés par Otton II, ils durent capituler (1er octobre 977). Henri le Querelleur fut emprisonné à nouveau, Henri de Carinthie déposé et exilé. Ce dernier rentrera en grâce en 983 et recouvrera son duché ; Henri le Querelleur sera élargi, à son tour, lorsque Otton II aura succombé (7 décembre 983) mais, loin de désarmer, il va profiter des embarras résultant de la minorité d'Otton III pour essayer d'arracher la couronne à la maison de Saxe[9].

LA MINORITÉ D'OTTON III

Le premier soin de Henri le Querelleur, dès qu'il apprit la nouvelle de la mort d'Otton II, fut de s'assurer de la personne du jeune prince et de revendiquer la régence. Bientôt, encouragé par l'archevêque de Trèves, Egbert, et par l'évêque de Metz, Thierry, il osa même prétendre à la couronne, mais les grands restèrent sourds à ses avances : ni Conrad de Souabe, ni Bernard de Saxe, ni Henri le jeune, duc de Bavière et de Carinthie, ne manifesteront la moindre envie de substituer au représentant de la dynastie saxonne le seigneur turbulent et brouillon qui s'offrait pour succéder à Otton II. De son côté l'épiscopat persistait dans sa fidélité à la descendance d'Otton le Grand et le prestige de l'archevêque de Mayence, Willigis, était tel qu'il eût été impossible de contrecarrer sa volonté[10].

Dès lors, malgré l'appui du duc de Bohême, Boleslas, et celui du roi de France, Lothaire, qui espéra un moment profiter de la crise pour reconquérir la Lorraine[11], la tentative de Henri le Querelleur est vouée à un échec. Proclamé roi à Quedlinbourg par quelques-uns de ses partisans (23 mars 984), il doit, devant l'attitude décidée du duc de Saxe, Bernard, qui a réuni une armée pour le combattre, renoncer à ses rêves ambitieux. A la suite d'une entrevue, à Worms, avec l'archevêque Willigis de Mayence et le duc Conrad de Souabe, il se rencontre avec les impératrices, Théophano et Adélaïde, auxquelles il rend le petit

9. Uhlirz, *ob. cit.*, p. 77-80, 92 et suiv. ; Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 115-117. Cf. aussi Wahnschaffe, *Das Herzogthum Kärnthen*, Klagenfurt, 1878, p. 3 et suiv.

10. Le volume d'Uhlirz s'arrête à la mort d'Otton II. On connaît surtout ces événements par Thietmar, IV, 1, par les *Annales Quedlinburgenses* et aussi par deux lettres de Gerbert (*épist.* 34 et 37).

11. Cf. *supra*, p. 105.

Otton III. L'année suivante (985) il confirme sa soumission et obtient qu'on lui restitue son duché, à l'exception de la Carinthie qui ne lui reviendra qu'après la mort de Henri le Jeune (5 octobre 989)[12].

C'est la fin de l'opposition bavaroise. Jusqu'à son dernier jour (28 août 995), Henri le Querelleur ne troublera plus la paix et son fils, Henri III, qui deviendra en 1002 l'empereur Henri II, témoignera sa fidélité à Otton III en l'accompagnant en Italie, en travaillant aussi, sans grand succès d'ailleurs, à l'extension de l'influence allemande du côté de la Hongrie[13]. Au fond, la dynastie saxonne n'a couru aucun danger sérieux, parce que le principe de l'hérédité monarchique était assez solidement figé pour résister à toute attaque dirigée contre lui et aussi parce que l'appui de l'épiscopat, conscient de ses propres intérêts, ne lui a failli à aucun moment. Les prérogatives de la couronne restent telles qu'elles étaient sous le règne d'Otton le Grand et le régime seigneurial n'a pas fait le moindre pas en avant. La disparition d'Otton III, à l'âge de vingt-deux ans, sans héritier direct, en permettant aux ducs et autres dignitaires d'intervenir dans la désignation de la personne royale, ouvre au contraire une période de luttes infiniment plus graves que celles qui ont été menées sans beaucoup de méthode par le bouillant Henri le Querelleur[14].

LA CRISE DYNASTIQUE EN 1002

A la mort d'Otton III (24 janvier 1002), la dynastie saxonne est encore représentée par la branche bavaroise : Henri III, fils de Henri le Querelleur, est le petit neveu d'Otton le Grand. C'est un personnage plutôt effacé qui se distingue plus par sa piété et par sa dignité de vie que par sa valeur personnelle. Il était facile de découvrir parmi les princes un candidat plus reluisant. A défaut du duc de Saxe, Bernard, et du duc de Lorraine, Frédéric, qui se récusaient, on pouvait mettre en avant le duc de Souabe, Hermann, gendre de Conrad, roi de Bourgogne, dont la réputation d'intelligence et d'énergie était universelle, et le margrave de Misnie, Ekkehard, rendu populaire par les succès qu'il avait remportés dans la lutte contre les Slaves[15]. L'un et l'autre convoitaient la royauté et étaient décidés à mettre en œuvre

12. La seule version détaillée est celle de Thietmar, IV, 1 et suiv. Cf. aussi *Annales Quedlinburgenses*, a. 984 et 985. Cf. Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 118.

13. Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 118-119.

14. Doeberl (*op. cit.*, t. I, p. 114) fait très justement remarquer que l'opposition bavaroise n'a jamais eu un caractère particulariste ; elle est due uniquement à la jalousie ambitieuse de Henri le Querelleur. Il semble qu'à la fin du x^e^ siècle le cadre des duchés nationaux ait beaucoup perdu de sa solidité.

15. On lui devait notamment d'avoir soumis les Wilzes et prévenu l'ambition naissante de Boleslas Chrobri, duc de Pologne.

tous les moyens nécessaires pour arriver à leurs fins. La mort d'Ekkehard, qui fut assassiné le 29 avril 1002, ne laissera, en face de Henri de Bavière, que le seul Hermann de Souabe[16].

Henri disposait de précieux appuis : outre l'appoint de son propre duché, il pouvait compter sur le concours de la plupart des grands dignitaires ecclésiastiques dont l'influence était indiscutable. En revanche les princes laïques, lors des obsèques d'Otton III à Aix-la-Chapelle (5 avril 1002), s'étaient, pour la plupart, montrés favorables à la candidature d'Hermann de Souabe. Seule la Franconie penchait pour le duc de Bavière et l'attitude de la Saxe, depuis la mort d'Ekkehard de Misnie, demeurait énigmatique. Poussé par les évêques, notamment par Henri de Würtzbourg, par Burchard de Worms et par Willigis de Mayence, Henri se décida à affronter la lutte. Il se laissa couronner et sacrer par Willigis (7 juin 1002), ce qui lui valut l'adhésion immédiate des seigneurs franconiens et lorrains. Il marcha alors contre Hermann qui, voyant la Saxe se rallier au petit neveu d'Otton le Grand, jugea prudent de se soumettre : le 1er octobre, il vint trouver Henri pieds nus, lui demanda pardon et obtint sa grâce[17].

Le principe héréditaire avait finalement triomphé du principe électif, mais non sans de sérieuses contestations : l'intervention des ducs ne s'était pas réduite, comme précédemment, à une simple ratification. Aussi Henri II n'aura-t-il pas la même assurance que ses prédécesseurs et son autorité s'amoindrira sous le coup des défaites extérieures qui auront leur retentissement à l'intérieur du royaume.

L'OPPOSITION SOUS HENRI II

C'est en effet à la suite de l'échec de la politique impériale en Lombardie et en Bohême[18] qu'éclate la première insurrection. Dès 1003, au moment même où la situation devient tout à fait sérieuse du côté de l'Est, Henri II est obligé d'ajourner son expédition contre Boleslas de Pologne pour dissoudre la conjuration qui risquait d'en compromettre le succès. Le margrave de Misnie, Guncelin, le margrave du Nord, Henri de Schweinfurth et son parent, le margrave Ernest d'Autriche, donnent des signes d'agitation inquiétante ; le propre frère du roi, Brunon, qui escomptait la succession de Henri à la tête du duché de Bavière et voyait se dessiner une solution différente de celle qu'il avait espérée, s'apprêtait lui aussi à grossir le nombre des mécon-

16. Hirsch, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich II*, t. II, p. 193 et suiv.
17. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 212-230 ; Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 118-119.
18. Cf. *supra*, p. 234-235.

tents. Aussi, avant de s'engager contre la Pologne, Henri préféra-t-il mettre ses adversaires hors d'état de nuire : il dévasta les terres de Henri de Schweinfurth qui, après avoir essayé de se défendre dans Cronach (Creussen), près de la frontière de Bohême, finit par se réfugier auprès de Boleslas, accompagné de Brunon qui pactisait ainsi avec le pire ennemi de son frère ; Ernest se laissa prendre et encourut un moment la peine de mort, commuée par la suite en une forte amende. Les autres rebelles eurent finalement honte de leur conduite et vinrent solliciter le pardon du roi qui, après quelques mois d'emprisonnement, leur restitua leurs biens qu'il avait tout d'abord confisqués : Brunon trouva dans l'évêché d'Augsbourg une compensation qui ne lui fut pas désagréable et, une fois entré dans l'Église, ne donna plus aucun tourment à son frère [19]. Seul Guncelin continua à avoir des relations avec Boleslas ; sa perfidie croissante fut enfin déjouée en 1009 par son neveu, le margrave Hermann : il fut alors privé de sa marche qui fut remise à Hermann, puis envoyé en captivité à Halberstadt, sous la garde de l'évêque Arnulf, auprès duquel il restera prisonnier jusqu'en 1017 ; à cette date la liberté lui sera rendue, à la demande de l'archevêque de Magdebourg, Taginon [20].

Henri II s'est heurté du côté de l'Ouest à une opposition non moins redoutable qui l'a également gêné dans sa lutte contre la Pologne. En 1009, il est en effet obligé d'interrompre celle-ci pour venir en Lorraine où les événements prenaient une tournure d'autant plus dangereuse que les résistances venaient de sa propre famille ou plutôt de celle de la reine Cunégonde.

Le roi s'était montré plus que prévenant à l'égard de ses beaux-frères : l'un d'eux, Henri de Lützelbourg, lui avait succédé en 1004 à la tête du duché de Bavière [21] ; les autres nourrissaient des ambitions illimitées : Thierry s'était indûment emparé de l'évêché de Metz et, en 1008, le troisième, Adalbéron, briguait la succession de Liudolf au siège archiépiscopal de Trêves. Le roi, qui avait quelques raisons de se défier de lui, donna sa préférence à un dignitaire de l'église de Mayence Mégingaud. A cette nouvelle, Adalbéron s'empara du palais archiépiscopal et s'y fortifia, prêt à le défendre par les armes. Henri II ne pouvait tolérer pareille rébellion : il vint occuper Trêves, fit sacrer Mégingaud qui ne put pourtant se maintenir dans la ville et dut s'installer

19. Hirsch, *op. cit.*, t. I, p. 263 et suiv.
20. Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 276-280.
21. Doeberl, *op. cit.*, t. I, p. 122.

à Coblentz. Adalbéron, persévérant dans sa révolte, noua une véritable coalition contre le roi avec ses deux frères, Thierry, évêque de Metz, et Henri V de Bavière. La situation devenait, de ce fait, extrêmement grave. En 1009, Henri II fut obligé de venir en Lorraine ; il ravagea les terres de l'évêché de Metz, s'empara de Sarrebrück, sans pouvoir expulser Adalbéron. Il se retourna ensuite contre la Bavière et prononça la déchéance de son beau-frère, Henri, qui finira pourtant par se soumettre en 1017 et recouvrera son duché l'année suivante, mais Thierry, qui en 1018 reviendra, lui aussi, à de meilleurs sentiments, et Adalbéron n'en garderont pas moins leurs sièges épiscopaux [22].

AFFAIBLISSEMENT DU POUVOIR ROYAL

Ainsi, pendant les premières années de son règne Henri II s'est trouvé aux prises avec une opposition acerbe qui a le plus souvent coïncidé avec des embarras extérieurs et qu'il a cherché à apaiser par une politique de conciliation plutôt que par une répression intransigeante et sans rémission. Il en est résulté un affaiblissement évident du pouvoir royal. Le roi n'a plus ses vassaux en main comme autrefois et, pour éviter de grossir le nombre des rebelles, il évite de disposer à sa guise des duchés, marches ou comtés qui, de plus en plus, apparaissent comme la propriété intangible de certaines familles. En Saxe, quand le duc Bernard disparaît (1011), son fils lui succède, quoiqu'il ne se recommande ni par sa valeur ni par son caractère brutal et emporté qui aliénera à l'Allemagne certaines tribus slaves [23], mais son élimination, qui eût évité à Henri II certains ennuis extérieurs, eût déchaîné la guerre civile. De même, lorsque, le 1er avril 1012, le jeune Hermann de Souabe vient à mourir, son duché passe à son beau-frère, Ernest de Bamberg, qui avait participé à la rébellion de 1003 et ne donnait que de médiocres garanties [24]. De ce fait, le régime seigneurial se fige dans le royaume de Germanie d'où Otton le Grand avait voulu l'éliminer, mais il faut reconnaître qu'il eût été difficile à Henri II d'opposer les mêmes barrières et de résister par la force.

A cela plusieurs raisons. D'abord Henri II, malgré sa parenté avec la dynastie saxonne, n'aurait pu devenir roi sans l'assentiment des princes et l'absence d'héritier direct, en rendant nécessaire après sa

---

22. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 402 ; Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 281-284.
23. Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 302-303.
24. Hirsch, *op. cit.*, t. II, p. 313-314. Il y a pourtant une exception : après la mort du duc Conrad de Carinthie, Henri II a déshérité son fils et donné le duché à Adalbéron lui-même margrave de Carinthie; mais il est fort probable que le roi, en cette circonstance, a obéi à des scrupules religieux, car le mariage de Conrad avec Mathilde, sœur du duc Hermann III, était considéré comme illicite par l'Église.

mort une nouvelle élection, donne à ceux-ci une importance qu'ils n'avaient pas autrefois. A cette cause de faiblesse s'en ajoute une autre qui provient de l'absence d'un domaine royal : Henri II n'a pu conserver la Bavière après avoir reçu la couronne ; aussi ne dispose-t-il pas d'une force matérielle équivalente à celle des autres ducs ; il est réduit à l'impuissance, s'il ne trouve des concours parmi ses grands vassaux. Enfin, l'étendue de l'Empire et la multiplicité des problèmes extérieurs ne lui ont pas laissé le loisir de gouverner l'Allemagne ; les randonnées lointaines, auxquelles l'ont obligé les affaires de Pologne d'Italie et de Bourgogne, en le tenant trop longtemps éloigné de son royaume, ont permis aux ducs, margraves, comtes, de prendre, en l'absence du souverain, des habitudes d'indépendance qui ont beaucoup contribué à l'amoindrissement du pouvoir royal.

Une seule force réelle subsiste, l'appui de l'Église, toujours reconnaissante à l'empereur d'une puissance territoriale sans cesse accrue. Encore peut-on observer, même de ce côté, certains symptômes alarmants. Des prélats, comme Héribert de Cologne et Gisiler de Magdebourg, comme Bernard d'Hildesheim et Arnulf d'Halberstadt, se sont laissé entraîner dans l'opposition et ont fait cause commune avec les adversaires de Henri II. Au début du règne, notamment, Bernard d'Hildesheim a reçu le prétendant Ekkehard dans sa ville épiscopale et lui a rendu les honneurs royaux, tandis que Gisiler se prononçait pour Hermann[25]. A Trèves et à Metz, les résistances, également d'ordre politique, ont été encore plus accusées. Ce sont là des indices d'une désagrégation dans le cadre national. Toutefois Henri II ne s'est pas laissé intimider et il a maintenu, avec plus de fermeté que dans ses rapports avec les princes laïques, les prérogatives de la couronne. Jamais les élections épiscopales n'ont été moins libres : à Magdebourg, après la mort de Gisiler (1004), le roi tient tête aux chanoines et, après bien des péripéties, impose son candidat, Taginon ; à Hambourg, il nomme, comme successeur à Liéwizon, le chapelain Hermann, bien que l'archevêque défunt eût recommandé son vicaire général, Oddon ; à Halberstadt, en 1023, il substitue l'abbé de Fulda, Brandag, à Hermann dont on sollicitait la désignation[26]. L'Église est donc restée au pouvoir du roi et elle lui demeure généralement attachée. Henri II a continué à son égard les faveurs dont les Ottons l'avaient comblée et le nombre des comtés appartenant aux évêques s'est sensiblement accru

25. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 397 et suiv.
26. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 401-403.

sous son règne [27], mais que ce dernier bastion de la défense monarchique vienne à sauter, la royauté allemande aura perdu tout pouvoir.

L'AVÈNEMENT DE CONRAD II

Le règne de Conrad II de Franconie (1024-1039), loin d'enrayer le déclin de la monarchie en Allemagne, l'a au contraire précipité. Pourtant, parmi les souverains qui se sont succédé jusqu'au milieu du XIe siècle, nul n'a été plus autoritaire, plus convaincu de ses droits, plus énergique dans la répression des soulèvements seigneuriaux, mais les circonstances qui ont entouré son avènement l'ont contraint à de nouvelles et très décisives concessions.

A la mort de Henri II, survenue le 13 juillet 1024, il n'y a plus aucune descendance masculine d'Otton Ier. Dans ces conditions, c'est l'élection qui va décider entre les deux compétiteurs qui aspirent à la couronne, Conrad de Franconie, arrière-petit-fils d'Otton Ier par sa grand'mère, Edgitha, et le neveu de celui-ci, Conrad le Jeune. Lors de l'assemblée de Kamba (4 septembre 1024), l'initiative de l'archevêque de Mayence, appelé à donner le premier son avis, rallie à Conrad l'aîné les prélats et les princes, à l'exception des ducs de basse et de haute Lorraine, Gothelon et Thierry ; mais ceux-ci, après avoir essayé d'entraîner dans leur opposition les évêques de Nimègue, de Verdun, d'Utrecht et de Liége, constatent très vite l'insuccès de leur tentative et, cédant aux conseils de l'abbé Odilon de Cluny, de l'archevêque de Cologne et de l'évêque de Cambrai, se préparent à s'incliner devant le fait accompli, lorsque le soulèvement du beau-fils de Conrad II, le duc Ernest de Souabe, remet tout en question (1025) [28].

Ernest, qui convoitait le royaume de Bourgogne, voyait d'un mauvais œil les travaux d'approche de Conrad II pour l'annexer à ses propres États [29]. Il fit partager ses ressentiments à l'ancien compétiteur de Conrad II, Conrad le Jeune, qui se trouvait mal récompensé de son désintéressement. Gothelon et Thierry jugèrent que l'occasion était bonne pour recommencer la tentative avortée ; le duc de Franconie, le comte Welf II et plusieurs seigneurs de la haute Allemagne se laissèrent entraîner. Une réconciliation intervint pourtant au début

---

27. Les évêques de Paderborn, Hildesheim, Magdebourg, Würtzbourg, Worms, Utrecht, Cambrai, ont ainsi reçu, sous le règne de Henri III, les pouvoirs comtaux. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 409-410.

28. Bresslau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Konrad II*, t. I, p. 1 et suiv. Conrad II avait épousé Gisèle, veuve du duc Hermann de Souabe, qui, de ce premier lit, avait eu un fils, Ernest. Celui-ci avait succédé à son père et ses rapports avec Conrad II furent d'abord excellents.

29. Cf. *supra*, p 254-255.

de 1026 et le duc de Souabe accompagna son beau-père en Italie, mais Welf, profitant de cette absence, donna le signal de l'insurrection en s'emparant d'Augsbourg. Ernest, aussitôt dépêché par l'empereur pour le ramener à la raison, s'empressa de faire cause commune avec lui et alla piller l'Alsace, tandis que la Haute-Lorraine s'agitait à la voix de Thierry qui venait de succéder à son père Frédéric, mort en Italie le 2 février 1027[30].

Revenu en Allemagne. Conrad II convoque les rebelles devant une assemblée qu'il reunit à Ulm. Ernest de Souabe, ne se sentant pas très solide, n'ose se dérober et vient solliciter son pardon, accompagné de Welf. L'empereur les fait emprisonner l'un et l'autre avec leurs complices, puis va ravager la Souabe où quelques seigneurs essayaient de prolonger la résistance, se rencontre à Worms avec son cousin, Conrad le Jeune, accouru lui aussi pour faire sa soumission et auquel, après quelques semaines d'emprisonnement, il restitue ses fiefs, non sans avoir détruit ses châteaux[31]. Ernest lui-même sera grâcié, mais, peu sensible à cet acte de clémence, il intriguera de nouveau, jusqu'au jour où il trouvera la mort dans un combat (17 août 1030)[32].

CONRAD II ET L'HÉRÉDITÉ DES FIEFS

La mort d'Ernest de Souabe met fin à toute opposition et il n'est pas douteux que Conrad II ait inspiré une crainte respectueuse, messagère de la tranquillité et de l'ordre intérieur. Cependant c'est sous son règne que le régime seigneurial a conquis en Allemagne, comme en Italie, des positions définitives. On a vu comment, dans la péninsule, une constitution célèbre a consacré l'hérédité des fiefs[33]. Wipon affirme que l'empereur a accepté en Allemagne le même mode de transmission et il n'y a pas lieu de soupçonner la véracité de cette affirmation que corroborent certains exemples précis[34] : on constate en effet que dans la marche de Misnie aussi bien que dans les comtés de Ratisbonne et de Stade, les fils héritent de la dignité paternelle. En ce qui concerne les duchés, la politique de Conrad II est plus complexe : tantôt, l'hérédité a triomphé brutalement, comme en Lorraine où, après la mort de Frédéric, son plus proche parent, Gothelon, recueille son duché (1033), malgré l'inconvénient que pouvait présenter l'union sous un même pouvoir de la haute et de la basse Lorraine ; tantôt, tout en s'inspirant du même

30. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 92-98, 116, 197-204.
31. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 210-222.
32. Bresslau, *op. cit.*, t. I, p. 287-289 et 301-303.
33. Cf. *supra*, p. 258.
34. Wipon, c. 6. Cf. Waitz, *op. cit.*, t. VI, p. 60 ; Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 368.

principe, Conrad II s'arrange pour faire tourner l'hérédité au bénéfice de de la royauté : en Bavière, le duc Henri étant mort sans enfant (27 ou 28 février 1026), il remet le duché à son propre fils, Henri, alors âgé de dix ans, mais il se trouve que Henri, à part le prince hongrois Émeric, est le plus proche parent du défunt ; en Souabe, au duc Ernest succède son frère, Hermann IV, mais, lorsque Hermann disparaît à son tour, le duché revient à la mère des deux princes qui n'est autre que l'impératrice Gisèle et, par elle, à Henri, fils de l'empereur [35]. La politique de Conrad II est en somme une combinaison de celle de Henri Ier et de celle d'Otton le Grand. Comme Henri, le roi prend son parti des usages inhérents au régime seigneurial, mais, comme Otton, il s'efforce, par certaines habiletés, d'en tirer le meilleur parti possible. Il persiste d'ailleurs à considérer les ducs, margraves, comtes comme des fonctionnaires de la couronne et il le leur rappelle parfois avec une certaine brutalité [36], mais, en admettant l'hérédité de leurs offices, il assigne un temps limité à ses prétentions. D'autre part, il a voulu s'attacher la petite féodalité, en décidant que les vassaux d'ordre inférieur pourraient, en certaines circonstances, être convoqués directement par le roi, et s'assurer éventuellement contre les ducs des concours qui pouvaient lui être très précieux, mais cette politique ne pouvait, elle aussi, que compromettre l'avenir et préparer en Allemagne l'avènement d'un régime analogue à celui dont souffraient les autres monarchies occidentales, en sorte que, par un singulier paradoxe, c'est le plus despote parmi les empereurs des Xe-XIe siècles qui a le plus largement contribué à la transformation féodale du royaume germanique.

POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE DE CONRAD II

La politique religieuse de Conrad II devait aboutir, par d'autres voies, au même résultat. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur son attitude hostile à la réforme de l'Église [37]. Ce qu'il faut noter avant tout, c'est que par son intervention constante dans les affaires ecclésiastiques et par la désinvolture avec laquelle il les a traitées, il a accentué le mécontentement de l'épiscopat. Il considère en effet les évêques comme de simples fonctionnaires et n'admet pas de leur part la moindre résistance à sa volonté ; il légifère en toutes

35. Giesebrecht, *Deutsche Kaiserzeit*, t. II, p. 285, estime que les duchés font exception à la règle commune. Cette affirmation est démentie par les faits qui viennent d'être cités. Seule la Carinthie a fait exception : en 1036, Conrad II l'a donnée à Conrad le Jeune, après l'avoir enlevée au duc Adalbéron; mais l'attitude de celui-ci était plus qu'équivoque et il pouvait y avoir danger à laisser le duché dans sa famille.

36. Voir en particulier sa lettre de 1027 au duc de Saxe, Bernard, au margrave du Nord, Bernard, et au comte de Stade, Siegfried. Cf. Bresslau, *op. cit.*, t. II, p. 352, n. 2.

37. Cf. *supra*, p. 260-261.

choses, même en ce qui concerne la liturgie, sans se soucier des traditions canoniques, modifie à son gré les circonscriptions diocésaines, enlève des comtés et des abbayes à des évêques pour les donner à d'autres et pourvoit aux vacances épiscopales, sans même informer le métropolitain du ressort[38]. Pour toutes ces raisons, il a ébranlé parmi le haut clergé la popularité dont avaient joui tous ses prédécesseurs et son attitude à l'égard d'Aribert de Milan[39] n'était pas faite pour enrayer le mouvement de désaffection et de défiance que l'on observe pendant les dernières années du règne.

HENRI III

La mort de Conrad II (4 juin 1039) a provoqué une détente momentanée. L'empereur, pour éviter une nouvelle élection après sa mort, avait pris la précaution de rétablir implicitement l'hérédité de la couronne en faisant proclamer et couronner roi, dès le 14 avril 1028, son fils, le futur Henri III, qui fut, à partir de cette date, associé à tous les actes de son gouvernement. Par sa piété le jeune prince s'était concilié de bonne heure la sympathie de tous les hommes d'Église ; d'autre part il avait pris personnellement part aux affaires de Hongrie et aux expéditions contre les Slaves, achevant par là de créer autour de lui une atmosphère de confiance ; la modération de son gouvernement, succédant au despotisme de Conrad II, acheva d'affermir sa popularité, si bien que les premières années du règne furent tout à fait paisibles. Une fois de plus, les problèmes extérieurs, en étant la source de continuelles absences, faciliteront les visées ambitieuses de certains princes cupides ; les dangers de la politique suivie par Conrad II, contre laquelle Henri III essaiera timidement de réagir, surgiront alors en un relief impressionnant.

Le nouveau roi s'imagine en effet que, malgré les concessions antérieures, il peut toujours disposer des duchés à sa guise. Cette prétention manifestement périmée, est à l'origine des difficultés qu'il a rencontrées à l'Ouest et à l'Est, en Lorraine et en Bavière.

L'OPPOSITION LORRAINE

Le 19 avril 1044, mourut le duc Gothelon qui, depuis 1033, gouvernait à la fois la haute et la basse Lorraine, avec le concours, depuis plusieurs années, de son fils aîné, Godefroy le Barbu qui se trouvait par là désigné comme son héritier. Henri III veut, au contraire, rétablir la division du duché abolie par son père, et donne la Basse-Lorraine au cadet du défunt,

38. On trouvera plusieurs exemples curieux dans Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 544 et suiv.
39. Cf. *supra*, p. 258-259.

Gothelon II. Godefroy s'insurge contre cette décision ; il est déposé et prend les armes ; en 1045, il est vaincu et emprisonné à Halle, mais, en 1046, la mort sans postérité de Gothelon II, investi de la totalité du duché, remet tout en question. Pour affirmer sa prérogative royale, Henri III rend à Godefroy, avec la liberté, la possession de la Haute-Lorraine, mais transfère la Basse-Lorraine à un prince de la maison de Luxembourg, le comte Frédéric. Godefroy paraît un moment se rallier à cette combinaison, mais, dès que le roi est parti pour l'Italie où il va chercher la couronne impériale, il s'insurge à nouveau, négocie avec le roi de France, Henri Ier, qui, sur les représentations énergiques de Wason, évêque de Liége, n'ose persévérer dans un projet de marche sur Aix-la-Chapelle, réussit du moins, après cet échec, à s'assurer le concours du comte de Flandre, Baudouin V, qui avait pourtant reçu la marche d'Anvers des mains de l'empereur. Au moment où celui-ci va s'engager en Hongrie, le complot éclate et jusqu'à sa mort (1055), Henri III ne connaîtra plus un moment de répit : en 1047, il échoue dans une expédition sur le Bas-Rhin et doit abandonner Nimègue où ses partisans sont massacrés ; l'énergique résistance de Wason à Liége lui permet du moins de reconstituer une armée, mais il lui faut encore deux ans (1047-1049) pour obtenir la soumission des rebelles. Encore Bandouin V se révolte-t-il à nouveau en 1050, ce qui amène la dévastation de la Flandre, mais n'empêche pas, en 1051, l'occupation de Mons par le fils du comte, également nommé Baudouin, à la suite de son mariage avec Richilde, veuve de Hermann, à qui appartenait cette ville. Deux nouvelles campagnes, en 1054 et 1055, n'aboutissent à aucun résultat et le mariage de Godefroy le Barbu avec Béatrix de Toscane[40] fortifie encore l'opposition lorraine. La question de l'Ouest n'est pas résolue au moment où meurt Henri III[41].

L'OPPOSITION BAVAROISE

La question bavaroise, en revanche, a été dénouée quelques mois avant la disparition de l'empereur, mais après lui avoir donné des soucis analogues.

Au moment où il recueillait la succession paternelle, Henri III était duc de Bavière. Jusqu'en 1042 il garda le duché, mais, à cette date, ne pouvant plus l'administrer tout en dirigeant la politique extérieure, il le livra à Henri, fils aîné du comte de Luxembourg, en y ajoutant la

40. Cf. *supra*, p. 269.

41. Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 201-237 et 292-295 ; t. II, p. 1-9 ; 106-107, 150-153, 275-283, 317-318 ; Pirenne, *op. cit.*, t. I, p. 77 et suiv. ; Parisot, *Histoire de Lorraine*, t. I, Paris 1919, p. 297-300.

Souabe qu'il gouvernait aussi par lui-même. A la mort de Henri VII (1047), Otton III de Schweinfurth reçut la Souabe et le comte palatin Conrad de Zütphen la Bavière; mais, en 1053, Henri III transféra ce dernier duché à son fils aîné, Henri, et ce fut pour lui l'origine des plus lourdes difficultés. Conrad ne voulut pas accepter la sentence qui le frappait ; il groupa autour de lui pas mal de mécontents, dont l'évêque de Ratisbonne, Gebhard, et le duc de Carinthie, Welf ; jusqu'à sa mort (15 décembre 1055), Conrad ne cessa d'agiter le pays, sans doute de concert avec Baudouin de Flandre et Godefroy de Lorraine, sans que Henri III, retenu en Italie ou ailleurs, pût organiser une répression efficace. Cependant, avant de mourir, l'empereur, qui avait successivement institué comme duc de Bavière son fils Henri, puis Conrad (mort le 10 avril 1055), put encore une fois disposer du duché, cette fois en faveur de sa femme, l'impératrice Agnès qui le gouverna jusqu'en 1061[42].

LA ROYAUTÉ GERMANIQUE A LA MORT DE HENRI III

La mort de Henri III (5 octobre 1056) est pour l'Allemagne une véritable catastrophe. La situation extérieure, ou l'a vu, est loin d'être brillante. A l'intérieur, il faut compter avec les ducs que le roi ne peut plus manœuvrer à sa fantaisie et qui revendiquent le privilège de disposer par eux-mêmes de leurs dignités suivant les usages successoraux. Margraves et comtes jousisent du même privilège, formellement reconnu par Conrad II, et sur lequel il est désormais impossible de revenir. Comme l'héritier de l'empereur défunt, le jeune Henri IV, né sans doute en 1052, a tout au plus quatre ans, une régence est nécessaire et cela n'est pas fait pour rendre de la vigueur au pouvoir monarchique affaibli. Aussi le régime seigneurial, déjà installé en Allemagne à la mort de Henri III, va-t-il s'affermir encore davantage ; ducs, margraves et comtes manifesteront par des actes positifs qu'ils se considèrent comme indépendants de la couronne et ainsi se préparera le mouvement qui, au début de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, aboutira à l'élction comme antiroi, à la place de Henri IV déposé, du duc de Souabe, Rodolphe de Rheinfelden (1077).

LA MINORITÉ DE HENRI IV

L'impératrice Agnès, après la mort de Henri III, assume la régence au nom de son fils Henri IV. Elle se heurte immédiatement à toutes sortes de difficultés qu'elle résout d'ailleurs avec beaucoup de prudence. Baudouin V de Flandre espère, à la faveur d'une minorité, compléter

42. Steindorff, *op. cit.*, t. I, p. 147-148, t. II, p. 222-233 et 319-325.

les avantages précédemment acquis, Dans la marche du Nord, la mort du margrave Guillaume, tué dans un combat malheureux contre les Liutices (10 septembre 1056), ouvre une crise de succession inquiétante : le demi-frère du défunt, Otton, évincé par Udon de Stade qui avait toute la confiance de la cour, cherche à soulever la Saxe. En Franconie, Frédéric de Gleichberg s'insurge, tandis qu'à la frontière de l'Elbe les Slaves s'agitent à nouveau[43].

Devant cette effervescence générale, la régente procède avec méthode : elle désarme Baudouin V en lui reconnaissant la possession de tous les fiefs qui étaient rattachés à la Flandre au temps de Henri II[44]. Dans l'été de 1057, elle conduit Henri IV à Paderborn et la mort d'Otton au combat de Haus-Neindorf, en assurant à Udon la succession de la marche du Nord, ramène la tranquillité en Saxe. En Franconie enfin, l'insurrection de Frédéric de Gleichberg est réprimée sans difficulté[45]. Partout le calme est rétabli et, grâce à la sagesse d'Agnès, il semble que le règne de Henri III continue. Toutefois la régente, pour éviter le mécontentement des princes, est contrainte à une politique d'abandon. A la mort d'Otton III de Souabe (28 septembre 1057), elle remet ce duché à Rodolphe de Rheinfelden, le futur antiroi, qu'elle a d'ailleurs soin de fiancer à l'une de ses filles, Mathilde[46], et, pour dédommager le comte Berthold, auquel Henri III avait promis la succession d'Otton, elle l'investit de la Carinthie (1061)[47]. Au même moment, elle se désiste du gouvernement de la Bavière, qu'elle administrait depuis la mort de son second fils, Conrad, en faveur de comte saxon Otton de Nordheim[48]. Malgré ces concessions, elle sera renversée, en avril 1062, par un coup d'État dont les véritables organisateurs seront l'archevêque de Cologne, Annon, et le nouveau duc de Bavière[49]. Ainsi s'affirme le triomphe de la haute féodalité allemande, devenue plus forte que la royauté. Or, au même moment, l'Église romaine s'affranchit de la tutelle germanique et la chute du césaropapisme impérial, coïncidant avec celui de l'absolutisme royal, c'est une crise terrible qui s'ouvre pour la monarchie franconienne. Elle sera marquée tout à la fois par la lutte contre la papauté et par la lutte contre les princes allemands, désormais inséparables l'une de l'autre.

---

43. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. I, p 39-42.
44. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 18.
45. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 42-43.
46. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 47-48.
47. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 209.
48. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 210-212.
49. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 274 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 714-715.

II. — La France sous les premiers Capétiens [50]

APOGÉE DU RÉGIME SEIGNEURIAL

En France, le changement de dynastie de 987 coïncide avec l'apogée du régime seigneurial[51]. Au moment où Hugue Capet reçoit la couronne, devenue vacante par la mort du Carolingien Louis V, le royaume est partagé en une quinzaine de grands domaines, véritables États provinciaux, gouvernés par des dynasties héréditaires, qui échappent totalement à l'action royale et se subdivisent eux-mêmes en une foule de seigneuries vassales dont les titulaires ont plus ou moins usurpé, à leur tour, les droits régaliens. La carte de France offre l'aspect d'une vaste mosaïque où émergent cependant quelques unités destinées à former les grands fiefs.

LES GRANDS FIEFS

Au Nord, entre l'Escaut, la mer du Nord et la Canche, une ancienne marche carolingienne a formé la Flandre, dont le comte ou marquis est encore suzerain des comtés de Ternois et de Boulenois. Plus au Sud, le Vermandois n'est plus qu'un petit comté dont le centre est Saint-Quentin. La Champagne a au contraire gardé l'importance qu'elle avait à la fin de la période carolingienne : elle englobe, sous la domination d'Herbert le Jeune, les villes de Troyes, Meaux, Provins et Vitry, puis l'Omois, le Morvois, le Tardenois, l'Ornois et les comtés vassaux de Brienne et de Rosnay. Le duché de Bourgogne, qui lui fait suite au Sud, a une structure assez complexe : il comprend d'abord les comtés d'Autun, Beaune, Avallon, Auxerre et Nevers qui relèvent directement du duc, représenté par un vicomte, puis les comtés de Mâcon, d'Auxois, de Duesmois, d'Atuyer, de Chaunois et de Sens, tous à peu près indépendants ; le comte de Champagne est vassal du duc de Bourgogne pour le comté de Troyes ; en revanche, le Tonnerrois, le Boulenois et le Barrois dépendent de l'évêque de Langres.

L'Ouest est partagé en une série de principautés dont certaines sont déjà bien constituées. C'est le cas de la Normandie qui, limitée vers

---

50. On trouvera une étude d'ensemble de la question dans Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2e p., *Les premiers Capétiens*, p. 144 et suiv. Puis on consultera les monographies dont les règnes des pemiers Capétiens ont été l'objet, à l'exception de celui de Henri Ier : F.Lot, *Études sur le règne de Hugue Capet et la fin du Xe siècle*, Paris, 1903 ; Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (996-1031), Paris, 1885 ; A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, Paris, 1912. Voir aussi les ouvrages relatifs à la France, cités p. 161, n. 1, et L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906 ; Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, Paris, 1903 ; H. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne depuis le VIe siècle jusqu'au milieu du XIIe siècle*, Paris, 1859-1865, 8 vol. ; L. Valin, *Le duc de Normandie et sa cour*, Paris, 1909.

51. Cf. *supra*, p. 107-109

l'Est par l'Epte et la Bresle, s'étend, le long de la côte, de l'Epte au Couesnon ; son duc est le plus puissant des grands vassaux, car la plupart des comtés lui appartiennent. A côté de la Normandie, l'ancien vicomte de Tours a formé, de pièces et de morceaux, par l'annexion de Blois, de Châteaudun et de Chartres, un État assez fort qui jouera un rôle important sous les premiers Capétiens. Le comté de Maine est encore indépendant et le comté d'Anjou n'est qu'une petite principauté qui, sous le gouvernement de Foulque Nerra (987-1040), tendra à devenir l'un des grands fiefs de l'Ouest. La Bretagne enfin, convoitée par les comtes d'Anjou, par les comtes de Chartres et par les ducs de Normandie, est actuellement partagée entre les comtes de Nantes et de Rennes qui, pour échapper à la suzeraineté des maisons voisines, essaient de prêter directement hommage au roi.

Au sud de la Loire, on distingue cinq États principaux : d'abord le duché d'Aquitaine où Guillaume IV Fiérebrace n'a de pouvoir véritable que sur le comté de Poitiers : les comtes d'Auvergne, d'Angoumois, de Saintonge et de Périgord, les vicomtes de Limoges, les seigneurs d'une partie du Berry sont ses vassaux, mais n'ont guère de rapports avec lui. Entre la Garonne et les Pyrénées, la Gascogne, où les comtes de Bordeaux usurpent parfois le titre du duc, est une unité assez flottante où se pressent, en bordure de la montagne, un bon nombre de comtes ou de vicomtes indépendants. La marche de Toulouse, à laquelle sont annexés les comtés d'Albigeois et de Quercy, a aussi son existence propre, de même que la marche de Gothie, ancienne Septimanie, dont le titulaire, Raymond II, comte de Rouergue, cadet de la maison de Toulouse, ne règne guère qu'à Narbonne et à Rodez, sans pouvoir faire respecter son autorité par les comtes de Nîmes, Substantion, Agde, Lodève, Béziers et Minerve. Enfin la marche d'Espagne s'étend au nord et au sud des Pyrénées orientales, avec Barcelone pour capitale, et demeure à peu près étrangère aux affaires du royaume.

Tels sont les divers États — on ne saurait employer un autre terme — qui composent le *regnum Francorum*[52]. Cette simple revue fait ressortir la différence qui existe entre la France et l'Allemagne, scindée en quelques duchés moins nombreux et d'un caractère ethnique plus marqué. D'autre part, tandis qu'au temps des Ottons, les ducs et leurs subordonnés sont encore des fonctionnaires de la couronne, Hugue Capet n'exerce sur les grandes unités provinciales qu'une

52. Nous avons emprunté les éléments de ce tableau à Lot, *Hugue Capet*, p. 191-215. Voir aussi : Pfister, *op. cit.*, p. 209 et suiv., le chapitre de Luchaire (Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 2e p., p. 39 et suiv.) et le t. IV de l'ouvrage de Flach, *Les origines de l'ancienne France*.

suzeraineté illusoire. En Allemagne, la royauté a pour tâche de maintenir ses prérogatives ; en France, elle doit les reconquérir.

L'ÉGLISE

Dans le royaume de Germanie, l'Église est entrée dans les cadres du régime seigneurial et devenue une grande puissance territoriale, mais, comme elle est à l'abri de toute hérédité, le roi est resté le maître des évêchés dont il nomme les titulaires. En France, sur soixante-dix-sept diocèses que comprend le *regnum Francorum*, il n'y en a guère que vingt à vingt-cinq dont Hugue Capet désigne les évêques ; encore sont-ils presque tous situés dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Sens[53]. Par suite, le pouvoir du roi sur l'Église est beaucoup plus limité et celui des grands feudataires, maîtres des « évêchés seigneuriaux », s'accroît d'autant. L'évêque jouit d'ailleurs, le plus souvent, d'une réelle indépendance ; il a, assez fréquemment, acquis le pouvoir temporel au moins dans sa cité épiscopale, mais il ne dispose pas de l'immense puissance domaniale qui lui a été conférée en Germanie. Le rôle politique de l'épiscopat sera très important à certaines heures et, avec la féodalité, l'Église apparaît en France comme la grande force avec laquelle la royauté devra compter.

LE POUVOIR ROYAL

Il résulte de tout ce qui précède que le pouvoir royal demeure très effacé : Hugue Capet est sous la dépendance étroite de la féodalité qui l'a élu, de l'Église qui l'a sacré; il ne peut rien sans l'une et sans l'autre. Cependant il ne faudrait pas exagérer cette faiblesse de l'autorité monarchique qui, quoique très amoindrie, garde dans son jeu certains atouts qu'elle pourra faire valoir au moment opportun.

Tout d'abord Hugue Capet est le maître d'un État analogue à ces unités provinciales dont il a été parlé plus haut : c'est le domaine royal dont l'absence, à partir du XI^e^ siècle, pèsera terriblement sur les destinées de la royauté germanique[54]. Ce domaine est constitué à la fois par les pays que Hugue possédait personnellement au moment de son élection et par ceux qui proviennent de l'héritage carolingien, soit, d'une part, la région de Paris, Étampes, Orléans, Melun, et, de l'autre, les pays d'Aisne et Oise avec Compiègne, Reims et Laon. Toutefois, à la fin du X^e^ siècle, de nombreuses inféodations en ont diminué l'importance : pour témoigner sa reconnaissance à son fidèle Bouchard, Hugue Capet lui a cédé le comté de Melun et même, un moment, celui de

---

53. En dehors de ces provinces, le roi ne nomme guère que l'archevêque de Bourges et les évêques du Mans, de Langres et du Puy. On trouvera une carte des évêchés dans Lot, *op. cit.*, p. 222-223.

54. Cf. *supra*, p. 309.

Paris ; de même il a donné la ville de Laon à l'évêque qui est aussi le maître à Reims, à Châlons et à Noyon. D'ailleurs l'autorité du roi est supplantée par celle de petits vassaux laïques, tels que les comtes de Vendômois, de Corbonnais, de Gâtinais, de Valois, du Soissonnais, du Vexin français, du Beauvaisis, de l'Amiénois, du Ponthieu et le vicomte de Bourges, sans compter les seigneurs de moindre importance dont les donjons commanderont bientôt les routes qui relient les différentes villes du domaine[55].

Tels quel, ce domaine est loin d'être négligeable. Il est d'abord admirablement situé et, pour peu que le roi puisse l'agrandir, il lui apportera la force matérielle nécessaire pour rendre effectives les prérogatives toutes théoriques rattachées à sa situation de suzerain.

On ne saurait en effet méconnaître la valeur des droits que le roi tire du lien vassalique par lequel les grands feudataires se rattachent à lui. Si pratiquement ils sont ses égaux, juridiquement il leur est supérieur : il peut exiger d'eux le service de cour et les convoquer à des assemblées pour traiter, suivant l'expression célèbre de Fulbert de Chartres, « de la justice, de la paix, de l'état du royaume, de l'honneur de l'Église »[56] ; il est la source de tout droit et peut promulguer des ordonnances générales communes à tous ceux qui font partie du *regnum Francorum ;* il est aussi le gardien de la paix et sa justice est supérieure à toute autre justice. En outre, à ce pouvoir fondé sur le droit féodal s'en ajoute un autre qui lui vient du sacre : le roi est l'« oint du seigneur », ce qui lui confère une force morale, un prestige religieux qui le rendent supérieur à ses grands vassaux[57]. Qu'il ait un jour les moyens suffisants pour exercer ces diverses prérogatives, et l'absolutisme monarchique s'édifiera sur les ruines du régime seigneurial, mais ces moyens il s'agit de les créer par l'extension du domaine royal, par d'habiles interventions dans les conflits entre grands vassaux. C'est à cette double tâche que vont s'appliquer les premiers Capétiens dans leurs rapports avec le monde féodal, mais, auparavant, il a fallu régler la question dynastique qui, en 987, prime toutes les autres.

LA QUESTION DYNASTIQUE

Après l'élection et le sacre, Hugue Capet se trouve en face d'un compétiteur, Charles, duc de Basse-Lorraine, frère de Lothaire et dernier représentant de la famille carolingienne, dont les chances sont loin

55. Lot, *op. cit.*, p. 187-191 ; Pfister, *op. cit.*, p. 86 et suiv.
56. On trouvera ce texte de Fulbert de Chartres, dans Pfister, *op. cit.*, p. 150.
57. Sur le pouvoir du roi à la fin du x^e^ siècle, voir Pfister, *op. cit.*, p. 141 et suiv.

d'être nulles. Dans son duché Charles trouve une bonne partie des forces nécessaires à la lutte et, d'autre part, il conserve, dans l'ancien domaine carolingien, des intelligences grâce auxquelles il peut, avec le concours d'un bâtard de Lothaire, Arnoul, pénétrer dans Laon ; il a désormais une excellente base d'opérations (mai 988), et Hugue Capet le comprend si bien qu'il essaie aussitôt de reprendre la ville, mais, par deux fois, il échoue (juin et octobre 988)[58].

Les choses prenaient mauvaise tournure pour le roi capétien qui n'est pas au bout de ses déceptions. Le 23 janvier 989, la mort de l'archevêque de Reims, Adalbéron, le prive de son plus solide appui[59]. Avec l'espoir de dissocier les forces adverses, il donne comme successeur au fidèle prélat cet Arnoul qui avait livré Laon à Charles de Lorraine. C'est de sa part une grosse maladresse : il mécontente Gerbert, ami et collaborateur du défunt, qui escomptait son héritage, et ne réussit qu'à perdre Reims que, par une abominable trahison, Arnoul remet aussitôt à Charles de Lorraine[60]. Cette fois, la partie semble perdue pour lui. Toutes ses tentatives d'intimidation échouent : il somme Arnoul de comparaître devant un concile, à Senlis, et se heurte à une dédaigneuse fin de non recevoir ; il en appelle au pape Jean XV, dont il sollicite la condamnation de l'archevêque rebelle, et ne peut décider le pontife à rompre le silence[61]. Il ne lui reste plus d'autre solution que celle des armes : avec six mille hommes il se jette sur le Laonnais, mais il suffit d'une sortie de Charles pour qu'il batte en retraite : la guerre n'a pas mieux réussi que la diplomatie et c'est une ruse savante, ourdie par l'évêque de Laon, Ascelin, qui rétablit la situation : le peu scrupuleux prélat s'arrange pour faire tomber entre les mains de Hugue Capet Charles de Lorraine, sa femme et ses deux fils, Louis et Charles (29 mars 991). Tous sont emprisonnés à Orléans et, grâce à ce dénouement imprévu, Hugue Capet est désormais sûr de régner[62].

Si Charles de Lorraine est hors d'état de nuire, il reste encore

---

58. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 222 et suiv., *Hugue Capet*, p. 6-12. Les manœuvres diplomatiques de Charles de Lorraine ont moins bien réussi ; ses efforts pour détacher de Hugue Capet, l'archevêque de Reims, Adalbéron, ont été vains. De son côté, Hugue n'a pas été plus heureux dans sa tentative pour régler le différend par la médiation de l'impératrice Théophano que Charles a repoussée.

59. Lot, *Derniers Carolingiens*, p. 236. Sur le rôle antérieur d'Adalbéron, cf. *supra*, p. 105-108.

60. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 249 et suiv. ; *Hugue Capet*, p. 14-18, et appendice I.

61. Lot, *Hugue Capet*, p. 18-27. Jean XV a peut-être cédé à la pression de Théophano qui a suivi de très près les événements de France et souhaitait au fond le succès de Charles de Lorraine, mais il faut reconnaître aussi que le procès d'Arnoul, s'il avait été entamé à la demande de Hugue Capet, aurait eu un caractère exclusivement politique et nullement canonique.

62. Lot, *op. cit.*, p. 27-32.

Arnoul dont il y a toutes raisons de se défier. Hugue Capet cherche à se débarrasser de lui en le faisant condamner par un concile qu'il réunit à Saint-Basle de Verzy, au diocèse de Reims, et auquel il arrache sans difficulté une sentence de déposition, suivie de l'élection de Gerbert comme archevêque de la grande métropole (17-21 juin 991)[63]. Toutefois ce procès, anticanonique au premier chef, puisqu'on ne pouvait reprocher à Arnoul aucune faute d'ordre ecclésiastique, produit une certaine émotion à la cour pontificale : Jean XV, après avoir vainement essayé d'éclaircir l'affaire par l'intermédiaire de deux légats, mande à Rome les évêques français et, avec eux, Hugue Capet et son fils Robert. Le roi défend aux prélats de se rendre à l'appel du pape et convoque à Chelles un nouveau concile qui ose prétendre que « si le pape de Rome avance une opinion contraire aux canons des Pères, elle doit être tenue pour nulle, conformément à la parole de l'Apôtre : fuyez l'hérétique. » Dès lors, le conflit entre la royauté capétienne et le Saint-Siège s'envenime de plus en plus, malgré les efforts conciliateurs du pape qui se heurtent toujours à l'intransigeance de Hugue Capet : le 1er juillet 995, un troisième concile, réuni à Reims, maintient les décisions prises à Saint-Basle. C'est seulement après la mort de Jean XV (avril 996), bientôt suivie de celle de Hugue Capet (24 octobre 996), que l'on s'achemine vers une solution définitive. Le nouveau pape, Grégoire V, avec son énergie parfois brutale, inaugure son pontificat en suspendant tous les évêques qui avaient pris part au concile de Saint-Basle et provoque par là une panique générale. Par ailleurs le roi Robert, pour éviter l'excommunication qui le menace en raison de son « union incestueuse » avec sa cousine Berthe, se montre disposé à céder et envisage immédiatement le départ possible de Gerbert qui précipite les événements en quittant Reims pour se réfugier auprès d'Otton III. Arnoul est rétabli (février 998), ce qui n'empêche pas Robert d'être frappé d'anathème pour son mariage contraire aux canons, et il n'a plus le moindre désir de reprendre la lutte contre la maison capétienne[64]. La question dynastique est enfin réglée et rien

63. On a conservé deux versions opposées et parfois contradictoires de l'histoire du concile de Saint-Basle, celle de Gerbert et celle de l'*Historia Francorum Senonensis*, l'une favorable, l'autre nettement hostile à Hugue Capet. M. Lot. *op. cit.*, p. 31-81, a généralement suivi la première sur laquelle il y aurait peut-être lieu de faire quelques réserves, notamment en ce qui concerne le rôle de l'archevêque de Sens, Séguin, qui présida le concile. Cf. A. Fliche, *Séguin, archevêque de Sens, primat des Gaules et de Germanie* (977-999) dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXIV, 1909, p. 149-206. Il est à remarquer que le concile était loin d'être un concile national ; il ne comprenait que les suffragants de Reims, les archevêques de Sens et de Bourges, les évêques d'Orléans, Auxerre, Langres et Mâcon.

64. Lot, *op. cit.*, p. 83-128.

n'empêchera désormais le roi de s'adonner à l'œuvre qui le sollicite.

LE RÈGNE DE HUGUE CAPET (987-996)

Hugue Capet n'a pas attendu la fin des luttes dynastiques pour entreprendre cette tâche. Dès la première année de son règne, il s'est hâté d'assurer l'avenir de sa dynastie en ressuscitant à son profit un usage carolingien : quelques mois après son élection, il a associé à la royauté son fils aîné, Robert (30 décembre 987)[65]. C'était de sa part un trait de géniale audace. Grâce à cette fiction, le pouvoir royal, exercé en commun, devient tout à la fois indivisible et héréditaire : comme il n'y a division ni du royaume ni des attributions, lorsque l'un des deux rois disparaît, l'autre reste investi de la fonction qu'il exerce seul ; aucune élection n'est nécessaire et l'idée d'un partage entre les fils du défunt ne peut être envisagée. Hugue Capet a créé de la sorte un précédent qui se perpétuera sous ses successeurs : Robert associera à sa puissance son fils Hugue, puis, après la mort de celui-ci, son second fils, Henri Ier, lequel fera sacrer, de son vivant, son fils Philippe, quoique encore mineur.

En outre, Hugue a fixé l'orientation de la politique capétienne dans ses rapports avec ses vassaux. D'une part, il a essayé d'accroître le domaine royal : non content d'y englober les possessions carolingiennes, il a annexé Senlis et Dreux, par suite de l'extinction des dynasties locales[66]. D'autre part, il est intervenu dans la guerre qui mettait aux prises deux de ses grands vassaux, le comte d'Anjou, Foulque Nerra, et le comte de Blois, Eude Ier[67]. En février 996, au moment où Eude assiège Foulque dans Langeais, il paraît sur la Loire et oblige le comte de Blois à solliciter une trêve qui permet à l'Angevin d'éviter une défaite[68].

Sans doute il ne faudrait pas exagérer la valeur de ces divers événements. Il n'en est pas moins vrai que le rôle politique joué par Hugue Capet atteste de sa part une réelle intelligence de la situation ; ce roi, dont les chroniqueurs n'ont laissé aucun portrait, a pu, tour à tour, s'effacer et se mettre en avant ; par sa modération, qui n'exclut pas

---

65. Pfister, *op. cit.*, p. 141-142.

66. Lot, *Hugue Capet*, p. 189 et 158. Hugue a été malheureusement obligé d'abandonner Dreux à Eude de Chartres pour prix du concours qu'il lui avait apporté dans la lutte contre Charles de Lorraine, mais il fut mal récompensé de cette concession ; Eude, presque aussitôt après, a revendiqué Melun qui appartenait au roi et a réussi à s'en emparer ; grâce au concours des Normands, Hugue Capet put reprendre la ville (991). Cf. *ibid.*, p. 159-161.

67. Sur cette guerre, voir Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 17 et suiv.

68. Halphen, *op. cit.*, p. 27-28. Sur la chronologie de cette expédition, cf. *ibid.*, p. 28, n. 2, qui rectifie les dates adoptées par Lot, *Hugue Capet*, p. 174-177.

l'énergie, il a maintenu les positions de la royauté en face des grands vassaux et permis à sa dynastie de se perpétuer.

ROBERT LE PIEUX (996-1031)

Le successeur de Hugue Capet, son fils Robert le Pieux, continue, de 996 à 1031, l'œuvre paternelle. Il est beaucoup mieux connu. Son biographe, Helgaud, a dépeint sa physionomie avec beaucoup d'art, rendant assez bien compte des deux traits fondamentaux de son caractère : la piété et l'activité. Ce n'est pas seulement, comme on l'a cru longtemps, un prince qui excelle à chanter au lutrin ; c'est aussi un chevalier qui aime la chasse et la guerre : il participera en personne à toutes les expéditions du règne et ne craindra pas de s'exposer lui-même aux sièges de Bourges et de Sens. Si soumis qu'il soit aux lois de l'Église, il ne leur sacrifiera pas les exigences de son tempérament sensuel : par passion pour sa cousine Berthe, veuve du comte de Blois, qu'il épousera illicitement après avoir répudié sa première femme, Suzanne[69], il acceptera d'être, pendant cinq ans, sous le coup de l'anathème et c'est seulement la stérilité de cette union, condamnée par l'Église, qui le décidera à se séparer de Berthe, pour épouser Constance d'Arles dont la fécondité compensera le mauvais caractère[70].

LA CONQUÊTE DE LA BOURGOGNE

Le règne a brillante allure au début. Le 15 octobre 1002, le duc de Bourgogne, Henri, oncle de Robert, meurt sans laisser d'enfants. Sa succession est revendiquée tout à la fois par le roi et par un vassal d'Henri, le comte de Bourgogne, Otte-Guillaume. Otte prend les devants et occupe le duché. Robert ne se laisse pas intimider : au printemps de 1003, il se met en campagne, échoue devant Auxerre, mais ravage la Bourgogne jusqu'à la Saône. En 1005, sa ténacité est récompensée par des succès décisifs : il prend Avallon et Auxerre, se fait reconnaître à Autun ; Sens, au contraire, lui résistera jusqu'en 1015, et la prise de Dijon complétera la même année celle de la grande capitale religieuse. La mort de Brunon, évêque de Langres (31 janvier 1016), lui enlève ses derniers adversaires. A ce moment, la conquête de la Bourgogne peut être considérée comme achevée et elle augmente singulièrement la puissance royale. Robert confie l'administration du duché à son fils Henri, mais il en reste le maître et c'est seulement

---

69. Suzanne était la fille de l'ancien roi d'Italie, Bérenger, et de Willa ; elle avait épousé en premières noces le comte de Flandre, Arnoul II, mort en 988, et était beaucoup plus âgée que Robert.

70. Sur les mariages de Robert, voir Pfister, *op. cit.*, p. 41 et suiv.

Henri Ier qui l'inféodera à son frère Robert, perdant ainsi tout le bénéfice de l'exploit accompli par son père[71].

ROBERT LE PIEUX ET LA FÉODALITÉ

En même temps qu'il accroît le domaine royal, Robert s'efforce aussi d'affermir son pouvoir sur le monde féodal. Il donne, comme on l'a déjà noté, son appui au mouvement en faveur de la paix de Dieu[72]. Il tient tête à la petite féodalité du domaine et réprime courageusement ses excès : il n'hésite pas, par exemple, à détruire le château d'Yèvre dont le possesseur, un certain Arnulf, inquiétait les moines de Saint-Benoît-sur-Loire ; en Berry, il inflige le même sort à celui de Déols, dont le seigneur, Eude, se montrait cruel à l'égard des moines de Massay (999), mais il ne peut empêcher l'opiniâtre baron de reconstruire sa forteresse qu'il revient aussitôt assiéger, sans succès cette fois ; il rase enfin le château de Gallardon, très redouté des chanoines de Chartres[73].

Robert a été moins heureux dans ses rapports avec les grands vassaux. Sans doute on relève à son actif quelques interventions, comme celle qui, en 1014, mit fin à une guerre entre le comte Eude II de Blois et le duc Richard de Normandie[74], mais c'est aussi pendant son règne que l'on voit s'ébaucher l'opposition féodale qui, par la suite, portera les plus terribles coups à la monarchie capétienne. En 1023, le comte de Blois et Chartres, Eude II, annexe la Champagne avec Troyes et Meaux, sans que le roi ait pu prévenir l'encerclement de son domaine par un prince particulièrement dangereux[75]. Eude est en effet le type de l'ambitieux dénué de scrupules, habile à dénicher les subtilités qui serviront de prétextes à ses conquêtes, passionné pour les combats et les mêlées sanglantes, incapable de vivre dans le repos et toujours prêt à troubler la quiétude de ses voisins. Pendant le règne de Robert, la lutte contre l'Anjou l'a surtout occupé[76], mais, après la perte de Saumur (1026) et un échec devant Amboise (1027), il va tourner d'un autre côté sa dévorante activité. Aussi, à la mort de Robert (20 juillet 1031), malgré les brillants résultats obtenus au cours du règne, la situation est-elle par certains côtés inquiétante pour la royauté.

---

71. Pfister, *op. cit.*, p. 246-270.
72. Cf. *supra*, p. 186.
73. Pfister, *op. cit.*, p. 161-163.
74. Pfister, *op. cit.*, p. 214-216.
75. Pfister, *op. cit.*, p. 239 et suiv. Sur Eude II, voir L. Lex, *Eudes comte de Blois, de Tours, de Chartres, de Troyes et de Meaux* (995-1037), Troyes, 1892, et Landsberger, *Graf Odo I von der Champagne*, Berlin, 1878.
76. Voir Halphen, *op. cit.*, p. 33 et suiv.

HENRI Ier (1031-1060)

Le successeur de Robert Ier, son fils Henri Ier, n'a pas la valeur de son père et de son aïeul. Bien que les traits de sa physionomie demeurent encore dans une certaine pénombre, on peut dire qu'il ne ressemble pas à ses prédécesseurs. Il a soulevé la réprobation des hommes d'Église pour sa proverbiale avidité qui l'a porté à vendre sans scrupules les évêchés et autres dignités ecclésiastiques [77]. Son intelligence semble avoir été plutôt médiocre ; s'il a fait preuve en maintes circonstances de bravoure et de vertus chevaleresques, il n'a pu tenir tête aux puissants adversaires avec lesquels il a été obligé de s'affronter.

LA CRISE DYNASTIQUE ET LA LUTTE CONTRE LA MAISON DE BLOIS

Le règne s'ouvre par une crise familiale. Le plus jeune fils de Robert le Pieux, qui répond lui aussi au nom de Robert, dispute la couronne à son frère aîné avec l'aide de sa mère, la reine Constance, qui avait toujours manifesté une préférence à son égard. Eude de Blois trouve là une occasion inespérée d'entrer en lice et se prononce en faveur du jeune compétiteur. Naturellement ses voisins, qui sont aussi ses rivaux, à savoir le duc de Normandie et le comte d'Anjou, restent fidèles à Henri, ainsi que le comte de Flandre. Eude, grâce à la complicité de Constance, occupe Sens. Henri est obligé de se réfugier en Normandie, mais il ne tarde pas à reprendre l'offensive et, avec Foulque Nerra, comte d'Anjou, vient mettre le siège devant Sens où il ne paraît pas avoir réussi à rentrer (juillet-août 1032). Finalement Constance revient à de meilleurs sentiments ; la paix est rétablie et, pour dédommager Robert, Henri Ier lui abandonne le duché de Bourgogne, annulant ainsi le grand avantage obtenu sous Robert le Pieux [78]. Il continue à lutter péniblement contre Eude II qui, au même moment, dispute le royaume de Bourgogne à Conrad II ; de là un rapprochement entre l'empereur et le roi de France qui ont une entrevue à Deville, sur la Meuse (mai 1033). De ce fait, la guerre se trouve reportée en Champagne et en Lorraine, où elle se poursuit jusqu'à la mort d'Eude, au combat de Bar (15 novembre 1037) [79]. La disparition du redoutable seigneur ne ramène pas la paix ; Henri Ier doit combattre encore plu-

---

77. Dans son traité *Adversus simoniacos*, III, 7, le cardinal Humbert le qualifie de « tyran de Dieu », de « fils de perdition et antéchrist » et l'accuse d'avoir péché contre le Saint-Esprit plus que Simon le Magicien lui-même. Sur sa politique religieuse, cf. A Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, p. 103-104.

78. Raoul Glaber, III, 9 ; Clarius, a. 1031 (Duru, *Bibl. hist. Yonne*, t. II, p. 503-504) ; Hugue de Fleury (*Rec. hist. France*, t. XI, p. 158). Cf. Halphen, *op. cit.*, p. 45-46.

79. Cf. *supra*, p. 255, et Poupardin, *Royaume de Bourgogne*, p. 162-171.

sieurs années contre ses deux fils, Étienne et Thibaud, qui se sont partagé ses États, l'un ayant pris Blois et Chartres, l'autre la Champagne, mais il détourne assez habilement la guerre vers l'Anjou en accordant au comte Geoffroy Martel, successeur de Foulque Nerra, l'investiture de la Touraine. Finalement, Étienne et Thibaud sont battus à Nouy et contraints à la paix (1044)[80]. Toutefois c'est seulement en 1055, à la mort du vicomte Rainard, que Henri Ier pourra enfin récupérer Sens[81] et que se terminera la crise commencée au début du règne.

HENRI Ier ET LA NORMANDIE

Cette crise a eu un autre contre-coup inattendu. Dans sa guerre contre Eude de Blois, Henri Ier a dû faire appel au concours des Normands. Pour les remercier de l'appui qu'ils lui avaient prêté, il avait cédé à leur duc, Robert le Diable, le Vexin français. Il fut mal récompensé de cette nouvelle amputation du domaine, car le successeur de Robert le Diable, Guillaume le Bâtard, quoique le roi l'eût secouru contre ses barons révoltés et aidé dans sa lutte contre le comte d'Anjou, Geoffroy Martel[82], allait devenir son plus terrible ennemi.

Du jour où se dessina cette menace, la politique de Henri Ier ne manqua pas d'habileté. Il se rapprocha du comte d'Anjou, Geoffroy Martel, menacé lui-même par l'ambition grandissante du jeune duc (1052) et encouragea la féodalité normande dans sa résistance à un absolutisme qui s'annonçait très dur. En 1054, une armée royale et une armée angevine envahissent la Normandie ; la première pénètre dans le pays de Caux et la seconde dans la région d'Évreux, mais Eude, frère du roi, se laisse battre à Mortemer et Henri Ier signe avec Guillaume une paix aux termes de laquelle il abandonne son allié angevin, ce qui amène la défaite de Geoffroy Martel. En 1058, le roi et le comte d'Anjou essaient de prendre leur revanche, mais ils sont de nouveau vaincus à Varaville, sur la Dives ; ils poursuivent cependant la guerre qui n'est pas terminée, au moment où meurt Henri Ier (4 août 1060)[83].

LE ROYAUME CAPÉTIEN A LA MORT DE HENRI Ier

La situation qu'il lègue à son fils Philippe Ier, sacré roi le 23 mai 1059, est encore plus grave que celle qu'il avait trouvée à son avènement. Son règne

80. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 357 et suiv. ; Halphen, *op. cit.* p. 46-48.
81. Clarius, a. 1055 (Duru, *op. cit.*, t. II, p. 506-507).
82. Henri Ier a pris part, en 1047, à la bataille des Dunes où, par sa vaillance, il a contribué au triomphe de Guillaume sur ses vassaux. Sur la rivalité de la Normandie et de l'Anjou, voir Halphen, *op. cit.*, p. 71-75.
83. Halphen, *op. cit.*, p. 76-80. Cette guerre n'est malheureusement connue que par les panégyristes de Guillaume le Conquérant, Guillaume de Poitiers et Guillaume de Jumièges sur la véracité desquels M. Halphen fait avec raison de sérieuses réserves.

de trente années a été marqué par un recul incontestable du pouvoir royal : le domaine, par l'inféodation du duché de Bourgogne et par l'abandon du Vexin français à la Normandie, se trouve réduit à la région parisienne avec l'annexe de Montreuil-sur-Mer, douaire de la reine Suzanne, que Robert le Pieux a conservé après la répudiation de la malheureuse princesse [84]. De plus, le roi a été incapable de se faire respecter par ses grands vassaux qui n'ont pas craint de l'attaquer et lui ont infligé d'humiliantes défaites. D'autre part, pendant que la royauté s'affaiblissait de la sorte, un travail de reconstitution et de regroupement s'est opéré dans les États provinciaux voisins du domaine royal : la Flandre, sous le gouvernement de Baudouin V (1036-1067), a réalisé de sérieux accroissements territoriaux dans la région entre Escaut et Dendre, et le mariage du futur Baudouin VI avec Richilde lui a valu la possession du Hainaut ; en même temps, l'autorité du comte s'est accrue et, grâce à la force dont il dispose, tous les espoirs semblent permis [85]. En Normandie, l'avènement de Guillaume le Bâtard (1035) a donné une impulsion nouvelle et, si les grandes réalisations sont postérieures à la mort de Henri Ier, du moins le danger que court de ce côté le roi capétien s'est-il révélé pendant les dix dernières années du règne ; il est d'autant plus grave que le duc, par des exemples terribles, par des confiscations retentissantes, a réduit la petite féodalité tout en sachant éviter l'impopularité grâce à des mesures de clémence, et qu'en supprimant la liberté de tester il est arrivé à disposer des terres de ses chevaliers [86]. Le comté d'Anjou s'est également formé : Geoffroy Martel n'a pu conserver Nantes, mais, après ses victoires sur la maison de Blois, la Touraine reste acquise, ce qui constitue une étape essentielle [87]. Les États de l'Est font plus pâle figure : Robert Ier, duc de Bourgogne, n'a aucune activité politique ; Thibaud III, comte de Blois et Chartres, reconstituera un moment la domination de son père Eude II, en unissant la Champagne à son domaine, mais il n'a pas hérité des ambitions paternelles et ne fera guère parler de lui [88].

En résumé, la carte du nord de la France n'a pas évolué en faveur du roi capétien. Sans doute le lien juridique qui unit les grands vassaux au roi conserve toute sa valeur. Au sacre de Philippe Ier (23 mai 1059), on note la présence du duc d'Aquitaine, des représentants du duc de

84. Cf. *supra*, p. 324. Sur l'étendue du domaine au temps de Philippe Ier, voir : Fliche, *Le règne de Philippe Ier roi de France* (1060-1108), p. 152 et suiv.
85. Cf. *supra*, p. 314.
86. Valin, *Le duc de Normandie et sa cour*, p. 46 et suiv.
87. Halphen, *op. cit.*, p. 13 et suiv.
88. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 378 et suiv.

Bourgogne, du comte de Flandre, du comte d'Anjou[89], mais c'est là un geste rituel et sans portée. Chacun de ces personnages est maître chez lui et traite le roi d'égal à égal. Les efforts de la royauté ont échoué : le domaine ne s'est pas agrandi, les prérogatives suzeraines sont illusoires, et Henri Ier laisse comme successeur un enfant de huit ans, Philippe Ier. Cette minorité va aggraver la situation de la monarchie.

LA MINORITÉ DE PHILIPPE Ier (1060-1067)

Avant de mourir, Henri Ier a confié la régence au comte de Flandre, Baudouin V. On connaît mal l'histoire du royaume pendant cette période qui dure jusqu'à la mort de Baudouin (1067), mais il résulte tout à la fois de certains récits hagiographiques et de la correspondance de l'archevêque de Reims, Gervais, qu'il y eut des troubles qui nécessitèrent des concessions de la part de Baudouin. Cette politique eut l'avantage de maintenir une tranquillité relative[90]. Il n'en est pas moins vrai que la féodalité à fortifié ses positions : à l'intérieur du domaine, l'insécurité sera grande pendant tout le règne de Philippe Ier et un petit seigneur, comme celui de Puiset, pourra tenir en échec le roi de France[91]. Au dehors, le gouvernement personnel du jeune souverain débutera par une défaite retentissante en Flandre[92]. Enfin il s'est produit à la fin de la régence de Baudouin un autre événement d'une exceptionnelle gravité : le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant, que l'on peut considérer comme le plus puissant des grands vassaux, est devenu, en 1066, roi d'Angleterre et dès lors, non content d'avoir créé une puissance territoriale démesurée par rapport à celle des Capétiens, il apparaît comme son égal dans la hiérarchie. Aussi le problème des rapports de la monarchie capétienne avec la féodalité s'efface en quelque sorte devant la rivalité des deux royaumes et les grands vassaux vont soit se grouper autour des deux souverains, soit observer en spectateurs l'un des grands conflits du Moyen âge occidental. De même que l'histoire intérieure de la Germanie évolue, du jour où l'Église romaine a été affranchie, autour de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, de même toutes les manifestations du gouvernement et de la politique des Capétiens sont subordonnées, à partir de 1066, à leur rivalité avec la dynastie normande, née de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant.

---

89. *Le règne de Philippe Ier*, p. 2-7. On constate en revanche l'absence des représentants du duc de Normandie.
90. *Le règne de Philippe Ier*, p. 27-30.
91. *Le règne de Philippe Ier*, p. 313-316.
92. *Le règne de Philippe Ier*, p. 252 et suiv.

III. — L'Angleterre sous Édouard le Confesseur[93]

LE RÉGIME SEIGNEURIAL EN ANGLETERRE

Le régime seigneurial a existé en Angleterre où ses origines sont également fort anciennes et où il a réalisé de grands progrès pendant le x^e siècle, au cours de la lutte contre les Danois. A l'époque d'Athelstan (925-939), tout homme libre est contraint d'avoir un seigneur ou *thane* et il y a presque autant de seigneurs que de villages. Ce *thane* est en effet le plus souvent, quoique non obligatoirement, un propriétaire foncier, possesseur d'au moins cinq hides de terre, astreint en même temps à des obligations militaires; il peut dépendre directement du roi ou être subordonné à un autre *thane*; de même ses pouvoirs, comme ceux du *vassus* sur le continent, sont essentiellement variables : tantôt il a la juridiction sur ses terres, tantôt au contraire il en est dépourvu[94].

Au même moment, on voit se créer la grande féodalité héréditaire qui, après la période danoise, va accaparer le pouvoir. Pour donner plus de cohésion à la résistance aux envahisseurs, Édouard l'Ancien (899-925), puis Athelstan (925-939) ont groupé plusieurs comtés sous le commandement d'un seul chef, l'*ealdorman*, dont la juridiction, originairement limitée à un comté, s'étendit sur des territoires groupant plusieurs de ces comtés et assez semblables aux grandes unités provinciales françaises : ainsi le Wessex, sous le règne d'Ethelred (978-1016), était divisé entre deux *ealdormen* et, en Mercie, l'*ealdorman* administrait la presque totalité de l'ancien royaume[95]. Ces *ealdormen*, du fait même de leur fonction, ont pris une grande importance qu'ils retrouveront après la période danoise. Cnut les a d'ailleurs conservés, mais en réduisant leur nombre à quatre dont chacun commandait l'un des anciens royaumes, et il les a rigoureusement tenus en main, afin qu'ils ne pussent porter atteinte au pouvoir royal[96]; du jour où il aura disparu, ils formeront très vite une aristocratie héréditaire dont la puissance contre-balancera celle du roi.

LE POUVOIR ROYAL

Le roi reste, théoriquement au moins, le maître souverain de l'Angleterre et il l'a été effectivement sous le régime danois. Il jouit d'importantes prérogatives :

---

93. Voir les ouvrages cités p. 274, n. 1, auxquels on ajoutera Paul Vinogradoff, *English Society in the Eleventh Century*, Oxford, 1908.

94. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 367 ; Stubbs, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, édition française, t. I, p. 198-203 ; Vinogradoff, *op. cit.*, p. 403 et suiv.

95. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 369-370 ; Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 145 et 203-205.

96. Cf. *supra*, p. 294.

il est le chef de l'armée et le juge souverain ; il a un domaine étendu et, outre les revenus qui en proviennent, il tire encore d'importantes ressources des amendes, péages, droits de marché et autres impôts indirects, mais il ne peut ni légiférer, ni rendre la justice, ni déclarer la guerre, ni percevoir des redevances sans l'intervention du *witangemot* ou conseil des sages (*witan*), c'est-à-dire des évêques, *ealdormen* et officiers de la maison royale[97]. Aussi la puissance du souverain se trouve-t-elle très limitée et elle l'est encore davantage du fait que l'administration locale lui échappe en grande partie.

Celle-ci est quelque chose de très complexe. La circonscription est le comté (*shire*) que gouvernent à la fois l'évêque, l'*ealdorman*, commun à plusieurs comtés, qui en est le chef militaire, et le shériff (*scirman*), nommé par le roi, chargé de percevoir les impôts, de rendre la justice et d'appliquer la loi. Cette dualité dans l'administration ne pouvait que nuire à l'autorité du roi. En effet, le shériff tient la cour du comté et préside le tribunal, mais il n'a pas la liberté de ses mouvements : d'un côté il est assisté par les propriétaires fonciers et les délégués de chaque village qui forment la cour du comté et jouent auprès de lui le rôle du *witenangemot* auprès du roi et, de l'autre, il se heurte constamment à l'*ealdorman* qui, autrefois élu, s'est rendu héréditaire et est devenu un chef national, un véritable vice-roi dont la puissance l'emporte forcément sur celle du roi[98]. On s'explique donc qu'à la faveur des troubles qui ont suivi la mort de Cnut le Grand, cette aristocratie des *ealdormen*, dont chacun domine plusieurs comtés, ait rapidement confisqué le pouvoir à son profit et qu'elle soit arrivée, après la restauration anglo-saxonne, à tenir, sous le règne d'Édouard le Confesseur (1042-1066), le rôle que les princes carolingiens avaient joué autrefois auprès des derniers Mérovingiens. A cet égard, le triomphe du régime seigneurial a été encore plus accusé en Angleterre que dans les autres royaumes de l'Europe occidentale.

ÉDOUARD LE CONFESSEUR

Édouard, qui est appelé à gouverner l'Angleterre en 1042[99], est un fils d'Ethelred. On l'a surnommé le Confesseur et ce surnom suffit à caractériser ce souverain que son ardente piété prédisposait plutôt à être moine. Les chroniqueurs louent également son allure majestueuse

97. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 154 et suiv., et p. 181 et suiv. La royauté, tout en étant élective, reste toujours dans la même famille, ce qui la met à l'abri de toute surprise et la rend héréditaire dans une certaine mesure.

98. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 140 et suiv. ; Vinogradoff, *op. cit.*, p. 90 et suiv.

99. Cf. *supra*, p. 299-300.

et son extrême bonté qui lui ont valu quelque prestige, sinon beaucoup d'autorité. Son grand tort est d'avoir vécu vingt-cinq ans en Normandie ; il connaît mal le royaume qu'il est appelé à administrer et, comme son tempérament pacifique recule devant les difficultés, il laissera faire. Seul, son entourage normand, composé surtout de clercs comme Ulf et Robert de Jumièges, auxquels il conférera les hautes dignités de l'Église anglaise, réagira par moments contre l'aristocratie qui achèvera, pendant ce règne de vingt-quatre ans, la conquête du pouvoir.

ROLE DE GODWIN

Parmi les *ealdormen* qui dominent alors l'Angleterre, il en est un qui surpasse tous les autres par sa richesse et par son ambition : c'est celui de Wessex, Godwin. De très bonne heure, il a conçu le projet de transférer la couronne dans sa famille ou même de succéder en personne à Édouard le Confesseur et, pour préparer cette ascension, il a tout d'abord travaillé à devenir le maître absolu de l'Angleterre. Il réussit à faire épouser à Édouard le Confesseur sa propre fille, Edith ; cette union demeura stérile et les ambitions personnelles de Godwin ne purent que s'accroître en conséquence. Poursuivant son œuvre, en 1043, il établit solidement son fils aîné, Svend, dans la vallée de la Severn et, en 1045, le second, Harold, devint *ealdorman* en Est-Anglie, ce qui assurait au père la disposition de deux des anciens royaumes anglo-saxons.

Pourtant certains obstacles risquaient de se mettre en travers de ces projets et ils provenaient surtout des Normands qui entouraient Édouard le Confesseur et se montraient délibérément hostiles. Il fallait envisager une lutte, toujours possible, et se ménager des alliés. C'est pour cela sans doute que Godwin, toujours prévoyant, maria son plus jeune fils, Tostig, à une princesse flamande et qu'en Mercie il installa comme *ealdorman* son neveu, Biorn, frère de Svend Estrithson. Ainsi non seulement sa famille dominait la plus grande partie de l'Angleterre, mais il pouvait encore, en cas de guerre civile, espérer le concours des Normands et même des Danois[100].

LA CRISE DE 1051-1053

Ce plan, si bien conçu qu'il fût, ne put cependant pas aboutir. Les fils de Godwin compromirent leur père par les scandales qu'ils accumulèrent comme à plaisir : l'aîné, Svend, enleva, en 1046, l'abbesse de Leominster et fut, de ce chef, exilé en Danemark ; il réussit cependant à rentrer en Angleterre et ce fut pour faire assassiner Biorn. Aussi Godwin fut-il de plus en plus mal vu à la cour où Robert de Jumièges, devenu en

100. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 391-392.

1051 archevêque de Cantorbéry, n'eut d'autre idée que de se débarrasser de lui. Le 21 décembre 1051, sous prétexte qu'il avait soutenu les habitants de Douvres dans leur révolte contre le beau-frère du roi, Eustache de Boulogne, il fut mis hors la loi et exilé. Il se retira en Flandre où il constitua une armée avec laquelle il débarqua bientôt à l'embouchure de la Tamise, tandis que ses fils, qui s'étaient réfugiés en Irlande, attaquaient l'Angleterre par l'Ouest. Édouard le Confesseur, qui avait la guerre en horreur, accepta de négocier ou, pour mieux dire, il capitula devant les exigences de Godwin qui recouvra, ainsi que son fils Harold, tout ce qu'il avait perdu ; quant à Svend, il était mort en mettant le pied sur le sol anglais. Robert de Jumièges et Ulf durent quitter l'Angleterre; le siège de Cantorbéry fut remis à Stigand, qui donnait toutes garanties à Godwin. Le triomphe était éclatant : la royauté s'était effacée et humiliée devant le chef de l'aristocratie à qui l'avenir semblait décidément sourire.

Ce triomphe, il est vrai, ne fut pas de longue durée. Le 15 avril 1053, Godwin était terrassé par une attaque d'apoplexie, avant d'avoir pu parvenir au terme de son rêve grandiose[101].

GOUVERNEMENT D'HAROLD

Son fils, Harold, hérita de son pouvoir. Il était plus sympathique et son gouvernement ne manqua ni d'énergie ni d'habileté. Il fit des expéditions en Écosse et dans le pays de Galles, dont il conquit une partie, mais il ne négligea pas, lui non plus, de pourvoir sa famille. En 1055, l'*ealdorman* de Northumbrie, Siward, étant mort, il lui donna pour successeur son frère Tostig qui se substitua aux héritiers naturels ; de même, en 1057, il fit succéder à Leofric, en Mercie, un autre de ses frères, Gyrth, et créa un autre vaste comté pour un troisième, Leofwine. Il tenait ainsi presque toute l'Angleterre sous son pouvoir et il semblait destiné à recueillir la couronne le jour où Édouard le Confesseur viendrait à disparaître[102]. Toutefois le parti normand tenait bon et, lorsque la mort d'Édouard, fils d'Edmond, que le roi avait fait revenir en Angleterre, eut fait disparaître le dernier rejeton de la famille d'Alfred le Grand, la question de succession se trouva nettement posée : à Harold un seul candidat pouvait être préféré : c'était le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, dont l'ambition était égale à la sienne. La guerre paraissait inévitable à la mort d'Édouard qui se fit attendre jusqu'en 1066 : elle devait bouleverser les destinées de l'Angle-

101. *Cambridge medieval history*, t. III, p. 393-395.
102. *Ibid.*, p. 395-397.

terre féodalisée et avoir aussi une répercussion sur l'avenir du royaume qui lui faisait vis-à-vis de l'autre côté de la Manche.

TRIOMPHE DE LA VASSALITÉ AU MILIEU DU XI^e SIÈCLE

Ainsi, sous l'impulsion des deux grands événements qui se produisent au milieu du XI^e siècle, l'affranchissement de l'Église romaine (1059-1076) et la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard (1066), l'évolution politique des royaumes occidentaux va se trouver modifiée et la lutte entre rois et vassaux sera désormais subordonnée aux grandes questions qui vont naître de ces deux événements aux incalculables conséquences. Au milieu du XI^e siècle, ce sont les vassaux qui triomphent partout : en Allemagne, le recul de la royauté est manifeste ; en France, les Capétiens n'ont pu maintenir les quelques avantages obtenus sous le règne de Robert le Pieux ; en Angleterre, Édouard le Confesseur n'a pas même fait figure de souverain. Un siècle plus tard, la situation sera toute différente et l'absolutisme monarchique pourra enregistrer plus d'une victoire sur le régime seigneurial.

CHAPITRE IV

L'Affranchissement de l'Église romaine

I. — Le pontificat d'Étienne IX (1057-1058)[1]

L'ÉLECTION PONTIFICALE DU 2 AOUT 1057

La mort de Henri III a été presque immédiatement suivie de celle du pape Victor II que l'empereur avait, suivant l'usage, désigné en 1055 pour succéder à Léon IX[2]. Rentré en Italie au début de 1057, après avoir fait reconnaître Henri IV comme roi de Germanie et l'impératrice Agnès comme régente, le pontife mourut à Arezzo le 28 juillet[3].

Aussitôt la nouvelle connue à Rome, les clercs se réunirent et, avec l'approbation du peuple, élurent, pour succéder à Victor II, l'abbé du Mont-Cassin, Frédéric de Lorraine, qui reçut le nom d'Étienne IX et fut immédiatement consacré (2 août 1057)[4].

Ce coup d'audace est une première étape vers l'affranchissement de l'Église romaine à l'égard de la royauté germanique. Les prédécesseurs d'Étienne IX ont tous été des créatures de Henri III ; Léon IX et Victor II, si acquis qu'ils fussent aux idées de réforme, ont été nommés par l'empereur dont les Romains n'ont fait que confirmer les décisions[5]. Il en est tout autrement en 1057 : on n'a pas envoyé en Germanie l'ambassade traditionnelle, chargée de solliciter la désignation d'un

---

1. Sur Étienne IX, voir : A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. I, *La formation des idées grégoriennes*, Louvain, Paris, 1924 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III ; Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, Leipzig, 1890-1909, 7 vol., t. I ; U. Robert, *Le pape Étienne IX* dans la *Revue des questions historiques*, t. XX, 1876, 49-76.
2. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 165-167.
3. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 167.
4. Meyer von Knonau, *op cit.*, t. I, p. 29-31.
5. Voir le récit de ces élections dans la *Réforme grégorienne*, t. I, p. 129-130 et 159-165.

pape ; en cinq jours tout a été réglé directement et, comme pour souligner la portée de ce geste d'indépendance, on a confié la succession de Victor II à un membre de cette maison de Lorraine qui, fortement assise dans l'Italie du Nord, pouvait contrarier sérieusement l'influence allemande dans la péninsule[6].

ÉTIENNE IX

Étienne IX est en effet le propre frère de Godefroy le Barbu qui, revenu en Italie sans doute en même temps que Victor II, s'est empressé d'affermir son autorité sur les riches pays qui lui revenaient du fait de son mariage avec Béatrix. Marquis de Toscane, reconnu par le nouveau pape comme duc de Spolète et marquis de Fermo, maître de la Pentapole[7], Godefroy est à la tête d'un vaste État qui s'étend, par-dessus l'Apennin, de la mer Tyrrhénienne à l'Adriatique et lui permet, par sa situation même, de dominer toute la péninsule au nord de Rome. Il est suffisamment fort pour protéger le Saint-Siège contre toute tentative destinée à briser son indépendance et pour empêcher le renouvellement de l'usurpation césaropapiste de 1046.

Grâce à cette précieuse parenté, Étienne IX pourra dégager la papauté de l'étreinte germanique et poursuivre une politique nouvelle. Il représente dans l'Église une tendance différente de celle de ses prédécesseurs et surtout il apporte au service de ses idées réformatrices la plus inflexible volonté. Originaire du diocèse de Liége où il fut archidiacre de Saint-Laurent[8], il a subi l'influence de Wason et s'est toujours montré hostile à l'ingérence du pouvoir temporel dans les affaires ecclésiastiques. Il est venu à Rome au début du pontificat de Léon IX et, avec Humbert de Moyenmoutier, y a introduit les idées lorraines suivant lesquelles la réforme de l'Église ne pouvait être réalisée sans l'affranchissement préalable du sacerdoce vis-à-vis de la puissance laïque. Léon IX lui a témoigné sa confiance en le dépêchant à Constantinople avec le cardinal Humbert pour essayer de prévenir le schisme oriental. Au retour de sa mission, il a appris la mort du pape et la désignation de Victor II par l'empereur. Au lieu de rentrer à Rome, il s'est enfermé au Mont-Cassin, affectant à l'égard de Henri III et du pontife, instrument du césaropapisme, une attitude de défiance inquiète et méprisante. Pour prévenir une opposition redoutable, Victor II le créa cardinal-prêtre au titre de Saint-Chrysogone (24 juin

6. Cf. *supra*, p. 266-270.
7. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 32-33.
8. Laurent de Liége, *Gesta episcoporum Virdunensium*, c. IV.

1057), mais Frédéric ne modifia pas sa manière de voir et, se confinant dans les devoirs de sa charge d'abbé du Mont-Cassin, il vécut dans la retraite jusqu'au jour où, à la mort de Victor II, les Romains, très spontanément, lui offrirent la tiare, affirmant sur son nom leur volonté d'en finir avec le césaropapisme impérial[9].

ATTITUDE DE LA ROYAUTÉ GERMANIQUE

Tout en proclamant par son acceptation l'indépendance du siège apostolique, Étienne IX ne veut pourtant pas briser avec la cour de Germanie. S'il dénie à celle-ci le droit de nommer le pontife romain, il n'hésite pas cependant à lui notifier son élection. Il envoie en Allemagne, à cette fin, le moine Hildebrand qui, après s'être sans doute arrêté quelques jours à Milan, rejoignit à Goslar, au moment de Noël, le jeune Henri IV et sa mère. On n'a aucun détail sur les entretiens qui eurent lieu entre l'impératrice régente et le légat pontifical ; on en sait seulement l'issue : Agnès reconnut Étienne IX, malgré toute l'antipathie que lui inspirait le nouveau pape par suite des circonstances où il avait été élu[10].

Elle ne pouvait, sans témérité, adopter une autre ligne de conduite. En Allemagne, la mort de Henri III avait suscité une certaine agitation avec laquelle elle devait compter[11]. En Italie, la maison de Lorraine était trop forte pour qu'elle pût l'affronter sans péril ; à Milan, la disparition de l'empereur avait déchaîné le mouvement des Patares, adversaires du haut clergé simoniaque et nicolaïte, qui, dirigés par deux chefs audacieux, Ariald et Landulf, attaquaient les prêtres mariés et n'hésitaient pas à en appeler à Rome de l'excommunication lancée contre eux par les prélats impérialistes[12]. Dans l'Italie du Sud, les princes normands, Richard d'Aversa et Robert Guiscard, songeaient beaucoup plus à consolider leurs positions qu'à reprendre la lutte contre le Saint-Siège et, tandis que Richard s'emparait de Capoue, dont le prince, Pandolf, venait de mourir, et achetait Aquino, Robert mettait la main sur la Pouille[13].

MORT D'ÉTIENNE IX

La situation de l'Allemagne et de l'Italie obligeait donc la régente à s'incliner devant le fait accompli. D'ailleurs, au bout de quelques mois, elle fut délivrée

9. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 170-171.
10. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 168-169.
11. Cf. *supra*, p. 315-316.
12. Arnulf, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, c. X et suiv.
13. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 143 et suiv.

de l'affreux cauchemar que lui avait valu l'élection si inattendue d'Étienne IX, car, dès le 29 mars 1058, ce dangereux réformateur mourait, sans avoir eu le temps d'exécuter son programme[14].

LE TRAITÉ DU CARDINAL HUMBERT CONTRE LES SIMONIAQUES

Si court qu'il ait été, le pontificat d'Étienne IX n'en a pas moins eu une importance décisive. L'élection du 2 août 1057 a mis fin à la tutelle allemande sur Rome. Quelques mois plus tard, le cardinal Humbert de Moyenmoutier, ami et confident d'Étienne IX, publie son fameux traité *Adversus Simoniacos* où, disciple de Wason et dépositaire de la tradition lorraine, il dénonce avec une mordante âpreté l'usurpation par les puissances laïques de prérogatives purement ecclésiastiques, pour conclure que le seul moyen d'en finir avec les abus qui désolent l'Église, c'est d'arracher les élections épiscopales aux rois et aux seigneurs, puis de les restituer, conformément à la tradition, au clergé et au peuple. On peut voir dans cette thèse la justification canonique de l'élection d'Étienne IX. Le cardinal propose d'étendre à tous les évêchés la procédure adoptée en la circonstance. Il s'efforce, en outre, de subordonner plus étroitement le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. « Celui, dit-il, qui veut comparer avec vérité et utilité la dignité sacerdotale et la dignité royale, pourra dire que le sacerdoce dans l'Église est semblable à l'âme, le royaume au corps, parce qu'ils s'aiment mutuellement, qu'ils ont besoin l'un de l'autre et que chacun exige le concours de l'autre. Mais, de même que l'âme domine le corps et lui commande, de même la dignité sacerdotale est supérieure à la dignité royale, comme le ciel à la terre. Pour que tout soit en ordre, le sacerdoce doit, comme l'âme, déterminer ce qu'il faut faire, puis le royaume, comme la tête, commandera à tous les membres et les divisera où il faut[15]. »

Il y a là tout un programme de réforme, antithèse des traditions césaropapistes qui, jusqu'à la mort de Henri III, ont animé la politique ecclésiastique des empereurs. Ce programme était celui d'Étienne IX qui n'a pu l'appliquer. A son tour, Nicolas II (1059-1061) va le faire sien et il le réalisera partiellement en libérant le Saint-Siège du joug des pouvoirs temporels.

---

14. La date de la mort du pape est donnée par Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, II, 98.

15. *Adversus Simoniacos*, III, 21. — Sur l'ensemble de l'œuvre, voir : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 283-308.

II. — Les décrets de Nicolas II (1059-1061)[16]

ÉLECTION DE BENOIT X PAR LA NOBLESSE ROMAINE

Étienne IX est mort au cours d'un voyage en Toscane. Avant de quitter Rome, se sentant malade et redoutant une mort prochaine, il avait réuni les cardinaux et les *cives romani* pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de ne pas procéder à l'élection de son successeur avant le retour d'Hildebrand, alors en Allemagne[17].

Sa volonté ne fut guère respectée. Le pape avait à peine rendu le dernier soupir que la noblesse romaine, dirigée par les comtes de Tusculum et de Galeria, acclamait, pour lui succéder, Jean Mincius, évêque de Velletri. Les cardinaux et, en particulier, Pierre Damien qui, comme évêque d'Ostie, aurait dû consacrer le nouveau pontife, refusèrent de ratifier une élection aussi singulière. On se passa de leur consentement et, le 5 avril 1058, Jean fut intronisé sous le nom de Benoît X[18]. Il semblait que l'on fût revenu aux temps de Théophylacte où l'aristocratie seule disposait de la tiare.

L'ÉLECTION DE NICOLAS II

En dépit de telles apparences la situation avait changé et le parti de la réforme qui, lors de l'avènement d'Étienne IX, avait affranchi le Saint-Siège de la tutelle germanique, n'était pas disposé à tolérer une intrusion encore plus dangereuse. Lorsque Hildebrand fut revenu d'Allemagne (juin 1058), il désigna comme pape, sans doute après s'être mis d'accord au préalable avec l'impératrice régente, Gérard, évêque de Florence, qui devint Nicolas II[19].

Il s'agissait maintenant de se débarrasser de l'intrus qui tenait Rome. Benoît X, peu enchanté du rôle qu'on lui faisait jouer, n'opposa pas une vive résistance. Aussi, dès le 24 janvier 1059, grâce à l'appui de Godefroy le Barbu et du chancelier impérial en Italie, Guibert de Parme, grâce aussi aux intelligences qu'Hildebrand lui avait ménagées dans la

16. Outre les ouvrages cités à la note 1, on pourra consulter utilement : Hefele-Leclercq *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 1139 et suiv. ; P. Scheffer-Boichorst, *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nicolaus II*, Strasbourg, 1879 ; Giesebrecht, *Das echte Decret Nicolaus II über die Papstwahl und die Fälschungen*, dans le *Münchenes historisches Jahrbuch*, 1886 ; Martens, *Die Besetzung des päpstlichen Stuhles unter den Kaisern Heinrich III und Heinrich IV*, Fribourg, 1887.

17. Ce renseignement est donné par une lettre de Pierre Damien (III, 4). Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 309-310.

18. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 310.

19. Sur ces diverses négociations, assez controversées, voir : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 310-312.

ville, Nicolas II entre à Rome après un combat de rues, prend possession du Latran, puis est solennellement intronisé à Saint-Pierre. Benoît X tiendra encore quelque temps dans la campagne et ne fera sa soumission définitive qu'en 1060[20].

LE CONCILE DU LATRAN ET LE DÉCRET DU 13 AVRIL 1059

Avant même d'avoir triomphé de son compétiteur, Nicolas II s'est mis résolument à l'œuvre et a traduit en actes les théories énoncées, sous le pontificat précédent, par le cardinal Humbert.

Le 13 avril 1059, un grand concile réunit au Latran quatre-vingts évêques, pour la plupart italiens[21]. Devant cette imposante assemblée le pape promulgue un décret sur l'élection pontificale. Désormais, lorsque le siège apostolique sera vacant, « les cardinaux-évêques régleront toutes choses avec le plus grand soin, puis feront appel aux cardinaux-clercs ; le reste du clergé et du peuple consentira à la nouvelle élection, en sorte que, pour empêcher le poison de la vénalité de se glisser sous un prétexte ou sous un autre, les hommes religieux soient les premiers à promouvoir l'élection du pontife, tandis que les autres suivront ». Les droits de l'empereur, roi de Germanie, sont réservés en ces termes, volontairement très vagues : « étant saufs l'honneur et la révérence dus à notre très cher fils Henri, actuellement roi et bientôt, nous l'espérons, empereur avec la permission de Dieu ». Il est enfin prévu que, si l'élection ne peut avoir lieu à Rome, les cardinaux-évêques se transporteront ailleurs avec les clercs et les laïques « quoique peu nombreux » et que, si l'élu ne peut être intronisé par suite de la guerre ou des luttes de partis, il aura pourtant le droit de gouverner l'Église romaine et de disposer de ses revenus[22].

Cette simple analyse du décret du 13 avril 1059 fait ressortir les caractères de la nouvelle législation : Nicolas II restitue l'élection pontificale au clergé, auquel elle appartenait avant la *constitutio romana* de 824, et, au sein du clergé, il crée une catégorie d'électeurs privilégiés, les cardinaux-évêques ou titulaires des évêchés suburbicaires. Les

---

20. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 120 ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 313 et 326-327.

21. On en trouvera la liste dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1165-1166.

22. C'est la version dite pontificale du décret qui vient d'être analysée. Il en existe une autre, connue sous le nom de version impériale, que l'on a parfois considérée comme la version authentique, mais il est aujourd'hui démontré qu'elle n'est qu'un faux, rédigé peu après 1080 par les partisans de l'antipape Clément III. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 316-323. On trouvera reproduites dans ce même volume (p. 315, n. 1) les deux versions, d'après le texte des *Monumenta Germaniae historica* in-4°, *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I, p. 539 et suiv. — Les cardinaux-évêques sont les sept évêques suburbicaires et les cardinaux-prêtres les curés des paroisses de Rome.

laïques sont du même coup exclus de l'élection, qu'il s'agisse de la noblesse locale ou du roi de Germanie, patrice des Romains. L'indépendance du Saint-Siège à l'égard des puissances séculières se trouve ainsi consacrée et c'est là une étape importante vers son affranchissement.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DU DÉCRET SUR L'ÉLECTION PONTIFICALE

Il était à prévoir que le décret sur l'élection pontificale serait mal accueilli par ceux qu'il dépouillait de leurs traditionnelles prérogatives. L'aristocratie romaine continua à soutenir Benoît X, mais le Saint-Siège disposait de trop puissants alliés pour qu'elle pût être dangereuse. Quant à l'Allemagne, elle ne semblait pas plus redoutable, au moins pour l'instant. Quoiqu'elle eût rétabli la paix intérieure, la régente était toujours astreinte à la prudence et elle ne pouvait compter, en Italie, sur aucun concours efficace : Godefroy de Lorraine était tout dévoué au Saint-Siège et l'opposition patare, sans cesse grandissante, immobilisait plus que jamais les évêques impérialistes de Lombardie. Pourtant la mesure prise par le pape lésait trop gravement les intérêts de la couronne pour qu'on pût la laisser passer sans esquisser au moins un geste de désapprobation.

Aussitôt après le concile du Latran, Nicolas II avait dépêché au delà des monts le cardinal Étienne, pour notifier à la régente et à son entourage les décisions qui venaient d'être prises. On refusa de recevoir l'envoyé du siège apostolique qui, après avoir vainement attendu pendant cinq jours l'audience qu'il sollicitait, dut se retirer sans avoir accompli sa mission. Quelques mois plus tard, les évêques allemands, réunis en concile, prononcèrent contre le pape une sentence de condamnation et cassèrent tous ses actes[23].

LE DÉCRET D'AVRIL 1060

Cette résistance ne fait pas fléchir Nicolas II. En avril 1060, il tient un second concile au Latran et promulgue à nouveau le décret sur l'élection pontificale, en maintenant ses dispositions essentielles : *tractatio* par les cardinaux-évêques, approbation des ordres inférieurs, possibilité pour les cardinaux de procéder à l'élection en dehors de Rome. Toutefois, tandis que le décret de 1059 mentionne le double consentement du clergé et du peuple, celui de 1060 reste muet sur l'élément laïque ; de même, la phrase sur « l'honneur et la révérence dus au très cher fils Henri » est supprimée. Telle est la réponse du pape aux

23. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 325. Sur la chronologie de ces événements, cf. *ibid.*, n. 4.

menées tumultueuses de l'aristocratie romaine et à l'attitude si insolemment dédaigneuse de la cour germanique[24].

LE SERMENT DE ROBERT GUISCARD

Nicolas II pouvait se permettre sans danger cette manifestation. Outre l'alliance de Godefroy de Lorraine, il dispose, à cette date, d'un appui non moins précieux, celui des princes normands de l'Italie du Sud, réconciliés avec la papauté. Dès le mois de juillet 1059, il s'est rendu en Pouille et un concile, tenu à Amalfi le 23 août, a reçu le serment de fidélité de Robert Guiscard[25].

Les premières ouvertures étaient d'ailleurs venues de Robert, mis au courant des dispositions de Nicolas II par l'abbé du Mont-Cassin, Didier, qui, en cette négociation, servit constamment d'intermédiaire. Le Normand avait tout intérêt à se réconcilier avec le Saint-Siège : l'État qu'il avait fondé par une série de violentes usurpations était dépourvu d'existence légale. Rival de Byzance, il ne pouvait songer davantage à devenir le vassal de l'empereur germanique qui, depuis un siècle, convoitait les terres sur lesquelles le prince normand venait d'établir sa puissance. Puisque la papauté s'était dégagée de la tutelle allemande, il avait tout intérêt à faire bloc avec elle et, en reconnaissant sa suzeraineté, il pouvait, du même coup, prendre place dans la hiérarchie féodale.

On s'explique donc que Robert ait envoyé une ambassade à Nicolas II et qu'il se soit rendu au-devant de lui, dès que sa présence fut signalée. Lors de l'entrevue d'Amalfi, il se proclama son vassal, reçut de lui le titre de duc avec la possession de la Pouille, de la Calabre et de quelques enclaves dans le Latium, promit d'être l'allié du Saint-Siège et s'engagea, au cas où le pape mourrait avant lui, à « aider les meilleurs cardinaux, ainsi que le clergé et les laïques de Rome, à procéder à l'élection d'un nouveau pape, afin que ce pape fût ordonné pour l'honneur de Saint-Pierre[26]. »

---

24. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 333-334.

25. Contrairement à l'opinion généralement soutenue, l'idée de ce voyage n'a pas été dictée au pape par Hildebrand, mais bien par l'abbé du Mont-Cassin, Didier (le futur pape Victor III), qui, pour sauvegarder les trésors artistiques accumulés dans son monastère, avait jugé prudent d entretenir de bons rapports avec les princes normands, véritables spécialistes du pillage. Le 6 mars 1059, Nicolas II est venu au Mont-Cassin et c'est sans doute au cours de cette entrevue que la politique de rapprochement a été décidée. Avant de pénétrer en Pouille, en juillet 1059, le pape passe de nouveau au monastère pour y prendre l'abbé Didier qui l'accompagnera constamment. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 326 et suiv

26. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 367 et suiv ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 328-330 ; Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin*, p. 515-519. D'après M. Gay (p. 519), « le duc d'Apulie, tout en se reconnaissant le *fidèle* de l'Église romaine, n'entend point être son *vassal* ; et la vague formule « par la grâce de Dieu et de saint Pierre » n'implique en aucune façon la reconnaissance d'un droit éminent de l'Église à la souveraineté de l'Italie méridionale ».

Cette dernière disposition souligne le caractère de l'alliance normande : elle garantit l'exécution du décret du 13 avril 1059 et l'indépendance de la papauté que peuvent menacer demain la noblesse romaine et la royauté germanique, évincées de l'élection pontificale.

RAPPROCHEMENT DE LA PAPAUTÉ AVEC LA FRANCE

Nicolas II a voulu compléter l'orientation nouvelle qu'il imprimait à la politique du Saint-Siège par un rapprochement avec la France. Deux légats pontificaux assistent, le 23 mai 1059, au sacre du jeune Philippe Ier qui, l'année suivante, devait succéder à son père[27]. En outre, par l'intermédiaire de l'archevêque de Reims, Gervais, tout acquis aux idées réformatrices, le pape négocie avec la monarchie capétienne une entente qui se resserrera sous le pontificat suivant et qui pourrait être fort utile en cas de rupture avec la Germanie[28].

LES MESURES RÉFORMATRICES

Affranchi de la tutelle impériale, Nicolas II a les mains plus libres pour continuer l'œuvre réformatrice ébauchée par Léon IX et sur ce point son action est également décisive : les décrets sur l'élection pontificale sont accompagnés de canons visant le nicolaïsme et la simonie[29].

Conformément à la tradition de l'Église, Nicolas II interdit à « tout prêtre, diacre, sous-diacre qui prend publiquement une concubine ou qui ne quitte pas celle qu'il a prise », de chanter la messe et d'assister à l'office divin, en même temps qu'il défend aux fidèles « d'entendre la messe d'un prêtre manifestement connu pour avoir auprès de lui une concubine ». De plus, non content de sévir contre les coupables, il s'attache à prévenir le mal en prescrivant aux clercs la vie en commun qui leur permet d'exercer les uns sur les autres la plus salutaire surveillance[30].

La simonie est également l'objet de la sollicitude pontificale. Le concile de 1059 renouvelle toutes les condamnations antérieures. A celui de 1060, le pape annonce son intention de ne plus garder le moindre ménagement envers les simoniaques, de les priver de leurs dignités, d'annuler à l'avenir leurs ordinations qu'il ratifie cependant

---

27. Voir : A. Fliche, *Le règne de Philippe* Ier, *roi de France*, p. 2 et suiv.
28. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 330-333.
29. En dehors des conciles du Latran, de nombreux synodes ont été tenus par Nicolas II, notamment à Sutri, en janvier 1059, à Bénévent et à Amalfi au cours du voyage de l'été de 1059 dans l'Italie normande. Le pape a également songé à aller en France pour y promulguer les décrets réformateurs, mais il est mort trop tôt pour réaliser ce projet. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1133 et suiv. ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 328-329 et 332.
30. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 335-337.

pour le passé, en obéissant « à un motif de miséricorde plutôt qu'à un sentiment de justice ». En outre, il décide que désormais aucun clerc ne pourra « recevoir en aucune façon une église des mains d'un laïque, soit gratuitement soit pour de l'argent[31] ».

L'OPPOSITION NICOLAITE

De telles mesures ne pouvaient manquer de soulever les plus vives résistances parmi un clergé corrompu. On a conservé l'écho de ces protestations dans un pamphlet de 1060 qui a sans doute pour auteur l'évêque Ulrich d'Imola[32]. Ce « rescrit d'Ulrich » oppose à la thèse pontificale du célibat ecclésiastique celle du mariage sacerdotal : pour prévenir le désordre des mœurs cléricales que l'auteur affecte de déplorer, il est indispensable de permettre aux prêtres de contracter des unions légitimes et de « n'obliger personne à la continence par une impérieuse contrainte». Comme l'on pouvait s'y attendre, cette facile théorie eut un grand succès, non seulement en Italie, mais aussi en Allemagne et en France où ont paru des versions amplifiées du rescrit d'Ulrich[33].

L'ACTION RÉFORMATRICE DU SAINT-SIÈGE

Cette opposition, si violente qu'elle ait pu être, ne désarma pas la volonté réformatrice du Saint-Siège. Sous Nicolas II, c'est surtout à Milan qu'elle eut l'occasion de se faire sentir. Le mouvement patare avait pris dans la métropole lombarde une intensité toujours croissante, mais le haut clergé restait sur ses positions et ne rompait pas avec ses fâcheuses habitudes. Pierre Damien, cardinal-évêque d'Ostie, et Anselme de Baggio, évêque de Lucques, tous deux ardents apôtres de la chasteté cléricale, furent envoyés par le pape dans la ville de saint Ambroise ; après de violents incidents, ils réussirent à arracher à l'archevêque Guy, sous la foi du serment, la promesse de ne plus exiger à l'avenir aucune redevance pour la collation des dignités ecclésiastiques et de ne plus tolérer le mariage des clercs, mais Guy, peu sincère, n'en continua pas moins à fermer les yeux sur les abus qui désolaient son église. La question milanaise se posera de nouveau sous les successeurs de Nicolas II[34].

---

31. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 338-339. — Ce dernier canon du concile romain de 1059 est le prototype du célèbre décret sur l'investiture laïque promulgué en 1075 par Grégoire VII. Il n'est d'ailleurs que la traduction d'un passage du traité *Adversus Simoniacos* (III, 6) où le cardinal Humbert, auquel il faut reporter l'idée première de la législation sur l'investiture, conteste aux laïques « le droit de distribuer les fonctions ecclésiastiques, de disposer de la grâce pontificale et pastorale ».

32. Voir : A. Fliche, *Ulrich d'Imola, Étude sur l'hérésie nicolaïte en Italie au milieu du XI^e siècle*, dans *Revue des sciences religieuses*, t. II, 1922, p. 127-139.

33. Fliche, *Les versions normandes du rescrit d'Ulrich*, dans *Ibid.*, t. V, 1925, p. 14-34.

34. On a sur ces événements une relation de Pierre Damien lui-même (*op.* V).

La réforme de l'Église a été également poursuivie en France. Le cardinal Étienne, à son retour d'Allemagne, a tenu, le 17 février 1060, à Tours, un concile où il a promulgué, au nom du pape, la législation sur la simonie et le nicolaïsme[35]. Seule, la Germanie demeure fermée à l'influence romaine qui ne pourra s'y faire sentir de longtemps.

MORT DE NICOLAS II Nicolas II meurt prématurément le 27 juillet 1061[36]. Son pontificat, très court mais extraordinairement fécond, a été la préface de celui de Grégoire VII. Malheureusement ce pape clairvoyant et énergique aura un successeur animé des meilleures intentions, mais qui ne saura pas défendre contre les menées césaropapistes de la royauté germanique les positions victorieusement conquises de 1057 à 1061.

III. — La réaction césaropapiste sous Alexandre II (1061-1073)[37]

L'ÉLECTION D'ALEXANDRE II Après la mort de Nicolas II, le siège pontifical resta vacant plus de deux mois. Des troubles très graves éclatèrent à Rome, fomentés par la noblesse romaine qui, mécontente d'être écartée de l'élection, essaya d'empêcher l'application du décret de 1059. Les partisans de la réforme ne se laissèrent pas déconcerter. Didier du Mont-Cassin alla chercher le prince Richard d'Aversa et, sous la protection des troupes normandes, les cardinaux-évêques, usant de la prérogative que leur conférait la nouvelle législation, remirent la tiare à Anselme de Lucques qui prit le nom d'Alexandre II (1er octobre 1061)[38].

A bien des égards c'était un excellent choix. Adversaire des abus qui désolaient l'Église, Anselme avait lutté avec la plus généreuse ardeur contre les clercs nicolaïtes de Lombardie, sans verser dans les violences par lesquelles les Patares s'étaient parfois déshonorés. Il apparaissait comme un homme de juste milieu que l'on ne pouvait suspecter d'intransigeance, mais il lui manquait l'intelligence de son prédécesseur.

LE SCHISME DE CADALUS Dès son avènement, Alexandre II se trouva aux prises avec une situation critique. Aussitôt après la mort de Nicolas II, le comte Gérard de Galéria avait provoqué l'envoi d'une ambassade en Germanie pour solli-

35. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1202-1204.
36. La date est donnée par le chroniqueur Bernold de Constance, a. 1061.
37. Sur Alexandre II voir, outre les ouvrages précédemment cités : R. Fetzer, *Voruntersuchungen zu einer Geschichte des Pontifikats Alexanders II*, Strasbourg, 1887.
38. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 342-344.

citer, au nom des Romains, la désignation comme pape de l'évêque de Parme, Cadalus. La cour allemande n'hésita pas : le 28 octobre 1061, après avoir appris l'élection par les cardinaux d'Anselme de Lucques, elle fit proclamer Cadalus par un concile réuni à Bâle[39]. Ce n'était pas qu'elle éprouvât à l'égard de ce prélat quelque peu taré des sympathies particulières : il s'agissait avant tout, en ne reconnaissant pas l'élu des cardinaux, de ruiner l'œuvre libératrice de Nicolas II et de restaurer le privilège impérial.

L'attitude de l'impératrice Agnès, qui avait osé pactiser avec les nobles romains, ennemis traditionnels de l'Empire aussi bien que du Sacerdoce, provoqua une vive indignation parmi les hommes d'Église. Cadalus traînait derrière lui un lourd passé qui n'était pas de nature à lui ménager les sympathies des réformateurs et ceux-ci lui opposèrent une résistance sans merci[40].

Ils pouvaient compter sur Godefroy de Lorraine et sa femme Béatrix qui, dès que l'antipape eut été consacré sous le nom d'Honorius II, essayèrent de lui barrer la route de Rome. Malgré cela, à la fin de mars 1062, Cadalus, vigoureusement soutenu par l'évêque d'Albe, Benzon, réussit à s'approcher de la ville. Il battit les troupes pontificales, le 14 avril, au *campus Leonis*, força un instant l'entrée de la cité léonine et pénétra dans Saint-Pierre. Les choses tournaient mal pour Alexandre II qui avait dû se réfugier dans un monastère[41].

Godefroy de Lorraine était l'arbitre de la situation. Or, tout en étant favorable à Alexandre II, il souhaitait le réconcilier avec la cour allemande, afin d'organiser la lutte contre les Normands de l'Italie méridionale dont les progrès l'inquiétaient vivement. Les circonstances semblaient favorables à la réalisation de son vœu : une révolution de palais venait d'arracher le jeune Henri IV à la tutelle de sa mère et de porter au pouvoir l'archevêque de Cologne, Annon (avril 1062)[42]. Aussi, en mai 1062, Godefroy parut-il devant Rome. Il enjoignit aux deux compétiteurs de se retirer dans leurs diocèses respectifs, jusqu'à ce que le roi de Germanie eût pris une décision à leur égard[43].

Nicolas II n'aurait jamais accepté cette procédure humiliante qui remettait à une puissance laïque le soin de trancher un débat d'ordre canonique. Alexandre II ne vit pas sans doute qu'il allait compromettre

---

39. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1216-1219. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 343.
40. Pierre Damien (*epist.* I, 20 et 21) a notamment accusé Cadalus d'avoir dépouillé son église et versé l'or à pleines mains pour détruire la foi chrétienne.
41. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 247 et suiv.
42. Cf. *supra*, p. 316.
43. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 345-346.

l'affranchissement de l'Église romaine en sacrifiant, pour un succès personnel, les principes fondamentaux posés par son prédécesseur. Il retourna dans son diocèse de Lucques et y séjourna d'août 1062 au printemps de 1063, dans l'attente de la décision royale[44].

ASSEMBLÉE D'AUGSBOURG

Bien entendu, la cour allemande saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de renouer la tradition césaropapiste. En même temps qu'elle lui permettait d'exercer son arbitrage, la combinaison de Godefroy avait l'avantage de lui fournir un moyen avouable de se débarrasser de l'élu de la noblesse romaine auquel elle ne tenait guère. Annon convoqua donc à Augsbourg une assemblée qui devait entendre les arguments des deux rivaux et décider lequel était le vrai pape.

L'assemblée, réunie en octobre 1062, se montra très préoccupée de sauver les apparences. Elle affecta de vouloir procéder à un supplément d'enquête et envoya en Italie le propre neveu d'Annon, Burchard, évêque d'Halberstadt. Alexandre II, toujours docile, se prêta à cette singulière procédure qui soumettait le chef de l'Église universelle au jugement des évêques allemands et d'un prince temporel. Il fut d'ailleurs reconnu à Augsbourg et put rentrer à Rome dans les premiers jours de mars 1063. Il triomphait de son compétiteur, mais, en acceptant la sentence du roi de Germanie, il annulait le décret de 1059 et portait un coup terrible à l'indépendance du Saint-Siège[45].

CONCILE DE MANTOUE

L'humiliation n'était pas encore suffisante. Une démarche inopportune de Pierre Damien, qui déjà, au moment du concile d'Augsbourg, avait, dans sa *Disceptatio synodalis*, présenté une défense plutôt maladroite d'Alexandre II, remit tout en question. De France, où il s'acquittait d'une légation, cet ami dévoué du pape, sans doute mal informé des résultats de la mission de Burchard, écrivit à Annon pour le supplier de réunir le plus promptement possible un concile général qui trancherait définitivement le débat[46]. Alexandre II n'osa pas se dérober à la combinaison suggérée par son légat, bien qu'elle ne fût pas de nature à rehausser son prestige[47]. Le concile se tint à Mantoue en 1064, au moment de la Pentecôte. Il fut présidé par Annon lui-même et l'on vit une fois

---

44. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 346-347.
45. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 300 et suiv. ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 347-348.
46. Pierre Damien, *Epist.* III, 6.
47. Il est possible qu'Alexandre II ait été influencé par une nouvelle tentative contre Rome de Cadalus qui réussit encore une fois à enlever la cité léonine et le château Saint-Ange, mais ne tarda pas à être repoussé. Cf. Meyer von Knonau, *op cit.*, t. I, p. 309 et suiv.

de plus le pontife légitime se justifier humblement devant un prélat allemand d'accusations mensongères étalées avec la plus hypocrite complaisance. Finalement Cadalus, qui avait fait défaut, fut frappé d'anathème et Alexandre II, enfin reconnu, put rentrer à Rome[48]. La crise était conjurée, mais la papauté sortait diminuée de cette longue épreuve et le césaropapisme, un instant brisé par les décrets de Nicolas II, avait pris une revanche inquiétante pour l'avenir.

RUPTURE DE LA PAPAUTÉ AVEC LES NORMANDS

Le schisme de Cadalus a eu une autre conséquence fâcheuse pour le Saint-Siège : en rétablissant l'alliance du Sacerdoce et de l'Empire, Alexandre II a provoqué une rupture avec les Normands. Ceux-ci avaient, pour une fois, respecté leurs engagements et, selon la promesse d'Amalfi, veillé à l'application du décret de 1059. C'est grâce à Richard d'Aversa que les cardinaux-évêques ont pu, en octobre 1061, se réunir et désigner librement le successeur de Nicolas II. Or, au concile de Mantoue, sommé par Annon de s'expliquer sur ses rapports avec les Normands, Alexandre II renia ses anciens alliés qui se trouvèrent libérés à son égard. Après une période de tension, Richard d'Aversa, à la fin de 1066, marchera sur Rome[49].

LE GOUVERNEMENT D'ALEXANDRE II

Malgré l'abandon des directions tracées par Nicolas II, Alexandre II poursuit avec un zèle sincère l'œuvre réformatrice inaugurée par ses prédécesseurs ; la lutte contre le nicolaïsme et la simonie reste au premier plan de ses préoccupations et elle affecte même, à certains égards, une allure nouvelle. Comme évêque de Lucques et comme légat pontifical à Milan, le futur pape avait pu constater l'insuffisance des moyens d'action dont disposaient les partisans de la réforme et il a été conduit à cette conclusion qu'ils ne pourraient mener efficacement le bon combat, s'ils n'étaient soutenus, appuyés, dirigés par le Saint-Siège. Aussi, une fois investi de la dignité apostolique, s'applique-t-il à subordonner plus étroitement à l'Église romaine toutes les forces de la chrétienté. A plusieurs reprises, il affirme que le jugement du pape ne peut être annulé ni modifié par personne, que ce même pape a le droit d'intervenir partout, que ses décisions doivent être acceptées sans discussion par les rois aussi bien que par les évêques[50]. Grâce à cette orientation, esquissée déjà par Léon IX,

48. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1234 et suiv. ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 349-350.

49. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 350-351 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 218.

50. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 353.

par Étienne IX et par Nicolas II, le pontificat d'Alexandre II, quoique inauguré par une regrettable capitulation, a contribué dans une large mesure à l'affranchissement de l'Église romaine.

LES CONSEILLERS D'ALEXANDRE II

Pour exécuter ce programme de centralisation réformatrice, Alexandre II est aidé par deux auxiliaires de premier ordre, depuis longtemps apôtres de l'idée romaine, Pierre Damien et Hildebrand.

Depuis le jour où Étienne IX avait arraché Pierre Damien à sa solitude de Fonte-Avellana pour faire de lui un cardinal-évêque d'Ostie, ce moine impétueux, épris de pénitence et d'ascétisme, s'est donné pour mission d'éclairer le clergé sur ses devoirs sacerdotaux, de l'arracher au bourbier de dépravation où il était enlisé, puis, après l'avoir ainsi purifié, de le contraindre à évangéliser et à répandre parmi les laïques les pratiques de la vie chrétienne. En toutes circonstances, il n'a voulu être que l'humble serviteur de l'Église romaine qui, comme il l'affirme au début de sa *Disceptatio synodalis*, est, en vertu de sa fondation « par le Verbe qui a créé le ciel et la terre », supérieure à toute puissance ecclésiastique et laïque[51].

Plus encore que Pierre Damien, Hildebrand est convaincu que seul, le Saint-Siège a l'autorité suffisante pour obliger le clergé à se plier à l'antique discipline ecclésiastique. Depuis son extrême jeunesse, il est le serviteur passionné de l'Église romaine qui représente à ses yeux le sacerdoce suprême, investi de la mission de conduire les âmes dans la voie du salut. S'il n'a pas joué dès 1048 le rôle de premier plan qu'on lui a longtemps attribué[52], il a toujours, soit comme économe du monastère de Saint-Paul, soit comme légat en Gaule sous Léon IX et Victor II, soit comme ambassadeur d'Étienne IX en Allemagne, défendu les prérogatives du siège apostolique. Lors des deux schismes qui désolèrent l'Église à l'avènement de Nicolas II et à celui d'Alexandre II, il a été l'un des défenseurs les plus ardents et les mieux inspirés du pape légitime. Le zèle éclairé dont il a fait preuve en ces occasions l'a mis en relief ; il est devenu le conseiller le plus écouté d'Alexandre II qui partage ses conceptions et ne demande qu'à suivre ses méthodes.

---

51. Sur le caractère, les idées et l'œuvre de Pierre Damien, voir : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 175-264, et aussi : R. Foglietti, *S. Petro Damiano, Autobiographia*, Turin, 1899 ; J. A. Endres, *Petrus Damiani und die weltliche Wissenschaft* dans les *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters* de Baeumker, Münster, 1910 ; Hans von Schubert, *Petrus Damiani als Kirchenpolitiker*, dans *Festgabe von Fachgenossen und Freunden Karl Müller zum siebzigsten Geburstag durchgebracht*, Tubingue, 1922, p. 83-102.

52. Sur le rôle d'Hildebrand, de 1048 à 1073, voir : Fliche, *Hildebrand* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XXI, 1919, p. 76-106, 149-161, 197-210 et *Réforme grégorienne*, t I, p. 366 et suiv.

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE SOUS ALEXANDRE II

Sous l'impulsion de tels hommes, la réforme de l'Église prend un nouvel essor, surtout en Italie. Au Sud, malgré la rupture de l'alliance du Saint-Siège avec les princes normands, plusieurs synodes, tenus par les légats pontificaux ou par le pape lui-même, ont veillé au maintien de la législation romaine[53]. A Florence, l'évêque Pierre, accusé de simonie, a été déposé, quoiqu'il fût soutenu par Godefroy de Lorraine[54]. A Milan, Alexandre II a essayé de mettre fin aux troubles qui désolaient la grande métropole lombarde, mais il a été moins heureux : une menace d'anathème contre l'archevêque Guy, dénoncé à Rome en 1066 pour avoir favorisé de nouvelles usurpations de biens ecclésiastiques, n'eut d'autre effet que de déchaîner une guerre civile au cours de laquelle le chef des Patares, Ariald, fut massacré et atrocement mutilé ; Guy, âprement poursuivi par Erlembaud, ami et compagnon d'Ariald, remit bien, en 1067, sa démission entre les mains des légats dépêchés à Milan par Alexandre II, mais ses partisans proposèrent pour le remplacer un certain Godefroy qui ne valait guère mieux ; les Patares, de leur côté, élurent, le 6 janvier 1072, un clerc nommé Atton ; entre les deux compétiteurs la lutte ne pouvait manquer d'être âpre ; elle battait son plein à la mort d'Alexandre II (21 avril 1073)[55].

En dehors de l'Italie, Alexandre II a également cherché à assurer le succès de la réforme. Plusieurs interventions en France, notamment à la suite d'élections irrégulières à Soissons (1063), à Chartres (1065), ont clairement attesté sa volonté de faire respecter la législation romaine. Grâce à l'archevêque de Reims, Gervais, conseiller ecclésiastique du jeune roi Philippe Ier pendant sa minorité, l'action pontificale n'a pas été sérieusement contrariée[56].

Il en a été tout autrement en Allemagne. Bien que la cour germanique ait fini par reconnaître Alexandre II, elle n'oublie pas les événements de 1059 et reste décidée à combattre l'influence du Saint-Siège, afin de préparer le retour au césaropapisme. Comme par ailleurs le prestige de la papauté s'est singulièrement accru depuis le pontificat de Léon IX, le conflit entre le Sacerdoce et l'Empire devient inévitable ; il se dessine dès la minorité de Henri IV pendant laquelle se prépare

---

53. Alexandre II a notamment présidé, en 1067, le concile d'Amalfi où plusieurs évêques coupables ont été déposés. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1264-1265.

54. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 357-358.

55. On trouvera un récit détaillé de ces événements dans Arnulf, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, III, 16 et suiv., qui est la seule source digne de foi. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 358-359.

56. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 359.

aussi la guerre civile qui se juxtaposera aux luttes religieuses.

L'ALLEMAGNE PENDANT LA MINORITÉ DE HENRI IV

La mort de Henri III n'a pas eu immédiatement les conséquences que l'on pouvait redouter. Par sa prudence, par son équitable modération, par ses concessions plus dangereuses pour l'avenir que pour le présent, l'impératrice régente, Agnès, a surmonté assez vite les difficultés intérieures, tout en continuant avec un certain succès la politique du règne précédent : en 1057 une attaque des Slaves à la frontière de l'Elbe a été repoussée ; en Hongrie, le roi André, qui s'était rapproché de l'Allemagne et avait fiancé son fils Salomon à Judith, sœur de Henri IV a été supplanté par son frère Bela et a péri au cours d'une bataille (1058), mais Bela n'a pas tardé à solliciter de l'impératrice, qui avait accueilli Salomon fugitif, une paix qui lui fut refusée et, en 1063, la Hongrie sera rendue au fils d'André[57].

LE COUP D'ÉTAT D'AVRIL 1062

La politique ecclésiastique de la régente a été moins bien inspirée. La disgrâce de Gontier, évêque de Bamberg, ancien chancelier de Henri III en Italie, qu'elle avait d'abord pris comme conseiller, la brouilla avec une partie de l'épiscopat[58]. Le plus haut dignitaire de l'Église allemande, l'archevêque de Cologne, Annon, très lié avec Gontier, conçut alors le projet de se substituer à Agnès que, conformément aux dernières volontés de Henri III, il assistait dans le gouvernement du royaume. Avec la complicité d'Otton de Nordheim, d'Egbert de Brunswick, peut-être aussi de Godefroy de Lorraine, il réussit, en avril 1062, à enlever le jeune Henri IV, tandis qu'il séjournait avec sa mère à Kaiserswerth, et, désormais, il exerça seul le pouvoir[59].

LE GOUVERNEMENT DES ARCHEVÊQUES

Agnès ne chercha pas à reprendre la place d'où elle avait été chassée. Jusqu'au jour où Henri IV, parvenu depuis quelque temps à sa majorité, assumera lui-même la direction des affaires, le royaume sera administré par les archevêques Annon et Adalbert.

ANNON DE COLOGNE

Au début, c'est Annon qui gouverne à peu près seul. Métropolitain de Cologne depuis 1056, irréprochable dans sa vie privée, ascète même à ses heures, il est tout acquis aux idées réformatrices. C'est lui qui a réconcilié la

57. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 42, 93-96, 189 et suiv.
58. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 711-712.
59. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 274 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. II, p. 714-715, Agnès se retira au monastère de Fructuaria en Piémont, puis à Rome.

royauté germanique avec le Saint-Siège en imposant l'abandon de Cadalus et le ralliement au pontife légitime. Toutefois la piété n'a jamais éteint chez ce prélat de vieille souche souabe un incommensurable orgueil. S'il n'a pas ambitionné la papauté, comme l'ont insinué ses ennemis, il a voulu du moins dominer l'Allemagne en nantissant copieusement ses parents et ses amis. La politique extérieure l'intéresse moins : il en abandonne volontiers la direction à l'archevêque de Brême, Adalbert, et au duc de Bavière, Otton de Nordheim. Ces deux personnages sont, en 1063, les véritables instigateurs de l'expédition militaire destinée à rétablir Salomon sur le trône de Hongrie. Elle fut pour eux un facile triomphe : Bela mourut avant d'avoir combattu ; son fils Geisa prit la fuite et Salomon reprit sa couronne sans avoir versé une goutte de sang, après quoi il célébra son mariage avec Judith, sœur de Henri IV[60]. Toutefois la situation restait instable, car Geisa s'était réfugié en Pologne et, d'autre part, le mariage, en troisièmes noces, du nouveau duc de Bohême, Wratislas, avec une princesse polonaise, en rapprochant les deux États voisins de la Hongrie, était pour Salomon un événement d'une menaçante portée[61].

L'expédition de Hongrie, à laquelle Henri IV avait participé, n'en demeurait pas moins un succès pour l'archevêque Adalbert qui l'avait suscitée et qui prit dès lors un réel ascendant sur le jeune prince. Dès la fin de 1063, Annon se vit obligé de partager la régence avec son collègue qui, en 1064, pendant qu'il était en Italie[62], s'empressa de ruiner son influence sur le roi. Le 29 mars 1065, Henri IV fut proclamé majeur et armé chevalier, ce qui officiellement imposait un terme à la régence d'Annon[63]. En réalité, pendant quelque temps, l'autorité royale fut exercée par Adalbert de Brême.

ADALBERT DE BRÊME

Ce prélat, qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Allemagne à la fin du règne de Henri III et au début de celui de Henri IV, reste une figure énigmatique. De 1043 à 1056, il a été l'un des pionniers de la civilisation chrétienne dans les pays scandinaves et slaves[64]. Son œuvre d'évangélisation s'est prolongée pendant la minorité de Henri IV : l'Islande et les îles Orcades ont reçu des évêques consacrés par ses soins ; en Suède, grâce au roi Stenkil, plus favorable à l'église de Brême-Hambourg

60. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 342-348.
61. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 206-et 349-350 ; Wratislas avait succédé, en 1061, à son frère Spitignev.
62. Cf. *supra*, p. 347-348.
63. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 400-401.
64. Cf. *supra*, p. 268 et 300.

que son prédécesseur Anund, le christianisme a pénétré jusque dans la région d'Upsal; chez les Wendes enfin, le prince des Obotrites, Godescalc, qui agit en parfaite union avec Adalbert, accompagne les missionnaires allemands dans leurs tournées et s'associe à leur prédication ; à Oldenbourg, Ratzebourg, Mecklembourg sont ordonnés des évêques, étroitement subordonnés à la métropole de Brême-Hambourg[65].

Adalbert a été le principal ouvrier de cette œuvre magnifique, qui témoigne tout à la fois de son zèle d'apôtre et de la fécondité de ses moyens. Il apparaît, de fait, comme un prélat à l'âme fortement trempée, qu'une foi pure et désintéressée porte avant tout à arracher les païens au culte des idoles, mais l'esprit surnaturel n'a pas tué chez lui un orgueil inné qu'il reporte sur son église, considérée par lui comme la plus brillante, en raison même de la grande tâche qui lui incombe, parmi les métropoles allemandes. Aussi n'a-t-il jamais négligé le temporel de son évêché : non seulement il a construit à Hambourg une basilique qui, décorée par des peintres italiens, surpassait, paraît-il, en splendeur, toutes les cathédrales de l'Occident, mais il a aussi voulu établir son autorité souveraine sur les pays qui confinaient à son diocèse, notamment sur la Saxe, où il a combattu le duc Ordulf avec le concours de la maison de Stade, et sur la Frise dont les comtes lui opposèrent la plus vigoureuse résistance, au point de l'obliger à s'enfuir de son évêché (1064)[66]. Grâce à l'ascendant qu'il avait pris sur Henri IV, il espérait du moins mettre au service de son église toutes les forces de la monarchie, tout en servant les intérêts de la couronne.

Son rêve fut déçu et le fastueux archevêque n'eut même pas le temps d'esquisser son programme. Il réussit du moins à empêcher le roi de partir en Italie et de porter secours à la papauté contre les Normands. Cette expédition lointaine allait à l'encontre des intérêts personnels d'Adalbert qui se sentait menacé en Allemagne où son absolutisme outrancier achevait de lui aliéner la plupart des princes laïques. Il s'aperçut bien vite que ceux-ci avaient juré sa perte et, cédant à un brusque découragement qui s'accorde mal avec son caractère altier, il ne chercha pas à leur tenir tête. Sommé par eux de s'expliquer devant l'assemblée de Tribur, il préféra prendre la fuite et céder la place à Annon qu'il évincera de nouveau de 1069 à 1072[67].

65. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 649 et suiv. ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 407 et suiv.
66. On trouvera le récit de ces luttes dans Adam de Brême, III, 45.
67. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 424-426, 487 et suiv.

La chute d'Adalbert a eu des résultats fâcheux pour l'Allemagne et pour l'Église. Le prestige de la métropole de Brême-Hambourg en a souffert ; Adalbert a dû aliéner une bonne partie des biens diocésains à Magnus, fils du duc de Saxe Ordulf, à Udon de Stade et à quelques autres seigneurs. De même l'œuvre d'évangélisation, à laquelle s'était voué le grand prélat, s'est trouvée interrompue aussi bien chez les Slaves où Godescalc a été massacré (7 juin 1066) que dans les pays scandinaves où le paganisme esquissera un retour offensif[68].

ENTRÉE EN SCÈNE DE HENRI IV

En Allemagne même, quelques réserves que l'on puisse formuler sur les tendances du gouvernement d'Adalbert, l'éloignement de l'archevêque a eu des conséquences non moins regrettables. L'influence personnelle de Henri IV commence à se faire jour et le royaume, comme l'Église, ne tardera pas à en souffrir cruellement.

RÉVOLTES EN SAXE ET EN BAVIÈRE

Les procédés de gouvernement de Henri IV lui ont très vite aliéné l'aristocratie. Celle-ci, depuis le jour où Adalbert a pour la première fois évincé Annon, a été complètement tenue à l'écart des conseils de la couronne. Le roi s'inspire uniquement des avis de quelques familiers peu recommandables qui s'appellent le comte Evrard, le comte Werner, puis, après la mort de celui-ci (1065), Léopold de Mersebourg[69]. Ces divers favoris ont joui d'une égale impopularité qui a rejailli sur le souverain lui-même.

Le mécontentement, qui s'est traduit de bonne heure par des incidents sans grande importance, revêt en 1069 une allure plus grave. Le soulèvement, facilement réprimé, du margrave Dedi qui a entraîné dans sa rébellion quelques seigneurs thuringiens, est un premier avertissement ; la Saxe a prouvé, par son attitude défiante, qu'elle était prête à participer à une rébellion de ce genre et il est clair qu'elle attend une occasion plus propice[70]. D'autre part, le duc de Bavière, Otton de Nordheim, accusé de méditer contre le roi les plus sinistres projets et sommé de comparaître, pour s'expliquer, devant l'assemblée de Goslar (1er mai 1070)[71], se dérobe, sous prétexte qu'on ne

68. Hauck, *op.cit.*, t. III, p. 735 ; Meyer von Knonau, *po. cit.*, t. I, p. 513 et suiv.
69. Meyer on Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 152-154 ; Hauck, *op. cit.*, t. I, p. 725.
70. Meyevvon Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 618-620.
71. On reconnaît pas la teneur exacte des accusations lancées contre le duc de Bavière. On sait simplement qu'en 1069, Henri IV, au retour d'une expédition sur la rive droite de l'Elbe, avait été l'hôte d'Otton et qu'au cours d'une rixe entre les serviteurs du roi et ceux du duc, une des personnes de la suite de Henri IV avait trouvé la mort Il est possible qu'Otton ait été rendu responsable de ce meurtre. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 610-611.

lui a pas donné le sauf-conduit qu'il sollicitait ; il est aussitôt déclaré coupable de lèse-majesté, mais, au lieu de se soumettre, il rassemble ses forces ; à Eschwege, en Thuringe, il inflige une rude défaite aux troupes royales, puis il gagne la Saxe où il entraîne dans sa rébellion Magnus, fils du duc Ordulf. Henri IV accourt à Goslar et là, dans une assemblée tenue le jour de Noël, il enlève le duché de Bavière à Otton de Nordheim et le remet au gendre de ce prince, Welf, fils du marquis Albert-Azzon II d'Este, neveu, par sa mère, de Welf III, duc de Carinthie[72]. Otton essaie pourtant de continuer la lutte dans les montagnes de la Hesse où il s'est réfugié, puis, cédant à des conseils pacifiques, il accepte de se soumettre ; en 1071, il comparaît devant l'assemblée d'Halberstadt et se réconcilie avec le roi qui lui rend ses alleux en Saxe et en Thuringe, mais ne consent pas à lui restituer le duché de Bavière[73].

Si Henri IV triomphe ainsi de l'insurrection bavaroise, son despotisme de plus en plus rigoureux va aggraver l'hostilité des princes à son égard. Welf, dépourvu de toute reconnaissance, ne paraît plus à la cour et il en est de même du propre beau-frère du roi, Rodolphe de Souabe. Bien que l'impératrice Agnès ait réussi un moment, lors de l'assemblée de Worms (25-27 juillet 1072), à ménager une réconciliation éphémère[74], il est clair que l'Allemagne s'achemine vers la guerre civile, et cela au moment où la politique religieuse de Henri IV, inspirée des mêmes tendances, va déchaîner un conflit avec l'Église romaine qui a pris conscience de sa force et n'est plus disposée à se contenter d'être, comme autrefois, le docile instrument du césaropapisme.

HENRI IV ET L'ÉGLISE

On a dit avec beaucoup de raison que la minorité de Henri IV avait été, entre 1065 et 1073, une réédition du règne de Conrad II[75]. Evêchés et abbayes ont été vendus à l'encan ou distribués à des parents et à des amis du souverain ou de ses courtisans. A Bamberg, en 1065, Hermann devient évêque dans des conditions pour le moins suspectes. La même année, Adalbéron est promu à Worms, parce qu'il est le frère de Rodolphe de Souabe et Werner désigné pour Strasbourg en raison de sa parenté avec un trop fameux conseiller du roi, également nommé Werner. En 1067, le chanoine Henri de Goslar reçoit, pour des raisons analogues, le

72. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 9 et suiv. Welf n'avait pas épousé la cause de son beau-père. Il ne tarda pas d'ailleurs à renvoyer sa femme pour épouser Judith, fille de Baudouin V de Flandre et veuve de l'Anglais Tostig.

73. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 41-45 et 70.

74. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 154 et suiv.

75. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 726.

siège de Spire, bien qu'il n'ait pas l'âge canonique. A Constance, après la mort de Rumold (4 novembre 1069), Charles, doyen du chapitre de Magdebourg, achète l'évêché à Henri IV pour une forte somme d'argent; à peine intronisé, il cherche à rentrer dans ses débours en vendant les dignités ecclésiastiques, les vases sacrés et jusqu'aux vêtements sacerdotaux. A ces exemples on pourrait en ajouter d'autres : il est peu de prélats qui, pendant cette triste période, aient été élus régulièrement[76].

L'ANARCHIE ECCLÉSIASTIQUE

De là, pour l'Église d Allemagne, une véritable anarchie. Partout ce ne sont que conflits tragiques ou même sanglants. A Trèves, lorsque Annon veut, en 1066, installer son neveu, Conrad, sur le siège métropolitain, la population s'insurge et met à mort l'archevêque qu'on prétend lui imposer[77]. Dans le diocèse de Mayence, un interminable conflit au sujet des dîmes de Thuringe oppose l'autorité diocésaine avec les abbés de Hersfeld et de Fulda[78]. A Cologne, Annon a des difficultés avec les monastères qu'il veut réformer et qui l'accusent de porter atteinte à leurs libertés traditionnelles[79].

INTERVENTIONS ROMAINES

A plusieurs reprises, les parties lésées se sont adressées au Saint-Siège et l'on peut voir, à propos de ces différends, combien le pouvoir pontifical s'est accru, même en Allemagne. C'est Alexandre II que saisit l'abbé de Fulda lors de l'affaire des dîmes de Thuringe et c'est à lui également que l'abbé de Stavelot fait appel contre Annon de Cologne. Le pape est ainsi amené à intervenir et à s'ériger en juge suprême des infractions aux règles canoniques. Tantôt il réussit à imposer sa manière de voir, comme à Constance où, malgré le roi qui soutient l'évêque simoniaque, il oblige celui-ci à remettre sa crosse et son anneau aux légats pontificaux. Tantôt, au contraire, la volonté de Henri IV est plus forte que la sienne : à Bamberg, Hermann reste à la tête de son diocèse, tout comme Werner à Strasbourg et Henri à Spire[80]. Malgré de louables efforts, Alexandre II ne peut limiter les ravages de la simonie ; à plus forte raison ne réussira-t-il pas à prévenir la nomination directe de l'évêque par le roi.

ALEXANDRE II ET HENRI IV

Henri IV est bien décidé, en effet, à ne pas tolérer l'intrusion du Saint-Siège dans les questions ecclésiastiques, mais les choses ont changé

76. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 726-727 ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 360- 361.
77. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 500-501 et 503-505.
78. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 731 et 736.
79. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 736.
80. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 361-363.

depuis vingt ans et l'Église romaine, affranchie par Nicolas II, entend conserver sa liberté d'action. Hildebrand, dont l'influence ne cesse de s'accroître, défend jalousement les prérogatives que les canons reconnaissent au Saint-Siège et imprime à la politique pontificale une allure plus énergique que par le passé.

Ces tendances nouvelles éclatent au grand jour à propos d'un incident d'ordre privé qui faillit un moment provoquer la rupture entre la papauté et la royauté germanique.

Henri IV, dont l'éducation première n'avait guère été dirigée par sa mère, l'impératrice Agnès, ni par son tuteur, l'archevêque Annon, était devenu de bonne heure le jouet de passions déshonnêtes qu'Adalbert eut le tort d'encourager, avec la pensée que le jeune prince, accaparé par la luxure, le laisserait gouverner le royaume à sa guise. Fiancé par Annon à Berthe de Turin, le roi retarda son mariage le plus longtemps qu'il put. Pourtant, en 1066, après la chute d'Adalbert, se rendant aux instances des princes, il conduisit Berthe à l'autel, mais, dès le lendemain de ses noces, il délaissa sa jeune femme pour s'adonner de nouveau aux plaisirs les plus grossiers. En 1069, il voulut parachever le divorce et s'entendit, à cet effet, avec l'archevêque de Mayence, Siegfried, qui réunit un concile pour examiner l'affaire. Il prétendait que le mariage n'avait jamais été consommé et réussit à extorquer à la malheureuse Berthe des déclarations dont la jeune femme ne comprit ni le sens ni la portée[81].

Siegfried, redoutant les foudres de Rome, n'osa pourtant prononcer une séparation que rien ne semblait justifier canoniquement. Il sollicita l'envoi d'un légat pontifical. Au nom du pape, Pierre Damien vint rappeler, en présence de Henri IV, que le divorce était interdit par l'Église aux rois comme aux simples fidèles, ajoutant qu'Alexandre II, gardien de la loi, ne sacrerait jamais empereur l'auteur d'un tel parjure. Henri IV n'eut qu'à s'incliner, mais, par esprit de représailles, il s'entoura de plus en plus de conseillers notoirement hostiles à l'Église et excommuniés par elle, ce qui le faisait tomber lui-même sous le coup de l'anathème[82]. A tous ces indices, on peut prévoir que, malgré les dispositions conciliantes d'Alexandre II et d'Hildebrand, la paix ne sera pas de longue durée.

Or cette tension avec le royaume germanique n'est pas sans danger pour la papauté que les paroles prononcées par Alexandre II à Mantoue

---

81. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 364-365.
82. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 365 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 1269-1272.

ont brouillée avec ses alliés normands. Le péril est d'autant plus grand que ceux-ci sont devenus maîtres de l'Italie méridionale.

LES CONQUÊTES DE ROBERT ET ROGER GUISCARD

Lors de son entrevue avec Nicolas II au concile d'Amalfi, Robert Guiscard était occupé à enlever la Calabre aux Byzantins. En 1060, après la prise de Reggio, il a conquis cette province ; en 1062, il prend Brindisi. Une révolte de ses vassaux brise momentanément son élan, mais, une fois l'insurrection réprimée, il sait mettre à profit les difficultés où se débat l'Empire d'Orient pour investir Bari dont il s'empare après un siège mémorable (1071). Il est désormais le maître de la Pouille dont les Grecs sont définitivement chassés. Au même moment, Robert et son frère Roger arrachent la Sicile aux Musulmans contre lesquels ils luttent depuis 1060. Le 10 janvier 1072, les deux princes entrent à Palerme qui reste à Robert avec la suzeraineté de l'île, tandis que Roger se voit attribuer la moitié de Messine, le val Demone et les autres territoires conquis[83].

RICHARD DE CAPOUE ET LE SAINT-SIÈGE

Ces opérations, parfois difficiles, marquées par des alternatives de succès et de revers, n'ont pas laissé à Robert Guiscard suffisamment de loisirs pour qu'il pût tourner ses regards vers l'Italie centrale. En revanche, son voisin, Richard d'Aversa, installé à Capoue depuis le 21 mai 1062, et à Gaète depuis juin 1063, esquisse, dès cette époque une politique agressive vis-à-vis du Saint-Siège : en 1065, il attaque les comtes d'Aquino ; en 1066 il se rend maître de Ceperano et ravage la campagne romaine[84].

PROJET D'EXPÉDITION ALLEMANDE EN ITALIE

Pour faire face au péril qu'il avait imprudemment provoqué. Alexandre II n'eut d'autre ressource que de solliciter le concours germanique. Henri IV ne demandait pas mieux que d'organiser une expédition qui offrait de multiples avantages : ruine de la domination normande en Italie, protection ostensiblement accordée au Saint-Siège qui reconnaissait ainsi la nécessité de la tutelle allemande, éventualité d'un couronnement impérial qui s'imposerait après la victoire. Bref, le 2 février 1067, une assemblée, réunie à Augsbourg, acclama sans difficulté le projet de descente dans la péninsule[85].

---

83. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 173 et suiv. ; Gay, *op. cit.*, p. 533-538.
84. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 215 et suiv.
85. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 546 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 746 ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 351.

PAIX D'ALEXANDRE II AVEC LES NORMANDS

L'expédition n'eut cependant pas lieu et on ne sait exactement pour quelles raisons. Peut-être Henri IV jugea-t-il imprudent de s'éloigner de son royaume où le mécontentement pouvait très vite dégénérer en révolte. Il est plus probable que cet ajournement est dû à la diplomatie de Godefroy de Lorraine qui ne tenait sans doute pas à voir les armées allemandes reprendre le chemin de l'Italie où elles pouvaient, après avoir réduit les Normands, menacer à nouveau l'indépendance de ses États. En tout cas, Godefroy, après avoir très habilement manœuvré pour éloigner Henri IV et se faire donner le titre de vicaire impérial, marche contre Richard de Capoue qu'Alexandre II venait d'excommunier, va investir Aquino, après quoi le pape et le prince se réconcilient (août 1067)[86].

C'était pour le siège apostolique la meilleure des solutions. L'intervention allemande était évitée et le pontife romain, tranquille du côté des Normands, sûr de l'appui de Godefroy de Lorraine, pouvait avoir une attitude plus indépendante et plus fière. En 1068, Annon, archevêque de Cologne, et Otton, duc de Bavière, viennent en Italie au nom de Henri IV ; Alexandre II refuse de les recevoir, parce qu'ils ont eu, en cours de route, une entrevue avec l'évêque de Parme et l'archevêque de Ravenne, tous deux excommuniés par le Saint-Siège, et, pour être admis en présence du pape, Annon est obligé de s'astreindre à une pénitence humiliante[87].

Après avoir abandonné la politique de Nicolas II, Alexandre II incline de nouveau vers elle pendant les dernières années de son pontificat : l'alliance normande lui apparaît comme répondant le mieux aux exigences de la situation ; elle deviendra indispensable du jour où éclatera la lutte du Sacerdoce et de l'Empire.

MORT DE GODEFROY LE BARBU (24 DÉCEMBRE 1069)

L'autre point d'appui du Saint-Siège en Italie se trouve dans l'État toscan[88]. La mort de Godefroy le Barbu, qui avait fidèlement servi les intérêts d'Alexandre II (24 décembre 1069), ne change rien à la situation. Un fils d'un premier lit, Godefroy le Bossu, hérite de ses possessions lorraines, et, en épousant Mathilde, belle-fille de Godefroy le Barbu, née de l'union de Boniface de Montferrat avec Béatrix, conserve l'État toscano-lorrain tel

86. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 221 ; *Réforme grégorienne*, t. I, p. 352.
87. Meyer von Knonau, *op cit.*, t. I, p. 585 et suiv.
88. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 634-638.

qu'il était au temps de son père. Personnellement, Mathilde est très attachée à la papauté à laquelle elle prêtera un généreux concours.

MORT D'ALEXANDRE II (22 AVRIL 1073)

Alexandre II disparaît à son tour le 21 avril 1073[89]. Malgré les débuts pénibles de son pontificat, il laisse une situation meilleure qu'on ne pouvait l'espérer dix ans plus tôt. De plus, l'orientation nécessaire de la politique pontificale se dessine avec plus de netteté et les derniers événements ont prouvé la sagesse des directions tracées par Nicolas II qui seront aussi celles du successeur d'Alexandre II, Grégoire VII.

IV. — Les débuts du pontificat de Grégoire VII (1073-1076)[90]

L'ÉLECTION PONTIFICALE DU 22 AVRIL 1073

Le 22 avril 1073, tandis que l'on procédait à l'ensevelissement d'Alexandre II, un grand tumulte s'éleva parmi la foule qui assistait aux funérailles. Clercs et laïques, hommes et femmes acclamèrent Hildebrand comme évêque. Quelques instants plus tard, les cardinaux, réunis dans l'église de Saint-Pierre-aux-Liens, ratifièrent le choix populaire[91].

Les formes prescrites par le décret de Nicolas II n'ont pas été respectées ; le peuple a spontanément désigné Hildebrand avant toute *tractatio* des cardinaux-évêques, mais ceux-ci n'ont formulé aucune réserve et, livrés à eux-mêmes, ils auraient sans doute abouti au même résultat, ardemment souhaité par tous les partisans de la réforme.

GRÉGOIRE VII

Hildebrand, qui devient par la volonté de tous le pape Grégoire VII, était à coup sûr, parmi les hauts dignitaires de l'Église romaine, celui qui paraissait le plus désigné

89. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 365.

90. On trouvera une bibliographie détaillée du pontificat de Grégoire VII dans A. Fliche, *Réforme grégorienne*, t. II, *Grégoire VII*, Louvain-Paris, 1925. Parmi les ouvrages à retenir plus spécialement, nous signalerons, outre ceux qui ont été indiqués à propos des précédents pontificats : A. F. Gfrörer, *Papst Gregorius VII und sein Zeitalter*, Schaffouse, 1859-1861, 7 vol. ; W. Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, Leipzig, 1894, 2 vol. ; P. Fournier, *Un tournant de l'histoire du droit* dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, t. XL, 1917, p. 129-180 ; *Les collections canoniques romaines de l'époque de Grégoire VII* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, t. XLI, 1918, p. 271-397 ; A Fliche, *Saint Grégoire VII*, Paris, 4e éd., 1928 ; Th. Oestreich, *The Personality and Character of Gregory VII in recent historical research* dans *The catholic historical review*, nouv. série, t. I, 1921, p. 35-43. E. Caspar, *Gregor VII in seinen Briefen* dans *Historische Zeitschrift*, t. CXXX, 1924, p. 1-30.

91. Mirbt, *Die Wahl Gregors VII*, Diss. Marbourg, 1892 ; A. Fliche, *L'élection de Grégoire VII* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XXVI, 1924-1925, p. 71-90. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 71 et suiv.

pour mener à bien l'œuvre réformatrice à laquelle il a attaché son nom. Depuis qu'il a été prouvé que le registre qui renferme ses lettres n'est pas, comme on l'avait cru longtemps, une compilation due à l'un de ses disciples, qu'il est bien le registre original dont les pièces essentielles ont été dictées par lui[92], la physionomie du pontife apparaît en pleine lumière et il est relativement aisé d'en dégager les traits dominants.

Une foi ardente, illuminée par une piété toute mystique, un sentiment très profond de l'impuissance de l'homme que domine à tout moment la volonté de Dieu, souverain juge et souverain dispensateur, un invincible besoin de s'élever jusqu'au modèle divin par la prière, par la communion, par le renoncement total de soi, par l'amour de la souffrance, par une charité débordante qui « chérit les hommes, tout en détestant leurs vices » et qui demeure la meilleure source de la paix chrétienne, tels sont les éléments divers qui composent le portrait de Grégoire VII. La pensée de Dieu engendre chez ce pape un sentiment profond de ses devoirs qui se résument en ce seul mot : évangéliser les hommes ; et, pour lui, évangéliser, ce n'est pas seulement prêcher la doctrine, c'est encore, en redressant les abus, exercer le pouvoir de correction qui fait partie intégrante de la puissance universelle conférée par le Christ à saint Pierre et à ses successeurs[93].

LE PROGRAMME RÉFORMATEUR

Aussi la réforme de l'Église reste-t-elle le souci primordial du nouveau pontife. « Extirper totalement l'hérésie simoniaque et ramener les clercs, enchaînés dans les désordres d'une vie honteuse, à la pratique d'une rigoureuse chasteté[94] », voilà tout le programme de Grégoire VII, au moment où il ceint la tiare. Plus encore que ses prédécesseurs, il aperçoit clairement que seul le Saint-Siège a l'autorité suffisante pour redresser les abus. Instituée par le Christ qui l'a revêtue d'une véritable primauté sur toutes les églises de la chrétienté, messagère de Dieu dont elle signifie la volonté aux évêques et aux fidèles, l'Église

---

92. Cette découverte est due à W. M. Peitz, dont le travail, intitulé *Das Originalregister Gregors VII im Vatikanischen Archiv*, a paru dans les *Sitzungsberichte der kais. Akad. der Wissenschaften zu Wien, phil. hist. klasse*, t. CLXV, fasc. 5, Vienne, 1911. Cf. aussi : E. Caspar, *Studien zum Register Gregors VII*, dans *Neues Archiv*, t. XXXVIII, 1913, p. 143-226 ; O. Blaul, *Studien zum Register Gregors VII*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. IV, 1912, p. 113-228 ; A. Fliche, *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 1-31. — Une édition définitive du registre de Grégoire VII a été donnée par M. Caspar dans les *Monumenta Germaniae historica*, au tome II des *Epistolae selectae*, Berlin, 1920-1923.

93. Nous renvoyons, pour plus de détails, au portrait que nous avons tracé de Grégoire VII dans *Etudes sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII*, Paris, 1916, p. 262-278 ; *Saint Grégoire VII*, p. 13-21 ; *La Réforme grégorienne*, t. II, p. 90-103.

94. *Registrum*, I, 27.

romaine jouit d'une puissance absolue et illimitée devant laquelle toute personne, quelle que soit sa condition, doit s'incliner. Grégoire VII, dès son avènement et avant d'avoir défini la nature du pouvoir pontifical dans les *Dictatus papae*, est fermement décidé à se servir de toutes les prérogatives que la tradition lui confère pour réformer un clergé corrompu[95].

A cette réforme il veut faire concourir toutes les forces de la chrétienté. Il compte sur les évêques qu'il s'efforce, en multipliant les légations, de subordonner plus étroitement au siège apostolique ; ses premières bulles trahissent un effort vigoureux et inquiet pour secouer l'inertie des prélats qui aspirent avant tout « à la gloire de ce monde et aux délices de la chair[96] ». De même, il espère que le pouvoir temporel participera, lui aussi, à l'œuvre de salut. Contre les rois il n'a aucune prévention ni aucun parti pris. Quoiqu'il ait pu, aux côtés d'Alexandre II, observer les intentions plutôt malveillantes de Henri IV à l'égard des lois de l'Église, il souhaite sincèrement, sans rien sacrifier de la suprématie romaine, rétablir l'entente traditionnelle entre le Sacerdoce et l'Empire. « De même, écrit-il à Rodolphe de Souabe en 1073, que le corps humain est dirigé par les deux yeux, sa lumière temporelle, le corps de l'Église est conduit par ces deux dignités (sacerdotale et laïque) qu'accorde une pure religion et qui constituent sa lumière spirituelle[97]. »

Conformément à cette doctrine, qui n'est autre que celle énoncée par Pierre Damien dans sa *Disceptatio synodalis*, Grégoire VII essaiera de résoudre les difficultés pendantes, avec le roi de Germanie, afin de se consacrer ensuite à l'exécution de son programme réformateur.

GRÉGOIRE VII ET HENRI IV

Au moment où Hildebrand devient pape, Henri IV est sous le coup de l'excommunication pour n'avoir pas voulu se séparer de conseillers eux-mêmes excommuniés[98]. En outre, il a, pendant les derniers temps du pontificat d'Alexandre II, pris ouvertement le parti des adversaires de la réforme en Lombardie ; il veut imposer à Milan un archevêque de son choix, Godefroy, et repousse Atton, élu le 6 janvier 1072, après la mort de Guy, par les Patares[99]. Grégoire VII, s'il encourage les partisans d'Atton, ne repousse pas un règlement

95. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 103 et suiv.
96. Jaffé-Wattenbach, 4801.
97. *Registrum*, I, 19 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 108.
98. *Reforme grégorienne*, t. II, p. 121.
99. Cf. *supra*, p. 350, et aussi : *Réforme grégorienne*, t. II, p. 119.

amiable de l'affaire. De même, tout en affirmant sa volonté de ne pas enfreindre les règles canoniques, violées par Henri IV, il fait savoir à ce prince, par l'intermédiaire de Godefroy de Lorraine, qu'il est disposé à la miséricorde et au pardon. Il laisse même entrevoir l'éventualité d'un couronnement impérial dans un avenir prochain et cherche enfin, pour souligner la sincérité de ses dispositions conciliantes, à prévenir la guerre civile qui menaçait d'ébranler le pouvoir de Henri IV[100].

RÉVOLTE DE LA SAXE

L'avènement de Grégoire VII a coïncidé en effet avec une révolte de la Saxe. Depuis plusieurs années, la population du duché reprochait à Henri IV de ne pas respecter ses libertés ni ses privilèges, de couvrir le pays, sous prétexte de le protéger contre les Slaves, d'une foule de châteaux où il entretenait des garnisons qui se signalaient par toutes sortes d'excès. A la mort du duc Ordulf (28 mars 1072), ce mécontentement se transforma en une véritable rébellion. Les Saxons voulaient que la succession du défunt allât à son fils, Magnus, retenu alors en captivité par Henri IV qui, convoitant pour lui-même l'héritage d'Ordulf, refusa d'élargir son prisonnier. L'âme du mouvement était l'évêque d'Halberstadt, Burchard II, auquel Henri IV avait saisi injustement quelques biens de son église et qui réussit à entraîner à sa suite l'évêque d'Hildesheim, Hécil, puis l'ancien duc de Bavière dépossédé par Henri IV, Otton de Nordheim, et l'oncle de Magnus, le comte Hermann[101].

En juillet 1073, une assemblée saxonne, réunie à Wormsleben, envoya une ambassade à Henri IV qui séjournait alors dans le Harz, pour lui exposer les griefs de la population et lui demander, du même coup, de détourner contre les Liutices, massés aux frontières, l'armée avec laquelle, pour venir en aide à la Bohême, il se préparait à envahir la Pologne. Le roi répondit par de bonnes paroles, sans prendre aucun engagement précis. L'insurrection éclata aussitôt. Les rebelles, en toute hâte, vinrent assiéger le château de Harzburg où Henri IV s'était retiré. Celui-ci, fort inquiet, chercha, pour gagner du temps, à négocier, mais les Saxons, par la voix d'Otton de Nordheim, exigèrent la démolition immédiate des châteaux royaux qui, disaient-ils, n'avaient pas été construits pour la défense de l'Empire. Naturellement ces propositions furent repoussées par le roi qui réussit à s'enfuir et à gagner Hersfeld, puis Cappel où il rejoignit les contingents qui s'ache-

---

100. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 121-123.

101. On trouvera un très bon exposé des origines de l'insurrection saxonne dans Meyer von Knonau, *op. cit*, t. II, p. 225-238.

minaient vers la frontière polonaise. Il annonça alors à leurs chefs qu'ils devraient le suivre non pas en Pologne, mais en Saxe. Il essuya un refus formel qui l'obligea à ajourner jusqu'au 5 octobre l'ouverture des hostilités[102].

La situation devenait périlleuse pour Henri IV, d'autant plus qu'au cours des semaines qui suivirent, les Saxons, désormais convaincus que toute voie pacifique serait sans issue, entamèrent une action énergique contre les châteaux royaux. Le mouvement s'étendit de la Saxe à la Thuringe. D'autre part, sur le Rhin, l'armée, qui devait envahir la Saxe le 5 octobre, n'arrivait pas à se constituer. Si Grégoire VII avait eu à l'égard d'Henri IV les sentiments d'hostilité systématique qu'on lui a parfois prêtés, l'occasion était unique pour déchaîner, en cette fin de l'année 1073, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, mais, loin d'apporter aux insurgés le concours de son autorité morale, le pape, animé d'un sincère désir de paix, désapprouva la révolte de la Saxe dans une lettre du 1er septembre 1073 à Rodolphe de Souabe : il ne pouvait mieux manifester son désir d'être agréable à Henri IV [103]

PAIX DE HENRI IV AVEC LE SAINT-SIÈGE ET AVEC LES SAXONS

Devant la gravité de la situation, toute résistance devenait impossible pour le roi qui ne songea plus qu'à se réconcilier avec le Saint-Siège et à composer avec les Saxons. Dès le début de septembre, il écrivit au pape une lettre où il manifestait son regret d'avoir usurpé des biens ecclésiastiques et vendu des évêchés, sollicitait humblement son absolution, protestait de son respect envers le siège apostolique, se déclarait prêt à donner satisfaction dans l'affaire milanaise[104].

Le rêve de Grégoire VII se trouvait réalisé : la révolte de la Saxe aboutissait indirectement à un accord entre le Sacerdoce et l'Empire, sans que l'Église romaine abdiquât ses prérogatives et renonçât à son indépendance vis-à-vis du pouvoir temporel.

Cet arrangement devait avoir pour la royauté allemande des conséquences non moins heureuses. Tranquille du côté de Rome, Henri IV peut entamer avec les Saxons des négociations auxquelles Grégoire VII apporte son appui moral. Il envoie aux rebelles les archevêques de Mayence et de Cologne, Siegfried et Annon, les ducs Godefroy de

---

102. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 242 et suiv.
103. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 122-124
104. Cette lettre a été insérée dans le registre de Grégoire VII (I, 29 a). Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 124-125.

Lorraine, Rodolphe de Souabe et Berthold de Carinthie. Des pourparlers s'engagent à Gerstungen, mais ils restent stériles, les insurgés exigeant toujours la démolition des châteaux construits par Henri IV. Les hostilités se prolongent jusqu'au début de l'année 1074 ; après quelques succès des Saxons, qui s'emparèrent de plusieurs places, elles sont interrompues, au moment où une bataille allait s'engager sur les bords de la Fulda, par les rigueurs de l'hiver. Le 2 février 1074, moyennant la promesse de détruire les forteresses, objet du litige, Henri IV reçoit la soumission des Saxons et des Thuringiens[105].

LES DÉCRETS RÉFORMATEURS DE MARS 1074

Grégoire VII ne pouvait que se féliciter du rétablissement de la paix qu'il souhaitait de toute son âme. Henri IV n'allait-il pas manifester sa reconnaissance envers le Saint-Siège en l'aidant dans l'accomplissement de sa mission réformatrice ? Dès le début de son pontificat, le pape a multiplié les appels à l'épiscopat, pour que la loi du célibat fût mieux observée par le clergé et que disparussent, à tous les degrés de la hiérarchie, les pratiques vénales condamnées par le siège apostolique[106]. Pendant la première semaine du carême de 1074 (9-15 mars), il réunit à Rome un concile qui, après avoir proclamé comme archevêque de Milan Atton, promulgue les décrets sur le nicolaïsme et la simonie. Désormais quiconque aura été promu à prix d'argent à l'un des ordres sacrés ou à une charge ecclésiastique, ne pourra exercer aucun ministère sacerdotal et ceux qui auront par le même moyen acquis des églises, perdront ces églises. Quant aux clercs coupables de fornication, il leur est interdit de célébrer la messe et le peuple ne pourra assister à leurs offices[107].

Ces diverses mesures ne sont que la réédition de celles qui avaient été prises par Nicolas II, au concile de Latran, en 1059. Elles attestent le désir d'en finir avec les mauvais prêtres en les séparant du troupeau des fidèles et apparaissent comme le reflet des idées de Pierre Damien dont Grégoire VII épouse toutes les conceptions.

L'APPLICATION DES DÉCRETS DE 1074

Les décrets de 1074 se révèlent très vite insuffisants. En Allemagne, les légats Géraud d'Ostie et Hubert de Préneste, envoyés par le pape pour réconcilier Henri IV avec l'Église et pour

105. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 286 et suiv.
106. On trouvera plusieurs de ces bulles analysées ou traduites dans *Réforme grégorienne*, t. II, p. 109 et suiv.
107. Jaffé-Wattenbach, 4931-4932 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 135 et suiv. — Sur la date de ces décrets, cf. *ibid.*, t. II, p. 136, n. 5.

promulguer la législation romaine sur le nicolaïsme et la simonie, accomplissent avec succès la première partie de leur mission[108], mais, lorsqu'ils veulent faire observer la loi du célibat ecclésiastique, quelque peu tombée en désuétude, ils se heurtent à l'opposition du haut et du bas clergé. Les archevêques Siegfried de Mayence et Liémar de Brême contestent aux envoyés pontificaux le droit de convoquer un synode à l'intérieur du royaume germanique[109]. Parmi les clercs, c'est une véritable levée de boucliers contre l'autorité romaine : on proclame que le pape est hérétique ; on insinue qu' « en voulant obliger par la force les hommes à vivre comme des anges, en refusant à la nature de suivre son cours, il favorise la fornication et le dérèglement des mœurs[110] ».

Il semble donc qu'en Allemagne la réforme de l'Église soit vouée à un échec, par suite du mauvais vouloir d'un épiscopat nommé par le roi et révolté contre la discipline romaine. En France, Grégoire VII n'a pas beaucoup plus de satisfactions : la résistance du clergé se double ici de l'hostilité du souverain et, au mépris des décrets pontificaux, Philippe Ier pratique ouvertement la simonie. Même dans l'État anglo-normand où le roi Guillaume le Conquérant est acquis à la cause de la réforme, les clercs ne manifestent pas des dispositions plus favorables : peu s'en faut que, pour avoir voulu les séparer de leurs concubines, l'archevêque de Rouen, Jean, ne soit lapidé par eux[111].

L'ÉVOLUTION DU PROGRAMME GRÉGORIEN

Grégoire VII a été profondément affecté par ces diverses résistances. Les bulles pontificales du début de l'année 1075 respirent la tristesse et l'angoisse[112], mais non pas le découragement. Si préoccupé qu'il soit de l'avenir, le pape a confiance dans le secours d'En Haut. Son effort de prédication a échoué devant l'égoïsme farouche de l'épiscopat et l'indifférence des princes. D'autres méthodes s'imposent : pour tarir les sources empoisonnées de la simonie et du nicolaïsme, il faut assurer un meilleur recrutement du clergé, en arrachant les élections épiscopales aux princes laïques et en revenant, comme le souhaitait en 1058 le cardinal Humbert, aux vieilles règles canoniques, seules capables d'assurer l'indépendance de l'Église. Au

---

108. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 149-151.
109. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 152.
110. Voir le récit très pittoresque de Lambert de Hersfeld, a. 1074. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 158-161.
111. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 162-167.
112. Cf. par exemple la lettre II, 49 du *Registrum* à Hugue de Cluny.

concile romain de février 1075, la législation sur la simonie et le nicolaïsme sera complétée par un décret sur l'investiture laïque.

LE DÉCRET SUR L'INVESTITURE LAIQUE (FÉVRIER 1075)

On n'a pas conservé le texte exact de ce décret fameux. Il semble que Grégoire VII se soit borné à étendre aux évêchés et aux abbayes le sixième canon du concile du Latran (1059) qui visait les églises privées et était ainsi conçu : « Qu'aucun clerc ou prêtre ne reçoive en aucune façon une église des mains d'un laïque, soit gratuitement, soit pour de l'argent[113] ». En supprimant résolument l'intrusion du pouvoir laïque dans les élections épiscopales et abbatiales, Grégoire VII prévenait toute intervention simoniaque et avait chance d'écarter de l'Église les « loups rapaces » qui ne songeaient qu'à dévorer leur troupeau, au lieu de le conduire dans les voies du salut.

LA SUPRÉMATIE ROMAINE

En même temps, toujours pour assurer le succès de la réforme, Grégoire VII cherche à asseoir pratiquement et théoriquement la suprématie romaine sur des bases plus solides. Le concile de février 1075 ne s'est pas contenté de légiférer ; il a jugé tous les cas de désobéissance à l'égard de l'autorité apostolique et édicté des sanctions parfois sévères. Deux prélats italiens, qui n'ont pas répondu à la convocation pontificale, Guillaume de Pavie et Cunibert de Turin, sont suspendus ; Denis de Plaisance est déposé pour déloyauté vis-à-vis du Saint-Siège ; en Allemagne, Liémar de Brême, qui a été l'âme de la résistance aux légats, est suspendu, ainsi que Werner de Strasbourg, Henri de Spire, Hermann de Bamberg. Les laïques ne sont pas davantage épargnés : Robert Guiscard et son neveu, Robert de Loritello, sont excommuniés pour leurs incursions sur le territoire pontifical ; le roi de France, Philippe Ier, qui a ouvertement pratiqué la simonie et qui, tout récemment, a dépouillé des marchands italiens de passage en France, est menacé de l'anathème, s'il ne donne à bref délai les satisfactions requises par le pape[114]. Jamais autant de condamnations n'ont été prononcées par un synode romain : suspensions et dépositions sont un avertissement à l'adresse de l'épiscopat auquel elles viennent rappeler que la primauté, revendiquée par le siège apostolique, n'est pas une simple formule canonique, qu'elle est, au contraire, une réalité vivante.

---

113. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 178 et suiv.
114. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 174-177.

LES DICTATUS PAPAE

Cette primauté, Grégoire VII, au même moment, s'attache à en définir les caractères et les ultimes conséquences dans les propositions fameuses connues sous le nom de *Dictatus papae*[115].

« L'Église romaine a été fondée par le Seigneur seul. » C'est sur cette affirmation que le pape échafaude toute sa théorie du pouvoir pontifical. Le pouvoir de lier et de délier, accordé par le Christ à saint Pierre, est d'origine divine : aussi bien, puisque le Maître a promis à Pierre de l'assister toujours, est-ce le saint Esprit qui dicte et inspire tous les actes du pontife romain, en le préservant de toute erreur. « L'Église romaine, lit-on au *Dictatus* 22, n'a jamais erré et, comme l'atteste l'Écriture, ne pourra jamais errer. »

Au nom de ces principes, Grégoire VII revendique sur la chrétienté un pouvoir absolu et illimité. Le pontife romain, continue-t-il, ne peut être jugé par personne, mais il a le droit de juger tous les évêques, d'évoquer devant lui les causes qui lui paraissent d'une gravité particulière ou que les tribunaux épiscopaux n'auraient pas réussi à terminer. Il légifère pour toutes les églises, modifie, s'il y a lieu, les circonscriptions ecclésiastiques, a tous pouvoirs sur les personnes qu'il ordonne, transfère, dépose, sans avoir à rendre compte de ses décisions. Ses légats ont partout la première place, quel que soit leur rang dans la hiérarchie.

Le gouvernement de la société laïque s'inspire des mêmes principes : Grégoire VII proclame que le pape peut priver les empereurs de leur couronne et délier les sujets du serment de fidélité qu'ils auraient prêté aux rois injustes.

Tels sont les *Dictatus papae*. Aucun réformateur, italien ou lorrain, n'avait encore déduit des principes canoniques, qui sont à l'origine des théories grégoriennes, des conséquences aussi précises. Grégoire VII a vu — et c'est là que réside la véritable originalité de sa pensée — que la réforme de l'Église ne pourrait être réalisée que par la centralisation ecclésiastique, seul moyen de briser les résistances de l'épiscopat, et par la subordination des royaumes chrétiens au Saint-Siège.

Une dernière étape reste à franchir. Après avoir formulé la thèse de la suprématie romaine, il faut encore l'adapter aux circonstances et en assurer l'application, ou, si l'on préfère, prouver par des actes que le Saint-Siège ne tolérera aucune désobéissance à ses décrets, qu'il

---

115. Les *Dictatus papae*, insérés dans le registre de Grégoire VII (II, 55 a), ont été longtemps attribués au cardinal Darsdedit. Il est aujourd'hui acquis qu'ils ont été, au contraire, écrits sous la « dictée » du pape. Cf. à ce sujet *Réforme grégorienne*, t. II, p. 190, n. 2.

usera au besoin de toutes les prérogatives que lui reconnaissent les canons de l'Église : l'excommunication par le pontife romain du roi de Germanie, Henri IV, en février 1076, est l'illustration des *Dictatus papae* et comme le signe sensible des temps nouveaux.

LES RAPPORTS DE GRÉGOIRE VII ET DE HENRI IV JUSQU'EN 1075

Jusqu'à l'apparition du décret sur l'investiture laïque et des *Dictatus papae*, les rapports de Grégoire VII avec Henri IV ont été empreints d'une cordialité au moins apparente. On a vu comment, en 1073, le jeune prince s'était réconcilié avec l'Église romaine, sollicitant le pardon des fautes passées et affichant, pour l'avenir, les meilleures intentions[116]. Cette entente dure jusqu'en septembre 1075 : Grégoire VII s'emploie à apaiser l'insurrection saxonne ; de son côté, Henri IV, après le concile romain de mars 1074, accueille avec empressement les légats pontificaux, Géraud d'Ostie et Hubert de Préneste, reçoit dévotement de leurs mains l'absolution pontificale, leur promet son concours pour l'accomplissement de leur mission réformatrice[117]. Le roi, à ce moment, a des préoccupations exclusivement politiques : en août 1074, il entreprend une expédition malheureuse en Hongrie[118], mais surtout il médite de se venger de la Saxe à laquelle il ne pardonne pas son insurrection de 1073 et, pour réaliser ce dessein, il lui est indispensable de vivre pleinement en paix avec le Saint-Siège.

NOUVELLE EXPÉDITION EN SAXE

Après la conclusion du traité de février 1074, les Saxons, avec une hâte fébrile, avaient détruit ou incendié les châteaux royaux dont la démolition avait été décidée. Cet empressement déplut au roi qui comptait ne pas exécuter la convention et qui, dès Noël 1074, commença des préparatifs militaires[119]. La concentration de l'armée qui devait en finir avec les Saxons fut fixée au 8 juin 1075, à Breidingen. A la date indiquée, Henri IV, escorté des ducs Wratislas de Bohême, Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière, Godefroy de Basse-Lorraine, Thierry de Haute-Lorraine, franchit la Werra et s'avança vers l'Unstrut derrière lequel étaient concentrées les forces ennemies. Son armée était mieux organisée et mieux disciplinée que les bandes de paysans qu'elle avait devant elle. Aussi, le 9 juin, fut-elle victorieuse près de Homburg, après une rixe sanglante. Henri IV ne

116. Cf. *supra*, p. 364.
117. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 149-150.
118. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 385-389 et 402-404.
119. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 415-416.

put toutefois capturer les chefs qui réussirent à prendre la fuite. Il les poursuivit, jusqu'à Halberstadt, semant partout la terreur, incendiant les églises, massacrant les femmes et les enfants. Toute résistance semblait désormais impossible, et lorsque, après une suspension d'armes, le roi, à la fin d'octobre, reparut dans le pays, il fallut bien en passer par ses conditions, si dures qu'elles fussent. L'archevêque de Magdebourg, Werner, s'était déjà soumis. Imitant son exemple, Burchard, évêque d'Halberstadt, Otton de Nordheim, et Magnus, qui avait recouvré sa liberté au début des hostilités, allèrent trouver Henri IV à Gerstungen, sans armes et pieds nus. Une assemblée se réunit à Goslar, au moment de Noël, pour statuer sur leur sort; les légats pontificaux, qui se trouvaient là, plaidèrent en leur faveur et obtinrent que la liberté fût laissée à Otton de Nordheim qui bientôt se réconcilia avec le roi[120].

Henri IV triomphait et, du même coup, il recouvrait la liberté de ses mouvements. La question de la Saxe l'a paralysé jusqu'à la fin de 1075 et obligé, malgré ses tendances absolutistes et irréligieuses, à ménager le Saint-Siège. Du jour où son succès s'accuse et bien que Grégoire VII l'ait secondé aux plus mauvais jours, il se montre plus cassant, plus hautain, plus arrogant. La soumission de la Saxe (octobre-décembre 1075) est suivie, dès janvier 1076, d'une rupture avec la papauté ; le synchronisme des deux événements est tout à fait frappant.

LA CRISE MILANAISE

L'affaire milanaise a été l'occasion de la rupture. La promulgation du décret sur l'investiture laïque avait été retardée en Allemagne. Dans le courant de l'été de 1075, Henri IV a nommé des évêques à Spire, à Liége, à Bamberg, sans que Grégoire VII ait élevé la moindre protestation[121]. A Milan, où la guerre civile avait pris une recrudescence nouvelle à la suite du terrible incendie du 30 mars 1075, le roi, pour être agréable au parti impérialiste qui accusait les Patares d'avoir mis le feu à la ville, désigna également un nouvel archevêque, Tedald, jusque-là simple diacre, que les évêques lombards sacrèrent avec empressement[122]. Or l'église de Milan possédait déjà un pasteur, Atton, que Henri IV avait lui-même reconnu : Grégoire VII ne pouvait fermer les yeux,

120. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 487 et suiv.

121. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 265. Ces diverses nominations étaient pures de toute simonie et le 20 juillet 1075, Grégoire VII félicite encore Henri IV de sa « virile résistance aux simoniaques » (*Registrum*, III, 3).

122. La seule version véridique de ces événements se trouve dans Arnulf, IV, 8-10, et V, 5. Cf Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 479, n. 45.

comme il l'avait fait pour les diocèses allemands, ni tolérer un scandale aussi éclatant et aussi douloureux.

Le 8 décembre 1075, le pape, qui depuis deux mois éprouvait déjà quelques inquiétudes[123], écrit au roi pour lui reprocher sa désobéissance aux canons apostoliques, tout en se montrant disposé à la lui pardonner, s'il abandonne Tedald[124]. A ces paternels avertissements Henri IV va répondre par un insolent défi. Tout semble à ce moment lui sourire. En Allemagne, la Saxe a capitulé. En Italie, les Patares, privés de leur chef, Erlembaud, qui vient d'être assassiné, ont perdu de leur vigueur offensive et, au Sud, les déprédations normandes sur les terres ecclésiastiques ont brouillé l'Église romaine avec ses anciens alliés[125]. A Rome même, Grégoire VII a des ennemis : le 25 décembre 1075, un attentat est dirigé contre sa personne par un ancien partisan de Cadalus, Cenci. Toutefois ces violences donnent au pontife un regain de popularité qui se manifeste après l'échec de la tentative criminelle[126]. D'autre part, Robert Guiscard, quoique frappé d'anathème par le pape, reste sourd à toutes les avances de Henri IV : il redoute les ambitions allemandes en Italie et, pour les conjurer, se réconcilie avec son voisin et rival, Richard de Capoue[127]. Enfin Grégoire VII peut compter sur l'appui fidèle de la comtesse Béatrix, veuve de Godefroy le Barbu, et de la fille de celle-ci, la comtesse Mathilde, mariée à Godefroy le Bossu. Bref, si Henri IV est le maître incontesté d'Allemagne, les moyens d'action dont il dispose en Italie sont, au contraire, plus limités.

L'ASSEMBLÉE DE WORMS (24 JANVIER 1076)

La responsabilité de la rupture incombe au roi. C'est lui qui a pris l'initiative de réunir à Worms, le 24 janvier 1076, une solennelle assemblée d'évêques et de princes à laquelle il veut arracher une sentence de déposition contre Grégoire VII. Tout l'épiscopat allemand est accouru à son appel ; les laïques, à l'exception de Godefroy de Lorraine, brouillé avec sa femme, se sont au contraire abstenus. Le cardinal Hugue Candide, qui s'est récemment séparé de Grégoire VII, est venu tout exprès pour attiser les rancunes et les

---

123. Le 11 septembre, une lettre aux comtesses Béatrix et Mathilde (*Registrum*, II, 5) les trahit en termes voilés, alors que, le 3, Grégoire VII se réjouissait encore (*ibid.*, III, 7) de la victoire de Henri IV sur les Saxons où il voyait un gage de paix. Sur la chronologie de ces lettres, cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 570, n. 8, et *Réforme grégorienne*, t. II, p. 266, n. 4 et 267, n. 2.

124. *Registrum*, III, 10.

125. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 135 et 177. — Robert Guiscard a été excommunié par le pape à deux reprises, lors des conciles romains de 1074 et de 1075.

126. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 277.

127. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 243.

haines. Des délibérations de cette assemblée sort un violent réquisitoire contre le pape : Grégoire VII est accusé d'avoir usurpé son pouvoir, détruit la paix de l'Église, porté atteinte à la juridiction de l'ordinaire en s'arrogeant le droit de juger toutes les causes ecclésiastiques, nourri des ambitions temporelles sur l'Italie et cherché à enlever au roi de Germanie la dignité qui lui était échue par héritage. Pour conclure, chaque évêque doit signer une déclaration ainsi formulée : « Moi, N..., évêque de N..., je notifie à Hildebrand que, dès ce moment, je lui refuse soumission et obéissance, que je ne le reconnaîtrai plus comme pape et ne lui donnerai plus ce titre[128]. »

La sentence de Worms est, à bien des égards, une réplique aux *Dictatus papae*. Elle apparaît comme l'expression du vieux césaropapisme impérial, en face de la théorie grégorienne de la suprématie romaine. Les deux systèmes s'affrontent; le conflit est inévitable.

EXCOMMUNICATION ET DÉPOSITION DE HENRI IV (14 FÉVRIER 1076)

Après l'assemblée de Worms, les évêques de Spire et de Bâle, Hozmann et Burchard, sont envoyés en Italie pour solliciter l'adhésion des prélats lombards à la sentence de déposition prononcée contre Grégoire VII. Elle est obtenue sans difficulté à l'assemblée de Plaisance et un clerc de Parme, Roland, est chargé d'aller notifier au concile qui devait se réunir à Rome à l'occasion du carême la double condamnation dont le pape a été l'objet[129].

Ce synode romain se réunit en effet le 14 février. Roland s'y acquitte de sa mission et somme les clercs de se rendre auprès du roi pour la Pentecôte, afin de recevoir un pape de ses mains. D'unanimes protestations s'élèvent aussitôt et l'on eût fait un mauvais parti à Roland, si Grégoire VII, en le couvrant de sa personne, ne lui avait sauvé la vie. Après cet incident, le pape prend la parole et, exerçant le pouvoir de lier et de délier, confié par le Christ à l'Apôtre, interdit à Henri IV, « qui par un orgueil insensé s'était élevé contre l'Église », de « gouverner le royaume d'Allemagne et d'Italie » ; il délie ensuite ses sujets du serment de fidélité, puis, après avoir rappelé que le roi avait entretenu des rapports avec les excommuniés et méprisé les avertissements du siège apostolique, il le frappe d'anathème[130].

---

128. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 279-281. On trouvera les divers textes relatifs à l'assemblée de Worms dans les *Constitutiones et acta*, t. I, p. 106-110.
129. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 282-283.
130. *Registrum*, III, 10 a. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 284 et suiv.

Cette sentence, jusque-là sans précédent, est une date dans l'histoire des rapports de la papauté avec les puissances temporelles. Elle consacre l'application des thèses énoncées un an plus tôt dans les *Dictatus papae* dont elle souligne la valeur à la fois doctrinale et pratique. Affranchie par Nicolas II de la tutelle germanique, l'Église romaine affirme sa suprématie non seulement sur les évêques et sur les clercs, mais aussi sur les rois qui doivent, sous peine de sanctions spirituelles et temporelles, se plier aux directions du siège apostolique. On peut mesurer par là toute l'étendue du chemin parcouru au cours des trente dernières années : en 1046, Henri III déposait, de sa propre autorité, les trois papes qui se disputaient le siège apostolique sans soulever la moindre résistance ; en 1076, Grégoire VII riposte à une sentence du même genre en invitant les sujets de Henri IV à ne plus le reconnaître comme roi. La papauté, jusque-là satellite de l'empire, est devenue une puissance avec laquelle les princes temporels devront compter.

CHAPITRE V

La formation du royaume anglo-normand[1]

Au moment où l'effort continu d'Étienne IX, de Nicolas II et de Grégoire VII dégage le Saint-Siège de l'étreinte césaropapiste et lui assure l'indépendance, prélude de sa suprématie sur les États chrétiens, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant transforme la physionomie de l'Europe occidentale et pose pour l'avenir les plus redoutables problèmes. De même que l'affranchissement de l'Église romaine provoquera la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, l'union, sous un même sceptre, de l'Angleterre avec la Normandie, en créant autour de la Manche une puissance nouvelle, engendrera l'autre grand conflit du XII^e siècle qui mettra aux prises le royaume capétien et le royaume anglo-normand.

---

1. Outre les histoires générales de Hunt et Poole, C. Oman, Prentout, citées p. 274, n. 1, on consultera *The Cambridge Medieval History*, t. V, chap. XV, Cambridge, 1926; David C. Douglas, *The age of the Normans*, Londres, 1929. Pour le duché de Normandie, le livre fondamental reste L. Valin, *Le duc de Normandie et sa cour*, Paris, 1909. Cf. aussi J. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. III et IV et A. Fliche, *Le règne de Philippe I^er, roi de France* (1060-1108), Paris, 1912. — Pour la conquête, l'ouvrage de A. Freeman, *History of the Norman Conquest in England* Oxford 1871-1879, 6 vol., est très vieilli et, en dehors des chapitres qui lui sont consacrés dans les histoires générales, il n'existe pas de travail d'ensemble. Sur la bataille d'Hastings, voir : Spatz, *Die Schlacht von Hastings*, Berlin, 1896 et Round, *La bataille d'Hastings* dans *Revue historique*, t. LXV, 1897, p. 61-77. — Pour l'organisation de l'Angleterre, en plus des ouvrages précédemment indiqués de Stubbs et Vinogradoff, voir : F. W. Maitland, *Domesday Book and Beyond*, Cambridge, 1897; Pollock and Maitland, *History of English Law*, Cambridge, 1895; E. H. Round, *Feudal England*, Londres, 1895; P. Vinogradoff, *Growth of the Manor*, Londres, 1912; C. H Haskins, *Norman Institutions* (Harvard Historical Studies, n° 24), Cambridge, 1918. Pour la politique ecclésiastique de Guillaume le Conquérant : H. Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert*, Leipzig, 1899; Stephens, *The English Church from the Norman conquest to the accession of Edward I.* (t. II de l'*Hist. of the English Church*); A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. II, *Grégoire VII*, Louvain. Paris, 1925. On trouvera enfin une excellente mise au point de certaines questions relatives à l'histoire de la conquête et de l'organisation de l'Angleterre par les Normands dans une leçon de M. Prentout sur *Les conséquences de la conquête de l'Angleterre* parue dans la *Revue des Cours et Conférences*, t. XXIV, 1923.

I. — Le duché de Normandie au milieu du XI^e siècle

GUILLAUME LE BATARD, DUC DE NORMANDIE

Tandis que l'affranchissement de l'Église romaine est, comme on l'a vu, une œuvre collective et de longue haleine, fruit du travail de toute une génération de réformateurs, a conquête de l'Angleterre a été conçue, préparée, réalisée par un seul homme, le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard.

Né en 1027, fils de Robert le Diable et de sa concubine Arlette, duc lui-même à l'âge de huit ans (1035), Guillaume est une des personnalités les plus saillantes de l'histoire médiévale. Si difficile qu'il soit de démêler les traits de sa physionomie devenue très vite légendaire[2], il est hors de doute que ce prince, fameux entre tous, en a imposé à ses contemporains tout à la fois par ses dons physiques et par ses rares qualités morales. Robuste et majestueux, énergique et endurant, passionné pour les exercices violents tels que l'équitation, la chasse et la guerre, il ne ressemble pourtant pas aux autres seigneurs féodaux. Tout en étant, comme la plupart d'entre eux, incapable de dominer d'impulsifs accès de colère, il a le souci de mettre sa conduite en harmonie avec sa foi religieuse et n'ignore pas la gravité des obligations morales prescrites par la loi chrétienne. Il a horreur du vice ; il essaiera de réagir contre les mœurs scandaleuses de son entourage et donnera lui-même le plus pur exemple de la fidélité conjugale en prodiguant à son épouse légitime, Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre, une affection exclusive et toute baignée d'une délicate tendresse[3]. Chaste et pieux, il a également la ferme volonté d'édicter pour ses sujets des lois équitables ; s'il entend faire respecter son autorité par ses barons, il saura aussi se ménager une popularité de bon aloi en assurant à la Normandie une paix inconnue des autres États seigneuriaux. Cette modération n'exclut pas chez lui de vastes ambitions qu'il a tous les moyens de satisfaire ; en moins de cinquante ans, il accomplira une œuvre de premier ordre qui attestera la vigueur de ses conceptions, réalisées ensuite avec une patiente et méthodique ténacité.

---

2. On doit en effet accueillir sous toutes réserves les innombrables anecdotes colportées par les panégyristes du Conquérant, notamment par Guillaume de Poitiers dans ses *Gesta Guillelmi ducis* où, malgré une foule de renseignements précieux, il est souvent difficile d'isoler ce qui est réellement historique.

3. Le mariage était d'ailleurs illicite en raison des liens de parenté qui existaient entre Guillaume et Mathilde, mais le pape Nicolas II, reconnaissant l'élévation des sentiments manifestés par les deux conjoints, accorda les dispenses nécessaires. Cf. A. Fliche, *Le règne de Philippe* I^er, p. 189.

LE DUCHÉ DE NORMANDIE A L'AVÈNEMENT DE GUILLAUME LE BATARD

Le pivot de la future puissance de Guillaume le Bâtard est le duché de Normandie qui, dès son avènement (1035), jouit déjà, à l'intérieur du *regnum Francorum*, d'une indépendance à peu près totale. Sans doute le roi de France n'a-t-il pas abdiqué toute suzeraineté sur les terres autrefois concédées à Rollon par Charles le Simple, mais pratiquement les rapports vassaliques se réduisent à fort peu de chose[4]. Aussi, depuis les troubles qui ont suivi la mort de Guillaume Longue-Epée (942)[5], l'autorité ducale n'a-t-elle cessé de progresser. La tâche était relativement facile, puisque tout était à créer et que la puissance publique n'était pas entamée par les aliénations qui ailleurs avaient ébranlé le pouvoir du grand feudataire. Il s'agissait seulement de prévenir les usurpations toujours possibles. C'est à cela que s'employèrent avant tout les prédécesseurs de Guillaume le Bâtard, Richard Ier (943-996) et Richard II (996-1027). Leurs efforts pour maintenir l'unité de la Normandie contre les assauts des barons furent couronnés de succès ; nulle part il ne s'est constitué de ces grands domaines d'un seul tenant, susceptibles d'opposer une force territoriale à la puissance ducale qui, de ce fait, est restée intacte[6]. Richard Ier et ses successeurs ont d'ailleurs usé de leur pouvoir absolu avec modération, cherchant avant tout à donner bonne justice à tous et à faire régner la paix, ce qui les a rendus populaires parmi les masses.

GOUVERNEMENT DE GUILLAUME LE BATARD

Guillaume le Bâtard restera fidèle à cette ligne de conduite, mais il lui faudra beaucoup d'énergie pour maintenir ses prérogatives. A son avènement, il s'est heurté à un soulèvement des barons qui ont jugé l'occasion propice pour secouer un joug qui leur pesait lourdement. Nul doute que, pendant sa minorité, son autorité n'ait subi quelques rudes atteintes, mais, dès qu'il fut parvenu à sa majorité, le fils de Robert le Diable s'empressa de reconquérir les positions perdues : il donna l'ordre de raser les châteaux qui avaient

4. Cette suzeraineté a été contestée par M. Flach, *Les origines de l'ancienne France*, t. IV, 1917, p. 159 ; mais, s'il est exact que pratiquement les services féodaux n'ont guère été exigés des ducs normands au XIe siècle, du moins les rois de France ont-ils conservé la suzeraineté de la Normandie, appelée *fiscus regalis*, par Robert de Torigny, lors de la minorité de Guillaume le Bâtard. Cf. Valin, *Le duc de Normandie et sa cour*, p. 21 et suiv.

5. Cf. *supra*, p. 77 et 93-94.

6. Valin, *op. cit.*, p. 46 et suiv. — M. Valin a bien montré (p. 58 et suiv.) que, contrairement à l'opinion de MM. Flach (*op. cit.*, t. III, p. 90) et Luchaire (*Manuel des Institutions françaises*, p. 245), le duc de Normandie n'a pas exercé d'autorité directe sur les vassaux de ses barons et qu'il s'est conformé aux règles qui, dans le régime seigneurial, régissent les relations du suzerain avec ses vassaux et ses arrière-vassaux ; sa puissance n'en a pas été diminuée pour cela.

surgi un peu partout et, grâce à l'appui du roi de France, Henri Ier, avec l'aide duquel il remporta sur les seigneurs normands la victoire du Val des Dunes (1047), il put être obéi[7]. Le pouvoir ducal fut reconstitué et connut une force encore plus grande que par le passé.

Fidèle aux directives tracées par ses prédécesseurs, Guillaume le Bâtard a tout d'abord achevé de s'affranchir de la suzeraineté capétienne qui n'est plus, sous son règne, qu'une survivance juridique : seul parmi les grands feudataires, il ne s'est pas fait représenter, en 1059, au sacre de Philippe Ier[8]. A l'intérieur de son duché, il a contraint ses vassaux, quels qu'ils fussent, à recevoir dans leurs châteaux une garnison ducale[9], excellent moyen d'assurer la sécurité intérieure et aussi de rendre efficaces les institutions de paix dont Guillaume a favorisé la diffusion à l'intérieur de ses États[10]. Celles-ci l'ont fait aimer des petites gens, auprès desquelles il a joui d'un prestige devenu très vite légendaire, et aussi des clercs qu'il a par ailleurs étroitement subordonnés à son pouvoir. Sa politique ecclésiastique est inspirée des mêmes tendances que ses relations avec les seigneurs : il entend être le maître de l'Église comme de la société laïque; il nomme lui-même les évêques et les abbés, mais il procède toujours à des choix dépourvus de toute idée vénale et use de son autorité jalouse pour le plus grand bien de la religion : il fonde des monastères où il favorise l'introduction de la réforme clunisienne, combat vigoureusement la simonie et le nicolaïsme, ce qui lui vaut les sympathies du Saint-Siège qui bénira et aidera ses entreprises[11].

Grâce à cette intelligente modération qui a tempéré un absolutisme rigide et convaincu, Guillaume le Bâtard a infusé à l'État normand une force d'autant plus réelle qu'elle reposait sur l'adhésion unanime de tous ceux qui en ont éprouvé les bienfaisants effets. Sa légitime popularité lui a permis de concevoir de larges plans d'extension qu'il a mûris et exécutés au gré des circonstances.

ANNEXION DU MAINE A LA NORMANDIE

Au lendemain de la victoire des Dunes (1047), tandis qu'il achevait de mater la féodalité normande, Guillaume a tourné ses regards vers le Maine qui, placé entre la Normandie et l'Anjou, paraissait destiné à être absorbé par l'un ou par l'autre de ces

7. Valin, *op. cit.*, p. 7.
8. Cf. *supra*, p. 329, n. 89.
9. Valin, *op. cit.*, p. 53-54.
10. Dès 1042, un concile, tenu à Caen, a proclamé la trêve de Dieu que Guillaume s'est employé à faire respecter. Cf. Valin, *op. cit.*, p. 55-56, et A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, p. 213.
11. *Le règne de Philippe* Ier, p. 213-222.

États provinciaux. Geoffroy Martel, comte d'Anjou, avait pris les devants en emprisonnant l'évêque du Mans, Gervais de Château du Loir. Guillaume, avec l'aide du roi de France, Henri Ier, déclara la guerre à Geoffroy qui s'était, par surprise, emparé d'Alençon et, non content de reprendre cette ville, il alla assiéger Domfront qu'il réussit à enlever (1049). Il ne put pourtant empêcher Geoffroy de mettre, en 1051, la main sur le Mans que l'Angevin garda jusqu'à sa mort (1060), mais, en 1063, Guillaume, profitant de la faiblesse du nouveau comte d'Anjou, Geoffroy le Barbu, obligea les Manceaux à reconnaître sa domination et, malgré leurs révoltes, en 1073 et 1084, il conserva le comté qui arrondissait fort bien ses possessions du côté du Sud. Vers l'Ouest, il poursuivait une entreprise du même ordre vers la Bretagne où, au moment de la mort du roi d'Angleterre, Édouard le Confesseur (5 janvier 1066), il était occupé à implanter la suzeraineté normande [12].

VUES DE GUILLAUME LE BATARD SUR L'ANGLETERRE

De bonne heure, Guillaume le Bâtard a rêvé d'acquérir la couronne anglaise. Le roi Édouard le Confesseur n'avait pas d'héritiers directs. Or par sa mère, Emma, il était le neveu de Robert le Diable, père de Guillaume, et il n'avait pu remonter sur le trône de ses ancêtres que grâce à l'appui de la force normande qui ne lui avait jamais fait défaut[13]. Liens de parenté et services éminents constituaient des titres d'une indiscutable valeur que l'ambitieux Normand était bien décidé à ne pas laisser tomber dans l'oubli.

Dès 1051, Guillaume se rend en Angleterre avec une somptueuse escorte. Il est fort bien reçu par son cousin qui ne lui fait aucune promesse positive, mais lui témoigne d'affectueux égards qui engendrent toutes sortes d'espoirs. Peut-être le duc s'abandonnait-il à d'excessives illusions, car, malgré la reconnaissante sympathie qu'il éprouvait à l'égard des princes normands, Édouard le Confesseur a d'abord songé à perpétuer la dynastie d'Alfred le Grand en transmettant la couronne au fils de son frère Edmond, Édouard, alors exilé en Hongrie, qu'il avait mandé près de lui. Edmond mourut, il est vrai, en arrivant en Angleterre ; il laissait trois enfants en bas âge, incapables de revendiquer la succession de leur grand-oncle et de tenir tête à la féodalité anglaise dont le chef, Harold, fils de Godwin, convoitait la royauté pour lui-

12. *Le règne de Philippe Ier*, p. 190-195 ; L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 71-79 et 178-186.
13. Cf. *supra*, p. 299-300.

même, avec la pensée que l'heure était propice pour une usurpation analogue à celle qu'avait consommée en France, au siècle précédent, la famille robertienne[14].

Il semble que cette dernière solution ait été particulièrement redoutée d'Édouard le Confesseur. Se rendant compte que son petit-neveu, le jeune Edgar, fils d'Édouard, ne pourrait régner, le roi, sous l'influence de son entourage de clercs normands, a certainement fait des avances à Guillaume auquel il envoya, sans doute en 1065, l'archevêque de Cantorbéry, Robert, pour lui offrir la couronne. Par surcroît, quelques semaines après la venue de ce prélat en Normandie, une tempête fit tomber Harold aux mains du comte de Ponthieu, Guy, qui le livra au duc de Normandie et le chef de la féodalité anglaise ne put recouvrer sa liberté qu'après avoir prêté serment de fidélité à son futur compétiteur. Celui-ci disposait désormais d'une arme merveilleuse : Harold ne serait rien moins que parjure, s'il persistait à revendiquer pour lui la succession d'Édouard le Confesseur[15].

MORT D'ÉDOUARD LE CONFESSEUR (5 JANVIER 1066)

Celle-ci s'ouvre le 5 janvier 1066, par la mort du roi. Fort de sa parenté, de la volonté du défunt et du serment de Harold, Guillaume le Bâtard est en excellente posture pour réaliser la grande ambition de sa vie et pour renouveler, avec toutes chances de succès, les exploits des conquérants danois, Svend et Cnut le Grand.

II. — L'expédition de 1066

LE COUP D'ÉTAT DU 6 JANVIER 1066

Le lendemain même de la mort d'Édouard le Confesseur, soit le 6 janvier 1066, Harold, sans attendre l'élection des princes, se fit proclamer roi par ses partisans et consacrer par l'archevêque d'York, Ealdred. Tout fut réglé en une matinée et, bien qu'un tel coup d'État fût contraire aux tradi-

14. Cf. *supra* p. 330-331; *Le règne de Philippe Ier*, p. 191-193.

15. Sur ces événements, voir surtout le récit de Guillaume de Malmesbury, II, 228. Les historiens normands ont ensuite, pour effacer le souvenir de la ruse du Conquérant, accrédité une version différente de l'aventure de Harold. Celui-ci serait venu en Normandie comme ambassadeur d'Édouard le Confesseur, pour renouveler la promesse apportée quelques semaines plus tôt par Robert de Cantorbéry, en sorte que son adhésion à la future royauté normande aurait été toute spontanée. Le caractère tendancieux de cette version apparaît avec évidence et l'on ne voit pas quelle eût pu être la raison de cette double ambassade à si peu d'intervalle. Cf. *Le règne de Philippe Ier*, p. 197-201.

tions anglaises, il ne souleva aucune protestation immédiate. Par crainte d'une invasion étrangère, les évêques et les barons se rallièrent pour la plupart à Harold, et, malgré l'absence de toute élection régulière, s'inclinèrent devant le fait accompli. Seuls, les Northumbriens manifestèrent quelques velléités de résistance qui furent exploitées par le propre frère d'Harold, Tostig. Celui-ci, évincé de la succession de son père, Godwin, quoiqu'il fût l'aîné, avait dû s'exiler en Flandre où il s'était marié à une fille de Baudouin V, devenant ainsi le beau-frère de Guillaume le Bâtard. A vrai dire, il ne semblait pas très redoutable et l'on eût pu sans doute le gagner par quelques concessions. Le véritable danger pour Harold venait de l'extérieur : le roi de Danemark, Svend Esthritson, était un rival possible et le duc de Normandie, Guillaume le Bâtard, se préparait à faire valoir ses droits[16].

LES PRÉPARATIFS NORMANDS

Dès qu'il connut la double nouvelle de la mort du roi et du coup d'État du 6 janvier, Guillaume envoya à Harold un messager chargé de lui rappeler le serment qu'il lui avait prêté quelques mois plus tôt, pendant son séjour en Normandie. Il tenait à établir que son compétiteur était coupable de parjure, afin de justifier l'expédition aux yeux de l'Église dont l'alliance pouvait être d'un grand poids. De fait, le pape Alexandre II reconnut la légitimité des prétentions de Guillaume auquel il envoya, avec un cheveu de l'apôtre Pierre, le gonfanon qui devait attirer sur son armée la protection d'En-Haut[17].

Fort de l'appui du Saint-Siège, Guillaume pouvait aussi compter sur celui de ses vassaux. Tandis qu'il négociait avec Rome, il les avait convoqués à Lillebonne en une cour solennelle. Il semble, d'après la complaisante énumération des chroniqueurs, que cette assemblée ait été fort nombreuse. Quelques objections furent soulevées à propos des dangers de la traversée ou de la valeur numérique de l'armée anglaise, mais, dans l'ensemble, les barons, quoiqu'une expédition au delà des mers ne fût pas strictement conforme aux règles de l'ost féodal, apportèrent leur assentiment au projet de leur suzerain ; l'entreprise s'annonçait fructueuse et comment ne pas envisager avec satisfaction la perspective des riches donations territoriales qui viendraient récom-

16. *Cambridge medieval history*, t. V, p. 481 ; *Le règne de Philippe Ier*, p. 201-202.

17. Ce fait est attesté aussi bien par les historiens anglais, comme Guillaume de Malmesbury (III, 238), que par Ordéric Vital (*Hist. eccl.*, III, 11) et les autres chroniqueurs normands. Les premiers ajoutent qu'Harold se souciait peu du jugement du Saint-Siège et mettait uniquement sa confiance dans la force de son armée. Certains historiens ont vu dans l'envoi du gonfanon une manifestation de la suzeraineté pontificale à l'égard de l'Angleterre ; une telle interprétation nous paraît excessive. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 345.

penser l'accomplissement de cet exceptionnel service vassalique ? Avec les Normands, des Manceaux et des Bretons répondirent à l'appel du duc, et aussi des Flamands, des Picards, des Champenois, des Poitevins, tous attirés par l'espoir du butin. Il est difficile, à cause des exagérations des chroniqueurs, d'évaluer les contingents emmenés par Guillaume, mais il y a lieu de supposer que l'armée qui franchit la Manche avec lui ne dépassait guère cinq mille hommes[18].

LE DÉBARQUEMENT DES NORMANDS EN ANGLETERRE

Le duc avait également songé aux moyens nécessaires pour assurer la traversée et réuni à l'embouchure de la Dives une flottille qui devait transporter ses chevaliers en Angleterre. La concentration eut lieu, au mois d'août, à Saint-Valéry, mais les vents favorables se firent longtemps attendre et c'est seulement le 29 septembre que les troupes normandes purent débarquer à Pevensey qu'elles occupèrent sans effort[19].

PRÉPARATIFS D'HAROLD

Harold était prêt à toute éventualité. Comme on l'a déjà noté, il avait réussi à se faire reconnaître par la plus grande partie du peuple anglais. La modération de son gouvernement accrut sa popularité. En protégeant les églises et les monastères, en poursuivant les malfaiteurs, en assurant l'ordre et la paix, il provoqua en sa faveur un mouvement de sympathie, dont il essaya de se servir pour réveiller le sentiment national[20]. En même temps, il mit le royaume en état de défense et constitua, dans l'Ouest et le Sud, une armée capable de faire face aux Normands. Il sut également déjouer les plans de son frère Tostig qui, après avoir vainement tenté de soulever les pays de l'Humber, était venu donner la main au roi de Norvège, Harald Hardrada. Celui-ci avait occupé les Orcades, puis débarqué aux bouches de l'Ouse et battu, le 20 septembre, à Fulford, les comtes Edwin et Morker, chargés de l'arrêter. Harold devina toute l'étendue du péril et, profitant de ce que Guillaume était immobilisé à Saint-Valéry, il se porta avec une extrême rapidité contre Tostig et Harald Hardrada qui avaient pris York. Il leur livra, le 25 septembre, une bataille sanglante où tous deux trouvèrent la mort avec un grand nombre de guerriers scandinaves, puis, en toute hâte, il

18. *Le règne de Philippe Ier*, p. 264.
19. *Le règne de Philippe Ier*, p. 205-206.
20. On peut se demander toutefois si Roger de Hoveden et les autres chroniqueurs anglais n'ont pas exagéré l'importance des réformes accomplies par Harold.

revint vers la région de Londres et, s'il arriva trop tard pour s'opposer au débarquement des Normands, il put du moins rassembler les forces qui allaient barrer le chemin de la capitale aux envahisseurs[21].

BATAILLE D'HASTINGS (14 OCTOBRE 1066)

Harold s'avança lui-même jusqu'à Senlac et retrancha ses troupes sur la colline de ce nom. La position était bien choisie : le monticule où s'étaient concentrés les Anglais dominait la plaine d'Hastings[22] où devaient se déployer les ennemis qui ne pouvaient marcher sur Londres en laissant derrière eux une armée intacte. Harold avait aussi l'avantage du nombre : si l'on ne peut évaluer ses effectifs avec précision, il est hors de doute qu'ils étaient supérieurs à ceux de Guillaume le Conquérant, mais les Normands l'emportaient par la supériorité d'un armement plus léger et d'un commandement éprouvé ; en outre, ils disposaient d'une cavalerie très entraînée à laquelle ils durent une bonne part de leur succès.

Il est très difficile de savoir ce qui s'est exactement passé en cette journée mémorable. Pendant longtemps, les narrations dont elle a été l'objet ont été inspirées par le roman de Rou, œuvre de Wace, qui, écrivant vers 1160, n'a connu la bataille d'Hastings que par les récits de son père ou par la fameuse tapisserie de Bayeux dont la date a prêté à bien des controverses et qui n'est certainement pas antérieure aux premières années du XII^e^ siècle[23]. Toutefois, si ces documents tardifs cristallissent surtout les légendes que ne manqua pas de faire jaillir de bonne heure un événement de nature à frapper l'imagination, les sources contemporaines sont pour la plupart des sources normandes où le parti pris de glorification est évident : l'évêque d'Amiens, Guy de Ponthieu, auquel on doit un poème sur la bataille d'Hastings, composé entre 1066 et 1074, et Guillaume de Poitiers, auteur des *Gesta Guillelmi ducis* qui ont vu le jour entre 1071 et 1077, sont des panégyristes enthousiastes dont on ne peut accepter le témoignage qu'avec prudence et, comme la version anglaise, représentée surtout par Guillaume de Malmesbury, n'apparaît qu'au milieu du XII^e^ siècle, qu'elle renferme, elle aussi, un bon nombre de détails légendaires, la critique se heurte, pour tous les faits qui vont se dérouler à partir du 14 octobre 1066,

---

21. *Le règne de Philippe I^er^*, p. 206 ; *Cambridge medieval history*, t. V, p. 499 ; Douglas, *op. cit.*, p. 61-63.

22. On a donné à la bataille tantôt le nom d'Hastings, tantôt celui de Senlac et il n'y a aucune raison décisive de préférer l'un ou l'autre.

23. Toutes les controverses relatives à la tapisserie de Bayeux ont été très clairement résumées par M. Henri Prentout, *Caen et Bayeux*, Paris, 1921, p. 124-130.

jour où se produit le grand choc, à une série d'obstacles durs à surmonter[24].

La victoire normande, à Hastings, ne saurait faire aucun doute, mais il semble qu'elle ait été douteuse à certains moments et assez chèrement achetée. Harold s'était bien fortifié. Les fantassins danois et saxons, couverts par leurs boucliers, formaient un mur vivant, capable de briser l'élan le plus formidable, et contre lequel Guillaume faillit échouer. Le duc avait divisé son armée en trois corps : les Normands, qu'il commandait lui-même, assisté de son frère Odon, évêque de Bayeux, et du comte Eustache de Boulogne, étaient au centre, appuyés à droite par les mercenaires picards et français, à gauche par les Bretons, par les Manceaux et par les Poitevins. Les cavaliers normands, lancés à l'assaut de la colline de Senlac, ne purent entamer la formation serrée des fantassins anglais et, comme les Bretons, de leur côté, s'étaient laissé battre à l'aile gauche, Guillaume donna l'ordre de la retraite. Cédait-il à la nécessité ou voulait-il entraîner Harold, enorgueilli par ses premiers succès, à une poursuite qui lui ferait perdre l'avantage de sa position ? La seconde hypothèse est plus vraisemblable[25]. En tout cas, Harold, croyant à la fuite de son adversaire, quitta la colline de Senlac et, une fois descendu dans la plaine, il fut très vite enveloppé de toutes parts. Il en résulta une formidable mêlée où le malheureux prince trouva la mort avec ses frères. Dès lors, malgré quelques violents combats autour de leur étendard qu'ils défendirent avec vaillance, les Anglo-Saxons, privés de leurs chefs, ne songèrent plus qu'à se soustraire à l'étreinte normande. Ils se retirèrent d'ailleurs en bon ordre et réussirent à infliger, dans un combat d'arrière-garde, un sérieux échec à la cavalerie ennemie qu'ils culbutèrent dans un ravin. Toutefois, si l'armée anglaise n'était pas anéantie, Guillaume était le vainqueur incontesté de la journée dont il ne lui restait plus qu'à cueillir les bénéfices.

MARCHE DES NORMANDS SUR LONDRES

Au lieu de continuer immédiatement sa marche sur Londres, Guillaume le Bâtard resta, disent les chroniqueurs, cinq jours sur le champ de bataille pour ensevelir les morts, ce qui signi-

24. Pour la bataille elle-même, on ne saurait rien retenir du récit plus que fantaisiste d'Augustin Thierry. Celui de Freeman (*op. cit.* t., III, p. 378 et suiv.), fondé sur la tapisserie de Bayeux, le roman du Rou et Guillaume de Poitiers, a été très vivement discuté par Spatz, *Die Schlacht von Hastings*, p. 18-20. Ce dernier a lui-même fait l'objet d'une critique assez serrée de Round dans l'article précédemment cité de la *Revue historique*, t. LXV, p. 61 et suiv.

25. Cf. Round, *article cité*, p. 73-75, et *Feudal England*, p. 380-382.

fié qu'avant de s'engager plus avant, il voulut regrouper son armée[26]. Le 20 octobre, il s'avança enfin le long de la côte, traversa Romney où il châtia les habitants qui avaient perfidement attaqué un corps normand, entra à Douvres qui fut en partie brûlée à la suite d'une rixe entre la population et les soldats, puis, après avoir ainsi organisé le littoral, il se dirigea vers Londres où la population se montrait peu sympathique à son égard : une assemblée de nobles et de citoyens, très influencée par l'archevêque de Cantorbéry, Stigand, avait proclamé roi le jeune Edgar Atheling, neveu d'Édouard le Confesseur. Toutefois, l'unanimité ne pouvait se faire autour d'un prince enfant. Les comtes Edwin et Morker notamment, tout en donnant leur assentiment pour la forme, étaient prêts à se rallier à Guillaume que les seigneurs de Winchester inclinaient eux aussi à reconnaître.

Dans ces conditions, toute résistance ne pouvait être qu'éphémère. Le duc envoya en éclaireurs cinq cents cavaliers normands qui furent vigoureusement attaqués, mais résistèrent avec énergie et, par mesure d'intimidation, incendièrent les quartiers situés sur la rive droite de la Tamise. La folle confiance se transforma aussitôt en un découragement confinant à la panique. Peu à peu, Guillaume coupa toutes les communications de Londres avec le dehors et la ville n'eut plus qu'à capituler. Stigand fut le premier à se soumettre ; tous les chefs du parti national imitèrent son exemple et Edgar lui-même se crut obligé de reconnaître le duc de Normandie comme roi d'Angleterre[27].

COURONNEMENT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT (25 DÉCEMBRE 1066)

Malgré les sollicitations pressantes de son entourage, Guillaume le Conquérant ne se fit pas aussitôt couronner. Il préféra, avant d'accomplir l'acte définitif qui ferait de lui le maître de l'Angleterre, apaiser les esprits et recueillir le plus d'adhésions possible. C'est seulement le jour de Noël (25 décembre 1066) qu'il reçut le diadème des mains de l'archevêque d'York, dans la basilique de Saint-Pierre de Westminster où reposait Édouard le Confesseur[28].

---

26. Nous mentionnerons, pour mémoire, les légendes relatives à l'ensevelissement de Harold, dont la mère, Gytha, aurait réclamé le cadavre, en offrant de le racheter au poids de l'or ; Guillaume aurait refusé et fait élever, au bord de la mer, un tumulus abritant la dépouille de son ennemi, ce qui était le meilleur moyen de manifester qu'il était bien mort et de prévenir l'apparition d'un faux Harold ; malgré cette précaution, il se forma à ce sujet une légende suivant laquelle Harold aurait vécu jusqu'à la fin du règne de Henri II. D'après Guillaume de Malmesbury, le Conquérant aurait remis le corps d'Harold aux moines de Waltham, mais c'est là une pure invention, destinée à provoquer un pèlerinage à la prétendue tombe du héros national et à attirer, par là, des ressources au monastère.

27. On trouvera une excellente analyse de ces événements dans Prentout, *Les conséquences de la conquête de l'Angleterre* (*Revue des cours et conférences*, t. XXIV, 1923, p. 654-666).

28. Prentout, *article cité*, p. 666-667.

Cette cérémonie apparaissait comme la consécration de sa conquête qu'elle légitimait aux yeux du peuple. Elle avait été imprégnée du protocole traditionnel : en présence du clergé et du peuple, Guillaume avait juré « de défendre les saintes églises de Dieu et leurs prêtres, de gouverner tout le peuple qui lui était soumis avec l'équité et la prudence d'un roi, d'édicter et de faire observer une loi juste ». Rien n'avait manqué, ni l'intervention de l'Église, ni l'acceptation du peuple. Ainsi se trouvaient effacées toutes les traces d'une usurpation conquérante et l'Angleterre reprenait le cours de ses destinées.

MESURES DE PACIFICATION

Cependant, si Londres avait fini par accepter le nouveau régime, Guillaume le Conquérant ne pouvait se flatter d'avoir pour lui, à la fin de 1066, l'unanimité du peuple anglais. La plupart de ses sujets restaient à gagner. De là une série de mesures destinées à susciter tout à la fois la confiance et la crainte.

Au dire des chroniqueurs, le roi voulait, avant toutes choses, prévenir les désordres et les violences que l'on pouvait redouter comme l'inévitable suite de la victoire. Il défendit à ses soldats de commettre le moindre pillage, de fréquenter les tavernes et autres mauvais lieux, de se rendre coupables d'aucune violence à l'égard des femmes. A cet effet, il institua des tribunaux spéciaux qui réprimèrent avec la dernière énergie les fautes contre la discipline. D'autre part, tout en récompensant par des donations territoriales faites au détriment des partisans d'Harold les chefs normands que d'ardentes convoitises avaient attirés au delà de la Manche, il s'efforça d'éviter les spoliations à l'égard des Anglais qui ne l'avaient pas combattu, en sorte que la masse du peuple n'eut pas trop à souffrir de la substitution du régime normand au régime anglo-saxon[29].

Cette politique de sage modération n'empêcha pas le Conquérant de prendre ses précautions : il installa son frère, Odon de Bayeux, dans le château de Douvres et le chargea de surveiller toute la côte du Kent ; il remit au fidèle Guillaume, fils d'Osbern, la ville de Guenta (Norwich), avec mission de pacifier le nord du royaume, notamment les comtés de Gloucester et de Hereford. Plusieurs châteaux reçurent des garnisons normandes, destinées à intervenir immédiatement au cas où se dessinerait le moindre mouvement d'opposition[30].

Ces mesures, qui réservaient l'organisation future du royaume, ont

29. Hunt et Poole, *Political history of England*, t. II, par George Burton Adams, p. 11-12.
30. Hunt et Poole, *op cit.*, t. II. p. 24-25.

produit d'heureux résultats. Au lendemain du couronnement de Londres, les soumissions se multiplient ; le Wessex occidental, la Northumbrie, l'Est-Anglie se rallient très vite à l'autorité de Guillaume qui, en 1067, se sent assez sûr de son pouvoir pour retourner en Normandie où il paraît triomphalement, accompagné du jeune Edgar, qu'on avait tenté de lui opposer, et de plusieurs seigneurs anglais[31].

LES INSURRECTIONS DE 1067-1068

Le Conquérant ne tarda pas à être rappelé en Angleterre où ses lieutenants avaient failli compromettre son œuvre par leur tyrannie. Cupides, rapaces, durs jusqu'à la cruauté, ils s'étaient heurtés très vite à une animosité qui, au bout de quelques mois, se changea en révolte. Dès le mois de décembre 1067, le Kent se souleva contre Odon de Bayeux ; ce prélat dut aussi combattre Eustache de Boulogne qui, rongé par la jalousie, s'était découvert des droits à la couronne anglaise. Guillaume, rappelé en toute hâte, traversa une seconde fois la Manche. Il n'était que temps ; l'insurrection ne cessait de s'étendre ; la mère d'Harold, Gytha, les comtes Edwin et Morker y participaient ; le jeune Edgar Atheling se recrutait des partisans dans le Nord[32].

Le roi ne se laissa pas déconcerter. A peine débarqué, il alla faire le siège d'Exeter qui était le centre de la révolte et qu'il enleva au bout de dix-huit jours, puis, après avoir reçu la soumission des hommes du Devonshire et de la Cornouaille, il vint à York, contraignit les comtes Edwin et Morker à lui prêter serment, éleva à Lincoln, à Huntingdon, à Cambridge des châteaux où il laissa des garnisons normandes, après quoi il se retira. Peut-être eût-il été mieux inspiré en restant davantage, car Edgar, qui s'était réfugié auprès du roi d'Écosse, Malcolm Canmore, réapparut bientôt dans le Yorkshire, tandis qu'au Danemark, Svend Estrithson s'apprêtait à renouveler l'expédition de Cnut le Grand. En août 1068, Danois et partisans d'Edgar se réunirent à l'embouchure de l'Humber et York ne tarda pas à tomber entre leurs mains. La situation devenait grave, car, au même moment, les fils de Harold qui avaient trouvé asile en Irlande, débarquaient sur la côte occidentale[33].

AFFERMISSEMENT DE LA DOMINATION NORMANDE EN ANGLETERRE

Fort heureusement ces divers ennemis s'entendirent mal et il fut possible de les battre isolément. Aussi Guillaume, laissant l'évêque de Coutances et le comte Brian de Penthièvre dompter les

31. Hunt et Poole, *op. cit.*, t. II, p. 25.
32. Hunt et Poole, *op. cit.*, t. II, p. 27.
33. Hunt et Poole, *op. cit.*, t. II, p. 28 et suiv.

rebelles du Sud, s'en alla-t-il soumettre lui-même le comté de Stafford où, sous la direction du comte Eadric le Sauvage, l'insurrection affectait une vigueur particulière. De là, il s'avança vers l'Humber où sa seule présence suffit à démoraliser les Danois qui n'insistèrent pas et regagnèrent leurs vaisseaux. Délivré du péril extérieur, il procéda à une brutale répression : les comtés de l'Humber et de la Tyne furent systématiquement dévastés et transformés en un véritable désert. Cet acte d'excessive sauvagerie entraîna du moins la soumission de tout le Yorkshire où la domination normande fut définitivement implantée. En 1070, le Shropshire, à son tour, rentra dans l'obéissance ; en 1071, les Danois furent expulsés de leurs dernières positions ; enfin une expédition contre les Écossais (1072) enleva à Malcolm toute pensée d'opposer Edgar à Guillaume le Conquérant[34].

Tel est l'épilogue de l'expédition de 1066. Après 1072, il y aura bien encore quelques révoltes locales, mais la paix intérieure et extérieure ne sera plus sérieusement troublée et Guillaume, jouissant enfin d'un pouvoir incontesté, pourra, jusqu'à sa mort (1087), terminer l'organisation de son royaume, commencée dès le lendemain de son couronnement.

III

L'organisation de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant

CARACTÈRES DE L'ŒUVRE DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT

L'œuvre accomplie par Guillaume le Conquérant pendant les vingt années qui ont suivi la conquête a été dominée par la préoccupation d'asseoir le régime sur des bases durables Or bien des écueils se dressaient devant le roi : les insurrections, contre lesquelles il avait dû lutter, trahissaient sinon un sentiment national très fort, du moins de l'hésitation, de l'inquiétude, de la défiance. Il s'agissait donc, avant toutes choses, de rallier par une politique de clémente fermeté la masse de la population anglaise. Il fallait, par ailleurs, satisfaire les appétits des barons normands, attirés en Angleterre par la perspective de vastes domaines à exploiter. Guillaume ne fut pas décontenancé par ce troublant dilemme, et, s'il ne parvint pas à contenter tout le monde, il réussit du moins à créer en Angleterre — ce qui paraît *a priori* paradoxal — une monarchie absolue reposant sur le régime seigneurial qu'il sut amender avec son habituelle ingéniosité.

---

34. Hunt et Poole, *op. cit.*, t. II, p. 52 et suiv.

INTRODUCTION DU RÉGIME SEIGNEURIAL EN ANGLETERRE

Sans être aussi accusé que sur le continent, le régime seigneurial était connu en Angleterre avant la conquête normande. Dès l'époque anglo-saxonne, les souverains ont, en certains cas, concédé des terres à leurs *thanes*, en abandonnant sur elles les droits régaliens. Pendant les grandes luttes des IXe et Xe siècles, ces aliénations, dont les églises ont parfois aussi bénéficié, n'ont pas manqué de se multiplier. Au début du XIe siècle, la monarchie danoise, loin de contrarier le mouvement, a cédé, elle aussi, à l'impulsion et Cnut a récompensé, par des donations analogues, ceux de ses guerriers qui l'avaient bien servi. Cependant ces inféodations ne se sont pas généralisées autant que sur l'autre rive de la Manche. A côté de l'aristocratie militaire et foncière, il a subsisté, en Angleterre, une classe, relativement nombreuse, de petits propriétaires libres, les *ceorls*, mais ceux-ci, s'ils continuèrent à cultiver leurs terres, se trouvèrent souvent dans des conditions difficiles pour les exploiter. A la merci du grand propriétaire voisin, ils furent amenés à se « recommander » à lui, à se placer sous sa dépendance. Ainsi se créèrent des liens, d'ailleurs mal définis et essentiellement variables, d'où résulta une extraordinaire confusion[35].

Telle était la situation sociale de l'Angleterre au moment de l'arrivée des Normands. Guillaume le Conquérant y a introduit de l'ordre, de la clarté et l'a fait évoluer dans un sens favorable à la monarchie.

Sa politique reste encore aujourd'hui enveloppée d'une certaine obscurité et les historiens sont loin d'être d'accord sur le caractère des mesures par lesquelles il étendit à toute l'Angleterre le régime seigneurial. Il demeure toutefois évident qu'à l'origine de celles-ci il faut placer une vaste spoliation d'où devait résulter une transformation complète du mode de propriété[36]. Guillaume a d'abord mis la main sur les grands domaines des membres de l'aristocratie anglaise qui avaient péri dans la journée du 14 octobre 1066. D'autre part, les insurrections qui marquèrent les premières années du règne donnèrent lieu à des représailles, à la suite desquelles de nombreuses terres eurent le même sort que celles des héros tombés sur le champ de bataille d'Hastings. Il se forma ainsi une masse que Guillaume partagea entre lui et ses compa-

35. Sur l'état social de l'Angleterre avant la conquête, voir Maitland, *Domesday Book and beyond*, p. 220 et suiv.; Pollock et Maitland, *History of English Law*, t. I, p. 29 et suiv.; Vinogradoff, *Growth of the Manor*, p. 212 et suiv.; et surtout l'excellente mise au point de Ch. Petit-Dutaillis, *L'évolution des classes rurales en Angleterre et les origines du manoir*, dans l'édition française de l'*Histoire constitutionnelle de l'Angleterre* de Stubbs, t. I, p. 765 et suiv.

36. Sur ces controverses, voir : Ch. Petit-Dutaillis dans Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 783, n. 1.

gnons dont la rapace cupidité pouvait se juger satisfaite. Le roi ne s'arrêta pas là : il confisqua également les biens fonciers de ceux qui ne s'étaient pas ralliés à lui dès le premier jour, mais il les autorisa à les racheter, à condition de les tenir de lui désormais et de devenir ses hommes. Ainsi acheva de disparaître la petite propriété libre : à la fin du règne de Guillaume le Conquérant, au lieu des innombrables propriétaires de l'époque anglo-saxonne, il n'y a plus qu'environ quinze cents tenanciers, Anglais ou Normands, entre lesquels il n'est fait désormais aucune distinction et qui tous relèvent également du roi suzerain. Chacun d'eux exploite un ou plusieurs manoirs dont il peut louer les terres ; il doit au roi le service féodal d'aide et de conseil, mais rend la justice et perçoit toutes les redevances[37].

CARACTÈRES PARTICULIERS DU RÉGIME SEIGNEURIAL EN ANGLETERRE

En un mot, le régime seigneurial a été uniformément implanté en Angleterre par le roi normand, sans laisser subsister la moindre différence juridique entre les vainqueurs, largement pourvus, et les vaincus qui, malgré un amoindrissement sensible de leur condition, pouvaient s'accommoder de leur nouvelle situation. Il y affecte toutefois une physionomie particulière. En favorisant sa diffusion et en l'organisant lui-même, Guillaume le Conquérant a pu éviter les inconvénients qu'il présentait ailleurs pour l'autorité monarchique : la puissance publique, loin d'être affaiblie, est sortie fortifiée de cette transformation sociale.

Lorsqu'on examine la carte de l'Angleterre à la fin du XI^e^ siècle, on constate que le pays est fractionné en de multiples seigneuries (dont le nombre ira encore en s'augmentant), les manoirs, analogues aux châtellenies du continent qui groupent autour du château un domaine rural d'étendue variable. On y chercherait en vain la trace de grands fiefs. Ce trait si caractéristique est un effet de la volonté du Conquérant qui s'est attaché avant tout à empêcher la formation, au sein de son royaume, de ces États provinciaux dont la puissance, en France, annihilait celle de la couronne. Afin que le roi demeurât le suprême propriétaire foncier et le chef redouté de l'aristocratie militaire, Guillaume supprima les *earls* et *ealdormen* qui eussent pu devenir de grands vassaux plus ou moins indépendants ; de même il ne créa aucun pouvoir du même type au profit des chefs normands qui en éprouvèrent une vive déception. Parmi ceux-ci, quelques-uns ont été richement nantis, mais leurs manoirs étaient épars à travers le royaume, dispersés

37. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 319 et suiv. et p. 783 et suiv.

jusque dans douze et parfois vingt régions différentes[38]. C'est seulement dans les pays frontières, comme l'évêché de Durham ou les comtés de Chester et de Shropshire que, pour parer à des attaques possibles du côté de l'Écosse, du pays de Galles et de la mer, ont été formés des comtés un peu étendus. Ailleurs, il n'y a pour ainsi dire pas de domaines d'un seul tenant. Ce qui prévaut, c'est le morcellement presque indéfini, destiné à édifier le pouvoir du roi qui, avec ses 1.422 manoirs, est le plus grand propriétaire foncier et a l'avantage de ne trouver devant lui aucune force organisée[39].

LE DOMESDAY BOOK

Il est impossible de reconstituer les étapes de ce vaste remaniement terrien. Les chroniqueurs sont d'un mutisme désespérant. On a du moins conservé le cadastre où sont consignés les résultats des transformations accomplies. Il a été dressé, en 1086, sur l'ordre du souverain et on l'a désigné plus tard sous le nom de *Domesday Book* ou *Livre du Jugement dernier*[40].

Quelle a été la pensée de Guillaume le Conquérant, lorsqu'il a envoyé dans les comtés, centaines et villages les enquêteurs chargés de procéder à la recension de toutes les propriétés du royaume et au dénombrement des revenus que l'on en pouvait tirer, a-t-il obéi à une préoccupation fiscale ou s'est-il proposé d'achever la transformation sociale, commencée au cours des années précédentes, il est difficile d'être affirmatif à cet égard. Peut-être les deux conceptions se sont-elles fait jour simultanément : il est fort possible que le roi ait voulu tout à la fois assurer une plus équitable perception de l'impôt et créer des manoirs partout où la propriété libre avait réussi à se maintenir[41]. En tout cas, rien n'a échappé à la minutieuse investigation des enquêteurs, ni l'origine des propriétés, ni le nom de leurs divers possesseurs, ni le nombre des paysans habitant le domaine ou des animaux domestiques nécessaires à son exploitation, ni l'étendue des terres arables, des pâtures et des bois, ni le montant des redevances de toute nature. Grâce à cette mine inépuisable de renseignements, on peut saisir la portée de la réforme sociale opérée par Guillaume le

38. Parmi les seigneurs normands les plus richement pourvus figurent le comte de Mortain avec 793 manoirs, Alain de Bretagne avec 472, l'évêque de Bayeux avec 439, mais aucun d'eux, en raison de la dispersion de ces manoirs sur le territoire anglais, ne peut être considéré comme grand feudataire.

39. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 332-336.

40. Chacun a en effet sur le *Domesday Book* un compte exact de ce qu'il possède, absolument comme sur le livre de *Domesday* (Jugement dernier). Sur le *Domesday Book*, voir : Stubbs, *op cit.*, t. I, p. 321-322, 467-470, 779-782; Maitland, *Domesday Book and beyond* ; Vinogradoff *Growth of the Manor*, p. 292 et suiv ; Round, *Feudal England* et *The Domesday Manor* dans *English historical Review*, t. XV, 1900, p. 293 et suiv.

41. Sur ces hypothèses, cf. Petit-Dutaillis dans Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 779-781.

Conquérant de 1067 à 1086 et constater aussi qu'aucune distinction n'a été faite entre les divers tenanciers, anglais ou normands, que notamment les services féodaux sont les mêmes pour tous.

LES REDEVANCES FÉODALES

Parmi ces redevances, les unes sont antérieures à la conquête, les autres ont été importées de Normandie. Parmi les premières, figure le *danegeld*, impôt extraordinaire levé sur la terre qui, primitivement destiné à payer le tribut aux Danois, avait survécu aux invasions scandinaves. Abrogé par Édouard le Confesseur, il fut rétabli par Guillaume le Conquérant et, à la fin du règne, rapportait annuellement vingt mille livres. A ces ressources s'ajoutent celles qui proviennent de la justice et les droits domaniaux qui ont, au contraire, une origine normande[42].

Comme le produit de ces divers impôts allait directement à la couronne et que, par ailleurs, le domaine royal fournissait d'importants revenus, Guillaume le Conquérant s'est trouvé fort riche et il y a tout lieu de supposer qu'au moment de sa mort, le roi recevait annuellement cinquante à soixante mille livres. C'était là un élément de force qui a contribué à rendre la monarchie anglaise plus puissante que les autres.

INSTITUTIONS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les institutions politiques et administratives données par le Conquérant à l'Angleterre concourent au même but et sont conçues dans le même esprit : elles visent, avant tout, à renforcer le pouvoir royal et à créer une monarchie absolue.

Au lendemain de son couronnement, Guillaume a annoncé l'intention de gouverner d'après les lois d'Édouard le Confesseur, en y apportant « les additions qu'il croirait nécessaires au bien du peuple anglais ». De fait, au lieu de bouleverser les institutions antérieures à la conquête, il les a adaptées à ses plans de restauration monarchique. Il pensait d'ailleurs, et non sans raison, que sa déférence à l'égard des usages nationaux lui vaudrait les sympathies de ses nouveaux sujets. La quatrième année de son règne, il nomma une commission chargée d'enquêter sur les coutumes de chaque comté dont les représentants assermentés devaient faire connaître sous quelles lois ils désiraient vivre, puis, lorsqu'il connut les vœux des populations, il promulgua ses propres lois qui, sur plusieurs points, dérivent en droite ligne de celles que Cnut avait accordées à l'Angleterre après la conquête danoise. Elles témoignent d'un réel souci de respecter les traditions du passé. C'est ainsi qu'auprès de l'armée féodale, composée de Normands, subsiste

42. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 343-346.

la vieille milice, constituée par les hommes des centaines et des comtés. De même la cour du roi (*curia regis*) rappelle, par certains côtés, l'ancien *witenangemot* et, dans les grandes circonstances, pour faire confirmer les décisions importantes par exemple, Guillaume a réuni des assemblées où il convoquait tous les hommes du roi[43].

Malgré cette déférence à l'égard du passé, Guillaume le Conquérant s'arrange pour rester le maître du gouvernement. Les réunions ordinaires de la *curia regis* ne groupent qu'un très petit nombre de personnes, les grands officiers, deux prélats, un ou deux barons, et le bon plaisir du roi règle seul les convocations qui y sont adressées. Quant à l'administration locale, elle appartient, à partir de 1075, aux shériffs qui dépendent immédiatement du souverain et font respecter son autorité ; ce sont de véritables fonctionnaires que Guillaume a toujours recrutés parmi les Normands et auxquels il a confié une véritable délégation de son pouvoir. Il ne réussit pas toutefois à les garder sous sa coupe aussi étroitement qu'il l'eût souhaité et ne put empêcher certains d'entre eux de transmettre leur charge à leurs héritiers, ce qui était de nature à affaiblir le contrôle de la couronne et à favoriser une extension du régime seigneurial, contraire aux tendances absolutistes du gouvernement[44].

LA POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE

L'absolutisme de Guillaume le Conquérant s'est étendu aussi à l'Église. Le roi pouvait d'autant plus facilement affermir son autorité sur elle qu'il avait toute la confiance du Saint-Siège. Alexandre II appréciait à son juste prix la valeur morale d'un prince qui avait donné maintes preuves de son zèle religieux et de ses sympathies pour la réforme ; sur le conseil d'Hildebrand qui, en 1073, deviendra le pape Grégoire VII, il avait, en 1066, béni l'expédition normande[45], convaincu qu'elle pourrait servir à la régénération de l'Église anglaise.

L'ÉGLISE ANGLAISE A LA VEILLE DE LA CONQUÊTE NORMANDE

L'Église anglaise avait beaucoup souffert de la crise politique déchaînée, pendant le règne d'Édouard le Confesseur, par l'opposition aristocratique. Ce prince, dont la foi était vive et la piété intense, avait essayé de renouer la tradition réformatrice de saint Dunstan, mais le triomphe de Godwin,

---

43. C'est ainsi qu'en 1086 les propriétaires fonciers ont été convoqués pour approuver le *Domesday Book* ; par la même occasion, ils ont renouvelé le serment de fidélité. Cf. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 330-332 ; Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, p. 6.

44. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 332-336.

45. Cf. *supra*, p. 380.

en 1051, l'obligea à éloigner ses meilleurs auxiliaires, les clercs normands, et à accepter, pour les évêchés vacants, les créatures de la haute féodalité[46]. Stigand de Winchester remplaça sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry Robert de Jumièges. Il est vrai que cette promotion illégale ne fut pas acceptée par le pape Léon IX; Victor II, Étienne IX, Nicolas II refusèrent eux aussi de reconnaître l'intrus et c'est du schismatique Benoît X que Stigand reçut le *pallium*[47].

Le clergé se trouva, de ce fait, profondément divisé ; parmi les évêques, ceux qui étaient partisans de Godwin se groupèrent autour de Stigand, mais d'autres, comme Wulstan de Worcester, ne consentirent pas à se ranger sous l'autorité d'un métropolitain en révolte contre Rome. Naturellement la discipline souffrit de cette scission : simonie et nicolaïsme exercèrent des ravages pires que jamais. Comme, par ailleurs, l'Église d'Angleterre avait perdu toute vie et toute indépendance, que, depuis le x^e^ siècle, elle ne tenait jamais de conciles et se contentait de participer aux assemblées du *witenangemot*, que le clergé était entièrement sous la coupe de l'État, véritable maître des personnes et des biens ecclésiastiques, la papauté, entrée, depuis le pontificat de Léon IX (1048-1054), dans une voie résolument réformatrice, ne pouvait manquer de saisir la première occasion qui s'offrirait à elle pour restaurer tout à la fois la suprématie romaine et les traditions canoniques tombées en désuétude[48].

La conquête normande n'était-elle pas cette occasion inespérée ? Les intérêts de Guillaume coïncidaient avec ceux du Saint-Siège: l'épiscopat anglais, sans avoir pris part ouvertement aux révoltes qui suivirent la victoire de 1066, apparaissait malgré tout, en raison de l'influence exercée par Stigand, comme redoutable pour le nouveau régime. Or le travail d'épuration nécessaire ne pouvait que servir aussi la cause de l'orthodoxie : papauté et royauté étaient ainsi conduites à s'unir pour une œuvre d'assainissement d'où devaient résulter tout à la fois l'introduction en Angleterre de la réforme ecclésiastique et l'affermissement de la monarchie normande.

ÉPURATION DU HAUT CLERGÉ

C'est seulement lorsque les rébellions eurent pris fin que Guillaume le Conquérant put songer à la réorganisation religieuse de l'Angleterre.

---

46. Cf. *supra*, p. 333.
47. Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert*, p. 67.
48. On trouvera une analyse très fouillée de la situation de l'Église d'Angleterre en 1066 dans Boehmer, *op. cit.*, p. 44 et suiv.

En 1070, il sollicita la venue de légats pontificaux qui, à Pâques et à la Pentecôte, présidèrent des conciles solennels à Winchester et à Windsor. Stigand fut déposé et, avec lui, tous les évêques consacrés par ses mains qui, tenant leur dignité d'un métropolitain schismatique, ne pouvaient être considérés comme légitimes. L'archevêque d'York, Ealdred, étant mort, il y eut ainsi deux archevêchés et cinq évêchés à pourvoir. Guillaume y installa des clercs normands et, comme certains sièges étaient déjà occupés par des prélats de même origine, il ne resta plus comme évêques indigènes que ceux d'Exeter, Rochester et Worcester; encore le premier, Léofric, était-il entièrement acquis au nouveau gouvernement. A Cantorbéry, le roi nomma l'abbé du Bec, Lanfranc, dont il avait éprouvé à plusieurs reprises la science canonique en même temps que le dévouement sans limites. Le primat allait devenir son conseiller ecclésiastique et entreprendre, en parfait accord avec lui, la réforme générale de l'Église en Angleterre[49].

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

Cette réforme a été élaborée par les conciles de Winchester (1072), Londres (1075), Winchester (1076), Westminster (1077), Gloucester (1080) et de nouveau Gloucester (1085). La simple réunion de ces assemblées est déjà un indice de directions nouvelles. Si Guillaume le Conquérant a pris l'initiative des convocations et ratifié tous les décrets, il n'a du moins jamais influé sur les débats qui ont été dirigés par le primat de Cantorbéry, chef de l'Église anglaise. De là pour celle-ci une certaine indépendance, accentuée encore par une décision du concile de Winchester, qui sépare la juridiction ecclésiastique de la juridiction séculière en décidant qu'à l'avenir aucune affaire d'ordre spirituel ne devrait venir devant des juges laïques, que d'autre part les évêques et archidiacres ne tiendraient pas de plaids ecclésiastiques dans les cours de centaines et qu'ils auraient leurs cours spéciales où ils jugeraient selon le droit canonique et non d'après le droit coutumier[50]. Toutefois, Guillaume, tout en accordant à l'Église une liberté dont elle n'avait pas joui jusque là, conserva jalousement ses prérogatives royales : non content de nommer les évêques et de confirmer les canons conciliaires, il astreignit les clercs au service féodal, se réserva le droit de décider lui-même des cas où devait intervenir la juridiction ecclésiastique, et il alla même jusqu'à prétendre qu'une excommunication prononcée contre un baron ne pourrait avoir d'effet qu'après avoir reçu son

49. Boehmer, *op. cit.*, p. 86-90; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 1272-1276.
50. Boehmer, *op. cit.*, p. 91-93 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 215, n. 1.

assentiment[51]. Ainsi l'Église n'échappait pas à l'absolutisme monarchique, qui, au reste, prit des allures réformatrices.

Sur ce point, de sérieux résultat sont été obtenus. Le célibat ecclésiastique, tombé en désuétude, a été restauré, avec quelques atténuations jugées indispensables pour ménager la transition et il fut décidé qu'à l'avenir les évêques ne pourraient ordonner diacres que ceux qui se seraient formellement engagés à rester chastes[52]. La simonie fut également condamnée et âprement poursuivie par les évêques[53]. Ceux-ci ont fait preuve de beaucoup de zèle dans l'accomplissement de leurs fonctions et l'usage de la visite pastorale a été pour beaucoup dans le relèvement moral du clergé[54]. La réforme s'est étendue aussi au clergé régulier pour lequel Guillaume le Conquérant a fait preuve d'une sollicitude toute particulière : des moines clunisiens, venus du continent, ont procédé, à l'intérieur des abbayes, à une vigoureuse épuration, à tel point qu'à la fin du règne sur trente-trois abbés trois seulement étaient d'origine anglaise ; la vieille discipline bénédictine fut peu à peu rétablie, tandis que de magnifiques constructions abritèrent les foyers, anciens ou nouveaux, d'une vie religieuse intense[55].

GUILLAUME LE CONQUÉRANT ET LE SAINT-SIÈGE

Toutes ces mesures étaient conformes à l'esprit de la législation promulguée par les conciles romains au début du pontificat de Grégoire VII[56]. On s'explique donc que le successeur d'Alexandre II, heureux de trouver un souverain qui entrât dans ses vues, ait appelé Guillaume le Conquérant « le roi très cher et le fils unique de la sainte Église romaine », et qu'il l'ait félicité, à plusieurs reprises, « de ne pas vendre les églises, de contraindre les clercs à la chasteté, de faire régner la paix et la justice parmi ses sujets, de ne pas céder aux suggestions des ennemis du Christ qui ont essayé de le dresser contre l'autorité apostolique[57] ». Malgré ces appréciations optimistes et très méritées, il y eut quelques nuages dans les rapports entre le roi d'Angleterre et le pape. Très jaloux de son autorité, Guillaume le Conquérant voulut maintenir l'indépendance de l'Église

51. Boehmer, *op. cit.*, p. 94-95.
52. Telle est, en 1076, la décision du concile de Winchester qui, par tolérance, permet aux prêtres établis dans les châteaux et dans les bourgs de ne pas renvoyer leurs épouses, mais spécifie très nettement qu'aucun mariage ne sera admis à l'avenir, même pour eux. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 215-217.
53. La condamnation date du concile de Londres (1075). Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 140.
54. Cf. Lanfranc, *Epist.* 30.
55. Boehmer, *op. cit.*, p. 106-114.
56. Cf. *supra*, p. 365.
57. Grégoire VII, *epist.* I, 31 et IX, 5. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 127-128 et 356.

anglo-normande à l'égard du Saint-Siège et, de ce fait, il se heurta aux tendances centralisatrices du gouvernement de Grégoire VII. En 1079, le pontife se plaint à Lanfranc de Cantorbéry de ce que les évêques ne puissent accomplir leur voyage *ad limina*, parce que le roi leur défend d'aller à Rome, et, quelques mois plus tard (3 septembre 1079), il écrit à son légat, Hubert : « Aucun prince, même païen, n'a osé tenter à l'égard du siège apostolique l'acte que celui-ci n'a pas rougi de commettre, ni aucun d'eux n'a empêché, comme il vient de le faire, les évêques et archevêques de se rendre à l'appel du pape. » Une maladresse d'un autre légat, Teuzon, qui formula à la cour les griefs pontificaux en des termes trop acerbes, envenima encore les choses et si, par la suite, les rapports s'améliorèrent, Guillaume ne céda pas sur l'objet du litige : ni Lanfranc ni aucun de ses suffragants ne purent aller à Rome[58]. C'est sans doute à ces incidents que faisait plus tard allusion Eadmer de Cantorbéry, quand il écrivait à propos de Guillaume le Conquérant cette phrase très significative : « Il ne voulut pas souffrir que dans tous ses États personne reconnût le pontife de la cité de Rome, excepté sur son ordre, ni que personne, à aucun prix, reçût ses lettres, si elles n'avaient été d'abord soumises au roi »[59].

LA MONARCHIE ANGLAISE AU TEMPS DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT

Ce conflit avec le Saint-Siège est une conséquence, entre tant d'autres, des idées qui ont présidé au gouvernement de Guillaume le Conquérant. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, on arrive à cette conclusion que le vainqueur d'Hastings n'a pas toléré, en Angleterre comme en Normandie, d'autre pouvoir que le sien. Toute sa politique aboutit à conserver les formes traditionnelles, mais à instaurer, sous ces apparences fallacieuses, une monarchie absolue qui ne ressemble en rien à la royauté effacée et inerte d'Édouard le Confesseur. On a pu constater toutefois que cet absolutisme s'était exercé le plus souvent suivant les intérêts des populations. Sans doute Guillaume s'est-il montré en certains cas violent et autoritaire, surtout quand ses passions personnelles étaient en jeu[60], mais, dans l'ensemble, il a introduit en Angleterre cette paix normande dont ses panégyristes ont fait un éloge mérité et c'est ce qui lui a valu une certaine popularité.

58. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 345-349. Cf. *ibid.* pour les discussions relatives à la suzeraineté que Grégoire VII aurait revendiquée sur l'Angleterre.

59. Eadmer, *Historia novarum in Anglia*, c. I.

60. C'est ainsi que, par la charte de la Nouvelle Forêt, il s'est réservé, pour chasser, l'usage exclusif d'un immense espace de bois et de plaines dans le Hampshire, sans se demander s'il n'allait pas léser les habitants qu'il acheva de s'aliéner par une impitoyable répression du braconnage.

CONSÉQUENCES DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

Aussi l'œuvre de Guillaume lui a-t-elle survécu, malgré la longue crise politique qui a suivi sa mort. Si l'État anglo-normand a été un moment partagé à la fin du XI^e siècle, il retrouvera son unité au début du XII^e et, en attendant la grande extension qui suivra l'avènement de Henri II Plantagenet (1154), il devient, au lendemain de l'expédition de 1066, l'un des facteurs essentiels de la politique européenne. Toute l'histoire de l'Europe occidentale se ressentira de l'union sous un même sceptre de l'Angleterre et de la Normandie : c'est en effet une force nouvelle qui s'est créée autour de la Manche et qui menace les États voisins du continent, en particulier le jeune royaume capétien. Aussi la date de 1066 a-t-elle, dans l'histoire médiévale, une importance analogue à celle de 1059 qui a été marquée par l'affranchissement de l'Église romaine. Désormais, toute l'activité politique de l'Occident converge d'un côté vers la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, de l'autre vers le conflit entre le royaume capétien et le royaume anglo-normand, et cela jusqu'à l'aurore des temps modernes.

CHAPITRE VI

La lutte du Sacerdoce et de l'Empire jusqu'à la mort de Henri V (1076-1125)

I. — Grégoire VII et Henri IV (1076-1085)[1]

L'ALLEMAGNE APRÈS LE CONCILE ROMAIN DE FÉVRIER 1076

La lutte du Sacerdoce et de l'Empire s'ouvre aussitôt après l'assemblée de Worms qui a déclaré Grégoire VII déchu de la dignité pontificale (24 janvier 1076) et après le concile romain du 14 février 1076 qui a riposté en prononçant la déposition du roi de Germanie, Henri IV[2]. Pendant deux siècles, elle opposera les empereurs et les papes, ou plutôt deux thèses inconciliables, le césaropapisme germanique et la prééminence romaine, souvent désignée sous le nom de théocratie.

Au lendemain de la rupture, la situation évolue en faveur du Saint-Siège. La sentence synodale du 14 février produit en Allemagne une violente émotion. A Worms, en janvier, les évêques n'ont eu ni le temps ni la liberté de réfléchir : sommés par Henri IV de rédiger la formule d'insoumission et de désobéissance, ils ne pouvaient se dérober sans encourir les plus graves dangers, mais, après quelques semaines de réflexion, ils envisagent moins à la légère les sanctions canoniques dont ils sont passibles et leurs dispositions tendent à se modifier. En outre, au moment même où se terminent les sessions du concile romain, Godefroy le Bossu, duc de Basse-Lorraine, meurt assassiné (21 février 1076)[3] et avec lui disparaît le meilleur soutien de Henri IV en Italie.

Pour ces diverses raisons, une tendance à la soumission se dessine parmi les évêques. Dès le mois d'avril, Hermann de Metz donne le

---

1. Pour le pontificat de Grégoire VII, nous renvoyons à la bibliographie dressée à la fin du tome II de notre *Réforme grégorienne*, p. 427-433. Les ouvrages généraux ont été indiqués plus haut, au chapitre IV, n. 1, 90 et 92.
2. Cf. *supra*, p 371-372.
3. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 289.

signal du retour à l'obédience pontificale et rend la liberté aux prisonniers saxons qu'il était chargé de garder depuis la capitulation d'octobre 1075[4]. En juin, Burchard, évêque d'Halberstadt, Werner, archevêque de Magdebourg, Werner, évêque de Mersebourg, Bennon, évêque de Meissen, le comte Magnus s'évadent à leur tour[5] ; l'opposition allemande retrouve les chefs qu'elle avait perdus, tous décidés à profiter des événements pour réparer l'échec humiliant de l'année précédente et, comme les princes laïques ne manifestent, pour la plupart, aucun enthousiasme en faveur de leur souverain, la situation de Henri IV paraît, au printemps de 1076, sérieusement ébranlée.

ATTITUDE DE HENRI IV

C'est à Utrecht que le roi apprend, le samedi saint (26 mars 1076), la nouvelle de la condamnation qui le frappe. Auprès de lui se trouvaient l'évêque de la ville, Guillaume, un de ses plus chauds partisans, et deux prélats, également favorables à sa cause, Pibon de Toul et Thierry de Verdun. Ceux-ci, pris de peur, s'enfuient secrètement dans la nuit du samedi au dimanche et leur retraite produit d'autant plus d'effet que la foudre tombe sur la cathédrale d'Utrecht où, le jour de Pâques, Guillaume fulmine, au nom du roi, l'anathème contre le pape. N'est-ce pas là un jugement de Dieu que confirme, quelques semaines plus tard, la mort du prélat blasphémateur ?[6]

Henri IV persévère pourtant dans sa volonté de résistance. D'Utrecht il adresse à Grégoire VII une épître restée fameuse où, après avoir accusé le pontife d'être « parvenu au sacerdoce par l'argent, par la faveur et par la force », il lui lance cette furieuse injonction « Nous, Henri, roi par la grâce de Dieu, nous vous clamons avec tous les évêques : descendez, descendez, puisque vous êtes condamné à tout jamais. » En même temps, il convoque les évêques allemands à Worms pour la Pentecôte (15 mai 1076), en vue d'élire un nouveau pape[7].

ASSEMBLÉE DE MAYENCE (29 JUIN 1076)

L'épiscopat ne se laisse pas convaincre. La cité de Worms est à peu près déserte au jour de la Pentecôte et il faut ajourner au 29 juin l'assemblée qui, par la même occasion, est transférée à Mayence. Elle n'aboutit d'ailleurs à rien, en raison du nombre infime des assistants. De plus en plus les hésitants se rallient à la cause du pape,

4. Cf. *supra*, p. 370.
5. Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich* V, t. II, p. 671 et suiv.
6. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 291 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 662.
7. On trouvera les deux lettres dans les *Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I, p. 110-113. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 291-294.

dont la modération contraste avec le langage violent de Henri IV ; l'archevêque de Trèves, Udon, tout dévoué à la royauté, se laisse lui-même entraîner par son suffragant, Hermann de Metz, et, s'il paraît à Mayence, c'est avec l'assentiment de Grégoire VII[8].

ATTITUDE DE GRÉGOIRE VII

Depuis la condamnation de Henri IV au concile romain de février 1076, le pape n'a cessé d'affirmer qu'il était prêt à pardonner au roi, si celui-ci donnait au Saint-Siège les satisfactions requises par les canons de l'Église. L'encyclique par laquelle il communique à la chrétienté, dès la fin de février, la décision synodale, est un véhément appel aux fidèles pour qu'ils demandent à Dieu, en d'ardentes prières, « d'incliner à la pénitence le cœur des impies », seul moyen, écrit-il encore le 25 juillet 1076, de « rappeler le roi dans le sein de notre commune mère qu'il s'est efforcé de diviser[9]. » Guidé par des motifs d'ordre religieux, préoccupé avant tout d'exercer dans sa plénitude le pouvoir de lier et de délier conféré par le Christ à l'apôtre Pierre, Grégoire VII n'a qu'un désir, celui de prononcer une sentence d'absolution qui serait, autant que celle de condamnation, une éclatante manifestation de la suprématie romaine.

Ces dispositions conciliantes ont produit une forte impression en Allemagne. Pendant l'été de 1076, le mouvement de défection s'accroît parmi les évêques, tandis qu'un élément nouveau entre en scène, les princes qui, animés de sentiments plus positifs, se demandent si le moment n'est pas venu d'en finir avec la tyrannie de Henri IV.

ASSEMBLÉES D'ULM ET DE TRIBUR (SEPTEMBRE-OCTOBRE 1076)

Dans le courant de septembre 1076, les ducs Rodolphe de Souabe, Welf de Bavière, Berthold de Carinthie se rencontrent à Ulm avec les évêques Adalbéron de Würtzbourg, Adalbert de Worms, Altmann de Passau. Sans agiter encore la question d'une déchéance royale, ils décident de convoquer à Tribur, pour le 16 octobre, une assemblée plus nombreuse où sera examiné le grave problème qui préoccupe l'Allemagne[10]. Cette assemblée se réunit à la date fixée. Un légat de Grégoire VII, Cadalus, tout récemment arrivé, y communique les instructions du pape ; il a lui-même pour mission de ne rien brusquer, d'essayer avant tout d'obtenir la soumission du roi qui se trouvait précisément dans le voi-

8. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 294-295.
9. *Registrum*, III, 6 et IV, 1.
10. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 725-727[1]; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 299.

sinage de Tribur, à Oppenheim, et qui, en présence de tant de défections répétées, avait perdu de sa belle arrogance. C'étaient là autant de symptômes propices à l'ouverture de pourparlers qui s'ébauchent en effet à la fin d'octobre[11].

Henri IV en prend l'initiative. Comme la plupart des évêques qui l'ont accompagné à Oppenheim se sont empressés de solliciter l'absolution pontificale[12], il est obligé, s'il veut conserver sa couronne, de céder à l'impulsion générale. Il fait donc rédiger deux documents, l'un destiné au légat de Grégoire VII, la *promissio*, par laquelle il s'engage à « observer en toutes choses l'obéissance due au Saint-Siège » et à « donner pieusement toutes satisfactions », l'autre, désigné sous le nom d'*edictum*, qui s'adresse aux princes et par lequel le roi se déclare prêt à « changer sa première sentence contre un avis plus salutaire[13] ». Peut-être espère-t-il que le légat, touché de ces vagues propos de repentir, le réconciliera avec l'Église, sans qu'il ait pris d'autres engagements plus précis sur les questions en litige, mais il ignore que Grégoire VII s'est personnellement réservé le droit de l'absoudre[14]. Lorsqu'il est mis au courant de cette intention, il se résigne à accepter la proposition qui lui est faite par le légat et par les princes, aux termes de laquelle il serait offert au pape de venir à Augsbourg, pour y présider, le 2 février 1077, une grande assemblée où serait prononcée la sentence définitive de condamnation ou de pardon[15].

Cet accord est aussitôt ratifié par Grégoire VII qui, malgré l'avis contraire des Romains, se prépare immédiatement à partir pour l'Allemagne et, dans les premiers jours de janvier, gagne l'Italie du Nord, mais là, au lieu de voir surgir l'escorte que devaient envoyer les princes allemands, il apprend, non sans surprise, que Henri IV approche[16].

HENRI IV EN ITALIE

Le roi ne tenait nullement à ce que le pape vînt en Allemagne. Il avait les plus sérieuses raisons de redouter que l'assemblée d'Augsbourg ne tournât pas en sa faveur. Il ne pouvait pas compter sur l'épiscopat, encore moins sur les

11. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 299-300 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 728 et suiv. — On connaît mal le détail de ce qui s'est passé à Tribur. Les sources narratives, pour toute la période 1076-1080, sont pour la plupart d'origine saxonne et font preuve à l'égard de Henri IV de la plus partiale hostilité. Cf. la critique que nous en avons faite dans l'introduction de la *Réforme grégorienne*, t. II, p. 32 et suiv.

12. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 300, n. 3.

13. On trouvera le texte de ces documents dans les *Monumenta Bambergensia*, p. 110-111. Sur leur caractère et leur valeur, voir : *Réforme grégorienne*, t. II, p. 301-302.

14. Cf. *Registrum*, IV, 1.

15. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 302.

16. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 302-304.

princes qu'il sentait hostiles et unis contre lui[17]. Aussi, devant cet avenir incertain, a-t-il imaginé un plan de salut qui consistait à devancer ses adversaires en allant en Italie où, grâce à une pénitence habilement simulée et entourée d'une mise en scène théâtrale, il forcerait la miséricordieuse clémence du pape et arracherait à ses scrupules canoniques l'absolution qui ferait de lui à nouveau un catholique romain, puis, ce qui était encore plus important, un roi de Germanie.

A cet effet, il s'est assuré le concours de son parrain, l'abbé de Cluny, Hugue, dont il connaissait le désir de maintenir l'entente entre le Sacerdoce et l'Empire. Sûr de cet appui, il a, un peu avant Noël, quitté l'Allemagne dans le plus grand secret et, par Besançon et Genève, gagné le Mont-Cenis d'où, par Turin, il descend en Italie[18].

A la nouvelle de l'arrivée si imprévue du roi, Grégoire VII se réfugie au château de Canossa, situé au sud-ouest de Reggio, qui appartenait à la comtesse Mathilde et offrait pour lui toute sécurité. Henri IV cherche aussitôt à négocier avec lui par l'intermédiaire de Hugue de Cluny, du marquis d'Este, Azzon, d'Adélaïde de Savoie et de Mathilde elle-même[19]. Le pape se montre d'abord intraitable, tellement il a conscience qu'un pardon prématuré risque de compromettre la situation de l'Église, mais il se laissera finalement ébranler par les manifestations de repentir à l'aide desquelles Henri IV essaie de remuer son cœur.

L'ENTREVUE DE CANOSSA

Le 25 janvier 1077, le roi est arrivé devant Canossa, accompagné d'une escorte peu nombreuse, afin de prévenir tout soupçon. Il y fut, dit une bulle de Grégoire VII que l'on doit considérer comme la seule version authentique de l'événement[20], trois jours devant la porte, sans aucun insigne royal, nu-pieds, dans le costume de pénitent, ne cessant d'implorer la miséricorde apostolique, tellement qu'il « émut jusqu'au fond de l'âme ceux qui furent témoins de cette conduite ou qui en eurent l'écho ». L'entourage pontifical intercéda en faveur du prince ; la comtesse Mathilde et Hugue de Cluny, qui se trouvaient là, se mon-

17. Tout récemment encore, il avait vu s'éloigner de lui Otton de Nordheim, qu'il croyait réconcilié définitivement avec lui depuis la capitulation de Saxe et qui venait de se rapprocher de son rival Welf, installé par la volonté du roi dans son ancien duché de Bavière. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 734.

18. Le voyage de Henri IV a été illustré d'une série d'épisodes légendaires par le chroniqueur Lambert de Hersfeld, qui s'est très directement inspiré du récit de Tite-Live concernant le passage des Alpes par Hannibal. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 739 et suiv. ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 304.

19. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 305, n. 1. — En traversant la Savoie, Henri IV avait eu une entrevue avec sa belle-mère, Adélaïde de Savoie, qu'il a peut-être chargée de se joindre à Hugue de Cluny pour sonder les intentions du pape.

20. *Registrum*, IV, 12. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 305, n. 2.

trèrent stupéfaits de la « dureté inaccoutumée » du pape et allèrent jusqu'à l'accuser de « cruauté tyrannique ». Pendant trois jours, Grégoire VII résista, puis, « vaincu par la persévérance du repentir », il reçut Henri IV « dans la grâce de la communion et dans le sein de l'Église », moyennant un serment contresigné par les personnes présentes[21].

LE SERMENT DE HENRI IV

On a conservé le texte de ce serment[22]. Le roi promet, dans les limites qui seront fixées par le pape, de « faire justice selon sa sentence ou accommodement selon son conseil », « d'accorder, sauf obstacle certain » qui ne pourrait être d'ailleurs que momentané, un sauf-conduit à Grégoire VII s'il veut venir au delà des monts, de répondre de sa sécurité et de celle de sa suite, de prévenir toute tentative dirigée contre lui.

Ce serment ressemble singulièrement à celui d'Oppenheim : il demeure très vague et ne contient même pas, de la part du souverain, un engagement précis de comparaître devant l'assemblée d'Augsbourg. Aucune des questions brûlantes n'est abordée, ni celle des mauvais conseillers, ni celle de l'investiture laïque, ni celle de la suprématie romaine. Bref, Grégoire VII n'obtient aucune garantie. De plus, Henri IV, réconcilié avec l'Église, recouvre sa couronne par la même occasion ; quand il se présentera devant le pape, assisté des princes, il ne sera plus le pécheur qui vient solliciter humblement son pardon et confesser ses fautes ; il paraîtra en roi. D'ailleurs, à supposer que l'assemblée solennelle prévue à Tribur ait réellement lieu, comment le pape pourrait-il se déjuger et prononcer une sentence de condamnation contre celui qu'à Canossa il avait réconcilié avec Dieu ?

CONSÉQUENCES DE L'ABSOLUTION DE CANOSSA

En résumé, avant Canossa, Henri IV était sûr de perdre sa couronne ; après Canossa, il a toutes chances de la conserver. Dans sa lutte avec le Saint-Siège et avec les princes, il a réussi, par un trait de génie, à gagner la partie qui, quelques mois auparavant, paraissait perdue pour lui. D'un geste Grégoire VII a dissipé tous les avantages péniblement accumulés au cours de l'année 1076, mais le geste est sublime et inspiré par le plus pur sentiment chrétien. Si le pape avait maintenu son exigence première et refusé d'ouvrir les portes du château au pécheur suppliant, il aurait laissé la réputation d'un politique énergique, d'un diplomate aussi tenace

21. Sur la scène de Canossa, voir : *Réforme grégorienne*, t. II, p. 305 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 757 et suiv. ; Hauck, *Kirchengeschichte Deuschlands*, t. III, p. 808-810.
22. *Registrum*, IV, 12 a *Constitutiones et acta publica imperatorum* t. I p. 115.

que clairvoyant ; en pardonnant, il a prouvé qu'il était un vrai chrétien, capable de renoncer à des succès d'ordre temporel pour se conformer aux exigences de la charité.

Toutefois son autorité spirituelle demeure intacte. A Rome, en février 1076, il a lié ; à Canossa, en janvier 1077, il délie un pêcheur tour à tour coupable et repentant. Ce pouvoir de lier et de délier, qui dicte tous les actes de la politique et du gouvernement de Grégoire VII, Henri IV, en sollicitant son absolution, l'a implicitement reconnu. Aux yeux du pape, c'est un important résultat : le césaropapisme impérial s'est incliné devant la suprématie romaine et, à cet égard, Canossa est pour Grégoire VII un succès que la déloyauté de Henri IV et l'ambition des princes devaient rendre tout à fait éphémère.

ASSEMBLÉES D'ULM ET DE FORCHHEIM (FÉVRIER-MARS 1077)

La nouvelle de l'absolution de Canossa produit en effet en Allemagne, où l'on préparait fiévreusement l'assemblée d'Augsbourg, un profond désarroi. Sans doute le pape annonçait-il toujours son intention de venir prochainement pour « réaliser la paix de l'Église et la concorde du royaume », mais la situation se trouvait modifiée du tout au tout. De là un réel désaccord entre Grégoire VII et ses alliés, les princes, qui, peu sensibles aux considérations théologiques, aspirent avant tout à débarrasser le royaume d'un tyran qu'ils abhorrent.

Au milieu de février 1077, Siegfried, archevêque de Mayence, Adalbéron, évêque de Wurtzbourg, Hermann, évêque de Metz, Rodolphe, duc de Souabe, Welf, duc de Bavière, Berthold, duc de Carinthie, se réunissent à Ulm et, après examen de la situation, décident de convoquer pour le 13 mars, à Forchheim, une autre assemblée où l'on prendrait une décision au sujet du roi. Ils ne perdent d'ailleurs pas contact avec le pape et chargent un certain Rapoton, venu pour apporter la bulle qui relatait l'entrevue de Canossa, de transmettre à Rome les vœux que l'on formait pour le voyage pontifical, en ajoutant un peu ironiquement que Grégoire VII ferait bien de solliciter, à cette fin, « l'approbation et l'aide de Henri IV[23] ».

Comme il était à prévoir, le pontife ne put organiser ce voyage. Il dut se contenter d'envoyer à Forchheim deux légats, le cardinal-diacre Bernard et un autre Bernard, abbé de Saint-Victor, porteurs

23. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 774-777 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 358-359. Il est à remarquer que les princes, en fixant l'assemblée de Forchheim au 13 mars, ne laissaient pas à Grégoire VII le temps matériel nécessaire pour négocier avec Henri IV, ce qui dénote clairement leurs projets.

d'une bulle très vague où il affirmait toujours son intention de venir en Allemagne dès qu'il le pourrait. Les instructions verbales, données aux ambassadeurs du Saint-Siège, paraissent avoir été plus explicites : il s'agissait de prévenir l'irréparable et d'ajourner toute solution[24].

ÉLECTION DE RODOLPHE DE SOUABE (13 MARS 1077)

On connaît mal l'histoire de l'assemblée de Forchheim que la partialité des chroniqueurs saxons a singulièrement défigurée[25]. La seule chose qui soit certaine, c'est que les évêques et les princes ont déposé Henri IV et lui ont substitué comme roi son beau-frère, Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe (13 mars 1077)[26]. Quelques jours plus tard, le 26 mars, Rodolphe fut couronné à Mayence par l'archevêque Siegfried, en présence des nombreux princes et évêques qui l'avaient élu, mais en l'absence des légats pontificaux, résolument fidèles à l'attitude d'expectative que leur avait tracée Grégoire VII[27].

GRÉGOIRE VII, HENRI IV ET RODOLPHE DE SOUABE

L'élection de Rodolphe de Souabe plaçait le pape dans une situation délicate : Henri IV, qui, depuis Canossa, n'avait pas quitté l'Italie, lui demandait son appui contre l'usurpateur ; Rodolphe, de son côté, se déclarait prêt à obéir, en toutes choses, au Saint-Siège[28]. Sans doute l'assemblée de Forchheim n'avait tenu aucun compte des directions pontificales, mais, par ailleurs, l'attitude de Henri IV demeurait énigmatique: si le roi se gardait personnellement de tout acte hostile au Saint-Siège, les évêques lombards se montraient beaucoup moins réservés ; l'un d'eux, Denis de Plaisance, avait osé saisir et emprisonner les légats Géraud d'Ostie et Anselme de Lucques à leur retour de Milan où, après l'expulsion de l'intrus Tedald par le peuple, ils avaient été rétablir l'orthodoxie[29]. De là, pour Grégoire VII, un cruel embarras ; de là aussi une attitude en apparence hésitante, mais guidée en réalité par le souci exclusif de se conformer aux règles canoniques : le pape affirme le droit formel du Saint-Siège de « connaître et juger des choses séculières » ; il examinera donc l'affaire et, quand ses légats auront terminé leur enquête, il proclamera « quelle est celle des deux parties qui peut gouverner conformément à la justice[30] ».

24. Jaffé-Wattenbach, 5019 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 354-361.
25. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 359, n. 4, et 361, n. 1.
26. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 783-785 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 361.
27. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 9.
28. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 361.
29. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 359.
30. *Registrum*, IV, 23 et 24.

Les événements allaient déjouer ce plan plein de sagesse : d'un côté comme de l'autre, on n'a aucune confiance dans les moyens proposés par Rome et l'on veut recourir aux armes pour vider la querelle.

LA CAMPAGNE DE 1077

Dès qu'il a eu connaissance de l'élection de Rodolphe de Souabe, Henri IV est rentré en Allemagne. Arrivé en Bavière au début de mai, il réunit ses partisans à Ratisbonne, puis se dirige vers le Rhin, ravage la Souabe, entre à Ulm où, en présence d'une nombreuse assemblée, il juge par contumace les princes rebelles et confisque leurs fiefs ; il revient ensuite en Bavière, afin d'y terminer ses préparatifs[31]. Au cours de cette randonnée, il a pu évaluer ses forces : les pays rhénans lui sont favorables ; en Bavière, s'il se heurte à l'hostilité de l'archevêque de Salzbourg, Gebhard, et de l'évêque de Passau, Altmann, il a pour lui la plupart des seigneurs laïques ; en Carinthie, Liutold, fils de Markward d'Eppenstein, qu'il a investi du duché, combat avec ardeur le duc légitime, Berthold ; enfin le duc de Bohême, Wratislas, satisfait d'avoir reçu, en 1075, la marche saxonne de l'Est devenue marche de Misnie[32], accourt à l'appel du roi avec ses terribles soldats qui sèment partout la terreur. Il faut amalgamer ces éléments disparates, mais le succès est loin d'être impossible.

Rodolphe a eu au contraire toutes sortes de déconvenues. Le jour de son couronnement, une émeute l'a contraint à quitter Mayence et à s'enfuir en hâte vers ses États où il arrive pour apprendre la défection des évêques d'Augsbourg et de Constance. Ses efforts pour se consolider dans la région du Danube échouent également : il ne peut s'emparer du château de Sigmaringen dont il doit, à l'arrivée de Henri IV, abandonner le siège pour se retirer en Saxe. C'est là qu'il va organiser son armée, tandis que Welf de Bavière et Berthold de Carinthie défendront la Souabe contre Henri IV[33].

Les hostilités commencent en juillet 1077. Rodolphe prend l'offensive : il met le siège devant Wurtzbourg qui avait pris parti pour Henri IV, mais dont l'évêque, Adalbéron, était tout dévoué au Saint-Siège. Il ne peut pénétrer dans la place, mais réussit du moins à opérer sa jonction avec les contingents souabes que lui amenaient Welf et Berthold. Il essaie alors d'attaquer les positions de Henri IV sur le Neckar, mais celui-ci, qui attendait des secours de Bohême et de Bavière, refuse la bataille. D'ailleurs, d'un côté comme de l'autre,

31. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 16 et suiv.
32. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 744.
33. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 21-27.

on a peu d'entrain pour se battre ; bientôt même des négociations s'engagent non pas entre les rois, mais entre leurs partisans réciproques ; on projette une rencontre sur les bords du Rhin pour le 1er novembre et, si cette conférence n'a pas lieu pour des raisons que l'on ignore, du moins le début de l'année 1078 est-il marqué par une nouvelle offensive du Saint-Siège en faveur de la paix[34].

LE CONCILE ROMAIN DE FÉVRIER-MARS 1078 A la fin de 1077, Grégoire VII annonce son intention de porter le différend entre Henri IV et Rodolphe de Souabe devant le concile convoqué à Rome pour le début du carême. En présence de cette assemblée, réunie du 27 février au 3 mars 1078, il signifie qu'il enverra prochainement en Allemagne des légats, armés d'un large pouvoir d'enquête, qui manderont devant eux les personnes susceptibles d'éclairer le débat et transmettront au pape leur avis motivé, après quoi la sentence sera rendue[35].

On ne sait rien des négociations qui ont suivi[36]. Il apparaît seulement qu'à l'automne elles n'avaient abouti à aucun résultat positif. D'autre part, Grégoire VII a vivement mécontenté les Saxons en accueillant les ambassadeurs de Henri IV avec les mêmes égards que ceux de Rodolphe[37], en sorte que, l'offensive pacifique ayant échoué, on ne place plus désormais d'espoir que dans une victoire des armes.

BATAILLE DE MELRICHSTADT (7 AOUT 1078) De nouveau Rodolphe assume la responsabilité de l'attaque (27 mai 1078). Il a préparé sa campagne avec le plus grand soin et cherché à s'assurer des appuis extérieurs du côté de la Hongrie, de la Hollande, peut-être aussi de la Flandre et de la France. Quand il se croit en mesure d'affronter son adversaire, il se dirige vers la Thuringe où il espère rejoindre les contingents souabes que lui amènent les ducs Welf et Berthold. A Melrichstadt, il se heurte à l'armée de Henri IV. composée surtout de Franconiens, de Souabes et d'Alsaciens

---

34. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 45-59.

35. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 367-369. — Sur les légendes colportées au sujet de cette assemblée par les chroniqueurs saxons, cf. *ibid.*, p. 368, n. 3.

36. Il y a eu certainement des négociations en Allemagne après le concile, mais on ne les connaît que par les annales saxonnes dites de Berthold de Reichenau auxquelles il est impossible d'attribuer le moindre crédit. Faut-il admettre que les exigences de Henri IV ont rendu toute entente impossible ? Rien n'est moins sûr, car, comme le remarque très justement Meyer von Knonau (*op. cit.*, t. III, p. 124-126), Grégoire VII n'aurait pas continué à traiter Henri IV en roi, si celui-ci avait été manifestement à l'encontre des directions tracées par le concile romain.

37. On a conservé une lettre des Saxons au pape qui trahit un vif mécontentement. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 370-371 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 118-119.

(7 août 1078). La bataille est acharnée et sanglante ; finalement l'arrivée de Wratislas et de ses Bohémiens permet à Henri IV de rester maître du terrain. Rodolphe doit se retirer en Saxe, laissant entre les mains de son adversaire des prisonniers de marque tels que l'archevêque de Mayence, Siegfried, le comte Magnus et son oncle Hermann ; l'archevêque de Magdebourg et l'évêque de Mersebourg ont été massacrés, tandis qu'ils s'enfuyaient. Toutefois, le même jour, Welf de Bavière et Berthold de Carinthie ont remporté une victoire sur le Neckar, si bien que Henri IV, au lieu de poursuivre son rival, est obligé d'aller s'enfermer à Wurtzbourg, en attendant de pouvoir rentrer à Mayence[38]. On ne saurait donc parler de décision ; les armes ont été aussi impuissantes que la diplomatie à régler une situation qui paraît désormais sans issue.

LES POURPARLERS DE PAIX EN 1078-1079

La guerre civile continue pendant l'automne sans apporter davantage de résultats appréciables[39]. Aussi les deux rois, afin d'augmenter leur prestige, rivalisent-ils d'ardeur pour entraîner le pape à condamner l'adversaire. Henri IV envoie à Rome un message où il affirme une fois de plus sa volonté de ne pas gêner l'action pontificale et supplie Grégoire VII de ne pas prononcer de sentence sans l'avoir entendu. De leur côté, Rodolphe de Souabe et les Saxons s'efforcent d'apitoyer le pontife sur les dévastations, les massacres, les viols commis par les armées de Henri IV et sollicitent le renouvellement de la condamnation de 1076. Grégoire VII reste impassible. Au synode de novembre 1078, il s'est contenté d'entendre les légats des deux compétiteurs, accourus à Rome. Lors d'un nouveau concile, tenu en février 1079, il refuse encore de « tirer du fourreau le glaive apostolique » avant que la lumière ne soit pleinement faite ; du moins oblige-t-il les envoyés de Henri IV et ceux de Rodolphe de Souabe à accepter la formule d'un serment qui les contraignait l'un et l'autre à s'incliner devant la sentence des légats pontificaux[40]. L'arbitrage suprême du Saint-Siège est admis en principe : il s'agit maintenant pour le pape de l'exercer effectivement.

L'enquête canonique, ordonnée par Grégoire VII, remplit les derniers mois de l'année 1079. Les légats précédents s'étant trop compromis avec les Saxons, elle est confiée à des hommes nouveaux, Pierre, cardinal-évêque d'Albano, et Ulrich, évêque de Padoue. La duplicité de Henri IV se révèle au cours de ces négociations : après avoir vaine-

38. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 132 et suiv.
39. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 145 et suiv.
40. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 371-373.

ment cherché à corrompre les envoyés pontificaux, le roi exige, avant toutes choses, la soumission pure et simple des Saxons qu'il convoque à cet effet à Wurtzbourg et, comme naturellement ils s'abstiennent de paraître, il les attaque au début de 1080, en plein hiver, découvrant ainsi son jeu qu'il a jusque-là si bien caché aux yeux du pape[41].

BATAILLE DE FLARCHHEIM (27 JANVIER 1080)

Les troupes de Rodolphe étaient massées sur la frontière de la Thuringe et c'est au nord-ouest de ce pays, à Flarchheim, que s'engage, le 27 janvier 1080, la bataille qui devait décider du sort de l'Allemagne. Une tempête de neige n'empêche pas les deux armées de s'affronter en une active mêlée. Une fois de plus le résultat est indécis : si Rodolphe bat en retraite vers Goslar, Henri IV ne se sent pas assez fort pour le poursuivre[42]. Il se considère cependant comme victorieux, car le champ de bataille est resté en son pouvoir; aussi va-t-il essayer d'intimider le pape.

CONCILE ROMAIN DE MARS 1080 ET SECONDE EXCOMMUNICATION DE HENRI IV

Aussitôt après la bataille de Flarchheim, il envoie en ambassade à Rome l'archevêque de Brême, Liémar, et l'évêque de Bamberg, Robert[43]. Le choix de Liémar qui, en 1074, avait donné au clergé allemand le signal de la révolte contre l'autorité pontificale, constituait une grave inconvenance et trahissait les secrètes pensées du prince; mais c'était bien mal connaître Grégoire VII que de le croire capable de céder à une manœuvre de ce genre. Le pontife n'avait jamais réglé son attitude sur les événements politiques ou militaires ni affiché d'autre préoccupation que d'assurer le triomphe de la justice ; loin de spéculer sur les conséquences possibles de la bataille de Flarchheim, il se contentera de formuler, comme il l'avait annoncé, les conclusions canoniques résultant de l'enquête entreprise par ses légats.

Le 7 mars 1080, s'ouvre le concile romain qui se tenait chaque année à l'occasion du carême. C'est là que le pape publie sa sentence au sujet des affaires germaniques : en un saisissant discours, il résume l'histoire des relations du Saint-Siège avec l'Allemagne au cours des dernières années et, avec la plus catégorique netteté, accuse Henri IV

41. Comme on ne saurait prendre au sérieux les assertions fantaisistes des chroniqueurs saxons, il faut se contenter, pour l'histoire de ces négociations, des quelques allusions contenues dans les bulles de Grégoire VII qui en disent assez long sur le rôle de Henri IV. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 374-377 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 208 et suiv.

42. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 235 et suiv. Cf aussi *Réforme grégorienne*, t. II, p. 377, n. 1.

43. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 242-243 ; *Réforme grégorienne*, t. II, p. 377.

d'avoir empêché la réunion de l'assemblée prévue par le synode de l'année précédente; l'excommunication de Henri, la reconnaissance de Rodolphe de Souabe « que les Allemands ont élu comme roi », telle est la double conséquence que Grégoire VII tire de cette constatation[44].

Il n'est pas nécessaire de souligner la gravité de cette sentence, rendue après une minutieuse enquête qui a duré plusieurs années. Elle est, une fois de plus, l'expression de la suprématie romaine revendiquée dans les *Dictatus papae* : comme représentant de saint Pierre, Grégoire VII a décidé quel est celui des deux compétiteurs dont la puissance est suivant l'ordre de Dieu, exerçant par là ce rôle d'arbitre suprême qu'il considère comme une de ses prérogatives essentielles[45].

ASSEMBLÉE DE BRIXEN ET ÉLECTION DE CLÉMENT III (25 JUIN 1080)

C'est à Liége, vers Pâques qui tombait cette année-là le 12 avril, que Henri IV connut la sentence d'excommunication et de déposition qui l'avait frappé. Il se rapprocha aussitôt du Rhin et, le jour de la Pentecôte (31 mai), réunit à Mayence dix-neuf prélats allemands dont la plupart s'étaient déjà concertés à Bamberg quelques semaines plus tôt. Tous lui conseillèrent de déposer Grégoire VII et décidèrent d'envoyer l'évêque de Spire, Hozmann, en Italie pour solliciter l'assentiment des évêques lombards. Ceux-ci ne se firent pas prier, si bien que le roi, sûr des intentions de l'épiscopat, plus sûr encore de celles des laïques, put convoquer ses fidèles pour le 25 juin 1080 à Brixen, aux confins de l'Allemagne et de l'Italie[46].

Les chroniqueurs sont très sobres de détails sur cette assemblée. Le procès-verbal de déposition de Grégoire VII donne la liste des évêques présents : la plupart appartiennent à la Lombardie ; les Allemands ne sont venus qu'en petit nombre et le cardinal Hugue Candide représente à lui seul le Sacré Collège. Rien de bien saillant dans les griefs formulés contre le pape : on réédite le réquisitoire de Worms en y ajoutant l'accusation d'hérésie (Grégoire VII aurait été « disciple

---

44. *Registrum*, VII, 14 a. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 378-381 ; Martens, *op. cit.*, t. I, p. 194 et suiv. ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 823 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 255-256.

45. Il est à remarquer que Grégoire VII, en 1080, n'a pas reproché à Henri IV d'avoir nommé un certain nombre d'évêques allemands contrairement à la législation du concile de 1075. Au cours des pourparlers qui ont précédé le concile, il avait prié ses légats (Jaffé-Wattenbach, 5137) de ne pas soulever la question de l'investiture laïque, sans doute pour ne pas compromettre par un irritant débat l'issue des négociations engagées. Du moins a-t-il, en concile, renouvelé le décret de 1075 en l'étendant à toutes les dignités ecclésiastiques et en menaçant de l'excommunication les laïques qui enfreindraient les prescriptions pontificales. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 208.

46. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 275 et suiv.

de Bérenger »)[47], après quoi l'on conclut à la déchéance d'Hildebrand et l'on élit à sa place, sous le nom de Clément III, l'archevêque de Ravenne, Guibert, excommunié depuis 1078[48].

L'illégalité de cette élection ne saurait faire de doute. L'assemblée de Brixen n'avait pas qualité pour nommer un pape. Elle l'a si bien senti qu'elle a dû, pour mettre Grégoire VII en opposition avec la loi canonique, forger une nouvelle version du décret de Nicolas II[49] et, quand il s'est agi de lui donner un successeur, elle n'a même pas réussi à respecter les stipulations du texte ainsi falsifié. Si le faux décret accorde au roi une part importante dans l'élection, s'il supprime le privilège des cardinaux-évêques, dont aucun n'a paru à Brixen, il maintient du moins le principe de la désignation du pontife romain par le Sacré Collège, puis par le clergé et par le peuple de Rome. Or ce dernier élément n'a pas participé à l'élection et un seul cardinal, Hugue Candide, a élu Guibert de Ravenne. Mais peu importe : on escompte que l'opinion, ignorante des subtilités juridiques, ne saisira pas le vice de la procédure ; bientôt Clément III, installé sur le siège de Pierre par l'armée allemande, sera reconnu par la chrétienté universelle comme le légitime successeur de l'apôtre et posera sur le front de Henri IV la couronne impériale.

L'ÉGLISE ET LE SCHISME

C'étaient là de singulières illusions En dehors du royaume de Germanie et de la Lombardie, clercs et laïques, évêques et rois demeurent attachés à l'orthodoxie. Il faut voir là une conséquence de l'action entreprise par Grégoire VII à l'intérieur de l'Église. Pour faire respecter les décisions synodales par le clergé, le pape a resserré les liens qui unissaient à Rome les différents diocèses ; à côté des légats temporaires, chargés de représenter l'autorité pontificale en des circonstances bien définies, il a créé des légats permanents qui exercent leur juridiction sur un territoire étendu, président les conciles locaux où sont promulgués les décrets réformateurs, jugent les évêques et les clercs rebelles, transmettent au siège apostolique les affaires les plus importantes ; tels ont été en France Hugue, évêque de Die, puis archevêque de Lyon, et Amat d'Oléron, archevêque de Bordeaux, en Corse Landulf de Pise, en Lombardie

47. Sur le peu de valeur de cette accusation, cf. A. Fliche, *Saint Grégoire VII*, p. 136-137. — Il est à remarquer d'autre part qu'en ce qui concerne la vie privée de Grégoire VII, on a imputé au pape les désordres d'un autre moine du nom d'Hildebrand, qui vivait à Farfa autour de 970. Cf. Martens, *Gregor VII*, t. I, p. 215-216.

48. *Constitutiones et acta publica imperatorum*, t. I, p. 118. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 384. — Sur Clément III, voir : O. Koehncke, *Wibert von Ravenna*, Leipzig, 1888 ; P. Kehr, *Zur Geschichte Wiberts von Ravenna (Clemens III)* dans *Sitzungsberichte der Kœnigl. Akad der Wissenschaften*, Berlin, 1921, p. 335-360 et 973-988.

49. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 322-323.

Anselme de Lucques, en Allemagne Altmann de Passau. De cette action continue et pour ainsi dire quotidienne est résulté un accroissement sensible de l'autorité pontificale[50]. Simultanément, les collections canoniques, nées sous l'inspiration de Grégoire VII, se sont attachées à justifier par des passages tirés de l'Écriture, des Pères, des canons conciliaires, des Fausses décrétales, les théories de la suprématie romaine énoncées dans les *Dictatus papae*, en 1074; sans doute, le *Capitulare* du cardinal Atton est venu enrichir de textes nouveaux la collection en 74 titres composée sous Léon IX et c'est entre 1075 et 1080 que le pape a confié à Anselme de Lucques et à Deusdedit la lourde tâche de réunir en de vastes compilations les diverses « sentences » susceptibles de prouver que canoniquement le Saint-Siège a toute puissance sur l'Église universelle, que personne n'a le pouvoir de juger le pontife romain, successeur de Pierre et investi par le Christ d'une mission divine[51]. Quoique la collection d'Anselme de Lucques n'ait vu le jour que vers 1083 et celle de Deusdedit qu'en 1086 ou 1087, il est acquis, dès l'époque de l'assemblée de Brixen, que la tradition de l'Église est favorable à Grégoire VII. Aussi s'explique-t-on qu'en dehors des prélats lombards et allemands qui ont agi sous la contrainte de Henri IV, l'épiscopat de l'Europe occidentale reste groupé autour du pape légitime.

LES PRINCES CHRÉTIENS ET LE SCHISME

Il en est de même pour la plupart des princes chrétiens. La sentence de Brixen ne pouvait avoir aucun écho en Angleterre où Guillaume le Conquérant, au dire du pape, résiste aux sollicitations dont il est l'objet de la part des ennemis de l'Église romaine[52], ni en Espagne où les rois d'Aragon, de Léon et de Navarre sont « les fils soumis de l'Apôtre[53] ». En France, Philippe Ier, quoique moins docile aux injonctions pontificales, espère se faire pardonner par sa bienveillante neutralité ses entreprises simoniaques. Quant aux pays limitrophes de l'Allemagne, à l'exception de la Bohême où Wratislas attend de Henri IV la couronne royale, objet de ses ambitions, ils sont généralement favorables à Grégoire VII, à la fois par zèle religieux et par intérêt politique, car ils tiennent à échapper à l'emprise germanique

50. Sur l'action des légats pontificaux, voir : *Réforme grégorienne*, t. II, p. 210 et suiv. : J. Massino, *Gregor VII im Verhältnis zu seinen Legaten*, Greifswald, 1907; W. Lühe, *Hugo von Die und Lyon*, Strasbourg, 1898.

51. Sur l'œuvre canonique de Grégoire VII, cf. Paul Fournier, *Les collections canoniques de l'époque de Grégoire VII* dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLI, 1918, p. 271-297, et *Un tournant de l'histoire du droit* (1060-1140) dans *Nouv. rev. hist. de droit français et étranger*, t. XL, 1917, p. 129-180.

52. Cf. la bulle du 19 avril 1080 (*Registrum*, VII, 3).

53. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 350-352.

qui les menace. Les rois de Danemark, Svend II, puis, après la mort de celui-ci (28 août 1076), Harald Hein, n'ont cessé d'entretenir avec le pape les rapports les plus affectueux, et la Norvège témoigne de la même fidélité empressée envers l'Apôtre[54]. La Pologne traverse une période de crise : le duc Boleslas, qui a profité des embarras de Henri IV pour prendre la couronne royale en 1076, a dû fuir devant une insurrection[55], mais le sentiment religieux reste très vif et s'accompagne d'une entière soumission à Rome[56]. En Russie, le roi de Kiev, Dmitri, s'est proclamé, en 1075, vassal du Saint-Siège, et le même geste a été esquissé, en 1076, par le duc de Croatie-Dalmatie, Swonimir[56]. La Hongrie est également pour Grégoire VII : le roi Salomon, beau-frère de Henri IV, que les armées allemandes avaient installé sur le trône en 1063[57], a été obligé, en 1072, devant une offensive de son rival, Geisa, de s'enfuir dans le royaume voisin de Germanie ; les troubles de Saxe ayant empêché toute intervention en sa faveur, Geisa a pu s'emparer de la couronne et se faire reconnaître par le pape, mécontent de ce que Salomon eût prêté hommage au roi de Germanie et non pas au Saint-Siège qui, en vertu d'une bulle plus ou moins authentique de Silvestre II, revendiquait la suzeraineté de la Hongrie. Geisa est mort en 1077 et son successeur, Ladislas, s'il paraît avoir manifesté moins d'empressement à l'égard du pape, est resté fidèle à l'orthodoxie grégorienne[58], en sorte que Henri IV ne peut, à la fin de 1080, compter sur aucune diversion extérieure. Du moins sa puissance s'est-elle affermie en Allemagne où l'opposition saxonne vient d'être désorganisée.

MORT DE RODOLPHE DE SOUABE (15 OCTOBRE 1080)

Pendant l'été de 1080, Henri IV a séjourné en Franconie, puis sur les bords du Rhin ; il s'est efforcé de rallier ceux de ses partisans qui hésitaient à se précipiter dans le schisme et de préparer les moyens matériels nécessaires pour en finir avec l'antiroi acclamé par les princes et reconnu par le pape. Au début d'octobre, son armée est sur pied et il s'avance vers l'Est, dans la direction d'Erfurt qu'il incendie. Il opère ensuite sa jonction avec Wratislas de Bohême et Egbert de Misnie qui lui amenaient d'appréciables renforts, puis, le 15 octobre 1080, livre bataille à ses adversaires, sur les bords de l'Elster, entre Pegau et Zeitz. Grâce aux prouesses d'Otton de

54. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 352-354.
55. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 554-555, 745-746 et t. III, p. 107
56. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 332-333.
57. Cf. *supra*, p. 352.
58. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 330-332 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. II, p. 385-389 et 743-744.

Nordheim, les Saxons sont victorieux et Henri IV doit battre en retraite vers le Rhin, mais Rodolphe de Souabe a été tué[59]. N'est-ce pas là le jugement de Dieu qui ordonne le ralliement à Henri IV ?

NÉGOCIATIONS DE HENRI IV AVEC LES SAXONS

La ligne de conduite du roi était, de ce fait, toute tracée : il fallait, à tout prix, obtenir la soumission des Saxons et pacifier l'Allemagne, avant d'aller en Italie pour y installer Clément III sur le siège apostolique. Si l'on en croit l'historien Brun, Henri IV envoya des ambassadeurs chargés d'offrir son fils comme roi, avec la promesse qu'il ne pénétrerait jamais lui-même en Saxe. Otton de Nordheim aurait décliné ces propositions, sous prétexte que « d'un mauvais bœuf il ne pouvait naître que de mauvais veaux ». Des conférences s'engagèrent pourtant entre les évêques des deux partis à Kaufungen, près de la Wéser, en février 1081, mais elles ne purent aboutir et Henri IV dut partir pour l'Italie sans avoir rien obtenu [60].

ATTITUDE DE GRÉGOIRE VII APRÈS L'ASSEMBLÉE DE BRIXEN

Pendant que se déroulaient en Allemagne ces graves événements, Grégoire VII se préparait à la lutte inévitable. Sa fermeté n'a pas été ébranlée et sa confiance demeure intacte : malgré tant d'apparences contraires, il garde la certitude que « la sainte Église, après avoir vaincu et confondu ses ennemis, jouira enfin du repos dans la gloire[61] ». Le 11 décembre 1080, il donne un pasteur à l'église de Ravenne, en remplacement du schismatique Guibert, déposé depuis deux ans. A la fin de février 1081, il réunit tranquillement à Rome le concile habituel du carême et renouvelle la sentence d'excommunication prononcée contre Henri IV et ses partisans[62]. Le 15 mars, au moment même où le roi s'apprête à franchir les Alpes, il adresse à l'évêque de Metz, Hermann, une lettre solennelle où, exposant sous une forme dogmatique et avec une ampleur voulue sa théorie de la suprématie romaine, il proclame majestueusement qu'en vertu du pouvoir de lier et de délier conféré par le Christ à saint Pierre, la puissance pontificale ne comporte aucune exception ni aucune limite, qu'elle s'étend aux laïques comme aux clercs, aux rois comme aux évêques, que, par suite, pour avoir désobéi au vicaire de Dieu, Henri IV a été justement déchu de la dignité royale[63]. Bref, le

---

59. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 325 et suiv.
60. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p.345.
61. *Registrum*, VIII, 5.
62. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 388-389.
63. *Registrum*, VIII, 21. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 389 et suiv.

pape attend les événements avec une immuable sérénité, ce qui ne l'empêche pas de prendre les mesures qui s'imposent

ALLIANCE DE LA PAPAUTÉ AVEC LES NORMANDS

Au Nord, Grégoire VII compte toujours sur la comtesse Mathilde qui vient de léguer ses États au Saint-Siège[64]. Au Sud, il se décide à renouveler l'alliance de Nicolas II avec les Normands, seuls capables de s'opposer à la poussée germanique, en Italie. Ce n'était pas qu'il éprouvât beaucoup de sympathie pour ses turbulents voisins. Robert Guiscard, depuis l'échec des pourparlers entamés avec lui en 1073, avait constamment harcelé l'État pontifical, sans se soucier des foudres de l'anathème qui tombèrent sur lui à plusieurs reprises. Les princes de Capoue, Richard, puis Jourdain, entraînés plus d'une fois dans ces razzias, n'avaient pas témoigné de beaucoup plus de respect envers le Siège apostolique[65]. De là, chez le pape, une légitime hésitation à se rapprocher de seigneurs qui n'avaient jamais sacrifié leur amour du gain au respect dû à l'Église romaine, mais il fallut bien s'incliner devant la nécessité. Grégoire VII autorisa donc l'abbé du Mont-Cassin, Didier, très lié avec Jourdain de Capoue aussi bien qu'avec Robert Guiscard à ménager l'indispensable accord. Au début de juin 1080, avant l'assemblée de Brixen, il se rendit dans l'Italie du Sud, reçut, le 10, à Ceprano, le serment de fidélité de Jourdain de Capoue, puis, le 29, il eut une entrevue avec Robert Guiscard qui renouvela, en des termes à peu près identiques, les promesses autrefois consenties à Nicolas II et se reconnut vassal du Saint-Siège[66].

Le pape attendait beaucoup de cette alliance et il avait tort. En 1080, Robert Guiscard nourrit les plus vastes ambitions ; il ne songe à rien moins qu'à conquérir l'Empire byzantin ou tout au moins l'Illyrie. La chute, en mars 1078, de l'empereur Michel VII qui avait demandé et obtenu pour son fils Constantin la main d'une fille de Guiscard, est un prétexte tout trouvé pour une intervention, d'autant plus que l'usurpateur, Botaniatès, a relégué dans un monastère la jeune fiancée[67]. Tout entier à ses projets orientaux, Robert Guiscard ne songe guère à défendre Grégoire VII contre Henri IV qui, après la défaite de la

64. Sur la date de cette donation, qui se place entre le 17 septembre 1079 et le 26 mars 1080, cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 259, n. 47, et Overmann, *Gräfin Mathilde von Tuscien*, p. 143-144 et 239-240.

65. Cf. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, p. 227 et suiv.

66. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 387-388 ; Chalandon, *op. cit*, t. I, p. 255 et suiv.

67. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 258 et suiv.

petite armée de la comtesse Mathilde par les Lombards à Volta sur le Mincio (octobre 1080)[68], voit s'ouvrir devant lui la route de Rome.

ÉCHEC DE HENRI IV DEVANT ROME (MAI 1081)

Henri IV s'imaginait qu'une expédition allemande en Italie serait une simple promenade militaire. Il n'avait emmené avec lui que peu de troupes[69]. De fait, au début, il ne rencontre aucune résistance. Le 4 avril 1081, il arrive à Vérone où ses partisans l'accueillent avec enthousiasme. Milan, Pavie, Ravenne, lui ouvrent également leurs portes. Il annonce à qui veut l'entendre qu'il sera à Rome le jour de la Pentecôte[70].

Il paraît en effet sous les murs de la ville le 21 mai, escorté de tous les prélats condamnés par Grégoire VII, tels que Guibert de Ravenne, Liémar de Brême, Tedald de Milan, Burchard de Lausanne, et de la plupart des évêques lombards. Il campe dans les *prata Neronis* et adresse aux Romains une proclamation où, sans nommer Grégoire VII, il annonce son intention de rétablir la paix de l'Église.

Les Romains ne se laissent pas attendrir. Les portes de la cité demeurent obstinément fermées et le jour de la Pentecôte ne voit ni l'intronisation de Clément III ni le couronnement impérial prévus pour ce jour-là. La dernière cérémonie est du moins célébrée en plein air et l'on se console en ravageant la campagne romaine, puis, au bout de quarante jours, l'on doit se résigner à abandonner un siège sans issue.

AFFAIBLISSEMENT DU PARTI PONTIFICAL EN ITALIE

Pour réparer cet échec, Henri IV s'efforce, au cours des mois qui suivent, de consolider sa situation en Italie. Il cherche avant tout à se concilier les villes : avant de quitter Rome, le 23 juin, il accorde une charte de liberté à Lucques, puis il se rend en Toscane où il continue à multiplier les privilèges en faveur des cités qui, sauf Florence, se prononcent pour lui[71]. Ce sont là autant d'appuis précieux dont l'influence se fait très vite sentir : la comtesse Mathilde, isolée dans l'Italie du Nord, est réduite à concentrer la résistance dans la citadelle de Canossa[72]. La meilleure alliance du Saint-Siège se trouve ainsi annihilée. Or, au même moment, Robert Guiscard a quitté l'Italie pour aller faire la conquête de l'Illyrie où le siège de Durazzo l'occupe pendant

68. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 316-317.
69. C'est Grégoire VII lui-même qui le constate dans une lettre à Didier (*Registrum*, VIII, 34), enlevant ainsi tout crédit aux exagérations de certains chroniqueurs.
70. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 377-381.
71. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 395-400.
72. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p 401-405.

tout l'été ; le 18 octobre 1081, il remporte sur l'armée byzantine, que l'empereur Alexis Comnène avait conduite au secours de la place, une victoire décisive ; tout semble lui sourire et de plus en plus ses regards ambitieux se portent vers Constantinople[73].

ÉLECTION DE L'ANTIROI HERMANN DE LUXEMBOURG (AOUT 1081)

L'affaiblissement de Mathilde et l'éloignement de Guiscard décident Henri IV à persévérer dans son projet de prendre Rome. La situation de l'Allemagne lui permet de prolonger son séjour en Italie. Sans doute, au début d'août, les Saxons ont élu comme roi Hermann, comte de Salm, frère du comte Conrad de Luxembourg, qui appartenait à une vieille famille lorraine et, le 11 du même mois, le nouvel antiroi a remporté sur Frédéric de Hohenstaufen, chef des partisans de Henri IV en Souabe, une victoire à Hochstaedt, mais cette victoire a été stérile : Hermann n'a pu s'emparer d'Augsbourg et a dû retourner en Saxe, en sorte que le danger ne paraît pas imminent ; le prestige d'une victoire en Italie suffira pour en imposer à l'Allemagne[74].

NOUVEL ÉCHEC DE HENRI IV DEVANT ROME (FÉVRIER-AVRIL 1082)

Aussi, en février 1082, Henri IV réapparaît-il devant Rome[75]. Il adresse aux habitants une nouvelle proclamation où il se défend de tout sentiment de rancune à leur égard ; il invite en même temps Hildebrand à venir prouver la justice de sa cause, s'engageant à lui laisser la vie sauve, même si les canons démontrent sa culpabilité[76].

Le pape ne pouvait accepter d'être jugé par une autorité temporelle et les Romains le comprennent. Une fois de plus, les portes de la ville restent fermées. En mars, Henri IV essaie d'enlever la cité léonine ; il est repoussé. Le dimanche des Rameaux (17 avril), il renouvelle l'assaut sans plus de succès et doit modestement célébrer la fête de Pâques, qui tombait cette année-là le 24 avril, à Albano[77].

TROISIÈME EXPÉDITION DE HENRI IV CONTRE ROME

Pourtant, au cours de cette année 1082, malgré des échecs militaires, la situation du roi en Italie s'est améliorée. Il a réussi à détacher de la cause pontificale le prince de Capoue, Jourdain, jaloux de Robert Guis-

73. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 267 et suiv.
74. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 413-421.
75. Sur la date, cf. Sander, *Der Kampf Heinrichs IV und Gregors VII*, p. 187-191 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 432, n. 2
76. On trouvera le texte de la proclamation dans les *Monumenta Bambergensia*, p. 498-502.
77. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 437-441.

card et désireux de s'agrandir à ses dépens avec le concours de l'armée allemande. Jourdain lui a ménagé, au moment de Pâques, une entrevue avec l'abbé du Mont-Cassin, Didier, qui s'est hasardé à lui promettre de le faire couronner empereur par le pape légitime[78]. Enfin, pendant le siège de Rome, Henri a noué, sans doute par l'intermédiaire de Jourdain de Capoue, une alliance avec l'empereur d'Orient, Alexis Comnène, très préoccupé d'unir en un faisceau compact tous les ennemis de Robert Guiscard en Italie et de provoquer une diversion qui contraindrait le vainqueur de Durazzo à interrompre sa marche sur Constantinople. Cette entente présentait toutefois plus d'avantages pour Alexis que pour Henri IV, car elle eut pour effet immédiat d'obliger Robert Guiscard à regagner Otrante, dès qu'il eut pris Durazzo (21 février 1082)[79].

Le retour de Robert n'eut pourtant pas de trop fâcheuses conséquences pour le roi de Germanie, car pendant deux ans le duc fut occupé en Pouille par la révolte de ses vassaux[80]. Aussi Henri IV va-t-il essayer de prendre Rome, avant que la force normande ne soit en état d'intervenir. En février 1083, il est, pour la troisième fois, devant la ville. Il ne livre pas immédiatement l'assaut décisif ; il préfère, pendant quelques mois encore, affaiblir le moral de la population énervée par deux années de lutte et augmenter la disette en rendant plus précaires les communications avec l'extérieur. Cette tactique réussit bien : des défections se produisent dans l'entourage du pape où l'on incline de plus en plus à la paix. Le 3 juin, l'attaque est enfin lancée contre la cité léonine ; toute la ville jusqu'au Tibre tombe aux mains de Henri IV avec l'église Saint-Pierre où, le 28, l'antipape Clément III présidera une cérémonie solennelle. Enfermé dans le château Saint-Ange, Grégoire VII refuse toujours de capituler ; la région du Latran et du Caelius tient pour lui. Cependant la noblesse romaine souhaite une réconciliation et elle réussit à faire accepter par les deux adversaires l'idée de réunir, à la fin de l'année, un concile où Grégoire VII convoque tous les évêques de la chrétienté[81].

LE CONCILE DE NOVEMBRE 1083

Pendant l'été de 1083, le pape et le roi restent sur leurs positions réciproques. Henri IV retourne dans la Haute-Italie, laissant à Rome

78. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 272-273. Sur le rôle de Didier, voir Augustin Fliche, *L'Élection d'Urbain II* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XIX, 1916, p. 362 et suiv.
79. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 447-448.
80. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 273-275.
81. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 418 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 470-489.

une garnison qui fut très éprouvée par la maladie. Son attitude reste énigmatique : il a accepté la procédure qui a été suggérée en vue d'un accord et pourtant il met la main sur plusieurs prélats qui se rendent à Rome pour le concile, si bien que cette assemblée, ouverte le 20 novembre 1083, ne réunit que quelques évêques italiens et français. Dès lors, elle perd le caractère qui lui avait été assigné. Le pape ne peut que constater les effets de la tyrannie de Henri IV qui, non content d'empêcher depuis trois ans la réunion habituelle du synode du carême et de répandre le sang dans Saint-Pierre, retient les évêques, afin qu'ils ne puissent assister à un concile qu'il a pourtant approuvé[82].

PRISE DE ROME PAR HENRI IV (MARS 1084)

Les tentatives pour arriver à un compromis ont échoué et le siège continue ; les Romains, qui avaient espéré la paix, sont déçus ; le haut clergé est ébranlé dans sa fidélité et treize cardinaux abandonnent le pape ; les laïques, soutenus sans doute par les subsides de Robert Guiscard, paraissent davantage disposés à la résistance, mais avec l'or byzantin Henri IV lutte contre l'or normand. A la fin de 1083 ou au début de 1084, il a reçu une ambassade venue de Constantinople qui lui a remis les sommes nécessaires à une expédition contre le duc de Pouille. Pour la forme, il s'est rendu en Campanie (février 1084), mais il n'y a entrepris aucune opération sérieuse et, dès le mois de mars, il est revenu devant Rome pour y livrer, le 21 du même mois, l'assaut final. Cette fois il occupe les quartiers de la rive gauche du Tibre et l'antipape Clément III pénètre dans le Latran[83].

LE CONCILE SCHISMATIQUE DU 24 MARS 1084

Grégoire VII demeure impassible. Encerclé de toutes parts dans le château Saint-Ange, il est résigné à mourir s'il le faut, mais il ne veut rien sacrifier des principes qu'il a défendus toute sa vie. Invité par Henri IV à comparaître devant un grand concile réuni à Saint-Pierre, le 24 mars 1084, il se confine dans une dédaigneuse abstention. On instruit son procès en vue duquel Henri IV a prié le juriste Petrus Crassus, formé à l'école de Ravenne, de composer la *Defensio Heinrici regis* qui est beaucoup moins un plaidoyer en faveur du roi qu'un réquisitoire contre le pape[84]. En fin de compte, l'assemblée du Latran excommunie et dépose Grégoire VII, puis reconnaît comme

82. *Registrum*, IX, 35 a. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 490-497.
83. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 521-528.
84. La *Defensio Heinrici regis* a été publiée par L. de Heinemann dans les *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 432-453.

pape Clément III qui est solennellement consacré, non pas, suivant l'usage, par le cardinal-évêque d'Ostie qui tenait pour Grégoire VII, mais par les évêques excommuniés de Modène et d'Arezzo[85].

COURONNEMENT IMPÉRIAL DE HENRI IV (31 MARS 1084)

Cette cérémonie est presque aussitôt suivie d'une autre depuis longtemps attendue. Le 31 mars, Henri IV est couronné empereur à Saint-Pierre par l'antipape, avec la reine Berthe qui reçoit, elle aussi, le diadème. Le but de l'expédition italienne paraît atteint[86].

ROBERT GUISCARD A ROME (MAI 1084)

Les opérations militaires reprennent immédiatement. Le roi poursuit l'investissement du château Saint-Ange, occupe le Palatin et le Capitole, mais là se bornent ses succès. Grégoire VII comptait encore des partisans dans Rome et dans la campagne romaine; leur résistance lui permit d'attendre le secours normand.

Robert Guiscard, alerté par Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qui se trouvait alors à Rome, et par Didier du Mont-Cassin, a de suite saisi toute la gravité de la situation. Les échecs de son fils Bohémond qui, au printemps de 1083, s'est fait battre par l'armée byzantine près de Larissa[87], l'ont contraint à abandonner son rêve oriental. Une victoire sur les armées germaniques lui apparaît comme une compensation nécessaire. Il répond sans tarder à l'appel du pape.

Henri IV n'était pas en mesure de résister aux Normands. Aussi le 21 mai 1084, il bat en retraite, laissant au Latran une petite garnison, condamnée par avance à tomber aux mains de l'ennemi. Le 24, Robert Guiscard paraît ; le 27, ses troupes pénètrent dans Rome par une brèche. Allemands et partisans de Henri IV s'efforcent de le contenir. Une bataille sanglante s'engage. Finalement Robert est victorieux. Il parvient au château Saint-Ange, délivre Grégoire VII qu'il conduit à Saint-Pierre et au Latran. Pourtant la lutte n'est pas terminée. A la suite d'incidents, elle recommence et aboutit à un pillage au cours duquel les Normands se signalent par toutes sortes d'excès[88].

GRÉGOIRE VII A SALERNE

Ce sac de Rome par les troupes de Robert Guiscard rend la situation du pape intenable. Il lui faut quitter sa capitale et prendre le chemin de l'exil. Accompagné de quelques fidèles, il se rend au Mont-Cassin, puis

85. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 528-533.
86. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 534.
87. A la suite de cette défaite, Bohémond a perdu la presque totalité des territoires conquis par son père. Cf. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 278 et suiv.
88. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 277-278 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 540 et suiv.

à Bénévent, où il demeure quelques jours, enfin à Salerne où il se fixe définitivement et c'est Clément III qui, aussitôt rentré à Rome, officiera à Saint-Pierre le jour de Noël 1084[89].

A Salerne, Grégoire VII conserve la plus entière liberté. A la fin de 1084, il réunit un concile, renouvelle l'excommunication prononcée contre Clément III et Henri IV, puis envoie dans les différents pays chrétiens des légats chargés de notifier cette sentence. En même temps, il lance une dernière encyclique que l'on peut considérer comme son testament spirituel et où, avec une saisissante grandeur d'âme, il proclame sa foi dans le succès de son œuvre, convaincu que, malgré toutes les tribulations de l'Église romaine, les vrais chrétiens auront à cœur de défendre le siège apostolique et d'assurer sa suprématie sur les rois de la terre « coalisés contre le Seigneur et contre son Christ[90] ».

MORT DE GRÉGOIRE VII (25 MAI 1085)

Peu de temps après avoir rédigé cet appel suprême à la chrétienté, Grégoire VII s'éteignit (25 mai 1085). Son panégyriste, Paul de Bernried a laissé de ses derniers moments un récit très édifiant, mais qui contient de telles inexactitudes qu'il faut se résigner à ignorer ce qu'a été cette fin émouvante et mélancolique[91]. La parole fameuse, que l'hagiographe place dans la bouche du pontife moribond, « j'ai constamment haï l'iniquité et aimé la justice », est sans doute apocryphe, mais elle résume bien cette vie imprégnée d'idéal et consacrée tout entière au service de l'Église et du Saint-Siège. Surnaturel avant tout, vicaire du Christ et représentant de l'Apôtre, Grégoire VII reste, comme pape, une grande figure de l'histoire, mais on doit convenir aussi qu'il a souvent manqué de sens politique : à Canossa, notamment, il a laissé échapper la victoire pour remplir avec une charité magnanime ce qu'il considérait comme le devoir le plus sacré de sa charge.

L'ŒUVRE DE GRÉGOIRE VII

A ne considérer que les apparences, son pontificat se termine par un échec : la prise de Rome par Henri IV, l'installation de l'antipape à Saint-Pierre, l'exil de Salerne, tous ces faits douloureux ne semblent-ils pas démontrer l'inanité de l'effort accompli pour assurer la suprématie du siège apostolique ? Les événements qui ont suivi ne justifient pas, on le verra par la suite, une conclusion aussi pessimiste. De plus, on ne doit pas oublier que, si Grégoire VII n'a pu faire triompher pratiquement la thèse de la suprématie romaine telle qu'il l'avait énoncée

89. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. III, p. 559-560 et 567.
90. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 420-422.
91. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 422-423.

dans les *Dictatus papae*, il a forgé les armes nécessaires à sa défense. La collection canonique d'Anselme de Lucques, où sont groupés les textes destinés à en prouver la légitimité, a vu le jour à la fin du pontificat[92]. Au même moment, les polémistes, s'appuyant sur ces textes, en dégagent des conclusions favorables aux prétentions du pape. Aux antigrégoriens et aux impérialistes, qui s'efforcent de placer l'absolutisme royal, fondé sur l'hérédité de droit divin, en dehors et au-dessus des canons de l'Église, les grégoriens opposent la tradition ecclésiastique à l'aide de laquelle ils font apparaître l'œuvre de Grégoire VII comme une restauration de règles tombées en désuétude lors de la grande tourmente qui a suivi la disparition de l'Empire carolingien. Tour à tour Bernold de Constance, Gebhard de Salzbourg, Manegold de Lautenbach prennent la plume pour réfuter l'argumentation quelque peu sophistique des juristes de Henri IV et la conception grégorienne du pouvoir de lier et de délier s'enrichit d'un certain nombre d'idées d'une audacieuse nouveauté : c'est ainsi que, l'année même de la mort de Grégoire VII, l'Alsacien Manegold expose la théorie contractuelle de la royauté, d'après laquelle le roi ne gouverne qu'en vertu d'un contrat tacite passé avec ses sujets lors de son avènement, en sorte que, s'il vient à rompre ce contrat en administrant ses États contrairement à la justice et à la charité, ses sujets se trouvent déliés du serment de fidélité, le pape demeurant juge des raisons qui peuvent justifier leur révolte et les sanctionnant de son autorité suprême[93].

Tout ce mouvement d'idées a contribué, aussi bien que la fixation de la tradition canonique, à faire admettre et respecter l'autorité romaine, à répandre l'idée grégorienne que le Saint-Siège a tout pouvoir sur l'Église universelle et sur les princes chrétiens ; il a préparé le triomphe de la papauté sous le pontificat d'Urbain II, triomphe précédé d'une crise particulièrement aiguë au cours de laquelle la puissance apostolique a éprouvé les plus redoutables assauts.

---

92. Cf. *supra*, p. 412.

93. Sur ce mouvement d'idées, voir C. Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, Leipzig, 1894 ; A. Fliche, *Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XI^e siècle* dans la *Revue historique*, t. CXXV, 1917, p. 1-67 ; R. N. et A. S. Carlyle, *A history of medieval political theory in the West*, Londres, 1903-1922, 4 vol. — E. Voosen, *Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII*, Gembloux, 1927. Les tomes III et IV de notre *Réforme grégorienne* seront consacrés à l'étude de ce mouvement d'idées contemporain de Grégoire VII.

II. — La crise de la papauté après Grégoire VII (1085-1088)

L'ÉLECTION DE VICTOR III

A son lit de mort, Grégoire VII, prié par les cardinaux d'indiquer l'homme d'Église le plus qualifié pour lui succéder, avait mis en avant les noms d'Anselme, évêque de Lucques, d'Eude, cardinal-évêque d'Ostie, de Hugue, archevêque de Lyon. La tiare fut pourtant dévolue à l'abbé du Mont-Cassin, Didier, candidat du prince de Capoue, Jourdain, qui persuada aux cardinaux que Didier rendrait plus de services à l'Église que l'un ou l'autre des personnages désignés par Grégoire VII.

Cette pression laïque, peu conforme aux principes grégoriens, déchaîna chez Didier des scrupules de conscience. Il s'enfuit au Mont-Cassin et déclina la charge qui lui était offerte. De nouvelles démarches n'eurent pas raison de son refus et, lorsqu'après un an de négociations, une assemblée de cardinaux l'eut élu malgré lui (24 mai 1086), il ne consentit pas à être consacré et se retira au Mont-Cassin[94].

L'ITALIE ET L'ALLEMAGNE APRÈS LA MORT DE GRÉGOIRE VII

Rien ne pouvait être plus désastreux pour l'Église que cette vacance prolongée du siège pontifical. Il eût fallu à la tête de la chrétienté, dans une situation aussi critique, un homme d'une puissante énergie, capable de rallier et de conduire les derniers partisans de la papauté en Italie et en Allemagne. Si grave que soit le péril, la cause est loin d'être désespérée.

A Rome, Clément III n'a pu se maintenir et c'est à Ravenne qu'il va, au début du carême de 1086, présider un concile schismatique[95]. Au Nord, la comtesse Mathilde a remporté, le 2 juillet 1084, à Sorbaria, une victoire sur les troupes de Henri IV qui rejoignaient l'Allemagne ; autour d'elle, le parti grégorien enregistre des progrès : les églises de Modène, de Reggio, de Pistoie sont entre ses mains ; malheureusement la mort d'Anselme de Lucques (mars 1086) le prive d'un chef éminent et très difficile à remplacer[96]. Au Sud, les événements n'ont pas aussi bien tourné en faveur du siège apostolique : Robert Guiscard, qui avait repris ses projets de conquête en Orient et remporté une victoire sur les Grecs à Corfou, est mort le 17 juillet 1085, laissant

94. Sur l'élection de Victor III et les controverses auxquelles elle a donné lieu, voir : Augustin Fliche, *L'élection d'Urbain II* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XIX, p. 356 et suiv.

95. Cf. A. Fliche, *Le pontificat de Victor* III dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XX, 1924, p. 391 et suiv. Les pages qui suivent ne sont qu'un résumé de cet article auquel nous renvoyons pour les discussions qui se sont produites au sujet de ce pontificat.

96. A. Fliche, *article cité*, p. 392-393.

comme héritier son fils Roger, né d'un second mariage avec Sykelgaïte ; Roger dut combattre un enfant du premier lit, Bohémond, auquel il abandonna finalement les villes d'Oria, d'Otrante et de Tarente, avec la région située entre Conversano et Brindisi[97]. La paix dans l'Italie normande est à la merci du moindre incident, d'autant plus que, outre ces divisions de famille, une vieille rivalité oppose toujours la maison des Guiscard avec celle des princes de Capoue.

En Allemagne, l'avenir est incertain. Les Saxons n'ont pas su profiter de l'absence de Henri IV pour reconquérir les avantages perdus au cours des années précédentes. La mort d'Otton de Nordheim (4 janvier 1083) les a privés du seul homme capable de diriger une opération de grande envergure. Les chefs religieux manquent, eux aussi, de conviction et de hardiesse : invités par Henri IV au début de 1085 à un colloque avec les prélats impérialistes, qui a lieu à Gerstungen, ils ne savent pas rétorquer les arguments qui leur sont opposés et dans une polémique avec l'archevêque de Mayence, Wécil, qui en 1084 avait succédé à Siegfried, Gebhard de Salzbourg, leur chef, a manifestement le dessous ; l'effet produit est déplorable et il en résulte plusieurs défections, dont celle de l'évêque d'Hildesheim, Udon[98]. Henri IV croit tenir le succès : il réunit, après Pâques, à Mayence, un synode où paraissent les trois archevêques rhénans, escortés de seize évêques, d'une foule de clercs et de plusieurs seigneurs laïques, tels que Wratislas de Bohême, Frédéric de Souabe, Liutold de Carinthie, et fait excommunier ou déposer par cette assemblée les évêques grégoriens[99], puis il exécute aussitôt la sentence : en Lorraine, il oblige l'évêque de Metz, Hermann, à quitter son siège sur lequel il installe Galon, abbé de Saint-Arnoul, puis il se retourne contre la Saxe ; tandis que l'antiroi Hermann s'enfuit au delà de l'Elbe, il reçoit la soumission des prélats et remplace les évêques grégoriens par des partisans sûrs[100]. Pourtant tout espoir n'est pas perdu pour la cause pontificale et certains symptômes laissent percer la fragilité du succès de Henri IV : à Metz, Galon est saisi de remords et va solliciter le pardon d'Hermann, si bien que le roi doit le remplacer par un certain Brun, connu pour la légèreté de ses mœurs et la dureté de son caractère, qui scandalise ou mécontente tous ses dio-

97. Chalandon, *op. cit.*, p. 282 et suiv.
98. A. Fliche, *article cité*, p. 393 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 3 et suiv.
99. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 21 et suiv. — Peu de temps auparavant, le légat Eude d'Ostie, envoyé par Grégoire VII en Allemagne, a réuni les quelques évêques grégoriens à Quedlinbourg, en Saxe, et renouvelé les condamnations contre le roi et l'antipape. Cf. *ibid.* p. 17-21.
100. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 35 et suiv.

césains ; en Saxe, l'épiscopat a été épuré, mais certains remaniements territoriaux ont mécontenté les seigneurs laïques qui se groupent autour du comte Egbert et obligent Henri IV à la retraite[101].

Ainsi en Allemagne comme en Italie tout n'est pas perdu pour la papauté, si ses défenseurs sont méthodiquement dirigés et vigoureusement réconfortés. Malheureusement direction et réconfort leur manqueront le plus souvent, car le successeur de Grégoire VII, élu contrairement au vœu du pape défunt et sous la pression normande, n'a ni la décision ni le prestige indispensables pour coordonner les bonnes volontés éparses et leur donner l'impulsion nécessaire.

DIDIER DU MONT-CASSIN

Né en 1027, issu d'une famille princière de Bénévent, abbé du Mont-Cassin en 1058, cardinal de l'Église romaine en 1059, Didier est resté sous le pontificat de Grégoire VII assez à l'écart. Architecte, amateur d'art, collectionneur, bibliophile, il n'a eu d'autre préoccupation que de rendre au monastère fondé par saint Benoît sur les crêtes nues et désolées de l'Apennin sa splendeur passée ; continuant l'œuvre ébauchée par son prédécesseur Richer, il a édifié une bibliothèque, une salle capitulaire, une basilique grandiose où il a accumulé statues, mosaïques, fresques, miniatures, objets d'orfèvrerie, ornements du culte, livres liturgiques. Ses rares interventions dans le gouvernement de l'Église n'ont eu d'autre objet que de préserver ces richesses artistiques contre les horreurs de la guerre et du pillage. De là ses efforts pour sceller une alliance durable entre la papauté et les Normands ; de là aussi, en 1082, sa tentative de médiation entre Henri IV et Grégoire VII[102]. Peu au courant des affaires de l'Église, encore moins initié aux subtilités de la diplomatie, Didier, malgré ses vertus sacerdotales incontestables, n'a pas l'envergure nécessaire pour être pape en une époque particulièrement troublée et les circonstances qui ont entouré son avènement jettent sur lui un discrédit dangereux pour l'Église romaine. Aussi son élection, sous le nom de Victor III, ouvre-t-elle une crise qui se manifeste par une double offensive contre la papauté, offensive impériale dont le but est de provoquer le ralliement à Clément III des grégoriens privés de leur chef, et offensive grégorienne qui, en divisant le parti de l'orthodoxie, risque d'assurer le succès de Henri IV.

101. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 40-42 et 113 et suiv. ; A. Fliche, *article cité*, p. 394-395.

102. A. Fliche, *article cité*, p. 387-391. — Peut-être, à la suite de son entrevue avec Henri IV (cf. *supra*, p. 418), Didier a-t-il été excommunié ; en tout cas, il a été certainement tenu à l'écart pendant les dernières années du pontificat de Grégoire VII.

L'OFFENSIVE IMPÉRIALE : GUY DE FERRARE

En présence du désarroi causé par la longue vacance du siège pontifical et par l'élection de Didier, les partisans de Henri IV s'efforcent avant tout de prouver à leurs adversaires que Clément III est le pape légitime. Au lendemain de l'élection de Victor III, Guy de Ferrare rédige, à la demande de l'antipape, son *De scismate Hildebrandi*[103]. Hildebrand y est dénoncé comme un « schismatique » dont l'élection était nulle et dont la déposition s'imposait. Aussi Guibert de Ravenne, proclamé sous le nom de Clément II, doit-il seul être honoré comme pape. L'argumentation de Guy de Ferrare n'est pas plus convaincante que celle de ses prédécesseurs, mais, ce qui est tout à fait notable, c'est la modération apparente dont fait preuve ce nouveau défenseur de Henri IV : les cris de haine et de colère, dont l'écho retentissait à travers les œuvres polémiques des années précédentes, ont complètement cessé, mais, si la tactique s'est modifiée, la thèse n'a pas changé : Grégoire VII est un usurpateur.

L'OFFENSIVE GRÉGORIENNE : HUGUE DE LYON

L'offensive grégorienne est plus immédiatement dangereuse pour la papauté. Elle est conduite par l'archevêque de Lyon, Hugue, ancien légat de Grégoire VII en Gaule. Hugue est un homme de principes, entier, rigide, plus grégorien que Grégoire VII lui-même, chez qui le souci de la justice fait disparaître toute commisération pour les faiblesses de l'humanité[104]. Ses convictions réformatrices aussi bien que ses tendances rigoristes devaient fatalement l'amener à prendre position contre Victor III.

Hugue était arrivé à Rome peu de temps après la promotion du nouveau pape qu'il alla trouver au Mont-Cassin. Il apprit de ses propres lèvres tout à la fois les « actions abominables » dont Victor III s'était rendu coupable à la fin du précédent pontificat et les circonstances de l'élection qui, au dire de Didier lui-même, avait été tumultueuse et contraire à la volonté de Dieu. L'abbé déclara d'ailleurs, avec une humble énergie, qu'il n'y avait jamais adhéré, qu'il n'y adhérerait jamais et il prouva la pureté de ses intentions en convoquant à Capoue, pour mars 1087, un concile où furent invités Hugue de Lyon et son ami Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui l'avait accompagné[105].

---

103. Le *De scismate Hildebrandi* a été édité par Dümmler dans les *Libelli de lite*, t. I, p. 529-567. Cf. Augustin Fliche, *Guy de Ferrare, Étude sur la polémique religieuse en Italie à la fin du XI^e siècle* dans *Bulletin italien*, t. XVI, 1916, p. 105-140.

104. Sur Hugue de Lyon, voir *Réforme grégorienne*, t. II, p. 217 et suiv., et W. Lühe, *Hugo von Die und Lyon*, Diss. Strasbourg, 1898.

105. A. Fliche, *article cité*, p. 397.

LE CONCILE DE CAPOUE (MARS 1087)

Ainsi rassurés, Hugue et Richard s'acheminent vers Capoue, mais là un véritable coup de théâtre se produit. Sous la pression du prince Jourdain et aussi du jeune Roger Guiscard, Didier, après avoir refusé tout d'abord de reconnaître sa propre élection, revêt brusquement la chape pontificale, le dimanche 21 mars 1087, et accepte la tiare. Les cardinaux et évêques présents le reconnaissent, à l'exception de Hugue de Lyon qui, isolé et abandonné de tous, s'enferme dans un silence majestueux et discipliné, puis le pape se rend à Rome, escorté par les princes de Capoue et de Salerne. Il passe le Tibre près d'Ostie, prend possession de Saint-Pierre d'où les Normands viennent de déloger les partisans de Clément III ; le 9 mai, en présence d'une foule nombreuse, il est enfin consacré par Eude de Châtillon, cardinal-évêque d'Ostie, assisté des cardinaux-évêques de Tusculum, Porto et Albano, de nombreux évêques et abbés[106]. La crise intérieure, qui déchirait l'Église depuis la mort de Grégoire VII, semble conjurée ; seul le péril extérieur persiste.

PROGRÈS DES GRÉGORIENS EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE

Encore celui-ci tend-il à s'atténuer. En Italie comme en Allemagne, la situation des grégoriens n'a cessé de s'améliorer. Au concile de Capoue, Victor III a rallié à sa cause le jeune Roger Guiscard qui jusque-là ne lui avait témoigné que défiance ou même hostilité ; il a maintenant pour lui l'unanimité des princes normands. Au nord de la péninsule, la comtesse Mathilde exploite avec la plus patiente habileté le désarroi causé par le départ précipité de Henri IV et par la disparition de plusieurs évêques schismatiques ; en juin 1087, elle est si forte qu'elle peut sans inconvénient se rendre à Rome pour y saluer le nouveau pape et l'assurer de son inaltérable fidélité au Saint-Siège[107].

En Allemagne, Henri IV n'a pas réussi, en 1086, à reconquérir les positions perdues l'année précédente. Une nouvelle offensive contre la Saxe (février 1086) est restée infructueuse. Après la Saxe, la Bavière se révolte au mois de juin et le roi subit à Bleichfeld (11 août 1086) un échec qui permet à l'évêque grégorien de Wurtzbourg, Adalbéron, de rentrer un instant dans sa cité épiscopale. Sans doute Adalbéron ne peut se maintenir ; du moins le vieil archevêque de Salzbourg, Gebhard, réussit-il à reprendre définitivement possession de son siège. Quelque

106. A. Fliche, *article cité*, p. 398-404.
107. A. Fliche, *article cité*, p. 404-405.

peu inquiet, Henri IV cherche à négocier, mais les princes lui imposent comme condition préalable un acte de soumission formelle à l'autorité pontificale, ce qui interrompt tous pourparlers[108]. La guerre civile continue en Allemagne, ce qui est à l'avantage des grégoriens, car Henri ne peut s'éloigner pour porter secours à son antipape.

LA LUTTE POUR ROME

Victor III, qui, après sa consécration, s'était, une fois de plus, retiré au Mont-Cassin, avait ensuite consenti, sur les instances de la comtesse Mathilde, à retourner dans sa capitale. Le 11 juin 1087, il célèbre de nouveau la messe à Saint-Pierre, puis, avec l'aide de Mathilde, il entre dans Rome par le Transtévère, se rend maître du château Saint-Ange et de la rive droite du Tibre. Le 28, attaqué par l'antipape qui tenait à officier à Saint-Pierre le lendemain, jour des saints apôtres, il est obligé de battre en retraite et de s'enfermer dans le château Saint-Ange ; Clément III peut pontifier sinon le 29, du moins le 30, mais son triomphe est de courte durée : le 1er juillet, Victor III reprend possession de la basilique, après quoi, fatigué et inquiet pour sa santé, il regagne le Mont-Cassin[109].

LE CONCILE DE BÉNÉVENT (29 AOUT 1087)

Avec la prise de Rome, l'événement essentiel du pontificat de Victor III est le concile de Bénévent (29 août 1087). Le pape y renouvelle l'anathème qui frappait Henri IV et lance l'excommunication contre Hugue de Lyon et Richard de Marseille, sans avoir esquissé à leur égard le moindre geste de réconciliation. Il n'est pas impossible qu'il ait aussi publié à nouveau la législation grégorienne sur le nicolaïsme, la simonie et l'investiture laïque ; cependant l'histoire du synode a été embrumée par de telles légendes qu'on ne saurait rien affirmer[110]. Victor III n'a certainement pas rompu avec les directions de son prédécesseur, mais ses bulles sont trop peu nombreuses pour que l'on puisse en tirer des conclusions formelles.

MORT DE VICTOR III (16 SEPTEMBRE 1087)

Victor III est mort le 16 septembre 1087. Son bref pontificat n'a pu laisser une empreinte bien marquée[111].

108. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 123-131 et 158-161.

109. A. Fliche, *article cité*, p. 405.

110. Sur les controverses relatives au concile de Bénévent, voir A. Fliche, *article cité*, p. 405 et suiv.

111. Victor III a été très diversement jugé par les historiens. Suivant Hauck (*Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 852-853), il aurait abandonné les grands projets de ses prédécesseurs, tandis que pour Hirsch (*Desiderius von Monte-Cassino als Papst Victor III* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VII, 1887, p. 97-98) il aurait clairement affirmé sa volonté de continuer l'œuvre de Grégoire VII, tout en apportant un tempérament différent et en usant de la diplomatie plutôt que des armes spirituelles et temporelles. Ces deux appréciations paraissent également exagérées.

L'ancien abbé du Mont-Cassin, avant tout esthète et bibliophile, n'a guère eu d'idées personnelles sur le gouvernement de l'Église. Sous Grégoire VII, il a un moment essayé de rapprocher le Sacerdoce et l'Empire, mais il n'a songé, en la circonstance, qu'aux intérêts de son monastère, sans même se douter de la gravité de son initiative et, une fois le danger passé, il est revenu dans le sillage du pontife régnant. Élu pape à son tour sous la pression des princes normands, il a vu se dresser contre lui les purs grégoriens, ce qui ne l'a pas empêché de rester grégorien lui-même. Il demeure avant tout un personnage effacé et terne qui fait pâle figure entre Grégoire VII et Urbain II.

ÉLECTION D'URBAIN II (12 MARS 1088)

Avant de rendre le dernier soupir, Victor III avait émis le souhait qu'on appelât pour lui succéder Eude de Châtillon, cardinal-évêque d'Ostie, et c'est en effet Eude qui, par la volonté des cardinaux-évêques, va devenir le pape Urbain II[112].

L'élection n'alla pas sans difficulté. Rome était toujours sous la menace des schismatiques et, malgré le concours des troupes de la comtesse Mathilde, les cardinaux n'auraient pu y délibérer en paix. Suivant la procédure prévue en pareil cas par le décret de Nicolas II, ils se transportèrent à Terracine et, pour permettre au clergé et au peuple de Rome de participer à l'élection, ils admirent le vote par mandat[113]. Le 12 mars 1088, Eude de Châtillon, cardinal-évêque d'Ostie, fut élu sous le nom d'Urbain II et prit immédiatement possession du trône pontifical dans l'église de Saint-Pierre.

Il était difficile de faire un meilleur choix. Français de naissance (il était originaire de Châtillon-sur-Marne, au diocèse de Reims), disciple de saint Bruno, puis de saint Hugue de Cluny, nommé en 1078 évêque d'Ostie, chargé en 1084-1085 d'une légation en Allemagne, Eude a été l'un des meilleurs auxiliaires de Grégoire VII qui, à son lit de mort, le désigna comme l'un de ses successeurs possibles[114]. Peu de pontifes sont arrivés au pouvoir avec une expérience aussi consommée des affaires ecclésiastiques. Urbain II est non moins bien servi par ses qualités d'intelligence et de caractère : Pierre Pisan a dit de lui qu'il était « courageux, versé dans la science des divines Écritures, imbu des traditions de l'Église et doté d'une persévérance acharnée pour les faire observer ». Bernold de Constance célèbre également sa science

112. A. Fliche, *L'Élection d'Urbain II* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XIX, p. 379.

113. Nous résumons dans les lignes qui précèdent et dans celles qui suivent l'article cité à la note précédente où l'on trouvera sur l'application de cette procédure tous les détails voulus.

114. Pour la biographie d'Urbain II avant son avènement, voir Stern, *Zur Biographie des Papstes Urbans II*, Berlin, 1883.

canonique, alliée à beaucoup de piété, fruit de cette discipline clunisienne qui a pétri son âme[115]. Cette science et cette piété s'allient à un robuste bon sens, à une générosité toute française, à une volonté énergique qui n'exclut ni la douceur ni la charité. Un contact prolongé avec les hommes a révélé au nouveau pape que le seul moyen de régénérer l'Église, si rudement secouée par la crise qui avait accompagné le pontificat de Victor III, c'était de rester fidèle aux directions de Grégoire VII, dont il se propose d'être en toutes choses l'imitateur, le continuateur ou, pour emprunter son intraduisible expression latine, le *pedisequus*. « Ayez confiance en moi, écrit-il aux évêques allemands le 13 mars 1088, comme jadis en notre bienheureux père, le pape Grégoire. En toutes choses je veux suivre sa trace. Je rejette ce qu'il a rejeté; je condamne ce qu'il a condamné; je chéris ce qu'il a aimé; je confirme et approuve ce qu'il a considéré comme juste et catholique. Enfin en toutes choses je pense comme lui[116]. »

Le pontificat de Grégoire VII, interrompu le 25 mai 1085, recommence le 12 mars 1088 : les théories grégoriennes inspireront tous les actes du nouveau pontificat et l'Église romaine continuera à diriger la chrétienté, en rencontrant les mêmes résistances et les mêmes oppositions, mais aussi les mêmes appuis fidèles, fortifiés par les arguments d'ordre canonique qui de plus en plus rallient les hésitants.

III. — Le Sacerdoce et l'Empire sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099)[117]

LE SCHISME ET LA QUESTION ROMAINE. Pour reprendre efficacement l'œuvre de Grégoire VII, il fallait avant tout mettre fin au schisme de Clément III et réintégrer la papauté à Rome, en lui donnant les moyens matériels d'exercer son autorité souveraine. Tel est le but poursuivi par Urbain II pendant les cinq premières années de son pontificat avec autant de

115. Pierre Pisan dans Watterich, *Vitae pontificum Romanorum*, t. I, p. 572; Bernold de Constance, a. 1088.

116. Jaffé-Wattenbach, 5348.

117. Il n'existe sur Urbain II aucun livre d'une valeur réellement scientifique. On consultera surtout les ouvrages généraux déjà indiqués de Meyer von Knonau et de Hauck. La monographie de L. Paulot, *Un pape français, Urbain II*, Paris, 1903, ne peut être utilisée qu'avec beaucoup de prudence. Pour les rapports avec l'Italie normande, voir l'ouvrage souvent cité de Chalandon, ainsi que E. Jordan, *La politique ecclésiastique de Roger I* dans le *Moyen âge*, 2e série, t. XXV, 1922-1923, p. 237-276 et t. XXVI, p. 32-65, et pour les relations avec la comtesse Mathilde : Paul Fournier, *Bonizon de Sutri, Urbain II, la comtesse Mathilde* dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXXVI, 1915, p. 265-298. — On trouvera plus loin la bibliographie relative aux origines de la croisade.

ténacité que d'optimisme. A cette fin, il s'applique tout d'abord à resserrer les alliances sur lesquelles il croyait pouvoir compter.

URBAIN II ET L'ITALIE

Le nouveau pape, qui a plus de sens politique que Grégoire VII, s'aperçoit, au lendemain de son avènement, que le Saint-Siège tire sa force réelle de l'appui des prélats et des princes italiens. Les expéditions infructueuses de Henri IV ont fait perdre à la royauté germanique une bonne partie de son prestige dans la péninsule. Seuls, quelques évêques du Nord, groupés autour du patriarche d'Aquilée, Ulrich, restent enlisés dans le schisme. L'archevêque de Milan lui-même, Anselme, qui avait reçu l'investiture royale, est subitement pris de remords et, après avoir fait pénitence dans une abbaye, va prêter serment d'obéissance à Urbain II. De même, les sièges de Reggio, Modène, Pistoie, longtemps occupés par des schismatiques, sont maintenant entre les mains d'évêques grégoriens[118]. Enfin la comtesse Mathilde rallie autour d'elle les partisans du Saint-Siège dans l'Italie du Nord et s'efforce de les grouper en un solide faisceau.

Avec la comtesse Mathilde, le principal soutien de la politique pontificale en Italie, ce sont les princes normands, très intéressés à limiter l'expansion germanique. Malheureusement pour la papauté, la crise qui s'est manifestée après la disparition de Robert Guiscard, et que l'on a pu croire un instant dénouée, s'est rouverte après la mort de Victor III. A la fin de l'été de 1087, la guerre a repris entre Bohémond et Roger, et elle durera jusqu'en 1089[119]. Malgré ces divisions, les princes normands sont unanimement favorables au pape qui s'empresse de resserrer les liens qui l'unissent à eux. Urbain II entretient les meilleurs rapports avec Jourdain de Capoue ; il recherche davantage encore l'alliance du comte de Sicile, Roger, qui, depuis la mort de Robert Guiscard, semblait être le véritable arbitre des destinées de l'Italie du Sud et il a avec lui une entrevue très cordiale à Troina[120].

En somme l'Italie normande, comme l'Italie du Nord, reconnaît Urbain II. Clément III n'a d'autre point d'appui que la campagne romaine où Palestrina, Vellétri, Sutri se rattachent à son obédience et où le comte de cette dernière ville, son neveu, Odon, tient toujours en échec les partisans du pape légitime[121].

---

118. Ces précisions sont données par Urbain II lui-même dans une de ses premières bulles (Jaffé-Wattenbach, 5359).
119. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 294 et suiv.
120. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 296.
121. Voir à ce sujet une bulle de Pascal II (Jaffé Wattenbach, 5865).

URBAIN II ET L'ALLEMAGNE

Tout en cultivant les alliances italiennes du Saint-Siège, Urbain II s'efforce de tenir en haleine les partisans que la papauté conserve en Allemagne : en harcelant Henri IV dans son royaume, ils peuvent jouer un rôle décisif. Malheureusement les quelques lueurs d'espoir qui avaient jailli de ce côté sous le pontificat de Victor III[122] se sont bien rapidement éteintes.

En 1088, Henri IV remporte en effet un succès de premier ordre par la soumission du margrave Egbert, le plus hardi et le plus valeureux de ses adversaires, qui, sans doute mécontent du rôle de second plan auquel il était relégué, va faire sa paix avec lui. Peu après, l'assassinat de l'évêque d'Halberstadt, Burchard, achève de dissocier l'opposition saxonne ; l'archevêque de Magdebourg, Hartwig, privé par cette mort d'un lieutenant qui assumait toutes les responsabilités importantes, cède à son tempérament apathique et se rend à son tour auprès de Henri IV qui, enchanté de cette adhésion inattendue, s'empresse de lui restituer son évêché. Privée de ses chefs, la Saxe se rallie au roi ; Hermann de Luxembourg se retire en Lorraine où il périt le 28 septembre 1088, et il n'est pas question de lui donner un successeur[123].

Tandis que la Saxe échappe à l'action pontificale, la disparition de Gebhard de Salzbourg, qui meurt le 15 juin 1088, porte un coup sensible aux grégoriens de Bavière[124]. Canoniste et orateur remarquable, Gebhard jouissait d'un grand prestige même parmi ses adversaires qui, séduits par sa droiture et sa modération, apercevaient en lui le seul prélat susceptible de ménager entre le Sacerdoce et l'Empire la paix capable de satisfaire tout à la fois leur conscience et leur loyalisme monarchique. Le siège de Salzbourg est perdu pour les partisans du Saint-Siège, car l'évêque impérialiste, Berthold, en reprend presque aussitôt possession.

Tous ces événements ont affaibli la position du Saint-Siège en Allepagne. Le chroniqueur Bernold de Constance constate, non sans raison, qu'au début de 1089 il n'y a plus dans ce pays que cinq évêques fidèles à la « communion catholique », à savoir Adalbéron de Wurtzbourg, Altmann de Passau, Adalbert de Worms, Gebhard de Constance et Hermann de Metz qui vient de rentrer dans son diocèse[125]. Avec des

122. Cf. *supra*, p. 427-428.
123. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 206 et suiv.
124. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 214.
125. Bernold de Constance, a. 1089.

forces aussi minimes, il est difficile d'entreprendre une action efficace.

GEBHARD DE CONSTANCE LÉGAT PONTIFICAL EN ALLEMAGNE

Urbain II ne se laisse pourtant pas décourager et, tandis qu'il resserre ses alliances italiennes, il réorganise en Allemagne les forces grégoriennes. Le 18 avril 1089, il nomme Gebhard de Constance vicaire apostolique et, dans une bulle d'une haute portée, lui trace l'orientation de la politique pontificale qui, tout en ne sacrifiant aucune des idées grégoriennes, se révèle plus souple qu'au temps de Grégoire VII[126].

La désignation de Gebhard de Constance comme vicaire apostolique en Allemagne est un trait de génie. Au lieu d'envoyer en mission temporaire un légat *a latere* peu au courant de la situation, Urbain II, qui se rappelle sans doute les difficultés auxquelles il s'est heurté quand il a été chargé, en 1084-1085, d'une mission de ce genre, choisit parmi les évêques du royaume germanique un représentant permanent du Saint-Siège, comme l'avait fait autrefois Grégoire VII pour la France, et son choix est particulièrement heureux. Seul l'évêque de Constance est en mesure d'assumer cette fonction délicate : Altmann de Passau (qui lui est associé par déférence) est vieux et fatigué ; il en est de même pour Adalbéron de Wurtzbourg ; Adalbert de Worms a fait pâle figure ; Hermann de Metz a un tempérament hésitant ; Gebhard, au contraire, est jeune, actif, entreprenant, et avec cela en parfaite communion d'idées avec le pape dont il partage la rigidité doctrinale et les dispositions conciliantes ; sa parenté avec les plus vieilles familles de l'Allemagne ajoute encore à ses chances de succès.

LES DIRECTIONS PONTIFICALES POUR L'ALLEMAGNE

En même temps qu'il désigne son « vicaire », Urbain II fixe la ligne de conduite à tenir. Elle est d'une énergique modération. Le pape maintient l'excommunication qui pèse sur le roi et sur l'antipape ; il enchaîne dans les liens de l'anathème « tous ceux qui collaborent à leur œuvre mauvaise par leurs armes, par leur argent, par leurs conseils, par leur obéissance ou surtout en recevant soit d'eux soit de leurs partisans les ordres ou des charges ecclésiastiques ». Conformément aux règles canoniques, il interdit sous peine d'anathème d'avoir des rapports avec les partisans de Clément III et de Henri IV, eux-mêmes excommuniés, mais se montre prêt à adoucir les pénitences de ceux qui auront enfreint la loi par ignorance, par crainte ou par nécessité, en même temps qu'il laisse à Gebhard toute

126. Jaffé-Wattenbach, 5393.

latitude pour réintégrer dans l'Église les clercs dont l'ordination était irrégulière. C'étaient là des tendances conciliantes, destinées à favoriser le retour de ceux qui avaient versé dans le schisme par peur de représailles plus que par conviction personnelle. L'opinion allemande ne pouvait que bien accueillir ces directions qui décelaient une sincère volonté de paix dans l'orthodoxie. Seuls quelques intransigeants les désapprouvèrent : tel Altmann de Passau qui paraît avoir quelque peu boudé à Urbain II ; tel encore, en Italie, l'évêque de Sutri, Bonizon, violent entre tous les violents, qui ne cessa de fulminer contre un pontife animé de dispositions si différentes des siennes[127].

PRISE DE ROME PAR URBAIN II (28-30 JUIN 1089)

Tout en organisant la lutte contre le schisme impérial en Italie et en Allemagne, Urbain II ne perd pas de vue l'objectif plus immédiat vers lequel tendent ses efforts, l'assainissement de Rome et de la campagne romaine. Clément III, comme on l'a vu, y disposait encore d'une certaine puissance. En mai ou juin 1089, il a pu tenir un concile solennel auquel il a cité « Eude, jadis appelé évêque d'Ostie[128] ». Naturellement l'assemblée dut se résigner à enregistrer la carence d'Urbain II et à condamner en bloc tous ceux qui étaient rebelles à l'autorité de Henri IV, mais, en même temps, pour donner le change, elle promulgua une série de décrets interdisant le nicolaïsme et la simonie sous peine des sanctions les plus sévères. Grâce à ces allures réformatrices, Clément III allait se vanter d'être le vrai successeur de Pierre, incarnant cette unité romaine que Grégoire VII — c'est la thèse chère aux antigrégoriens — avait brisée en condamnant un roi institué par Dieu.

Cette tactique ne réussit guère et n'empêcha pas Urbain II, jusque-là réfugié dans une île du Tibre, de s'emparer de Rome (28-30 juin 1089). Le 3 juillet, le pontife fit une entrée solennelle, aux acclamations du clergé et du peuple qui, jetant avec profusion des fleurs et des palmes sur son passage, l'accompagnèrent à Saint-Pierre où il célébra la messe[129]. C'était là un succès d'une grande portée morale qui effaçait

---

127. Cf. Paul Fournier, *article cité*, p. 286 et suiv.

128. La date de ce concile a été très discutée. Sur les raisons d'adopter celle de 1089 (et non pas celle de 1092, comme l'ont voulu Wilmans dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XII, p. 150, et Lehmann-Danzig *Das Buch Widos von Ferrara*, p. 18), voir : Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 265-269 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 861 ; Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, p. 346, n. 3. Une bulle de Clément III (J. W, 5330) résume les débats de cette assemblée.

129 On doit le récit de ces événements à Urbain II lui-même dans une bulle longtemps restée inédite et publiée en 1900 par P. Kehr dans *Archivio della Societa Romana di Storia Patria*, t. XXIII, p. 277-280.

l'humiliation de 1084. Il s'agissait seulement pour Urbain II de se maintenir et de se consolider dans la ville où il était entré par surprise. C'est à cela qu'il va s'employer pendant la fin de 1089 et le début de 1090 en resserrant son alliance avec les Normands, en fortifiant la situation de la comtesse Mathilde dans l'Italie du Nord, en essayant enfin de détacher Henri IV de l'antipape Clément III.

CONCILE D'AMALFI ET SERMENT DE ROGER GUISCARD (SEPTEMBRE 1089)

A peine entré dans sa capitale, Urbain II la quitte pour entreprendre dans l'Italie du Sud un voyage décidé depuis quelque temps déjà. Il se dirige vers Bénévent, puis vers Amalfi où il tient, en septembre 1089, un concile auquel assiste le duc Roger Guiscard, escorté de tous les comtes normands de Pouille et de Calabre. A cette occasion, l'alliance avec la maison des Guiscard est solennellement renouvelée : Roger promet fidélité à l'Église romaine et reçoit son duché des mains du pape[130]. Grâce à ces engagements, grâce aussi à l'entente conclue, l'année précédente, avec Roger de Sicile, Urbain II peut envisager l'avenir avec plus de confiance ; au cas où Henri IV descendrait en Italie, il sait que les princes normands, conscients du danger que présenterait pour eux l'hégémonie germanique sur le nord et le centre de la péninsule, feront cause commune avec lui.

MARIAGE DE LA COMTESSE MATHILDE AVEC WELF DE BAVIÈRE

Il était plus important encore de barrer aux armées allemandes la route de Rome. A cette fin, Urbain II s'emploie à consolider la puissance de la comtesse Mathilde dans l'Italie centrale. Or Mathilde était veuve depuis 1076 ; quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-trois ans et qu'elle eût toujours vécu comme une nonne égarée dans le siècle, le pape imagine de la marier, en août 1089, au jeune Welf V, fils de Welf IV de Bavière, qui n'avait alors que dix-sept ans[131]. Cette union toute diplomatique offrait pour la papauté d'inappréciables avantages : elle conjuguait les deux têtes de l'opposition allemande et de l'opposition italienne, fortifiait la situation de Mathilde dans l'Italie du Nord et, du même coup, enchaînait par des liens plus solides la Bavière à la cause

130. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 296-297. Le concile d'Amalfi, auquel assistèrent soixante-douze évêques et douze abbés, a également renouvelé les interdictions grégoriennes au sujet de l'investiture laïque, de la simonie, du mariage sacerdotal et promulgué plusieurs décrets concernant la discipline ecclésiastique. Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, 1re p., p. 344-345.

131. Il y a tout lieu de penser avec Overmann, *Gräfin Mathilde*, p. 155, que le mariage a été célébré en août, car Bernold de Constance (a. 1089) le mentionne avant le départ de Henri pour la Saxe qui a eu lieu à ce moment

grégorienne. On peut se demander toutefois si cette audacieuse manœuvre n'était pas prématurée. Il était indiqué pour Henri IV de briser cette nouvelle puissance, avant qu'elle ne fût en état de paralyser son action, en sorte que l'offensive impériale en Italie va être hâtée par cet événement. Or Urbain II, malgré les progrès accomplis au début de son pontificat, n'est pas encore en état de tenir le coup.

NÉGOCIATIONS EN ALLEMAGNE

Peut-être s'en est-il rendu compte, car, tout en s'efforçant d'organiser la défense de la péninsule, il n'a rien fait pour entraver les négociations qui, au cours de l'année 1089, se sont engagées en Allemagne entre Henri IV et ses adversaires. A cette date, en effet, les princes partisans du Saint-Siège ont offert au roi de le reconnaître, s'il consentait à se rallier lui-même au pape légitime. L'occasion était tentante et Henri IV aurait personnellement incliné vers cette solution, mais il fut retenu par les évêques schismatiques qui craignaient, si l'entente était rétablie sur ces bases entre le Sacerdoce et l'Empire, d'être déposés pour leur adhésion au schisme et, finalement, c'est leur avis qui l'emporta sur celui du roi, lors de l'assemblée de Spire (14 février 1090). Au lieu de conclure la paix, on s'apprêta au contraire à porter la guerre en Italie[132].

Or Gebhard de Constance n'est pas encore en état de provoquer à l'intérieur du royaume germanique l'heureuse diversion qui eût empêché Henri IV de s'en éloigner. Plusieurs événements fortuits consolident au contraire la situation du souverain au cours de l'année 1090. D'abord sur les cinq évêques restés grégoriens deux sont enlevés par la mort, Hermann de Metz et Adalbéron de Wurtzbourg, puis, parmi les laïques, la papauté fait des pertes plus graves encore avec Berthold de Rheinfelden, fils de Rodolphe de Souabe, qui disparaît le 18 mai, et avec le marquis Egbert qui, brouillé de nouveau avec Henri IV, est assassiné le 3 juillet [133].

HENRI IV EN ITALIE

Ainsi, malgré les succès diplomatiques obtenus par Urbain II au cours de l'année 1089, l'horizon n'est pas pur de tout orage et celui-ci éclate au printemps de 1090. A cette date, Henri IV franchit les Alpes ; le 10 avril, il est à Vérone [134] et Clément III déclare sur un ton fanfaron que prochainement toutes choses seront rentrées dans l'ordre[135].

132. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 259-260.
133. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 284-294.
134. Stumpf, 2903.
135. Jaffé-Wattenbach, 5826 a.

SIÈGE ET PRISE DE MANTOUE (1090-1091) Instruit par l'expérience des années 1081-1084, le roi, au lieu de s'aventurer directement au centre de la péninsule, a cherché tout d'abord à briser la domination de Mathilde en Lombardie. Dès le mois de mai 1090, il commence le siège de Mantoue que l'on pouvait considérer comme la clef des États de la comtesse. Il se heurte à une terrible résistance : la ville, entourée d'eau de tous côtés, paraissait imprenable ; de plus, Mathilde y avait concentré une assez forte garnison qui se défendit avec une énergie farouche. Trouvant sans doute que les opérations traînaient trop en longueur, Henri IV, laissant une partie de son armée continuer le blocus, s'en va prendre le château de Governolo qui dominait le confluent du Pô et du Mincio, passe une partie de l'hiver 1090-1091 à Vérone et à Padoue, revient ensuite devant Mantoue qu'il enlève dans la nuit du jeudi au vendredi saint (10 au 11 avril 1091). Il y célèbre les solennités pascales, après quoi il essaie de s'affermir sur la rive nord du Pô en s'emparant des différents châteaux de Mathilde, mais il est fortement retardé par la résistance de Piadena, sur la rive droite de l'Oglio, et, dans le comté de Vérone, de Nogara dont il ne peut forcer l'accès. Le 17 mai, il est de nouveau à Mantoue où il tient un plaid solennel et confirme aux habitants les libertés accordées par son père[136].

LA GUERRE DU PÔ (1091-1092) Maître de Mantoue, Henri IV reprend la conquête de la rive gauche du Pô et s'empare encore de quelques châteaux, mais il n'ose passer sur la rive droite où Mathilde tenait solidement les comtés de Modène et de Reggio[137]. Au mois d'août, il revient à Vérone où il a une entrevue avec Welf IV de Bavière qui ne peut le décider à séparer sa cause de celle de Clément III[138]. Il pousse ensuite une pointe vers l'Adige, inflige à Tricontaï un échec aux troupes de Mathilde qui avaient essayé de le surprendre, emploie l'hiver à recueillir pour son fils Conrad l'héritage de sa belle-mère, Adélaïde de Turin, qui venait de mourir ; au mois de juin 1092, il franchit enfin le Pô, afin de réduire les derniers

136. On ne connaît les détails de l'histoire du siège de Mantoue et de la guerre entre Henri IV et Mathilde que par une seule source, le poème écrit par Donizon à la gloire de la comtesse (II, v. 454 et suiv.), mais, en éludant les développements inhérents au panégyrique, on peut lui accorder un certain crédit, car les renseignements épars dans les autres versions, y compris les versions henriciennes telles que les annales d'Augsbourg, ne lui apportent aucun démenti. Les diplômes de Henri IV (Stumpf, 2904 et suiv.) aident à préciser son itinéraire. Cf. Overmann, *op. cit.*, p. 156 et suiv.

137. Donizon, II, v. 558 et suiv.

138. L'entrevue est mentionnée à la fois par Bernold de Constance, et par les *Annales augustani*, à l'année 1091.

châteaux de Mathilde, gravit les montagnes qui dominent Modène, occupe sans difficulté Montemorello et Montalfredo, investit Monteveglio dont le siège dure tout l'été[139]. C'est au cours de cette dernière opération que s'engagent de nouvelles négociations qui marquent une phase décisive dans l'histoire de la guerre du Pô.

SITUATION DE LA PAPAUTÉ EN 1092

Comme il était à prévoir, l'arrivée de Henri IV a jeté l'épouvante en Italie. Urbain II a réussi à se maintenir à Rome jusqu'à la fin de juin 1090, puis il s'est enfui à Capoue, et, de là, à Salerne[140]. Il ne pouvait malheureusement espérer une intervention militaire de ses alliés normands. La mort, en avril 1090, de la veuve de Robert Guiscard, Sykelgaïte, dont l'énergie toute virile avait eu raison des hésitations d'un fils timide et incertain, a réveillé les instincts pillards d'une féodalité naturellement turbulente : les vaines attaques de Renaud Ridel, seigneur de Gaëte, contre le Mont-Cassin et celles, plus heureuses, des comtes d'Aquino sur Sora suffisent à immobiliser le jeune Roger. Plus grave encore est pour le pape, quelques mois plus tard (novembre 1090), la disparition du prince de Capoue, Jourdain, dont le fils, Richard, ne peut que difficilement se faire reconnaître par les bourgeois révoltés[141]. Personne ne remplacera cet allié du Saint-Siège, pas même le comte de Sicile, Roger Ier, avec lequel Urbain II a une entrevue à Mileto au printemps de 1091 et qui, quoique très sympathique au pape, est trop éloigné pour être d'un secours efficace[142].

Le désarroi de l'Italie normande a fait perdre au Saint-Siège, en 1091, tout ce qui avait été péniblement acquis au cours de l'année 1089. Tandis que le pontife légitime erre dans le sud de la péninsule, ses adversaires s'emparent du château Saint-Ange et Clément III rentre à Rome[143]. Sans doute Urbain II, naturellement optimiste, ne perd pas courage; il n'abdique aucune de ses prétentions ; à un concile tenu à Bénévent du 28 au 31 mars 1091, il renouvelle l'anathème contre Clément III et ses partisans[144], mais, devant la gravité de la situation, il incline vers une réconciliation avec Henri IV, à la condition qu'elle sauvegarde les droits de l'Église romaine.

---

139. Donizon, II, v. 569 et suiv.
140. La dernière bulle délivrée à Rome (Jaffé-Wattenbach, 5435) est du 16 juin 1090.
141. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 297-298.
142. Sur les rapports d'Urbain II avec Roger de Sicile, voir : E. Jordan, *article cité*, qui expose (p. 247 et suiv.) comment ont été réglées les différentes questions religieuses qui s'étaient posées après la reconquête de la Sicile sur les Musulmans.
143. Bernold de Constance, a. 1091.
144. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p, p. 352.

L'ALLEMAGNE PENDANT L'ABSENCE DE HENRI IV

La situation de l'Allemagne ne peut que le confirmer dans ces dispositions. Les efforts de Gebhard de Constance pour organiser les grégoriens n'ont pas encore porté leurs fruits. Partout on combat avec âpreté, mais nulle part le succès ne paraît proche. A Salzbourg, l'abbé de Saint-Pierre, Thiémon, élu en remplacement de Gebhard et consacré par Altmann de Passau le 7 avril 1090, n'est pas de taille à lutter contre l'usurpateur Berthold. A Metz, le siège est très disputé entre le grégorien Poppon, élu à la mort d'Hermann, et son compétiteur, Adalbéron, nommé par le roi[145]. Enfin la mort du vieil Altmann de Passau, survenue le 8 août 1091, prive la cause pontificale sinon d'un ardent défenseur, du moins d'un des plus populaires parmi ses protagonistes[146].

LES NÉGOCIATIONS DE 1092

L'affaiblissement général des grégoriens en Italie et en Allemagne explique pourquoi, dans l'été de 1092, après les premiers succès de Henri IV sur la rive droite du Pô, les partisans d'Urbain II ont essayé, par une suprême tentative, de réconcilier le pape et l'empereur.

L'initiative de ces négociations est venue des vassaux de Mathilde qui la contraignirent, pendant le siège de Monteveglio par Henri IV, à provoquer des pourparlers. Le roi posa comme condition préalable à tout accord la reconnaissance comme pape de Clément III qui était venu le rejoindre. Dès lors, les pourparlers devaient aboutir à un échec. Fidèlement attachée au Saint-Siège, la comtesse Mathilde ne pouvait que repousser avec indignation toute pensée de reniement qui répugnait à sa conscience délicate et scrupuleuse. Les vassaux insistèrent. Une assemblée d'évêques et d'abbés se réunit à Carpineto le 5 septembre 1092 et, si l'on ne peut ajouter foi à tous les détails apportés par Donizon qui en a quelque peu dramatisé les débats, il demeure certain qu'à la suite d'une vigoureuse intervention de l'abbé de Canossa, Jean, les négociations furent rompues. Avec une tranquille fermeté d'âme, Mathilde reprit la lutte, décidée à la mener jusqu'au bout[147].

DÉFAITE DE HENRI IV A CANOSSA

Ce suprême effort allait trouver sa récompense et la victoire ne devait guère tarder à changer de camp. A l'automne de 1092,

145. Plus que jamais Henri IV affirme son droit de nommer les évêques. A Zeitz, Frédéric de Goseck, canoniquement élu, est venu en Italie chercher l'investiture impériale ; le roi la lui refusa et désigna Walram, sans autre raison que son bon plaisir. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 295-297.

146. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 289-290, 304-305, 363.

147. Donizon, II, v. 625 et suiv.

Henri IV abandonne le siège de Monteveglio qui se prolongeait depuis plusieurs mois. Pour en finir, il veut faire capituler Canossa où la comtesse s'était retranchée. Il gagne Reggio, feint un moment de se diriger vers Parme, revient brusquement vers Caviliano d'où il prépare l'assaut décisif qui doit lui livrer son ennemie. A son approche, Mathilde quitte le château, où elle laisse une garnison, et se retire à Bianello, puis, dès qu'elle est en lieu sûr, elle renvoie les troupes qui l'ont accompagnée vers Canossa dont Henri IV a commencé l'investissement; Quand les Allemands aperçoivent cette armée, ils lui offrent le combat . elle le refuse jusqu'au moment où les assiégés, répondant à des signes convenus, tentent une sortie. Henri IV, encerclé de toutes parts, a beaucoup de peine à se dégager, d'autant plus qu'un épais brouillard ajoute encore à la difficulté de ses mouvements ; son porte-étendard tombe aux mains des partisans de Mathilde et finalement il lui faut battre en retraite vers Baïano[148].

RETRAITE DE HENRI IV

Les conséquences de la bataille de Canossa ont dépassé toutes les espérances. Henri IV est obligé de repasser le Pô, suivi par l'armée victorieuse de la comtesse Mathilde qui reprend les châteaux perdus au début de la guerre[149]. Il se retire à Pavie où il passe la plus grande partie de l'hiver[150]. Son expédition, qui avait commencé triomphalement, se termine par un vrai désastre : la route de Rome lui demeure plus que jamais fermée et, si Urbain II n'ose encore rentrer dans sa capitale, Clément III ne peut pas davantage s'y montrer. L'opinion italienne, réconfortée par l'issue victorieuse de la guerre du Pô, incline de nouveau en faveur du pape légitime et les succès diplomatiques, remportés par le Saint-Siège à la fin de l'année 1093, ne pourront que confirmer ces dispositions favorables.

RÉVOLTE DE CONRAD

La défaite de Henri IV sur le Pô coïncide avec la révolte de son fils aîné, Conrad. Depuis quelque temps déjà, de graves dissentiments, dont on ignore la nature exacte, s'étaient élevés entre le père et le fils. Urbain II et la comtesse Mathilde s'attachèrent à les exploiter. Au début, les choses n'allèrent pas aussi vite qu'ils l'avaient présumé : Henri IV éventa le complot et put se saisir de son fils qu'il retint quelque temps captif, mais Conrad finit par s'échapper et fut couronné roi d'Italie à

148. Donizon II, v, 663 et suiv.
149. Donizon, II, v, 724 et suiv.
150. On y relève sa présence à la fin de 1092 (Stumpf, 2916) et le 25 avril 1093 (*Ibid.*, 2917).

Milan par l'archevêque Anselme, avec le consentement de Mathilde et de Welf[151]. Au lendemain de la retraite sur l'Adige, cette défection dans sa propre famille était pour l'empereur schismatique un rude coup qui semblait préparer la ruine de toutes ses prétentions sur l'Italie.

FORMATION DE LA LIGUE LOMBARDE

Au même moment, se produit un autre événement de la plus haute importance où il faut voir aussi la main de Welf et de Mathilde. Bernold de Constance rapporte que, au cours de la même année 1093, les cités lombardes de Milan, Crémone, Lodi, Plaisance, formèrent pour vingt ans une conjuration contre Henri[152]. Il ne donne malheureusement aucun détail sur le caractère et l'organisation de cette ligue, placée, dit-il simplement, sous le patronage de Welf, mais il semble bien qu'elle soit un épisode du mouvement d'émancipation qui s'est produit, pendant la seconde moitié du XI^e siècle, dans la plupart des cités de l'Italie septentrionale. Si l'organisation communale n'est généralement pas antérieure aux toutes dernières années du XI^e siècle ou aux premières du XII^e, du moins l'autorité de l'évêque, autrefois toute-puissante, est-elle déjà un peu partout battue en brèche. Le couronnement de Conrad, fils de Henri IV, comme roi d'Italie, n'a pu qu'encourager les cités à s'affranchir du joug des prélats imposés par l'empereur et, du même coup, de la tutelle allemande[153]. Tel est le sens de la ligue lombarde qui ne peut dès lors que seconder efficacement l'effort d'Urbain II et de la comtesse Mathilde.

L'ŒUVRE DE GEBHARD DE CONSTANCE EN ALLEMAGNE

L'année 1093 a été marquée également en Allemagne par de notables progrès des grégoriens que Gebhard de Constance a réussi enfin à organiser[154]. Le 2 mai 1092, le frère du légat, Berthold de Zähringen, a été élu duc de Souabe par une assemblée, réunie à Ulm, qui a décidé en même temps que Berthold et Welf IV seraient subordonnés à Gebhard

---

151. La meilleure version de cet événement se trouve dans Bernold de Constance (a. 1093), qui n'a pas versé dans les exagérations des autres chroniqueurs ni colporté les mêmes anecdotes scandaleuses et quelque peu difficiles à admettre que l'on trouve chez Ekkehard d'Aura et d'autres annalistes. Cf. aussi Donizon, II, v. 835 et suiv.

152. Bernold de Constance, a. 1093.

153. Cf. Anemüller, *Geschichte der Verfassung Mailands in den Jahren* 1075-1117, Diss. Halle, 1881, p. 15-17, et Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 394-395. La question du mouvement urbain sera traitée dans son ensemble au tome IV.

154. Henri IV, qui redoutait l'évêque de Constance, a essayé de lui susciter un compétiteur dans son diocèse en la personne de l'abbé de Saint-Gall, Arnold, auquel il donna l'investiture et qu'il fit consacrer par Clément III, le 28 mars 1092, mais Arnold fut éconduit par les habitants de Constance qui restèrent fidèles à Gebhard. Cf. Bernold de Constance, a. 1092.

par un serment de vassalité[155]. De ce fait le représentant du Saint-Siège en Allemagne se trouve investi d'une autorité politique suprême qui lui permettra de faire sentir davantage encore son action personnelle.

En même temps que se dessine cette organisation plus consistante des grégoriens allemands, les partisans d'Urbain II gagnent partout du terrain. L'action des moines, qui ne restent plus, comme au temps de Grégoire VII, en dehors de la lutte, y est pour beaucoup ; sous l'impulsion de Guillaume, abbé de Hirschau de 1071 à 1091, les Clunisiens se sont répandus à travers toute l'Allemagne et ont multiplié les foyers de vie régulière ; en même temps, des directions nouvelles ont prévalu et, tandis que saint Hugue, abbé de Cluny, si favorable qu'il fût au Saint-Siège, observait une stricte neutralité dans le grand conflit du Sacerdoce et de l'Empire, les disciples de Guillaume de Hirschau sont résolument entrés dans la lice et ont partout prêché la lutte contre l'investiture laïque, contre la royauté schismatique, contre les partisans de l'antipape[156]. Grâce à cette propagande, Gebhard de Constance, Clunisien lui aussi, a pu réveiller le zèle des indifférents et enregistrer plusieurs succès.

C'est ainsi qu'en 1093 la Lorraine échappe à Henri IV : à Toul, l'évêque Pibon se prononce pour le pape ; à Metz, Poppon, auquel son métropolitain refusait la consécration épiscopale, fait venir l'archevêque de Lyon, Hugue, qui procède à la cérémonie ; à Verdun, Richer se convertit lui aussi à la cause pontificale et entreprend, en 1094, le voyage de Lyon où il abjure ses erreurs passées entre les mains de Hugue qui lui donne ensuite la consécration épiscopale[157]. Un mouvement analogue se dessine dans les régions avoisinantes : à Liége, l'abbé de Saint-Hubert, Thierry, recourt lui aussi à la protection de Hugue contre l'évêque impérialiste, Otbert, qui le persécute, tandis que l'église d'Arras se sépare de celle de Cambrai pour constituer un diocèse distinct en dehors de l'Empire[158].

En Saxe, le revirement est plus laborieux. Jusqu'en 1093, Henri IV est resté le maître absolu du pays, mais, dans le courant de l'année, de

---

155. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 383 et suiv. — On a discuté (cf. *ibid.*, p. 402) sur la nature du serment prêté à Gebhard par Welf de Bavière et Berthold de Souabe. Le reçoit-il comme évêque de Constance ou comme légat pontifical ? Aucun texte ne permet de se prononcer formellement en faveur de l'une ou l'autre hypothèse, quoique la seconde paraisse plus plausible.

156. Ce caractère nouveau de la lutte a été fort bien mis en lumière par Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 861 et suiv.

157. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 403-406.

158. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 406-407 ; A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 426-429.

fâcheux symptômes ont dû s'esquisser, car l'évêque de Bamberg implore la présence du roi, toujours en Italie[159]. Rien de grave pourtant ne se produit encore : il manque à l'opposition saxonne un chef qu'elle va trouver, au début de 1094, en la personne du nouvel évêque d'Halberstadt, Herran, dont Urbain II fera bientôt un légat pontifical[160]. Avec lui la Saxe se réveillera de sa torpeur et coordonnera son action avec celle de la Bavière, de la Souabe, de la Lorraine, toutes régions qui échappent à l'autorité de Henri IV.

RETOUR D'URBAIN II A ROME (NOVEMBRE 1093)

Au moment où l'Italie rejette Henri IV et où l'Allemagne elle-même manifeste quelques velléités d'indépendance, Urbain II rentre à Rome et porte au schisme un coup décisif. Depuis la fin de l'année 1090, il n'avait pas quitté l'Italie normande où il apprit successivement les échecs de Mathilde, puis sa victoire à Canossa et la retraite de l'armée germanique. Malheureusement ses alliés, s'ils lui ont offert la plus généreuse hospitalité, n'ont pu lui être d'aucun secours effectif : la crise politique ouverte par la mort de Robert Guiscard n'est pas encore dénouée en 1093 ; à la faveur d'une maladie du jeune duc, son demi-frère Bohémond s'est fait reconnaître en Calabre et il a fallu, une fois de plus, l'intervention de Roger de Sicile pour rétablir une paix toujours fragile[161].

Ces événements ont peut-être contribué à retarder le retour du pape à Rome. C'est seulement en octobre 1093 qu'Urbain II, par Ceprano, Alatri, Anagni, s'achemine vers sa capitale où il arrive, entre le 20 et le 24 [162]. Voulant éviter toute effusion de sang, il n'essaie pas de pénétrer au palais du Latran, toujours au pouvoir des partisans de Clément III[163]. Pendant tout l'hiver, il se contente de l'hospitalité de Jean Frangipani et c'est seulement un peu avant Pâques (1094), qu'il peut, grâce à une trahison, reprendre possession de la résidence pontificale où il se maintiendra désormais sans trop de peine[164].

---

159. On trouvera cette lettre dans le *Codex Udalrici*, n° 87 (*Monumenta Bambergensia*, p. 87-92).

160. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 420-421.

161. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 299-301.

162. Jaffé-Wattenbach, p. 5492 et suiv.

163. Yves de Chartres, qui était alors auprès de lui, témoigne (*epist.* 27) que les choses se sont passées pacifiquement.

164. Cf. Geoffroy de Vendôme, *Epist.* I, 8, qui raconte comment le pape, dénué de tout, ne put trouver ce qui était nécessaire pour payer la trahison du chef guibertiste installé au Latran et comment il facilita lui-même la solution de l'affaire en donnant à Urbain II une somme d'argent, ainsi que des chevaux et des mules.

CONSÉQUENCES DE LA VICTOIRE D'URBAIN II

Malgré les difficultés rencontrées à Rome par Urbain II, jamais, depuis la rupture du Sacerdoce avec l'Empire, la situation de la papauté ne s'est présentée sous un jour aussi favorable : l'offensive allemande en Italie est brisée et l'antipape totalement discrédité. L'Église romaine peut dès lors revenir à son but initial qu'elle n'a pas perdu de vue et donner une impulsion nouvelle à la réforme ecclésiastique. Aussitôt après son retour à Rome, Urbain II, *Gregorii pedisequus*, signifie au monde chrétien qu'il est dominé par les mêmes préoccupations religieuses que son prédécesseur, en renouvelant et en mettant au point la législation grégorienne approuvée par les conciles romains de 1074 et de 1075. Dans le courant de l'été de 1094, il quitte de nouveau sa capitale, mais cette fois de son plein gré, séjourne quelque temps en Toscane, puis, en février 1095, il gagne Plaisance où il a convoqué en concile les évêques de tous les pays[165]. Le 1er mars, a lieu la séance d'ouverture : près de quatre mille clercs et de trente mille laïques ont répondu à l'appel pontifical ; l'affluence est telle que les églises ne suffisent pas pour contenir l'assistance et que l'on est obligé de délibérer en plein air[166].

LES CONCILES RÉFORMATEURS

Ces grandes assises de la chrétienté occidentale ont été précédées par des synodes nationaux qui les ont en quelque sorte préparées. En 1094, au cours de la Semaine Sainte, Gebhard de Constance a réuni les prélats allemands dans sa ville épiscopale et fait approuver les condamnations portées par Grégoire VII contre le nicolaïsme et la simonie, avec défense aux fidèles d'assister aux offices célébrés par les clercs coupables[167]. Le 16 octobre de la même année, Hugue de Lyon, de nouveau chargé des fonctions de légat pour la France, a obtenu le même vote du synode d'Autun[168]. A Plaisance, Urbain II renouvelle, sous une forme plus solennelle, les décrets constitutifs de la réforme de l'Église. De plus, tout en maintenant les sentences de son prédécesseur, il fixe la jurisprudence romaine sur certains points qui avaient donné lieu à controverse, en particulier sur la question des ordinations conférées par les évêques simoniaques : le concile, après avoir affirmé la

---

165. Sur l'itinéraire d'Urbain II, voir : Jaffé-Wattenbach, 5526 et suiv.
166. Cf. Bernold de Constance, a. 1095.
167. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 427-431 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 382-383.
168. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 387.

nullité de toutes les consécrations où l'argent est intervenu, admet au contraire par concession que la consécration par un simoniaque d'une personne élue sans simonie conserve tout son effet, lorsque celle-ci ignorait l'indignité du consécrateur ; de même celui qui, avant une acquisition simoniaque, a été ordonné canoniquement, doit conserver son rang, s'il rend ce qu'il a acquis à prix d'argent, à moins qu'il ne s'agisse d'une haute dignité de l'Église[169].

On remarquera le caractère très modéré de ces canons de Plaisance. Ils sont l'expression de la volonté conciliatrice d'Urbain II qui s'est formulée dès le début du pontificat dans la lettre déjà citée à Gebhard de Constance[170] et que les tribulations des années précédentes n'ont pu émousser. Le pape n'a cessé d'ailleurs de promouvoir, sur les délicats problèmes soulevés à Plaisance, les recherches des théologiens dont les conclusions ont le plus souvent concordé avec sa propre manière de voir. Sans doute, parmi ceux-ci, il subsiste encore des intransigeants comme l'évêque de Sutri, Bonizon, auteur du *Liber de vita christiana*, pour qui les ordres conférés par un prélat simoniaque ou même simplement excommunié sont nuls en tout état de cause[171]. Par contre, le cardinal Deusdedit en Italie, Bernold de Constance en Allemagne, tout en prônant le maintien des censures qui frappent les schismatiques, inclinent à faciliter le retour dans le giron de l'Église de ceux dont la complicité est inconsciente ; c'est leur thèse que traduisent les canons de Plaisance[172].

Ceux-ci ont été renouvelés à plusieurs reprises au cours des années suivantes et jusqu'à la fin du pontificat les synodes réformateurs se succèdent à de brefs intervalles. De Plaisance, Urbain II se rend en France, préside à Clermont-Ferrand, en novembre 1095, un nouveau concile général qui confirme les décisions précédemment adoptées, en même temps qu'il étend à tout l'Occident les institutions de paix et décrète la croisade[173]. D'autres assemblées, tenues en présence du pape et dirigées par lui, à Nîmes (juillet 1096), au Latran (janvier 1097),

---

169. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 394-395. Sur cette question des ordinations simoniaques, cf. L. Saltet, *Les réordinations*, p. 218-257.

170. Cf. *supra*, p. 433-434.

171. Sur les théories de Bonizon, voir : Paul Fournier, *Bonizo de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde* dans *Bibl. Éc. des Chartes*, t. LXXVI, 1915, p. 276 et suiv.

172. C'est en 1094 que Deusdedit a publié son traité *Contra invasores et symoniacos et reliquos scismaticos*, qu'on trouvera dans les *Libelli de lite*, t. II, p. 300-365. La même année, Gebhard de Constance a demandé à Bernold une véritable consultation canonique dont le légat et le pape ont adopté les conclusions.

173. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 399-403. Sur les institutions de paix, cf. *supra* p. 189. Il sera question de la croisade au chapitre VIII.

à Bari (octobre 1098), de nouveau au Latran (après Pâques 1099), ont édicté une série de mesures qui, complétant celles de Plaisance et de Clermont, sont destinées à assurer le rayonnement de la morale chrétienne parmi les clercs et aussi parmi les laïques que certains canons, relatifs au meurtre, au rapt, au mariage, visent très directement[174].

LE SACERDOCE ET L'EMPIRE DE 1095 A 1099

Cette activité réformatrice est l'indice d'une accalmie dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. Il ne saurait pourtant être question de paix définitive ni même de trêve momentanée. Henri IV n'esquisse pas le moindre geste de soumission et, malgré ses échecs militaires ou diplomatiques, ne considère pas la partie comme perdue. Peu de temps après le concile de Plaisance, il apprend que le jeune Welf, déçu par son mariage avec Mathilde dont il ne peut attendre ni postérité ni accroissement de puissance pour sa maison, abandonne l'épouse à laquelle il n'a jamais été uni que devant l'Église. Persuadé que la comtesse, privée de l'appui bavarois, ne pourra résister à une poussée germanique, le roi attaque Nogara, mais c'est un nouvel échec qu'il lui faut enregistrer[175]. Décidément il ne réussit pas à arracher l'Italie du Nord à l'influence pontificale ; au Sud, son fils révolté, Conrad, vient d'épouser une fille du comte de Sicile, Roger, ce qui ne peut manquer d'affermir encore la situation du Saint-Siège dans la péninsule[176]. Il vaut mieux regagner l'Allemagne et, tandis qu'à l'automne de 1096, Urbain II, après son voyage triomphal outre monts, rentre dans sa capitale où le château Saint-Ange, toujours aux mains des guibertistes, ne tardera pas à lui revenir, Henri IV fait ses préparatifs de départ ; en 1097, peu après Pâques, il repasse les Alpes et rallie son royaume de Germanie[177].

De ce côté la situation n'est pas beaucoup plus brillante. L'effort méthodique de Gebhard de Constance, secondé par les moines de Hirschau, a porté ses fruits : les évêques abandonnent le schisme. Déjà Bennon de Meissen a reconnu Urbain II et, avec lui, Richer de Verdun, Emehhard de Wurtzbourg, Otton de Strasbourg. Bientôt ce sera le tour de Ruthard de Mayence, d'Hermann d'Augsbourg, de Rupert de Bamberg[178]. A défaut de l'épiscopat, Henri IV peut-il compter sur les

174. On trouvera les canons de ces conciles dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 447 et suiv.
175. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 447.
176. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 301.
177. Sur l'itinéraire de Henri IV, voir : Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 469-473.
178. Ce fait a été fort bien mis en lumière par Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 873-874.

seigneurs laïques ? Sans doute le vieux Welf IV, déçu dans ses rêves d'extension en Italie, ne demande-t-il pas mieux que de s'entendre avec lui, mais Welf V, malgré la promesse que lui fait le roi de lui laisser la Bavière, ne manifeste aucun empressement à suivre son père ; les autres princes, profondément travaillés par le légat, se montrent tièdes et peu enclins à un rapprochement qui ne leur rapporterait sans doute que l'anathème pontifical[179]. Au dehors, Henri IV essaie sans beaucoup plus de succès de se ménager l'alliance de la Hongrie où Coloman a succédé à Ladislas (29 avril 1095) ; il offre son amitié au nouveau souverain, mais celui-ci a été mis en garde par le pape contre les dangers qui pourraient résulter pour lui d'une adhésion au schisme impérial[180] ; aussi se tient-il sur une sage réserve. En Bohême les dispositions sont meilleures : Bretislas, très préoccupé d'assurer sa succession à son jeune frère Borivoi, recherche l'appui du roi de Germanie avec lequel il aura, à Ratisbonne, le 19 avril 1099, une entrevue des plus cordiales[181].

Dans l'ensemble, en Allemagne, toutes les positions sont maintenues de part et d'autre : En Italie, la situation de la papauté est plus forte que jamais. A Rome, les guibertistes perdent chaque jour du terrain : la mort, en 1097, d'Otton de Sutri, neveu de l'antipape, leur enlève un précieux appui dans la campagne ; en 1098, Urbain II recouvre la possession du château Saint-Ange[182]. Au Nord, la rupture du mariage de Mathilde avec Welf n'a apporté aucune modification notable. Au Sud, Urbain II, au cours d'un voyage dans l'Italie méridionale, a rencontré, à Salerne (juillet 1098), le comte Roger de Sicile et l'autre Roger, duc de Pouille : avec le premier il a aplani toutes les difficultés pendantes et resserré, de ce fait, une alliance précieuse pour la papauté ; il a cherché d'autre part, mais sans grand succès, à rétablir la paix dans les États du second dont le mauvais gouvernement avait provoqué des insurrections[183]. A l'exception de Venise, avec laquelle Henri IV, au moment de son départ, a renoué les traditionnels liens d'amitié, toute l'Italie est groupée autour du Saint-Siège.

---

179. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. IV, p. 460 et suiv., et t. V, p. 22 et suiv.
180. Jaffé-Wattenbach, 5662.
181. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 63-65 ; Bretholz, *Geschichte Böhmens und Mährens*, p. 190.
182 Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 13-14 et 44-45.
183. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 301 et suiv. Amalfi, en 1096, s'était proclamée indépendante et c'est seulement en 1100 que Roger réussira à la reprendre. Sur les rapports d'Urbain II avec Roger de Sicile, voir l'article cité plus haut de Jordan où l'on verra comment a été réglée par un véritable concordat la question de la légation sicilienne qui divisait le pape et le comte.

MORT D'URBAIN II (29 JUILLET 1099)

Urbain II est mort le 29 juillet 1099. Son pontificat, après de rudes épreuves au début, a été jalonné, au cours des dernières années, par une série de triomphes. En 1099, le schisme impérial est virtuellement terminé et Clément III ne compte pour ainsi dire plus de fidèles, tandis que, par un effet de la centralisation ecclésiastique, l'Église d'Occident se plie, beaucoup plus qu'autrefois, aux directions de la papauté, partout présente par les conciles et par les légats. Politiquement, l'Italie tout entière adhère à la cause romaine ; en Allemagne le parti grégorien, à peu près anéanti au temps de Victor III, regagne chaque jour du terrain. Enfin, quinze jours avant la mort d'Urbain II, la prise de Jérusalem (15 juillet 1099) est le plus splendide couronnement du pontificat : si la croisade a eu lieu et si elle a atteint son but, c'est avant tout, comme on le verra par la suite, parce qu'elle a été voulue, prêchée, organisée, dirigée par le grand pape français dont elle a été, à partir de 1095, la pensée dominante. Comme Henri IV, les autres rois d'Occident se sont tenus à l'écart du mouvement ; la gloire, qui jaillit du succès, auréole l'Église romaine, devenue, suivant l'expression de la diplomatique pontificale, la mère des nations aussi bien que des églises.

Urbain II a ainsi donné au Saint-Siège un prestige tel qu'il n'en avait jusque-là jamais connu, mais il ne lui a pas rendu la paix qu'il n'a cessé pourtant de souhaiter depuis son avènement. Henri IV a repoussé toutes ses avances et refusé une soumission qui ramènerait la concorde entre les deux grandes puissances spirituelle et temporelle ; il ne veut rien abdiquer des vieilles prétentions césaropapistes et s'entête à soutenir son antipape ; la lutte du Sacerdoce et de l'Empire continue.

IV. — La querelle des investitures au temps de Henri V (1100-1125)[184]

ÉLECTION DE PASCAL II (13 AOUT 1099)

Urbain II eut pour successeur le cardinal Renier qui fut élu, le 13 août 1099, sous le nom de Pascal II[185]. C'était un saint homme, originaire de la Toscane, que Grégoire VII avait tiré de sa

184. On consultera pour cette période, outre les ouvrages précédemment indiqués : G. Peiser, *Der deutsche Investiturstreit unter Kaiser Heinrich V bis zum päpstlichen Privileg vom* 3 avril 1111, Berlin, 1883; J. Röskens, *Kaiser Heinrich V und Papst Paschalis II von der Erteilung des Privilegs am* 13 *avril* 1111 *bis zum Tode des letzteren am* 21 *janvier* 1118, 1885; C. Willing, *Zur Geschichte*

solitude de Vallombreuse pour lui conférer la pourpre. Collaborateur aussi fidèle qu'effacé des papes qui se succédèrent sur le trône pontifical à la fin du XI^e siècle, il ne paraissait pas spécialement désigné pour assumer la lourde succession d'Urbain II. Il n'a pas la vaste intelligence de son prédécesseur et seules ses qualités morales lui ont valu la tiare. Cet ancien moine est un saint qui souhaite, avant toutes choses, le triomphe de la réforme de l'Église, mais il lui manque cette clairvoyance perspicace et décidée, cette souplesse d'esprit qui avaient permis sous le pontificat précédent de réaliser de si grandes choses. Sa timidité et son exclusivisme un peu rigide l'empêcheront de tirer parti d'une situation particulièrement brillante.

MORT DE CLÉMENT III (8 SEPTEMBRE 1100)

La mort d'Urbain II est en effet suivie, à un an d'intervalle, de celle de Clément III (8 septembre 1100)[186]. A Rome, les schismatiques essaient de donner un successeur à l'antipape en la personne de Thierry de Sainte-Rufine, mais celui-ci est saisi aussitôt par les orthodoxes et enfermé au monastère de la Cava. Une tentative en faveur d'Albert, évêque de Sainte-Sabine, aboutit au même insuccès L'unité de l'Église semble enfin rétablie[187].

ASSEMBLÉE DE MAYENCE (25 DÉCEMBRE 1100)

Le terrain paraissait propice à une réconciliation entre le Sacerdoce et l'Empire, et Henri IV ne pouvait songer à ranimer un schisme moribond. Aussi, dès qu'il apprend la mort de Clément III, le roi réunit-il à Mayence, au moment de Noël, une assemblée d'évêques et de princes qui conclut à l'envoi d'ambassadeurs à Rome « en vue de réaliser l'unité de l'Église et d'établir un pape selon l'élection des Romains et de toutes les églises[188] ».

Ce vœu traduisait de la part de l'épiscopat et des princes des dispositions pacifiques. Celles-ci n'ont trouvé aucun écho à Rome[189].

---

des Investiturstreits, Leipzig, 1896 ; Bernard Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II* et de *Philippe I^er*, Paris, 1907 ; M. Maurer, *Papst Calixt II*, Munich, 1886-1889 ; U. Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris, 1891 ; E. Bernheim, *Zur Geschichte des Wormser Concordates*, Göttingen 1877 et *Das Wormser Konkordat und seine Vorurkunden*, Breslau, 1906 ; M. Rudorff, *Zur Erklärung des Wormser Konkordates* dans *Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte*, Weimar, 1906 ; D. Schäfer, *Zur Beurtheilung des Wormser Konkordates*, Berlin, 1905. — On trouvera un bon nombre de textes intéressant cette période dans E. Bernheim, *Quellen zur Geschichte des Investiturstreites*, 2^e p., Leipzig, 1907.

185. Sur l'élection, voir le témoignage de Pascal II lui-même (Jaffé-Wattenbach, 5807). On trouvera les autres textes dans Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 78-79.

186. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 107.

187. Voir à ce sujet le récit de Pierre Pisan dans sa biographie de Pascal II et celui des *Annales Romani*.

188. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 102-103.

189 Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 881.

Dès le 18 janvier 1101, dans une lettre à Gebhard de Constance, Pascal II se révèle peu disposé à une réconciliation sur de telles bases[190]. La décision de Mayence n'impliquait-elle pas la réélection d'un pape déjà élu et cela sur l'invitation des délégués de l'empereur, ce qui était contraire aux principes grégoriens ? Il semble toutefois qu'avec un peu d'intelligence et de bonne volonté il eût été possible de trouver un compromis honorable qui eût rétabli la paix ardemment souhaitée.

DIFFICULTÉS DE HENRI IV EN ALLEMAGNE

Au lieu d'incliner vers cette solution raisonnable, Pascal II préfère exploiter les difficultés avec lesquelles Henri IV se trouve aux prises en Allemagne. Le 21 décembre 1100, le duc de Bohême, Bretislas, est mort assassiné. Son successeur, Borivoi, voit se dresser aussitôt devant lui son cousin, Ulrich de Brünn, qui prétendait lui aussi à l'héritage ; il consent à abandonner la Moravie à son rival, mais celui-ci revendique même la Bohême et il en résulte une guerre civile dont Henri IV ne peut se désintéresser[191]. Au même moment, à l'Ouest, Robert le Frison, comte de Flandre, revenu de la croisade, convoite Cambrai où l'évêque Vaucher, tout dévoué au roi, avait des difficultés avec ses diocésains qui l'obligèrent à ressusciter la commune créée en 1076 ; Henri IV est obligé de venir lui-même en Flandre en 1102 et de conclure avec Robert un arrangement dont on ne connaît pas la teneur exacte[192].

PASCAL II ET HENRI IV

Le pape a encouragé les ennemis de l'empereur : le 21 janvier 1102, au moment où Henri IV se prépare à attaquer la Flandre, il exhorte Robert le Frison à poursuivre partout ce prince, tête des hérétiques, lui affirmant que « rien ne pouvait être plus agréable à Dieu »[193]. Quelques semaines plus tard, le 12 mars, il réunit au Latran un concile composé surtout d'évêques italiens où il renouvelle l'excommunication qui pesait sur le roi, en même temps qu'il condamne l'investiture laïque[194]. Faut-il avec certains historiens[195] attribuer cette intransigeance combative à la haine de l'Allemagne ? Peut-être, au contraire, chez cet ancien moine, les motifs d'ordre religieux l'ont-ils emporté

190. Jaffé-Wattenbach, 5817. On a discuté sur la date de cettre lettre; il semble bien qu'il y ait lieu avec Buchholz (*Ekkehard von Aura*, t. I, p. 139) de la placer en 1101 et non pas en 1100, et qu'elle soit une réponse à l'assemblée de Mayence.
191. Sur cette querelle de succession, cf. surtout Bretholz, *op. cit.*, p. 190 et suiv.
192. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 128-130 et 151-155.
193. Jaffé-Wattenbach, 5889.
194. Hefele-Leclercq, t. V, 1re p., p. 474-475.
195. Cf. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 881-883 ; Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 172.

sur les conceptions politiques et Pascal II a-t-il voulu tout simplement signifier à Henri IV sa fidélité aux principes canoniques qui imposent une pénitence comme préface à toute absolution.

Henri IV a ainsi interprété l'attitude du pape : le 6 janvier 1103, en présence des grands dignitaires ecclésiastiques et laïques, il a formellement annoncé son intention de partir à Jérusalem, afin de se faire relever de l'excommunication et de rétablir la paix, qu'il reconnaissait avoir brisée, entre le royaume et le Sacerdoce[196]. Ces dispositions étaient-elles sincères ? Rien ne s'oppose à une telle hypothèse, mais, en raison de la duplicité dont Henri IV avait autrefois donné maintes preuves, la prudence, autant que l'expérience du passé, commandait à Pascal II d'attendre, d'observer, d'enregistrer les promesses de soumission et les manifestations de repentir, sans prononcer une absolution trop hâtive. Cette expectative s'imposait d'autant plus que Henri IV se montrait peu pressé de quitter son royaume ; à la fin de 1103 et au début de 1104, il est surtout occupé à rétablir la paix en Flandre et à affermir sur son siège épiscopal quelque peu chancelant l'évêque de Cambrai, Vaucher, ou encore à calmer l'agitation des Saxons[197]. Rien ne fait prévoir un prochain pèlerinage que la révolte du fils du roi, Henri, va empêcher pour toujours.

RÉVOLTE DE HENRI V

Henri avait été associé au pouvoir en 1098, sacré et couronné en 1099, mais écarté de toute participation effective au gouvernement. Ambitieux, autoritaire, dénué de scrupules et incapable de refréner ses passions, par-dessus tout impatient de régner, il quitta secrètement la cour, le 12 décembre 1104, entraînant à sa suite tous les mécontents saxons, souabes et bavarois[198]. Entre le père et le fils, animés des mêmes instincts, ce devait être un duel à mort, mais par là même la situation du Saint-Siège devenait tout à fait délicate : pasteur commun de tous les fidèles et garant de la paix chrétienne, le pape ne pouvait que se placer au-dessus de toutes les questions de personnes et travailler à l'apaisement d'un conflit douloureux. Or il faut reconnaître que, si telles ont

196. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 173-176.

197. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 179. — Il est à remarquer également qu'au moment où Henri IV se montre prêt à s'amender, le comte Henri de Heiligenberg chasse de Constance le légat Gebhard, sans que le roi ait rien fait pour l'en empêcher (cf. *ibid.*, p. 181-182) et que de Liége, où l'évêque Otbert lui était tout dévoué, part une violente attaque contre Pascal II, l'*Epistola Leodicensium adversus Paschalem papam* (*Libelli de lite*, t. II, p. 451-464), ce qui laisserait supposer un double jeu.

198. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 204-205.

pu être les intentions de Pascal II, pratiquement, il s'est laissé jouer par le futur Henri V et n'a pas su garder la neutralité.

PASCAL II ET HENRI V

Comme l'on pouvait s'y attendre, l'appui du pape fut ardemment recherché de part et d'autre. Henri V a très habilement joué de l'excommunication paternelle pour grouper autour de lui les partisans du Saint-Siège en Allemagne. De plus, à peine a-t-il manifesté sa révolte qu'il envoie une ambassade à Rome pour solliciter humblement l'avis de Pascal II au sujet de la validité du serment qu'il avait autrefois prêté à son père, en déclarant par surcroît qu'il n'acceptera le royaume qu'avec le consentement du pape. Pascal II se laisse prendre aux palinodies de cet insidieux jeune homme qui devait être son plus terrible ennemi : au lieu de réserver sa sentence, d'offrir son arbitrage, il félicite Henri V de ses sentiments d'obéissance, lui promet l'empire, lui envoie sa bénédiction apostolique[199]. Au moment de Pâques 1105, Henri V paraît en Thuringe, accompagné du légat pontifical, Gebhard de Constance, qu'il vient de rétablir sur son siège usurpé par l'intrus Arnold. Cette seule présence suffit pour rassurer les grégoriens de Saxe et de Bavière qui, avec une candeur enthousiaste, acclament le jeune prince, croyant que l'heure de la libération définitive a enfin sonné. Partout, à Erfurt, à Halberstadt, à Hildesheim, à Goslar, le fils rebelle reçoit des adhésions empressées ; dès le printemps de 1105, il a reconstitué autour de lui l'ancienne opposition saxonne[200].

GUERRE CIVILE EN ALLEMAGNE

Tandis que Henri V parcourait ainsi la Thuringe et la Saxe, Henri IV, fortifié sur la rive gauche du Rhin, se déclarait prêt à négocier et proposait de partager le royaume avec son fils auquel il promettait sa succession. Avec une hypocrisie consommée, Henri V répondit qu'il ne pouvait être question, pour le moment, que du rétablissement de l'unité de l'Église. L'attitude de Pascal II inclinait le vieux roi à craindre qu'une capitulation sans conditions n'entraînât sa déposition. Aussi préféra-t-il tenter la fortune des armes. Le 1er août 1105, il quitta Mayence, reprit Wurtzbourg sans difficulté, puis, se dirigeant

---

199. La lettre de Pascal II a été conservée par la chronique du Mont-Cassin, IV, 36. La date en a été très discutée. On ne peut la placer avec Jaffé-Wattenbach (6070) au début de 1106, ni admettre avec Henking (*Gebhard von Konstanz*, p. 91) qu'elle soit la combinaison de deux bulles, l'une de 1105, l'autre de 1106. Cf. à ce sujet Meyer von Knonau, *op. cit.*, p. 216, n. 8, et Peiser, *op. cit.*, p. 9-13. En réalité cette bulle est la conclusion naturelle de l'ambassade de Henri V et ne peut avoir été écrite que dans les premiers mois de 1105.

200. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 220-230.

vers le Sud, il rencontra près de Ratisbonne les troupes que son fils avait hâtivement réunies. D'un côté comme de l'autre, on ne demandait qu'à éviter une bataille : Henri IV souhaitait la paix et Henri V ne tenait pas à inaugurer son règne en versant le sang, mais, comme il voulait davantage encore vaincre et dominer, il chercha à s'emparer de son père par trahison. Son projet fut découvert : Henri IV n'eut que le temps de s'enfuir vers le Rhin où sa situation sembla très vite désespérée ; Henri V, qui l'avait suivi pas à pas, était arrivé à Spire et le sommait impérieusement de quitter Mayence. Menacé d'un côté par les Saxons, de l'autre par les Lorrains gagnés eux aussi à Henri V, le malheureux prince dut se réfugier au château de Hammerstein, puis à Cologne, tandis que son fils entrait à Mayence. Une diète solennelle y avait été convoquée pour prononcer, en présence des légats pontificaux, Gebhard de Constance et Richard d'Albano, la déchéance de Henri IV. Pour éviter l'irréparable, le roi sortit de sa retraite, offrit de comparaître devant l'assemblée et d'apporter sa soumission totale aux représentants du Saint-Siège. Henri V essaya sans succès de le détourner de ce projet ; il le fit alors saisir et le tint étroitement captif. Le tour était joué : en l'absence de l'accusé, l'assemblée de Mayence renouvela l'anathème contre Henri IV qui dut, de gré ou de force, remettre ses insignes royaux. Henri V fut couronné par l'archevêque Ruthard (5 janvier 1106) et une ambassade alla demander au pape de sanctionner une sentence promulguée au mépris des règles canoniques, puisqu'on avait délibérément refusé d'entendre l'accusé[201].

MORT DE HENRI IV (7 AOUT 1106)

Tandis que cette ambassade s'acheminait vers Rome, Henri IV, dans un dernier sursaut d'énergie, essaya de ressaisir sa couronne. Du château d'Ingelheim, où il était captif, il adressa aux habitants de Cologne un émouvant appel ; il pria aussi son parrain Hugue de Cluny, dont il avait déjà imploré le secours, de s'interposer auprès de Pascal II et de lui obtenir son absolution, puis il gagna Liége où l'évêque Otbert, qui avait réussi à détacher de Henri V le duc de Basse-Lorraine, Henri, organisait la résistance en sa faveur. A cette nouvelle, Henri V réunit une armée et vient occuper Visé d'où il est repoussé par Henri de Basse-Lorraine (22 mars 1106). Il se retire vers le Rhin, puis, au début de juillet, attaque Cologne dont les habitants

201. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 230 et suiv. Sur l'attitude de Pascal II, voir surtout la lettre à Ruthard, du 11 novembre 1105 (Jaffé-Wattenbach, 6059).

s'étaient prononcés en faveur de son père, mais il ne peut enlever la ville d'assaut ; la maladie qui décime ses troupes l'oblige à battre en retraite vers Aix-la-Chapelle. C'est alors qu'au moment où il voyait luire des possibilités de revanche, Henri IV succombe, le 7 août 1106, brisé par la fatigue et les émotions, après avoir confessé ses fautes à l'évêque de Münster, Burchard, et chargé ce prélat de remettre son anneau à son fils[202]. La crise du royaume germanique était terminée, mais la papauté allait trouver dans le nouveau roi, dont elle avait imprudemment servi les intérêts, le pire des adversaires. Dès 1107, la lutte du Sacerdoce et de l'Empire reprend avec âpreté.

PASCAL II ET L'INVESTITURE LAIQUE

Cette fois, la question du *dominium mundi* passe au second plan et c'est sur le terrain de l'investiture que l'on va s'affronter. Dès 1102, au concile du Latran, Pascal II a renouvelé la législation grégorienne[203]. Au lendemain de l'avènement de Henri V, le 22 octobre 1106, il tient non pas à Rome, mais à Guastalla, dans la Haute-Italie, un autre synode auquel assistent la plupart des évêques italiens, beaucoup de Français et même quelques Allemands. Là, après avoir prononcé l'absolution d'un bon nombre de prélats schismatiques dont les ordinations n'étaient pas entachées de simonie, il défendit aux clercs de recevoir l'investiture des mains d'un laïque, aux laïques de conférer l'investiture d'une dignité ecclésiastique quelconque, puis, pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas seulement d'une affirmation théorique, il prononça la déposition de l'archevêque de Trèves, Brun, coupable d'une infraction au principe[204].

Une telle attitude avait pour l'avenir une signification très nette : Pascal II n'entendait pas laisser tomber en désuétude la législation grégorienne, mais, comme en fait foi sa lettre du 11 novembre 1105 à l'archevêque de Mayence[205], il était prêt à examiner loyalement avec Henri V la question, objet de tant de controverses.

HENRI V ET LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

De son côté, Henri V avait, avant la mort de son père, manifesté le désir d'une entente sur ce même sujet. Cela ne l'empêcha pas, une fois en possession du pouvoir, de disposer des évêchés avec la plus audacieuse désinvolture, sans même requérir un

202. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 250 et suiv.
203. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 475-476.
204. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 496-497. Après une pénitence de trois jours, Brun fut réintégré et reçut même le *pallium* des mains du pape.
205. Jaffé-Wattenbach, 6050.

simulacre d'élection qui eût au moins sauvé les apparences ; en 1105, à Minden, à Wurtzbourg, à Ratisbonne, à Spire, à Salzbourg, il procède ainsi de sa propre autorité à des nominations sur lesquelles il était difficile au Saint-Siège de fermer les yeux[206]. Dans ces conditions, la rupture était fatale, à moins que l'on n'envisageât l'idée d'un compromis susceptible d'accorder les exigences réciproques.

LA THÉORIE FRANÇAISE DE L'INVESTITURE

Or cette idée était dans l'air depuis quelques années et elle était née en France où l'on avait trouvé une solution du problème de l'investiture qui, en laissant intacts les principes canoniques, accordait au pouvoir temporel certaines concessions.

La législation grégorienne, quoique conforme à la plus pure tradition de l'Église, en avait dépassé la lettre en excluant toute intervention des rois ou des seigneurs dans les élections épiscopales et en supprimant le *consensus* autrefois exercé par eux. Ce consentement, ne pouvait-on dès lors le rétablir, afin de donner aux princes temporels une légitime satisfaction ? Tel est le point de départ de la théorie exposée par l'évêque de Chartres, Yves, à la fin du pontificat d'Urbain II[207]. Pour Yves, l'investiture laïque ne viole pas les règles ecclésiastiques, tant qu'elle s'applique aux biens attachés à l'évêché ou à l'abbaye ; ce qui serait une hérésie, ce serait de croire qu'elle communique des pouvoirs sacerdotaux. Dès lors, ne réaliserait-on pas l'accord de l'Église et de l'État en admettant que le roi confère non pas la fonction pastorale, mais une simple investiture temporelle concernant uniquement les terres et autres revenus dont il a la propriété éminente ? C'était là une thèse hardie, allant à l'encontre de toutes les conceptions jusque-là en vigueur, d'après lesquelles l'évêché formait un tout indivisible et indissoluble. Toutefois, elle avait pour elle la tradition et elle était d'une application facile : clergé et peuple conservaient le droit d'élire, le métropolitain celui de consacrer, le roi se bornant à remettre à l'évêque, son vassal, les biens inhérents à sa fonction. Pascal II et Henri V ne pouvaient-ils négocier sur de telles bases un arrangement acceptable pour la papauté aussi bien que pour la royauté germanique ?

---

206. Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 889.

207. Sur les théories d'Yves de Chartres, voir : Esmein, *La question des investitures dans les lettres d'Yves de Chartres*, Paris, 1889 ; P. Fournier, *L'œuvre canonique d'Yves de Chartres et son influence* dans *Revue des questions historiques*, t. LXIII, 1898, p. 51-98 et 384-405 ; A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier, roi de France*, p. 439-440.

PASCAL II EN FRANCE

Au cours de l'année 1105, il avait été question d'un voyage de Pascal II en Allemagne pour régler l'affaire de l'investiture, mais, lorsqu'au concile de Guastalla les évêques renouvelèrent l'invitation de Henri V, le pape répondit qu'il abandonnait pour le moment ce projet auquel il avait paru tout d'abord acquiescer. Le chroniqueur Ekkehard d'Aura, auquel on doit ce renseignement, attribue le revirement pontifical à la crainte que le souverain inspirait à Pascal II[208]. Il paraît plus probable qu'avant d'entamer un si grave débat, Pascal II a voulu s'assurer une alliance et c'est sans doute pour cette raison qu'aussitôt après le concile de Guastalla, il se rend en France[209]. Suger, dans sa biographie de Louis le Gros, insiste sur la nécessité où se trouvait le pape de prendre conseil du roi de France et de son fils, à la suite des nouveaux outrages et des revendications pour l'investiture dont l'accablait le roi Henri[210]. Le roi Philippe Ier avait été, en 1104, relevé de l'excommunication qui l'avait frappé pour son union illicite avec Bertrade de Montfort[211] et son fils Louis, associé au pouvoir et conseillé par Suger, nourrissait envers le Saint-Siège des sentiments de déférence qu'il était opportun de mettre à profit.

Dès son arrivée aux confins du domaine royal, à La Charité-sur-Loire, Pascal II fut respectueusement salué par les envoyés des princes, mais, au lieu de se rendre directement à Saint-Denis, où ils l'attendaient, il passa par Chartres où il voulait sans doute s'entretenir avec l'évêque Yves du problème auquel il rêvait d'apporter une solution définitive. A Saint-Denis, où il arriva peu après Pâques (1107), les deux rois se prosternèrent devant le successeur de Pierre qui, après les avoir relevés, leur demanda d'aider l'Apôtre et son vicaire, comme l'avaient fait leurs prédécesseurs. On ne connaît pas avec exactitude les propos qui furent échangés, mais du récit de Suger se dégagent deux conclusions : le statut de l'Église de France fut réglé dans ses grandes lignes conformément aux idées d'Yves de Chartres et les rois promirent à Pascal II de l'aider, s'il en était besoin, contre Henri V[212].

ENTREVUE DE CHALONS-SUR-MARNE

En possession de cette promesse, Pascal II pouvait affronter le roi de Germanie et lui proposer une entrevue aux confins

208. Ekkehard d'Aura, a. 1106.
209. Pour son itinéraire, voir : Jaffé-Wattenbach, 6098 et suiv.
210. Suger, *Vie de Louis VI*, c. 10.
211. Sur la solution de l'affaire, voir : *Le règne de Philippe Ier*, p. 72-75.
212. Sur ces événements, voir : *Le règne de Philippe Ier*, p. 446-447 ; Bernard Monod, *op. cit.*, p. 53 et suiv.

de la France et de l'Allemagne. Henri V se contenta pour le moment d'envoyer une ambassade, composée de l'archevêque de Trèves, Brun, de plusieurs évêques et de quelques laïques, tels que les ducs Welf V de Bavière et Berthold de Zähringen. La rencontre eut lieu à Châlons-sur-Marne où Pascal II s'était avancé, accompagné de l'abbé de Saint-Denis, Adam, et de Suger. Celui-ci a rapporté le discours que tint Brun, délégué pour prendre la parole au nom de ses collègues : nécessité de prendre l'assentiment de l'empereur avant l'élection, obligation pour l'élu de venir, après la consécration, solliciter dudit empereur l'investiture par l'anneau et par la crosse, telles furent les deux revendications essentielles que l'archevêque présenta de la part de Henri V. Pascal II y opposa une fin de non recevoir absolue. « S'il n'est pas possible à l'Église, aurait-il fait dire par l'évêque de Plaisance, d'élire un prélat sans consulter l'empereur, elle se trouve subordonnée à lui comme une esclave et c'est pour rien que le Christ est mort. L'investiture par l'anneau et par la crosse, alors que de telles choses appartiennent aux autels, est une usurpation sur les droits de Dieu même[213]. »

Les deux thèses s'affrontaient avec une intransigeance qui ne laissait entrevoir aucune issue au conflit. En affichant sa prétention de conférer l'investiture par la crosse et par l'anneau, signes de la fonction sacerdotale, Henri V revendiquait des prérogatives spirituelles que le pape ne pouvait lui consentir. De plus ses représentants, au lieu de discuter la théorie pontificale et de chercher, au besoin avec la médiation française, un terrain d'entente, se retirèrent aussitôt après le discours de l'évêque de Plaisance, en proférant des menaces. « Ce n'est pas ici, dirent-ils, mais à Rome que se terminera la querelle. » Pascal II, animé d'un sincère désir de paix et soucieux d'éviter à l'Église romaine de sanglantes épreuves, essaya de renouer les négociations par l'intermédiaire du chancelier Adalbert auquel il proposa de « s'entretenir de ces questions sur un ton paisible et posé ». Ce fut peine perdue et, après avoir tenu un concile à Troyes (23 mai 1107), il regagna l'Italie[214].

DIFFICULTÉS DE HENRI V EN ALLEMAGNE

Au lendemain de l'entrevue de Châlons, Henri V, pour affirmer son droit de nommer les évêques, s'empresse de désigner lui-même Richard comme successeur à Richer, évêque de Verdun, mort le 8 mars 1107[215]. Il est fermement décidé à faire triom-

213. Suger, *Vie de Louis VI*, c. 10. Cf. *Le règne de Philippe Ier*, p. 447 ; B. Monod, *La question des investitures à l'entrevue de Châlons* dans *Revue historique*, t. CI, 1909, p. 80-87.

214. Suger, *loc. cit.*

215. *Gesta episcoporum Virdunensium*, c. XIV. Au début de 1107. Henri V avait de même nommé des évêques à Halberstadt et à Bâle, un abbé à Corvey.

pher ses idées par la force et, comme l'ont annoncé ses ambassadeurs, à vider à Rome même son différend avec le Saint-Siège. Seule la situation de l'Allemagne retardera de trois ans l'exécution de son dessein.

Bien que les partisans de Henri IV aient, au lendemain de la mort du roi, volé vers son fils pour lui apporter leur soumission empressée, il règne, à l'intérieur du royaume, un certain mécontentement, dû aux sanctions par lesquelles Henri V a assouvi sa rancune contre ses anciens adversaires. A l'Ouest, le roi n'est pas sûr de la Lorraine où il a persécuté Henri de Limbourg, le vainqueur de Visé, et il doit lutter aussi contre Robert de Flandre. A l'Est, il est obligé, en 1107, de parcourir la Thuringe et la Saxe[216]. Sur les frontières, des événements plus graves encore retiennent son attention : au Nord, les Slaves inquiètent les évêques de la province de Magdebourg qui sollicitent l'organisation d'une croisade contre eux[217], mais c'est surtout sur les limites orientales de la Germanie que le péril peut devenir grave.

LES PROBLÈMES BOHÉMIEN, POLONAIS ET HONGROIS

Depuis la mort de Bretislas II, la Bohême était déchirée par la guerre civile. Ulrich de Brünn, cousin du défunt, avait réussi à arracher l'investiture du duché à Henri IV, mais Borivoi, frère de Bretislas, n'entendait nullement renoncer à ses droits que l'empereur avait reconnus en 1099[218]. En 1102, les choses se compliquèrent du fait d'une querelle de succession analogue déchaînée en Pologne par la mort du duc Wladislas-Hermann : le fils de celui-ci, Boleslas III, vit aussitôt surgir un rival en la personne d'un bâtard, Zbigniev, que soutinrent Borivoi de Bohême et son cousin, Svatopluk, mais Borivoi, gagné par l'argent de Boleslas, ne tarda pas à se retirer. Furieux de cette défection, Svatopluk s'offrit comme chef aux opposants bohémiens et chercha à entraîner contre Borivoi le roi Coloman de Hongrie[219]. Il n'aboutit à aucun résultat jusqu'en 1107, mais, à cette date, il trouva un précieux appui chez le plus jeune frère du duc, Wladislas, qui, avec l'aide de Coloman, entra à Prague et se fit proclamer duc à son tour, tandis que Borivoi allait demander à Henri V de le rétablir. Celui-ci ne pouvait se désintéresser de l'anarchie bohémienne : il manda Svatopluk qui n'osa pas résister, le retint captif et fit rétablir Borivoi, après quoi il laissa partir son prisonnier

---

216. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 65-74.

217. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 79-81. — En 1110 (cf. *ibid.*, p. 121-122), les Slaves s'avanceront jusqu'à Hambourg et se retireront en emmenant de nombreux captifs.

218. Cf. *supra*, p. 447.

219. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 130-131 et 239-240 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 191-192.

avec lequel il s'était réconcilié ; celui-ci s'empressa de rentrer en Bohême et d'expulser Borivoi[220].

En 1108, c'est la Hongrie qui sollicite l'attention de Henri V. Le roi Coloman, depuis 1095, n'avait cessé d'affermir sa puissance ; en 1102, il avait joint à sa couronne celle de Croatie-Dalmatie et atteint les rives de l'Adriatique. Son différend avec son frère Almus servit de prétexte à une intervention germanique. Henri V descendit le Danube avec une armée imposante où figuraient un grand nombre d'évêques et de princes ; il fut rejoint par des contingents bohémiens que lui amena Svatopluk, décidément réconcilié avec lui, mais les choses allèrent très mal : Svatopluk fut rappelé en Bohême par une attaque de Borivoi que secondait Boleslas III de Pologne, allié de Coloman, et les Allemands n'arrivèrent pas à s'emparer de Presbourg. Coloman put même reprendre l'offensive et ravager la Moravie qui appartenait à Svatopluk[221].

L'échec germanique en Hongrie était dû en partie à la diversion polonaise en Bohême. Aussi, en 1109, Henri V voulut-il se venger de Boleslas III. Il était très encouragé par le demi-frère du duc, Zbigniev, qui lui laissa croire que l'expédition ne présenterait aucune difficulté. En réalité, il rencontra sur l'Oder une terrible résistance ; il finit par franchir le fleuve, mais ne put prendre Glogau et, harcelé sans cesse par l'armée polonaise dans sa marche sur Breslau, il dut battre en retraite. Au même moment, en Bohême, Svatopluk était assassiné et le pays plongé dans une effroyable anarchie : Wladislas, d'abord reconnu, se heurta presque aussitôt à Borivoi qui, aidé par Boleslas, réussit à s'installer à Prague. Henri V prit aussitôt le chemin de la Bohême où il arriva au début de janvier 1110, manda devant lui Borivoi et Wladislas, reconnut celui-ci et emmena son rival sous bonne garde au château de Hammerstein[222]. Cette fois, la paix paraissait enfin rétablie à l'Est ; malgré ses échecs successifs en Hongrie et en Pologne, Henri V pouvait, au début de 1110, annoncer aux Allemands son intention de descendre en Italie, afin d'y recevoir la couronne impériale. Il allait mettre à exécution la menace que ses ambassadeurs avaient proférée en quittant Châlons-sur-Marne.

CONCILE DU LATRAN (MARS 1110)

Pascal II ne s'était pas laissé émouvoir et n'avait pas cédé un pouce de terrain. Au concile du Latran (7 mars 1110), il a renouvelé

220. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 61-65 ; Bretholz, *op. cit.*, p. 192-194.
221. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 81-88.
222. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 94-103 et 112-113; Bretholz, *op. cit.*, p. 195-197.

l'interdiction de l'investiture laïque [223] et, répondant aux polémistes impériaux qui ont tenté d'édifier l'argumentation de leur maître sur un faux privilège d'Hadrien Ier[224], ses théologiens, comme Rangier de Lucques, ont défendu avec une fougueuse logique la thèse grégorienne et rappelé une fois de plus que l'empereur ne peut disposer de l'anneau, signe sensible du mariage mystique que l'évêque contracte avec son église au jour du sacre, ni du bâton pastoral à l'aide duquel il conduit son troupeau[225]. Rien ne laisse prévoir du côté du pape la moindre renonciation ni le moindre fléchissement.

HENRI V EN ITALIE

En août 1110, Henri V est prêt. Il franchit les Alpes au Grand Saint-Bernard avec une armée de trente mille hommes, et entre en Italie par Ivrée. Son apparition, en réveillant le souvenir des randonnées de Henri IV, provoque une véritable terreur. Les villes, à l'exception de Novare, se soumettent sans combat. A Roncaglia, le roi tient une assemblée solennelle, puis il franchit le Pô, séjourne trois semaines à Plaisance, parvient en Toscane sans que la comtesse Mathilde s'oppose à son passage, reçoit le même accueil empressé qu'en Lombardie, célèbre la fête de Noël à Florence, s'avance ensuite jusqu'à Arezzo d'où il envoie une ambassade à Pascal II[226]. Après cette marche triomphale, il ne doute pas de son succès : le pape est isolé et n'a pas un allié en Italie ; la comtesse Mathilde, pour des raisons qu'il est difficile de démêler, ne manifeste plus le même empressement pour la cause pontificale et reste neutre. Au Sud, Roger, duc de Pouille, est aux prises avec toutes sortes de difficultés intérieures ; en Sicile, le comte Roger Ier est mort (1101), et son fils, le jeune Roger II, placé sous la tutelle de sa mère Adélaïde, est trop faible pour se mêler aux querelles du Sacerdoce avec l'Empire[227]. Aussi Henri V va-t-il pouvoir exécuter froidement le plan qu'il a conçu avant de descendre dans la péninsule.

NÉGOCIATIONS DE SUTRI

D'Arezzo, continuant sa marche vers Rome, il se dirige vers Aqua-Pendente où il rencontre une ambassade envoyée au-devant de lui par le pape et d'où il adresse aux Romains un message du même style que ceux de son père lors des expéditions contre Grégoire VII : ce sont les mêmes protestations d'affection compatissante, les mêmes promesses de paix

223. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 508-510.
224. Cf. notamment le *Tractatus de investitura episcoporum*, œuvre d'un clerc de Liége, dans les *Libelli de Lite*, t. II, p. 495-504.
225. *Liber de anulo et baculo* dans les *Libelli*, t. II, p. 508-533.
226. Meyer von Knonau. *op. cit.*, t. VI, p. 129-137.
227. Cf. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 354-358.

et de justice, les mêmes regrets de n'avoir pu visiter plus tôt la Ville éternelle[228]. En même temps qu'il harangue les Romains, Henri V dépêche au pape une nouvelle ambassade, conduite par le chancelier Adalbert, qui, le 4 février 1111, se rencontre à Sutri avec les messagers de Pascal II. La conversation s'engage aussitôt. Les représentants du roi s'étonnent de ce que le pontife régnant ne veuille plus reconnaître l'investiture royale, admise pendant soixante-trois pontificats, et rappellent avec insistance que les évêques ont reçu de Charlemagne et de ses successeurs de magnifiques domaines qui justifient la prétention des souverains germaniques en matière d'élections épiscopales. Les envoyés de Pascal II répondent que, si telle est la raison d'être de la thèse royale, le pape est prêt à renoncer pour les évêques à tous les domaines, à tous les biens, à tous les revenus, en un mot à tous les *regalia* qu'ils tiennent des empereurs; et ils reçoivent aussitôt l'assurance que, si Pascal II exécute sa promesse, Henri V renoncera volontiers à l'investiture[229].

Le débat prenait une tournure inattendue. On s'acheminait vers cette séparation totale du spirituel et du temporel que, déjà sous Urbain II, le cardinal Deusdedit, dans son *Libellus contra invasores et simoniacos*, prônait comme le meilleur moyen de ramener le clergé à l'observation de son devoir sacerdotal, trop souvent délaissé pour le service de cour. On s'explique fort bien qu'une telle solution ait paru satisfaisante à ce moine tout épris d'idéal chrétien qu'était Pascal II. Dès 1102, dans une lettre à saint Anselme de Cantorbéry, ne dénonçait-il pas lui aussi le service féodal comme une atteinte à la liberté de l'Église[230]? En revanche, cet accommodement ne pouvait convenir ni au roi de Germanie, à qui la féodalité ecclésiastique, échappant aux lois de l'hérédité, avait rendu trop de services depuis un siècle et demi, ni aux évêques allemands, nommés par lui, qui n'avaient certes pas brigué leur fonction avec l'intention de renoncer aux biens de ce monde, de s'interdire toute vie fastueuse, de se confiner dans l'évangélique pauvreté. De là un malentendu fondamental que Henri V se réserve de dissiper à l'heure qu'il aura choisie.

CONCORDAT DE SUTRI (4 FÉVRIER 1111)

Pour le moment, il est préférable de laisser le candide Pascal II s'enfoncer dans ses illusions. Les ambassadeurs de

228. On trouvera le texte du message dans les *Constitutiones et acta imperatorum*, t. I, p. 134.
229. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 138 et suiv. Cf. aussi Gernandt, *Die erste Romfahrt Heinrichs V.*
230. Jaffé-Wattenbach, 5909.

Henri V concluent avec les envoyés pontificaux l'acte connu sous le nom de concordat de Sutri qui se présente sous la forme de deux déclarations, l'une du pape, l'autre du roi ; le premier, au nom des évêques, abandonne les biens ecclésiastiques et tous les *regalia* ; le second promet de se désintéresser des élections épiscopales et de l'investiture. Après la signature de la convention, Henri V vient lui-même à Sutri ; le 9 février, il ratifie les engagements acceptés de part et d'autre, sous réserve toutefois qu'ils seront consentis par les évêques allemands[231]. C'était là une perfidie : sûr que ceux-ci se révolteraient contre la clause qui les lésait dans leurs appétits matériels, le roi aurait un excellent prétexte pour imposer ses propres prétentions.

COURONNEMENT IMPÉRIAL DE HENRI V (12 FÉVRIER 1111)

Après avoir échangé des serments avec les ambassadeurs pontificaux, Henri V s'apprête à entrer dans Rome. Le samedi 11 février, il campe au Monte-Mario ; le dimanche 12, il jure de respecter les coutumes des Romains, puis il est conduit à Saint-Pierre suivant le cérémonial habituel. Arrivé devant la basilique, il prête serment, promet d'être à l'avenir le protecteur et l'ami du pape, de défendre l'Église romaine contre ses ennemis. Aussitôt, Pascal II le proclame empereur et le conduit à l'intérieur de l'église vers la table ronde de porphyre où se lisait la seconde oraison du couronnement. Auparavant, il se déclare prêt à exécuter la première partie du concordat de Sutri et interroge Henri V sur ses intentions quant à la seconde.

Le moment est venu pour le roi de découvrir son jeu. Au lieu de répondre à la question qui lui est posée, il demande au pape de donner connaissance de sa propre déclaration, ce qui est plus logique, puisque l'abandon des investitures est la conséquence de la renonciation pontificale aux *regalia* des églises. Pascal II s'acquitte de fort bonne grâce. Il lit un privilège conforme à l'acte de Sutri, où il énumère les inconvénients qui résultent pour la discipline ecclésiastique de la jouissance de biens matériels et proteste de son désir de revenir à la saine tradition. Il n'a pas terminé qu'un vif émoi se manifeste dans l'assemblée. Henri V, fidèle à l'attitude qu'il avait adoptée à Sutri, demande à conférer avec les évêques de son royaume avant de donner son approbation. Les rites du couronnement sont interrompus ; le roi se

231. Cette réserve est indiquée par le chroniqueur Ekkehard d'Aura auquel on doit la principale version de ces événements. Sur sa valeur, cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 147, n. 15.

retire avec les prélats, puis il revient et cette fois déclare le projet du pape inapplicable, hérétique même à certains égards. Pascal II est atterré ; il refuse de continuer la cérémonie. Henri V exige qu'elle soit reprise et, comme le pontife persiste dans son abstention, il va user de la force : tandis que dans la ville, où les nouvelles se propagent de bouche en bouche, l'émeute gronde déjà, il donne à ses soldats l'ordre de se saisir du pape et de l'emmener captif, avec les cardinaux parmi lesquels seuls les évêques d'Ostie et de Tusculum parvinrent à s'enfuir, dans un hôpital voisin de la basilique Saint-Pierre[232].

PASCAL II RECONNAIT L'INVESTITURE LAIQUE

L'attentat, froidement médité par Henri V, était consommé. Il s'agissait d'en tirer les conséquences nécessaires et, par la force, de contraindre Pascal II à couvrir de son assentiment les prétentions royales. Un moment, les Romains parurent réagir : à l'aube du lundi, ils attaquèrent les Allemands avec un tel élan qu'ils faillirent les chasser de Saint-Pierre ; Henri V, blessé au visage, fut un moment désarçonné et il aurait peut-être péri si, avec beaucoup de présence d'esprit, le comte Otton de Milan ne lui avait donné son propre cheval. L'armée germanique jugea plus sûr d'abandonner les abords de l'église et de se replier au nord du Tibre, vers une forte position d'où elle pouvait attaquer dans de meilleures conditions. Quant au pape, le roi, après l'avoir contraint à se dépouiller de ses vêtements pontificaux, l'avait fait conduire au château de Trébicum, d'où il le transféra, quelques jours plus tard, au camp allemand. Tandis que les Romains persévéraient dans leur résistance héroïque et que le cardinal Jean de Tusculum lançait de vains appels aux princes chrétiens, le malheureux Pascal II était pressé de reconnaître l'investiture laïque. Sous la menace de terribles représailles aussi bien contre les prisonniers que contre les églises, redoutant des maux pires encore, abreuvé de souffrances et d'humiliations, il finit par laisser tomber de ses lèvres ces simples mots *cogor pro ecclesiae liberatione* et promit de déclarer par un édit solennel que le roi avait le droit de donner l'investiture aux évêques et aux abbés élus sans simonie et librement, mais avec l'assentiment royal[233]. Le 11 avril, près du Ponte-Mummolo qui séparait les Allemands des

232. On a conservé sur ces faits une relation rédigée dans l'entourage du pape et une autre désignée sous le nom d'*Encyclica Heinrici*, qui constitue la version impériale. Entre ces deux textes il existe des divergences de détail, mais ils ne se contredisent pas sur les faits essentiels.

233. La parole du pape a été rapportée par la chronique du Mont-Cassin, IV, 40. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 165 et suiv ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re, p., p. 521 et suiv.

Romains, Pascal II et Henri V échangèrent des serments qui consacraient cette capitulation, puis le pape fit rédiger par notaire un privilège qui accordait au roi l'investiture des évêchés, après quoi on retourna à Saint-Pierre où se termina la cérémonie du couronnement[234].

PROTESTATION DE L'ÉGLISE

A ne considérer que les faits immédiats, le privilège de Pascal II consacrait la ruine de la réforme grégorienne et le triomphe de la thèse germanique : Henri V recevait le pouvoir d'investir des évêchés et des abbayes par la crosse et par l'anneau, c'est-à-dire au spirituel comme au temporel. De plus, en se pliant, sous le coup d'une rude nécessité, aux exigences impériales, Pascal II ramenait l'Église aux plus mauvais jours du césaropapisme, à l'époque où Henri III imposait au Saint-Siège sa volonté souveraine. Toutefois les événements allaient démontrer que depuis un demi-siècle il y avait quelque chose de changé. Le haut clergé, pénétré par la Réforme grégorienne, n'était plus disposé à accepter docilement pareille atteinte à son indépendance et à sa liberté. Lorsque la nouvelle de la capitulation de Pascal II se répandit à travers l'Occident, il y eut un véritable sursaut de la conscience chrétienne qui se traduisit par des protestations émues et indignées, aux formes variées, mais au but identique. Partout on comprit que l'avenir de l'Église était en jeu et qu'il fallait contraindre Pascal II à annuler un privilège arraché par la force.

EN ITALIE

Le mouvement se dessina d'abord en Italie et il partit du Mont-Cassin dont l'abbé, Brun, était en même temps évêque de Segni. Suivant la chronique de Pierre Diacre, ce personnage aurait immédiatement sommé Pascal II de rompre le traité conclu avec Henri V et, gagnant à sa manière de voir les cardinaux Léon d'Ostie et Jean de Tusculum qui avaient réussi à s'enfuir lors de l'échauffourée du 12 février, suscita la réunion à Rome, en juin 1111, d'une assemblée de mécontents qui blâma le pape d'avoir cédé[235]. Peut-être le chroniqueur a-t-il un peu exagéré les choses, car l'on a conservé plusieurs lettres de Brun de Segni dont le ton est très déférent à l'égard de Pascal II[236]. Du moins le problème de l'investiture laïque

---

234. On trouvera le texte des serments et du privilège de Pascal II dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1ère p., p. 524-526.

235. *Chronicon monasterii Casinensis*, IV, 42.

236. On trouvera ces lettres dans les *Libelli de Lite*, t. II, p. 563-565, mais leur éditeur, Sackur, les place à tort en février, alors qu'elles sont certainement postérieures aux événements romains de février-août. Sur Brun de Segni, voir surtout : Gigalski, *Bruno, Bischof von Segni, Abt von Monte Cassino* (1049-1123), *sein Leben and seine Schriften* dans *Kirchengeschichtliche Studien*, t. III, fasc. 4.

y est-il très nettement posé avec toutes les conséquences qu'il comporte dans le cas présent : à plusieurs reprises, le Saint-Siège a condamné l'investiture laïque ; tout ce qui va à l'encontre de cette législation est hérétique et, par conséquent, le privilège du 12 avril 1111, qui en est la négation, ne peut être accepté par l'Église, telle est la thèse de Brun de Segni[237]. Avec lui l'épiscopat italien prend position : il veut le maintien de la législation grégorienne et exige de Pascal II qu'il la confirme en réprouvant les engagements qui lui sont contraires.

EN FRANCE

Le clergé italien, tout en repoussant le privilège du 12 avril, tout en insinuant que le pape aurait pu résister davantage, ne s'insurge pas contre l'autorité de Pascal II. En France, l'opposition se montre beaucoup plus âpre et cela s'explique aisément. Les prélats français n'ont pas été, comme leurs confrères italiens, témoins des événements romains ; ils n'ont pas, comme eux, tremblé pour l'unité de l'Église et pour la vie de leur troupeau pastoral. D'autre part, ils sont profondément attachés aux idées grégoriennes qui, sous l'impulsion des légats pontificaux, en particulier de Hugue de Lyon, ont poussé très loin leurs racines. Par suite, ils jugent la situation d'un point de vue à la fois plus objectif et plus simpliste, sans en percevoir la cruelle complexité ; avec une sévérité ignorante et quelque peu injuste, ils ne retiennent à l'actif du pape que l'abandon du plus essentiel parmi les décrets grégoriens, si bien qu'au début leur protestation confinera à la révolte.

L'offensive partit à la fois de l'Ouest et du Sud-Est. Avant la fin de 1111, l'abbé de Vendôme, Geoffroy, adresse à Pascal II une lettre peu respectueuse où, après avoir rappelé que la barque de Pierre n'avait échappé au naufrage que par l'énergie de son pilote, il exprime la crainte que le successeur actuel de l'apôtre ne brise contre les écueils l'esquif où il a embarqué un nouveau Judas. « Le bienheureux Pierre, s'écrie-t-il, qui jadis se promenait au-dessus des flots, n'est-il pas maintenant enseveli sous ces flots ? » Appliquant à Pascal II la parole du psalmiste *Verba oris ejus iniquitas et dolus*, l'abbé de Vendôme n'hésite pas à affirmer que ce pontife n'est plus un pasteur, mais un loup nourri du sang de ses brebis, ou encore un « prophète corrompu par Satan », pour conclure qu'on ne peut s'attacher à lui « en fermant les yeux sur son impiété[238] ».

---

237. Telles sont aussi les conclusions de Placide de Nonantula dans son *Liber de honore ecclesiae*, rédigé à la fin de 1111 (*Libelli*, t. II, p. 568-639). Cf. Kayser, *Placidus von Nonantula, Ein Beitrag zur Geschichte des Investiturstreits*.

238. On trouvera cette lettre dans les *Libelli*, t. II, p. 680-683. Sur Geoffroy de Vendôme, cf Compain, *Étude sur Geoffroy de Vendôme*, Paris, 1891.

Geoffroy fut suivi par un certain nombre de prélats français, tels que Galon, évêque de Saint-Pol de Léon, et Robert, évêque de Paris, tandis que, dans les provinces de Lyon et de Vienne, Josseran de Lyon et Guy de Vienne prenaient l'initiative de convoquer leurs collègues à Anse pour juger le pape[239]. Ne s'acheminait-on pas vers une crise intérieure, pire que celle qu'avait déchaînée l'ambition de Henri V?

ROLE D'YVES DE CHARTRES

Le schisme fut pourtant évité grâce à Yves de Chartres qui sut faire prévaloir les avis de la prudence et de l'orthodoxie. Convoqué par Josseran au concile d'Anse, il refusa de s'y rendre avec ses collègues de la province de Sens et formula toutes sortes de réserves au sujet des thèses qui s'insinuaient dans la vallée du Rhône : « Pierre, écrivait-il à Josseran[240], n'a-t-il pas trois fois renié son maître, ce qui ne l'a pas empêché de rester apôtre et d'être chargé de la direction de l'Église ? » D'autre part, il était évident que Pascal II avait cédé à la violence, que par suite son adhésion à l'investiture laïque était sans valeur et que le pape ne manquerait pas, dès qu'il aurait recouvré sa liberté, de promulguer à nouveau la saine doctrine. Cette doctrine, Yves, afin d'éviter tout malentendu, s'empresse d'en rappeler les traits essentiels[241] : l'investiture laïque, dit-il une fois de plus, n'est pas une hérésie, à la condition que le roi ou seigneur qui la confère n'ait pas la folie de vouloir transmettre le Saint-Esprit ni la réalité du sacrement.

FIDÉLITÉ DE L'ÉGLISE AU SAINT-SIÈGE

Ainsi, grâce à Yves de Chartres, l'opposition française ne dégénéra pas en révolte et l'on se rallia au principe grégorien suivant lequel le pontife romain ne peut être jugé par personne. Des divers incidents provoqués par les événements de 1111 il ne subsistait qu'un mouvement spontané, unanime, ardent, indigné, en faveur du maintien de la législation édictée par Grégoire VII, mouvement qui s'étendit même à l'Allemagne où Conrad, archevêque de Salzbourg, quitta la cour et où le chancelier Adalbert essaya, sans grand succès, de ramener son souverain à plus de modération[242].

NOUVELLES DISPOSITIONS DE PASCAL II

En présence de l'opposition qui se manifestait un peu partout, la première pensée de Pascal II a été de remettre

239. Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 531.
240. Voir sa lettre dans les *Libelli*, t. II, p. 649-654.
241. Sur les idées d'Yves de Chartres, cf. *supra*, p. 455-456.
242. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. V, p. 265.

à d'autres le soin de redresser la situation[243]. Ses lettres de l'été et de l'automne 1111 trahissent une âme désolée et inquiète qui souffre de toutes les sévérités dont on l'accable et n'a d'autre souci que le bien des fidèles. Après avoir vainement cherché à attendrir l'empereur, auquel il confie, dans sa bulle du 26 octobre 1111[244], que les accusations dont il est l'objet lui font monter la rougeur au visage, il finit par céder aux sollicitations qui lui viennent de toutes parts, notamment à celles d'Yves de Chartres qui, avec une extrême délicatesse, s'est employé à éclairer cette conscience timorée, à raffermir ce tempérament incertain et timide. C'est en effet dans une lettre écrite à Yves à la fin de 1111[245] que Pascal II manifeste des dispositions nouvelles et confesse qu'il n'a cédé qu'à la force. Une lettre à Guy de Vienne[246] est plus explicite encore : le pape y annonce son intention formelle d'abroger et d'infirmer le privilège accordé à Henri V.

CONCILE DU LATRAN (MARS 1112)

Le 18 mars 1112, un concile s'ouvre au Latran. Plus de cent évêques sont présents ; à côté de nombreux prélats italiens, l'épiscopat français est représenté par Gérard d'Angoulême et par Galon de Saint-Pol de Léon. A la suite d'un exposé détaillé des événements de février-avril 1111, les derniers doutes se dissipent et, pour calmer les scrupules de Pascal II qui ne voulait pas violer le serment qu'il avait fait de ne pas excommunier Henri V, on se rallie à l'ingénieuse procédure imaginée par Gérard d'Angoulême. Le 23 mars, le pape affirme solennellement devant le concile qu'il s'en tient à la sainte Écriture, aux canons des apôtres, à ceux des quatre conciles œcuméniques de Nicée, Constantinople, Ephèse et Chalcédoine, aux décrets des papes, plus spécialement à ceux de Grégoire VII et d'Urbain II ; il loue ce que les uns et les autres ont loué, rejette ce qu'ils ont rejeté, défend ce qu'ils ont défendu, interdit ce qu'ils ont interdit. Après quoi et conformément à cette déclaration, le concile casse le *privilegium* ou, pour mieux dire, le *pravilegium* extorqué par Henri V[247].

---

243. Le fait est affirmé par Suger, *Vita Ludovici VI*, c. 10, et dans une lettre d'Hildebert de Lavardin (*Libelli*, t. II, p. 671). Pascal II, en juillet 1111, s'est retiré dans une des îles Pontines et n'est revenu au Latran qu'en octobre (J. W., 6305). Cf. Schum, *Kaiser Heinrich V und Papst Paschalis II im Jahre* 1112 dans *Jahrbücher Konigl. Akad. Erfurt*, nouv. série., t. VIII, 1877, p. 221.

244. Jaffé-Wattenbach, 6305.

245. Jaffé-Wattenbach, 6326.

246. Jaffé-Wattenbach, 6325.

247. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 532-534.

POLITIQUE CONCILIANTE DE PASCAL II

Ainsi la Réforme grégorienne se trouvait restaurée par la volonté concordante du Saint-Siège et de l'épiscopat. Cette solution digne et mesurée fut jugée insuffisante par quelques intransigeants : l'archevêque de Vienne, Guy, réunit dans sa métropole, le 16 septembre 1112, un concile qui déclara hérétique l'investiture laïque et jeta l'anathème sur Henri V[248], puis il demanda à Pascal II de confirmer ces décisions, ce qui jetait le pape dans un cruel embarras. Toute la politique pontificale tendait en effet, à cette date, à éviter un éclat de la part de Henri V : après la clôture du concile du Latran, Gérard d'Angoulême avait été envoyé en ambassade à la cour germanique pour notifier les canons romains et, malgré les murmures haineux de son entourage, l'empereur n'avait pas osé renouveler à l'égard du légat les sévices commis l'année précédente contre le pape[249]. Approuver le concile de Vienne, excommunier Henri V, c'était ressusciter le conflit et provoquer des représailles. Aussi, pour faire taire les passions intransigeantes, Pascal II confirma-t-il sous une forme vague les décrets de Vienne (20 octobre 1112) [250], mais il se garda bien d'excommunier Henri V auquel il importait de laisser éventuellement toute la responsabilité de nouvelles violences.

RÉVOLTE DE LA SAXE

Aussitôt après le concile du Latran (mars 1112), les partisans de l'empereur en Italie l'ont ardemment sollicité de revenir sans tarder dans la péninsule où sa présence leur paraissait indispensable[251]. Pendant quatre ans, la situation de l'Allemagne empêchera Henri V de répondre à ces pressants appels. Dès son retour, en juillet 1112, il a pu constater toutes sortes de symptômes fâcheux. La Saxe, dont l'opposition avait tant de fois paralysé les énergies de Henri IV lors de son conflit avec Grégoire VII, manifestait des sentiments d'inquiétude inspirés sans doute par l'absolutisme royal et par une politique religieuse peu respectueuse de la discipline catholique. Au printemps de l'année 1112, un incident va donner au mouvement qui couvait sourdement une allure de révolte[252].

Le 13 mai 1112, meurt le comte de Weimar, Ulrich, et sa maison

---

248. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 535-536.

249. Henri V, au dire des *Gesta episcoporum Engolismensium*, remit même des présents à Gérard, conformément à la tradition. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 234.

250. Jaffé-Wattenbach 6330.

251. Cf. les lettres d'Azzon, évêque d'Acqui, et de Bérald, abbé de Farfa, dans le *Codex Udalrici*, nos 161 et 162.

252. Sur les premières difficultés de Henri V en Saxe, cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 250 et suiv.

s'éteint avec lui. Henri V estime que ce fief doit faire retour au suzerain, c'est-à-dire à l'empereur, mais aussitôt le comte palatin Siegfried élève des prétentions et, ne pouvant obtenir satisfaction, il agit auprès du duc de Saxe, Lothaire, de plusieurs comtes, de l'évêque Reinhard d'Halberstadt qui se déclarent prêts à soutenir sa cause par les armes. Surpris et inquiet, Henri V invite les princes à comparaître devant lui à Erfurt le jour de Noël. Aucun d'eux ne répond à son appel. Il part aussitôt en campagne, incendie Halberstadt et détruit le château de Hornburg qui appartenait à l'évêque. Ce terrible exemple déconcerte les opposants. Successivement, l'évêque d'Halberstadt, le comte Louis de Thuringe, le duc Lothaire apportent leur soumission et l'ordre paraît rétabli. Henri V peut croire l'Allemagne pacifiée. Le 7 janvier 1114, il célèbre à Mayence son mariage avec Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier, à laquelle il était fiancé depuis longtemps déjà et qui venait d'entrer dans sa treizième année[253].

ÉCHEC DE HENRI V EN FRISE (MAI 1114

Malgré le calme apparent dans lequel se déroula cette cérémonie, la situation de l'Allemagne demeurait pour l'empereur un sujet d'inquiétudes : la Saxe se montrait défiante ; la Lorraine était troublée par la rivalité des évêques de Verdun avec les comtes de Bar ; sur l'Elbe, les Slaves s'agitaient ; au nord, les Frisons refusaient de payer tribut. En face de tant de périls, Henri V se voyait abandonné par les siens : son ami et son confident, l'archevêque Adalbert de Mayence, qu'il avait élevé à la dignité de chancelier, se séparait de lui pour des motifs d'ailleurs difficiles à saisir. Descendre en Italie, dans de telles conditions, l'empereur n'y peut songer. C'est vers la Frise qu'il se dirige en mai 1114 et, tandis que son rival, le duc Lothaire, se couvre de gloire au cours d'expéditions contre les Slaves de la Baltique, il éprouve un rude échec qui a dans toute la région rhénane un douloureux retentissement. L'archevêque de Cologne, Frédéric, quitte le camp impérial pour se placer à la tête de ses diocésains ameutés contre le souverain qui a conduit l'armée à un désastre. En Westphalie les comtes d'Arnsberg, en Lorraine le duc Godefroy et le comte Henri de Limbourg, se soulèvent et obligent Henri V à revenir [254].

GUERRE CIVILE EN ALLEMAGNE (1114-1115)

C'est alors la plus sauvage des guerres civiles qui commence. Henri V attaque Cologne ; Cologne le repousse

253. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 256 et suiv.
254. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 295-298.

avec pertes. Il veut semer l'effroi en saccageant la campagne avoisinante ; Cologne tient toujours et bientôt l'arrivée des comtes d'Arnsberg contraint les troupes impériales à la retraite. Au cours de cette retraite, Henri V apprend que tous ses châteaux des bords du Rhin ne sont plus qu'un immense brasier. Il rumine une sombre vengeance et dans une assemblée, tenue à Spire le 13 septembre 1114, élabore un plan d'attaque qu'il cherche aussitôt à exécuter. Le 1er octobre, il se fait battre à Andernach. A cette nouvelle, la région rhénane tout entière se soulève, tandis qu'en Saxe éclate avec fracas l'orage qui grondait depuis plusieurs mois[255]. Quand, à la fin de 1114, l'empereur fugitif arrive à Goslar où il a convoqué les évêques et les princes saxons, il constate non sans amertume qu'aucun d'eux n'a répondu à son appel ; l'archevêque de Magdebourg, Adelgot, qui s'était hasardé à venir, est saisi de panique, dès qu'il constate qu'il est seul, et il se retire aussitôt, ce qui lui vaut d'être déposé par l'empereur[256].

Henri V veut en finir avec cette nouvelle conjuration et effacer, du même coup, la fâcheuse impression produite par sa défaite d'Andernach. Il se précipite sur Halberstadt qu'il incendie pour la seconde fois. Les conjurés, surpris, songent à se replier sur la Thuringe. L'empereur cherche à leur couper la retraite : le 11 février 1115, il les attaque Welfesholz, entre la Saale et son affluent de gauche, la Wipper, malgré un temps effroyable. Après une bataille qui dure toute la journée, il doit abandonner la partie et s'enfuir vers le Rhin[257].

EXCOMMUNICATION DE HENRI V PAR LES LÉGATS PONTIFICAUX

Les deux défaites d'Andernach et du Welfeslholz ont ruiné l'autorité politique de Henri V en Allemagne et par là elles ont puissamment servi la cause du Saint-Siège. Les légats pontificaux, qui séjournaient aux portes de l'Allemagne, l'un en France, Conon de Préneste, l'autre en Hongrie, le cardinal Thierry, crurent que le moment était venu de faire expier à l'empereur les torts qu'il avait causés à l'Église romaine. Le premier lança l'excommunication contre lui, le jour de Pâques 1115, dans l'église Saint-Géréon de Cologne. Le second, vraisemblablement appelé par le duc Lothaire, vint à Goslar où il tint, le 8 septembre, un concile auquel assista un bon nombre d'évêques et de princes ; il prononça également l'anathème contre Henri V et promulgua les décrets

255. Au moment de son mariage, Henri V avait eu le tort de faire arrêter le comte Louis de Thuringe venu pour le saluer et cette maladresse avait suscité les colères des Saxons.
256. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 299-311.
257. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 321-325.

du dernier synode du Latran, puis il se rendit à Cologne pour y recevoir la soumission d'Adalbert, mais il mourut avant d'y arriver[258].

LES PROJETS DE HENRI V

Les évêques allemands avaient secondé ou même sollicité l'action des légats. Toute l'Allemagne ecclésiastique et laïque se dressait contre Henri V. Pourtant l'empereur ne perdait pas confiance. Il avait conçu un plan de salut que les circonstances s'étaient chargées de lui suggérer.

En août 1115, des messagers étaient venus d'Italie pour lui annoncer la mort de la comtesse Mathilde. Sans doute, par deux donations successives, l'une de 1080, l'autre de 1102, la veuve de Godefroy de Lorraine avait légué ses États au Saint-Siège, mais, à la fin de sa vie, elle s'était rapprochée de Henri V qu'elle avait rencontré à Bianello en 1111 au moment de son retour en Allemagne. L'empereur avait en Toscane des partisans qui lui conseillaient de recueillir sans tarder un héritage que le pape ne paraissait pas autrement disposé à lui disputer[259]. L'invitation était tentante, mais il fallait assurer la tranquillité de l'Allemagne pendant une absence qui pouvait se prolonger, si l'on essayait du même coup d'amener une réconciliation avec le Saint-Siège. Aussi Henri V convoque-t-il les princes à Mayence pour le 1er novembre, en leur annonçant un programme de réformes dont l'application permettrait de réparer les erreurs passées, mais, le 1er novembre, personne ne paraît dans la métropole rhénane. Une autre assemblée, convoquée à Spire pour le 10 décembre, ne réunit que quelques évêques et des laïques sans importance[260]. Le 2 janvier 1116, l'empereur est toujours dans cette ville, inquiet, indécis, incertain sur la marche à suivre : faut-il ajourner le voyage en Italie et en finir d'abord avec l'opposition allemande ou au contraire aller dans la péninsule, asseoir la domination impériale sur l'Apennin et, pour déjouer les plans des adversaires, négocier la paix avec le pape ? Après avoir hésité entre les deux partis à prendre, Henri V opte pour le second et, dépêchant au-devant de lui l'abbé de Cluny, Pons, qu'il a chargé d'une mission auprès de Pascal II, il gravit le Brenner. Au début de mars, il est à Trévise[261].

SECONDE EXPÉDITION DE HENRI V EN ITALIE

Pour témoigner de ses intentions pacifiques, il n'a emmené qu'une simple escorte d'évêques et de princes

258. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 552-553.
259. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 334-335.
260. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 335-339.
261. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VI, p. 356 et suiv.

avec laquelle, après avoir pris possession, à Padoue, de l'héritage de Mathilde, il visite ses nouveaux États, accompagné aussi de Boniface, marquis de Savone, de Renier, marquis de Montferrat, et d'autres seigneurs italiens[262]. Il ne rencontre nulle part la moindre résistance ; le rêve de son père et de son aïeul semble réalisé : l'Italie du Nord et du Centre subit l'hégémonie germanique.

CONCILE DU LATRAN (MARS 1116)

Il s'agissait maintenant d'obtenir le plus rapidement possible de Pascal II un arrangement qui, au prix de quelques concessions de pure forme, laisserait intactes les prétentions césaropapistes. Or le pape, fort cette fois de l'appui de l'Église, ne se montrait nullement disposé à des concessions contraires au droit canon. Le 6 mars 1116, au moment où Henri V entrait en Italie, un concile se réunissait au Latran et la législation grégorienne sur l'investiture était une fois de plus confirmée. Au cours des sessions suivantes, certains évêques, dont le légat Conon de Préneste, insistèrent pour que le pontife romain excommuniât l'empereur. Pascal II resta fidèle à son attitude de prudente réserve, et, comme Conon lui demandait de ratifier devant l'assemblée les actes de sa légation au cours de laquelle il avait jeté l'anathème contre Henri V, il répondit : « Ce que vous et les autres légats avez approuvé ou rejeté en vertu de mon autorité, je l'approuve et je le rejette pareillement[263]. » C'était là un moyen d'éluder la question : Conon devait être satisfait de cette réponse imprécise et, comme par ailleurs l'excommunication de Henri V n'avait pas été lancée sur l'ordre explicite du pape, elle ne pouvait lui être imputée.

PASCAL II QUITTE ROME

L'empereur séjourna assez longtemps dans la haute Italie et c'est seulement au début de 1117 qu'il se rapprocha de Rome. Instruit par l'expérience de 1111, Pascal II ne l'attendit pas et gagna Bénévent[264]. Cette retraite s'imposait d'autant plus que sa situation à Rome était précaire : le 30 mars 1116 le préfet de Rome était mort et le pape avait voulu lui donner pour successeur un fils de Pierleon qui lui était tout dévoué, mais un mouvement populaire se prononça contre son candidat et le fils du défunt fut installé malgré lui[265]. Dans de telles conditions, il était préférable de s'éloigner.

---

262. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 1-5.
263. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 553-557.
264. Pour son itinéraire, cf. Jaffé-Wattenbach, 6544-6545.
265. Voir le récit de ces événements dans Pierre Pisan et les *Annales Romani*.

HENRI V A ROME

Aussi Henri V entra-t-il dans Rome sans difficulté, mais, bien qu'il ait prétendu par la suite avoir reçu un accueil enthousiaste, il semble que Pierre Pisan ait plus exactement caractérisé sa réception par ces mots : *magnus apparatus, parva gloria.* Aucun haut dignitaire n'était là et, lorsque, le jour de Pâques, l'empereur voulut se faire couronner dans Saint-Pierre, il ne trouva, pour officier, que l'archevêque portugais Maurice, dit Burdin, alors à Rome : ce singulier prélat fut d'ailleurs excommunié par un concile, tenu à Bénévent, pour avoir usurpé, avec une rare inconvenance, un pouvoir qui ne lui appartenait pas. Quant à Henri V, le pape répondit froidement à ses avances et refusa toute entrevue avec lui[266].

MORT DE PASCAL II (21 JANVIER 1118)

Pendant l'été, Henri V s'éloigna de Rome. Pascal II s'en rapprocha alors et il y rentra le 14 janvier 1118. Quelques jours plus tard, il y mourait (21 janvier 1118),[267] laissant la réputation d'un pontife juste et bon, sinon toujours habile.

ÉLECTION DE GÉLASE II

Trois jours plus tard, les cardinaux-évêques proposèrent, pour succéder à Pascal II, Jean de Gaëte, chancelier de l'Église romaine, ancien collaborateur d'Urbain II et de Pascal II dont il avait, en 1111, partagé la captivité. Aussitôt acclamé par le clergé et par le peuple, le nouvel élu prit le nom de Gélase II[268].

On ne pouvait faire un meilleur choix : Gélase II joignait à une piété exemplaire et à des mœurs irréprochables l'esprit de décision qui avait manqué à Pascal II et qu'il allait manifester dès le lendemain de son avènement. Peu de papes ont reçu la tiare dans des circonstances aussi tragiques. A peine l'élection est-elle terminée que Cencius Frangipani enfonce les portes de l'église où elle a eu lieu, saisit le nouveau pontife à la gorge, le frappe avec violence et l'emmène prisonnier, mais cet attentat soulève l'indignation de la foule qui exige de Frangipani la libération de son captif. Gélase II est aussitôt conduit au Latran dont il prend possession. Comme il n'est que diacre, il ne peut être consacré sans avoir été au préalable ordonné. Or Henri V, à la nouvelle de la mort de Pascal II, s'est rapproché de Rome ; dans la nuit du 1er au 2 mars, il y pénètre subrepticement. Le pape a été informé : il quitte le

266. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 27 et suiv.
267. La date est donnée par Pierre Pisan et Foulque de Bénévent.
268. On connaît surtout cette élection par le récit du biographe de Gélase II, le diacre Pandolf.

Latran, se cache pendant toute la journée du 2, puis, dans la nuit du 2 au 3, au cours d'un orage épouvantable, il s'achemine vers le Tibre où une barque l'attend ; le 4, il est à Terracine, le 5 à Gaëte, sa ville natale ; il n'a plus rien à redouter[269].

L'ANTIPAPE GRÉGOIRE VIII

Henri V est déçu. Il cherche à intimider Gélase II : il le somme de rentrer à Rome pour y recevoir la consécration pontificale, il nommera lui-même un pape si l'élu des cardinaux n'obéit pas. Gélase II accepte le défi : il sait qu'il a derrière lui toute l'Église et qu'un antipape sombrera sous le ridicule. Il repousse les avances de Henri V auquel il se contente de faire connaître son intention de réunir à Milan ou à Crémone un concile où l'on essaierait de mettre fin au conflit qui depuis si longtemps opposait le Sacerdoce et l'Empire. Entêté et tenace, l'empereur fait élire et consacrer comme pape l'archevêque de Braga, Burdin, qui par ironie prend le nom de Grégoire VIII (8 mars 1118)[270].

EXCOMMUNICATION DE HENRI V ET DE GRÉGOIRE VIII PAR GÉLASE II

Gélase II ne se laisse toujours pas émouvoir : il écrit au clergé et au peuple de Rome pour les affermir dans leurs sentiments, aux fidèles de France pour leur signaler toutes les tares du pape impérial[271], puis, toujours calme, il gagne Capoue et, le 7 avril, lance l'excommunication contre Henri V et Grégoire VIII, en chargeant Conon de Préneste d'aller promulguer cette sentence en Allemagne[272]. Conon part aussitôt : le 19 mai, il est à Cologne où un concile, réuni par les soins de l'archevêque Frédéric et d'Adalbert de Mayence, prononce l'anathème contre l'empereur et ses partisans ; de là il va en Saxe et renouvelle la sentence à Fritzlar[273]. L'Allemagne est de nouveau en pleine effervescence, si bien que Henri V, craignant que son royaume ne lui échappe, s'empresse de quitter l'Italie (juin 1118), sans se soucier de l'infortuné Grégoire VIII qui juge plus sûr d'évacuer Rome où Gélase II rentre le 5 juillet 1118[274].

ÉCHEC DE HENRI V

La seconde expédition de Henri V en Italie se termine donc sur un échec : si elle a permis à l'empereur d'occuper les alleux et les fiefs de la comtesse Mathilde, elle n'a pas fait prévaloir la solution impériale du conflit qui divisait le

269. Pandolf, *Vita Gelasii II*.
270. Pandolf, *Vita Gelasii II* et *Annales Romani*.
271. Jaffé-Wattenbach, 6632 et 6635.
272. Jaffé-Wattenbach, 6642.
273. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 564-566.
274. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 73-78.

Sacerdoce et l'Empire. Henri V n'a pas obtenu le retrait des mesures qui annulaient le privilège de 1111 ni l'abandon par Pascal II, puis par Gélase II, des principes grégoriens. Dès lors n'est-il pas raisonnable de s'acheminer vers l'idée d'un compromis analogue à celui qui, sous l'influence d'Yves de Chartres, avait été, quelques années plus tôt, adopté en France ? Si indiquée que paraisse cette solution, trois ans seront encore nécessaires pour que l'on se résigne de part et d'autre à l'abandon des thèses intransigeantes et inconciliables.

GÉLASE II EN FRANCE

Il y a cependant un réel désir de paix, car sans elle le pape et l'empereur ne sauraient atteindre les buts qu'ils poursuivent à l'intérieur de l'Église et de l'État. Dès son avènement, Gélase II a vu que cette paix ne pourrait être obtenue qu'au prix d'une médiation et telle a été sa pensée lorsque, quittant Rome, le 2 septembre 1118, à la suite d'une émeute (21 juillet 1118), il se dirige vers la France, au lieu de chercher asile dans l'Italie méridionale. Le roi Louis VI n'avait cessé de manifester envers le Saint-Siège des sentiments de respectueuse amitié et le régime de l'investiture préconisé par Yves de Chartres fonctionnait dans ses États à la satisfaction des deux parties en présence.

Par Pise et Gênes, puis par Marseille et Saint-Gilles, le pape s'achemine vers Maguelone où il est salué par une ambassade française que conduisait l'abbé de Saint-Denis, Suger[275]. Il fut convenu qu'une entrevue entre Gélase II et Louis VI aurait lieu à Vézelay et le pontife, sans s'attarder davantage, prit la route du Nord[276].

MORT DE GÉLASE II (29 JANVIER 1119)

Il traversa successivement, Montpellier, Avignon, Orange, Saint-Paul Trois-Châteaux, Le Puy, Lyon, Mâcon et arriva à Cluny où il succomba le 29 janvier 1119[277]. Cette mort de Gélase II loin de Rome, en un moment où les cardinaux-évêques étaient dispersés, créait toute sortes de difficultés pour l'élection du successeur. Lambert d'Ostie et Conon de Préneste, qui se trouvaient au chevet du pontife mourant, prirent sur eux de désigner le nouveau pape, quitte à faire ratifier ensuite leur choix par l'évêque de Porto, Pierre, resté à Rome pour y représenter Gélase II, et à solliciter par son intermédiaire l'adhésion du clergé et du peuple. Ils choisirent l'archevêque de Vienne,

---

275. Sur l'itinéraire de Gélase II, cf. Jaffé-Wattenbach, 6651 et suiv.
276. Voir le récit de l'entrevue dans Pandolf, *Vita Gelasii II*, et Suger, *Vita Ludovici VI*, c. 27.
277. Jaffé-Wattenbach, 6664 et suiv.

Guy, dont ils notifièrent l'élection à Rome et, le 1er mars 1119, Guy fut acclamé dans la basilique de Saint-Jean de Latran sous le nom de Calixte II[278].

CALIXTE II

Sans attendre le résultat de cette consultation, on avait procédé à la cérémonie du couronnement dans la cathédrale de Vienne et Calixte II avait aussitôt pris en mains le gouvernement de l'Église. En choisissant Guy de Vienne, Conon et Lambert avaient été en somme fort bien inspirés. Issu de la vieille famille des comtes de Bourgogne, apparenté à l'empereur, archevêque depuis 1088, mêlé de très près aux événements qui avaient accompagné la crise de 1111, il avait tout à la fois de l'expérience et de l'autorité. Quoique disciple de Hugue de Lyon et de tendances plutôt intransigeantes, il avait cependant assez de souplesse et assez de sens chrétien pour pouvoir évoluer, s'il était nécessaire, vers des conceptions plus modérées ; son extraordinaire activité devait être précieuse à l'Église romaine en une heure qui s'annonçait décisive.

Dès son avènement, Calixte II n'a qu'une idée, celle de négocier une paix honorable entre le Sacerdoce et l'Empire. Comme son prédécesseur, il veut s'appuyer sur la France : l'entrevue projetée par Gélase II avec Louis VI aura lieu et elle sera suivie, le 18 octobre, d'un concile, à Reims, où seront invités les évêques allemands[279].

L'ALLEMAGNE APRÈS LE RETOUR DE HENRI V

La situation de l'Allemagne devait incliner l'empereur à une réconciliation avec le Saint-Siège. A son retour d'Italie, il a trouvé une situation très troublée : la Saxe n'a cessé de s'agiter pendant son absence et la défection d'Adalbert de Mayence, auquel il a décidément retiré la charge de chancelier, a maintenu la guerre civile dans les pays rhénans. En 1117, de rudes combats ont eu lieu dans la région de Mayence que le duc Frédéric II de Souabe, chargé du gouvernement de l'Allemagne en l'absence de l'empereur, a ravagée, sans pouvoir s'emparer de la célèbre ville métropolitaine. En 1118, Adalbert, prenant à son tour l'offensive, a détruit Oppenheim qui appartenait à Frédéric. L'arrivée de Henri V, au mois de juillet, rétablit un calme provisoire, mais l'opposition est loin d'être réduite et la situation n'est pas meilleure qu'en 1116. Au même moment, du côté de l'Est, le jeune roi Étienne II de Hongrie, qui, en 1114, a succédé à Coloman, attaque les Allemands dans la région de la Leitha. Fort heu-

278. Ulysse Robert, *Histoire du pape Calixte II*, p. 45.
279. Les convocations sont parties de Brioude les 4 et 6 mai. Cf. Jaffé-Wattenbach, 6693.

reusement pour Henri V, il s'est brouillé avec le duc Wladislas II, si bien qu'avec le concours d'un contingent bohémien le marquis Liupold repousse les Hongrois. Cette offensive n'en rappelle pas moins à Henri V l'instabilité des frontières orientales de l'Empire[280].

Aux menaces de guerre civile et étrangère s'ajoutent de non moins fâcheuses perspectives du côté de l'Église allemande. Il est clair que l'esprit de la réforme grégorienne s'implante de plus en plus parmi elle. Certaines élections épiscopales rendent cette vérité évidente : à Osnabrück, Godescalc est régulièrement remplacé par le doyen du chapitre, Thiethard, bien que Henri V ait désigné de son côté Conrad, doyen d'Hildesheim. A Liége, après la mort d'Otbert, l'empereur a nommé l'archidiacre Alexandre dont il a vraisemblablement reçu une somme d'argent, mais l'église a vomi cet intrus auquel une élection canonique oppose le frère du comte Godefroy de Namur, Frédéric connu pour sa foi et sa piété. A Magdebourg, Adelgot meurt le 12 juin 1119 et son successeur, Roger, régulièrement désigné, refuse obstinément de recevoir l'investiture des mains de Henri V[281].

ASSEMBLÉE DE MAYENCE (24 JUIN 1119). Calixte II est donc secondé par le haut clergé allemand qui se conforme strictement à la discipline romaine. Cette attitude a dû faire réfléchir l'empereur qui, pour la première fois, au printemps de 1119, traduit par un acte positif son désir de paix. Il convoque les princes allemands pour le 24 juin dans la région de Mayence, afin, disait-il, de chercher les moyens de rétablir la concorde avec ses sujets et avec l'Église. En présence de telles dispositions, les princes, au lieu de s'enfermer, comme les années précédentes, dans une abstention dédaigneuse, se rendent à l'appel de leur souverain. L'assemblée donne de bons résultats. On convient tout d'abord d'une restitution mutuelle des terres qui avaient été prises de part et d'autre au cours de la guerre civile. On manifeste aussi la volonté d'aboutir à la paix religieuse et, en présence d'ambassadeurs de Calixte II venus pour notifier l'avènement du pape, on décide d'ajourner toute décision jusqu'à la réunion du concile de Reims[282]. En somme, Henri V se montre prêt à négocier et une prise de contact devient possible.

NÉGOCIATIONS DE STRASBOURG Pendant ce temps, Calixte II poursuivait la réalisation de son programme. A Étampes, il s'est rencontré avec Louis VI et c'est à la

280. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 17-26, 42-49, 78-82.
281. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 97-102.
282. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 103-194.

suite de cette entrevue qu'il envoya à Henri V une ambassade composée de l'abbé Pons de Cluny et de Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne. Ce choix de négociateurs français semblait particulièrement heureux, étant donné que l'on avait trouvé pour le royaume capétien un *modus vivendi* très capable de s'adapter à l'Allemagne. Pons et Guillaume allèrent trouver Henri V à Strasbourg. L'évêque fit ressortir les bienfaits du régime français. « Sire, dit-il, à l'empereur, si vous voulez avoir une véritable paix, il faut que vous renonciez à l'investiture des évêchés et des abbayes. Pour vous assurer que votre autorité royale n'en subira aucune diminution, je vous apprendrai que, quand j'ai été élu évêque de France, je n'ai rien reçu du roi ni avant ni après ma consécration, et cependant par les impôts, par le service militaire et par les autres droits qui appartiennent à l'État, je le sers aussi fidèlement que vos évêques vous servent dans votre royaume, en vertu de l'investiture qu'ils reçoivent de vous et qui a attiré l'anathème sur vous. » Henri V répondit qu'il ne désirait rien de plus que cette fidélité féodale et Guillaume conclut que, si telles étaient les dispositions du roi, le conflit serait bientôt apaisé[283].

AMBASSADE DES CARDINAUX LAMBERT ET GRÉGOIRE

Guillaume de Champeaux vint rendre compte à Calixte II, alors à Paris, de cette mission préliminaire. Le pontife, tout heureux du résultat, dépêcha auprès de l'empereur le cardinal Lambert, évêque d'Ostie, et le cardinal Grégoire, afin de rédiger un projet de traité. Les légats rencontrèrent Henri V entre Metz et Verdun. Les promesses de Strasbourg furent renouvelées et l'on décida d'un commun accord qu'une entrevue entre le pape et l'empereur aurait lieu à Mouzon le 24 octobre. Une double déclaration fut signée : Henri V renonçait à toute investiture sur les églises et garantissait la paix à ses adversaires, en promettant de les aider à recouvrer leurs biens ; de son côté, Calixte II jurait aussi la paix et s'engageait à obtenir les mêmes restitutions pour les partisans de l'empereur [284].

CONCILE DE REIMS (OCTOBRE 1119)

Pendant ce temps, Calixte II s'acheminait vers Reims, accompagné du roi Louis VI. Le concile s'ouvrit le 18 octobre 1119,

283. Nous avons, pour ces négociations et pour celles qui suivent, le récit d'un témoin oculaire, Hesson, qui accompagnait Guillaume de Champeaux, intitulé *Commentariolus* et publié dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XII, p. 422-428. On en trouvera de nombreux extraits traduits dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p. Cf. pour l'entrevue de Strasbourg, *ibid.*, p. 574, n. 3.

284. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 575-576. On trouvera le texte des déclarations dans les *Constitutiones et acta imperatorum*, t. I, p. 157.

en présence de treize archevêques et de soixante-trois évêques dont beaucoup de Français, d'Italiens et d'Allemands, quelques Espagnols et quelques Anglais. Laissant l'assemblée à l'examen des affaires ecclésiastiques ou encore de la plainte portée par la duchesse d'Aquitaine, Hildegarde, contre son époux volage, Guillaume IX, le pape quitta Reims (22 octobre) pour aller à Mouzon au-devant de Henri V[285].

NÉGOCIATIONS DE MOUZON

Celui-ci était déjà arrivé, escorté d'une armée de trente mille hommes dont la présence paraît avoir produit mauvaise impression, tellement le souvenir des événements romains de 1111 était encore vivace. Aussi Calixte II, cédant aux prudentes sollicitations de son entourage, préféra-t-il négocier d'abord par l'intermédiaire de délégués et s'enfermer lui-même au château de Mouzon qui appartenait à l'archevêque de Reims. L'évêque de Châlons, Guillaume de Champeaux, partit donc à sa place ; il devait proposer quelques modifications préalables à la rédaction adoptée pour les déclarations impériale et pontificale lors de l'entrevue entre Henri V et les cardinaux. Le texte de la nouvelle rédaction n'est pas connu. On sait seulement par Hesson que les précisions demandées par Calixte II avaient pour but de spécifier que l'empereur, en renonçant à l'investiture, ne pouvait enlever aux évêques les fiefs d'empire et que la paix accordée par le pape n'impliquait pas le maintien sur leurs sièges des prélats illégalement nommés par Henri V[286].

Ces modifications, légitimes en elles-mêmes, avaient l'inconvénient de remettre en question des textes sur lesquels on était tombé d'accord. Guillaume de Champeaux se montra fort habile et, comme Henri V insinua qu'il n'avait rien promis de ce qui figurait dans la nouvelle rédaction, il insista sur les excellentes intentions du pape qui admettait parfaitement, disait-il, que les évêques fussent, après la convention, astreints aux mêmes obligations féodales que leurs prédécesseurs. Henri V demanda jusqu'au lendemain pour en délibérer avec les princes, puis, une fois ce délai expiré, il en sollicita un autre que Guil-

---

285. Sur les débats du concile de Reims, voir surtout Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 576 et suiv.

286. On peut se demander aussi, en raison de la résistance soulevée du côté impérial par le nouveau texte, si l'on n'a pas essayé de substituer à la formule acceptée par Henri V : « Je renonce à toute investiture sur les églises », celle qui fut proposée au concile de Reims et souleva un violent tumulte dans l'assemblée, car elle impliquait la fin de toutes les investitures données par les laïques sur les églises et *les biens des églises* (Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 589). Il n'avait pas été question des biens dans les précédentes conversations où l'on avait semblé admettre que ces biens relevaient du pouvoir temporel.

laume de Champeaux lui refusa. Les pourparlers se trouvèrent ainsi rompus. Calixte II fit dire à l'empereur que, par amour de la paix, il avait quitté un concile général pour venir le trouver, qu'il ne pouvait laisser plus longtemps les affaires de l'Église en suspens, que d'ailleurs il serait toujours prêt à recevoir le souverain[287].

REVIREMENT DE L'ALLEMAGNE EN FAVEUR DE HENRI V

L'échec des négociations de Mouzon ne pouvait manquer d'avoir une fâcheuse répercussion en Allemagne où l'on attendait la paix avec une vive impatience. Comme Henri V, lors de l'assemblée de juin 1119, avait manifesté des dispositions conciliantes, que, d'autre part, Calixte II était chargé d'un lourd passé intransigeant, on ne pouvait manquer de rejeter sur le pape la responsabilité de la rupture, d'autant plus qu'avant de quitter Reims, il avait prononcé une sentence d'excommunication contre Henri V et contre l'antipape Grégoire VIII[288]. Aussi, à la fin de 1119 et au début de 1120, un revirement se dessine-t-il en faveur du souverain. Seuls les évêques rhénans et saxons tiennent bon. Henri V ne peut décider Frédéric de Cologne à le laisser venir à Liége pour installer l'évêque qu'il a investi ni à lui ouvrir les portes de sa cité archiépiscopale. Pourtant, à la fin de 1119, l'empereur, grâce aux intelligences qu'il s'est ménagées dans la place, peut y pénétrer, tandis que Frédéric s'enfuit en Saxe, après avoir jeté l'interdit sur son propre diocèse. Le haut clergé saxon, lui aussi, observe strictement la règle canonique qui prohibe tout contact avec les excommuniés et ne se rend pas, le 21 janvier 1120, à l'assemblée de Goslar, convoquée par Henri V ; du moins le souverain a-t-il la satisfaction d'y voir accourir la plupart des princes laïques qui l'avaient combattu les années précédentes, comme le duc Lothaire, le marquis Rodolphe, le comte palatin Frédéric. Les seigneurs de Basse-Lorraine eux aussi décident une suspension d'armes[289]. Bref, l'unité est à la veille de se refaire autour de l'empereur.

NOUVEAU CONFLIT DE HENRI V AVEC SES SUJETS

Une maladresse de Henri V allait ressusciter le conflit avec les princes. C'est à Münster qu'il faut chercher l'origine de cette nouvelle révolte. Le roi persistait à vouloir interdire l'entrée de cette ville à l'évêque Thierry qu'il en avait

287. Nous avons suivi le récit de Hesson dont on trouvera un résumé dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1ère p., p. 583-586.
288. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 591.
289. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 141-147.

expulsé à son retour d'Italie. Thierry, qui était lié d'amitié avec Lothaire de Saxe, décida le duc à le réintégrer par la force. Il en résulta un violent combat au cours duquel la cathédrale fut incendiée (2 février 1121). L'agitation gagna très vite toute la Saxe et on décida d'aller reprendre Mayence, au pouvoir de Henri V, pour y conduire Adalbert. Un terrible combat allait se livrer aux portes de la ville, lorsque simultanément, de chaque côté, se produisirent des initiatives pacifiques qui empêchèrent les armées de s'affronter. Une fois de plus, il apparaissait que l'Allemagne était lasse des tueries sanguinaires, mais, comme la paix religieuse était le gage de la paix civile, on devait s'acheminer fatalement vers de nouvelles négociations en vue d'une entente plus que jamais nécessaire entre le Sacerdoce et l'Empire[290].

NÉGOCIATIONS DE WURTZBOURG (29 SEPTEMBRE 1121)

A cet effet, on décida de nommer, dans chaque camp, douze médiateurs dont les propositions seraient soumises à l'assemblée qui devait se tenir à Wurtzbourg le 29 septembre 1121. Celle-ci se réunit en effet à la date fixée et prescrivit pour toute l'Allemagne la paix générale sous peine de mort, puis on remit à l'empereur ses territoires, à l'Église ses biens ; enfin, après avoir déploré l'excommunication qui pesait sur Henri V, on convint d'envoyer au pape, seul qualifié pour la lever, l'évêque de Spire et l'abbé de Fulda qui lui communiqueraient la délibération de la diète et lui demanderaient de tenir un concile œcuménique « où le Saint-Esprit trancherait ce que les hommes ne pouvaient parvenir à résoudre[291] ». Ces décisions reçurent l'assentiment de Henri V : ainsi l'empereur reconnaissait l'autorité suprême du pontife romain entre les mains duquel se trouvait désormais le sort de la chrétienté.

RETOUR DE CALIXTE II A ROME

Après avoir clos les sessions du concile de Reims, Calixte II avait encore séjourné quelque temps en France, puis, au début de l'année 1120, regagné l'Italie où il visita successivement Plaisance, Lucques, Pise, Volterra[292]. Le 3 juin, il fait son entrée à Rome ; il est reçu à la fois par Pierre, cardinal-évêque de Porto, et par le préfet Pierre ; Frangipani et Colonna, oubliant leurs vieilles haines, rivalisent dans leurs acclamations. Le pape dispose ainsi d'une force réelle dont

290. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 166-174.
291. C'est l'expression dont se sert Ekkehard d'Aura auquel on doit le récit des délibérations de l'assemblée. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 174-175.
292. Jaffé-Wattenbach, 6842 et suiv.

il se sert pour débarrasser la campagne romaine de l'antipape Grégoire VIII, réfugié à Sutri. En avril 1121, il envoie le cardinal Jean de Crème cueillir ce personnage insignifiant qu'il expédie à l'abbaye de La Cava[293]. Le schisme est ainsi terminé et, Henri V n'ayant manifesté aucun désir de réintégrer Grégoire VIII dont il ne se souciait plus guère, Calixte II peut faire bon accueil aux ambassadeurs allemands qu'il voit arriver devant lui, sans doute au début de 1122, au cours d'un voyage dans l'Italie normande.

NÉGOCIATIONS ENTRE CALIXTE II ET HENRI V

Il est probable que ces délégués de Henri V ont apporté au pape toutes les garanties nécessaires, car, le 19 février 1122, Calixte II écrit à l'empereur une lettre affectueuse et émue qu'Azzon, évêque d'Acqui, fut chargé de porter à son destinataire; le choix de ce messager, tout dévoué à Henri V, soulignait encore la portée amicale du geste pontifical[294]. Peu après, trois cardinaux partirent pour l'Allemagne, le cardinal-évêque Lambert d'Ostie, le cardinal-prêtre Saxon et le cardinal-diacre Grégoire[295]. Les négociations, qui devaient s'ouvrir à Mayence le 8 septembre, furent transférées à Worms où elles se dérouleraient dans une atmosphère plus calme que dans la ville archiépiscopale du fougueux Adalbert, toujours plein de rancune à l'égard de l'empereur.

On connaît mal le détail de ces pourparlers. Le seul document un peu explicite est une lettre de l'archevêque Adalbert à Calixte II[296], mais ce témoignage d'un adversaire haineux de Henri V n'a pas l'autorité que lui ont accordée certains historiens. Il faut donc se contenter de l'affirmation plus vague du chroniqueur Ekkehard d'Aura au dire duquel les négociations, conduites avec un soin minutieux, aboutirent, le 23 septembre 1122, au compromis connu sous le nom de concordat de Worms[297].

---

293. Ulysse Robert, *op. cit.*, p. 103 et suiv.

294. Jaffé-Wattenbach, 6950. On trouvera une traduction de la lettre du pape dans U. Robert, *op. cit.*, p. 141-143.

295. Au moment où les négociations entraient dans leur phase décisive, elles faillirent être troublées par une fâcheuse initiative de Henri V. L'évêque de Wurtzbourg, Erlung, étant mort, l'empereur désigna de sa propre autorité, pour lui succéder, un jeune étudiant, qui n'avait reçu aucun ordre écclésiastique, Gebhard, qu'il vint lui-même installer en février 1122, mais à peine est-il parti que le clergé élit canoniquement un chanoine du diocèse, Rugger, dont l'archevêque de Mayence, Adalbert, s'empresse de confirmer l'élection avec l'assentiment des trois cardinaux envoyés par Calixte II. La guerre civile recommence à cette occasion, mais elle n'empêche pas les négociations d'aboutir. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 188 et suiv.

296. On trouvera cette lettre dans les *Monumenta Bambergensia*, p. 518-522.

297. Ekkehard d'Aura, a. 1122.

CONCORDAT DE WORMS (23 SEPTEMBRE 1122)

Ce concordat fameux se compose de deux déclarations, l'une de l'empereur, l'autre du pape[298]. Henri V « abandonne à Dieu, à ses saints apôtres Pierre et Paul, et à la sainte Église toute investiture par l'anneau et par la crosse » ; il promet que les élections seront libres ; il s'engage à restituer au Saint-Siège les biens et les *regalia* qui sont en son pouvoir, garantit une paix sincère à Calixte II et à ses partisans. Le pape, de son côté, permet que les élections épiscopales et abbatiales se fassent en présence de l'empereur « sans simonie et sans aucune violence » ; il consent à ce qu'en cas de contestation, l'empereur, avec l'aide du métropolitain donne « son assentiment et son secours » à la partie la plus digne ; il admet que l'élu reçoive par le sceptre les *regalia*, sauf ceux qui appartiennent à l'Église romaine, et rende les devoirs qu'ils comportent ; enfin, par réciprocité, il garantit la paix à l'empereur et à ceux qui ont combattu à ses côtés.

RÉCONCILIATION DE HENRI V AVEC L'ÉGLISE

Lorsque ces deux déclarations eurent été paraphées par l'empereur et par les légats pontificaux, le cardinal-évêque d'Ostie célébra une messe solennelle, à la fin de laquelle il donna le baiser de paix à Henri V qu'il communia ensuite de ses mains. Le souverain était réintégré au sein de l'Église sans aucune pénitence. C'était là une preuve des dispositions bienveillantes de Calixte II, qui s'affirmèrent à nouveau dans sa lettre du 13 décembre 1122 où il témoignait à Henri V sa joie de l'heureuse issue des pourparlers[299].

CARACTÈRES DU CONCORDAT DE WORMS

La papauté avait-elle lieu de se réjouir de la sorte et fallait-il voir dans le concordat de Worms le triomphe de toutes les prétentions qu'elle avait formulées depuis le pontificat de Grégoire VII ? Ce serait là une singulière illusion, de même que l'on ne saurait apercevoir dans l'acte du 23 septembre 1122 une victoire de la thèse impériale. On remarquera tout d'abord que le concordat laisse intacte la grave question du *dominium mundi* : le pape ne renonce aucunement au droit, revendiqué par Grégoire VII, de contrôler les actes des souverains *ratione peccati* et l'empereur ne s'incline pas devant la suprématie du Saint-Siège ; théocratie romaine et césaropapisme impérial restent en présence, prêts à s'affronter en de nouveaux combats. La question de l'investiture est-elle du moins réglée en conformité

298. Voir le texte de ces déclarations dans les *Constitutiones et acta*, t. I, p. 159-161.
299. Jaffé-Wattenbach, 6995.

avec la théorie grégorienne ? Il n'en est rien : entre le concordat de Worms et le décret de 1075, il y a un abîme. Pour Grégoire VII, comme on l'a déjà noté à plusieurs reprises, les biens ecclésiastiques appartiennent au patron de l'église et non pas au souverain qui en a historiquement accordé la jouissance au titulaire et à ses successeurs ; ainsi se trouve exclue toute intervention du pouvoir temporel dont la propriété éminente, pour parler le langage féodal, n'est pas reconnue par Grégoire. Les prétentions impériales ne reçoivent pas davantage satisfaction ; les juristes et les polémistes à la solde de Henri IV et de Henri V ont toujours soutenu que l'empereur, en raison des services rendus aux églises et de ses multiples donations, avait le droit d'investir par la crosse et par l'anneau ; le concordat de Worms lui refuse ce mode d'investiture. En réalité, cet acte célèbre a le caractère d'un compromis entre les théories adverses, et canoniquement son véritable auteur, c'est le Français Yves de Chartres qui a eu le mérite de devancer son siècle en imaginant la distinction entre les attributs spirituels et temporels de l'évêque sur laquelle repose avant tout la convention passée entre Calixte II et Henri V. A cette distinction fondamentale répond la double investiture par la crosse et l'anneau d'une part, par le sceptre d'autre part, la première rappelant le mariage mystique de l'évêque avec son église et les pouvoirs qu'il a sur les âmes, la seconde traduisant au contraire la souveraineté de l'empereur en matière temporelle.

A cet égard, le concordat de Worms est la solution du bon sens. Tout au plus peut-on regretter que sur certains points la rédaction n'en ait pas été plus précise. C'est ainsi que l'intervention de l'empereur dans les élections épiscopales n'est pas définie avec une rigueur suffisante : le droit de regard qui lui est reconnu par la déclaration pontificale l'autorise-t-il à refuser d'investir des biens ecclésiastiques un candidat, élu par le clergé et par le peuple, qui lui déplairait pour une raison ou pour une autre ? Le concordat ne tranche pas cette épineuse question. De même on a remarqué aussi, et non sans raison, que le sens du mot *regalia* n'était pas nettement défini, que la clause relative à ceux de ces *regalia* qui appartenaient à l'Église romaine n'était pas claire, mais on ne peut dire que ces insuffisances juridiques aient rendu difficile l'application d'un traité qui, avec un peu de bonne volonté réciproque, était de nature à faire disparaître entre le Saint-Siège et l'Empire l'une des raisons les plus évidentes de discorde[800].

---

[800]. On trouvera un résumé des discussions auxquelles le concordat de Worms a donné lieu, dans : Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, Excurs I, p. 349-354 et Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V,

LE NEUVIÈME CONCILE GÉNÉRAL DU LATRAN (MARS 1123)

En tout cas, à la faveur de cette paix, le Saint-Siège va pouvoir reprendre son œuvre réformatrice. Si Grégoire VII a attaché une telle importance à la question de l'investiture, c'est avant tout parce que de sa solution dépendait la régénération morale du clergé, but suprême de tous ses efforts. L'acte de Worms ayant tranché cette question et apporté les garanties nécessaires, le Saint-Siège peut formuler à nouveau, en lui donnant plus d'ampleur, le programme grégorien : l'épilogue du concordat, c'est le concile général qui réunit au Latran pendant le carême de 1123, du 18 au 27 mars, trois cents évêques de tous les pays. Le premier des canons qui y furent votés condamne la simonie ; le septième défend expressément aux prêtres, diacres, sous-diacres la fréquentation de concubines ou de femmes mariées et la cohabitation avec toute femme autre que la mère, la sœur, la tante ou toute autre parente à l'abri du soupçon ; le troisième interdit de consacrer un évêque qui n'aurait pas été élu canoniquement ; le huitième et le neuvième assurent la sauvegarde des biens ecclésiastiques contre les entreprises des laïques[301].

L'Église indépendante du pouvoir temporel dans ses personnes et dans ses biens, à l'abri des puissances d'argent, évitant à ses clercs tout contact impur avec le siècle, n'était-ce pas là le programme grégorien primitif, que les papes n'avaient jamais perdu de vue et dont la réalisation s'était poursuivie malgré les obstacles accumulés ? Le premier effet de la paix survenue entre le Sacerdoce et l'Empire, c'est une impulsion nouvelle donnée par la papauté à cette réforme pour laquelle elle a tant lutté et tant souffert.

PUISSANCE DE LA PAPAUTÉ

Pour mener à bien cette tâche réformatrice, l'Église romaine dispose, en 1123, d'une puissance plus accusée qu'au temps de Grégoire VII. Les collections canoniques, composées à la fin du XI^e^ et

---

1re p., p. 620, n. 2. Pour la question des *regalia*, voir notamment Rudorff, *Zur Erklärung des Wormser Konkordates* dans *Quellen und Studien zur Verfassungsgeschichte*, 1906, p. 33 et suiv., — On s'est aussi demandé pour quelle durée le concordat avait été conclu. Pour Rudorff (*ibid*, p. 43 et suiv.), il n'a qu'une valeur temporaire et n'engage que les deux contractants, tandis que pour le Dr Schäfer (*Zur Beurtheilung des Wormser Konkordates*), c'est un acte définitif qui fixe pour toujours les droits respectifs du pape et de l'empereur dans la collation des évêchés. Cette seconde interprétation nous paraît devoir être admise et, bien que le concordat n'ait pas été toujours observé par les successeurs de Henri V, ce n'est qu'assez tardivement que l'on verra intervenir l'interprétation adoptée par M. Rudorff.

301. On trouvera le texte de ces canons dans Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re p., p. 630 et suiv.

au début du XII^e siècle, ont mis en lumière son pouvoir doctrinal et disciplinaire qui, grâce à l'action continue des conciles provinciaux et des légats, représentants du pape dans les différents pays chrétiens, s'est imposé partout comme une nécessité. D'autre part, la situation du Saint-Siège à Rome s'est sensiblement affermie sous le pontificat de Calixte II. Profitant du mouvement de popularité qui s'était dessiné en sa faveur lors de son retour, le pape a pu faire détruire un certain nombre de tours fortifiées et en interdire la reconstruction, tandis que des expéditions dans la campagne aboutissaient à la suppression des foyers de brigandage[302]. A la mort de Calixte II (13 décembre 1124), la puissance temporelle de la papauté est manifestement en progrès.

L'ALLEMAGNE APRÈS LE CONCORDAT DE WORMS

En revanche, le concordat de Worms n'a pas rendu la paix à l'Allemagne. Les chroniqueurs font un sombre tableau des dernières années du règne de Henri V. A les en croire, des bandes armées, parties de la Saxe, auraient, en 1123, parcouru tout le pays en y semant une véritable terreur[303]. Peut-être y a-t-il dans ces récits quelque exagération. Ce qui demeure certain, c'est que l'empereur est de nouveau en conflit avec la Saxe et que le duc Lothaire trouve partout prétexte à une violente opposition. Celui-ci, en 1123, vole au secours de sa sœur Gertrude, veuve du comte Florent de Hollande, que Henri V avait attaquée pour venger son échec en Frise, et contraint l'empereur à la retraite ; en Lusace et en Misnie, il oppose les comtes Albert de Ballenstaedt et Conrad de Wettin aux héritiers institués par Henri V après la mort du margrave Henri ; convoqué à l'assemblée de Bamberg (4 mai 1124), il ne paraît pas[304]. Des troubles graves sont à prévoir et, au lieu de chercher à les empêcher, Henri V se laisse, en 1124, entraîner par son beau-frère, Henri I^er, roi d'Angleterre, dans une guerre contre la France qui aboutira à une défaite[305].

Ainsi les efforts de Henri V pour restaurer en Allemagne l'absolutisme monarchique se traduisent par un échec ; depuis la fin du règne de Henri III, l'autorité royale, si forte au temps des Ottons et des premiers empereurs franconiens, est contrebattue violemment par les

---

302. Voir surtout Pandolf. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 258-259.
303. Cf. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 246-247.
304. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 250 et suiv.
305. Il sera question de cette expédition allemande en France au chapitre suivant auquel nous renvoyons.

princes qui ne s'inclinent plus devant ses décisions. A l'extérieur, les tentatives du souverain pour étendre la puissance impériale vers l'Est n'ont pas été davantage couronnées par le succès. La Hongrie échappe définitivement à l'emprise germanique. En Bohême, Henri V a bien réussi, en 1110, à faire reconnaître comme duc Wladislas qui se montrait tout disposé à subir son influence, mais les luttes civiles n'ont pas cessé : à deux reprises, en 1110 et en 1113, Wladislas a été attaqué par son frère Sobeslas, réfugié en Pologne ; en 1115, la médiation du duc de ce dernier pays a bien amené une réconciliation, mais celle-ci est suivie, en 1123, d'une nouvelle rupture et d'une nouvelle fuite de Sobeslas. Au début de 1125, Wladislas tombe malade ; Sobeslas revient, une fois de plus, en Bohême et, grâce à l'appui de sa mère, Svatawa, il réussit à succéder à son frère, mort le 12 avril 1125. Il a toujours été l'ennemi de Henri V et son accession à la dignité ducale ne peut être considérée comme un triomphe de la politique germanique[306].

MORT DE HENRI V (23 MAI 1125)

Henri V suivit de près Wladislas dans la tombe. Il mourut à Utrecht le 23 mai 1125, âgé de quarante-quatre ans seulement. Dépourvu de postérité directe, il avait exprimé le désir d'avoir pour successeur son neveu Frédéric de Hohenstaufen[307]. Or la couronne fut donnée à Lothaire de Saxe avec lequel il ne s'était pas réconcilié. La dynastie franconienne s'éteint avec ce prince ambitieux et autoritaire qui avait voulu dominer l'Église et l'Allemagne, sans jamais parvenir à réaliser aucune de ses entreprises.

306. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 318-320.
307. Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 322-323.

CHAPITRE VII

Les origines du conflit entre les royaumes capétien et anglo-normand

I — Les premières escarmouches (1067-1100)[1]

CONSÉQUENCES DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

La conquête de l'Angleterre par les Normands a provoqué dans l'Europe occidentale — on l'a déjà noté[2], — une rupture d'équilibre. La réunion sous un même sceptre des deux États qui se faisaient face de part et d'autre de la Manche, créait, en faveur de Guillaume le Conquérant, une puissance dont ses voisins continentaux pouvaient redouter les effets. Plus qu'aucun autre, le roi capétien, dont l'autorité, au milieu du XI^e siècle, apparaissait si limitée et si fragile[3], se trouvait menacé : la frontière de l'Epte, qui le séparait du duché de Normandie, ne risquait-elle pas d'être débordée à brève échéance ?

L'événement n'eut pas cependant, pour le *regnum Francorum*, de conséquences immédiates. Sans doute Guillaume, dont les ambitions s'accroissaient chaque jour, était-il tenté d'utiliser la force nouvelle dont il disposait pour réaliser ses projets sur le Vexin, sur le Maine, sur la Bretagne, mais la réorganisation de l'Angleterre, contrariée par une opposition ardente et prolongée, le retint plus longtemps qu'il ne l'avait pensé et le Capétien sut mettre à profit le temps de répit qui lui était par là même accordé.

---

1. Outre les ouvrages généraux cités p. 317 n. 50 et p. 374, n. 1, on consultera surtout : A. Fliche, *Le règne de Philippe I^er, roi de France* (1060-1108), Paris, 1912 ; Freeman, *The reign of William Rufus and the accession of Henry the first*, Oxford, 1882, 2 vol.
2. Cf. *supra*, p. 397.
3. Voir plus haut, chapitre III, p. 327-329.

LA POLITIQUE CAPÉTIENNE

Le régent Baudouin V de Flandre, qui gouvernait le *regnum Francorum* depuis la mort de Henri Ier (1060), s'était lui-même éteint en 1067, au lendemain de la conquête de l'Angleterre par les Normands[4]. Tandis que son fils, Baudouin VI, lui succédait en Flandre, le fils de Henri Ier, Philippe Ier, alors âgé de quinze ans et parvenu à sa majorité[5], assura désormais par lui-même la direction des affaires du royaume et, autant que l'on en peut juger, il aperçut assez vite quelle devait être l'orientation de la politique capétienne après l'événement de 1066.

Philippe Ier ne pouvait songer à lutter seul contre Guillaume le Conquérant. Pour parer à une attaque possible, il lui fallait grouper tous les grands feudataires qu'inquiétait l'accroissement de la puissance normande. La Flandre, quoique séparée du duché par le Ponthieu, en était le prolongement naturel et sa situation vis-à-vis de l'Angleterre lui conférait une importance primordiale ; malgré les liens de famille qui unissaient les Baudouins à Guillaume le Conquérant[6], elle n'était pas à l'abri de convoitises toujours possibles. Au Sud, les comtes d'Anjou ne se consolaient pas de la perte du Maine, passé en 1063 sous l'influence de la Normandie. Une coalition entre le Capétien, le comte de Flandre et le comte d'Anjou paraissait dictée par les circonstances comme une garantie contre les ambitions normandes.

PHILIPPE Ier ET L'ANJOU

Le rapprochement avec l'Anjou fut le premier acte de la politique personnelle de Philippe Ier. Depuis la mort de Geoffroy Martel (14 novembre 1060), une grave querelle de succession mettait aux prises les héritiers du défunt, ses deux neveux, Geoffroy le Barbu et Foulque le Réchin. Foulque, réduit à la seule possession de la Saintonge, prit quelque temps son parti de cette situation désavantagée, mais, lorsqu'en 1062 le duc d'Aquitaine lui eut enlevé Saintes, il songea à exploiter le mécontentement produit par la mauvaise administration de son frère et à lui enlever l'héritage de Geoffroy Martel. Le 25 février 1067, il s'empara par surprise de Saumur, puis, après un coup de main sur Angers (4 avril 1067), suivi d'une réconciliation éphémère, il se saisit de la personne du Barbu qu'il enferma à Chinon et gouverna désormais le comté à sa place (1068). Pour obtenir l'appui du roi de France, il lui céda le Gâtinais, possession extérieure et lointaine qui n'avait pour lui qu'une médiocre valeur et qui, en revanche, arrondissait heureusement le

4. Cf. *supra*, p. 329.
5. Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier*, Introduction, p. XXXII-XXXIV.
6. Guillaume avait épousé Mathilde, sœur de Baudouin V. Cf. *supra*, p. 375.

domaine royal vers le Sud[7]. De là résulta, entre Philippe Ier et le nouveau comte d'Anjou, une entente qui pouvait, à un moment donné, servir leurs intérêts réciproques.

PHILIPPE Ier ET LA FLANDRE

L'alliance avec la Flandre fut quelque temps contrariée par les circonstances. La disparition prématurée de Baudouin VI, fils et successeur de Baudouin V, après un court règne de trois ans (1067-1070), engendra à l'intérieur de ce fief une véritable guerre civile. A la veille de sa mort, ce prince, qui avait épousé Richilde, comtesse de Hainaut, partagea ses États entre ses deux fils encore jeunes : l'un, Arnoul, eut la Flandre, l'autre, Baudouin, reçut le Hainaut. Le mauvais gouvernement de leur mère, Richilde, provoqua un mouvement en faveur du frère de Baudouin VI, Robert le Frison; Arnoul dut se réfugier dans le Hainaut qui resta fidèle aux jeunes princes. Toutefois Richilde ne se tint pas pour battue; elle acheta pour quatre mille livres d'or l'appui de Philippe Ier qui envoya une armée en Flandre. Une rencontre entre les armées française et flamande eut lieu à Cassel le 22 février 1071. Elle tourna à l'avantage de Robert le Frison : Philippe Ier dut prendre la fuite et le jeune Arnoul périt dans la mêlée. Devenu maître de la Flandre, Robert ne tarda pas à se réconcilier avec le roi qui épousa sa belle-fille, Berthe, née de l'union du comte Florent Ier de Hollande et de Gertrude qui avait, en secondes noces, convolé avec Robert[8]. Dès lors aucun nuage ne viendra assombrir les bonnes relations entre Philippe Ier et la Flandre.

SIÈGE DE DOL (1076)

En 1076, Guillaume le Conquérant, momentanément tranquille en Angleterre, vient assiéger la place de Dol dont les seigneurs lui étaient hostiles et où était enfermé son ennemi Raoul de Montfort. Philippe Ier veut aussitôt prévenir un accroissement possible de la puissance normande; il part en toute hâte pour Poitiers, afin de solliciter le concours du duc d'Aquitaine, Guy-Geoffroy, puis se dirige vers Dol et, avec l'aide du comte Alain Fergent, sans doute aussi des Angevins qui étaient venus prêter main-forte aux assiégés, il contraint Guillaume à se retirer avec pertes, puis à signer la paix avec lui[9]. Cette victoire a pour le roi de France une heureuse conséquence : l'année suivante (1077), il annexe le Vexin français que lui a abandonné Simon de Crépy avant de se faire

---

7. Cf. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 133 et suiv. ; Prou, *L'acquisition du Gâtinais sous Philippe Ier* dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XIV, 1898 ; Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, p. 138-143.

8. *Le règne de Philippe Ier*, p. 176-179 et 252-266 ; Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 104-109.

9. *Le règne de Philippe Ier*, p. 269-274 ; Halphen, *op. cit.*, p. 182.

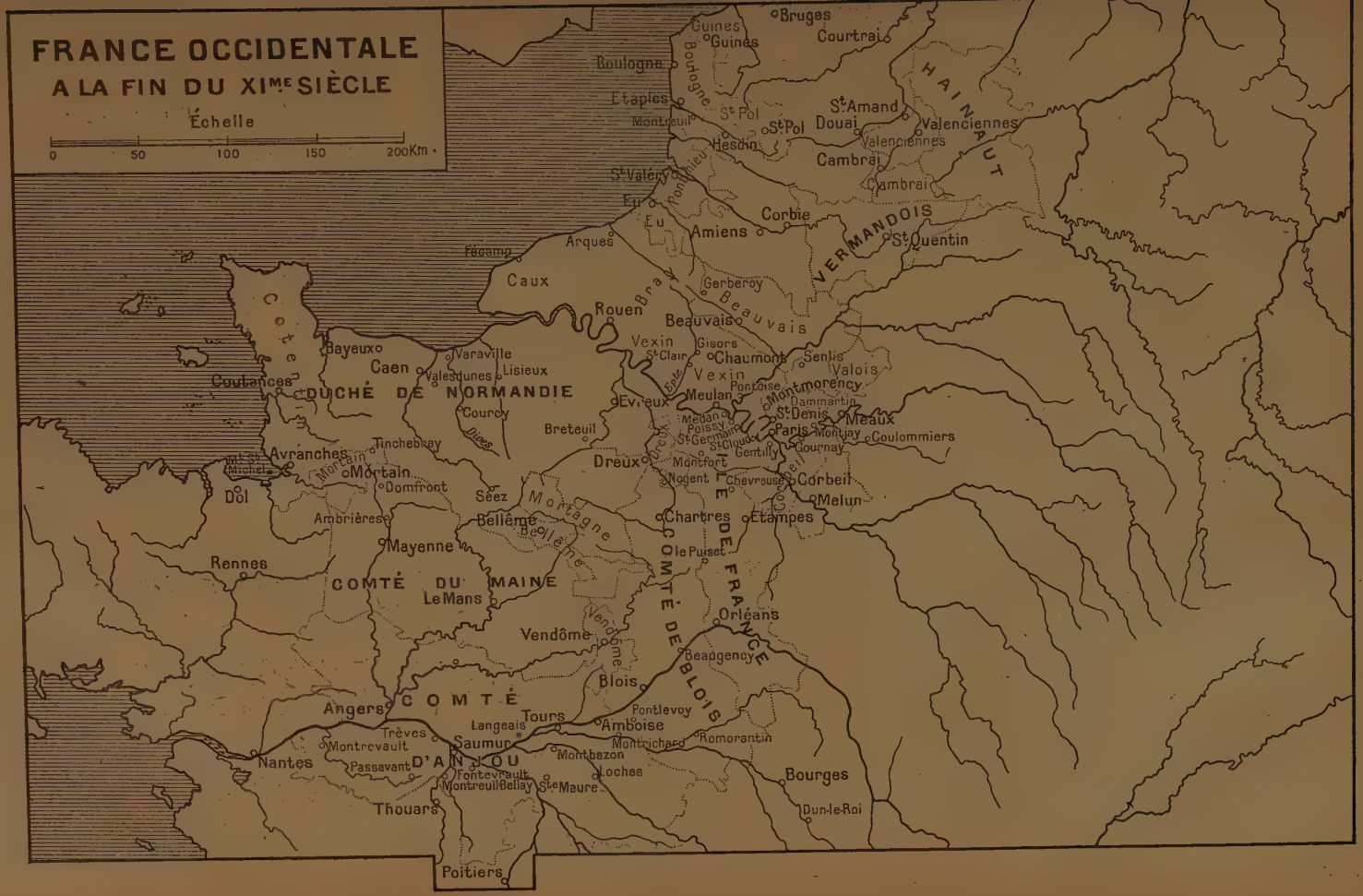

FRANCE OCCIDENTALE A LA FIN DU XIe SIÈCLE.

moine, et cela sans soulever aucune protestation du Conquérant [10].

PHILIPPE Ier ET ROBERT COURTEHEUSE

Après cette victoire, Philippe Ier ne perd pas de vue la Normandie. En 1078, il reçoit à sa cour le fils aîné de Guillaume le Conquérant, Robert Courteheuse, qui, impatient de régner, avait demandé à son père de lui abandonner de son vivant le gouvernement de la Normandie et du Maine ; il s'engage à lui prêter main-forte et lui remet le château de Gerberoy, en Beauvaisis, qui formait une excellente base d'opérations. Guillaume le Conquérant vient aussitôt investir cette place ; il ne peut l'enlever et se retire avec une blessure. Il négocie alors avec le roi de France qui vient à Gerberoy (janvier 1079) et sert de médiateur entre le père et le fils : en sa présence, Guillaume promet de laisser à Robert la Normandie [11]. Ainsi se prépare le démembrement de l'État créé à la suite de l'expédition de 1066,

DÉVASTATION DU VEXIN ET MORT DE GUILLAUME LE CONQUÉRANT (9 SEPTEMBRE 1087)

La politique de Philippe Ier, entre 1076 et 1079, n'a pas manqué d'habileté et a enregistré de réels succès. Guillaume le Conquérant n'en est que plus décidé à briser l'effort capétien, avant qu'il ait eu le temps de se développer. L'organisation de l'Angleterre a retardé ses projets d'offensive. C'est seulement en août 1087 que, prenant prétexte d'incursions des chevaliers français dans le Vexin normand, il envahit le Vexin français où ses troupes se livrent à un pillage méthodique. Bientôt Mantes est en flammes, mais, au moment où Guillaume croit tenir le succès, il tombe malade et doit retourner à Rouen où il meurt, le 9 septembre 1087 [12].

DÉMEMBREMENT DU ROYAUME ANGLO-NORMAND

La disparition du Conquérant a failli entraîner la ruine de son œuvre en provoquant le démembrement de ses États. Conformément à la volonté du défunt, la Normandie échoit à son fils aîné, Robert Courteheuse, et l'Angleterre au second, Guillaume le Roux ; le troisième, Henri, deshérité par son père, reçoit de Robert, qui tenait à le ménager, la ville d'Avranches et le comté de Coutances [13].

Cette dislocation du royaume anglo-normand a engendré une longue crise qui, malgré un moment d'accalmie au début du XIIe siècle,

---

10. *Le règne de Philippe Ier*, p. 147-149.
11. *Le règne de Philippe Ier*, p. 275-281.
12. *Le règne de Philippe Ier*, p. 281-286.
13. *Le règne de Philippe Ier*, p. 286-287.

durera jusqu'à l'avènement de Henri II Plantagenet (1154) et permettra à la royauté capétienne de consolider sa situation, de redresser l'autorité monarchique singulièrement affaiblie, de se mettre ainsi en bonne posture pour affronter d'inévitables luttes avec ses dangereux voisins.

GUILLAUME LE ROUX ROI D'ANGLETERRE

L'ultime volonté de Guillaume le Conquérant fut respectée. En Normandie, au prix de quelques concessions à la féodalité, Robert Courteheuse succéda à son père sans difficulté. En Angleterre, Guillaume reçut la couronne, grâce à l'appui du primat de Cantorbéry, Lanfranc, qui lui assura l'adhésion du *Witenangemot ;* il dut seulement jurer de gouverner selon les lois de la justice et de se conformer aux avis de l'Église dont il respecterait les libertés[14].

On pouvait douter de la valeur de tels engagements. Guillaume le Roux ne ressemble en rien à son père : Orderic Vital prétend qu'il donna les pires exemples d'inconduite et que, pour satisfaire à ses fantaisies, il pilla largement les trésors des églises. Les historiens anglais ne sont pas plus sympathiques au nouveau souverain, « plus féroce et plus méchant qu'aucun autre homme », a écrit Henri de Huntingdon, avec cela très mal entouré et toujours prêt à céder aux avis de conseillers encore plus pervers que lui-même[15]. Aussi jaloux de son autorité que l'avait été Guillaume le Conquérant, il cherchera à étendre l'absolutisme monarchique et, en donnant libre cours à ses instincts despotiques, il suscitera l'opposition de la noblesse et du haut clergé.

L'OPPOSITION DE LA NOBLESSE

Le règlement de la succession de Guillaume le Conquérant a déplu à la noblesse anglaise qui eût préféré être gouvernée par Robert Courteheuse, car ce prince, naturellement mou et indolent, lui eût sans doute laissé plus d'indépendance que son frère. En outre, le démembrement de l'État anglo-normand gênait les barons qui possédaient des fiefs de chaque côté de la Manche. Dès la fin de 1088, éclate une révolte dont le but avoué était de remplacer Guillaume par Robert. A la tête du mouvement s'étaient placés le frère du Conquérant, Odon, évêque de Bayeux, qui, emprisonné sous le règne précédent, venait d'être élargi, et Eustache de Boulogne qui croyait son heure enfin venue. Autour d'eux se groupaient tous les mécontents qu'avait déçus l'absolutisme monarchique, établi au lendemain de la conquête, comme Robert de

14. Stubbs, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, édition française par Petit-Dutaillis, t. I, p. 362-363.

15. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, X, 2 ; Henri de Huntingdon, *Historia Anglorum*, VII, 22.

Bellême, Hugue de Grandmesnil, Robert de Mortain, Robert de Montbray ; l'évêque de Durham, Guillaume adhéra, lui aussi, à la conjuration[16].

Guillaume le Roux ne se laissa pas déconcerter : puisque la noblesse normande lui fait défaut, il s'appuiera sur les Anglo-Saxons qu'il se concilie en supprimant un certain nombre de taxes et en annonçant une loi meilleure. L'archevêque de Cantorbéry, Lanfranc, auquel Guillaume le Conquérant, avant de mourir, a confié la mission de faire respecter son ultime volonté, se porte garant de ces promesses. Fort de tels concours, Guillaume le Roux triomphe des rebelles à la bataille de Rochester[17]. L'opposition aristocratique est anéantie. Elle se réveillera un moment en 1095 et tentera alors de substituer à Guillaume le comte d'Aumale, Étienne, petit-fils du duc de Normandie Robert II, mais elle aboutira encore à un échec que souligneront les plus dures représailles et de multiples confiscations[18].

DESPOTISME DE GUILLAUME LE ROUX

Victorieux de ses barons, Guillaume le Roux donne libre cours à ses instincts despotiques. La mort de Lanfranc (1089) lui enlève toute retenue. Il accorde désormais sa confiance à un clerc sans scrupules, Renouf Flambard, avec lequel s'intensifie la fiscalité oppressive, si caractéristique du règne. Le paiement des droits féodaux est exigé avec une rigueur inusitée ; de lourdes sommes, pouvant atteindre jusqu'à la valeur totale du fief, sont exigées à la mort de chaque vassal; les seigneurs n'obtiennent le consentement royal au mariage de leurs filles que moyennant des taxes fort élevées et les amendes, en cas de contravention aux règles du droit féodal, frappent avec prodigalité des délits insignifiants, parfois imaginaires[19].

LA POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE

L'Église eut particulièrement à souffrir de cette tyrannie. Pour obtenir l'appui de l'épiscopat et pour recevoir la couronne des mains de Lanfranc qui disposait du pouvoir de l'élire, le roi avait solennellement promis aux clercs paix, liberté, sécurité, justice, miséricorde. Du jour où il eut été reconnu par tous, sa légendaire cupidité ne connut plus de bornes : les sanctuaires furent dépouillés et les évêchés cyniquement vendus aux plus offrants ; à la mort de Lanfranc (1089), le siège primatial de Cantorbéry demeura vacant pendant quatre ans,

16. Voir le récit détaillé de ces événements dans Orderic Vital, *Hist. eccl.* VIII, 2 et X, 4.
17. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 364-365.
18. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 363.
19. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 369.

ce qui permit au roi d'en percevoir les revenus avec son habituelle âpreté. Cette vacance se serait sans doute prolongée si, au début de 1093, Guillaume le Roux n'était tombé gravement malade. La crainte de la mort le décida à satisfaire au vœu unanime du clergé de Cantorbéry en désignant comme successeur de Lanfranc (6 mars 1093), l'abbé du Bec, Anselme, qui fut consacré le 4 décembre. Entre temps, Guillaume se rétablit et revint à ses anciennes pratiques[20].

L'OPPOSITION DE L'ÉGLISE : SAINT ANSELME

Il devait se heurter, cette fois, à une énergique résistance. Les évêques anglais, jusque là terrorisés, n'avaient pas osé défendre les règles canoniques et, grâce à cette attitude passive, le roi, depuis la mort de Lanfranc, avait manié l'Église anglaise à sa guise. Celle-ci, avec saint Anselme, allait retrouver un chef. Agé de soixante ans environ (il était né à Aoste en 1033 ou 1034), le nouveau primat de Cantorbéry avait passé la plus grande partie de son existence au monastère du Bec, en Normandie, où, comme écolâtre, puis comme abbé, il s'était acquis rapidement une réputation universelle de théologien et de savant. Cet homme d'étude, forgé dans la discipline monastique à laquelle il resta fidèle toute sa vie, ne connaît d'autres impulsions que celles d'une conscience particulièrement rigide et scrupuleuse ; il est incapable de composer avec la règle, de se plier à des compromis que réprouverait son âme droite et pure. Dépourvu de toute souplesse, il défendra les prérogatives de l'Église sans se soucier des conséquences que peut avoir pour lui-même sa résistance à l'arbitraire royal[21].

Avant même qu'Anselme ne soit consacré, quelques frictions se produisent. L'archevêque prétend imposer à Guillaume le Roux la restitution à l'église de Cantorbéry des biens aliénés pendant la vacance du siège : Guillaume le Roux promet de donner satisfaction, mais, suivant l'usage, il se dérobe ; Anselme insiste, rappelle les engagements qui ont été contractés : Guillaume sollicite de nouveaux délais qui ne lui sont pas accordés et, finalement, il doit s'incliner devant la froide et immuable revendication du primat anglais. Nouvelles difficultés au sujet de l'aide réclamée à l'archevêque par le roi, en 1094, lors d'une

20. Sur le conflit de Guillaume le Roux avec l'Église, voir surtout : Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert*, p. 146 et suiv.

21. Sur saint Anselme, voir, outre le livre de Boehmer : P. Ragey, *Histoire de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry*, Paris, 1890 ; Domet de Vorges, *Saint Anselme*, Paris, 1901 ; L. Vigna, *Sant Anselme filosofo*, Milan, 1899 ; P. E. Rosa, *S. Anselmo di Aosta, contributo storico alle feste dell'octavo centenario* 1109-1909, Florence, 1909 ; articles biographiques dans A. Baudrillart, *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. III, col. 464-485 ; Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, col. 1327-1360 ; Herzog-Hauck, *Realencyklopädia*, t. I, p. 562-570 ; Hergenröther, *Kirchenlexicon*, t. I, col. 1327-1360 ; *Catholic encyclopedia*, New-York, t. I, p. 546-550.

expédition anglaise en Normandie : Anselme refuse tout subside. Au même moment, de plus graves problèmes mettent aux prises les deux antagonistes : saint Anselme adresse des remontrances au souverain, à propos de regrettables nominations d'abbés, et Guillaume lui répond : « En quoi cela vous regarde-t-il ? Est-ce que ces abbayes ne sont pas à moi ? Vous disposez comme vous le voulez de vos villas et je n'agirais pas à ma guise en ce qui concerne mes abbayes ? » A cette affirmation du pouvoir royal sur l'Église saint Anselme riposte en annonçant l'intention de réunir chaque année un concile national, afin, disait-il, de réformer l'Église où la sodomie faisait rage et de restaurer les règles canoniques en matière d'élections abbatiales. Une fois de plus, Guillaume objecte que les abbayes « sont à lui », mais ne réussit pas davantage à intimider l'homme de Dieu[22].

LE CONFLIT DE GUILLAUME LE ROUX AVEC LE SAINT-SIÈGE

Le conflit s'aggrave en 1095. A cette date, saint Anselme fait part au roi de son intention d'aller à Rome pour y recevoir, conformément aux règles canoniques, le *pallium* archiépiscopal des mains d'Urbain II. Or Guillaume le Conquérant n'avait jamais permis à Lanfranc de se rendre *ad limina*[23]. Guillaume le Roux maintient l'interdiction paternelle, faisant valoir, entre autres raisons, qu'il ne s'est pas encore prononcé entre Urbain II et Clément III, et déclare tout net que le départ du primat pour Rome sera considéré comme un acte de félonie. Malgré les conseils de prudence qui lui sont prodigués par ses confrères, saint Anselme maintient sa décision, encouragé d'ailleurs par les seigneurs laïques que son opposition ne peut manquer de réjouir. Inquiet des symptômes fâcheux qui se dessinent de ce côté, Guillaume le Roux cherche un compromis : il reconnaît Urbain II et sollicite de sa bienveillance l'envoi du *pallium* à saint Anselme. Gautier, évêque d'Albano, est aussitôt dépêché en Angleterre comme légat pontifical et reçoit de la part du roi un accueil empressé. Guillaume espérait, en captant sa confiance, l'amener insensiblement à ses vues et le convaincre que la déposition de saint Anselme rendrait la paix religieuse au royaume. Son espoir fut déçu et il dut, en fin de compte, se résigner à une réconciliation qui, étant donné l'intransigeance des deux caractères, ne pouvait être durable[24].

De fait, un nouvel incident surgit en 1097. Cette année-là, Guil-

22. Boehmer, *op. cit.*, p. 149-150.
23. Cf. *supra*, p. 396.
24. Boehmer, *op. cit.*, p. 151-153.

laume le Roux convoque saint Anselme à sa cour, parce que, disait-il, l'archevêque ne lui avait envoyé, pour une expédition dans le pays de Galles, que de mauvais chevaliers. Anselme s'abstient de comparaître : il dénie la compétence de la juridiction royale et annonce son intention d'aller, au préalable, prendre conseil du pontife romain. De nouveau, Guillaume lui interdit de partir. Malgré l'avis des évêques qui lui conseillent encore une fois de céder, le primat quitte l'Angleterre (novembre 1097), parvient à Rome, pendant que le roi met son diocèse à sac, demande au pape de le décharger de sa fonction qu'il ne peut exercer comme il l'entend, en raison de l'hostilité du souverain et de la servilité de l'épiscopat anglais qui se dérobe à ses responsabilités, mais Urbain II ne veut pas accepter une démission contraire aux intérêts de l'Église et, au concile de Bari (octobre 1097), menace Guillaume le Roux d'anathème. Des négociations s'engagent alors ; elle sont très vite interrompues par la mort, à un an d'intervalle, du pape (29 juillet 1099) et du roi (2 août 1100)[25].

LA POLITIQUE CONTINENTALE DE GUILLAUME LE ROUX

L'opposition à laquelle il s'est heurté en Angleterre n'a laissé à Guillaume le Roux que peu de loisirs pour s'occuper des affaires du continent. Il a cependant cherché à réunir les deux tronçons de l'État anglo-normand en évinçant son frère.

Les chroniqueurs ont laissé de Robert Courteheuse un portrait qui, pour être assez différent de celui de Guillaume le Roux, n'est guère plus avantageux. Aimable, généreux, prodigue et léger, Robert manquait totalement de sens politique. En compagnie de bouffons et de femmes de mauvaise vie, il dilapida joyeusement et très vite les trésors que lui avait légués son père. Il en oublia de gouverner et les seigneurs trouvèrent l'occasion propice pour se débarrasser des liens par lesquels Guillaume le Conquérant avait enchaîné leur belliqueuse turbulence. L'anarchie succéda à la paix[26]. La Normandie paraissait dès lors facile à saisir.

En janvier 1091, Guillaume le Roux traversa la Manche et s'avança vers Eu, mais, pour des raisons qu'il faut se résoudre à ignorer, il se réconcilia immédiatement avec Robert qui acheta sa retraite en lui cédant quelques châteaux[27]. Il ne devait pas tarder à revenir en Normandie. En 1096, Robert Courteheuse part pour la croisade et confie

25. Boehmer, *op. cit.*, p. 153-156.
26. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, VIII, 4. Sur Robert Courteheuse, voir Le Hardy, *Le dernier des ducs de Normandie* dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. IX, 1880.
27. *Le règne de Philippe Ier*, p. 292-297.

à son frère le soin de gouverner son duché en son absence[28]. Guillaume va en profiter pour reprendre la politique d'extension vers l'Est que la mort de son père avait interrompue : en 1097, il réclame à Philippe Ier le Vexin avec les villes de Pontoise, Chaumont et Mantes ; il essuie un refus et la guerre recommence (novembre 1097)[29].

LA SECONDE GUERRE DU VEXIN (1097-1098)

On connaît mal l'histoire de cette guerre[30]. Du côté français, c'est le fils aîné de Philippe Ier, le jeune prince Louis, qui a été chargé de barrer la route aux envahisseurs. Sa mission était d'une exécution difficile : plusieurs seigneurs français, corrompus par l'argent anglais, étaient passés à l'ennemi. Malgré ces défections, les Français triomphèrent : après avoir capturé quelques chefs normands, ils remportèrent, grâce à des renforts venus d'un peu partout, un avantage marqué dans un combat près de Chaumont et Guillaume dut se retirer. Il revint, en septembre 1098, avec une nouvelle armée, réussit à avoir raison de l'héroïque résistance de Pontoise et de Chaumont ; son allié, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, vint investir Montfort et Épernon, mais il fut impossible de tirer parti de ces succès et il fallut même accepter une trêve[31]. En 1099, le roi d'Angleterre, obligé d'aller dompter une révolte du Maine qui s'était soulevé avec l'appui du comte d'Anjou, Foulque le Réchin, ne put songer à reprendre l'offensive contre le domaine royal capétien qui demeura intact[32].

LE ROYAUME CAPÉTIEN A LA FIN DU XIe SIÈCLE

Le roi de France n'essaya pas toutefois d'exploiter par une diversion les difficultés avec lesquelles son rival se trouvait aux prises. Cette inertie contraste avec l'activité qu'il avait déployée pendant les premières années de son règne personnel. Elle est sans doute une conséquence des désordres de sa vie privée. En 1092, Philippe Ier, qui avait répudié la reine Berthe de Frise, a enlevé la voluptueuse Bertrade de Montfort, épouse du comte d'Anjou, Foulque le Réchin[33]. A partir de ce moment, déclare Suger[34], il devint l'esclave

28. *Le règne de Philippe Ier*, p. 301 et 307.
29. *Le règne de Philippe Ier*, p. 302.
30. Des deux sources qui s'y rapportent l'une, la *Vita Ludovici VI* de Suger (c. I), est très sobre de détails. Il faut donc se contenter de l'autre, à savoir *l'Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital dont il n'y a d'ailleurs aucune raison de suspecter ici la véracité.
31. *Le règne de Philippe Ier*, p. 303-305. Selon Suger, Guillaume le Roux aurait voulu, au cours de cette expédition, enlever la couronne au prince Louis, fils aîné de Philippe Ier. On ne trouve nulle part ailleurs trace de cette singulière prétention.
32. Sur la révolte du Maine, voir Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 187-189 ; Latouche, *Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle*, Paris, 1910, p. 48-51.
33. *Le règne de Philippe Ier*, p. 40 et suiv.
34. Suger, *Vita Ludovici VI*, c. XII.

du plaisir et ne s'occupa plus des affaires du royaume. Or son fils, le prince Louis, né sans doute en 1081[35], était trop jeune pour le suppléer complètement, en sorte que, par un curieux synchronisme, au moment où le royaume anglo-normand traverse une crise qui atténue les conséquences de l'événement de 1066, le royaume capétien souffre d'une absence de direction qui se fera sentir jusqu'au début du XII^e siècle.

PROGRÈS DE L'AUTORITÉ MONARCHIQUE SOUS PHILIPPE I^er

Cependant le règne de Philippe I^er n'a pas été inutile à la monarchie. C'est pendant le dernier quart du XI^e siècle qu'a été réalisé un pas décisif vers la centralisation par la substitution du palais à la cour dans le gouvernement du royaume. Pendant la régence de Baudouin (1060-1067), le roi, pour toutes les questions importantes, prend l'avis des *proceres* ou *optimates* qui composent la *curia regis*. Peu à peu, Philippe I^er se passe de cet assentiment et les décisions essentielles incombent aux personnes de son entourage immédiat groupées dans le *palatium*. Tandis que les diplômes des premières années du règne mentionnent la confirmation soit, lors de cours générales ou solennelles, de grands vassaux ou de hauts dignitaires ecclésiastiques, soit, pour les cours ordinaires, de seigneurs attenant au domaine, on ne relève plus, à partir de 1080, que les souscriptions des palatins recrutés en général parmi les chevaliers de l'Ile de France. Il y a plus : dans le palais lui-même, une spécialisation tend à se produire et l'on constate la formation d'une sorte de ministère constitué par les grands officiers de la couronne, à savoir le chambrier plus spécialement attaché à la personne du roi qu'il accompagne dans ses déplacements, le sénéchal, dont le rôle est exclusivement militaire, le connétable et le bouteiller qui n'ont pas d'attributions aussi précises ; dans la plupart des diplômes, ces officiers souscrivent à l'exclusion de toute autre personne, leurs noms étant précédés de la formule *astantibus de palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa*. En un mot le palais se place à la tête de l'administration et, de ce fait, le pouvoir royal se trouve fortifié[36].

EXTENSION DU DOMAINE ROYAL

En outre, pendant le règne de Philippe I^er, le domaine royal s'est accru à l'aide de quelques acquisitions d'une réelle importance. En 1067, ce domaine, que les trois premiers Capétiens n'avaient guère pu étendre, comprend les prévôtés de Paris, Étampes, Orléans et Sens. A part

35. La reine Berthe était en effet restée longtemps stérile. Sur la date de cette naissance, voir *Le règne de Philippe I^er*, p. 38-40.
36. *Le règne de Philippe I^er*, p. 99-122.

l'annexe de Montreuil-sur-Mer qui date du règne de Robert le Pieux[37], il est à l'Ouest limité par le comté de Chartres et le Vexin, au Nord resserré dans la vallée de l'Oise avec Senlis et Compiègne, tandis qu'au Sud il ne dépasse pas la Loire et qu'à l'Est il se heurte, immédiatement au delà de Paris, au Vermandois et à la Champagne. Philippe Ier va le faire déborder au delà de la région parisienne. En 1068 il annexe le Gâtinais[38]. Peu de temps après, c'est le tour de Corbie, cédée sans doute par Arnoul de Flandre. En 1077, il réunit le Vexin français, c'est-à-dire la région de Mantes, Pontoise et Chaumont, que, par la suite, il défendra victorieusement contre les agressions anglo-normandes. Enfin, en 1101, il achète Bourges au chevalier Eude Arpin qui part pour la Terre Sainte ; il prend ainsi pied au delà de la Loire et, grâce à cette enclave en Aquitaine, prépare l'extension de l'influence capétienne dans le Sud-Ouest[39].

Malheureusement ce domaine, qui peut devenir un élément de puissance, est encore mal administré. Il est partagé en circonscriptions à la tête desquelles se trouve des prévôts (*praepositi*, *praefecti*) qui rendent la justice en l'absence du roi et perçoivent les redevances domaniales ; ces fonctionnaires ont une délégation totale de l'autorité royale et, par suite, une réelle puissance dont ils n'ont pas toujours usé en faveur de la couronne[40]. D'autre part — et c'est là une cause encore plus grave de faiblesse — il reste, enclavées au milieu du domaine, de petites seigneuries dont les titulaires conservent une indépendance à peu près totale : ce sont, entre autres, celles de Beaumont, de Montmorency, de Roucy, de Montlhéry, du Puiset, groupées autour de châteaux forts qui constituent autant de repaires inexpugnables. A plusieurs reprises, cette féodalité s'est soulevée contre le roi : en 1079 notamment, Philippe Ier a été obligé d'aller investir le Puiset dont le seigneur, Hugue, avait pris les armes contre lui et il a éprouvé un grave échec, une sortie de la garnison ayant jeté la panique dans l'armée royale qui dut précipitamment lever le siège[41].

LE CONFLIT DES ROYAUMES CAPÉTIEN ET ANGLO-NORMAND A LA FIN DU XIe SIÈCLE

On comprend que, dans ces conditions, le roi capétien, toujours à la merci d'un incident dans son propre domaine, n'ait pu de longtemps songer à une offensive de grande envergure contre la puis-

37. Cf. *supra*, p. 328.
38. Cf. *supra*, p. 489-490.
39. *Le règne de Philippe Ier*, p. 138-158.
40. *Le règne de Philippe Ier*, p. 158-162.
41. *Le règne de Philippe Ier*, p. 313-315.

sance anglo-normande. Le partage des États du Conquérant et l'opposition rencontrée par Guillaume le Roux d'un côté, la vie privée de Philippe Ier et la situation instable du domaine royal capétien de l'autre, expliquent pourquoi l'inévitable conflit n'a pu se développer à la fin du XIe siècle. Il n'atteindra pas encore sa forme aiguë pendant la première moitié du XIIe. Du moins, à cette époque, l'entrée en scène, presque simultanée, de deux rois d'une réelle valeur, Henri Ier en Angleterre et Louis VI en France, va-t-elle amener la création des forces qui s'affronteront un jour : de 1100 à 1135 l'autorité monarchique s'affermit en France comme en Angleterre, tandis qu'à certains intervalles les deux souverains préludent aux grandes luttes du temps de Philippe-Auguste et des fils de Henri II.

II. — La rivalité de Henri Ier et de Louis VI (1100-1135)[42]

AVÈNEMENT DE HENRI Ier EN ANGLETERRE ET DE LOUIS VI EN FRANCE

Guillaume le Roux a trouvé la mort dans un accident de chasse, le 2 août 1100[43]. Il ne laissait pas d'héritier direct. Son frère, Robert Courteheuse, n'était pas revenu de la croisade et se trouvait alors en Sicile. Le troisième fils du Conquérant, qui jusque-là avait été tenu à l'écart, revendiqua la royauté anglaise. A l'exception de Guillaume de Breteuil, les barons se prononcèrent pour lui et, après l'avoir élu, l'emmenèrent à Westminster où il fut couronné par l'évêque de Londres (5 août 1100)[44].

A cette date, Louis VI a déjà assumé la direction du royaume capétien. S'il n'a probablement porté le titre de « roi désigné » qu'un peu plus tard[45], il est associé au gouvernement et exerce, depuis la guerre du Vexin (1097), comme *dux exercitus* ou *defensor regni*, les fonctions de chef de l'armée[46]. Sans doute Philippe Ier, jusqu'à sa mort (1108), ne se désintéressera-t-il pas complètement de l'administration, mais,

42. Sur Henri Ier, voir les ouvrages précédemment indiqués à propos de l'Angleterre, ce souverain n'ayant pas encore trouvé son biographe. Pour les institutions, on pourra consulter, outre Stubbs : R. Poole, *The Exchequer in the twelfth century*, Oxford, 1912 ; J. Fr. Baldwin, *The kings' Council in England during the middle ages*, Londres, 1913. — Sur Louis VI, l'ouvrage décisif reste encore celui de Luchaire, *Louis VI le Gros, Annales de sa vie et de son règne* (1081-1137), Paris, 1890. Cf. aussi James Thompson, *The development of the French Monarchy under Louis VI le Gros*, Chicago, 1895.

43. *Le règne de Philippe Ier*, p. 306.

44. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, X, 14. Cf. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 372.

45. Sur la date à laquelle il a porté ce titre, voir *Le règne de Philippe Ier*, p. 79-86.

46. Cf. *Le règne de Philippe Ier*, p. 85-86.

à partir de 1100, qu'il s'agisse des rapports avec la féodalité ou avec l'Église, sa politique revêt une allure toute nouvelle et c'est en réalité le règne de Louis VI qui commence.

L'entrée en scène, à peu près simultanée, de Henri Ier et de Louis VI, hommes nouveaux l'un et l'autre, va sensiblement modifier la physionomie des deux royaumes occidentaux.

HENRI Ier ROI D'ANGLETERRE

Henri Ier ressemble plus à son père qu'à ses deux frères. Loyal, équitable, désintéressé, il a une égale horreur pour le vice et pour la violence. Au lendemain de son avènement, il épouse la sœur du roi d'Écosse, Édith, qui prend le nom de Mathilde, et sa vie privée n'aura aucune analogie avec celle de Guillaume le Roux. Si, d'autre part, il a hérité des instincts absolutistes du Conquérant, il veut sincèrement le bien de ses sujets, qu'il protégera contre l'arbitraire des nobles, et souhaite retablir avec l'Église l'entente brisée sous le règne précédent. L'un de ses premiers actes est de rappeler saint Anselme et, au même moment, il fait emprisonner Renouf Flambard. Lors de son couronnement, dans une charte qui est comme le reflet de ses dispositions personnelles, il condamne les abus du règne précédent, restaure les lois d'Édouard le Confesseur avec les amendements que leur avait apportés Guillaume le Conquérant, puis il promet à l'Église la liberté des élections et le respect des biens ecclésiastiques, aux seigneurs la libre transmission de leurs fiefs, à l'ensemble des sujets une législation plus modérée des dettes et des amendes. Un serment sanctionne tous ces engagements et traduit les mêmes intentions équitables, miséricordieuses, pacifiques[47]. Tout annonce un règne réparateur, après la tourmente qui avait si rudement secoué l'Angleterre depuis 1087.

LOUIS VI ROI DE FRANCE

En France, l'arrivée au pouvoir de Louis VI laisse aussi entrevoir une orientation nouvelle. Né sans doute à la fin de 1081[48], ce prince est de dix ans plus jeune que Henri Ier, mais il a, du fait des circonstances, une expérience peu commune. Il avait à peine achevé son éducation à l'abbaye de Saint-Denis qu'il fut investi par Philippe Ier (1092) de Pontoise, de Mantes et du Vexin. En 1097, quoiqu'il n'eût pas encore terminé sa seizième année, il prit une part brillante à la guerre contre Guillaume le Roux. Ce sont sans doute ses exploits qui lui valurent, en 1098, d'être armé chevalier et malgré son désaccord

47. On trouvera le texte de ce serment dans Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 373, n. 2, et celui de la charte dans Ch. Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, Paris, 1892, p. 1-7.

48. Cf. *supra*, p. 498.

avec son père au sujet de Bertrade de Montfort, associé à la couronne.

Dès sa jeunesse, Louis VI s'est révélé comme un homme de guerre ou, pour employer la pittoresque expression de son biographe, l'abbé Suger, comme « un athlète incomparable et un gladiateur éminent ». Il aura toute sa vie la passion des combats et n'hésitera jamais à donner de sa personne : dans la guerre du Puiset, il luttera corps à corps avec ses adversaires et on le verra, lors de la prise de Mouchy, pénétrer le premier dans un donjon en flammes ; ne proposera-t-il pas aussi de mettre fin au différend qui opposait la France à l'Angleterre par un combat singulier entre les deux rois ? Bref, c'est un vrai chevalier d'un courage à toute épreuve, mais aussi très droit, très loyal, professant le plus dédaigneux mépris pour la ruse et pour la perfidie, soucieux d'agir en toutes choses conformément à la justice et de « garder à chacun son droit ». Par ailleurs, les tares inhérentes à sa dynastie ne l'ont point épargné : il est cupide, accessible à la corruption, capable — on le verra lors de l'affaire de la commune de Laon — de vendre son concours au plus offrant, plus encore gourmand et sensuel : le surnom de Gros, qui lui est resté dans l'histoire, rappelle la précoce obésité qui fut la conséquence de ses excès de table et l'empêchait, à quarante-six ans, de monter seul à cheval ; tout adolescent, il avait une fille naturelle et il ne se mariera qu'à trente-cinq ans, après avoir longtemps résisté aux semonces d'Yves de Chartres[49].

Malgré ces défauts, Louis VI est nettement supérieur aux rois qui l'ont précédé. Comme Henri Ier d'Angleterre, il entend fortifier son pouvoir royal et c'est ainsi que, de 1100 à 1135, on assiste, des deux côtés de la Manche, à un vigoureux effort pour asseoir l'autorité monarchique sur des bases plus solides, pour lui ménager les moyens d'action qu'elle avait perdus ou dont elle était dépourvue.

HENRI Ier ET LES BARONS ANGLAIS

Henri Ier, au lendemain de son avènement, se propose avant tout d'imposer son autorité aux barons que le despotisme de Guillaume le Roux avait dressés contre la royauté. Le retour de son frère aîné, qui pouvait lui aussi revendiquer la couronne anglaise, déchaîna une agitation de courte durée : en 1101, Robert Courteheuse tenta d'envahir l'Angleterre, mais la médiation du comte de Meulan ramena la paix et Henri Ier restitua à Robert, qui le reconnut aussitôt comme roi, le Cotentin qu'il lui avait autrefois acheté ; le roi pardonna aussi à

49. On trouvera dans Luchaire, *Louis VI le Gros*, p. XXXIII-XLI, un portrait très fouillé de Louis VI, emprunté surtout à la *Vita Ludovici VI* de Suger et complété à l'aide de certains traits que fournissent Orderic Vital, la chronique de Morigny et Yves de Chartres.

Eustache de Boulogne qui, seul parmi les barons, avait pris le parti de son compétiteur[50].

Henri Ier n'en avait pourtant pas fini avec l'opposition aristocratique. En 1102, il dut citer devant sa cour Robert de Bellème qui, depuis 1098, avait joint à ses nombreux fiefs normands le comté de Shrewsbury et dont les châteaux de Shrewsbury, d'Arundel et de Bridgnorth constituaient autant de centres de résistance à l'autorité monarchique. Robert ne répondit pas à la convocation qui lui avait été adressée ; le roi dut aller lui-même le châtier et, s'il lui fit grâce de la vie, il lui confisqua du moins tous ses fiefs[51]. Cet exemple fit impression : les barons ne s'insurgèrent plus contre l'autorité royale qui d'ailleurs se montra à leur égard équitable et modérée. Par ailleurs, les classes populaires surent gré au roi de les avoir débarrassées de Robert de Bellème et de quelques autres brigands de la même espèce, comme Yves de Grandmesnil qui fut également dépouillé de ses domaines.

PAIX DE HENRI Ier AVEC L'ÉGLISE

Avec la fin de l'opposition aristocratique, le début du règne de Henri Ier a vu le rétablissement de la paix religieuse si gravement atteinte par le despotisme de Guillaume le Roux.

Henri Ier, qui a reçu le surnom de Beauclerc, était bien disposé envers l'Église, à l'égard de laquelle il avait toujours fait preuve d'une respectueuse déférence. Le rappel immédiat de saint Anselme apparut comme le signe avant-coureur d'un accord vivement désiré de part et d'autre. Cependant les négociations n'aboutirent pas aussi vite qu'on l'avait tout d'abord pensé. Pendant son séjour sur le continent, le primat anglais avait eu le loisir d'étudier le problème de l'investiture et il revenait en Angleterre avec des idées très arrêtées sur les limites de l'autorité royale en pareille matière. Il manifesta son intransigeance en refusant de prêter à Henri Ier le serment de fidélité réclamé par le souverain, ce qui ne l'empêcha pas de lui apporter son concours le plus empressé, lorsqu'il fallut faire face à l'invasion de Robert Courteheuse. Son attitude reçut l'entière approbation de Pascal II qui avait, au début de son pontificat, renouvelé la législation grégorienne[52] et qui, dans deux bulles du 15 avril 1102[53], adressées l'une au roi d'Angleterre, l'autre à l'archevêque de Cantorbéry, avait interdit toute investiture laïque. Le conflit entre l'Église et l'État se

50. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, X, 18 ; Guillaume de Malmesbury, *De gestis reg. Angl.*, V, 395.
51. Voir le récit de cette guerre dans Orderic Vital, *Hist. eccl.*, XI, 3.
52. Cf. *supra*, p. 454.
53. *Jaffé-Wattenbach*, 5909 et 5910.

trouva ainsi ressuscité : saint Anselme dut se retirer à Lyon, d'où il ne cessa de correspondre avec la cour anglaise. Les pourparlers, en se prolongeant, aboutirent à une heureuse issue grâce à la médiation d'Adèle de Blois, sœur de Henri Ier, qui ménagea à Laigle une entrevue entre le roi et l'archevêque. Finalement Henri Ier renonça à investir des dignités ecclésiastiques et Anselme concéda que les évêques pourraient prêter serment au souverain, mais uniquement pour les fiefs qui relevaient des évêchés. Par une bulle du 23 mars 1106[54], Pascal II ratifia cet accord. Enfin, en août 1107, une diète, réunie à Londres, fixa définitivement les règles qui devaient présider aux rapports de l'Église et de l'État : il fut stipulé que l'évêque ne pourrait recevoir l'investiture par la crosse et par l'anneau ni du roi, ni d'aucune autre personne laïque, que, d'autre part, la consécration épiscopale ne pourrait avoir lieu, avant que l'élu n'eût prêté au roi le serment de vassalité pour ses fiefs[55]. On aboutissait en somme à un compromis conforme aux théories récemment mises en circulation par Yves de Chartres[56] et capable d'asseoir la paix religieuse sur des assises stables[57].

RÉTABLISSEMENT DE L'UNITÉ ANGLO-NORMANDE

Le retour à la tradition de Guillaume le Conquérant ne s'affirme pas seulement, au début du règne de Henri Ier, par le rétablissement de la paix civile et de la paix religieuse qu'avait brisées le despotisme de Guillaume le Roux ; dès 1106, l'État anglo-normand est reconstitué tel qu'il existait avant 1087.

Tout en conservant en apparence de bons rapports avec son frère qui, en 1103, vint en Angleterre afin d'y toucher la somme promise pour prix de sa renonciation, Henri Ier n'a pas cessé de travailler à la réunion sous son sceptre de la Normandie et de l'Angleterre. En 1104, il a entrepris sur le continent un voyage au cours duquel il s'est réconcilié avec Robert de Bellême et a gagné à prix d'or la plupart des seigneurs normands. Au même moment, il envoie une ambassade au roi

54. Jaffé-Wattenbach, 6073.
55. Boehmer, *Kirche und Staat in England*, p. 157-162.
56. Cf. *supra*, p. 455.
57. Cet accord a facilité la pénétration en Angleterre de la réforme grégorienne que Henri Ier, fidèle à la tradition paternelle, n'a jamais contrariée. En 1102, au plus fort du conflit avec Pascal II, un concile, tenu à Londres, a condamné la simonie et prescrit l'observation du célibat ecclésiastique, en même temps qu'il rappelait aux clercs et aux laïques les principes de la morale chrétienne. En 1108, un nouveau synode, réuni également à Londres, décida, avec l'assentiment du roi et des barons, que tous les clercs mariés seraient privés de leurs fonctions et défendit aux fidèles d'assister à leurs messes (Cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, 1re partie, p. 476-478 et 503-504). Jusqu'à sa mort (21 avril 1109), saint Anselme ne cessa de lutter contre le désordre des mœurs cléricales, mais, une fois qu'il eût disparu, ces mœurs se relâchèrent à nouveau, et, si le mariage demeura interdit pour les prêtres, le niveau moral du clergé anglais resta malgré tout très bas. Cf. Boehmer, *op. cit.*, p. 285-287.

de France, Philippe Ier, et une autre au jeune comte d'Anjou, Geoffroy Martel II, afin de s'assurer la bienveillante neutralité de l'un, l'alliance de l'autre, puis, en 1105, il traverse de nouveau la Manche, en annonçant qu'il vient revendiquer l'héritage paternel, devenu la proie des brigands. Tout lui réussit : il prend et incendie Bayeux, installe une garnison à Caen, évite une embuscade de Robert Courteheuse, retourne quelque temps en Angleterre, réapparaît en Normandie dans l'été de 1106 et, après de vaines négociations avec son frère, livre à celui-ci, à Tinchebray, le 28 septembre 1106, une bataille décisive qui fait tomber entre ses mains Robert Courteheuse ainsi que son puissant allié, Guillaume de Mortain. Victorieux, il vient à Rouen où il est acclamé, parcourt le duché, détruit les châteaux ; l'unité anglo-normande paraît solidement rétablie[58].

RUPTURE DE HENRI Ier AVEC LE ROYAUME CAPÉTIEN

Cette reconstitution de l'État de Guillaume le Conquérant par Henri Ier devait amener la reprise des hostilités avec le royaume capétien et la transformation de la guerre d'escarmouches en hostilités véritables. Après sa victoire de Tinchebray, Henri Ier dispose d'une force supérieure à celle de son père pendant les années qui ont suivi la conquête de l'Angleterre. D'autre part, Guillaume le Conquérant a été immobilisé par l'opposition anglaise contre laquelle il lui fallut lutter jusqu'à sa mort ; Henri Ier jouit au contraire, des deux côtés de la Manche, d'une réelle popularité. Il peut donc aller de l'avant et, comprenant fort bien la nécessité d'étendre sa puissance sur le continent avant que Louis VI ait pu donner à la monarchie capétienne la puissance matérielle qui lui manquait au XIe siècle, il va immédiatement provoquer la rupture.

En 1109, le prétexte est trouvé : c'est l'affaire de Gisors. Henri Ier convoitait ce château « placé par la nature dans une position avantageuse à la limite commune de la France et de la Normandie », qui, dominant l'Epte, « fournissait aux Normands un accès commode pour se jeter sur la France, tandis qu'il interdisait l'approche aux Français »[59]. Il réussit à l'extorquer, « tant par flatteries que par menaces », à Païen qui l'occupait. Louis le Gros, qui venait de succéder à Philippe Ier mort le 29 ou 30 juillet 1108[60], ne pouvait sans danger consentir à ce que son rival possédât une place aussi importante et somma Henri Ier de la rendre ou de la démolir. Henri refusa ; Louis, « lui

58. *Le règne de Philippe Ier*, p. 308-312.
59. Suger, *Vita Ludovici VI*, c. XVII.
60. *Le règne de Philippe Ier*, p. 76.

reprochant d'avoir rompu le traité, lui fixa un jour pour négocier et lui assigna un endroit ». Une rencontre entre plénipotentiaires français et normands eut lieu, en mars ou avril 1109, aux Planches de Neaufle, non loin de Gisors : les envoyés de Louis VI rappelèrent à Henri Ier sa situation de vassal et exigèrent la restitution du château qui, conformément aux traités, devait être neutralisé; Henri Ier ne voulut rien entendre et la guerre devint inévitable[61].

SITUATION DU ROYAUME CAPÉTIEN A LA MORT DE PHILIPPE Ier (1108)

Cette rupture était pleine de dangers pour le roi capétien, quoiqu'il eût lui aussi, au cours des années précédentes, tandis que vivait encore le vieux roi Philippe, accompli une œuvre non moins remarquable que celle de Henri Ier. Avec beaucoup d'esprit de suite, Louis VI a recherché, depuis 1100, deux buts essentiels, la paix avec l'Église et la reconstitution de l'autorité royale à l'intérieur du domaine par la soumission des féodaux de l'Ile de France, mais de ces deux buts seul le premier est atteint à la mort de Philippe Ier, bientôt suivie de la rupture avec l'Angleterre ; le domaine est encore loin d'être assaini, et, de ce fait, le Capétien se trouve en moins bonne posture que son rival.

LA ROYAUTÉ CAPÉTIENNE ET L'ÉGLISE

Louis VI a rendu un immense service à la monarchie française en imposant un terme aux irritants débats qui avaient jusque là empêché tout accord durable entre la royauté capétienne et l'Église.

La querelle des investitures n'a pas épargné la France ; elle n'y a pas eu cependant la même acuité qu'en Allemagne. La législation grégorienne n'y a été promulguée qu'en 1077, au concile d'Autun, et la papauté s'est montrée bienveillante dans l'application, en se contentant de poursuivre et de déposer les prélats notoirement simoniaques, comme l'archevêque de Reims, Manassès, prélat orgueilleux, rapace, calomniateur, doublé d'un diplomate habile et retors, qui, malgré l'appui du roi, fut obligé, après de multiples incidents, d'abandonner son siège et de s'incliner devant l'autorité romaine[62]. Même à l'égard de ce dignitaire quelque peu taré, Grégoire VII a usé de toutes sortes de ménagements. Il en a eu encore beaucoup plus envers son protecteur, Philippe Ier, auquel il avait autrefois reproché de « vou-

61. Luchaire, *Louis VI le Gros*, n° 72. C'est au cours de ces négociations que Louis VI fit à Henri Ier la proposition singulière de trancher le litige par un combat singulier avec lui.

62. *Le règne de Philippe Ier*, p. 417-422.

loir assujettir l'Église comme une servante »[63], mais avec lequel il s'efforça de conclure un accord, lorsque la lutte du Sacerdoce et de l'Empire fut entrée dans sa phase aiguë.

Cet accord, Philippe Ier l'a rendu impossible d'abord par sa simonie éhontée, puis, sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099), par le scandale de sa vie privée. En 1092, il répudie sa femme légitime, Berthe de Frise, enlève l'épouse du comte d'Anjou, Foulque le Réchin, et réussit à faire bénir par un évêque français, Ursion de Senlis, cette union issue d'un double adultère. Gardien des canons, le pape s'insurge contre un tel attentat envers la loi religieuse, invite le roi à renoncer à ses indignes amours, mais ses objurgations restent sans effet. Aussi, en 1094, l'excommunication est-elle prononcée par le légat Hugue de Lyon au concile d'Autun et elle est renouvelée, l'année suivante, par le pape en personne, lors des grandes assises de la chrétienté tenues à Clermont-Ferrand. En 1097, l'anathème est complété par l'interdit, mais cette mesure si grave ne réussit pas à avoir raison de l'obstination du couple adultère ; Urbain II meurt (29 juillet 1099) sans avoir eu la joie de réconcilier le roi de France avec l'Église. C'est seulement en 1104 que Philippe sollicitera enfin l'absolution de Pascal II et que, moyennant la promesse de n'avoir plus avec Bertrade aucun commerce illicite, il sera réintégré dans la communion des fidèles[64].

Dès lors la paix religieuse devenait possible et elle sera réalisée lors du voyage de Pascal II en France (1106-1107)[65]. Si le pape franchit les monts, c'est avant tout pour s'assurer l'appui capétien en face de l'Allemagne menaçante, mais un règlement équitable du problème de l'investiture pouvait singulièrement faciliter l'alliance tant souhaitée. Aussi, avant d'aller à Saint-Denis où l'attendent Philippe Ier et Louis VI, le pontife se rend-il à Chartres où il célèbre la solennité pascale. Cette visite à l'évêque Yves indique clairement le sens dans lequel s'oriente la politique pontificale. Sans doute le concile de Troyes (25 mai 1107) condamne-t-il une fois de plus l'investiture laïque et décrète-t-il la déposition de ceux qui y auront recours, mais, sous l'influence des idées chartraines, le sens des mots a changé et un *modus vivendi* tend à s'établir : désormais le roi ne nommera plus lui-même les évêques et ne prétendra plus remettre à l'élu du clergé la crosse et

63. Grégoire VII, *Registrum*, I, 35. Cf. *Réforme grégorienne*, t. II, p. 126 et *Le règne de Philippe Ier*, p. 405-406. Sur la simonie de Philippe Ier, voir plus haut, p. 366-367.
64. *Le règne de Philippe Ier*, p. 40-75.
65. Cf. *supra*, p. 456-458.

l'anneau, insignes de la fonction épiscopale ; du moins son consentement sera-t-il toujours requis après l'élection qui de plus en plus passe aux chapitres cathédraux[66].

La fin du règne de Philippe Ier a donc vu la réconciliation de la royauté avec le Saint-Siège, condition indispensable de la paix religieuse. Quel a été le rôle de Louis VI dans les négociations qui ont abouti à cet accord, l'absence de textes positifs ne permet pas de le préciser, mais le fait que le roi désigné a assisté à l'entrevue de Saint-Denis atteste clairement sa volonté de rapprochement avec la papauté.

PREMIÈRES EXPÉDITIONS DE LOUIS VI CONTRE LA FÉODALITÉ DU DOMAINE (1100-1108)

La monarchie capétienne avait tout avantage à sceller cette alliance, étant donné le prestige et l'influence dont jouissait le clergé, mais elle ne pouvait songer à accroître sa puissance, tant que le roi ne serait pas mieux respecté à l'intérieur du domaine. Louis VI est le premier souverain qui ait clairement vu l'orientation qu'il fallait imprimer à la politique capétienne : à partir du jour où se fait sentir son action personnelle, la royauté entame une lutte acharnée et persévérante contre la petite féodalité de l'Ile de France qui lui avait infligé de si cuisants échecs. Dès 1100-1101, le jeune prince attaque, au nord de la Seine, les barons pillards qui périodiquement dévastent les terres de l'abbaye de Saint-Denis, Bouchard IV de Montmorency et Matthieu Ier, comte de Beaumont. En 1102, il contraint Eble de Roucy à cesser ses incursions contre l'église de Reims[67]. Il intervient aussi au sud du fleuve où les seigneurs de Montlhéry et de Rochefort, d'ailleurs apparentés, interceptaient les communications entre Paris et Orléans. Rendu prudent par son échec du Puiset, Philippe Ier avait essayé de les amadouer en leur confiant des fonctions au palais, puis en fiançant son fils adultérin, Philippe, à Élisabeth, fille de Guy Troussel, seigneur de Montlhéry, et Louis VI lui-même à Lucienne, fille de Guy le Rouge, comte de Rochefort. Ce second projet matrimonial, qui fut d'ailleurs annulé au concile de Troyes (1107), n'empêcha pas le prince Louis d'intervenir dans une guerre terrible provoquée en 1105 par le vicomte de Troyes et par son frère, Milon de Bray, qui revendiquait Montlhéry ; le jeune roi en profita pour entrer dans le château dont il ne laissa subsister, après l'avoir démantelé, que le donjon. Plus au sud, en Orléanais, Louis VI

66. *Le règne de Philippe Ier*, p. 446-449. Voir aussi Bernard Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier* (1099-1108), Paris, 1907, p. 55-57.
67. *Le règne de Philippe Ier*, p. 316-318.

a, en 1103, châtié Léon de Meung qui pillait les terres épiscopales; en 1107, il s'avancera jusqu'en Berry et contraindra le seigneur de Sainte-Sévère, Humbaud, à cesser ses dévastations[68].

Il y a donc, au début du XII[e] siècle, quelque chose de changé dans l'attitude de la royauté capétienne à l'égard de ses vassaux immédiats ; une action plus énergique révèle la présence d'un *dux exercitus* bien décidé à faire respecter l'ordre et la paix par des châtelains qui, retranchés dans leurs donjons, s'étaient habitués à considérer leur souverain comme une quantité négligeable. Toutefois, au moment où disparaît Philippe I[er], cette politique nouvelle est à peine ébauchée et, à côté d'indiscutables succès, elle a connu des revers : Louis VI s'est laissé duper par le sinistre Thomas de Marle, fils d'Enguerran de Boves, qui a réussi à le mettre de son côté dans une guerre avec son propre père et avec Eble de Roucy ; il lui a laissé conserver le château de Coucy dont il devait éprouver plus tard la rude position[69] ; au Sud, l'annulation de son mariage avec Lucienne a déchaîné la colère de Guy le Rouge et engendré une nouvelle guerre, au cours de laquelle Louis a vainement tenté de s'emparer des châteaux de Montlhéry et de Brethencourt[70]. Ces échecs diplomatiques et militaires soulignent l'ampleur de la tâche entreprise qui réclame un effort patient et prolongé. Il faudrait que Louis VI pût s'y consacrer exclusivement. Or son père vient à peine de mourir que Henri I[er], conscient des difficultés avec lesquelles se débat son rival, l'attaque sur l'Epte, contrariant ainsi une politique dont personnellement il a tout intérêt à retarder les effets.

PREMIÈRE GUERRE ENTRE LOUIS VI ET HENRI I[er] (1109-1113)

Malgré tout, Louis VI accepte courageusement le défi du roi d'Angleterre et, Henri I[er] ayant refusé de restituer le château de Gisors qu'il a indûment usurpé, il n'hésite pas à recourir aux armes (mars ou avril 1109). Un premier engagement devant Gisors lui est nettement favorable ; plus tard, à la fin de 1110 ou au début de 1111, après un siège mémorable, il enlève Meulan que défendait le comte Robert[71]. Sa diplomatie, au début, n'a pas été moins heureuse ; il a réussi à nouer une coalition avec le comte de Flandre qui a envoyé des troupes en Vexin et avec Foulque V d'Anjou qui, à l'automne de 1111, attirera Henri I[er] de son côté, à un moment où le roi de France, accaparé lui-même sur un autre théâtre d'opéra-

68. *Le règne de Philippe I[er]*, p. 320-326.
69. *Le règne de Philippe I[er]*, p. 318-320.
70. *Le règne de Philippe I[er]*, p. 325.
71. Luchaire, *Louis VI le Gros*, n° 103.

tions, ne pourra plus mener avec la même vigueur la guerre contre la Normandie[72].

Brusquement en effet, tandis qu'il est engagé dans la lutte contre le roi d'Angleterre, Louis VI est sollicité d'intervenir contre Hugue du Puiset. On peut se demander si, en la circonstance, il n'a pas été joué par le comte de Chartres, Thibaud IV, qui se plaignit au roi des maux qu'il endurait du fait de « ce coquin, riche seulement de sa propre tyrannie et de celle de ses ancêtres ». Thibaud avait été l'allié des seigneurs de Rochefort et de Montlhéry dont il avait facilité la victorieuse résistance en 1107. Louis VI n'avait donc aucune raison de lui être agréable, mais aux supplications de Thibaud se joignirent celles de l'archevêque de Sens et de ses suffragants, des abbés de Saint-Denis, de Fleury-sur-Loire et de Saint-Père de Chartres « dont Hugue, plus rapace qu'un loup, dévorait les terres ». Toujours prêt à acquiescer aux demandes des hommes d'Église, le roi ne voulut pas se dérober. Abandonnant momentanément la guerre contre Henri Ier, il vint à Toury, somma Hugue de lui livrer son château et, comme celui-ci refusait de sortir, il donna l'assaut au Puiset qu'il enleva malgré une défense héroïque[73].

Le véritable vainqueur de cette rude journée n'était pas Louis VI ; si paradoxal que cela puisse paraître *a priori*, le roi d'Angleterre devait en retirer tous les avantages. Louis a été trahi par Thibaud IV qui l'a tout à la fois utilisé pour affaiblir son redoutable voisin et pour le détourner de la lutte contre Henri Ier. L'expédition n'était pas terminée que, comme l'écrit Suger, « le comte Thibaud, fort de l'aide de son oncle, l'illustre roi d'Angleterre Henri, se mit à faire la guerre au roi Louis avec ses complices, à jeter le trouble sur sa terre, à lui soustraire ses barons à coup de promesses et de cadeaux »[74]. Il se forma ainsi une coalition dont l'âme était Thibaud IV et à laquelle « les ressources de l'Angleterre et de la Normandie furent prodiguées sans ménagement » ; tous les ennemis traditionnels de la monarchie y entrèrent : tels Milon de Montlhéry, Guy de Rochefort, Hugue de Châteaufort et même Hugue du Puiset qui, ayant reçu son pardon du roi, s'empressa de se réconcilier avec le rusé Thibaud et de rentrer dans son château. En 1112, Louis VI, après une série de combats dans le Parisis, doit encore

72. C'est ce qui paraît résulter des brèves mentions de Suger (*Vita Ludovici*, c. XVI) et d'Orderic Vital (*Hist. eccl.* XI, 44). Cf. Luchaire, *op. cit.*, n° 120. Il est probable aussi que Louis VI, dès ce moment, a cherché à diviser la Normandie où, par une coïncidence notable, on voit déjà se dessiner en faveur de Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, un mouvement qui ne peut être que préjudiciable à Henri Ier.

73. Voir le récit de la guerre du Puiset dans Suger, *Vita Ludovici*, c. XIX.

74. Suger, *Vita Ludovici* c. XIX.

une fois chevaucher vers le Puiset dont il veut prévenir la reconstruction ; une nouvelle mêlée a lieu, aussi terrible que celle de l'année précédente ; le roi lui-même, entouré de toutes parts, se trouve un moment en fâcheuse posture et échappe difficilement à l'étreinte de ses ennemis ; il doit battre en retraite, ce qui laisse à Hugue, largement secondé par des soldats normands, le temps de se fortifier à nouveau, mais quelques semaines plus tard, après avoir regroupé ses forces, il réapparaît, construit lui-même un château en face du Puiset, occupe Janville où se livre une bataille acharnée avec Thibaud IV et les Normands, puis, après avoir obligé le comte de Chartres à s'enfuir, il enlève de nouveau le Puiset dont il « bouleverse l'emplacement »[75].

PAIX ENTRE LOUIS VI ET HENRI Ier (1113)

Le roi de France restait victorieux. La situation n'en comportait pas moins cette conclusion qu'il ne pourrait lutter efficacement contre les Anglo-Normands que le jour où il en aurait fini avec la petite féodalité du domaine. Aussi, en mars 1113, accepte-t-il de signer avec le roi d'Angleterre le traité de Gisors par lequel il reconnaissait à Henri Ier la suzeraineté du Maine et de la Bretagne[76]. C'était là une grave concession qui consacrait la domination anglaise dans l'ouest de la France et affaiblissait l'Anjou, allié des Capétiens. Peut-être eût-elle été évitée si, en 1111, Louis VI, au lieu de se laisser détourner par Thibaud de Chartres de la lutte contre l'Angleterre, avait poussé jusqu'au bout les avantages qu'il avait jusque là obtenus, mais, en 1113, après les deux guerres du Puiset, l'intérêt de la monarchie exige avant toutes choses l'assainissement définitif du domaine royal où elle était sans cesse attaquée et trahie.

PACIFICATION DU DOMAINE ROYAL CAPÉTIEN (1112-1118)

Louis VI a deviné que la paix de Gisors ne pouvait être qu'une trêve de plus ou moins longue durée. Aussi importait-il d'en finir rapidement avec la pacification du domaine. Jamais son activité n'a été plus intense qu'entre 1112 et 1118, et l'on ne saurait entrer dans le détail des expéditions qu'il a entreprises pendant cette période : tour à tour il contraint Foulque de Gâtinais à ne plus molester les moines de Fleury (1112), pacifie le pays de Beauvais où il limite les pouvoirs du châtelain Eude (1115), enlève le comté d'Amiens à Enguerran de Coucy et détruit la tour de cette ville (1117)[77], mais, tout en arrivant à être partout où sa

75. Suger, *Vita Ludovici*, c. XXI.
76. Luchaire, *op. cit.*, n° 81.
77. Luchaire, *op. cit.*, nos 138, 198, 216, 220.

présence est requise, il concentre davantage son effort contre Thomas de Marle et contre la famille de Montlhéry-Rochefort.

LOUIS VI ET THOMAS DE MARLE

Thomas de Marle était, au dire de Suger, « un homme de la pire espèce, un scélérat, ennemi de Dieu et des hommes, qui massacrait tout et ruinait tout ». Comme il ne cessait de ravager les pays de Laon, de Reims et d'Amiens, un concile, réuni à Beauvais le 6 décembre 1114, sous la présidence du légat Conon de Préneste, supplia le roi de mettre fin à tant d'intolérables vexations. Aussitôt Louis VI convoque son ost, attaque le château de Crécy qui appartenait à Thomas, le prend d'assaut, enlève ensuite celui de Nouvion, punit durement les coupables qui tombent entre ses mains, contraint son terrible adversaire à se soumettre et à restituer les biens qu'il a usurpés (mars-avril 1115), après quoi, avec cette instinctive générosité qui a nui parfois au succès de ses entreprises, il lui pardonne, si bien que le résultat fut en somme médiocre[78]. Thomas continua à affamer et à torturer les paysans, à inquiéter les évêques et les clercs qui ripostèrent par d'inutiles anathèmes ; il faudra, en 1130, une nouvelle expédition royale pour venir à bout de ce brigand sans foi ni loi.

LOUIS VI ET LES SEIGNEURS DE MONTLHÉRY-ROCHEFORT

Le roi eut à fournir un effort plus rude encore au sud de la Seine. « Le pays verdoyant et accidenté qui s'étend sur la rive gauche de la Seine et comprend les riantes vallées de la Mauldre, de l'Eure, de l'Yvette, de l'Orge et de l'Essonne, a écrit l'historien de Louis VI, donna plus de mal à Louis le Gros que tout le reste du domaine royal. Ce paradis était alors un véritable enfer féodal, hérissé de donjons inexpugnables, repaires d'incorrigibles barons. » Montlhéry, Chevreuse, Rochefort-en-Yveline, Châteaufort, Gometz, Bréthencourt, Corbeil, La Ferté-Alais, Gournay, Bray-sur-Seine interceptaient les communications à travers la région parisienne et mettaient le roi à la merci de ses vassaux. Il fallait en finir avec cette perpétuelle menace. La politique de conciliation, suivie à l'égard des seigneurs de Montlhéry et de Rochefort pendant les dernières années du règne de Philippe Ier, avait totalement échoué, mais les dissensions familiales devaient, sous Louis VI, faciliter l'action royale : Guy le Rouge et son fils, Hugue de Crécy, s'entendaient mal avec Milon de Bray et avec Eude de Corbeil. En 1118, Hugue de Crécy ayant assassiné son cousin, le roi affecta une profonde indignation et obligea le

78. Suger, *Vita Ludovici*, c. XXIV. Cf. Luchaire, *op. cit.*, n° 189.

meurtrier, que depuis dix ans et même davantage il n'avait cessé de combattre, à se retirer dans un monastère, puis il confisqua ses biens. Ce drame le débarrassait d'un seul coup de deux adversaires et mettait à sa disposition les propriétés de la maison de Montlhéry qu'il garda pour lui ou remit à la famille amie des Garlande[79]. De ce fait, les relations devinrent plus aisées entre la région de la Seine, l'Orléanais et le Berry ; d'autre part, le roi pouvait s'éloigner du domaine sans s'exposer au risque d'un coup de main sur ses propres terres.

SECONDE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE (1116-1120)

Au moment où disparaissait la maison de Montlhéry, la guerre avait repris depuis quelque temps déjà avec les Anglo-Normands. De part et d'autre, on considérait la paix de 1113 comme une éphémère suspension d'armes et à peine était-elle conclue que l'on se préparait en vue d'une nouvelle guerre. Louis VI, tout en luttant contre les féodaux, n'a cessé de resserrer l'alliance traditionnelle avec la Flandre et l'Anjou; en outre, à partir de 1116, revenant à une tactique autrefois suivie par son père, il soutient l'opposition normande, représentée par Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, qui revendique la succession paternelle. De son côté, Henri Ier s'appuie plus que jamais sur Thibaud IV, comte de Blois et de Chartres, qu'anime une haine tenace pour la dynastie capétienne, et qui, installé aux portes du domaine royal, cherche de nouveau à coaliser tous les mécontents[80].

Dès 1116, Henri Ier revient en Normandie. Au printemps de cette année, des combats se livrent sur la frontière des deux États, mais ni en 1116, ni en 1117, il n'y a d'opérations sérieuses : Louis VI est occupé à soumettre Thomas de Marle et à prendre Amiens ; il se contente de quelques incursions en territoire normand[81]. Au début de 1118, par un curieux synchronisme auquel le comte Thibaud n'a peut-être pas été étranger, Hugue du Puiset se révolte à nouveau; le roi est encore obligé de retourner en Beauce pour châtier le rebelle qu'il déshérite complètement, après avoir rasé son château[82], puis il revient en toute hâte vers la frontière normande où il médite une opération importante. En février ou mars 1118, une offensive générale se dessine en effet : Henri Ier est attaqué à la fois par les Français, les Flamands, les Angevins et les sei-

79. Luchaire, *op. cit.*, p. LXXIX-LXXXII et n° 246.
80. Suger, *Vita Ludovici*, c. XXVI ; Luchaire, *op. cit.*, n° 207.
81. Luchaire, *op. cit.*, n° 229.
82. Suger, *Vita Ludovici*, c. XXI. — Sur la date, cf. Luchaire, *op. cit.*, n° 236. L'expédition est certainement antérieure au 1er mai, mais étant donné l'importance des combats qui se sont livrés au printemps sur la frontière normande, il nous paraît infiniment probable que la marche contre le Puiset a dû les précéder et qu'il faut la placer tout à fait au début de l'année 1118.

gneurs normands qui ont épousé la cause de Guillaume Cliton ; Louis le Gros pénètre dans le Vexin, attaque le château de Gasny, au confluent de l'Epte et de la Seine, qu'il enlève de haute lutte, puis il s'empare de Malassis ; tout le pays est conquis jusqu'à l'Andelle, tandis que le comte d'Anjou, Foulque V, avance à travers le Maine et remporte une victoire près d'Alençon (novembre 1118)[83].

DÉFAITE DE LOUIS VI A BRÉMULE (20 AOUT 1119)

A la fin de 1118, la situation de Henri Ier semblait fortement compromise. Elle se redressa pourtant très vite, par suite de circonstances accidentelles défavorables au roi de France. Dans l'été de 1119, celui-ci perdit ses deux meilleurs auxiliaires, Baudouin VII de Flandre et Enguerran de Chaumont qui moururent presque simultanément. Au même moment, Foulque V d'Anjou traita avec le roi d'Angleterre et le mariage du fils de Henri, Guillaume Adelin, avec Mathilde, fille de Foulque, scella cette réconciliation. Ainsi privé de tous ses alliés, Louis VI se laisse surprendre, le 20 août 1119, à Brémule, au cœur du pays entre Epte et Andelle qu'avait conquis Enguerran de Chaumont. Au lieu de suivre l'avis de Bouchard de Montmorency qui lui conseillait de se dérober, il accepte le combat et il est vaincu. Il essaie de se venger en brûlant Ivry, échoue devant Breteuil (septembre 1119), médite d'incendier Chartres, afin de punir Thibaud IV qu'il rend responsable de sa défaite, puis il se ravise : c'est par la diplomatie qu'il prendra sa revanche[84]...

MÉDIATION DE CALIXTE II

A son retour du siège de Breteuil, Louis VI a, le 3 octobre 1119, à Morigny, une entrevue avec le pape Calixte II qui avait reçu la tiare le 2 février 1119 et s'acheminait vers Reims où devait s'ouvrir un concile le 20 octobre[85]. Il aperçoit en effet la possibilité d'une médiation pontificale dans le conflit franco-anglais[86]. Depuis son avènement,

83. Luchaire, *op. cit.*, n° 233 ; Suger, *Vita Ludovici*, c. XXVI.

84. Suger, *loc. cit.* ; Luchaire, *op. cit.*, nos 259, 261, 262.

85. Luchaire, *op. cit.*, n° 264. — Sur l'élection de Calixte II et les préparatifs du concile de Reims, cf. *supra*., p. 476-479.

86. Les origines de cette médiation sont assez obscures. Calixte II est venu à Paris du 8 au 11 octobre (J. W., 6747-6748), mais aucun texte ne signale positivement la présence de Louis le Gros qui reste malgré tout fort probable. On a généralement ajouté foi au récit d'Orderic Vital (*Hist. eccl.*, XII, 21), d'après lequel le roi de France se serait rendu au concile de Reims et aurait prononcé un vigoureux réquisitoire contre Henri Ier, l'accusant notamment d'avoir injustement arraché la Normandie à Robert Courteheuse et à son fils ; l'archevêque de Rouen aurait essayé de défendre son souverain, mais en aurait été empêché par les évêques français qui firent un tel bruit qu'il ne put pas parler ; quant au pape, il ne se serait pas prononcé. Or on ne relève aucune allusion à ces faits dans les autres versions du concile, ni dans celle de Hesson dont Orderic Vital s'écarte d'ailleurs sur d'autres faits, ni dans celle de Suger (*Vita Ludovici*, c. XXVII) qui mentionne seulement les négociations avec Henri V. On peut donc émettre des doutes sur la véracité des incidents rapportés par Orderic Vital, mais le fait même de la médiation pontificale, qui s'est exercée à la fin de novembre suivant, ne saurait être mis en doute malgré le silence de Suger qui n'a pas voulu, en narrant ces négociations, souligner la défaite de son roi,

il n'a laissé échapper aucune occasion de témoigner sa sympathie envers le Saint-Siège, notamment depuis 1111 : si Suger exagère lorsqu'il prétend que le concile de Vienne qui, en 1112, protesta contre l'attentat commis l'année précédente par Henri V, se tint « avec l'aide et sur le conseil » de Louis VI[87], il n'en reste pas moins vrai que le roi a approuvé l'attitude de l'épiscopat français et qu'au cours des années suivantes, en accordant une généreuse hospitalité au cardinal Conon de Préneste, puis aux papes Gélase II et Calixte II, il a manifesté avec éclat sa volonté très arrêtée de soutenir l'Église romaine[88]. En revanche, Henri Ier avait fait preuve à l'égard du siège apostolique d'autres sentiments : après avoir accepté le concordat sur les investitures, il s'était plaint d'avoir été lésé par le pape et, dès 1108, il insinua qu'il exercerait de nouveau ses anciens droits[89]; après la mort de saint Anselme (21 avril 1109), il revint insensiblement aux pratiques de son père et même de son frère, laissant les évêchés indéfiniment vacants afin de percevoir plus longtemps leurs revenus, empêchant les légats pontificaux de pénétrer en Angleterre, ce qui provoqua, en 1115, une protestation de Pascal II et amena pendant quelques années une véritable tension entre le roi et le Saint-Siège[90]. Aussi, en octobre 1119, les dispositions de Calixte II sont-elles forcément favorables à Louis VI dont l'Église romaine n'a eu qu'à se louer en toutes circonstances.

RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX ENTRE LOUIS VI ET HENRI Ier (1119-1120)

Après le concile de Reims, Calixte II se rend à la frontière anglo-normande; il a une entrevue à Gisors avec Henri Ier et transmet aussitôt au roi de France les propositions formulées par son rival. On ne les connaît pas avec précision, mais il semble qu'elles aient comporté tout simplement le *statu quo*, car, dans le courant de l'année 1120, les deux princes, après s'être rencontrés, se restituent les châteaux et les prisonniers tombés en leur pouvoir. En outre, Guillaume Adelin, fils de Henri Ier, fait, sur l'ordre de son frère, hommage à Louis VI pour le duché de Normandie[91]

---

87. *Vita Ludovici*, c. x. — Suger, ce qui montre bien sa confusion, appelle à cette occasion Louis VI roi désigné ; or il y avait déjà quatre ans que Philippe Ier était mort.

88. Cf. *supra*, p. 475 et suiv.

89. Voir à ce sujet une lettre de saint Anselme à Pascal II dans Mansi, t. XX, col. 1022.

90. Boehmer, *op. cit.*, p. 289 et suiv.

91. Luchaire, *op. cit.*, nos 267 et 298. — Cette paix eut une conséquence indirecte qui mérite d'être relevée : il est fort probable qu'au cours de l'entrevue de Gisors une explication est intervenue entre Calixte II et Henri Ier, et que les questions litigieuses furent résolues, car, à partir de 1119, le roi laissa les évêques anglais prendre part aux conciles réunis sur l'initiative du pape et n'opposa plus aucun obstacle à la venue des légats pontificaux dans son royaume.

LA COALITION DE 1123-1124

Peu de temps après la signature de ce traité, le fils aîné de Henri Ier, Guillaume Adelin, et plusieurs membres de la famille royale anglaise périrent dans un naufrage qu'avait causé leur imprudente légèreté (25 novembre 1120)[92]. Comme le roi n'avait plus d'héritier mâle direct, le fils de Robert Courteheuse, Guillaume Cliton, convoita de nouveau le duché de Normandie et il s'attacha, dès 1122, à former une coalition où entrèrent le comte d'Anjou, Foulque V, Amauri de Montfort et Galeran de Meulan. Sans y adhérer officiellement, Louis VI la patronnait; n'était-ce pas l'occasion rêvée de dissocier à nouveau le royaume anglo-normand ? Henri Ier aperçut aussitôt le danger; en septembre-octobre 1123, il vint assiéger Montfort et Pont-Audemer, puis, pour en finir avec ce roi de France qui décidément ne pouvait lui laisser un seul moment de quiétude, il monta une opération de plus grand style en décidant son gendre, l'empereur Henri V, à attaquer le royaume capétien[93]. Celui-ci, qui gardait rancune à Louis VI de son attitude dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, ne demandait pas mieux que de se venger sur lui des déconvenues qu'il avait éprouvées au cours des dernières années. Il se prépara donc à envahir la France par l'Est, tandis qu'une fois de plus Henri Ier portait la guerre dans le Vexin où, en mars 1124, il remporta à Rougemoutier une victoire stérile[94].

L'INVASION ALLEMANDE EN FRANCE (JUILLET-AOUT 1124)

A la fin de juillet 1124, Henri V pénètre dans le *regnum Francorum* et marche sur Reims qu'il projette d'enlever par surprise. A cette nouvelle, Louis VI fait « semoncer les nobles», se rend à Saint-Denis pour y invoquer la protection du martyr, prend l'oriflamme et, en toute hâte, gagne Reims où devait s'opérer la concentration de ses forces. Son appel a été largement entendu et les seigneurs affluent de toutes parts. « On voyait, écrit Suger, une telle quantité de chevaliers et de gens de pied qu'on eût dit des sauterelles dérobant aux yeux la surface de la terre non seulement le long des cours d'eau, mais encore sur les montagnes et dans la plaine. » Si hyperbolique que soit ce langage, il reste vrai que les grands feudataires, en présence du danger qui menaçait le royaume tout entier, se sont empressés d'accourir, y compris ceux qui avaient jusque là fait preuve à l'égard du roi d'indifférence

92. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, XII, 25.
93. Luchaire, *op. cit.*, n° 334 ; Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. VII, p. 271-274. Henri V avait épousé Mathilde, fille de Henri Ier. Cf. *supra*, p. 469.
94. Luchaire, *op. cit.*, n° 343.

ou même d'hostilité : Thibaud IV de Chartres, malgré sa parenté avec Henri Ier, est venu avec son oncle, Hugue de Champagne ; sont encore là Charles le Bon, comte de Flandre ; Hugue II, duc de Bourgogne ; Guillaume, comte de Nevers ; Raoul, comte de Vermandois, qui groupe autour de lui les hommes du Ponthieu, de Saint-Quentin, d'Amiens et de Beauvais ; seuls, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, Foulque V d'Anjou et Conan III de Bretagne se sont abstenus en raison de leur éloignement. Les églises, elles aussi, ont envoyé leurs milices qui rivalisent d'enthousiasme avec les contingents féodaux. Bref, le royaume entier est derrière le souverain et, pour la première fois, la solidarité nationale se manifeste ailleurs que dans les diplômes.

RETRAITE DE HENRI V

Il est impossible d'évaluer le nombre des troupes concentrées à Reims à la fin de juillet 1124, mais il était certainement supérieur à celui des soldats allemands. Aussi l'écho de ces préparatifs grandioses étant parvenu aux oreilles de Henri V, l'empereur jugea prudent de ne pas aller au-devant d'une défaite. A peine avait-il dépassé Metz qu'il se retirait subrepticement, « aimant mieux, dit Suger, endurer l'ignominie d'une défection que d'exposer aux accablantes représailles des Français son empire et sa personne en péril de ruine ». Louis VI s'abstint de le poursuivre : la retraite allemande lui avait conféré suffisamment de prestige pour qu'il préférât rester sur ses positions[95].

CONSÉQUENCES DE L'ÉCHEC DE LA COALITION DE 1124

L'échec de la coalition et de l'invasion germanique en France a eu pour l'histoire des royaumes occidentaux les plus importantes conséquences. Tout d'abord, à partir de 1124, Henri Ier d'Angleterre n'attaquera plus le royaume capétien ; une longue trêve commence et elle se prolongera jusqu'au delà de l'avènement de Henri II Plantagenet (1154). Du même coup, les deux souverains français et anglais, à la faveur de cette période de paix, vont parallèlement poursuivre, avec une activité renouvelée, l'œuvre de consolidation de l'autorité royale à laquelle ils se sont voués depuis leur avènement ; une phase décisive s'ouvre pour la constitution des deux monarchies anglo-normande et capétienne.

LE GOUVERNEMENT DE LOUIS VI

Jusqu'à la fin, le règne de Louis VI a conservé l'allure qu'il avait revêtue dès le début du XIIe siècle. En matière d'administration, le fils de

---

95. Voir le récit très vivant de Suger, *Vita Ludovici*, c. XXVIII. Cf. Luchaire, *op. cit.*, n° 349 Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. VII, p. 275-279.

Philippe Ier a peu innové et s'est contenté de maintenir intactes les réformes paternelles. Le gouvernement reste, comme pendant le dernier quart du XIe siècle, concentré entre les mains d'un petit nombre de palatins parmi lesquels émergent tout d'abord les frères de Garlande, Anseau qui fut sénéchal et périt d'un coup de lance au troisième siège du Puiset (1118), Guillaume qui succéda à Anseau dans cette fonction et qui commandait à Brémule, enfin le chancelier Étienne, le préféré du roi, qui, quoique d'Église, n'apparaît pas comme un modèle de sainteté ni de désintéressement ; personne ne sut mieux que lui cumuler les places et les fonctions, ce qui lui valut d'être accusé par saint Bernard de servir à la fois Dieu et le diable[96]. Après la disgrâce d'Étienne, qui trouva le moyen de s'aliéner la reine Adélaïde de Maurienne, très influente sur son époux (1127), le personnage tout-puissant au palais fut Raoul de Vermandois, cousin de Louis VI, dont le rôle avait été décisif lors de l'invasion de 1124 et que l'on trouve mêlé depuis lors à tous les événements importants[97]. Autour de ces hommes de premier plan gravite tout un personnel de clercs qui expédient les affaires, tandis que le souverain lui-même poursuit le but qu'il s'est assigné depuis sa jeunesse, à savoir l'affermissement de l'autorité monarchique sur les diverses classes qui composent le royaume.

PACIFICATION DU DOMAINE ROYAL

A la faveur de la paix avec les Anglo-normands, Louis VI a tout d'abord achevé de soumettre la petite féodalité du domaine contre laquelle, depuis son avènement, il n'avait cessé de lutter avec une inlassable énergie. Le départ, en 1128, de Hugue du Puiset pour la Terre Sainte où il mourut quelques années plus tard, le débarrasse de son plus redoutable ennemi[98]. Deux ans plus tard, Thomas de Marle succombe à son tour. Sa défaite de 1115 n'avait pas mis fin à ses rapines et de nouveau les doléances des églises de la région de Laon montaient vers le roi. En octobre 1130, sur le conseil de Raoul de Vermandois, Louis VI organisa une expédition contre Coucy où s'était retranché « ce scélérat de Thomas » et, après un vigoureux assaut, au cours duquel le roi donna largement de sa personne, la position fut enlevée de haute

96. Saint Bernard, *epist.* 78.

97. Sur le rôle des palatins, voir surtout Luchaire, *op. cit.*, Introduction, p. XLII et suiv. Il ne semble pas que l'influence de Suger ait été, pendant le règne de Louis VI, aussi importante qu'on l'a cru longtemps. Comme le remarque très justement le dernier éditeur de la *Vita Ludovici*, M. Waquet (*Classiques de l'histoire de France au Moyen âge*, fasc. II, p. IX), on n'observe, depuis 1127, date de la disgrâce d'Étienne de Garlande, jusqu'en 1137, date de la mort de Louis VI, à peu près aucune trace de l'intervention de l'abbé de Saint-Denis dans les affaires proprement politiques.

98. Sur les dates du départ et de la mort de Hugue, voir la note de H. Waquet dans son édition de Suger, *Vie de Louis VI* (*Classiques de l'histoire de France au Moyen âge*), p. 170, n. 3.

lutte. Thomas, malgré une défense acharnée, fut fait prisonnier et mourut peu après des multiples blessures qu'il avait reçues dans le combat[99].

Au sud de la Seine, la chute de Montlhéry a facilité la tâche du roi et quelques opérations de nettoyage, pendant les dernières années du règne, achèvent la pacification de cette région. Vers 1132 ou 1133, la destruction de Chateaurenard rend plus sûre la route qui conduit de Paris au Gâtinais[100]. L'action royale s'étend aussi à l'Orléanais où Louis VI, en 1135, dirige une expédition contre le châtelain de Saint-Brisson qui détroussait les marchands et assure ainsi la liberté du commerce de la Loire[101].

Cette campagne est la dernière qu'ait menée Louis le Gros et elle couronne l'œuvre de pacification méthodique qu'il a poursuivie avec un opiniâtre persévérance. Nul doute que le bilan ne soit fructueux. A la fin du XI^e siècle, la physionomie du domaine royal s'est transformée. Jadis hérissé de donjons dont les châtelains, parvenus à une indépendance à peu près totale, tenaient en échec l'autorité monarchique et paralysaient le commerce, il est maintenant, pour la dynastie capétienne, un solide point d'appui capable d'étayer une politique de grande envergure. La suppression des Hugue du Puiset, des Thomas de Marle, des Hugue de Crécy a donné à la couronne une force matérielle qui lui manquait, tandis que l'échec de l'invasion germanique l'a enrichie d'un prestige moral dont elle saura également tirer parti.

POLITIQUE ECCLÉSIASTIQUE DE LOUIS VI

En même temps qu'il a créé cette force matérielle et fait naître ce prestige moral, Louis VI a rendu à la royauté un autre service : il lui a ménagé deux alliances qui lui sont précieuses pour l'avenir, celle de l'Église et celle des classes populaires.

En apparence, la politique ecclésiastique de Louis VI offre des contradictions. Cela tient à ce que le roi, tout en se montrant empressé à l'égard du clergé, n'a jamais voulu sacrifier ce qu'il considérait comme les droits intangibles de la couronne. A plusieurs reprises, il est entré en conflit avec l'épiscopat, soit qu'il ait voulu dans certaines élections, comme à Laon (1112) ou à Tours (1118-1119), imposer son candidat de préférence à celui du chapitre[102], soit qu'il ait essayé de substituer

99. Luchaire, *op. cit.*, n° 461. Voir le récit de Suger, *Vita Ludovici VI*, c. XXXI.
100. Luchaire, *op. cit.*, n° 530.
101. Luchaire, *op. cit.*, n° 558.
102. Luchaire, *op. cit.*, n^os 133 et 249. A Laon, il s'agissait de remplacer le fameux évêque Gaudri assassiné en 1112 : Louis VI a imposé comme successeur Hugue, doyen de Sainte-Croix d'Orléans. A Tours, les chanoines voulaient remplacer le défunt Raoul II par un certain Gautier auquel le roi substitua un autre candidat, Gilbert, d'ailleurs plus sympathique à Rome que Gautier.

la juridiction royale à la juridiction ecclésiastique dans des procès qui canoniquement ne pouvaient relever de la cour[103]. En ces diverses circonstances et en d'autres encore, il s'est montré autoritaire, emporté, violent même, ce qui lui a valu d'âpres remontrances de la part d'Yves de Chartres, d'Étienne de Senlis, évêque de Paris, ou surtout de saint Bernard qui, avec son habituelle sévérité, le dénonça au pape Honorius II comme un nouvel Hérode[104]. Il ne faudrait cependant pas attacher trop d'importance à ces incidents : ni le tempérament absolutiste du roi, ni l'influence d'Étienne de Garlande qui ne s'est pas exercée dans un sens favorable au clergé n'ont empêché l'accord de 1107 de porter ses fruits ni la réforme grégorienne de progresser à l'intérieur du royaume capétien et cela, le plus souvent, avec l'appui de Louis VI.

Lors des pourparlers qui ont précédé le concordat de Worms, l'un des négociateurs, Guillaume de Champeaux, pour faire accepter par Henri V l'abandon de toute investiture, invoquait l'exemple de la France où les évêques, disait-il, sans recevoir leur dignité des mains de leur souverain, remplissaient avec exactitude leurs devoirs féodaux envers lui[105]. Cette affirmation prouve que le régime préconisé par Yves de Chartres a régulièrement fonctionné sous le règne de Louis VI. Sans doute le roi a-t-il parfois exercé sur les électeurs une forte pression, afin de faire agréer par eux le candidat de son choix, mais il n'a pas toujours triomphé et a dû, à Reims au début du règne, à Auxerre en 1115, accepter contre sa propre volonté l'élu des chanoines[106]. D'ailleurs le nombre d'élections où Louis le Gros a combattu les chapitres est infime par rapport à celles où les choses se sont passées normalement, et l'on peut dire en somme que la théorie chartraine a reçu, en France, au début du XIIe siècle, la consécration des faits[107].

PROGRÈS DE LA RÉFORME DE L'ÉGLISE EN FRANCE

En même temps qu'il respecte, sauf exception, l'indépendance de l'Église, Louis VI favorise la diffusion de la réforme monastique qui, au cours des dernières années du XIe siècle, est venue compléter celle de Cluny. Les nombreuses donations trahissent l'intérêt qu'il porte aux ordres

103. C'est ainsi qu'en 1129 le roi évoque devant son tribunal le différend entre les chanoines d'Étampes et les moines de Morigny quel'archevêque de Sens, en qualité de métropolitain, aurait dû juger. Cf. Luchaire, nos 437 et 438.

104. Saint Bernard, *epist.* 49. Cf. Luchaire, *op. cit.*, no 448.

105. Cf. *supra*, p. 478.

106. Voir le récit de ces élections dans Luchaire, *op. cit.*, p. CLXVI-CLXVII et CLXIX-CLXX.

107. M. Luchaire (*op. cit.*, p. CLXII et suiv.) nous paraît avoir sensiblement exagéré l'importance des restrictions apportées par Louis VI à la liberté des élections épiscopales et appuyé ses conclusions sur des cas exceptionnels plutôt que sur les cas normaux.

nouveaux ; Arrouez, Fontevrault, Tiron, Cîteaux, aussi bien que la vieille congrégation clunisienne, ont reçu de lui de précieux privilèges. Prémontré a été davantage encore l'objet de sa sollicitude : Louis VI, conseillé surtout par l'évêque de Laon, Barthélemy de Vir, a compris l'intérêt de l'œuvre accomplie par saint Norbert qui, soucieux de faire pénétrer les habitudes monastiques dans l'Église séculière, a voulu grouper en une vaste congrégation les communautés de chanoines réguliers éparses un peu partout ; l'abbaye mère de Prémontré et plusieurs de ses filiales ont tout particulièrement bénéficié de la générosité royale[108]. Cette générosité s'est encore davantage exercée à l'égard de l'abbaye de Saint-Victor de Paris qu'avait fondée Guillaume de Champeaux pour en faire un centre d'études et qui, d'abord fixée à Puiseaux, fut installée, en 1113, sur la montagne Sainte-Geneviève par le roi qui lui concéda, outre un important domaine, le droit d'élire son abbé sans attendre aucune autorisation, pas même la sienne[109].

Non content d'enrichir les monastères ou les communautés de chanoines, Louis VI veille aussi — et c'est en cela qu'il s'est montré le meilleur des auxiliaires pour les réformateurs — à ce que la règle soit observée et il prête, au besoin, main-forte aux abbés, quand il s'agit de la faire respecter. En 1128, il confirme la décision du concile d'Arras qui, à l'abbaye de Notre-Dame et Saint-Jean de Laon, avait substitué des moines aux religieuses convaincues de mauvaises mœurs et il semble bien qu'un motif analogue l'ait déterminé à expulser les nonnes qui vivaient à Argenteuil où furent introduits des religieux de Saint-Denis[110]. Si l'on en croit Hermann de Tournai[111], il aurait été même jusqu'à employer la force pour obliger les moines de Saint-Médard de Soissons à recevoir la règle de Cluny. Toutes ces interventions attestent un zèle religieux évident et expliquent la popularité dont le roi a joui le plus souvent parmi les hommes d'Église.

LOUIS VI ET LE SAINT-SIÈGE

L'appui que Louis VI a prêté au Saint-Siège en de graves circonstances a encore accru cette faveur. On a vu quel avait été son rôle dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire avant le concordat de Worms[112]. En 1130, à la mort d'Honorius II, l'Église romaine traverse de nouveau une crise par laquelle l'unité chrétienne se trouve menacée : le pape régulièrement élu, Innocent II, voit surgir devant lui un antipape,

108. Luchaire, *op. cit.*, p. CXLIX-CLII
109. Luchaire, *op. cit.*, n° 160.
110. Luchaire, *op .cit.*, n°s 410, 431, 433
111. Luchaire, *op. cit.*, n° 230
112. Cf. *supra*, p. 475 et 478-479.

Anaclet[113]. L'appui de la France est ardemment recherché par les deux rivaux. Aussitôt Louis VI, subordonnant, avec une loyauté digne de tous éloges, ses préférences personnelles à l'avis de l'Église de France réunit à Étampes un concile national qui reconnaît la légitimité d'Innocent II[114]. L'adhésion de la France entraîne celles du roi d'Angleterre et de l'empereur. Par son énergique orthodoxie, Louis VI a contribué, plus que personne, à mettre fin au schisme qui divisait la chrétienté.

Ainsi, au temps d'Innocent II comme sous les pontificats de Pascal II, de Gélase II et de Calixte II, la papauté a dû une bonne part de ses succès à l'alliance française, mais la royauté capétienne a retiré, elle aussi, quelques avantages d'une entente qui n'était pas entièrement désintéressée. Pour être agréable au roi de France, la papauté, au temps d'Urbain II, avait séparé l'église toute française d'Arras de celle de Cambrai qui relevait de l'Empire[115]; pour la même raison, elle maintint au contraire celle de Tournai, qui aspirait à son autonomie, sous la dépendance de celle de Noyon[116]. De Calixte II Louis VI a obtenu aussi la prise en considération des droits de l'archevêque de Sens à la primatie des Gaules et de Germanie que Grégoire VII avait transférée au métropolitain de Lyon, alors ville d'Empire[117]. Ainsi, dans toutes ces affaires d'organisation ecclésiastique, la solution adoptée par le Saint-Siège a été conforme aux intérêts de la politique française. Par la suite, les Capétiens, dans leur œuvre d'extension territoriale, pourront généralemment compter sur l'appui de la papauté.

LOUIS VI ET LES POPULATIONS RURALES

Une autre alliance, moins nettement caractérisée et encore bien timide, s'ébauche entre la royauté et le peuple. A l'égard des serfs ruraux, la politique de Louis VI n'a pas eu la continuité ni la largeur de vues qu'on lui a longtemps attribuées. Toutefois on relève à son actif quelques actes d'affranchissement dictés par une intention pieuse ou encore des conventions relatives à des échanges de serfs et destinées à sauvegarder les lois familiales[118]. De même, le roi s'efforce de protéger les populations de la campagne contre les vexations des fonctionnaires et notamment contre les exigences tracassières du fisc. C'est cette pensée, fort honorable d'ailleurs, qui a inspiré la

113. L'histoire du schisme d'Anaclet sera exposée en détail au tome IV.
114. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, 1re partie, p. 680-682.
115. Cf. *Le règne de Philippe Ier*, p. 427.
116. Luchaire, *op. cit.*, p. CXXVI-CXXVIII.
117. Louis VI, à cette occasion, écrivit à Calixte II (avril 1127) qu'il préférerait voir son royaume incendié et encourir lui-même le trépas plutôt que de subir l'affront d'un assujettissement de l'église de Sens à celle de Lyon. Cf. Luchaire, *op. cit.*, no 301.
118. Cf. Luchaire, *op. cit.*, p. CLXXXI-CLXXXII.

charte type de Lorris qu'adopteront par la suite plusieurs villes franches. Les habitants de ce bourg du Gâtinais sont affranchis du service de guet, des corvées, de la taille, de l'aide ainsi que d'un bon nombre d'impôts indirects, et leurs redevances envers leur seigneur, en l'espèce le roi, sont rigoureusement définies ; en outre, aucun d'eux n'est attaché à la glèbe, ce qui implique la liberté pour tous. A ces améliorations sociales s'ajoutent des privilèges commerciaux : le roi prend sous sa sauvegarde les personnes qui viennent au marché et dispense de toutes taxes les marchandises transportées par les hommes de la ville [119]. De droits politiques, en revanche, il n'est pas question. Aussi bien est-il évident que Louis VI veut surtout favoriser le développement économique du Gâtinais, sans qu'il songe le moins du monde à se concilier les populations par l'octroi de libertés. A l'égard des communes, sa politique sera dominée par des préoccupations analogues.

LOUIS VI ET LE MOUVEMENT COMMUNAL

C'est en effet sous Louis VI que se précipite en France la révolution qui arrache à l'autorité seigneuriale un grand nombre de villes pour les ériger en communes, c'est-à-dire en organismes autonomes et indépendants, véritables seigneuries collectives au sein de la féodalité. Déjà, pendant le règne de Philippe Ier, Le Mans s'était affranchi en 1069, Cambrai en 1076, Saint-Quentin vers 1080, Beauvais en 1099 [120]. Après l'avènement de Louis le Gros, les grandes cités du nord de la France s'émancipent à leur tour : Arras et Noyon en 1108-1109, Mantes en 1110, Valenciennes en 1114, Amiens en 1116-1117, Corbie vers 1120, Soissons en 1126, Bruges, Lille et Saint-Omer vers 1127 [121]. Sous le règne de Louis VII et de Philippe-Auguste, le mouvement gagnera le Midi.

De ce fait, se posait pour la royauté un redoutable problème : directement atteinte à Noyon et à Mantes, devait-elle combattre le mouvement communal ou au contraire le favoriser? Il ne semble pas que Louis VI ait envisagé sous cette forme ce troublant dilemme et le surnom de « père des communes », dont on l'a parfois gratifié, s'appliquerait plus justement à son fils, Louis VII, qu'à lui-même. Sa poli-

119. Luchaire, *op. cit.*, n° 607. Cf. Maurice Prou, *Les coutumes de Lorris et leur propagation aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris, 1884.

120. *Le règne de Philippe Ier*, p. 514-515.

121. Sur le mouvement communal en France, voir les pages très suggestives de Pirenne, *Les villes du Moyen âge*, p. 156 et suiv. et aussi : A. Luchaire, *Les communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, nouv. édit. revue par L. Halphen, Paris, 1911. On pourra consulter également des monographies telles que : A. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle*, Paris, 1877 et *Études sur les origines de la commune de Saint-Quentin*, Paris, 1889 ; A. Lefranc, *Histoire de la ville de Noyon*, Paris, 1888 ; L.-H. Labande, *Histoire de Beauvais*, Paris, 1892 ; G. Bourgin, *La commune de Soissons*, Paris, 1908.

tique apparaît comme hésitante, incertaine, contradictoire. A Mantes, dont il est l'unique seigneur, les marchands, en 1110, sollicitent l'autonomie municipale ; il l'accorde[122]. A Laon, il observe une tout autre attitude : en 1111, pendant une absence de l'évêque, le fameux Gaudri, un singulier prélat qui domine par la terreur et par l'assassinat, la ville se révolte, s'affranchit et s'organise ; avec de l'argent, elle obtient de son pasteur la reconnaissance du fait accompli, du roi la ratification de la charte, mais Gaudri ne consent pas à sa défaite ; en y mettant le prix, il décide Louis VI à supprimer la commune (1112). Aussitôt une insurrection éclate, les bourgeois en armes assaillent le palais épiscopal, se saisissent de l'évêque qu'ils mettent à mort et mutilent atrocement, massacrent à tort et à travers nobles et clercs. Le roi ne veut pas laisser de telles violences impunies : il vient prendre Laon (1114), maintient l'abolition de la commune dont il autorisera pourtant la reconstitution quatorze ans plus tard (1128)[123]. A Amiens, Louis VI au contraire, dès 1113, confirme une commune qui, en fait, n'existe pas encore[124] : il a besoin du concours des bourgeois pour enlever la tour où s'est fortifié le représentant d'Enguerran de Boves, Adam, qu'en 1117 il dépouille de toute autorité sur Amiens[125], ce qui implique l'existence de la commune.

De ces diverses interventions il est difficile de tirer une conclusion précise quant à l'attitude de Louis VI à l'égard du mouvement d'émancipation urbaine. On peut se demander s'il en a compris la portée générale. A Mantes, s'il autorise la commune, c'est avant tout pour affermir son autorité sur une ville qu'il venait de reprendre à son demi-frère, Philippe, fils de Bertrade de Montfort, et où il avait intérêt à se rendre populaire ; à Amiens, il s'agit de détruire la domination d'un adversaire de la couronne ; à Laon, les soucis fiscaux l'emportent sur toute autre considération. Cependant, que ce soit de bon ou de mauvais gré, Louis VI a, en fait, favorisé la révolution communale et ainsi s'expliquent les sympathies qu'il a pu conquérir parmi les populations urbaines. Celles-ci, comme les habitants des campagnes, lui ont su gré d'avoir fait régner l'ordre et la paix dont les transactions commerciales ne pouvaient que bénéficier. Les classes laborieuses partagent les sentiments du clergé et leur fidélité à la monarchie capétienne ne cessera de s'accroître au cours du XIIe siècle.

122. Luchaire, *op. cit.*, n° 105.
123. Luchaire, *op. cit.*, nos 124, 132, 425. Voir aussi le pittoresque récit de Guibert de Nogen *De vita sua*, c. VI et suiv.
124. Luchaire, *op. cit.*, n° 169.
125. Suger, *Vita Ludovici*, c. XXIV.

LES GRANDS FIEFS FRANÇAIS AU TEMPS DE LOUIS VI

En revanche, le roi qui a pacifié le domaine et préparé, consciemment ou non, les alliances qui aideront ses successeurs à parfaire l'unité française, n'a guère entamé les grands fiefs qui, au contraire, achèvent de s'unifier en dehors de la royauté pendant le premier tiers du XII^e siècle.

Au début du XI^e siècle, la France était surtout constituée par des châtellenies sur lesquelles le grand feudataire n'exerçait qu'une suzeraineté illusoire[126]. Il en est tout autrement à l'époque de Louis VI : un travail de concentration s'est opéré à l'intérieur des grandes unités provinciales qui se dessinaient à la fin de la période carolingienne. Si, dans la plupart des cas, le grand feudataire n'a pas réussi à imposer à ses vassaux son autorité suzeraine, s'il n'a pas reconquis les droits régaliens précédemment usurpés, du moins des liens de solidarité se sont-ils créés entre lui et ses barons ; des assemblées établissent des ordonnances communes à tout le fief ; de plus, par des guerres heureuses, par une savante diplomatie matrimoniale, le haut suzerain est parvenu à agrandir tout à la fois son fief et son domaine personnel ; de même, il a pu accroître son pouvoir qu'il transmet régulièrement à ses successeurs et créer une administration ; en un mot, il a réalisé, à l'intérieur de son fief, ce que Philippe I^er et Louis VI avaient opéré dans le domaine royal. Ainsi se sont constitués ces États provinciaux qui donnent à la France du XII^e siècle sa physionomie propre. Il est à noter toutefois que l'évolution qui les a produits a été plus rapide au Nord et à l'Ouest qu'à l'Est et au Sud[127].

LA FLANDRE

Au Sud, le comté de Flandre est devenu très vite l'un des fiefs les plus puissants et les mieux organisés du royaume capétien. L'œuvre de Baudouin V (1036-1067), qui avait conquis la région entre Escaut et Dendre et annexé le Hainaut, a été continuée après la crise qui a suivi la mort de Baudouin VI (1067-1070)[128], par son second fils, Robert le Frison (1071-1093). Cet aventurier, d'abord célèbre pour ses lointaines pérégrinations, se révéla très vite comme un politique de premier ordre qui sut admirablement exploiter la situation intermédiaire de son pays, vassal à la fois du roi de France et de l'empereur, pour s'affranchir en fait de toute autorité suzeraine. Son successeur, Robert II (1093-1111), connu surtout pour

126. Cf. *supra*, p. 317-318.

127. Sur les grands fiefs, voir : Luchaire, *Manuel des Institutions françaises. Période des Capétiens directs*, Paris, 1892, p. 237 et suiv. ; Paul Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. I, p. 448 et suiv. ; F. Lot, *Fidèles ou vassaux ?*

128. Cf. *supra*, p. 490.

sa participation à la première croisade, ne lui a pas été inférieur : il a très bien vu que l'avenir de la Flandre était du côté de l'Est, le bombement de l'Artois constituant vers l'Ouest une barrière naturelle et la puissance anglo-normande interdisant toute expansion de ce côté ; à la faveur des guerres civiles en Allemagne, il a pu annexer Cambrai (1103) et, en 1107, il a tenu Henri V en échec. Après lui, Baudouin VII (1111-1119) a accompli une œuvre assez analogue à celle de Louis VI dans le domaine royal ; c'est avant tout le souverain justicier qui abat les donjons et impose la paix, accroissant de ce fait la puissance comtale à l'intérieur du fief. Malheureusement pour la Flandre, il ne laissait pas d'héritier. Il aura pour successeur son cousin, Charles de Danemark, qui périra assassiné le 2 mars 1127. De là une crise de succession d'où l'État flamand sortira indemne, prêt à jouer un rôle primordial dans les guerres du règne de Philippe-Auguste[129].

L'ANJOU

Au sud-ouest de la Flandre, la Normandie est devenue partie intégrante du royaume fondé par Guillaume le Conquérant. Elle confine elle-même, au Sud, au comté d'Anjou qui a souffert, au milieu du XIe siècle, de la crise de succession ouverte par la mort de Geoffroy Martel (1060) : abandon de la Saintonge au duc d'Aquitaine, du Maine au duc de Normandie, du Gâtinais au roi de France, telles ont été les conséquences territoriales de la guerre civile qui, de 1064 à 1068, a opposé les deux neveux du défunt, Geoffroy le Barbu et Foulque le Réchin[130]. Le règne de Foulque (1068-1109), que les chroniqueurs représentent comme gourmand, débauché, inerte, et dont les malheurs conjugaux sont restés célèbres, n'a pas réparé ces ruines ; il n'a cependant pas été inutile à la grandeur angevine : c'est pendant cette période que s'est affirmé le pouvoir comtal sur le haut clergé et que, par une évolution analogue à celle que l'on observe dans le domaine royal sous Philippe Ier, se sont constitués et organisés les grands offices de la cour[131]. Les successeurs de Foulque le Réchin, Foulque V le Jeune (1109-1129) et Geoffroy le Bel (1129-1151), sont au contraire les émules de Louis VI : ils pacifient le comté en réduisant à l'obéissance les châtelains rebelles de l'Isle Bouchard, de Preuilly, de Montbazon, de Montreuil-Bellay, de Condé, de Sablé qui avaient profité de l'apathie du Réchin pour semer partout la terreur ; à l'extérieur, Foulque le Jeune, en 1110, reprend le Mans à Henri Ier Beauclerc et

129. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 102 et suiv.
130. Cf. *supra*, p. 489-490.
131. Sur cette évolution administrative, voir Halphen, *Le comte d'Anjou au XIe siècle*, p. 191-201.

s'empare ensuite d'Alençon ; en 1127, il fera épouser à son fils, Geoffroy, Mathilde, fille du roi anglo-normand et préparera ainsi l'union de l'Anjou, de la Normandie et de l'Angleterre[132].

LA BRETAGNE

La Flandre et l'Anjou font figure, pendant la première moitié du XII^e siècle, de véritables États. Ailleurs, le travail d'unification n'est pas aussi avancé. En Bretagne, le duc Houel a, en 1066, réuni sous son autorité suzeraine les trois comtés de Cornouaille, de Nantes et de Rennes, mais cette suzeraineté est purement nominale. Jusqu'au XII^e siècle, la péninsule bretonne a son histoire toute remplie par des luttes intestines ; elle réussit cependant à maintenir son indépendance à l'égard des ducs de Normandie qui, depuis Guillaume le Conquérant, rêvaient de l'annexer, jusqu'au jour où le fils de Houel, Alain Fergent, qui avait soutenu Henri I^er contre Robert Courteheuse et combattu à Tinchebray, prêtera hommage au roi anglo-normand[133].

LE DUCHÉ D'AQUITAINE

L'évolution du duché d'Aquitaine est plus accentuée. Dès le début du XI^e siècle, Guillaume le Grand (994-1030) s'intitulait déjà « duc de toute la monarchie d'Aquitaine ». Ce titre convient davantage encore à Guillaume VIII ou Guy-Geoffroy (1058-1086), chevalier fougueux et ardent, qui a, en 1062, conquis la Saintonge et, en 1070, après une lutte acharnée contre Bernard, comte d'Armagnac, annexé la Gascogne, étendant ainsi sa domination du Massif Central à l'Océan et de la Loire aux Pyrénées. Administrateur remarquable en même temps qu'homme de guerre, il a accru le pouvoir ducal, constitué une cour que fréquentent les comtes d'Auvergne, de la Marche et d'Angoulême, maté la petite féodalité, notamment à Limoges où, avec l'aide des abbés de Saint-Martial, il a eu raison des vicomtes. Son fils et successeur, Guillaume IX (1088-1127), connu pour son scepticisme, ses mœurs faciles et ses démêlés avec l'Église[134], a continué son œuvre et maintenu toutes les positions acquises. Guillaume X (1127-1137) est beaucoup plus insignifiant et a eu pour principal mérite de donner la main de sa fille, Aliénor, à l'héritier de la couronne de France[135].

---

132. Sur Foulque V et Geoffroy le Bel, cf. Josèphe Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1152*, Paris, 1929.

133. De la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. III, Paris, 1898 ; Flach, *Origines de l'ancienne France*, t. IV, p. 253-258.

134. A l'exemple de Philippe I^er, Guillaume IX a répudié sa seconde femme, Hildegarde d'Anjou, pour convoler avec Maubergeon, épouse du vicomte de Chatellerault, qu'il avait enlevée.

135. Sur l'Aquitaine, voir Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. I, Paris, 1903, p. 266 et suiv. ; M. Garaud, *Essai sur les institutions judiciaires du Poitou*, Poitiers, 1910 ; Flach, *op. cit.*, t. IV, p. 580 et suiv.

LE COMTÉ DE TOULOUSE

Voisin de l'Aquitaine, le comté de Toulouse, qui englobe le Languedoc des deux côtés du seuil de Naurouze, marche plus lentement vers l'unité. Les petites seigneuries, comme les vicomtés de Carcassonne et de Béziers, ont longtemps ignoré le suzerain qui a beaucoup de peine à se défendre contre les coalitions de ses vassaux. Ceux-ci trouvent des auxiliaires dans l'épiscopat, dont la puissance temporelle s'affirme, et dans les villes. Le péril extérieur n'est pas moins menaçant : Guillaume IV (1061-1093) passe sa vie à lutter d'un côté contre les ducs d'Aquitaine qui revendiquent Toulouse et, de l'autre, contre les comtes de Barcelone qui convoitent la Provence. Son successeur, Raymond IV de Saint-Gilles, est le vrai fondateur du fief languedocien dont il réalise l'unité en 1093, mais, dès 1095, il part à la croisade, réveillant ainsi les ambitions de Guillaume IX d'Aquitaine qui, à deux reprises (1098 et 1114) s'empare de Toulouse où il ne peut se maintenir. Il faudra beaucoup de ténacité à Alphonse-Jourdain (1100-1148) pour reconstituer un État quelque peu sacrifié aux grandes entreprises orientales du héros de la croisade[136].

LE DUCHÉ DE BOURGOGNE

Les fiefs de l'Est sont dans un état de stagnation à peu près totale. Le duché de Bourgogne, conquis par Robert le Pieux, mais reconstitué en 1032 pour la branche cadette de la maison capétienne, n'a eu que des souverains inertes et plus ou moins incapables. Robert Ier (1032-1076) n'est guère connu que pour ses démêlés avec l'Église. Son petit-fils et successeur, Hugue Ier (1076-1079), a eu au contraire une vocation monastique que Grégoire VII a cherché à entraver. Après lui, Eude Ier (1079-1102) a surtout excellé dans l'art de détrousser les voyageurs, mais, comme ses prédécesseurs, il n'a rien fait pour organiser son fief. Au début du XIIe siècle, Hugue II le Pacifique (1102-1143) a ébauché l'organisation de la cour, sans réussir à créer un gouvernement fort, ni à ruiner l'autorité de ses vassaux avec lesquels il semble avoir d'ailleurs entretenu de bonnes relations[137].

LE COMTÉ DE CHAMPAGNE

Le comté de Champagne s'est, à la mort d'Eude II (1037), séparé de celui de Blois avec lequel il avait été uni pendant le règne de ce turbulent seigneur. L'un des fils d'Eude II, Thibaud III, reçut Blois et

136. Cf. Dom Vaissète, *Histoire de Languedoc*, t. III, p. 415 et suiv.; Flach, *op. cit.*, t. IV, p. 612 et suiv.

137. Pour la Bourgogne, il n'y a aucune monographie récente. On pourra consulter Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. I et II, Paris, 1885-1888.

Chartres, l'autre, Étienne, la Champagne. En 1063, Thibaud réussit un instant à reconstituer l'unité du fief, mais, à sa mort (1089), la Champagne reprend son existence indépendante et connaît, sous les fils du défunt, Eude (1089-1093), puis Hugue Ier (1093-1125), une large période de paix. A la mort de Hugue Ier, qui succomba au cours d'un pèlerinage en Terre Sainte, son neveu, le comte de Blois, Thibaud IV (1125-1152), personnage remuant, belliqueux, ennemi acharné de la dynastie capétienne, hérite du comté conformément à la volonté de son oncle et dès lors la Champagne est entraînée dans son opposition au roi, sans que rien de saillant ne marque sa vie propre[138].

LOUIS VI ET LES GRANDS FEUDATAIRES

En résumé, pendant le premier tiers du XIIe siècle, on observe à travers tous les grands fiefs le même travail de concentration tantôt à peine ébauché comme en Languedoc, en Bourgogne et en Champagne, tantôt proche de son terme comme en Flandre, en Anjou et en Aquitaine. Ici s'est créée une administration qui ressemble à celle du domaine capétien et pénètre à l'intérieur des seigneuries vassales ; là au contraire, les barons ne se sont pas encore dépouillés des droits régaliens et continuent à ignorer plus ou moins les grands feudataires. Dans l'ensemble il y a tendance à l'édification d'États provinciaux gouvernés par des dynasties héréditaires.

Une telle évolution rend singulièrement difficile l'action royale à l'intérieur de ces grands fiefs. Sans doute tout lien juridique n'a pas disparu : les grands feudataires restent les fidèles du roi auquel ils doivent l'hommage ; comme on l'a fort bien remarqué[139], « ils descendent, à l'exception du duc de Normandie, des comtes, ducs et marquis de l'époque carolingienne », et l'usurpation des droits régaliens n'a pas brisé les liens de dévouement personnel qui les rattachent au roi, mais pratiquement cette subordination se réduit à peu de chose. Louis VI, qui a réussi à fortifier dans le domaine l'autorité monarchique, a plus de peine à faire valoir au dehors sa prérogative suzeraine ; toutefois, s'il ne peut songer à exiger des grands feudataires l'accomplissement quotidien des obligations féodales, il va essayer de remplir dans l'ensemble du *regnum Francorum* les devoirs qui, à ses yeux, incombent plus spécialement à la royauté protectrice de la paix, en combattant les seigneurs turbulents et pillards qui troublent l'ordre. Dès le début de son règne, en 1108-1109, il s'est rendu en

138. Sur la Champagne au temps de Hugue Ier et de Thibaud IV, voir d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, Paris, 1860, t. II, p. 63 et suiv.

139. Lot, *Fidèles ou vassaux ?* p. 3-4.

Bourbonnais pour défendre le jeune Archambaud V auquel son oncle, Aimon II Vaire-Vache, disputait la succession paternelle et a contraint l'usurpateur à une complète soumission[140]. De même, en 1122, il paraît en Auvergne pour défendre l'évêque de Clermont, Aimeri, que le comte Guillaume VI avait chassé de sa ville épiscopale, s'empare de Pont-du-Château et remet l'évêque en possession de son domaine, mais le traité est mal exécuté; en 1126 le roi revient avec une armée plus nombreuse où figurent des contingents flamands, normands, bretons et angevins, brûle Montferrand, rétablit la paix, convoque le comte et l'évêque pour faire juger leur différend à Orléans, en présence du duc d'Aquitaine[141].

En ces diverses circonstances, Louis le Gros a fait figure de souverain justicier, d'arbitre suprême, exercé sa prérogative suzeraine qu'il essaiera aussi de faire valoir en Flandre, mais avec moins de succès.

INTERVENTION DE LOUIS VI EN FLANDRE

En 1127, le comte Charles de Danemark, successeur de Baudouin VII, est assassiné et l'on demande à Louis VI de punir les meurtriers. Le roi ne manque pas de répondre à cet appel et il en profite pour imposer aux Flamands, comme successeur du défunt feudataire, le fils de Robert Courteheuse, Guillaume Cliton, évincé par Henri Ier de l'héritage paternel, auquel il venait de faire épouser une sœur de la reine Adélaïde, Jeanne de Montferrat. C'était pour la couronne une excellente opération : Guillaume, prince apathique et sans énergie, pouvait être l'instrument docile de la politique royale en Flandre et en Normandie. Malheureusement ce fils de Courteheuse était aussi dépourvu de sens politique que son père ; il trouva le moyen de s'aliéner la bourgeoisie toute-puissante et les seigneurs, qui n'avaient subi qu'à contre-cœur la volonté royale, firent cause commune avec les villes. Louis VI s'imagina un peu trop facilement qu'une hautaine mise en demeure aurait raison de toutes les résistances; il ne réussit qu'à s'attirer une verte riposte des Flamands. On opposa à Guillaume Cliton Thierry d'Alsace qui s'enferma dans Lille. Le roi vint vainement assiéger la cité et la mort de Guillaume Cliton au siège d'Alost (1128) laissa la place libre à son rival qui s'empara du comté[142]. C'était un échec grave : la Flandre échappait à l'influence royale et la disparition du prétendant au duché de Normandie

140. Luchaire, *op. cit.*, nos 91 et 92.
141. Luchaire, *op. cit.*, nos 318 et 369.
142. Luchaire, *op. cit.*, nos 379-391, 404-407, 412, 416.

privait Louis VI d'un précieux moyen d'agitation dans les possessions continentales du roi d'Angleterre.

L'ŒUVRE DE LOUIS VI

L'insuccès de la politique royale en Flandre prouve à quel point il était difficile à la monarchie capétienne d'entamer les grands fiefs habitués à se gouverner tout seuls et où la réalisation de l'unité provinciale, tout en préparant la future unité française, opposait à celle-ci les plus sérieux obstacles. Il n'en reste pas moins que Louis VI a créé les moyens de surmonter ces obstacles : en rendant la royauté forte à l'intérieur de son domaine, en lui ménageant l'appui du clergé et des classes laborieuses, en manifestant à tous qu'elle assumait la mission de maintenir l'ordre et la paix, en lui donnant tout à la fois la puissance matérielle et le prestige moral, il l'a mise en bonne posture pour la reprise inévitable des hostilités avec l'Angleterre où, au même moment, Henri Ier s'efforce lui aussi de consolider l'autorité monarchique.

LE GOUVERNEMENT DE HENRI Ier EN ANGLETERRE

Dès le début de son règne, Henri Ier a, comme on l'a déjà vu, affermi le pouvoir royal en rendant à l'Angleterre la paix civile et religieuse compromise par le despotisme de Guillaume le Roux[143]. Par la suite, ce qui caractérise avant tout son gouvernement, c'est un effort, généralement heureux, pour améliorer l'administration du royaume et pour mettre au point la législation anglaise. S'il est inexact de considérer Henri comme l'instaurateur des fameuses libertés qui se feront longtemps attendre, il a eu du moins le mérite de tempérer l'absolutisme monarchique par l'introduction de règles plus strictes dans l'action gouvernementale. C'est à lui que remonte l'organisation de la *curia regis* qui commence à se diversifier par la spécialisation de l'administration judiciaire et de l'administration financière. D'une part, en effet, un comité de barons exerce un véritable contrôle judiciaire et délègue dans les comtés des *justiciarii* chargés de recevoir les appels et d'imposer aux cours locales la jurisprudence de la *curia regis*. D'autre part, l'administration financière est confiée à un certain nombre de conseillers ; ceux-ci forment l'Échiquier où siègent le trésorier, le connétable, deux chambellans, de nombreux clercs dont l'un rédige le rapport écrit ou *rotulus de thesauro*. Sessions judiciaires et sessions financières sont présidées en principe par le souverain, mais, comme celui-ci est contraint par ses soucis continentaux à de fréquentes absences, le justicier

143. Cf. *supra*, p. 503-505.

ou *summus justiciarius*, qui déjà avait pris une grande importance pendant le règne de Guillaume le Roux, tend à le remplacer et à jouer le rôle de régent. Roger de Salisbury, qui exerça la fonction en Angleterre sous Henri Ier, a été vraiment le lieutenant du roi, *secundus a rege*. Il y a également des justiciers en Normandie (ils ont été jusqu'à cinq), mais l'un d'eux, l'évêque de Lisieux, jouit d'une véritable prééminence sur les autres, et fait fonction de vice-duc, les autres étant plutôt des juges itinérants ou des conseillers de l'Échiquier[144].

On peut donc dire que les cadres administratifs de l'Angleterre médiévale se fixent à l'époque d'Henri Ier et il en résulte plus de régularité dans l'exercice de la justice comme dans la perception des impôts. Le personnel a été en même temps renouvelé : les shériffs des comtés, recrutés parmi la petite aristocratie normande, ont appliqué la loi avec rigueur, mais aussi avec modération et en se conformant le plus souvent aux usages normands, créant ainsi une certaine unité de juridiction entre les différentes parties du royaume[145]. A cet égard, le règne de Henri Ier a beaucoup contribué à la fusion des domaines situés de chaque côté de la Manche, en faisant de plus en plus prévaloir la loi normande au détriment de la loi anglaise.

En matière d'impôts, les réformes de Henri Ier ont été moins profondes. Dans la charte qu'il a promulguée au lendemain de son avènement, il a annoncé des intentions équitables et modérées, mais il ne semble pas que ses promesses aient été tenues ; les nécessités continentales l'ont obligé à percevoir le *danegeld* avec la même rigueur que sous les règnes précédents et à solliciter des aides qui pesèrent lourdement sur les classes laborieuses[146]. Du moins ses préoccupations fiscales l'ont-elles porté à favoriser l'essor industriel et commercial. Enrichir les villes, n'était-ce pas le meilleur moyen d'alimenter le trésor royal en rendant plus fructueuses les taxes qui pesaient sur elles ? Il semble bien que telle soit la raison qui ait porté Henri Ier à favoriser le développement des institutions municipales dans les cités anglaises. Celles-ci, au début du XIIe siècle, sont encore peu nombreuses; anciens lieux fortifiés ou agglomérations récemment constituées autour des châteaux normands, les « bourgs », à cette date, ne groupent qu'un petit nombre d'habitants. Il était de l'intérêt de la couronne de favoriser leur extension, en raison des revenus qu'ils pouvaient pro-

144. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 424 et suiv. ; Valin, *Le duc de Normandie et sa cour*, p. 151-153 ; Chartrou, *L'Anjou de 1109 à 1151*, p. 128.
145. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 382-383.
146. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 383-385.

duire. Aussi Henri Ier a-t-il toléré la formation de gouvernements municipaux selon la formule de la charte normande de Breteuil que beaucoup de villes anglaises, parmi lesquelles Hereford et Shrewsbury, ont adoptée, sans que la couronne y apportât le moindre obstacle. De même, il a encouragé les gildes marchandes et, par là, favorisé le développement économique; Londres, notamment, a reçu quelques privilèges dont il ne faut pas exagérer l'importance, mais qui sont à l'origine de son essor futur[147].

III. — L'évolution des royaumes capétien et anglo-normand de 1135 à 1154.

MORT DE HENRI Ier (1er DÉCEMBRE 1135) ET DE LOUIS VI (1er AOUT 1137)

Henri Ier et Louis VI ont disparu à moins de deux ans d'intervalle : Henri Ier est mort le 1er décembre 1135[148] et Louis VI le 1er août 1137[149]. Si leur conflit n'a abouti à aucun résultat tangible, les forces respectives des deux royaumes se sont sensiblement accrues et, d'un côté comme de l'autre de la Manche, le pouvoir royal a, pendant leurs règnes, marqué de réels progrès. Il semble toutefois qu'au moment où succombe Louis VI, l'avenir de la monarchie capétienne s'annonce plus brillant, par suite d'un récent succès diplomatique.

MARIAGE DU PRINCE LOUIS AVEC ALIÉNOR D'AQUITAINE

En avril 1137, Guillaume X, duc d'Aquitaine, alors en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, sentant venir la mort, pria les barons qui l'entouraient de remettre son duché et sa fille Aliénor au roi de France, son suzerain, afin qu'il fiançât cette dernière à son fils. Il en fut ainsi fait ; Louis VI accepta l'offre de son vassal et envoya aussitôt dans le Midi le jeune Louis, accompagné d'une brillante escorte où figurait notamment l'abbé de Saint-Denis, Suger. Le cortège, à travers le Limousin, s'achemina vers Bordeaux où le mariage fut célébré à la fin de juillet 1137, au moment où Louis VI s'éteignait[150]. Le domaine capétien s'accroissait du Poitou, du Limousin, de l'Auvergne, du Périgord, du Bordelais, de l'Age-

147. Sur les origines du mouvement urbain en Angleterre, voir-Petit-Dutaillis, *L'origine des villes en Angleterre* dans Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 824-845 ; Mary Batesou, *The laws of Breteuil* dans *English historical review*, t. XV et XVI, 1900-1901.

148. Stubbs, *op. cit*, t. I, p. 389.

149. Luchaire, *op. cit.*, nº 591.

150. Luchaire, *op. cit.*, nos 579, 580, 588 et 589. Voir aussi le récit de Suger dans la *Vita Ludovici VI*, c. XXXIV.

nais et de la Gascogne : de magnifiques perspectives s'ouvraient vers le Midi à l'aube du nouveau règne.

LA SUCCESSION DE HENRI Ier

En Angleterre, c'est au contraire la guerre civile qui se prépare. Le fils de Henri Ier, Guillaume Adelin avait péri, en 1120, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*. Très préoccupé de l'avenir de ses États, le roi avait, en 1126, fait reconnaître comme son héritière sa fille Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, qui s'était presque aussitôt remariée au jeune Geoffroy Plantagenet, fils aîné du comte d'Anjou Foulque V. De cette union était né, en 1133, un fils, Henri (le futur Henri II), mais le jeune prince n'avait que deux ans au moment de la mort de son aïeul et il était clair que le choix du nouveau souverain allait relever exclusivement de la volonté des barons[151].

ÉTIENNE ROI D'ANGLETERRE

Jamais une femme n'avait gouverné l'Angleterre et la veuve de Henri V ne semblait guère désignée pour créer un précédent : fière, quelque peu dédaigneuse, très autoritaire, naturellement antipathique, Mathilde avait encore, pour les Anglais, le tort d'être mariée à un prince du continent, à un Angevin que les barons ne se souciaient pas de voir régner au nom de sa femme. Aussi bien la volonté de Henri Ier ne fut-elle pas respectée : tandis que Mathilde, avec son demi-frère, le bâtard Robert de Gloucester, se rendait en Normandie où était mort Henri Ier, afin d'assister aux obsèques de son père, les bourgeois de Londres et quelques barons proclamaient roi Étienne, fils du comte de Blois Etienne-Henri et par sa mère, Adèle, petit-fils du Conquérant[152].

Étienne avait été, en 1126, adopté par Henri Ier qui, avant de faire élire sa fille par les barons, songea peut-être à léguer sa couronne à son neveu[153]. Sans doute il avait, à Noël 1126, prêté serment à Mathilde en même temps que les autres seigneurs, mais il ne semble pas que ce lointain souvenir l'ait beaucoup embarrassé. Il s'était acquis une grande popularité parmi les Anglais en vivant au milieu d'eux, en se montrant affable envers les barons et généreux envers les églises. A peine a-t-il appris la mort du roi que, laissant Mathilde rendre les derniers devoirs à son père, il accourt à Londres où il est acclamé, triomphe des dernières hésitations de l'archevêque de Cantorbéry et se fait couronner à Westminster (23 décembre 1135), tandis que Roger

---

151. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 113-115.
152. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 390-391.
153. C'est la raison pour laquelle il revendiqua la couronne, quoiqu'il ne fut que le cadet de la maison de Blois, évinçant son frère aîné Thibaud.

de Salisbury, gagné à sa cause, lui livre les clefs du trésor royal[154].

Sur le continent, la Normandie se rallie elle aussi à Étienne qui peut compter sur l'appui de son frère, Thibaud de Blois-Champagne, trop heureux de trouver l'appoint anglais dans sa lutte contre l'Anjou. Le comte de Gloucester lui-même abandonne sa demi-sœur, Mathilde n'a plus pour elle que le roi d'Écosse, David Ier, frère d'Édith, première femme de Henri Ier ; encore ce prince aperçoit-il surtout dans la querelle de succession qui vient de s'ouvrir en Angleterre une occasion propice pour envahir l'ancien royaume de Northumberland dont les souverains écossais n'ont jamais cessé de revendiquer la possession[155].

LE GOUVERNEMENT D'ÉTIENNE

Étienne n'a pas su tirer parti des circonstances nettement favorables qui ont entouré son avènement. Totalement dépourvu de clairvoyance, il s'imagina que quelques concessions aux barons et au clergé suffiraient pour affermir son pouvoir : il inaugura donc son règne par une charte qui confirmait les libertés anglaises et accroissait les pouvoirs de l'Église, notamment en matière de juridiction[156]. De même il crut apaiser le roi d'Écosse, David, en abandonnant quelques villes à son fils, Henri, dont il reçut le serment de fidélité[157]. En 1137, persuadé que ces mesures ont assuré la paix sur des bases solides, il se rend sur le continent, afin de se faire reconnaître par le roi de France et d'en finir avec Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou et époux de Mathilde, qui avait envahi la Normandie. Il réussit à obtenir l'adhésion du roi qui donne l'investiture de la Normandie à son fils aîné, Eustache, et à conclure une trêve de deux ans avec Geoffroy auquel il s'engage à verser annuellement une somme de deux cent mille marcs d'argent[158]. Il aurait fallu qu'il pût rester quelque temps dans son duché où ses partisans et ses adversaires ne cessaient de s'affronter, mais, avant la fin de l'année 1137, il est obligé de rentrer en Angleterre pour réprimer le soulèvement de Hugue Bigot et de Baudouin de Revers.

OPPOSITION DES BARONS

L'opération ne présenta aucune difficulté, mais, au cours de l'année 1138, le mécontentement s'accentue : on reproche à Étienne d'avoir comblé ses favoris en leur distribuant titres, dignités et domaines, d'entretenir

154. Voir le récit de ces événements dans Guillaume de Malmesbury, *Historia novella*, c. 460 et suiv. Cf. Boehmer, *Kirche und Staat in England und in der Normandie im XI und XII Jahrhundert*, p. 331.
155. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 391.
156. Bémont, *Chartes des libertés anglaises*, p. 8-10.
157. Henri de Huntingdon, VIII, 4.
158. Chartrou, *op. cit.*, p. 49-54.

auprès de lui une armée de mercenaires flamands et de manifester par là même sa défiance à l'égard des Anglais. Aussi Robert de Gloucester, dont l'adhésion a été toute conditionnelle, estime-t-il que le moment est venu de jouer un rôle : il prend résolument la tête des insurgés, nombreux dans le Sud et l'Ouest, et réussit à les organiser, ce qui était relativement facile, car Étienne, pour se concilier les barons, leur avait permis de fortifier leurs châteaux. Pendant ce temps le roi d'Écosse, David, envahit le Northumberland[159].

Le mouvement échoua pourtant. Étienne se porta d'abord contre les Écossais sur lesquels il gagna la victoire dite de l'Étendard et qu'il contraignit à regagner leur pays, puis il se retourna contre les rebelles et bientôt tout rentra dans l'ordre[160]. L'autorité du roi semblait restaurée, mais de nouvelles maladresses allaient la compromettre.

OPPOSITION DE L'ÉGLISE

Le grand tort d'Étienne a été de mécontenter l'Église à laquelle il devait pourtant son ascension au trône d'Angleterre. En juin 1139, il fit arrêter Roger de Salisbury sur la fidélité duquel il avait conçu des doutes et auquel il reprochait, avec une jalousie mal placée, son excessive puissance. De fait, Roger, dont le rôle avait été primordial sous le règne précédent et décisif après la mort de Henri Ier, accroissait sans cesse son influence ; pendant les troubles qui suivirent l'avènement d'Étienne, il construisit plusieurs châteaux et ses neveux, les évêques d'Ely et de Lincoln, imitèrent son exemple. Le roi voulut abattre cette force naissante, avant qu'elle ne devînt dangereuse pour la couronne : il s'assura de la personne et des châteaux des évêques de Salisbury et de Lincoln. C'était de sa part une grosse maladresse. Il s'efforça bien de persuader l'opinion qu'il s'attaquait aux barons richement nantis et non pas aux évêques : l'Église lui devint hostile, et même le légat pontifical Henri, évêque de Winchester, dont l'influence était presque égale à celle de Roger de Salisbury, prit position contre lui[161].

Dès lors, impopulaire auprès de l'aristocratie, abandonné par les évêques, Étienne était hors d'état de résister, le jour où Mathilde voudrait effectivement faire valoir ses droits à la couronne.

GUERRE CIVILE EN ANGLETERRE (1139-1141)

Le 1er août 1139, un baron du Devonshire, qui s'était signalé par son opposition opiniâtre, Baudouin

159. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 394-395.
160. Stubbs, *op. cit*, t. I, p. 395-396.
161. Boehmer, *op. cit.*, p. 341. — M. Boehmer (*ibid.*, p. 327-329) attire l'attention sur le caractère incohérent de la politique ecclésiastique d'Étienne qui n'obéit à aucune direction d'ensemble et a toujours été inspirée par les seules nécessités du moment.

de Revers, arrive en Normandie pour inviter Mathilde à traverser la Manche. Le 30 septembre, l'ex-impératrice débarque à Arundel et Robert de Gloucester lui apporte le concours des seigneurs de l'Ouest, de nouveau soulevés contre Étienne. Malgré ce précieux appoint, elle ne peut obtenir aucun résultat décisif et l'année 1140 se passe en combats locaux sans conséquences notables. En 1141, Étienne marche contre Lincoln, afin de détruire la puissance du comte Raoul de Chester qui venait de se déclarer pour sa rivale ; non seulement il échoue, mais, au cours d'un engagement, il est fait prisonnier par Robert de Gloucester venu au secours de Raoul (2 février 1141). Mathilde cherche aussitôt à exploiter ce succès, enlève Winchester (3 mars) et se fait proclamer *domina Angliae* par une assemblée réunie en toute hâte. Après Lincoln et Nottingham, Oxford et Londres lui ouvrent leurs portes (juin 1141) ; la situation paraît complètement retournée [162].

Elle ne l'était pas pour longtemps. Mathilde commet exactement les mêmes fautes qu'Étienne : elle refuse de reconnaître les lois d'Édouard, confisque les biens d'Église et éloigne l'évêque Henri de Winchester, ce qui lui aliène le haut clergé ; elle mécontente enfin les Londoniens en les écrasant de taxes. Son gouvernement s'annonce aussi autoritaire que celui d'Étienne et sa dureté hautaine envers la femme de son rival, Mathilde de Boulogne, achève de disperser les quelques sympathies qui lui restaient. Aussi la guerre civile continue-t-elle. Dès le 21 juin, Londres se soulève et oblige l'impératrice à se retirer en toute hâte à Oxford. D'autre part, le légat pontifical, Henri de Winchester, se prononce formellement contre le nouveau régime. Mathilde vient assiéger Winchester, mais, bientôt encerclée elle-même, elle échappe péniblement à l'étreinte des troupes ennemies et Robert de Gloucester est fait prisonnier, à Stockbridge, par l'autre Mathilde, épouse d'Étienne. Le roi et le comte sont échangés ; Robert, aussitôt rendu à la liberté, part pour le continent, afin d'intéresser Geoffroy d'Anjou à la lutte dynastique qui divise l'Angleterre, mais Geoffroy est occupé à conquérir la Normandie et ne peut se distraire de cette tâche. Aussi, dès 1142, la situation évolue-t-elle de plus en plus en faveur d'Étienne qui reprend l'offensive, appuyé sur les comtés de l'Est, tandis que l'Ouest demeure fidèle à Mathilde. Cependant ni en 1143, ni au cours des années suivantes, aucune décision n'intervient, et c'est seulement en 1147, après la mort de Robert de Glou-

162. Voir le récit de ces événements dans Guillaume de Malmesbury, *Historia novella*, c. 491 et suiv.

cester, que Mathilde abandonne la partie et regagne le continent[163]. Étienne est, de ce fait, seul roi d'Angleterre, mais sa situation n'en demeure pas moins précaire.

CONQUÊTE DE LA NORMANDIE PAR GEOFFROY PLANTAGENET

La Normandie lui échappe : pendant qu'il luttait péniblement contre Mathilde, Geoffroy Plantagenet a fait la conquête de ce duché. Depuis le départ d'Étienne (1137), le pays avait été en proie à la guerre civile, les deux prétendants ayant conservé des partisans, mais jusqu'en 1141, Geoffroy se contenta de soutenir, par quelques raids isolés, les barons qui tenaient pour Mathilde. Au printemps de 1141, à la nouvelle des succès remportés en Angleterre par sa femme, il dessina au contraire une vigoureuse offensive, s'empara de Falaise, occupa sans difficulté toute la partie orientale du duché, puis il conquit le Bessin (1142), l'Avranchin et le Cotentin (1143) ; Rouen résista plus longtemps, mais finit par ouvrir ses portes (20 janvier 1144). En mai ou juin 1144, Geoffroy prend le titre de duc de Normandie et, moyennant la cession de Gisors, est reconnu comme tel par le roi de France[164]. Au cours des années suivantes, il réorganise le duché, en ayant soin de respecter les vieilles institutions normandes, puis, à l'automne de 1150, il le remet à son fils Henri, alors âgé de dix-sept ans[165].

ANGLETERRE ET NORMANDIE AU MILIEU DU XII^e SIÈCLE

Ainsi, grâce à l'activité de Geoffroy Plantagenet, la Normandie échappe à Étienne. Une fois de plus, l'État de Guillaume le Conquérant paraît condamné au démembrement ; quinze années de luttes dynastiques ont anéanti l'œuvre de patiente reconstitution réalisée par Henri I^er. De plus, comme il était à prévoir, la guerre civile a engendré le désordre et la ruine. En Normandie, les barons, partagés entre Étienne et Mathilde, ont repris des habitudes d'indépendance auxquelles Geoffroy aura peine à imposer un frein[166]. En Angleterre, le roi a perdu toute autorité sur l'Église qui a conquis une réelle autonomie, tandis que les barons couvrent le pays de châteaux et, usurpant les droits régaliens, font peser sur les populations rurales une lourde tyrannie[167]. Bref, la longue crise dynastique qui a

---

163. Guillaume de Malmesbury, *Historia novella*, c. 498 et suiv. Cf. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 401-404.

164. Chartrou, *op. cit.*, p. 54-66.

165. Chartrou, *op. cit.*, p. 68. Surl es institutions normandes au temps de Geoffroy Plantagenet, cf. *ibid.*, p. 107 et suiv.

166. Cf. Chartrou, *op. cit.*, p. 55 et suiv.

167. Voir les textes cités par Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 399-400. Il faut évidemment faire la part des exagérations auxquelles se sont laissé aller les chroniqueurs, mais il demeure certain que les paysans, mal défendus par les fonctionnaires royaux, ont été impitoyablement pressurés.

suivi la mort de Henri Ier aboutit à un affaiblissement politique et économique qui met l'Angleterre en état de réelle infériorité et diminue la force de résistance de la Normandie.

LOUIS VII ROI DE FRANCE

Il semble que le roi capétien eût pu tirer parti de cette situation. Sans doute Philippe Ier et Louis VI, toujours à l'affût des circonstances favorables, n'eussent pas manqué de le faire ; Louis VII n'a pas fait preuve d'autant d'habileté. Agé de seize ans seulement à la mort de son père, ce jeune prince a révélé, dès le début de son règne, un caractère faible, indécis, toujours prêt à s'incliner devant une volonté un peu impérieuse. Il a subi d'abord l'influence de sa mère, Adélaïde de Savoie, et plus encore celle des clercs qui l'ont élevé, mais l'une et l'autre sont, à partir de 1137, supplantées par celle de la reine Aliénor que le roi, disent les chroniqueurs, aimait d'un « amour immodéré »[168]. Adélaïde de Savoie doit quitter la cour et l'abbé Suger s'aperçoit très vite que son ascendant sur le jeune roi ne pourra prévenir les imprudences politiques inspirées par les capricieuses fantaisies d'une reine dont, à coup sûr, le caractère ne valait pas la dot[169].

ROLE D'ALIÉNOR D'AQUITAINE

Aliénor a passé sa jeunesse dans un milieu où les femmes ne brillaient pas par leur austérité et elle en a subi l'empreinte. Une légèreté sensuelle s'allie chez elle à la plus coquette vanité. Naturellement gracieuse, elle n'ignore aucun des artifices par lesquels elle pourra s'assurer la maîtrise d'un prince qui ne sait rien de la vie et elle conquiert de prime abord sur son époux une influence qui durera jusqu'au jour où Louis VII sera personnellement édifié sur sa frivolité. Pour le moment, le roi est prêt à sacrifier à sa folle passion ses goûts et ses préférences. Il a été habitué à respecter les prêtres dont il se plaît à s'entourer et à solliciter les conseils ; il est lui-même très pieux, plutôt enclin aux scrupules et en tous cas très soucieux de conformer sa vie aux préceptes évangéliques. Aliénor est tout l'opposé : à la cour d'Aquitaine, elle a entendu surtout plaisanter les clercs et n'a pas été habituée à obéir aux injonctions des évêques. Transplantée au palais capétien, la fille de Guillaume X se sentit très vite dépaysée et, grâce à son enveloppante fascination, elle amena le roi à prendre à l'égard du clergé

168. Le mot se trouve dans l'*Historia pontificalis* dont Jean de Salisbury est sans doute l'auteur.

169. Sur Louis VII, voir Hirsch, *Studien zur Geschichte Ludwigs VII von Frankreich*, Diss. Leipzig, 1892. Il n'existe malheureusement pas encore de monographie française, mais on consultera avec fruit les excellentes pages consacrées à ce roi par Luchaire dans *l'Histoire de France* de Lavisse, t. III, 1re partie, p. 1 et suiv.

une attitude qui ne répondait guère à ses sentiments personnels[170].

CONFLIT DE LOUIS VII AVEC L'ÉGLISE

Ce qui caractérise en effet les débuts du règne de Louis VII, c'est un conflit, parfois violent, avec l'Église dont Louis VI avait fait l'alliée de la couronne. A Reims (1139), à Sens (1146), le roi soutient les communes dressées contre leurs archevêques. A Bourges (1141), il prétend s'opposer à l'intronisation de Pierre de la Châtre, régulièrement élu par le chapitre, et installer à tout prix un clerc de sa chapelle, Cadurc ; le pape Innocent II doit intervenir pour défendre les libertés ecclésiastiques et, après avoir conféré le *pallium* à Pierre de la Châtre, il interdit la célébration du culte partout où Louis VII sera présent[171]. Le roi s'obstine ; Aliénor l'encourage d'autant plus à la résistance qu'elle a maintenant contre l'Église des griefs personnels : sa sœur, Pétronille d'Aquitaine, vient d'épouser le sénéchal Raoul de Vermandois qui, pour contracter cette union que bénirent les évêques de Laon, de Senlis et de Noyon, a répudié sa femme légitime, une autre Aliénor, nièce du comte de Champagne, Thibaud IV. Naturellement l'épouse délaissée proteste ; un légat pontifical, venu spécialement en France, annule le mariage de Raoul et de Pétronille, puis, devant leur commune révolte contre les décisions de l'Église, il les excommunie et jette l'interdit sur les terres du comte de Vermandois. Louis VII, pour plaire à la reine, soutient Raoul, ce qui est tout à fait impolitique, car il va se heurter à la fois au Saint-Siège et au comte Thibaud IV qui a pris fait et cause pour sa nièce et donné l'hospitalité au légat chargé de fulminer l'excommunication[172].

LA GUERRE DE CHAMPAGNE

En 1142, le roi, sans doute à l'instigation d'Aliénor, déclare la guerre à Thibaud de Champagne, incendie Vitry où treize cents personnes périssent dans les flammes[173]. Ce singulier exploit n'était pas fait pour rehausser son prestige aux yeux de l'Église et du pape ; il provoqua, comme de juste, une vive indignation et paraît avoir déchaîné de graves scrupules chez son auteur. Louis VII, chez qui la passion d'Aliénor n'avait pas éteint le sentiment religieux, ne put résister à l'assaut de sa conscience ; peut-être se rendit-il compte aussi des torts que causaient à la monarchie la rupture de l'alliance avec l'Église et une guerre inique contre un grand feudataire qui, après avoir été le ferment de

170. Elle n'a pas réussi pourtant à atténuer chez Louis VII une foi scrupuleuse qui, au bout de quelque temps, reprendra le dessus.
171. Hirsch, *op. cit.*, p. 28-30 ; D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 345-346.
172. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 346-347.
173. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 348-349 ; Hirsch. *op. cit.*, p. 31-32.

l'opposition à la couronne, était revenu à de meilleures dispositions. En tout cas, il accueillit avec une faveur très marquée les propositions de paix que lui apportait saint Bernard.

PAIX AVEC LE COMTE DE CHAMPAGNE ET AVEC L'ÉGLISE

Saint Bernard, en la circonstance, a fait figure de médiateur et d'arbitre : en agissant à la fois sur le roi, sur le comte de Champagne et sur le pape, il réussit, après de laborieuses négociations, à rétablir la paix civile et religieuse. Il décida tout d'abord Thibaud IV et Louis VII à signer, en 1143, le traité de Vitry qui ne devint définitif que l'année suivante, lorsque les supplications adressées au roi et à la reine par l'irrésistible moine cistercien eurent amené les souverains à se soumettre aux exigences de l'Église : Louis VII consentit à abandonner Raoul de Vermandois et à reconnaître Pierre de la Châtre comme archevêque de Bourges ; il s'engagea, en outre, à se confiner désormais, lors des élections épiscopales, dans les attributions qui lui étaient reconnues par les canons[174]. Il semble d'ailleurs que, depuis l'affaire de Vitry, l'influence d'Aliénor soit contre-balancée par celle des clercs et les scrupules religieux du roi vont engendrer une politique nouvelle.

LA SECONDE CROISADE

Le jour de Noël 1145, à Bourges, Louis VII annonce à sa cour qu'il est décidé à partir pour la Terre Sainte, afin de porter secours aux États chrétiens dont la récente chute d'Édesse a rendu la situation précaire[175]. En 1147, il donne suite à ce projet qui se traduira par un échec et qui a l'inconvénient de faire oublier au roi les événements qui se déroulent à l'ouest du royaume. Du moins, la paix sera-t-elle maintenue en son absence grâce à la prudente sagesse de l'abbé Suger auquel, avant son départ, il avait confié la régence.

GOUVERNEMENT DE SUGER

Louis VII ne pouvait faire un meilleur choix. D'origine fort humble (il s'est appliqué à lui-même la parole du psalmiste *de stercore erigens pauperem ut sedere cum principibus faceret*), Suger a acquis à Saint-Denis, où il est entré tout enfant et dont il est devenu abbé en 1122, une vaste culture et un sens affiné de l'administration. Bien que saint Bernard ne lui ait pas ménagé les critiques, on ne saurait nier les immenses services qu'il a rendus au monastère : c'est lui qui en a reconstitué le temporel par une sage gestion où s'allient le souci d'allé-

174. D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. II, p. 351 et suiv. ; Hirsch. *op. cit.*, p. 33.
175. Saint Bernard, *epist*, 247 ; Otton de Freising, *Gesta Friderici*, I, 34. Cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, t. II, p. 273-274.

ger les charges des paysans du domaine et la constante préoccupation de ne laisser échapper aucune ressource ; il a, en outre, relevé et agrandi la vieille église qui menaçait ruine, attiré à Saint-Denis des artistes languedociens, bourguignons et flamands[176]. Jusqu'en 1147, il n'a guère participé au gouvernement du royaume : Louis VI lui a simplement confié plusieurs missions auprès du pape et l'a chargé de l'éducation de son fils[177] ; de 1137 à 1147, l'antipathie d'Aliénor qui redoutait son influence sur le roi l'a écarté des affaires, mais il a gardé la confiance de Louis VII auquel il apparaît, au moment du départ pour la croisade, comme l'homme nécessaire qui saura maintenir la paix à l'intérieur du royaume.

Suger s'est admirablement acquitté de cette mission. Pourtant les difficultés ne lui ont pas été épargnées. Elles vinrent d'abord de Raoul de Vermandois qui lui avait été adjoint par le roi et qui, au lieu de le seconder, chercha à mettre la main sur la ville royale de Bourges, aidé en cela par Cadurc, l'ancien candidat de Louis VII au siège archiépiscopal, mais Suger le contraignit à livrer la tour où il s'était fortifié et tout rentra dans l'ordre. Plus tard, le frère du roi, Robert de Dreux, revenu soudain de Terre-Sainte au printemps de 1149, chercha à exploiter le mécontentement provoqué par l'échec de la croisade et à grouper autour de lui tous ceux qui reprochaient au régent sa parcimonieuse intégrité. Ce mouvement pouvait devenir grave : Suger le conjura en s'appuyant sur une assemblée d'évêques et de barons à laquelle il en imposa par son énergique langage. Il rendit ainsi un réel service à la monarchie. En même temps, il avait pu, grâce à une remarquable administration financière, subvenir aux besoins de la croisade sans pressurer personne. Lorsque Louis VII rentra en France, vers la Toussaint de 1149, il trouva une situation à certains égards meilleure que celle qu'il avait laissée, mais la mort de Suger (13 janvier 1151), survenant au moment même où va s'ouvrir une crise d'une exceptionnelle gravité, est un vrai désastre pour le royaume[178].

LOUIS VII ET LE PROBLÈME ANGLO-NORMAND

Cette crise, Louis VII n'a pas su la prévenir. Le conflit avec l'Église, la lutte avec Thibaud IV, la seconde croisade ont inutilement détourné son attention du problème anglo-normand qui avait jusque là dominé la politique capétienne. Entraîné

176. Sur cette partie de l'œuvre de Suger, voir le *Liber de rebus in administratione sua gestis*. Cf. aussi Mâle, *l'Art religieux du XII^e siècle en France*, p. 152 et suiv.

177. Cf. *supra*, p. 519, n. 97.

178. Sur la régence de Suger, voir : O. Cartellieri, *Abt Suger von Saint-Denis*, Berlin, 1898, p. 45 et suiv.

vers d'autres buts souvent sans intérêt, il n'a pas su tirer parti de la guerre civile provoquée par la mort de Henri Ier. Sans doute a-t-il eu le sentiment qu'il fallait prévenir l'union menaçante de l'Anjou avec la Normandie : au lendemain de son avènement, en 1137, il a, afin de faire échec à Mathilde, accepté l'hommage que lui prêta Eustache, fils aîné du roi Étienne, mais il n'a pas soutenu sérieusement son prétendant et a laissé Geoffroy conquérir la Normandie, puis, en 1145, prendre le titre de duc. Il consentit même, au mépris de ses engagements envers Eustache, à ratifier le fait accompli, moyennant la simple cession de Gisors, car, à cette date, il ne songeait qu'à partir pour la Terre-Sainte[179]. A son retour, il manifeste quelque mauvaise humeur, parce que le fils de Geoffroy, Henri, a tardé à lui prêter hommage pour la Normandie et parce que, en mai 1151, Geoffroy a emmené prisonnier à Angers son ami, Giraud Berlai, seigneur de Montreuil-Bellay, mais il se borne à menacer et il suffira qu'Henri lui prête serment, puis qu'on lui cède quelques localités du Vexin pour qu'il signe avec Geoffroy une paix à la faveur de laquelle vont se poser les derniers jalons de l'empire angevin[180].

FORMATION DE L'EMPIRE ANGEVIN

Geoffroy Plantagenet meurt le 7 septembre 1151 et son fils Henri lui succède dans son fief, réalisant ainsi l'union de l'Anjou avec la Normandie dont il est déjà investi[181]. A ces deux provinces le jeune prince ajoute, l'année suivante, le duché d'Aquitaine. Les écarts de conduite d'Aliénor, que Louis VII avait emmenée à la croisade, ont suscité la jalousie du roi qui, au retour, a songé à se séparer d'elle. Saint Bernard avait autrefois dénoncé les liens de parenté qui rendaient illicite cette union mal assortie. Le concile de Beaugency put donc casser le mariage. Aliénor offrit aussitôt sa personne et sa dot à Henri Plantagenet auquel l'Angleterre allait échoir par surcroît[182].

Le roi Étienne venait d'entrer dans sa soixante-cinquième année et son pouvoir restait précaire. L'Église lui demeurait hostile[183] et l'ensemble de la nation ne demandait qu'à se donner au prince qui saurait la gouverner et ressusciter la paix dans l'ordre. Cette désaffection générale ne pouvait que favoriser les prétentions du fils de Mathilde à

---

179. Chartrou, *op. cit.*, p. 53 et 65-66.
180. Chartrou, *op. cit.*, p. 78-79.
181. Chartrou, *op. cit.*, p. 76.
182. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, 1re p., 845 ; Vacandard, *Le divorce de Louis VII* dans la *Revue des questions historiques*, t. XLVII, 1890, p. 408-432 ; Hirsch. *op. cit.*, p. 81.
183. Le haut clergé en voulait tout particulièrement au roi de n'avoir pas permis, en 1148, à l'archevêque de Cantorbéry de se rendre sur le continent pour assister au concile de Reims.

la couronne anglaise. Étienne soupçonna le danger : en 1152, il essaya de se faire associer comme roi son propre fils, Eustache, mais les évêques lui opposèrent un refus formel. Henri Plantagenet vit là une invitation à s'emparer de la couronne : en janvier 1153, il débarqua en Angleterre avec une nombreuse escorte. Il n'obtint pas cependant l'adhésion immédiate et unanime qu'il espérait. C'est seulement après la mort du fils d'Étienne, Eustache, que la situation évolua en sa faveur. Les barons décidèrent alors Étienne à signer le traité de Wellingford par lequel il adoptait Henri et le reconnaissait pour son héritier. Le vieux roi ne tarda d'ailleurs pas à succomber et Henri II Plantagenet lui succéda sans la moindre contestation[184]. L'empire angevin était définitivement constitué.

Ainsi s'était formé un État autrement vaste et puissant que celui qu'avait édifié Guillaume le Conquérant. En face du royaume capétien devant lequel, en 1137, paraissait s'esquisser le plus radieux avenir, se dresse, en 1154, un formidable empire, réunissant l'Angleterre à un vaste domaine continental. En moins de vingt ans, la situation s'est complètement retournée. La rivalité anglo-française, née de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, va revêtir dans la seconde moitié du XII^e siècle une âpreté croissante. Henri II saura rapidement reconstituer l'Angleterre anémiée par la guerre civile. D'autre part, si les débuts du règne de Louis VII ont amené pour les Capétiens un recul territorial, les forces créées par Philippe I^er et Louis VI restent intactes et Philippe-Auguste saura les utiliser.

184. Stubbs, *op. cit.*, t. I, p. 401-409.

CHAPITRE VIII

La lutte contre l'Islam

I. — La formation de l'idée de croisade[1]

CHRÉTIENTÉ ET ISLAM

Les conflits religieux et politiques qui ont divisé l'Occident à la fin du XI^e siècle n'ont pas empêché l'unité chrétienne de se maintenir et de s'affirmer en face de l'Islam. L'expédition qui, en 1099, aboutit à la prise de Jérusalem par les chevaliers occidentaux, réunit en un commun élan, sous la direction de la papauté, des Français, des Allemands, des Normands, des Anglais, des Espagnols. Tandis que se déroule en Allemagne et en Italie la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, que plus à l'Ouest les Capétiens s'affrontent avec les rois anglo-normands, barons et masses populaires s'ébranlent à l'appel du pontife romain et s'acheminent fraternellement vers l'Orient, réalisant une grandiose épopée qui s'appelle la première croisade.

Cette prodigieuse entreprise n'est pas, comme on l'a cru parfois, le fruit d'un enthousiasme spontané. Elle apparaît, au contraire, comme le résultat d'un laborieux enfantement dont il importe de retracer, avant toutes choses, les phases successives.

---

1. Sur les origines de la croisade, voir : Louis Bréhier, *L'Église et l'Orient au moyen âge, Les Croisades*, 5^e édition, Paris, 1928, où l'on trouvera une bibliographie très complète. Pour la croisade espagnole, on consultera : R. Dozy, *Histoire des musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides*, Paris, 1861, 4 vol. ; *Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne au moyen âge*, Leyde-Paris, 1881, 2 vol., et surtout : P. Boissonnade, *Du nouveau sur la chanson de Roland*, Paris, 1923. Sur les luttes entre chrétiens et musulmans en Sicile, cf. l'ouvrage déjà cité de Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I. Sur Urbain II et le concile de Clermont, voir : Chalandon, *Histoire de la première croisade jusqu'à l'élection de Godefroy de Bouillon*, Paris, 1925 ; Augustin Fliche, *Urbain II et la croisade* dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIV, 1927, p. 289-306 ; Röhricht, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, Innsbruck, 1901 ; Hagenmeyer, *Die Kreuzzugsbriefe*, Innsbruck, 1901.

LA QUESTION MUSULMANE AU Xe SIÈCLE

La conquête de la Méditerranée par l'Islam aux VIIe et VIIIe siècles n'a pas provoqué, de la part du monde occidental, une réaction immédiate. Jusqu'au milieu du XIe siècle, la chrétienté a péniblement défendu ses positions sans chercher à reconquérir les territoires perdus ; elle s'est même accommodée de la situation amoindrie qui résultait pour elle du grand cataclysme et contentée d'un *modus vivendi* capable de satisfaire la piété des fidèles. Les pèlerinages en Terre-Sainte, de bonne heure tolérés par les Musulmans se multiplient au Xe siècle ; sans doute ne sont-ils pas dépourvus de tout danger, mais affronter les périls d'un tel voyage, n'est-ce pas un sûr moyen d'opérer son salut ? Aussi la route de Palestine est-elle sillonnée par les chrétiens d'élite soucieux de leur sanctification personnelle comme par les grands coupables pour qui la pénitence est un moyen d'expiation ; saint Conrad, évêque de Constance, Foulque, abbé de Flavigny, Judith, belle-sœur d'Otton le Grand, en ont parcouru les différentes étapes, aussi bien que le comte de Verdun, Frédéric, en 997, ou, en 1002, le scélérat comte d'Anjou, Foulque Nerra. L'arrivée en Palestine des califes fatimites d'Égypte (969) et la persécution de Hakem (1009-1020) n'ont pas réussi à briser ces pieuses traditions[2].

Aussi la pensée d'aller délivrer la Terre-Sainte n'a-t-elle jamais effleuré l'esprit des Occidentaux au Xe siècle ni pendant la plus grande partie du XIe. D'ailleurs la Palestine, comme la Syrie et l'Égypte, avait appartenu, avant l'invasion arabe, aux empereurs grecs, seuls qualifiés, semblait-il, pour assumer l'initiative de la reconquête. En réalité, l'offensive de la chrétienté contre le monde musulman a tout d'abord affecté les pays situés autour de la mer Tyrrhénienne : c'est en Italie, en Provence, en Espagne, que l'Islam subit les premiers assauts des princes occidentaux. La croisade, à la fin du XIe siècle, ne sera que l'extension à l'Orient de la lutte d'abord circonscrite aux péninsules de l'Ouest méditerranéen.

LA CONQUÊTE DE LA SICILE PAR LES NORMANDS

La question musulmane a joué comme on l'a vu[3], un rôle primordial dans la politique italienne au cours du Xe siècle. Sans doute, après la bataille du Garigliano (915) et la chute de Freinet (972), la domination sarrasine a-t-elle disparu dans l'Italie continentale et en Provence, mais elle s'est maintenue

2. Bréhier, *op. cit.*, p. 32 et suiv.
3. Cf. *supra*, p. 45-48, 114-115, 210-211.

plus longtemps en Sicile d'où les Grecs ont été contraints de se retirer[4]. Jusqu'au milieu du XI^e siècle, toutes les tentatives pour reconquérir l'île, qu'elle qu'en ait été l'origine, ont lamentablement avorté : le désastre du cap Colonne a été le dénouement de l'expédition entreprise en 982 par Otton II ; du côté byzantin, l'ennuque Jean qui, en 1035, essaya d'arracher la Sicile au pouvoir des Musulmans, n'a pas été plus heureux[5]. L'installation des Normands dans l'Italie méridionale ouvre au contraire une période de reconquête. En 1060, Roger Guiscard franchit le détroit de Messine ; il est repoussé. Il renouvelle son effort en février 1061 avec un égal insuccès. Se rendant alors compte des difficultés de l'entreprise et de l'insuffisance de ses préparatifs, il sollicite le concours de son frère Robert avec l'aide duquel, dès l'été de 1061, il s'empare de Messine. Grâce à ce solide point d'appui, il peut pénétrer à l'intérieur de l'île où il est appelé par l'émir de Syracuse, Ibn-at-Timnah, alors en guerre avec l'émir de Girgenti, Ibn-al-Hawas. Il livre à celui-ci, devant Castrogiovanni, une bataille qui reste indécise et se dédommage de ce demi-succès en pillant Girgenti. L'assassinat d'Ibn-at-Timnah, en 1062, le prive d'un allié précieux et le réduit un moment à la défensive, mais, en 1063, il remporte une éclatante victoire à Cerami, progresse dans la région de Castrogiovanni, puis, en 1064, aidé de nouveau par son frère Robert, il va mettre le siège devant Palerme qu'il ne peut enlever. A la suite de cet échec, il est immobilisé pendant plusieurs années. C'est seulement en 1071 qu'a lieu l'attaque décisive qui provoque la chute de Catane (juillet 1071), puis de Palerme (janvier 1072). La domination musulmane s'effondre en Sicile ; Robert Guiscard s'installe à Palerme et à Messine, tandis que Roger occupe, sous la suzeraineté de son frère, le reste de l'île où il enlève bientôt les dernières positions sarrasines[6].

LA DOMINATION MUSULMANE EN ESPAGNE

Au moment où, sous la pression normande, l'Islam évacue la Sicile, la lutte est également engagée avec frénésie dans la péninsule ibérique où les Arabes, chassés de Gaule par les princes carolingiens, ont réussi à se maintenir et à se consolider. Après une longue période de dissensions intestines qui s'étend sur tout le IX^e siècle, le représentant de la dynastie omméiade, Abd-er-Rhaman III, qui, en 929, a pris le titre de calife, rétablit l'unité parmi les siens et brise les derniers liens qui rattachaient l'Espagne au monde

4. Gay, *L'Italie méridionale et l'Empire byzantin*, p. 290-291.
5. Cf. *supra*, p. 210-211 ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 89-91.
6. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 191-211.

musulman. Il en résulte la formation, autour de Cordoue, d'un empire homogène qui connaît, au milieu du Xe siècle, une réelle splendeur. De 931 à 974, la conquête du Maghreb sur les Fatimites suffit à occuper les califes, mais, une fois cette entreprise terminée, l'attaque recommence au Nord contre les chrétiens : Barcelone est prise en 986, puis Ripoll en 1027-1028 ; vers 1045, les armées musulmanes parviennent au cœur de la Catalogne d'où elles menacent de franchir à nouveau la frontière pyrénéenne. Ces progrès coïncident avec des succès sur mer : la Sardaigne est conquise, tandis que de hardis coups de mains amènent le sac d'Antibes (1003), de Pise (1005 et 1016), de Narbonne (1020)[7].

Ainsi se dessine, au début du XIe siècle, une nouvelle agression musulmane contre la chrétienté occidentale, mais, une fois de plus, les dissensions intestines de l'Islam vont l'empêcher de poursuivre les avantages ainsi obtenus. Si Abd-er-Rhaman III (912-961) et Hakem II (961-976) ont été forts et respectés, le fils du second, Hixem II, n'a pu triompher d'une puissante opposition qui le renverse (1009). Dès lors, les révolutions se succèdent et le califat de Cordoue s'effrite en une série de dominations princières plus ou moins rivales. Seul, l'État de Saragosse, avec Al Moctadir (1039-1081), conserve une certaine force d'expansion et parvient à englober les principautés vassales de Lérida, Huesca, Tudela et Calatayud[8]. Dans l'ensemble, l'Empire arabe, démembré et divisé, n'offre pas la même résistance qu'au temps des grands califes de Cordoue ; au milieu du XIe siècle, en Espagne comme en Sicile, le moment paraît propice pour une reconquête chrétienne.

LES ROYAUMES CHRÉTIENS D'ESPAGNE. Cette reconquête n'est possible qu'avec un appui extérieur, car la péninsule ibérique ne saurait se libérer par ses propres forces. Les royaumes chrétiens qui ont réussi à se maintenir ne disposent que de moyens précaires et insuffisants. L'Espagne du Nord est dans un état de morcellement peu favorable à une entreprise militaire. Au Xe siècle, le pays de Pampelune, autrefois incorporé dans la marche carolingienne, est devenu le noyau d'un royaume indépendant qui, avec Sanche le Grand (994-1035), s'étend sur tout le bassin supérieur de l'Èbre : ce prince valeureux annexe à la Navarre la Castille qu'il enlève au Léon, les provinces basques d'Alava, de Guipuzcoa et de Biscaye, les comtés d'Aragon et de Sobrarbe, mais, à sa mort (1035), son État, qui eût pu assumer la direction de l'offensive contre l'Islam,

7. Boissonnade, *op. cit.*, p. 10-11.
8. Boissonnade, *op. cit.*, p. 8-10.

se démembre en une série de principautés sans vigueur : à l'Ouest, la Castille reprend son indépendance et s'unit de nouveau au royaume de Léon constitué par l'Asturie, la Cantabrie, la Galice, le pays de Burgos (1037), et son roi, Fernand Ier le Grand (1035-1065), gouverne tout le pays qui s'étend du Douro au golfe de Gascogne ; à l'Est, l'Aragon, séparé lui aussi de la Navarre, a pour centre le pays de Jaca d'où il s'étend progressivement, sous le règne de Ramire Ier (1035-1063), sur le versant Sud des Pyrénées, tandis qu'au Midi, vers 1045, il annexe le Sobrarbe. Entre l'Aragon et la mer, l'ancienne marche d'Espagne persiste sous le nom de comté de Barcelone ; en 986, l'agression musulmane a amené la chute de sa capitale que le comte Borrell ne tarde pas à reprendre, mais Ramon Borrell (992-1018) se fait de nouveau battre par les Infidèles et l'existence de sa principauté, encerclée au Sud et à l'Ouest par le puissant État de Saragosse demeure incertaine[9].

Bref, au milieu du XIe siècle, l'Espagne septentrionale est divisée en quatre États chrétiens plus ou moins campés autour du bassin de l'Èbre, qui ne valent guère que par leur situation géographique en bordure des Pyrénées, mais qui, réduits à eux-mêmes, ne peuvent rien entreprendre contre l'Islam. Dénués de toute puissance offensive, ils risquent même d'être submergés, au cas où l'unité musulmane viendrait à se reconstituer; c'est ce que l'on a compris de l'autre côté des Pyrénées où l'on songera d'assez bonne heure à fortifier ce trop fragile rempart de la chrétienté occidentale.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA CROISADE FRANÇAISE EN ESPAGNE

La première croisade française en Espagne date seulement de 1063; mais, pendant tout le XIe siècle, elle a été préparée par des événements d'ordre divers au premier rang desquels il faut placer les alliances matrimoniales qui ont rapproché les familles princières des deux pays : Sanche le Grand (994-1035) est le beau-frère de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne; Ramire Ier d'Aragon a épousé, vers 1038, une princesse de Bigorre, Ermesinde, et la sœur de celle-ci, Étiennette, était déjà à ce moment reine de Navarre ; une fille de Ramire Ier deviendra comtesse de Toulouse par son mariage avec Guillaume, tandis que les comtes de Barcelone, Ramon Borrell (992-1018) et Ramon-Berenguer Ier (1035-1050), s'uniront à des princesses de la maison de Carcassonne. Plus tard, une Limousine, Almodis de la Marche, sera comtesse de Barcelone, et une Bourguignonne, Constance, en épousant

9. Boissonnade, *op. cit.*, p. 6 et suiv.

Alphonse VI, montera sur le trône de Castille. Enfin le mariage, entre 1050 et 1060, de Félicie, fille du comte de Roucy Hilduin, avec l'infant d'Aragon, Sanche-Ramirez, peut être considéré comme l'origine immédiate de la première croisade espagnole dont l'un des chefs sera Eble de Roucy, beau-frère de Sanche[10].

Ainsi se sont créées d'étroites relations entre les royaumes chrétiens d'Espagne et les grands fiefs français du Midi ou de l'Est, et l'on ne saurait, dès lors, s'étonner que ceux-ci aient plus spécialement fourni les chevaliers qui combattront l'Islam dans la péninsule. Des rapports politiques s'esquissent également : en octobre 1010, Sanche le Grand se rend à Saint-Jean-d'Angély, où l'on venait de découvrir le chef de saint Jean-Baptiste ; il y rencontre le roi de France, Robert le Pieux, le duc d'Aquitaine, Guillaume le Grand et le comte de Blois, Eude, mais ce n'est là qu'une simple prise de contact et le chroniqueur Adémar de Chabannes, auquel on doit le récit de cette entrevue, ne fait aucune allusion à des négociations pour une expédition française en Espagne[11]. En 1027, Sanche, dans sa lutte contre les Musulmans, sollicitera l'appui de son beau-frère Sanche-Guillaume, qui lui amènera un contingent gascon, avec l'aide duquel il pourra conquérir les Cinco Villas et asseoir son influence dans la vallée de l'Èbre, mais on ne saurait qualifier cette opération de croisade, pas plus que l'on ne peut donner ce nom à la légendaire randonnée du Normand Roger II de Toéni, lorsque, peu après 1018, il vola au secours de la régente de Barcelone, Ermesinde[12].

LA PREMIÈRE CROISADE FRANÇAISE EN ESPAGNE (1063-1065)

Jusqu'au milieu du XI^e siècle, il n'y a donc pas de croisade à proprement parler. Après la mort de Sanche le Grand (1035), on observe même une certaine accalmie dans les rapports entre chrétiens et musulmans. Le successeur de Sanche en Navarre, Garcia, s'est borné à quelques opérations de

10. Boissonnade, *op. cit.*, p. 13-16.

11. Adhémar de Chabannes, III, 56. — Raoul Glaber, III, 8, note que Robert le Pieux a reçu des présents d'Ealred, roi d'Angleterre, de Rodolphe III, roi de Bourgogne, et de Sanche, roi de Navarre, qui, dit-il, « lui demandaient des services ». M. Boissonnade conclut de là (*op. cit.*, p. 21) que Sanche « se flatta de l'espoir d'entraîner dans son entreprise le roi de France lui-même ». Nous nous demandons si ce n'est pas là forcer un peu le sens des textes en somme très vagues.

12. Boissonnade, *op. cit.*, p. 19-22. M. Boissonnade (p. 22) note en plus, à la fin du règne de Sanche le Grand, une nouvelle expédition qui lui semble avoir été organisée par l'abbé de Cluny, Odilon, mais il convient que cette hypothèse n'est fondée que sur le « vague et obscur récit » de Raoul Glaber (II, 18). Dans ce récit, il n'est question ni d'Odilon, ni de Cluny, ni même de croisés français ou bourguignons. Nous croyons d'ailleurs que M. Boissonnade, qui a jeté une si vive lumière sur l'histoire des croisades françaises en Espagne, a exagéré (p. 11-13) l'importance du rôle des moines de Cluny : que Cluny ait eu des filiales dans la péninsule ibérique, c'est là un fait qui n'est pas douteux, mais aucun texte ne prouve que la pensée de la croisade ait germé dans ces monastères.

détail qui ont affermi sa domination sur le bassin supérieur de l'Èbre. Son contemporain, Ramire Ier d'Aragon (1035-1063), a cherché plutôt à obtenir par la diplomatie des concessions aux chrétiens dans les États de Saragosse et de Tudela ; toutefois, en 1063, pour des raisons que l'on perçoit mal, il reprend l'offensive contre l'Islam en marchant sur Barbastro, mais tandis qu'il assiège Grados (mai 1063), il est assassiné par un musulman[13].

Ce tragique incident provoque une profonde indignation non seulement en Espagne, mais dans tout le monde occidental. La papauté est la première à s'émouvoir : Alexandre II, qui détient alors la tiare, a aussitôt la pensée d'organiser une expédition destinée à conjurer un péril dont le Saint-Siège n'avait pas, jusqu'à l'attentat de Grados, mesuré toute l'ampleur[14]. A l'appel du pontife romain, Guillaume de Montreuil réunit une armée dans l'Italie méridionale, le Champenois Eble de Roucy, beau-frère de Sanche-Ramirez, recrute un contingent de Français de l'Est auxquels viennent se joindre des Normands ; enfin les Aquitains accourent en nombre et c'est leur duc, Guy-Geoffroy, qui est désigné comme chef suprême de toutes les troupes françaises et italiennes. Le monde occidental, sur l'ordre du pape, se précipite à l'assaut de l'Islam ; l'idée de croisade est née.

L'expédition réussit d'abord au delà de toute espérance. Au printemps de 1064, les Aquitains débouchent dans la vallée de l'Èbre où ils rejoignent Guillaume de Montreuil, et vont avec lui mettre le siège devant Barbastro où ils pénètrent à la fin de juillet 1064. Au dire des sources musulmanes, leur victoire fut déshonorée par toutes sortes d'excès. Quelle que soit la valeur de cette affirmation, il demeure certain que le butin fut immense et que ceux des croisés qui restèrent pour garder la place s'abandonnèrent trop facilement aux délices d'une vie aussi fastueuse que peu conforme aux préceptes de la morale chrétienne. Ils perdirent ainsi leur vigueur combative et furent hors d'état de faire face à une contre-attaque musulmane. La ville, si brillamment conquise, retomba au pouvoir de l'Infidèle et la première croisade ibérique, quoique bien commencée, se termina par un échec[15].

PRISE DE TOLÈDE PAR ALPHONSE VI (1085)

Pendant les années qui suivent, la situation des chrétiens espagnols demeure précaire. Cependant l'idée de débarrasser la péninsule de la domination musulmane, avec l'aide des cheva-

13. Boissonnade, *op. cit.*, p. 22-23.
14. Jaffé-Wattenbach, 4324 et 4530.
15. Boissonnade, *op. cit.* p. 25-28.

liers français, persiste toujours. Le mariage d'Alphonse VI, roi de Castille, avec une sœur de Hugue, duc de Bourgogne, provoque, en 1079, un nouvel afflux de seigneurs bourguignons que Hugue dirige en personne[16]. En Aragon, Sanche Ramirez (1063-1094), après avoir annexé la Navarre à son royaume (1076), est hanté par la pensée de la reconquête et ne ménage pas sa peine : dès 1073, il a appelé de nouveau son beau-frère Eble de Roucy qui n'arrive qu'à des résultats sans importance ; en 1080, il reprend la lutte que la papauté, sous Grégoire VII comme sous Alexandre II, n'a cessé d'encourager et cette fois il confie la direction de l'attaque au vainqueur de Barbastro, Guy-Geoffroy, duc d'Aquitaine. On ne connaît pas le bilan exact de cette expédition à laquelle participent les seigneurs de la Bigorre et du Béarn, mais on sait que de 1081 à 1085, à la faveur des rivalités entre les princes musulmans qui se disputaient la succession du roi de Saragosse, Al Moctadir, les chrétiens espagnols, toujours aidés par des Gascons et des Languedociens, que commandaient le vicomte de Narbonne, les comtes de Carcassonne et de Bigorre, consolidèrent leurs avantages et gagnèrent du terrain vers Barbastro et Tudela[17]. Au même moment, en mai 1085, la prise de Tolède par le roi de Castille, Alphonse VI, couronne avec éclat cette série de succès[18].

LA RÉACTION MUSULMANE

Il semblait, à cette date, que l'Islam dût, à brève échéance, céder sous la pression des chevaliers chrétiens. Or, dans l'espace de quelques années, la situation va se trouver complètement retournée. Rudement secoués par l'offensive de Guy-Geoffroy et d'Alphonse VI, les musulmans d'Espagne ont eu l'idée de solliciter le concours de leurs coreligionnaires d'Afrique. A la suite de la dislocation de l'Empire arabe, les Almoravides avaient placé sous leur domination tout le Maghreb et constitué, avec Marrakech comme capitale, un État puissant, qui semblait prédestiné à l'expansion et à la conquête. Le 30 juin 1086, ils débarquent à Algésiras et bousculent à Zalacca, près de Badajoz, l'armée chrétienne, composée d'Espagnols et de Français. Déjà, Alphonse VI songe à reculer jusqu'aux Pyrénées, tandis que les troupes d'Aragon et de Navarre abandonnent le siège de Saragosse et le comte de Barcelone celui de Tortose[19]. La situation est d'autant plus dramatique

16. M. Boissonnade pense (*op. cit.*, p. 31) que Hugue est venu en Espagne « probablement à l'instigation de son cousin l'abbé de Cluny », mais aucun texte ne laisse soupçonner cette intervention, qui paraît très problématique.
17. Boissonnade, *op. cit.*, p. 29-31.
18. Boissonnade, *op. cit.*, p. 31-32.
19. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, t. IV, p. 204-208 ; Boissonnade, *op. cit.*, p. 32-33.

que Guy-Geoffroy vient de mourir et que, de ce fait, l'organisation d'une nouvelle croisade devient sensiblement plus difficile.

NOUVELLES CROISADES FRANÇAISES EN ESPAGNE (1087-1101)

L'émoi produit par la victoire des Almoravides à Zalacca réveille cependant l'ardeur des chevaliers français et, dans tous les milieux où l'on suivait avec attention les événements d'Espagne, on se prépare à refouler les nouveaux envahisseurs. Les textes, s'ils manquent de précision, sont unanimes à signaler l'élan qui se manifeste un peu partout. « Plusieurs milliers de Français s'en allèrent en Espagne », s'écrie le chroniqueur sénonais, Clarius[20]. Parmi eux, on distingue trois groupes : les Bourguignons et Champenois, commandés par le duc Eude Ier, les Normands, auxquels s'adjoignent les Poitevins, et les Gascons, avec, comme chef, le vicomte de Melun, Guillaume le Charpentier, enfin les Languedociens et Provençaux que conduit le comte Raymond IV de Saint-Gilles. Le résultat de la croisade ne paraît pas avoir été en proportion de ce prodigieux effort : après avoir pris Estella, à la frontière de Navarre, les croisés échouèrent devant Tudela (1087), et, très découragés, ils revinrent en France, à l'exception des Bourguignons qui aidèrent Alphonse VI à se fortifier sur le Douro et sur le Tage. La domination des Almoravides en Espagne restait intacte[21].

La croisade reprend en 1089, et c'est du pape Urbain II qu'elle reçoit son impulsion. Issu d'une vieille famille de noblesse champenoise, né vers 1040, à Châtillon-sur-Marne, il avait vingt ou vingt-cinq ans au moment où son compatriote, Eble de Roucy, menait les chevaliers français à l'assaut de Barbastro. On s'explique donc qu'un pape, dont la jeunesse s'était déroulée dans un tel milieu, ait été, dès le début de son pontificat, dominé par la pensée de la reconquête chrétienne en Espagne[22]. Son appel est entendu, surtout dans le midi de la France où de plus en plus se recrutent les soldats qui batailleront pour la délivrance de la péninsule ibérique. L'objectif de cette nouvelle croisade est Huesca, la place la plus importante du royaume de Saragosse, mais on n'y parviendra qu'au prix d'un effort prolongé et tenace. En 1089, Monçon est enlevé; puis, en 1091 ou 1092, Napal, tandis qu'Ermengol IV d'Urgel s'empare de Balaguer, dans la direction de Lérida (1091). Il y a ensuite un temps d'arrêt pendant lequel les

20. Clarius, *Chronicon S. Petri Vivi Senonensis*, a. 1087.
21. Boissonnade, *op. cit.*, p. 33-35.
22. Cf. Riant, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades* (dans *Archives de l'Orient latin*, t. I, Paris, 1881), n° 30.

croisés consolident et fortifient les positions qu'ils ont conquises. En 1094, Sanche Ramirez attaque enfin Huesca ; il est mortellement blessé au cours de l'assaut (4 juin 1094), et c'est seulement en 1096, après la victoire des Gascons à Alcoraz (18 novembre 1096), que la ville tombera aux mains du successeur de Sanche, Pierre Ier, qui y établira sa capitale. La capitulation de Barbastro (1101) complétera cette série de succès français en Espagne[23].

LA PAPAUTÉ ET LA CROISADE

La libération d'une bonne partie de la péninsule ibérique coïncide avec la marche vers Jérusalem (1096-1099), mais celle-ci n'a été décidée qu'en novembre 1095, au concile de Clermont. Il résulte des pages qui précèdent que l'offensive chrétienne contre l'Islam, à laquelle on a donné le nom de croisade, a affecté tout d'abord les péninsules de l'Ouest méditerranéen. Sans doute, l'expédition de Sicile, provoquée par les convoitises normandes, n'a-t-elle en aucune façon l'allure d'une guerre sainte et, même en Espagne, l'esprit seigneurial l'a souvent emporté sur l'esprit religieux. Quoi qu'il en soit, la papauté a suivi de près ces entreprises. Depuis la fin de la période carolingienne, elle a toujours considéré que la défense de la chrétienté contre l'Islam faisait partie de ses attributions et, si l'Italie péninsulaire, au début du Xe siècle, a échappé à l'emprise sarrasine, c'est pour une large part à Jean X qu'elle le doit[24]. Au XIe siècle, lorsque se dessine la reconquête chrétienne, le Saint-Siège reste fidèle à ses traditions. Il s'intéresse d'autant plus à la lutte qu'il revendique des droits éminents sur l'Espagne au nom de la pseudo-donation de Constantin[25]. En 1063, Alexandre II prend l'initiative de l'expédition qui aboutit à la chute de Barbastro[26] ; par la bulle du 30 avril 1073, une des premières du pontificat, Grégoire VII concède aux croisés la jouissance des terres qu'ils reprendront sur les musulmans, à la condition toutefois qu'ils reconnaissent qu'elles leur viennent *ex parte sancti Petri*, le royaume d'Espagne « ayant autrefois appartenu à saint Pierre » et continuant, malgré la longue domination des païens, « à ne relever de personne autre que du siège apostolique[27] ». N'est-ce pas indiquer clairement que la croisade française en Espagne reste sous le contrôle, sous la direction suprême du pontife romain ?

---

23. Boissonnade, *op. cit.*, p. 35-38.
24. Cf. *supra*, p. 45-48.
25. Cf. A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. II, p. 329-330.
26. Cf. *supra*, p. 552.
27. Grégoire VII, *Registrum*, I, 7.

La papauté a-t-elle songé à étendre à l'Orient cette offensive contre l'Islam ? Grégoire VII a envisagé l'envoi d'un secours militaire à l'empereur byzantin pour l'aider à lutter contre les Petchénègues, mais, de l'aveu même du pape, cette mesure était surtout destinée à provoquer chez les Grecs des dispositions favorables à l'union des Églises de Rome et de Constantinople, brisée quelques années plus tôt par le schisme de Michel Cérulaire[28]. D'ailleurs le projet n'eut pas de suite et la lutte du Sacerdoce avec l'Empire détourna très vite de l'Orient l'attention de Grégoire VII. C'est seulement avec Urbain II que la croisade, jusque-là limitée à l'Occident, va se généraliser, s'amplifier et se diriger vers des buts beaucoup plus lointains.

LE CONCILE DE PLAISANCE (MARS 1095)

La pensée première de la croisade vers la Terre-Sainte appartient en effet au seul Urbain II[29]. Pendant les dernières années du pontificat de Grégoire VII, la situation des chrétientés orientales est devenue singulièrement angoissante du fait de l'entrée en scène de nouveaux envahisseurs, les Turcs Seldjoucides, fanatiques intolérants et cruels, qui ont pris Jérusalem (1078), Antioche (1085), et occupé, en 1092, un bon nombre d'îles méditerranéennes. Avec eux, les pèlerinages deviennent impossibles, les églises sont détruites et la persécution sévit avec une vigueur inusitée[30]. A l'accalmie observée au milieu du XI^e^ siècle fait place un péril imminent sur lequel l'attention de l'Occident va être attirée par les Grecs eux-mêmes.

Lors du concile qu'il préside à Plaisance, du 1^er^ au 7 mars 1095, Urbain II voit venir à lui une ambassade que lui a dépêchée l'empereur de Byzance, Alexis Comnène, afin de « solliciter instamment du pape et de tous les fidèles du Christ un secours pour la défense de la sainte Église »[31]. Il est vraisemblable que, pour apitoyer les personnes présentes à l'assemblée, les envoyés d'Alexis ont tracé un émouvant tableau des souffrances endurées par les chrétiens orientaux du fait des Turcs et qu'Urbain II, naturellement compatissant aux misères humaines, a été ainsi amené à envisager peu à peu la formation d'une

28. Cf. A. Fliche, *Saint Grégoire VII*, p. 27-28 et 41-42.

29. Il est à peine nécessaire de rappeler ici les vieilles légendes qui ont pendant longtemps embrumé l'histoire des origines de la première croisade, notamment celles qui ont trait à Pierre l'Ermite et qui proviennent de l'*Historia belli sacri* de Tudebod, composée seulement vers 1130 ; d'après ce texte, c'est à Pierre, moine picard et pèlerin de Terre-Sainte que reviendrait l'initiative de l'expédition. Cf. Hagenmeyer, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, trad. Furcy-Raynaud. Paris, 1883. — En ce qui concerne le rôle d'Urbain II dans les préparatifs de la croisade, voir notre article sur *Urbain II et la croisade* dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIV, 1927, p. 289-306.

30. Bréhier, *op. cit.*, p. 50-51.

31. Bernold de Constance, a. 1095.

armée occidentale qui délivrerait la Terre-Sainte et imposerait un terme au fanatisme seldjoucide[32]. Nul n'était mieux préparé que le compatriote d'Eble de Roucy à examiner dans son ensemble le problème musulman : Urbain II a suivi avec un religieux intérêt la grande lutte engagée dans la péninsule ibérique depuis 1089 ; d'autre part, pendant les premières années de son pontificat, obligé d'abandonner Rome, il a vécu constamment dans l'Italie méridionale et conversé à plusieurs reprises avec Roger Guiscard, le vainqueur de l'Islam en Sicile. Comment s'étonner, dès lors, si les nouvelles apportées par les ambassadeurs d'Alexis ont déterminé chez lui le choc d'où va résulter une transformation de la croisade ?

URBAIN II EN FRANCE

Le projet d'expédition en Orient, suscité par l'ambassade byzantine au concile de Plaisance, se précise au cours de l'été de 1095. Jusqu'à la fin de juin, Urbain II parcourt la Lombardie, après quoi il vogue vers la France, où il débarque sans doute à la fin de juillet. Le 3 août, il est à Valence, le 15 au Puy, le 18 à La Chaise-Dieu où il consacre l'église du monastère élevé par saint Robert. De là, il se dirige de nouveau vers le Midi, arrive le 1er septembre à Saint-Gilles où il passe quelques jours, puis par Tarascon, Avignon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Lyon, Mâcon, il gagne Cluny, où il parvient le 18 octobre et d'où il se rendra à Clermont pour y ouvrir, le 18 novembre, le grand concile dont il avait lancé les convocations pendant son séjour au Puy[33].

Cet itinéraire est en lui-même tout à fait significatif. A peine entré en France, le pape va droit au Puy, dont l'évêque, Aimar de Monteil, avait accompli le pèlerinage de Terre-Sainte[34]. Il est donc probable que c'est au Puy, où la réunion du concile de Clermont a été décidée, que le projet oriental a pris corps. En outre, Aimar de Monteil a certainement signalé au pape, comme pouvant assurer la direction militaire de l'expédition, Raymond IV de Saint-Gilles, comte de Toulouse, que son rôle dans la croisade espagnole avait mis au premier plan avec le duc de Bourgogne, Eude Ier, mais qui l'emportait sur son compagnon d'armes par sa piété et par ses sentiments de déférence à l'égard de l'autorité religieuse. La nécessité pour Urbain II de s'entre-

32. Le rôle de l'empereur Alexis a été simplement celui d'un informateur, mais ce serait une erreur de le considérer comme l'initiateur de la croisade. Il est d'ailleurs aujourd'hui prouvé que la fameuse lettre qu'il aurait écrite au comte de Flandre, Robert, pour déterminer les chevaliers occidentaux à venir en Orient, est un faux. Cf. Bréhier, *op. cit.*, p. 57-58.

33. A. Fliche, *article cité*, p. 296-299.

34. Sur Aimar de Monteil, voir : L. Bréhier, *Adémar de Monteil, évêque du Puy*, article du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. I, col. 552-555.

tenir avec Raymond de Saint-Gilles explique seule pourquoi, arrivé en France par mer, le pontife, après son séjour au Puy et avant d'aller à Cluny, regagne immédiatement le Midi d'où il arrive à peine. D'ailleurs l'adhésion du comte à la croisade, apportée à Clermont le lendemain même du jour où elle fut prêchée, ne saurait s'expliquer si Raymond n'était, avant l'ouverture de l'assemblée, au courant des intentions pontificales.

Après s'être ménagé ce précieux appui, Urbain II continue ses pourparlers et cherche à grouper autour de Raymond de Saint-Gilles d'autres princes français. Il négocie avec Eude Ier, duc de Bourgogne, qui a sans doute servi de médiateur entre le pape et le roi de France, Philippe Ier, excommunié l'année précédente pour son union adultère avec Bertrade de Montfort [35]. Un peu avant le concile de Clermont, une rencontre a lieu à Mozat entre Philippe Ier, Eude et le légat pontifical, Hugue de Lyon, mais Philippe ne consent pas à se séparer de l'épouse infidèle du comte d'Anjou et, dès lors, l'excommunication ne pouvant être levée, la participation du roi de France à la croisade projetée devient impossible [36]. Il semble que cette abstention ait entraîné celle d'Eude Ier qui, malgré ses brillants exploits en Espagne, n'ira pas en Terre-Sainte. C'est parmi les seigneurs du Midi, entraînés à la lutte contre l'Islam, qu'Urbain II, secondé par Aimar de Monteil et par Raymond de Saint-Gilles, va recruter l'armée d'Orient.

LE CONCILE DE CLERMONT (NOVEMBRE 1095)

Au milieu de novembre 1095, le pape a conçu son plan, désigné les chefs qui l'exécuteront, prévu les moyens nécessaires à sa réalisation. Au concile qui s'ouvre à Clermont, le 18 novembre, il va découvrir et préciser son grand projet.

Douze archevêques, quatre-vingts évêques, quatre-vingt-dix abbés ont répondu à son appel. Les premières séances sont consacrées à la réforme de l'Église et à la mise au point des institutions de paix [37]. Le 27 novembre, Urbain II sort de l'église où s'étaient tenues jusque-là les sessions du concile et affronte la foule qui se presse sur l'une des places de la ville. On n'a pas conservé le texte exact de son discours, mais les analyses qu'en ont laissées les historiens de la croisade sont suffisamment concordantes pour qu'on puisse en reconstituer la teneur avec une certaine précision. S'adressant aux « Français aimés et élus de Dieu », le pape leur fait part des mauvaises nouvelles reçues

35. Cf. *supra*, p. 508.
36. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, p. 58-59.
37. Cf. *supra*, p. 189 et 445.

d'Orient : un peuple maudit et impie, leur dit-il, a envahi les terres des chrétiens, les dévastant par le fer et par le feu, massacrant les habitants ou les réduisant en esclavage, détruisant les églises ou les appropriant aux rites musulmans ; puis, après avoir brossé ce sombre tableau, Urbain II lance à ses auditeurs un vibrant appel qui déchaîne l'enthousiasme de la foule. On interrompt l'allocution pontificale ; le cri de *Dieu le veut* jaillit, avec l'éclat du tonnerre, des poitrines haletantes, bientôt repris par le pape qui en fait un signe de ralliement et demande à tous ceux qui ont l'intention de s'offrir à Dieu de se marquer de la croix. Tandis que des lambeaux d'étoffe rouge circulent parmi l'assistance, le cardinal Grégoire récite, au nom de tous et à genoux, la confession publique de tous les péchés, après quoi le pape donne l'absolution apostolique à tous ceux qui se déclarent prêts à partir pour la Terre-Sainte[38].

Le nombre de ceux-ci, à l'origine, n'a pas été très élevé. Il s'augmentera progressivement au cours des mois qui suivront la réunion du concile, mais le silence de l'auteur anonyme des *Gesta Francorum* et de Raymond d'Aiguilhe indique clairement que le fameux synode n'a pas eu, à cet égard, l'importance qu'on lui a longtemps attribuée. La croisade n'y est pas née spontanément du contact d'enthousiasmes communicatifs[39]. Ce qui en fait une étape essentielle dans la préparation de l'expédition d'Orient, c'est beaucoup plutôt le fait qu'Urbain II y a officiellement divulgué ses projets, pour élaborer ensuite les dispositions nécessaires à leur réalisation. Peut-être la journée du 28 novembre est-elle plus décisive que celle du 27 : c'est à cette date que le pape, d'accord avec les membres du concile, désigne l'évêque du Puy, Aimar de Monteil, comme légat pontifical, chargé de tenir sa place à la tête de l'armée qui irait en Terre-Sainte, qu'il reçoit les ambassadeurs de Raymond IV de Saint-Gilles, porteurs du vœu de leur seigneur, qu'enfin, il édicte les mesures spéciales concernant les biens des croisés placés sous la protection de l'Église, afin que ceux-ci puissent, à leur retour, en recouvrer la tranquille possession[40].

VOYAGE D'URBAIN II DANS L'OUEST ET LE MIDI DE LA FRANCE (1095-1096)

Au cours des mois qui suivent, la pensée d'Urbain II se développe avec une saisissante logique. Le pape ne songe nullement à mettre sur

38. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. V, 1er p., p. 419-424; Bréhier, *op. cit.*, p. 62-64.
39. Voir à ce sujet : Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 41, et A. Fliche, *article cité*, p. 300-301.
40. A. Fliche, *article cité*, p. 301-302. Sur l'ambassade de Raymond IV, cf. *ibid.*, p. 302-303.

pied les quatre armées entre lesquelles se répartiront plus tard les croisés. Il n'en prévoit qu'une seule qui se concentrera au Puy le 15 août et il invite tous les chevaliers qui ont fait vœu d'aller en Terre-Sainte à rejoindre, avant cette date, les contingents d'Aimar de Monteil et de Raymond de Saint-Gilles[41]. Il ne compte pas d'ailleurs sur une grande affluence de seigneurs du Nord. Son itinéraire, après le concile de Clermont, prouve qu'il songe plutôt à faire appel aux barons de l'ouest et surtout du midi de la France. De Clermont, il se dirige vers Limoges, où, le jour de Noël, il prêche à nouveau la croisade. Il gagne ensuite Poitiers où il s'arrête du 14 au 27 janvier 1096, parcourt l'Anjou et le Maine en février, puis il reprend le chemin du Midi, traverse Saintes et Bordeaux, atteint Toulouse au commencement de mai; Raymond de Saint-Gilles est venu au-devant de lui et il l'accompagne à travers son fief languedocien où le pape séjourne près de trois mois. Un dernier concile, tenu à Nîmes, complète et achève l'œuvre commencée à Clermont et poursuivie au cours de la grande randonnée pontificale[42].

L'itinéraire du pape est une fois de plus très suggestif. La résistance de Philippe Ier aux injonctions du légat Hugue, lors de l'entrevue de Mozat, a obligé Urbain II à abandonner toute idée de prédication dans le nord de la France et même en Bourgogne où le duc Eude Ier est tout dévoué à son suzerain. C'est dans le Midi, plus spécialement dans le fief toulousain, qu'il a recruté l'armée de Terre-Sainte. Ni Foulque le Réchin, comte d'Anjou, ni Guillaume IX d'Aquitaine n'ont répondu à son invitation. Il concentre de plus en plus tous ses espoirs en Raymond IV de Saint-Gilles avec lequel, à Toulouse et à Nîmes, il a arrêté, de mai à juillet 1096, les dernières mesures d'organisation[43], mais ses prévisions ont été largement dépassées ; tandis que le pape lève lui-même dans les pays habitués à la lutte contre l'Islam les troupes nécessaires à l'exécution de son projet oriental, partout en France, sous l'impulsion des évêques ou de prédicateurs populaires, les barons s'équipent, et les foules s'acheminent avec un joyeux entrain sur les routes qui conduisent à Jérusalem.

LES ARMÉES DE LA CROISADE

Urbain II a dû apprendre avec une certaine surprise, dans le courant de l'année 1096, que trois armées s'étaient constituées,

41. Voir la lettre aux Flamands (Jaffé-Wattenbach, 5608). Cf. A. Fliche, *article cité*, p. 303.
42. A. Fliche, *article cité*, p. 303-305.
43. M. Chalandon (*op. cit.*, p. 54) remarque qu'aussitôt après son séjour dans le Midi, Urbain II dépêche deux légats à Gênes pour négocier le concours maritime de cette cité et il pense avec raison que cette idée a dû être insufflée au pape par Raymond IV.

indépendamment de celle qu'il s'était appliqué lui-même à former. La première englobe les Français du domaine royal et des grands fiefs voisins : le roi ne pouvant la commander en personne, puisque l'anathème l'a jeté en dehors de l'Église, elle a pour chef le propre frère de Philippe Ier, Hugue, comte de Vermandois, personnage vaniteux et hautain, mais qui n'est pas dépourvu de talents diplomatiques ; autour de lui se groupent Étienne-Henri, comte de Blois, de Meaux et de Chartres, Robert Courteheuse, comte de Normandie, Robert, comte de Flandre, fils du Frison. Une seconde armée réunit des Français du Nord, des Lorrains et des Allemands ; elle est commandée par Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, le futur avoué du Saint-Sépulcre, partisan avéré de Henri IV dans la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, qui, de ce fait, ne semblait pas prédestiné au rôle qu'il jouera en Terre-Sainte ; pas plus que son frère Baudouin qui l'accompagne, ce blond chevalier aux yeux bleus ne se distingue par l'envergure de son intelligence ni par la fermeté de son caractère. Enfin les Normands de l'Italie méridionale, autour desquels s'agrègent les autres croisés de la péninsule, se préparent aussi à partir sous la direction de Bohémond de Tarente et de son neveu Tancrède, à qui l'expédition projetée apparaît surtout comme un excellent moyen de réaliser les vieilles ambitions de Robert Guiscard et de se tailler dans la Méditerranée orientale de rémunératrices principautés[44].

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que tous ces chevaliers soient animés du souci exclusif de porter secours aux chrétientés persécutées ou de délivrer le tombeau de Christ. L'historien Albert d'Aix note que parmi eux se trouvaient des adultères, des homicides, des voleurs, des parjures[45]. Le désir d'aventures, l'attrait de régions inconnues dont on vantait la richesse n'ont pas été, pour beaucoup, étrangers au vœu de croisade. L'armée du Midi, que commandent le légat pontifical et le comte de Toulouse, reste plus fidèle à la pensée d'Urbain II. Aimar de Monteil a été dans son diocèse un apôtre de la réforme grégorienne et personne n'est plus capable que lui de maintenir l'esprit religieux parmi cette féodalité à laquelle il appartient par sa naissance, dont il connaît, pour les avoir éprouvés, les élans généreux et les instincts cupides[46]. Il sera admirablement secondé par Raymond de Saint-Gilles, type accompli du chevalier chrétien, chaste, croyant, qui oubliant

44. Bréhier, *op. cit.*, p. 70-74.
45. Albert d'Aix, *Historia Hierosolymitanae expeditionis*, III, 57.
46. Sur Aimar de Monteil, voir l'article déjà cité de Bréhier.

que son fief, tout récemment constitué, exige impérieusement sa présence, jure, en s'enrôlant sous la sainte bannière, de ne jamais rentrer dans sa seigneurie et à qui, en raison de la pureté de ses mœurs, les barons après la découverte de la sainte Lance, confieront la garde de la précieuse relique[47]. Avec de tels chefs, l'armée du Midi apparaît vraiment comme l'armée de la foi à la tête de laquelle, suivant la remarque d'un chroniqueur, le légat pontifical et son fidèle auxiliaire, le comte de Toulouse, font figure de Moïse et d'Aaron.

LA CROISADE POPULAIRE

Aucune des armées ne s'est mise en marche avant la fin de l'été de 1096. Or, le 30 juillet de cette même année, Constantinople était assaillie par des bandes désordonnées qui, après avoir traversé toute l'Europe à pied et dans le plus extrême dénuement, exprimaient aux Grecs surpris leur désir de passer en Asie pour gagner Jérusalem. Rien de pareil n'était prévu dans le plan d'Urbain II. Au concile de Clermont, le pape, redoutant le déchaînement de l'enthousiasme populaire, n'avait eu d'autre volonté que d'organiser une expédition analogue à celles qui avaient eu l'Espagne pour but; il avait formellement interdit aux vieillards, aux infirmes, aux femmes non mariées d'y prendre part, mais les prédicateurs populaires, qui se chargèrent de divulguer sa pensée, outrepassèrent ses instructions et, consciemment ou non, provoquèrent, parmi les masses un vaste élan vers Jérusalem. A la voix du moine picard Pierre l'Ermite et de ses émules, les paysans, durement éprouvés par la famine et confiants dans un avenir meilleur, cédèrent aux impulsions de leur foi ; ils se mirent à ferrer leurs bœufs ou leurs chevaux, les attelèrent à leurs charrettes sur lesquelles ils entassèrent pêle-mêle leurs enfants, leurs hardes et leur modeste mobilier, puis ils se rendirent au lieu fixé pour le rassemblement et s'en allèrent par les grands chemins, persuadés qu'ils partaient à la conquête du ciel, demandant à toutes les villes qu'ils rencontraient sur leur route si ce n'était pas là cette Jérusalem où ils espéraient goûter enfin le repos et les joies pures qui couronneraient un sacrifice allègrement consenti[48]. Les chefs ressemblaient aux soldats : qu'ils s'appelassent Pierre l'Ermite, Gottschalk ou Gautier-sans-Avoir, leurs intelligences frustes et leurs âmes simples n'effleuraient en aucune façon les difficultés inhérentes à la direction de ces bandes inorganisées; la foi ne devait-elle pas suppléer à tout et conduire au but mystérieux et loin-

47. Sur Raymond de Saint-Gilles, cf. Manteyer, *La Provence du Ier au XIIe siècle*, Paris, 1908.

48. Pour cette croisade populaire, voir le pittoresque récit de Guibert de Nogent, II, 3.

tain pour lequel on était disposé à tout endurer, jusqu'au martyre?

CARACTÈRES DE LA CROISADE

Cet exode des foules vers la Terre-Sainte marque en quelque sorte le dernier stade de la croisade. Sous la pression des circonstances, l'offensive contre l'Islam a progressivement changé de caractère : par la volonté d'Urbain II, elle s'est intensifiée et propagée de l'Ouest vers l'Est, des péninsules italienne et ibérique vers l'Asie Mineure, la Syrie et la Palestine. De plus, en 1096, elle met en mouvement non plus seulement les seigneurs aquitains, languedociens et bourguignons, mais tout le monde féodal de l'Occident et aussi d'innombrables petites gens, revêtant ainsi l'allure d'un pèlerinage collectif en même temps que d'une reconquête chrétienne. Elle n'en garde pas moins certains traits traditionnels qui rappellent ses origines premières : c'est la papauté qui, en 1095, comme en 1063 ou même en 915, en assume l'initiative, et le rôle d'Urbain II, toutes proportions gardées, rappelle celui d'un Alexandre II avant Barbastro ou d'un Jean X lors de la bataille du Garigliano. D'autre part, en Orient comme en Espagne, ce sont les Français, et plus spécialement les Français du Midi, qui exécutent les desseins pontificaux et qui vont écrire sur les routes qui conduisent à Jérusalem les *gesta Dei per Francos*.

II. — La marche vers Jérusalem (1096-1099)

ÉCHEC DE LA CROISADE POPULAIRE

Les premiers croisés qui arrivèrent en Orient furent ceux qui avaient répondu à l'appel des prédicateurs populaires. Le troupeau humain recruté par Pierre l'Ermite et ses émules s'était partagé en cinq bandes également inorganisées. Deux d'entre elles, que dirigeaient les prêtres Volkmar et Gottschalk, n'arrivèrent pas à destination : venues de Lorraine, de Souabe, de Franconie, elles avaient gagné la Hongrie, l'une par la Bavière, l'autre par la Bohême et l'Autriche, en se signalant tout le long de leur route par leur cruauté à l'égard des Juifs ; le roi de Hongrie, Coloman, fâcheusement prévenu à leur égard, n'hésita pas, quoique chrétien, à leur interdire le passage à travers ses États; elles voulurent le forcer et il en résulta, à Neitra, une véritable bataille au cours de laquelle la plupart des croisés furent exterminés (juin 1096)[49]. Une troisième bande, celle du comte Emich,

49. Bréhier, *op. cit.*, p. 69 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 91-93.

arriva à son tour en Hongrie, maculée elle aussi du sang des Juifs qu'elle avait férocement massacrés dans les villes épiscopales des bords du Rhin, et ne put également s'avancer plus loin[50]. Seuls, les deux derniers contingents, groupés l'un autour de Pierre l'Ermite, l'autre à la suite des chevaliers Gautier de Passy et Gautier-sans-Avoir, purent atteindre les rives du Bosphore.

Gautier de Passy partit le premier et traversa la Hongrie sans encombre. Il fut ensuite harcelé par les Serbes et les Bulgares. Il mourut bientôt et le commandement de ses troupes passa à Gautier-sans-Avoir qui, grâce à une escorte fournie par le gouverneur de Nich, parvint, le 20 juillet 1096, à Constantinople où il fut rejoint par Pierre l'Ermite[51].

Pierre avait quitté Cologne le 19 ou 20 avril 1096. La traversée de la Hongrie et de l'Empire byzantin fut marquée également pour lui par toutes sortes d'incidents d'ailleurs assez mal connus[52] : les croisés ne se privèrent pas de piller et de voler ; le gouverneur de Bulgarie, Nikitas, chargé de les contenir, fut contraint de s'enfuir vers Nich, qui fut mis à sac, comme l'avait été Belgrade. L'empereur Alexis Ier, tenu au courant par Nikitas, fit preuve d'une certaine indulgence à l'égard de ces hordes indisciplinées ; il les obligea seulement à ne jamais séjourner plus de trois jours dans les villes qu'elles traverseraient, si bien que par Sofia, Philippopoli et Andrinople, Pierre l'Ermite arriva, le 30 juillet 1096, à Constantinople. Alexis Ier eut aussitôt une entrevue avec lui et lui conseilla très sagement d'attendre, pour franchir le Bosphore, la venue des armées régulières qui s'acheminaient elles aussi vers l'Orient. Il fut mal récompensé de ce geste généreux, car les croisés, dénués de tout, y répondirent en saccageant sa capitale ; aussi s'empressa-t-il de se débarrasser de ces hôtes indiscrets auxquels il fit passer le Bosphore (5 août 1096). Le voisinage des Turcs ne donna pas aux singuliers soldats du Christ le sens de la discipline : au lieu de rester à proximité du détroit sous la protection de l'armée grecque, ils s'en allèrent marauder jusqu'aux environs de Nicée et se firent massacrer à peu près tous ; Pierre l'Ermite dut rentrer à Constantinople avec les débris de son immense armée[53].

La croisade populaire aboutissait à un désastre. Elle a, en outre,

50. Chalandon, *op. cit.*, p. 93-116.
51. Chalandon, *op. cit.*, p. 60-62.
52. Voir dans Chalandon, *op. cit.*, p. 72 et suiv., la critique du récit d'Albert d'Aix, qui a amené cet historien à rectifier sur certains points la narration donnée de la croisade par ses prédécesseurs, notamment par Röhricht.
53. Bréhier, *op. cit.*, p. 69-70 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 75-89.

aggravé l'inimitié des Grecs à l'égard des Occidentaux et, par là, semé bien des obstacles sur la route des barons qui, à partir de l'automne de 1096, abordent successivement les frontières de l'Empire byzantin pour se réunir à Constantinople, conformément aux prescriptions du légat pontifical, Aimar de Monteil.

CONCENTRATION DES ARMÉES DE LA CROISADE A CONSTANTINOPLE

La concentration des différentes armées sur les bords du Bosphore ne se trouva réalisée qu'en mai 1097. Le premier baron qui se présenta au seuil de l'Empire grec fut Hugue de Vermandois qui, après avoir rapidement parcouru l'Italie et traversé la mer Adriatique, débarqua à Durazzo. Le gouverneur, Jean, était le propre neveu de l'empereur; il fut informé de l'arrivée de Hugue par une ambassade de vingt-quatre chevaliers que le vaniteux seigneur avait dépêchée au-devant de lui pour préparer ses voies. Au lieu de lui réserver un accueil solennel, il le fit tout simplement saisir et remettre aux soldats grecs qui le conduisirent à Constantinople où Hugue arriva en novembre 1096, très étonné d'être traité en captif plutôt qu'en frère de roi. Alexis Ier lui offrit pourtant la liberté, moyennant un serment de fidélité qu'il prêta avec empressement, sans en mesurer sans doute la valeur ni les conséquences[54].

Hugue de Vermandois fut bientôt rejoint par Godefroy de Bouillon. Celui-ci avait suivi, à travers la Hongrie, la même route que Pierre l'Ermite. Il pénétra dans l'Empire byzantin par Nich où Alexis, afin d'éviter tout pillage, avait accumulé les vivres. Cette précaution ne réussit pas à empêcher le sac de Silivri que Godefroy, s'il ne l'a pas adouci, n'a pas su empêcher, et c'est, en tout cas, précédé d'une fâcheuse réputation que le chef des croisés lorrains parut à Constantinople le 23 décembre 1096[55].

Les autres croisés n'y firent leur entrée qu'un peu plus tard. Robert Courteheuse, Étienne de Blois et Robert de Flandre étaient arrivés en Pouille en novembre 1096, après avoir reçu, lors de leur passage à Lucques, la bénédiction d'Urbain II ; ils avaient préféré hiverner avant de passer l'Adriatique, et c'est seulement au printemps de 1097 qu'ils s'embarquèrent pour l'Épire. Les tribulations ne furent pas épargnées à leurs troupes qu'éprouvèrent successivement un naufrage, une noyade lors de la traversée d'un fleuve et les attaques des Bulgares, si bien que beaucoup de seigneurs, découragés, s'en retournèrent vers

54. Chalandon, *op. cit.*, p. 116-117.
55. Chalandon, *op. cit.*, p. 117-119.

l'Occident. Bref, cette armée, dont le chef suprême était Hugue de Vermandois qui l'avait précédée, était bien peu nombreuse lorsqu'elle déboucha, en mai 1097, devant la capitale byzantine où l'avaient devancée de quelques semaines les armées languedocienne et normande[56].

La première était conduite par Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, et par le légat pontifical Aimar de Monteil. Par la Lombardie et par la Vénétie, puis par les cols des Alpes Juliennes, elle s'était dirigée vers l'Esclavonie (Serbie). Elle mit quarante jours à traverser cette région âpre et montagneuse, où les rivières peu nombreuses se perdent dans le calcaire et où le vent du Nord, le terrible « bora », souffle en rafales glacées. De là, mille difficultés que les habitants, farouchement hostiles, n'aidèrent pas les croisés à aplanir. Raymond de Saint-Gilles eut fort à faire pour contenir les bandes impitoyables qui massacraient les traînards ou attaquaient les isolés et aussi pour relever le moral de ses compagnons chez lesquels la pieuse ardeur du début fit place plus d'une fois à un profond découragement. Après bien des fatigues et bien des luttes, on arriva à Scutari où résidait le roi des Esclavons, Constantin Bodine, vassal du Saint-Siège, qui facilita le ravitaillement de l'armée et l'aida à atteindre Durazzo. On était cette fois sur le territoire de l'Empire byzantin et il n'y avait plus qu'à suivre la *via Egnatia* qui conduisait à Salonique et à Constantinople où, après avoir éprouvé le mauvais vouloir des Grecs et subi les assauts des Petchénègues, on parvint à la fin d'avril 1097[57].

Les Normands de l'Italie méridionale, commandés par Bohémond, fils aîné de Robert Guiscard, et par son neveu Tancrède, arrivèrent à peu près au même moment. Cinq cents seigneurs, dix mille chevaliers et vingt mille hommes à pied s'étaient embarqués au début de novembre 1096 pour Durazzo d'où, par Castoria et Pélagonia, ils gagnèrent Constantinople, sans cesse assaillis par les Petchénègues qui les attaquèrent notamment sur les bords du Vardar[58].

DISPOSITIONS DE L'EMPEREUR ALEXIS Ier A L'ÉGARD DES CROISÉS

Toutes les armées de la croisade étaient maintenant à Constantinople. Leur passage dans la capitale byzantine posa de redoutables problèmes et révéla entre les croisés et l'empereur Alexis Ier un grave

56. Bréhier, *op. cit.*, p. 71-72 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 148-156.
57. On connaît bien, au moins à partir de son entrée en Esclavonie, l'itinéraire de l'armée languedocienne, grâce au récit du chanoine du Puy, Raymond d'Aiguilhe, qui a suivi l'expédition. Cf. Bréhier, *op. cit.*, p. 72-73, et article cité sur *Adémar de Monteil* ; Chalandon, *op. cit.*, p. 137-146.
58. Chalandon, *op. cit.*, p. 133-136.

malentendu qui allait donner lieu aux plus épineuses négociations. Les croisés sont venus en Orient pour délivrer la Terre-Sainte, les uns, comme Raymond de Saint-Gilles, par obéissance à un idéal religieux, les autres, comme Bohémond, avec l'espoir de se créer en Orient de riches principautés où ils pourraient mener une facile et luxueuse existence. Aucun d'eux n'a songé à travailler pour Byzance ni à reconquérir pour elle les provinces autrefois perdues d'Asie Mineure, de Syrie et de Palestine. Or, Alexis Ier s'est tracé un programme tout opposé : au printemps de 1097, il songe surtout à exploiter la croisade à son avantage. Il propose donc aux croisés de travailler tout à la fois pour Dieu qui avait voulu leur départ et pour l'empereur byzantin qui ne demandait pas mieux que de les aider, en leur accordant le passage à travers ses États, à la réalisation du dessein providentiel.

LE SERMENT DES CHEFS CROISÉS

Hugue de Vermandois, arrivé le premier à Constantinople, s'empressa, pour recouvrer sa liberté, de prêter le serment de fidélité exigé par le basileus. Lorsque, peu de temps après, Godefroy de Bouillon fit à son tour son entrée dans la capitale, Alexis Ier chercha à lui extorquer une promesse analogue, mais il se heurta tout d'abord à un refus. Godefroy avait mieux compris que l'orgueilleux comte de Vermandois la gravité d'un pareil engagement : en jurant fidélité à Alexis, il se reconnaîtrait son vassal et accepterait par avance de lui faire hommage pour les territoires qu'il reprendrait aux Turcs ; ni l'intérêt supérieur de la croisade ni celui de ses chefs ne pouvaient s'accommoder d'un tel engagement qui eût remis le sort de la Terre-Sainte entre les mains d'un souverain schismatique et subordonné les chevaliers occidentaux à l'empereur byzantin. Ainsi se manifestait une divergence de vues qui risquait de dégénérer en conflit, mais les ressources de tout genre amassées à Constantinople devaient fatalement assurer le triomphe du basileus sur des princes besogneux qu'il lui était facile de réduire à sa merci, puisque, dépourvus de tout, ils étaient obligés de se ravitailler dans les pays qu'ils traversaient. Alexis Ier, après de vaines négociations, se décida à leur enlever leur pain quotidien en leur fermant les greniers de Constantinople (2 avril 1097). Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, répondit à cette menace en mettant à sac les environs de la capitale et en incendiant la porte des Blachernes, mais Alexis eut bientôt raison de la fougue des croisés, et Godefroy, tout à la fois intimidé et comblé, prêta enfin le serment demandé, puis, après avoir été magnifiquement reçu à la table impériale, il accepta de passer sur la rive asiatique du

Bosphore pour faire place aux autres armées qui approchaient[59].

Une fois ce premier succès obtenu, Alexis pouvait espérer une prompte capitulation des autres chefs. Il redoutait surtout Bohémond, dont il connaissait les vastes rêves orientaux. Aussi envoya-t-il au-devant de lui, à Rousa, des diplomates chargés de préparer le terrain qui décidèrent le rusé Normand à laisser son armée sous le commandement de Tancrède et à venir immédiatement à Constantinople où il fut largement traité. La vue d'une chambre remplie d'or, d'argent, de pierres précieuses, de riches étoffes, dont on lui offrait le somptueux contenu, suffit à convaincre le rapace fils de Guiscard qui prêta lui aussi serment de fidélité, en sollicitant simplement la dignité de grand Domestique d'Orient qu'Alexis ne lui conféra pas de suite, car elle lui eût accordé une excessive autorité sur l'armée grecque[60].

ATTITUDE DE RAYMOND DE SAINT-GILLES A L'ÉGARD D'ALEXIS Ier

Après Hugue de Vermandois, après Godefroy de Bouillon, après Bohémond, les autres chefs s'inclinent successivement devant les exigences d'Alexis, à l'exception d'un seul, le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Sollicité lui aussi de prêter le serment féodal à l'empereur byzantin, il refuse. On insiste, on insinue qu'il nourrit de noirs desseins. Pour couper court à ces injustes soupçons, il consent à jurer « qu'il respectera la vie et l'honneur d'Alexis », mais rien de plus, car « il n'est pas venu, dit-il, pour servir un autre seigneur que celui pour lequel il a quitté sa patrie. » Seul, il reste fidèle à l'esprit de la croisade et prouve par cette fière attitude qu'il entend demeurer étranger à toutes les combinaisons politiques, qu'il veut uniquement poursuivre la grande œuvre religieuse assignée comme but à l'armée que commande, au-dessus de lui, le légat d'Urbain II. Tancrède, arrivé le dernier à Constantinople, adopte la même attitude. Raymond n'en reste pas moins isolé et, seul, il défendra jusqu'au bout la conception première de la croisade qui, par suite de la capitulation de Bohémond, de Godefroy de Bouillon et de leurs émules, tend à devenir une entreprise politique : le séjour de la capitale byzantine marque le début d'une évolution qui sera de plus en plus difficile à contrarier[61].

---

59. Sur les rapports d'Alexis et de Godefroy de Bouillon, voir F. Chalandon, *Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, p. 175 et suiv., et *Histoire de la première croisade*, p. 119 et suiv. M. Chalandon adopte dans l'ensemble la version d'Anne Comnène, témoin des événements ; de préférence à celle d'Albert d'Aix. Cf. aussi Bréhier, *op. cit.*, p. 73-75.

60. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, p. 136-137. M. Chalandon pense que, dès ce moment, Alexis Ier a promis à Bohémond de lui donner un territoire dans la région d'Antioche

61. Chalandon, *op. cit.*, p. 145-148.

PRISE DE NICÉE (JUIN 1097)

Au fur et à mesure que les accords étaient conclus avec l'empereur Alexis, les armées occidentales traversaient le Bosphore et pénétraient en Asie. La guerre contre l'Infidèle allait commencer. On en a longtemps exagéré les difficultés. La confrontation des sources latines et grecques avec les sources arabes a prouvé que la résistance ne fut jamais sérieusement organisée. Les États musulmans d'Asie Mineure et de Syrie étaient minés par les assassinats, les usurpations et les guerres civiles ; entre les émirs ce n'étaient que jalousies et discordes rendant impossible l'union contre l'ennemi commun, si bien que les croisés ne se heurteront jamais à une coalition générale, mais seulement à des oppositions locales plus ou moins opiniâtres[62].

Le 14 mai 1097, commença le siège de Nicée que le sultan seldjoucide, Soliman, avait prise en 1081. La ville, avec ses trois cents tours et le lac ascanien qui formait vers l'Ouest une admirable défense naturelle, constituait un rude obstacle que l'on ne pouvait laisser derrière soi. De plus, des renforts turcs approchaient pour aider à la défense. Les Provençaux attaquèrent cette armée de secours qu'ils contraignirent à la retraite, puis le blocus se resserra de plus en plus : les croisés battirent les murs avec des projectiles et des béliers ; une tour, minée par les soins de Raymond de Saint-Gilles, s'écroula avec fracas ; une flottille grecque fut lancée sur le lac ascanien par lequel le ravitaillement eût été possible. Le 19 juin, l'assaut général allait être donné, lorsque tout à coup les chevaliers occidentaux virent flotter au-dessus de la ville le drapeau byzantin : Alexis, tout en participant aux opérations militaires, avait négocié avec les assiégés et obtenu leur capitulation. Les troupes grecques occupèrent Nicée que les croisés n'eurent même pas à remettre à l'empereur. Celui-ci se fit renouveler le serment de fidélité que Raymond de Saint-Gilles et Tancrède persistèrent à refuser, puis il souhaita le succès à ses excellents alliés qui s'avancèrent sans lui à travers l'Asie Mineure[63].

VICTOIRE DE DORYLÉE (1er JUILLET 1097)

La marche fut laborieuse. Il s'agissait tout d'abord de traverser le plateau aride de l'Anatolie, où, dix jours après la prise de Nicée, dans la plaine de Dorylée, les croisés rencontrèrent une forte armée turque (1er juillet 1097). La bataille dura toute une journée et se termina par la fuite des ennemis qui laissèrent sur le terrain un large butin. Les routes qui conduisaient

62. Cf. Chalandon, *op. cit.*, p. 160.
63. Bréhier, *op. cit.*, p. 75-76 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 162-166.

vers la Syrie se trouvaient ouvertes devant les chevaliers chrétiens[64].

PRISE D'HÉRACLÉE (SEPTEMBRE 1097)

De nouvelles épreuves les y attendaient. Les Turcs avaient fait le vide à tel point que le pays, déjà infertile et désolé par lui-même, était transformé en un véritable désert. Le ravitaillement fut pénible : l'eau manqua, aussi bien que le fourrage pour les chevaux dont beaucoup succombèrent. Avec cela une chaleur accablante éprouva durement les diverses armées. Au mois d'août, le comte de Toulouse tomba malade et parut un instant perdu ; il revint pourtant à lui, tandis que l'évêque d'Orange commençait à réciter l'office des morts à son intention. On sortit enfin de ce pays ingrat pour pénétrer dans la Petite Arménie où les rivières étaient abondantes et les habitants chrétiens, ce qui facilita le ravitaillement. La prise d'Héraclée (septembre 1097) couronna cette partie de l'expédition et marqua aussi la fin de l'entente qu'Aimar de Monteil avait réussi jusque-là à maintenir parmi ces chefs chez lesquels la foi chrétienne n'avait pas éteint les instincts cupides ni les ambitions temporelles[65].

BAUDOUIN PRINCE D'ÉDESSE

Au lendemain de cette nouvelle victoire, Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, et Tancrède, incapables de brider plus longtemps leur désir de belliqueuses aventures, se séparent du gros de l'armée, escaladent le Taurus et vont attaquer les Turcs dans la région de Tarse. L'ennemi, surpris par cette agression, abandonne la ville ; Baudouin l'occupe aussitôt, tandis que Tancrède se dirige vers Adana où les Arméniens sollicitaient sa venue, puis, après avoir rejoint un moment les croisés, il les quitte de nouveau pour se rendre en Mésopotamie où l'appelait le prince arménien d'Édesse, Thoros, qui, âgé et sans enfants, lui ménagea une réception magnifique, lui légua ses États et s'empressa de disparaître avec une telle rapidité que Baudouin fut accusé de l'avoir fait assassiner. En tout cas, le 9 mars 1098, le frère de Godefroy de Bouillon devint prince d'Édesse, après quoi il épousa une Arménienne : il était devenu oriental[66].

SIÈGE D'ANTIOCHE

Tandis que Baudouin et Tancrède donnaient ce fâcheux exemple, les croisés continuaient leur marche vers Jérusalem. Le 15 septembre 1097, ils ont quitté

64. Chalandon, *op. cit.*, p. 169-170.

65. Voir surtout sur cette partie de l'expédition les récits de Foucher, des *Gesta Francorum* et de Raymond d'Aiguilhe.

66. Bréhier, *op. cit.*, p. 76-77 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 172-176. — L'accusation d'avoir assassiné Thoros a été lancée contre Baudouin par Matthieu d'Édesse, mais elle reste très sujette à caution.

Héraclée ; le 27, ils sont à Césarée de Cappadoce ; le 3 octobre, Placentia les accueille avec enthousiasme[67]. Après quelques jours de repos, ils s'engagent dans les défilés de l'Antitaurus, « montagne diabolique, si élevée et si étroite que, dans le sentier situé sur le flanc, nul n'osait précéder les autres »[68]. Au bout d'une semaine, ils débouchent dans la vallée de l'Oronte. Le 20 octobre, l'avant-garde est à trois heures de marche d'Antioche et l'investissement de la capitale de la Syrie, illustrée par le souvenir de l'apôtre Pierre, commence aussitôt.

Antioche était le centre d'un formidable camp retranché que dominait une puissante citadelle et dont les murailles, flanquées de quatre cents tours, s'appuyaient sur les pentes escarpées des sommets avoisinants. Le gouverneur, Jagi Sian, y avait accumulé, en vue d'un siège, d'abondantes provisions et, avec sa garnison de seize mille hommes, il était décidé à se défendre jusqu'au bout. Or, pour enlever cette place formidable, les croisés ne disposaient que de moyens insuffisants : ils n'avaient pas de matériel de siège, ce qui excluait la possibilité d'un assaut ; d'autre part, l'unité faisait défaut dans le commandement : chacun était habitué à agir à sa guise sans se soucier du voisin et sans songer le moins du monde à se plier à des directions d'ensemble. Les événements se chargèrent pourtant d'instruire les chefs occidentaux. Il semble que les initiatives pour établir une liaison entre les différentes armées, éparpillées sur les rives de l'Oronte, soient venues d'Aimar de Monteil et de Raymond de Saint-Gilles : c'est Raymond qui, pour faciliter les communications entre les assiégeants, eut l'idée d'établir un pont de bateaux sur le fleuve ; c'est lui aussi qui, lorsque les croisés eurent achevé de gaspiller les ressources fournies par le pays, organisa un ravitaillement plus méthodique en provoquant la réunion d'un conseil où il fut décidé que Bohémond et Robert de Flandre iraient chercher des vivres, pendant que les autres armées continueraient le siège.

Celui-ci se prolongeait. Le 29 décembre 1097, la garnison enfermée dans Antioche tenta une sortie qui, coïncidant avec une aurore boréale et un tremblement de terre, sema la panique parmi les croisés ; Pierre l'Ermite lui-même prit un instant la fuite et le légat eut beaucoup de peine à lutter contre le découragement général. Pourtant, grâce à l'arrivée d'un contingent d'Anglais qui venaient d'aborder au port d'Antioche, Saint-Siméon (5 mars 1098), et parmi lesquels se trouvaient

67. Chalandon, *op. cit.*, p. 177-178.
68. *Gesta Francorum*, IV.

des ingénieurs, on put construire, au lieu dit la Mahomerie, par où débouchaient les attaques ennemies, un château en bois dont la seule présence arrêta les sorties des Turcs. D'ailleurs, la famine commençait à se faire sentir à l'intérieur de la place et le moral s'affaiblissait parmi les assiégés. Bohémond réussit à communiquer avec eux et, après avoir offert aux barons de les faire entrer dans Antioche, s'ils consentaient à lui remettre la ville, il put, grâce à une trahison, occuper une tour, puis par là pénétrer à l'intérieur et ouvrir les portes (2 juin 1098)[69].

VICTOIRE DES CROISÉS SUR KERBUGA (28 JUIN 1098)

Les croisés étaient enfin maîtres d'Antioche, mais ils n'étaient pas au bout de leurs peines. D'assiégeants ils devinrent bientôt assiégés. Une armée turque, que commandait l'émir de Mossoul, Kerbûga, les cerna dès le 4 juin. Or, rien n'avait été préparé pour faire face à un blocus ; les vivres manquaient et, au bout de quelques jours, on en fut réduit, pour se nourrir, à arracher les feuilles des arbres ou à faire bouillir du cuir de bœuf. Le moral s'affaiblit de nouveau : beaucoup de chevaliers parlaient de se rendre ; d'autres, pendant la nuit, attachaient des cordes aux créneaux et se laissaient glisser dans la campagne. Au milieu de ce désarroi, le 10 juin, un paysan provençal, Pierre Barthélemy, annonça que l'apôtre saint André lui était apparu et lui avait enjoint d'indiquer aux chefs de la croisade que la lance avec laquelle le centurion Longin avait percé le flanc du Christ se trouvait enfouie dans une église d'Antioche. Le 14 juin, on la découvrit à l'endroit indiqué et, grâce à cette pieuse supercherie, les courages se ranimèrent. Le 28, après trois jours de jeûne, les croisés s'en allèrent au combat sous le commandement de Bohémond. Ils pénétrèrent dans le camp turc et mirent en fuite l'armée de Kerbûga[70]. La route de Jérusalem était libre.

LA MARCHE VERS JÉRUSALEM

On ne s'y avança pas immédiatement. Antioche était à peine prise que déjà la discorde se faisait jour parmi les princes. Bohémond avait la ferme intention de garder la ville pour lui, sans se soucier davantage des engagements contractés à Constantinople. Ses compagnons, qui ne partageaient pas sa manière de voir, décidèrent malgré lui d'envoyer Hugue de Vermandois porter à l'empereur Alexis les clefs d'Antioche. Ils acceptèrent pourtant de remettre aux Normands les positions qu'ils occupaient ; seuls les Provençaux ne voulurent pas

69. Bréhier, *op. cit.*, p. 77-79 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 181-205.
70. Bréhier, *op. cit.*, p. 79-80 ; Chalandon, *op. cit.*, p. 206-224.

s'incliner devant les exigences de Bohémond et refusèrent d'évacuer le château du gouverneur où ils étaient installés[71].

Ces discussions entre les chefs retardèrent le départ. Les autres croisés ne manifestaient d'ailleurs aucun empressement pour reprendre la marche vers Jérusalem et préféraient se dédommager, après la victoire, de tous les tourments qu'ils avaient jusque-là endurés. La prise d'Antioche avait été suivie de massacres et de pillages sans nom ; le pays avoisinant ne fut pas davantage épargné. Tandis que des excès de tout genre se donnaient libre cours, une épidémie de peste se déclara et exerça de terribles ravages : chaque jour, cent à trois cents personnes mouraient ; le légat Aimar de Monteil, atteint lui aussi par le fléau, succomba le 1er août, et la disparition de ce prélat dont la fermeté pleine de tact avait su calmer les impétueuses ambitions des barons, prit l'allure d'une véritable catastrophe en amenant la dispersion générale : Bohémond alla visiter ses possessions de Cilicie ; Godefroy de Bouillon et quelques autres seigneurs se rendirent à Édesse, séduits par les promesses enchanteresses de Baudouin. Bref, c'est seulement en avril 1099 que la marche sur Jérusalem fut reprise, sous la direction de Raymond de Saint-Gilles, de Tancrède et de Robert Courteheuse, bientôt rejoints, pendant le siège d'Irkah, par Godefroy de Bouillon[72].

PRISE DE JÉRUSALEM PAR LES CROISÉS (15 JUILLET 1099)

Enfin, par Beyrouth, par Sidon et par Césarée, on arriva, le 7 juin 1099, à une éminence surnommée le *mons gaudii*, d'où l'on apercevait Jérusalem. La joie des croisés fut immense : si l'on en croit certains chroniqueurs, à la vue de la sainte cité, tous tombèrent à genoux en versant des larmes. Il s'agissait maintenant de pénétrer dans la ville. Toutes dispositions furent prises à cet effet : Robert Courteheuse s'installa au nord ; Godefroy de Bouillon, Tancrède et Robert de Flandre campèrent au nord-est, tandis que Raymond de Saint-Gilles allait s'établir sur la montagne de Sion.

Le siège s'annonçait difficile. La garnison l'avait prévu de longue date et le ravitaillement était assuré pour longtemps, tandis que, comme à Antioche, les croisés manquaient de tout, à commencer par l'eau qu'ils étaient obligés d'aller chercher fort loin. Fort heureusement, une flotte gênoise, récemment arrivée à Jaffa, facilita l'approvisionnement et par là-même les opérations militaires.

---

71. Chalandon, *op. cit.*, p. 225-229.
72. Chalandon, *op. cit.*, p. 229-257.

Un premier assaut, donné le 13 juin, échoua piteusement. Instruits par cette expérience, les chefs occidentaux entreprirent de grands travaux. Le récit d'une vision de Pierre Didier, à qui Aimar de Monteil était apparu, fortifia encore l'ardeur des troupes. Le vendredi 8 juillet, en une procession solennelle, tous les chrétiens, pieds nus, firent le tour des murailles, chantant des hymnes auxquels répondaient, du haut des remparts, les incantations des sorcières et les chants belliqueux des femmes musulmanes. Pendant les jours qui suivirent, on acheva de construire des châteaux en bois, on combla les fossés et on accumula les engins, puis, dans la nuit du 13 au 14 juillet, l'assaut général fut donné ; il se prolongea toute la journée du 14 sous un déluge de flèches et de projectiles enflammés. La résistance des assiégés ne put pourtant empêcher un château roulant, occupé par Godefroy de Bouillon et par son frère Eustache, d'endommager fortement la muraille vers l'est. Le 15, à l'heure où le Christ fut mis en croix, disent les chroniqueurs, une partie des croisés pénétra dans la ville par cette brèche ; au même moment, Tancrède forçait la porte Saint-Étienne et Raymond de Saint-Gilles se faisait livrer la tour de David.

La croisade était terminée. Elle eut malheureusement un épilogue sanglant : dans l'ivresse de leur victoire, les chevaliers massacrèrent pêle-mêle hommes, femmes, enfants, ternissant par ces atroces violences l'éclat de leur triomphe, et c'est seulement quand ils furent fatigués de tuer qu'ils se rendirent au Saint-Sépulcre où, écrivent encore les chroniqueurs, ils remercièrent Dieu avec des larmes de joie[73].

III. — La croisade en Orient et en Occident au début du XII[e] siècle

LA CROISADE DE SECOURS (1101)

La prise de Jérusalem ne met pas fin à la lutte contre l'Islam. L'enthousiasme qu'elle déchaîne en Occident incite, au contraire, les chevaliers qui ne se sont pas croisés en 1096 à partir au secours de ceux qui ont lutté pour libérer les chrétientés orientales de la domination musulmane. D'ailleurs, avant même que les barons occidentaux ne fussent arrivés au terme de leur expédition, on s'est rendu compte de la nécessité de leur venir en aide : Urbain II n'a cessé de solliciter l'en-

73. Bréhier, *op. cit.*, p. 81-82; Chalandon, *op. cit.*, p. 257-279.

voi de renforts. Le grand pape français est mort le 29 juillet 1099, quelques jours après la chute de la cité sainte, mais sa disparition n'empêche pas le départ de l'armée de secours qu'il avait contribué à former. Composée surtout de Lombards, elle s'achemine vers Constantinople par la voie habituelle des Balkans, puis, après quelques incidents analogues à ceux qui ont marqué le passage des premiers croisés dans la capitale byzantine, elle franchit le Bosphore et s'engage en Asie Mineure où elle est rejointe par des contingents français que commandait Étienne de Blois[74]. Raymond de Saint-Gilles, qui se trouvait alors à Constantinople, prit la direction de toutes ces troupes et les emmena vers Bagdad où, avec leur concours, il put délivrer Bohémond fait prisonnier par les Turcs en 1100, mais, après la prise d'Ancyre, elles se firent battre près de Sirva et c'est à peine si quelques fugitifs réussirent à gagner Sinope.

Une seconde expédition, conduite par le comte de Nevers, ne fut pas plus heureuse et se transforma, elle aussi, en déroute dans le voisinage d'Héraclée. Enfin un troisième corps, constitué surtout par des Aquitains et des Allemands que commandaient Guillaume IX d'Aquitaine et Welf IV de Bavière, éprouva également une défaite dans la région d'Héraclée. Bref, la croisade de secours avait totalement échoué. Par la suite, quelques renforts partirent encore des ports italiens, de Gênes, de Pise, de Venise, mais, jusqu'à la venue de Louis VII en Terre-Sainte, il n'y aura plus de véritable croisade en Orient[75].

L'OFFENSIVE MUSULMANE EN ESPAGNE

Tandis que la prise de Jérusalem symbolise en Orient la victoire de la chrétienté sur l'Islam, à l'ouest une nouvelle offensive musulmane se prépare dans la péninsule ibérique. Malgré les victoires des chevaliers occidentaux, la puissance des Almoravides ne cesse de s'accroître pendant les premières années du XII^e siècle, grâce à l'annexion des deux États jusque-là indépendants de Séville (1097-1106) et de Valence (1099-1102). Maître d'un vaste Empire qui, avec l'Espagne au sud de l'Èbre, couvre l'Afrique du Nord, le sultan Ali (1106-1130), dès qu'il eut succédé à son père Youssouf, n'eut d'autre idée que de reprendre la guerre sainte et de refouler les chrétiens au nord des Pyrénées. En 1108, il envahit la Catalogne et ses soldats parviennent à soixante kilomètres de Barcelone[76].

---

74. Étienne de Blois s'était séparé des croisés sous les murs d'Antioche, et il manifestait, en conduisant cette nouvelle expédition, son désir de racheter sa peu glorieuse désertion.
75. Sur cette croisade de 1101, voir surtout : Bréhier, *op. cit.*, p. 83-87.
76. Boissonnade, *op. cit.*, p. 40-41.

LA CROISADE DE 1114

Ce raid, accompagné de multiples dévastations, provoque une véritable panique et, comme toujours en pareil cas, on songe aussitôt à solliciter un secours français. L'évêque de Barcelone est dépêché au roi Louis VI pour l'informer de la gravité de la situation. Il arrive à un mauvais moment : la guerre vient de reprendre avec le roi d'Angleterre[77]. Le prélat a beau alléguer que les Infidèles ne sont guère qu'à cinq journées de marche de Montpellier et de Saint-Gilles : il ne peut obtenir une aide immédiate et doit se contenter de promesses que le souverain, aux prises avec tant de difficultés d'ordre divers, ne pourra jamais tenir[78]. Les négociations ont porté trop haut : le secours extérieur, plus que jamais indispensable, ne peut venir que des pays méditerranéens et pyrénéens, plus directement intéressés par l'ébranlement du monde musulman.

D'ailleurs le péril s'atténue momentanément ; l'armée sarrasine s'est retirée après avoir amassé un copieux butin. Le comte de Barcelone, Ramon Bérenguer III (1093-1131), a ainsi le temps de prendre toutes dispositions utiles, d'autant plus qu'au cours des années qui suivent les Almoravides sont surtout occupés à parfaire l'unité musulmane en étendant leur autorité sur Saragosse (1110-1111). Il négocie avec les seigneurs du Midi de la France et prépare avec eux une expédition contre les Baléares qu'il y avait tout intérêt, à la fois pour la tranquillité de l'Espagne septentrionale et pour la sécurité du commerce méditerranéen, à arracher aux Infidèles. Dès 1112, Languedociens et Provençaux commencent à franchir les Pyrénées, sous la conduite de Bernard Aton de Carcassonne, d'Aimeri II de Narbonne, de Guilhem V de Montpellier, de Raymond des Baux. Il était temps, car, en 1114, la Catalogne est de nouveau envahie. Une grande victoire d'Aimeri de Narbonne et de Ramon Bérenguer à Martorell contraint à la retraite l'armée almoravide, mais celle-ci a pu se replier en bon ordre ; quelques semaines plus tard, au début de septembre, elle revient assiéger Barcelone qui est délivrée au bout de vingt jours. Au même moment, le roi d'Aragon, Alphonse Ier, qui a succédé en 1104 à son frère Pierre Ier et, grâce à son mariage avec sa cousine Urraca, annexé la Castille où Alphonse VI était mort (1109), seconde par une habile diversion l'action des comtes de Narbonne et de Barcelone; avec l'aide de son cousin, le comte du Perche,

77. Cf. *supra*, p. 510.

78. Voir le très curieux récit de cette ambassade dans Clarius, *Chronicon S. Petri Viv Senonensis*, a. 1108.

Rotrou II, et du vicomte de Béarn, Gaston V, il attaque Saragosse : s'il ne peut s'emparer de la cité, il en occupe les abords et enlève Tudela (août 1114)[79].

LA CROISADE DE 1118 ET LA PRISE DE SARAGOSSE

De la défensive on allait bientôt passer à l'offensive. En 1115, l'attaque projetée contre les Baléares est déclenchée : Palma est occupée dès le mois d'août et, en 1116, la conquête de Majorque est achevée[80]. Cette opération est le prélude d'une autre beaucoup plus importante dans l'Espagne continentale. En 1118, sur l'initiative du pape Gélase II, un concile, réuni à Toulouse, organise une vaste croisade qui réunit presque tous les seigneurs du midi de la France ; à leur tête, se trouvent le comte de Toulouse, Bertrand, le vicomte de Carcassonne, Bernard Aton, le vicomte de Béarn, Gaston. Le comte Rotrou du Perche, qui a joué un rôle actif sur l'Èbre en 1114, s'est joint aux barons languedociens et gascons[81]. C'est lui qui, avec Gaston de Béarn, dirige l'expédition dont l'objectif est cette fois Saragosse.

Il fallut sept mois pour enlever la place. Gaston de Béarn, qui avait pris une part active à la prise de Jérusalem, appliqua les mêmes méthodes : il fit construire des machines et des tours de bois avec lesquelles il attaqua les murailles qui protégeaient la ville. La garnison opposa une résistance acharnée et lutta désespérément jusqu'au jour où une armée de secours, envoyée par Ali, eut été mise en déroute au confluent de l'Èbre et de l'Huesca (8 décembre 1118). Le 19 décembre, Saragosse capitula : c'était le plus grand succès que les croisés eussent remporté en Espagne[82].

Les Almoravides essayèrent de réparer leur échec par une nouvelle offensive. Une fois de plus, les armées de la Chrétienté et de l'Islam se heurtèrent en un sanglant combat à Cutanda, entre Saragosse et Valence (18 juin 1120). Le champ de bataille resta aux Français et aux Aragonais qui tuèrent quinze à vingt mille Infidèles et rapportèrent un immense butin[83]. Toutes les places de l'ancien État musulman de Saragosse s'effondrèrent l'une après l'autre, notamment Calatayud et Daroca. D'autre part, tandis que l'Aragon s'étendait ainsi sur tout le bassin moyen de l'Èbre, les Catalans, qui venaient de

79. Boissonnade, *op. cit.*, p. 42-46.
80. Boissonnade, *op. cit.*, p. 42-43.
81. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. V, 1re, p., p. 567. Boissonnade, *op. cit.*, p. 47. Cf. la lettre de Gélase II dans Jaffé-Wattenbach, 4206.
82. Boissonnade, *op. cit.*, p. 47-49.
83. Cf. la chronique de Saint-Maixent, a. 1120.

conquérir Saragosse, s'avançaient vers les bouches du fleuve[84]. Jamais l'Islam n'avait enregistré pareil recul.

CONSÉQUENCES DES CROISADES FRANÇAISES EN ESPAGNE

La croisade française en Occident aboutissait donc à des résultats tout aussi décisifs que celle d'Orient et la prise de Saragosse fait écho à celle de Jérusalem. Ses résultats, à certains égards, devaient être plus solides et plus durables, grâce à l'esprit politique dont ont fait preuve les deux hommes qui ont été l'âme de ce mouvement libérateur, le roi d'Aragon, Alphonse Ier, et le comte de Barcelone, Ramon Bérenguer III, qui a mérité le surnom de Grand. Le premier, comme on l'a déjà noté, a uni à l'Aragon la Castille avec toutes ses dépendances ; le second est le vrai fondateur de l'État catalan qu'il a édifié des deux côtés de la chaîne pyrénéenne en lui annexant les comtés de Béarn et de Cerdagne (1117-1129), puis en y ajoutant, à la suite de son mariage avec Douce, fille de Gerberge, comtesse de Provence et de Gévaudan, les comtés de Provence, de Gévaudan, de Rouergue et de Millau. En 1136, la réunion sous un seul sceptre de l'État aragonais et de l'État catalan parachèvera l'unité de l'Espagne chrétienne dont la croisade française, encouragée par les papes Alexandre II, Grégoire VII, Urbain II et Gélase II, a inauguré et permis le grand rôle médiéval[85].

Croisade orientale et croisade occidentale dominent ainsi l'histoire du XIe siècle finissant et du XIIe à son aurore. Elles ont été dans une chrétienté divisée un ferment d'unité morale et inaugurent une ère nouvelle où l'esprit international cherchera à s'affirmer au-dessus de tous les particularismes.

84. Boissonnade, *op. cit.*, p. 49-52.
85. Sur l'œuvre d'Alphonse Ier et de Ramon-Bérenguer III, cf. Boissonnade, *op. cit*, p. 38-40.

Troisième Partie

LA CIVILISATION OCCIDENTALE AUX Xe ET XIe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

Le X^e Siècle

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU X^e SIÈCLE

La crise qui a suivi la dislocation de l'Empire carolingien n'est pas seulement une crise politique; c'est aussi une crise économique, religieuse et intellectuelle. La civilisation occidentale, sous ses diverses formes, a cruellement souffert des invasions et des guerres civiles, de la désagrégation de l'État et de l'affaiblissement de la hiérarchie ecclésiastique. Le X^e siècle est essentiellement une époque de malaise à laquelle succédera, au XI^e siècle, une véritable renaissance dont les signes précurseurs apparaissent d'ailleurs avant l'an 1000.

I. — La crise économique[1]

LA DÉCADENCE COMMERCIALE

Le déclin économique, que l'on observe au début du X^e siècle, est antérieur à la dislocation de l'Empire carolingien et à l'apparition du régime seigneurial. Il remonte à l'invasion de l'Islam qui a fermé la Méditerranée au commerce occidental; il s'est encore aggravé, lorsque les incursions normandes ont amené, entre 834 et 844, la destruction des ports de Duurstede et de Quentovic. Disparition des centres urbains comme lieux d'échange, substitution au grand commerce d'une consom-

1. Voir surtout : P. Boissonnade, *Le travail dans l'Europe chrétienne au Moyen âge (V^e-XV^e siècles)*, Paris, 2^e éd., 1930; H. Pirenne, *Les villes du Moyen âge*, Bruxelles, 1927; H. Sée, *Les classes rurales en France et le régime domanial*, Paris, 1901; K. Lamprecht, *Deutsche Wirtschaftgeschichte*, Leipzig, 3 vol., 1874-1899 et *Études sur l'état économique de la France au XI^e siècle*, trad. Marignan, Paris, 1889; L. Delisle, *Étude sur les conditions de l'agriculture et de la classe agricole en Normandie*, Paris, 2^e éd., 1912.

mation locale à l'intérieur du domaine, prédominance de la vie agricole, tels sont les traits dominants de la situation économique au moment où, avec la déposition de Charles le Gros, s'effondre définitivement l'Empire carolingien[2]; ils ne feront que s'accentuer pendant la première moitié du xe siècle.

Au cours de cette période, la Méditerranée et la mer du Nord restent fermées au commerce occidental. La recrudescence de l'attaque musulmane en Italie, en Espagne, en Provence, aggrave les conditions antérieures; si les Normands se fixent en France en 911, en revanche l'apparition des redoutables Hongrois suscite en Allemagne, en Italie, en Lorraine, en Bourgogne, en Champagne, un tel désarroi que les transactions y deviennent impossibles[3]. Aux maux causés par l'invasion s'ajoutent ceux qu'engendre la guerre civile : les luttes dynastiques qui sévissent surtout en Italie et en France, les révoltes et les chevauchées des grands vassaux augmentent l'insécurité. Enfin, l'installation du régime seigneurial suscite de nouveaux obstacles.

En effet, les châteaux-forts, après avoir servi de lieux d'asile au temps des invasions, sont devenus trop souvent de véritables tanières où gîtent des bandits qui, non contents de piller les terres du voisin, s'enrichissent en détroussant de paisibles marchands[4]. En Allemagne, Henri Ier et Otton le Grand ont réussi à limiter les déprédations, mais en France et en Italie, il est périlleux de s'aventurer sur les grands chemins où l'on risque à tout instant d'être assailli et dévalisé. De plus, à l'époque seigneuriale, le commerce est entravé par les tonlieux et les péages dont la royauté a conservé assez longtemps le profit, mais qu'elle a fini par abandonner comme tous les autres droits régaliens : les marchandises qui circulent sur les routes doivent payer le *rotaticum* et le *pulveraticum*; celles que l'on transporte par eau le *ripaticum*, le *pontaticum*, le *portaticum*. Or, le commerce n'a pas gagné à la transformation des impôts publics en redevances domaniales. Par suite du morcellement territorial, le nombre des taxes a augmenté : les seigneurs, soucieux d'augmenter leurs revenus, ont imaginé de créer des péages, sans qu'il existe de ponts à traverser, ou d'étendre la perception des tonlieux à des bateaux qui n'abordent pas; le taux s'est également accru et a atteint des proportions tout à fait excessives[5].

---

2. Cf. Pirenne, *Les villes du Moyen âge*, p. 27-52.
3. Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les dévastations qui ont accompagné les invasions hongroises. Cf. *supra*, p. 21-22.
4. Cf. *supra*, p. 179 et suiv.
5. Sée, *op. cit.*, p. 98-99 et 133.

Il n'est pas surprenant dès lors que les marchands, dont la bourse est menacée en même temps que l'existence, se raréfient et ne veuillent pas s'exposer à des risques qui, au moins dans certaines régions, se prolongeront jusqu'à la fin du XI^e siècle [6].

LE RÉGIME DOMANIAL AU X^e SIÈCLE

Aussi l'évolution commencée dès le temps de Charlemagne ne pouvait-elle que se précipiter à la faveur de telles circonstances. Ce qui caractérise la vie économique au X^e siècle, c'est qu'elle est plus que jamais concentrée à l'intérieur du domaine [7]. A l'époque carolingienne, la petite propriété a été absorbée par la grande et les *villae*, souvent fort étendues, englobaient tout à la fois le *mansus indominicatus*, exploité directement par le seigneur, et les tenures des paysans [8]. Ces grands domaines ont souvent survécu : en Angleterre, les deux tiers du sol sont restés aux mains de quelques familles nobles ; en Allemagne, le chef de la maison des Welf possède jusqu'à quatre mille manses [9]. Dans certaines régions, comme les pays en bordure de la mer du Nord, comme l'Aquitaine et la Gaule méridionale, comme le nord et l'est de l'Angleterre, les petit propriétaires se sont au contraire victorieusement défendus [10]. Ailleurs, le développement du régime vassalique a entraîné un certain morcellement : c'est au détriment des grands domaines que se constituent les bénéfices sous forme de terres, les fiefs à l'aide desquels les vassaux sont « casés » par leurs seigneurs [11]. Quoi qu'il en soit, les conditions économiques ne sont pas changées : chacun de ces domaines continue à se suffire à lui-même et à mettre en œuvre toutes ses ressources. Autour de la maison d'habitation du châtelain ou, s'il s'agit d'un domaine ecclésiastique, autour de l'église ou du monastère, se trouvent les granges, les greniers, le moulin, le pressoir et aussi les ateliers où se groupent les charpentiers, les forgerons, les tailleurs, les femmes qui tissent la laine et fabriquent les vêtements [12].

---

6. On a vu comment, au début du XII^e siècle, les sires de Montlhéry paralysaient encore le commerce entre Paris et la région de la Loire.

7. On a noté plus haut (p. 168-169) la disparition presque totale, à cette époque, des centres urbains et montré comment les villes, au X^e siècle, ne sont plus que des lieux de refuge contre les invasions. Suivant les estimations de M. Boissonnade (*op. cit.*, p. 142), les plus peuplées, en Allemagne et en France, n'auraient pas dépassé sept à huit mille habitants.

8. Cf. Halphen, *Études critiques sur l'histoire de Charlemagne*, Paris, 1921, p. 245 et suiv.

9. Boissonnade, *op. cit.*, p. 103-104.

10. Boissonnade, *op. cit.*, p. 110-111.

11. Halphen, *op. cit.*, p. 269; Sée, *op. cit.*, p. 133-134.

12. Sée, *op. cit.*, p. 29-31.

DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE

Avec de telles conditions économiques, il n'est pas surprenant que la vie agricole soit plus développée que la vie industrielle. Celle-ci, dès l'époque de Charlemagne, a subi une régression qui s'est accentuée sous le régime seigneurial. Tout commerce d'échange ayant disparu et la consommation s'effectuant sur place, il n'y a plus à se préoccuper d'attirer la clientèle par des procédés perfectionnés. Les mœurs du Xe siècle, âpres et guerrières, favorisent cette stagnation : la vie de société tend en effet à disparaître; le châtelain ignore les raffinements du luxe et n'aspire à d'autres satisfactions qu'à celles d'une table plantureusement servie. Aussi les ateliers du domaine se bornent-ils à fabriquer les objets indispensables à la vie quotidienne, sans rien de plus. On y forge tant bien que mal des armes et des instruments aratoires, mais on ne sait plus traiter le minerai; quant à l'industrie textile, elle se ramène à quelques travaux de filature, de tissage, de teinture, suivant des méthodes tout à fait primitives. C'est seulement dans quelques centres privilégiés, dans les villes de Lombardie et de Vénétie par exemple, que se perpétuent les vieilles traditions[13].

STAGNATION DE L'AGRICULTURE

Si l'industrie décline en même temps que le commerce, l'agriculture ne marque aucun progrès. Ce qui frappe dans les chartes, c'est l'extraordinaire abondance des terres incultes : les parties basses de l'Europe occidentale sont couvertes de marais, tandis que sur les plateaux de France, d'Allemagne et d'Angleterre, les landes occupent d'immenses espaces. La forêt s'étend sur les deux tiers de la Gaule, sur toute l'Allemagne centrale, sur les plaines des Pays-Bas, sur l'Irlande, le pays de Galles et un tiers de l'Angleterre, sur l'Espagne du Nord-Est et sur l'Italie septentrionale; elle constitue d'ailleurs une importante ressource : les taillis qui fournissent le bois de chauffage alternent généralement avec la haute futaie d'où proviennent les matériaux nécessaires à la construction, au charronnage, à la tonnellerie; la chasse est également productrice de revenus, de même que l'élevage des abeilles qui donnent la cire utilisée pour la confection des cierges, puis le miel qui sert comme assaisonnement et aussi pour la préparation de l'hydromel; enfin on conduit dans la forêt les troupeaux, notamment les porcs au moment de la glandée. Dans certaines régions, au nord-ouest de la France et en Angleterre, la forêt est coupée par

13. Boissonnade, *op cit.*, p. 127 et suiv.

des pacages que fréquentent les chevaux, les bœufs et surtout les moutons, sans qu'il y ait encore d'élevage à proprement parler. Les cultures sont extrêmement réduites et les procédés utilisés en agriculture conservent le plus souvent un caractère assez informe : jusqu'au XI^e siècle, on ne se sert que d'ustensiles tout à fait simples, tels que la bêche, la pioche, la herse et la charrue en bois; on ne connaît pas l'utilisation du fumier, et même les cultures les plus répandues, comme celle de la vigne, en sont encore à un stade rudimentaire[14].

DÉVASTATION DES CAMPAGNES

La décadence du commerce explique en partie cette stagnation de l'agriculture, car, comme on l'a fort bien noté[15], l'étroitesse des marchés de consommation n'excite guère à la productivité. Toutefois, cela ne suffit pas pour expliquer la crise rurale : les invasions et les guerres civiles sont en grande partie responsables.

Sans doute il ne faudrait pas généraliser : toutes les régions n'ont pas été touchées au même degré par ce double fléau. En France, par exemple, le Midi a été éprouvé plus tardivement et moins profondément que le Nord, mais il n'est pas de pays qui, au X^e siècle, ait été totalement épargné. Qu'il s'agisse des rois, des grands feudataires ou de simples seigneurs, on ne conçoit pas de guerre sans dévastations systématiques. En 939, Otton le Grand passe le Rhin et envahit la Belgique pour mettre à la raison le duc Gilbert; il brûle et pille les localités qu'il traverse, puis s'en revient en emportant force butin; à son tour, Gilbert veut venger l'offense qui lui a été faite : « Son armée levée, écrit Richer, il franchit le Rhin et ravage le pays où il allume de grands incendies qui rasent tout jusqu'au sol; ses troupes ramassent et emmènent un immense butin de gros et de petit bétail[16] ». En 946, au cours de leur campagne dans la vallée de la Seine, les rois Louis et Otton pillent « sans merci » toutes les localités qu'ils traversent, et cela d'autant plus aisément que les paysans se sont enfuis[17].

Le mal prenait une forme plus aiguë lorsqu'il s'agissait de barons encore plus dénués de scrupules. Les *Miracles de sainte Foy*, qui abondent en détails curieux sur la vie seigneuriale, constatent que les chevaliers d'Auvergne, lorsqu'ils s'affrontent en des guerres aussi sanglantes qu'inutiles, détruisent par le fer et par le feu les maisons

14. Sur l'état de l'agriculture, voir surtout : Lamprecht, *Études sur l'état économique de la France au XI^e siècle*, trad. Marignan, p. 103 et suiv.; Boissonnade, *op. cit.*, p. 91-95.
15. Boissonnade, *op. cit.*, p. 90.
16. Richer, *Histoire de France*, II, 18-19.
17. Flodoard, *Annales*, a. 946; Richer, *Histoire de France*, II, 58.

aussi bien que les terres des paysans et ils énumèrent des exemples précis qui sont tout à fait convaincants[18]. A l'autre extrémité de la France, en Normandie, de 1002 à 1005, Robert de Bellème, en guerre avec ses voisins, ravage leurs terres à tel point que les paysans s'enfuient, abandonnant leurs champs qui resteront longtemps incultes[19]. Il en est de même un peu partout : toute guerre seigneuriale a pour conséquence l'incendie des villages et des récoltes, l'enlèvement du bétail, souvent aussi le massacre des habitants.

LE RÉGIME SEIGNEURIAL ET LES CLASSES RURALES

En même temps qu'elle subissait les lourdes conséquences des guerres publiques ou privées, la population rurale — et c'est là une autre cause de la stagnation agricole — a porté tout le poids du régime seigneurial qui, du point de vue social, a pour institution fondamentale le servage.

Le IXe siècle carolingien a vu se former, par la fusion des colons et des esclaves agricoles, la classe des serfs attachés à la glèbe. Sans doute, au Xe siècle, il subsiste encore des tenanciers libres qui exploitent la terre moyennant des redevances fixées par un bail à cens, mais, en France et en Angleterre, comme en Allemagne et en Italie, ils constituent l'exception et, à part les quelques charges inhérentes à la condition servile qui ne sauraient peser sur eux, ils sont astreints aux mêmes obligations que les serfs, à tel point que les deux termes de *servus* et de *rusticus* sont devenus synonymes[20].

Cette évolution a eu quelques avantages : elle a donné à l'ancien esclave du domaine une tenure, l'a fixé au sol, lui a permis de trouver dans la culture les ressources nécessaires à sa subsistance et à celle des siens ; quant à l'ancien colon libre, elle lui a assuré une certaine protection. Par contre, l'installation du régime seigneurial en Occident a eu les plus fâcheux résultats pour l'ensemble de la classe rurale en supprimant tout contrôle d'une autorité supérieure et en livrant les paysans à l'arbitraire de barons cupides et capricieux, parfois féroces, sans qu'aucun recours soit possible. Non seulement le serf reste un objet de propriété qui peut être vendu ou échangé avec le domaine dont il fait partie, non seulement il ne peut se passer pour tous les actes importants de sa vie, qu'il prenne femme ou qu'il témoigne en justice, de l'assentiment de son seigneur qui lui est encore néces-

18. *Miracula S. Fidis*, III, 13 et 21.
19. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, XI, 10.
20. Sée, *op. cit.*, p. 19 et suiv. ; Boissonnade, *op. cit.*, p. 118-119.

saire pour la transmission de ses biens à ses enfants, mais il est encore « taillable et corvéable à merci ». Il paye la taille « à volonté », c'est-à-dire chaque fois que le baron a besoin d'argent, le chevage qui est annuel et, en même temps, fixe, en ce sens qu'aucune considération de revenu n'intervient, enfin le cens qui s'étend aussi aux hommes libres; il lui faut, de plus, s'acquitter de la corvée et des autres services, de même qu'il supporte la foule des impôts indirects, sans compter les amendes, autre moyen de lui extorquer une part de ses ressources[21]. Bref, il acquitte les innombrables droits seigneuriaux qui grèvent les personnes et les terres; il est ainsi écrasé par une fiscalité qui devient oppressive si le seigneur, possesseur du domaine, est animé, comme il arrive souvent, d'instincts rapaces. Juridiquement inférieure, la situation du paysan peut être d'une impitoyable dureté.

L'ARBITRAIRE SEIGNEURIAL

L'arbitraire seigneurial est, plus encore que la multiplicité des redevances, l'origine de tous les maux dont a souffert la classe rurale au X^e^ siècle. On a rappelé précédemment les dommages causés par les guerres. Ce ne sont pas les seuls. Un seigneur trouve-t-il que des villages ou des terres cultivées le gênent pour l'organisation de sa chasse : il n'hésite pas à faire détruire les uns et à bouleverser les autres, sans se soucier le moins du monde des misères qu'il provoquera de la sorte[22]. L'exercice du droit de gîte donne lieu à des abus identiques : il faut lire dans les *Miracles de saint Benoît* le récit de l'arrivée d'Eude, quatrième fils de Robert le Pieux, au village de Germigny : les serviteurs du prince, pour assouvir sa gloutonnerie, font main basse sur tout ce qu'ils trouvent, menacent de faire fouetter les paysans qui protesteraient contre leurs exigences, entassent dans l'église le produit de ces rapines, puis, tandis que les pauvres souffrent de la faim, ils préparent un repas capable d'éprouver les plus robustes estomacs et allument, pour éclairer ces orgies, le cierge pascal, offert par la piété des paroissiens[23]. Encore s'agit-il ici de l'exercice d'un droit, mais dans les mêmes *Miracles de saint Benoît*, on trouve des exemples de pillages qui ne peuvent pas se colorer de ce prétexte : un certain Bertrand, venu à l'abbaye de Fleury, traverse, pour rentrer chez lui des terres ensemencées et les bouleverse en tous sens, anéantissant sans profit

21. Sur les droits seigneuriaux, cf. *supra*, p. 171-172.
22. On trouvera dans Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 113-114, de curieux exemples à ce sujet.
23. *Miracula S. Benedicti*, VIII, 1.

une récolte qu'il n'aura pas le plaisir de s'approprier; Rammulf de Belarbre est également puni par saint Benoît pour avoir commis un larcin et « préparé un festin avec les larmes des pauvres[24] ». Les autres chroniques regorgent d'exploits du même genre, indices d'un fâcheux affaiblissement du sens moral. En général, le baron n'écoute que son égoïsme personnel; il demeure indifférent aux souffrances d'autrui et n'est pas habitué à mesurer les conséquences de ses actes.

MISÈRE DU PAYSAN

On ne saurait dès lors s'étonner de la misère qui a été généralement, au Xe siècle, le lot des classes rurales. La pauvreté du paysan se reflète dans sa maison, simple cabane en bois, au toit de chaume et au sol en terre battue, où l'étable voisine avec l'habitation, dans son mobilier plus que sommaire, dans son vêtement, même dans sa nourriture limitée aux produits de la terre que le seigneur veut bien lui laisser et composée surtout de pain noir, de légumes, de laitage, plus rarement de poisson ou de viande de porc[25]. Ce sont là autant d'indices d'une existence rude, dépourvue de tout bien-être et de toute joie, qui aboutit souvent à un total dénuement. On voit dans les *Miracles de saint Benoît*, qui fourmillent de renseignements précieux sur la vie rurale, un des serfs de l'abbaye s'enfuir en Bourgogne parce qu'il est trop pauvre, un autre commettre des vols parce qu'il ne peut trouver de travail pour subvenir aux besoins de sa mère âgée, d'autres enfin contraints de mendier parce qu'ils n'ont plus rien[26]. Si l'on songe que sur les terres ecclésiastiques la situation des serfs passait pour meilleure, on peut conclure que souvent au Xe siècle la terre ne nourrit plus son homme. D'ailleurs à quoi bon la cultiver, puisque ses produits ne servent en somme qu'à alimenter la rapacité seigneuriale ?

LES FAMINES

Toujours dure, la situation des classes rurales est devenue tragique à certaines heures. A travers les annales des Xe et XIe siècles, le mot de famine revient sans cesse. D'après Raoul Glaber, on a compté jusqu'à quarante-huit années de disette entre 970 et 1040[27]. A cela, rien de surprenant. Le déclin du commerce ayant atteint son maximum au Xe siècle, il suffit que des conditions atmosphériques aient entraîné une mauvaise récolte ou qu'un pays ait été saccagé par la guerre pour que les denrées de pre-

24. *Miracula S. Benedicti*, IV, 2 et 4.
25. Boissonnade, *op. cit.*, p. 122-125 et 180-183.
26. *Miracula S. Benedicti*, VI, 2, et VIII, 44, 38, 39.
27. Raoul Glaber, III, 7. Cf. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 264, n. 3.

mière nécessité fassent défaut. Sans doute, parmi les famines que signalent les chroniqueurs, beaucoup ont eu un caractère local, mais parfois aussi le fléau a été général. Telle la grande famine de l'an 1000 qui, écrit Raoul Glaber, « a sévi sur tout le monde romain, à tel point qu'il n'y eut pas de région qui ne manquât de pain ». Et le chroniqueur rapporte qu'en beaucoup d'endroits les hommes, en proie à d'atroces souffrances, allèrent jusqu'à « prendre en nourriture non seulement la chair des animaux ou des reptiles les plus immondes, mais même celle de femmes et d'enfants[28] ». En 1031, ce fut, à certains égards, pire encore : « La température devint si contraire qu'on ne put trouver aucun temps favorable pour l'ensemencement des terres ni pour la moisson, surtout à cause des eaux qui envahissaient les champs... Toute la terre fut tellement inondée par des pluies continuelles que, pendant trois ans, on ne trouva pas un sillon qui fût bon à ensemencer. Au temps de la récolte, les herbes parasites et l'ivraie couvraient toute la campagne. Le boisseau de grains, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait que le sixième de sa mesure au moment de la moisson et ce sixième rapportait à peine une poignée ». Ni l'Italie, ni la Gaule, ni l'Angleterre ne furent épargnées ; partout se déchaînèrent des scènes d'horreur que le chroniqueur a dramatisées, ce qui n'exclut pas l'exactitude de certains faits dont il a été le témoin attristé, comme la vente de chair humaine sur le marché de Tournus[29].

LES ÉPIDÉMIES

La famine a eu d'autres conséquences. La mauvaise nourriture, dont il fallait se contenter en période de disette, a engendré des épidémies qui ont été non moins néfastes. Dans son récit des malheurs de l'an 1031, Raoul Glaber indique qu'en Bourgogne on fabriquait du pain avec une terre blanche à laquelle on mêlait un peu de farine ou de son et que beaucoup de ceux qui parvenaient à assouvir leur faim à l'aide de ce singulier aliment ne tardèrent pas à enfler et à périr. On conçoit qu'un tel régime ait eu les plus désastreux effets pour la santé générale et on ne saurait être surpris de ce que la famine ait été suivie par une peste qui dépeupla l'Europe pendant trois ans. A peu près à la même époque, André de Fleury signale en Aquitaine un mal étrange qu'il désigne sous le nom d'*ignis sacer* et qui s'attaquait aux os en rongeant l'individu[30]. La lèpre, en revanche, était assez rare ; elle ne se répandra qu'après les croisades.

28. Raoul Glaber, I, 17.
29. Raoul Glaber, IV, 10-13.
30. *Miracula S. Benedicti*, IV, 1.

LA CRISE SOCIALE

La population des campagnes a été, avec le menu peuple des villes, très éprouvée par ces maux d'ordre divers qui ont aggravé pour elle la misère inhérente au régime seigneurial. Dans quelle mesure les paysans se sont-ils résignés à leur sort ? C'est là évidemment un problème assez difficile à résoudre. Çà et là, il y a eu des désordres qui attestent un mécontentement réel : les paysans normands se sont soulevés en 997, sous prétexte que la forêt, dont leurs seigneurs prétendaient librement disposer, devait leur appartenir ; ils déléguèrent certains des leurs pour soutenir leurs revendications, mais ces ambassadeurs revinrent mutilés et chacun s'en retourna à sa charrue[31]. D'autres insurrections, comme celle de 1008 en Bretagne, témoignent du malaise qui a régné dans le monde rural[32]. Parfois, il est vrai, le paysan aura recours à des procédés plus pacifiques ; il s'enrôlera par exemple dans les ligues pour la paix[33], mais jusqu'au XIIe siècle, il ne réussira pas à obtenir une amélioration vraiment sérieuse de son sort. Aussi la crise agricole, inséparable des grandes iniquités sociales qu'a entraînées le régime seigneurial, ne s'atténuera-t-elle que très lentement.

II. — Le déclin religieux et intellectuel[34]

AFFAIBLISSEMENT DE L'ESPRIT RELIGIEUX

L'acuité du mal social qu'a engendré la crise économique s'explique en partie par un fléchissement de l'esprit religieux. Si le seigneur abuse de la puissance que lui confèrent les institutions, c'est avant tout parce qu'avec le respect des choses saintes, il a perdu jusqu'au plus élémentaire sens moral. « Le monde, s'écriait avec douleur l'archevêque de Reims, Hervé, en ouvrant le concile de Trosly (16 juin 909), est rempli d'impuretés, d'adultères, de sacrilèges, de meurtres, d'homicides, de violences dont les pauvres sont les innocentes victimes[35] ». De fait, ce qui caractérise avant tout le monde seigneurial du Xe siècle, c'est une effroyable indiscipline des mœurs. Sans

31. Guillaume de Jumièges, *Historia Normannorum*, v, 2.
32. Boissonnade, *op. cit*, p. 183-184.
33. Cf. *supra*, p. 184-186.
34. Pour le déclin religieux, voir surtout A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. I (avec la bibliographie). Pour le déclin intellectuel, cf. A. Ebert, *Histoire générale de la littérature latine du Moyen âge en Occident*, trad. Aymeric et Condamin, t. III, 1889 ; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 7e éd., t. I, Stuttgart, 1904 ; Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. I, Paris, 1901 ; Dom Berlière, *L'ordre monastique des origines au XIIe siècle*, 2e éd., Paris, 1921 ; G. Schnürer, *Kirche und Kultur im Mittelalter*, t. II, Paderborn, 1929.
35. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 722-723.

doute le baron fréquente l'Église et reçoit les sacrements; à l'heure de la mort, il cherchera à prévenir la colère du souverain juge par quelques pieuses donations; à l'occasion, il sera capable de s'astreindre à d'austères pénitences, mais ces différents gestes ne sont que la survivance attardée d'une foi désormais privée de tout aliment intellectuel et moral. Le seigneur du Xe siècle croit encore à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme, mais, volontairement ignorant des conditions du salut, il est incapable de réfréner ses fougueux instincts. Pour lui, l'adultère est un péché sans conséquence, l'amour du gain une peccadille moindre encore; la femme lui apparaît comme une esclave destinée à perpétuer son nom ou à assouvir ses libidineuses fantaisies, le paysan comme un matériel humain d'où il faut tirer le plus possible[36].

LES MŒURS ÉPISCOPALES

L'Église est elle-même envahie par l'esprit du siècle. La disparition de l'Empire carolingien et l'affaiblissement de l'autorité romaine l'ont mise à la merci des seigneurs qui, en bien des cas, désignent les évêques et les abbés à la place du roi. Aussi les préoccupations religieuses restent-elles étrangères à ces nominations trop souvent entachées de vénalité[37]. Tandis que la ville épiscopale devient une seigneurie, l'évêque, à qui personne ne rappelle plus ses devoirs spirituels, oublie le caractère sacré de sa fonction et, dominé par des soucis d'ordre temporel, il se laisse glisser sur la pente du vice. « Les ministres de l'Église, écrit saint Odon de Cluny, se rassasient de chair; ils sont enivrés par l'orgueil, desséchés par l'avarice, amollis par la volupté, tourmentés par la méchanceté, enflammés par la colère, divisés par la discorde, altérés par l'envie, tués par la luxure[38] ». Les faits sont là pour prouver que l'âpre moraliste n'a guère exagéré; les canons conciliaires notamment montrent à quel point le célibat ecclésiastique était tombé en désuétude, même parmi l'épiscopat[39]. D'autre part, l'esprit seigneurial a tué l'esprit chrétien : un Salomon de Constance a passé sa vie à guerroyer et à prendre part aux luttes politiques en Souabe, sans jamais reculer devant les pires violences[40]; un Archambaud de Sens, devenu en 958 archevêque par la volonté de son parent: le comte Renaud, s'est consumé dans la débauche et dans l'orgie, plus

36. Sur les désordres moraux du monde seigneurial, voir les canons des conciles de Seligenstadt (1022) et de Bourges (1031). Cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e p., p. 923 et 954.
37. Cf. *supra*, p. 122.
38. *Collationes*, II, 67.
39. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 31 et suiv.
40. Cf. *supra*, p. 26.

soucieux de ses chiens et de ses vautours que de ses ouailles, plus assidu à la chasse qu'au service divin[41].

LA DÉCADENCE MONASTIQUE

Les mœurs païennes s'infiltrent même dans les abbayes et, sans l'indomptable énergie des premiers apôtres de la réforme clunisienne, il est probable que la tradition bénédictine eût sombré au début du Xe siècle. Dans le royaume de Lorraine, à Senones et à Gembloux, s'étale librement la plus impudique licence[42]. En Italie, la situation est pire encore : les *Historiae Farfenses* rapportent qu'à Farfa, au temps de l'abbé Hildebrand, c'est-à-dire au milieu du Xe siècle, les moines entretenaient des concubines qui, tout d'abord, crurent prudent de se cacher, mais qui ne tardèrent pas à étaler leurs vices au grand jour[43]. En France, le mal fut plus rapidement conjuré, grâce à l'incroyable extension de Cluny, mais le mauvais accueil reçu souvent par les réformateurs prouve que la situation n'était guère meilleure que dans les pays voisins[44].

A côté de tant de ruines morales, bien des ruines matérielles se sont aussi accumulées. Églises et monastères ont particulièrement souffert, comme on l'a vu, des incursions normandes, hongroises, sarrasines. Certaines régions, comme la Bavière, la Souabe, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, les vallées de la Seine et de la Loire, ou encore la Lombardie et l'Italie méridionale, ont été périodiquement dévastées et les récits des chroniqueurs ou des hagiographes ne dissimulent pas l'étendue du désastre. Pour échapper à la fureur des barbares sur le compte desquels circulent les bruits les plus sinistres, les moines abandonnent les abbayes à leur approche, sans avoir le temps de mettre en sûreté les trésors qu'elles renfermaient. Aussi, non seulement les églises sont détruites ou brûlées, les objets d'art volés et dispersés, mais les bibliothèques sont également incendiées avec leurs riches archives et leurs manuscrits précieux. A la fin du IXe et au début du Xe siècle, le Mont Cassin a été ainsi déserté pendant soixante-sept ans et c'est seulement en 950 que, sur les instances du pape Agapit, des Bénédictins de Capoue viendront repeupler la montagne et y faire refleurir de glorieuses traditions[45]. Il en est de même en France, en

41. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 93.
42. Richer, *Gesta Senoniensis ecclesiae*, I, 18; Sigebert de Gembloux, *Gesta abbatum Gemblacensium*, c. XVII.
43. *Historiae Farfenses*, *Hugonis opuscula*, c. VI.
44. Cf. *supra*, p. 127.
45. Cf. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, Paris, 1904, t. I, p. 155-156.

Allemagne, en Angleterre : partout où ont passé les envahisseurs, la civilisation des siècles précédents a été anéantie.

LE DÉCLIN INTELLECTUEL

La ruine des églises et des monastères devait fatalement amener une décadence intellectuelle et artistique. Églises et monastères avaient, pendant la période mérovingienne et carolingienne, pieusement conservé les traditions littéraires de l'antiquité païenne ou chrétienne. L'invasion des diocèses par des évêques seigneuriaux, dépourvus de toute culture et dominés par des préoccupations toutes matérielles, la dispersion des moines lors des grandes invasions, la disparition avec l'Empire de l'école du palais sont, au x^e^ siècle, autant de conditions défavorables à l'essor de la pensée occidentale.

LA LITTÉRATURE ECCLÉSIASTIQUE

L'époque carolingienne avait été caractérisée tout d'abord par un grand développement de la littérature ecclésiastique ; le palais d'Aix-la-Chapelle était devenu un centre d'études théologiques qui avait largement rayonné en dehors. Ce mouvement prend fin avec l'Empire. Au x^e^ siècle, il n'y a plus ni théologiens, ni philosophes ; le seul nom que l'on puisse citer est celui de Rémi d'Auxerre, qui enseigna la dialectique à Reims, puis à Paris, et composa un certain nombre de commentaires sans grande originalité sur la Bible et sur les psaumes[46]. Çà et là, surtout dans l'Italie méridionale, quelques recueils canoniques, édités pendant la première moitié du x^e^ siècle, forment les anneaux de la chaîne qui relie saint Isidore de Séville à Burchard de Worms[47]. Ce qu'il y a en somme de plus représentatif dans cette littérature ecclésiastique, ce sont les œuvres de circonstance engendrées par les polémiques qui ont accompagné le pontificat de Formose et par la réaction contre l'esprit du siècle dont Cluny a été le foyer.

AUXILIUS ET VULGARIUS

Deux prêtres, Auxilius et Vulgarius, se sont efforcés d'établir la validité des actes accomplis par Formose et de désarmer par là toutes les haines posthumes qui se déchaînèrent contre le malheureux pape[48]. Plusieurs de leurs recueils, où sont simplement alignés les textes jugés favorables, n'ont aucun intérêt littéraire. Il n'en est pas de même de leurs dialogues, à savoir les *Libelli in defensionem sacrae ordinationis papae Formosi*,

46. Voir ses œuvres dans Migne, *Patr. Lat.*, t. CXXXI, col. 51 et suiv. Cf. *Histoire littéraire*, t. VI, p. 99 et suiv.

47. Cf. Paul Fournier, *Un groupe de recueils canoniques italiens des X^e^ et XI^e^ siècles*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XL, 1915.

48. Cf. *supra*, p. 41-42.

où Auxilius a narré, sous d'assez vives couleurs, le fameux procès intenté au cadavre de Formose, et le *Super causa et negotio Formosi papae* de Vulgarius où les arguments qui militent en faveur du pape sont exposés avec une logique passionnée [49].

SAINT ODON

Les désordres moraux qui ont suivi la crise romaine du xe siècle se reflètent chez saint Odon de Cluny. A la demande de Turpion, évêque de Limoges, le fondateur de l'illustre congrégation a écrit les *Collationes*, où le tableau des vices de la société ecclésiastique et laïque est brossé avec un réalisme parfois quelque peu outré. Saint Odon, qui a laissé également une œuvre hagiographique et liturgique, est avant tout un moraliste. Les quelques considérations métaphysiques dont il a émaillé son traité n'ont pas grande valeur; les remèdes qu'il propose aux maladies sociales de son temps, trop exclusivement adaptés à son zèle monastique, ne pouvaient être efficaces. Ce qui lui assigne une place dans la littérature, ce sont ses mordantes attaques contre les clercs et les laïques que dévorent la luxure et l'orgueil, sources empoisonnées de tous les autres péchés. Il excelle à tracer le portrait des grands de la terre attentifs à tous les moyens de remplir leur sac, toujours prêts à « domestiquer les pauvres pour s'en faire une clientèle qu'ils traînent avec faste derrière eux », absorbés par le seul souci de « suffire aux prodigalités de chaque jour », ignorants des joies de l'esprit et de l'âme, tellement ils sont asservis par la volupté, incapables de songer dans leur soif de beauté corporelle que « cette beauté corporelle s'arrête à la peau » et que « si les hommes voyaient ce qu'il y a au-dessous de la peau, comme le lynx de Thrace dont la vue pénètre, dit-on, tous les objets, ils éprouveraient un profond dégoût en regardant les femmes. » Les clercs, entraînés eux aussi vers l'abîme par un orgueil satanique, ne sont pas davantage ménagés. « La loi du travail, obligatoire pour le commun des mortels, n'existe plus pour eux. Les mains pleines, ils se précipitent dans le vice. A l'exemple du riche vêtu de pourpre, ils passent leurs journées en festins, se parent avec une joyeuse vanité de vêtements luxueux, puis, oublieux des devoirs de leur état, ils se jettent à corps perdu dans la luxure. Selon l'expression du poète comique, Vénus aurait froid, si Bacchus et Cérès ne produisaient avec une telle abondance [50] ».

---

49. Sur Auxilius et Vulgarius, voir : Dümmler, *Auxilius und Vulgarius*, Leipzig, 1866. Cf. aussi Ebert, *op. cit.*, t. III, p. 252 et suiv.

50. *Collationes*, II, 1, 6-7, 18-23 dans *Patr. Lat.*, t. CXXXIII. Sur saint Odon, cf. : *Réforme grégorienne*, t. I, p. 40 et suiv.; E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeinges-*

ATTON DE VERCEIL ET RATHIER DE LIÈGE

Les aspirations réformatrices n'ont pas engendré d'aussi remarquables écrivains à l'intérieur de l'Église séculière. Atton, évêque de Verceil, de 924 à 964, a laissé quelques opuscules comme le *Capitulare* et le *De Pressuris ecclesiasticis*, où il essaie de ramener un clergé corrompu à la pratique d'une vie meilleure; ses attaques contre la simonie et le nicolaïsme décèlent un théologien, un homme d'action, par-dessus tout un saint prélat qui, s'il n'a pas la verve d'un Odon de Cluny, sait trouver quelques accents affectueux et désolés, capables de susciter l'émotion[51]. Rathier de Liége, élève à Lobbes de l'abbé Hilduin, puis évêque de Vérone d'où il a dû, à plusieurs reprises, fuir devant l'opposition de ses prêtres, mort à Namur en 974, a plus d'originalité; son œuvre essentielle, les *Praeloquia*, qu'il a composée dans la prison de Pavie où l'avait enfermé le roi d'Italie, Hugue, contient un programme radical de réforme de l'Église où puiseront plus tard les écrivains lorrains, et les souffrances endurées par l'auteur pendant sa captivité se sont traduites en plaintes véhémentes[52].

LA POÉSIE ÉPIQUE

Parmi la littérature profane, c'est la poésie épique, très immédiatement inspirée, elle aussi, par les événements, qui tient la première place. Au seuil de la période qui suit la disparition de l'Empire carolingien, les invasions normandes ont donné naissance au poème d'Abbon, *De bellis Parisiacae urbis* qui, écrit à partir de 888, raconte le siège de Paris par les Normands (885-887) : c'est un document de premier ordre où abondent les détails pittoresques, grâce auxquels les hommes et les faits s'animent en une série d'épisodes vivants et colorés; la description de Paris et de ses fortifications, le portrait des défenseurs et des assaillants, le récit des attaques normandes, malgré des incorrections et des fautes de goût, malgré une certaine prétention dans la forme, se lisent avec un réel agrément[53]. Les *Gesta Berengarii imperatoris*, qui retracent en vers hexamètres les luttes soutenues par le roi Bérenger Ier d'Italie, sont loin d'avoir autant de valeur; ils présentent les mêmes défauts de patiente recherche et ont surtout l'allure d'un panégyrique pompeux,

---

chichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts, Halle, 1892-1894, 2 vol.; Hessel, *Odo von Cluny und das französische Kulturproblem im früheren Mittelalter* dans *Hist. Zeitschrift* t. CXXVIII, 1923; Dom du Bourg, *Saint Odon*, Paris, 1905.

51. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 61 et suiv.; *Patr. Lat.*, t. CXXXIV.

52. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 75 et suiv. Outre les *Praeloquia*, Rathier a écrit un certain nombre d'opuscules dont on trouvera l'énumération p. 77, n. 1, et qui ont été publiés au t. CXXXVI de la *Patrologie latine*.

53. Le poème d'Abbon a été édité dans les *ss. rer. germanic. in usum scolarum*, 1871. Sur Abbon, cf. surtout E. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. V-VII et 17-68.

dont le seul mérite est de fournir de précieux renseignements sur les luttes dynastiques qui se sont déroulées dans la péninsule[54]

RÉGINON DE PRUM

L'histoire en prose, en dehors des continuations d'annales carolingiennes, n'a produit qu'une œuvre de quelque intérêt, la chronique de Réginon de Prüm. Celle-ci n'est d'ailleurs intéressante que pour les événements contemporains. La première partie, intitulée *De temporibus dominicae incarnationis*, est une fade compilation, et il en est de même du début de la seconde, *De Gestis regum Francorum* (741-906). Pour les dernières années du IXe siècle et les premières du Xe, Réginon est, au contraire, original; on peut lui reprocher d'avoir accepté, comme la plupart des chroniqueurs du moyen âge, les renseignements oraux qu'il a recueillis autour de lui, de s'être laissé aller trop souvent à l'imitation des auteurs anciens, mais sa narration, tout en demeurant simple et sobre, n'a pas la sécheresse ordinaire des annales et les réflexions qui l'accompagnent attestent un sens assez affiné des événements[55].

PAUVRETÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU Xe SIÈCLE

Réginon est mort en 915. Après lui, l'histoire, comme les autres genres littéraires, ne produit plus rien avant l'époque d'Otton le Grand qui verra les débuts de la renaissance littéraire, plus ou moins contemporaine de la restauration impériale. Jusque-là, le monde occidental, en proie à tant d'épreuves, a souffert d'une véritable anémie intellectuelle. En dehors des œuvres précédemment citées, ni les poètes lyriques de l'école de saint Gall, disciples de Notker, qui, quoique étant mort en 912, appartient encore à la période carolingienne, ni les hagiographes, parmi lesquels réapparaîtrait le nom de saint Odon, ne méritent pas que l'on s'attarde sur eux[56]. De même, le mouvement artistique de l'époque carolingienne se trouve momentanément ralenti, et c'est seulement à la fin du Xe siècle que commencera l'admirable renaissance romane succédant à la rude période des invasions destructrices.

---

54. Cf. Dümmler, *Gesta Berengarii imperatoris*, Halle, 1871.
55. Sur Réginon, voir : P. Schulz, *Die Glaubwürdigkeit des Abts Regino von Prüm*, Hambourg, 1894. La meilleure édition est celle de Wurze, dans les *Ss. res. germ. in us. scol.*, 1890.
56. Cf. Ebert, *op. cit.*, t. I, p. 153 et suiv.

CHAPITRE II

Le réveil économique

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU XI^e SIÈCLE

« La fameuse légende des terreurs de l'an mil, a écrit M. Henri Pirenne, n'est point dénuée de signification symbolique. Il est faux sans doute que les hommes aient attendu la fin du monde en l'an mil, mais le siècle qui s'ouvre à cette date se caractérise, en opposition avec celui qui le précède, par une recrudescence d'activité si marquée qu'elle pourrait passer pour le réveil d'une société longuement oppressée par un angoissant cauchemar[1]. » C'est bien en effet une véritable renaissance qui se manifeste dans tout l'Occident autour de cette date. Elle ne commence pas au même moment dans tous les pays; elle n'affecte pas avec la même intensité les diverses branches de l'activité humaine, mais elle les effleure toutes et annonce le début d'une ère nouvelle. A la courbe descendante, jusque-là suivie par le monde occidental, succède ici dès la fin du X^e, là au début du XI^e siècle, une courbe ascendante. L'époque des Ottons marque l'aurore de la civilisation médiévale qui atteindra son plein épanouissement au temps de saint Louis.

La vie économique a reçu de bonne heure l'impulsion décisive. Si l'agriculture ne réalise encore que de timides progrès, du moins le commerce d'échange reprend-il son cours interrompu, provoquant une résurrection urbaine dont les conséquences sur la vie sociale se feront très vite sentir.

I. — La colonisation agricole[2]

CIRCONSTANCES FAVORABLES AU RELÈVEMENT AGRICOLE

Au cours du XI^e siècle, à des dates qui varient avec les régions, se dessinent des conditions plus favorables à l'agriculture. Tout d'abord, il y a une certaine stabilisation

1. Henri Pirenne, *Les villes du Moyen âge*, p. 72.
2. Pour la bibliographie, voir p. 581, n. 1.

du régime seigneurial. C'est l'époque où se consolide en Allemagne la puissance territoriale des évêques et des abbés, où se constituent dans la France du Nord des États provinciaux plus ou moins centralisés, où un Baudouin V de Flandre, un Guillaume le Conquérant ou même un Robert le Pieux, en attendant un Louis VI, réussissent à rétablir une sécurité relative dont le paysan sera le premier à bénéficier[3]. Au même moment, en Aquitaine, en Languedoc, en Bourgogne, les évêques réagissent contre l'esprit du siècle, décrètent la « paix de Dieu » qui se propagera un peu partout et que le pape Urbain II, en 1095, étendra à la chrétienté tout entière[4]. Dans ce monde si troublé, l'ordre paraît en voie de renaître et les grands feudataires, non contents de protéger le paysan en le préservant des dévastations systématiques qui, au siècle précédent, ont si souvent paralysé son activité, s'efforcent de faire progresser l'agriculture, soit qu'ils encouragent les défrichements, soit qu'ils attirent chez eux la main-d'œuvre nécessaire : c'est à Baudouin V, comte de Flandre, pour prendre un exemple entre tant d'autres, que revient l'idée des grands travaux d'assèchement entrepris le long des côtes de la mer du Nord[5]. De telles initiatives sont encouragées par l'Église qui parfois prend les devants : les grands domaines ecclésiastiques ou monastiques abriteront les premières exploitations agricoles où l'on ait cherché à mettre en œuvre des procédés un peu plus scientifiques et partant plus rémunérateurs[6].

PROGRÈS SOCIAUX

L'Église a également favorisé le mouvement d'affranchissement des serfs qui se dessine bien timidement encore et qui se généralisera au XII^e siècle. Dès la fin du X^e siècle, une charte contenue dans le *Livre des serfs* de Marmoutier proclame que l'affranchissement d'un esclave est une œuvre pie. Plus tard, dans une lettre célèbre, Yves de Chartres affirmera que tous les hommes sont égaux aux yeux de Dieu qui ne distingue parmi eux ni serfs ni hommes libres[7]. Affranchir un serf, c'est donc se préparer une éternité meilleure, c'est aussi — et ce point de vue n'a pas échappé aux seigneurs — s'assurer en ce monde des revenus immédiats, puisque le

3. Cf. *supra*, p. 140, 376-377, 526-527.
4. Cf. *supra*, p. 183-190.
5. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 148.
6. Boissonnade, *op. cit.*, p. 193-194.
7. Sée, *op. cit.*, p. 240; Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 321. On ne saurait voir dans l'affirmation d'Yves de Chartres une de ces formules traditionnelles recopiées par les scribes féodaux auxquelles M. Luchaire et, après lui, M. Sée, n'attachent avec raison aucune importance. Elle est au contraire, comme les idées du même évêque sur la paix, l'expression de la doctrine de l'Église, bien souvent méconnue à cette date par les feudataires ecclésiastiques qui tenaient à garder leurs serfs et à en tirer le plus de profit possible.

serf, pour acquérir sa liberté, paye un droit parfois élevé. De plus, beaucoup de barons se sont inquiétés de l'exode provoqué par une condition trop dure et, afin de prévenir les départs en masse, ils ont attaché leurs serfs au sol qu'ils cultivaient en les transformant en tenanciers libres dont les redevances, quoique limitées, continuèrent à soulager leurs finances obérées[8]. Un progrès social n'en était pas moins réalisé, car le paysan libre cesse d'être taillable et corvéable à merci; ses obligations sont fixées par un contrat; il n'est plus exposé aux vexations de l'arbitraire seigneurial et, du fait qu'il jouira de ses biens avec sécurité, il aura plus d'ardeur pour cultiver son champ ou sa vigne.

ACCROISSEMENT DE LA NATALITÉ

Au moment où s'élaborent ces conditions plus propices au développement de l'agriculture, l'accroissement de la natalité va fournir les bras nécessaires. Si éprouvées qu'elles aient été au xe siècle et au début du xie par les famines et les épidémies, les populations de l'Europe occidentale sont arrivées à maintenir leur effectif et même à l'augmenter. Les chartes révèlent un peu partout, dans la seconde moitié du xie siècle, la formation de villages[9], plus encore l'afflux d'une main-d'œuvre nouvelle dont le rôle sera prépondérant.

LES HOTES

Cette main-d'œuvre est constituée par les hôtes (*hospites*) que beaucoup de seigneurs, dès le xie siècle, ont fixés sur leurs terres en friche. Il y a, en effet, à cette époque, une abondante population nomade, composée de serfs qui, pour une raison ou pour une autre, ont quitté leur tenure, de cadets de famille, de routiers en quête d'emploi, la guerre une fois finie. Tous n'ont qu'une idée, c'est d'en finir avec leur existence errante et de se louer comme ouvriers. Aussi vont-ils se mettre avec entrain à la disposition des seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, qui songent à défricher leurs forêts ou leurs terres incultes; ils s'établiront parfois très loin de leur pays d'origine et formeront, le plus souvent au milieu de la forêt, des agglomérations comptant jusqu'à cinquante feux. Naturellement leur condition sera très variable, étant donné qu'elle est réglée par un contrat personnel, mais, précisément parce qu'un contrat intervient, elle est très différente de celle du serf : toutes les obligations de l'hôte sont définies, ainsi que le chiffre des amendes en cas d'infraction; le seigneur s'interdit toute prestation injuste et parfois renonce à toute redevance pendant les premières années qui suivront l'établissement.

8. Cf. surtout Luchaire, *op. cit.*, p. 319-332.
9. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 141.

En un mot, l'hôte est libre : c'est tantôt un fermier, tantôt un métayer; sa condition juridique ne ressemble en rien à celle du serf[10].

PROGRÈS DE LA COLONISATION AGRICOLE

Les hôtes ont joué un très grand rôle dans l'histoire économique du XI^e siècle. Ils ont été, comme on l'a dit bien des fois, les pionniers des travaux de défrichement et d'endiguement qui ont transformé la physionomie de l'Europe occidentale. Sans doute, le grand essor date du XII^e siècle, mais, dès le XI^e, l'impulsion est donnée. Déjà, dans le midi de la France et en Auvergne, on se préoccupe d'assécher les marais[11]. En Flandre, le long de la côte, commence, à l'aide d'immigrants venus de l'intérieur, la lutte méthodique contre la mer qui va substituer aux marécages des terres riches et fertiles où s'édifient les villages aux noms terminés en *kerk* ou en *capelle*. Bientôt, de cette région surpeuplée partiront d'autres pionniers qui s'en iront, à leur tour, dessécher les *moores* du pays de Brême et feront bénéficier de leur expérience même la région au delà de l'Elbe[12].

C'est surtout grâce au défrichement que des terres nouvelles sont gagnées à la culture. Le clergé a vivement encouragé les travaux de ce genre et beaucoup de seigneurs, à sa suite, ont compris l'intérêt qu'il y avait pour eux à réduire le nombre des espaces couverts par les bois ou les broussailles. Pour transformer ces espaces en terres cultivées, on a eu généralement recours à l'*écobuage* qui consiste à incendier les fourrés et à l'*essertage* par lequel, à l'aide de pics, on fait disparaître les derniers vestiges des gros troncs, ce qui permet ensuite à la charrue d'accomplir son œuvre[13]. La forêt recule partout, plus ou moins rapidement suivant les régions; en Allemagne, en Angleterre, en France, bientôt en Espagne, les territoires boisés tendent de plus en plus à céder la place à des terres labourées ou à des vignobles.

PRINCIPALES CULTURES

Parmi les cultures qui succèdent ainsi à la forêt, il faut tout d'abord accorder une place importante aux cultures maraîchères. Dans beaucoup de chartes du XI^e siècle, il est question du *gardignus* ou *hortus*, qui est le jardin potager, du *viridarium* ou verger; les monastères en particulier tirent des légumes et des fruits d'assez sérieux revenus. La culture de la

10. Sée, *op. cit.*, p. 224 et suiv.; Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 232 et suiv.
11. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 139.
12. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 146-150.
13. On trouvera un bon nombre d'exemples de l'utilisation de ces procédés dans Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 130-132.

vigne a connu aussi une rapide extension et cela, chose assez curieuse, dans des pays d'où aujourd'hui elle est à peu près entièrement exclue : il est question de vignobles en Bretagne, autour de Rouen et de Coutances, même à Saint-Bertin en Flandre[14]. Quant aux autres cultures, elles se maintiennent, semble-t-il, à un stade inférieur. On en reste à l'agriculture à trois soles avec l'alternance de la jachère, de la céréale d'hiver et de la céréale d'été ; les exploitations sont de médiocre étendue, et l'on emploie toujours la charrue en bois avec le bœuf plutôt que le cheval comme bête de labour[15]. Avec de tels procédés le rendement ne pouvait être qu'assez faible : le XI^e^ siècle est surtout l'époque des grands défrichements ; l'ère des progrès techniques dans la culture viendra ensuite.

L'ÉLEVAGE

L'élevage se réduit aussi à fort peu de chose. Sans doute il est question dans les chartes de troupeaux, troupeaux de porcs et troupeaux de moutons surtout, sans doute on voit apparaître çà et là des prairies qui alternent avec des champs cultivés, mais le plus souvent on en est encore au pacage qui donne lieu à d'importantes redevances. Dans quelques pays, comme l'Angleterre et le nord-ouest de la France, on commence à élever des bœufs et de préférence des chevaux. Ceux-ci se multiplieront, lorsque le monde seigneurial se lancera dans des expéditions lointaines qui nécessiteront plus de cavalerie que les simples guerres privées[16].

ENRICHISSEMENT DE LA CLASSE RURALE

On ne saurait qualifier ces timides résultats de renaissance agricole, mais ils constituent d'encourageants symptômes. L'élaboration des moyens indispensables à une extension de la culture et à un meilleur aménagement des exploitations rurales est plus notable encore. Bref, si de grands progrès ont été réalisés surtout aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, la situation des campagnes se présente, dès le XI^e^, sous un jour plus favorable : la misère tend manifestement à diminuer ; à partir de 1090, les années de disette sont plus rares et, comme le rendement de la terre s'est accru, tandis que les redevances seigneuriales ont acquis une fixité jusque-là inconnue, le paysan s'achemine vers une plus grande aisance et s'apprête à bénéficier de l'enrichissement général que va provoquer une incomparable renaissance commerciale.

---

14. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 132 et suiv.
15. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 128-130.
16. Lamprecht-Marignan, *op. cit.*, p. 122-126.

II. — La renaissance commerciale[17]

RETOUR A L'ÉCONOMIE D'ÉCHANGE

Tandis que l'agriculture revient lentement à la vie, le commerce enregistre au XI^e siècle une prodigieuse ascension, marquée avant tout par le retour à l'économie d'échange qui avait à peu près disparu depuis les invasions musulmanes et normandes[18]. Plusieurs causes ont favorisé cette résurrection : l'entrée en scène de Venise, la réouverture des ports flamands, la création de débouchés nouveaux.

LE COMMERCE VÉNITIEN

Le développement économique de Venise est antérieur au XI^e siècle. La grande métropole de l'Adriatique a eu l'avantage inestimable de se maintenir sous le protectorat grec, après la chute de la domination byzantine en Italie, ce qui lui a permis d'échapper aux convulsions politiques qui ont secoué la péninsule après la dislocation de l'Empire carolingien. En raison de sa position géographique qui la mettait à l'abri des incursions musulmanes, elle n'a jamais interrompu ses relations commerciales avec Constantinople et le traité passé en mars 992 avec Basile II, en lui conférant des avantages douaniers, en lui assurant une protection efficace dans les ports orientaux, ne pouvait qu'accroître son trafic. Le doge Pierre II Orseolo (991-1009), l'un des meilleurs artisans de la grandeur vénitienne, a réussi, à la suite d'une expédition fameuse (1000), à affranchir la République du tribut qu'elle payait aux Slaves, en même temps qu'il a établi sa domination sur les ports d'Istrie et de Dalmatie, à Zara, à Spalato et à Raguse, autant d'étapes sur la route de l'Est. Enfin, profitant de la lassitude qui se manifeste dans les pays musulmans d'Orient à la fin du X^e siècle, Venise a pu entamer des négociations qui ont abouti à la concession de privilèges pour ses marchands à Alep, à Alexandrie, au Caire, à Damas, à Kairouan et à Palerme. Ainsi ont été jetées les bases de sa puissance commerciale : dès la fin du X^e siècle, elle semble destinée, par sa situation au débouché de la plaine du Pô et des cols alpins, à devenir l'in-

17. Sur cette question, l'ouvrage décisif est celui de Henri Pirenne, *Les villes du Moyen âge*, dont nous nous inspirerons le plus souvent dans les pages qui suivent. Cf. aussi A. Doren, *Untersuchungen zur Geschichte der Kaufmannsgilden im Mittelalter*, Leipzig, 1890; K. Hegel, *Städte und Gilden der indogermanischen Völker im Mittelalter*, Leipzig, 2 vol., 1891-1892; K. Schaube, *Handelsgeschichte der Römanischen Völker*, Munich, 1906. Pour l'industrie, voir l'ouvrage déjà cité de Boissonnade avec la bibliographie qui l'accompagne.

18. Cf. *supra*, p. 581-583.

termédiaire entre l'Allemagne et l'Italie d'un côté, l'Orient grec et musulman de l'autre[19]. Le mouvement du port atteint déjà d'énormes proportions. L'esprit d'initiative et le sens des affaires que les Vénitiens ont révélés au cours de leur expansion méthodiquement poursuivie sont autant de gages d'avenir : maîtres des marchés méditerranéens, ils feront sortir le commerce occidental de sa torpeur et serviront de trait d'union entre deux mondes isolés économiquement, politiquement, religieusement.

Dès le Xe siècle aussi, Venise, tout en intensifiant son trafic avec Byzance, a posé des jalons vers l'Ouest. Elle s'est créé d'abord des relations commerciales avec Pavie, puis, profitant de ses bons rapports avec Otton Ier, Otton II et Otton III, elle a étendu son influence économique sur toutes les villes de la plaine de Pô qui, au début du XIe siècle, naissent à l'industrie et dont elle exportera les produits au dehors[20]. En vertu des traités signés avec les empereurs germaniques, elle a le monopole du commerce avec toutes ces cités. Bientôt son rayonnement se propage au delà de la Lombardie : par les cols alpins, notamment par le Brenner, le Splügen et le Saint-Bernard, elle atteint l'Allemagne, la Gaule et l'Espagne, devançant les ports de la mer Tyrrhénienne qui, sans cesse sillonnée par les flottes musulmanes, reste interdite aux navigateurs[21]. Aussi le XIe siècle est-il pour la République le début de l'ère de splendeur qui s'ouvrira avec la première croisade, lorsque la création des États latins de Syrie et de Palestine assurera au commerce vénitien de nouveaux débouchés[22].

LE COMMERCE SCANDINAVE

Au moment où Venise jette les bases de sa puissance future, on observe également un réveil de l'activité économique au nord-ouest de l'Europe. La fixation des envahisseurs scandinaves en Normandie et en Angleterre a eu pour résultat de transformer ces hardis pirates en paisibles commerçants. Eux aussi ont subi l'attraction de l'Orient et, à travers la Russie, par Kiev et Novgorod, atteint Constantinople et Bagdad, mais c'est surtout le commerce de la mer du Nord et de la Baltique qui, interrompu par eux au IXe siècle, a été

19. Cf. Ch. Diehl, *Une république patricienne, Venise*, Paris, 1915, p. 19 et suiv.; Pirenne, *op. cit.*, p. 75-78; R. Heynen, *Zur Enstehung des Kapitalismus in Venedig*, Stuttgart, 1905, p. 65 et suiv.

20. Cf. *supra*, p. 257. Voir aussi : K. Schaube, *op. cit.*, p. 61; Pirenne, *op. cit.*, p. 79.

21. Diehl, *op. cit.*, p. 21; Pirenne, *op. cit.*, p. 84.

22. Diehl, *op. cit.*, p. 34. Dès 1100, une convention avec Godefroy de Bouillon stipule que les marchands vénitiens jouiront d'une franchise totale d'impôts à l'intérieur du royaume de Jérusalem et que dans toutes les villes ils recevront un emplacement pour un marché.

restauré par leurs soins. Grâce à eux, les ports installés à l'embouchure des fleuves de l'Europe centrale ou sur les estuaires anglais se rouvrent peu à peu au trafic; grâce à eux aussi, les Pays-Bas vont reprendre très rapidement conscience de leur vocation maritime[23].

RÉVEIL DE LA VIE MARITIME AUX PAYS-BAS

Les Pays-Bas ont été destinés au commerce par la nature. L'Escaut, la Meuse, le Rhin viennent y converger, ouvrant de larges voies de pénétration vers l'intérieur. Par ailleurs, la mer du Nord, resserrée entre les Iles Britanniques et le Continent, forme un couloir qu'utilise nécessairement la navigation qui unit les pays septentrionaux à ceux de l'Europe du Sud-Ouest, en même temps qu'elle est le lien naturel entre l'Angleterre et les États qui lui font face. Aussi, de tout temps, les ports de la côte flamande ont-ils eu une activité intense, interrompue seulement aux époques de cataclysme. A Quentovic et à Duurstede, détruits au milieu du IXe siècle, va succéder Bruges qui, dès le XIe, prélude à son magnifique avenir.

On connaît mal les circonstances qui ont présidé à ce renouveau commercial, mais des documents d'ordre divers signalent, dès le début du XIe siècle, l'existence de relations entre la Flandre d'un côté et, de l'autre, l'Angleterre, le Danemark, la Prusse, la Russie. De même, si l'on n'a guère de précisions sur les éléments de ce trafic, il est plus que vraisemblable que les ports flamands exportaient dès ce moment les fines étoffes de laine que l'on a toujours fabriquées dans l'arrière-pays[24].

A la fin du XIe siècle, la renaissance commerciale des Pays-Bas s'accentue notablement. La conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant crée de nouveaux débouchés. D'autre part, par suite du rayonnement du commerce vénitien, les marchands italiens vont arriver en Champagne où, au début du XIIe siècle, on les verra fréquenter en nombre les foires déjà célèbres[25]. Une soudure s'opérera entre les deux grands courants commerciaux nés à la fin du Xe siècle et leur conjonction va imprimer au trafic international une allure nouvelle.

CRÉATION DE NOUVEAUX MARCHÉS

Cette expansion commerciale, qui s'affirmera surtout au XIIe siècle, sera aussi une conséquence de l'expansion religieuse et

23. Pirenne, *op. cit.*, p. 84-87. Cf. aussi A. Bugge, *Die nordeuropaïschen Verkehrswege im früheren Mittelalter* dans *Vierteljahrschrift für Social und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 1906, p. 227 et suiv.
24. Pirenne, *op. cit.*, p. 87-90.
25. Pirenne, *op. cit.*, p. 84.

politique. Au moment où Venise s'assure le monopole des relations avec l'Orient byzantin et où la mer du Nord renaît à la vie, des marchés s'ouvrent un peu partout. La pression missionnaire vers le Nord-Est, qui commence avec le règne d'Otton le Grand[26], a pour résultat de faire entrer dans la chrétienté les peuples slaves échelonnés au delà de l'Elbe. Au Sud, l'Espagne, où s'organise la lutte contre la domination musulmane[27], attire les chevaliers occidentaux et noue des relations plus étroites avec les pays voisins, en attendant que la première croisade facilite la reprise du commerce méditerranéen. L'activité intense de la chrétienté a aussi sa part dans la renaissance économique : le pèlerinage devient, de plus en plus, au XI^e siècle, une des formes essentielles de la piété médiévale : sur les chemins qui conduisent à Rome et à Saint-Jacques de Compostelle, à Chartres et au Puy commence à circuler une multitude d'hommes animés du désir de se sanctifier par la pénitence[28]. Tout naturellement ces routes sillonnées par les pèlerins vont l'être aussi par les marchands qui trouvent leur compte dans ces manifestations de la foi. En outre, les communications deviennent plus sûres ; l'œuvre de police accomplie à l'intérieur des grands fiefs à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle profite à la fois à l'agriculture et au trafic qui, mieux protégé, s'intensifie du même coup.

ORGANISATION DU COMMERCE AU XI^e SIÈCLE

Ainsi se trouvent réunies toutes sortes de circonstances économiques, religieuses, politiques qui favorisent la renaissance commerciale ; mais, si celle-ci a pu produire des effets durables, cela tient aussi à ce qu'elle a bénéficié, dès l'origine, d'une merveilleuse organisation qui persistera jusqu'à la fin du moyen âge.

FORMATION DES ASSOCIATIONS MARCHANDES

La forme essentielle de cette organisation, c'est l'association marchande qui existe dès le début du XI^e siècle. De très bonne heure en effet, les commerçants, recrutés, comme les hôtes, parmi la population flottante en quête de moyens d'existence, ont senti la nécessité de se grouper. En se réunissant, ils couraient moins de dangers sur les routes encore peu sûres et pouvaient, en même temps, entreprendre de plus importantes transactions. Ainsi naquirent les associations primitives, composées d'aventuriers entreprenants qui ont mis en commun bénéfices et risques et qui, en unissant leurs efforts,

---

26. Cf. *supra*, p. 202 et suiv.
27. Cf. *supra*, p. 550 et suiv.
28. Cf. Emile Mâle, *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1922, p. 245 et suiv.

ont réussi à s'enrichir. Peu à peu, cet esprit d'aide mutuelle se développant, il s'est constitué de véritables caravanes, organisées par les « gildes » dans le Nord, par les « frairies » ou « compagnies » dans le Midi, qui, sous la conduite d'un chef, ont transporté les produits souvent fort loin de leur pays d'origine. On note par exemple à Londres, dès la fin du x^e siècle, la présence de marchands ainsi groupés venant de Cologne, de Dinant et de Rouen, un peu plus tard, en Espagne, celle de négociants originaires de l'est de la France. Au xi^e siècle, gildes et compagnies sont déjà prospères, non seulement en Flandre et dans l'Italie du Nord, mais en Normandie, en Picardie, dans la région de la Seine, dans les pays rhénans. Observées d'abord avec défiance, elles ont peu à peu forcé la sympathie parce qu'elles apportaient dans une région en proie à la disette les denrées de première nécessité qui manquaient, plus tard parce qu'en provoquant le retour à l'économie d'échange, elles ont été la source d'un bien-être général. Aussi personne n'a plus songé à entraver leur liberté, ni même à restreindre leurs bénéfices, et, leur action s'étendant progressivement, il en est résulté un large développement du commerce international[29].

LES GRANDES ROUTES COMMERCIALES

La physionomie que revêt le trafic est en corrélation étroite avec les circonstances qui l'ont fait naître. De Venise d'un côté, de Bruges de l'autre, partent des routes qui s'acheminent vers l'intérieur du continent. Derrière Venise, la Lombardie devient, au xi^e siècle, l'un des pays les plus actifs du monde occidental et à la richesse agricole s'ajoute bientôt une grande activité industrielle pour laquelle un commerce intense est le meilleur des stimulants. De plus, lorsque les Musulmans eurent été chassés de Provence, de Sardaigne, de Sicile, la mer Tyrrhénienne fut entraînée à son tour dans le mouvement d'expansion; après Venise, Gênes et Pise prennent conscience de leur vocation. Aussi la Lombardie devient-elle davantage encore une région de passage : Bergame, Vérone, Milan et la plupart des villes du bassin du Pô sont autant d'étapes nécessaires au débouché des monts. Au delà des Alpes, le Danube, le Rhin, le Rhône transportent à leur tour les produits venus d'Orient ou d'Italie; l'Allemagne centrale est touchée par le commerce vénitien.

Les choses se passent exactement de la même façon dans l'arrière-

29. Pirenne, *op. cit.*, p. 95 et suiv. Voir aussi, du même auteur, *Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, 1914, p. 258 et suiv.

pays de Bruges : la batellerie est active sur l'Escaut et sur la Meuse. De proche en proche, le commerce intérieur, succédant au commerce maritime, crée une série d'entrepôts dans les villes flamandes de Gand, d'Ypres, de Lille, de Tournai; plus au Sud, Cambrai et Valenciennes sur l'Escaut, Liége et Dinant sur la Meuse, Cologne et Mayence sur le Rhin sont également tributaires des ports flamands. Ainsi les voies qui partent de Bruges se rapprochent de celles que suivent les marchands vénitiens. Entre les unes et les autres, la jonction s'opérera, au XII^e siècle, en Champagne et cette rencontre assurera la prospérité des foires fameuses qui feront de Troyes, de Bar-sur-Aube, de Provins, de Lagny les marchés les plus fréquentés du monde médiéval.

Bruges et Venise ont été les deux pôles du commerce occidental au XI^e siècle. Les autres ports n'ont pas connu d'aussi brillantes destinées. Sur l'Océan, si Rouen prend quelque importance en raison des liens politiques qui unissent la Normandie avec l'Angleterre, Bordeaux ne s'éveillera que plus tard. Sur la Méditerranée, Narbonne est en irrémédiable décadence, Marseille ne concurrence pas encore Gênes, et c'est seulement après les croisades que la région méditerranéenne de la Gaule renouera les vieilles traditions d'autrefois. Grâce aux Scandinaves, la mer Baltique entretient une navigation plus active, tributaire dans une certaine mesure de Bruges et de la mer du Nord[30].

RENAISSANCE DE LA VIE URBAINE

Tout le long de ces voies, maritimes ou continentales, les villes ressuscitent à leur tour. Au fur et à mesure que le commerce prend plus d'extension, il utilise un personnel plus nombreux : à côté des marchands qui voyagent sans cesse, il exige, aux grands nœuds de communication, la présence d'une main-d'œuvre stable qui charge et décharge les marchandises, construit des bateaux, confectionne des chariots, et, comme il faut fournir à cette main-d'œuvre elle-même ce dont elle a besoin pour vivre, le groupement se complète par l'afflux indispensable de boulangers, de bouchers, de brasseurs, de tisserands. A tous les points où les marchandises quittent la voie d'eau pour emprunter celle de terre ou inversement, à ceux où elles viennent se concentrer comme à ceux d'où elles divergent, en un mot partout où s'accomplit un acte de la vie commerciale, il se constitue une agglomération d'ouvriers, de marchands, de banquiers dont l'importance

30. Pirenne, *op. cit.*, p. 83-84 et 89-92; cf. aussi : A. Schulte, *Geschichte der Handelbeziehungen zwischen Deutschland und Italien*, t. I.

varie avec celle du lieu[31]. Ces nécessités du commerce sont la source du développement urbain qui, par une coïncidence remarquable, se dessine tout le long des routes précédemment indiquées : c'est dans l'Italie du Nord et en Flandre qu'apparaissent les premières cités commerçantes, si différentes des villes fortifiées où la population trouvait un refuge à l'époque des invasions normandes ou hongroises[32].

La pénurie des textes ne permet pas de saisir les différents moments de cette évolution. Le plus souvent, l'agglomération marchande s'est créée en bordure de celle qui existait déjà : à Strasbourg et à Ratisbonne, elle apparaît à côté de la ville épiscopale, à Gand au pied du château. Tantôt elle est comprise dans l'enceinte de l'ancien bourg qui, comme à Marseille, s'élargit pour la circonstance, tantôt elle s'installe en dehors des murailles et constitue le faubourg ou le nouveau bourg (*forisburgus, novus burgus*) qui s'oppose à l'ancien (*vetus burgus*), ou encore le port (*portus*), situé au bord du fleuve, où l'on embarque et débarque les marchandises[33]. Bientôt ce faubourg dépassera le bourg en importance et usurpera son nom : ce sont ses habitants qu'à peu près partout vers 1080 on appelle les bourgeois (*burgenses*) par opposition aux *castellani* ou *castrenses* qui habitent l'ancienne ville fortifiée[34]. Il est lui-même entouré de murailles qui protègent ses richesses contre les agressions extérieures; il a son église et son marché; bref, il est devenu le véritable centre de la vie urbaine.

APPARITION DE L'INDUSTRIE

Ce qui achève de donner à ces faubourgs une activité intense, c'est l'apparition d'industries nouvelles qui naturellement se concentrent autour des lieux d'échange. L'industrie domaniale ne pouvait suffire aux besoins qui résultaient de l'enrichissement général. Une consommation plus développée exigeait une production plus abondante et une technique moins primitive. Aussi, dans les cités commerçantes de la Lombardie et des Flandres, l'industrie textile connaît-elle, dès le XI^e siècle, un réel essor : Lucques fabrique des étoffes et ses soies ont déjà une certaine réputation[35]; on manque de renseignements précis

31. M. Pirenne a fort bien montré que telle était bien l'origine des villes et réfuté l'opinion suivant laquelle il faudrait voir l'origine des agglomérations urbaines des X^e et XI^e siècles soit dans les marchés, soit dans les foires. Cf. notamment ses deux articles sur *L'origine des constitutions urbaines au Moyen âge* dans la *Revue historique*, t. LVII, 1895, p. 57 et suiv., et *Villes, marchés et marchands au Moyen âge* dans *ibid.*, t. LXVII, 1898, p. 59 et suiv., résumés dans *Les villes du Moyen âge*, p. 116 et suiv.

32. Cf. *supra*, p. 168-169.

33. Pirenne, *op. cit.*, p. 124-129.

34. Pirenne, *op. cit.*, p. 134-135.

35. Schaube, *op. cit.*, p. 61; Pirenne, *op. cit.*, p. 79; Boissonnade, *op. cit.*, p. 232.

pour les villes voisines, mais le fait que Milan employait, au XII^e siècle, soixante mille ouvriers pour le travail des laines fines, laisse supposer que les origines de cette industrie remontent plus haut[36]. Quant à la Flandre, dès la fin du X^e siècle, elle exportait du drap en Angleterre; au XII^e siècle, Douai, Gand et Ypres en déverseront sur tous les marchés européens[37]. Les industries d'alimentation se créent elles aussi un peu partout; la métallurgie est plus longue à s'éveiller et ne paraît avoir alimenté le commerce européen que sensiblement plus tard.

LE PATRICIAT URBAIN

De tels faits ne pouvaient manquer d'avoir des répercussions dans l'ordre social. « La naissance des villes, a écrit M. Henri Pirenne, marque le début d'une ère nouvelle dans l'histoire interne de l'Europe occidentale. La société n'avait comporté jusqu'alors que deux ordres actifs, le clergé et la noblesse. En prenant place à côté d'eux, la bourgeoisie la complète ou plutôt l'achève. Sa composition désormais ne changera plus jusqu'à la fin de l'ancien régime[38]. » De fait, le retour à l'économie d'échange a provoqué l'éclosion dans les villes d'une aristocratie marchande qui rapidement devint très riche. Dès le XI^e siècle, on voit apparaître, dans la Haute Italie aussi bien que dans les villes qui s'échelonnent le long de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin et du Danube, des *mercatores* qui pratiquent la banque en même temps que le commerce : ils ne tardent pas à devenir les « riches « (*divites*) ou les « notables » (*meliores*) dont les filles, grassement dotées, sont recherchées en mariage par les chevaliers, par ceux que l'on appelle dans les villes lombardes les *valvassores* par opposition à la haute féodalité des *capitanei* [39]. Ainsi se constitue un patriciat urbain, doté d'une réelle puissance, car il détient la fortune mobilière, les capitaux dont le rôle va devenir décisif dans le mécanisme même de la vie économique[40].

Or ce patriciat n'avait pas sa place dans l'organisation sociale issue du régime seigneurial qui ne supposait pas son existence. L'économie domaniale ne connaît que des artisans qu'elle confine dans une situation assez analogue à celle des paysans. Aussi les marchands du XI^e siècle, étrangers au domaine, venus du dehors, se trouvent-ils en marge de la société; ils n'ont pas de condition légale et ne vivent qu'en

36. Boissonnade, *op. cit.*, p. 230.
37. Pirenne, *op. cit.*, p. 136-139.
38. Pirenne, *op. cit.*, p. 186.
39. Cf. *supra*, p. 257-258.
40. Sur les origines du capitalisme, voir l'article de Pirenne, cité à la note 29. Cf. aussi du même auteur *L'origine des constitutions urbaines au Moyen âge* dans la *Revue historique*, t. LVII, p. 57 et suiv.

vertu d'un état de fait. Les seigneurs, s'ils respectent leur liberté personnelle, ne la reconnaissent pas en droit et s'ingénient à grever leurs transactions par des droits oppressifs, péages et tonlieux qui paralysent le travail, amendes et redevances de toutes sortes qui finissent par devenir très onéreuses. De là des rancunes et des inimitiés qui iront toujours en s'accroissant et provoqueront, en fin de compte, une véritable révolution. Forts des moyens matériels dont ils disposent, forts aussi du concours des artisans et des manœuvres de tout ordre, dont les revendications sont solidaires des leurs, les marchands vont, pour défendre leurs intérêts matériels et leur liberté, chercher à conquérir dans la société la place qui leur est refusée, ce qui ne sera possible que le jour où le faubourg suburbain, le *suburbium*, se sera affranchi du *burgus*, centre de la puissance seigneuriale et aura acquis, avec son indépendance, un gouvernement autonome, affranchi de l'autorité du châtelain et de l'évêque. Les puissantes associations destinées à protéger les intérêts économiques et doublées le plus souvent de confréries religieuses, gildes marchandes ou corporations industrielles, donneront l'impulsion et coordonneront les efforts. En un mot, la renaissance urbaine, conséquence du retour à l'économie d'échange, aura à son tour pour corollaire indispensable l'émancipation des villes dont l'entrée en scène va changer la physionomie de la société occidentale.

LE MOUVEMENT D'ÉMANCIPATION URBAINE

Étant donné cette filiation qui relie les faits économiques et sociaux, il était fatal que le mouvement d'émancipation urbaine commençât aux deux pôles du commerce, dans l'Italie du Nord et dans les Flandres. Et c'est ce qui arriva en effet.

DANS L'ITALIE DU NORD

Pour l'Italie du Nord, le détail des événements est assez mal connu. On sait cependant que, avant 1032, Venise, dont le gouvernement avait été jusque-là monarchique, secoua l'autorité du doge souverain en défendant à celui-ci de s'associer, dès son avènement, un successeur de son choix; le patriciat recouvrait ainsi son droit d'élection tombé en désuétude et deux de ses membres devaient désormais contrôler le pouvoir exécutif[41]. Au même moment, c'est-à-dire pendant la première moitié du XI^e siècle, Brescia, Crémone, Milan cherchent également à s'affranchir de la tyrannie de l'évêque ou de la haute féodalité, mais le succès ne couronna pas toujours l'effort des marchands alliés

41. Diehl, *op. cit.*, p. 83-84.

aux *valvassores*[42], et c'est seulement à la fin du siècle que les villes lombardes parviendront à conquérir leur indépendance. A cette date, le patriciat urbain trouvera un secours inattendu chez les Patares, qui, recrutés parmi le bas clergé et le menu peuple, animés d'un idéal moral supérieur et d'un ardent désir de faire revivre dans l'Église la pureté traditionnelle, se dresseront eux aussi contre un épiscopat simoniaque et corrompu. Cette alliance a produit les plus heureux effets: en 1068, Lucques a une cour communale qui administre la cité; à Milan, les consuls ne sont nommés pour la première fois dans les textes qu'en 1107, mais il apparaît clairement que dès 1067 la ville était affranchie de l'autorité archiépiscopale; Plaisance devient libre en 1090; Crémone et Lodi le sont en 1095; bientôt ce sera le tour de Vicence, de Bologne, de Pavie, de Gênes. De Lombardie, le mouvement gagnera la Provence et le Languedoc; l'existence de consuls est signalée à Marseille en 1128, puis viendra le tour d'Arles, de Nîmes, de Montpellier et des autres villes du littoral méditerranéen[43].

EN FLANDRE ET DANS LE NORD DE LA FRANCE

En même temps qu'en Italie, les villes s'émancipent en Flandre et dans le nord de la France. La première commune, pour employer le terme usité dans cette région, est celle de Cambrai dont l'histoire est particulièrement typique. Cambrai au XI^e siècle, appartenait à l'évêque, mais, tout autour du château, s'était formé un faubourg où rapidement le commerce était devenu très actif. En 1077, la population, qui vivait en mauvais termes avec Gérard II, profita de ce que ce prélat était parti en Allemagne où il était allé recevoir l'investiture des mains de Henri IV, pour s'insurger. Le mouvement était dirigé par les riches marchands; la masse des artisans marchait avec entrain à leur suite et même le clergé s'était laissé entraîner, Gérard étant accusé de simonie. On s'empara des portes de la ville, on proclama la commune (*communio*) et on s'organisa en vue du retour de l'évêque. A cette fin, les bourgeois formèrent une association jurée qui, partout ailleurs, sera aussi la cellule d'où sortira le régime communal. D'ailleurs cette organisation improvisée ne peut se maintenir et l'évêque, à son retour, détruisit la commune, mais l'élan était donné : entre 1080 et 1120, beaucoup de cités du nord de la France, comme Saint-Quentin, Beauvais, Arras, Noyon,

42. Cf. *supra*, p. 257-258.
43. E. Mayer, *Italienische Verfassungsgeschichte*, t. II, Leipzig, 1909. Cf. aussi : Pirenne, *op. cit.*, p. 153-156 et le chapitre de C W. Prévité-Orton dans la *Cambridge medieval history*, t. V. p. 208-241.

Valenciennes, Laon, Amiens, Corbie, Soissons, Bruges, Lille, Saint-Omer, réussissent à s'affranchir et à créer chez elles une administration autonome[44]. Partout le mouvement est en relation avec l'organisation économique : à Beauvais, par exemple, c'est la corporation des teinturiers qui prend l'initiative; sous ses auspices se constitue, comme à Cambrai, une association jurée que l'évêque Anseau reconnaît d'abord, qu'il désavoue ensuite, mais qui passe outre à ses défenses et reste le pivot de l'organisation communale[45]. En général, la création d'une commune a pour point de départ une insurrection qui s'accompagne de toutes sortes de violences. A Laon, les bourgeois profitent, comme ceux de Cambrai, de l'absence de leur évêque, Gaudri, un singulier personnage qui guerroye plus souvent qu'il n'officie et ne recule pas devant le meurtre de ses ennemis, pour créer une commune avec laquelle Gaudri entre en lutte à son retour; les artisans s'insurgent alors contre le prélat honni et détesté, ferment leurs boutiques, assaillent le palais épiscopal, dénichent Gaudri dans sa cave, blotti au fond d'un tonneau, le mettent à mort et livrent son cadavre aux pires outrages, puis incendient les maisons des clercs et des chevaliers[46]. Toutes les communes ne sont pas nées dans de pareils flots de sang; la révolution s'est parfois opérée pacifiquement, mais quel qu'ait été son caractère, le résultat a toujours été le même : les villes, ainsi émancipées, se sont affranchies de leur seigneur[47].

LES LIBERTÉS URBAINES

Ce qui caractérise avant tout la commune, c'est la liberté. *Dic Stadtluft macht frei*, l'air de la ville rend libre, dit le proverbe allemand si souvent cité. Toute servitude a en effet disparu. « La liberté, suivant les fortes expressions de M. Pirenne, était autrefois le monopole de la noblesse; l'homme du peuple n'en jouissait qu'à titre exceptionnel. Par les villes, elle reprend sa place dans la société comme un attribut naturel du citoyen. Il suffit désormais de résider à demeure sur le sol urbain pour l'acquérir. La liberté, dont au début les marchands avaient seuls joui *en fait*, est maintenant *en droit* le lien commun de tous les bourgeois[48] ».

Les personnes ne sont pas seules à jouir de cette liberté. On a remarqué avec non moins de raison qu'elle s'étendait également au

---

44. Pour la chronologie du mouvement, cf. *supra*, p. 524.
45. Cf. Labande, *Histoire de Beauvais*.
46. Voir le récit de Guibert de Nogent.
47. Pirenne, *op. cit.*, p. 156-158. Cf. aussi les différents ouvrages indiqués, p. 524, n. 2
48. Pirenne, *op. cit.*, p. 170.

sol : la ville, au XII^e siècle, va se couvrir de maisons et ces maisons, exemptes des droits seigneuriaux, deviendront autant d'alleux. De même aussi, l'affranchissement des villes entraîne la suppression des droits seigneuriaux, notamment des redevances fiscales comme les tonlieux qui grevaient si lourdement la circulation des marchandises. Sans doute, par la suite, la crise financière qui affectera la plupart des villes émancipées amènera l'établissement de taxes impopulaires, mais, pour le moment, il n'en est pas question : la liberté du commerce, s'ajoutant à celle des personnes et à celle des terres, reste un des grands bienfaits apportés par les premières révolutions communales[49].

Aussi bien, ce mouvement urbain, né du réveil économique, provoquera dans le domaine commercial et industriel de nouveaux progrès qui s'affirmeront au cours du XII^e siècle, époque à laquelle vont s'épanouir les institutions municipales qui imprimeront à la société médiévale une physionomie nouvelle; richesse mobilière, liberté et indépendance politique vont assurer aux villes dans le monde occidental une place importante à laquelle elles n'avaient jusque-là osé prétendre.

49. Cf. Pirenne, *op. cit.*, p. 171 et suiv.

CHAPITRE III

La Renaissance intellectuelle et artistique

I. — Le réveil religieux[1].

LE RAYONNEMENT DE L'ORDRE CLUNISIEN

L'amélioration des conditions de la vie matérielle, résultant du retour à l'économie d'échange, s'accompagne, au XI^e^ siècle, de progrès non moins décisifs dans le domaine de l'esprit. Avec la renaissance du commerce et de l'industrie coïncide une renaissance intellectuelle et artistique. Celle-ci a sa source dans le réveil religieux qui se dessine dès la fin du X^e^ siècle et dont la première manifestation a été l'extraordinaire diffusion de l'ordre clunisien.

Si l'on a parfois exagéré l'influence de la célèbre congrégation à l'intérieur de l'Église, et s'il paraît abusif de lui attribuer l'initiative de la Réforme grégorienne[2], on ne saurait, en revanche, contester sa large contribution à l'œuvre civilisatrice du XI^e^ siècle. C'est à cette époque qu'elle atteint sa plus grande extension. Les successeurs de saint Odon, mort en 942, ont poursuivi sa tâche avec la même fidélité à l'idéal bénédictin, avec la même intelligence créatrice, avec la même ténacité toujours féconde[3]. Sauf Aimar, qui n'a fait que passer (942-948) et qui a dû surtout se préoccuper d'accroître le temporel du monastère, tous ont pris place parmi les saints de l'Église, après avoir, de leur vivant, frappé l'imagination de leurs contemporains par l'immensité de leur effort. Dotés d'une exceptionnelle longévité et d'une activité qui dépasse les limites ordinairement assignées à la nature

---

1. On trouvera un bon exposé d'ensemble dans Gustav Schnürer, *Kirche und Kultur im Mittelalter*, t. II, Paderborn, 1929. Pour le mouvement monastique, voir les ouvrages cités p. 118 n. 28, auxquels on ajoutera : Dom Ursmer Berlière, *Les origines de Cîteaux* dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I, 1900, p. 448-471 et t. II, 1901, p. 253-290; E. Vacandard, *Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, Paris, 1895, 2 vol. Pour l'Eglise séculière et les écoles, cf. surtout : Léon Maître, *Les écoles épiscopales et monastiques en Occident avant les Universités*, 2^e^ édit., Paris, 1924; J.-A. Clerval, *Les écoles de Chartres au Moyen âge*, Paris, 1895.

2. Cf. A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. I., p. 39 et suiv.

3. Sur les origines et les débuts de Cluny, cf. *supra*, p. 124-128.

humaine, ils ont été sans cesse par voies et par chemins, multipliant partout les filiales, entraînant par leur irrésistible éloquence les âmes les plus revêches à la grâce monastique, sachant à l'occasion user des séductions de la diplomatie qu'ils n'ont jamais dédaignées. Maïeul (948-994) a intéressé à la réalisation du programme clunisien les souverains de l'Europe occidentale, notamment les rois capétiens Hugue et Robert. Après lui, Odilon (994-1049) se montre non moins habile à exploiter, dans l'intérêt de la congrégation, le crédit dont il jouit auprès des papes et des princes temporels. Sous le gouvernement de ce petit homme chétif, maigre et pâle, tout à la fois autoritaire et miséricordieux, de cet ascète à l'intelligence souple et variée, la réforme clunisienne s'insinue à Saint-Denis et à Saint-Germain-des-Prés, conquiert définitivement la Bourgogne, l'Auvergne et l'Italie du Sud, pénètre en Espagne et en Hongrie, tandis qu'un auxiliaire d'Odilon, le célèbre Guillaume de Saint-Bénigne, l'introduit en Normandie à Fécamp, à Saint-Ouen de Rouen et au Mont Saint-Michel, en Lorraine à Saint-Epvre et à Saint-Arnoul, en Italie à Saint-Apollinaire de Ravenne, à Saint-Ambroise de Milan et à Fructuaria. Au milieu du XI^e siècle, seules l'Allemagne et l'ancienne Lotharingie résistent à l'emprise clunisienne; la réforme pénètre pourtant dans leurs monastères, grâce à Richard de Saint-Vannes et à ses disciples, Poppon de Stavelot et Leduin d'Arras qui ont continué, indépendamment de Cluny, les traditions de Gérard de Brogne et de Jean de Gorze[4]. Flandre, Lorraine et Allemagne finiront cependant par subir elles aussi l'action clunisienne sous le successeur d'Odilon, saint Hugue (1049-1109). Ce seigneur bourguignon, élu abbé de Cluny à l'âge de vingt-cinq ans, était le parrain de Henri IV et il ne ménagea pas à son filleul, au cours de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire, un appui qui ne fut peut-être pas entièrement désintéressé[5]. En tout cas, c'est entre 1070 et 1087 que la discipline clunisienne s'est implantée à Hirschau, grâce à l'abbé Guillaume, qui fit rédiger par Ulrich, prieur de l'abbaye de Grüningen, filiale de Cluny, un résumé des *Consuetudines Cluniacenses*. D'Hirschau la règle se répandit dans la plupart des abbayes de Souabe, de Franconie et même au delà; elle s'implanta en même temps dans les abbayes

4. Il n'existe pas encore de biographies satisfaisantes de saint Maïeul et de saint Odilon Sur leur rôle, voir : Sackur, *Die Cluniacenser*, t. I, et aussi : Ch. Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 303 et suiv. On trouvera une excellente analyse de l'œuvre de Richard de Saint-Vannes dans E. Sabbe, *Notes sur la réforme de Richard de Saint-Vannes dans les Pays-Bas* dans *Revue belge de philosophie et d'histoire*, t. VII, 1928, p. 551-570.

5. Sur son rôle à Canossa, cf. *supra*, p. 402-403.

flamandes et lorraines, telles que Anchin, Saint-Martin de Tournai, Saint-Jacques et Saint-Laurent de Liége, qui avaient jusque-là résisté [6]. Ainsi, au début du XII[e] siècle, presque tous les monastères de l'Europe occidentale avaient adopté les coutumes clunisiennes.

CLUNY ET LE TRAVAIL INTELLECTUEL

Celles-ci, telles qu'elles sont codifiées dans la règle rédigée au temps de saint Maïeul, s'inspirent très directement de la tradition bénédictine qu'elles modifient cependant sur certains points. La grande nouveauté apportée par Cluny, c'est la prédominance accordée au travail intellectuel par rapport au travail manuel. « Le travail des mains fait pour gagner sa vie, tel que labourer, semer, moissonner, défricher la forêt, écrira bientôt Rupert de Deutz, c'est une simple permission ou un conseil de tolérance [7]. » Sans être aussi précis, Abbon de Fleury, dès le début du XI[e] siècle, considère que le moyen le plus efficace pour le moine de combattre le vice et de progresser dans la vertu, c'est l'étude des lettres, et il impose à ses disciples, comme une des plus essentielles parmi leurs obligations, la transcription des manuscrits. Dès lors, la science sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de scruter les mystères de l'Écriture ou de découvrir les procédés les plus perfectionnés de la construction, apparaît comme le but primordial que doit poursuivre le moine clunisien [8]. Dès l'époque de Bernon, Cluny avait une école dont saint Odon assuma la direction avant de devenir abbé et qui, plus tard, acquit une réputation universelle. Au lendemain de sa fondation, l'abbaye eut également une bibliothèque qui, au milieu du XI[e] siècle, comptait déjà un nombre imposant de manuscrits précieux ornés de miniatures et où étaient réunies toutes les grandes œuvres de la patristique. Peu à peu, les écrivains profanes, admis de bonne heure dans les cloîtres lorrains qui rivalisèrent d'ardeur pour l'étude avec les monastères clunisiens, mais flétris par Odilon comme venimeux, pénétrèrent sur les rayons à côté des auteurs sacrés et Virgile, Ovide, Juvénal prirent place auprès de saint Grégoire et des autres Pères. Les filiales obéirent naturellement à l'impulsion qu'elles recevaient de l'abbaye mère. A Dijon, Guillaume de Saint-Bénigne créa un centre d'études où vinrent des Italiens et même des Orientaux; Saint-Benoît-sur-Loire connut aussi, avec

6. Pour la réforme de Hirschau et des abbayes allemandes, voir : Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 865 et suiv.; Louis Reynaud, *Les origines de l'influence française en Allemagne*, Paris, 1913, p. 198-201. Pour les abbayes lorraines, cf. E. Sabbe, *article cité*, p. 562-564.

7. Rupert de Deutz, *Super quaedam capitula*, III, 3.

8. U. Berlière, *L'ascèse bénédictine*, p. 250-254.

Abbon, son heure de célébrité et, à la fin du XIe siècle, on accourra en foule au Bec pour recueillir l'enseignement, universellement réputé, de saint Anselme. Partout ailleurs, en France, en Allemagne, en Italie, les monastères rattachés à Cluny entretiennent entre eux une pieuse émulation pour l'étude : la science et l'art leur devront beaucoup[9].

LE MOUVEMENT ÉRÉMITIQUE

L'ordre clunisien s'est heurté cependant à quelques résistances. On lui a reproché tout à la fois une excessive centralisation et un luxe démesuré. Le premier grief explique l'opposition, déjà signalée, des abbayes flamandes, lorraines et germaniques qui ont préféré l'organisation moins rigide adoptée par les réformateurs de Saint-Vannes. Le second est celui des âmes éprises d'un idéal ascétique que Cluny ne pouvait satisfaire. Lorsqu'en 1063 saint Pierre Damien vint à Cluny, comme légat pontifical, il se plaignit de la nourriture qu'il trouva trop abondante et conseilla aux moines de se restreindre davantage, mais on lui rétorqua que d'excessives privations étaient incompatibles avec un travail intellectuel intense[10]. Ainsi s'affrontaient les deux conceptions possibles de la vie monastique. Celle de Pierre Damien était celle des ermites, très nombreux en Italie au XIe siècle. A la suite de saint Nil, dont le prestige a été très grand au temps d'Otton III[11], il y a eu un vaste mouvement vers les solitudes où l'on cherchait à gagner le ciel en exposant son corps aux tourments du froid et de la faim. Un contemporain de saint Nil, saint Romuald, gentilhomme des environs de Ravenne, a réuni en un ordre, celui des Camaldules, les ermites de Camaldoli et les cénobites du Val de Castro. Quelques années plus tard, en 1038, Jean Gualbert ouvre, aux environs de Florence, le monastère de Vallombreuse, où l'on pratique également le plus rigoureux ascétisme[12]. Même en France, terre d'élection de Cluny, des ordres érémitiques naissent aussi; celui de Grandmont pour les hommes (1074) et celui de Fontevrault pour les femmes (1101). C'est enfin en 1084 que saint Bruno fonde l'ordre de la Grande Chartreuse et, en 1098, que Robert de Molesme crée celui de Citeaux qui incarne, à la fin du XIe siècle et au début du XIIe, la tendance opposée à Cluny[13].

---

9. Sur les écoles clunisiennes, voir surtout Sackur, *op. cit.*, t. II, p. 328 et suiv.
10. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 183-185.
11. Cf. *supra*, p. 220 et suiv.
12. On a une vie de Romuald par saint Pierre Damien (*Patr. lat.*, t. CXLV, col. 953 et suiv.). Sur Jean Gualbert, cf. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, t. I, Berlin, 1896, p. 163 et suiv.
13. A. Fliche, *Le règne de Philippe Ier*, p. 469-471.

CITEAUX

En 1075, Robert, jeune gentilhomme champenois, avait réuni à Molesme quelques compagnons décidés à pratiquer dans son intégrité la règle de saint Benoît, mais bientôt la discipline fut jugée trop rude et on la tempéra, comme ailleurs, en diminuant la part du travail manuel. Toutefois, plusieurs moines, dont Robert, protestèrent contre ces adoucissements et obtinrent du légat pontifical, Hugue de Lyon, l'autorisation de chercher une nouvelle retraite au milieu de la forêt qui s'étendait au sud de Dijon, à Citeaux où ils se fixèrent le 21 mars 1098. Robert dut cependant réintégrer Molesme dont il était abbé. Il fut remplacé comme abbé de Citeaux par Albéric (1099-1109), auquel succéda Étienne Harding qui rédigea la *charta caritatis*, approuvée ensuite par Calixte II (1119). A cette date, Citeaux avait déjà quatre filiales à La Ferté (1113), Pontigny (1114), Clairvaux (1115), Morimond (1115)[14].

La règle cistercienne est très différente de celle de Cluny. Elle peut se résumer en deux mots : pauvreté et mortification. Les monastères doivent être fondés loin des villes, de préférence au milieu des forêts qu'il faudra défricher; la nourriture se composera uniquement de légumes et d'eau, le vêtement d'une tunique flottante surmontée par un capuchon; les moines coucheront tout habillés dans un dortoir commun, sur une paillasse munie d'un oreiller également en paille. C'est ainsi que Citeaux entend revenir à la pure observance bénédictine. Un tel régime convenait mieux au travail manuel qui est remis en honneur qu'à la culture intellectuelle, réduite, au contraire, à la seule lecture de la Bible et des Pères; les études profanes ne pouvant en effet concourir à la formation spirituelle du moine[15]. Plus tard, cette exclusive sera moins rigoureuse, mais au début, les disciples de Robert de Molesme affichent à l'égard des choses de l'esprit un dédain, une répugnance même qui contrastent violemment avec l'idéal clunisien. Pour saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui incarne à partir de 1114 le mouvement cistercien, le moine ne doit avoir d'autre but que de s'abîmer dans la contemplation de Dieu ; en macérant son corps il pourra faire jaillir les visions de l'âme[16].

---

14. Sur les origines de Citeaux, voir : Janauschek, *Origines cistercienses*, t. I, *praefatio*, et surtout l'article cité de Dom Berlière dans *Rev. hist. eccl.*, t. I, p. 448-471 et t. II, p. 253-290.

15. Berlière, *article cité* dans *Rev. hist. eccl.*, t. II, p. 271-279. Cf. aussi D'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, 1858, p. 63 et suiv;

16. Vacandard, *op. cit.*, t. I, p. 133 et suiv.

CITEAUX ET LA CIVILISATION MÉDIÉVALE

Une telle conception de la vie monastique pouvait être dangereuse pour la civilisation. Il n'en fut rien cependant. Tout d'abord, la vogue dont ont joui les ordres cénobitiques à la fin du XI^e^ et au début du XII^e^ siècle, n'a pas tari les sources du recrutement clunisien et, si la luxueuse richesse de la grande abbaye bourguignonne et de certaines de ses filiales a suscité, à cette époque, les plus acerbes critiques, ces critiques ont fait sentir la nécessité d'une réforme à laquelle reste attaché le nom de Pierre le Vénérable, abbé de 1122 à 1156, digne successeur de saint Odon, de saint Maïeul, de saint Odilon et de saint Hugue[17]. D'autre part, l'ordre cistercien apportera, lui aussi, une contribution à cette civilisation qu'il affecte de mépriser. Il sera obligé de construire des églises et, si celles-ci ne ressemblent en rien aux basiliques clunisiennes, si elles sont dépouillées de toute ornementation sculpturale ou picturale et si le mobilier y est réduit à sa plus simple expression, elles ont malgré tout engendré, avec leurs lignes sévères et nues, une forme grandiose d'art chrétien[18]. En outre, la piété cistercienne se traduira par un mysticisme qui produira des œuvres d'une haute portée littéraire comme les commentaires de saint Bernard sur le Cantique des Cantiques.

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE SÉCULIÈRE

De l'Église régulière la renaissance religieuse a gagné l'Église séculière. Celle-ci a été plus longue à s'affranchir des habitudes païennes qu'elle avait contractées pendant la crise consécutive à la chute de l'Empire carolingien. Sans doute, dès le X^e^ siècle, il y a eu çà et là quelques pieux évêques, animés d'un zèle ardent pour le bien des âmes, mais leur action n'a donné que peu de fruits[19]. Leur nombre s'accroît à l'époque de Henri II en Allemagne et de Robert le Pieux en France. Toutefois, c'est seulement après la Réforme grégorienne que l'on pourra constater des résultats tangibles. Ceux-ci s'affirmeront surtout dans la période qui suit le concordat de Worms (1122) et le grand concile de Latran (1123) ; mais, dès la fin du XI^e^ siècle, les évêques féodaux, simoniaques et nicolaïtes, tant de fois condamnés par les synodes, font place à de vrais pasteurs dont Yves de Chartres est le type le plus accompli. Les promotions *per saltum* ayant été inter-

17. Berlière, *article cité* dans *Rev. hist. eccl.*, t. II, p. 254-257.
18. Il ne reste malheureusement rien de Cîteaux, mais la filiale de Pontigny a conservé une église tout à fait caractéristique des idées cisterciennes en matière d'art.
19. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 60 et suiv.

dites par les synodes, l'on ne parvient à l'épiscopat qu'après avoir atteint l'âge de trente ou trente-cinq ans et franchi les degrés successifs de la cléricature. D'ailleurs les élections passent de plus en plus aux mains des chanoines. Or, ceux-ci, dans beaucoup de diocèses, se sont régularisés suivant la règle de saint Augustin qui, pratiquée dès le milieu du XI^e siècle par certains chapitres, s'est généralisée non seulement en France, mais en Allemagne et même en Angleterre. La discipline ne pouvait que gagner à la diffusion de cette règle qui comportait, avec la vie en commun, les vœux de pauvreté et d'obéissance. De plus, au début du XII^e siècle, des liens s'établissent entre ces diverses communautés qui s'installent même en dehors des églises cathédrales : Saint-Victor à Paris, Arrouez en Artois, Halberstadt en Allemagne, deviennent les centres de petites congrégations de chanoines, en attendant la fondation par saint Norbert du grand Ordre de Prémontré que consacrera une bulle d'Honorius II[20].

LES ÉCOLES ÉPISCOPALES

La civilisation ne pouvait que gagner à la réorganisation des diocèses et au développement de la piété qui en a été la conséquence. L'étude n'est-elle pas une des formes les plus essentielles de la vie religieuse et un sûr moyen d'atteindre Dieu ? Aussi, même avant la Réforme grégorienne, les évêques qui résistent à l'emprise du siècle ont-ils eu pour souci primordial de créer et de développer des écoles à l'ombre de leurs cathédrales ; pour eux, la science est inséparable de la piété.

La France a été particulièrement bien partagée à cet égard. Malgré les dommages causés par les invasions normandes et hongroises, certaines écoles carolingiennes ont survécu, notamment celle de Reims qui, malgré les luttes dont le siège archiépiscopal a été l'enjeu au X^e siècle, a connu, à la fin de cette période troublée, un incomparable éclat, grâce à Gerbert (le futur pape Silvestre II) qui y enseigna à partir de 972[21]. Après Gerbert, l'école de Reims fut assez vite éclipsée par celle de Chartres qui, déjà vivante au X^e siècle, reçut, au début du XI^e, l'impulsion décisive d'un élève de Gerbert, Fulbert, d'abord écolâtre, puis évêque de 1006 à 1028. Fulbert « que presque tous les hommes instruits de ce siècle ont eu pour maître »[22], a été, en effet, un vrai maître qui, tant par son encyclopédique savoir que par son

---

20. Sur la réforme épiscopale, voir : Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'Église de France*, p. 513 et suiv. Pour les chanoines réguliers, cf. Bernard Monod, *Essai sur les rapports de Pascal II et de Philippe I^er*, p. 122 et suiv.; A. Fliche, *Le règne de Philippe I^er*, p. 451-458.
21. Pfister, *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, p. 16 et suiv.
22. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, III, 7.

extrême bonté, alliée à beaucoup de modestie, exerça un réel ascendant sur sa famille spirituelle. Grâce aux disciples qu'il a formés, l'école de Chartres sera, pendant tout le XI^e siècle, l'une des plus fréquentées, sinon la plus fréquentée de la chrétienté occidentale; au temps du roi Philippe I^er, elle aura un nouveau Fulbert avec Yves, lui aussi successivement écolâtre, puis évêque (1092-1115) qui, tout en étant constamment mêlé aux grandes affaires religieuses et politiques de son temps, saura trouver les loisirs nécessaires pour diriger par lui-même le mouvement d'études et pour composer de remarquables traités canoniques et liturgiques[23]. Au milieu du XII^e siècle, l'école de Chartres sera, à son tour, distancée par celle de Paris où Guillaume de Champeaux, formé à Chartres, enseigne dès 1103. Les écoles de Tournai, Laon, Orléans, Angers, Poitiers, Lyon, ont également attiré un bon nombre d'élèves; bref, dès le milieu du XI^e siècle, la France a retrouvé sa vitalité intellectuelle[24].

En Allemagne, on observe également une renaissance religieuse et intellectuelle à laquelle les empereurs saxons n'ont pas été étrangers. Otton III, en particulier, a ressuscité l'école du Palais, et, en 997, invité Gerbert à venir y enseigner, mais le passage de celui qui allait devenir le pape Silvestre II ne fut que de courte durée et le mouvement intellectuel, dont la cour d'Aix-la-Chapelle a été un moment le théâtre, resta tout à fait éphémère. Dans le royaume de Germanie, le seul centre d'études qui puisse rivaliser avec Chartres est celui de Liége, déjà illustré au X^e siècle par Rathier et vraiment organisé par l'évêque Notger (972-1008) : non seulement la cathédrale eut son école, mais plusieurs collégiales furent également pourvues et l'enseignement fut distribué aux laïques comme aux clercs. Notger fut continué par Wason, écolâtre avant d'être évêque, auquel succéda Adelman qui a laissé un nom dans la science médiévale. Les églises de Cologne, Trèves, Mayence, Strasbourg, Hildesheim, Magdebourg, Ratisbonne ont aussi des écoles épiscopales qui n'eurent pas le renom de celle de Liége ni des écoles monastiques de Saint-Gall, de Reichenau et de Fulda où, bien avant l'introduction en Allemagne de la Réforme clunisienne, la civilisation a connu le plus brillant essor[25].

---

23. Sur l'école de Chartres, voir : Ch. Pfister, *De Fulberti, Carnotensis episcopi vita et operibus*, Paris, 1885, et A. Clerval, *Les écoles de Chartres au Moyen âge (du V^e au XVI^e siècle)*, p. 30 et suiv.

24. Cf. Léon Maître, *op. cit.*

25. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 324-329; G. Kurth, *Notger de Liége et la civilisation au X^e siècle*, Paris, 1905, p. 251 et suiv.

L'ENSEIGNEMENT

Ces diverses écoles, monastiques ou épiscopales, françaises ou allemandes, ont un programme d'études qui ne varie guère de l'une à l'autre. Partout, on continue à enseigner, comme au temps de Charlemagne et suivant les méthodes traditionnelles, le *trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique, la dialectique, et le *quadrivium* constitué par l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique[26]. Toutefois, suivant le tempérament personnel de l'écolâtre, on approfondit plus ou moins tel ou tel de ces arts et ainsi s'établit une spécialisation relative qui explique pourquoi les étrangers ont afflué successivement vers l'une ou l'autre école. A Reims, avec Gerbert, la rhétorique a été fort en honneur et les auteurs anciens, notamment les poètes et les orateurs, ont été commentés, lus et imités avec l'intention évidente d'entraîner les jeunes gens à l'exercice de la parole; l'étude des sciences y a été poussée davantage encore, en particulier celle de l'astronomie suivant la méthode expérimentale[27]. A Chartres, le *trivium* l'emporte au contraire sur le *quadrivium*, et dans le *trivium* la dialectique est surtout cultivée : nulle école n'a produit autant de philosophes nourris d'Aristote plus encore de Platon que Fulbert déclarait « supérieur à tous les autres penseurs de l'antiquité » et aussi de saint Denis l'Aréopagite, de saint Augustin, de Jean Scot Erigène[28]. Il y a eu ainsi, dès le XI^e^ siècle, une sorte de régionalisme intellectuel qui n'a pas été sans influence sur le développement de la pensée médiévale. Des centres tels que Chartres ont eu une extraordinaire faculté de diffusion; on y est accouru de tous les points de l'Europe occidentale; en outre, les théologiens et les philosophes qui y ont été formés, comme Guillaume de Champeaux et Thierry, ont ensuite professé ailleurs et fait rayonner l'influence française. Celle-ci s'affirme dès la fin du XI^e^ siècle : l'Anglais Adélard de Bath, les Italiens Lanfranc et Anselme, les Allemands Otloh de Saint-Emmeran et Manegold de Lautenbach l'ont subie et ardemment propagée dans leurs pays respectifs[29].

LES CONTROVERSES DOCTRINALES

La renaissance des écoles monastiques et épiscopales, qui accompagne le réveil religieux, explique pour une large part le renou-

---

26. Cf. Appuhn, *Das trivium und quadrivium in Theorie und Praxis*, Erlangen, 1900; Clerval, *op. cit.*; Willmann, *Didaktik als Bildungslehre*, t. I, *Die geschichtlichen Tyen des Bildungswesens*, 3^e^ édit. Brunswick, 1903.

27. Pfister, *op. cit.*, p. 19-31.

28. Clerval, *op. cit.*, p. 116 et suiv.

29. Sur l'influence de la pensée française dans l'Europe occidentale au XI^e^ siècle, voir surtout : De Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, t. I, p. 62-64.

veau de vitalité intellectuelle qui caractérise le XIe siècle. Le goût de l'étude est revenu : on se remet à lire les auteurs sacrés et profanes, on veut renouer la tradition patristique, l'adapter au temps présent, et ce seul désir suffira pour faire germer une abondante moisson d'écrivains ecclésiastiques. La réapparition de l'hérésie, en fournissant un nouvel aliment à la controverse, stimulera cet essor de la pensée. Dès la fin du Xe siècle, des doctrines apparentées au néo-manichéisme se sont répandues dans le nord de la France d'où elles ont gagné le Midi, puis l'Italie. On ne sait pas quelle en était la teneur exacte : leurs adeptes allaient-ils jusqu'à proclamer l'éternité de la matière, on ne saurait l'affirmer ; mais, en tout cas, ils ne croyaient ni à l'efficacité du baptême ni à la nécessité des pratiques extérieures et rejetaient la hiérarchie ecclésiastique[30]. A la fin du XIe siècle, une autre hérésie, celle de Bérenger de Tours, suscita dans le monde chrétien des inquiétudes plus vives encore : cet écolâtre, qui avait étudié à Chartres et acquis la conviction que tous les problèmes pouvaient se résoudre par la seule dialectique, émit sur l'Eucharistie des thèses contraires à l'enseignement traditionnel de l'Église : pour lui dans le sacrement il n'y a pas transsubstantiation complète, mais le pain et le vin conservent leur substance même après la consécration, en sorte que le Christ ne serait plus, sous les saintes espèces, qu'un être incorporel et intellectuel. Ces audacieuses théories, condamnées par plusieurs conciles, ne pouvaient manquer de provoquer des réfutations qui vinrent des anciens condisciples de Bérenger à Chartres, comme Lanfranc de Cantorbéry, Adelman de Liége, Hugue de Breteuil[31]. A côté des controverses eucharistiques, la question trinitaire donnera lieu, au même moment, à une abondante littérature née des théories de Roscelin, clerc de Compiègne, qui, en 1092, fut condamné à Soissons pour avoir professé que les trois personnes de la Trinité, tout en étant identiques par la volonté et par la puissance, étaient cependant distinctes comme trois anges ou comme trois âmes[32].

---

30. Pfister, *op. cit.*, p. 325 et suiv. Cette hérésie a inquiété la royauté capétienne et, sur l'ordre de Robert le Pieux, des bûchers s'allumèrent à Orléans en décembre 1022.

31. Clerval, *op. cit.*, p. 131-141. Sur Bérenger, voir J. Ebersolt, *Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au XIe siècle*, Paris, 1903, et l'article Bérenger dans le *Dictionnaire de théologie catholique* de Vacant-Mangenot. Pour les conciles qui ont condamné Bérenger, cf. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2e p., p. 1040 et suiv.

32. Sur Roscelin, voir : Picavet, *Roscelin philosophe et théologien d'après la légende et l'histoire*, Paris, 2e édit. 1911 ; de Wulf, *op. cit.*, t. I, p. 102-105.

LES POLÉMIQUES AUTOUR DE LA RÉFORME GRÉGORIENNE

Les hérésies n'ont pas été seules à susciter des polémiques. La réforme de l'Église à laquelle Grégoire VII a attaché son nom, mais qui commence bien avant son pontificat, a provoqué entre théologiens et juristes des chocs d'idées et des échanges de vues éminemment favorables à un mouvement littéraire. Dès le milieu du XI^e^ siècle, du jour où la simonie et le nicolaïsme sont condamnés et âprement poursuivis par le Saint-Siège, partisans et adversaires de ces abus s'affrontent par la plume ou défendent des solutions opposées, puis, après 1075, lorsque Grégoire VII aura élargi le champ de la réforme, cette activité littéraire s'intensifiera davantage encore : on discutera non plus seulement sur la nécessité du célibat ecclésiastique, mais sur l'origine des églises, sur les droits respectifs des pouvoirs spirituel et temporel, sur la prééminence romaine et les prérogatives impériales; on cherchera des arguments dans l'Écriture, chez les Pères, à travers l'histoire, et il en résultera une recrudescence des études de droit canonique aussi bien que de la polémique[33].

TRANSFORMATION DU MONDE SEIGNEURIAL

Le développement de la littérature ecclésiastique au XI^e^ siècle apparaît avant tout comme lié aux diverses manifestations du réveil religieux. L'une de celles-ci dépasse les limites du monde clérical et atteint la société laïque. Il en est, en effet, des seigneurs comme des clercs : si les uns restent asservis aux passions du siècle et ne peuvent s'arracher à leurs vices, d'autres conforment peu à peu leur vie aux principes chrétiens remis en honneur. Sans doute, l'évolution est-elle ici beaucoup plus lente, et ce n'est qu'au XIII^e^ siècle qu'on en percevra vraiment les effets. Cependant, dès la seconde moitié du XI^e^ siècle, un esprit nouveau se fait jour dans le monde seigneurial : la croisade espagnole, puis la croisade d'Orient en sont l'évidente expression; en même temps, et sous l'influence de l'idéal religieux qui anime ces pieuses expéditions, certaines institutions se transforment, notamment celle de la chevalerie.

LA CHEVALERIE

Par définition, le chevalier est l'homme qui doit le service militaire à cheval. Tel est le sens du mot latin *miles* que remplace souvent en Italie celui de *valvassor*. Ce *miles* est au bas de la hiérarchie féodale; il relève d'un suzerain

33. Cf. Mirbt, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, Leipzig, 1894; A. Fliche, *La réforme grégorienne*, t. I et II; Paul Fournier, *Un tournant de l'histoire du droit* dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. XLI, 1917, p. 130-180; E. Voosen, *Papauté et pouvoir civil à l'époque de Grégoire VII*, Gembloux, 1927.

auquel il est lié par le serment de fidélité et par les diverses obligations vassaliques. Au moment de sa majorité, lorsqu'il est capable d'accomplir son devoir militaire, le jeune noble est « armé chevalier ». Or, cette cérémonie qui, à l'époque carolingienne, a un caractère purement laïque, tend à devenir, pendant la seconde moitié du XIe siècle, une sorte de second baptême dont le symbolisme ira toujours en se compliquant. Ce chevalier est un croyant dont la vie morale n'est pas toujours en parfait accord avec les préceptes évangéliques, mais qui du moins professe la foi chrétienne et s'engage à la propager en même temps qu'à la défendre. Dès 878, le pape Jean VIII imposait à tous les chevaliers qui voulaient gagner la vie éternelle l'obligation de combattre l'Infidèle[34]. Combien celle-ci est-elle devenue plus pressante au XIe siècle, lorsque le monde seigneurial français se précipite au secours des chrétientés espagnoles menacées par l'Islam ! Aussi l'Église, qui au même moment s'efforce d'imposer la paix en Occident et de mettre un terme aux guerres privées, est-elle amenée à rappeler aux chevaliers leurs devoirs religieux; au XIe siècle, certaines formules nous la montrent intervenant lors de la prise d'armes : le prêtre bénit l'épée et rappelle qu'elle doit servir pour défendre les églises, les veuves, les orphelins et, en général, tous les serviteurs de Dieu contre « la cruauté des païens ». Au XIIe siècle, le jeune chevalier se purifiera par un bain, recevra une chemise de lin, emblême de la pureté, et une robe de poupre, image du sang qu'il doit être prêt à verser pour Dieu, en attendant qu'il combatte, ce qui sera beaucoup moins moral, pour l'amour d'une dame généralement engagée dans les liens du mariage[35].

Ce sont là autant de sentiments nouveaux qui se traduiront nécessairement dans le domaine littéraire : l'apparition de l'épopée en langue vulgaire est intimement liée à la croisade et à la transformation de la guerre seigneuriale en guerre sainte.

II. — La pensée chrétienne au XIe siècle[36]

Le réveil religieux a eu pour première conséquence une renaissance de la pensée chrétienne sous ses formes diverses : la théologie,

34. Jaffé-Wattenbach, 3195.

35. Sur la chevalerie, voir : Léon Gautier, *La Chevalerie*, 2e édit., Paris 1890; Roth von Schreckenstein, *Die Ritterwürde und der Ritterstand*, Fribourg-en-Brisgau, 1886; Franz, *Die Kirchlichen Benediktionen*, Fribourg-en-Brisgau, 1909.

36. Comme travaux d'ensemble sur cette question, on consultera avant tout : Étienne Gilson, *La philosophie au moyen-âge*, Paris, 1923; E. Bréhier, *Histoire de la philosophie*, t. I,

la philosophie, les sciences, le droit canonique ont pris, à la fin du Xe et au début du XIe siècle, un essor tel qu'ils n'en avaient jamais connu depuis la fin de la période patristique.

GERBERT

Le premier artisan de cette renaissance est l'Auvergnat Gerbert (le futur Silvestre II) qui, après de fortes études au monastère clunisien d'Aurillac et un séjour en Espagne auprès de l'évêque de Vich, le savant Atton, devint écolâtre de Reims, en attendant que la faveur d'Otton II et d'Otton III fasse de lui un archevêque de Ravenne, puis un pape[37]. Cet homme d'action, qui a marqué de son empreinte les destinées de la chrétienté occidentale, est aussi un savant dont l'originalité a pu être contestée au moins dans certains domaines, mais qui a eu du moins le mérite d'embrasser, avant Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, l'ensemble des connaissances de son temps : c'est un humaniste nourri de Virgile, d'Horace, de Lucain et des autres poètes latins, un écrivain élégant et sobre dont les lettres au tour cicéronien gardent un charme très prenant, un musicien, disciple de Boèce, auquel on doit une prose en l'honneur des anges, plus encore un théologien, un mathématicien et un philosophe.

A vrai dire, ces trois personnages n'en font qu'un seul chez lui. Pour Gerbert, la théologie est inséparable de la science et de la dialectique qui en consolident les données. Ses œuvres proprement théologiques sont d'ailleurs peu nombreuses et l'on ne peut guère retenir parmi elles que le traité *De corpore et sanguine Domini* où il s'efforce de concilier les thèses quelque peu divergentes de Pascase Radbert et de Raban Maur sur l'Eucharistie. Sa production scientifique est infiniment plus intéressante : s'il n'apporte pas de conceptions vraiment nouvelles, du moins faut-il convenir que personne, à son époque, n'a poussé plus loin que lui l'étude des mathématiques, en se préoccupant avant tout des applications qu'elles étaient susceptibles de recevoir : soit qu'il mette au point les méthodes de calcul connues avant lui ou qu'il précise le mode d'emploi de l'abaque, sorte de planche à compartiments où sont inscrits les nombres[38], soit qu'il étudie les moyens de mesurer les surfaces, il poursuit avant tout un but pratique et évite de verser dans la théorie pure. C'est là ce qui constitue sa véritable

---

L'antiquité et le Moyen âge, Paris, 1927-1928; M. de Wulf, *Histoire de la philosophie médiévale*, t. I, 5e édit. Louvain, 1924; Ueberweg, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, t. II, hrg von B. Geyer, Berlin, 1928; Grabmann, *Geschichte der scholastichen Methode*, t. I, Fribourg-en-Brisgau, 1909; Pierre Duhem, *Le système du monde*, t. III, Paris, 1915. Les études particulières seront signalées à propos des différents écrivains.

37. Cf. *supra*, p. 227.

38. Voir surtout le *liber de nummorum divisione* et le *liber abaci*.

originalité qui s'accuse encore en astronomie : sans doute, en cette matière, il n'a rien inventé, mais il est déjà très moderne par son souci de faire reposer cette science sur les données de l'expérience; vrai disciple de Ptolémée dont il connaît sinon directement, du moins par des intermédiaires, la planisphère et les canons, il pratique la méthode expérimentale, construit des sphères destinées à noter les positions des astres et à suivre leur marche dans le ciel; si le *Liber de astrolabio* est bien son œuvre, on peut le considérer comme un initiateur qui, grâce à des traductions latines, a commencé la divulgation en Occident des idées des Arabes sur l'astronomie. A Liége et à Chartres, il aura des élèves qui, fidèles à ses méthodes, chercheront à fabriquer et à utiliser des instruments astronomiques.

Gerbert a exercé aussi une grande influence comme philosophe et c'est à lui que remontent les origines de la dialectique. On ne connaît malheureusement ses doctrines que par un passage de Richer où est narrée une discussion, demeurée fameuse, avec Otric et par son traité *De rationali et ratione uti*. Il y apparaît avant tout comme un logicien convaincu que les vérités théologiques peuvent s'établir par l'argumentation et sa formule fameuse *rationale ratione utitur* résume clairement sa tendance à vouloir démontrer par la raison ce qui est raisonnable. A bien des égards, le mouvement philosophique qui, au XIe siècle, va se fixer à Chartres, procède de lui[39].

L'ÉCOLE CHARTRAINE

Le nom de l'École chartraine est inséparable du problème des Universaux qui, pendant tout le XIe siècle et même au delà, domine les controverses philosophiques. C'est à Chartres, en effet, qu'il a été posé dès le temps de Fulbert. Il s'agissait de déterminer la relation qui existe entre les sensations par lesquelles l'esprit peut saisir des objets réels et les conceptions abstraites qui généralisent ou « universalisent » les connaissances particulières résultant des sensations. En d'autres termes, ces concepts correspondent-ils exactement à la réalité ou sont-ils de simples constructions de l'esprit, y a-t-il identité entre l'objet conçu et l'objet tel qu'il existe en dehors de l'esprit qui le conçoit ? A ces questions Fulbert et ses disciples, sous l'influence de Platon et de saint Augustin, répondaient qu'au-dessus des objets visibles il y a des objets invisibles, mais également réels, relevant les uns de la raison,

39. Sur Gerbert, voir les ouvrages cités p. 227, n. 110 auxquels il faut ajouter : Pfister, *op. cit.*, p. 25-29 et Duhem, *op. cit.*, p. 164 et suiv.

les autres de la foi ou, pour employer le langage de Fulbert lui-même, que les essences philosophiques et l'essence de Dieu ont une réalité indépendante de l'esprit.

A cette position toute platonicienne, dite du *réalisme*, s'oppose, de bonne heure et à Chartres même, celle du *nominalisme* qui dérive d'Aristote. D'après Aristote, dans la nature l'individuel seul existe; par suite les « universaux » ne sont pas des choses qui se trouvent réalisées en elle; ils apparaissent comme des concepts abstraits qui correspondent plus ou moins fidèlement à la réalité. De là à affirmer que les genres et les espèces ne sont que des mots *(voces)* et non des choses *(res)*, il n'y avait qu'un pas et ce pas fut franchi, après la mort de Fulbert, par quelques-uns de ses disciples qui ne voulurent plus admettre d'autre connaissance que celle qui vient de l'expérience. Au lieu de subordonner les sens à la raison et la raison à la foi, comme l'avaient fait Fulbert, Hugue de Langres et Adelman de Liége, on voulut soumettre à la critique les données de la raison et même celles de la foi, sous prétexte que seules existent les choses que l'on voit et que l'on touche[40]. En un mot l'universel ne saurait être *réel ;* ce n'est qu'un *nom*, d'où l'appellation de *nominalisme* donnée à cette thèse[41].

Le nominalisme n'a eu à Chartres qu'un succès éphémère. Pendant la seconde moitié du XI^e^ siècle, on reste fidèle à la pensée de Fulbert et le réalisme l'emporte ; il aura un brillant représentant au début du XII^e^ siècle avec Bernard de Chartres, le maître de Gilbert de La Porée et de Jean de Salisbury, le plus grand métaphysicien de l'école; si l'on en juge par sa seule œuvre conservée, le *De expositione Porphyrii*, et par les abondantes citations de ses disciples, il groupe les êtres en trois catégories : Dieu, la matière et les *formae nativae* qui émanent de l'intelligence divine, s'unissent à la matière et la transforment.

Bernard est le dernier des penseurs chartrains. C'est de lui que procèdent les maîtres qui enseigneront à Paris au milieu du XII^e^ siècle, Thierry de Chartres et Guillaume de Conches ; ceux-ci achèveront de fixer la doctrine réaliste, mais, à ce moment, l'école de Chartres est éclipsée par celle de Paris qui inaugure ses brillantes destinées[42].

---

40. C'est au nom de ce principe que Bérenger, qui a étudié à Chartres, nie la transsubstantation et affirme que, puisque après la consécration on voit et on touche le pain, la substance n'est pas changée.

41. Suivant Clerval, *op. cit.*, p. 120-122, le premier nominaliste chartrain serait un certain Jean, médecin de Henri I^er^, qui fréquenta l'école entre 1037 et 1045.

42. Sur la pensée chartraine, voir : De Wulf, *op. cit.*, t. I, p. 141 et suiv.; Clerval, *op. cit.*; E. Gilson, *Le platonisme de Bernard de Chartres* dans *Rev. néo. scolastique*, 1923, p. 1-19.

ROSCELIN DE COMPIÈGNE

Tandis que l'école de Chartres ne dévie pas du réalisme fulbertien, les thèses nominalistes trouvent, en dehors d'elle, un combatif avocat en Roscelin de Compiègne. Malheureusement on n'a presque rien conservé de lui et on le connaît surtout par les réfutations de saint Anselme, mais il résulte de ces réfutations elles-mêmes que Roscelin a été, à la fin du XIe siècle, l'adversaire le plus irréductible du réalisme. Pour lui, il n'existe dans la nature que des individus, et les universaux ne sont pas autre chose que des émissions vocales (*flatus vocis*) ; on ne saurait dire toutefois s'il établit une correspondance entre les noms (*nomina*) et les choses (*res*). Il semble d'ailleurs que ses théories n'aient guère survécu aux coups terribles qui leur ont été assénés par saint Anselme, le plus illustre parmi les dialecticiens de l'école du Bec[43].

SAINT ANSELME

Comme Gerbert, saint Anselme a été à la fois un homme d'étude et un homme d'action, mais il n'est venu à l'action qu'assez tard et bien malgré lui. Avant de devenir archevêque de Cantorbéry, il a été écolâtre, puis abbé du Bec où son prédécesseur, Lanfranc, avait mis les études philosophiques en honneur[44]. Il a beaucoup écrit. Parmi ses œuvres, on peut citer le *Monologion* et le *Proslogion* où il synthétise les enseignements de l'Église sur l'existence et la nature de Dieu, sur l'homme et sur la création, en cherchant à appuyer les données de la foi sur les arguments de la raison (*fides quaerens intellectum*) et à rattacher à ces considérations métaphysiques des enseignements moraux, puis le *De fide Trinitatis et de incarnatione Verbi* destiné à réfuter les erreurs de Roscelin, le *De conceptu virginali et originali peccato*, le *De libero arbitrio*, le *De concordia praescientiae et praedestinationis nec non gratiae cum libero arbitrio*[45].

Si l'on cherche à fixer la place de saint Anselme parmi les grands courants de la pensée médiévale, il faut, à coup sûr, le classer du côté des réalistes. A ses yeux, la justice, la vérité, le bien et les autres idées du même genre conçues par l'esprit ont une existence réelle, puis, au-dessus des espèces et des genres comme au-dessus du monde sensible, il aperçoit le Dieu unique, cause et principe de toutes choses.

---

43. Sur Roscelin, voir, outre l'ouvrage déjà cité de Picavet : Adlhoch, *Roscelin und S. Anselme* dans *Philos. Jahrbuch*, t. XX, 1907, et Buonaiuti, *Un filosofo della contingenza nel saec. XI. Roscelino* dans *Rev. storico-crit. d. scienze teol.*, 1908.

44. Cf. *supra*, p. 495.

45. On trouvera les œuvres de saint Anselme dans Migne, *Patr. Lat.*, t. CLVIII.

Ce qui domine sa philosophie, — et, de ce fait, le problème des universaux s'enrichit d'aspects nouveaux — c'est l'argument ontologique, destiné à prouver l'existence de Dieu qu'il définit « un être tel qu'on n'en puisse pas concevoir de plus grand. » Et il ajoute : « Un tel être ne peut pas exister simplement dans notre entendement qui le conçoit. Si, en effet, il n'était qu'en nous à titre d'être conçu, on pourrait concevoir, en outre, qu'il est en réalité, ce qui est d'une perfection plus grande. Si donc l'être le plus grand qu'il est possible de concevoir n'existait que dans notre entendement, il serait en même temps tel qu'on pourrait cependant en concevoir un plus grand, ce qui est impossible. Il existe donc sans aucun doute un être tel qu'on ne peut en concevoir de plus grand ni dans l'entendement, ni dans la réalité[46]. »

En formulant l'argument ontologique qui fait de Dieu un être personnel, à la fois infinie puissance et souverain bien, saint Anselme a ouvert une voie nouvelle à la controverse philosophique, mais là ne réside pas sa seule originalité. Ce qui le place à l'origine du mouvement médiéval, ce sont moins ses théories inspirées de saint Augustin ou du néoplatonisme[47] que ses méthodes : il est le premier qui, au moyen âge, ait résolument appliqué la dialectique aux choses de la foi et introduit la philosophie dans le domaine jusque-là réservé à la théologie. La foi, dit-il en substance, ne dispense pas de comprendre les dogmes enseignés par elle ni de pénétrer le sens des Écritures. Partant de l'axiome posé par saint Augustin *nisi credideritis, non intelligetis*, il veut croire pour comprendre : *Credo ut intelligam.* C'est en partant de la foi qu'il arrive à la science, tout en admettant aussi que par la seule raison on peut parvenir à prouver l'existence de Dieu et la réalité de certains dogmes. Toutefois, la raison ne démontre que l'existence elle-même (*quod sit*), mais elle ne saurait définir la nature de cette existence (*qualiter sit*) que seule la foi est capable de décrire. La raison conçoit que des êtres finis ne peuvent tirer leur existence d'eux-mêmes et qu'ils la reçoivent d'un être supérieur qui est Dieu, ou encore que toutes les choses bonnes dérivent nécessairement d'une même bonté qui elle aussi procède de Dieu, mais, si elle aboutit à la notion d'un être souve-

46. *Proslogion*, c. II. Cf. de Wulf, *op. cit.*, t. I, p. 114-115.

47. Les philosophes contemporains ne sont pas d'accord sur ce qui prédomine chez lui de l'augustinisme ou du néoplatonisme. On trouvera un résumé de leurs controverses dans : De Wulf, *op. cit.*, t. I, p. 119, n. 5 et p. 120, n. 2.

rainement parfait, elle ne saurait en scruter les attributs et seule la foi conduit à l'idée d'un Dieu un et triple[48].

LA DIALECTIQUE AU DÉBUT DU XIIe SIÈCLE

On s'explique qu'une telle méthode ait séduit les contemporains et provoqué, dès le début du XIIe siècle, un extraordinaire élan. Saint Anselme est, à n'en pas douter, le plus grand nom de la pensée chrétienne au début du moyen âge, mais il a eu des émules. Parmi ses contemporains, on peut citer, outre les représentants déjà indiqués de l'école chartraine, Odon, écolâtre de Tournai, qui mourut en 1113 sur le siège épiscopal de Cambrai et auquel on doit un *De peccato originali* où il applique les thèses réalistes au péché originel, Anselme de Laon (vers 1050-1117), ancien élève, au Bec, de saint Anselme de Cantorbéry, et auteur d'une vaste compilation intitulée *Sententiae*, enfin Guillaume de Champeaux dont malheureusement l'ouvrage essentiel, le *De generibus et speciebus*, aujourd'hui perdu, n'est connu que par les citations d'Abélard et qui, autant qu'on en peut juger par ses *Sententiae*, a quelque peu abandonné les positions du réalisme pour verser dans une sorte d'indifférentisme aux termes duquel la même réalité existe « indifféremment » dans tous les individus. Cette réaction contre le réalisme se dessine aussi chez Adélard de Bath, un savant très au courant des méthodes expérimentales pour qui genre et espèce ne sont que des façons d'envisager l'individuel provenant d'une intuition profonde. Ainsi s'annonce une nouvelle conception du problème des Universaux à laquelle reste attaché, au milieu du XIIe siècle, le nom d'Abélard[49].

LA RÉACTION MYSTIQUE

La renaissance philosophique du XIe siècle devait fatalement susciter l'opposition des ascètes pour qui la vie chrétienne, fondée sur la foi, consiste exclusivement dans un effort continu vers la perfection. Justifier le dogme par les arguments de la raison, c'est gaspiller inutilement un temps précieux ; mieux vaut chercher dans la méditation des saintes Écritures l'aliment moral qui nourrit l'âme et lui infuse la vigueur nécessaire à l'accomplissement du salut, telle est la thèse

---

48. Outre les ouvrages cités p. 495, n. 21, on consultera sur saint Anselme : A. Koyré, *L'idée de Dieu dans la philosophie de saint Anselme*, Paris, 1923 ; Fuzier, *La preuve ontologique de l'existence de Dieu par saint Anselme*, Fribourg, 1898 ; Adlhoch, *Der Gottesbeweis des h. Anselm* dans *Philos. Jahrb.*, t. VIII, IX et X, 1895-97.

49. Outre les ouvrages généraux cités n. 36 cf. : G. Lefèvre, *De Anselmo Laudunensi scolastico*, Evreux, 1895, et : *Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des universaux*, Lille 1898 ; Adlhoch, *War Wilhelm von Champeaux Ultrarealist ?* dans *Philos. Jahrb.*, 1909, et l'article de P. Fournier sur Anselme de Laon dans le *Dict. hist. et géog. eccl.*, t. III, 1924, col. 485-487.

tout à la fois ascétique et mystique que développe, au milieu du XIe siècle, avec une éloquence enflammée, saint Pierre Damien.

SAINT PIERRE DAMIEN

Cet ermite, devenu par la volonté d'Étienne IX cardinal-évêque d'Ostie[50], a laissé un nombre imposant d'opuscules, de lettres et de sermons, qui respirent le plus profond mépris pour les arts libéraux et plus spécialement pour la dialectique impuissante à atteindre un Dieu toujours prêt à renverser les fragiles constructions de la science humaine. Mieux vaut, dit-il, méditer sur la brièveté de la vie et la fragilité des choses humaines, sur l'apparition toujours possible de la mort que suit le jugement de Dieu et sur les peines éternelles qui nous menacent, en scandant ces austères pensées par le jeûne, par la flagellation et par d'autres mortifications variées. De là naît l'horreur du péché, but suprême de la vie religieuse auquel on parviendra plus sûrement par un perpétuel contact avec la parole divine consignée dans les Écritures qu'en discutant sur la réalité des idées[51].

Tel est le thème ordinaire des traités et des épîtres de saint Pierre Damien. Il a trouvé, pour le développer, d'incomparables accents qui font de lui le plus sublime représentant de la littérature mystique avant saint Bernard. Son contemporain, Otloh de Saint-Emmeran (1010-1070), dans son *Liber de tentationibus*, a manifesté le même dédain à l'égard de la dialectique et en a proscrit l'usage pour les moines. Les mêmes pensées réapparaîtront un peu plus tard dans le *Contra Wolfelmum Coloniensem* de Manegold de Lautenbach. En face de la tendance rationaliste, la tendance mystique a pris corps elle aussi : au XIIe siècle, l'une et l'autre s'affronteront avec deux antagonistes de génie, Abélard et saint Bernard[52].

LES ŒUVRES POLÉMIQUES

Les controverses du XIe siècle n'affectent pas uniquement le domaine de la pensée pure. Les grands débats auxquels a donné lieu la réforme de l'Église pendant la seconde moitié du XIe siècle ont eu aussi leur répercussion littéraire. Les modalités de la réforme ont été tout d'abord discutées : Pierre Damien, apôtre en même temps qu'ascète, convaincu que la prédication suffira pour arracher un clergé dépravé et vénal à la forni-

50. Cf. *supra*, p. 349.

51. Les travaux relatifs à Pierre Damien ont été indiqués, p. 349, n. 51. On trouvera ses œuvres dans Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV et CXLV.

52 Sur Otloh, voir : Dümmler, *Ueber den Mönch Otloh von Emmeran* dans *Sitzungsberichte d. K. pr. Akad. Wiss.*, Berlin, 1895, 2e p. et Endres, *Otlohs von S. Emmeran Verhältniss zu den freien Künsten* dans *Phil. Jahrb.*, t. XVII et XIX, 1904 et 1906. — Pour le *Contra Wolfelmum*, cf. Endres, *Manegold von Lautenbach* dans *Hist. polit. Blatter*, 1901.

cation et à l'amour du gain, a écrit sur le nicolaïsme et sur la simonie quelques pages éloquentes où il prône une réforme morale d'une réalisation difficile sinon impossible[53]; en face de lui, le cardinal Humbert de Moyenmoutier, qui appartient à l'école lorraine, subordonne dans son traité *Adversus simoniacos*, paru en 1058, la réalisation de la réforme morale à celle de la réforme ecclésiastique et, moins sentimental, plus logicien que le solitaire de Fonte-Avellana, indique les moyens par lesquels se réalisera un meilleur recrutement de l'épiscopat, seul remède aux abus qui désolent l'Église[54].

Sous Grégoire VII, dont les lettres à Hermann de Metz ont une incontestable valeur littéraire[55], la polémique évolue vers des buts nouveaux : par suite de l'attitude hostile des souverains à l'égard de la réforme, la question des rapports de l'Église et de l'État passe au premier plan. Du côté de Henri IV, Wenric de Trèves, Petrus Crassus, l'auteur du *Liber de unitate ecclesiae conservanda* échafaudent, pour justifier la déposition du pape par le roi de Germanie, une théorie de la royauté héréditaire de droit divin aux termes de laquelle le souverain, image de Dieu, ne relève que de Dieu, tandis que Grégoire VII et ses partisans, tels que Bernold de Constance, Gebhard de Salzbourg, Manegold de Lautenbach, commentant la parole évangélique qui institue au profit de Pierre le pouvoir de lier et de délier, s'attachent à justifier l'universalité de ce pouvoir transmis par Pierre à ses successeurs et auquel les souverains sont astreints *ratione peccati* comme les simples mortels. Chez Manegold, — on l'a déjà signalé[56], — la théorie romaine s'accompagne d'idées singulièrement hardies et déjà très modernes : l'exercice de la souveraineté est lié à l'accomplissement du devoir qu'elle comporte; à l'avènement de chaque prince, il intervient entre celui-ci et ses sujets un véritable contrat aux termes duquel le peuple promet fidélité et obéissance au roi qui, en échange, s'engage à gouverner selon la justice, contrat qui reste valable aussi longtemps que le prince tient lui-même sa promesse, mais qui est rompu *ipso facto* le jour où il la viole en versant dans la tyrannie. C'est la théorie contractuelle de la souveraineté qui sera souvent reprise au moyen âge et dont la paternité revient à Manegold de Lautenbach.

---

53. Voir surtout op. VI, XVII, XVIII, XXII, XXXI.
54. Le traité *Adversus simoniacos* a été publié dans les *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 95-253. Cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 283-308 et *supra*, p. 338.
55. Cf. *supra*, p. 414 et surtout *Réforme grégorienne*, t. II, p. 389 et suiv.
56. Cf. *supra*, p. 422.

La méthode suivie par ces divers polémistes n'est pas moins curieuse que leurs idées. A quelque parti qu'il appartienne, chacun d'eux prétend avoir pour lui la tradition et s'efforce de prouver, soit par des textes empruntés à l'Écriture et aux Pères, soit par des arguments historiques, la vérité de ses affirmations, mais l'utilisation des textes cités ou des faits invoqués est quelque peu sophistique, si bien que les mêmes textes et les mêmes faits, différemment interprétés ou rapportés, ont également servi à étayer des thèses opposées. Polémistes grégoriens et impérialistes ont excellé dans l'art de construire des syllogismes dont ils faussent l'une des données : toute l'argumentation de Petrus Crassus repose sur la parole de saint Paul : *omnis potestas a Deo* qu'il traduit, pour le besoin de sa cause par : « tout pouvoir *héréditaire* vient de Dieu », ce qui en déforme le sens[57].

LA RENAISSANCE JURIDIQUE

Les méthodes de la polémique expliquent et conditionnent à bien des égards la renaissance du droit qui est un des traits les plus curieux de l'histoire intellectuelle du XI^e^ siècle. Les juristes de Henri IV, pour justifier leur thèse de l'omnipotence royale, citent un bon nombre de textes empruntés au droit romain; Petrus Crassus, notamment, connaît le Code justinien et les Institutes qu'il a étudiés sans doute à Ravenne où ce genre d'études a été tout d'abord florissant avant de se concentrer à Bologne[58].

Parallèlement au droit romain, le droit canonique se développe. A vrai dire, son essor est antérieur : dès le début du XI^e^ siècle, Burchard de Worms en Allemagne, Abbon de Fleury en France, ont composé des recueils canoniques qui constituent un progrès manifeste sur ceux de l'époque précédente[59], mais c'est seulement à partir du pontificat de Grégoire VII que les collections se multiplient, en devenant à la fois plus complètes et plus systématiques. Atton, Anselme de Lucques, le cardinal Deusdedit ont ainsi rédigé de véritables traités destinés à prouver, suivant le titre du livre I^er^ du recueil d'Anselme, la « primauté et l'excellence de l'Église romaine » dont ils ont su, grâce à un habile groupement des textes utilisés, mettre en relief les droits et les prérogatives. En outre, leurs recueils se distinguent des collec-

57. On trouvera les œuvres des divers polémistes de l'époque de Grégoire VII dans les *Libelli de lite*, t. I et II. Cf., outre les ouvrages cités à la note 33 : A. Fliche, *Les théories germaniques de la souveraineté à la fin du XI^e^ siècle* dans la *Revue historique*, t. CXXV, 1917, p. 1-67.

58. Cf. l'article cité à la note précédente, p. 4, n. 4 et p. 5, n. 1.

59. Sur Burchard de Worms, voir : Paul Fournier, *Le décret de Burchard de Worms, son caractère et son influence* dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XII, 1911, p. 451-473 et 670-701; sur Abbon de Fleury, cf. *Réforme grégorienne*, t. I, p. 48 et suiv.

tions antérieures par le grand nombre des textes qu'ils réunissent et aussi par un souci de ne reproduire que des textes authentiques ou du moins considérés comme tels à l'époque où ils écrivaient[60].

L'impulsion donnée à l'époque grégorienne se propagera pendant la période suivante; Bonizon de Sutri et Yves de Chartres, entre beaucoup d'autres, rédigeront à leur tour des collections canoniques et le mouvement aboutira, en fin de compte, au fameux décret de Gratien qui sera comme la synthèse de tous les recueils antérieurs.

III — Les débuts de l'art roman[61]

LA RENAISSANCE ARTISTIQUE DU XI^e SIÈCLE

L'art, comme la pensée, a subi les conséquences du réveil religieux. « Vers la troisième année après l'an mille, écrit le chroniqueur Raoul Glaber, les basiliques sacrées furent réédifiées de fond en comble dans presque tout l'univers, mais surtout dans l'Italie et dans les Gaules... C'était une émulation générale à qui éléverait les églises les plus belles et les plus riches : on eût dit que le monde chrétien, d'un commun accord, avait dépouillé ses antiques haillons pour se couvrir d'une robe blanche d'églises[62]. » Il résulte de ce témoignage que l'on a beaucoup construit au XI^e siècle et, sans même tenir compte de tout ce qui a disparu, l'inventaire des monuments confirme les dires du narrateur. Malheureusement l'extrême pénurie des textes, plus encore la difficulté d'adapter ceux que l'on a conservés aux édifices qu'ils concernent par suite des remaniements dont ceux-ci ont été l'objet, ne permettent pas de suivre avec toute la rigueur souhaitable le passage de l'art carolingien, qui se prolonge jusqu'au milieu du X^e siècle, à l'art roman, tel qu'il s'épanouira à Cluny, à Vézelay ou à Saint-Sernin de Toulouse. Les dates

---

60. Paul Fournier, *Les collections canoniques de l'époque de Grégoire VII* dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XLI, 1918, p. 271-297.

61. L'art roman du XI^e siècle a été très étudié au cours de ces dernières années. Nous retiendrons surtout les ouvrages suivants : Louis Bréhier, *L'art en France des invasions barbares à l'époque romane*, Paris, 1930; J. Puig i Cadafalch, *Le premier art roman, L'architecture en Catalogne et dans l'Occident méditerranéen aux X^e et XI^e siècles*, Paris, 1928; Kingsley Porter, *Lombard architecture*, t. I, Londres 1917; Paul Deschamps, *Étude sur la renaissance de la sculpture en France à l'époque romane*, Paris, 1925. On consultera aussi : André Michel, *Histoire de l'art*, t. I, Paris, 1905; Enlart, *Manuel d'archéologie française. Architecture religieuse*, t. I, 2^e édit., Paris, 1919; R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, 1912; E. Mâle, *L'art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1922; A. Marignan, *Études sur l'art français au Moyen âge. Histoire de la sculpture en Languedoc aux XII^e-XIII^e siècles*. Paris, 1902.

62. Raoul Glaber, III, 4.

de construction de ces grands édifices eux-mêmes prêtent à discussion et l'on n'est pas davantage d'accord, faute de textes sûrs, pour fixer le moment où la statuaire romane, sortant d'une longue période de tâtonnements, s'est épanouie en de grandes compositions, comme celles de Moissac et de Vézelay[63]. A plus forte raison, est-il difficile de reconstituer chronologiquement l'évolution de ce que l'on a appelé le « premier art roman », qui s'annonce dès la seconde moitié du Xe siècle et qui est essentiellement l'art du XIe.

LES PREMIÈRES ÉCOLES D'ARCHITECTURE ROMANE

Où cet art a-t-il pris naissance ? Il semble résulter des récents travaux dont il a été l'objet, qu'il ait vu le jour sur deux points différents : d'une part, en Auvergne, et, d'autre part, dans les pays méditerranéens de Lombardie, Provence et Catalogne, où il a eu une grande force d'expansion.

L'ÉCOLE AUVERGNATE

Les fouilles entreprises au début du XXe siècle à la cathédrale de Clermont-Ferrand ont mis à jour la crypte de la basilique consacrée le 2 juin 946 par l'évêque Étienne II. Cette crypte donne une idée du plan du chœur; on y retrouve les traces très nettes d'un déambulatoire sur lequel s'ouvraient quatre chapelles rayonnantes, tandis que, comme dans les églises auvergnates du XIIe siècle, à l'axe de l'église correspondait une simple baie. Un tel plan était nouveau : si, dès l'époque mérovingienne, il existait une galerie de circulation autour du sanctuaire, c'est seulement au milieu du Xe siècle que l'on a eu l'idée d'ouvrir sur cette galerie des chapelles, comme on le fera pendant toute la période romane. La cathédrale de Clermont est-elle la première où ce plan roman, si différent de celui des églises carolingiennes d'Aix-la-Chapelle ou de Germigny-les-Prés, ait été utilisé ? On ne saurait l'affirmer positivement, car on retrouve des déambulatoires avec chapelles rayonnantes dans la vallée de la Loire, à Orléans, à Tours et à Nantes. Toutefois, ces édifices ne sont que de l'extrême fin

63. La date du portail de Moissac, généralement considéré comme la première grande manifestation de la statuaire romane, n'est en effet connue que par la chronique d'Aimeri de Peyrac, qui date de la fin du XIVe siècle et qui ne saurait faire autorité en la matière; aussi a-t-on proposé tantôt les environs de 1100, tantôt ceux de 1140. Les sculptures du narthex de Vézelay, comme celles du portail royal de Chartres et de tant d'autres églises, ne peuvent pas être davantage datés avec précision. La même incertitude existe pour l'architecture : bien des églises ont été incendiées au cours des XIe-XIIe siècles et l'on ignore le plus souvent si la reconstruction a été totale ou partielle; de même on sait qu'au cours de son voyage en France, en 1095-1096, Urbain II a consacré un bon nombre d'églises, mais ces églises étaient-elles achevées à ce moment ou n'a-t-on pas plutôt, comme cela paraît vraisemblable, profité du passage du pape pour lui faire consacrer un sanctuaire à peine ébauché ? On ne saurait donc être assez prudent en matière de chronologie archéologique.

du x^e siècle et, d'autre part, un texte d'Helgaud, le biographe de Robert le Pieux, est formel : quand le roi voulut faire reconstruire l'église Saint-Aignan d'Orléans, il prit modèle sur la cathédrale de Clermont. Il est, dès lors, difficile de refuser à celle-ci le privilège de l'antériorité ; elle apparaît, selon toute vraisemblance, comme le prototype de l'école Auvergne-Loire[64].

L'ÉCOLE LOMBARDE-CATALANE

Au même moment, une autre forme d'architecture romane naissait sur les bords de la Méditerranée. On pense généralement qu'elle est une création des maîtres lombards ; cependant l'apport de la Catalogne a été d'une importance décisive et il est impossible par ailleurs d'établir une chronologie rigoureuse. Ce qui est certain, c'est l'existence de ce « premier art roman » qui, parti des bords de la Méditerranée, s'est répandu dans toute l'Europe occidentale jusqu'en Pologne, en Hongrie et en Dalmatie. Les premiers édifices religieux qui s'y rattachent se caractérisent par une construction simple, en pierres rustiques, sans autre ornementation que des moulures en dents de scie ou surtout les bandes dites « bandes lombardes ». Ces églises, au plan rectangulaire, ont tantôt une, tantôt trois nefs, séparées par des piliers carrés et, à l'origine, elles ne sont jamais voûtées, mais couvertes en charpente. Peu à peu, le type primitif que l'on rencontre en Lombardie à San Vicenzo de Galliano di Cantu et à San Giovanni di Campi à Piobesi Torinese, en Catalogne à Sant Pere del Burgal et à Sant Vicens d'Estamariu, en France à Saint-Martin-d'Aime, près Moutiers, va se transformer. A la charpente en bois, succédera la voûte, cet élément caractéristique de l'architecture romane qui, comme il était naturel, a été d'abord employée dans les pays méditerranéens où les architectes avaient sous les yeux les modèles romains. On en réserva primitivement l'emploi aux absides, puis, devant les inconvénients de la charpente en bois qui avait le tort de flamber trop facilement, on l'étendit successivement aux collatéraux dans certaines églises lombardes, puis à la nef principale. A côté des avantages se révélèrent bientôt des dangers résultant de la poussée exercée sur les murs : il fallut renforcer les supports et l'on employa généralement à cet effet de gros piliers cylin-

64. Bréhier, *op. cit.*, p. 140-144, et aussi du même : *L'origine des chevets à chapelles rayonnantes et la liturgie* dans *La vie et les arts liturgiques*, 1921. — On a cru parfois que les églises auvergnates de Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand, d'Orcival, de Saint-Nectaire et d'Issoire étaient contemporaines de la cathédrale d'Étienne II ; elles représentent au contraire une forme relativement tardive d'art roman, et du fait qu'elles reproduisent le plan de cet édifice on ne saurait légitimement conclure que celui-ci présentait les mêmes caractères en élévation, notamment les tribunes surmontant les bas côtés et contre-butant la voûte de la nef principale.

driques ou à section carrée, rectangulaire ou cruciforme. En même temps, on prit l'habitude d'épauler le berceau par des arcs doubleaux. Dans certaines églises, enfin, par exemple à Ripoll en Catalogne, la coupole, cet autre élément primordial de l'architecture romane implanté d'Orient, fit son apparition et connut un rapide succès. Quant à la décoration, tout en demeurant très sobre, elle s'enrichit d'éléments nouveaux, notamment, à l'abside, de ces niches et de ces grandes arcades divisées en deux petites arcatures jumelles que l'on observait déjà dans les églises de Ravenne aux Ve et VIe siècles.

Telle est cette architecture lombarde-catalane qui a produit à Saint-Martin du Canigou, à Sainte-Cécile de Montserrat, à Elne et ailleurs, une foule d'églises qui, sans avoir les dimensions des grandes basiliques du XIIe siècle, sont la manifestation éclatante d'un art nouveau, très différent de ce qu'avait été l'art carolingien. Cet art a largement rayonné : de la région méditerranéenne il s'est étendu, par la vallée du Rhône, à la Bourgogne où la basilique de Tournus a été conçue sur le plan de celle de Canigou; à l'Ouest, il n'entame pas le Massif Central où l'école auvergnate garde son indépendance, ni l'Ile de France qui reste fidèle à la tradition carolingienne; mais, vers l'Est, sa force de pénétration est puissante et on peut le suivre jusqu'à la Meuse et au Rhin, jusqu'à Maëstricht et à Cologne. C'est la forme première et presque unique de la Renaissance romane : au XIIe siècle, on s'appliquera à perfectionner les procédés utilisés et alors surgira une extraordinaire floraison d'écoles architecturales plus ou moins nettement individualisées[65].

LA RENAISSANCE SCULPTURALE

La Renaissance architecturale s'accompagne d'une Renaissance sculpturale plus notable encore. Pour des raisons qu'il n'y a pas lieu d'analyser ici, la statuaire avait complètement disparu depuis les invasions germaniques du Ve siècle : elle réapparaît progressivement, à la fin du Xe, dans les régions où est née l'architecture romane.

Peu après la consécration de la cathédrale de Clermont en 946, l'évêque Étienne aurait fait fabriquer, pour abriter des reliques, une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus sur ses genoux, et ce serait là sans doute la première de ces statues reliquaires qui, au début du XIe siècle, eurent beaucoup de vogue dans le centre de la France, sans

65. Cf. surtout J. Puig i Cadafalch, *op. cit.*, qui a complètement renouvelé la question de origines de l'art roman par sa minutieuse exploration des églises catalanes;

être, semble-t-il, exportées ailleurs; lorsqu'en 1013, l'écolâtre de Chartres, Bernard, vint à Conques, il fut surpris et quelque peu scandalisé par la vue de l'étrange statue qui abritait les reliques de sainte Foy et dont la conception lui parut tout à fait païenne, ce qui prouve que l'on ne connaissait rien de tel dans son pays [66].

Les statues reliquaires de l'Auvergne n'ont pas eu grande influence sur la formation de la sculpture romane du XII^e siècle. La véritable origine de celle-ci est ailleurs et il semble bien aujourd'hui que ce soit encore du côté de la Catalogne qu'il faille la chercher. Cette région abrite la plus ancienne composition que l'on puisse dater avec certitude : c'est le linteau de Saint-Genis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales) qui porte une inscription fixant son exécution à 1020-21. Il représente un Christ assis dans une gloire que supportent des anges et entouré de six personnages, assez grossièrement exécutés, qu'encadrent des niches. Ce linteau n'est pas unique dans le pays : il s'en trouve un autre à Saint-André-de-Sorède, d'inspiration et de style identiques; de même, la croix sculptée d'Arles-sur-Tech, reproduit le thème du Christ en majesté si fréquent au XII^e siècle [67].

Faut-il voir là les premières manifestations de la sculpture romane ? On ne saurait encore se montrer trop catégorique [68]. Cependant il semble permis d'apercevoir dans les linteaux catalans la source de la statuaire toulousaine du XII^e siècle. Celle-ci reprendra, en effet, le type du Christ de majesté créé en Roussillon et que l'on peut suivre tout le long de la chaîne pyrénéenne; elle le fera passer des linteaux aux tympans et surtout elle perfectionnera la technique, mais la filiation paraît évidente.

C'est aussi au XI^e siècle que l'on a commencé à donner du relief aux figures des chapiteaux. Le Christ dans une gloire, entouré de saints et d'anges, apparaît, sous une forme assez grossière, dans les plus anciens chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés qui certainement sont antérieurs au XII^e siècle [69].

---

66. Bréhier, *op. cit.*, p. 185-188.

67. On trouvera une description du linteau de Saint-Genis des Fontaines dans : *Congrès archéologiques de France. Carcassonne et Perpignan*, 1906, p. 130. Cf. Puig i Cadalalch, *op. cit.*, p. 146-147.

68. Certaines œuvres de l'Aquitaine, comme le bas-relief de Marcillac ou la Crucifixion de Saint-Mesme de Chinon, ont également un caractère archaïque très prononcé, mais on ne saurait en tirer de conclusions chronologiques, car cet archaïsme peut être dû au manque d'habilité du sculpteur; on doit remarquer d'ailleurs que le thème iconographique n'est pas le même que celui des sculpteurs catalans.

69. Paul Deschamps, *op. cit.*, p. 68. Il nous paraît difficile toutefois de faire remonter ces chapiteaux jusqu'à l'époque de l'abbé Morard (990-1014); aucune indication textuelle n'autorise cette hypothèse.

ORIGINES DE LA SCULPTURE ROMANE

Le XI^e siècle a donc vu la naissance de la statuaire romane avec ses deux éléments essentiels, bas-reliefs sculptés et chapiteaux historiés. Il est difficile de reconstituer les étapes qui ont abouti à son éclosion : les opinions les plus diverses se sont heurtées à ce sujet et chacune d'elles contient une part de vérité. Ce qui paraît pourtant hors de doute, c'est que l'enfantement a été lent et laborieux : la renaissance de l'art sculptural, méconnu et oublié depuis le V^e siècle, n'affecte pas, comme on l'a cru longtemps, la forme d'une résurrection brusque; elle est, au contraire, le fruit de longs tâtonnements qui se poursuivent pendant toute la période carolingienne[70]. D'autre part, il ne faut pas lui chercher une source unique : la technique et l'iconographie ont des origines différentes. La grande innovation apportée par la sculpture au XI^e siècle, c'est le relief et, si l'on en a trouvé le secret, c'est sans doute par l'observation des dalles de chancels fort nombreuses en Provence, des tables d'autel du Languedoc et de la Catalogne ou encore des objets d'orfèvrerie dont le nombre n'a cessé de s'accroître pendant la période carolingienne[71]; comment, par exemple, ne pas être frappé des analogies saisissantes qui existent entre le linteau de Saint-Genis-des-Fontaines et le devant d'autel voisin d'Esterri de Cardos où se retrouve à peu près exactement la même composition[72]. Toutefois, le sujet même provient de la miniature, et c'est à celle-ci qu'il faut, comme l'a lumineusement prouvé M. Mâle[73], attribuer la mise au point des thèmes iconographiques que les premiers sculpteurs catalans ont gauchement traduits sur la pierre.

LA PEINTURE ET LA MINIATURE

Il est à remarquer en effet que, s'il y a eu au XI^e siècle une rénovation totale de l'architecture et une renaissance de la sculpture, on ne peut rien signaler de pareil pour la peinture. Peinture murale et miniature ont eu un remarquable développement à l'époque carolingienne; elles restent, au XI^e siècle, la forme essentielle de l'art et ne subissent pas, par la suite, de transformations radicales. Le midi de la France et le nord de l'Espagne ont eu une école picturale qui devance l'école de sculpture, ce qui rend plus vraisemblable encore la filiation indiquée par M. Mâle. Toutefois, si cette région est celle où sont nées

---

70. C'est ce qu'a fort bien montré M. Bréhier, *op. cit.*, p. 199 et suiv
71. Cf. surtout Paul Deschamps, *op. cit.*, p. 70 et suiv
72. Cf. Puig i Cadafalch, *op. cit.*, planche XLIII
73. E. Mâle, *op. cit.*, p. 4 et suiv.

les miniatures de l'Apocalypse d'où procède le Christ en majesté de la statuaire romane, il y a eu, pour la peinture et surtout pour la miniature, d'autres foyers, notamment l'Allemagne et l'Italie méridionale : sous l'impulsion de la dynastie saxonne, se sont créées les écoles de Reichenau, de Trèves, de Cologne, de Fulda, de Saint-Emmeran de Ratisbonne, d'où sont sortis des Évangéliaires capables de rivaliser avec ceux du temps de Charlemagne ou de Charles le Chauve; en Italie, après le départ des Sarrasins, on a recommencé à peindre les églises et à orner les manuscrits suivant la tradition byzantine très vivace surtout au Mont-Cassin où, au milieu du XI^e siècle, l'abbé Didier, avant de devenir le pape Victor III, a réalisé une œuvre incomparable[74].

IV. — Le mouvement littéraire[75]

CARACTÈRES DE LA RENAISSANCE LITTÉRAIRE

La Renaissance philosophique et la Renaissance artistique du XI^e siècle dérivent du réveil religieux qui, commencé au milieu du X^e siècle, n'a cessé de s'intensifier jusqu'à la Réforme grégorienne. La Renaissance littéraire, qui se dessine elle aussi autour de 960, est plutôt en relation avec les faits politiques et elle apparaît, à ses origines, comme une conséquence de la restauration de l'Empire par Otton le Grand. Les empereurs saxons et aussi les impératrices Adélaïde et Théophano ont travaillé, plus que quiconque, à provoquer le réveil des lettres profanes quelque peu tombées en léthargie pendant la première moitié du X^e siècle. Non seulement ils ont attiré les écrivains à leur cour, mais ils ont stimulé l'activité des monastères. Deux filles d'Otton II, abbesses l'une à Gandersheim, l'autre à Quedlinbourg, ont joué à cet égard un rôle décisif; l'impulsion s'est éten-

74. Cf; outre les ouvrages généraux déjà cités : Dehio, *Geschichte der deutschen Kunst*, 3^e édit., Berlin, 1923; Leitschuh, *Geschichte der Karolingischen Malerei*, Berlin, 1894; E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, Paris, 1904. On trouvera un très bon exposé d'ensemble dans André Michel, *op. cit.*, t. I, 2^e p., p. 711 et suiv.

75. Aux ouvrages généraux déjà cités de Hauck et de Schnürer on peut ajouter : Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters im Abendlande*, traduit de l'allemand par J. Aymeric et J. Condamin, t. III, Paris, 1889; Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. II, Munich, 1923; Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. II, 1902; Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 6^e édit., t. II, Berlin, 1894. Pour les origines de la littérature en langue vulgaire, cf. K. Voretzsch, *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, 3^e édit., Halle, 1925, et Hanotaux, *Histoire de la nation française*, t. XII, *Histoire des Lettres*.

due à d'autres abbayes, notamment à celles de Saint-Gall et de Reichenau, qui, sous la direction d'hommes comme Notker Labeo, se sont orientées beaucoup plus vers les lettres profanes que vers la dialectique dont la France reste la terre de prédilection.

L'HISTOIRE AU TEMPS D'OTTON LE GRAND : LIUDPRAND DE CRÉMONE ET WIDUKIND DE CORVEY

La restauration impériale du 2 février 962 ne pouvait manquer de susciter des historiens et c'est à elle qu'est consacré le *Liber de rebus gestis Ottonis magni imperatoris*, composé deux ans après l'événement par l'évêque de Crémone, Liudprand, ce courtisan habile et orgueilleux qui, depuis sa brouille avec le roi d'Italie, Bérenger, n'avait cessé, pour se venger des injustices dont il se croyait victime, de servir les intérêts germaniques dans la péninsule. A vrai dire, les *Gesta Ottonis* ne sont pas son œuvre essentielle : dès 958, Liudprand a rédigé l'*Antapodosis* où, sous prétexte d'écrire l'histoire de son temps, il préparait la restauration de l'Empire en exaltant l'œuvre accomplie par Otton Ier et en dénigrant systématiquement tous ceux qui, à un titre quelconque, avaient dirigé la politique italienne depuis la fin du IXe siècle. Aussi l'*Antapodosis* n'a-t-elle qu'une faible valeur historique : c'est tout à la fois un pamphlet et un panégyrique qui révèle chez son auteur de réelles qualités littéraires : Liudprand excelle à conter méchamment des anecdotes, vraies ou fausses, mais également impitoyables pour ses ennemis, à brosser des portraits fielleux ou de satiriques caricatures. Ironique et mordant, il sait être pathétique à l'occasion : ses narrations des grands faits militaires du règne d'Otton le Grand comptent parmi les meilleures parties de son œuvre[76].

L'autre historien de la dynastie saxonne, Widukind, moine de Corvey, est tout différent. Ses *Rerum gestarum saxonicarum libri tres*, rédigés entre 965 et 967, où il englobe toute l'histoire de la Saxe depuis ses origines les plus légendaires jusqu'à son temps, glorifient le peuple saxon beaucoup plus encore que le souverain qui l'a illustré. De plus, tandis que Liudprand n'a qu'un médiocre souci de l'exactitude, Widukind a voulu faire œuvre d'historien véridique et sincère : sa vénération pour la dynastie ottonienne ne nuit pas à son impartialité et il est capable, à l'occasion, de rendre hommage aux adversaires

76. Sur Liudprand de Crémone, voir, outre les ouvrages cités à propos d'Otton le Grand : Ebert, *op. cit.*, t. II, p. 443-460 et la préface de Dümmler en tête de son édition des *Monumenta Germaniae historica in usum scholarum*, Hanovre, 1877.

du grand empereur. C'est comme écrivain militaire surtout qu'il mérite d'être cité : les pages qu'il a consacrées aux batailles du Lech et de la Recknitz ou encore à la révolte de Liudolf sont d'une puissante sobriété[77].

En dehors de Liudprand et de Widukind, l'historiographie allemande et italienne au temps des Ottons a produit de rares chroniques comme celle de Benoît du Mont-Soracte, vaste compilation où les malheurs de la chrétienté sont évoqués en des termes assez saisissants, surtout des biographies, parfois agréablement écrites, où les développements conventionnels alternent avec des narrations plus précises qui complètent celles de Liudprand et de Widukind[78].

LA POÉSIE ÉPIQUE : ROSWITHA

L'œuvre d'Otton le Grand a inspiré aussi un poème épique qui a pour auteur une femme, Roswitha, nonne de Gandersheim. Le talent poétique de cette jeune religieuse s'était révélé auparavant dans des *Légendes* tirées des évangiles apocryphes et de récits hagiographiques, où l'on trouve, entre autres épisodes, une des premières versions du miracle de Théophile qui devait, par la suite, alimenter si copieusement la littérature et l'art du moyen âge. A la demande de son abbesse, Gerberge, nièce d'Otton Ier, elle commença, aussitôt après le couronnement impérial de 962, le *De gestis Ottonis I imperatoris*, où elle célèbre en vers « les exploits de César Auguste ». C'est une sorte de version officielle du règne dont les documents ont été fournis par la cour elle-même, mais les faits militaires ou diplomatiques n'y tiennent pas la même place que chez Liudprand ou chez Widukind ; Roswitha a plutôt évoqué, avec une pieuse délicatesse, la vie intime de la famille impériale pour laquelle elle éprouve la plus affectueuse vénération : Otton apparaît comme un autre David, destiné par Dieu à confondre les païens et à assurer la paix de l'Église, un personnage providentiel commis pour le salut du monde.

Roswitha a écrit un autre poème historique en l'honneur de son abbaye et aussi des pièces de théâtre, dénuées de toute action que l'on pourrait plutôt qualifier de récits épiques dialogués, mais où, malgré un but moral franchement avoué, elle ne recule pas devant une peinture assez sensuelle de la passion. L'influence de Térence est évidente

77. Voir, dans la collection citée à la note précédente, l'édition Waitz avec la préface, et Ebert, *op. cit.*, t. III, p. 460-467.

78. On peut citer, parmi ces biographies, celles de la reine Mathilde, épouse de Henri Ier, et de Brunon, archevêque de Cologne, frère d'Otton le Grand.

dans ces dernières œuvres, ce qui montre à quel point dans les monastères allemands on était familier avec la littérature antique[79].

EKKEHARD DE SAINT-GALL

Si Roswitha incarne, mieux que personne, le mouvement poétique de l'époque ottonienne, elle a eu cependant des émules. Ekkehard, moine de Saint-Gall, a écrit dès l'époque de Henri Ier, soit autour de 930, un poème où il conte, en quatorze cent cinquante-six hexamètres, la légende de Waltharius, fils du roi d'Aquitaine, et de sa fiancée Hildegarde, qui, envoyés comme otages auprès d'Attila et emprisonnés par lui, réussissent, au prix de mille péripéties, à s'enfuir et à s'épouser. C'est un curieux chant national où sont exaltés, sous une forme assez personnelle malgré des réminiscences virgiliennes, les vertus guerrières de la Germanie, tempérées par un sentiment chrétien prononcé[80].

L'ECBASIS CAPTIVI

Vers le même moment, un autre poème, d'un genre tout différent, a connu un vif succès : c'est l'*Ecbasis captivi* où un moine de Saint-Epvre de Toul met en scène des animaux. Son récit, emprunté à Ésope, a, en réalité, un caractère allégorique chrétien : le loup apparaît comme l'image du démon, tandis que le Christ est représenté tour à tour par le lion et par le renard; les autres animaux parlent, raisonnent et vivent comme des moines. L'influence de l'antiquité est encore manifeste : Horace, Ovide et Prudence ont été largement pillés, mais le tour reste original[81].

LA RENAISSANCE LITTÉRAIRE EN FRANCE

Ces différentes œuvres attestent la vitalité littéraire de l'Allemagne à l'époque des Ottons. En France, la poésie se réduit à quelques fragments épiques et au *De viribus herbarum* de Macer Floridus, sorte d'histoire naturelle en vers sans grand intérêt. L'histoire est mieux représentée : Flodoard, chanoine de Reims, a rédigé une histoire de son église et des annales qui vont de 919 à 966, mais, si, malgré un goût excessif pour les faits légendaires ou miraculeux, son information est en général assez sûre, il est loin d'avoir la valeur littéraire de Liudprand de Crémone ou même de Widukind[82]. Les *Historiarum libri V* de Richer, composés entre 991 et 995 et qui embrassent à peu près toute l'histoire du IXe siècle, sont au contraire

79. On trouvera toutes les œuvres de Roswitha dans l'édition de von Winterfeld, Berlin, 1909. Cf. Ebert, *op. cit.*, t. III, p. 308-357 et Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 300 et suiv.

80. Cf. Ebert, *op. cit.*, t. III, p. 286-298.

81. Cf. Ebert, *op. cit.*, t. III, p. 298-308.

82. Sur Flodoard, voir la préface de Lauer en tête de son édition dans la *Coll. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, Paris, 1905.

l'œuvre d'un véritable écrivain, moins soucieux de l'exactitude, mais très épris des classiques latins, en particulier de Salluste qu'il imite constamment et en somme de façon assez heureuse; aucun historien de son temps n'a eu, autant que lui, le sens du détail pittoresque qu'il sait habilement mettre en valeur et ses narrations toujours vivantes, jamais ennuyeuses, comptent certainement parmi les meilleures choses qui aient été écrites à la fin du x^e siècle[83].

LE XI^e SIÈCLE

En dehors de la poésie et de l'histoire, il n'y a pas, à l'époque des Ottons, d'autres œuvres littéraires importantes à signaler sinon celles de Gerbert qui est, en même temps qu'un penseur, un écrivain de premier ordre et dont les lettres peuvent rivaliser avec celles des plus célèbres auteurs de l'antiquité[84]. Cette renaissance est donc assez limitée. Elle l'est aussi dans le temps, car, après la disparition de la dynastie saxonne, les poètes devinrent rares et il n'est, pendant tout le XI^e siècle, aucun nom qui puisse être mis en parallèle avec celui de Roswitha : ni l'Allemand Ruodlieb, auquel on doit le premier roman de chevalerie, ni le Français Serlon, qui a composé un éloge en vers de Guillaume le Conquérant et un poème satirique contre Gilbert, abbé de Saint-Martin de Caen, ni l'Italien Donizon, qui a chanté la gloire de la comtesse Mathilde ne méritent de retenir bien longuement l'attention. L'histoire elle aussi disparaît comme genre littéraire : à part quelques biographies, telles que celles de Robert le Pieux par Helgaud et de Conrad II par Wipon ou quelques œuvres d'un tour assez personnel comme les *Historiae* de Raoul Glaber ou les *Miracula sanctae Fidis*, elle se ramène, jusqu'à l'époque des croisades, à des annales sèches et froides où les faits sont rapportés sans ordre et sans aucun souci de composition. Ni la conquête de l'Angleterre par les Normands, ni la lutte du Sacerdoce et de l'Empire n'ont fait naître autre chose que des chroniques dépourvues de toute préoccupation littéraire, car c'est bien dans cette catégorie qu'il faut ranger les œuvres d'un Guillaume de Jumièges et d'un Guillaume de Poitiers, d'un Bernold de Constance et d'un Ekkehard d'Aura. Seuls, à la fin du XI^e siècle, Hugue de Flavigny et Sigebert de Gembloux mettent dans leur narration quelque flamme et quelque couleur et rappellent, mais de fort loin, les écrivains de l'époque ottonienne.

---

83. Richer a été édité et traduit par R. Latouche dans la *Coll. des classiques de l'histoire de France au moyen âge*, t. I, Paris, 1930 (t. II en préparation) dont on consultera avec fruit l'excellente introduction critique.

84. Cf. *supra*, p. 626.

LES HISTORIENS DE LA CROISADE

La croisade de 1095-1099 suscite, au contraire, de véritables historiens. La première en date des compilations qui ont trait à la grandiose épopée est vraisemblablement celle qui s'intitule *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum*; elle a vu le jour aussitôt après la prise de Jérusalem et a été désignée longtemps sous le titre de *Tudebodus abreviatus*; l'auteur, malheureusement inconnu, est sans doute un chevalier, chrétien convaincu et ardent, témoin oculaire, qui écrit simplement, sans rien emprunter aux auteurs anciens, avec une monotonie un peu pénible que brisent assez heureusement certains récits pittoresques[85]. A côté de lui, Raymond d'Aiguilhe, chanoine du Puy et chapelain de Raymond de Saint-Gilles, a servi d'historiographe à l'armée languedocienne; il a un style également laborieux, mais, comme l'auteur des *Gesta*, il est vivant et donne certains détails curieux sur la mentalité des croisés[86]. Une troisième version est celle de Foucher de Chartres qui, après avoir assisté au concile de Clermont, a été généralement attaché à la personne de Baudouin, et a écrit, vers 1105, ses *Gesta Francorum Jerusalem expugnantium* qu'il a continués après 1124; on lui a reproché l'obscurité assez pompeuse de son langage, mais, de même que les deux précédents chroniqueurs, il rompt délibérément avec la forme annalistique et annonce quelque chose de nouveau[87]. La croisade a amené, en somme, une transformation du genre historique qui va s'accentuer au début du XII^e siècle avec deux écrivains d'un réel intérêt, Guibert de Nogent et Suger.

GUIBERT DE NOGENT

Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, mort en 1124, est l'auteur d'une autobiographie intitulée *De vita mea*. Malgré une imitation évidente des *Confessions* de saint Augustin, ce petit livre tranche sur ceux qui ont été écrits au même moment. Guibert expose avec une vivante simplicité les circonstances auxquelles il a été mêlé; il conte fort agréablement ses souvenirs de jeunesse, ses impressions sur le milieu familial et aristocratique du Beauvaisis où il a tout d'abord vécu; il retrace les principaux épisodes de l'histoire de son abbaye et aussi de l'église de Laon, sans oublier l'insurrection communale dont il a laissé un récit peu

85. Voir les éditions Hagenmeyer, Heidelberg, 1890 et Bréhier, Paris, 1924. Sur les discussions dont cette œuvre a été l'objet, cf. Sybel, *Geschichte des ersten Kreuzzuges*, p. 23-41, la préface d'Hagenmeyer et surtout celle de Bréhier.

86. Cf. Molinier, *op. cit.*, n° 2122.

87. Cf. Sybel, *op. cit.*, p. 46-53. On continuera, au début du XII^e siècle, à écrire l'histoire de la croisade; Baudri de Bourgueil, Albert d'Aix et Guibert de Nogent en ont transmis un récit qui dérive pour une large part des trois précédents.

banal et qui ne rappelle en rien les annales incolores par lesquelles nous est parvenue l'histoire politique et religieuse du XI^e siècle[88].

SUGER

Les mêmes qualités littéraires se retrouvent dans la Vie de Louis VI par Suger. L'abbé de Saint-Denis est, lui aussi, un conteur qui excelle à camper les événements et à démêler la psychologie des personnages. Le portrait qu'il a laissé de Louis VI, quoique empreint d'une profonde admiration, reste véridique, sincère, et il y a dans cette admiration elle-même quelque chose de touchant qui ajoute encore au charme de la *Vita Ludovici*. Si pondéré qu'il soit, Suger est un enthousiaste : il se passionne pour tous les souvenirs qui se rattachent à son abbaye et, lors de la défaite de Henri V en 1124, son patriotisme s'épanche avec un certain lyrisme. On lui a reproché son manque de goût, son élégance un peu subtile, son style compliqué et trop imité des auteurs anciens. Pourtant, malgré ces défauts incontestables, la *Vita Ludovici* reste peut-être par sa spontanéité et par sa sincérité l'œuvre la plus attachante de la littérature latine du XII^e siècle commençant[89].

LES RECUEILS ÉPISTOLAIRES : YVES DE CHARTRES

On pourrait peut-être mettre en parallèle avec elle les lettres d'Yves de Chartres qui inaugurent brillamment la série des recueils épistolaires du XII^e siècle. Ce canoniste a été très mêlé aux choses de la politique : conseiller écouté des papes, souvent consulté par eux pour tout ce qui concernait leurs relations avec l'Église de France et avec la royauté, investi par là même d'une autorité sans égale, il a laissé plus de trois cents lettres adressées pour la plupart à des rois ou à des évêques. Cette correspondance est une mine de renseignements précieux pour l'histoire des dernières années du XI^e siècle et des premières du XII^e; l'on y trouve notamment une série de portraits de personnages en vue, brossés avec autant de fougue que d'élégance qui en rendent la lecture particulièrement attrayante[90].

A côté des lettres d'Yves de Chartres, on peut citer aussi celles d'Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, et de Geoffroy, abbé de

---

88. Le *De vita mea* a été édité par G. Bourgin, Paris, 1907. Sur Guibert, cf. Abel Lefranc dans *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 285-306 et B. Monod, *Le moine Guibert et son temps*, Paris, 1905.

89. Pour Suger, on consultera l'édition déjà signalée de Waquet, y compris l'introduction et la bibliographie.

90. Les lettres d'Yves de Chartres ont été éditées par Migne, *Patr., Lat.* t. CLXII. Sur la façon dont a été composé le recueil, cf. Molinier, *op. cit.*, n° 1878.

Vendôme, qui ne sont pas, elles non plus, dénuées d'intérêt et qui attestent les progrès de la langue latine en France.

APPARITION DE LA POÉSIE EN LANGUE VULGAIRE

Cependant cette langue latine va bientôt s'effacer devant la langue vulgaire, langue d'oïl ou langue d'oc, qui, en France, pénètre dans la littérature au cours du XIe siècle et c'est là le dernier trait, qui n'est pas le moins notable, de la Renaissance dont on vient de parcourir les principales étapes. Dès la première moitié du siècle, on a écrit des vies de saints en vers, *Passion du Christ*, *Vie de saint Léger* et *Vie de saint Alexis* dans le nord de la France, *Vie de sainte Foy* en Languedoc, auxquelles il faut ajouter un poème sur Boèce qui a vu sans doute le jour en Limousin. Peut-être faut-il voir là une forme primitive et pieuse des chansons de geste dont le succès va s'affirmer un peu plus tard[91].

LES PREMIÈRES CHANSONS DE GESTE

Les chansons de geste sont des épopées en langue vulgaire où sont célébrés les *Gesta* de certains personnages demeurés célèbres par leurs exploits. Il est prouvé aujourd'hui que la naissance de cette littérature est en corrélation étroite avec les grands faits de l'histoire religieuse du XIe siècle, à savoir les pèlerinages et la croisade. C'est dans les abbayes jalonnant les routes qui conduisaient aux sanctuaires les plus fréquentés par le monde seigneurial ou celles qui accédaient en Espagne que les jongleurs, d'accord avec les moines, ont commencé à chanter, en l'amplifiant, tel ou tel épisode se rapportant à l'origine ou à l'histoire des monastères et brièvement narré dans les annales que l'on y rédigeait. Lors de la croisade d'Espagne, au milieu du XIe siècle, le souvenir des grandes luttes qui avaient autrefois mis aux prises la Chrétienté et l'Islam se réveille et s'intensifie peu à peu ; les chevaliers français qui passent les Pyrénées se plaisent à rappeler que Charlemagne les a précédés sur cette voie de la piété médiévale[92].

La plupart des chansons de geste du XIe siècle sont aujourd'hui perdues et on ne les connaît que par les allusions qui se trouvent dans les textes. On a cependant conservé le poème d'Isembart et Gormont, qui date des toutes dernières années du XIe siècle et chante la victoire du roi franc Louis sur le prince sarrasin Gormont qu'un noble, le

---

91 Voretzsch, *op. cit.*, p. 49-56.

92. Sur les origines des chansons de geste, voir avant tout : J. Bédier, *Les légendes épiques*, 4 vol., 2e édit., Paris, 1914-1921. On trouvera dans Voretzsch, *op. cit.*, p. 74 et 94-102 une bibliographie détaillée et un résumé des controverses plus ou moins périmées auxquelles la question a donné lieu.

traître Isembart, a conduit en Picardie[93]. C'est entre 1110 et 1120 qu'a vu le jour la plus célèbre de ces épopées, la *Chanson de Roland*, poème de quatre mille vers, qui, en brodant sur un fait militaire insignifiant, le massacre de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne à Roncevaux en 778, un long récit où s'accumulent les actions d'éclat, porte le reflet fidèle de la croisade espagnole : Roland et ses preux qui luttent désespérément contre quatre cent mille Sarrasins et se laissent tuer sur place plutôt que d'appeler au secours sont les prototypes des chevaliers français qui, sans compter, ont versé leur sang sur la terre ibérique pour la défense de la foi menacée par l'Infidèle[94].

LES PREMIERS TROUBADOURS

La même période a vu naître les premiers troubadours. A la fin du XI^e siècle, le monde seigneurial se transforme; au moins dans certaines régions, les mœurs s'adoucissent; le baron, qui jusque là ne rêvait que guerres et beuveries, s'élève peu à peu vers des jouissances plus raffinées. Cette évolution est particulièrement sensible dans le sud-ouest de la France, dans cette Aquitaine où la douceur du climat et l'abondance des ressources inclinent à une existence pacifique et oisive. C'est là que la poésie lyrique devait faire son apparition : le premier troubadour est le duc Guillaume IX. Ce singulier seigneur que n'embarrasse aucun scrupule religieux, aussi sensuel qu'âpre au gain, incapable de prendre au sérieux les choses les plus graves, qu'il s'agisse de la croisade ou du serment conjugal, prêt à tout sacrifier à ses fantaisies amoureuses, a laissé onze poèmes où une exquise sensibilité s'allie à la plus facétieuse sensualité et où de sublimes accents font oublier un libertinage d'ailleurs fort spirituel. En 1101, au moment de partir pour la croisade, à laquelle il a tout d'abord opposé la plus cynique indifférence, il saura manifester son repentir avec une gravité émue qui s'épanche en de fort beaux vers, ce qui ne l'empêchera pas de traîner à sa suite une foule de courtisanes qui, au dire du chroniqueur Geoffroy de Vigeois, contribuèrent à l'échec de l'expédition et inspirèrent au duc volage des rimes moins édifiantes[95].

---

93. Voretzsch, *op. cit.*, p. 91-94; Bédier, *op. cit.*, t. IV, p. 21 et suiv. En réalité, il s'agit de la bataille de Saucourt, livrée aux Normands en 881 par Louis III, mais ces Normands ont été transformés en Sarrasins, ce qui prouve à quel point la pensée de la croisade contre les Musulmans hante l'imagination des hommes du XI^e siècle.

94. Le lien entre la chanson de Roland et la croisade espagnole a été admirablement mis en lumière par M. Boissonnade dans son livre déjà cité : *Du nouveau sur la chanson de Roland*, Paris, 1923. Pour le texte, cf. surtout l'édition Bédier, *La chanson de Roland publiée et traduite*, Paris, 1922.

95. Sur Guillaume IX voir surtout le chapitre de Jeanroy dans l'*Histoire de France* Hanotaux, t. XII, p. 252-255.

VITALITÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DU XI^e SIÈCLE

Chanson de Roland et poésies de Guillaume d'Aquitaine sont le point de départ d'un vaste mouvement poétique en langues romanes. En littérature comme en art, le XI^e siècle n'est qu'une aurore, mais c'est l'aurore d'une civilisation resplendissante qui va s'épanouir aux deux siècles suivants, tandis que se continuera la vaste transformation religieuse, sociale et politique qui s'est élaborée au même moment.

INDEX ALPHABÉTIQUE

Aarhus, 152, 275.
ABÉLARD, 631, 632.
ABBON, abbé de Fleury, 119, 616, 617, 634.
ABBON, poète épique, 595
ABD-ER-RHAMAN III, calife, 548, 549.
ABRAHAM, évêque de Freising, 303.
ADALBÉRON, archevêque de Reims, 101, **105-108**, 321.
ADALBÉRON, archevêque de Trèves, 307, 308.
ADALBÉRON, duc de Carinthie, 308, 312.
ADALBÉRON, évêque d'Augsbourg, 19.
ADALBÉRON, évêque de Metz, 129, 130, 148.
ADALBÉRON, évêque de Würtzbourg, 400, 404, 406, 427, 432, 433, 436.
ADALBERT, archevêque de Hambourg, 268, 300, 351, 352-354, 357.
ADALBERT, archevêque de Magdebourg, 204, 212.
ADALBERT, archevêque de Mayence, 457, 461, 466, 469, 471, 474, 476, 481, 482.
ADALBERT, archevêque de Ravenne, 245.
ADALBERT (saint), évêque de Prague, 212, 214, 217, 220, 221, 223, 224, 228, 229, 262.
ADALBERT, évêque de Worms, 400, 432, 433.
ADALBERT, marquis d'Ivrée, 50, 52.
ADALBERT, marquis de Toscane, 13, 43, 50, 53.
ADALBERT, roi d'Italie, 144, 156, 191, 195, 198.
ADALGAG, archevêque de Hambourg, 139, 152, 204, 275.
ADAM, abbé de Saint-Denis, 457.
ADÉLAÏDE, comtesse de Turin, 402, 437.
ADÉLAÏDE, impératrice, 143, 144, 145, 147, 155, 156, 209, **215-217**, 229, 304, 641.
ADÉLAÏDE, reine de France, épouse de LOUIS V, 104.
ADÉLAÏDE DE MAURIENNE, reine de France, épouse de LOUIS VI, 519, 540.
ADÉLARD DE BATH, 622, 631.
ADÈLE, comtesse de Blois, 505, 535.
ADELGOT, archevêque de Magdebourg, 470, 477.
ADELMAN, écolâtre de Liége, 621, 623, 628.
ADÉMAR, comte de Poitiers, 64, 65.
ADÉMAR, prince de Capoue, 226.
Adige, 59, 437, 441.
ADSON, moine de Montiérender, 132.
Affranchissement, 177, 523, 598, 599.
AGAPIT II, pape, 55, 97, 117, 121, 123, 152, 154, 275, 592.
Agde, 318.
AGILTRUDE, impératrice, 14.
AGNÈS DE POITOU, impératrice, 264, 266, 273, 315, 316, 335, 337, 346, 351, 355, 356.
Agriculture, **584-589**, **597-601**.
AIMAR, abbé de Cluny, 127, 614.
AIMAR DE MONTEIL, évêque du Puy, 557, 558, 559, 560, 561, 565, 566, 570, 571, 573, 574.
AIMON, archevêque de Bourges, 185.
Aisne, 67, 68, 104, 108, 319.
Aix-la-Chapelle, 10, 29, 96, 97, 103, 135, 215, 229, 306, 314, 454, 593, 621.
ALAIN FERGENT, comte breton, 490, 528.
ALBÉRIC, abbé de Cîteaux, 618.
ALBÉRIC, marquis de Spolète, 46, 55.
ALBÉRIC, prince des Romains, **54-55**, 58, 112, 116, 117, 120, 126, 145.
ALBERT, évêque de Sainte Sabine, 449.
Alcoraz, 555.
Alençon, 378, 515, 528.
ALEXANDRE II, pape, 344, **345-360**, 380, 392, 552, 555, 563, 578.
ALEXIS Ier COMNÈNE, empereur byzantin, 417, 418, 556, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 572.
AFFRED LE GRAND, roi d'Angleterre, 277.

Ali, sultan almoravide, 575, 577.
Aliénor d'Aquitaine, reine de France, 528, 534, **540-544**.
Al Moctadir, roi de Saragosse, 549, 553.
Almodis, comtesse de Barcelone, 550.
Almoravides, 553, 554, 575, 576, 577.
Alpes, 44, 47, 51, 53, 59, 222, 249, 251, 265, 446, 460, 606.
Alphège, archevêque de Cantorbéry, 285.
Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, 529.
Alphonse Ier, roi d'Aragon, 576, 578.
Alphonse VI, roi de Castille, 553, 554, 576.
Alsace, 5, 30, 105, 138, 311, 407.
Altmann, évêque de Passau, 400, 406, 412, 432, 433, 434, 439.
Amalfi, 56, 57, **188**, **342**, **343**, **350**, **358**. **435**, 447.
Amat, archevêque de Bordeaux, 410.
Amauri, comte de Montfort, 517.
Amboise, 168, 325.
Ambroise, archevêque de Milan, 259.
Amiens, 82, 182, 185, 320, 513, 514, 518, 524, 525, 612.
Anaclet, antipape, 523.
Anagni, 111, 443.
Anastase III, pape, 114.
Andernach, 138, 470.
André, roi de Hongrie, 267, 268, 351.
Angers, 168, 489, 544, 621.
Angoulême, 84, 318, 528.
Anjou, 168, 319, 326, 328, 329, 377, 489, 512, 514, **527-528**, 530, 536, 544, 560.
Annon, archevêque de Cologne, 316, 346, 347, **348**, 350, **351-352**, 353, 354, 356, 357, 359, 364.
Anse, **466**.
Anseau, évêque de Beauvais, 612.
Anseau de Garlande, sénéchal de France, 519.
Anselme (saint), archevêque de Cantorbéry, 461, **495-497**, 502, 504, 505, 516. 617, 622, **629-631**.
Anselme, archevêque de Milan, 431, 441.
Anselme Ier, évêque de Lucques, voir: Alexandre II.
Anselme II, évêque de Lucques, 405, 412, 422, 423, 634.
Anselme, écolâtre de Laon, 631.
Anseri, évêque de Paris, 62, 65.
Antioche, 556, **570-572**, 573.
Anund Jacob, roi de Suède, 291, 292, 298, 253.
Anvers, 241, 314.
Apennins, 156, 159, 471.
Apulie, 200, 210.
Aquilée, 43, 250, 256.
Aquino, 336, 357, 358, 437.
Aquitaine, 64, 70, 83, 84, 85, 100, 185, **318**, 500, 527, **528**, 529, 530, 589, 598, 649.
Aragon, 412, 549, 550, 553, 577, 578.
Archambaud, archevêque de Sens, 181, 591.
Architecture romane, **636-638**.
Arduin, marquis d'Ivrée, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 238.
Arezzo, 335, 460.
Arialb, 336, 349.
Aribert, archevêque de Milan, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 265, 313.
Aribon, archevêque de Mayence, 246, 261.
Arles, 4, 51, 52, 86, 611.
Arnoul, archevêque de Reims, 226, 227, 322, 323.
Arnoul Ier, comte de Flandre, 85, 90, 91, 94, 102, 129.
Arnoul II, comte de Flandre, 102.
Arnoul III, comte de Flandre, 490, 500.
Arnoul, comte de Hainaut, 102.
Arnoul, évêque d'Orléans, 118.
Arnsberg, 469, 470.
Arnulf, archevêque de Milan, 229, 231.
Arnulf, duc de Bavière, 21, 24, 25, 29, 30, 32, 33, 35, 36, 137.
Arnulf, comte palatin, 148.
Arnulf, roi de Germanie, empereur, **1-2**, 3, 4, 5, 6, 8, **9-14**, 16, 17, 18, 19, 24, 25, 41, 62, 63, 65, 66, 67, 111.
Arnulf, évêque d'Halberstadt, 307, 309.
Arras, 69, 82, 85, 102, 108, 442, 522, 523, 524, 611.
Arrouez, 522, 620.
Artaud, archevêque de Reims, 88, 89, 92, 96, 97, 98, 99, 101.
Ascelin, évêque de Laon, 103, 322.
Asie Mineure, 563, 567, 569, 575.
Athelstan, roi d'Angleterre, 279, 330.
Atton, archevêque de Milan, 350, 362, 365, 370.
Atton, cardinal, 412, 634.
Atton, évêque de Verceil, 122, 123, 595.
Atuyer, 317.
Augsbourg, 21, 37, **146**, 149, 150, 151, **153**, 168, 243, 249, 311, **347**, **358**, 401, 417.
Aurillac, 127.
Autriche, 263, 563.
Autun, 61, 317, 325, **444**, **507**, **508**.
Auvergne, 318, 528, 531, 534, 585, 600, 615, **636-637**, 638-639.
Auxerre, 61, 62, 317, 325, 521.
Auxilius, prêtre, 112, **593-594**.
Auxois, 61, 317.
Avallon, 61, 317, 325.

Aversa, 265, 269.
Avignon, 475, 557.
Avranches, 73, 86, 492, 539.
Azzon, évêque d'Acqui, 482.
Azzon, marquis d'Este, 401.
Bagdad, 575, 603.
Bâle, 5, 51, 241, 255, **346**.
Baléares (îles), 576, 577.
Bamberg, 25, 240, 241, 242, 253, 355, 356, 370, 410, 486.
Banalités, 172.
Barbastro, 552, 553, 554, 555.
Barcelone, 318, 529, 549, 550, 575, 576.
Bari, 8, 200, 231, 358, **446**, **448**.
Barrois, 61, 317.
Barthélemy de Vir, évêque de Laon, 522.
Baudouin Ier, comte de Flandre, 61, 163.
Baudouin II, comte de Flandre, 3, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 69, 169.
Baudouin IV, comte de Flandre, 240.
Baudouin V, comte de Flandre, 314, 315, 316, 328, 329, 489, 499, 526, 598.
Baudouin VI, comte de Flandre, 314, 328, 489, 490, 526.
Baudouin VII, comte de Flandre, 515, 527.
Baudouin, prince d'Édesse, 561, 567, 570, 573.
Baudouin de Revers, seigneur anglais, 536, 537.
Bautzen, voir : Budissin.
Bavière, 2, 10, 17, 18, 20, **24**, 29, 32, **34**, 37, 49, 147, 149, 208, 212, 253, 262, 302, 303, 306, 307, 308, 309, 311, 313, 314, 315, 316, 355, 402, 406, 427, 432, 435, 442, 447, 453, 563, 592.
Bayeux, 70, 94, 506.
Béarn, 553, 578.
Béatrix (comtesse), 256, 269, 270, 314, 336, 346, 371.
Beaune, 317.
Beauvais, 3, 82, 320, 513, 518, 524, 611, 612, 646.
Bela, roi de Hongrie, 351, 352.
Belgrade, 564.
Belluno, 222, 256, 257.
Bénévent, 8, 44, **57**, 154, 202, 210, 226, 243, 259, 266, 269, 270, **343**, 421, 425, **428**, 435, **438**, 472, 473.
Bennon, évêque de Meissen, 398, 445.
Benoit, moine du Mont-Soracte, 643.
Benoit IV, pape, 49, 112.
Benoit V, pape, 195, 197.
Benoit VI, pape, 204, 208.
Benoit VII, pape, 208, 209, 212, 213.
Benoit VIII, pape, 186, 237, 238, 242, 243, 244, 245, 249.
Benoit IX, pape, 256, 259, 261, 262, 265, 266.
Benoit X, antipape, 338, 339, 340, 392.
Benzon, évêque d'Albe, 345.
Bérenger, comte de Rennes, 62, 94.
Bérenger Ier, roi d'Italie 7, 8, 9, 12, 41, 43, 44, **48-50**, 52, 53, 115, 146, 595.
Bérenger II, roi d'Italie, 52, 58, 59, 142, 144, 154, 155, 156, 159, 194, 195, 196, 642.
Bérenger de Tours, 410, 623, 628.
Bergame, 12, 53, 235, 606.
Bernard (saint), abbé de Clairvaux, 519, 521, 542, 544, 618, 619, 632.
Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, 404.
Bernard, duc de Saxe, 209, 216, 304, 305, 308.
Bernard, évêque d'Hildesheim, 219, 309.
Bernard, évêque de Scanie, 296.
Bernard de Chartres, théologien, 628.
Bernard-Aton, vicomte de Carcassonne, 576, 577.
Bernold de Constance, moine, 422, 423, 432, 441, 445, 633, 645.
Bernon, abbé de Cluny, 125, 126, 616.
Bérold, évêque de Soissons, 185.
Berry, 71, 318, 510, 514.
Berthe, impératrice, 264, 357, 420.
Berthe, marquise de Toscane, 53.
Berthe, reine de Bourgogne, 143.
Berthe, reine de France, épouse de Robert le Pieux, 323.
Berthe, reine de France, épouse de Philippe Ier, 491, 499, 509.
Berthold, archevêque de Salzbourg, 432, 439.
Berthold, comte souabe, 24, 29, 33.
Berthold, duc de Bavière, 137, 139, 144.
Berthold, duc de Carinthie, 316, 365, 400, 404, 406, 407, 408.
Berthold de Zähringen, antiduc de Souabe, 441, 457.
Bertrade de Montfort, comtesse d'Anjou, 456, 498, 503, 508, 558.
Bertrand, comte de Toulouse, 577.
Besançon, 4, 5, 264, 401.
Bessin, 73, 81, 539.
Béziers, 318, 529.
Bianello, 440, 471.
Biorn, ealdorman de Mercie, 333.
Bleichfeld, 427.
Blois, 60, 318, 328, 529.

Bohême, 16, 18, 39, 144, 150, 206, 209, 212, 214, 228, 233, 234, 235, 239, 251, 252, 253, 254, 262, 263, 268, 303, 304, 306, 363, 406, 408, 412, 447, 450, 459, 487, 563.
Bohémond, prince de Tarente, 420, 424, 431, 443, 561, 566, 567, 568, 572, 573, 575.
Boleslas Ier, duc de Bohême, 136, 150.
Boleslas II, duc de Bohême, 208, 212, 214, 216, 228, 233, 303, 304.
Boleslas III, duc de Bohême, 228, 234.
Boleslas I Chrobri, duc de Pologne, 233, **234-240**, 247, 248, 293, 305, 306, 307.
Boleslas II, duc de Pologne, 413.
Boleslas III, duc de Pologne, 458, 459.
Boniface, marquis de Savone, 472.
Boniface, marquis de Toscane, 251, 256, 268.
Boniface VI, pape, 42.
Boniface VII, pape, 208, 209, 215, 216.
Bonizon, évêque de Sutri, 434, 445, 635.
Bonn, 36, 79.
Bordeaux, **318**, 534, 560, 607.
Borivoi, duc de Bohême, 447, 450, 458, 459.
Borrell, comte de Barcelone, 550.
Boson, roi de Provence, 4.
Bosphore, 564, 565, 568, 569, 575.
Bouchard, archevêque de Lyon, 260.
Bouchard, comte de Melun, 319.
Bouchard IV, seigneur de Montmorency, 509, 515.
Boulogne, 82, 88, 317.
Bourges, **185**, **320**, 325, 541, 542, 543.
Bourgogne (duché), 5, 29, **61**, 62, 65, 66, 67, 70, 71, 78, 81, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 91, 100, 108, 149, 163, 182, 183, 317, 324-325, 327, 329, **529**, 530, 560, 589, 592, 598, 615, 638.
Bourgogne (royaume), 5, 143, 161, 185, 241, 253, **254-256**, 260, 264, 267, 310, 326.
Brandebourg, 39, 153, 203, 212, 213, 217.
Brême, 600.
Brémule, 515, 519.
Brenner, 13, 145, 155, 222, 243, 249, 471, 603.
Brescia, 7, 222, 257, 260, 610.
Breslau, 228, 262, 459.
Bresle, 74, 318.
Bretagne, 62, 70, 71, 73, 74, 75, 81, 94, 178, 318, 378, 488, 512, **528**, 590, 601.
Breteuil, 515, 534.
Brethencourt, 510, 513.
Bretislas Ier, duc de Bohême, 251, 253, 254, 262, 263, 264, 268.
Bretislas II, duc de Bohême, 447, 450, 458.
Brienne, 317.
Brindisi, 357, 423.
Brixen, **409-410**, 411, 412.
Bruges, 524, 604, 606, 607, 612.
Brun, archevêque de Trèves, 454, 457.
Brun, antiévêque de Metz, 424.
Brun, évêque de Segni, 464, 465.
Brunanburh, 279.
Bruno (saint), 428, 617.
Brunon, archevêque de Cologne, 100, 101, 102, 140, 142, 145, 147, 148, 154, 155, 182, 643.
Brunon, duc de Saxe, 24.
Brunon, évêque d'Augsbourg, 261, 306, 307.
Brunon, évêque de Toul, voir : Léon IX.
Budissin (Bautzen), 233, 235, 236, 251.
Bulgarie, 254, 564, 565.
Burchard Ier, duc de Souabe, 26, 31, 32, 33, 35, 51.
Burchard II, duc de Souabe, 150, 198, 302, 303.
Burchard, évêque de Bâle, 372.
Burchard, évêque d'Halberstadt, 347, 363, 370, 399, 432.
Burchard, évêque de Lausanne, 416.
Burchard, évêque de Worms, 119, 306, 593, 634.
Burchard, margrave de Thuringe, 21.
Burdin, archevêque de Braga, voir : Grégoire VIII.
Byzance, voir : Constantinople.
Cadalus, évêque de Parme, voir : Honorius II, antipape.
Cadurc, clerc, 541, 543.
Calabre, 46, 47, 48, 56, 57, 188, 201, 202, 210, 265, 269, 342, 358, 435, 443.
Calatayud, 549, 577.
Calixte II, pape, 466, 467, 468, **476-486**, 515, 516, 523, 618.
Camaldules, 617.
Cambrai, 3, 103, 106, 149, 164, 442, 450, 523, 524, 527, 631.
Cambridge, 278, 279, 386.
Camerino, 55, 250.
Companie, 45, 259, 419.
Canossa, 165, **402-404**, 415, 439, 442.
Cantorbéry, 285, 295, 334, 393, 394, 494, 495.
Capitanei, 257, 258.
Capoue, 46, 57, 136, 154, 199, 200, 201, 202, 210, 211, 213, 225, 226, 266, 337, 358, 424, **426-427**, 438, 474.
Carcassonne, 529, 553.
Carinthie, 20, 24, 268, 304, 305, 312, 316.
Carloman, roi de Bavière, 1, 24.
Carpathes, 16, 17.
Casimir, duc de Pologne, 262, 263, 264.
Castille, 549, 550, 576, 578.

Catalogne, 549, 575, 576, 578, 636, **637-640**.
Catane, 45, 548.
Cava (la), 449, 482.
CENCI, noble romain, 371.
Cens, 171.
Ceperano, 358, 415, 443.
Césaropapisme, 157-158, 195-196, 227, 245-246, 247, 260-261, 265-266, 270-272, 345-348, 371-372, 464, 483-484.
Châlon-sur-Saône, 61.
Châlons-sur-Marne, 149, 321, 457.
Champagne, 29, 37, 45, 66, 82, 83, 90, 91, 99, 255, 317, 326, 327, 328, 329, 380, 500, **529-530**, 592, 604, 607.
Champart, 171.
Chansons de geste, **648-649**.
CHARLES LE BON, comte de Flandre, 518, 527, 531.
CHARLES, duc de Basse-Lorraine, 102, 103, 104, 107, 108, 209, 321, 322.
CHARLES LE GROS, empereur, 1, 4, 7, 16, 62, 160.
CHARLES, évêque de Constance, 356.
CHARLES LE SIMPLE, roi de France, 1, 6, 19, 26, 28, 29, 34, 36, 60, 64, **65-70**, 72, 73, 74, 75, 76, **77-84**, 86, 115, 279, 376.
CHARLES-CONSTANTIN, comte de Vienne, 51, 86, 93.
Charroux, **184**.
Chartres, 71, 72, 74, 75, 318, 326, 328, 350, 456, 500, 508, 515, 530, 605, **620-621**, 622, 623, **627-628**.
Château-Thierry, 81, 85, 90.
Châteaux forts, **169-170**, 582.
Châtellenies, **170-171**.
Châtillon-sur-Marne, 429, 554.
Chaunois, 317.
Chelles, 79, **323**.
Chester, 280, 282, 389.
Chevage, 272.
Chevalerie, **624-625**.
Chiers, 85, 97.
Chroniqueurs, 596, 642-643, 644-645, 646.
Citeaux, 522, 617, **618-619**.
Civitate, 270.
Clairvaux, 618.
CLÉMENT II, pape, 266, 269, 270, 271.
CLÉMENT III, antipape, 411, 414, 416, 418, 419, 420, 421, 423, 425, 426, 427, 428, 430, 431, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 443, 448, 449, 496.
Clermont-Ferrand, 127, **189**, 444, 508, 555, **557-559**, 560, 636, 637, 638.
Cluny, **124-128**, 130, 475, 522, 551, 557, 558, 592, 593, **614-617**, 635.
CNUT LE GRAND, roi de Danemark et d'Angleterre, 248, 249, 285, **286-297**, 298, 300, 331, 332, 387.
Collections canoniques, 272, 412, 593, **634-635**.
Cologne, 101, 103, 141, 149, 164, 356, 453, 469, 470, 471, 474, 564, 606, 607, 621, 638, 641.
COLOMAN, roi de Hongrie, 447, 458, 459, 476, 563.
Colonne (cap), 211, 212, 548.
Côme 144, 194.
Commerce, 257, **581-583**, 597, 601, **602-608**.
Communes, 177, 524, 525, 597, **610-613**.
Compiègne, 3, **106-107**, 108, 319, 500.
CONAN III, duc de Bretagne, 518.
Conciles romains, 43, 111, 157, 195-196, 197 226, 230-231, 245, 250, 266, 271, 340-341, 341-342, 365, 366-367, 372-373, 398, 402, 407, 408, 409-410, 414, 418-419, 445, 446, 454, 459, 467, 472, 485, 619.
CONON, évêque de Préneste, 470, 472, 474, 475, 476, 513, 516.
Conques, 639.
CONRAD, archevêque de Salzbourg, 466.
CONRAD, archevêque de Trèves, 356.
CONRAD L'ANCIEN, comte de Franconie, 19, 25.
CONRAD Ier, DE ZÜTPHEN, duc de Bavière, 315.
CONRAD Ier, duc de Carinthie, 308.
CONRAD II, duc de Carinthie, 310, 311, 312.
CONRAD LE ROUX, duc de Lorraine, 48, 139, 145, 147, 148, 149, 150.
CONRAD, duc de Souabe, 304.
CONRAD, roi de Bourgogne, 93, 143, 144.
CONRAD Ier, roi de Germanie, 25, **28-34**, 115, 163, 302.
CONRAD II, roi de Germanie, empereur, 177, 178, 182, **246-261**, 267, 290, 296, **310-313**, 315, 327, 355.
CONRAD, roi d'Italie, 437, 440, 441, 445.
Consilium, 175.
Constance, 37, 356, **444**, 451.
CONSTANCE, reine de Castille, 550.
CONSTANCE D'ARLES, reine de France, 325, 327.
CONSTANTIN VII, empereur byzantin, 55.
CONSTANTIN IX, empereur byzantin, 254.
CONSTANTIN III, roi d'Écosse, 279, 280.
CONSTANTIN, roi des Esclavons, 566.
Constantinople, 8, 16, 47, 56, 159, 199, 200, 206, 209, 224, 254, 265, 336, 358, 417, 418, 419, 562, **564-568**, 575, 602, 603.
Corbie, 185, **500**, 524, 612.

Cordoue, 549.
Cornouaille, 282, 386.
Corse, 410.
Corvée, 171, 587, 599.
Corbonnais, 320.
Cotentin, 62, 503, 539.
Coucy, 182, 510, 519.
Coutances, 73, 86, 492, 601.
Cracovie, 228, 233, 262.
Crémone, 53, 257, 441, 474, 610, 611.
CRESCENT Ier, patrice des Romains, 208, 209, 215.
CRESCENT II (Jean), patrice des Romains, 216, 223, 224, 225.
CRESCENT III (Jean), patrice des Romains, 233, 237.
Croisade, 445, 542, 543, **546-578**, 648, 649.
Cumberland, 280.
CUNÉGONDE, impératrice, épouse de HENRI II, 307.
CUNÉGONDE, reine de Germanie, épouse de CONRAD Ier, 24, 31.
CUNÉGONDE, reine de Germanie, épouse de HENRI III, 260, 264, 290, 293, 297.
Curia regis, 392, 499, 532, 533.
CYRILLE (saint), 16.
DADON, évêque de Verdun, 22, 44.
DALÉMINCIENS, 16, 38, 39, 203.
Dalmatie, 637.
DAMASE, légat pontifical, 92.
DAMASE II, pape, 269, 271.
Danegeld, 284, 285, 289, 293, 391, 533.
Danemark, 153, **274-277**, 285, 286, 287, 290, 292, 293, 294, 297, 298, 300, 333, 386, 604.
Danube, 15, 16, 17, 18, 20, 26, 151, 254, 263, 267, 268, 406, 459, 606, 609.
DAVID Ier, roi d'Écosse, 536, 537.
Deerhurst, 289.
Dendre, 329, 526.
DENIS, évêque de Plaisance, 367, 405.
Déols, 126, 326.
Derby, 278, 279.
DEUSDEDIT, cardinal, 412, 445, 461, 634.
Deville-sur-Meuse, 255, 327.
Dictatus papae, 362, **368-369**, 372, 373.
DIDIER, abbé du Mont-Cassin, voir : VICTOR III.
Dijon, 70, 108, 325, 616.
Dives, 74, 95, 381.
DMITRI, roi de Kiev, 413.
DODILON, évêque de Brandebourg, 204.
Dol, 94, 490.
Domaine royal capétien, **319-320**, 324-325, 327, 328, **499-500**, 501, 507, 509, 510, 512-514, 519-520, 534-535, 544-545.
Domesday-book, **389-390**.
DONIZON, poète, 438, 645.
Dortmund, **243**.
Dorylée, **569**.
Douai, 102, 108, 609.
Douvres, 333, 384.
DREU, comte de Pouille, 265, 266.
Droits seigneuriaux, **171-172**, 582, **586-588**, 613.
Duchés nationaux allemands, **21-28**, 35-36, 137, 139, 163-164, 302.
DUDON DE SAINT-QUENTIN, chroniqueur, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77.
Duesmois, **317**.
DUNSTAN, archevêque de Cantorbéry, 281, 392.
Durazzo, 416, 418, 565, 566.
Duurstede, 581, 604.
EADRIC, comte anglais, 287, 288, 289, 293.
EALDRED, archevêque d'York, 379, 394.
Ealdormen, 294, 330, 331, 389.
EBERHARD, duc de Franconie, 25, 32, 35, 137, 138, 139.
EBLE, comte de Poitou, 64, 71.
EBLE, comte de Roucy, 509, 510, **551**, 552, 553, 554.
Èbre, 549, 550, 551, 552, 575, 577.
Ecbasis captivi, 644.
Écoles, 616, **620-622**, 627-628.
Écosse, 276, 278, 292, 333, 386, 389.
Édesse, 542, 573.
EDGAR, roi d'Angleterre, 280, 281, 294.
EDGAR ATHELING, 379, 384, 386, 387.
EDITH, impératrice, 147.
EDITH, reine d'Angleterre, 332.
EDMOND Ier, roi d'Angleterre, 279, 280.
EDMOND, fils d'Ethelred, roi d'Angleterre, 287, 288, 289.
ÉDOUARD Ier L'ANCIEN, roi d'Angleterre, 84, **277-279**, 331.
ÉDOUARD II, roi d'Angleterre, 281.
ÉDOUARD III LE CONFESSEUR, roi d'Angleterre, 293, 300, **331-334**, 378, 379, 384, 391, 392, 396, 502.
EDRED, roi d'Angleterre, 280.
EDWI, roi d'Angleterre, 280.
EDWIN, comte anglais, 381, 384, 386.
EFFROI, comte d'Artois, 65, 67.
EGBERT, archevêque de Trèves, 305.
EGBERT, comte saxon, 147, 148.
EGBERT II, margrave de Misnie, 413, **425**, 432, 436.
Église allemande, 23, 27-28, 30-31, 135, **139-142**, 152-154, 164, 309-310, 312-313, 355-356, 461.
Église anglaise, 332, **392-395**, **494-497**, **504-505**, 537, 538.
Église française, 319, **507-509**, 520-522, 541, 542.
Église régulière, **124-130**, 244, 395, 442, 521-522, 594, **614-619**.

Einhardt, évêque de Spire, 31, 33.
Ekkehard d'Aura, chroniqueur, 456, 645.
Ekkehard, moine de Saint-Gall, 644.
Ekkehard, margrave de Misnie, 305, 306, 309.
Elbe, 15, 16, 20, 39, 136, 143, 151, 153, 193, 202, 203, 204, 207, 211, 212, 213, 214, 216, 218, 223, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 251, 252, 253, 316, 351, 424, 469, 600, 605.
Élection pontificale, **340-342**, 345, 360, 410-411, 423, 429, 448, 473, 475, 476.
Elfthryth, reine d'Angleterre, 281.
El Hasan, émir de Sicile, 47.
Elster, 233, 236, 413.
Emich, comte, 563.
Emma, reine d'Angleterre, 284, 285, 293, 299, 378.
Emma, reine de France, épouse de Raoul, 79 87.
Emma, reine de France, épouse de Lothaire, 101, 103, 106.
Empire d'Occident, **1-14**, 132-133, **157-160**, 193-194, 220-221, 227-230, 232-233, 243-246, 247, 267, 271-272.
Epte, 73, 74, 318, 488, 506, 510, 515.
Erchanger, comte souabe, 24, 29, 31, 32, 33.
Erfurt, **36**, 413, 452, 469.
Eric, comte norvégien, 284, 287, 289.
Eric, roi de Suède, 283.
Erlembaud, chef patare, 350, 371.
Erling, chef norvégien, 291, 292.
Ermengarde, reine de Provence, 4, 5.
Ermesinde, reine d'Aragon, 550.
Ernest, duc de Souabe, 306, 307, 308, 310, 311, 312.
Erzgebirge, 15, 16, 235.
Escaut, 149, 317, 329, 526, 604, 607, 609.
Espagne (marche d'), 61, 86, **318**, 550.
Essex, 278.
Est-Anglie, 277, 278, 279, 280, 284, 386.
Étampes, 103, 319, 477, 499, **523**.
Ethelfled, reine d'Angleterre, 281.
Ethelnoth, archevêque de Cantorbéry, 296.
Ethelred, duc de Mercie, 277, 278.
Ethelred, roi d'Angleterre, 281, 282, 283, 284, 285, 287, 293, 297, 331, 332.
Ethelwald, évêque de Winchester, 281.
Étienne Harding, abbé de Citeaux, 618.
Étienne, cardinal, 341, 345.
Étienne de Garlande, chancelier, 519, 521.
Étienne, comte de Champagne, 327, 529.
Étienne de Senlis, évêque de Paris, 521.
Étienne V, pape, 4, **9-12**.
Étienne VI, pape, 42, 111.
Étienne VII, pape, 116.
Étienne VIII, pape, 55, 92, 117.
Étienne IX, pape, 273, **335-338**, 339, 349, 393, 632.
Étienne, roi d'Angleterre, **535-540**, 544, 545.
Étienne Ier, roi de Hongrie, 228, 254, 263.
Étienne II, roi de Hongrie, 476.
Étienne-Henri, comte de Blois, 535, 561, 565, 575.
Étiennette, reine de Navarre, 550.
Eu, 82, 497.
Eude Ier, comte de Blois, 324.
Eude II, comte de Blois et Champagne, 255, 326, 327, 328, 329, 529, 551.
Eude III, comte de Champagne, 530.
Eude Ier, duc de Bourgogne, 529, 554, 557, 558, 560.
Eude, évêque d'Ostie, voir : Urbain II.
Eude, roi de France, **2-4**, 8, 12, **60-70**, 86.
Eude-Henri, duc de Bourgogne, 100, 107, 324.
Eustache, comte de Boulogne, 333, 383, 386, 493, 504.
Eustache, fils d'Étienne, roi d'Angleterre, 536, 544, 545.
Évreux, 73, 327.
Exeter, 385, 393.
Farfa, 127, 592.
Fermo, 182, 251.
Fernand Ier, roi de Castille, 559.
Fidélité, 162, 166, 173, **174-175**.
Flandre, 61, 74, 102, 130, 163, 236, 314, 316, 317, 328, 329, 333, 380, 381, 497, 450, 451, 489, 490, 514, **526-527**, 530, 531, 601, 604, **606-608**, 609, 610, 611, 615.
Flarchheim, 409.
Fleury-sur-Loire, voir : Saint-Benoît-sur-Loire.
Flodoard, chroniqueur, 74, 75, 115, **644**.
Florence, 350, 416, 460, 617.
Folcmar, évêque de Brandebourg, 213, 217.
Fontevrault, 522, 617.
Forchheim, 9, 19, 28, **404-405**.
Formose, pape, 12, **41-43**, 54, 66, **111-112**, 593, 594.
Foucher de Chartres, chroniqueur, 646.
Foulque, archevêque de Reims, 2, 3, 7, 63, 65, 66, 67, 68, 78.

FOULQUE III NERRA, comte d'Anjou, 318, 324, 327, 328, 547.
FOULQUE IV LE RÉCHIN, comte d'Anjou, 489, 498, 508, 527, 560.
FOULQUE V LE JEUNE comte d'Anjou, 510, 515, 517, 518, 527.
Francfort, 104, 143, 153.
FRANCON, voir : BONIFACE VII.
Franconie, 20, 25-26, 29, 132, 136, 139, 147, 150, 181, 302, 306, 316, 406, 412, 563, 615.
FRANGIPANI (Cencius), 473.
Fraxinetum, voir : Freinet.
FRÉDÉRIC, abbé du Mont-Cassin, voir : ÉTIENNE IX.
FRÉDÉRIC, archevêque de Cologne, 469, 474, 480.
FRÉDÉRIC, archevêque de Mayence, 121, 135, 138, 139, 143, 145, 147, 148.
FRÉDÉRIC, archevêque de Salzbourg, 157, 206.
FRÉDÉRIC, comte de Luxembourg, 314.
FRÉDÉRIC, comte palatin, 480.
FRÉDÉRIC, duc de Lorraine, 305, 311.
FRÉDÉRIC Ier, duc de Souabe, 424.
FRÉDÉRIC II, duc de Souabe, 476.
FRÉDÉRIC, évêque de Liége, 477.
Freinet, 47, 48, 547.
Frioul, 50, 52, 146, 147, 165.
Frise, 74, 353, 469.
Fritzlar, 25, 34-35, 147, 474.
FULBERT, évêque de Chartres, 175, 320, 620-621, 622, 627, 628.
Fulda, 242, 356, 621, 641.
Gaète, 56, 259, 265, 358, 474.
Galeria, 339.
GALERAN, comte de Meulan, 517.
Galles (pays de), 333, 390.
GALON, évêque de Saint-Pol de Léon, 466, 467.
Gand, 129, 240, 241, 607, 608, 609.
Gandersheim, 227, 245, 641.
GARCIA, roi de Navarre, 551.
Garigliano, 45, 46, 114, 116, 547.
GARNIER, comte de Sens 82.
Gascogne, 318, 528, 534.
GASTON V, vicomte de Béarn, 577.
Gâtinais, 82, 320, 489, 500, 520, 524, 527.
GAUDRI, évêque de Laon, 520, 525, 612.
GAUTIER, archevêque de Sens, 3, 79, 80.
GAUTIER DE PASSY, chevalier, 564.
GAUTIER-SANS-AVOIR, chevalier, 562, 564.
GAUTIER, évêque d'Albano, 496.
GEBHARD, archevêque de Ravenne, 256.
GEBHARD, archevêque de Salzbourg, 406, 422, 424, 427, 432, 439, 633.
GEBHARD, duc de Lorraine, 7, 19, 25, 26.
GEBHARD, évêque de Constance, 432, 433, 436, 439, 441, 442, 444, 446, 450, 451, 452, 453.
GEBHARD, évêque de Ratisbonne, 245, 315.
GEISA, duc de Hongrie, 206.
GEISA, roi de Hongrie, 352, 413.
GÉLASE II, pape, 473-475, 476, 516, 577, 578.
Gembloux, 129, 149, 592.
Gênes, 475, 575, 606, 607, 611.
Genève, 5, 401.
GEOFFROY, abbé de Vendôme, 465, 466, 647.
GEOFFROY III LE BARBU, comte d'Anjou, 378, 489, 527.
GEOFFROY IV LE BEL, comte d'Anjou, 527, 528, 535, 536, 538, 539, 544.
GEOFFROY II MARTEL, comte d'Anjou, 328, 329, 378, 489, 527.
GÉRARD, comte de Galéria, 344.
GÉRARD, comte lorrain, 6, 26.
GÉRARD, évêque d'Angoulême, 467, 468.
GÉRARD, évêque de Cambrai, 183, 261, 611.
GÉRARD, seigneur de Brogne, 128-129, 615.
GÉRAUD, évêque d'Ostie, 365, 369, 405.
GERBERGE, abbesse de Gandersheim, 227, 643.
GERBERGE, reine de France, 37, 92, 96, 100, 101, 102, 138, 182.
GERBERT, voir : SILVESTRE II.
GERBRAND, évêque de Roskilde, 296.
GÉRON, archevêque de Cologne, 201.
GÉRON, margrave, 137, 143, 152, 202, 204.
Gérone, 189.
Gerstungen, 364, 369, 423.
GERVAIS, archevêque de Reims, 329, 343, 350, 378.
Gesta Berengarii imperatoris, 595.
Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum, 646.
GILBERT, duc de Bourgogne, 99.
GILBERT, duc de Lorraine, 78, 79, 85, 90, 91, 129, 137, 138, 585.
GILBERT, évêque de Freising, 261.
Gildes, 534, 605-606, 609, 611.
GISÈLE, fille de Charles le Simple, 73, 74, 75.
GISÈLE DE SOUABE, impératrice, 247, 250, 255, 261, 312.
GISILER, archevêque de Magdebourg, 212, 214, 216, 226, 309.
Gisors, 506, 510, 512, 516, 539, 544.
GISULF Ier, prince de Salerne, 200.
Glogau, 239, 459.

Gloucester, 384, **393**.
Gnesen, 228, 262.
GODEFROY, archevêque de Milan, 354, 362.
GODEFROY LE BARBU, duc de Lorraine, 269, 270, 313, 314, 315, 336, 339, 341, 346, 347, 350, 351, 359.
GODEFROY LE BOSSU, duc de Lorraine, 359, 363, 364, 369, 371, 398.
GODEFROY DE BOUILLON, duc de Basse-Lorraine, 561, 565, 567, 568, 573, 574.
GODESCALC, prince des Obotrites, 253, 268, 353, 354.
GODWIN, ealdorman de Wessex, 299, 333, 334, 392, 393.
GONTIER, évêque de Bamberg, 351.
GORM L'ANCIEN, roi de Danemark, 274, 275.
Gorze, 129.
Goslar, **243**, 337, **354**, 355, 370, 409, 452, 470, 480.
GOTHELON Ier, duc de Basse-Lorraine, 310, 311, 313.
GOTHELON II, duc de Basse-Lorraine, 314.
GOTTSCHALK, prêtre, 562, 563.
Grande Chartreuse, 617.
Grandmont, 617.
Grands fiefs français, 165-166, 317-319, **526-531**.
Grands fiefs italiens, **53-55**, 164-165.
GRÉGOIRE, cardinal, 478, 482.
GRÉGOIRE, comte de Tusculum, 231.
GRÉGOIRE V, pape, 219, 222, 223, 224, 225, 226, 323.
GRÉGOIRE VI, pape, 265, 266, 271.
GRÉGOIRE VII, pape, 337, 339, 344, 349, 357, **360-373**, 392, 395, 396, **398-422**, 423, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 433, 434, 442, 444, 449, 466, 467, 483, 484, 485, 523, 529, 553, 555, 556, 578, 624, 633, 634.
GRÉGOIRE VIII, antipape, 473, 474, 480, 482.
GUAIMAR II, prince de Salerne, 57.
GUAIMAR V, prince de Salerne, 265, 266.
Guastalla, **454**, 456.
Guerres seigneuriales, **179-183**, 585-586.
GUIBERT, abbé de Nogent-sous-Coucy, **646-647**.
GUIBERT, archevêque de Ravenne, voir : CLÉMENT III.
GUIBERT, évêque de Parme, chancelier impérial, 339.
GUIFRED, archevêque de Narbonne, 188.
GUILLAUME, abbé de Hirschau, 442.
GUILLAUME, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, 615, 616.
GUILLAUME ADELIN, 515, 516, 517, 535.
GUILLAUME, archevêque de Mayence, 140, 148, 155.
GUILLAUME DE MALMESBURY, chroniqueur, 281, 382, 384.
GUILLAUME DE POITIERS, chroniqueur, 382.
GUILLAUME CLITON, comte de Flandre, 511, 514, 515, 517, 531.
GUILLAUME, comte de Mortain, 506.
GUILLAUME TÊTE D'ÉTOUPE, comte de Poitiers, 93, 182.
GUILLAUME IV, comte de Toulouse, 529.
GUILLAUME Ier LE PIEUX, duc d'Aquitaine, 61, 64, 65, 69, 124, 125, 126, 127.
GUILLAUME IV, duc d'Aquitaine, 107, 319.
GUILLAUME V, duc d'Aquitaine, 248, 264, 528, 551.
GUILLAUME VIII, duc d'Aquitaine, voir : GUY-GEOFFROY.
GUILLAUME IX, duc d'Aquitaine, 479, 498, 518, 528, 529, 560, 575, **649**.
GUILLAUME X, duc d'Aquitaine, 528, 534, 540.
GUILLAUME LONGUE-ÉPÉE, duc de Normandie, 73, 76, 77, 84, 86, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 163, 376.
GUILLAUME LE CONQUÉRANT, duc de Normandie et roi d'Angleterre, 190, 300, 328, 329, 330, 334, 335, 366, **374-397**, 412, **488**. **492**, 493, 496, 502, 505, 506, 527, 528, 545, 598, 604.
GUILLAUME DE CHAMPEAUX, évêque de Châlons, 478, 479, 521, 522, 621, 622, 631.
GUILLAUME, évêque de Pavie, 367.
GUILLAUME, évêque d'Utrecht, 399.
GUILLAUME, margrave du Nord, 316.
GUILLAUME LE ROUX, roi d'Angleterre, **492-498**, 501, 502, 503, 505, 532.
GUILLAUME DE GARLANDE, sénéchal de France, 519.
GUNCELIN, margrave de Misnie, 306, 307.
GUNHILD, épouse de Henri III, voir : CUNÉGONDE.
GUNHILD, reine de Danemark, épouse de HARALD DENT-BLEUE, 275.
GUNHILD, reine de Danemark, épouse de SVEND Ier, 283, 286.
GUY, archevêque de Milan, 265, 344, 350, 362.
GUY LE ROUGE, comte de Rochefort, 509, 510, 511, 513.
GUY-GEOFFROY, duc d'Aquitaine, 490, 528, 552, 553, 554.
GUY Ier, duc de Spolète, 7.
GUY II, duc de Spolète empereur, 2, 3, 7, 8, **10-13**, 53, 66, 111.
GUY IV, duc de Spolète, 55.

Guy, évêque de Ferrare, 425.
Guy, évêque de Modène, chancelier impérial, 59, 198.
Guy, évêque de Vienne, voir : Calixte II.
Guy, marquis de Toscane, 53, 116.
Gytha, épouse de Godwin, ealdorman de Wessex, 384, 386.
Hadamar, abbé de Fulda, 154.
Haganon, 78, 79.
Hainaut, 102, 329, 490, 526.
Hakem II, calife de Cordoue, 549.
Hakem, calife d'Égypte, 547.
Hakon, comte norvégien, 276, 283, 291, 293.
Halberstadt, 307, 309, **355**, 370, 452, 469, 470, 620.
Halinard, archevêque de Lyon, 264.
Hambourg, 39, 121, 140, 153, 203, 212, 214, 275, 295, 296, 300, 309, 352, 353, 354.
Hammerstein, 453, 459.
Hampshire, 282, 396.
Harald, roi d'Angleterre, 297, 299.
Harald Dent-Bleue, roi de Danemark, 208, 275, 276, 282.
Harald II, roi de Danemark, 285, 286, 290.
Harald III, roi de Danemark, 413.
Harald Hardrade, roi de Norvège, 381.
Harold, roi d'Angleterre, 333, 334, **378-383**.
Hartacnut, roi de Danemark, 293, 294, 297, 298, 299.
Hartwig, archevêque de Magdebourg, 432.
Hastings, 382, 383, 388.
Hastings, chef normand, 63.
Hatton, abbé de Fulda, 156.
Hatton, archevêque de Mayence, 12, 19, 30, 31.
Havel, 203, 223, 268.
Havelberg, 153, 203, 212, 213, 253.
Helgaud, moine, 324, 637, 645.
Helge (rivière), 291, 294.
Helsingborg, 283, 284.
Henri, archevêque de Trèves, 140.
Henri, duc de Basse-Lorraine, 453, 458.
Henri Ier, duc de Bavière, 137, 138, 139, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 155, 302.
Henri II le Querelleur, duc de Bavière, 105, 208, 214, 225, 303, 304, 305.
Henri III, duc de Bavière, voir : Henri II, empereur.
Henri V, duc de Bavière, 307, 308, 312.
Henri VI, duc de Bavière, voir : Henri III, empereur.
Henri VII, duc de Bavière, 314, 315.
Henri le Jeune, duc de Carinthie, 304, 305.
Henri, duc de Saxe, voir : Henri Ier, roi de Germanie.
Henri, évêque de Spire, 355, 356.
Henri, évêque de Winchester, 537, 538.
Henri, margrave de Misnie, 486.
Henri de Schweinfurth, margrave du Nord, 306, 307.
Henri Ier, roi d'Angleterre, 190, 469, 486, 492, **501-507**, **510-518**, 527, 528, 531, **532-534**, 535, 539, 540, 544.
Henri II, roi d'Angleterre, 396, 493, 518, 535, 539, 544, 545.
Henri Ier, roi de France, 255, 264, 314, 324, 325, 326, **327-330**, 377, 378, 489.
Henri Ier, roi de Germanie, 22, 30, 31, 33, **34-40**, 78, 79, 82, 84, 85, 134, 139, 182, 274, 275, 301, 302, 312, 582.
Henri II, roi de Germanie, empereur, 164, 186, **232-246**, 247, 248, 250, 255, 261, 285, 290, 304, **305-310**, 619.
Henri III, roi de Germanie, empereur, 253, 254, **261-273**, 312, **313-315**, 316, 335, 338, 351, 373, 464.
Henri IV, roi de Germanie, 273, 315, 316, 335, 337, 346, 350, **351-359**, **362-366**, **369-373**, **398-454**, 458, 460, 611, 615, 633.
Henri V, roi de Germanie, empereur, **451-487**, 517, 518, 521, 527.
Héraclée, 570, 571, 575.
Herbert Ier, comte de Vermandois, 61.
Herbert II, comte de Vermandois, 61, 65, 67, 69, 80, 81, 82, **83-86**, 88, 90, 91, 92, 93, 182.
Herbert, marquis de Toscane, 165.
Hérédité des fiefs, **177-179**, 311-312.
Hereford, 278, 385, 534.
Héribert, archevêque de Cologne, 230, 309.
Hériger, archevêque de Mayence, 32, 35.
Hermann de Luxembourg, antiroi de Germanie, 417, 424, 432.
Hermann, archevêque de Cologne, 120.
Hermann, archevêque de Hambourg, 309.
Hermann de Billung, duc de Franconie, 136, 303.
Hermann Ier, duc de Souabe, 59, 202.
Hermann II, duc de Souabe, 305, 306, 308.
Hermann IV, duc de Souabe, 256, 260, 312.

HERMANN, évêque de Bamberg, 355, 356, 367.
HERMANN, évêque de Metz, 398, 400, 404, 414, 424, 432, 433, 436.
HÉROLD, archevêque de Salzbourg, 157.
HERRAN, évêque d'Halberstadt, 443.
Hersfeld, 356, 363.
HERVÉ, archevêque de Reims, 78, 80, 590.
Hesse, 25, 355.
HESSON, chroniqueur, 478, 479.
HILDEBERT DE LAVARDIN, évêque du Mans, 647.
HILDEBRAND, voir : GRÉGOIRE VII.
HILDEGARDE, duchesse d'Aquitaine, 479.
Hildesheim, 168, 232, 245, 452, 621.
HILDIBALD, évêque de Worms, chancelier, 223, 230.
Hirschau, 446, 615.
HIXEM II, calife de Cordoue, 549.
Hjörunga (baie de), 276, 277.
Hohenaltheim, **32-33**, 115.
Hommage, 166, **174-175**.
Hongrie, 206, 227, 254, 263, 264, 267, 305, 313, 314, 351, 352, 369, 378, 407, 413, 447, 459, 487, 563, 564, 565, 615, 637.
HONORIUS II, antipape, **346-348**.
HONORIUS II, pape, 522, 620.
HORED, évêque de Schleswig, 152.
Hôtes, **599-600**.
HOUEL, duc de Bretagne, 528.
HOZMANN, évêque de Spire, 372, 410.
HUBERT, évêque de Préneste, 365, 369, 396.
HUBERT, marquis de Toscane, 58.
Huesca, 549, 554, 555.
HUGUE (saint), abbé de Cluny, 402, 429, 442, 453, 615.
Hugue, abbé de Flavigny, 645.
HUGUE, archevêque de Besançon, 264.
HUGUE, archevêque de Lyon, 411, 423, 426, 427, 428, 442, 444, 465, 476, 508, 558, 560, 618.
HUGUE, archevêque de Reims, 84, 92, 93, 95, 97, 101, 120.
HUGUE CANDIDE, cardinal, 371, 410, 411.
HUGUE Ier, comte de Champagne, 518, 530.
HUGUE, comte de Vermandois, 561, 565, 566, 567, 572.
HUGUE LE NOIR, duc de Bourgogne, 87, 88, 89, 90, 91.
HUGUE Ier, duc de Bourgogne, 529, 553.
HUGUE II, duc de Bourgogne, 518, 529.
HUGUE LE GRAND, duc des Francs, 80, 85, 86, **87-100**, 182, 279.
HUGUE CAPET, duc des Francs, roi de France, 100, **104-109**, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 615.
HUGUE, marquis de Toscane, 165, 215, 222.
HUGUE, roi de Provence et d'Italie, 44, 48, 50, 51, 52, 54, 58, 59, 115, 116, 142, 143, 144, 595.
HUGUE, seigneur de Châteaufort, 511.
HUGUE, seigneur du Puiset, 510, 511, 514, 519.
HUGUE DE BRETEUIL, théologien, 623.
Humber, 278, 283, 381, 386, 387.
HUMBERT DE MOYENMOUTIER, cardinal, 269, 272, 326, 336, 338, 340, 344, 366, 633.
HUMBERT, comte de Savoie, 255.
Huntingdon, 278, 386.
Huy, 164.
IBN-AL-HAWAS, émir de Girgenti, 548.
IBN-AL-TIMNAH, émir de Syracuse, 548.
IBRAHIM-IBN-AHMED, émir de Kairouan, 45, 46.
Illyrie, 415, 416.
Industrie, 584, **608-609**.
Ingelheim, **97-98**, 101, 144, 152, 303, 453.
Inn, 21, 29, 30.
INNOCENT II, pape, 522, 523, 541.
Institutions de paix, **183-190**, 445, 598.
Invasions hongroises, **18-19**, 20-22, 29, 30, **37-38**, **43-45**, 48, 89-90, 136, **149-151**.
Invasions normandes, 3, 10, **61-63**, **68-69**, **70-77**, 81-82, 84-85, 94.
Investiture laïque, 121-122, 140-142, **367**, 454, **455**, 457, 460, **461-467**, **478-484**, 504-505, 508-509, 521.
Irlande, 276, 282, 292, 386.
ISIDORE DE SÉVILLE (saint), 593.
Islam, 8, **45-48**, 55-58, 114-115, 121, 210-211, 213, 238, 358, **546-578**, 581, 625.
Islande, 299, 352.
Istrie, 52, 146, 602.
Italie (royaume d'), **7-8**, **41-59**, **142-146**, 161, **164-165**, 177, 203, 267, 268, 270.
Ivois, 186, 264.
Ivrée, 13, 15, 165, 460.
JAROMIR, duc de Bohême, 235, 236, 253.
JAROSLAS, grand-duc de Russie, 239.
JEAN, abbé de Gorze, **129-130**, 615.
JEAN, archevêque de Rouen, 366.
JEAN, archevêque de Spalato, 120.
JEAN DE CRÈME, cardinal, 482.
JEAN, duc de Naples, 226.
JEAN TZIMISCÈS, empereur byzantin, 201, 202.

Jean, évêque de Tusculum, 463, 464.
Jean Gualbert, moine, 617.
Jean VIII, pape, 9, 54, 110, 625.
Jean IX, pape, 43, 111, 112.
Jean X, pape, 32, 46, 50, 51, **114-116**, 119, 121, 555, 563.
Jean XI, pape, 113, 116, 117, 120, 124, 127, 128.
Jean XII, pape, 101, 117, 118, **154-159**, **194-197**, 203.
Jean XIII, pape, 197, 198, 201, 204, 208.
Jean XIV, pape, 213, 215.
Jean XV, pape, 216, 222, 224, 322, 323.
Jean XVI, pape, 219, 224, 225, 229.
Jean XVII, pape, 233.
Jean XVIII, pape, 233, 237.
Jean XIX, pape, 249, 250, 256, 296.
Jérome, évêque de Vicence, 245.
Jérusalem, 448, 451, 546, 555, 556, 560, 562, 563, 570, **572-574**, 575, 576.
Jomsbourg, 284, 286, 290.
Jourdain, prince de Capoue, 415, 417, 418, 423, 427, 438.
Judith, duchesse de Bavière, 302, 303, 547.
Judith, reine de Hongrie, 351, 352.
Juifs, 563, 564.
Jumièges, 127.
Justicier, 532, 533.
Kamba, **311**.
Kent, 282, 285, 385, 386.
Kerbuga, émir de Mossoul, 572.
Kiev, 603.
Ladislas, roi de Hongrie, 413, 447.
Laidulf, prince de Capoue, 225, 226.
Lambert, archevêque de Milan, 50.
Lambert, comte de Nantes, duc de Spolète, 2, 7.
Lambert, duc de Spolète, roi d'Italie, empereur, **12-14**, **41-43**, 49, 111.
Lambert, évêque d'Ostie, 475, 476, 478, 482, 483.
Lambert, seigneur lorrain, 102, 103.
Lando, pape, 114.
Landenolf, prince de Capoue, 213, 225.
Landolf Ier, prince de Capoue, 57.
Landolf IV, prince de Capoue, 210.
Landulf, évêque de Pise, 411.
Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, **394-396**, 493, 494, 495, 496, 622, 623, 629.
Langenzenn, **148**.
Langres, 3, 61, 317.
Languedoc, 45, 529, 530, 598, 611, 640.
Laon, 63, 67, 68, 79, 84, 85, 88, 89, 90, 96, 98, 99, 103, 104, 108, 319, 320, 322, 513, 519, 520, 522, 525, 541, 612, 621, 646.
Lassois, 61.
Lech, **150-151**, 206, 643.
Leduin d'Arras, abbé, 615.
Leicester, 278, 279.
Leitha, 206, 254, 476.
Leofric, ealdorman de Mercie, 299, 334.
Leofric, évêque d'Exeter, 394.
Léon (royaume de), 412, 549, 550.
Léon, évêque d'Ostie, 464.
Léon, évêque de Verceil, 237, 238, 241.
Léon V, pape, 112.
Léon VI, pape, 84, 116, 120.
Léon VII, pape, 55, 117, 120, 123, 128, 129.
Léon VIII, pape, **196-197**.
Léon IX, pape, 131, 247, 255, 269, 271, **272**, 300, 336, 343, 348, 349, 393, 412.
Lérida, 549, 554.
Liafdag, évêque de Ribe, 152.
Liége, 10, 106, 164, 188, 370, 410, 442, 451, 453, 477, 478, 607, 616, 621, 627.
Liémar, archevêque de Brême, 366, 367, 409, 416.
Liéwizon, archevêque de Hambourg, 309.
Lifing, évêque de Créditon, 296.
Lille, 524, 531, 607, 612.
Limoges, **84**, 127, 169, **185**, 318, 528, 534, 560.
Lincoln, 278, 279, 386, 538.
Littérature ecclésiastique, **593-595**.
Liudolf, archevêque de Trèves, 307.
Liudolf, duc de Saxe, 23.
Liudolf, duc de Souabe, 139, 145, 146, 147, 148, 149, 155, 643.
Liudolf, évêque d'Osnabrück, 140.
Liudprand, évêque de Crémone, 51, 113, 114, 118, 194, 195, 196, 197, 198, 200, **642**.
Liutices, 15, 39, 202, 203, 214, 216, 217, 224, 233, 234, 235, 239, 240, 251, 253, 258, 264, 268, 270, 363.
Liutold, duc de Carinthie, 406, 424.
Lobbes, 149, 595.
Lodève, 318.
Lodi, 440, 611.
Loire, 69, 82, 83, 169, 318, 324, 500, 520, 592, 366, 637.
Lombardie, 18, 41, 44, 48, 49, 52, 53, 145, 197, 198, 211, 224, 230, 234, 235, 237, 259, 265, 306, 341, 362, 410, 411, 416, 437, 460, 557, 566, 592, 603, 606, 608, 611, 636, **637-640**.
Lorraine (duché), 5, **26**, 27, 28, 29, 30, 31, 34, 37, 45, 52, 67, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 91, 99, 105, 130, 137, 139, 143,

182, 208, 214, 255, 269, 270, 304, 307, 308, 311, 313, 314, 327, 424, 432, 442, 443, 458, 469, 480, 563, 592, 615.
Lorraine (royaume), 5-7, 36, 128, 164, 592.
Lorris, 524.
Lothaire, duc de Saxe, 469, 470, 480, 481, 486, 487.
Lothaire, roi de France, 93, **99-106**, 109, 159, 179, 182, 214, 304.
Lothaire, roi d'Italie, 58, 59, 143, 144.
Lotharingie, 5, 52, 615.
Louis, comte de Thuringe, 469, 470.
Louis IV, roi de France, 76, 84, **88-99**, 109, 137, 138, 145, 179, 585.
Louis V, roi de France, 104, **106-107**, 109, 317.
Louis VI, roi de France, 190, 456, 475, 476, 477, 478, 498, 499, **501-503**, **506-532**, 534 540, 541, 543, 576, 596, 647.
Louis VII, roi de France, 524, 534, 539, **540-544**, 545, 575.
Louis III l'Enfant, roi de Germanie, 6, **19-21**, 22, 26, 28, 163, 302.
Louis l'Aveugle, roi de Provence, 4, 5, 49, 51.
Louvain, 10, 63.
Lucques, 347, 416, 481, 565, 608, 611.
Luitpold, margrave de Bavière, 18, 19, 20, 22, 24.
Lusace, 233, 234, 235, 238, 239, 486.
Luttes dynastiques, 162-163, 585; *en Allemagne*, 305-306, 310-311, **405-414**, 417; *en France*, 2-4, 65-68, **77-88**, **107-109**, 320-323; *en Italie*, 7-8, **9-14**, **48-52**, 144-145, 194-198.
Lyon, 4, 5, 51, 143, 442, 475, 505, 523, 557, 621.
Macer Floridus, poète, 644.
Mâcon, 61, 124, 317, 475, 557.
Magdebourg, 139, 141, 157, 164, 168, 203, 204, 214, 216, 236, 245, 309, 458, 477, 621.
Maghreb, 549, 553.
Magnus, duc de Saxe, 354, 355, 363, 370, 399, 408.
Magnus, roi de Norvège, 297, 298, 299.
Maïeul, abbé de Cluny, 125, 127, 213, 615, 616.
Main, 15, 25, 26.
Maine, 73, 81, 318, **377-378**, 488, 489, 492, 498, 512, 515, 527, 560.
Majeur (lac), 194, 195.
Malcolm Ier, roi d'Écosse 280.
Malcolm III Canmore, roi d'Écosse, 386, 387.
Maldon, 282, 283.
Manassès, archevêque d'Arles, 58, 59.
Manassès, archevêque de Reims, 507.
Manegold de Lautenbach, 421, 622, 632, **633**.
Manfred II, marquis de Turin, 248, 251, 256.
Le Mans, 378, 381, 383, 524, 527.
Manson, duc d'Amalfi, 210.
Mantes, 492, 498, 500, 502, 524, 525.
Mantoue, 53, 115, 243, **347-348**, 436.
Marche, 528.
Margut-sur-Chiers, 104.
Marin, légat pontifical, 97, 98.
Marin II, pape, 55, 117, 121, 123.
Marne, 62, 108.
Marozie, fille de Théophylacte, 53, 54, 55, 112, 113, 116, 120, 121.
Marseille, 48, 475, 607, 608, 611.
Massay, 126, 326.
Matfrid, comte lorrain, 6, 26.
Mathilde (comtesse), 359, 360, 371, **402**, 414, 416, 417, 423, 427, 428, 429, 431, 435, 437, 438, 439, 440, 441, 443, 446, 447, 460, 471, 472, 474.
Mathilde, impératrice, 469, 528, **535-540**, 544.
Mathilde, reine d'Angleterre, épouse de Guillaume le Conquérant, 375.
Mathilde, reine d'Angleterre, épouse de Henri Ier, 502.
Mathilde, reine de Germanie, 137, 147, 643.
Matthieu Ier, comte de Beaumont, 509.
Mayence, **5**, 9, 140, 141, 147, 153, 164, 203, 212, 223, 241, **271**, 356, 399, 400, 405, 406, 408, 410, 424, 449, 450, 452, 453, 469, 471, 476, 477, 481, 482, 607, 621.
Meaux, 62, 317, 326.
Mecklembourg, 15, 353.
Meissen, 39, 203, 239.
Melrichstadt, 407, 408.
Melun, 319, 324.
Mercie, 277, 278, 279, 280, 288, 289, 299, 331.
Mersebourg, 138, 157, 207, 212, 214, 226, 227, 235, 237, 245, 252, **253**.
Mesko Ier, duc de Pologne, 204, 216, 303.
Mesko II, duc de Pologne, 236, 239, 248, 251, 252, 262.
Messine, 46, 213, 358, 548.
Metz, 30, 78, 129, 136, 138, 148, 149, 308, 309, 424, 439, 442, 478, 518.
Méthode (saint), 16, 17.
Meuse, 10, 68, 90, 108, 147, 149, 604, 607, 609, 638.
Michel VII, empereur byzantin, 415.
Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, 272, 556.
Milan, 12, 41, 249, 257, 258, 259, 337, 344, 350, 370, 405, 416, 441, 474, 606, 609, 610, 611.

Milon, seigneur de Montlhéry, 509, 511, 513.
Mincio, 416, 437.
Minden, 164, 455.
Minerve, 318.
Misnie, 233, 311, 406, 486.
Mistui, prince des Obotrites, 212, 214.
Modène, 44, 53, 423, 431, 437, 438.
Mogehid-ibn-Abdallah, émir de Majorque, 242.
Moimir, prince morave, 16, 17, 18.
Molesme, 618.
Monastères, 169, 170, 592-593.
Mons, 102, 182, 314.
Mont-Cassin, 57, 125, 136, 243, 259, 336, 342, 420, 423, 426, 428, 438, 464, 592, 641.
Monteveglio, 438, 439, 440.
Montfaucon-en-Argonne, 3, 62.
Montfort-l'Amauri, 498, 517.
Montlhéry, 500, 509, 510, 513, 514, 520.
Montpellier, 475, 576, 611.
Montreuil-Bellay, 527.
Montreuil-sur-mer, 329, 500.
Montriond, **187.**
Moravie, 16, 17, 18, 20, 206, 234, 252, 450, 459.
Morker, comte anglais, 381, 384, 386.
Morvois, 317.
Mouzon, 96, 97, 478, 479, 480.
Mozat, 558, 560.
Musulmans, voir : Islam.
Nantes, 168, 318, 329, 528, 636.
Naples, 47, 56, 57, 202, 226.
Narbonne, **183-184**, **188-189**, 318, 549, 553, 607.
Navarre, 412, 549, 550, 553, 554.
Neckar, 31, 406, 408.
Nevers, 317.
Nicée, 546, **569.**
Nicéphore Phocas, empereur byzantin, 199, 199, 200, 201.
Nich, 564, 565.
Nicolaïsme, 122, 271, 343, 344, 345, 365, 366, 367, 395, 444, 485, 505, 633.
Nicolas Ier, pape, 184.
Nicolas II, pape, 338, **339-345**, 346, 349, 358, 359, 360, 365, 373, 393, 411, 415, 429.
Nidaros, voir : Trondjhem.
Nil (saint), 220, 221, 225, 617.
Nîmes, 45, 318, **445**, **560**, 611.
Nogara, 437, 446.
Norbert (saint), 522, 620.
Normandie, **70-77**, 81, 93, 94, 95, 98, 99, 102, 109, 163, 168, 169, 187, 242, 265, 266, 269, 270, 285, 287, 293, 297, 299, 317, 318, 327, 328, 329, 333, 358, 359, **374-378**, 396, 397, 415, 420, 425, 427, 435, 488, 489, 490, 492, 493, 496, 497, 511, 514, 516, 517, 527, 528, 536, 538, 539, 540, 606.
Northumbrie, 277, 279, 280, 287, 289, 380, 386, 536, 537.
Norvège, 274, 276, 277, 282, 283, 284, 285, 286, 289, 290, **291-293**, 295, 297, 298, 300, 412.
Notger, évêque de Liége, 621.
Notker, abbé de Saint-Gall, 596.
Notker Labeo, moine, 642.
Nottingham, 278, 279, 538.
Novare, 237, 460.
Novgorod, 603.
Noyon, 3, 62, 82, **108**, 320, 523, 524, 541, 611.
Obotrites, 9, 15, 16, 39, 202, 203, 204, 214, 216, 233, 239, 253.
Oda, reine de Germanie, 6, 19.
Oder, 10, 15, 153, 193, 202, 203, 264, 207, 211, 218, 236, 237, 238, 239, 260, 267, 290, 292, 459.
Odilon (saint), abbé de Cluny, 127, 187, 231, 310, 551, 615, 616.
Odon (saint), abbé de Cluny, 55, 117, 126, 127, 591, **594**, 596, 616.
Odon, comte de Savoie, 264.
Odon, comte de Sutri, 431, 447.
Odon, écolâtre de Tournai, 631.
Odon, évêque de Bayeux, 383, 385, 386, 493.
Ogive, reine de Danemark, 299.
Ogive, reine de France, 84, 89, 90.
Oise, 62, 68, 70, 108, 319, 500.
Olaf le Saint, roi de Norvège, 289, 290, 291, 292, 296, 297.
Olaf Tryggvesson, roi de Norvège, 282, 283, 284.
Oldenbourg, 203, 215, 352.
Omois, 317.
Oppenheim, 401, 477.
Orcades (îles), 292, 300, 352, 381.
Ordulf, duc de Saxe, 353, 363.
Oria, 47, 424.
Orléans, 60, 82, **186**, 319, 322, 499, 509, 514, 518, 531, 621, 636, 637.
Ornois, 317.
Orso, patriarche de Grado, 250.
Osnabruck, 477.
Oswald, évêque de Worcester, 281.
Otbert, évêque de Liége, 442, 451, 453, 477.
Otloh de Saint-Emmeran, 622, 632.
Otrante, 56, 265, 418, 424.
Otte-Guillaume, comte de Bourgogne, 241, 242, 264, 325.
Otton, comte lorrain, 91, 138, 139.

Othon de Nordheim, duc de Bavière, 316, 351, 352, 354, 355, 359, 363, 370, 402, 413, 414, 424.
Otton, duc de Bourgogne, 100.
Otton, duc de Carinthie, 225, 233.
Otton, duc de Saxe, 24, 28, 34.
Otton Ier, duc de Souabe, 303.
Otton III, duc de Souabe, 315, 316.
Otton, évêque de Strasbourg, 445.
Otton Ier le Grand, roi de Germanie, empereur, 28, **34**, 36, 40, 52, 59, 90, 91, 92, 96, 97, 101, 102, 117, 119, 131, **133-160**, 163, 164, 165, 179, 182, **193-207**, 208, 214, 217, 229, 240, 247, 260, 267, 268, 275-279, 301, 302, 303, 308, 310, 312, 582, 585, 596, 603, 605, 641, 642, 643.
Otton II, roi de Germanie, empereur, **102-104**, 105, 155, 164, 198, 206, **207-213**, 214, 216, 216, 217, 218, 229, 240, 275, 276, **303-304**, 548, 603, 626.
Otton III, roi de Germanie, empereur, 105, 106, 164, 213, **214-232**, 233, 240, 245, 247, 248, **304-305**, 306, 323, 603, 617, 621, 626.
Otton-Orseolo, doge de Venise, 250, 254.
Oudri, archevêque de Reims, 101.
Ovo, roi de Hongrie, 263.
Oxford, 285, **294**, 299, 538.
Padoue, 256, 437, 472.
Palerme, 45, 358, 548, 602.
Palestine, 547, 563, 567, 603.
Pampelune, 549.
Pandolf Ier, prince de Capoue, 199, 200, 201, 210.
Pandolf III, prince de Capoue, 242, 243, 259, 265, 266, 269.
Pannonie, 16, 17, 18, 24, 44.
Paris, 3, 60, 62, 68, 89, 103, 319, 320, 478, 499, 500, 509, 515, 522, 593, 620, 621, 628.
Parme, 53, 256, 439.
Pascal II, pape, **448-437**, 504, 505, 508, 516.
Patares, 337, 341, 350, 362, 370, 371, 611.
Pavie, 7, 8, 11, 12, 13, 41, 44, 49, 50, 51, 52, 144, 145, 155, 168, 195, 209, 222, 223, 225, **226**, 233, 235, 237, 238, **244**, 248, 249, 257, **258, 265**, 416, 440, 603, 611.
Paysans, **171-172**, 183, 184, 185, 187, 523, 524, **585-590, 599-601**.
Pays-Bas, **604**.
Péages, 172, 582.
Périgord, 84, 318, 534.
Péronne, 69, 81, 83, 85.
Petchénègues, 17, 556, 566.
Petrus Crassus, juriste, 419, 633, 634.
Philagathe, évêque de Plaisance, voir : Jean XVI.
Philippe Ier, roi de France, 323, 327, 328, 329, 343, 350, 366, 367, 377, 412, 456, **488-492, 498-501**, 502, 506, 507, 508, 509, 510, 526, 540, 558, 560.
Pibon, évêque de Toul, 399, 442.
Picardie, 185, 381, 606.
Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, 619.
Pierre de la Chatre, archevêque de Bourges, 541, 542.
Pierre II Orseolo, doge de Venise, 602.
Pierre, évêque d'Albano, 408.
Pierre, évêque de Florence, 350.
Pierre Damien, évêque d'Ostie, 271, 339, 344, 347, 349, 357, 362, 365, 617, **632**.
Pierre, évêque de Porto, 475, 481.
Pierre, évêque de Verceil, 230.
Pierre d'Orta, légat pontifical, 32, 115, 116.
Pierre l'Ermite, moine, 562, 563, 564, 571.
Pierre Ier, roi d'Aragon, 555, 576.
Pierre, roi de Hongrie, 262, 263, 264, 267.
Piligrim, évêque de Passau, 206, 228.
Pise, 475, 481, 549, 575, 606.
Pistoie, 422, 430.
Plaisance, 13, 44, 53, 265, 372, 441, **444-445**, 460, 481, **556-557**, 611.
Pô, 41, 49, 222, 234, 257, 260, 437, 438, 439, 440, 460, 602, 603, 606.
Poésie, 595-596, 643-644, 645, 648-649.
Poitiers, 64, 93, 100, 185, 318, 380, 382, 534, 560, 621.
Pologne, 204, 215, 228, **234-240**, 243, **251-252**, 253, 260, 262, 263, 290, 307, 363, 364, 413, 458, 459, 487, 637.
Pons, abbé de Cluny, 471, 478.
Ponthieu, 320, 489, 518.
Pontigny, 618, 619.
Pontoise, 498, 500, 502.
Poppon, abbé de Stavelot, 244, 615.
Poppon, évêque de Metz, 439, 442.
Poppon, patriarche d'Aquilée, 250, 254, 258, 259.
Posen, 204, 236.
Pouille, 56, 57, 188, 202, 265, 270, 337, 342, 358, 418, 435, 565.

Pouvoir royal : en Allemagne, 22, 33, 35, 39, **134-142**, 163-164, 167, 169, 173, 183, **301-306**, 486-487 ; *en Angleterre*, 293-294, 330-331, **387-396**, 494-496, 504-505, 532-534 ; *en France*, 60-61, 69, 86-87, 93, 104, 109, 165-166, 169, 183, 319-320, 323, 329, 499-500, 507-510, 518-525, 534, 542-543, 545 ; *en Italie*, 164-165, 169.
Prague, 39, 136, 206, 212, 235, 262, 263, 458, 459.
Prémontré, 522, 620.
Presbourg, 268, 459.
PRIBIGNIEV-UDON, prince slave, 253.
Provence, **4-5**, 47, 49, 51, 59, 104, 529, 547, 578, 606, 611, 636, 640.
Provins, 317, 607.
Prusse, 223, 274.
Puiset (Le), 500, 502, 509, 511, 512, 519.
Puy (Le), **184-185**, 189, 475, 557, 558, 605.
Pyrénées, 318, 550, 553, 575.
Quedlinbourg, **206**, 207, 304, 641.
Quentovic, 581, 604.
Quercy, 318.
RADICHIS, duc de Bénévent, 57.
RAINARD Ier LE VIEUX, comte de Sens, 181.
RAINARD II, vicomte de Sens, 328.
RAINOLF, comte d'Aversa, 265, 266, 269.
RAMIRE Ier, roi d'Aragon, 550, 552.
RAMNULF, duc d'Aquitaine, 61, 64, 65.
RAMON BERENGUER Ier, comte de Barcelone, 550.
RAMON BERENGUER III, comte de Barcelone, 576, 578.
RAMON BORRELL, comte de Barcelone, 550.
RAOUL GLABER, chroniqueur, 249, 588, 589, 635, 645.
RAOUL, comte de Vermandois, 518, 519, 541, 542, 543.
RAOUL, roi de France, 37, 73, 76, 79, **80-88**.
RATHIER, évêque de Vérone, 123, 131, 271, **595**, 621.
Ratisbonne, 17, 24, 32, 33, 140, 148, 263, 268, 303, 311, 406, 447, 453, 608, 621, 641.
Ravenne, 43, **111**, 199, **203**, 209, 223, 231, 237, 243, 249, 250, 256, 414, 416, 422, 634, 638.
RAYMOND D'AIGUILHE, chanoine du Puy, 566, 646.
RAYMOND-PONS III, comte de Toulouse, 86.
RAYMOND IV DE SAINT-GILLES, comte de Toulouse, 529, 554, 557, 558, 559, 560, 561, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 573, 574, 575.
RAYMOND-ROGER, marquis de Gothie, 45.
RAYMOND II, marquis de Gothie, 318.
RAYMOND, seigneur des Baux, 576.
Recknitz, 151, 202, 643.
RÉDARIENS, 39, 136, 234.
Réforme de l'Église, 123-124, 153-154, 243-244, 271-272, 336, 343-345, 348-351, **361-362**, **365-369**, 395-396, 444-445, **485-487**, 505, 521-522, **619-620**, 632-635.
Reggio, 44, 45, 47, 56, 145, 209, 358, 402, 423, 431, 437, 440.
Régime seigneurial, **161-189**, 317, 330, 387, **388-391**, 583, 584, **585-588**, 609, 610.
RÉGINBERT, évêque de Fünen (Odensee), 296.
RÉGINBERT, évêque d'Oldenbourg, 217.
RÉGINON, chroniqueur, 1, 596.
Reichenau, 621, 641, 642.
Reims, 62, 66, 68, 79, 83, 85, 90, 91, 92, 95, 96, 97, 98, **99**, 101, 107, 108, **118**, 149, **271**, 319, 320, **323**, 429, 476, 477, **478-480**, 481, 509, 513, 515, 516, 517, 518, 521, 541, 593, 620, 622.
REINHARD, évêque d'Halberstadt, 469.
RÉMI D'AUXERRE, 593.
RENAUD Ier, comte de Bourgogne, 264.
RENAUD, comte de Roucy, 182.
RENIER, cardinal, voir : PASCAL II.
RENIER AU LONG COL, comte lorrain, 6, 26, 102, 103, 147.
RENIER, marquis de Montferrat, 472.
RENIER, marquis de Toscane, 249, 256.
Rennes, 318, 528.
RENOUF FLAMBARD, 494, 502.
Rhin, 26, 77, 82, 91, 138, 147, 314, 364, 406, 407, 410, 413, 414, 452, 453, 470, 564, 585, 604, 606, 607, 609, 638.
Rhône, 44, 47, 48, 51, 86, 260, 267, 606, 638.
Ribe, 275.
RICHARD, abbé de Saint-Vannes, 244, 615.
RICHARD, abbé de Saint-Victor de Marseille, 426, 427, 428.
RICHARD LE JUSTICIER, duc de Bourgogne, 61, 65, 67, 69, 71, 79, 163.
RICHARD Ier, duc de Normandie, 76, 77, 94, 102, 163, 375.
RICHARD II, duc de Normandie, 77, 163, 284, 326, 376.
RICHARD, évêque d'Albano, 453.
RICHARD Ier, prince de Capoue, 269, 270, 337, 345, 348, 358, 359, 371, 415.

Richard II, prince de Capoue, 438.
Richer, chroniqueur, **644-645**.
Richer, évêque de Passau, 19.
Richer, évêque de Verdun, 442, 446, 457.
Richilde, comtesse de Hainaut, 314, 329, 490.
Ripoll, 549, 638.
Robert, abbé de Molesme, 617, 618.
Robert de Jumièges, archevêque de Cantorbéry, 332, 333, 379, 393.
Robert, comte de Bellême, 493, 504, 505.
Robert, comte de Dreux, 543.
Robert Ier le Frison, comte de Flandre, 450, 490, 526.
Robert II, comte de Flandre, 526, 561, 565, 571, 573.
Robert, comte de Gloucester, 535, 536, 537, 538.
Robert, comte de Mortain, 494.
Robert, comte de Paris, roi de France, 64, 69, 71, 78, **79-80**.
Robert Ier, duc de Bourgogne, 326, 327, 329, 529.
Robert le Diable, duc de Normandie, 328, 375, 378.
Robert Courteheuse, duc de Normandie, 492, 493, 497, 501, 503, 504, 506, 528, 561, 565, 573.
Robert Guiscard, duc de Pouille, 269, 270, 337, 342, 358, 367, 371, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 423, 431, 443, 548.
Robert, évêque de Bamberg, 409.
Robert le Pieux, roi de France, 183, 186, 240, 244, 248, 323, 324, **325-326**, 529, 551, 598, 615, 619.
Rochefort-en-Yveline, 509, 513.
Rochester, 394, 494.
Rodez, 318.
Rodolphe, duc de Souabe, 316, 355, 362, 364, 365, 369, 400, **404-414**.
Rodolphe, évêque de Würtzbourg, 21, 25.
Rodolphe Ier, roi de Bourgogne, 5, 8, 13, 37.
Rodolphe II, roi de Bourgogne, 44, 50, 51, 143.
Rodolphe III, roi de Bourgogne, 238, 241, 249, 254, 255, 264.
Roger, archevêque de Magdebourg, 477.
Roger Ier, comte de Sicile, 358, 431, 435, 438, 443, 446, 447, 460, 548, 557.
Roger II, comte de Sicile, 460.
Roger Guiscard, duc de Pouille, 424, 427, 435, 438, 447, 460.
Roger, évêque de Salisbury, 533, 535, 537.
Rögnvald, chef normand, 81, 82.
Roland, clerc de Parme, 372.
Rollon, duc de Normandie, **71-77**, 81, 84, 376.
Romain, pape, 111.
Romain Lécapène, empereur byzantin, 48, 199.
Romuald (saint), 231, 617.
Roncaglia, 460.
Roscelin, clerc de Compiègne, 623, **629**.
Roskilde. 275.
Rossano, 56, 211.
Roswitha, poète, **643-644**.
Rotrou II, comte du Perche, 577.
Roucy, 182, 500.
Rouen, 74, 75, 93, 94, 95, 492, 506, 539, 601, 606, 607.
Rupert, évêque de Bamberg, 446.
Russie, 204, 236, 237, 239, 252, 413.
Ruthard, archevêque de Mayence, 446, 453.
Ruthard, évêque de Strasbourg, 138.
Saale, 10, 15, 16, 252, 470.
Saint-Amand, 102, 108.
Saint-Benoît-sur-Loire, 127, 326, 587, 616.
Saint-Bertin, 63, 65, 129, 169, 601.
Saint-Clair-sur-Epte, 70, **72-76**, 81.
Saint-Denis, 456, 502, 508, 509, 517, 542, 543, **615**.
Saint-Gall, 37, 48, 169, 621, 642.
Saint-Gilles, 475, 557, 576.
Saint-Jacques de Compostelle, 605.
Saint-Jean d'Angély, 127, 551.
Saint-Michel du mont Gargano, 225, 231.
Saint-Omer, 129, 524, 612.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 475, 557.
Saint-Quentin, 83, 85, 86, 317, 518, 524, 611.
Saint-Vast, 63, 108.
Saintes, 489, 560.
Saintonge, 84, 318, 489, 527, 528.
Salerne, 47, 57, 202, 210, 211, 226, 270, 421, 438, 447.
Salomon, évêque de Constance, 22, 26, 31, 44, 181, 591.
Salomon, roi de Hongrie, 351, 352, 413.
Salzbourg, 20, 432, 439, 455.
San Leo, 194, 195, 196.
Sanche le Grand, roi de Navarre, 549, 550, 551.
Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, 550, 551.
Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, 551, 553, 555.
Sandwich, 287.
Saône, 61, 260, 267, 325.
Saragosse, 549, 550, 552, 553, 554, 576, 577, 578.
Sardaigne, 242, 549, 606.
Sarrasins, voir : Islam.
Saumur, 168, 326, 489.

Saxe, 20, 21, **23-24**, 30, 37, 38, 136, 137, 138, 148, 150, 193, 216, 251, 252, 264, 306, 308, 316, 353, 354, 355, **363-365**, 369, 370, 371, 406, 408, 414, 417, 424, 425, 427, 432, 442, 443, 452, 458, 468, 469, 470, 474, 476, 480, 481, 486, 642.
Saxon, cardinal-prêtre, 482.
Scandinavie, 294, 298, **603-604**, 607.
Scanie, 274, 291.
Schleswig, 39, 274, 275, 276, 290, 298.
Sculpture romane, **638-640**.
Seeland, 274, 291.
Séguin, archevêque de Sens, 181, 322.
Seine, 62, 64, 68, 70, 72, 74, 75, 77, 82, 91, 96, 103, 108, 514, 515, 592, 606.
Seldjoucides, 556.
Seligenstadt, **244**, 246, 261.
Senlac, 382, 383.
Senlis, 96, **107**, 321, 323, 500, 541.
Sens, 61, 71, 90, 127, 168, 181, 317, 319, 325, 327, 328, 466, 499, 523, 541.
Septimanie, 61, 318.
Serfs, **586-587**, 598, 599.
Serge IV, duc de Naples, 265.
Serge III, pape, 50, 54, 111, 112, **113-114**, 184.
Serge IV, pape, 237.
Séulf, archevêque de Reims, 80, 83.
Severn, 278, 288, 333.
Shérifs, 331, 392, 533.
Shrewsbury, 504, 534.
Shropshire, 387, 390.
Sicard, duc de Bénévent, 57.
Sicile, 45, 46, **57-58**, 199, 213, 218, 358, **548**, 555, 606.
Siegfried, archevêque de Mayence, 357, 364, 366, 404, 405, 408, 424.
Sigebert de Gembloux, moine, 645.
Sigrid, reine de Danemark, 283.
Silésie, 234, 239, 251.
Silvestre II, pape, 106, 219, 220, 222, 224, 227, 228, 233, 322, 323, 413, 620, 621, 622, **626-627**, 645.
Silvestre III, pape, 265, 266.
Simon, comte de Crépy, 490.
Simonie, 122, 271, 343-344, 345, 365, 366, 367, 395, 444, 445, 485, 494, 505, 507, 633.
Siric, archevêque de Cantorbéry, 282.
Siward, ealdorman de Northumbrie, 333.
Slaves, **15-17**, 18, 20, 23, 24, 34, 37, **38-39**, 121, 137, 144, **151-152**, 168, 193, **202-206**, 207, 208, 211, **212-214**, 216, 217, 218, 222, 223, 224, 226, 233, 239, 240, 243, 253, 258, 260, 262, 264, 267, 283, 290, 298, 305, 313, 316, 351, 353, 354, 363, 458, 469, 602.
Slovènes, 16, 17.
Sobrarbe, 549, 550.
Soissons, 78, **80**, **92**, 98, **99**, 103, 104, 320, 349, 522, 524, 612, 623.
Soliman, sultan seldjoucide, 569.
Sorabes, 15, 16, 38, 39, 203.
Sorbaria, 422.
Souabe, 21, **26**, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 37, 45, 136, 139, 147, 148, 208, 302, 304, 311, 312, 406, 417, 443, 563, 591, 592, 615.
Southampton, 282, **288**.
Spire, 139, 140, 141, 356, 370, **436**, 453, 455, 470, 471.
Spitignev, duc de Bohême, 268.
Spolète, 2, 13, 14, 41, 55, 165, 210, 250.
Stade, 311, 353.
Staffordshire, 278, 387.
Stamford, 278, 279.
Stargard, voir : Oldenbourg.
Stavelot, 244, 356.
Stenkil, roi de Suède, 352.
Stigand, archevêque de Cantorbéry, 333, 384, 393, 394.
Stoinef, chef slave, 152.
Strasbourg, 29, 241, 242, 355, 356, 478, 608, 621.
Substantion, 318.
Suède, 152, 217, 283, 284, 285, 293, 352.
Suger, abbé de Saint-Denis, 456, 457, 475, 534, 540, **542-543**, **647**.
Suprématie romaine, **119-121**, 271, 272, 348, 361-362, **367-369**, 373, 400, 404, 409-410, 412, 421-422, 483-484, **633-634**.
Sussex, 282, 285.
Sutri, **265-266**, **342**, 431, 461, 462, 482.
Suzanne, reine de France, 325, 329.
Suzerain, 173, 174, **175-176**, 177, 178, 526, 530.
Svatopluk Ier, prince des Moraves, 10, 16, 17, 18.
Svatopluk II, prince des Moraves, 16, 17, 18.
Svend, fils de Godwin, ealdorman de Wessex, 333, 334.
Svend Ier, roi de Danemark, 275, 276, 277, 281, **282-286**, 287, 289.
Svend II, roi de Danemark, 298, 299, 300, 380, 386, 413.
Svend, roi de Norvège, 292, 293, 295, 297, 298.
Swonimir, duc de Croatie-Dalmatie, 413.
Sykelgaite, duchesse de Pouille, 424, 438.
Syrie, 547, 563, 567, 569, 570, 603.
Taginon, archevêque de Magdebourg, 236, 245, 307, 309.
Taille, 172, 587, 599.
Tamise, 277, 284, 285, 287, 289, 333, 384.

Tamworth, 279, 280.
TANCRÈDE, prince normand, 561, 566, 568, 569, 570, 573, 574.
Taormine, 45, 46.
Tardenois, 317.
Tarente, 47, 265, 424.
TEDALD, archevêque de Milan, 370, 371, 405, 406.
Ternois, 317.
Terracine, 429, 474.
Tettenhall, 278.
THASSELGART, seigneur italien, 182, 251.
THÉODORA, épouse de THÉOPHYLACTE, 54, 112, 114.
THÉODORA, fille de THÉOPHYLACTE, 112.
THÉODORE II, pape, 42, 111.
THÉOPHANO, impératrice, 103, 105, 199, 201, 202, 209, 210, **215-217**, 218, 219, 230, 304, 322, 641.
THÉOPHYLACTE, vestiaire pontifical, 54, 112, 113, 121, 131.
THIBAUD Ier LE TRICHEUR, comte de Chartres, 95, 102, 182.
THIBAUD III, comte de Blois et de Chartres, 327, 328, 529, 530.
THIBAUD IV, comte de Blois et de Chartres, 511, 512, 514, 515, 518, 530, 536, 541, 542, 543.
THIÉMON, archevêque de Salzbourg, 439.
THIERRY, abbé de Saint-Hubert, 442.
THIERRY, cardinal, 470.
THIERRY D'ALSACE, comte de Flandre, 531.
THIERRY, comte de Hollande, 91.
THIERRY, duc de Haute-Lorraine, 310, 311, 369.
THIERRY, évêque de Metz, 304, 307, 308.
THIERRY, évêque de Münster, 480, 481.
THIERRY, évêque de Sainte-Rufine, 449.
THIERRY, évêque de Verdun, 399.
THIERRY, margrave, 202, 214.
THIERRY DE CHARTRES, théologien, 622, 628.
THIETMAR, évêque de Prague, 212.
Thionville, 19, 78, **243**.
THOMAS DE MARLE, seigneur français, 510, 513, 514, 519, 520.
THOROS, prince d'Édesse, 570.
Thuringe, 15, 21, 24, 30, 31, 32, 38, 355, 356, 364, 407, 409, 452, 458, 476.
THURKILL, chef danois, 286, 287, 288.
THYRA, reine de Danemark, 275.
Tibre, 42, 55, 418, 419, 427, 428, 434, 463, 474.
Tinchebray, 506, 528.
Tizza, 10, 16, 17.
Tolède, **553**.
Tonlieux, 172, 582.
Tonnerrois, 61, 317.
Tortose, 553.
Toscane, 37, 44, 45, 49, 50, 52, 53, 116, 165, 234, 249, 256, 259, 269, 416, 444, 449, 460, 471.
TOSTIG, ealdorman de Northumbrie, 333, 334, 380, 381.
Toul, 62, 129, 255, 441.
Toulouse, 318, **529**, 560, 577, 635.
Tournai, 523, 607, 616, 621.
Tournus, 589, 638.
Tours, 60, 178, 318, 329, **344**, 520, 636.
Trêve de Dieu, **186-190**.
Trèves, **98**, 245, 307, 309, 356, 621, 641.
Trévise, 256, 257, 471.
Tribur, 1, **248**, **353**, 400.
Troia, **189**, 243, 269, 431.
Trondjhem, 284, 289, 291, 292, 298.
Trosly, **123**, 590.
Troubadours, **649**.
Troyes, 61, 62, 317, 326, **457**, **508-509**, 607.
Tudela, 549, **552**, 553, 554, 577.
TUGUMIR, chef slave, 203.
Tuluges, **187-188**.
Turin, 52, 165, 257, 402.
Turmod, chef normand, 94.
Tusculum, 249, 339.
UDON, archevêque de Trèves, 400.
UDON, comte de Stade, 316, 354.
UDON, comte de Wetterau, 138.
UDON, évêque d'Hildesheim, 424.
ULF, comte danois, 294, 296.
ULFCYTHEL, comte anglais, 284, 288.
Ulm, **311**, **400**, **404**, 406, **440**.
ULRICH, comte de Brünn, 450, 458.
ULRICH, comte de Weimar, 468.
ULRICH, duc de Bohême, 236, 252, 253.
ULRICH, évêque d'Augsbourg, 37, 123, 142, 149, 151.
ULRICH, évêque d'Imola, 344.
ULRICH, évêque de Padoue, 408.
ULRICH, patriarche d'Aquilée, 431.
UNNI, archevêque de Hambourg, 275.
Unstrut, 369.
Upsal, 353.
URBAIN II, pape, 189, 423, 424, 427, **429-448**, 449, 461, 467, 496, 497, 508, 523, 554, **556-560**, 562, 563, 565, 574, 575, 578, 598, 636.
URSION, évêque de Senlis, 508.
Utrecht, 164, 253, 260, 399, 487.
Val des Dunes, 377.
Valenciennes, 240, 241, 524, 607, 612.
Vallombreuse, 449, 617.
Valois, 320.

Valvassores, 257, 258, 624.
Vassalité, 162, 166-167, **174-179**, 301, 311-312, 320, 330, 334, 342, 377, 388, 415.
VAUCHER, évêque de Cambrai, 450, 451.
VENCESLAS, duc de Bohême, 39, 135.
Vendômois, 320.
Venise, 44, 222, 250, 254, 257, 447, 566, 575, **602-603**, 605, 606, 607, 610.
Verceil, 237.
Verdun, 62, 97, 105, 442, 469, 478.
Verdun-sur-Doubs, **185**.
Vermandois, 61, 63, 81, 101, 317, 500.
Vérone, 12, 43, 44, 49, 50, 145, 212, 213, 222, 235, 243, 250, 260, 416, 436, 437, 606.
Vexin, 82, 320, 328, 329, 488, 490, 492, 498, 500, 502, 510, 515, 517, 544.
Vézelay, 475, 635.
Vicence, 611.
VICTOR II, pape, 271, 335, 336, 337, 349, 393.
VICTOR III, pape, 342, 345, 415, 418, 420, **423-429**, 430, 431, 423, 448, 641.
Vienne, 4, 5, 51, 93, 143, **468**, 476.
Villes, 168-169, 172-173, 257-258, 441, 524, 525, 533, 534, **607-613**.
Vimeu, 70, 71.
Visé, 92, 453, 458.
Vistule, 218, 290, 292.
Vitry, 317, 541, 542.
VOLKMAR, prêtre, 563.
Vosges, 77, 105.
VULGARIUS, prêtre, 112, 593, 594.
WAGRIENS, 202, 233, 253.
WAIK, duc de Hongrie, voir : ÉTIENNE Ier.
WARIN, évêque de Beauvais, 185.
Warthe, 204, 207.
WASON, évêque de Liége, 261, 270, 271, 314, 336, 621.
WÉCIL, archevêque de Mayence, 424.
WÉLÉTABES, voir : WILZES.
WELF II, comte bavarois, 256, 310, 311.
WELF III, duc de Carinthie, 315, 355.
WELF IV, duc de Bavière, 355, 369, 400, 402, 404, 406, 407, 408, 435, 437, 441, 447, 575.
WELF V, duc de Bavière, 435, 441, 446, 447.
Welfesholz, 470.
WENDES, voir : SLAVES.
WERNER, archevêque de Magdebourg, 370, 399.
WERNER, comte, 354, 355.
WERNER, évêque de Mersebourg, 399.
WERNER, évêque de Strasbourg, 355, 356, 367.
Wessex, 277, 278, 285, 286, 287, 289, 293, 299, 331, 386.
Westminster, 384, **394**, 501, 535.
Westphalie, 193, 469.
WIDGER, archevêque de Ravenne, 271.
WIDUKIND, moine de Corvey, **642-643**.
WILLA, reine d'Italie, 156, 194, 195, 196.
WILLIGIS, archevêque de Mayence, 209, **215-218**, 219, 223, 227, 229, 245, 304, 306.
WILZES, 15, 39, 212, 214, 305.
Winchester, 285, 293, 296, 297, 384, **394-395**, 538.
Windsor, **394**.
WIPON, chapelain, 177, 182, 645.
Witenangemot, 331, 392, 393, 493.
WLADISLAS, duc de Bohême, 458, 459, 477, 487.
WLADISLAS-HERMANN, duc de Pologne, 458.
WOITIECH, évêque de Prague, voir : ADALBERT.
WOLFGANG, évêque de Ratisbonne, 206, 232.
Worcester, 393.
Worms, 3, 4, **6**, **36**, **37**, 66, 67, 79, 139, **155**, 164, **198**, 254, 304, 311, 349, **355**, **371-372**, 398, 482, 521.
Worms (*concordat de*), **482-484**, 485, 619.
WRATISLAS, duc de Bohême, 352, 369, 406, 408, 412, 413, 424.
WULSTAN, archevêque d'York, 280.
WULSTAN, évêque de Worcester, 393.
Würtzbourg, 25, 140, 168, 406, 408, 409, 452, 455, 481.
Xanthen, 138.
York, 381, 386, 387.
Ypres, 607, 609.
YVES, évêque de Chartres, 455, 466, 467, 475, 484, 503, 505, 508, 521, 598, 619, 621, 635, **647**.
Zalacca, 553, 554.
ZBIGNIEV, bâtard de WLADISLAS-HERMANN, duc de Pologne, 458, 459.
Zeitz, 203, 413.
ZWENTIBOLD, roi de Lorraine, 5, 6, 12, 19, 67.

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE VII

PREMIÈRE PARTIE

Les conséquences du démembrement de l'Empire carolingien (888-962)

CHAPITRE I. — *La Succession de Charles le Gros* 1
I. Le démembrement de l'Empire en royaumes, p. 1. — II. Les tentatives de reconstitution de l'Empire, p. 9.

CHAPITRE II. — *L'Allemagne de la mort d'Arnulf à l'avènement d'Otton Ier* 899-936) 15
I. Le péril extérieur : Slaves et Hongrois, p. 15. — II. La formation des duchés nationaux, p. 21. — III. Le règne de Conrad Ier (911-918), p. 28. — IV. L'avènement de la dynastie saxonne, p. 34.

CHAPITRE III. — *L'Italie de* 896 à 947 41
I. La fin de l'Empire spolétain (896-898), p. 41. — II. Les invasions hongroises et sarrasines, p. 43. — III. Les luttes dynastiques (908-926), p. 48. — IV. L'Italie pendant le règne de Hugue d'Arles (926-947), p. 52.

CHAPITRE IV. — *La France de* 888 *à* 987 60
I. Le règne d'Eude (888-898), p. 60. — II. La fondation du duché de Normandie, p. 70. — III. Les luttes dynastiques de 898 à 936, p. 77. — IV. La Restauration carolingienne, p. 88.

CHAPITRE V. — *La papauté de* 896 *à* 962 110
I. L'aristocratie romaine et le Saint-Siège, p. 110. — II. Le gouvernement de l'Église, p. 118.

CHAPITRE VI. — *Otton le Grand. La restauration de l'Empire d'Occident* (936-962) 132
I. Le gouvernement d'Otton Ier en Allemagne, p. 134. — II. La conquête de l'Italie, p. 142. — III. La restauration de l'Empire d'Occident, p. 146.

CHAPITRE VII. — *Le régime seigneurial* 161
I. L'organisation politique et administrative des royaumes occidentaux, p. 161. — II. Les guerres seigneuriales et les institutions de paix, p. 179.

DEUXIÈME PARTIE

Problèmes politiques et religieux de 962 à 1125

CHAPITRE I. — *La politique impériale de* 962 *à* 1056 193
I. L'Allemagne entre l'Italie et le monde slave (962-996), p. 193. — II. Le rêve impérial d'Otton III (996-1002), p. 218. — III. Le règne de Henri II (1002-1024), p. 232. — IV. Les premiers empereurs franconiens (1024-1056), p. 246.

CHAPITRE II. — *L'expansion danoise* 274
I. Les origines de l'Empire danois, p. 274. — II. Cnut le Grand (1014-1035), p. 286. — III. La désagrégation de l'Empire danois, p. 297.

CHAPITRE III. — *Rois et vassaux pendant la première moitié du XIe siècle* 301
I. L'affaiblissement du pouvoir royal en Allemagne, p. 301. — II. La France sous les premiers Capétiens, p. 317. — III. L'Angleterre sous Édouard le Confesseur, p. 330.

CHAPITRE IV. — *L'Affranchissement de l'Église romaine*..... 335
I. Le pontificat d'Étienne IX (1057-1058), p. 335. — II. Les décrets de Nicolas II (1059-1061), p. 339. — III. La réaction césaropapiste sous Alexandre II (1061-1073), p. 345. — IV. Les débuts du pontificat de Grégoire VII, p. 360.

CHAPITRE V. — *La formation du royaume anglo-normand*..... 374
I. Le duché de Normandie au milieu du XIe siècle, p. 375. — II. L'expédition de 1066, p. 379. — III. L'organisation de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, p. 387.

CHAPITRE VI. — *La lutte du Sacerdoce et de l'Empire jusqu'à la mort de Henri V* (1076-1125)..... 398
I. Grégoire VII et Henri IV, p. 398. — II. La crise de la papauté après Grégoire VII (1085-1088), p. 423. — III. Le Sacerdoce et l'Empire sous le pontificat d'Urbain II (1088-1099), p. 430. — IV. La querelle des investitures au temps de Henri V (1100-1125), p. 448.

CHAPITRE VII. — *Les origines du conflit entre les royaumes capétien et anglo-normand*..... 488
I. Les premières escarmouches, p. 488. — II. La rivalité de Henri Ier et de Louis VI (1100-1135), p. 501. — III. L'évolution des royaumes capétien et anglo-normand de 1135 à 1154, p. 534.

CHAPITRE VIII. — *La lutte contre l'Islam*..... 546
I. La formation de l'idée de croisade, p. 546. — II. La marche vers Jérusalem (1096-1099), p. 563. — III. La croisade en Orient et en Occident au début du XIIe siècle, p. 574.

TROISIÈME PARTIE

La civilisation occidentale aux Xe et XIe siècles

CHAPITRE I. — *Le Xe siècle*..... 581
I. La crise économique, p. 581. — II. Le déclin religieux et intellectuel, p. 590.

CHAPITRE II. — *Le réveil économique*..... 597
I. La colonisation agricole, p. 597. — II. La renaissance commerciale, p. 602.

CHAPITRE III. — *La Renaissance intellectuelle et artistique*..... 614
I. Le réveil religieux, p. 614. — II. La pensée chrétienne au XIe siècle, p. 625. — III. Les débuts de l'art roman, p. 635. — IV. Le mouvement littéraire, p. 641.

INDEX ALPHABÉTIQUE..... 651

ERRATA

P. 38, l. 34 et p. 39, l. 4, au lieu de : *Souabes*, lire *Sorabes*.
P. 50, l. 2, au lieu de : *Serge IV*, lire : *Serge III*.
P. 56, n. 60, au lieu de : *Prophyrogénète*, lire : *Porphyrogénète*.
P. 71, l. 33, au lieu de : *Richer*, lire : Richard.
P. 327, l. 1, au lieu de : *Étienne et Thibaud*, lire : *Thibaud et Étienne*.
P. 564, l. 17 et 19, au lieu de : *Nikitas*, lire : *Niketas*.

1931. — Imp. des *Presses Universitaires de France*, 7, LOUIS BELLENAND, Fontenay-aux-Roses. — 1.961.

DATE DUE

OCT 17 1967

COLLEGE
ARY
AFAEL

75 fr.

PRINTED IN FRANCE

28767

DOMINICAN COLLEGE LIBRARY
D20 .H523 II, t. 2
Fliche, Augu/L'Europe occidentale de 888
3 3645 00065362 9

D117 .H57 1928
vol. 2
Fliche, Augustin, 1884-1951.
L'Europe occidentale de 888
a 1125,

Dominican College Library
San Rafael, California

S0-BQI-529